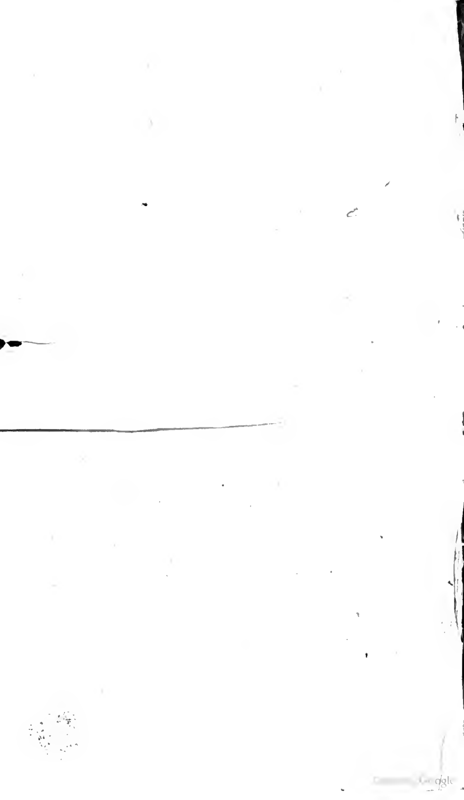






REMARQUES
CRITIQUES
SUR LE DICTIONNAIRE
DE BAYLE.

PREMIÉRE PARTIE.



Me legat invitus nemo : non ſcripſimus illi.
Scripſimus huic, ſi cui pagina noſtra placet.
Domit. Calder.



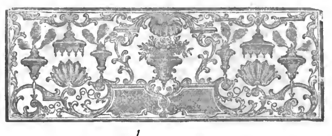
A PARIS,
Chez E. GANEAU, Ruë S. Severin, aux Armes de Dombes & à S. Loüis.

ET A DIJON,
Chez FRANÇOIS DESVENTES, Libraire, Ruë de Condé, à l'Image de la Vierge.

M. DCC. LII.
AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.







PRÉFACE.

UTILITÉ DES DICTIONNAIRES. ILS DOIVENT ÊTRE PERFECTIONNÉS.

On ne sçauroit trop s'appliquer à perfectionner les Dictionnaires. Il seroit superflû de prouver une vérité si généralement reconnue. Outre qu'ils sont d'un usage continuel, l'expérience nous apprend qu'il n'y a aucun Livre où les fautes s'immortalisent avec plus de facilité. Un mensonge désavantageux à une famille honorable, dit Bayle, seroit méprisé s'il ne paroissoit que dans quelque Pièce fugitive qui passe comme un éclair. Mais, s'il se trouve inséré dans un gros Volume, & principalement dans cette espèce d'*in-folio*, que l'on nomme *Dictionnaires*, il devient plus chagrinant. Car cette sorte d'Ouvrages abrègent si fort par leur ordre alphabétique les recherches des Curieux, qu'on veut les avoir dans les petites Bibliothèques, comme dans les grandes, lors même qu'ils ne sont pas bons. Il y a donc lieu de craindre que ce qu'ils contiennent ne se répande par tout, & ne dure à perpétuité (A). Il est quelquefois très mal aisé, poursuit-il, d'ôter la vie éternelle à des erreurs en les réfutant solidement. Que sera-ce donc si on les laisse en repos (B)?

PARTICULIEREMENT CELUI DE BAYLE.

Ce que je dis des Dictionnaires, doit s'entendre plus particulièrement de celui de Bayle, qui, pour me servir des termes de cet Auteur à l'égard d'un autre Livre (C), est devenu une *fontaine publique*, & un *magazin*, où *quantité d'Écrivains* ont puisé sans scrupule; indépendamment des personnes qui ne lisent que pour s'amuser, ou pour orner leur esprit. De sorte que les uns & les autres, soit paresse, soit excès de confiance en leur guide, deviennent les échos de ses erreurs.

J'ai donc cru que je rendrois quelque service au Public, si je pouvois me flater justement de purger d'un assez grand nombre de fautes, un Ouvrage qu'il a jugé digne de son estime. Indifférent au-delà de ce que l'on peut s'imaginer, sur le sort du mien, je ne crains point d'adopter ces paroles de M. de Crousaz.

» S'être mis dans l'esprit d'examiner M. Bayle, c'est ce qui » va révolter bien des gens contre moi. Je l'ai prévû, mais je l'ai » prévû sans me rebuter, & je me sai bon gré de mon courage. Si » ces expressions paroissent trop hardies, je demande au moins que » ma sincérité me tienne lieu d'Apologie. On se trompera si l'on » s'imagine que j'aurois humblement gardé le silence, au cas que M. » Bayle fût encore plein de vie. Ne sai-je pas qu'il a un grand nom- » bre de partisans, & que parmi eux il y en a qui n'ont pas moins

(A) *Dict. Crit.* Article Benjamin PRIOLO, REM. B.
(B) Art. CALVIN, REM. AA.
(C) L'*Histoire de l'Hérésie*, par Florimond de Rémond. Voyez le *Dict. Crit.* Art. REMOND, dans le TEXTE après la REM. D. & celui d'OCHIN, à la fin de la REM. Y.

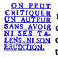
» d'esprit & d'étude, que de zèle pour sa gloire ? Mais c'est leur » nombre même, & leur zèle qui anime le mien. Il importe de dé- » fendre la Vérité & la Religion contre les insultes de tant d'ennemis. » Ne craignez-vous point, dira-t-on, d'irriter vos Lecteurs par cet » aveu, & de les prévenir contre vous par votre immodestie ? Qu'il » me soit permis de dire encore quelques vérités, après quoi chacun » pensera de moi comme il lui plaira ; car je sai que je n'ai aucun » droit sur la liberté d'autrui, & je n'ai jamais été assez ridicule pour » m'en flater. Je proteste devant Dieu que je suis très éloigné de » tirer la tranquillité où je me trouve sur le succès de mon Ouvrage, » de quelque bonne opinion que j'aye de moi-même. C'est sur la » bonté de ma cause que je fonde toute ma confiance. Je suis encore » très persuadé que bien des gens se seroient mieux acquittés que moi » de cette entreprise. Avec tout cela je ne me repens ni d'y avoir » pensé, ni d'y avoir travaillé.....

ELOGE DE BAYLE PAR M. DE CROUSAZ.

» ENCORE une fois, je vois bien avec qui j'ose me mesurer. » Je connois les avantages qu'a sur moi M. Bayle. Car, outre ceux » qu'il tire d'une réputation établie, de la prévention des hommes, » de la corruption du cœur humain qu'il favorise, de ses Ouvrages « tant de fois réimprimés, il en a de très réels. Il faudroit être bien » aveugle, ou de bien mauvaise foi, pour lui contester une légéreté de » stile, une netteté parfaite, un esprit qui sait s'emparer de ses Lec- » teurs, qui ne fatigue point, qui n'ennuye jamais, une fécondité » inépuisable, une facilité qui se fait si agréablement sentir, & si » insinuante, qu'elle semble se communiquer à ses Lecteurs ; une vaste » lecture, une critique ordinairement fine & exacte ; une mémoire à » qui tout est présent, des citations qui semblent s'offrir d'elles-mêmes, » dès que l'occasion de les mettre en œuvre se présente, une habileté » sans égale à établir (quand il lui plaît, & qu'il y a interêt) *l'état* » *d'une question* très précisément ; à partager un sujet composé, à » éclaircir les matières les plus obscures, à mettre une preuve dans » tout son jour, & à faire sentir tout le poids d'une difficulté. Je » reconnois tout cela, je dois même le connoître mieux que qui que » ce soit, par l'attention avec laquelle j'ai lû tous ses Ouvrages ; de » sorte que sans la parfaite confiance que j'ai en la bonté de ma cause, » j'abandonnerois la pensée d'attaquer un si redoutable adversaire (A) «.

VOILA ce que dit un célèbre Censeur de Bayle, aussi connu par la solidité de son esprit, que par l'étendue de son érudition. Si l'entreprise d'attaquer cet Ecrivain lui paroît si périlleuse, que ne doit point craindre, en entrant dans la même carrière, un nouvel Athlète qui ne s'est encore signalé dans aucun genre de combat, & de qui l'on peut dire avec justice :

Ense levis nudo, parmaque inglorius alba (B) ?



JE L'AVOUE avec franchise. S'il falloit une certaine égalité de talens & de sçavoir entre un Ecrivain, & celui qui entreprend de le censurer, peu de personnes seroient moins en état que moi de critiquer Bayle. Je rends justice à l'érudition, aux lumières, à la délicatesse d'esprit, qui semblent caractériser cet Auteur. Je connois les éloges dont il a été comblé. Je sçais qu'on a dit de lui : Que c'est un illustre Philosophe, un Sçavant du premier ordre qui joignoit une

(A) *Exam. du Pyrrhon. Anc. & Mod.* pag. 193. 194. (B) *Æneid. L. IX. V.* 548.

Critique sensée à un sçavoir profond, & à une immense & belle Littérature (A): Qu'il étoit capable de faire ce qu'il vouloit; qu'il renverse, quand il lui plaît, les erreurs des hommes les plus célèbres par des preuves les plus convaincantes qu'il sçait exposer dans toute la clarté imaginable (B): Qu'un stile délicat & régulier est peut-être la seule chose qui lui ait manqué; qu'il est hardi & vif dans ses narrations; qu'il a eu le bonheur de faire goûter sa manière d'écrire; que le Public s'est déclaré hautement en sa faveur (C): Que personne n'a peut-être si bien sçû mettre à profit l'étude de la Littérature; qu'il avoit lû & relû tous les Auteurs profanes, Poëtes, Orateurs, Historiens; qu'il en avoit pris tout le sel; qu'il le répandoit à pleines mains dans ses Ecrits; que tantôt quelques Vers de Virgile lui fournissoient l'application du monde la plus heureuse; que tantôt quelque trait d'Histoire rapporté fort à propos, réjouïssoit & instruisoit en même tems le Lecteur; que s'il citoit, c'étoit toujours à propos & sans affectation; que sa manière de citer étoit si naturelle & si engageante, qu'on lui auroit aisément passé quelques citations superflues (D): Que l'on ne peut lui disputer une érudition exquise, d'une vaste étendue, & un esprit sublime & pénétrant (E): Que c'étoit un homme d'une grande probité (F): Qu'il a été aussi vertueux, que grand Philosophe; que son esprit étoit si étendu, si sage & si pénétrant, que ses Livres, tout diffus qu'ils peuvent être, seront à jamais la Bibliothèque des Nations; que ses mœurs n'étoient pas moins respectables que son génie; que le désintéressement & l'amour de la paix, comme de la vérité, étoient son caractère; que M. Basnage, son Exécuteur Testamentaire, a parlé de ses vertus les larmes aux yeux; que c'étoit une ame divine (G): Que nous n'avons pas d'Ouvrage comparable à son Dictionnaire (H): Que ce Livre est un Trésor (I), &c. Je connois ces éloges, & plusieurs autres (K) prodigués à Bayle; &, quoique je n'y souscrive pas sans restriction, je conviens qu'il les mérite à différens égards; & je reconnois en même tems la médiocrité de mes propres forces.

* UN LONG OUVRAGE, TEL QUE CELUI DE BAYLE, CONTIENT NÉCESSAIREMENT BIEN DES FAUTES.

MAIS, comme il est impossible qu'il ne se glisse plusieurs fautes dans un Ouvrage de longue haleine, quelques talens qu'on suppose dans l'Auteur, il peut arriver qu'un Ecrivain qui lui est très inférieur, en découvre une partie; surtout, s'il y apporte une grande attention, & si la plûpart des matières traitées dans cet Ouvrage, ne sont pas au-dessus de sa portée.

AINSI, quoique je n'aye pas la témérité d'entrer en comparaison avec Bayle, ce juste sentiment de moi-même, que je n'ai jamais perdu de vuë, ne m'a empêché de croire qu'il m'étoit aisé de relever un assez grand nombre d'erreurs échapées à cet Ecrivain.

LA CRITIQUE D'UN OUVRAGE N'ENGAGE PAS A MIEUX FAIRE.

LA CENSURE, que l'on exerce sur les Ouvrages d'autrui, dit M. de Fontenelle, n'engage point à en faire de meilleurs; à moins qu'elle ne soit amère, chagrine, & orgueilleuse, comme celle des Satiriques de profession. Mais la Critique, qui est un examen, & non pas une Satire, qui a de la liberté, mais sans fiel & sans aigreur, &

(A) *Biblioth. Franç.* Tom. 28. Part. II. pag. 290. 305. &c.
(B) *Exam. du Pyrrhon.* pag. 239.
(C) *Réflèx. sur les grands hommes qui sont morts en plaisantant*, pag. 32. Edit. d'Amst. 1732.
(D) *Réflèx. sur l'utilité de la Littér.* par M. de Sallengre, pag. 219. de ses *Mémoires*, Tom. I. Part. II. Art. I.
(E) *Traité de l'Athéïsme & de la Superstition*, Amst. 1740. in 8°.
(F) *Voyag. Littér. de Cl. Jordan*, p. 158. de la 2e. Edit.
(G) *Rép. à la Lett. du P. Tournemine*, &c. Dans la *Biblioth. Fr.* Tom. 26. Part. I. Art. II. pag. 37.
(H) *Meth. pour étud. l'Hist.* Tom. 9. pag. 1783. Edit. de Paris, 1735. in-12.
(I) *J. G. Schelhornii Amœnit. Litter.* Tom. 2.
(K) Entre autres, dans le *Menagiana*, où Ménage, après avoir fait l'éloge de Bayle, ajoute, que si cet Auteur *étoit payé comme il le mérite, il auroit de quoi entretenir un Carosse.*

surtout que l'on accompagne d'une reconnoissance sincère de son peu de capacité, laisse la liberté de faire encore pis, si l'on veut, que tout ce que l'on s'est mêlé de reprendre.

LA CRITIQUE DES OUVRAGES D'ESPRIT EST PERMISE.

Si quelqu'un doutoit encore que la Censure des Ouvrages d'esprit fût permise, je le renverrois à Bayle, qui en prend la défense en ces termes: » La Critique d'un Ouvrage est, à proprement » parler, un procès que l'on intente à l'Auteur pardevant ses Juges » naturels. On l'ajourne à comparoître devant le Public pour voir » dire ou qu'il a mal raisonné, ou qu'il a mal entendu certaines choses. » Le voilà donc cité au Tribunal légitime; car c'est au Public à juger » en première & en dernière instance de ces sortes d'accusations (A) «.

Il est donc incontestable que la Critique est permise. Mais sur quels Ecrivains doit-elle tomber? Est-ce sur les bons? Est-ce sur les mauvais? Je consens que Bayle décide encore ce problême.

ELLE DOIT S'EXERCER PARTICULIÈREMENT SUR LES ECRIVAINS CÉLEBRES.

» S'il y a des Auteurs, dit-il (B), dont il faille couvrir les » fautes, ce sont principalement les pauvres Auteurs, qu'on auroit » bientôt dépouillés jusqu'à la chemise, pour peu qu'on se jettât sur » leur friperie; & s'il y a des Auteurs, dont il faille découvrir les » fautes, ce sont principalement les plus grands & les plus célèbres; » puisqu'outre que leurs erreurs sont plus contagieuses que celles d'un » Ecrivain ordinaire, ils ont de grandes ressources de réputation, & » des trésors de gloire si abondans, que cent nauffrages ne sauroient » les incommoder «. Me voilà donc suffisamment autorisé à critiquer Bayle.

MOTIF QUI M'A ENGAGÉ A CRITIQUER BAYLE.

M'étant toujours proposé pour objet l'utilité publique, le ravage, que ses Ecrits font depuis long-tems dans l'esprit de ses Lecteurs (& quelles sortes de Lecteurs ne trouvent-ils pas dans notre siècle?) a été le motif qui m'a mis les armes à la main contre lui. Je laisse aux personnes équitables & éclairées à décider si c'est avec succès. Mais je ne craindrai pas d'avancer que ce fameux Critique est tombé dans un grand nombre de fautes importantes & grossières en tout genre, & que les preuves, que je donne surtout de sa partialité & de sa mauvaise foi, peuvent passer pour de véritables démonstrations.

Ce n'est donc ni par un vain désir de gloire, ni par un mouvement de haine pour Bayle, que je tâche de corriger divers Articles d'un Livre aussi à la mode, que son Dictionnaire, & que je tâche de lui faire perdre un crédit qui n'a pour fondement que la liberté de sentimens qui règne dans cet Ouvrage, la démangeaison de nourrir des doutes favorables aux passions humaines, & un esprit d'irréligion qui ne s'est malheureusement que trop répandu depuis le funeste présent que cet Ecrivain a fait au Public. Je l'avoûrai. Je ne croirois pas rendre un médiocre service à la Religion, & à la Raison même, si je venois à bout de decréditer un Auteur qui semble n'avoir voulu élever sa réputation que sur les ruïnes de l'une & de l'autre. La Critique peut-elle être plus utilement exercée, que quand on l'employe contre un Ecrivain aussi pernicieux que celui qui est l'objet de mon travail?

RISQUE QUE COURENT LES AUTEURS, SURTOUT CEUX QUI COMBATTENT LES PRÉJUGÉS.

Ce n'est pas que j'ose me flater du moindre succès, ni que je cherche la réputation de celui qui brûla le Temple d'Ephèse. On a dit depuis long-tems que quiconque met un Livre en lumière, s'expose au danger de passer dans l'esprit de ses Lecteurs pour tout ce qu'il leur plaira. Mais parmi les Ecrivains (c'est la réflexion d'un Auteur de notre

(A) Art. Jean-Baptiste TAVERNIER, REM. E. (B) *Projet du Dict.* N. VI.

siècle)

siècle) ceux qui combattent les préjugés, doivent se tenir très assûrés de leur condamnation. Leurs Ecrits sont trop de peine à la plûpart des hommes, & s'ils échappent à la passion de leurs ennemis, ils ne doivent leur salut qu'à la force toute-puissante de la vérité qui les protège.

TELLE est la triste condition de ceux qui osent publier leurs Ouvrages. *Hac misera necessitas nos habet*, dit l'un des plus grands hommes qui ayent jamais été (A), *qui libris editis populo fabulam agere cœpimus, ut omnes nobis placandi sint vel infimæ plebis homines.* Le mot de PEUPLE, suivant le célèbre Auteur que je censure (B), va loin, & comprend bien des personnes graduées & titrées. Si Erasme redoutoit si fort le Public, même celui du dernier étage, que n'ont point à craindre des Ecrivains d'un rang inférieur?

IL EST PLUS DANGEREUX D'ATTAQUER BAYLE, QU'AUCUN AUTRE ECRIVAIN.

DE TOUS les Auteurs accrédités, je doute qu'il y en ait un seul qu'il soit plus dangereux d'attaquer, que celui que je combats. J'ai une parfaite connoissance du risque que je cours. J'ai prévû tous les murmures & toutes les plaintes qu'exciteroit mon entreprise ***. Je sçais que les partisans de Bayle diroient volontiers qu'il est plus difficile de lui faire la guerre avec quelque sorte d'avantage, que d'arracher à Hercule sa massuë. Je connois l'aveugle prévention où est en sa faveur une multitude de personnes dans un siècle, qui affecte de se mettre au-dessus de tout préjugé. Il semble qu'Annibal soit aux Portes, toutes les fois qu'on parle de critiquer un Ecrivain (C) qui en a critiqué tant d'autres, & qui par la licence effrénée qu'il a prise de ne rien épargner ni dans le Ciel ni sur la Terre, ouvre un champ si vaste à la plus juste censure. Je sçais qu'il passe communément pour un Philosophe qui raisonne toujours avec justesse, pour un Historien profond, pour un Critique impartial, exact, infaillible. Malgré toutes les preuves que je puis apporter de l'injustice de ce préjugé, je travaille peut-être en vain à le déraciner, & à ouvrir les yeux de ceux qui les ferment à la lumière. Aveugles volontaires, dont le nombre n'est aujourd'hui que trop grand, & dont le sort est d'autant plus déplorable, que se faisant honneur d'une admiration sans bornes pour ce pernicieux Ecrivain, ils courent risque de rester toujours plongés dans les ténèbres où ils se plaisent à marcher. S'ils vouloient faire usage de leur raison, bientôt ils verroient s'évanouïr les couleurs avec lesquelles une imagination séduite leur représente leur guide & leur oracle. Mais ils est à craindre qu'ils ne fassent jamais un seul pas pour sortir d'une erreur dont la douce illusion flate leurs sens, & favorise la corruption de leur cœur. Heureux, si, par mon travail je puis du moins empêcher que le poison ne se communique à ceux qui en ont été jusqu'à présent garantis!

PREVENTION EN SA FAVEUR, DIFFICILE A SURMONTER.

ELLE EST OUTRÉE.

J'AUROIS bien des choses à dire, pour faire voir combien le préjugé que je combats, est outré & déraisonnable. Je pourrois prouver, d'après Bayle, Que, *pour bien connoître un homme, il le faut plûtôt regarder dans les Ecrits, où on le critique, les preuves toujours à la*

(A) Erasme. Voyez sa *Lettre à Jean Bothzemus*, datée de Bale, le 30. *de Janv.* 1524.

(B) *Dict. Crit.* Art. REMOND, REM. D.

*** ——————— *Non ulla laborum,*
O Virgo, nova mi facies inopinave surgit.
Omnia præcepi, atque animo mecum ante peregi.
Æn. L. VI. v. 103. 104. 105.

(C) Voyez la *Biblioth. Franç.* Tom. 28. Part. II. Art. V. Tom. 31. Part. II. Art. VII. les *Lett. Chinoises*, Let. 55. & 58. *la Philosophie du Bon Sens*, *l'Apologie de M. Bayle, ou Lettre d'un Sceptique sur l'examen du Pyrrhonisme pour servir de Réponse au Livre de M. de Crousaz.* (Cette Pièce est imprimée à la tête des *Nouvelles Lettres* de Bayle publiées à la Haye, en 1739. in-12.) le *Merc. de France*, *Oct.* 1743. pag. 2118. celui de *Sept.* 1744. pag. 1494. & quelques autres contenant divers Ecrits de M. Nericault Des Touches contre Bayle, où cet Académicien peint vivement l'impatience avec laquelle un grand nombre de personnes souffrent que l'on critique cet Auteur.

main, que dans les Ecrits où on le louë sans donner les preuves de son mérite (A). Or, j'ose dire que si parmi ceux qui ont loué ou blâmé cet Ecrivain, il s'en trouve, comme je n'en puis douter, qui l'ont fait avec plus de connoissance de cause que moi; il y en a peu, du moins, qui l'ayent lû avec plus d'attention & d'impartialité.

CET EXAMEN m'a convaincu que Bayle a imposé au Public par l'apparence d'une juste critique & d'une vaste érudition, & qu'il ne mérite pas toute la réputation dont il jouït. Quelques preuves que j'en donne, la prévention est trop forte, & je n'aurai pas le courage de dire:

» Et j'irai l'attaquer jusque sur les Autels,
» Que lui dresse *l'erreur des aveugles* Mortels (B) «.

Je me contenterai de ne le point regarder comme infaillible ***; de prier le Public de suspendre ses préjugés jusqu'à la lecture des Pièces du procès, & de ne porter son jugement qu'après un examen digne de l'importance du sujet. C'est ce que j'ai droit d'attendre de tout Lecteur équitable.

PROUVER que Bayle, dit un Sçavant très capable d'apprécier son mérite (C), n'est pas le Critique le plus éclairé qu'il y ait peut-être jamais eu; qu'il n'est pas toujours un grand Juge; réfuter & détruire quelques Articles de son Dictionnaire; mettre les Lecteurs en garde contre l'érudition apparente de cet Ecrivain, afin qu'ils soyent aussi contre des raisonnemens séduisans, dont plusieurs attaquent la Religion; est-ce manquer d'égards, faire tort à quelqu'un, aller contre les Loix de la société?

CAUSES DE LA GRANDE RÉPUTATION DE BAYLE.

JE N'ENTREPRENDRAI point de découvrir toutes les causes de la réputation de Bayle, & du succès de ses Ouvrages. La plûpart étant connues de tout le monde, je répéterois inutilement ce qui n'est ignoré de personne. Quand on a réfléchi, dit M. de Crousaz, sur le caractère de M. Bayle, & qu'on a quelque usage & quelque connoissance du monde, on peut aisément s'assûrer sur les causes de sa grande réputation & de ses rapides succès. 1. Il conte bien, ce talent n'est pas commun, & c'est un des plus agréables amusemens que d'écouter & de lire ceux qui le possèdent au point qu'il faisoit. 2. Bien des gens trouvent plus de plaisir à lire des morceaux détachés que des Histoires suivies. On les quitte quand on veut, & on les recommence quand on juge à propos. 3. Il a sû choisir les routes qui plaisent à ceux dont il s'est proposé de s'emparer. 4. Il n'ignoroit pas que le joug de la Religion pèse à bien des cœurs, qui par là seroient charmés de lire ce qui va à en décharger en le dépouillant de certitude. 5. Lorsque des cœurs, qui ne sont pas encore tout-à-fait gâtés, mais qui, faute de bonne éducation, & de solides instructions, ne savent pas se tirer des sophismes éblouïssans de cet Auteur, sont las de floter dans les ténèbres, & de voir & d'entendre répéter le pour & le contre; si quelqu'un leur vient dire: *Finissons ces raisonnemens qui nous cassent la tête, il est tems d'aller souper*; il est naturel de goûter des plaisirs aisés qui succèdent à des raisonnemens qui fatiguent. Que le goût de cette sauce est fin! Que la sève de ce vin est délicieuse! Jamais perdrix ne furent

(A) *Réflex. sur l'Impr. qui a pour titre*: Jugement du Public, & particulièrement de M. l'Abbé Renaudot, sur le Dict. Crit. du Sr. Bayle, N. XX.

(B) Racine, Trag. *d'Alex.*

*** *Hoc mihi si Delphi Dodonaque diceret ipsa,*
Esse videretur vanus uterque locus.
Ovid. IV. Trist. El. VIII. v. 43. 44.

(C) *Lett. de M. B. à l'Aut. des Jug. sur quelq. Ouvr. nouv*, pag. 269, du XIe. Tome de ce Journal.

mieux choisies! A la table du Roi on ne mange pas des fruits plus excellens. Que Zénon soit mieux entendu à la dispute qu'Epicure, il faut avouer que celui-ci a beaucoup plus judicieusement pensé sur la nature du souverain bien. Le prix de la volupté enchante tout ce qui est capable de la connoître; &, s'il est vrai qu'Epicure se soit borné aux voluptés de l'esprit, il a été en cela moins Philosophe, & moins sage que nous. La jeunesse est charmée de ces leçons. Les vieux pécheurs de l'un & de l'autre sèxe, & qui ont plus d'une fois renouvellé leur noviciat dans l'école de la débauche, tout pleins de mépris qu'ils soyent pour la raison, s'applaudissent de l'avoir à cet égard pour eux. J'ai été plus d'une fois témoin de ces manèges, & j'en ai été instruit par des témoins qui avoient autant de lumière que de probité, & qui savoient réflèchir juste (A).

Le meme Ecrivain rapporte encore en ces termes les causes de l'estime du Public pour Bayle : Il ne faut pas s'étonner si M. Bayle se fait lire avec plaisir, & s'il persuade. Il écrivoit avec facilité, & de plus avec une extrême clarté, une parfaite netteté, si l'on en excepte quelques endroits où il alloit mieux à son but, en se servant d'un autre stile; bien sûr alors que son Lecteur n'imputeroit l'obscurité qu'à la matière même, & le croiroit sur sa parole. De plus, il connoissoit parfaitement le cœur humain, & savoit tout ce qu'il faut faire pour s'en saisir. C'est par cette connoissance qu'il tire un si grand parti des répétitions, par le moyen desquelles il rend ses principes si familiers à ses Lecteurs, qu'à la fin il les engage à les regarder comme on fait les notions communes. Un Dictionnaire lui est une occasion favorable de multiplier ses répétitions. Soit que les Auteurs, dont les noms font autant d'Articles, ayent été dans les mêmes idées, ou qu'ils se soyent trouvés dans des sentimens opposés, les mêmes matières reviennent. M. Bayle, après avoir parlé de son chef, cite un Auteur qui a pensé comme lui, ou à peu près comme lui. Une citation en attire une autre; & souvent, après avoir rassemblé le pour & le contre, on se trouve plus affermi dans le doute qu'auparavant (B)... Cet Auteur, dont la fantaisie étoit d'établir le Pyrrhonisme, & d'inspirer aux hommes de l'éloignement pour la raison, savoit bien que son Dictionnaire seroit lû par une infinité de gens qui ne seroient point accoûtumés à réflèchir, & qui, loin d'avoir des principes solides sur les Sciences, n'en auroient même aucune teinture. Il savoit bien qu'il n'y avoit qu'à éblouïr une partie de ses Lecteurs, pour les amener où il lui plairoit (C).

M. de Crousaz finit le Portrait de Bayle par ces paroles: Il paroît par le peu que je viens de citer du grand nombre des Ouvrages de M. Bayle, que l'on en peut tirer les conséquences suivantes. 1. Il étoit capable de faire de lui ce qu'il vouloit; car, quand il lui plaît, il renverse les erreurs des hommes célèbres par des preuves les plus claires & les plus convaincantes qu'il fait exposer dans toute la clarté imaginable. En même tems, il fait attaquer les vérités les plus sûres, de la manière du monde la plus éblouïssante, & par des argumens qu'il soutient être sans réplique. 2. Il ne perd pas de vuë ses ennemis, ni ses propres interêts. Lorsqu'il fait des éloges, c'est qu'on en peut tirer des conséquences en sa faveur, & que ceux qu'il n'aime pas, méritent qu'on en dise tout le contraire. 3. Très éloigné d'entreprendre une réformation de l'Histoire & de la Chronologie, il ne laisse pas, pour

(A) *Exam. du Pyrrhon. pag.* 342.
(B) *Ibid. pag.* 131.
(C) *Ibid. pag.* 127.

mettre à profit ses Recueils, de redresser les dates de diverses minucies. 4. Il n'étoit pas possible qu'il ne connût à quoi il s'exposoit en écrivant avec tant de subtilité & d'étendue, contre les vérités qui passent pour les plus sacrées & les plus respectables. Mais, pour se mettre à couvert de disgrace, & des suites de la disgrace, il affecte un zèle à toute épreuve pour le systême le plus accrédité. 5. On trouve des preuves qu'il écrit surtout en faveur de quelques Lecteurs chéris, dans divers endroits, où il se moque finement des mêmes Théologiens qu'il prend pour Protecteurs. 6. Il semble encore que c'est en vuë de plaire à des personnes de son goût qu'il déclare par ci par là de quelle manière des Auteurs Athées auroient pû s'y prendre pour publier leurs sentimens, sans s'attirer aucune persécution; c'est précisément la manière dont il s'y est pris. 7. Il savoit bien que le libertinage du cœur conduit naturellement au libertinage de l'esprit, c'est-à-dire, à l'incrédulité. Il avoit trop d'esprit pour ne pas le comprendre; &, pour plaire encore davantage à ses Lecteurs favoris, il s'exprime là-dessus en termes exprès. Il met en œuvre ces deux secours, & aux raisonnemens il unit l'amour de la licence, & les contes les plus propres à l'inspirer, soutenus de citations & de commentaires de la plus hardie saleté. Voilà l'Auteur, dont il faut parler avec admiration, & (*qu'il faut*) écouter comme un oracle, pour plaire à une partie des Grands, & pour se faire regarder comme un esprit propre à figurer dans le beau monde. M. Bayle avoit connu son siècle, & compté qu'en flatant sa corruption, & en lui aidant à secouer le joug importun de la Religion, on verroit chaque jour le nombre de ses admirateurs se multiplier (A).

RIEN de plus vrai, que le succès des Ouvrages de Bayle, & la réputation de cet Auteur, viennent de ce qu'il a connu son siècle.

BAYLE NE VOULANT ETRE COMPARE' A PERSONNE, S'EST OUVERT UNE NOUVELLE ROUTE PAR SON DICTIONNAIRE.

IL N'IGNOROIT PAS qu'à quelque Science particulière qu'il s'appliquât, on l'égaleroit, on le surpasseroit même. Ne pouvant souffrir d'être comparé à personne, il prit une route écartée pour éviter tout parallèle; & ne se flatant pas d'obtenir le premier rang dans la République des Lettres, il aima mieux n'en avoir aucun, ou en avoir un qu'on ne pût dire inférieur à quelque autre. Par son Dictionnaire Critique, qui est un Ouvrage original, & d'un goût singulier, il s'est mis à couvert de toute concurrence avec quelque Ecrivain que ce soit. » C'est là, pour me servir de ses termes, un rafinement de l'amour » propre. On vous surpasseroit, quelque progrès que vous fissiez, par » une certaine route; prenez-en une route contraire, où vous n'aurez » point de rivaux: ceux qui vous mettront en balance avec d'autres, » pourront soutenir qu'en son genre votre mérite ne cède point à celui » d'autrui. Mais l'oseroit-on dire, si la dispute rouloit sur des qualités » de même espèce, les unes visiblement inférieures, & les autres visi» blement supérieures (B) «?

LA PREVENTION EN FAVEUR DE BAYLE N'EST PAS UNIVERSELLE.

QUELQUE grande que soit la prévention en faveur de Bayle, elle n'est pas si générale, qu'il n'ait trouvé bien des Censeurs. Il y a dans tous les siècles des personnes raisonnables & éclairées qui ne sont point esclaves du préjugé. Outre les Ecrivains, que j'aurai occasion de nommer, lorsque je rendrai un compte plus particulier de mon Ouvrage, il est à propos de citer les Jugemens qu'ont porté de Bayle quelques Auteurs, soit Catholiques, soit Protestans. Je me bornerai le plus qu'il me sera possible; car, si je voulois rassembler tous les repro-

(A) *Ibid.* pag. 239.

(B) *Dict. Crit. Art.* AGIS, REM. A.

ches que lui ont fait des personnes de mérite & d'autorité, cette Préface rempliroit un volume.

BAYLE CENSURÉ PAR PLUSIEURS SÇAVANS ECRIVAINS.

JE COMMENCE par les Journalistes de Leipsic, qui, à l'entrée du court extrait qu'ils ont donné de la *Réfutation des Critiques de Bayle sur S. Augustin* (A), s'expriment ainsi: *Ingeniosissimus Bælius, ut in censoriis suis animadversionibus, nullius temere, magni licet nominis, pepercit autoritati; sic venerandos etiam Civitatis Christianæ Antistites identidem castigare non formidavit. In his S. Augustinus præcipuè numerandus, cui in certaminibus Pelagianis versanti, rationis, ac veritatis violatæ, nullo rubore suffusus, diem dixit.*

LES MEMES Journalistes ont fort bien jugé de Bayle, lorsqu'ils ont dit, que, quelque gloire qu'il se soit acquise par son Dictionnaire, cet Ouvrage n'a pas laissé de lui faire perdre une grande partie de sa réputation. *Quantum autem cunque præclaro hoc opere fuerit nobilitatus, haud exiguum tamen eo existimationis detrimentum fecit* (B).

VELLEM, dit le célèbre M. de Leibnitz, parlant de Bayle (C), *is ingenii opes, magis ad stabiliendas veritates profuturas, quàm captandos hominum liberiorum plausus; minùs indè lucri Bibliopolæ, sed plus Autori laudis solidæ & veræ quietis accessisset.*

UN AUTRE Ecrivain Allemand paroît surpris de l'estime qu'on fait du Dictionnaire Critique. *De Lexico P. Bælii judicat* (*Reimman.*) *sincerè in utramque partem, pretiumque ponit Libris à Bælio conscriptis satis diversum, miratus tandem quì fieri potuerit, ut tantam sui nominis famam vir ille sibi potuerit parare, qui in Linguis exoticis hospes, in Græca autem & Latina non nisi mediocriter versatus fuerit, in sola excellens Gallica* (D).

PARMI les Lettres écrites à feu M. de la Croze (E), il y a divers Jugemens sur Bayle, dont la plûpart lui sont assez désavantageux. Je n'en citerai qu'un tiré d'une Lettre datée de 1717 (F): *Bælii insigne παρόραμα à me notatum videbis. Plura ejus generis in libro aliorum erroribus destinato reperiuntur.*

QU'IL me soit permis, dit M. l'Abbé d'Olivet (G), de faire une réflexion sur M. Bayle. Je le tiens pernicieux en matière de Religion. Je crois même, qu'à le prendre du côté de l'érudition, il ne mérite pas à beaucoup près ce haut rang où les demi-Savans l'ont placé. » Quelle » pitié (avoit déja dit cet Auteur, dans son Histoire de l'Academie » Françoise, à l'Article Mézeray) de voir que M. Bayle, un si beau » génie, se plaise à déterrer les plus misérables brochures, pour en » tirer des anecdotes scandaleuses, qui reçoivent dans ses *in-folio*, une » seconde vie plus durable que la première! Il connoissoit la malice » du cœur humain, il a voulu la chatouiller (H) «.

(A) Dans les *Act. de Janv.* 1733. pag. 48. des *Nouv. Litter.* ils attribuent au P. Berruyer ce Livre qui est du P. Merlin.

(B) *Act. Sept.* 1733. pag. 409. où l'on trouve un extrait de l'*Exam. du Pyrrhon.*

(C) *Ibid. Sept.* 1743. pag. 519. & suiv. On y rend compte du 4e. & dernier Volume des Lettres de ce Sçavant, imprimé à Leipsic, en 1742. in-8° *Solidum est hoc de Bælio judicium*, disent les Journalistes, du passage que je rapporte.

(D) Les Journalistes de Leipsic, dont j'emprunte ce passage, ajoutent: *Qui verò norunt hebescere plerumque vires judicii ex linguis multis addiscendis tractatis, ii existimant Bælii ingenium eo opulentius, viribusque nondissipatis instructius.* Voyez dans les *Act. de Leipsic*, *Mai* 1743. pag. 175. l'extrait du Livre intitulé: *Bibliotheca Historiæ Literariæ Critica, eaque generalis; hoc est, Catalogi Bibliothecæ Reimmannianæ Systematico-Criticæ. Tomus secundus*, &c. *Hildesiæ*, 1739. in-8°.

(E) *Thesaur. Epist. Lacrozian.* &c. *Lipsiæ*, in-4°. 2. Vol. 1742. & 1743.

(F) *Christian. Sigism. Lieb. Epist.* 10. *Oct.* 1717. Cette Lettre est à la pag. 245. du Tom. I.

(G) *Lett. à M. le P. Bouhier.* Paris, Didot, 1739. in-12.

(H) M. l'Abbé d'Olivet demande ensuite, si Bayle *ne craignoit point la malédiction lancée dans ces deux Vers du bon Amyot*?

Maudit sois-tu, qui vas faisant recueil
Des maux de ceux qui gisent au cercueil.

Opuscules de Plutarque, De la Curiosité.

Ce qui précède & ce qui suit ces Vers traduits de Plutarque, convient encore parfaitement à Bayle, quoiqu'il ait tâché de s'en défendre dans le *Projet de son Dictionnaire*, N. V. REM. B.

Suivant les Journalistes de Trevoux (A), Bayle, généralement parlant, sçait mieux imposer à ses Lecteurs par les charmes de l'expression, que les convaincre par la force du raisonnement.

Dans la Vie de M. Nicole, il est fait mention des Lettres de ce Sçavant, & l'on en cite une où il dit de Bayle : Il faut le moins que l'on peut, se compromettre avec ce Nouvelliste. Il a dans le fond l'esprit assez faux, & nulle équité. Il se divertit, d'une manière indigne, des choses les plus lascives; mais il est en possession de plaire, & de donner un air ridicule à ceux qu'il lui plaît. C'est une chose pernicieuse, que ces petits Censeurs qui s'érigent un Tribunal, & qui disposent de toutes les têtes mal faites, qui sont toujours le plus grand nombre (B).

L'Auteur de l'*Essai sur le Beau*, après avoir parlé des Ecrivains dont les Ouvrages ne s'accordent pas avec leur caractère, ajoute à la pag. 197. Le moyen de n'être pas choqué en lisant un Philosophe, qui, selon lui, a professé toute sa vie le pur Evangile, affecté hautement la qualité d'honnête homme, défié tous ses adversaires de le trouver en défaut sur la Religion & sur les mœurs, & qui ne travaille près de quarante ans, que pour ramasser dans un seul Ouvrage une Bibliothèque entière d'irréligion & d'infamie!

Dans la Préface du Livre qui a pour titre, *Traité des Abus de la Critique en matière de Religion*, &c. ce judicieux Censeur des excès insupportables de la Critique, s'étant plaint amèrement qu'elle *a une pleine licence de s'exercer sur les sujets les plus respectables, comme sur les plus minces, & de s'élever contre Dieu même, & ses Saints*, poursuit en ces termes: Témoin, entre mille Ouvrages de ce caractère, le Dictionnaire de M. Bayle, qui est un amas d'erreurs capitales qu'on y a insérées, sous prétexte d'en corriger d'assez indifférentes en fait d'Histoire & de Littérature. Ouvrage à la Mosaïque, qui dans son bizarre assortiment de citations & de réflexions sérieuses & comiques, fournit de quoi former le plus monstrueux assemblage d'obscénités, d'Héresies, & d'Athéïsme. Ouvrage, qui pis est, très propre à insinuer ces poisons avec tout l'agrément que peuvent répandre la délicatesse de l'esprit, la légéreté de la plume, & la variété de l'érudition, jointe à la finesse de la Critique.

Les Protestans eux-mêmes, ajoute un autre Ecrivain, ne lui ont-ils pas fait un procès dans les formes? Ne l'ont-ils pas accusé d'Athéïsme au Consistoire de Rotterdam? Il s'est défendu, il est vrai, avec un artifice très imposant, & un air de supériorité qui devoit déconcerter un accusateur aussi peu mesuré que le fanatique Jurieu. Mais, quelque moûs que fussent ses Juges, n'ont-ils pas exigé de lui qu'il changeât ses Articles de Pyrrhon, des Manichéens, des Pauliciens, &c. qu'il réformât entièrement ce qu'il avoit dit de David, qu'il dît nettement qu'il le regardoit comme un Auteur inspiré, &c? Enfin, ne lui firent-ils pas une réprimande sur les obscénités dont il paroît affecter d'embellir ses Ouvrages? Lisez là-dessus sa Vie par M. Des-Maizeaux, sa Cabale chimérique, ses Pensées sur les Comètes, & ses ennuyeuses Dissertations contre MM. Jurieu, le Clerc, Jaquelot, Bernard, &c (C).

Les *ESSAIS sur les Philosophes, ou les égaremens de la Raison sans la Foi*, ne me sont connus que par l'extrait qu'en ont donné les

(A) *Sept.* 1707. pag. 1520.

(B) *Vie de M. Nicole*, Part. II. pag. 274. M. Nicole n'a pû parler du *Dictionnaire Critique*, étant mort avant que cet Ouvrage parût.

(C) Voyez *Bayle en petit.*

Auteurs de la *Bibliothèque Françoise* (A), en la manière suivante : » Les différentes Sectes des Philosophes, leur opposition entre eux, » tout cela fait entrer notre Auteur dans un assez beau détail sur la » foiblesse de la Raison ; ce qui amène un parallèle de M. Bayle, & » de M. Pascal. Tous les lieux communs, que l'on épuise d'ordinaire » sur le sujet du Philosophe de Rotterdam, entrent en jeu, tandis » que M. Pascal est traité, comme s'il étoit entre les mains d'un Sa- » vant qui ne penseroit pas autrement que lui, tant sur la Religion, » que sur la Morale. Quant au Philosophe de Rotterdam, voici le » joli portrait qu'en fait notre Auteur : *Qu'est-ce que Bayle comparé à M. Pascal ? Je nomme Bayle, parce que son Dictionnaire est à la mode, & que les Savans estiment ce qui est sorti de sa plume. Bayle est un Auteur dangereux, qui souvent fait une grande dépense d'esprit & d'érudition pour des bagatelles ; qui a le talent de prendre les choses du mauvais côté, à qui la perversité des sentimens échappe de tems-en-tems, alors on lui voit dévoiler sa malice, & répandre son venin, son désespoir le trahit ; toujours curieux de rechercher ce qu'il croit être mal conçu ou peu raisonnable dans les Pères de l'Eglise, il change & travestit les meilleurs argumens en sophismes, épiant toutes les occasions de faire naître des doutes sur la Providence, sur l'immortalité de l'ame, sur la spiritualité, il cherche à se décorer d'un nom respectable pour autoriser ses travers, enflé de ses connoissances, parce qu'il se croit un homme universel, il soumet les oracles de l'Ecriture à son jugement, & tente de les redresser. La simplicité de cette nourriture lui cause un dégoût extrême, son orgueil le rend incrédule, & lui fait déclarer la guerre à Dieu même. Enfin Bayle est un Philosophe qui se dit avec emphase Jupiter Assemble-Nuë* (B), *c'est un esprit plein d'inquiétudes Philosophiques, qui combat ce qu'il lui plaît, qui défend ce qu'il veut, c'est un impudent Cynique qui a rayé du Code des devoirs de l'homme envers Dieu, & envers soi-même l'article de l'honnêteté & de la pudeur. C'est un incrédule qui professe par tout le Pyrrhonisme, qui a perdu de vuë tout dessein de s'éclairer, qui ne pense qu'à entasser difficulté sur difficulté, qui fuit la lumière, & se dérobe aux plus fortes preuves, & qui fait consister tout son plaisir & toute sa gloire à ne se pas rendre. C'est enfin le Docteur des impies de nos jours, qui mettent de niveau le Paganisme, l'Eglise Catholique, & les Sectes Hérétiques.*

» Ce qu'on peut dire de moins sur ce tableau, c'est que pour » être fait par un Auteur Chrétien, il n'y règne pas plus de douceur » & de charité, que s'il avoit été fait par le Payen le plus emporté » & le plus atrabilaire. Quand je compare le portrait de Bayle, tel » que nous le donne ici notre Auteur, avec le portrait du même Phi- » losophe, tel que nous l'a laissé feu l'Abbé Houteville, dans le *Dis-* » *cours Historique & Critique*, qu'il a mis à la tête de sa *Religion* » *Chrétienne*, je ne puis assez louer la modération du docte Abbé, » dont voici là preuve. *Je suis bien éloigné*, dit-il, *de confondre M. Bayle avec ceux qui nous ont déclaré la guerre. Il a lui-même quelquefois combattu pour nous, & prêté la main à nos victoires. Quelquefois néanmoins il établit des principes, dont il seroit facile d'abuser, & dont il auroit désavoué les conséquences. Esprit subtil, adroit, souple, & susceptible de toutes les formes, il n'y avoit point de matière, si*

(A) Tom. 39. Part. II. Art. I. pag. 185. Les *Essais sur les Philosophes* sont imprimés à Amsterd. 1743. in-12.

(B) *Lettre au P. Tournemine. Trevoux*, 1716. C'est une citation de l'Auteur.

abstraite qu'elle fût, où il ne pénétrât. La nature l'avoit fait Métaphysicien, & , ce qui est rare, il avoit joint à ce talent qui n'en souffre guère d'autre, un savoir étendu, curieux, & choisi. Cependant ces grandes qualités avoient un défaut. M. Bayle cherchoit plûtôt à multiplier, qu'à lever nos doutes. Il ne vouloit que renverser, & jamais établir; semblable, en quelque sorte, à ces Conquérans, qui ne laissent après eux que des ruïnes. Je n'ignore pas qu'on n'iroit à rien de solide, s'il étoit interdit de proposer librement les objections spécieuses & ébloüissantes qu'on peut opposer à la vérité. Elles sont, au contraire, très utiles, elles servent à confirmer ce que l'on sait & à l'éclaircir; elles fournissent des occasions de nouvelles ouvertures, ou des moyens d'ajouter aux anciennes. Mais on diroit que M. Bayle avoit un autre dessein; qu'il vouloit nous faire entrer en défiance de toutes nos lumières, nous rendre la raison même suspecte, &, à force de nous promener dans les espaces du Pour & du Contre, nous faire un problême de l'un & de l'autre.

SANS vouloir porter mon jugement sur ce long passage, & sur les contradictions manifestes qu'il renferme, je demande si un homme, *qui établissoit des principes dont il seroit facile d'abuser*; qui *cherchoit plûtôt à multiplier, qu'à lever nos doutes*; qui, *semblable à ces Conquérans, qui ne laissent après eux que des ruïnes, ne vouloit que renverser, & jamais établir*; qui *vouloit nous rendre la raison suspecte, & nous faire un problême du Pour & du Contre*; je demande, dis-je, si un tel homme étoit bien propre *à combattre* pour la Religion Chrétienne, & *à prêter la main à ses victoires*?

» QUEL Tribunal, s'écrie un Censeur de Bayle (A), prendra fait » & cause pour un Auteur Protestant & fugitif qui devroit être en » horreur à tous les bons François, après ce qu'il a écrit contre toute » la Nation, dans son Diabolique Libelle (B), *la France toute Catholique sous le Règne de Louïs le Grand*? Quand vous faites des » leçons un peu vertes à certains Lecteurs, que l'aveuglement, l'Hérésie, ou le libertinage a pû rendre les admirateurs d'un homme qui » n'est admirable qu'à cause de son incroyable effronterie, & de sa » prodigieuse méchanceté, vous ne nommez, vous ne désignez même » personne, & qui est-ce qui osera ouvertement venger les libertins en » général «?

UN CÉLÈBRE Protestant, qui paroît avoir caractérisé Bayle d'une manière assez impartiale, quoique le portrait qu'il en donne, soit trop flaté, ne laisse pas de montrer dans cet Ecrivain des défauts capables d'obscurcir tous ses talens & toutes ses vertus.

C'ÉTOIT, dit-il, un de ces hommes contradictoires, que la plus grande pénétration ne pourroit concilier avec lui-même, & dont les qualités opposées nous laissent toujours en suspens si nous devons le placer dans une extrêmité, ou dans celle qui lui est opposée. D'un côté, grand Philosophe, sachant démêler le vrai d'avec le faux, voir l'enchaînure d'un principe, & suivre une conséquence : d'autre côté, grand Sophiste, prenant à tâche de confondre le faux avec le vrai, de tordre un principe, de renverser une conséquence. D'un côté, plein d'érudition & de lumière, ayant lû tout ce qu'on peut lire, & retenu

(A) L'Auteur de *Bayle en petit*. Voyez le 7e. *Entretien*.

(B) Cet Ouvrage est inséré au Tom. 2. des Œuvres *in-fol.* de Bayle. Voyez pag. 337-351. Bayle y prétend que l'Eglise Catholique est la fille du Démon; que ce *devroit être la même chose que de dire la Religion Catholique, & la Religion des malhonnêtes gens; qu'un honnête homme devroit regarder comme une injure d'être appellé Catholique*, &c. Enfin, il porte la fureur jusqu'à dire, que *les Catholiques de naissance sont* TOUS *de très malhonnêtes gens.*

tout

tout ce qu'on peut retenir : d'un autre côté, ignorant, ou du moins feignant d'ignorer les choses les plus communes, avançant des difficultés qu'on a mille fois réfutées, proposant des objections que les Novices de l'Ecole n'oseroient alléguer sans rougir. D'un côté, attaquant les plus grands hommes, ouvrant un vaste champ à leurs travaux, & les conduisant par des routes difficiles & par des sentiers raboteux, & sinon les surmontant, leur donnant toujours de la peine à vaincre : d'un autre côté, s'aidant des plus petits esprits, leur prodiguant son encens, & salissant ses Ecrits de ces noms que des bouches doctes n'avoient jamais prononcés. D'un côté, exempt, du moins en apparence, de toute passion contraire à l'esprit de l'Evangile, chaste dans ses mœurs, grave dans ses discours, sobre dans ses alimens, austère dans son genre de vie : d'un autre côté, employant toute la pointe de son génie à combattre les bonnes mœurs, à attaquer la chasteté, la modestie, toutes les vertus chrétiennes. D'un côté, appellant au Tribunal de l'Orthodoxie la plus sévère, puisant dans les sources les plus pures, empruntant les argumens des Docteurs les moins suspects : d'un autre côté, suivant la route des Hérétiques, ramenant les objections des anciens Hérésiarques, leur prêtant des armes nouvelles, & réunissant dans notre siècle toutes les erreurs des siècles passés (A).

JEAN LE CLERC prétend que cette *description* est *trop avantageuse*. Je sai, ajoute-t-il, qu'il y a des gens, qui n'ont point été choqués d'entendre dire qu'il faut renoncer (B) aux notions communes pour être Chrétien, & qu'on ne sauroit défendre la bonté de Dieu contre les Hérétiques armés par M. Bayle, & qui ont été choqués d'entendre parler notre Auteur de la sorte. Il me semble, au contraire, qu'ils ont sujet de le remercier de sa discrétion & de sa civilité. Il a bien voulu nommer *grand Philosophe*, un homme qui ne savoit qu'un peu de Cartésianisme, & point du tout de Géometrie, puisqu'il avouoit qu'il n'avoit jamais pû comprendre la démonstration du premier problême d'Euclide, & qu'il a même voulu ergoter, sur ses vieux jours, contre l'évidence des démonstrations mathématiques. En fait de raisonnement, il ne suivoit que la probabilité, & raisonnoit à tout moment *ad hominem*, sans aucun autre principe, & sans dessein que d'embarrasser des Lecteurs peu éclairés. Il y a infiniment plus de verbiage en son fait, que de raisonnement solide. Il n'avoit lû aucun Livre de la Philosophie Expérimentale des Anglois, dont plusieurs avoient paru long-tems avant sa mort, ni aucun des Livres de raisonnement de la même nation, excepté quelques-uns de ceux qui avoient été traduits. Pour la Géométrie, il y avoit parfaitement renoncé ; & il ne savoit pas plus de Théologie, que ce qu'il pouvoit en avoir appris dans son Catéchisme, & dans les Prêches, ou dans quelques Livres des François. Il n'avoit jamais étudié l'Antiquité Ecclésiastique, & très peu la Grecque, & la Romaine. Le Droit, & la Médecine étoient des lettres closes pour lui. Il avoit quelque connoissance de l'Histoire des derniers siècles, surtout par rapport à la France, & à la vie de quelques Gens de Lettres, souvent assez obscurs. Il avoit pris beaucoup de peine à rechercher mille vétilles Littéraires, & mille circonstances de néant. *Est-ce là un homme qui avoit lû tout ce qu'on peut lire, & qui avoit retenu tout ce qu'on peut retenir* ? Les amis de M. Bayle ont grand sujet de remercier M. Saurin qui a exprimé par civilité en termes généraux, à la manière des Orateurs, ce qu'on ne

(A) *Sermons de Saurin*, Tom. 3. la Haye, 1717.

(B) C'est-à dire, en bon François, au sens commun.

peut entendre que de quelques matières particulières, & avec de grandes restrictions. Qui oseroit dire que M. Bayle avoit lû le quart de ce que Joseph Scaliger, par exemple, Casaubon, Saumaise, Petau, Sirmond, & M. Huet ont lû ? Il faut avouer que M. Bayle écrivoit avec beaucoup d'agrément ..... Mais écrire avec agrément, & raisonner d'une manière juste, sont des choses bien différentes (A).

J'AVOUE que Jean le Clerc est récusable, par les démêlés assez vifs qu'il a eus avec Bayle sur divers points de Littérature, & même de Religion. C'est une justice que je dois à ce dernier qui l'a rarement rendue en pareil cas. Mais on ne sçauroit nier qu'il n'y ait beaucoup de vrai, & des traits très ressemblans dans le portrait que ce Journaliste a tracé de l'Auteur du Dictionnaire. D'ailleurs, Saurin n'est pas suspect, & il faut avouer qu'il a peint Bayle d'après la vérité, & de main de maître.

L'AUTEUR des *Lettres sur les Anglois & les François*, ne porte pas un jugement plus avantageux de cet Ecrivain, qu'il dépeint avec les traits suivans.

IL SE PRÉSENTE ici un Bel-Esprit d'un autre caractère, un Auteur renommé, qui, après s'être exercé dans ses Ecrits sur toutes sortes de matières avec une facilité extrême, & avoir acquis beaucoup de réputation, s'est avisé enfin de vuider toute son érudition, & de la décharger dans un grand Livre critique, pour en régaler le monde curieux. Cet Auteur surtout peut faire voir jusques où un homme qui manque par le cœur, peut s'égarer par l'esprit; & son Ouvrage, qui par la manière agréable dont il est écrit, impose à tant de gens, peut montrer de quel côté est tourné le goût presque général de notre tems. Les rapports que les choses ont entre elles, se trouvent bien observés ici; le raisonnement est le fort de cet Ecrivain, mais les rapports que les choses ont à l'homme, y sont renversés & détruits entièrement. Ils ne vont ni à l'homme oisif, ni à l'homme extravagant, mais à l'homme corrompu qu'ils corrompent encore davantage. L'Auteur s'est plû à y répandre des obscénités, aussi bien que des railleries sur des sujets que toute personne sensée fera toujours profession de respecter, & il fait valoir les unes & les autres par le moyen de l'esprit qui s'ajuste à tout, au sale & au mauvais, comme au bon, & qui sur le mauvais, encore plus que sur le bon, se plaît à montrer les merveilles qu'il sait faire. Le gros du Livre est une merveille lui-même, par toutes les inutilités qu'un stile agréable, & un tour naturel & ingénieux fait valoir & admirer; c'est l'Ouvrage du monde, où les hommes qui courent après l'esprit, ceux qui veulent être amusés & trompés, le font davantage. Ce terrible Volume, cette montagne d'entre les Livres, après avoir jetté de grands cris dans une Préface, qui l'assortit au juste, & qui dispense un homme judicieux de la lecture de l'Ouvrage, n'enfante véritablement qu'une souris, ou plûtôt elle en enfante toute une nichée, qui se fourre par tout, pour ronger, & faire du dégât, & qui n'épargne pas même les choses les plus sacrées. Cet Ecrivain, qui pense si mal de ce que nous respectons, dira-t-il tout ce qu'il pense, & se fera-t-on une bienséance de ne pas dire ce qu'on pense de lui ? Disons hardiment que le caractère de l'Auteur du Dictionnaire Critique est celui d'un Charlatan, & que c'est peut-être de tous les Charlatans qui ayent jamais paru le plus signalé. Paré d'une fastueuse érudition, d'un ramas de faits & de cir-

(A) *Biblioth. Anc. & Mod.* Tom. VIII. Part. II. Art. IV.

conſtances, qui ne méritèrent jamais l'attention d'un homme ſenſé, il ſe produit avec une eſpèce d'éclat, & attire ſur lui les yeux de tout le monde; & la fertilité de ſon eſprit, qui le rend propre à jouer toutes ſortes de perſonnages, le met en état d'amuſer agréablement la foule qu'il attire. Tantôt il fait le Philoſophe qui témoigne faire cas des bonnes mœurs, & il fait des réflèxions qui les recommandent: tantôt c'eſt un Libertin qui ſe jouë de tout, & ſe laiſſe aller à ſon penchant. Quelquefois il paroît comme un eſprit fort, devant qui rien ne doit tenir; d'autrefois il ſe met en poſture contre les eſprits forts eux-mêmes, & vous diriez qu'il va les combattre. C'eſt un Savant qui cite, ou qui réfute d'autres Savans; c'eſt un Cavalier qui imite le langage de la Cour; quelquefois il affecte celui de la Guerre; d'autrefois il employe celui du Barreau. Souvent il en parle un qui n'eſt propre qu'à charmer la canaille, & il le parle ſi bien, que par là principalement il l'emporte ſur tous les Charlatans qui ont paru avant lui. Il n'eſt rôle qu'il ne jouë, ni figure qu'il ne prenne pour groſſir la foule des Spectateurs, auſſi bien que pour les contenter; & le fruit de tout cela, eſt de leur faire enviſager toutes choſes, comme faites pour ſervir de matière au raiſonnement, & le raiſonnement fait comme pour ſe jouer de toutes choſes. Quelques-uns ſe contentent d'être ſimples ſpectateurs de ſes ſingeries, & ils n'y perdent que leur tems. D'autres plus à plaindre, ajoutent foi à ſes diſcours, & ſe pourvoyent de ſes drogues, comme de quelque choſe d'exquis, & qui préſerve les hommes des ſcrupules & des terreurs incommodes que la Religion leur cauſe; & ils trouvent, en effet, ce qu'ils cherchent. De toute manière, c'eſt un Ouvrage propre à ſéduire ceux qui veulent bien être ſéduits (A).

M. DE RAMSAI ne juge pas plus favorablement de Bayle. M. de Crouſaz cite & adopte ſon Jugement, auſſi bien que celui des *Lettres ſur les Anglois & les François*. Sans rien rabattre (C'eſt M. de Crouſaz qui parle) des juſtes éloges que M. Bayle a pû mériter, il me paroît que M. de Ramſai en donne le caractère avec autant de vérité que de modeſtie, quand il dit: Il avoit un génie capable de tout approfondir, mais il écrivoit quelquefois à la hâte, & ſe contentoit d'effleurer les matières les plus graves. D'ailleurs, on ne peut juſtifier cet Auteur d'avoir trop aimé l'obſcurité déſolante du Pyrrhoniſme. Il ſemble dans ſes Ouvrages être toujours en garde contre les idées ſatisfaiſantes ſur la Religion. Il montre avec art & ſubtilité tous les côtés obſcurs d'une queſtion; mais il en préſente rarement le point lumineux d'où ſort l'évidence. Quels éloges n'eût-il pas mérité, s'il avoit employé ſes rares talens plus utilement pour le genre humain (B)?

ATTAQUER, dit M. de Crouſaz, la Liberté, l'exiſtence de Dieu, la Providence, l'influence de la Religion ſur les mœurs, & prouver l'innocence de l'Athéïſme, égayer enfin d'indignes Lecteurs par une profuſion d'obſcénités. Voilà les bornes dans leſquelles il s'eſt renfermé à peu près, & qui a rempli la plus grande partie de ſon Livre.

JE VEUX, ajoute le même Auteur, que M. Bayle ait paſſé ſa vie dans une grande continence. Ce n'eſt pas ſa perſonne qu'on examine, on ſe borne à ſes Ouvrages. Un nombre infini de débauchés (on ne ſauroit le nier, ce fait eſt d'une notoriété trop publique) s'autoriſent

(A) *Lettr. ſur les Angl. & les Franç.* pag. 391. Voyez auſſi la *Lettr. Crit. ſur le Dict. de Bayle*, pag. 453.

(B) *Diſcours ſur la Mythologie*, pag. 9. Amſt. 1728.

de ses compilations (A) à ne plus rougir de faire & d'avouer qu'ils sont ce dont les idées divertissoient assez un si grand Philosophe, pour l'engager à en remplir ses cahiers, & par là (pour emprunter une pensée de Sénèque) ils perdent entièrement ce qui pourroit donner des bornes à leur licence, & peut-être même les en ramener, la honte de s'y laisser aller. *Itaque quod unum habebant in malis bonum, perdunt, peccandi verecundiam.*

JE NE FINIROIS pas, si je voulois rapporter tous les défauts que M. de Crousaz a remarqués dans le Dictionnaire Critique, qu'il traite de *pot pourri*. Je ne citerai plus que le passage suivant, tiré de son *Examen du Pyrrhonisme*, pag. 194.

» M. BAYLE se donne pour un raisonneur des plus exacts. Une » répugnance presque invincible à ne se rendre qu'à des principes les » plus incontestables, & à des conclusions les mieux démontrées, lui » ont fait trouver, si on veut l'en croire, du foible dans tout ce que » les autres croyent très solidement prouvé, & des difficultés là où » tout leur paroît de plein pié. Cependant, si on examine de près ses » raisonnemens, on trouvera qu'il en oppose de bien foibles à *des* » solides. Il se familiarise par là avec de très légères vraisemblances, » & il croit que les autres s'en contenteront aussi aisément que lui «.

LES ADMIRATEURS de Bayle ne se persuaderoient pas qu'il fit quelquefois des raisonnemens indignes d'un Philosophe, si l'on n'en fournissoit des preuves. Aux exemples qu'en a donnés M. de Crousaz, j'en joindrai ici trois autres, qui, si je ne me trompe, feront voir clairement ce qu'il avance.

EXEMPLES DES MAUVAIS RAISONNEMENS DE BAYLE.

I. EXEMPLE. A l'Article FONTEVRAUD, REM. H. » Si » jamais, dit Bayle, l'Eglise Romaine faisoit avec connoissance de » cause ce qu'on prétend qu'elle fit, sans le savoir, sous le Règne de » la Papesse Jeanne, elle trouveroit son apologie toute prête dans le » Livre du P. de la Mainferme; & je ne vois point, si l'Apologie » de Fontévraud passe une fois, pourquoi on feroit scrupule de créer » une Papesse «.

BAYLE *ne voit point!* Ce Critique si éclairé! Est-ce ignorance? Est-ce mauvaise foi? Je ne décide rien. Mais cette Papesse célébrera-t-elle les Saints Mystères? Ordonnera-t-elle des Prêtres, des Evêques, *&c*? Si elle n'en ordonne point, comment remplira-t-elle les fonctions attachées à la place de Vicaire de Jésus-Christ? Comment gouvernera-t-elle l'Eglise? Quelle honte d'être obligé de réfuter de tels argumens? L'Abbesse de Fontévraud, il est vrai, nomme des Officiers, un Prieur, *&c.* parce que ces sortes d'emplois sont d'institution humaine; ce qui lui suffit pour remplir sa place, qui est pareillement d'institution humaine. Bayle a-t-il crû qu'elle consacroit des Diacres, & des Prêtres, qui sont d'institution divine? Son poste exige-t-il cette puissance? Disons donc que Bayle a voulu se jouer du Public, & qu'il avoit une très petite idée du jugement de la plûpart de ses Lecteurs. Ou

(A) Jamais Ouvrage, dit ailleurs le même Ecrivain, n'a fait plus de mal que le sien, c'est la voix publique, les libertins & les débauchés, les seuls qui n'aiment pas à l'avouer, aiment à s'en appercevoir, & en sont convaincus... On compte pour quelque chose l'autorité de son Dictionnaire, & on dit de son Auteur : *Voilà un grand homme, & un homme d'un grand goût en matière de Religion.* Le P. Porée porte à peu près le même Jugement de cet Ouvrage qu'il appelle *le Dictionnaire Historique & Romanesque, Critique & Anti-Chrétien.* Cet Auteur, parlant de Bayle, n'a pas fait de difficulté de dire : *Probitatem non do.* Sur quoi l'on peut voir les plaintes d'un Anonyme dans la *Biblioth. Franç.* Tom. 26. Part. I. Art. II.

plûtôt,

plûtôt, disons avec Saurin, qu'*il propose des objections, que les Novices de l'école n'oseroient alléguer sans rougir* (A).

II. EXEMPLE, tiré de sa *Dissertation sur le Jour*, N. V. REM. C. où il s'imagine faire, en ces termes, une objection considérable contre le Systême de Nicolas Bergier.

» ON PEUT s'étonner avec quelque raison de ce que le Sr. Michalot n'a pas objecté à Erycius Puteanus, que le Cercle qu'il proposeroit, donneroit lieu à mille abus. En effet, dans toute l'étendue d'une hémisphère, il seroit le plus facile du monde d'éluder les Loix de l'Evangile touchant les jours d'abstinence. On en seroit quitte pour un diné maigre par semaine, si l'on vouloit recourir à la chicane du *Medianoche* des Espagnols. En partant de chez soi le Vendredi à minuit, on se trouveroit un moment après dans un pays où il seroit Dimanche, & où sans violer les Canons de la Sainte Mere Eglise, on se pourroit faire donner de bons chapons pour son souper. On sauteroit ainsi toutes les Vigiles en allant faire un voyage de quatre pas sous un autre méridien, où il seroit jour de Fête; &, si l'on vouloit ne chomer aucune Fête, non pas même le Dimanche (je parle des Fêtes qui ne viennent pas de suite) on n'auroit qu'à passer d'un méridien à l'autre; ce qui ne couteroit que peu de tems. Car encore qu'un Degré céleste réponde sur la terre à un espace de plusieurs lieuës, il est pourtant certain que chaque Degré est contigu à un autre; de sorte que celui où le jour commenceroit, toucheroit de toute nécessité un autre Degré où ce même jour ne commenceroit qu'au bout de vingt-quatre heures «.

RAISONNEMENT admirable & profond! Comment Bayle a-t-il osé avancer une pareille difficulté? Les moindres Ecoliers de Théologie sçavent qu'il n'est pas permis de passer d'un lieu dans un autre, précisément pour jouïr pendant quelques heures, ou quelques jours, des privilèges attachés à ce dernier lieu, & pour se libérer des Loix du premier. Mais, puisque Bayle paroît ignorer une défense connue de tout le monde, voyons quelle réponse il donnera à son objection.

» POUR EMPÊCHER donc, continue-t-il, que l'on ne passât en peu de tems du lieu où il ne seroit pas permis de manger de la viande, dans un lieu où cela seroit permis, il faudroit ordonner que la partie orientale de l'un de ces deux Degrés, & la partie occidentale de l'autre, demeurassent incultes & inhabitées. Qui ne sçait que tout homme qui veut continuer impunément le Carnaval jusques au premier Dimanche de Carême, n'a qu'à s'en aller à Milan, où le jeûne n'est d'obligation que 4. jours après le Mercredi des cendres «?

NON; cette nouvelle Loi ne seroit point nécessaire, & l'Eglise a sagement pourvû à tous les inconvéniens marqués par Bayle, qu'elle ne prendra jamais pour son Législateur. *Pour empêcher donc que l'on ne passât en peu de tems du lieu où il ne seroit pas permis de manger de la viande, dans un autre où cela seroit permis, il faudroit ordonner que la partie orientale de l'un de ces deux Degrés, & la partie occidentale de l'autre, demeurassent incultes & inhabitées.* Remède pire que le mal. Bayle l'a bien senti, mais il a crû par là rendre son objection victorieuse. Il est certain que l'Eglise défendroit à ceux *qui habiteroient la partie orientale de l'un de ces deux Degrés, d'aller dans la partie occidentale de l'autre*, pour y jouïr de l'immunité de ce der-

(A) Voyez ci-dessus, pag. 17.

nier lieu ; & cette défense suffiroit. Qui doute que tout ce que l'on fait en vuë d'éluder la Loi, ne soit une infraction de la Loi même ?

III. Exemple. » Il n'y a point, dit Bayle, de créatures plus » persuadées des attributs de la nature divine, que les Diables. Ils » croyent qu'il n'y a qu'un Dieu, & ils en tremblent. Mais cette foi » & cette crainte du vrai Dieu n'affoiblit point leur malice ; ils commettent tout le mal qu'ils peuvent. Oseriez-vous dire que s'ils étoient » Athées, ils seroient encore plus méchans ? Ils le seroient, au con» traire, beaucoup moins, parce qu'ils ne seroient point animés de » la furieuse passion de faire la guerre à Dieu à toute outrance, & » que la haine enragée qu'ils ont conçue pour son Saint Nom, & » pour les Fidèles, n'existeroit point. Par cet exemple, vous pouvez » connoître facilement que la simple persuasion qu'il y a un Dieu, » dont la justice est terrible, n'avance guère les bonnes mœurs (A) «.

Voila où a conduit Bayle la malheureuse prévention où il étoit qu'une société d'Athées pratiqueroit la vertu, & pourroit subsister sans trouble & sans désordre. Cette pernicieuse opinion ne lui a pas permis d'appercevoir, que les Démons n'étant pas libres, leur malice ne conclud rien pour son systême.

RELIGION DE BAYLE. Des erreurs si grossières devroient nous engager à nous défier des argumens, par lesquels on diroit que cet Auteur tâche de saper les fondemens de tout culte. Je n'entreprendrai pas de décider de sa foi ; mais si l'on en juge par ses Ouvrages, elle doit être très suspecte, pour ne rien dire de plus. Les réflèxions, que j'ai déja faites, peuvent donner une idée suffisante de ses sentimens en matière de Religion. Ce n'est pas qu'il n'affecte de tems-en-tems de la défendre, & de blâmer ceux qui l'attaquent. » L'impudence qu'il avoit, dit-il en parlant de » Bion, de tourner en ridicule la Religion, devoit être réprimée ; car » une réfutation sérieuse ne fait pas à beaucoup près tant de mal, » que les railleries d'un homme d'esprit. Les jeunes gens se laissent » gâter par ces sortes de moqueurs, plus qu'on ne sauroit dire. Bion » en gâta beaucoup, cela étoit inévitable, vû la hardiesse avec laquelle il » abusoit de son esprit contre une fausse Religion, que l'ignorance & la » fourberie avoient rendue cent fois plus ridicule, que la Religion en » elle-même, & dans son véritable état, n'est une chose excellente (B) «.

M. Bayle, qui connoît si bien le mauvais effet du ridicule, sur la Religion (c'est la réflèxion de M. de Crousaz) qui n'ignore pas qu'il en reste dans la plûpart des gens, des impressions que les réfutations les plus solides ont de la peine à effacer, pouvoit-il ne pas comprendre le mal que feroient ses objections contre la Religion, & le danger encore plus grand des tours sous lesquels il les propose ?

Ce que les partisans de M. Bayle, ajoute le même Ecrivain, appellent en lui des *débauches d'esprit*, & des *jeux* d'imagination, va tout droit à la *débauche des mœurs*, & à faire regarder comme des *jeux* la *licence* & l'*ordure*. Combien de gens n'avoient qu'une sombre idée des difficultés sur la Providence, & les autres points de la Religion, qui animés par l'exemple d'un Philosophe de si grande réputation, s'en chargent la mémoire, & se comptent presque entre les génies du premier ordre, parce qu'ils les savent répéter, & qu'ils en osent étourdir tous ceux qu'ils rencontrent ? *Quel génie supérieur, que M. Bayle ? Y eut-il jamais de réputation plus méritée ?* Qu'en savez-vous ? Depuis

(A) *Continuat. des Pens. div. sur les Com* pag. 795. (B) *Dict. Crit. Art.* BION, REM. C.

quel tems êtes-vous en possession de l'art d'examiner juste ? Vous êtes-vous jusques ici fort exercé à discerner le solide d'avec l'éblouïssant ? *Mais je m'en tiens à la voix publique.* Nommez-nous vos garants..... Qu'entends-je ? Une liste de débauchés. Voilà vos Auteurs, un autre vous citera bientôt vous-même, & en entraînera d'autres. C'est votre fonds & votre exemple, qui vous procurent les Disciples, dont la crédulité vous autorise à votre tour.

On peut voir dans le passage suivant les raisons qui déterminèrent Bayle à persévérer dans la Religion Protestante. Il est sûr, dit-il, qu'il y a des personnes sans Religion, qui demeurent, quant à la profession extérieure, dans la société où ils ont été nourris, encore qu'elle n'ait pas les avantages du monde de son côté ; soit qu'ils n'ayent point d'ambition, soit que les apparences de la Religion où ils se trouvent, soyent plus aisées à garder, soit qu'ils se fassent un honneur de leur constance, & de leur mépris pour la fortune, soit qu'ils ne veuillent pas chagriner leurs parens ou leurs amis; soit qu'ils craignent qu'on ne les accuse d'avoir changé de Religion par interêt, soit pour quelque autre cause (A).

M. de Crousaz assûre, que *quand M. Bayle fit imprimer les* Pensées diverses, *il ne fit pas attention qu'il donnoit dans les paroles qu'on vient de lire, son portrait, & la raison de sa persèverance ou de son retour à la Communion des Protestans (au cas qu'il l'eût quittée, ou qu'il y eût été sollicité) mais que depuis qu'on a examiné son Dictionnaire, il est presque impossible d'en douter* (B).

Il est certain que Bayle étoit Catholique de bonne foi jusqu'au 15. d'Avril 1670. comme on le voit par une de ses Lettres (C), & qu'il ne l'étoit plus le 2. de Novembre de la même année (D). Mais quiconque voudra comparer ses Lettres entre elles, jugera sans peine qu'il ne quitta la Communion de Rome, que par des motifs purement humains, & pour ne pas affliger trop sensiblement sa famille, à qui sa Conversion déplaisoit extrêmement.

Je crois qu'on ne sera pas fâché de trouver ici une anecdote sur la Religion de Bayle, qu'on ne lit point dans sa Vie, & qui est inserée dans les Mémoires *Chronologiques & Dogmatiques*. L'Auteur de cet Ouvrage, après avoir dit, que, suivant Bayle, *les supplices les plus longs, les plus cruels, les plus affreux, n'ont rien que de juste, dès là qu'ils sont employés à l'extinction du Christianisme*, ajoute : Croiroit-on, après cela, qu'il n'a pas tenu à l'Auteur qu'il n'ait fait une profession ouverte de ce que les Sectaires appellent le Papisme ? Retiré en Hollande un peu avant la Révocation de l'Edit de Nantes, il n'y parut pas fort sensible aux prétendus malheurs de ceux avec qui il paroissoit uni par les liens d'une même croyance. Son Avis aux Réfugiés, qui lui fit tant d'affaires, & qu'il désavoua, quoiqu'il fût certainement de lui (E), en est une bonne preuve, Bien plus, il agit pour retour- POURQUOI BAYLE PERSEVERA DANS LA RELIGION PROTESTANTE.

(A) *Pensées sur les Comètes*, &c.

(B) *Exam. du Pyrrhon.* pag. 669.

(C) Adressée à son frere aîné, & datée de Toulouse. C'est la 1re. du Recueil des *Nouv. Lettr. de Bayle*, impr. en 1739. Elle se trouve aussi dans sa Vie par M. Des-Maizeaux.

(D) Lettr. 2. du Recueil de 1739. datée de Genève, *le* 2. Nov. 1670.

(E) On a douté dans notre siécle si Bayle est l'Auteur de ce Livre. Extrait du *Journ. des Sçav. Mai* 1716. p. 596. Edit. d'Amst. » On assûre qu'il est à présent de notoriété » publique en Hollande, qu'Adrien Moetjens, Libraire à » la Haye, l'a imprimé, & reçu de M. Bayle. Il ne s'en » cache nullement, & dit que cet Ouvrage est de M. » Bayle, que les épreuves ont été corrigées par M. Louïs ; » il nomme même l'Imprimeur chez qui il a été imprimé. » Le même Moetjens, qui avoit envoyé ce Livre aux au- » tres Libraires de Hollande, le leur a mis à compte, & » en a été payé. On fut bien aise en France de voir un » Refugié donnant des leçons à ses confréres, telles qu'un » bon Catholique leur en auroit pû donner ; & je sai de » bonne part qu'il ne fut pas payé d'ingratitude, & même » qu'on en a trouvé après sa mort des preuves assez » claires «.

Cependant M. l'Abbé d'Olivet, dans une *Lettre à M. le P. Bouhier*, imprimée à Paris, en 1739. in-12. assûre que l'*Avis aux Réfugiés* est de Daniel de Larroque (*fils de Matthieu*) mort le 5. de Sept. 1731.

ner en France. Il ne demandoit que la permiſſion de faire le Journal des Sçavans, & la liberté de demeurer dans le Royaume un an avant que de faire abjuration. Mais il ne vouloit pas que M. l'Evêque de Meaux fît trophée de ſa converſion, & le montrât comme l'ours. C'eſt ce qu'il écrivit à quelques-uns de ſes amis, de qui je tiens cette particularité. Son deſſein n'eut pas de ſuite, parce qu'on s'obſtina à la Cour à ne point ſouffrir de Calviniſte déclaré. On le croyoit tel alors. Ses Ouvrages, & ſurtout ſon Dictionnaire, ont fait voir qu'il n'étoit pas plus attaché à Calvin qu'au Pape (A).

QUOIQU'IL EN SOIT de la Religion de Bayle (B), il eſt conſtant, comme on le verra ci-deſſous, que ſon inclination le portoit à favoriſer les Prétendus Réformés, & à blâmer les Catholiques.

OBSCENITÉS RÉPANDUES DANS SON DICTIONNAIRE.

IL EST inutile de dire que ſon Dictionnaire eſt rempli d'obſcénités. L'Auteur de l'*Abus de la Critique* prétend qu'on y trouve *de quoi former le plus monſtrueux aſſemblage d'obſcénités, d'Héréſies, & d'Athéïſme.* S'il falloit venir à la preuve de ce premier reproche, elle ne ſeroit pas difficile à fournir. Mais je me garderai bien d'indiquer les Articles qui mettroient la choſe en évidence. Tout ce que je puis dire en général, ſans crainte d'être démenti, c'eſt qu'il n'y a rien d'impur dans Catulle, Horace, Ovide, Perſe, Juvénal, Martial, Pétrone, *&c.* rien d'infame dans Brantôme, Montagne, la Mothe le Vayer, Buſſy, & la Fontaine; rien d'obſcène dans les Médecins, les Phyſiciens, les Avocats, & dans les Romans; rien enfin de ce qu'une imagination corrompue peut ſe repréſenter de ſale, que ce cynique Ecrivain n'ait raſſemblé, comme de gayeté de cœur, dans ſon Dictionnaire. On diroit qu'il a voulu que cet Ouvrage fût le répertoire de toutes les ordures dont les Libertins d'une certaine trempe aſſaiſonnent leurs converſations. Mais tirons le rideau ſur tant d'infamies.

CONDAMNÉES PAR LUI-MEME.

JE SÇAIS que Bayle en a pris la déſenſe dans un Ecrit exprès. Mais cette Pièce ne peut éblouïr les perſonnes éclairées. Il s'eſt condamné lui-même dans ſon Article d'ERASME, REM. Q. où il réfute indirectement les excuſes de cette apologie prétendue, en obſervant avec raiſon: *Qu'un Dialogiſte, ou tel autre Ecrivain, qui, ſous la fiction d'un perſonnage emprunté, vient débiter des penſées, doit chercher des ſujets, qui par les Loix de la vraiſemblance, ne l'engagent point à dire ce qui n'eſt pas édifiant, & que quiconque prète à des Hérétiques tout ce qui ſe peut avancer de plus fort pour leur Héréſie, plaide la cauſe de ſon cœur, ou tombe dans un jugement ridicule & téméraire.*

BAYLE EST L'AUTEUR DE QUI L'ON A DIT LE PLUS DE BIEN ET LE PLUS DE MAL.

ON PEUT voir, par ce que j'ai dit juſqu'ici, combien les ſentimens ſont partagés ſur Bayle. Selon ſes partiſans, c'étoit non-ſeulement un très bel eſprit, & un Sçavant du premier ordre, mais un Philoſophe infiniment reſpectable par ſes mœurs; & *une ame divine.* Suivant ſes cenſeurs, c'étoit un homme d'une érudition aſſez médiocre, mais qui par le dérèglement de ſon cœur, & par la ſubtilité de ſon eſprit, a fait un tort irréparable à la Religion & à la ſociété humaine. Quel parti prendre au milieu de ces contrariétés? Je n'ai pas la vanité de croire

(A) *Mém. Chron. & Dogm.* Tom. 3. pag. 376.

(B) M. le Cardinal de Polignac (dit M. de Mairan dans ſon Eloge) diſoit volontiers quelle avoit été l'occaſion de ſon Poeme. (*L'Antilucrèce*) En revenant de Pologne, il s'étoit arrêté quelque tems en Hollande; il y avoit eu pluſieurs entretiens, pluſieurs diſputes avec le fameux Bayle, dont le Dictionnaire Critique paroiſſoit alors depuis peu. On ſait de quelle manière les argumens d'Epicure, de Lucrèce, & des Sceptiques, contre les vérités les plus importantes de la Religion & de la Morale, ont été célébres & mis en œuvre dans ce Dictionnaire. Ils ne furent pas diſſimulés dans cette occaſion, & dèſlors M. le Cardinal de Polignac forma le projet de les réfuter, ce qu'il exécuta dans ſon exil de l'Abbaye de Bonport. Ce n'eſt pourtant pas Bayle à qui il s'adreſſe dans ſon Poeme, & qu'il apoſtrophe ſous le nom de *Quintius*, ainſi qu'a fait Lucrèce dans celui *de rerum natura*, à l'égard de *Memmius*, Romain d'une famille illuſtre; mais c'eſt, comme nous ſavons encore, un homme de qualité, & de beaucoup d'eſprit, qui a été connu par quelques Ouvrages, & avec qui M. le Cardinal de Polignac ſe trouvoit lié d'amitié. Voyez auſſi la *Préface* de l'*Anti-Lucrèce*, pag. XI.

que

que mon autorité fût affez grande pour juger un tel procès. Prenez, & lifez, dirois-je à ceux qui me demanderoient mon fentiment fur les Ecrits de Bayle. Quelque peu confidérable que foit mon témoignage, je ne laifferai pas de dire qu'ils contiennent de grandes beautés avec des défauts encore plus grands. J'adopte volontiers le Jugement de M. de Croufaz qui prétend que Bayle mérite l'éloge (*& le blâme*) *Ubi bene, nemo meliùs, ubi malè, nemo pejùs*; & il me femble qu'on peut furtout caractérifer le Dictionnaire Critique par ce Vers de Virgile, qui peint la Renommée:

Tam ficti pravique tenax, quàm nuncia veri.

En effet, pour peu qu'on veuille s'élever au deffus du préjugé, il fera facile de comprendre qu'un Ouvrage doit néceffairement contenir bien des fautes, fi cet Ouvrage eft d'une efpèce qui ne foit pas fufceptible d'une grande perfection; s'il s'eft rencontré des obftacles qui ont nui à cette perfection; fi l'Auteur, quelques talens qu'on lui fuppofe, n'a pas apporté tous les foins & toutes les conditions requifes pour l'excellence de cet Ouvrage; enfin s'il s'eft trouvé dans des circonftances qui ne lui ont pas permis de donner à fon Livre le degré de bonté auquel il étoit capable de le porter. Or c'eft ce qui doit s'appliquer à Bayle, & à fon Dictionnaire.

I. SOURCE DES ERREURS DE BAYLE. LA DIFFICULTÉ D'UN BON DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

Un dictionnaire Hiftorique & Critique eft un Ouvrage plus fufceptible de fautes, qu'aucun autre Livre. Je m'eftimerois trop heureux, dit Bayle, fi l'on vouloit m'excufer fur la raifon qu'il eft impoffible, ou prefque impoffible, de ne pas faire beaucoup de fautes dans un Ouvrage tel que celui-ci. Je ne penfe pas que je me fuffe engagé au travail de ce Dictionnaire, fi j'euffe prévû que toute mon attention à éviter les méprifes, ne m'empêcheroit pas de me tromper fort fouvent, & bien lourdement (A).

Il fait le même aveu dans le *Projet* de ce grand Ouvrage, où il a raifon de prétendre, qu'*il n'eft rien moins qu'aifé de compiler des fautes* (d'autrui) *& qu'on a befoin de beaucoup de tems pour ces fortes de compilations* (B).

Il dit ailleurs qu'il eft fûr que l'Ouvrage ne vaudra rien au fond; que s'il s'imprime, ce fera, non pas, parce qu'il en aura attendu quelque louange, mais parce que le Libraire aura crû le débiter, & l'aura fort follicité à ce travail, prenant à fes rifques & fortunes le fuccès quant à fa bourfe; que fi on lui demande pourquoi il fe donne tant de peines pour un Ouvrage, dont il connoît lui-même les défauts, dont il n'attend aucune gloire, & contre lequel il prévoit le mépris de tous les fins & bons connoiffeurs; il répond qu'il ne l'a pas écrit pour acquérir le titre de bon Auteur, ne le trouvant pas digne d'être fort fouhaité; de forte que c'eft pour s'occuper d'une façon qui ne lui foit pas à charge à lui-même, qu'il entreprend ce Dictionnaire... qu'il y a longtems qu'il a pris fon parti; qu'il eft fûr, que, malgré les fatigues qu'il fe donnera pour ne rien dire de faux, fon Livre fournira cent & cent occafions de critiquer des fautes & des bévuës à ceux qui voudront le cenfurer; qu'il travaille avec quelque forte d'application à cet Ouvrage, fans en efpérer un grand fuccès; que *jacta eft alea*, & qu'il ne voit pas comment il pourroit reculer honnêtement (C).

(A) Art. BABYLAS, REM. dernière.

(B) Dans l'Art. de Germain AUDEBERT, REM. C. il fait des réflexions fur la difficulté *de bien compofer la Bibliothèque des Auteurs.*

(C) *Lettr.* CXXI. du 19. Sept. 1692.

II. SOURCE DES ERREURS DE BAYLE. IL N'AVOIT PAS TOUS LES LIVRES QUI LUI ETOIENT NECESSAIRES.

On ne niera pas qu'un Dictionnaire, tel que celui de Bayle, n'exige le secours d'un grand nombre de Livres. Or l'Auteur n'en étoit pas suffisamment pourvû. Il l'avouë lui-même dans son Projet (A), dans les Articles de P. Faustus ANDRELINUS, REM. derniére (B), d'André GOVEA, REM. E. (C) de Benjamin PRIOLO, REM. B. & ailleurs. Cette disette de Livres l'a souvent empêché de puiser dans les sources, & l'a jetté par conséquent dans un grand nombre de fautes.

III. SOURCE DES ERREURS DE BAYLE. IL A PRECIPITE SON OUVRAGE.

Tout le monde sçait, que, malgré la multiplicité des talens, malgré la fécondité, & la facilité d'écrire, les longs Ouvrages coutent beaucoup de tems & de travail. Mais si nous demandons à Bayle, combien il a employé d'années à la composition de son Dictionnaire, il nous répondra que plusieurs s'étonneront qu'on ait pû faire en moins de cinq ans deux si gros volumes *in folio*; que, pour lui, au contraire, il est étonné de sa lenteur; qu'il a commencé cet Ouvrage au mois de Juillet 1692. & qu'il l'a achevé au mois d'Octobre 1696. que si l'on juge qu'il a été trop lent, il ne le trouvera pas étrange; qu'il n'ignore pas que cela est vrai, qu'il en a de la honte, *&c.* Pour moi, dit un de ses Censeurs, je suis du nombre de ceux qui s'étonnent de sa précipitation. Je m'étonne que Bayle, qui étoit depuis long-tems au fait, ait pû s'imaginer qu'en moins de cinq ans, il fût possible de remplir deux mortels *in-folio*, d'un prodigieux nombre de faits, sans s'exposer évidemment à en débiter beaucoup de faux. Je m'etonne qu'il ait pû se persuader que ces deux gros volumes, après si peu de travail, fussent au point de perfection, où il eût été capable de les porter, s'il y eût travaillé le double & le triple du tems qu'il y avoit employé; perfection pourtant à laquelle tout bon Auteur juge vraisemblablement avoir porté son Ouvrage, lorsqu'il prend la résolution de le donner au Public. Quand je parle ici de perfection, je l'entends avec une certaine latitude. Je veux dire, que, quoiqu'il ne soit pas nécessaire qu'un homme se persuade qu'il n'y a rien du tout de répréhensible dans son Ouvrage, néanmoins il faut qu'il ait une certaine confiance, qui n'est point incompatible avec l'humilité, que son Ouvrage n'est pas éloigné d'être, généralement parlant, bon, & capable de satisfaire des Lecteurs équitables & éclairés. Il faut que sa conscience lui dicte qu'il a pris toutes les mesures nécessaires, suivant la grandeur de son projet, pour éviter les fautes & les faussetés. Voilà indubitablement la disposition dans laquelle Bayle a été par rapport à son Dictionnaire, quand il s'est déterminé à en faire part au Public. Il avoit trop d'esprit, pour ne pas savoir qu'un Dictionnaire critique ayant particuliérement pour objet de noter, de relever, & de corriger les bévuës d'autrui, il doit aussi conséquemment être travaillé avec encore plus de soin que tout autre Livre; qu'un Auteur, qui se mêle de critiquer, doit être plus qu'aucun autre sur ses gardes, *&c.* Or le sujet de ma surprise est que Bayle n'ait pas senti que quatre ans & quatre mois n'étoient point un tems suffisant pour un projet aussi vaste que le sien ..... Le grand & ordinaire défaut de Bayle, & il lui est commun avec beaucoup de Critiques & d'autres

(A) Au commencement, où il traite son Ouvrage, d'*Essai*, ou d'*ébauche*, *qui peut déterminer quelques-uns à perfectionner ce plan*, &c.

(B) Ce qui manquoit, dit-il, à mon Article d'Andrelin, y auroit été assûrément, si j'avois eu les Œuvres de cet Auteur; mais n'ayant pû m'en servir, je fus obligé de suivre des gens qui avoient parlé de lui, sans les avoir consultées; & voilà comment des aveugles conduisent d'autres aveugles. C'est un grand malheur, quand on fait un Dictionnaire, tel que celui-ci, que de n'avoir pas tous les Livres nécessaires; mais c'est un malheur qu'il m'est impossible de détourner dans la situation où je suis.

(C) Voici ses paroles: N'ayant point les Livres que je voudrois, je laisse une infinité de choses dans l'incertitude. Je fais ici cette Remarque avec d'autant moins de scrupule, que je suis persuadé qu'on ne lira ce Dictionnaire que par morceaux. Ainsi, un Avertissement, qui ne seroit donné qu'une fois, courroit risque de demeurer inconnu. Bayle a souvent renouvellé cette plainte.

Ecrivains, d'ailleurs célèbres, a été l'impatience de mettre ses productions au jour. Il sentoit assez que l'Ouvrage va fort lentement, quand on se fait une loi de discuter tout, de s'assûrer de tout, de ne rien avancer qui ne soit appuyé sur des preuves suffisantes. D'un autre côté, il voyoit avec plaisir l'abondance d'érudition qu'un Ecrivain, qui ne prend point toutes ces peines, & qui, d'ailleurs, a beaucoup de lecture, est capable, de répandre, pour ainsi dire, à pleines mains, dans un Dictionnaire critique. Il savoit encore, qu'un Lecteur, comme accablé par cette espèce de profusion, se donne assez rarement la peine de faire les discussions que son Auteur n'a pas faites, & que par là il arrive que le Collecteur a peu à craindre de la plûpart de ses Lecteurs; outre que de tant de gens qui lisent, il y en a assez peu qui soyent capables de distinguer le vrai du faux dans les démêlés critiques & historiques, pour peu qu'ils soyent embrouillés. Voilà, ce me semble, ce qui a fait que Bayle a fourré un si grand nombre de faits dans son Livre, en pur copiste, sans avoir voulu prendre le tems nécessaire pour les examiner de près, & pour les discuter à fond avec toute l'exactitude, toute la sagacité, dont il étoit, d'ailleurs, très capable. *Il faudroit, en quelque façon, dans les matières de fait, suivre le conseil que M. Des-Cartes donne à l'égard des spéculations Philosophiques, examiner chaque chose tout de nouveau, sans avoir aucun egard à ce que d'autres en ont écrit. Mais il est infiniment plus commode de s'arrêter au témoignage d'autrui, & c'est ce qui multiplie prodigieusement les témoins des faussetés.* Voilà ce que Bayle a écrit (Article Goulu, Remarque F.) Cette réflexion est très sensée. Mais Bayle, qui donne en passant cette leçon importante à ses Lecteurs, n'en a point assez profité. Il a préféré en mille endroits la *méthode*, qu'il appelle ici *la plus commode*, & qu'il avouë en même tems n'être bonne qu'à multiplier *les témoins des faussetés*; il l'a, dis-je, préférée à la méthode d'*examen*, parce que celle-ci, qu'il convient être la bonne, demande, dans un homme qui écrit, trop de tems & trop de travail (A).

Bayle avoit prévû tous ces inconvéniens, & il n'a pû s'empêcher de blâmer ces *compilateurs* qui *aiment à trouver la besogne faite* (B); ces *Auteurs décisifs qui se trouvent quelquefois attrapés* (C); ces Ecrivains qui *nous renvoyent à des Auteurs qu'ils n'ont pas vûs eux-mêmes.* Il connoissoit *le péril qu'on court, quand on se mêle de parler d'un Livre que l'on n'a point lû* (D); & que, *quand on renvoye son Lecteur à quelque Livre, il faudroit payer d'exemple, & y aller soi-même tout le premier* (E). Bayle connoissoit ces Loix de tout Ecrivain, de tout Historien; il les a transgressées, & l'une des causes de cette transgression, c'est l'extrême précipitation avec laquelle il composoit.

IV. SOURCE DES ERREURS DE BAYLE. IL EMPLOYE TOUT CE QUI LUI TOMBE SOUS LA MAIN, QUOIQU'IL BLAME LES AUTEURS QUI COMMETTENT CETTE FAUTE.

Il ressembloit à ces Auteurs, *qui se sont résolus de ne jamais reculer, ou qui par le choix de leur institut, ou par le mauvais état de leurs affaires, sont tombés dans la nécessité de toujours avancer, & se croiroient estropiés, s'ils s'étoient retranché quelque chose* (F).

(A) M. le Clerc. *Lettr. Crit. sur le Dict. de Bayle.*
(B) Art. Lucius ACCIUS, REM. G.
(C) Art. ACHILLE, *fils de Pélée*, REM. A. *après le chiffre* 20.
(D) *Suite des réflèx. sur le prétendu Jug. du Publ. &c.* N. XXVIII.
(E) Art. Germain AUDEBERT, REM. C.
(F) Art. Pierre DU RYER, REM. B.

Bayle, dis-je, ressembloit à ces Ecrivains, non par interêt (A), mais par désir d'étaler tout ce qu'il sçavoit. Delà vient qu'il ne faisoit jamais grace à ses Lecteurs du moindre passage qu'il eût compilé. J'excepte les cas, où sa partialité l'emportoit sur sa démangeaison de citer. Il est arrivé, par cette envie de tout dire, qu'il est tombé dans une multitude d'erreurs.

QU'EST-CE, en effet, que cet Ouvrage si ample, ces quatre volumes *in-folio*? On peut, sans courir risque de se tromper, s'en rapporter à l'Auteur. J'ai été si éloigné, dit-il, de m'en promettre quelque avantage, que j'ai dit & écrit cent fois à ceux qui m'en ont parlé, que ce n'étoit qu'UNE RHAPSODIE, qu'il y auroit là-dedans BIEN DU FATRAS, & que le Public SEROIT BIEN TROMPE', s'il s'attendoit à autre chose qu'à une COMPILATION IRREGULIERE; que je n'étois guère capable de me gêner, & qu'ayant une indifférence souveraine pour les louanges, la crainte d'être critiqué ne m'empêchoit pas DE COURIR A BRIDE ABATUE par monts & par vaux, selon que la fantaisie m'en prenoit; qu'étant un Auteur sans conséquence, qui ne prétend rien moins qu'à dogmatiser, je donnois carrière à mes petites pensées, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, persuadé que personne ne feroit de tout cela qu'un sujet d'amusement; c'est-à-dire, que l'on ne feroit que s'y délasser de la lecture d'une infinité d'autres choses graves, utiles, curieuses, que j'ai rassemblées avec beaucoup de patience, mais sans espérer que l'on écoutât en ma faveur le *Ubi plura nitent in carmine, non ego paucis Offendar maculis*, &c (B). C'est ici, ajoute-t-il, le lieu de répondre aux dernières lignes de la pag. 29. *Les personnes de meilleur goût entre ses propres amis, avouent qu'on pourroit retrancher de son Ouvrage une grande moitié sans lui faire tort.* Ces personnes-là n'en disent pas tant que moi : je passe jusqu'aux deux tiers, & jusqu'aux trois quarts, & au delà (C).

CEPENDANT Bayle blâmoit ceux qui employent tout ce qui leur tombe sous la main. C'est à l'Article CHRYSIPPE, *Philosophe Stoïcien*, REM. C. où il semble avoir fait lui-même, en ces termes, son portrait : » On ne s'étonnera pas tant de ce grand nombre » de compositions, quand on saura qu'il employoit tout ce qui lui » tomboit sous la main; qu'il ne se mettoit guère en peine de corriger son travail; qu'il alléguoit une infinité de témoignages..... Si » un Ecrivain verse sur le papier tout ce qui lui vient dans l'esprit, » & tout ce qu'il trouve dans les autres Ecrivains, & s'il ne corrige » guère son premier travail, il peut inonder de ses Ouvrages la République des Lettres. Au reste, cette passion de publier une infinité » de Livres, engagea notre Philosophe, non seulement à citer beau-

(A) Je parle suivant l'idée que M. Des Maizeaux nous en a laissé dans sa Vie; car, si nous en croyons les Auteurs de la *Nouv. Biblioth. de la Haye*, » en général, quoiqu'on » ne puisse pas accuser M. Bayle d'avarice, il témoigne » néanmoins dans un grand nombre de ses Lettres, qu'il » avoit plus de soin de ses affaires, que ses Historiens ne » le disent, & qu'il ne poussoit pas son indifférence à cet » égard, aussi loin qu'ils l'ont prétendu, &c «. Voyez la *Nouv. Bibl. de la Haye*, *Sept.* 1739. Tom. 4. pag. 3. & suiv. où l'on trouve un extrait des *Nouvelles Lettres de Bayle*. C'est sans raison, au reste, pour le dire en passant, que ces Journalistes suspectent l'authenticité de ce Recueil, parce que l'Editeur n'y a pas mis son nom, & qu'il y a de la différence entre quelques-unes des Lettres qui y sont insérées, & les mêmes qu'on lit dans sa Vie par M. Des-Maizeaux. Ils se seroient épargné cette Critique, s'ils avoient fait attention que ces Lettres avoient déjà été imprimées dans les *Œuvres de Bayle*, Edit. de la Haye, 1737. *in-fol.* & que c'est delà que l'Editeur du Recueil en 2. vol. *in-12.* les a tirées, sans en avertir le Lecteur. Tout ce que l'on voit de nouveau dans cette dernière Edition, c'est une *Apologie de Bayle* contre M. de Crousaz.

(B) *Réflex. sur le prétendu Jug. du Publ.* &c. N. XI.

(C) *Suite des Réf.* &c. N. XXX.

» coup,

» coup, & à répéter; mais aussi à se contredire; car tantôt il se co-
» pioit lui-même, & tantôt il se réfutoit «.

Il se condamne encore dans l'Article de Guillaume FORBES, REM. B. où il dit de cet Auteur : » Le parti qu'il avoit pris de n'écrire pas beaucoup, étoit fort bon, & de la même solidité que le conseil qu'il donna à une personne qui usoit beaucoup de papier. Lisez davantage, lui dit-il, & écrivez moins. *Pauca scripsit, scire enim maluit quàm scribere, & hoc dicterium scripturienti cuidam, & ei magnos labores ostentanti, lepidè, sed solidè usurpavit: Lege plura, & scribe pauciora.* Le nombre des excellens Ecrivains seroit moins petit qu'il n'est, si ceux qui acquièrent enfin le talent de bien écrire, pouvoient se résoudre à ne publier quelque chose que tous les quatre ans; mais ils abusent de la facilité qu'ils ont acquise, & de leur réputation; ils entassent Tome sur Tome, ils se dispensent de la peine de retoucher, & de bien limer, & ne font plus rien qui vaille, ou qui approche du mérite de leur première composition.

» Si l'on cherchoit, ajoute-t-il ailleurs (A), de pareilles fautes dans les Œuvres de Keckerman, on y en trouveroit à foison. C'est le propre de ceux qui composent aux dépens de leur prochain. Ils enlèvent les meubles de la maison, & les ballieures aussi; ils prennent le grain, la paille, la bale, la poussière en même tems. *Rem auferunt cum pulvisculo. Plaut. in Prologo Truculenti, v. 19* «.

Bayle, en avouant qu'il avoit composé *en poste* son Ouvrage, nous dispense de chercher pour quelle raison ce gros Livre n'est qu'une RHAPSODIE, qu'une COMPILATION IRRE'GULIERE, où il y a BIEN DU FATRAS. La conséquence naturelle qu'on tirera toujours sûrement d'un pareil aveu, c'est que l'Ouvrage est nécessairement plein de fautes.

Je sçais qu'il seroit injuste de prendre à la rigueur le témoignage d'un Ecrivain qui dépose contre lui-même. Mais quelle idée aura-t-on du Dictionnaire Critique, lorsqu'on entendra dire à Bayle, qu'il ne garantit que la fidélité des citations?

V. SOURCE DES ERREURS DE BAYLE. IL SE CONTENTE DE GARANTIR LA FIDELITE' DES CITATIONS, SANS LES DISCUTER.

Bayle s'imaginoit, ou faisoit semblant de s'imaginer, que pourvû qu'il citât fidèlement quelque Ecrivain que ce fût, il étoit à couvert de tout reproche de fausseté ou de calomnie. Je suis obligé d'insister là-dessus, pour faire voir jusqu'à quel point il se trompoit, ou il vouloit tromper le Public.

Dans l'article de Matthieu BE'ROALDE, REM. C. après avoir rapporté un fait injurieux à la mémoire de François I. Il ajoute cette réflexion : *Je consens que l'on tienne ce discours pour suspect de fausseté autant que l'on voudra; & , s'il est faux, tant mieux pour ce Dictionnaire, qui doit principalement contenir les mensonges des autres Livres.* CE QUI SOIT DIT A L'EGARD DE CENT SORTES DE PASSAGES QU'ON POURRA CITER.

Dans celui de FABIO CHIGI, REM. G. il raconte une Historiette, dont l'Auteur prétend que le Pape Aléxandre VII. étoit Calviniste. *Je m'en vais*, poursuit Bayle, *rapporter ce qu'il débite touchant la Religion d'Alexandre VII. La chose ne sauroit manquer d'appartenir à ce Dictionnaire. Est-elle véritable? Il s'en saisit en tant qu'Historique. Est-elle fausse? Il s'en saisit en tant que Critique.*

(A) Art. Gautier DONALDSON, REM. B.

JE SUPPLIE ici mes Lecteurs, dit-il ailleurs, de prendre garde à ce que je m'en vais dire. Il y a une différence très notable entre les autres Dictionnaires Historiques, & celui-ci. Je ne me contente pas, comme l'on fait dans ces Dictionnaires-là, de marquer en gros la vie des gens. Je ramaffe, autant que le peu de Livres que j'ai, me le peut permettre, les faits les plus finguliers, les plus perfonnels, les jugemens que l'on a portés de ceux dont je parle, & les fautes que l'on a commifes fur leur fujet. J'examine, je difcute, je prouve, je réfute, felon l'occafion. Mais, quand je n'ai pas des preuves pour réfuter une fauffeté, je fuis contraint de la laiffer fans réfutation ; & mon filence à cet égard-là n'eft point un figne, que je me rende garant des faits que j'allègue. C'eft à ceux, dont je rapporte les paroles, & dont je cite les Ouvrages, à répondre de ce qu'ils ont avancé..... Il faut fe fouvenir pour le moins, quant à mon Ouvrage, que les témoins d'une chofe ne fe multiplient pas fous prétexte que je rapporte fimplement ce qu'un autre a dit. Si je le rapportois fans citer perfonne, je m'érigerois en nouveau témoin ; mais citant, comme je fais, les propres termes des Auteurs, dont je mets le nom en marge, tout fe réduit à l'autorité de ces gens-là. Une Pièce fugitive, un Livret terminé en *ana*, un ramas de plufieurs recueils indigeftes trouvé dans le cabinet de Sorbière, & contenant des difcours vagues de converfation, ne deviennent point un Ecrit de poids, fous prétexte qu'on les cite dans un gros volume. Ils continuent d'être tout ce qu'ils étoient auparavant, & rien davantage (A).

ENFIN, dans l'Article de Jacques ALTING (B), *Si quelqu'un*, dit Bayle, *trouve des fauffetés dans cet Article, je le prie de ne s'en pas prendre à moi, qui n'ai fait que rapporter fidèlement ce que m'a fourni l'Ouvrage que j'ai cité. J'avertis une fois pour toutes, que je ne me rends point garant de ces fortes de récits.*

M. L'ABBÉ RENAUDOT, dans fon Jugement fur le Dictionnaire de Bayle, avoit obfervé que tout ce que cet Auteur rapporte dans l'Article AMYRAUT, REM. I. d'après le mémoire touchant la Conférence du P. Audebert avec ce Miniftre, étoit contraire à la vérité. Voici ce que Bayle répond à la Critique de ce Sçavant. L'Abbé Renaudot dit I. Qu'il y a beaucoup de fauffetés dans mon Dictionnaire. II. Que dans les Articles un peu recherchés je fais plus de fautes que Moréri. Mais ce ne font pas des fauffetés à mon égard, puifque je les tire des Ouvrages que je cite, & que je déclare dans ma Préface que je ne cautionne que la fidélité des citations. Il met entre ces fauffetés, *le Projet de réunion propofé à Amyraut par le Jéfuite Audebert, au nom du Cardinal de Richelieu.* En cela je n'ai fait que fuivre le mémoire de M. Amyraut le fils. C'eft à lui à le garantir (C).

JE NE CRAINS POINT d'avancer que cette réponfe de Bayle eft tout-à-fait indigne d'un Critique de fon rang, & qu'elle ne le juftifie en aucune manière du reproche qu'on lui fait d'avoir fi fouvent fuivi de mauvais mémoires. Un Hiftorien, un Critique, tranfcrira-t-il impunément des fauffetés, fous la garantie d'un méchant original ? Qui le croiroit ? Bayle qui a mille fois fulminé contre des Catholiques qui ont copié Florimond de Rémond, Bolfec, Bertelier, *&c.* fait ici, malgré lui, leur apologie, parce qu'il ne peut, fans ce moyen, faire la fienne propre. Il fait en même tems, non feulement celle des Hif-

(A) Art. Benjamin PRIOLO, REM. B.
(B) Vers la fin du TEXTE.
(C) *Suite des Réf. fur le prétendu Jug. du Publ.* &c. N. XXVII.

toriens les plus méprisables qui ont vécu jusqu'à lui ; mais encore celle de tous les Auteurs qui dans toute la suite des siècles s'ingéreront d'écrire l'Histoire. *L'Abbé Renaudot dit qu'il y a beaucoup de faussetés dans mon Dictionnaire ; mais ce ne sont point des faussetés à mon égard, puisque je les tire des Ouvrages que je cite, & que je déclare dans ma Preface, que je ne cautionne que la fidélité des citations.* N'est-ce pas là une maxime diamétralement opposée aux premiers principes de la Critique ? Qu'en coutera-t-il, pour devenir un excellent Historien, un Auteur irrépréhensible, s'il ne faut que *citer, & cautionner la fidélité des citations* ? L'une des principales qualités d'un Historien, n'est-ce pas un jugement exquis pour faire un juste discernement des Ecrits où il est obligé de puiser, & pour séparer, même dans les meilleurs Ecrivains, ce qu'ils ont avancé sur de bonnes preuves, de ce qui a pû leur échaper ou par prévention, ou par ignorance ? Bayle, en cent endroits de son Dictionnaire, n'a-t-il pas fait le procès à je ne sçais combien de Bibliothécaires, de Critiques, d'Historiens, pour avoir suivi des guides trompeurs ? En effet, les Historiens les plus décriés, n'ont point, au moins pour la plûpart, forgé les faits, ou, si l'on veut, les mensonges qu'ils débitent. Si l'on prend la peine de consulter l'Article de REMOND, REM. D. l'on y verra les leçons que Bayle donne à quiconque se mêle du pénible métier d'Historien. On y verra, combien suivant alors les lumières de la raison, & non pas son interêt particulier qui le fait parler ici, il est éloigné de croire qu'un Auteur soit irréprochable pour avoir cité avec exactitude ses garants. *On ne sauroit*, dit Bayle, *être assez surpris, après avoir lû dans beaucoup de Livres, certains faits notables, & de grande conséquence, de voir, qu'au lieu d'être renvoyé à des actes authentiques, l'on est renvoyé au témoignage de Florimond de Rémond. M. Varillas fut un peu mortifié, quand il lui falut avouer qu'il avoit été le copiste de cet Auteur.* Mais Bayle, encore une fois, dans sa réponse à M. l'Abbé Renaudot, fait l'apologie de Varillas, & généralement de tous les plus détestables Historiens & Critiques qui ont existé, & qui existeront jamais. Si l'on est obligé de leur passer tout, dès qu'ils auront cité leur garant, les voilà justifiés pleinement, & sans réplique. Varillas, par exemple, n'avoit pas cité le sien ; mais quand on le somma de le faire, il cita Florimond de Rémond. Bayle observe qu'on lui prouva que c'étoit un mauvais guide. N'importe ; en suivant son principe, il devoit prendre la défense de Varillas, & dire : *Il a cité son garant ; que veut-on de plus ? Tout Historien, tout Critique n'est responsable que de la fidélité de ses citations. Celle de Varillas est fidèle ; on a donc tort de lui faire un procès pour avoir suivi un si mauvais original.* Bayle n'a eu garde de justifier ainsi Varillas. Il n'avoit aucun interêt personnel à se rendre son apologiste.

DANS L'ARTICLE AMYRAUT, il prend une nouvelle forme. Il cite un mauvais garant, & on lui en fait un reproche. Comment se défend-il ? Par un paradoxe qu'en toute autre occasion il auroit combattu avec véhémence. Si l'on eût accusé Bayle d'avoir rempli de traits impies son Dictionnaire, & si pour toute preuve l'on eût cité le Ministre Jurieu ; avec quelle hauteur n'auroit-il pas relevé, & le fait, & l'Historien, & le garant ? De quelles railleries n'auroit-il point accablé l'Historien qui auroit dit pour sa défense ? *J'ai cité M. Jurieu ; c'est à lui à garantir le fait que j'ai tiré de ses Mémoires.* Bayle auroit déployé toutes les voiles de son éloquence & de sa critique pour

montrer l'absurdité d'une pareille justification. Il auroit prouvé que c'étoit un moyen indubitable de mettre à couvert tous les conteurs de faussetés, tous les plus insignes calomniateurs. Quelle idée faut-il donc concevoir du Dictionnaire de Bayle, qui, de l'aveu de l'Auteur, contient CENT SORTES DE PASSAGES, pareils à celui qui a été l'objet de la censure de M. l'Abbé Renaudot?

Qu'il me soit permis d'ajouter à ces réflèxions, que si un *Dictionnaire Historique & Critique* doit *contenir les mensonges des autres Livres*, il ne doit pas les contenir purement & simplement. Ils n'y doivent trouver place, qu'à condition que l'*Historien* & le *Critique* qui les rapporte, les réfutera solidement, ou, s'il ne lui est pas possible d'en prouver la fausseté, qu'il avertira fidèlement ses Lecteurs, qu'il les tient pour suspects. Autrement cet Historien, ce Critique ne remplira point le titre de son Livre, qui dèslors ne sera qu'un magazin de *fables* & de *calomnies*.

Bayle croyoit qu'ayant dit, *une fois pour toutes*, qu'il n'étoit pas *garant de ces sortes de récits*, il étoit muni d'un bouclier impénétrable à tous les traits de censure qu'on pourroit lui porter au sujet de tant de calomnies répandues dans son Dictionnaire. Il n'inventoit pas ces sortes d'imputations calomnieuses; mais il n'ignoroit pas qu'en les renouvellant, & en les embellissant avec tout l'art qu'il étoit capable de leur prêter, il viendroit à bout d'en persuader une infinité de Lecteurs peu éclairés, ou peu attentifs. Il sçavoit que par la Loi, *si quis famosum*, qu'il cite à l'Article JODELLE, & ailleurs, il étoit aussi coupable que ceux qui les ont fabriquées. Que fait-il pour éloigner la foudre qu'il allume lui-même contre les calomniateurs? Il dit, *une fois pour toutes*, qu'*il ne garantit point ces sortes de récits*. Avec cette excuse, qui n'est propre qu'à jetter de la poussière aux yeux des dupes, il ressuscite toutes les anciennes calomnies contre la Religion Chrétienne en général, contre la Communion de Rome en particulier, & contre ceux qui en ont embrassé la défense.

Mais passons pour un moment à Bayle un principe si étrange. D'où vient qu'en mille endroits de son Dictionnaire, il tire hardiment & sans scrupule, de ces récits, suspects de son aveu, tant de conséquences contraires à la Religion, aux bonnes mœurs, & à la réputation de ceux qu'il veut flétrir? Voyez, par exemple, les Articles ALEANDRE, BEDA, CAYET, Matthieu de LAUNOY, la MILLETIERE, du MONIN, Florimond de RE'MOND, & tant d'autres, où il adopte les plus affreuses calomnies puisées dans les adversaires de ces Auteurs.

Beda *fut le plus grand clabaudeur, & l'esprit le plus mutin, & le plus factieux de son tems.* C'est ainsi que Bayle, sur l'autorité des ennemis de Beda, commence l'Article de ce Docteur. Après avoir cité, à la REM. E. un de ces *récits*, qu'il dit ailleurs ne point garantir, il ajoute que *ces paroles valent leur pesant d'or*, & que *par ces coups de pinceau nous pouvons connoître le vrai portrait de ce personnage.*

Théophile *Brachet, Sieur de la* MILLETIERE, *s'acquit une réputation beaucoup plus grande que bonne..... Un de ses Antagonistes l'a dépeint de la manière suivante...* Tel est le commencement de cet Article. Et qu'on ne dise point que Bayle n'adopte pas ce portrait désavantageux que fait cet Antagoniste; car il ajoute, à la fin de la REM. F. après avoir cité un passage d'un autre *Antagoniste* de la Milletière: *Or, comme cela peut servir à faire connoître le caractère*

de

de son esprit, AUDACIEUX, VAIN, OPINIATRE, ET BROUILLON, *je me persuade que les extraits que je donne des Lettres d'André Rivet*, (Antagoniste de la Milletière) *paroîtront curieux*, ET BIEN INSTRUCTIFS. Voilà comment Bayle *ne s'érige pas en nouveau témoin* ! Voilà comment ces sortes de récits *ne deviennent pas des Ecrits de poids, sous prétexte qu'il les cite dans un gros Volume* ! Voilà comment *ils continuent d'être tout ce qu'ils étoient auparavant, & rien davantage* ! Comparez ces conséquences avec son principe, & alors

Romani tollent Equites Peditesque cachinnum.

Si ce n'est pas là surprendre un Auteur en flagrant délit, je ne sçais qui osera jamais s'en flater. *Le procès*, pour me servir de ses termes, *seroit vuidé à sa confusion par ce seul passage, si c'étoit un homme qui se tînt ferme sur ses principes. Mais, comme il raisonnoit au jour la journée, & qu'il soutenoit tantôt le blanc, tantôt le noir, ses Apologistes ont des ressources, &, à la faveur de ses contradictions, ils peuvent, pendant quelque tems, amuser le bureau* (A). Au reste, je puis assûrer avec confiance, que les trois quarts du Dictionnaire de Bayle, sont remplis de ces sortes de faits non discutés, dont il tire des conséquences favorables ou désavantageuses à la réputation de ceux qu'il veut justifier, ou condamner, suivant ses interêts, ou sa passion.

Lorsque ces sortes de récits sont au préjudice des personnes qu'il favorise, avec quelle ardeur ne les réfute-t-il pas ? Consultez les Articles BEZE, BORE, CALVIN, LUTHER, &c. Y a-t-il, dans aucun de ces quatre Articles, une seule ligne où il raille le moins du monde les trois prétendus Réformateurs du XVI. siècle, qui fournissoient tant de matière, je ne dis pas, à la plaisanterie la plus amère, mais à la censure la plus vive & la plus équitable ? De quels sarcasmes ne les eût-il pas accablés, s'il avoit eu le même interêt à les flétrir, qu'il en avoit à noircir les Auteurs Catholiques que j'ai nommés ?

VI. SOURCE DES ERREURS DE BAYLE. IL ABUSE DE LA SUBTILITE' DE SON ESPRIT.

Il semble que Bayle eût pour but de traiter la vérité, comme la concevoient ANAXAGORAS, & ceux dont il parle dans l'Article de ce Philosophe, REM. G. *Ils disoient que tout est rempli de ténèbres. Anaxagoras pronuntiat circumfusa esse tenebris omnia* (B).

Un homme, qui n'auroit jamais ouï parler de M. Bayle (c'est la réflexion d'un Auteur que j'ai déjà cité) & qui en prenant son Dictionnaire, l'ouvriroit par hazard dans l'Article d'Euclide, pourroit-il s'imaginer qu'il est lui-même celui de tous les Auteurs qui a le plus abusé de l'esprit de dispute, qui a fait le plus mauvais usage de sa subtilité, qui a poussé le plus loin la contradiction (C), qui a le plus répandu de doutes sur ce qui passoit pour le plus incontestable (D) ? Jamais homme a-t-il plus abusé de la subtilité de son esprit ? Jamais a-t-on attaqué des vérités plus fondamentales ? Jamais a-t-on mis en œuvre plus de comparaisons éblouïssantes ? Jamais a-t-on tiré plus de parti

(A) Art. CHRYSIPPE, *Philosophe Stoïcien*, REM. H. *vers la fin.*

(B) *Lactant. Lib.* III. *Cap.* XXVIII. *pag.* 217.

(C) Les Auteurs du *Journal Littéraire*, imprimé à la Haye, qui ont donné dans le Tom. XX. Part. I. Art. I. un extrait de l'*Examen du Pyrrhonisme*, n'ont pas fait difficulté d'avouer les contradictions de Bayle. » Il faudroit, *disent-ils*, n'aimer dans M. Bayle que ses efforts » en faveur du doute, pour refuser de l'écouter dès qu'il » prend le parti de la certitude ; & enfin ce fameux Dictionnaire, semblable à la lance d'Achille, guériroit les » blessures qu'il auroit faites.

Mysus & Æmonia Juvenis, qua cuspide vulnus
Senserat, hac ipsa cuspide sensit opem.
Propert. Lib. II. Eleg. 1 «.

J'ai observé dans l'Article PATIN (voyez ci-dessous, pag. 587. col. 1.) que le Dictionnaire de Bayle seroit moins dangéreux, si le mal qu'il contient, étoit toujours chassé par le remède, & si l'antidote suivoit toujours de près le poison.

(D) *Exam. du Pyrrhon.* pag. 56.

d'une Métaphyſique abandonnée? Jamais a-t-on ſû mieux profiter de l'équivoque des termes vagues, & donner un air de Philoſophe à des pagnoteries mêmes ?.... Il eſt donc viſible qu'on peut lui appliquer ces paroles d'Eumenius contre Arceſilas. *C'étoit un homme*, dit Bayle, *qui nioit, & qui affirmoit les mêmes choſes. Il ſe jettoit aveuglément à droite & à gauche; il faiſoit gloire d'ignorer la différence du bien & du mal. Il debitoit la première fantaiſie qui lui venoit dans l'eſprit, & tout d'un coup il la renverſoit par plus de raiſons qu'il ne l'avoit établie. C'étoit une hydre qui ſe dechiroit elle-même* (A).

On diroit que Bayle a voulu faire ſon portrait dans l'Article de CHRYSIPPE, où il s'exprime ainſi: Scioppius le regarde comme le chef de ces Stoïciens qui avoient déshonoré la Secte en abuſant de leur eſprit, & en courant après de vaines ſubtilités, qui n'étoient propres qu'à faire expoſer au ridicule la gravité du Portique. Son orgueil, ajoute-t-il, l'engagea à diſputer du pour & du contre ſur la plûpart des matières, & à compoſer beaucoup. Il redit ſouvent les mêmes choſes, & il en dit plus ſouvent qui ſe réfutoient les unes les autres. Voilà, continue Scioppius, ce qui arrive, lorſqu'on ſonge plus à la victoire qu'à la vérité dans une diſpute. *Nimiùm altercando veritas amittitur*..... On ne peut nier que ces réflexions de Scioppius ne ſoyent judicieuſes. C'eſt un très grand mal à une Secte, que d'avoir pour ſon défenſeur, un Ecrivain qui a l'eſprit vaſte, prompt, & ſuperbe, & qui aſpire à la gloire, non ſeulement de belle plume, mais auſſi de plume féconde. Le grand & unique but d'un tel Ecrivain eſt de réfuter quelque adverſaire que ce ſoit qu'il entreprend de combattre; &, comme il travaille plus pour ſa propre réputation, que pour l'interêt de la cauſe, il s'attache principalement aux penſées particulières, que ſon imagination lui fournit. Il lui importe peu qu'elles ne ſoyent pas conformes aux principes de ſon parti, c'eſt aſſez qu'elles ſoyent utiles, ou pour éluder une objection, ou pour fatiguer les adverſaires. Ebloui de ſes inventions, il n'en voit pas le mauvais côté, il ne prévoit pas les avantages que les mêmes ennemis, où une autre ſorte d'antagoniſtes en retireront. Le préſent lui tient lieu de toutes choſes; il ne ſe met point en peine de l'avenir. Entaſſant, d'ailleurs, livre ſur livre, tantôt contre cette Secte, tantôt contre une autre, il ne ſauroit éviter de ſe contredire, il ne ſauroit raiſonner conſéquemment. Il trahit par ce moyen les interêts de ſa Communion; &, à force de s'éloigner d'une extrêmité, il tombe dans l'autre, & ſucceſſivement dans toutes les deux (B).

Cet esprit de ſubtilité, & les funeſtes ſuites qu'il attire après lui, ont été ſi bien décrits par deux célèbres Auteurs, que je ne puis m'empêcher de rapporter leurs paroles.

Les esprits trop vifs & trop ſubtils, dit le premier, ne ſont pas toujours les plus propres à la Philoſophie. Il vaudroit mieux s'épaiſſir l'imagination par quelque choſe de groſſier, que de la laiſſer évaporer en des ſpéculations trop fines. Le bon ſens tout ſimple de Socrate triompha de tout l'art & de toute la fineſſe des Sophiſtes. La Philoſophie ne devint abſtraite, que quand elle ceſſa d'être ſolide. On s'attacha à des formalités quand on n'eut plus rien de réel à dire, & l'on ne s'aviſa de recourir à la ſubtilité, que quand on n'eſpéra plus faire valoir la raiſon par ſa ſimplicité (C). Ce Protagoras, qui chercha le premier des

(A) *Ibid.* pag. 238.
(B) Art. CHRYSIPPE, *Philoſophe Stoïcien*, REM. E.
(C) *Habet hoc ingenium humanum, ut, cùm ad ſolida non ſuffecerit, in futilibus atteratur.* Verulam. de Aug. Scient.

raisonnemens captieux, ne prit cet air subtil, que parce qu'il n'avoit rien que de faux dans l'esprit..... On gâta tout, dit Sénèque (A), à force de rafiner sur tout. Car, pour faire une vaine ostentation d'esprit, on quitta ce qu'il y avoit d'essentiel dans les Sciences; on commença à affoiblir la vérité des choses par l'artifice des paroles. On se servit de sophismes, quand on manqua de bonnes raisons. Ce fut par cet art nouveau, que Nausiphanès & Parmenides renversèrent tout..... Ainsi la simplicité de la raison se corrompit par l'artifice du discours, & l'on se joua de la vérité, au lieu de la traiter avec respect. Ce fut le défaut des Espagnols du dernier siècle: ils firent de la Philosophie, comme de la Politique: ils portèrent, par la qualité de leur esprit né aux réflèxions, l'une & l'autre à des subtilités inconcevables. Il n'y eut point de Disciple qui ne rafinât sur son Maître. D'où arriva un désordre semblable à celui, dont s'étoit autrefois plaint Sénèque (B). La dispute devint tout le fruit de la Philosophie, & l'on s'en servit moins pour guérir l'ame, que pour exercer l'esprit (C).

L'Auteur de l'*Histoire du Ciel*, après avoir démontré par la Raison, l'existence de plusieurs choses incompréhensibles à la Raison même, ajoute » Un homme, tel que Bayle, auroit prouvé à qui l'eût voulu » écouter, que la vuë des objets terrestres étoit impossible. Mais on » auroit laissé dire Bayle, & l'on n'en eût pas moins fait usage de la » vuë de la nature, parce que les raisonnemens doivent céder à l'expé» rience. Il en est de même des nuages par lesquels ce téméraire raison» neur a pris par tout à tâche d'obscurcir l'excellence de la raison, » des bonnes mœurs, & de toute Religion. Vous ne pouvez présenter » à cet homme, ni à ses partisans, aucune vérité, soit naturelle, soit » révélée, qu'ils n'ayent recours à la Dialectique, & à la controverse. » Il faut voir. Commençons par examiner. On pourra dire ceci. Nous » demandons pourquoi cela? En un mot, ils ne trouvent qu'incerti» tude ou obscurité par tout; & il n'est pas certain à midi que le » Soleil luise (D) «. On peut voir, dans le Livre que je cite, ce qui précède, & ce qui suit ces sages réflèxions.

Si l'on doit ajouter foi à une anecdote rapportée par M. de Crousaz, ce portrait n'est point outré. On assûre, dit cet Auteur, que M. Bayle, dînant à la Haye, chez M. de Beauval, avec un Lieutenant Colonel François, qui avoit été fait prisonnier à la Bataille d'Hogstet, ne voulut jamais convenir que les Alliés l'eussent gagnée. Il soutint à cet Officier qu'il se trompoit. Il ne se lassa point d'entasser raisonnement sur raisonnement pour prouver que les François n'avoient point perdu cette Bataille. M. Bayle n'étoit pas sur ce sujet dans un cas semblable à celui de ces Visionnaires qui s'imaginent l'un d'être Roi, & l'autre d'être oiseau, *&c.* & qui sur d'autres sujets raisonnent comme le reste des hommes. M. Bayle avoit ses raisons pour traiter de douteux le sujet dont toute l'Europe convenoit le plus. Il comptoit par là de s'autoriser à traiter de chimère toutes les fortes conjectures, qui par leur assemblage sembloient approcher de la démonstration sur l'Auteur (E) de l'*Avis aux Réfugiés* (F).

VII. ET DERNIERE SOURCE DES ERREURS DE BAYLE. SA PARTIALITE', ET SA MAUVAISE FOI.

Outre ces défauts répandus dans le Dictionnaire de Bayle, il y en a un autre, en quelque sorte moins digne d'excuse. Je veux dire, sa partialité, &, tranchons le mot, sa mauvaise foi. Ce dernier vice, si

(A) *Vide quantùm mali fecerit nimia subtilitas, & quàm infesta sit veritati.* Sen. Ep. 98.

(B) *Philosophia, non in remedium animi, sed in exercitationem ingenii inventa.* Sen. Libro 7. Capit. 1. de Benef.

(C) Rapin, *Refl. sur la Philos.* N. XXVII.

(D) Voyez l'*Hist. du Ciel*, Tom. 2. pag. 401. & suiv.

(E) Voyez ci-dessus, pag. XXIII. Not. E.

(F) *Examen du Pyrrhon.* pag. 264.

condamnable furtout dans un Critique & dans un Hiftorien ; fe fait fentir principalement lorfqu'il s'agit des interêts qui divifent les Catholiques d'avec les Proteftans, & des perfonnages célèbres de ces deux Communions. Un Ecrivain de ce fiècle (A) prétend que *le Dictionnaire de Bayle a fait voir qu'il n'étoit pas plus attaché à Calvin qu'au Pape, & qu'il a fait tout ce qu'il a pû pour perfuader qu'au moins long-tems avant fa mort il n'étoit ni Proteftant, ni Chrétien.*

CET AUTEUR peut avoir raifon. Mais le Dictionnaire Critique prouve avec encore plus d'évidence, que le penchant, ou les interêts de Bayle, le portoient à favorifer la Prétendue Réforme, auffi bien que fes principaux Chefs, & à déchirer la Communion Romaine, avec ceux qui l'ont profeffée, & qui l'ont illuftrée, foit par la fainteté de leur vie, foit par la force de leurs Ecrits. Je me fuis attaché, dit l'un des Cenfeurs de Bayle, à démontrer que cet Ecrivain n'étoit rien moins qu'un Ecrivain toujours uniforme dans fes principes, toujours équitable, toujours difpofé à rendre juftice au Catholique, comme au Proteftant; en un mot, un Critique fans prévention. Ce qui m'a déterminé à tant infifter là-deffus, c'eft que j'ai vû bien des gens qui s'imaginoient que Bayle n'étoit pas dans le fond de l'ame affez zèlé Proteftant, pour avoir été fufceptible de ce qu'on appelle *préjugé de parti.* D'ailleurs, l'impartialité étoit de toutes les qualités néceffaires à un bon Critique, celle dont Bayle fe croyoit le mieux pourvû. C'étoit donc pour moi une obligation capitale de démontrer le contraire (B).

RIEN de plus vrai que Bayle fe piquoit d'impartialité, & de bonne foi; mais, j'ofe le dire, rien de plus faux que le préjugé où paroiffent être à cet égard une infinité de perfonnes; & je ne crains point d'avancer que la réputation de Bayle fur ce fujet eft très mal fondée. Après avoir examiné ce qui pouvoit y avoir donné lieu, j'ai crû en découvrir deux raifons. Je compte pour la première, les invectives perpétuelles qu'il fait contre les Ecrivains paffionnés, & les leçons d'impartialité qu'il répète fans ceffe; & pour la feconde, quelques preuves apparentes de fincérité & de bonne foi, par lefquelles il a fçû éblouïr le Public.

CAUSES DE L'ERREUR DE PLUSIEURS PERSONNES SUR LA PRE'TENDUE IMPARTIALITE' DE BAYLE.

1. CAUSE. SES DE'CLAMATIONS CONTINUELLES CONTRE LA PARTIALITE'.

QUI NE CROIROIT, en effet, qu'un Ecrivain qui fulmine fans ceffe contre la mauvaife foi, a eu la force de s'en garantir? Et à qui n'impoferoient pas un grand nombre de paffages, tels que les fuivans, qui, à chaque page du Dictionnaire, tendent des pièges à la crédulité des Lecteurs?

IL ME DOIT fuffire, dit-il, de réfuter les menfonges qui me font connus, & d'être toujours difpofé à réfuter ceux qu'on me fera connoître, ou que mes propres recherches découvriront de jour en jour. C'eft à quoi je fuis très fincèrement difpofé, & l'on ne fauroit me faire un plus grand plaifir, que de me communiquer les preuves & les éclairciffemens néceffaires pour rectifier les erreurs (*) d'autrui, inférées dans cet Ouvrage, fur la foi de leurs Auteurs. On me trouvera toujours prêt à faire agréablement ce que la juftice & la vérité demandent. Je puis parler là-deffus pofitivement. Je me fuis fondé, & j'ai des preuves d'expérience & de fentiment (C).

J'USERAI de la même liberté & de la même honnêteté envers les Auteurs, de quelque Nation, & de quelque Religion qu'ils foyent. Je le déclare ici. Il n'y a rien de plus ridicule qu'un Dictionnaire, où l'on

(A) L'Auteur des *Mém. Chron. & Dogmat.* Voyez ci-deffus, pag. XXIV.

(B) M. le Clerc, *Préf.* de fa *Lettr. Crit. fur le Dict. de Bayle.*

(*) *Ceci*, dit Bayle, *doit auffi s'entendre des erreurs qui peuvent venir de moi.*

(C) Art. Benjamin PRIOLO, REM. B.

fait

fait le Controversiste. C'est un des plus grands défauts de celui de M. Moréri. On y trouve cent endroits qui semblent être détachés d'un vrai Sermon de croisade. Pour moi, je ne dis point avec Annibal: *Hostem qui feriet, mihi erit Carthaginiensis, quisquis erit* (*) *civis* (**) mais plûtôt que tous ceux, qui s'écarteront de la vérité, me seront également étrangers..... Ce Dictionnaire ne regardant point les erreurs de droit, la partialité y seroit incomparablement plus inexcusable, que dans les Dictionnaires Historiques (A).

La plainte d'un Ancien sur le malheur des Arts, dont on juge avant que de s'en être instruit, a lieu surtout par rapport à l'Histoire, où l'on marque toujours que les premières Loix de l'Histoire, sont, *Ne quid falsi audeat, Ne quid veri non audeat*, & que sa différence avec la déclamation d'un Rhéteur, ou d'un Panégyriste, est que celui-ci supprime les défauts des gens, au lieu que l'Histoire rapporte le bien & le mal. Quand on me demande, *Pourquoi j'ai fait savoir les défauts de quelques grands hommes*, & qu'on m'en blâme; je ne réponds autre chose, si ce n'est: *Avez-vous lû les Traités* de Arte Historica? *Si vous les avez lûs, répondez vous-même à votre demande. Si vous ne les avez point lûs, ne jugez point de mon Dictionnaire* (B).

Ceux qui savent comment j'ai parlé des Jésuites dans ma *Réponse au Calvinisme de Maimbourg*, & même dans mon Dictionnaire, à l'Article de LOYOLA, & ailleurs, peuvent être assûrés que je ne les crains, ni ne les ménage; mais il est vrai qu'un Dictionnaire Historique ne doit point porter les marques d'une prévention passionnée, & je m'en suis éloigné, autant que j'ai pû, tant à leur égard, qu'envers toute autre sorte de sujets (C).

En mon particulier, je veux bien qu'on sache que je ne ferois pas contre le Diable ce que mon délateur (*Jurieu*) souhaite. Si j'avois mis dans un Livre, qu'un Magicien avoit massacré son père à l'instigation du Démon, & que j'apprisse avec certitude, pendant le cours de l'impression, que le Magicien n'avoit point tué son père, ou qu'il l'avoit tué sans que le Diable s'en fût mêlé, je ferois faire un carton pour corriger la méprise. Si mon délateur n'approuve pas une équité de cette étendue, tant pis pour lui. Je ferai toujours gloire d'avoir empêché qu'on ne fasse les gens plus noirs & plus laids qu'ils ne sont. La destinée de David Blondel ne me fera jamais peur. La médisance se déchaîna contre lui d'une manière très scandaleuse, lorsqu'il eût écrit contre la tradition de la Papesse. Notre délateur, s'il avoit été de ce tems-là, n'auroit point manqué de crier que ce Livre étoit scandaleux, & qu'il tendoit à diminuer l'aversion pour l'Antechrist, & à ôter aux bonnes ames la consolation qu'elles tiroient de cette avanture burlesque, & honteuse au Siège Romain. De tels vacarmes font mille fois plus de tort au bon parti, que notre méthode de philosophie, qui veut que l'on rende justice à tout le monde sans exception, & que l'on préfère la vérité à toutes choses (D).

De combien de pages n'allongerois-je pas cette Préface, si je voulois transcrire tous les endroits où Bayle tient à peu près le même langage? Quelles Loix n'impose-t-il pas aux Auteurs dans l'Article d'USSON, REM. E. où il veut qu'un Historien soit sans parens,

(*) *C'est ainsi que Cicéron*, Orat. pro Corn. Balbo, pag. 111. 679. *rapporte les paroles d'Ennius. Mais, pour faire le Vers, il faut mettre* ferit, *&* non pas feriet.

(**) *Il y a des Critiques qui veulent qu'on lise*, cujati siet.

(A) *Projet du Dict. Crit.* N. dernier, vers la fin.

(B) Lettr. CLVI. *du* 15. *Juillet* 1697.

(C) Lettr. CCLXXI. *du* 10. *Août* 1705.

(D) *Pensées sur les Comètes*, Tom. 2. pag. 584. Edit. de 1704.

ſans amis, ſans patrie ; en un mot, qu'il immole à l'autel de la vérité, & les ſentimens de la reconnoiſſance & de la Nature, & les devoirs ſacrés de la Religion ? Que ne dit-il point ſur ce ſujet dans l'Article de REMOND, REM. D. où il prouve que le bon Hiſtorien eſt inſéparable de l'honnête-homme (A) ? Que n'ajoute-t-il point dans l'Article d'ANNAT, REM. B. (B) ſur la licence des Auteurs de Libelles, & ſur la manière de préparer & d'empoiſonner la Satire ? Quelle Sentence ne prononce-t-il point dans les Articles de BALDE, & de BARTHIUS (C) contre les Ecrivains qui dans leurs Ouvrages perpétuent la calomnie ſans la charger d'une note de réprobation ? Que ne dit-il point enfin dans l'Article de Pierre CHARRON, REM. I. contre ces Auteurs, *qui par de tels coups de perfidie, déchirent l'honneur, la réputation, la mémoire* de leur prochain ? Ne va-t-il pas juſqu'à dire qu'*une conduite ſi lâche & ſi déloyale devroit être ſoumiſe aux recherches des Lieutenans Criminels*, & qu'il *faudroit même établir contre eux des Chambres ardentes* ?

II. CAUSE. QUELQUES PREUVES APPARENTES QU'IL DONNE DE SA BONNE FOI.

La seconde cauſe de l'erreur ſur la prétendue impartialité de Bayle, conſiſte dans quelques preuves apparentes qu'il donne de ſa bonne foi. En voyant de quel air il réfute certains contes injurieux aux Catholiques, on diroit que c'eſt le plus impartial de tous les Hiſtoriens. Il ſe pare de je ne ſçais quelle droiture ; & pour en impoſer plus facilement, il affecte de relever les fautes de quelques calomniateurs. Il réfute l'extravagante fable de la Papeſſe Jeanne. Il fait valoir ſon équité au ſujet de l'aſſaſſinat de Henri IV. Il dit que les accuſateurs des Jéſuites *demeurent en reſte en pluſieurs choſes*. Il porte le même Jugement ſur pluſieurs calomnies inventées contre les Papes, les Conciles, & les Saints, & auſſi mal prouvées, que groſſièrement fabriquées (D). Mais quiconque connoîtra Bayle, ne fera pas difficulté de lui appliquer ce qu'il dit contre Maimbourg. Il s'objecte que cet Auteur *témoigne* de la bonne foi *en bien des endroits* ; qu'il affecte *de reconnoître les fautes du parti qu'il favoriſe* ; *qu'il n'épargne point ſon Baronius ..... qu'il abandonne ſouvent le terrein à ſes adverſaires de fort bonne grace.* Voici ce qu'il répond : *Tout cela m'eſt ſuſpect, & je ſuis fort tenté de croire que ce n'eſt qu'un artifice & qu'une ruſe. Il veut qu'on s'endorme ſur ſa bonne foi, & qu'on s'imagine, que puiſqu'il ſe rend à la raiſon en certains cas remarquables, par tout ailleurs c'eſt la même choſe. Il veut ſe faire un chemin par ces ingénuités affectées, à tromper plus ſûrement.* Timeo Danaos, *&c* (E).

On peut voir ci-deſſous, dans l'Article de BEDA, ſi Bayle ne mérite pas à plus juſte titre le reproche qu'il fait ici à Maimbourg. J'y ai prouvé qu'en même tems qu'il accuſe ce Docteur, *de n'avoir oublié aucune friponnerie d'un infidèle faiſeur d'extraits*, il tronque lui-même, de la plus mauvaiſe foi du monde, un paſſage de M. Chevillier. J'ai fait voir dans l'Article de Jean de LUGO, que ſon aveugle partialité l'a jetté dans des contradictions palpables. Ce ſeul Article, pour me ſervir de ſes termes, doit le faire regarder comme *un homme qui ſe contredit groſſièrement, qui oublie dans un lieu ce qu'il a dit dans un*

(A) J'ai obſervé dans cet Article, que Bayle péche de la manière la plus criante contre les propres préceptes qu'il y donne.

(B) Voyez auſſi l'Art. de BELLARMIN, REM. E. & celui des BEZANITES, REM. B.

(C) Art. BALDE, REM. C. Art. Gaſpard BARTHIUS, REM. N. Voyez auſſi l'Art. de JODELLE, REM. C. & celui de MONTMAUR, REM. K.

(D) J'ai remarqué dans l'Article de MARIE l'Egyptienne, que cet Article a fait bien des dupes, & que la manière vigoureuſe dont Bayle y repouſſe les calomnies de d'Aubigné, & de quelques autres Ecrivains Proteſtans, engage naturellement à croire qu'il étoit incapable de farder la vérité, & de ſoutenir le menſonge. Je prie le Lecteur de conſulter cet Article, & les réflexions que j'y ai jointes.

(E) *Crit. gener. du Calv. Lettr.* 4.

autre, qui bouleverse les circonstances, & qui ne découvre pas sur son papier les bevuës, les absurdités les plus sautantes aux yeux (A). Tel est le portrait qu'il fait de Florimond de Rémond, contre lequel il donne ce preservatif qu'on peut tourner contre lui-même : *Un semblable Historien dois être traité comme ces Marchands insolvables qui ont perdu tout crédit. On ne leur préte rien que sur de bons gages, on veut des Cautions & des Répondans. Nous serions donc bien simples, si nous lui ajoutions quelque foi..... Nous lui ferions crédit très imprudemment, & nous mériterions bien d'être trompés, si nous faisions ce mauvais usage de notre bonne foi*, &c.

BAYLE CITE EN GARENTIE DES AUTEURS QU'IL A DE'CRIES LUI-MEME, OU QU'IL SÇAIT AVOIR ETE' JUSTEMENT DE'CRIES PAR D'AUTRES.

On ne disconviendra pas qu'il n'y ait de la mauvaise foi ou de l'aveuglement, à produire en garantie d'un fait, des Auteurs qu'on a décriés soi-même, ou qu'on sçait avoir été justement décriés par d'autres. Or c'est ce qui est arrivé à Bayle une infinité de fois. Les traits de cette espèce se présentent dans son Dictionnaire, *à tas & à piles*, & il faudroit un Volume entier pour reprendre les fautes qu'il a commises en ce genre. Je me contenterai d'en indiquer ici quelques-unes des plus marquées. Voyez dans les Articles de GUICCIARDIN, & de JOVE le mal qu'il dit de ces deux Historiens. L'un *a été trop partial contre la France, il croyoit plûtôt le mal que le bien pour satisfaire sa médisance.....il a trop attribué les actions à des motifs illégitimes.....il se rend coupable de la faute des Gazetiers, & merite la berne.* L'autre *passa pour une plume vênale; de sorte qu'on n'ajoute pas beaucoup de foi à ses Histoires. Il avoit, en quelque façon, dressé une banque, il promettoit une ancienne généalogie, & une gloire immortelle à tous les faquins qui payeroient bien son travail. Il déchiroit tous ceux qui n'achetoient pas ses mensonges. C'est avec justice qu'il est decrié, il a eu le sort de tous les menseurs, on a de la peine à le croire, lors même qu'il dit la vérité. Il n'étoit pas en état d'ecrire une bonne Histoire; car, lorsqu'il pouvoit dire la vérité, il ne la vouloit pas dire, & lorsqu'il eût voulu la dire, il ne pouvoit pas.* On *n'a pas fait difficulté de dire, que les avantures d'Amadis paroîtroient aussi véritables que ses Histoires*, &c (B). C'est pourtant de ces deux Historiens que Bayle tire toutes les calomnies qu'il débite contre les Papes JULES II. LÉON X. *&c.*

Dans l'article de Simon de GEDICCUS, REM. C. Bayle trouve fort *étrange que dans un Concile on ait gravement mis en question si les femmes étoient une créature humaine.* Quel est l'Auteur qui raconte cette Histoire? C'est, suivant Bayle, *un homme qui étoit dans la dernière misère, un homme à paradoxes, c'est un plaisant homme, c'est un pauvre Auteur qui doit être mis au nombre des Ecrivains qui ont fait l'éloge de la fièvre ou de la folie*; en un mot, c'est *Lyserus*: & Bayle, sur la garantie de ce grave Auteur, ose nous alléguer une décision imaginaire du Concile de Mâcon.

C'est sur de pareilles autorités qu'il décrie la Reine Marie Stuart, qu'il appelle *un esprit inquiet & querelleux, pour ne rien dire*, ajoute-t-il, *de ses impudicités, qui ont été les plus scandaleuses du monde.*

Le satirique Buchanan est le témoin qu'il cite de ces calomnies. Il est vrai qu'il allègue aussi M. de Thou. Mais Bayle lui-même avoue que cet Historien faisoit *imprimer cent choses qui étoient copiées de Buchanan.* On sçait quel a été le caractère de ce Poëte Ecossois;

(A) Art. CALVIN, REM. AA.
(B) Voyez ci-dessous, les Art. GUICCIARDIN, JOVE, JULES II. LEON X. *&c.*

mais il eſt bon de l'apprendre de Bayle. Voici le portrait qu'il en fait. *Une vie coureuſe & vagabonde, comme la ſienne, & tant de Vers qu'il a compoſés, ſatiriques d'un côté, laſcifs & impudiques de l'autre, ne préviennent point en ſa faveur..... Buchanan a été perſonnellement intereſſé à la noircir.* (Marie Stuart) *Il étoit engagé des plus avant dans la faction qui détrôna & qui chaſſa cette Reine.* Un coureur & un vagabond qui conſpire à détrôner ſa Souveraine, & qui eſt *perſonnellement intereſſé à la noircir*; voilà l'irréprochable garant que Bayle produit de cette horrible accuſation, que *les impudicités de Marie Stuart ont été les plus ſcandaleuſes du monde* (A).

» Un auteur moderne, dit-il ailleurs (B), ſoutient que dans les » lieux où le Papiſme eſt encore dominant, il n'y a aucune véritable » piété..... & que l'Italie & l'Eſpagne ſont des lieux où il n'y a guère » plus de véritable vertu qu'en Turquie. Il dit dans un autre Ouvrage, » que c'eſt une notoriété publique & reconnue que tous les Couvens » d'Eſpagne & de Portugal ſont des lieux de proſtitution, *&c* «.

Bayle cite à la marge le Miniſtre Jurieu; & il paroît compter ſur cette reſpectable autorité pour prouver ſa thèſe impie, que la faction du Démon *a la ſupériorité* ſur celle de Jéſus-Chriſt; & par conſéquent il paroît adopter comme vrai ce qu'avance Jurieu, quoiqu'il ajoute malignement un peu plus bas: *Qu'on diſe, ſi l'on veut, que les deſcriptions de cet Auteur ſont outrées; il ſera toujours fort vrai que la corruption des mœurs parmi les Chrétiens eſt déplorable.* Je ſuis perſuadé même que dans le récit de Jurieu il ne trouve point d'hyperbole pour ce qui regarde le dérèglement des Catholiques, & qu'il n'ajoute cette modification, que pour faire ſa cour aux Prétendus Réformés, aux Princes, aux Paſteurs, aux femmes d'Angleterre & d'Allemagne, ſur qui Jurieu jette pareillement un affreux vernis. Tel eſt l'unique témoin qu'il cite pour appuyer ſes accuſations impies contre l'Egliſe, & contre Jéſus-Chriſt même. Voyons à préſent ſi Jurieu paſſe chez Bayle pour un Ecrivain digne de foi. Je ſçais qu'on me diſpenſeroit volontiers de cet examen; mais je me bornerai à deux ou trois obſervations. Conſultons l'Article des PAULICIENS, REM. L. à la fin, & apprenons comment il traite ce Miniſtre. *Vous avez ici le caractère de ce Docteur. Il n'y a nulle juſteſſe dans ſes cenſures, nulle liaiſon dans ſes dogmes; tout y eſt plein d'inconſéquences: l'inégalité, les contradictions, les variations règnent dans tous ſes Ouvrages.* Ce n'eſt là qu'un échantillon.

Dans le texte de l'Article de GROTIUS, *il a paru*, dit-il, *une très forte réponſe à cet endroit-là de l'Eſprit de M. Arnauld* (Ouvrage de Jurieu) *qui étant demeurée ſans réponſe, montre clairement que l'accuſateur ſe ſent convaincu de calomnie.* Il ajoute à la REM. Y. que Jurieu *médit de tout le genre humain: homo iſte procaciſſimus*, &c. Il nous renvoye enſuite à la *Chimère de la Cabale*, & à la *Cabale Chimérique* (petits Ouvrages de Bayle contre ce Miniſtre) où on lit ce qui ſuit: » Il a lui ſeul toute la vanité que M. Arnauld reproche à » la Société des Jéſuites. Il a témoigné qu'il n'a aucune conſcience..... » Il a fait connoître manifeſtement qu'il ſe moque des Loix les plus ſa- » crées de l'équité naturelle, & de l'Evangile. Aveugles fauteurs de ce » Prophète, reconnoiſſez ici combien ſa témérité le rend indigne de » créance..... Jamais Auteur n'a plus hardiment falſifié les citations que » lui «. Enfin, il n'y a preſque aucun Ouvrage de Bayle, où Jurieu

(A) Art. CAMDEM, REM. G.

(B) Art. XENOPHANES, REM. E.

ne soit traduit comme l'Ecrivain le plus téméraire, le plus infidèle, le plus insensé, le plus grand faussaire, & dont les accusations sont les moins capables de faire tort à personne dans l'esprit des connoisseurs. C'est cependant de ce faux Prophète, de ce fanatique, que Bayle emprunte le témoignage pour prouver son blasphême, que la faction du Démon *a la supériorité* sur celle de Jésus-Christ. Ne suis-je donc pas en droit de lui appliquer ici son raisonnement contre Jurieu, & de me servir de ses termes, en changeant seulement de sujet? *Il cite pour tout témoin, & pour toute preuve*, M. Jurieu; *c'est-à-dire, un homme dont il fait dans ses Ouvrages un portrait si monstrueux, qu'il n'y a point de Tribunal équitable où l'on voulût mettre à l'amende, ceux que 20. témoins semblables à ce portrait, accuseroient d'homicide. Peut-on voir un aveuglement plus énorme? Ne faut-il pas avouer que l'envie de médire est de toutes les passions la plus capable de faire perdre de vuë les idées du sens commun* (A)?

On pourroit encore lui faire aussi justement l'application de ce passage, au sujet du vagabond Buchanan, cet ennemi juré de la Reine Marie Stuart. Bayle le décrie presque autant qu'il a décrié Jurieu; & néanmoins c'est des infames écrits de cet Apostat doublement perfide (B), que ce fidèle Critique tire l'horrible calomnie dont il a tâché de noircir la mémoire de cette auguste Princesse. *Quand on agit de bonne foi, on ne rapporte pas les choses, telles qu'on les trouve dans des Auteurs apocryphes: on les emprunte des Ecrivains les plus dignes de foi* (C). C'est une réflexion de Bayle qui se condamne lui-même.

Après cela, n'est-il pas bien fondé à dire? *La bonne foi, dont je me pique, ne me permet pas de me déclarer ici contre Coeffetau* (D). Ne diroit-on pas que Bayle est un de ces religieux amateurs du vrai, qui se font un scrupule de s'éloigner de l'apparence même de la vérité?

BAYLE JUGE, SUR DES PRINCIPES DIFFERENS, LES CATHOLIQUES, ET LES PRETENDUS REFORMES.

Qu'il me soit permis d'ajouter encore deux mots sur le différent usage que Bayle a fait de la Critique à l'égard des Orthodoxes & des Prétendus Réformés. Parle-t-il d'une dispute de controverse entre un Catholique & un Protestant? Celui-ci remporte toujours la victoire. S'agit-il de diffamer les Ecrivains de la Communion Romaine? Tout lui est bon. Il puisera dans les Ecrits de leurs adversaires. Il dira, sur leur témoignage, que *BEDA fut le plus grand clabaudeur, l'esprit le plus mutin, & le plus factieux de son tems*; qu'*Erasme trouva de compte fait dans un assez petit Livre* de ce Docteur, 181. *mensonges*, 310. *calomnies*, & 47. *blasphêmes*; & *cela sans le traiter à la rigueur.* Il ne rougira pas d'avancer que les paroles d'un ennemi de la MILLETIERE contre celui-ci, *valent leur pesant d'or*; que le portrait qu'en donne cet adversaire, *fait connoître le caractère de son esprit audacieux, vain, opiniâtre, & brouillon.* Il le blâmera d'avoir dédié un Livre au Roi d'Angleterre, *qu'il sçavoit fort bien être d'une croyance toute opposée à celle qu'il établissoit dans son Ouvrage*; tandis qu'il comblera de louanges Calvin, pour avoir adressé à François I. à son propre Souverain, son *Institution chretienne*, dont la doctrine étoit *toute opposée* à celle dont ce Prince, & ses Sujets faisoient profession (E). Est-il question de justifier les Protestans? Il n'y a aucune sorte de moyens qu'il n'employe, & qu'il ne répète continuellement afin de parvenir à ce

(A) Art. GROTIUS, REM. I.
(B) *Il a trahi sa Souveraine, après avoir renoncé la Religion Catholique.* Bayle, Lettr. 152.
(C) Art. DIOGENE, REM. F. chif. 2.
(D) Art. GREGOIRE VII. REM. P.
(E) V. ci dessous, l'Art. de la MILLETIERE, p. 540.

but. Par exemple, dans l'Article d'AARSENS, REM. A. si un Ecrivain porte un Jugement désavantageux de ce Hollandois, Bayle répondra, que *M. du Maurier, qui se déchaîne continuellement contre François Aarsens, fournit lui-même aux Lecteurs, le moyen de ne se laisser pas préoccuper par ses invectives; car il nous apprend que son père, & cet Ambassadeur Hollandois, furent toujours ennemis. Nous voilà*, ajoutera-t-il, *suffisamment munis d'antidote. Qui ne sçait qu'il faut bien rabattre de la signification des termes, quand un ennemi parle de son ennemi?*

DANS L'ARTICLE de Jean LASICIUS, après avoir cité un passage de Génébrard, peu honorable à Lasicius, *voilà*, poursuit-il, *les discours de Génébrard. On n'y fera pas beaucoup de fond, si l'on se souvient qu'il traitoit avec une médisance furieuse ceux qui n'étoient pas Catholiques.* Bayle est plaisant. Est-ce que LUTHER, CALVIN, BEZE, FAREL, des Ouvrages de qui il tire tant de calomnies contre les Catholiques, ne traitoient pas *avec une médisance furieuse ceux qui n'étoient pas* Protestans?

IL RAPPORTE ailleurs (A) un long passage d'Erasme, extrêmement injurieux à Farel. Mais admirons son industrie, & son zèle pour l'accusé. Il a grand soin de précautionner son Lecteur par deux avis importans, dont l'un précède, & l'autre suit ce passage. *Erasme*, dit-il, *fait un portrait hideux de Farel; mais* IL FAUT SE SOUVENIR *qu'il croyoit avoir reçu des offenses de lui dans quelques Ecrits.* Ensuite Bayle transcrit le passage d'Erasme; & dans la crainte que son Lecteur n'oublie le premier avis, il y joint cet autre: *Puisqu'Erasme étoit piqué au jeu*, L'ON N'EST PAS OBLIGE' DE CROIRE *qu'il a peint ici d'après nature.* Qu'un Catholique calomnié par un Protestant, ne s'attende pas à une semblable apologie!

BAYLE porte la partialité jusqu'à blâmer les Catholiques, lorsque, de son aveu, ils ont repris avec justice les Protestans; il les blâme, dis-je, lorsqu'ils lui paroissent l'avoir fait avec trop de chaleur. *Le P. Labbe*, dit-il (B), *s'emporte d'une étrange manière contre Rivet..... Il peut avoir raison..... Mais on ne sçauroit l'excuser de son aigreur injurieuse.*

IL TROUVE même fort mauvais qu'ils rient du mariage de Luther avec une Religieuse, enlevée de son Cloître, ainsi que huit autres de ses compagnes, pendant la Semaine Sainte; & c'est fort sérieusement qu'il veut faire passer pour *des vuës artificieuses & malignes*, leurs plaisanteries sur cette avanture (C).

JE NE FINIROIS PAS, si je voulois rapporter tous les traits de cette espèce. On en trouvera un grand nombre d'exemples dans l'Ouvrage que je donne au Public (D). Bayle étoit-il donc aussi exempt de préjugés, qu'il se l'imaginoit? A-t-il tenu la parole qu'il avoit donnée, de garder une exacte neutralité, & de *traiter avec la même honnêteté les Catholiques & les Protestans*?

CAUSES DE LA PARTIALITE' DE BAYLE.

OUTRE les raisons de partialité contre les Catholiques, qui étoient communes à Bayle avec les Prétendus Réformés, il en avoit de particulières qui l'ont engagé à devenir un Ecrivain passionné. Sans parler de sa haine & de son animosité contre Jurieu, répandues en cent endroits

(A) Art. FAREL, REM. C.

(B) Art. ABDIAS, REM. C.

(C) Art. Catherine de BORE, REM. A.

(D) Voyez surtout les Articles AARON, ABDAS, ABELARD, ALEANDRE, ALYPIUS, AMYRAUT, ARISTOTE, BALTHASAR, les deux frères Guillaumes & Jean du BELLAI, BEROALDE, BEZE, CAYET, CALVIN, DAILLE'. FAREL, GEDICCUS, GOMARUS, GUISE, JUNON, Matthieu de LAUNOY, LEON X. LEOVITIUS, Jean de LUGO, LUTHER, MESTREZAT, la MILLETIERE, MORUS, Marguerite de Valois, Reine de NAVARRE, PATIN, PELLISSON, POLITIEN, REMOND, Thomas SANCHEZ, VIRET, &c.

de ſon Dictionnaire, & dont il fait lui-même l'aveu (A), on découvre aſſez clairement dans une de ſes Lettres, les motifs qui le portoient à lancer tant de traits contre l'Egliſe, & ſes défenſeurs, & à ménager les Proteſtans. Il ſçavoit par expérience avec quelle ardeur l'emporté Jurieu (qu'il haïſſoit encore plus que les Catholiques, auſquels il adjuge preſque toujours la victoire contre lui, ſans tirer à conſéquence) cherchoit à lui nuire, & avec quelle vivacité il en ſaiſiſſoit, il en prévenoit même les occaſions (B); ſurtout depuis l'*Avis aux Réfugiés*, qui cauſa tant de chagrin à Bayle. Ce Miniſtre ſçut profiter habilement de l'indignation générale que ce Livre excita dans la Prétenduë Réforme, & de quelques autres demarches de ſon adverſaire qu'il interpréta malignement. Non-ſeulement il trouva le ſecret de le priver de ſon emploi de Profeſſeur; il eut même aſſez de crédit pour lui faire défendre d'enſeigner en Ville, ſous prétexte qu'il étoit à craindre qu'il n'inſpirât à ſes Diſciples des ſentimens dangereux. Ce fut dans ces circonſtances que Bayle conçut le deſſein de ſon Dictionnaire. Tandis que d'un côté, il y portoit à Jurieu les plus rudes coups, de l'autre, il y prenoit la défenſe de la Communion dans laquelle il vivoit, & il tâchoit de décrier la doctrine de l'Egliſe. Voici un extrait de la Lettre dont je parle : » Je » vous dirai confidemment, Monſieur, que j'ai une joye très vive de ce » que l'on n'a point permis en France l'entrée de mon Dictionnaire. Ce » n'eſt pas par la raiſon que la défenſe excitera davantage la curioſité; » car *nitimur in vetitum.* J'ai deux autres raiſons; l'une, que ſi l'on en » eût permis l'entrée, les Libraires de Lyon l'euſſent contrefait, & y » euſſent laiſſé mille fautes d'impreſſion..... L'autre raiſon encore plus » importante, eſt que ſi mon Dictionnaire eût eu l'entrée libre en France, » mes ennemis de ce pays-ci, gens factieux, & adroits à empoiſonner » les choſes, euſſent inféré delà que mon Livre ne diſoit rien en faveur » des Proteſtans, ni contre la France : *marque*, diroit-on, *de l'attachement criminel dont on ſoupçonne l'Auteur*, *à la cauſe de l'ennemi* » *commun du repos de l'Europe*. Il m'eſt donc avantageux que mon » Dictionnaire ait été défendu (C) «. Il eſt vrai qu'il ajoute : *Néanmoins*, *quoique je ſouhaitaſſe qu'il le fût*, *je n'ai rien dit qui pût plaire à nos viſionnaires*, *&c.* Il eſt difficile, en effet, d'en lire une ſeule page, ſans y trouver des marques de ſon zèle pour la Communion qu'il profeſſoit extérieurement, & de ſon averſion pour celle de Rome. Mais il a beau dire. S'il y a dans le Dictionnaire Critique (comme on n'en peut douter, quoiqu'on veuille faire paſſer l'Auteur pour bon François) pluſieurs traits contre la France, & contre ce prétendu *ennemi commun du repos de l'Europe*; il eſt certain qu'ils ne furent pas l'unique raiſon qui empêcha l'entrée de cet Ouvrage dans le Royaume, non plus que tout ce qui s'y trouve à l'avantage des Proteſtans, & au préjudice des Catholiques. Les obſcénités, les impiétés, les armes qu'il fournit aux ennemis de la Religion, les Saints de l'Ancien & du Nouveau Teſtament qu'on y déchire; tout ce qu'il y a de plus reſpectable qu'on y foule aux piés, comme l'a remarqué feu M. l'Abbé Renaudot dans ſon Jugement ſur le *Dictionnaire Critique*, qu'il examina par l'ordre de M. le Chancelier

(A) Voyez ſa *Lettr. du* 19. *Sept.* 1692.

(B) M. l'Abbé d'Olivet prétend que la ſource de l'animoſité de Jurieu contre Bayle, fut l'amour de Madame Jurieu pour celui-ci. Voyez ſa *Lettre à M. le P. Bouhier.* Paris, Didot, 1739. *in*-12.

(C) *Lettr. CLXXII. du* 13. *Mai* 1692.

Boucherat, firent la principale partie des motifs de cette défense (A).

Quoique les Protestans dussent être satisfaits de la manière dont Bayle traitoit les Catholiques, il leur parut cependant que le fiel ne couloit pas assez abondamment de sa plume. Le Consistoire de l'Eglise Wallone de Rotterdam porta ses plaintes contre Bayle, au sujet des Souverains Pontifes, dont il avoit, suivant cette Compagnie, trop ménagé l'honneur. » Le Consistoire l'exhorte (*ce sont les termes du Consistoire » même*) à ne pas réfuter légérement (*imprudemment*) ce que nos » Théologiens ont dit de certains Papes vicieux ; puisque, s'il peut » alléguer quelques conjectures pour la défense de ces Papes sur certains faits, on peut lui opposer de fortes raisons pour leur condamnation, & qu'il est injuste de prendre sans nécessité le parti des séducteurs qui ont fait tant de mal à l'Eglise, & de vouloir faire passer » nos Auteurs pour des accusateurs téméraires «.

L'aveu de ces Messieurs est naïf ! Ne diroit-on pas que Bayle s'est chargé de la défense des Papes, & qu'il a été payé pour les laver de toutes les calomnies, que l'ignorance ou la malice a suscitées contre eux ?

» Voila, dit Bayle dans une pareille circonstance, où il semble » avoir dépeint sa situation ; voilà comment les imperfections du cœur » sont contagieuses : bien des gens sont obligés d'être malhonnêtes, » parce qu'on prendroit de travers leur honnêteté, & que l'on s'en » choqueroir (B). Ceux qui seroient capables, ajoute-t-il ailleurs, de » surmonter les illusions des préjugés, & de rejetter toutes les ruses de » l'art, NE POURROIENT, SANS SE COMMETTRE, FAIRE » AGIR TOUTE LEUR CANDEUR ; car ils s'exposeroient trop » A L'INDIGNATION DU PEUPLE. (Le mot du peuple va » loin, & comprend bien des personnes graduées & titrées.) Ils se » feroient regarder comme de FAUX FRERES, & comme des PRE-» VARICATEURS, & des PERFIDES..... Il y a beaucoup de » gens qui souhaitent qu'un Historien de leur Parti imite les Joueurs » de Piquet qui ne gardent que les bonnes cartes, & mettent dans » leur écart les mauvaises qui leur étoient venues (C) «.

Bayle avoit prévenu ces reproches ; il croyoit avec raison s'en être suffisamment mis à couvert par le mal qu'il a dit des Catholiques, & il a été surpris de voir qu'il s'étoit trompé. Du reste, quand on lit les Articles de BEZE, de CALVIN, de LUTHER, & des autres Héros de la Prétendue Réforme, on se convainc qu'il sçavoit admirablement *écarter*.

Un ouvrage, qui porte tant de caractères de partialité, fournit nécessairement une ample matiére à une juste censure. *Des faussetés si étranges*, dit Bayle en parlant de Mézeray (D), *donnent de grands*

(A) » Bayle, qui de Protestant se fit Catholique, & » retourna ensuite à la Religion Protestante, non-seulement a sçû par sa manière de raisonner éblouir les esprits superficiels ; mais il a sçû paroître rempli d'une » vaste érudition, à ceux qui n'approfondissent point. » Lorsque son Dictionnaire parut, M. l'Abbé Renaudot » chargé d'en faire son rapport à M. le Chancelier, en » donna son Jugement par un Ecrit, dans lequel il avança » sans crainte, que Bayle n'avoit lû les Anciens que » dans les citations des Modernes ; & que dans les Articles d'érudition un peu recherchée, il faisoit plus de » fautes que le Moreri qu'il critiquoit. Quoiqu'un pareil » reproche dût picquer un homme qui se donnoit pour » savant Critique, Bayle, dans une Réponse à ce Jugement, s'efforce de se justifier sur les impietés & les » obscénités ; mais à l'article de la Science, il paroît » baisser pavillon devant M. l'Abbé Renaudot : il avoue » qu'il ne fournit aux vrais savans que *des compilations* » *indigestes, & assez crues*. Ce sont les termes. Ce Dictionnaire, où l'on trouve tant d'Articles inutiles, & » où l'on ne trouve pas tant d'Articles importans, peut » bien être appelié un *Recueil informe* «. Note de M. Racine sur le Vers 164. de sa *Réponse à l'Epitre de M. Rousseau contre les Esprits forts*. Dans l'*Avertissement*, à la tête de cette *Réponse*, il dit qu'en remontant *à la source de ce libertinage d'esprit, qui fait tant de progrès, il la trouve dans les Ecrits de Bayle, qui n'ont fait que des demi-savans*, &c.

(B) Art. Samuel-Fridéric BRENZIUS, REM. B.

(C) Art. Florimond de REMOND, REM. D.

(D) Art. Marguerite de Valois, Reine de NAVARRE, sœur de François I. REM. B.

préjugés

préjugés contre cet Auteur; & , si jamais il s'élève quelques bons Censeurs de ses Histoires, je suis sûr qu'on s'étonnera qu'il ait pû se faire tant estimer. Sans me flater d'être un *bon Censeur* de Bayle, j'ose dire que j'ai découvert dans son Dictionnaire, incomparablement plus de faussetés, qu'il n'en avoit marquées dans l'Histoire de Mézeray, lorsqu'il s'exprimoit ainsi.

DESSEIN DE CET OUVRAGE.

CE N'EST PAS que le Lecteur doive s'attendre ici à une réfutation complete du Dictionnaire Critique. Cette entreprise seroit infiniment au-dessus des forces d'un particulier, tel que moi. Loin de prétendre avoir relevé tout ce qui est répréhensible dans ce gros Ouvrage, je ne doute point qu'on ne puisse faire beaucoup d'additions aux Articles mêmes que j'ai critiqués. On ne sera donc pas surpris de ne trouver aucune correction sur plusieurs Articles, ou importans, ou défectueux, tandis que j'en corrige quelques autres, ou moins interessans, ou moins dignes de censure. Ainsi, par exemple, GROTIUS n'aura que quelques lignes, tandis que Matthieu de LAUNOY occupera plusieurs pages, quoiqu'il n'y ait aucune comparaison de mérite entre ces deux Ecrivains. Je ne présente que de simples observations sur divers morceaux de ce Dictionnaire; je ne fais pas un Supplément. J'ose dire néanmoins qu'une partie des Articles que j'ai examinés, suffit pour rendre justement suspect tout ce qui est sorti de la plume de Bayle. Antiquité Sacrée & Prophane, Philosophie, Critique, Histoire Littéraire, Philologie; je cite sur tous ces points ce fameux Aristarque au Tribunal du Public.

REPONSE A DEUX OBJECTIONS.

AVANT QUE de rendre un compte plus particulier de ce Livre, il est à propos de prévenir deux reproches que l'on pourroit me faire. L'un d'avoir critiqué Bayle un peu trop durement; l'autre de l'avoir quelquefois relevé sur des minucies.

LA I. D'AVOIR CRITIQUÉ BAYLE DUREMENT.

A L'ÉGARD du premier, je réponds que si je parois de tems-en-tems avoir censuré Bayle avec un peu d'aigreur, c'est lorsqu'il m'a semblé qu'il péchoit contre la bonne foi; faute qui ne souffre ni excuse ni indulgence.

IL S'EN FAUT BIEN, d'ailleurs, que je l'aye fait avec autant de vivacité, que quelques-uns de ses Censeurs. Bayle, suivant l'un d'eux, *est un Philosophe hypocrite & captieux*, qui n'a pour *Disciples que les impies & les libertins..... C'est un hypocrite agréable, adroit, & pernicieux, contre lequel on n'est point en garde, comme on s'y tient contre Spinosa, & dont les ménagemens subtils & compassés séduisent les petits esprits, les demi-savans, les libertins, & les entraînent aisément au précipice.* Enfin, selon ce même Critique, *les vrais savans sont ceux qui méprisent Bayle, & ses sectateurs, & qui ont assez étudié la Religion Chrétienne, pour être persuadé qu'elle est toute divine; & que les vaines & audacieuses attaques des libertins ne lui porteront jamais la moindre atteinte* (A).

SI L'ON S'EN RAPPORTE à un autre Ecrivain (B), on trouve dans les Ouvrages de Bayle, *quantité de raisonnemens louches, de sophismes grossiers, de chicanes insoutenables..... Bayle est un présomptueux raisonneur, qui souvent triomphe, lorsqu'il devroit se cacher de honte..... Ce pitoyable sophiste est pourtant l'oracle des beaux esprits, & même de certaines précieuses qui se mêlens de parler Théologie..... & l'on ne rougit pas de nous renvoyer à l'A, B, C, si nous*

(A) *Rép. de M. Néricault des Touches à la Réplique de l'Anonyme Marotique. Merc. de Fr. Oct. 1743. pag. 2118.*

(B) L'Auteur de *Bayle en petit.*

avouons que nous n'avons pas étudié Bayle. L'Auteur finit ce tableau en disant que Bayle *n'est admirable qu'à cause de son incroyable effronterie, & de sa prodigieuse méchanceté.*

Je sçais que les exemples n'autorisent point les fautes. Mais que diront les partisans de Bayle, si je leur prouve qu'un de ses Censeurs, dont *la modération* a été louée par des Journalistes qui s'interessent à sa mémoire, l'a traité beaucoup plus durement que je n'ai fait ? Je veux parler de M. de Crousaz, qui a donné au Public l'*Examen du Pyrrhonisme.* Les Auteurs du *Journal Litteraire* de la Haye, qui, en différentes occasions ont pris le parti de Bayle, assûrent que *les amis* de ce dernier *ne doivent point hésiter de lire l'Ouvrage d'un ennemi aussi modéré* (A). Cependant quel mal M. de Crousaz ne dit-il pas de Bayle ? & quel Jugement ne porte-t-il point sur ses Ecrits ? J'en ai cité plus d'un exemple. Après avoir mille fois répété que Bayle est *un bouffon, & un mauvais plaisant*, il ajoute qu'*il fait pitié*, & que c'est *un impie & un libertin* (B).

LA II. DE L'AVOIR RELEVÉ SUR DES MINUCIES.

Le second reproche, que je dois craindre, c'est d'avoir relevé Bayle sur des minucies. Je réponds en premier lieu, ce qu'a répondu en pareil cas un Ecrivain de ce siècle. Après avoir corrigé deux méprises de Bayle, qui se trouvent dans ses *Pensées sur les Comètes*: Je sais, poursuit-il, cette observation, d'autant plus volontiers, que Bayle a été l'homme du monde le plus scrupuleux sur les dates, & le plus alerte à relever les Auteurs qu'il a vûs broncher (C).

Je dis en second lieu, que ceux qui regardent comme une minucie, la censure d'une date, ou de quelque autre faute, qui leur paroît trop légère, pour mériter d'être reprise, doivent être renvoyés à l'Article AURIEGE, REM. A. du Dictionnaire Critique, où Bayle s'exprime ainsi : M. Moréri s'est imaginé fort plaisamment que l'Auriège, ou Laurièges, sont les deux noms qu'on employe. Il a oublié le véritable, & ne songe pas que les deux noms qu'il a rapportés, sont la même chose; le premier sans article, & le dernier avec l'article. Son abus est tout semblable à la faute que l'on feroit en disant de la rivière qui passe à Paris, qu'on l'a nomme *Seine*, ou *Laseine.* Je sai que bien des Auteurs se moquent d'un Ecrivain qui leur relève des erreurs de cette nature, & qu'ils se vantent de se mettre fort au-dessus de ces minucies. Mais ce sont des fanfarons, qui veulent couvrir d'un beau masque leur ignorance, ou leur paresse, ou leur mauvais goût, ou leur inexactitude. Si l'on ne parloit ou d'une ville ou d'une rivière que par occasion, dans un Ouvrage de raisonnement, les fautes, que ces Messieurs appellent des minucies, seroient excusables. Il n'en va pas de même quand elles tombent sur le sujet principal d'un Livre. Ce qui n'est qu'une vétille dans l'Ouvrage d'un Théologien, sera quelquefois une faute capitale dans un Géographe, ou dans un *Auteur de Dictionnaire.*

» Examinez, dit-il ailleurs (D), les Remarques de Scaliger sur » la Chronique d'Eusèbe, vous trouverez que ses corrections se réduisent à un tems, un lieu, un nom d'hommes, &c. pris pour d'autres ..... On trouvera fort étrange (E) que je m'amuse à censurer de » petites choses, où le manque d'exactitude est comme insensible. J'ai » mes raisons pour cela. J'ai bien prévû ce qu'on en diroit, & que le

(A) *Journ. Litter. de la Haye*, Tom. 120. Part. I. Art. I. où l'on voit un extrait de ce Livre.
(B) *Exam. du Pyrrh.* pag. 190. 226. 265. 436. &c.
(C) *Mém. Chron. pour serv. à l'Hist. univ. de l'Eur.* Tom. 2. pag. 348.
(D) *Préf. du Dict.* pag. 1. à la marge.
(E) *Projet du Dict.* N. VII.

» *minutissimarum rerum minutissimus sciscitator* ne me seroit pas épargné. J'ai jugé néanmoins qu'il falloit mépriser ces railleries, & remarquer jusqu'aux moindres fautes. Car plus on critique de choses avec raison, plus on montre combien il est difficile d'être parfaitement exact. Or, en portant si haut l'idée de la parfaite exactitude, on engage les Auteurs à être plus sur leurs gardes, & à examiner tout avec un extrême soin. L'homme n'est que trop accoutumé à demeurer en deça des règles. Il faut donc les reculer le plus qu'on peut, si l'on veut qu'il joigne de près le point de la perfection. Ce n'est point par inclination que je vétille ; c'est par choix, & l'on devroit m'en tenir compte, puisque c'est en quelque manière se sacrifier à l'utilité de son prochain. On prend une route qui n'est point celle de la louange, & on le fait pour ramener les autres à la véritable justesse. N'est-ce pas un grand sacrifice ? Il n'y a pas beaucoup de gens qui en veuillent faire de semblables. Je m'en rapporte a Quintilien (A) «. On peut voir la suite de ces réflexions.

Il y a cent observations à faire (c'est toujours Bayle qui parle) sur l'inséparabilité de la critique & des minucies. On en peut aussi faire beaucoup sur la différence qui se rencontre entre un bon Livre & un Livre utile : entre un Auteur qui ne se propose que l'approbarion d'un petit nombre de scientifiques, & un Auteur qui préfère l'utilité générale à la gloire de mériter cette approbation qui n'est pas moins difficile à conquérir qu'une Couronne (B).

M. de Sallengre, d'après Bayle, a aussi fort bien prouvé les avantages de la Critique, & la nécessité de la censure des petites fautes.

Quand j'entends, dit-il, des personnes condamner la Littérature, comme une étude puérile, frivole, & indigne des soins d'un homme d'esprit, pour ne rien dire de pis, je me rappelle aussitôt ces belles paroles d un Ancien, qu'on seroit trop heureux, s'il n'y avoit que les Maîtres de l'Art qui se mêlassent d'en juger. *Felices essent artes, si de illis soli artifices judicarent* (C). Mais souvent entraînés par un rayon de raison, & suivant notre pente à décider trop à la légère, nous portons des Jugemens précipités, & c'est précisément le cas dans lequel se trouvent ces personnes.....

Les objections, qu'on fait d'ordinaire contre la Littérature, ne regardent principalement que la Critique. Car, dit-on, qu'y a-t-il de plus inutile, & en même tems de plus ridicule, que de se tourmenter l'esprit pour corriger les anciens Auteurs, & disputer souvent avec la dernière chaleur si l'on doit lire *ac* ou *&* ? Qu'y a-t-il de plus puéril que de faire de laborieuses recherches pour savoir si un tel a été deux fois Consul, ou s'il l'a été trois fois ; en quelle année un Empereur est né, & en quelle autre un savant est mort ; si un tel a été pendu, ou s'il a été décapité, *&c* ? En quoi ces recherches peuvent-elles interesser le Public ? *Id curat populus scilicet.*

M. Bayle a si bien remarqué l'impertinence de cette objection, & il l'a réfutée d'une manière si solide, que je ne ferai pas mal de mettre ici mot-à-mot une bonne partie de ce qu'il dit sur ce sujet (D). Cette objection ne va pas à moins qu'à la ruïne de tous les beaux arts,

(A) *Sive contemnentes tanquam parva, quæ priùs diximus, studia... seu, quod proximum vero, nullam ingenii spectantes gratiam et an si necessarias, procul tamen ab ostentatione positas.* Quintil. lib. I. in Proœmio.

(B) *Suite des Réflex. sur le prétendu Jug. du Publ.* &c. N. XXX.

(C) M. de Sallengre cite à la marge, *Quintil.* Ces paroles ne sont pas de *Quintilien*, mais de *Fabius Pictor*. Voyez ci-dessous, l'Art. APELLE, REM. L.

(D) Dans la Préface du *Projet* qu'il publia de son Dictionnaire en 1692.

& de presque toutes les Sciences qui polissent & qui élèvent le plus l'esprit. Il ne nous resteroit, selon ces beaux raisonnemens, que l'usage des arts méchaniques, & autant de Géométrie qu'il en faut pour perfectionner la navigation, le charroy, & la fortification des Places. Pour tous Professeurs, on n'auroit presque que des Ingénieurs qui ne feroient qu'inventer de nouveaux moyens de faire périr beaucoup de monde. Il faut avouer que le Public a un très grand interêt à toutes ces choses, puisque c'est par là qu'on peut faire règner commodément l'abondance dans les Villes, & soutenir bien la Guerre, soit défensivement, soit offensivement. Il faut avouer d'un autre côté, n'en déplaise à Cicéron (A), que toutes les beautés de la Peinture, de la Sculpture, de l'Architecture, ne servent qu'au plaisir des yeux, & à donner une agréable admiration aux connoisseurs. Les productions grossières de tous ces arts suffisent à remplir le besoin de l'homme. On peut être logé sûrement & commodément sans l'aide de l'ordre Corinthien, ou de l'ordre composite, sans frises, sans corniches, sans architraves. Encore moins est-il nécessaire pour les commodités de la vie, de savoir tout ce qui se dit, ou de l'incommensurabilité des Asymptotes (B), ou des quarrés magiques, ou de la duplication du cube, *&c.* Les Turcs, au milieu de l'ignorance crasse où ils vivent, ne sont pas moins robustes, & ne dépensent pas moins gaîment dix mille livres de rente, quand ils les ont, que les Chrétiens; & ce Gouverneur de Neuhausel (C), qui se plaignoit, après la levée du Siège de Vienne, de la mauvaise foi des François, qui avoient donné passage par leur pays au Roi de Pologne, ne jouïssoit pas moins doucement de l'autorité de sa Charge, que s'il eût été mieux versé dans l'Histoire & dans la Géographie. De sorte que si l'on étoit reçu à mépriser un Ouvrage, dès qu'il ne traite pas *de pane lucrando*, ou qu'il ne sert de rien πρὸς τὰ ἄλφιτα, comme disent les Grecs, ou enfin dès que le Public s'en peut passer, il n'y a que peu de Livres qui ne fussent méprisables, & qui ne méritassent la brusquerie qu'on lit dans la Vie de Malherbe. M. de Méziriac accompagné de deux ou trois de ses amis, lui avoit apporté son Commentaire sur Diophante. *Ses amis louoient extraordinairement ce Livre, comme fort utile au Public. Malherbe demanda s'il feroit amander le pain?* Une autre fois il approuva qu'il n'y eût des récompenses que pour ceux qui servoient le Roi dans les Armées & dans les affaires, & dit qu'*un bon Poëte n'étoit pas plus utile à l'Etat, qu'un bon Joueur de quilles.*

Il faut donc, malgré qu'on en ait, que l'on accorde qu'il y a une infinité de productions de l'esprit humain, qui sont estimées, non pas à cause de leur nécessité, mais à cause qu'elles nous divertissent; & sur ce pied-là n'est-il pas juste de remarquer les faussetés des Auteurs, puisqu'il y a tant de gens qui se plaisent à savoir la vérité, jusque dans les choses où leur fortune est la moins interessée?

N'est-il pas certain qu'un Cordonnier, qu'un Mûnier, qu'un Jardinier sont infiniment plus utiles à un Etat, que les plus habiles Peintres ou Sculpteurs, qu'un Michel Ange, ou qu'un Cavalier Bernin? N'est-il pas vrai que le plus chetif Maçon est plus nécessaire dans une Ville,

(A) Il tâche de prouver dans le 3. Livre de l'Orateur, cette thèse: *In plerisque rebus incredibiliter hoc natura est ipsa fabricata, ut ea, quæ maximam utilitatem in se continerent, eadem haberent plurimùm vel dignitatis, vel sæpe etiam venustatis.*

(B) » Je n'ai pû m'empêcher de rire, dit M. de Crousaz dans son *Exam. du Pyrrhon.* pag. 263. quand j'ai lû » dans M. Bayle *l'incommensurabilité des Asymptotes.* Je » crois qu'il avoit crû faire merveille de rassembler de » grands mots qu'il n'entendoit pas, *&c.* «. Despréaux s'est pareillement trompé lorsqu'il a voulu parler d'Astronomie. Voyez son *Epître V. Vers* 28. avec le Commentaire. Tant il est vrai, comme l'a observé M. de Crousaz, que *c'est une nécessité qu'il n'y ait pas de sens dans ce que l'on dit, quand on parle de ce qu'on n'entend pas.*

(C) *Hist. des Ouvr. des Savans, Nov. 1687. pag. 366.* Immédiatement auparavant on lit un semblable trait d'ignorance du Grand Vizir, qui fit le Siege de Vienne.

Ville, que le plus excellent Chronologue ou Astronome, qu'un Joseph Scaliger, ou qu'un Copernic? On a fait néanmoins infiniment plus de cas du travail de ces grands hommes, dont on se pourroit fort bien passer, que du travail absolument nécessaire de ces artisans. Tant il est vrai, qu'il y a des choses, dont on ne règle le prix, que par rapport à un honnête divertissement. C'est ce que Ciceron a aussi très bien senti, & très fortement exprimé. *Plus interfuit Reipublicæ Castellum capi Ligurum, quàm bene defendi causam Curtii; credo. Sed Atheniensium quoque plus interfuit firma tecta in domiciliis habere, quàm Minervæ Signum ex ebore pulcherrimum. Tamen ego me Phidiam esse mallem, quàm vel optimum fabrum lignarium; quare non quantùm quisque possit, sed quanti quisque sit, ponderandum est: præsertim, cùm pauci pingere egregiè possint, aut fingere, operarii autem & bajuli deesse non possint.* In brut.

M. BAYLE fait ensuite très bien voir qu'indirectement les Belles-Lettres, & la Critique, sont de grande utilité, & qu'une infinité de personnes peuvent profiter, moralement parlant, de la lecture d'un gros recueil de faussetés bien avérées, quand ce ne seroit que pour devenir plus circonspects à l'égard de leur prochain, & plus capables d'éviter les pièges que la satire & la flaterie tendent de toutes parts au Lecteur.

OR N'EST-CE rien que de corriger la mauvaise inclination que nous avons de faire des jugemens téméraires? N'est-ce rien que d'apprendre à ne pas croire légèrement ce qui s'imprime? N'est-ce pas le nerf de la prudence, que d'être difficile à croire? *Sobrius esto, atque illud teneto, nervos atque artus esse sapientiæ, non temere credere.* Epicharmus apud Ciceronem.

AJOUTONS à cela, que s'il n'importe guère de connoître les fautes, il importe encore moins de les ignorer. Scaliger dit assez plaisamment au commencement de ses Notes sur Catulle: *Etsi, candide Lector, hoc Epigrammate patienter carere poteras, habet tamen quod te scire meliùs fuit quàm ignorare.* D'ailleurs, ces recherches & ces discussions Littéraires interessent une infinité de personnes; c'est-à-dire, les uns se plaisent à celles qui roulent sur la Chronologie ou sur l'Histoire, les autres aiment à examiner celles qui regardent le Droit, d'autres enfin examinent avec plaisir celles qui ont rapport à la Théologie ou à la Philosophie, chacun selon son goût, & les études qu'il a faites..... Comme l'homme doit nécessairement se délasser de tems-en-tems l'esprit, il me paroît qu'on ne sauroit que louer ceux qui employent ces momens de relâche, dont bien des gens abusent, à des lectures, dont l'agrément ne fait pas le seul mérite. *Demus alienis oblectationibus veniam, ut nostris impetremus. Plin.* M. de Saumaise disoit qu'il jettoit de l'encre sur du papier, aux heures que les autres jettoient des dez ou des cartes sur une table, & qu'il ne faisoit cela, que comme un jeu, & en forme de divertissement. *Sorbière, Lettr.* 62. Et c'est dans le même sens que Quintilien prononce contre les amusemens des Critiques, qu'il n'y a point de mal qu'on voye en passant ce que c'est, mais qu'il ne faut pas s'y arrêter trop long-tems. *Non obstant hæ disciplinæ per illas euntibus, sed circa illas hærentibus.* Quintil. Instit. Lib. 1. (A).

JE JOINS à ces réflexions, qui ne sont peut-être déjà que trop

(A) Sallengre, *Réflex. sur l'util. de la Littér.* dans ses *Mémoires*, Tom. I. Part. II. Art. 2.

longues, ce qu'a pensé sur ce sujet un Ecrivain moderne. A parler en général, dit-il, il n'y a rien de plus inutile que de s'attacher à savoir exactement les dates. Qu'importe qu'une Ville ait été prise, qu'une Bataille ait été donnée, qu'un Prince soit mort tel ou tel jour de ce mois-ci, ou de celui-là, quand la justesse ou l'erreur de la date ne répand ni clarté ni confusion dans la Chronologie? Mais l'homme aime le vrai en tout, même dans les plus petites choses, ou, si l'on veut, l'homme aime à s'occuper de rien. C'est pour m'accommoder au goût général que j'ai donné beaucoup de tems & de soin à l'examen des dates. Les personnes, qui ont un peu de lecture, savent combien ce travail est ingrat & pénible. L'inadvertance des Ecrivains, la négligence des Imprimeurs, la différence de l'ancien & du nouveau stile, sont autant de sources de méprises, qui se multipliant avec le nombre des Auteurs, font une espèce de cahos impénétrable à ceux qui le veulent débrouiller. Ce dessein demande une attention infinie, & l'esprit se lasse; une patience à toute épreuve, & l'on se fatigue; quantité de Livres, & tout le monde n'est pas à portée d'en avoir suffisamment (A).

Ces observations sont judicieuses. Il importe peu, par exemple, de sçavoir si BALDE mourut de la morsure d'une petite chienne, ou de la morsure d'une chate, comme je croyois l'avoir prouvé dans son Article par l'Epitaphe prétendue de ce Jurisconsulte (B). Mais il est quelquefois plus utile qu'on ne pense, de connoître au juste le jour où une telle action s'est passée, parce que, si l'on s'y trompe, on induit en erreur plusieurs personnes, qui souvent, comme il seroit aisé de le prouver, prennent droit sur une époque pour appuyer ou pour réfuter un fait important. De sorte qu'il arrive que tout un raisonnement, qui sert à éclaircir un point curieux d'Histoire ou de Littérature, roulant sur une fausse date qui lui sert de base, tombe nécessairement. Il n'y a personne au fait de la Critique, qui ne convienne de ce que j'avance. D'ailleurs, cette discussion de dates est d'autant plus nécessaire dans un Ouvrage, tel que le mien, que Bayle y est fréquemment entré, & qu'il en a tiré un grand nombre de conséquences qu'on peut détruire en prouvant la fausseté des époques qu'il a employées. On verra cependant qu'elles n'ont pas été le principal objet de mon travail.

AUTEURS DONT J'AI TIRE' DU SECOURS POUR LA COMPOSITION DE CET OUVRAGE.

Je ne dissimulerai pas que j'ai puisé diverses Remarques sur le Dictionnaire de Bayle, dans quelques Ouvrages assez nouveaux; sçavoir, l'*Examen du Pyrrhonisme Ancien & Moderne* par M. de Crousaz; la *Réfutation des Critiques de Bayle sur St. Augustin* (C); quelques *Dissertations* de l'Auteur de ce Livre, insérées dans les *Mémoires de Trevoux*; le *Ducatiana*; la *Bibliothèque Françoise*; & *Bayle en petit* (D). Si je n'en ai pas toujours averti, c'est qu'il m'a paru ennuyeux de répéter souvent la déclaration que j'en fais volontiers ici, afin qu'on ne me soupçonne pas de Plagiat; défaut qui m'a toujours semblé si bas,

(A) *Préf. des Mém. Chron. pour serv. à l'Hist. univ. de l'Eur.*

(B) Je m'étois trompé sur la foi d'un habile Magistrat, & je reconnois mon erreur dans les ADDITIONS ET CORRECTIONS.

(C) Le P. Merlin, Auteur de cet Ouvrage, dit dans sa Préface, qu'il avoit conçu le dessein, avec un de ses amis, de réfuter entiérement le Dictionnaire de Bayle. L'un devoit s'attacher au sacré, l'autre au prophane. Le Censeur des *Remarques Critiques* de M. le Clerc (dont il fait un grand éloge dans son Approbation) prétend qu'*elles ne suffiroient pas pour arrêter les justes plaintes de la Religion, si d'habiles gens ne donnoient incessamment au Public la réfutation entière du Dictionnaire de Bayle, qu'ils ont promise.* J'apprends que D. Chardon, sçavant Bénédictin, *travaille à réfuter Bayle sur la Théologie.* Tandis que les uns s'occupent à écrire contre le Dictionnaire Critique, les autres s'amusent à le traduire. J'en connois deux Traductions, l'une en Anglois, l'autre en Allemand. La première a été imprimée à Londres, *in-fol.* la seconde à Leipsic, *in-4°.*

(D) Je n'ai vû que la 2e. Edit. qui a pour titre: *Bayle en petit, ou Anatomie de ses Ouvrages. Entretiens d'un Docteur avec un Bibliothécaire & un Abbé.* 1738. *in-12.* pagg. 291. La première, de 193. pages, avoit paru l'année précédente. Le P. le Fevre, Jésuite de la Province Wallone, est Auteur de ce Livre.

que je n'ai eu aucune peine à m'en préserver. C'est par un effet de cette même franchise, & de ma reconnoissance envers le R. P. Oudin, que je publie l'obligation que je lui ai, pour m'avoir communiqué avec l'amitié la plus généreuse divers Articles d'Ecrivains Jésuites.

JE ME CROIROIS aussi coupable de la plus odieuse ingratitude, si je n'avouois que les lumières de feu M. le Président Bouhier, & sa riche Bibliothèque, m'ont été d'un grand secours. Je pourrois parler ici de la bienveillance, dont m'a honoré ce sçavant Magistrat. Mais, comme l'a observé un illustre Ecrivain (A), *on doute, lorsqu'il s'agit des grands hommes, si c'est amour propre, ou reconnoissance, qui fait que nous parlons de leur amitié; & souvent, de peur d'être soupçonnés d'une foiblesse, nous renonçons à un devoir.* La reconnoissance m'engage encore à dire, que M. le Président de Bourbonne, digne gendre de M. le Président Bouhier, m'a ouvert avec la même bonté, les trésors de cette Bibliothèque, dont il connoît tout le prix, & qui, pour ainsi dire, n'est pas moins au Public qu'à lui-même.

MAIS je ne dois point oublier, surtout, un Auteur, qui a critiqué Bayle, & dont j'ai tiré plus d'utilité, que de toutes les personnes que j'ai nommées.

M. LAURENT-JOSSE LE CLERC (B), Directeur du Séminaire de St. Sulpice, à Lyon, mort dans cette Maison au mois de Mai 1736. fit imprimer en cette Ville, sous le nom de la Haye, l'an 1732. *in-12.* une *Lettre Critique sur le Dictionnaire de Bayle* (C). Il publia dans la suite plusieurs autres Observations sur le même Ouvrage, insérées dans l'Edition de ce Dictionnaire, faite en 1734. à Trevoux, sous le nom d'Amsterdam. Comme cette Edition est l'une des moins belles, & des moins correctes, & que d'ailleurs on étoit déjà pourvû des précédentes, plusieurs personnes de mérite ont désiré que l'on réunît dans un seul & même Volume toutes les Remarques de ce Sçavant. C'est ce que j'ai exécuté. Mais en même tems, autant qu'il m'a été possible, j'ai corrigé ces Observations, qui, de l'aveu de l'Auteur, avoient été composées extrêmement à la hate (D). J'ai été obligé d'en supprimer quelques-unes où il s'étoit trompé (E); indépendamment de celles où il s'est rencontré avec le P. Niceron, ou que ce dernier a adoptées, & que je n'ai pas crû devoir répéter. J'en ai, d'ailleurs, si considérablement augmenté le nombre, qu'elles font à peine la quatrième partie de mon Ouvrage. Outre les nouvelles preuves, dont j'ai souvent fortifié la critique des Articles censurés par cet Auteur, je crois y avoir donné un peu plus de clarté, en distinguant le TEXTE de Bayle, & ses REMARQUES. J'ai compté en cela faire plaisir au Lecteur, m'étant apperçu moi-même, que j'avois un peu de peine à trouver dans le

(A) M. l'Abbé d'Olivet, dans son Eloge de M. Huet.

(B) Voyez son Eloge dans les *Mémoires du P. Niceron*, Tom. 40. pag. 373.

(C) Cette Lettre fut écrite à M. Marais, Avocat au Parlement de Paris, qui avoit été ami de Bayle. On en trouve un extrait dans le *Journ. des Sçav.* *Mars* 1731.

(D) Il fait cet aveu, & il en dit les raisons, dans sa Note sur l'Article de Samuël DES MARETS. Il a oue ailleurs qu'il s'en falloit beaucoup qu'il n'eût lû la moitié du Dictionnaire de Bayle.

(E) Entre plusieurs preuves que j'en pourrois donner, je me contenterai des suivantes.

Dans l'Article d'André DU LAURENS, REM. A. Bayle dit : *Je ne saurois bien dire s'il naquit à Montpellier. Boissard que l'on cite dans le Théatre de Freher, l'assûre.* Voici la Note de M. le Clerc : *Il est indubitable que du Laurens étoit né à Arles* (M. le Clerc se trompe ; voyez ci dessous, l'Article DU LAURENS) *mais il est faux que les Vitæ Boissardi le disent. On y lit tout au contraire, à la pag. 185.* Patria et fuit MonsPessulanus, *&c.* N'est-ce pas precisément ce que dit Bayle ?

Dans l'Article de Nicolas PERROT d'Ablancourt, M. le Clerc attribue à cet Auteur des Vers qui sont certainement de Chapelain, & dont il tire une fausse conséquence.

Dans celui d'AGRIPPA, il prétend sans raison, que les passages retranchés du Livre, *de la Vanité des Sciences*, ne sont pas de cet Ecrivain.

Dans celui de SEBONDE, il critique mal-à-propos Bayle, pour avoir donné à Scaliger des titres qui ne lui convenoient point. Or Bayle ne les donne pas à Scaliger, mais à Naudé. M. le Clerc n'avoit qu'à lire la suite du TEXTE de Bayle, pour s'en convaincre.

Dictionnaire, ce qui est critiqué dans les Observations de M. le Clerc. Je me suis flaté qu'on me sçauroit quelque gré de cette méthnde qui ôte toute confusion. Je ne m'y suis pas cependant toujours assujetti, parce qu'en rapprochant quelquefois des Remarques éloignées, il m'a paru que la censure avoit plus de force, qu'en suivant un ordre méthodique, qui auroit rendu la critique sèche & languissante. Il faut convenir que M. le Clerc manquoit un peu de précision, & qu'il ne prenoit pas toujours la peine de digérer ses pensées. A Dieu ne plaise que je veuille élever ma réputation sur les ruïnes de la sienne ! Je lui rends toute la justice qui lui est duë ; & j'avoue avec plaisir que non seulement ces défauts sont avantageusement réparés, tant par la solidité de sa critique, que par la variété de ses recherches ; mais qu'il étoit très propre à ce genre de combat ; que son travail m'a été très utile, & que c'est le fonds sur lequel j'ai bâti.

J'ai douté long-tems si je ferois usage de ses Remarques, qui concernent le *Dogme* & la *Doctrine*. J'ai consulté plusieurs Gens de Lettres. Ils ont été d'avis que je ne devois pas les supprimer, puisqu'autrement elles manqueroient à ceux qui n'ont pas l'Edition du Dictionnaire faite à Trevoux en 1734. en faveur desquels mon Ouvrage a été principalement entrepris. J'ai suivi leur sentiment (A). En conséquence, j'ai profité de quelques Dissertations du P. Merlin, & j'ai moi-même de tems-en-tems censuré Bayle sur cette matière. Mais je me crois indispensablement obligé d'avertir le Lecteur, que je ne l'ai critiqué sur le Dogme, que chemin faisant, pour ainsi dire, & que je n'ai pas prétendu relever la millième partie des erreurs où il est tombé, soit volontairement, soit involontairement, à ce sujet.

Je n'ai consulté le P. Niceron, Moréri, & les autres Ecrivains, qui sont entre les mains de tout le monde, que pour éviter de faire usage de ce qu'ils ont dit, content de les réfuter lorsqu'ils tombent dans quelque faute qui leur est commune avec Bayle. Ainsi, quand à la fin d'un Article, je renvoye au P. Nieeron, ce n'est pas pour les faits que j'ai rapportés, mais uniquement pour ceux que j'ai omis ; ce qui soit dit sans préjudice de quelques lignes que j'ai tirées de ces Auteurs, & qui sont en si petit nombre, qu'il auroit été aussi long d'y renvoyer.

Lorsque le P. Niceron a composé la Vie d'un Ecrivain, dont Bayle a parlé, j'en ai très fréquemment averti. Si je ne l'ai pas toujours fait, c'est que ses Mémoires ne sont inconnus à personne. Souvent il se contente de transcrire Bayle : témoin, entre une infinité d'exemples que j'en pourrois alléguer, l'Article de Pierre BRISSOT, que Bayle a traduit de Moreau. L'Auteur des *Mémoires pour les hommes illustres*, qui copie Bayle mot pour mot, n'a pas daigné le citer. Il dit seulement qu'il a *suivi la Vie de Brissot par Réné Moreau.* N'auroit-il pas dû ajouter, *& traduite par Bayle* ?

Généralement parlant, je me suis proposé d'abbreger. La critique de l'Article d'AARON paroîtra peut-être un peu trop étendue. J'ai cru devoir la faire ainsi, parce qu'elle sert, en quelque manière, d'introduction à l'Ouvrage, & que ceux d'entre les Lecteurs, qui ne lisent pas les Préfaces, seront avertis par là de se tenir sur leurs gardes, & de se défier d'un Ecrivain qui bronche au premier pas (B), & qui

(A) J'excepte quelques points de Controverse qui n'auroient peut-être pas été du goût de tout le monde. Comme ils sont imprimés ailleurs, ceux qui seront curieux de les lire, pourront y recourir.

(B) On peut appliquer à Bayle, qui échoue dès l'entrée de son Ouvrage, ce que Quintilien dit d'un Orateur qui debute mal : *Cùm vitiosum proemium possit videri ut cicatricosa facies, & pessimus certè Gubernator, qui navem, dum portum egreditur, impegit*, &c. Lib. IV. Cap. 1. pag. 207. Edit. Obrecht.

fait

fait sans cesse l'éloge de l'impartialité, quoiqu'il la mette rarement en pratique.

Si l'on juge que j'ai fait quelquefois des digressions qui ne semblent pas toujours nécessaires, je prie le Lecteur de considérer que je suis très rarement tombé dans ce défaut. Je ne crois pas être sorti des bornes que Bayle s'étoit prescrites dans un Ouvrage si diversifié, & j'ose dire que ces légers écarts ne lui auroient pas échappé, s'ils lui fussent tombés sous la main. Il étoit difficile, d'ailleurs, en travaillant sur un pareil sujet, de ne pas entrer dans l'esprit de l'Auteur.

DOUBLE OBJET DE CE LIVRE. L'UN DE CORRIGER LES ERREURS DE BAYLE, L'AUTRE DE SUPPLÉER A SES OMISSIONS.

J'ai eu un double objet dans cet Ouvrage ; l'un de corriger les erreurs de Bayle, l'autre de suppléer à ses omissions. Je me suis plus attaché à la discussion des faits, comme prouvant avec plus d'évidence sa partialité & sa mauvaise foi (ce qui est mon but principal) qu'à la critique des raisonnemens, dont tout le monde ne voit pas le fil, & que je n'ai cependant pas négligés ; outre que M. de Crousaz m'a prévenu, en s'emparant de cette partie, surtout par rapport au Pyrrhonisme (A).

Si le Lecteur prend la peine de jetter les yeux sur l'Article d'AGRIPPA, il pourra s'appercevoir que j'ai puisé dans les sources, & que je n'ai pas voulu répéter ce que les autres ont dit avant moi (B). Les premières Lettres de ce fameux personnage me parurent d'abord d'une obscurité impénétrable. Cependant, à force d'application, je crois être venu à bout d'en dévoiler quelques-unes, contenant divers faits qui regardent le Règne de Louïs XII. & dont je n'ai pû trouver ailleurs aucun vestige. C'est un germe qu'une main plus habile que la mienne developpera peut-être un jour, & qui pourra contribuer, en quelque sorte, à l'illustration de notre Histoire.

Jean-George Schelhorn, avoit entrepris, long-tems avant moi, de suppléer à cet Article (C). Il avoit même, comme il le dit, composé une longue Vie d'Agrippa, tirée de ses Œuvres, & de ceux qui ont parlé de cet Auteur. Mais ayant appris que Bayle en avoit fait une ample mention dans son Dictionnaire Critique (qu'il appelle un trésor, *quod thesaurum potiùs, quàm Librum jure vocaveris*) il s'est borné a corriger, & à augmenter cet Article. On verra, dans le présent Ouvrage, qu'il a encore laissé après lui une moisson abondante. Je l'avouerai ; lorsque j'eus parcouru ses Observations, je ne comptois pas y retoucher. Mais quelque satisfaction qu'elles me causassent, elles ne furent pas capables de me faire abandonner le dessein que j'avois pris de tout discuter, autant qu'il étoit en moi ; persuadé néanmoins, ou peu s'en faut, que de ce côté-là, je perdrois mon tems & ma peine. J'ose croire que mes recherches sur cet Article n'ont pas été tout-à-fait infructueuses. Je m'y suis attaché particulièrement à réfuter une calomnie contre le Clergé, que Schelhorn a renouvellée, & appuyée par de nouvelles preuves. Quoiqu'elle ait passé jusqu'ici pour une vérité avérée, je me flate que j'en ai prouvé évidemment la fausseté.

(A) » Je n'ai eu garde, dit-il dans sa *Préface*, de m'attacher à tout ce qui me tomboit sous les yeux, ni de » m'appliquer à relever des faussetés historiques. En vain » de mes amis m'y ont sollicité, & m'ont offert pour » cela leur secours. La critique & la contestation n'ont » jamais été de mon goût. On a vû depuis peu de quelle » manière M. Bayle auroit pû déveloper l'Histoire des Préadamites, *&c.* si une sincère & judicieuse critique l'avoit » principalement occupé. Mais je me suis borné à relever » dans ses raisonnemens ce qui m'a paru directement ou » indirectement contraire à la Religion naturelle & révélée, aux bonnes mœurs, & au vrai bien de la société «. On voit par là que le but de M. de Crousaz est bien différent du mien.

(B) J'excepte les Ouvrages, dont j'ai fait mention cidessus.

(C) Dans le second Tome de ses *Aménités Littéraires. On y trouve* (dit le P. Niceron dans ses Additions à cet Article, imprimées au 20e. Tome de ses Mémoires pag. 105.) *une longue Vie d'Agrippa, qui sert de Supplément à ce que Bayle a omis touchant cet Auteur, ou à ce qu'il n'a touché que légèrement.* Ce Pere auroit pû faire sur Schelhorn, ce que celui-ci a fait sur Bayle.

J'IGNORE par quelle fatalité il est arrivé, que parmi tant de Sçavans en tout genre, que la Religion Catholique a produits dans ces derniers siècles, il ne s'en soit trouvé presque aucun qui ait daigné combattre ces sortes d'imputations calomnieuses, dont les Protestans ont tâché de nous noircir. Peut-être ne seroit-il pas hors de propos de leur enlever ces vains trophées, dont ils prétendent tirer différens avantages, quoique si peu décisifs pour la bonté de leur cause. L'interêt de la vérité semble l'exiger d'ailleurs; &, pour me servir d'une réflèxion de Bayle, qui dans cent endroits a sçu, avec autant de malignité que d'esprit, la mettre en pratique, ou plûtôt la pervertir au préjudice des Catholiques: *Je le dirai plusieurs fois, je ne m'en lasserai point. Il est très utile de recueillir les exemples de la mauvaise foi des Auteurs, & les Pièces des Procès qu'elle a fait naître. Il seroit à souhaiter que les Langius & les Gruterus eussent destiné à de telles compilations, une partie du tems qu'ils ont donné à des Polyanthea* (A).

JE DIS PLUS. Il seroit peut-être aussi de quelque utilité de mettre à leur tour les Protestans sur la défensive, en gardant les loix de l'équité & de la modération. C'est ce que j'ai tenté de faire, surtout dans l'Article de CALVIN, où j'ai discuté, autant qu'il m'a été possible, avec la plus scrupuleuse impartialité, si cet Hérésiarque, ainsi que tant d'Ecrivains l'ont avancé, a été flétri à Noyon. Mais, comme, malgré toutes mes recherches, je n'avois pû trouver alors la *Défense* de ce prétendu Réformateur, par le Ministre Drelincourt, je tâchai de la réfuter sur l'exposé de Bayle. J'ai dit, en conséquence, que le supplice de Calvin devoit faire encore aujourd'hui un problême; & n'ayant point les Pièces nécessaires pour le résoudre, je l'ai laissé indécis. Depuis l'impression de cet Article, j'ai fait venir de Genève l'Ouvrage de Drelincourt. Dans les ADDITIONS ET CORRECTIONS, je rendrai à Calvin, & à son Apologiste, la justice qu'ils me paroissent mériter. Mais je ne me rétracterai pas de ce que j'ai avancé, que s'il falloit juger ce Procès sur les moyens allégués par Bayle, on ne pourroit s'empêcher de prononcer la condamnation de l'accusé.

IL EN EST à peu près de même d'une infinité de faussetés historiques, contenues dans le Dictionnaire Critique, & que je n'ai osé censurer, faute de preuves suffisantes qu'il m'a été impossible d'acquérir. De sorte que l'Ouvrage, que je publie, n'est, à proprement parler, qu'un foible essai, & qu'une ébauche de ce que je pourrois faire en ce genre, si je ne me trouvois dans une situation semblable à celle, dont s'est si souvent plaint Bayle, & si je n'étois contraint de dire, avec encore plus de vérité qu'il ne le disoit, que *la disette de Livres accroche ma plume cent fois le jour.*

(A) *Dict. Crit.* Art. BEZE, REM. EE.



ADDITIONS

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

ABELARD. (PIERRE)

LE P. de Montfaucon, dans sa *Nouvelle Bibliothèque des Manuscrits*, cite plusieurs Ouvrages d'Abelard, & divers Ecrits faits pour & contre ce Philosophe. Voyez la *Table* de cette *Bibliothèque*, au mot *Abaelardus*.

ABRAM. (NICOLAS)

J'ai cité son *Histoire* Manuscrite *de l'Université de Pont-à-Mousson*. Dans la *Bibliothèque Françoise*, Tom. 36. Part. 2. Art. 10. pag. 353. on trouve le *Projet d'une Nouvelle Edition de l'Histoire de Lorraine. Par le R. P. Dom Calmet, Abbé de Senones*, en 6. Vol. *in-folio*. A la pag. 354. de ce Journal, on lit, parmi les nouvelles Pièces qui doivent entrer dans cette Edition : *Histoire de l'Université de Pont-à-Mousson, écrite en Latin, par le P. Abram, Jésuite.*

Après l'Article *ABSTEMIUS*, ajoutez le suivant :

ABULFEDA. (ISMAEL)

Dans le *Voyage de la Palestine*, imprimé à Amsterdam, en 1718. *in-12.* (A) est insérée une *Description générale, faite par le Sultan Ismaël Abulfeda, traduite en François sur les meilleurs Mss. avec des Notes par M. de la Roque.*

Dix-sept ans après la mort de Bayle, M. Gagnier donna au Public la Vie de Mahomet par Abulfeda, sous ce titre : *Ismaël Abul-Feda, de Vita & rebus gestis Mohammedis, Moslemicæ Religionis Auctoris, & Imperii Saracenici Fundatoris : Ex Codice Mslo. Pocockiano Bibliothecæ Bodleianæ. Textum Arabicum primus edidit, Latinè vertit, Præfatione, & Notis illustravit Joannes Gagnier, A. M. Oxoniæ*, 1723. *in-folio*, pagg. 160. sans la Préface qui en remplit 25. » Après Maracci, *dit M.* » *Gagnier*, trois Auteurs d'un grand nom ont écrit » la Vie de Mahomet. Le premier est M. Bayle, » dans son Dictionnaire Historique & Critique. » Il a traité ce sujet plûtôt en Philosophe qu'en » Historien, surtout dans ses grandes Notes. La » principale utilité de cet Ouvrage consiste en ce » que l'Auteur nomme les Ecrivains Grecs & La» tins, qui ont parlé de Mahomet, autant qu'il a » pû les connoître, *&c* «.

REM. A. *On fait dire à Jean Gravius, que notre Abulfeda vivoit au commencement du XIII. siècle; cependant il a mis la mort de ce Prince à l'an* 1345. *Ce qui me fait de la peine, est de voir que le docte Edouard Pocock assûre qu'Abulfeda prit possession du Gouvernement de la Province de Hamah, l'an* 710. *de l'Hégire. On ne peut accorder cela avec ce que Jean Gravius a établi. Or il est plus raisonnable de s'en rapporter à ce dernier, qu'à l'autre, parce qu'Abulfeda est la principale matière de Gravius, au lieu que Pocock n'en parle que comme d'un fort petit accessoire. Mais n'est-il pas bien fâcheux que des gens de la force de Pocock, en fait d'érudition Orientale, ne soyent pas un guide bien sûr, & que dans le même tems qu'ils publient une chose, un de leurs Collègues en fasse voir la fausseté ?*

Doucement, notre ami, dit M. Gagnier ; ne portez pas si vîte un Jugement inique d'un si grand homme. *Bona verba, mi Bayle, ne tam citò de tanto viro iniquum feras judicium ; ne falsi reum peragas.* M. Gagnier entreprend de justifier Pocock ; mais auparavant il a crû devoir exposer la méprise de Gravius, qu'il appelle prodigieuse, *portentosissima*. Il a consulté le Livre *Al-Sukkardân*, cité par Gravius, & il a découvert que cet Ecrivain a confondu Abulfeda, avec un Roi Mamméluque d'Egypte, lequel après avoir régné trois ans, deux mois, & quelques jours, mourut l'an 748. de l'Hégire, à l'âge d'environ vingt ans. Cette erreur est d'autant plus surprenante, que l'Auteur de l'*Al-Sukkardân* ne nomme point Abulfeda, & qu'il ne fait aucune mention de Hama, Ville de Syrie. Ce qui a donné lieu à la méprise, suivant M. Gagnier, c'est que ces deux noms, *Omadoddin*, & *Ismaël*, étoient communs à Abulfeda, & au Roi d'Egypte, dont je viens de parler. M. Gagnier assûre que cette erreur doit être mise au nombre des grandes fautes des Sçavans du premier ordre.

» Comme j'ai beaucoup d'indulgence pour cer» taines fautes des Sçavans, *dit un Journaliste* (B), » il me semble que dans cette occasion, l'on peut » très bien excuser Mrs. Prideaux, d'Herbelot, » Bayle, & de la Roque. En effet, comment pou» voir s'imaginer que Gravius avoit pris un Roi » Mamméluque d'Egypte pour Abulfeda, Gou» verneur de la Province de Hama en Syrie ? Ob» servons, en passant, que nous avons ici un exem» ple remarquable de la manière dont les fautes se » répandent. Voilà quatre sçavans Auteurs, qui » ont répandu une erreur considérable en assez peu » d'années. Je crains fort qu'on ne coure grand » risque de s'égarer souvent dans l'étude de la Lit» térature Orientale.

» La découverte, que M. Gagnier a faite, sert » beaucoup à justifier le sçavant Pocock ; mais ce » que nous allons dire, le justifie entièrement. » Abulfeda lui-même dit dans la troisiéme Par» tie de son Histoire, sous l'année 672. de l'Hé» gire, qu'il étoit né cette année-là. Il dit aussi » qu'il eut le Gouvernement de Hama l'an 710 «.

ACCIAIOLI. (DONAT)

Au sujet de ces paroles, de la pag. 36. col. 1. lign. 26. *La Vita di Nicolo Acciaioli*, ajoutez : La Généalogie de cette famille est détaillée dans cette Vie. Les *Acciaioli* s'enrichirent d'abord par le commerce. Ils s'établirent ensuite à Florence, où ils continuèrent le Négoce. Leur fortune augmenta

(A) *Voyage dans la Palestine, vers le Grand Emir, Chef des Princes Arabes du Désert, connus, sous le nom de Bedouins, ou d'Arabes Scénites, qui se disent la vraye Postérité d'Ismaël, fils d'Abraham : fait par ordre du Roi Louis XIV.* &c.

(B) Michel de la Roche, *Mémoires Littéraires de la Grande-Bretagne*, Tom. 14. Art. V. Voyez la *Biblioth. Anc. & Mod.* de Jean le Clerc, Tom. 20. Part. 1. Art. II.

avec leur crédit. Ils furent annoblis, & parvinrent aux premières Charges de la République. Ils se dispersèrent en différentes Provinces, &c.

Pag. 41. Not. 10. au bas de la page. Ajoutez que Bayle, à l'Article de *Gaspard BARTHIUS*, *REM. P.* a rendu justice à la modération de Vossius. *Il s'est plaint*, dit Bayle, *d'avoir été malmené par Vossius. Peu de gens ont eu à faire de semblables plaintes; car jamais homme aussi docte que Vossius, n'a été plus honnête, ni plus modéré que lui, envers ceux qu'il reprenait.* Cet exemple pouvoit engager Bayle à critiquer moins aigrement Wicelius, qui, d'ailleurs, n'est point en faute, comme on le va voir.

Pag. 42. col. 1. après la lign. 3. ajoutez: Je viens de lire l'Apologie de Wicelius dans le Journal littéraire de la Haye, Tom. 13. pag. 217. où l'on rend compte du premier Volume des *Ecrivains d'Allemagne* par M. Mencke, & où l'on trouve ce qui suit: *Vita Caroli Magni, Auctore Donato Acciaiolo, Florentino, &c. eleganter descripta, & ex Msto. plenius edita.*

» Cette *Vie de Charlemagne* a été imprimée sur » un Ms. d'environ deux cens ans, auquel il n'y a » point de nom d'Auteur. La beauté du stile » ayant fait soupçonner à M. Mencken, que ce » pourroit bien être celle d'Acciaioli, que Wicelius avoit autrefois fait imprimer dans son *Ha-* » *giologiam*, il eut le plaisir de trouver que sa con- » jecture étoit bien fondée, & que son Ms. con- » tenoit de plus une *Préface*, & une *grande partie* » *de la fin de l'Ouvrage.* Il prend occasion de là de » justifier Wicelius, de la bévuë grossière & ri- » dicule, qu'on lui reproche ordinairement, d'a- » voir attribué cet Ouvrage à Plutarque; & il se » contente, pour cet effet, de citer le Catalogue » des Auteurs, dont s'est servi Wicelius, où on » lit le contraire en propres termes: *Auctor incer-* » *tus, qui Divi Caroli I. Vitam descripsit adjunctam* » *in calce Vitis Plutarchi.*

» On ne doit rien négliger en fait de critique » & de censure: car tout y devient d'importance. » En effet, si Vossius, M. Bayle, & divers au- » tres Critiques, n'avoient point négligé de con- » sulter ce Catalogue; non-seulement ils n'au- » roient point attribué une pareille faute à Wi- » celius; mais ils ne seroient point tombés eux- » mêmes dans une autre erreur, d'autant plus con- » damnable, qu'elle devient une accusation éga- » lement fausse & injuste (A) «.

M. Hody, dans son Ouvrage posthume, *De Græcis Illustribus, Linguæ Græcæ, Literarumque Humaniorum instauratoribus*, Londini, 1742. in-8°. parle trois fois de Donat Acciaioli, sçavoir, aux pages 194. 197. & 202.

ACCORDS. (ETIENNE TABOUROT, SEIGNEUR DES)

Pag. 45. col. 1. lig. 19. Dans le Catalogue des *Manuscrits de M. de la Mare, Conseiller au Parlement de Dijon*, qui sont à présent dans la Bibliothèque du Roi, il est fait mention d'une *Requête de Guillaume Tabourot à la Cour, pour informer des calomnies à lui imputées par quelques Conseillers.*

J'ajoute, par occasion, que dans le même Catalogue, il est parlé *de diverses Imitations de Poësies de Jean Tabourot, Official de Langres.*

ACCURSE.

Dans le Journal de Leipsic, Fevrier 1735. pag. 57. & suiv. on lit un extrait du Livre intitulé: *Dominici Mariæ Manni de Florentinis inventis Commentarium. Ferrariæ, 1731. in-4°.* Les Journalistes, après avoir observé à la pag. 58. que cet Ouvrage est divisé en 57. Chapitres, ajoutent à la pag. suivante: *Caput XV. itaque destinatum est exponendis Accursii in prudentiam juris meritis, quæ & nostrâ demum ætate amplissimis tantisdem ferè Elogiis ornavit celeberrimus* Janus Vincentius Gravina, *ICtus humanissimus. Primus enim ille Legum Glossator perfectionem Civili Juri, ex Autoris nostri Sententia, addidit, quod idem posteà de Decretalibus fecit* Bernardus Parisiensis, *Floruit circa A. 1220. & communi pristini hominis ore de ipso circumlatum fuit:*

> *Jurisconsultos* Interpres Acursius *omnes*
> *Expellit, brevibusque notis ænigmata legum*
> *Exposuit, nullusque error reperitur in illis.*

Après l'Article de *Melchior ADAM*, ajoutez le suivant:

ADRASTE.

Un Sçavant a publié sur cet Article plusieurs observations imprimées en 1746. dont je n'ai pû faire usage à la Lettre A. du présent Livre.

Quelle témérité, dit-il (B), de vouloir gloser un Auteur de cette réputation (*Bayle*) un Auteur si généralement estimé! Je vois bien à quel danger je m'expose. Il n'appartient, dira-t-on, qu'à un extrait de Littérateur, d'oser porter sa plume téméraire sur les Ecrits d'un si grand homme. Un peu de patience. Il y auroit peut-être de la témérité à décider en Maître. Mais je ne prendrai point ce ton-là contre un si grand Maître. Je me contenterai de faire mes réflèxions, d'exposer mes raisons, d'apporter mes preuves & mes autorités, les soumettant sans réserve au jugement du Public.

Adraste, Phrygien de Nation, & du Sang Royal, a commis un homicide involontaire en la personne de son propre frère. Il se réfugie à Sardes, à la Cour de Cresus, Roi de Lydie, pour se faire expier suivant les Loix du Pays. Cresus le reçoit, & l'expie lui-même. Après avoir fait la cérémonie de l'expiation selon les Loix, il demande à ce jeune Prince d'où il vient, & qui il est? *Seigneur*, lui dit Adraste, *je suis fils de Gordius, & petit-fils de Midas.* Je m'appelle Adraste; j'ai tué mon propre frère, par malheur, & sans le vouloir. C'est pour ce crime que mon père m'a chassé, & que dépouillé de tout, je suis venu ici chercher un azyle. Voyez Hérodote, L. 1. C. 35. Il paroît par le récit d'Hérodote, que, pour se faire expier, il suffisoit de dire en général qu'on avoit commis un crime, un homicide, & que sur cette confession générale on en recevoit l'absolution.

Le Texte Grec d'Hérodote, tant dans les Manuscrits, que dans les imprimés, porte ordinairement Γορδίεω τοῦ Μίδεω (& dans le C. 35. & dans le C. 45. du même Livre) *fils de Gordius, & petit-fils de Midas.* La Version Latine, Edit. Lat. in-16. *apud Sebast. Gryph. Lugduni* 1551. est conforme à

(A) Cette faute prétendue est encore reprochée à Wicelius, dans la *Bibliothèque Françoise*, Tom. 3. Part. 1. pag. 169.

(B) *Examen de l'Article Adraste du Dictionnaire Historique & Critique de Bayle, au sujet de Midas.* Voyez le onzième Tome des *Jugemens sur quelques Ouvrages nouveaux*, pag. 275. & suiv.

ce Texte : *Gordii, Midæ prognati, filius*, pag. 24. *Adrastus Gordii filius, & Midæ nepos*, pag. 28. & l'*Index* aussi, ou on lit : *Adrastus Gordii filius, & Midæ nepos.* 24. & 29.

Cependant on ne connoit guère que l'ancien Midas, le célèbre Midas aux oreilles d'âne ; Midas premier, auquel on amena Silène, qui fut son Régent de Philosophie ..... On peut voir sur cet ancien Midas, Hérodote, L. 1. C. 14. Quinte-Curce, L. 3. Justin, L. XI. C. 7. Arrien, L. 2. & 3. *&c.*

Midas second (ou troisiéme, *&c.*) qui fut père d'un Gordius (au lieu que Midas premier étoit fils d'un Gordius) & grand-père d'Adraste, ne fait pas grand' figure dans l'Histoire. A peine trouve-t-on deux ou trois Auteurs qui en parlent .....

Beze ne connoissoit qu'un Midas, l'ancien Midas, fils de Gordius. Sur le v. 16. du Chap. 7. des Actes des Apôtres, il traduit le passage d'Hérodote, L. 1. Ch. 45. Ἄδρηστος ὁ Γορδίεω τοῦ Μίδεω, conformément à son idée, par *Adrastes, nepos Gordii, qui* (Gordius) *pater fuit Midæ.* Puisqu'il ne connoit que l'ancien Midas, qui étoit fils de Gordius, il faut que le passage d'Hérodote s'entende de ce Midas. Cependant ὁ Γορδίεω veut dire *fils* (& non pas *petit-fils, nepos*) *de Gordius* ; & τοῦ Μίδεω signifie *fils* (& non pas *père, pater*) *de Midas.* C'est là le sens ordinaire de cette expression, ou façon de parler, si commune dans les Auteurs Grecs.

Quelques Editeurs prévenus de la même idée, ont cherché à y accommoder Hérodote. Dans l'Edition d'Angleterre, Thomas Gale n'a point changé le Texte Grec : on y lit le Texte, tel que je l'ai rapporté ci-dessus. Mais pour la Version Latine, il l'a corrigée, ou plûtôt corrompue. Il a mis, L. 1. C. 35. *Midæ, Gordio prognati, filius* (A), au lieu de *Gordii, Midæ prognati, filius*, comme on lit dans la Version Latine de l'Edition de Gryphe ci-dessus : & au bas de la page il a mis cette Note ; Μίδεω τοῦ Γορδίεω, *sic etiam in sequentibus* (B), Note, qui signifie qu'on voudroit lire dans le Texte Μίδεω τοῦ Γορδίεω, & qu'on entend ce passage de l'ancien Midas, fils de Gordius. Dans l'autre endroit, L. 1. C. 45. on a pareillement laissé le Texte tel que je l'ai rapporté ci-dessus ; mais la Version Latine porte, *Midæ filius, Gordii nepos* : & au bas de la page on a mis cette note : *Legit*, ὁ Μίδεω τοῦ Γορδίεω, *ut in præcedentibus* : & l'*Index* de cette Edition est conforme à cette correction ; car on y lit : *Adrastus Phryx, Midæ filius*, L. 1. C. 35. & 45. & non pas comme dans l'Edition Latine de Gryphe ci-dessus, *Gordii filius, & Midæ nepos.* On a donc adapté & la Version & l'*Index* à l'idée qu'on avoit, à l'idée d'un seul Midas, de Midas l'ancien, qui étoit fils de Gordius, & cela contre l'autorité du Texte, & sans citer aucun Manuscrit. Avant Thomas Gale, on avoit peut-être fait la même chose dans les Editions Grecques-Latines, & autres, que je n'ai point (C).

Bayle, qui n'aime rien tant qu'à critiquer, mais qui ne parle que trop souvent d'après les autres, dont il regratte & les pensées & les remarques, sans les examiner plus à fond, adopte cette correction, & prend de là occasion de tomber sur Moréri.

» Hérodote, dit-il, au mot *Adraste* (D), parle » d'un Adraste qui se réfugia à la Cour de Cresus, Roi de Lydie, & qui tua par mégarde le » fils de ce Roi, L. 1. C. 35. L'Article de cet » Adraste est assez bon dans le Dictionnaire de » Moréri. Je n'y ai trouvé que les petites fautes » suivantes : 1°. On y fait *Adraste fils de Gordius*, » au lieu de le faire *fils de Midas, & petit-fils de* » *Gordius*, conformément à la Traduction Latine » d'Hérodote. Je sai bien que le Texte Grec porte qu'il étoit *fils de Gordius, & petit-fils de Midas* : » mais je sai aussi d'une part que M. *Moréri n'étoit* » *pas homme à rectifier les Versions par les Originaux Grecs* ; & de l'autre, qu'il y a une leçon » Grecque conforme à la Traduction «.

Les Editeurs & Réformateurs du Moréri ont adopté cette fausse critique de Bayle. Car dans l'Edition du Moréri 1732. dont je me sers, je trouve : *Adraste, fils de Midas, & petit-fils de Gordius, Hérodote*, L. 1.

Qu'on ait réformé cet Article selon la critique de Bayle, sans examiner s'il critique à vrai ou à faux, il n'y a rien en cela de surprenant (E). Les hommes en général ont beaucoup de disposition à la crédulité, parce qu'ils en ont beaucoup à la paresse. On peut dire même que dans la plûpart le fond de l'un & de l'autre est inépuisable. La réflexion leur coute, un long examen les gêne. Bayle a beaucoup de réputation ; on est accoutumé à le regarder comme un grand Sçavant, comme un homme d'esprit subtil, Dialecticien, Métaphysicien, Historien, docte Critique. On ne doute point que tout ce qu'il dit en fait d'Histoire ne soit incontestable, & que tous ses raisonnemens ne soyent marqués au coin de la plus exacte Logique. Rien de plus commun, que de donner dans l'excès, soit d'indifférence, soit de blâme, soit d'admiration.

Oserois je avancer que la critique de Bayle sur le point dont il s'agit est entierement fausse ? Je crois pouvoir le démontrer par deux raisons péremptoires. On trouvera peut-être cette proposition trop bardie, téméraire, *outre-cuidante* : qu'on ne se gendarme point jusqu'à ce qu'on en ait vû l'exécution. Au reste, si je la remplis au gré des connoisseurs, il faut corriger la dernière Edition du Moréri 1732. & les précédentes qu'on a réformées (ou plûtôt *gâtées*) sur cette critique de Bayle ; il les faut réformer sur les Editions qui contiennent la prétendue méprise relevée par Bayle ; il faut corriger Bayle lui-même par ces Editions qu'il censure à faux quant au point que nous allons discuter ; ou plûtôt, il faut retrancher entièrement cet Article de son Dictionnaire.

Dans les deux passages d'Hérodote, L. 1. C. 35. & C. 45. où *Gordius* est *fils de Midas*, le Texte est pur & sans altération. C'est en vain qu'on entreprendroit de le réformer, & contre la foi des Manuscrits, & contre le témoignage des Anciens.

1°. Ptolémée, fils d'Héphestion (ou, si l'on veut, Ptolémée Héphestion) dans Photius, cod. 190. page 471. & 472. Edition de Rouen, 1653. & à la suite de l'Apollodore de l'Edition de Thomas Gale, *in*-8°. Paris, 1675. pag. 306. Ptolémée dit que *celui, qui dans Hérodote, Livre premier de ses Histoires, fut tué par Adraste, fils de Gordius* (ὑπὸ Ἀδράστου τοῦ Γορδίου) *s'appelloit Agathon, & qu'il fut tué dans une querelle* qu'il eut avec Adraste,

(A) Thomas Gale n'a ni corrigé ni corrompu la Version Latine. Il n'a fait que suivre celle de Laurent Valle qu'il n'a point rectifiée.

(B) Cette Note n'est pas de Thomas Gale, mais de Godefroi Jungerman, comme on le voit par sa 2e. Edit. Grecq. & Lat. d'Hérodote, publiée à Genève, chez Paul Etienne, en 1618. *in-fol.* & oubliée par Fabricius dans *sa Bibliothéq. Grecq.* Ces paroles, citées par le docte Critique : *Legit*, ὁ Μίδεω τοῦ Γορδίεω, pouvoient lui faire connoître, que cette leçon ne venoit ni de Jungerman, ni de Gale ; *Legit* se rapportant à *Interpres*, qui est sous-entendu. Il est assez inutile de dire que Du Ryer a suivi la Version de Valle ; car on sçait qu'il n'a fait que mettre en François la Traduction Latine de cet Auteur.

(C) Il n'en faut pas douter, comme je l'ai prouvé ci-dessus.

(D) A la fin du TEXTE, & au commencement de la REM. I.

(E) J'ai fait la même observation à l'Article de *Rodolphe AGRICOLA*, REM. I. & à celui de *Théodore de BEZE*, REM. R.

pour une Caille. Ptolémée avoit donc lû dans Hérodote, qu'*Adraste étoit fils de Gordius, & petit-fils de Midas*, & non pas qu'*Adraste étoit fils de Midas, & petit-fils de Gordius.* Il y avoit donc lû, L. 1. C. 35. Ἄδρηστος Γορδίεω τοῦ Μίδεω παῖς, & C. 45. ὁ Γορδίεω τοῦ Μίδεω, comme on y lit aujourd'hui, & non pas, ὁ Μίδεω τοῦ Γορδίεω, comme y veulent lire nos prétendus restituteurs de textes, nos Réformateurs de Versions & de Dictionnaires.

2°. Il y a eu deux Gordius, & deux Midas, & un de ces deux Gordius, & les deux Midas ont été Rois de Phrygie. Je pourrois même prouver par les témoignages des Anciens, qu'il y a eu trois ou quatre Midas (A); mais deux suffisent pour établir le fait dont est question entre Moréri & Bayle. C'est à quoi nos Réformateurs, nos restituteurs de Textes, n'ont point fait attention. Moréri, le Texte d'Hérodote, & la Version Latine ont été les victimes de l'ignorance & de la témérité de ces *Critiqueurs.* Justin, L. XI. C. 7. fait mention de Gordius, père du célèbre Midas; & L. 38. C. 1. il parle d'un autre Gordius. Il y a donc eu deux Gordius. Il y a eu pareillement deux Midas: Midas, fils de Gordius, Midas aux oreilles d'âne, Midas, Disciple de Silène, Midas l'ancien, Midas premier, lequel fut Roi des Briges en Thessalie, vers les frontières de la Macédoine, d'où il passa en Phrygie: & Midas second, ou troisième, ou quatrième; Midas, père de Gordius, & grand-père d'Adraste.

Plutarque (*de Superstitione*, pag. 168. F.) appelle Midas, fils de Gordius, *Midas l'Ancien*, Μίδας ὁ παλαιὸς, & dit (ce qu'on trouve aussi dans plusieurs autres Auteurs) que, troublé, selon toute apparence, & découragé par quelques songes, il tomba dans une si affreuse mélancolie, & dans un si grand désespoir, qu'il se fit mourir volontairement, en buvant du sang de taureau. Hérodote fait aussi mention des deux Midas, & des deux Gordius. Il fait l'un de ces Midas *fils de Gordius*, il fait l'autre *père de Gordius.* Il fait vivre l'un plus de quatre ou cinq générations avant l'autre. L. 1. C. 14. & L. 8. C. 138. il parle de l'ancien Midas; qui, 1°. étoit fils de Gordius, Μίδην τὸν Γορδίεω; qui, 2°. étoit plus ancien que Cresus, plus ancien que Gygès, L. 1. C. 14. & même plus ancien qu'Homère, puisqu'Homère fit son Epitaphe, selon la *Vie d'Homère* (attribuée à Hérodote) n°. 11. qui, 3°. changeoit en or tout ce qu'il touchoit; dont, 4°. on voyoit les beaux jardins en Macédoine, L. 8. C. 136. qui, 5°. passa d'Europe en Phrygie. Il faut peut-être attribuer ces différentes choses à plusieurs Midas, tous fils de Gordius; dont l'un vivoit avant la Guerre de Troye, l'autre un peu avant Homère, un autre peu avant Gygès, selon Hérodote, L. 1. c°. 14. &c (B). Le plus ancien de tous passa d'Europe en Asie, & régna en Phrygie. Il avoit choisi Célène pour Capitale de son Royaume. Plutarque semble l'insinuer (*Parallel.* pag. 306. E F) dans le fait qu'il rapporte du L. 2. des Métamorphoses de Callisthenes, & qu'il met en parallèle avec l'action de Curtius qui se jette à cheval dans l'abîme que le Tibre avoit creusé au milieu de la place publique de Rome, pag. 307. A. Voyez aussi Stobée, qui (*Serm. 7. pag. 91.*) rapporte le même fait. Entre les successeurs de cet ancien Midas sur le Thrône de Phrygie, il y eut plusieurs Midas; entr'autres, un Midas qui eut un fils nommé Gordius, & ce Gordius fut père d'Adraste, (ou Adreste, comme l'appelle Hérodote) qui se réfugia à la Cour de Cresus pour se faire expier, selon Hérodote, L. 1. C. 35. & 45. Midas l'ancien, Midas plus ancien que Cresus de quatre ou cinq générations au moins, fut fils d'un Gordius. Midas second, ou troisième, ou quatrième, qui n'étoit plus ancien que Cresus que d'une génération, ou de deux générations tout au plus, fut père d'un Gordius, qui vivoit du tems de Cresus, & qui fut père d'Adraste, qu'il chassa ou exila des terres de son obéissance.

Gronovius, dernier Editeur d'Hérodote, a corrigé la Version Latine en plusieurs endroits. Il a réussi dans quelques-uns, mais dans d'autres il a pris à gauche, & au lieu de corriger, il a corrompu. Les deux passages, que nous venons d'examiner, sont du nombre de ceux où il a bien pris le sens. Mais il a copié l'*Index* des Editions précédentes, sans se donner la peine de le corriger pour le rendre conforme aux changemens par lui faits dans la Version Latine. Ainsi on trouve dans son *Index*: *Adrastus Phryx, Midæ filius*, L. 1. C. 35. & 45. Sur ce renvoi on consulte L. 1. C. 35. & on y trouve, *Midæ nepos* (au lieu de *Midæ filius*) *Gordii filius*, & C. 45. *Gordii filius, Midæ nepos.*

La distinction des deux Gordius & des deux Midas, la différence & l'éloignement des tems où ils ont vécu, sont des choses si claires, si visibles, si palpables dans Hérodote, qu'on ne comprend pas qu'elles ayent pû échapper à la clairvoyance de Bèze, Henri Etienne, Thomas Gale, Bayle, *&c.* Je crois les avoir démontrées, autant que la démonstration peut avoir lieu dans l'Histoire & dans la Critique. Bayle, dans cet Article, & dans plusieurs autres, où il s'agit d'érudition, d'antiquités, de discussions chronologiques ou grammaticales, est-il donc *un sçavant Philologue, le Critique le plus éclairé qu'il y ait peut-être jamais eu*, *GRAND JUGE*, &c (C)?

AGRIPPA. (HENRI-CORNEILLE)

Pag. 70. col. 2. vers le milieu, ajoutez qu'il y avoit un Manuscrit de *Picatrix* dans la Bibliothèque de M. Du Fay.

A la même page. Je doute que le Jugement de M. Baudelot sur la *Philosophie occulte* d'Agrippa, soit juste. Il me semble que l'Auteur avoit voulu réduire en art & en méthode le secret de communiquer avec les Intelligences ou les Esprits. Il est inutile de dire qu'il est évident qu'il avoit le cerveau troublé.

Pag. 75. col. 1. Après le passage de Noël le Comte, ajoutez: Il y auroit bien des choses curieuses à recueillir sur cette prétendue lecture des lettres dans la Lune. On a attribué cette imagination à des Pythagoriciens. Meziriac, dans ses Notes sur les Héroïdes d'Ovide (D), cite le Scholiaste d'Aristophane sur la Comédie des Nuées, & Suidas sur ces mots, Θετταλὴ γυνή, à l'occasion de

(A) Feu M. le Président Bouhier a prouvé qu'il en falloit au moins distinguer quatre. Je dis, *au moins quatre*; car Justin, *Hist. VII.* 1. parle d'un *Midas*, qui ne doit point être compté parmi ces quatre. Voyez les *Recherches & Dissertations sur Hérodote*, imprimées à Dijon en 1746. in-4°. pag. 78. Chap. VIII. où il est traité *de la Chronologie des Rois de Phrygie du nom de Midas, ou de Gordius, suivant Hérodote, & quelques autres.*

(B) Hérodote ne dit pas que ce Midas vivoit *peu avant Gygès.* Il se contente de dire que Gygès vivoit μετὰ Μίδεω. Il semble que l'intervalle entre l'un & l'autre ait été assez considérable, puisque cet Historien observe que Gygès fut le premier des Barbares, dont on ait connoissance, qui depuis Midas offrit des présens au Temple de Delphes: οὗτος δὴ ὁ Γύγης, πρῶτος βαρβάρων τῶν ἡμεῖς ἴδμεν, ἐς Δελφοὺς ἀνέθηκεν ἀναθήματα, μετὰ Μίδην, τὸν Γορδίεω, τὸν Φρυγίης βασιλῆα.

(C) Termes du *Contrôlleur du Parnasse.*

(D) *Voyez l'Epitre d'Hypsipyle à Jason*, pag. 607. Edit. de Bourg en Bresse.

cette

cette *Merveille de Magie*, comme il l'appelle. Voici le passage du Scholiaste d'Aristophane, tel que Méziriac l'a traduit: *Il y a un jeu de l'invention de Pythagoras, qui se fait avec un miroir, en cette sorte. La Lune estant au plein, quelcun escrit dans un miroir tout ce qu'il veut, avec du sang, & ayant adverti un autre, il se tient derrière lui, & tourne vers la Lune les Lettres escrites dans le Miroir, alors cet autre-là, fichant son regard attentivement dans le globe de la Lune, y list tout ce qui est escrit dans le miroir, comme s'il estoit escrit dans la Lune ..... Quant à Suidas, il semble qu'il n'a fait que transcrire ce passage mot à mot*, &c.

Je suis surpris qu'un aussi habile homme que Méziriac, qui d'ailleurs étoit versé dans la Physique & dans les Mathématiques, ait pu croire que cette lecture des lettres dans la Lune, fût naturellement possible. Après avoir corrigé quelques mots dans le Scholiaste d'Aristophane, & dans Suidas, il ajoute: » Ces fautes ont été cause que » Meursius, & aussi Schottus, ont traduit ce passage à contresens, comme si celui qui tenoit le » miroir, faisoit mettre derrière lui, celui qui regardoit dans la Lune, au lieu qu'il falloit que » celui qui tenoit le miroir, fût derrière l'autre, » comme j'ai traduit. Car, encore que peut-estre » on ne puisse ainsi escrire (*lire*) dans la Lune, » sans Magie; si est-ce qu'il y a quelque apparence » que cela puisse arriver naturellement par le » moyen du Miroir Sférique concave, qui a de si » merveilleuses propriétés, que les ignorans prendroient facilement pour sorcelleries les effets qui » s'en ensuivent. Or est-il évident à ceux qui entendent cette partie de la perspective, qui s'appelle Catoptrique, c'est-à-dire, Science des miroirs, que pour s'imaginer que les lettres escrites » dans le miroir Sférique concave, se puissent représenter dans la Lune, il faut constituer l'œil » de celui qui regarde dans la Lune, entre la Lune » & le miroir, & justement en la ligne tirée du » centre du miroir, au centre de la Lune. C'est » pourquoi le passage allégué du Scholiaste d'Aristophane, se doit traduire, comme j'ai fait, » & Suidas doit être corrigé «.

Ayant relu l'éloge que je fais d'Agrippa, à la fin de cet Article, je l'ai trouvé un peu trop fort. Si Agrippa étoit un grand esprit, on peut à très juste titre y ajouter le *mélange de folie*, qu'un Ancien attribue à ces sortes de génies extraordinaires. Son érudition est assez vaste pour le siècle où il a vécu; mais elle étoit sans exactitude, sans principes, & sans ce goût, qui en fait tout le mérite auprès des personnes de bon sens.

ALCIAT. (ANDRE')

La conjecture de M. de la Monnoye, rapportée au commencement de cet Article, est fausse, puisqu'Alciat, dans ses Emblêmes, donne pour Armes à sa famille un *Alce*, c'est-à-dire, un *Elan*; ce qui fait une allusion manifeste à son nom de famille, lequel doit par conséquent, avoir été *Alciato*, & non *Victor*.

Ce que j'ai dit de Mignault aux pages 82. & 83. regarde précisément ses talens Poëtiques. Je n'ai pas prétendu attaquer son érudition, qui étoit très grande. Il en falloit beaucoup avoir, pour retrouver, comme il a fait, les sources où Alciat avoit puisé ses Emblêmes; sources qu'il avoit affecté de cacher avec soin.

Voyez l'Article de *Théodore de BEZE*, à la fin.

ALEANDRE. (JÉROME)

J'ai dit à la pag. 88. qu'Aléandre avoit été fait Bibliothécaire du Vatican. Ciaconius prétend qu'il conserva cet emploi après qu'il fut parvenu au Cardinalat; mais il s'est trompé, comme nous l'apprenons d'une Lettre de M. le Cardinal Querini. *Illustrem hunc meum in Vaticanæ Bibliothecæ Præfectura Decessorem* (Augustinum Steuchum Eugubinum) *haud dimittam, quin moneam ex literis Pauli III. datis an.* 1538. *& à me recens inspectis, constare, ab Alphonso Ciaconio, & aliis qui ipsum exscripserunt, falsò proditum fuisse, Hieronymum Aleandrum Bibliothecarii Apostolici Officium, quo antea fungebatur, retinuisse post acceptam etiam à Paulo III. Purpuram, indèque Officium illud proprium S. R. E. Cardinalium evasisse; nam contra iis literis docemur, eidem ad Cardinalatum evecto, subscitutum illum in eo munere fuisse, nimirum Steuchum Eugubinum, quem è Claustris Canonicorum Regularium egressum Chisamenses etiam in Creta Insula ornarunt* (A).

Pag. 89. *col.* 1. *n.* 4. Ajoutez que dans le Dictionnaire, le Distique Grec est défiguré; car, au premier Vers on lit ἐνιμάρτυρ, dont on ne fait qu'un mot. Il faut lire ἔτι μάρτυρ, *deinceps testis*. Le *deinde* de la Version, prouve que le Traducteur avoit lû ἔτι, & non pas ἐνι. Cet endroit est encore plus défiguré dans les *Notes* sur les *Jugemens des Sçavans*, *Art.* 1273. où on lit en un seul mot ἐνιμάρτυς qui n'est pas un terme Grec. Voici une Traduction Latine de ce Distique, meilleure, si je ne me trompe, que celle qui est dans Bayle:

Occubui lætus; neque enim dein illa videbo
Plurima, quæ vidi morte molesta magis.

AMBOISE. (FRANÇOIS D')

Son *Discours, ou Traicté des Devises*, est imprimé en 1620. & non en 1626. comme on lit dans les *Mémoires* du P. Niceron, Tom. 33. par une faute d'impression. A la fin de ce Livre on trouve des *Devises Royales par Adrian d'Amboise, au Roi*, chez le même Imprimeur (*Roles Bontonné*) 1621. pagg. 66. Quoique ces *Devises* portent le nom d'Adrien d'Amboise, elles viennent de son père, comme Adrien l'avoue dans sa Préface qui précéde ces deux Ecrits.

François d'Amboise s'étoit appliqué dans sa jeunesse à faire des Acrostiches, *&c.* » Je renvoye, » *dit-il* (B), toutes ces recherches curieuses, avec » les figures de la hache, de l'œuf, & autres, qui » sont à la fin de Théocrite, & dans Porfyre, & » Raban More, Auteurs plus admirables qu'imitables. Si ne veux-je pourtant céler, ni dissimuler, qu'en mon adolescence je n'y aye employé quelques-unes de mes heures, aussi bien » que les autres; témoin ce Distique fait sur le » chemin de Rome, adressant par le Poëte à son » Compagnon de voyage, nommé le Sieur Te-

(A) Lettre de M. le Cardinal Querini au P. Général de la Congrégation de St. Maur, pag. XX. C'est la seconde du Recueil des Lettres de cet illustre Cardinal, imprimées à Rome, en 1743. in-4°.

(B) *Traité des Devises*, pag. 13.

» det, qui étoit aussi altéré que son mulet.

» *Et tenet assa sitis mulum, sitis assa tenet te,*
» *Ebebe, tedet amce Roma, TEDETE, bibe.*

» Il se trouvera retrograde, lettre pour lettre,
» chaque Vers en droit soy, à l'imitation de celui
» qui est tant estimé & admiré dans Sidoine Apol-
» linaire.

» *Signa te signa, temere me tangis & angis.*
» *Roma tibi subito motibus ibit amor* «.

Je crois qu'on peut appliquer à ces bagatelles, cet autre Vers si connu:

Stultum est difficiles habere nugas.

Pag. 111. col. 2. Ajoutez que François d'Amboise, à la page 13. de son *Discours des Devises*, parlant des Vers de la Sybille Erythrée, rapportés par Eusébe, & par St. Augustin, dit: *Ils sont transcrits dans mon Pierre Abeillard, à qui j'espère bientost faire voir la lumière.*

AMYOT. (JACQUES)

M. Lebeuf, dans ses *Mémoires concernant l'Histoire Ecclésiastique & Civile d'Auxerre*, Tom. 1. pag. 618. a parlé amplement de ce Prélat. C'est de ce Livre que j'ai tiré ce qui suit.

Pag. 115. *col.* 1. J'ai dit que la Traduction de Plutarque n'avoit pas été imprimée avant la mort de François I. Cela doit s'entendre de la Traduction entière des Vies de cet Historien; car M. Lebeuf assûre qu'Amyot dédia à ce Prince une partie de cet Ouvrage. On dit dans les Mémoires du P. Niceron, d'après la Caille, que le Plutarque d'Amyot parut pour la première fois l'an 1544. en 4. Vol. *in-folio*. J'en doute beaucoup, Amyot n'ayant traduit du tems de François I. qu'une partie des Vies, & rien des *Œuvres morales*.

Pag. 116. *col.* 1. Suppléez à ce que j'ai rapporté sur la nomination d'Amyot à l'Evêché d'Auxerre, par ce passage du nouvel Historien de cette Ville: L'Evêché d'Auxerre étant venu à vaquer par la mort du Cardinal de la Bourdaisière, arrivée en Cour de Rome, le Pape Pie V. pourvut à tous les Bénéfices de ce Cardinal, *pleno jure*, & nomma à l'Evêché d'Auxerre, un particulier, dont le nom n'est point venu à notre connoissance: ce qui causa une grande dispute entre le Roi & le Pape. Cette circonstance, quoique combattue par l'Historiographe Renaud Martin, se trouve alléguée dans des Ecritures du Chapitre d'Auxerre de l'an 1592. où il est marqué que les Chanoines avoient été fort sollicités par celui qui avoit des Provisions du Pape, de le recevoir, & de lui délivrer les revenus échus pendant la vacance, & qu'ils n'en voulurent rien faire. Le Pape, obligé de condescendre aux volontés du Roi, & informé d'ailleurs des qualités extraordinaires d'Amyot, le nomma à cet Evêché, & Henri III. qui désiroit ardemment l'avancement de son Maître, (c'est le nom qu'il lui donnoit toujours) sçut bon gré au Saint Père d'avoir confirmé son choix. Amyot ayant accepté, & s'étant fait sacrer à Paris, envoya sa procuration à Laurent Petitfou, Archidiacre d'Auxerre. Celui-ci la presenta avec les Bulles, le 3. Mars 1571. & prit possession.

Pag. 116. *col.* 1. J'ai repris Bayle, pour avoir dit que Charles IX. *donna en même tems à Amyot la Dignité de Grand Aumonier, & la Charge de Curateur de l'Université de Paris.* J'ai prouvé que ce Prince, en conférant à notre Auteur la Dignité de Grand Aumonier, n'y joignit, quoiqu'en ait pensé Bayle, d'après M. de Thou, ni *l'Intendance du Collège Royal, ni la Charge de Curateur de l'Université.* M. Lebeuf a commis la même faute, sur l'autorité de M. de Thou. Au reste, Amyot ne conserva la Dignité de Grand Aumonier, que jusqu'en 1591.

Pag. 117. *col.* 1. *REM. A.* Il y est parlé du Testament d'Amyot, & de douze cens écus qu'il légua, dit-on, à l'Hôpital d'Orléans. Voici ce que contient ce Testament, au rapport de M. Lebeuf. Selon sa disposition testamentaire du 15. Mai 1588. il partagea son bien en cinq lots. Il établit Nicolas Amyot, son neveu, fils de défunt son frère Philippe, son premier & son principal héritier, c'est-à-dire, pour deux portions, sa sœur unique Jeanne Amyot, aussi pour deux portions, & son frere Jean Amyot (A) pour une seule. Il légua au grand Hôpital d'Auxerre cinq cens livres, aux Jacobins cent livres, aux Cordeliers autant, se recommandant à leurs prieres: à chacun de ses domestiques dix écus *d'or sol*, outre leurs gages, & un habit noir; à son valet de pied trente écus d'or pour lui faire apprendre un métier, à Jean de Bourneaux, fils de sa sœur, ses ornemens Episcopaux, & les paremens de sa Chapelle. Ce Testament ne contient aucun autre article. On est donc surpris de lire dans certains Auteurs, qu'il eût légué à l'Hôpital d'Orléans une somme de seize cens livres, par reconnoissance de ce qu'après y avoir logé à l'âge de dix ans, on lui avoit donné seize sols pour sa conduite. Ce trait, & quantité d'autres, doivent être mis au nombre des fables..... Il n'est resté dans le Pays aucun mémoire qui prouve qu'on eût trouvé beaucoup d'argent à cet Evêque après sa mort. La Popelinière est le premier qui le fasse riche de deux cens mille écus. Il est fâcheux que d'habiles Critiques ayent paru le suivre, sans demander des preuves de ce qu'il avançoit.

Pag. 117. *col.* 1. *REM. G.* J'ai táché d'y prouver contre Bayle, qu'Amyot n'entra point dans le parti de la Ligue, & que par conséquent c'est sans raison qu'on l'accuse d'ingratitude *envers les deux Princes ses Elèves.* (Charles IX. & Henri III.) On trouve un éclaircissement sur ce sujet dans l'Histoire de M. Lebeuf qui rapporte un extrait d'une lettre d'Amyot, où ce Prélat s'exprime ainsi: *Outre le danger de ma personne, m'ayant été la pistole plusieurs fois présentée sur l'estomach, & les ordinaires indignités & oppressions que je reçois journellement de ceux d'Auxerre; le tout pour avoir été Officier & Serviteur du Roi; étant demeuré nud & dépouillé de tout moyens; de manière que je ne sçai plus de quel bois (comme l'on dit) faire flèche, ayant vendu jusqu'à mes chevaux pour vivre; & pour accomplissement de tout malheur, cette prodigieuse & monstrueuse mort étant survenuë, me fait avoir regret à ma vie.* On reconnoît aisément, *dit M. Lebeuf*, qu'il veut parler de la mort du Roi Henri III. son bienfacteur, arrivée huit jours auparavant. Par une lettre du 17. du même mois (*d'Août* 1589.) il paroissoit fort en peine de sçavoir si ce Prince avoit été réconcilié à l'Eglise par confession & absolution sacramentale. Il dit qu'il s'en étoit informé à l'Evêque de Senlis; mais que les nouvelles venoient difficilement, surtout, *dans un lieu*, dit il, *où c'est un grand crime de parler du Roy, sinon en détestation, & où l'on calomnie & prend en mauvaise part tout mes propos & toutes mes actions, pour avoir eu accès auprès de lui.* J'ai crû devoir rap-

(A) Ce même Testament, tout court qu'il est, prouve évidemment que le P. Anselme s'est trompé, lorsqu'il a dit, à l'Article des Grands Aumoniers, qu'Amyot étoit fils unique.

porter ces pensées d'Amyot, pour réfuter par ses propres termes ceux qui l'ont accusé d'infidélité envers Henri III. Ce Prélat n'avoit pas l'esprit Ligueur; &, s'il a fait quelques démarches, qui ont paru favoriser le parti de la Ligue, ce n'a été nullement du vivant de Henri III. Pour ce qui est des deux dernières années de sa vie, il faut avouer que la misère où il se trouva réduit, l'obligea de condescendre en quelque chose aux idées de son peuple. Il auroit souhaité que le Cardinal de Bourbon eût été Roi, & il appréhendoit la ruine de la Catholicité en France, *s'il n'y eût été pourvu par la bonté & miséricorde de Dieu. L'espérance*, ajoute-t-il, *qui nous commençoit à rire par la déclaration de Monseigneur le Cardinal de Bourbon, nous a bientôt destituez, puisqu'ainsi est qu'il ait été emmené à la Rochelle; car il est certain que nous ne le verrons jamais.* Ce fut donc pour implorer le secours du Ciel sur le Royaume, qu'il consentit à toutes ces prières, qu'on appella dans la suite, *les Oratoires, & les Processions de la Sainte Union*, & qu'il traça même de sa main le plan de quelques-unes.

Pag. 117. *col.* 2. REM. *X.* J'ai dit que la première Edition de la Version de Diodore de Sicile parut en 1554. J'ai une seconde Edition de ces *sept derniers Livres, reveuz & enrichiz d'Annotations en marge par Loys le Roy, dit Regius. A Paris, pour Mathieu Guillemot.* 1585. *in-folio.* Il y en a une troisiéme, imprimée dans la même forme, & dans la même Ville, chez Gilles Béys, en 1587. La première, qui est aussi *in-folio*, fut imprimée par Vascosan.

Pag. 118. *col.* 1. & 2. REM. *N.* J'ai réfuté Bayle, & M. le Duchat, dont l'un assûre qu'Amyot *amassa deux cent mille écus*, & l'autre, qu'indépendamment de ces *deux cens mille écus & plus, qu'il laissa à sa mort en* 1593. *on pouvoit lui en avoir pris autant ou plus, à son retour des Etats*, lorsqu'en revenant de Blois en 1589. un parti de Ligueurs lui enleva son équipage, & tout ce qu'il portoit en route. Quelques Auteurs disent (c'est M. Lebeuf qui parle) qu'on lui vola à son retour de Blois la somme de deux cens mille écus; cela paroît exagéré: mais on ne peut disconvenir que ses pertes, dans le tumulte de la ligue naissante, n'allassent bien à cinquante mille livres. Il le mande lui-même au Duc de Nevers le 9. Août 1589. &, comme dans cette lettre, où il avoit toute occasion d'expliquer son malheur, il ne dit point qu'on lui eût rien pris sur la route de Blois à Auxerre, je ne sçai d'où Rouillard a appris qu'Amyot avoit été volé à moitié chemin. La teneur de cette lettre au Duc de Nevers est curieuse. On venoit de le sommer de la part de ce Duc, d'unir toutes ses terres Episcopales au Gouvernement de Nivernois. Il écrivit au Duc que ses gens avoient toujours appartenu au Gouvernement de Bourgogne; & prenant occasion de leur souhaiter une parfaite tranquillité, il reconnoît avoir besoin d'eux pour vivre: *me trouvant*, dit-il, *pour le présent, le plus affligé, détruit, & ruiné pauvre Prêtre, qui soit, comme je crois, en France.* Il fait ensuite monter toutes ses pertes à la somme de cinquante mille livres. M. Lebeuf, dit ailleurs, que *les facultés de cet Evêque étoient extrêmement diminuées*, & qu'*il se plaignoit à ses amis, que la privation de ses biens lui ôtoit tout le plaisir de l'étude.*

J'ai dit à la fin de cet Article, que je ne croyois pas qu'Amyot *conserva les Abbayes de Roches & de Bellosane, quand il fut nommé à celle de St. Corneille.* Suivant M. Lebeuf, *il ne conserva, avec son Evêché, que l'Abbaye de Saint-Corneille de Compiegne, s'étant défait de bonne heure de celle de Bellosane, & de celle de Roches, au moins dès l'an* 1590. *en faveur de son neveu* (Jean de Bourneaux.)

» Je ne parle point des Ecrits d'Amyot, (*dit M. Lebeuf à la fin de ses Mémoires sur la Vie de cet Evêque*) » étant inutile de répéter ce qui a été dit » jusqu'ici par tant d'Auteurs, & en dernier lieu » par le P. Niceron, Barnabite. Je ne pourrois » ajouter à la liste de ses Ouvrages, que de foibles » opuscules venus à ma connoissance, tels que la » Préface du Missel d'Auxerre projetté (A), une » Traduction qu'il fit en 1572. de l'Epître con- » gratulatoire de Jérémie Patriarche de Constan- » tinople au Roi; un Compliment Latin qu'il » prépara pour Alexandre de Medicis, Nonce du » Pape, s'il eût passé par Auxerre; & un *Epicedium in obitu Caroli IX.* (B), remarqué par M. » Baluze. Comme il n'avoit plus tant de loisir, » depuis qu'il fut Evêque, il prit du secours » pour les Traductions qu'il faisoit de Grec en » François. Un Avocat de Tonnerre, nommé » Luit, bon Grammairien Grec, lui rendit ce » service. Il eût été à souhaiter, qu'au lieu de Tra- » ductions de quelques Romans, il eût donné à » l'Eglise celle de quelques Saints Pères Grecs, » parce qu'on sçait qu'Héliodore, Auteur de » l'Histoire Ethiopique, avoit été déposé pour » cet Ouvrage, *&c* «. Quoique ce fait soit rapporté par Nicéphore Caliste, au *Liv. XII. Chap.* 34. il ne passe pas pour incontestable.

Après l'Article d'*ANACREON*, ajoutez le suivant.

ANAXANDRIDE.

Sa premiere femme étant stérile, les Ephores lui proposèrent d'épouser une autre femme... La nouvelle épouse accoucha bientôt de Cleomenes. Cette bonne fortune d'Anaxandride fit répondit jusqu'à sa première femme (qu'il n'avoit point répudiée) *elle devint grosse aussi. Les domestiques de l'autre Reine, fâchés de cela, soutinrent que ce n'étoit qu'une feinte, & qu'on ne cherchoit qu'à tromper le monde par la supposition d'un enfant. Ce ne fut nullement une feinte: la Dame accoucha d'un enfant qu'on nomma Dorieüs.*

Bayle, dit un sçavant Ecrivain (C), a mal traduit, en disant les DOMESTIQUES. On lit *oikéioi* (D) dans le Grec d'Hérodote, & dans la Version Latine, *domestici. Oikéios* signifie, *qui est de la maison, qui est de la famille, parent.* Le mot Latin *domesticus* se prend souvent dans la même signification. *Domestici*, & *domesticum*, se disent de ce qui appartient à la maison: *domestici*, ceux *qui sont de la maison ou de la famille, ceux qui habitent avec nous. Oiketes*, au contraire, signifie un *domestique*, ou *valet*. Bayle n'a donc point entendu ici la signification du mot Grec *oikéioi*, s'il a consulté le Grec d'Hérodote, ni celle du mot Latin, *domesticus*, s'il s'en est tenu à la Version Latine de Valle;

(A) M. Lebeuf avoit dit, quelques pages auparavant, qu'Amyot, voulant faire imprimer un nouveau Missel, y avoit destiné une Préface Latine. *Cette Préface ou Lettre Pastorale, que je possédois, écrite de sa main*, ajoute cet Auteur, *a été perdue avec beaucoup d'autres papiers mêlez parmi ceux que j'avois prêtez au P. le Brun, de l'Oratoire, mort à Paris, en* 1729. Il n'a pas oublié les *Statuts Synodaux*, qu'Amyot composa, & *qu'il publia au Synode du* 1. *Mai* 1582.

(B) J'en ai parlé vers la fin de l'Article d'AMYOT, sans sçavoir que M. Baluze en eût fait mention.

(C) *Examen de l'Article* Anaxandride *du Dictionnaire Historique & Critique de Bayle.* Voyez les *Jugemens sur quelques Ouvrages nouveaux*, Tom. XI. pag. 331.

(D) Ce mot grec, & les suivans, ne sont point imprimés en caractères grecs dans ce Journal.

car il traduit *les domestiques*. Ce grand étaleur d'érudition & de critique se trompe assez & trop souvent, parce qu'il ne consulte que les Versions Latines des Auteurs Grecs, ou qu'il n'entend pas assez le Grec. Dans le passage d'Hérodote, dont il s'agit, il n'a pas même consulté le bon sens. Les parens de cette Princesse pouvoient s'interesser à ce qu'on ne supposât point un fils à la première femme d'Anaxandride, & remuer à cette occasion, jusqu'à y interesser les Ephores. Mais cela n'auroit guère convenu à des domestiques, laquais, valets, *&c.*

Dorieus, continue le censeur de Bayle, est une faute d'orthographe dans cet Article. Ce nom ne doit être que de trois syllabes, *Dorieus*, l'*u* étant une Diphthongue. L'Imprimerie ne devroit-elle point avoir des *eu* avec une ligature? On éviteroit par là dans la lecture, un grand nombre de prononciations vicieuses dans plusieurs noms propres Grecs. Combien de personnes, d'ailleurs tres habiles, mais peu versées dans la lecture des Auteurs Grecs, & encore moins habituées à bien prononcer le Grec, font *Orpheus* & *Nereus*, &c. de trois syllabes, dans ces Vers de Virgile: *Orpheus in sylvis, inter delphinas Arion ... Sit Tityrus Orpheus ..... Tibi has miserabilis Orpheus ..... Grandævus Nereus* (A), *novit namque omnia vates*, &c. quoique ces mots ne soyent que de deux syllabes, & qu'ils doivent être prononcés autrement que *spumeus*, qui fait un dactyle; à peu près comme nous prononçons les mots François, *bleus* (cærulei) *preux*, *valeureux*, &c.

Anaxandride, dit Bayle, *fut plus favorisé de la fortune que les Rois ses prédécesseurs, à l'égard des Tégéates; car les Lacédémoniens commencèrent à les vaincre sous son Règne.*

Le Sçavant que j'ai cité, a si curieusement traité cette matière, que je ne puis mieux faire que de rapporter ses paroles. Les Lacédémoniens, dit-il (B), étoient depuis long-tems en guerre avec les Tégéates. Ils avoient été battus dans toutes les rencontres jusqu'au Règne d'Anaxandride & d'Ariston. Se voyant si mal menés, ils envoyèrent consulter l'Oracle de Delphes. La Pythie, c'étoit la Prêtresse de Delphes, ou comme l'appelle un vieux Traducteur d'Hérodote (C), *la Mère Abbesse des Religieuses d'Apollon*; la Pythie leur dit que s'ils pouvoient apporter chez eux les os d'Oreste, fils d'Agamemnon, ils seroient assûrés de la victoire. La difficulté étoit de trouver le tombeau de ce Héros. Aucun d'entre eux ne sçavoit où il avoit été enterré. On envoya une seconde fois consulter le même Dieu, & voici ce que répondit la Pythie: » Il y a en Arcadie une Ville qu'on appelle Tégée; elle est située dans un Pays plat & uni. Là » soufflent deux vents agités avec violence: là le » coup est repoussé (D), & le mal est mis sur » le mal. C'est en cet endroit que repose le fils » d'Agamemnon caché dans le sein de la terre. » Si tu fais apporter ses os à Sparte, tu seras vain» queur de Tégée (E) «. Cette réponse mit les Lacédémoniens dans un nouvel embarras. Ils faisoient chercher par tout le tombeau d'Oreste, & ne le trouvoient point. Les Dieux réservoient à Lichès le bonheur de découvrir un si précieux trésor, un gage si assuré de la victoire. Lichès étoit un de ces Spartiates, qu'on appelle *émérites*, ou *vétérans*. On donne le nom d'*émérites* aux plus vieux d'entre les Citoyens, qui ont servi en qualité de Cavaliers. Tous les ans on en exempte cinq d'aller à la guerre, & la même année qu'ils sortent du corps des Cavaliers, on les envoye en différens endroits pour les affaires de la république, de peur qu'ils ne s'énervent par l'oisiveté.

Lichès (F), un de ces émérites, ou véterans, trouva à Tégée (G), ce que l'on cherchoit avec tant d'empressement. Le hazard & l'adresse y eurent également part. Il y avoit en ce tems-là une Trève entre les Lacédémoniens & les Tégéates; & ils entretenoient quelque commerce les uns avec les autres. Etant entré dans la boutique d'un Forgeron (H), il s'amusa à regarder forger & battre le fer. Le Forgeron remarqua qu'il prenoit plaisir à considérer son travail, & qu'il le regardoit même avec une espèce d'admiration. Il quitte son Ouvrage pour un moment, & lui parle en ces termes:

(A) Ces habiles gens ignorent donc aussi la prosodie Latine; car en supposant qu'ils pussent être dans l'erreur au sujet de la prononciation de ces Vers: *Orpheus in sylvis ... Tityrus Orpheus ... miserabilis Orpheus*, & croire que Virgile a fini ces deux derniers par un Dactyle, ainsi qu'il lui arrive quelquefois; comment ces *personnes très habiles* pourroient-elles ignorer que la première syllabe de *Nereus* est si constamment longue, qu'il n'y a aucun exemple d'un seul Poete, qui ait pris la licence de la faire brève! Je dis plus, & je prends la liberté d'assûrer que la remarque du docte Critique n'est point juste. Le *Quòd si Threicio blandiùs Orpheo* d'Horace, 1. *Carm.* 24. prouve invinciblement que les Latins disoient & déclinoient *Orpheus*, & les autres noms dérivés du Grec, comme *meus*, &c. Cette question est discutée par Vossius dans son premier Tome sur la Grammaire, *pag.* 693. & 705. où il dit qu'*eus* conserve quelquefois la terminaison Grecque. D'où il faut conclure qu'il ne le retient pas ordinairement. *Orphi dixit* (Maro) *pro Orpheo*, dit Vossius. *Dubium autem est num* Orphei *hoc loco scribi debeat, ut Dactylus sit, (nam Græci dativi corripiunt ultimam) an* Orphei, *ut sit Spondeus; sive* Orphi, quia Græcorum *ει mutatur in i longum ... Cicero in III. de Nat. Deor. dicit* Theseum. *Qui &* Romanus Piræeum, *potiùs quàm* Piræeo dicendum putat. (*Lib.* 7. *ad Att. Epist.* 3.) à recto Πειραιεύς. Dans le *Culex*, attribué à Virgile, *Orpheus* est de trois syllabes:

Tantum non Orpheus *Hebrum*
Restantem tenuit ripis.

Et ensuite:

Pœnaque respectus, & nunc manet Orpheus *in te.*

Eò minus, ajoute Vossius, *mirandum est diæresim hanc obtinere etiam in gignendi casu. Ita Horatius*, Epod. Od. XVII.

Heu pervicacis ad pedes Achillei.

Et ibidem:

Laboriosi remiges Ulyssei.

Item, I. *Carm. Od. VII.*

Nec cursus duplicis per mare Ulyssei.

Sic apud Ausonium, in Elogio Citarii Siculi:

Concedat Cei Musa Simonideï, &c.

Vossius auroit pû ajouter ce Vers d'Horace, 1. *Carm.* XV.

Meteonisque Phrygum Classis Achilleï.

(B) *Examen de l'Art. d'Anaxandride*, &c. pag. 317. & suiv.

(C) Pierre Saliat, si je ne me trompe, qui, pag. 287. de sa Traduction d'Hérodote, imprimée à Paris, en 1580. in 16. appelle la Pythie, *l'Abbesse des Religieuses d'Apollo*. Ce Traducteur est oublié dans Moréri.

(D) Dans le Grec, le *type*, *antitype*.

(E) Dans Hérodote cette réponse est en cinq Vers héxamètres.

(F) Lichès, dans Hérodote, suivant la Dialecte Ionique qui change l'alpha en êta, Lichas, selon la Dialecte commune, dans Pausanias, *Laconic.* [ou L. 3.] C. 3. pag. 210. Edit. Lips.

(G) Hérodote ne dit pas explicitement que Lichès eût été envoyé à Tégée, exprès pour chercher les os d'Oreste. Il semble pourtant le donner à entendre. Pausanias ne le dit pas non plus, *Laconic.* [ou L. 3.] C. 3. pag. 210. Mais M. l'Abbé Gedoyn le lui fait dire dans sa Traduction Françoise, pag. 251. en ces termes: *Ce Lichas cherchoit les os d'Oreste, & il les cherchoit par ordre des Spartiates, conformément à un Oracle de Delphes*; quoique le texte Grec signifie seulement: *Lichas vint à Tégée. On cherchoit alors les os d'Oreste, les Spartiates les cherchoient conformément à un Oracle. Or Lichas crut les avoir trouvés dans la boutique d'un Forgeron*, &c.

(H) Le mot Grec signifie la *Forge* d'un Ouvrier *en cuivre ou airain*, &c.

termes : » Illustre Laconien (A), lui dit-il, vous » seriez sans doute bien plus surpris, si vous aviez » vû ce que j'ai vû moi-même, il y a quelque » tems, vous qui me regardez avec tant d'admira- » tion travailler le fer. Comme je voulois faire » un puits dans cette cour, après avoir creusé jus- » qu'à une certaine profondeur, je rencontrai » un cercueil de sept coudées (B) de long. Ne » pouvant croire que les hommes du tems passé » fussent plus grands que ceux d'aujourd'hui, la » curiosité me prit d'ouvrir le cercueil. Je le fis, » j'y trouvai un corps qui n'étoit pas moins long » que le coffre, & quand je l'eus mesuré, je le » recouvris de terre «.

Le récit du Forgeron, qui racontoit ce qu'il avoit vû, rappella à Lichès la réponse de la Pythie. Il examina en lui-même, les paroles de l'Oracle, & les considéra attentivement. Après quelques réflexions, il conjectura enfin que ce corps pouvoit bien être celui d'Oreste; & voici le fondement de sa conjecture. Il trouvoit que les deux vents, dont parloit l'Oracle, n'étoient autre chose que les deux soufflets qu'il voyoit; que l'enclume & le marteau faisoient le type & l'antitype (C); & que le fer, que le Forgeron battoit sur l'enclume, étoit le mal ajouté sur le mal. Car, ajoutoit-il, le fer a été inventé au désavantage de l'homme, & pour lui faire du mal.

Tout occupé de ces conjectures, Lichès revint à Sparte, où il raconta aux Lacédémoniens ce qu'il avoit vû & entendu. Les Lacédémoniens, pour faire réussir leur dessein, feignirent qu'il étoit coupable de quelque crime; &, sous ce prétexte, ils l'envoyèrent en exil. Lichès retourne à Tégée; il conte son malheur au Forgeron, & le prie de lui vendre ou louer sa maison avec la cour. Le Forgeron refuse d'abord, il ne veut ni la vendre ni la louer. Lichès ne se rebute point, il insiste, &, à force de prières, il le gagne enfin: le Forgeron la lui loue. Lichès s'y loge, il y demeure quelque tems, examine les lieux, ouvre le Tombeau d'Oreste, & en tire les ossemens, & les transporte à Sparte. Depuis ce tems-là, toutes les fois que les Lacédémoniens livrèrent bataille aux Tégéates, ils eurent l'avantage, & remportèrent la victoire. Ce récit est tiré d'Hérodote, L. 1. C. 67. & 68.

REM. B. *Le Supplément de Moréri est ici tout plein de bévûes, ... IV. Ce ne fut point Lychas, qui trouva le Tombeau d'Oreste, & qui en retira les os: il rapporta seulement, lorsqu'il fut de retour à Lacédémone, qu'il croyoit que le sépulcre d'Oreste étoit chez un Forgeron de Tégée. Ce Forgeron lui avoit conté, qu'en faisant un puits à la cour de sa maison, il avoit trouvé un Tombeau de sept coudées, & reconnu, en l'ouvrant, que celui pour lequel on l'avoit fait, avoit été de cette taille. Lychas conclut que c'étoit le Tombeau d'Oreste, parce que l'Oracle avoit dit qu'on le trouveroit à Tégée, dans un lieu où deux vents étoient chassés avec impétuosité, & où se voit l'image d'un combat, & plaie sur plaie. Il appliqua ces choses aux soufflets, au marteau & à l'enclume du Forgeron. Il ne fit que tirer cette conjecture, & la communiquer à ses Supérieurs, qui sur cela bannirent un criminel. Celui-ci se retira à Tégée, & prit à louage du Forgeron l'endroit où le Tombeau de sept coudées avoit été découvert. Il en tira les os d'Oreste, & les transporta à Lacédémone.*

Bayle est ici tout plein de bévuës, dit à son tour un docte Critique (D). *Ce ne fut point Lychas, qui trouva le Tombeau d'Oreste, & qui en retira les os*, &c. 1°. Ce fut le Forgeron, qui le premier trouva le Tombeau d'Oreste. 2°. Ce fut Lichas, qui (sur ce que lui avoit dit le Forgeron) le trouva après, *& en retira les os*, Λίχης ἀνεῦρεν, dit Hérodote, L. 1. C. 67. *Il le trouva à Tégée*, Λίχης ἀνεῦρεν ἐν Τεγέῃ, L. 1. C. 68. Il est vrai que Lichès, ou Lichas, ne le trouva pas le premier par lui-même, & immédiatement; il est vrai qu'il ne le trouva pas lui-même dans son premier voyage de Tégée, & que ce fut le Forgeron, qui le trouva d'abord. Mais trouver par soi-même, & immédiatement, ou trouver médiatement, & par autrui & par les informations qu'on fait, c'est toujours trouver. D'ailleurs, Lichas, à son retour à Tégée, dans son second voyage à Tégée, trouva par lui-même ce Tombeau sur les indices, que le Forgeron lui en avoit donnés, & il en ramassa les os. 3°. Le mot Grec σορὸς, que Bayle rend par *Tombeau*, ne signifie-t-il pas plûtôt *le cercueil*, le coffre? Le *cercueil* est le coffre où d'abord l'on met le corps d'un mort, pour le mettre ensuite dans un Tombeau. Le Tombeau est & le cercueil, & ce qui renferme le cercueil: σορὸς est le cercueil, & τάφος est le Tombeau. Hérodote, dans son récit, distingue clairement ces deux choses, L. 1. C. 68. Le Forgeron creuse la terre; il découvre un cercueil (σορὸν,) de sept coudées de long; il ouvre ce cercueil (τάφ, pour le tombeau, il l'avoit déjà ouvert en creusant la terre) il y trouve un corps qui avoit aussi sept coudées, il mesure ce corps, & referme le cercueil; le cercueil, quoique refermé est découvert; mais le Forgeron le recouvre de terre, ou le renferme dans le Tombeau. Lichas, à son second voyage, creuse la terre, & découvre le même Tombeau (ἀνορύξας τὸν τάφον) il ouvre aussi le cercueil, & emporte les ossemens qu'il renfermoit. En un mot, τάφος est ce qui renferme le cercueil & les os qui sont dedans, c'est là *le Tombeau*, c'est la terre qui environne le cercueil: Ἔνθ' Ἀγαμεμνονίδην κατέχει φυσίζοος αἶα, dit l'Oracle dans Hérodote, L. 1. C. 68. 4°. Ce fut Lichès (ou Lichas) qui, à son second voyage à Tégée, trouva le Tombeau, sur les indices que le Forgeron lui avoit donnés dans son premier voyage. Ce fut Lichès qui en tira le cercueil & les ossemens. Hérodote le dit expressément. *Lichès, de retour à Sparte, dit aux Lacédémoniens* (C. 68.) *tout ce qu'il avoit oüi dire, vû, & conjecturé. Ceux-ci d'intelligence avec Lichès, feignirent qu'il étoit coupable de quelque crime, & sous ce prétexte, ils l'exilèrent . . . . . . Il s'en retourna à Tégée, pria le Forgeron de lui louer sa maison avec la cour . . . . . creusa, ouvrit le Tombeau, enleva le cercueil & les os qu'il transporta à Sparte.* Bayle ne lit point le texte d'Hérodote: il s'en rapporte à la Version Latine de Valle; cette Version présente quelque ambiguïté; Bayle donne dans le piège, & prend le faux sens: *Liches, Spartam regressus, rem omnem Lacedæmoniis refert; illi* (Lacedæmonii) *ex composito HOMINEM criminis convictum exilio damnant; qui in Tegeam profectus . . . . . effosso sepulchro, ossa collegit*, &c. Notre Critique a crû qu'*hominem* devoit s'entendre, non pas de Lichès, mais d'*un criminel*, d'un autre que Lichès, d'un homme véritablement criminel, qui, étant banni, se retira à Tégée, & enleva les os d'Oreste (E). Aussi, pourquoi Valle, en faveur de ceux qui ne devoient lire Hérodote, que dans la Version Latine, n'a-t-il pas traduit le Grec littéralement, à peu près en ces termes? *Liches . . . . . Spartam regressus, rem omnem Lacedæmoniis refert; illi* (Lacedæmonii) *ex composito & ficto sermone inferentes ei* (Lichæ) *litem, exilio eum damnant; qui Tegeam profectus*, &c. Bayle ne se seroit point

(A) Ou *Lacon*, ou *Lacédémonien*.
(B) La coudée valoit un pied & demi.
(C) C'est-à-dire, *la percussion & la répercussion, le coup & le repoussement*, le coup de marteau repoussé par l'enclume.

(D) *Examen de l'Article* Anaxandride, *&c.*
(E) Du Ryer a bien pris le sens d'Hérodote: *Il conta son avanture aux Lacédémoniens, qui feignirent qu'il étoit coupable, & l'envoyèrent en exil, comme l'ayant convaincu d'un crime.*

trompé au pronom *ei*; il auroit vû qu'il se rapporte à Lichès, ou Lichas, & non à un autre homme: il auroit vû qu'il ne s'agit pas d'un véritable criminel, d'un autre homme que Lichès. Il n'épargne ni Moréri, ni son *Supplémenteur*; il ne leur fait grace sur rien; il les critique sur les moindres fautes, même sur les fautes d'orthographe, & sur les fautes d'impression. *Il n'est pas vrai*, dit-il, dans ce même Article d'*Anaxandride*, *que Glycas entra dans Tégée; il falloit dire* Lychas. *Je sçai*, dit-il au mot *Adraste*, *que M. Moréri n'étoit pas homme à rectifier les Versions par les Originaux Grecs.* Bayle, en critiquant inexorablement Moréri, a fait une loi pour lui-même: *Cadimus, inque vicem præbemus crura sagittis, Vivitur hoc pacto*, Pers. Sat. 4. v. 42. & 43. Il se sert souvent des Versions Latines en citant les Auteurs Grecs, & il lui arrive de tems-en-tems de prendre le travers quand ces Versions sont ambigues.....

Lichès, ou *Lichas* doit être écrit par un *i*, & non par un *y*, comme l'écrit Bayle (A). La Version Latine de Valle rend le *typos*, *antitypos* d'Hérodote, Liv. 1. C. 67. par *forma hosti forma*. Bayle suit cette Version, & y trouve *l'image d'un combat*. *Typos* en cet endroit d'Hérodote est pris dans la signification primitive pour *coup* ou *frappement*; il vient du Verbe *Typto*, *je frappe*. Pour imprimer ou graver ou sculpter une figure, il falloit frapper; de là *Types* a été pris dans la seconde signification pour une figure ou imprimée ou sculptée. La Pythie, dans la réponse en cinq Vers hexamètres, remonte à la signification primitive. Son talent, & celui des Prophètes des faux Dieux, étoit d'embrouiller les réponses par des termes obscurs ou ambigus, de peur que leur prétendue inspiration, & leur prétendue infaillibilité ne montrassent la corde.

Quel dommage (c'est la réflexion du même Sçavant) que ceux qui ont traduit en Latin les Auteurs Grecs, n'ayent pas fait leurs Versions toujours littérales, & jusqu'à s'exprimer en termes barbares? A combien de Sçavans modernes n'auroient-ils pas épargné la honte de montrer à découvert leur ignorance ou leur négligence? Et ne feroit-il pas à souhaiter, ou que l'on fit des Versions Latines des Auteurs Grecs entièrement littérales & sans aucune ambiguité, si cela étoit possible; ou que toutes les Versions fussent supprimées? Non, il n'est point à souhaiter qu'on supprime toutes les Versions Latines. Sans ces Versions, Bayle auroit-il pû critiquer tant d'endroits du Moréri, *&c.*

ARISTOTE.

REM. U. Parcourant, il y a quelques jours, le second Tome des *Miscellanea Lipsiensia Nova*, imprimé en 1743. in-8°. je tombai sur une Analyse des *Lettres de Trithême*. A la pag. 18. de ce Volume, on lit ces paroles tirées des pag. 61. & 62. des Lettres de cet Auteur: *Nostri Concionatores majore in numero crebriùs Philosophos Gentilium, quàm Christi Apostolos allegant. Proh pudor! Tam celebris facta est Verbi Dei Præconibus Peripateticorum auctoritas, ut in Cathedra Christi crebriùs ARISTOTELES citetur in medium, quàm PAULUS, aut PETRUS. Quid talium Sermones populo proficient, in quibus ad ostentationem totum, ad compunctionem verò nihil inducitur? In Scholâ Christi nihil aliud, quàm doctrina Christi pura & immaculata prædicetur.* (B).

L'Auteur de cet extrait ajoute en Note: *Ob hoc dictam Flacius Trithemium retulit in Catalogum Testium Veritatis, Cap. 395. pag. 825. Editionis Dietericianæ. Aliud verò adjicere Veritatis testimonium Flacius poterat è Trithemii Lib. de Script. Eccl. cap. 213. ubi hæc legas:* Ubi nunc his temporibus tale studium Literarum? Ubi Amor Scientiæ Salutaris? Religiosi nostri, & Nobiles, Clerici quoque & Pontifices, non Libros, sed Census, cumulant, non Literas, sed avaritiam colunt. *Ceterùm, cum priore testimonio Trithemii convenit, quod Melanchthon scripsit in Apologia Augustanæ Confessionis, pag.* (fol.) 62. Audivimus, *inquient*, quosdam, pro concione, ablegato Evangelio, Aristotelis Ethica enarrare.

J'ai consulté l'*Apologie* de Melanchthon, imprimée dans le premier Tome de ses Œuvres, *in-folio*, Edition de Wittemberg, 1580. & j'ai trouvé que la citation étoit juste. Mais au feuillet 98. du même Ecrit de Mélanchthon, il y a un autre passage, qui prouve du moins qu'on lisoit l'Evangile, & que par conséquent, Bayle a eu tort de dire, qu'en quelques Eglises on lisoit tous les Dimanches, à la Messe, la Morale d'Aristote, *AU LIEU de l'Evangile*: Voici ce passage: *Cùm concionantur Adversarii, dicunt de traditionibus humanis, de cultu Sanctorum, & similibus nugis, quas jure fastidit populus. Itaque deseruntur statim initio, postquam recitatus est Evangelii Textus.*

Quelque longue que soit cette Remarque, je ne puis passer sous silence une nouvelle découverte, que je viens de faire, & qui confirme ce que j'ai dit dans ce même Article d'ARISTOTE, pag. 145. col. 1. *que d'un événement unique, dont Mélanchthon avoit peut-être été témoin, ne auteur n'avoit pas craint d'avancer qu'il avoit passé en coutume.* Il me suffira de citer ce passage tiré d'un Livre assez curieux (C). *Ejecti aliquando sunt ex Templis Monachi, propterea, quòd Aristotelem aliquando Sacerdos pro concione, ex sacro umbone, laudaverat. Factum est hoc Brunsvigæ, quod & Gasmerus, in Orat. de Vita Lampadii, fusiùs persequitur.* Habuit Henricus Lampadius per hyemem ab anno 26. (1526.) usque ad Festum Paschatos anni 27. Collegam, Joannem Grovium, bonum quidem hominem, sed simplicem & Pontificium. Is, cùm, in habendis concionibus, infelicior esset, subindeque ex Aristotele, Platone, & aliis profanis scriptoribus compilatis in suggestum afferret, Lampadius verò summo studio Scripturæ textum inculcaret, dissonantia quædam inter duos collegas deprehensa est. Cùmque Lampadii con-

(A) Dans l'Article HIPPARQUE, REM. C. Bayle observe que Rohault *par la seule orthographe du mot Hipparque* [qu'il écrit Hyparque] *fait connoître qu'il n'entendoit point le Grec.* Il commet ici une faute presque semblable, & l'on feroit peut-être en droit de tirer contre lui la même conséquence. *Quàm temere in nosmet legem sancimus iniquam!* L'Auteur de la *Vie de Gassendi* écrit toujours, comme Rohault, *Hyparque*. Voyez, entre autres, la pag. 290.

(B) Voici ce passage, tel qu'il se trouve à l'endroit indiqué des Lettres de Trithème: *Nostri autem Concionatores majore in numero parissimus Dei sermones Aristotelicis, Julianisque intermiscent opinionibus, crebriùs Philosophos Gentilium, quàm Christi Apostolos allegantes. Proh pudor! tam celebris facta est Verbi Dei Præconibus Peripateticorum autoritas, ut in Cathedra Christi crebriùs Aristoteles citetur in medium, quàm Paulus, aut Petrus, Sacratissimi Principes Apostolorum. Quid talium sermones simplici & indocto Dei populo proficiunt, in quibus ad ostentationem totum, ad compunctionem verò nihil inducitur? Ad scholas Gymnosophistarum istæ meretriculæ gentilium traditiones remittendæ sunt, ut in Schola Christi nihil aliud, quàm doctrina Christi pura & immaculata prædicetur.*

(C) *Jo. Hermanni ab Elswich de varia Aristotelis in Scholis Protestantium Fortuna, Schediasma*, pag. 32. & suiv. Ce Traité est imprimé à Wittemberg, en 1720. in-8°. à la suite de celui du Docteur de Launoy, *De Varia Aristotelis in Academia Parisiensi Fortuna*, & de la Dissertation intitulée: *Joannis Jonsii, Holsati, de Historia Peripatetica, Dissertatio*, &c.

ciones populo magis probarentur, præcipui aliquot cives ejus Parochiæ, inter quos Autor Sanderus antesignanus fuit, ab amplissimo Senatu submissè contenderunt, ut cum Joanne Grovio per Pastorem ageretur, quo suas lampadii concionibus, nil nisi Verbum Dei redolentibus, adtemperaret, & Aristotelem, Avicennam, Isidorum, & nescio quæ alia excitata numina, ab Ecclesiæ limitibus procul removeret. Agitur cum Joanne Grovio, qui emendationem pollicetur. Cùm igitur in die Paschatos sancta, Missæ, ut vocant, Concio Grovio habenda esset, illeque sibi ipsi diffideret, putaret autem Concioni Pomeridianæ familiam solummodò interfuturam, coram qua videbatur animo præsentiore concionaturus, cum collega horam docendi permutat. Videntes itaque Auditores, sibi Grovium non destinata hora comparere, quod sibi metuerat, hora I2. pomeridiana solito frequentiores confluxerunt. Ille, vel more suo, vel quòd aliam docendi rationem ignorabat, ter præmisso themate, ut vocabant, Latinè, & Germanicè : *Hæc est dies, quam fecit Dominus, exultemus & lætemur in ea*, explicationem suam hunc in modum exorditur : *Sic dicit Aristoteles* (A). Id indignè ferens Sutor quidam, Joannes Beccerus, nugatoriarum rerum minùs studiosus, unà cum vicino Pflaumbaum, sub initium Concionis assurgit, & funem, quo æs campanum pulsari solet, aggressus, Aristotelem cum publica infamia, commoto nimirum toto Auditorio, ex Templo relegat, quemadmodum Historia illa plerisque nota est. Obstupefactus Sacerdos, illa turba per pulsum concitata, ex suggestu statim descendit, & dimissione à Pastore impetrata, ex urbe discedit.

ARNAULD D'ANDILLY. (ROBERT)

J'ai renvoyé, dans cet Article, aux *Notes de M. Des-Maizeaux sur les Lettres* 257. 258. & 259. *de Bayle*. Ces Notes ne sont pas fidèles, comme je l'apprends de ce passage de *Claude Jordan*, tiré de son *Histoire d'un Voyage Littéraire, fait en* 1735. &c. *seconde Edition, la Haye*, 1736. *in-12*. » Ce » Pére (*Bougerel*) se loue extrêmement de la con» duite de M. Des-Maizeaux, qui s'est si géné» reusement rétracté sur le sujet de M. Arnauld » d'Andilly, faussement diffamé, & de ce que » M. Des-Maizeaux ne s'étoit fait aucune peine » de publier la Lettre qu'il lui avoit envoyée, » pour réfuter ce qu'il avoit avancé sur le compte » d'Arnaud d'Andilly «.

Après l'Article *ARSENIUS*, ajoutez le suivant.

ARTABAN.

REM. B. *Nous ne vivons que trop, dit Hérodote ..... Que si néanmoins la vie a été assaisonnée d'un goût agréable, c'est une preuve que Dieu porte envie au genre humain.*

L'Auteur de la *Lettre* insérée dans les *Jugemens sur quelques Ouvrages nouveaux* (B), prétend que Bayle a mal entendu le passage d'Hérodote. Bayle, dit ce Sçavant, » traduit ainsi sur la Version de » Valle qui est conçue en ces termes : *Vitam Deus* » *dulci gustu aspergens, ob id invidiùs facere vi-* » *detur*; Version, qui en cet endroit ne répond » point au Texte Grec, que Bayle n'a point » consulté, ou n'a point entendu. Le sens du » Grec est, si je ne me trompe : *Sed Deus dulce* » *gustans sæculum, in eo invidus esse deprehenditur.* » Le Traducteur de Stobée, *Sermon*. 120. pag. » 612. a suivi pareillement la Version de Valle; » & aussi, *Sermon*. 96. pag. 535. & 536. où Sto» bée rapporte ce même endroit d'Hérodote «.

Le même Ecrivain s'étoit déjà exprimé à peu près de cette manière, dans un autre Ecrit (C); & il est à propos de rapporter encore ses paroles : » La vie, dit Artaban à Xerxès, est traversée » d'une infinité de malheurs; les maladies en » troublent les plus beaux jours, & quelque » courte qu'elle soit, elles la font paroître encore » trop longue, & la rendent ennuyeuse. Ainsi la » mort est devenue à l'homme un bien souhaita» ble; il la regarde comme son refuge, parce » qu'elle le délivre d'une vie malheureuse; & il » *paroît que Dieu, qui goûte les douceurs d'une vie* » *éternelle & toujours heureuse, est en cela un Dieu* » *jaloux*, qui nous envie le bonheur d'une vie » tranquille. Littlebury *traduit* : Mais les Dieux, » par un motif d'envie, *ont répandu dans la vie* » *une certaine douceur pour tromper le genre humain.*

» Où le Traducteur Anglois a-t-il pris ce sens? » Ce n'est pas dans le Grec, ὁ δὲ θεὸς, γλυκὺν γεύσας » τὸν αἰῶνα, φθονερὸς ἐν αὐτῷ εὑρίσκεται ἐών. Ce n'est » pas dans la Version Latine de l'Edition de Hol» lande : *Sed Deus dulce gustans sæculum, in eo in-* » *vidus esse deprehenditur.* Elle est nette, & rend un » sens si clair, qu'on ne peut guère s'y tromper, » pour peu qu'on entende le Latin. C'est donc » dans la Version Latine de l'Edition d'Angle» terre, ou de quelqu'une des Editions précéden» tes. *Ita mors optatissimum est perfugium ærum-* » *nosæ vitæ*, quam Deus dulci gustu aspergens, *ob* » *id invidiùs facere deprehenditur*, &c «.

Qu'il me soit permis d'examiner cette Critique. Les termes γλυκὺν γεύσας τὸν αἰῶνα, sont-ils bien rendus par ceux-ci de l'ancienne Version? *Dulci gustu aspergens vitam* : Faut-il suivre la Traduction de Jacques Gronovius, adoptée par le sçavant Auteur que j'ai cité : *dulce gustans sæculum* (D)? La difficulté consiste dans ces deux mots, γεύσας, αἰῶνα. Le premier signifie-t-il *gustans*? Consultons les Dictionnaires. *Gusto* se dit en Grec γεύομαι. *Gloss. Philox.* γεύομαι, *gusto* : γεύεται, *gustat*. L'actif γεύω c'est *gustare facio*, ou, comme dit Casaubon (E), *gustum præbeo*. Αἰὼν signifie *sæculum*; mais il signifie aussi *vita*. Je crois que parmi ceux qui sçavent le Grec, personne n'en doute. D'ailleurs, il sera facile de l'apprendre en ouvrant le Dictionnaire d'Hesychius, & plus encore par la lecture d'Homère, où l'on trouve même (F), γλυκὺς αἰών. La phrase d'Hérodote peut donc être rendue mot-à-mot de cette manière : *Deus dulcem faciens gustare vitam*, ou, ce qui est la même chose, *dulcem gustatu efficiens vitam*. C'est ce que l'ancienne Version a exprimé d'une façon plus Latine.

La phrase ainsi entendue se lie-t-elle bien avec

(A) 2. *Physicor. C.* 7.

(B) *Examen de l'Article* Artaban *du Dictionnaire de Bayle*. Voyez les *Jugemens sur quelques Ouvrages nouveaux*, Tom. XI. pag. 307. & Hérodote, *Liv. VII. Ch.* 46.

(C) *Essais de Critique sur les Ecrits de M. Rollin, sur les Traductions d'Hérodote*, &c. pag. 199 & 200.

(D) Peut-être Gronovius, par *dulce gustans sæculum*, a-t-il voulu dire, *dulci gustu aspergens vitam*; ce qui reviendroit à la Version de Valle. Mais je ne connois point d'exemple où *gusto* ait ce sens. Au reste, la hardiesse de la Critique de Jacques Gronovius est assez connue dans la République des Lettres, pour que son autorité ne soit pas ici d'un grand poids. Entre autres censures que les Sçavans ont portées de son Edition d'Hérodote, on peut consulter les Actes de Leipsic de 1716. pag. 193. & suiv.

(E) *Animad. in Athenæum*, *Lib.* 1. *cap.* 22.

(F) *Odyss. V.* 152.

la suite du discours ? Parfairement, ce me semble. *La vie*, dit Artaban, *est remplie de maux : la mort nous en délivreroit ; mais Dieu nous a donné pour la vie un goût qui nous y retient ; en quoi il a montré sa mauvaise volonté à notre égard. Il nous empêche de prendre le seul parti qui pourroit nous affranchir des maux & des misères.* Dans la nouvelle Traduction l'on fait dire à Artaban. *La vie est traversée d'une infinité de malheurs ; la mort nous en délivreroit, & il paroit que Dieu, qui jouit des douceurs d'une vie éternelle, & toujours heureuse, est en cela* (ἐν αὐτῷ) *un Dieu jaloux, qui nous envie le bonheur d'une vie tranquille.* Y a-t-il là un sens raisonnable ?

Je ne veux pas oublier que dans les Dictionnaires d'Henri Etienne & de Scapula, on lit cette addition à l'Article γεύω : *Item pro* γεύομαι, *ex Herodoti Polymn. afferunt* γλυκὺν γεύσας τὸν αἰῶνα. Mais, 1°. Henri Etienne n'approuve en aucune sorte ce sentiment, qu'il n'a point suivi dans la révision & l'Edition qu'il a faite du Texte & de l'ancienne Version d'Hérodote. 2°. Il est question du sens de γεύσας dans cet endroit-là-même ; & je crois avoir prouvé qu'il ne peut ni ne doit être rendu par le terme Latin *gustans*.

AVERROËS.

Dans le *Journal de Leipsic*, *Fevrier* 1733. pag. 57. & suiv. on lit un extrait des Œuvres de Freind, imprimés sous ce titre : *Joannis Freind Opera omnia Medica. Londini*, 1733. *in-folio*. Voici ce que les Journalistes disent à la pag. 69. *In Vita, placuisque Averrhois complures errores, à Bailio admissos, castigavit Freindius, ratus nimirum, Arabis ejus scripta nunquam à Bailio perlecta, sed varias potiùs narrationes, & putidas sæpe fabulas, ex variis Autoribus collectas esse, ut Averrhoes in suspicionem impietatis, & Religionis contemptûs habitæ, adduceretur. Qua in re nonquam cum Bailio consentiunt, qui Arabis libros diligenter pervolverunt.*

Après cet Article d'AVERROËS, ajoutez le suivant :

AUGUSTIN. (SAINT)

Cet Article demanderoit une longue discussion. Mais je me bornerai à une Remarque, qui me paroit très fausse.

REM. I. *Un Médecin de Paris a prétendu que ce Saint avoit la force de boire beaucoup, & s'en servoit quelquefois, mais sans s'enyvrer. Nous rapporterons ses raisons, & celles d'un Journaliste qui le réfute, &c.*

A la fin du douzième Tome de l'*Histoire des Auteurs Sacrés*, on trouve une *Lettre au T. R. P. D. Ceillier, contenant l'Explication d'un passage de St. Augustin.* Cet écrit contient une longue interprétation du passage sur lequel le Médecin Petit, & Bayle, aprés lui, se sont appuyés pour oser prétendre que *ce Saint avoit la force de boire beaucoup, & qu'il s'en servoit quelquefois, mais sans s'enyvrer.* Voici ce passage avec ce qui le précède & ce qui la suit : *Audio vocem jubentis Dei mei : Non graventur corda vestra in crapula & ebrietate. Ebrietas longè est à me : misereberis ne appropinquet mihi. Crapula autem non nunquam surrepit servo tuo : misereberis ut longè fiat à me.* Personne ne doute que ces paroles de St. Augustin : *Non graventur corda vestra in crapula & ebrietate*, ne soyent tirées de celles-ci de St. Luc, XXI. 34. *Attendite autem vobis, ne fortè graventur corda vestra in crapula, & ebrietate*, où, de l'aveu de tous les Interprètes, & de tous les Commentateurs, *Crapula* est pris pour l'excès dans le manger. En conséquence, le but de la *Lettre* dont je parle, est de prouver que le St. Docteur, par le passage en question, n'a pas voulu dire ce que lui prêtent ces deux Ecrivains, mais seulement qu'*il se laissoit quelquefois surprendre par l'excès du manger.*

Entre les preuves, que j'en ai apportées, je n'ai pas oublié ces paroles de St. Augustin, qui, faisant mention de la nécessité des alimens, dans le même Chapitre des *Confessions*, d'où le passage contentieux est tiré, s'exprime ainsi : *Et quis est, Domine, qui non rapiatur aliquando extra metas necessitatis ? Quisquis est, magnus est, magnificet nomen tuum. Ego autem non sum, quia peccator homo sum.* Sur quoi j'ai observé qu'*il y a lieu d'être surpris de ne vouloir pas trouver dans le passage que je tâche d'éclaircir, ce que St. Augustin dit si clairement dans tout ce Chapitre.* On peut voir mes autres preuves, que je ne répéterai point ici. Je me suis moins attaché à combattre le sentiment du Médecin Petit, & de Bayle, (ayant crû qu'il étoit peu nécessaire de le réfuter) que celui de quelques personnes de piété, qui croyent que le passage, dont il s'agit : *Ebrietas longè est à me... Crapula autem non nunquam surrepit servo tuo*, doit s'entendre *de la trop grande sensibilité de St. Augustin, au plaisir de boire & de manger, dont on pourroit se rendre coupable, sans même sortir des justes bornes de la sobriété.*

Un homme de Lettres, résident à Paris, à qui je communiquai cette Dissertation imprimée, y opposa plusieurs difficultés, que je tachai de résoudre. Voici les objections, & les réponses, qui mettront le Lecteur au fait de la question.

» Il est certain, que quand il s'agit du sens qu'il » faut donner aux termes d'une langue morte, on » doit s'en rapporter aux Auteurs, qui ont écrit, » lorsqu'elle étoit vivante. Cela supposé, *Crapula*, » dans les bons Auteurs, est-il jamais pris pour » l'excès dans le manger ? Non, sans doute. Que » veut dire cette phrase : *Crapulam edormire* ? Ne » signifie-t-elle pas en bon françois, *cuver son vin* ? » S'agit-il là de l'excès du manger « ?

Je réponds premièrement que, puisque dans St. Luc, *crapula* est pris pour l'excès dans le manger, du consentement de tout le monde, il ne doit pas être surprenant, que St. Augustin, qui, dans le passage en question, fait une allusion manifeste à celui du St. Evangéliste, qu'il rapporte en propres termes, ait pris ce mot dans la même signification. Je dis plus. Si St. Augustin avoit pris *Crapula* dans le sens que Petit & Bayle y donnent, il est évident qu'il auroit fait une équivoque, non seulement très indigne de lui, mais même entièrement contraire au sens commun.

Je réponds en second lieu, que *Crapula*, (suivant un homme de Lettres, aujourd'hui vivant, qui passe avec raison pour l'un des plus habiles Grammairiens Latins de notre siècle, & qui d'ailleurs sçait très bien le Grec, d'où ce mot est dérivé) signifie tout excès, soit dans le boire, soit dans le manger ; à moins que le discours ne fasse entendre qu'il s'agit uniquement de l'un ou de l'autre : comme dans ces paroles du Pseaume 77. v. 65. *Tanquam potens crapulatus à vino*, & dans le passage en question.

C'est aussi le sentiment de Laurent Valle, qui dit formellement au Livre v. de ses Elégances, Chap. LV. *Ingurgitare aliquando utrunque* (cibum & potum) *complectitur ; sicut crapulari, non modò in vino, verùm etiam in cibo, unde fit crapula : ut idem*

idem (Cicero) *in eumdem* (Antonium) *edormi, inquam, crapulam, & exhala.* Bodius dit le même chose dans son Epitome ; & il est inutile de rapporter ses termes (A). L'Etymologie Grecque n'exclud pas cette signification ; puisque κραιπάλη signifie mot à mot, *capitis pulsatio* (B).

L'Auteur *du Jardin* des *Racines Grecques*, à qui l'on ne conteste pas la qualité de bon Grammairien, explique κραιπάλη *par Crapula, pesanteur de tête d'avoir trop* beu, ou MANGÉ (C). Schrevelius se contente même d'interpreter κραιπάλη, par *Crapula*, COMMESSATIO.

» Petit, *ajoute ce Sçavant*, prouve par l'auto-
» rité de Sénèque, au dernier Chapitre *de la tran-*
» *quillité de l'esprit*, & par celle de Plutarque, *VII.*
» *Sympos. Cap.* 10. qu'il y a deux sortes d'yvresses ;
» l'une, qui ôte la raison ; l'autre qui ne fait que
» donner de la gayeté. Il montre ensuite, que
» l'yvresse, qu'on a attribuée à de très grands hom-
» mes, comme à Socrates, à Homere, à Æschyle,
» à Ennius, & au Grand Caton, étoient de la se-
» conde espèce «.

J'y consens ; & Petit auroit pû ajouter à ses citations, celle-ci d'Horace. *III. Carm. XV.*

Narratur & Prisci Catonis

Sæpe mero caluisse virtus.

Mais Petit ne mettoit-il aucune différence entre ces *grands hommes* du Paganisme, & St. Augustin ? A quoi servent les témoignages allégués par cet Auteur ? Qui doute que le vin pris dans un certain excès, n'inspire de la gayeté, & que pris dans un autre excès, il ne trouble la raison ? J'aimerois autant, pour me servir des termes de la Bruyère, qu'on me prouvât par l'autorité de Platon que *la vertu est belle.* L'érudition de Petit est donc en pure perte.

» Ce Médecin, *poursuit le Sçavant dont j'ai fait*
» *mention*, examine ensuite le passage de St. Au-
» gustin. Il définit, d'après Aristote, ce que c'é-
» toit que κραιπάλη, & prouve par son autorité,
» qu'il faut entendre cette douleur de tête qui se
» fait sentir à ceux qui sont revenus à eux-mêmes,
» après une trop grande boisson. Le Texte d'A-
» ristote est formel. Par conséquent cette douleur
» se peut concilier avec une pleine & parfaite rai-
» son «.

Aristote, ce me semble, ne dit rien en faveur du sentiment de Petit. Ou je conçois mal le raisonnement de ce dernier, ou il suppose que dans cette seconde yvresse, la douleur de tête se fait sentir quand on est revenu à soi-même. Il avouë donc que dans cette seconde yvresse il y a un tems *où l'on n'est pas revenu à soi-même* ; c'est-à-dire, où l'on a perdu la raison. Comment prétendre après cela, que cette yvresse *se concilie avec une pleine & parfaite raison* ? Au reste, Aristote dit formellement que la perte de la raison précède toujours la crapule. *Magis autem*, dit-il, *molesta est crapula quàm ipsa ebrietas : hæc enim mente alienata dolorem sensum adimit : crapula autem* LIBERATIS JAM, ATQUE AD SE REVERSIS *dolorem creat.* Je tire de Petit ce passage. Or qu'en peut-on conclure en sa faveur ? Si l'on fait attention à toutes les autres autorités qu'il allègue, on verra qu'il n'y en a aucune où il ne soit dit que la crapule est toujours précédée par la perte de la raison ; comme je viens de m'en convaincre par la lecture des Chapitres de son Livre, où il traite cette matiere.

» Il vient ensuite à l'explication du passage. Il
» montre fort bien que St. Augustin ne tomboit
» jamais dans l'yvresse qui ôte la raison ; mais
» que quelquefois il lui arrivoit de prendre du vin
» jusqu'à la gayeté, sans néanmoins perdre en au-
» cune maniere la raison, & que le lendemain il
» sentoit cette douleur de tête, que plusieurs Au-
» teurs appellent *Crapula* «.

Je ne connois point d'Auteurs, qui disent que l'yvresse, qui n'ôte point la raison, cause le lendemain une douleur de tête, qu'ils appellent *Crapula*. Petit, qui marche toujours en compagnie, se trouve seul ici. *Utrique* (ebrietati) dit-il, *crapulam succedere non est absurdum, imò in plerisque hominibus, ita usu venire experientia docet.* Il se contente de dire, que si St. Augustin ne s'enyvroit point, c'étoit uniquement, parce qu'il avoit la tête assez forte pour bien porter le vin ; en un mot, que si le vin ne lui faisoit pas perdre l'usage de la raison, il en avoit toute l'obligation à la bonté de sa tête, & à sa vigueur extraordinaire : *Quod ea esset cerebri ac mentis firmitate,* UT POSSET, IN EADEM VINI QUANTITATE, QUÆ MULTOS AD INSANIAM REDIGERET, RATIONIS USUM CONSERVARE. Et Petit veut qu'après cela, St. Augustin ait eu la confiance de dire : *Ebrietas* LONGE *est à me : misereberis ne* APPROPINQUET *mihi.* Je connois plus d'une personne qui ne voudroit pas dire de ces Sages du Paganisme, ce que Petit avance du St. Docteur. Loin que St. Augustin eût plus de force qu'un autre, *pour bien porter le vin*, il étoit d'un tempérament délicat, & d'une foible santé, comme nous l'apprenons des Auteurs de sa vie.

» Pour prétendre, que *Crapula* pût signifier
» l'excès du manger, il faudroit trouver dans
» quelque bon Auteur un passage, où *Crapula* fût
» pris dans ce sens. On cite St. Isidore de Séville,
» Auteur du VII. siècle, la Règle de St. Benoît
» (du VI.) & je ne sçais quel Ecrivain cité par
» du Cange. On ne les doit jamais alléguer com-
» me de bons garants de l'usage de la Langue La-
» tine. D'ailleurs, quand on pourroit prouver par
» leur autorité, que le sens de *Crapula* avoit chan-
» gé de leur tems, & signifioit alors toute autre
» chose qu'auparavant, cela ne prouveroit pas
» qu'il eût changé du tems de St. Augustin, mort
» en 430. qui avoit été Professeur d'Eloquence ;
» qui lisoit beaucoup Ciceron, dont il nous a
» conservé plusieurs fragmens, & qui ne peut pas,
» moralement parlant, avoir pris ce mot dans un
» autre sens, que Cicéron, & que les autres Au-

(A) Je suis fort trompé si Apulée, quoiqu'en disent ses Commentateurs, dont la plûpart suivent servilement les pas des premiers, n'a pas pris *Crapula* dans le sens que j'y donne. *Et instantia validiore*, (dit-il, *Libr. VII. pag.* 594. Tom. I. *Edit. Lugdun.* 1604.) *vinum jam immixtum, sed modico tepefactum vapore, saucii illis, &* Crapula *vinolentiaque madidis, ipse abstemius, non cessat impingere.* Si *Crapula* signifioit ici l'excès du vin, il seroit plus expressif que *vinolentia* qui le suit, ou du moins il diroit inutilement la même chose. On voit par ce passage d'Apulée, que les gens dont il parle, n'étoient guère moins accablés de l'excès des viandes, que de l'excès du vin. Prudence, Auteur du IV. siècle, *Cathemerinon, Hymn. IV. post cibum* : dit :

Sed ne Crapula *ferveat, cavendum est,*

Quæ sedem fidei cibis refertam

Usque ad congeriem coartet intus.

Je crois qu'ici *Crapula* signifie l'excès du manger, ou, pour mieux dire, l'excès du manger & du boire. Peut être faut-il entendre dans le même sens ce passage d'Erasme : *Crapulam, ebrietatem semper horrui, fugique.* Erasm. Vita, pag. 7. Edit. Londin. 1642. à la tête de ses Lettres.

(B) Lorsque dans la *Lettre adressée à D. Ceillier*, j'ai dit, pag. 4. à la fin du n. III. que ΚΡΑΙΠΆΛΗ signifie *ces nausées, ces pesanteurs de tête*, &c. j'ai pris l'effet pour la cause, & je n'ai rien voulu faire entendre, sinon que la chose, exprimée par ce terme Grec, cause ces accidens, *&c.* A la Note *a* de la premiere page, il faut ajouter, *Part. II.* & à la pag. 4. Note *e*, il faut lire : *Lib. XX. Cap. II.*

(C) Voyez le *Jard. des Rac. Grec.* pag. 324. Edit. de Paris, 1694. dans le *Recueil des mots François, pris de la Langue Grecque*, au mot CRAPULE.

» teurs qu'il lisoit, & qu'il citoit si souvent. On » peut même croire que St. Isidore n'est pas ca- » pable de faire preuve de l'usage de son tems sur » le mot *Crapula*; car il est visible qu'il a été » trompé par une fausse & très fausse étymolo- » gie «.

J'ai bien des choses à répondre, qui m'engageront nécessairement dans une longue discussion.

Je viens de parcourir le sixième & dernier Tome des *Actes des Saints du mois d'Août*. Les sçavans Auteurs de ce Livre, sont tellement de mon opinion, que s'il n'avoit été imprimé en même tems, que la *Lettre* adressée *à D. Ceillier*, on pourroit soupçonner du plagiat de part ou d'autre. Les Bollandistes, à la pag. 274. examinent le passage contentieux, & voici ce qu'ils en disent :

Audio vocem jubentis Dei mei: Non graventur corda vestra in crapula & ebrietate. Ebrietas longè est à me; miserebetis ne appropinquet mihi, crapula autem non nunquam surrepit servo tuo.

In hac clausula malevolus Pherepomus (A) *existimat se reperisse clarum materiam carpendi, vel potiùs irridendi S. Augustinum, & ideo in memoratis Animadversionibus Hæretica sua farraginis, pag. 475. ad hunc Textum notavit sequentia*: Non erat quidem ebriosus, ita ut vino esset deditus; sed aliquando tamen satis vini bibebat, ut crapula ei esset molesta. Nam crapula idem est Latinè, quod Græcè κραιπάλην, hoc est, dolor capitis, qui ex hesterna compotatione superest. *Verùm Theologus Anonymus Cantabrigiensis, quem §. 12. superiùs allegavimus* (B), *pag. 32. & sequente, frivolam istam superbi nugatoris observationem refutat hoc modo*: Poterat autem Pherepomus non ignorare crapulam etiam ex cibis obrepere, præsertim stomacho per inediam languido & vacillanti, qualis erat Augustini, qui bellum gessit in jejuniis, sæpius in servitutem redigens corpus suum, quemadmodum eodem loco narrat. Isidorus certè, Lib. XX. Cap. II. satis quidem imperitè, *crapulum*, quasi *crudam epulam* (C), dici vult, cujus cruditate gravatur cor, & stomachus indigestus efficitur. Atque, cùm Isidorus seculo ab Augustino proximo vixerit, satis hoc argumenti est, Augustini tempore, ex cibo, non ex potu, ægritudinem *crapulam* fuisse vocatam.

His adde quòd in Vitis Patrum Emeritensium, quæ ineunte seculo septimo conscripta sunt, apud Eminentissimum Aguirrium, Tom. 2. Conciliorum Hispaniæ, pag. 641. gulosus quidam Monachus à Paulo Diacono Emeritensi dicatur cibo jam nimio crapulatus. *Ex hoc loquendi modo colligimus, ægritudinem stomachi, quæ ex nimio vel crudiore cibo oritur, apud veteres Auctores etiam* crapulam *appellari. Facilè autem fieri potuit, ut Augustinus aliquando comederit plusculum, quàm necessitas exigebat, aut imbecillus ejus stomachus poterat ferre; cùm præsertim fuerit infirmæ valetudinis ..... Interim severiores Aristarchi, hypercritico Pherepomo similes, egregium Ecclesiæ Doctorem, propter hanc levem culpam reprehendere, vel explodere desinant*, &c.

Je ne vois pas, au reste, pourquoi St. Isidore ne seroit pas capable de faire preuve de l'usage de son tems sur le sens de *crapula*, sous prétexte qu'il en a mal donné l'étymologie. Un Ecrivain d'aujourd'hui, qui par ignorance tireroit mal l'étymologie d'un mot François, dérivé du Grec ou du Latin, entendroit-il moins pour cela ce que signifie ce terme? Il me semble que l'Anonyme de Cambrige a eu raison de ne pas tirer cette conséquence contre St. Isidore.

A l'égard de l'usage où l'on dit qu'étoit St. Augustin, de n'employer que des mots pris chez les bons Auteurs, les Bollandistes vont répondre pour moi.

Insignis Eloquentia, quam tamen non affectabat pueriliter, contemnens minutias, disent-ils à la marge de la pag. 276. Ils en donnent des preuves si évidentes, qu'il est impossible de s'y refuser.

Etsi Sanctus noster, poursuivent-ils, *esset eloquens, & apprime peritus Linguæ Latinæ, tamen elegantiam Latinitatis non affectabat, puerili more quorumdam Grammaticorum, qui de voce minùs Latina, vel illius inflexione, tanquam re magni momenti, scrupulosè disceptabant. Unde Lib. 2. contra Cresconium Grammaticum, Cap. I. de nomine Donatistarum, quod hic suis gregalibus ab Augustino perperam datum fuisse contendebat, ita obiter respondet*: Audi ergo, Cresconi, dum breviter & hoc demonstro, nihil te dixisse per totam Epistolam tuam, quo refelleres meam, nisi fortè, quòd me nomina derivare, vel declinare docuisti, ut à Donato Donatianos potiùs quàm Donatistas dicere, quam tamen Græcam saltem declinationem esse concedis, videlicet quod ita Donatistæ à Donato, ut Evangelistæ ab Evangelio nominentur, quo te delectati dicis, ut vestris Evangelium prædicantibus, à simili mutata sit vocabuli declinatio, *&c.*

Deinde exemplo Demosthenis ostendit hanc esse futilem de nomine quæstionem, & propterea libenter Adversario suo, de lana caprina disputanti, Cap. 2. ejusdem Libri, palmam concedit his verbis: Sed ego ea in re, in qua nihil causæ nostræ minuitur, me facillimum præbeo, & quando tecum ago, jam Donatianos voco, quando autem cum aliis, consuetudinem potiùs sequor, quæ his verbis jure dominatur. Tu tantùm memento, me, cui tantam tribuisti eloquentiam, nondum nosse nomina declinare, & nuntia vestris securitatem, ne jam timeant tanquam Dialecticum, cui vides adhuc necessarium esse Grammaticum. Quòd si disciplina disputandi, sive illam Dialecticam velis appellare, sive quid aliud, satis tamen sobriè docet, cùm de re constat, non esse de nomine laborandum. Sicut non curo utrùm ex ipsa Dialectica vocetur, curo tamen, quantùm valeo, nosse ac posse disputare, hoc est, veritatem à falsitate in loquendo discernere, quia, hoc nisi curavero, perniciosè errabo: ita non curo utrùm Donatistæ an Donatiani peritiùs & litteratiùs declinemini .....

Certè Sanctus Doctor magis curabat clarum nominum significationem, quàm tersam eorum latinitatem, sicut Lib. 3. de Doctrina Christiana, cap. 3. indicat, hac dubiæ cujusdam vocis explicatione: Est etiam ambiguitas in sono dubiæ syllabæ; & hæc est utique ad pronuntiationem pertinens: nam quod scriptum est: *Non est absconditum à te os meum, quod fecisti in abscondito*, non elucet legenti utrùm correpta littera *os* pronuntiet, an producta. Si enim corripiat, ab eo quod sunt OSSA; si autem producat, ab eo quod sunt ORA, intelligitur numerus singularis. Sed talia linguæ præcedentis inspectione dijudicantur: nam in Græco non στόμα, sed ὀστοῦν, positum est. Unde plerumque loquendi consuetudo vulgaris utilior est significandis rebus, quàm integritas litterata. Mallem quippe cum barbarismo dici: *Non est absconditum à te ossum meum*, quàm ut ideò esset minùs apertum, quia magis la-

(A) Jean le Clerc, de Hollande, déguisé sous ce nom, tiré du Grec, & qui signifie *Laboriosus*.

(B) *Défense de St. Augustin*, imprimée à Cambrige, en 1707.

(C) *Epula* n'est pas Latin. Mais je ne voudrois pas assurer qu'il n'a jamais été en usage dans les bas-siècles. On dit *epulæ*, au pluriel. D'ailleurs, *epulum* est un adjectif, ainsi que quantité d'autres termes, qui passent communement pour des substantifs; tels que, *Cereus*, *Ficulnea*, *Index*, &c. où l'on sousentend, *Lychnus*, *Arbor*, *Tabula*. Si l'on objecte qu'*Epula*, au singulier, n'est que dans St. Isidore, je répondrai que beaucoup d'anciens Ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous; qu'il y a plus d'un mot, qu'on ne trouve que dans Plaute, *&c.* & que *Tornare* ne se lit que dans Horace. Quoique je dise ici, l'étymologie de St. Isidore, ne laisse pas d'etre très fausse.

tinum est. *Sic etiam Tractatu 2. in Evangelium Joannis, ad vocem* sanguinibus, *quæ apud Latinos in plurali numero non est usitata, breviter observat sequentia*: Sanguina (*al.* Sanguines) non est latinum. Sed quia Græcè positum est pluraliter, maluit ille, qui interpretabatur, sic ponere, & quasi minùs latinè loqui, secundum Grammaticos, & tamen explicare veritatem secundùm auditum infirmorum. Si enim diceret *Sanguinem* singulari numero, non explicaret quod volebat: ex sanguinibus enim homines nascuntur maris & feminæ. Dicamus ergo, non timeamus ferulas Grammaticorum, dum tamen ad veritatem solidam & certiorem perveniamus.

Est-il donc vrai, que St. Augustin, qui auroit souhaité qu'on eût dit barbarement *ossum*, ne faisoit usage que des mots employés chez les bons Auteurs? S'il se servoit quelquefois, comme il est indubitable, de termes peu Latins, ou s'il les employoit dans un sens contraire à celui des bons Auteurs; c'étoit principalement à l'égard des mots ou des phrases tirées de l'Ecriture, qu'il regardoit comme consacrées, & ausquelles le respect l'empêchoit de rien changer. Ainsi il dit au Chapitre, d'où est tiré le passage contentieux: *Est alia malitia diei, quæ utinam sufficiat ei! Malitia* & *diei* sont Latins, il est vrai; mais trouvera-t-on cette tournure dans les bons Auteurs? Le St. Docteur ne fait pas difficulté de l'employer, à cause du *sufficit diei malitia sua* de St. Mathieu, *VI.* 34. Par la même raison, lisant dans St. Luc: *Attendite autem vobis, ne fortè graventur corda vestra in crapula & ebrietate*; lisant, dis-je, dans le St. Evangéliste, *crapula*, pris pour l'excès du manger, il croit devoir l'employer en ce sens. Il ajoute dans le même Chapitre: *Cùm occideris indigentiam.* Trouvera-t-on dans Ciceron, *occidere indigentiam*? Y trouvera-t-on *inconsummatus*, *retransco*, & *extræorum*, du Traité *de Moribus Manichæorum*, *n.* 29. &c.

Je pourrois citer cinq ou six cens exemples semblables tirés de St. Augustin, si ceux que j'ai allégués n'étoient pas suffisans. Apulée, Auteur du second siècle, qui écrivoit avec beaucoup d'esprit, & peut-être plus ingénieusement que St. Augustin, en est tout rempli.

» Petit, *conclud le Sçavant à qui je tâche de ré-» pondre*, prouve que St. Augustin, dans son » Traité *de Moribus Manichæorum*, accorde trois » coups de vin pur à la conservation de la santé, » eu égard au climat où il vivoit «.

On ne voit rien dans ce Traité qui favorise le moins du monde le sentiment que je combats. St. Augustin, sans avoir égard à aucun climat, & faisant abstraction de toute personne en particulier, suppose un homme qui se contenteroit d'un seul repas dans un jour, & qui prendroit dans ce repas deux ou trois potions de vin, qu'il croiroit, ou, si l'on veut, qui seroient nécessaires à sa santé. Il le compare avec un autre, qui s'abstenant de vin & de viande, mangeroit, & boiroit des liqueurs continuellement? Lequel des deux, dit-il, est le plus tempérant? Voilà, en substance, tout le raisonnement de St. Augustin. En faut-il conclure qu'il accorde trois coups de vin pur à la conservation de la santé? Le St. Docteur n'accorde rien. Il fait une hypothèse dans un cas particulier, & l'on ne sçauroit l'en tirer, sans lui faire dire ce qu'il ne dit point. Mais quand même il auroit avancé, en écrivant contre les Manichéens qui condamnoient l'usage du vin (ce qui est à remarquer) que deux ou trois verres de vin pur étoient nécessaires à la santé d'un homme qui ne feroit qu'un seul repas très sobre dans un jour; comment en conclure qu'il prenoit quelque fois du vin jusqu'à la gayeté, & dans un excès, *QUI MULTOS AD INSANIAM REDIGERET*?

On ne doit pas être étonné de l'injure que Petit fait à un grand Docteur de l'Eglise; puisqu'au commencement du Chapitre XIII. (A), il ose dire que le St. Patriarche Noé s'enyvra avec connoissance de cause, & sçachant l'effet que le vin devoit produire sur lui. *Sine dubio*, dit-il, *vitisator ille apprime sciebat, divinitus edoctus, quid ex vini potu percepturus esset utilitatis, atque voluptatis, ut concessi hominibus ad depellendas curas, & hilaritatem parandam. Neque sceius tamen vino usque ad ebrietatem indulsit, nefas esse non arbitratur, post rem divinam* (*ut par est credere*) *largiùs potare.* Ce Chapitre est intitulé: *Alia ebrietatis defensio exemplis illustrium virorum.* L'Auteur n'est pas en possession de prouver tous les paradoxes qu'il avance. Voici ce qu'il ajoute immédiatement après le passage que j'ai cité: *Satè hunc morem fuisse antiquissimorum constat, ut maxima cum hilaritate epularentur in Templis* (in) *ægritudinum depulsionem, quod nihil magis à vera pietate, & cultu Dei alienum tristitia judicarent, ut pote, quæ maximè inter alios animi morbos mentem deprimat, & caligine involvat, quæ Deum adeuntibus erigenda est potiùs, quantùm fieri potest? Quo pacto se Aaron excusat Mosi objurganti quòd victimam pro peccato oblatam non comedisset*: Quomodo potui comedere eam, aut placere Domino in ceremoniis mente lugubri? *Quin interdicebatur populo, ne festis diebus mœstus esset, Esdræ Lib.* 3. *cap. ultimo*: Et Levitæ denuntiabant in publico omnibus dicentes: Dies hic sanctus est, nolite mœsti esse. *Idem verbi μεθύειν etymon indicat: Græcè enim μεθύειν (ut omnes norunt) idem valet quod ebrium esse, quasi μετὰ τὸ θύειν*, post immolatas victimas, *quòd sacris perfunctis inebriari solerent. Ita Grammatici, quos sequitur Philo Hebræus, in ejus verbi etymo, in Libro de Plantatione Noë.*

Une pareille étymologie ne prouve-t-elle pas bien sa thèse, qu'avant que de célébrer les Fêtes, & d'offrir des sacrifices, on avoit coutume de s'enyvrer? C'est-à-dire, que les Fêtes du Peuple de Dieu étoient semblables à des Orgies & à des Bacchanales? N'est-ce pas donner un démenti formel à l'Ecriture, qui recommande si frequemment le jeûne, & qui conseille de ne le point séparer de la prière?

Ensuite, comme si ce dernier passage eût prouvé sans réplique, qu'Aaron, & le Peuple Juif, étoient dans l'usage de s'enyvrer, l'Auteur poursuit en disant: *SED NEQUE ALIOS PATRIARCHAS, ET VIROS SANCTOS AB EBRIETATE ALIENOS FUISSE, ex iis CONJECTARE licet*, &c. Les conjectures de cet Ecrivain ne sont-elles pas heureuses, & n'a-t-il pas bien pris *la défense de l'yvresse, par l'exemple des hommes illustres*? Si l'érudition pouvoit remplacer le jugement, il est certain que cet Ouvrage seroit un excellent Livre.

Dans le *Journal des Sçavans* (B), il y a une analyse du douzième Tome de l'*Histoire des Auteurs sacrés*, & de la *Lettre* écrite *à D. Ceillier*. Suivant les Journalistes, *M. Cousin prouva parfaitement, dans l'extrait qu'il donna de l'Ouvrage du Médecin* Petit, *que l'explication qu'il donnoit au passage* des Confessions, *ne s'accordoit pas mieux avec la véritable signification du mot* Crapula, *qu'avec le respect dû aux vertus de St. Augustin.* Les Auteurs du Journal rejettent pareillement l'opinion de ceux qui prétendent que le St. Docteur s'accuse d'*une trop grande sensibilité au plaisir de boire & de manger*; & ils s'attachent au sentiment, que j'ai tâché de confirmer ici par de nouvelles preuves.

(A) *Homer. Nepenth. Part. II. Cap.* 13.

(B) *Juin* 1745. pag. 355. Edit. in-4°.

BALDE.

J'ai dit, d'après un sçavant Magistrat, que ce Jurisconsulte mourut de la morsure d'un chat, & non de celle d'*un chien qui avoit la rage*, comme l'assûre Pancirole. Je ne doute point que ce Magistrat ne se soit trompé, & que l'Epitaphe qu'il rapporte, n'ait été faite pour un autre que pour Balde. C'est du moins ce que prétend Simon Maiole (A), cité en ces termes dans un Ouvrage du dernier siécle (B): *Romæ Dynasta quidam murilegulam bestiolam suam, cicurem aliàs fortè auribus ludicrè carpsit, moxque ille vicissim virulento ejusdem dente carptus expiravit. Cujus rei veritas patet ex marmoreo cenotaphio, quod in augusta S. Mariæ de Populo Æde visitur hodieque cum hoc Distycho, quod ipse meis oculis usurpavi:*

Hospes, disce novum mortis genus, improba felis
Dum trahitur, digitum mordet, & intereo.

L'Auteur qui cite ce passage de Maiole, avoit dit immédiatement auparavant: *Baldus, omnium Jureconsultorum facilè Princeps, cum Catello, quem in deliciis habebat, fortè lusitans, ab eo secundùm labra morsus repente rabiem, dein hydrophobetten effectus, interiit. Ita Matthiolus in Dioscoridem, Genebrardus in Urbano V.*

Il est très possible que le Magistrat dont je parle, ait tiré de l'Ouvrage que j'ai cité, ce qu'il dit de Balde, & qu'ayant confondu ce Jurisconsulte avec le Seigneur Romain, il lui ait appliqué ce que l'Auteur raconte de ce dernier.

BALTHASAR. (CHRISTOPHLE)

Après ces mots de la pag. 166. col. 1. lig. 16. *en* 1645. *in*-4°. ajoutez: le P. Le Long dit 1644. aussi bien que M. Lebeuf, dans ses *Mémoires concernant l'Histoire d'Auxerre*, Tom. 2. pag. 518. Mais mon exemplaire porte la date de 1645.

BARLETTE. (GABRIEL)

D. Liron a parlé de ce Prédicateur, dans ses *Singularités Historiques & Littéraires*, Tom. 3. pag. 374. & suiv. Il croit que la première Edition de ses *Sermons* fut publiée en Italie entre 1495. & 1500. La preuve qu'il apporte, qu'ils ont été imprimés avant le XVI. siècle, c'est que l'Editeur, Benoît de Bresse, qui les dédia à Thomas Cajetan, ne donne aucune qualité à ce dernier, élu Procureur de son Ordre au mois de Novembre 1500. Quoiqu'il en soit, la seconde Edition, de laquelle se servoit D. Liron, étant de Paris, 1502. il est certain que le P. Echard, & le P. Niceron, après lui, se sont trompés en disant que les Sermons de Barlette ne virent la lumière pour la première fois qu'en 1505.

D. Liron prétend avec justice que *nous n'avons pas les Sermons de Barlette, tels qu'il les prononçoit publiquement*; mais la preuve, qu'il en donne, ne me paroît pas concluante: il la tire de ce que *Benoît de Bresse avoit fort désiré d'entendre* Barlette, *in pulpito ignea verba resonantem*.

BERAULD. (NICOLAS)

On lit plusieurs particularités curieuses sur cet Ecrivain, dans les *Singularités Historiques & Littéraires* de D. Liron, Tom. 3. pag. 129. & suiv. où il dit, qu'*il ne connoît que Gesner qui ait parlé de ce Berauld dans sa Bibliothèque*. Il pouvoit consulter le *Dictionnaire Critique*. Du reste, il cite un grand nombre d'Ouvrages de Berauld, inconnus à Bayle.

BEZE. (THEODORE DE)

REM. E. Ajoutez que dans la *Bibliothèque Françoise, Tom.* 38. *Part. II. Article II.* se trouve une *Lettre de Monsieur* ** *sur l'Article VIII. de la seconde Partie du Tome XXXIII. de cette Bibliothèque*. Cette Lettre contient une longue discussion sur cette Remarque de Bayle, & sur les Editions du Nouveau Testament de Bèze.

BONFADIUS. (JACQUES)

On a réimprimé assez nouvellement quelques Ouvrages de Bonfadio, comme on l'apprend du Journal des Sçavans (C), dont voici les termes:

» On a publié ici (*à Boulogne*) depuis peu, un » Recueil de Lettres, & de quelques autres opus» cules de *Bonfadio* de Vérone, sous le titre sui» vant: *Lettere famigliari de M. Jacopo Bonfadio, Veronese, con altre sue picciole opere, che ebi rimangono, di Proza e verso volgare, e Latino nuovamente raccolte. In Bologna*, 1744. *in* 8°. » L'Auteur (*l'E-» diteur*) a dédié cet Ouvrage au Pape Règnant; » il a mis au commencement les principaux traits » de la Vie de Bonfadio, tirés du Théatre des » Hommes Illustres d'Italie de Jérôme Ghilini, » & du *Peplus Italiæ*, de Jean *Matteo Toscano*. Ce » Volume, que nous annonçons, contient un Re» cueil de Lettres, la Traduction Italienne de la » Harangue de Cicéron *pro Milone*; un autre petit » Recueil de Lettres recouvrées depuis l'impres» sion du Recueil précédent; les Poësies Latines » & Italiennes de Bonfadio; un Poëme Latin, » composé par Paul Manuce, à l'honneur de ceux » qui avoient employé leur crédit pour sauver » Bonfadio du supplice, auquel il avoit été con» damné; avec un Sonnet d'Alexandre Piccolo» mini sur les Annales de Genève (*Gènes*) compo» sées par Bonfadio «.

(A) *Maiol. T. I. Canicol. Colloq.* 23.
(B) *Thanatarxia, sive Œcumenicum Mortis in omnes Mortales Imperium, &c. A Christiano Tanatophrasto concinnata. Coloniæ Agrippinæ*, 1629. *in*-12. Voyez la pag. 200.
(C) *Avril* 1745. pag. 246. Edit. *in*-4°.

Après

Après l'Article *BOTEREIUS*, ajoutez le suivant :

BOUCHER. (JEAN)

A la fin du TEXTE. *Il publia contre lui* (Richer) *quelques Ecrits en François, où il se donna le faux nom de Paul Timon.*

M. l'Abbé Bonardy m'a mandé qu'il a ces Ecrits, qui parurent sous le nom de Paul *de Gimont*, & non *Paul Timon*.

Ajoutez à cet Article, que Boucher, après avoir régenté les Humanités dans l'Université de Reims, y enseigna la Philosophie. Il en étoit Recteur lorsque Henri III. se rendit en cette Ville pour son Sacre en 1574. & il harangua ce Prince à cette occasion. Etant en Licence, & Prieur de la Maison de Sorbonne, il fut choisi Recteur de l'Université de Paris au mois de Décembre 1580. Il reçut le Bonnet de Docteur en 1582. Ainsi sa vie a été d'environ un siècle, étant mort en 1649.

CAYET. (PIERRE-VICTOR-PALMA)

REM. F. Bayle s'est certainement trompé en disant que Cayet date son *Admonition*, de l'*Abbaye* de St. Martin des Champs. Car il est constant que ce n'est qu'un Prieuré de l'Ordre de Cluni. Bayle le dit lui-même, à l'Article de *Pierre CHARRON*, *REM. E.* Ainsi voilà de plus une contradiction. (Je dois cette Remarque à M. l'Abbé Bonardy.)

CALVIN. (JEAN)

REM. Q. Depuis l'impression de cet Article, j'ai fait venir de Genève, *la Défense de Calvin, par Charles Drelincourt*, imprimée en cette Ville, & que toutes mes recherches n'avoient pû me procurer. L'Auteur y réfute *l'outrage fait à la mémoire de Calvin, dans la Méthode du Cardinal de Richelieu.* Je reconnois sans peine, que ses preuves, généralement parlant, me paroissent fort bonnes, & que *la fleur de lys*, dont plusieurs Ecrivains ont prétendu que cet Hérésiarque avoit été flétri, me semble devoir être mise au rang des fables. Mais je persiste à dire, que cette affaire n'est point approfondie dans le Dictionnaire de Bayle, & que s'il falloit juger ce procès sur les moyens allégués par cet Auteur, on ne pourroit s'empêcher de prononcer la condamnation de l'accusé. Bayle, en effet, s'est uniquement attaché aux plus foibles raisons du Ministre Drelincourt; quoique l'idée, que j'avois conçue de l'Auteur du Dictionnaire, & son zèle pour les interêts de son Parti, m'eussent fait présumer, qu'il avoit *fait usage des meilleures preuves* de ce Ministre. Il en a choisi trois qu'il regarde comme décisives, & que je vais rapporter en peu de mots.

La première est, que *la question de fait, si Calvin a été puni de la peine du fer chaud, se réduit, de la part de ceux qui affirment, à la seule autorité de Bolsec, le fondement de cette horrible accusation, & dont le témoignage ne vaut rien dans les choses, qui sont à la charge de Calvin.*

La seconde, qui est à peu près la même que la précédente, est que *si le crime étoit véritable, on n'auroit pas tant attendu à le prôner.*

La troisième, que *le Cardinal de Richelieu employa toutes les perquisitions imaginables pour chercher les prétendues procédures de Noyon contre Calvin, & qu'il ne trouva rien*; ce qui prouve que ces procédures n'ont jamais existé.

J'ose dire que voilà tout le système de l'Apologie de Calvin par Bayle. Si l'on en doute, on peut s'en convaincre par la lecture du Dictionnaire.

J'ai tâché de réfuter les deux premières raisons, en observant que long-tems avant que Bolsec publiât cette accusation (en 1577.) plusieurs Auteurs, soit pendant la vie de Calvin, soit après sa mort, avoient parlé de lui, non seulement comme d'un homme d'une vie très déréglée (A), mais qui, en punition de ses crimes, AVOIT E'TE' BANNI DE SA PATRIE.

Je viens au troisiéme moyen, tiré, ainsi que les deux autres, du Ministre Drelincourt, qui dit à la pag. 8. de sa *Défense de Calvin* : » J'avois seu de » science certaine, que l'an 1640. au commence- » ment du mois de Juin, & peu avant le Siège d'Ar- » ras, le feu Roi Louis XIII. de glorieuse mémoire, » étant logé à Varenne, en la maison de Mr. le » Marquis de Nantouillet, à une lieuë de la Ville » de Noyon; & Mr. le Cardinal de Richelieu as- » sez près de là, en la maison de Mr. de Bleran- » cour, ce Cardinal fit fouiller fort curieusement » tous les Régitres, & tous les archives de » Noyon, pour voir s'il se trouveroit quelque » chose contre la mémoire de Calvin. De sorte que » je m'estois imaginé que je trouverois dans le » Livre de ce Cardinal, quelque extrait des Ré- » gitres de Noyon, vrai ou supposé, qui fût au di- » fame de cet homme de Dieu. Mais il n'y en a » pas un seul mot. Ce qui semble plus que sufisant » pour convaincre tous les calomniateurs. Car » chacun sait que ce premier Ministre avoit un » pouvoir absolu, & que rien ne lui pouvoit être » dénié. De sorte qu'il ne faut point douter qu'il » n'ayt eu une information très exacte de tout ce » qui estoit dans ces Régitres de Noyon; Et que » s'il s'y fust trouvé la moindre chose au difame de » Calvin, contre lequel di(?)flots il aiguisoit sa plu- » me, il n'auroit pas manqué d'en faire mention; & » mesme de le produire avec éclat. Mais se taisant » là-dessus, je ne me saurois empêcher de dire en- » core une fois, que c'est une justification très-au- » tentique de nôtre Bien-heureux «. Drelincourt répète la même chose en plusieurs autres endroits de son Ouvrage (B).

J'ai observé que Drelincourt & Bayle ne donnoient aucune preuve de cette prétendue perquisition, faite par le Cardinal de Richelieu; perquisition qui exigeoit d'autant plus d'être prouvée, qu'on en vouloit conclure l'innocence de Calvin, & que la punition de son crime est soutenue comme véritable dans le Livre du Cardinal.

Je suis surpris que Drelincourt (je ne parle point de Bayle, car il a trahi visiblement la cause de Calvin) ait tant insisté sur cette perquisition, ayant dû lire dans l'Ouvrage de Lessius qu'il cite, que dès 1610. *les Registres de Noyon, qui contenoient la Sentence contre Calvin, avoient été altérés, & qu'on en avoit enlevé ce Monument.* On dira peut-être que Drelincourt, n'étant pas obligé d'ajouter foi à Lessius, étoit dispensé de lui répondre. Mais les Catholiques sont-ils plus obligés de croire Drelin-

(A) *On a semé* PROPOS INFAMES DE SA VIE, dit Simon Fontaine, en 1557. sept ans avant la mort de Calvin.

(B) Par exemple, aux pag. 38. 78. 221. 244. *&c.*

court sur sa parole, au sujet de la perquisition du Cardinal de Richelieu ?

L'impartialité, dont je fais profession, m'engage à éclaircir, ce que j'ai avancé à la page 257. col. 2. d'après Lessius, en ces termes : *Campianus ante annos 30.* Calvinum Stigmaticum perfugam vocat. *Ad quod Witakerus hoc tantùm respondet :* Si Stigmaticus fuit Calvinus, fuit etiam Paulus, fuerunt alii. *Ubi non obscurè Witakerus videtur fateri, sed aliorum exemplo excusare. Joannes Duræus hanc Witakeri responsionem refutat his verbis :* Quod Calvini Stigma humeris inustum, cum Pauli Stigmatibus conferre non dubitas, facis id quidem pro tua modestia, & summo in Præceptorem amore humaniter : nisi quod meminisse debueras Christi Stigmata in corpore suo Paulum portasse ; Calvinum verò Stigmata Liliorum, quibus non nisi nefarii homines ob immania crimina ad perpetuam inuri memoriam solent. *Ad hæc Witakerus nihil amplius quod responderet habuit. Unde, etsi in sua Responsione contra Duræum ad cetera, quæ hoc loco Duræus adfert, respondere conetur, hoc tamen de Stigmate prorsus dissimulat.*

Quoique dans l'Article de CALVIN, je n'eusse cité ce passage, que comme l'une des preuves convaincantes de la négligence, ou de la mauvaise foi de Bayle (A), & que par aucune loi de Critique je ne sois tenu de l'examiner ; je ne veux pas dissimuler ce que Drelincourt a répondu à cette objection rapportée par le Cardinal de Richelieu, en la manière suivante.

Campianus (dit le Ministre Drelincourt (B), ou plûtôt ce Cardinal, dont il cite les propres paroles) *reprochant à nos Adversaires la vie infame de Calvin, & usant de ces termes*, que leur Chef avoit été fleurdelisé & fugitif ; *Witaker en sa Réponse n'en a point d'autre que celle-ci.* Calvin a esté Stigmatisé ; mais S. Paul l'a esté : d'autres l'ont esté aussi : *A quoi Duræus repartant, en la Replique qu'il fait pour Campianus, dit*, que c'est une chose impie de comparer Calvin, marqué pour ses crimes, à S. Paul marqué pour la profession de Jésus Christ. *Witaker en sa Replique se taist sur cet Article.*

Voici la réponse du Ministre Drelincourt. » Campian, en sa troisième raison, ayant entre» pris de difamer la mémoire de Luther, de Zuin» gle, & de Calvin, Witakar en sa Réponse entre» prend de justifier ces trois grands & illustres » personnages... Je trouve ce que Duræus ré» pond à ce que Witaker avoit dit en faveur de » Luther & de son mariage : mais je ne trouve » point qu'il ayt répondu quoique ce soit à ce que » ce Savant Théologien avoit dit pour soûtenir » l'honneur de Zuingle & de Calvin. J'ay leu & » releu plusieurs fois Duræus sur cet article, tel » qu'il est imprimé avec Witaker, & je n'y ai » point rencontré ces paroles, *que c'est une chose » impie de comparer Calvin, marqué pour ses cri» mes, à Saint Paul, marqué pour la confession » de Jésus-Christ.* Je ne sçay donc comment l'on » a osé en parler si affirmativement : Si ce n'est » qu'il y ait quelque édition des Œuvres de Wi» taker, autre que celle dont je me suis servy ; » ou que l'on ayt creu qu'il n'y a rien que l'on » ne puisse mettre à couvert à l'ombre d'un cha» peau de Cardinal «.

Je réponds premièrement, qu'il est très injuste de suspecter la bonne foi du Cardinal de Richelieu, ou de ceux, qui après sa mort ont fait imprimer sa *Méthode*, comme s'ils avoient fabriqué ce passage ; puisqu'il est tiré du Livre de Lessius, connu & lû du Ministre Drelincourt. Il seroit également déraisonnable d'accuser Lessius de l'avoir supposé ; car il ajoute immédiatement après : *Hæc ex Libro Anglico, cui titulus : Apologia Protestantium pro Romana Ecclesia.*

Je dis en second lieu, que ce seroit beaucoup plus justement qu'on pourroit soupçonner de quelque artifice le Ministre Drelincourt lui même, qui avance qu'*il a leu & releu plusieurs fois Duræus*, sans *y rencontrer ces paroles*, tandis qu'elles se trouvent formellement au feuillet 73. *verso* de la Réplique de ce Jésuite, en ces termes : *Nam quòd Calvini Stigma humero inustum cum Pauli Stigmatibus conferre non dubitas, facis tu id quidem pro tua modestia, summoque in præceptorem amore perhumaniter : nisi quòd meminisse debueras Christi Stigmata in corpore suo Paulum portasse, Calvinum verò Stigmata Liliorum, quibus non nisi nefarii homines ob immania crimina ad perpetuam inuri memoriam solent.*

Le même Duré, au feuillet 65. *recto*, avoit déjà dit : *Lutherus vester, & Calvinus, & Beza genua Baal flexerunt, & signum sibi bestiæ inuri passi sunt. Nisi forte Liliorum illud signum, quo nefandi criminis causâ Neviodunii Calv. inustus est, bestiæ signum abrasit* (C).

Je le répète. Quoique cette faute du Ministre Drelincourt dût nous faire entrer en défiance de ses autres preuves, il me paroît avoir montré que la Sentence contre Calvin est chimérique. Cependant *un des Auteurs les plus outrés que l'on puisse voir, a copié depuis peu Bolsec.* C'est un aveu de Bayle, qui termine par ces paroles la remarque que je viens d'examiner.

CARTHAGENA. (JEAN)

Ajoutez à cet Article ce passage tiré des *Mémoires d'Amelot de la Houssaye*, au mot CARTHAGENA : Le Jésuite-Cordelier CARTHAGENA parle ainsi de la jalousie de S. Josef dans un Livre intitulé : *Arcana Deiparæ ac Josephi Mysteria.* CUM B. *Joseph*, dit-il, *immani zelotypiæ dolore angeretur, neque levamen hoc quod ei assumere licebat, quæritaret, Evangelista dicente :* Cùm esset justus, noluit eam traducere : *consequens est, cor ejus gravissime doloris vulnere fuisse exulceratum ..... Profectò hujusmodi perplexitas, & plusquàm civile bellum inter sensum & rationem non poterat non immaniter viscera Josephi disrumpere & excarnificare ..... cogitatio illa non potuit non esse illi grave Martyrii genus, cùm zelotypicus amor sit, ut ait Salomon, dura sicut infernus æmulatio.*

(A) Je l'ai rapporté uniquement pour confondre la hardiesse avec laquelle il assûre que *Lessius s'est justifié comme il a pû, voyant qu'on l'accusoit d'avoir avancé deux calomnies contre Calvin, dont l'une regardoit la fleur de lys*, & cite en preuve, *Lessius, Appendix de Anti-Christo.* Ce qui signifie en bon François, que Lessius s'est retracté dans cet Ouvrage, & a reconnu la *calomnie* ; tandis que ce Jésuite n'y a point d'autre but, que de prouver la vérité du supplice de Calvin, & qu'il prétend que nul fait historique n'est appuyé sur des preuves plus constantes.

(B) *Défense de Calvin*, pag. 50.

(C) Ce Livre est intitulé : *Confutatio Responsionis Gulielmi Witakeri ..... ad rationes decem, quibus fretus Edmundus Campianus ..... certamen Anglicanæ Ecclesiæ Ministris obtulit in causa fidei. Parisiis*, 1582. *in*-8°. Je n'ai vû que cette Edition. Les Bibliothécaires des Jésuites en citent une seconde d'Ingolstad, 1585. *in*-8°.

Après l'Article CAUSSIN, ajoutez le suivant :

CESAR.

REM. R. *Zonaras a réfuté ce mensonge* (qu'il fallut faire une incision pour tirer César du ventre de sa mère) *Comment a-t-on pû ignorer que cette Dame vivoit encore, lorsque son fils étoit marié avec Pompea? N'avoit-on point lû ce qu'il lui dit le jour de l'Election du Grand Pontife?*

M. l'Abbé Bonardy m'a communiqué sur cette Remarque, une observation, que j'insererai ici mot-à-mot. » Il est manifeste que Bayle a crû » que le ventre de la mère de César n'auroit pû » être ouvert par une incision, ou que César n'auroit pû en être tiré ainsi, sans que sa mère en » fût morte ; en quoi ce célèbre Philosophe s'est » évidemment trompé. Outre les anciens exemples, nous en avons vû à Paris un nouveau en » 1742. ou 1743. dont la Rélation est imprimée, & que j'ai eue de M. Soubet, Chirurgien de M. le Prince de Conti, qui a été l'un » de ceux qui s'assemblèrent pour cette grande » opération, dite Césarienne. L'enfant vécut dix » jours, & ne mourut que d'accident. A l'égard » de la mère, qui est une femme extrêmement » petite, & contrefaite, elle vit encore (*en* » 1746.) & on sçait qu'elle a dit plusieurs fois » que la crainte d'une semblable opération ne » l'empêcheroit pas de redevenir enceinte «.

Quelque juste que soit cette observation, il faudroit prouver que l'opération Césarienne se faisoit du tems de César, sans qu'il en coutât toujours la vie à la mère ; autrement l'objection de Bayle seroit sans réplique, & il n'auroit péché tout au plus qu'en ce qu'il n'auroit pas ajouté qu'aujourd'hui cette opération n'est pas toujours mortelle.

CIMON.

Ajoutez à la fin de cet Article : Consultez aussi le même Journal, Tom. 38. Part. II. Article II.

CLAUDE. (JEAN)

REM. G. J'ai rapporté la Critique qu'on a faite de cette Remarque dans la *Bibliothèque Françoise*, Tom. 29. avec la Réponse d'un Défenseur de Bayle, insérée dans le même Ouvrage, Tom. 33. Le Censeur de Bayle a répliqué à son Adversaire, dans ce Journal, Tom. 38. Part. II. Art. II.

DANTE.

Dans le *Journal des Sçavans du mois d'Octobre* 1746. pag. 1907. Edit. *in*-12. à l'Article des *Nouvelles Littéraires de Rome*, il est fait mention d'un Ouvrage de Dante, qui n'avoit pas encore été imprimé : *Dantis Aligherii, Florentini, Monarchia, nunc primùm edita. Venetiis*, 1744. *in*-8°.

ERASME. (DIDIER)

REM. R. Je me suis trompé en disant que Bayle prétend qu'Erasme composa ses *Colloques* en sept jours. C'est de l'*Eloge de la Folie*, qu'il parle, d'après Erasme même.

FEVRE D'ETAPLES. (JACQUES LE)

Pag. 351. au commencement de la seconde colomne, ajoutez que Fabricius, dans sa *Bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis*, au mot, FABER, cite la seconde *Dissertation* de le Fèvre, mais qu'il paroît n'en avoir connu autre chose que le titre.

FLAMINIUS. (MARC-ANTOINE)

REM. C. Après l'Epitaphe de *Jean-Antoine*, pere de *Marc-Antoine*, ajoutez qu'on a imprimé depuis quelques années les Lettres de ce premier, sous ce titre : *Joannis-Antonii Flaminii, Forocorneliensis, Epistolæ familiares, nunc primùm editæ, & Argumentis, Notis, Auctoris Vitâ, aliisque accessionibus illustratæ à Fr. Dominico-Josepho Capponi, Ordinis Prædicatorum, Sacræ Theologiæ Magistro. Bononiæ*, 1744. *in*-8°. Ce Recueil des Lettres de Flaminio d'Imola, *disent les Journalistes des Sçavans* (A), est dédié au Cardinal George Doria, Légat à Boulogne. Outre la Dédicace, & la Vie de l'Auteur, le P. Capponi y a encore ajouté les témoignages des Ecrivains illustres en faveur de Flaminio, avec un Catalogue de tous ses Ouvrages, tant de ceux qui ont été imprimés, que de ceux qui ne l'ont pas encore été.

GRENAILLE. (FRANÇOIS DE)

Il est parlé de cet Auteur dans le sixième Tome de l'*Histoire du Théatre François, depuis son origine, jusqu'à présent*. Les Journalistes de Trevoux ont donné un extrait de ce Volume dans leurs *Mémoires de Fevrier* 1747. Art. XVI. Voici une anecdote qu'ils nous apprennent sur Grenaille : » *L'Innocent* » *malheureux*, ou la *Mort de Crispe*, du Sieur de » *Grenaille*, n'étoit pas un sujet nouveau ; il avoit » déjà été traité en Latin par un Italien, nommé *Stephonius*. Ce Jésuite entendoit le Théatre : Corneille en parle quelque part, & le cite » avec éloge. M. de Grenaille avoit eu la curiosité de le lire, il ne l'avoit pas oublié. Le » François & l'Italien se rencontrent quelquefois. » L'amour de *Crispe* est assez bien imaginé par » Grenaille ; mais ses Vers ne sont pas délicats : » il dit maussadement des douceurs, son Héros » s'exprime bassement, & ses Héroïnes avec fadeur & indécence «.

(A) *Journ. des Sçav. Juillet* 1745. pag. 435. Edit. *in*-4°.

GUISE. (HENRI DE LORRAINE, DUC DE)

REM. B. J'ai cité, au sujet de cette Remarque, une observation d'un Censeur de Bayle, & une réponse à cette observation, imprimées dans la *Bibliothèque Françoise*, Tom. 29. & 33. Le Censeur de Bayle a repliqué, & a tâché de justifier ce qu'il a dit contre Bayle. Comme cette replique est fort longue, le Lecteur trouvera bon que je l'y renvoye. Elle se trouve dans le même Journal, Tom. 38. Part. II. Art. II.

HALL. (JOSEPH)

Ajoutez qu'avant la Traduction des Œuvres de cet Auteur par Jaquemot, imprimée à Genève, en 1628. dès 1610. on avoit publié *à Paris* un petit *in*-12. de 109. pages, intitulé: *Caractères de Vertus & de Vices. Tirés de l'Anglois de M. Josef Hall.* Le Traducteur, au commencement de son Epitre Dédicatoire au Comte de Salisbury, assûre que ce Livre est LA PREMIERE TRADUCTION DE L'ANGLOIS, JAMAIS IMPRIME'E EN AUCUN VULGAIRE. Je ne sçais s'il a raison. Cette Epitre est signée, *D. T.* & l'Auteur, dans le Privilège, est appellé *le Sieur de Tourval.* Il étoit depuis long-tems établi en Angleterre. Il paroît que cette Traduction est son premier Ouvrage.

JAPON.

Voyez ci-dessous l'Article MILTON, REM. *O.* & les *Mémoires Chronologiques & Dogmatiques* du P. d'Avrigny, Tom. 2. pag. 129. & suiv.

NAZIANZE. (GREGOIRE DE)

Ajoutez à cet Article, que D. Liron, dans ses *Singularités Historiques & Littéraires*, Tom. 1. pag. 161. & suiv. a fort bien prouvé le ridicule de la fable, que *les Prêtres Grecs avoient brûlé à Constantinople quantité de Poëtes anciens*, &c.

PALINGENIUS. (MARCEL)

REM. D. J'ai dit que son Poëme étoit rempli de sentimens impies. Il ne faut que le parcourir pour s'en convaincre. Cependant on fait dire à un célèbre Auteur (A), que *Palingène est un Poëte qui vaut bien la peine d'être lû*; que *son* Zodiaque de la Vie humaine *est un Ouvrage rempli d'une fort belle morale*; *mais que, comme il y avoit invectivé avec un peu trop de chaleur contre les Moines, le Concile de Trente le mit au nombre des Livres défendus* (B). Ce passage fait foi que tout ce que les Sçavans débitent dans la conversation, ne mérite pas d'être imprimé, ou que l'on ne recueille pas toujours fidèlement leurs paroles.

PAPESSE.

Depuis quelques mois, il m'est tombé entre les mains une Lettre, où l'on en rappelle une autre de Blondel au sujet de la prétendue Papesse. Quoique Blondel ait composé un Traité exprès, où ce conte est réfuté sans réplique, au Jugement des personnes impartiales, & de Beyle même; je ne laisserai pas de publier cette Lettre, comme détruisant seule en peu de mots, une fable si grossièrement fabriquée.

LETTRE A MONSIEUR DE LA MARE,

CONSEILLER AU PARLEMENT DE DIJON.

» MONSIEUR,

» IL n'y a sorte d'occasions, que je n'embrasse » avec passion, afin de vous témoigner mon » extrême désir à m'acquérir l'honneur de vos » bonnes graces. Mais, comme les sujets m'en » manquent, je vous supplie d'agréer la volonté » que j'en ai, & que je souhaiterois signaler en un » rencontre plus considérable que celui auquel je » m'engageai à vous faire sçavoir l'opinion qu'a » eu autrefois M. Blondel touchant la Papesse » Jeanne; ainsi qu'elle est rapportée en la Lettre » qu'il en a autrefois écrite à mon père, en ces » mots:

» Quant à la question, que vous avez trouvé » bon de me faire de la prétenduë Papesse, je vous » dirai que je suis d'avis très contraire à M. de » Saumaise, qui croit qu'elle a été, & que les » Autheurs du tems en ont parlé. Premièrement, » pour ce que nul de ces Autheurs ne paroît. En » second lieu, que ceux, de qui nous avons quel» que monument, disent des choses absolument » incompatibles. Par exemple, le Concile, as» semblé à Sablonines, près de Toul, l'an 859. » nomme Benoît III. Successeur de Léon IV. *Re» verendissimi Papæ Leonis, & Successoris ejus Bene» dicti.* Le Pape Nicolas I. ès Epitres 2. 3. 8. 9. » 10. 46. 47. mais principalement en la 46. écrite » aux Prélats, assemblés à Soissons le 6. Décembre » 866. *Leo, qui Fratris Hincmari propositum nove» rat, ab hac luce subtractus est, cumque Sanctæ Me» moriæ Benedictus, Vir Apostolicus, ei successisset » in ordine Pontificatus.* Hincmar, qui a tenu l'Ar» chevêché de Rheims depuis le 7. Mai 841. jus» qu'au 21. Décembre 882. en sa Lettre au Pape » Nicolas, écrite l'en 866. écrit que les Messa-

» gers,

(A) Hadrien de Valois, Voyez le *Valesiana*, pag. 132.

(B) On ajoute immédiatement après, que l'*Auteur dédia ce Poëme vers l'année* 1530. *à Hercules d'Est II. du nom, Duc de Ferrare, de Modène, & de Reggio*, &c. On ne sçait précisément en quelle année ce Poëme fut dédié par l'Auteur à ce Prince; mais ce fut tout au plûtôt en 1534. Car il est adressé à Hercules d'Est, *second du nom, Duc de Ferrare*, qui n'eut cette qualité qu'à la fin de 1534.

» gers, qu'il eovoyoit à Rome, apprirent, comme ils étoient en chemin, la more du Pape » Léon IV. & arrivant à Rome, trouvèrent le » Pape Benoît III. qui lui avoit été subrogé. » Dira-t-on qu'ils s'étoient promenés entre » Rheims & Rome deux ans & demi, pour » donner loisir à la Papesse de se laisser mourir ? » Voici les paroles d'Hincmar : *Missos meos cum* » *Literis, quarum exemplar habea de petitione Episcoporum, & de aliis meis petitionibus, Romam direxi, quibus in via nuntius venit de obitu Papæ* » *Leonis. Pervenientes autem Romam cum præfatis* » *Literis, & intervenientibus prædictis Episcopis;* » *Dominus, nomine & gratia Benedictus, mihi* » *(quod estis) privilegium indè direxit.* Ado, Archevêque de Vienne depois l'an 860. jusqu'à » l'an 872. en sa Chronique : *Illa Sergio defuncto,* » *Leo succedit, quo obeunte, Benedictus in Sede* » *Apostolica substituitur.* Anastase le Bibliothécaire, en la Vie de Benoît, dit que, *ubi Leo* » *Papa hac luce subtractus est, man*, les Romains » subrogèrent Benoît. Luitprand, Evêque de » Crémone, le suit ; & Guillaume le Bibliothécaire, en la Vie d'Adrien II. La Chronique » de St. Bertin, sur l'an 815. que le Pape Léon » mourut, & Benoît lui succéda ; & sur l'an 818. » que Benoit étant mort, Nicolas lui fut subrogé. » Ajoutez Flodoard, *Hist. Rhemensis Lib. III.* » *Cap. XI. Lupus, Ferrariensis Abbas, Epist. CIII.* » *Hermannus contractus, Chron. ad annum* 816. » tous lesquels sont morts devant que *Marianus* » *Scotus*, le premier de ceux qui parleot de la Papesse, soit né. Le nombre de ces gens-ci est fort » grand ; car je vous en pourrois produire plus » de 70. de toutes conditions, Papes, Cardinaux, » Archevêques, Evêques, Docteurs, sans y mêler aucun Protestant. Mais je ne m'arrête pas » au nombre des témoins, je considère leur tems » & leur déposition, & remarque que nul n'a parlé de la Papesse avant *Marianus Scotus*, venu » d'Irlande en Allemagne 200. ans après la prétendue mort de cette C.... qu'il n'en dit qu'un » mot, qu'il bouleverse toute la suite des Papes, » pour lui faire place ; que ceux, qui l'ont suivi, » ont enflé le compte petit-à-petit, tellement qu'il » a fallu plus de 400. ans pour lescher cet ours, » avant que de lui donner sa dernière forme. Je » conclus qu'il n'a jamais été ni pû être, que dans » l'imagination de ceux, qui en ont écrit.

» Voilà, MONSIEUR, ce qu'écrit celui duquel je vous ai parlé, & désirerois pouvoir davantage pour votre satisfaction ; vous le recevriez,

» MONSIEUR,

» De votre très humble & obéïssant » Serviteur,

» ARMET.

» *A la Motte sur Dheunole,* » *le 1. d'Août 1653.* «

COmme cette feuille alloit être mise sous la presse, il m'est tombé entre les mains un Livre intitulé : *Examen Critique des Ouvrages de Bayle. A Paris, chez Denys Mouchet*, 1747. in-12. C'est une 3e. Edition de *Bayle en petit*, dont j'ai parlé à la pag. L. Not. D. de la Préface. On y a joint des *Entretiens sur la Raison. Suite de la Critique des Ouvrages de Bayle.* Cette Pièce, qui n'avoit pas encore été imprimée, remplit 18. pages. On trouve ensuite un *Extrait des Lettres Chinoises contre Bayle en petit*, avec deux Réponses à ces Lettres. Voyez la Préface ci-dessus, pag. [illegible] Not. C. Au reste, cet *Examen Critique*, comme le titre le porte, a pour objet, non-seulement le *Dictionnaire* de Bayle, mais encore les autres Ouvrages de cet Auteur.



ERRATA.

PAg. VIII. de la Préface, lig. 36 & que je tâche de lui faire perdre. Lisez, & de lui faire perdre.

P. XLVI. Not. A. Tom. 120. lisez, Tom. 20.

PAg. 3. col. 2. lig. 27. aliqaod, lisez, aliquot.

Pag. 5. c. 2. l. 5. après infestiæ, ajoutez, argumenta.

P. 8. c. 2. l. 27. de l'Article ABEL, MEME REM. lisez, REM. H.

P. 11. c. 2. l. 28. du bas-Empire, lisez, des bas Siècles.

P. 14. c. 1. l. 28. on ait comparu, lisez, ou ait comparu.

P. 16. c. 2. l. 1. de la Note (M), effacez, contre S. Bernard.

P. 37. c. 2. l. 53. de calamités publiques, lisez, des calamités publiques.

P. 40. c. 2. l. dernière du TEXTE, Tuterdino, lisez, Tudertino.

P. 43 c. 1. l. 31. l'Anticaraffe, lisez, l'Antigaraffe.

P. 44. c. 2. l. 19. je me gardrois, lisez, je me garderois.

P. 46. c. 2. l. 46. de la joindre, lisez, de le joindre.

P. 48. c. 2. l. 34. Collatet, lisez, Colletet.

P. 49. c. 1. l. 13. Pratica, lisez, Practica.

P. 49. c. 2. l. 1. de la Note (C), Apostolique, lisez, Apostatique.

P. 54. c. 1. l. 22. assez prêt, lisez, assez proche. Voyez à ce sujet l'Histoire de l'Imprimerie, par Marchand.

P. 58. c. 1. l. 12. & 13. Wesselus, Gansfoltius, lisez, Wesselus Gansfortius.

P. 58. c. 1. l. 13. Scholt, lisez, Schott.

P. 65. c. 2. l. 41. auram, lisez, aureum.

P. 68. c. 1. l. 24. résolurent, lisez, résolut.

P. 75. c. 1. l. 1. en 1630. lisez, en 1530.

P. 103. c. 2. l. 30. M. de la Crose, lisez, Comand de la Croze.

P. 105. c. 2. l. 12. & 13. de l'Art. ALLATIUS, la première fois, de Bernard Justiniani, Evêque de Chio, lisez, la première fois, de Bernard Justiniani, Evêque d'Anglona, & la seconde, de Marc Justiniani, Evêque de Chio; mais il n'avoit pas pris les Ordres Sacrés.

P. 111. c. 2. l. pénult. CUDENAM, lisez, CUDENDAM.

P. 115. c. 2. l. 31. en 1554. lisez, en 1574.

P. 115. c. 2. l. 34. en 1531. lisez en 1551.

P. [illegible]0. c. 1. l. 19. avec lui, lisez, avec soi.

P. 132. [illegible] Art. APOLLINARIUS, lisez, APOLLINARIS, & de même au haut de cette pag. & de la suiv.

P. 135. c. 1. l. 39. [illegible]vit, lisez, depravavit.

P. 142. c. 1. l. 40. Zafleta, lisez, Zaffetta.

P. 144. c. 1. l. 23. & 24. de l'Art. ARISTOTE, au lieu de dire, lisez, au lieu de lire.

P. 154. c. 2. l. dernière, REM. E. lisez, REM. F.

P. 158. c. 2. l. 3. de l'Art. AVENTIN, REM. G. lisez, REM. C.

P. 161. c. 1. l. 14. de l'Art. BACHOVIUS, l'Empereur, lisez, l'Electeur.

P. 166. c. 1. l. 24. 1657. lisez, 1647.

P. 173. c. 1. l. 2. 1358. lisez, 1558.

P. 173. A l'Art. BARANZAN (REDEMTOS), lisez, (REDEMPTUS)

P. 174. c. 2. l. dernière de la Note (A), effacez ce qui suit le mot, Critique.

P. 177. à l'Art. BARTIUS, lisez, BARTHIUS.

P. 175. c. 1. l. 5. effacez, que.

P. 179. c. 1. l. 12. de l'Art. BEAULIEU, le 23. lisez, le 27.

P. 187. c. 2. l. 53. Bayle, à la REM. E. lisez, Bayle, à la REM. F.

P. 197. c. 2. l. 3. feriis, lisez, feriis.

P. 200. c. 1. l. 17. lapore, lisez, lepore.

P. 220. c. 2. l. 14. Heptaptomenes, lisez, Heptaplomeres.

P. 223. c. 1. l. 3. REM D. lisez, REM. C.

P. 226. c. 1. l. 10. de l'Art. BOUCHET, c'est qu'il nous apprend, lisez, c'est ce qu'il nous apprend.

P. 235. c. 2. l. 16. de l'Art. BUCER, après ces paroles : Ainsi, qu'un Fidèle commette un adultère, ce péché, ajoutez, suivant ces Hérétiques.

Ibid. l. 22. après ces paroles, qui est le seul, ajoutez, selon eux.

P. 239. c. 2. l. 15. huac animum, lisez, huic animum.

P. 240. c. 1. l. 16. & 17. vis à-vis, S. Jean le Menestrier, lisez, vis-à-vis St. Julien des Menetriers.

P. 241. & 242. Au haut de la page, BUDE', lisez, BUNEL.

P. 265. c. 1. l. 20. Pour vision, lisez, Pure vision.

P. 265. c. 1. l. 34. REM. B. lisez, REM. A.

P. 266. c. 1. l. 3. rendu, lisez, vendu.

P. 267. c. 2. l. 29. de l'Art. CARTEROMACHUS, latini, lisez, latinis.

P. 283. c. 2. l. 17. de l'Art. CLAUDE, servis, lisez, servi.

P. 292. c. 1. l. 41. à Rome, lisez, Rome.

P. 300. c. 1. l. 39. de l'Art. DAURAT, peste, lisez, per te.

P. 300. c. 1. l. 40. sanores, lisez, sorores.

P. 300. c. 2. l. 23. de l'Art. DAURAT, il ajouta, lisez, il ajoute.

P. 308. c. 2. l. 1. I. Editeur de ces Poësies s'est trompé, lisez, il est surprenant que l'Editeur de ces Poesies, publiées pendant la vie de Dorat, se soit trompé.

P. 370. c. 2. l. 24. & 25. de l'Art. GAFFAREL, Nomenclator, lisez, Nomenclator.

P. 386. c. 1. l. 16. REM. D. lisez, REM. E.

P. 436. c. 1. l. 10. de l'Art. HUTTEN, REM. D. lisez, DANS LE TEXTE, & REM. B.

P. 448. Dans l'Art. PAUL. (JOVE), lisez, JOVE. (PAUL)

P. 457. c. 2. l. 41. de l'Art. LAUNOY, REM. D. lisez, REM. B.

P. 471. c. 1. l. 1. MEME. REM. lisez, REM. B.

P. 485. c. 1. l. 3. & 4. parle d'un second mariage, lisez, ne parle point d'un second mariage.

P. 495. c. 2. l. 18. REM. CC. lisez, REM. DD.

P. 495. c. 2. l. 12. de l'Art. LUCRECE, tous ces, lisez, tous ses.

P. 497. c. 1. l. 7. de l'Art. LUTHER, REM. B. lisez, REM. E.

P. 507. c. 2. l. 7. qui étant, lisez, qui étoit.

P. 581. c. 1. l. 15. REM. X. lisez, REM. K.

P. 609. c. 1. l. 3. de l'Art. PERGAME, Bergame, lisez, Pergame.

P. 635. c. 2. l. dernière, rabida, lisez, tabida.

P. 636. c. 1. l. 2. calido, lisez, calida.

P. 636. c. 1. l. 10. Athanax, lisez, Astyanax.

P. 637. c. 1. l. 2. rabida, lisez, tabida.

P. 640. c. 1. l. 3 vel, vitæ, mettez la virgule avant, vel.

P. 645. c. 1. l. 46. MEME REM. lisez, REM. G.

P. 645. c. 2. l. 5. MEME REM lisez, REM. H.

P. 659. c. 1. l. 28. nous, lisez, noms.

P. 734. c. 1. l. 8. de l'Art. STANCARUS, après le n. 42. lisez, après le n. 43.

P. 734. c. 2. l. antépenult. de l'Art. STILPON, MEME REM. lisez, REM. G.

P. 737. c. 2. l. 6 qu'à 1484. lisez, jusqu'à 1484.

P. 752. c. 2. l. 45. Epiclictica, lisez, Epidictica.

P. 752. c. 2. l. 56. Certùm, lisez, Centum.

P. 762. c. 2. l. 25. de l'Art. TIME'E, ses présages, lisez, ces présages.

P. 782. c. 2. l. 11. continuations, lisez, continuateurs.

P. 814. c. 2. l. 27. studiis, lisez, studiis.

TABLE

TABLE ALPHABÉTIQUE

des Articles du Dictionnaire de Bayle, corrigés dans cet Ouvrage.

*Les Articles indiqués sans Etoile, se trouvent dans le corps de l'Ouvrage ; Ceux marqués avec une Etoile * dans les* ADDITIONS, ET CORRECTIONS : *Et ceux marqués avec une double Etoile * * dans le corps de l'Ouvrage, & dans les* ADDITIONS.

REMARQUES CRITIQUES
SUR LE DICTIONNAIRE
DE BAYLE.

A.

AARON.



ON se tromperoit si l'on croïoit que Bayle a voulu nous donner une idée de l'Histoire d'Aaron. Il avertit lui-même qu'il n'a pas eu ce dessein. En effet, tout ce qu'il en dit regarde uniquement une circonstance de la vie de ce Grand Prêtre : sçavoir, sa condescendance pour les Israëlites qui adorérent le Veau d'Or. Bayle se plaît à rapporter les sentimens divers de plusieurs Auteurs sur cette foiblesse du Frere de Moïse. Mais il paroît n'avoir composé ce court & sec Article, que pour avoir occasion de débiter un conte cité dans un Ouvrage d'un Ministre Wallon, & tiré, selon Bayle, d'une Version Françoise de la Bible, donnée par le Traducteur, pour une fidelle & exacte interprétation. En quoi ce grand Critique est tombé dans plus d'une erreur, comme je vais tâcher de le prouver.

REMARQUE. A. *Cette Bible a été la premiére fois imprimée en l'an* 1495.

Il n'est pas vrai, quoiqu'en dise Bayle, que dans la Préface de l'Édition de 1538. on aprenne que cette Bible ait été imprimée pour la premiere fois en 1495. Le P. Le Long, qui avoit lû cette Préface & qui cite tout ce que Bayle en rapporte, le contredit formellement. *Sed & primus* [*Bælius*] *non semel aberravit; siquidem tempus, quo primùm edita sunt Biblia Gallica, indicat; licet in ipsorum Præfatione, quam ipse in testimonium adducit, hujusmodi nihil reperiatur.* (A) J'ajoûte que cette date de 1495. ne se trouve dans aucune autte Edition de cette Bible.

C'est sans raison que Bayle blâme l'Editeur de la Bible de 1538. d'avoir dit dans sa Préface, que le Traducteur François *n'a rien ajoûté que pure verité, comme elle est en la Bible Latine.* On peut voir dans le Dictionnaire même ; les réflexions qu'il fait, & la censure qu'il porte sur cette prétenduë infidélité, copiée d'après le Ministre Jérémie de Pours.

S'il n'eût pas jugé sur le témoignage d'autrui, & s'il eût consulté le Livre même qu'il n'avoit pas vû, il lui auroit été facile de s'appercevoir, à la seule inspection du Titre, que la Traduction est accompagnée d'un Commentaire. De-là il auroit conclu que selon l'Auteur de la Préface, le Traducteur *n'ayant rien ajoûté que pure vérité, comme elle est en la Bible Latine*, il étoit de l'équité de conjecturer du moins que le conte qu'il cite, devoit se trouver dans ce Commentaire, où il est réellement rapporté. De-là il auroit aussi conclu que le Ministre de Pours étoit un homme sans esprit, ou de mauvaise foi. Car cette Bible n'est autre chose que la Bible Hystoriale, ou Historiée, traduite par Guiars des Moulins, avec des Gloses tirées de l'Histoire Scholastique de Pierre Comestor. (B) Dans un exemplaire de cette Bible, qui est à la Bibliothèque du Roi ; on lit ces paroles : *En l'an de Grace mil deux cens quatre-vingt & unze, au mois de Juing, au quel je fuis né, & en quarante-neuf ans accomplis, commençai ces translacions, & les eus parfaites en l'an de Grace mil deux cens nonante & sept, au jour S. Remy, que fus esleu, & fait Doyen de S. Pierre d'Aire* [en Artois, dans le Diocèse de Téroüane] *dont je estoye Chanoine.* Guiars des Moulins étoit Prêtre, & avoit embrassé l'Etat Ecclésiastique en

(A) *Biblιot. Sacr.* T. 1. P. 326. *Edit. in-folio.*

(B) Il y a plusieurs autres Traductions anciennes de la Bible, avec des Commentaires tirés de cet Ouvrage de Comestor.

1289. (C) Jean de Rely, Docteur en Théologie, Confesseur du Roi Charles VIII. & depuis Evêque d'Angers en 1491. revit cette Traduction, en corrigea le stile, & la donna au Public, par le commandement exprès de ce Prince, à qui, dans son Epitre Dédicatoire, il adresse ces paroles: *Mon très Souverain Seigneur, Charles VIII. de ce nom, après que par vous m'a été commandé, vous ay fait la Bible Historiée, contenant deux Volumes, où sont les Histoires Scholastiques. Lesquels Livres Historiaux furent jadis translatés par un excellent Docteur* [Guiars des Moulins] *de Latin en François*. Cette Bible Historiée n'est donc autre chose, que la Bible traduite, mais non pas en son entier, & éclaircie par de courtes Gloses, & par quelques Commentaires Historiques tirés de l'Histoire Scholastique de Pierre Comestor, comme je le viens de dire.

Ainsi, conclut Bayle, *on doit prendre pour un fait certain, ce qui regarde les Barbes dorées*, &c.

C'est une suite de son erreur. Concevant que ces *Contes de la mort de Hur, & des Barbes*, étoient donnés par le Traducteur, comme faisant partie du Texte Sacré, il a raisonné conséquemment, en disant qu'ils devoient être regardés comme révélés, & comme *certains*. Il n'auroit eu garde de tirer cette conséquence, s'il avoit sçû que ces Contes ne se trouvent dans cette Bible Historiée, que comme un pur Commentaire; & qu'il y a à la tête un titre qui en avertit expressément le Lecteur, & qui distingue clairement ce Commentaire du Texte. Ce titre est: *Histoire sur cette Partie du Veau* [d'Or] *fondu*. On lit ensuite: *Sur ceste chose du Veau, dit le Maître en Histoire, que*, &c. *Sacrum temerare Contextum*, dit le P. le Long, *tantum nefas est apud Christianos, ut id crimen Christicolis hominibus objicere, nisi rationes evidentissimæ adsint, nullo modo licitum sit* (D)

J'ai dit plus haut, que le Ministre Jérémie de Pours, dont il est honteux à Bayle d'avoir été le pur copiste, disons mieux, la dupe, étoit un homme de mauvaise foi, ou du moins, sans esprit. Un Auteur a-t-il de l'esprit & de la bonne foi, quand il donne pour une Traduction pure & simple du Texte seul de la Bible, une Version où l'on trouve à chaque page ce mot, *Texte*, à la tête du Texte même; celui-ci, *Glose*, à la tête de chaque Note, qui éclaircit le Texte d'une manière abregée; & ceux-ci: *Histoire sur cette Partie devant dite*, au commencement de chaque Partie du Commentaire Historique? Mais, s'il avoit assez d'esprit, & assurément il n'en faut pas beaucoup, pour éviter une pareille faute; où est sa bonne foi? Qu'est devenuë la Critique de Bayle, qui se joint à un Ecrivain de ce rang, pour faire mille réflexions peu mesurées, & mille déclamations contre ces Versions de la Bible? Eût-il gardé la même conduite à l'égard des Protestans, sur le témoignage d'un Auteur unique & Catholique? Quelles railleries enfin n'eût-il pas faites d'un Auteur Orthodoxe, qui auroit eu assez de crédulité, pour tomber dans une pareille faute, à l'égard des Prétendus Réformés? Un jugement si précipité ne contribuëra pas certainement à lui confirmer le caractère d'impartialité qu'il s'arroge, & que bien des gens lui attribuënt, plûtôt sur son seul témoignage, que sur un examen réfléchi & judicieux.

Double attentat, continuë-t-il sur le même ton: *Version obreptice & subreptice. Les habiles gens se peuvent garantir du piége; les ignorans ne le peuvent pas.*

Piége imaginaire, dont les ignorans peuvent aussi bien se garantir que les Sçavans. N'insistons pas davantage sur ces vaines déclamations, & contentons-nous de renvoyer Bayle à l'Article GARASSE, REM. H. *Voyez*, dit-il, *à quoi l'on s'expose, quand on parle d'un Livre sans en rien connoître que le titre.* A quelle erreur n'est-on pas conséquemment exposé, quand on en parle avec chaleur, sans même en connoître le titre entier? Si Bayle eût sçû qu'il s'agissoit, non d'une Bible simplement, mais d'une Bible Historiée, j'ai assez bonne opinion de lui, pour croire que ce dernier mot l'eût empêché d'en porter un jugement si prompt, avant que de l'avoir consultée.

Je viens à présent à la premiere Edition de cette Bible, faite à Paris, chez Antoine Verard, en 2. Vol. *in-fol.* sans date, & dont on ne sçait pas au juste l'année. (E) Le P. le Long, fondé, sans doute, sur

---

(C) Vid. Cas. Oudin. *Comment. de Script. Eccles.* T. 3. col. 622.

(D) Bernard a renouvellé cette accusation de Bayle, dans les *Nouv. de la Rép. des Lettr. Avr.* 1700. p. 372.

(E) Comment excuser Richard Simon, qui malgré la multiplicité des Editions de ce Livre, ainsi qu'on le voit par la *Bibliothèque Sacrée* du P. Le Long, avance, dans son *Catalogue des principales Editions de la Bible*, que la Traduction de Guiars des Moulins, *n'a jamais été imprimée*!

le témoignage de Jacques le Fèvre d'Estaples, qui disoit en 1523. (F) que cette Bible avoit paru depuis 36. ans, en fixe la date à l'année 1487. ou environ. (G) Si j'en crois une Note manuscrite, insérée sur un exemplaire de l'Edition de Paris, chez Jean Petit, en 1527. *in-fol.* (H) elle vit le jour dez 1486. *en ma premiere Adolescence*, dit l'Auteur de cette Note; *ou je me rememore, qu'on la couroit si très fort que un chacun se l'arrachoit des mains. Le bon Roi Charles VIII.* poursuit-il, *prenoit un esbattement moult esmerveillable à la lecture de cet Ouvrage, duquel les Histoires y comprises le faisoient ores larmoyer, ores s'esbattre grandement.* (I) *Il fit le Translateur Evêque pour le guerdonner de son labeur.* L'Auteur ajoûte, que ce Prince fit porter cette Bible avec lui, dans la Conquête de Naples, & qu'il ne laissoit passer aucun jour, sans en lire plusieurs Histoires. Ces circonstances pourroient trouver place dans la nouvelle Edition de la *Bibliothèque Sacrée*, que promettoit le P. D. Ildephonse Catelinot, Bénédictin de la Congrégation de S. Vannes & de S. Hydulphe. (K)

Qu'il me soit permis, une fois pour toutes, de faire ici une réflèxion sur les nouvelles Editions du Dictionnaire de Bayle. Il est honteux pour un siécle aussi éclairé que le nôtre, qu'on remette tous les jours des Ouvrages sous la Presse, sans les corriger, quoique souvent rien ne fût si facile. Combien de fois, par exemple, le Livre, dont je parle, n'a-t-il pas été réimprimé depuis que la *Bibliothèque Sacrée* du P. Le Long a vû le jour? Mais *on songe plus*, dit un Auteur moderne, *à grossir ces sortes d'Ouvrages pour leur acquérir du débit, en y fourant des choses assez souvent inutiles, qu'à corriger ce qu'il y a de défectueux.*

Dans le Texte. *Un certain Monceau.* Il s'apelloit François *Monceaux*, ou des Monceaux, & étoit né à Arras. Son Livre, cité par Bayle, a pour Titre: *Aaron purgatus, sive de Vitulo Aureo non Vitulo, libri II. in quibus simul Cheruborum Mosis, Vitulorum Jeroboami, Theraphorum Michæ forma & historio explicantur. Atrebati, apud Guill. Riverium*, 1606. *in* 8. Cet Ouvrage, qui a été réimprimé dans les *Critici Sacri* de Pearson, Tom. 9. fut condamné à Rome en 1609. On vit paroître cette même année (L) un autre livre de Monceaux sur la même matiere, intitulé: *Responsio pro Vitulo Aureo non Vitulo ad Schedulam Auctoris anonymi, objectiones aliquod continentem. Parisis, in* 8. (M) Voy. la *Bibl. Belg.* de Valère André, Tom. 1. p. 301. Edit. de Bruxelles, 1739. & la *Bibliothèque Sacrée* du P. Le Long.

ABARIS.

REM. B. *Notez que le Diable fut bien prompt à imiter, car les Magiciens de Pharaon firent, par le moyen de leurs verges, quelques miracles qui ressembloient à ceux du Vrai Dieu.*

Bayle ne laisse échapper aucune occasion d'attaquer les vrais Miracles, de satisfaire son penchant pour le Spinosisme, & de développer les semences d'incredulité dont il paroît rempli. Pour se précautionner contre le venin répandu dans ce passage, on peut lire la *Dissertation de D. Calmet sur les Miracles*, inserée à la tête de son *Commentaire sur l'Exode*, & les *Nouvelles Remarques de l'Abbé Foydit sur Virgile & sur Homère*, pag. 184.

ABBEVILLE.

REM. D. Bayle, après avoir avoüé que le P. Labbe avoit très bien réfuté Sanson, au sujet de la fausse antiquité, que ce dernier donnoit à cette Ville, lieu de sa naissance, ajoûte ces paroles: *Le P. Labbe ne se trouva pas trop bien de son triomphe, car Sanson fit des sorties sur lui, à son tour, qui renversérent presque tout le* Pharus Galliæ antiquæ.

Bayle a hazardé cette Critique sans con-

(F) Dans la Préface de sa Traduction des Epitres de S. Paul, publiées en 1523.

(G) Le P. Calmet, dans son Dictionnaire de la Bible, T. 1. dit 1588. ou environ.

(H) Cette Edition a été oubliée par Le P. le Long.

(I) On trouve dans la Bibliothèque du Roi une partie du Pseautier traduit en François, avec des Gloses, en la même Langue, tirées des Docteurs de l'Eglise. Il paroît par l'Epit. Dédic. de ce Livre à Charles VIII. que ce Monarque avoit été curieux, dez son enfance, de lire la Bible en François.

(K) Avec des corrections & des additions, la Vie des Auteurs, un jugement sur leurs Ouvrages, des Traités de Critique sur l'Ecriture Sainte, *&c.* le tout en 3. Vol. *in-fol.* Voy. les *Mém. de Trev. Fevr.* 1731. p. 273.

(L) Le P. le Long dit 1608. mais il se trompe.

(M) Monceaux a fait plusieurs autres Ouvrages, qui auroient dû lui donner place dans le Dictionnaire de Moréri.

noissance de cause, comme on va le prouver. *Le Pharus Galliæ antiquæ*, est un petit *in*-12. d'environ 320. pages, en y comprenant la Préface, les Tables, *&c.* imprimé à Moulins en 1644. Le sçavant Géographe Nicolas Sanson, choqué de ce que l'Auteur l'avoit critiqué en quelques endroits de ce Livre, entreprit de prouver que le P. Labbe, dans le même Ouvrage, étoit coupable, ou de Plagiat, ou d'erreur sur chaque mot, sans exception. Trois ans après que le *Pharus* eût vû le jour, il fit imprimer sa Critique sous ce titre : *In Pharum Galliæ antiquæ Phil. Labbe.... Disquisitiones geographicæ, in quibus ad singula omnium locorum nomina, aut FURTI sive PLAGII, aut FALSI sive ERRORIS, arguitur Phillippus Labbe. A sive Liber primus. Parisiis*, 1647. pagg. 246. *in*-12. Le second Tome est intitulé : *In Pharum*, &c. *B. sive Liber secundus. Parisiis*, 1648. *in*. 12. pagg. 283. On lit au Frontispice du second Tome ces paroles, par maniere de Sentence : *Sed facile est Plagiarium Furti, & Ignorantem Falsi arguere; malevolum autem Zoilum compescere, difficillimum.* D. Lancelot, que Bayle a copié, sans doute, avance dans la Préface de son *Jardin des Racines Grecques*, (A) que Sanson a rempli fort exactement son Titre. Cependant, si nous en croyons un Sçavant qui a examiné à fond cette dispute, afin d'en pouvoir juger sainement, & dont je tire presque tout ce que je dis ici ; il s'en faut bien que Sanson ait exécuté son projet dans toute son étenduë. Le *Pharus* est distribué en IV. Parties, qui sont comme quatre Tables alphabétiques, dont la premiere indique, *Populos, Gentes, ac Provinciarum incolas* : la seconde, *Oppida, Urbes, Portus*, &c. la troisiéme, *Flumina, Lacus*, &c. la quatriéme enfin, *Montes, Promontoria, Insulas, Silvas*, &c. De ces quatre Parties, Sanson n'attaqua que la seconde ; encore ne fit-il que l'effleurer. Le premier volume ne regarde que la lettre A. qui n'a que dix-huit pages du *Pharus*. Dans le second, l'Auteur discute la lettre B. qui n'occupe que neuf pages du P. Labbe. Bayle s'appercevant qu'il y avoit une exagération évidente dans ces mots du titre de Sanson, *ad singula omnium*, y a mis la restriction, *presque tout*. Il est aisé de disculper de Plagiat le P. Labbe. On n'est point Plagiaire quand on cite. La lettre A. de la seconde Partie du P. Labbe renferme 130. mots ou noms de Ville. Or, de ces 130. mots, il y en a 55. où le P. Labbe cite. On n'est point non plus Plagiaire, quand on ne dit que des choses sçues de tout le monde, lors même qu'on ne cite point. Un Géographe passeroit même pour ridicule, si, par exemple, disant, comme cet Auteur, *Aballo*, Avallon ; *Abrincatum Civitas*, Avranches, *&c.* il s'avisoit de citer l'Ecrivain dont il a tiré ce qu'il dit. Or, il y a au moins 45. de ces articles clairs & incontestables. Voilà déjà 100. Articles. Des 30. autres qui restent, il y en a plusieurs très difficiles sur lesquels le P. Labbe se contente de dire : *Non liquet*. Restent donc environ une trentaine d'Articles. Or, je soutiens que quoique l'Auteur y joigne son explication, sans citer, il n'y a pas lieu de l'accuser en cela de Plagiat. En effet, lorsqu'un Ecrivain cite aussi souvent que le P. Labbe le fait, on doit naturellement supposer que lorsqu'il ne le fait pas, c'est uniquement parce qu'il ne l'a pas crû necessaire. A quoi j'ajoûte qu'on doit faire attention que l'Ouvrage du P. Labbe, entrepris principalement pour des Commençans, n'éxigeoit pas un grand nombre de citations. J'ose avancer qu'il n'y a peut-être point de livre de Géographie où il y ait plus de citations d'Auteurs modernes, que dans le *Pharus*. Adrien Valois dans sa *Notitia Galliarum*, & l'Abbé de Longueruë, dans sa *Géographie historique de la France*, Ouvrages *in-folio* & fort longs, où les citations pouvoient aisément trouver place, citent vingt fois moins que l'Auteur du *Pharus*. Sanson lui-même ne cite jamais. D'où je conclus que l'accusation de Plagiat, intentée par Sanson contre le P. Labbe, n'a aucun fondement. On auroit peut-être peine à croire que Sanson ignoroit ce que c'est que Plagiat, si je n'en donnois des preuves. Il s'imaginoit que dès qu'on citoit un Auteur pour marquer qu'on lui étoit redevable de la découverte, on étoit par cet aveu convaincu de Plagiat : En voici un exemple. Le P. Labbe avoit dit : *Axima, Aime.... ou Jacquemont, ut in altera Editione scripsit Sanson.* Qui croiroit que Sanson crie ici : *Au Voleur, au Plagiaire ? Loci*, dit-il, *situm & explicationem mutuatus est Plagiarius noster ex nostra Tabula.* Et ce sont les termes les plus doux qu'il employe à l'égard du P. Labbe. Autre querelle de Sanson. Lorsque le P. Labbe ne le cite pas, & qu'il cite Cluvier, Scaliger, Monet, ou quelque autre qui a dit quelque chose avant Sanson,

(A) Edit. de 1664. Dans la Préface de la premiere, faite en 1657. Il n'est point parlé de cette dispute.

celui-

celui-ci lui soûtient qu'il blesse la vérité, & que c'est de sa Carte Géographique & non de Cluvier, *&c.* qu'il a pris ce qu'il cite. Le Sçavant, dont j'ai parlé ci-dessus, assure avoir discuté pié à pié toutes les accusations de Sanson. Il y en a les deux tiers, dit-il, qui sont, comme le P. Labbe l'a observé, *des choses de bibus.* Par exemple, ce Pere avoit dit: *Aduaca ... seu Atuaca Tungrorum, Tongres près du Liége.* C'étoit une expression commune, & qu'on lit dans plusieurs Ecrivains, *le Liége*, au lieu de *Liége*; & *aller au Liége*, au lieu *d'aller à Liége.* Sanson y trouve deux fautes; la premiére, d'avoir dit *du*, pour *de*; la seconde, d'avoir écrit *Liége*, au lieu, dit-il, qu'il eût dû écrire *Lyége*. Labbe écrit à la vieille mode, *Agrippina, Coulogne*; Sanson le releve. Il lui fait encore un Procès pour avoir dit, *Amboise sur Loire*, au lieu de *sur la Loire*: d'avoir écrit *Xaintonge*, au lieu de *Saintonge*: d'avoir dit *Avenio*, au lieu d'*Avennio*; *car on a fait*, dit Sanson, *Avignon en François, & le g ex altero n desumptum est.* Il y a cent accusations de cette nature. Autre faute considérable du P. Labbe que relève Sanson; c'est en divers endroits de n'avoir pas voulu le suivre dans plusieurs explications de Lieu; & cependant de n'avoir pû en donner de meilleures, & d'avoir mieux aimé suspendre son jugement. Sanson s'étoit persuadé que c'étoit une ignorance condamnable de n'être pas toûjours décisif; & il croyoit qu'il valloit beaucoup mieux hazarder une explication sans preuve, que de dire avec le P. Labbe: *Non liquet.* Un autre eût loué le P. Labbe de cet aveu modeste: mais Sanson lui en fait un crime. En voici un exemple, sur le mot, ACUSIO: *Ineptiæ Philippi Labbe*, dit Sanson, *hic facile deprehenduntur, cùm & aliorum, & nostram damnet Sententiam, nec meliorem de suo afferat, & suis ubique se operiat solemnibus ignorantiæ notis*, N. L. *quod est ipsi, non liquet.* Dans les endroits même, où Sanson avouë, qu'il n'y a, ni erreur, ni plagiat, il ne fait pas pour cela quartier au P. Labbe. Celui-ci avoit dit: *Artolica*; *entre Aoste & Tarentaise: Tuglia Sanso. ni,* Voici la Critique de Sanson: *Verum enim verò, si nihil injuriarum, si nihil furti, si nihil falsi ab Plagiario in nos illatum est, nihilominus locum inscitiæ.* [La preuve est remarquable & fait bien voir jusqu'où la passion entraînoit le Critique.] *Artolicæ interpretatio debetur Cluverio, non nobis. Cluverius Italiam suam antiquam publicam fecit anno 1624. nos Galliam nostram antiquam tantùm 1627.* Sanson, dira-t-on peut-être, ne se trouve-t-il donc aux mains avec le P. Labbe que sur de semblables bagatelles? Il y a quinze ou vingt endroits plus importans; sur quelques-uns Sanson a tort, le P. Labbe sur quelques autres; & sur plusieurs on peut dire que le different est indécis. A l'égard des faits que Sanson conteste au P. Labbe, l'Abbé de Longueruë tient le sentiment de ce dernier, & rejette celui de Sanson, quoique souvent il ne les nomme ni l'un ni l'autre. Au reste, ces deux volumes de Sanson peuvent passer pour un bon répertoire d'injures. On ne sçauroit que loüer la modération du P. Labbe qui ne répliqua point, & qui empêcha par là, sans doute, son Adversaire d'aller plus loin. Concluons. Sanson dans son premier Tome n'ayant attaqué que la lettre A. qui n'a que 18. pages du P. Labbe; & dans le second n'ayant critiqué que la lettre B. qui n'occupe que 9. pages; à quoi l'on peut ajoûter quelques légéres excursions sur une douzaine de mots qui ne remplissent que deux pages dans le *Pharus*: il s'ensuit que de cet Ouvrage qui a plus de 300. pages, Sanson n'en a critiqué que 30. environ; c'est-à-dire, la dixiéme partie tout au plus. Encore est-il certain que de cent traits que Sanson lance contre le Pharus; il y en a 95. de compte fait qui portent à faux, & dans lesquels les imputations de Plagiat & d'erreur, qu'il fait à son adversaire, sont fausses, & même calomnieuses. C'est donc à tort que Bayle assure que Sanson *renversa presque tout le Pharus Galliæ Christianæ.* Faute néanmoins qu'un Ecrivain de nos jours (B) a fidèlement copiée sans examen.

ABBOT (GEORGE.)

Le P. Niceron a observé avec raison, (A) que Bayle s'est trompé, en supposant que l'affaire suscitée à George Abbot, pour avoir tué un homme par méprise, est postérieure à l'opposition qu'il avoit faite au mariage du Prince de Galles. L'opposition est de 1623. & les lettres de pardon pour ce meurtre, sont du 21. Novembre 1621. Voyez pour cet article, & pour celui de ROBERT ABBOT, le P. Niceron, au Tom. cité dans la Note de cet Article.

(B) Le P. Niceron dans le 25e. vol. de ses *Mémoires*, Art. *Labbe*, p. 23.

(A) *Mémoires*, T. 16. p. 48.

ABDAS.

REM. A. Le fait, dont Bayle parle dans cette Remarque, se passa sous Isdegerdes, selon le P. Pagi; qui prouve qu'il arriva l'an 414. & par conséquent sous le Regne de ce Prince. M. Fleuri le place à l'an 421. mais il ne dit point si c'est sous le regne d'Isdegerdes, ou de Vararane, son fils. (A)

REM. C. *Tous les Historiens Ecclesiastiques n'ont pas eu la mauvaise foi, que je viens de reprocher à Socrate.*

Quand même cet Historien auroit tort, ce qui ne feroit pas aisé à prouver, le reproche que Bayle lui fait ici, est très injuste. Il y a bien de la difference entre se tromper, & être de mauvaise foi Nier une vérité, qu'un préjugé, même faux, nous empêche d'appercevoir, ce n'est pas être de mauvaise foi. Bayle ne répondroit-il pas lui-même par cette distinction à un homme, qui l'ayant convaincu de nier une vérité, soit par préjugé, ou par erreur, l'accuseroit de mauvaise foi?

MEME REM. Bayle prétend qu'*Abdas étoit obligé par la Loi naturelle à rétablir le Temple, qu'il avoit abbattu.*

Je suis bien éloigné de son sentiment. Je conviens qu'Abdas eut tort de détruire le Temple. Mais pouvoit-il le rétablir sans scandale? Y-a-t-il des occasions, où il soit permis de faire le mal? Or, n'est ce pas faire un mal, que de bâtir un Temple, que l'on sçait être destiné au culte d'un autre Estre que le vrai Dieu: que de concourir enfin à un crime que l'Ecriture nomme un Adultere spirituel? Il y auroit de l'indiscrètion, sans doute, d'aller dans le Cabinet d'un Grand déchirer des Tableaux obscenes, & briser des Statuës impudiques. Mais il ne seroit nullement permis de réparer cette perte, autrement que par une juste compensation de la valeur de ces Tableaux. C'est tout ce qu'ordonne en pareil cas la Loi naturelle, que Bayle reclame mal-à-propos, & qui ne veut pas moins qu'on rende à Dieu ce qui est dû à Dieu, qu'elle commande de rendre à César ce qui est dû à César. Cet exemple est plus juste que celui qu'allégue Bayle: sçavoir, l'obligation de rendre une bourse qu'on auroit volée à un homme disposé à employer cet argent à la débauche. Que ne faisoit-il ici usage de cette réflexion qu'il a placée ailleurs: (B) *C'est une chose étrange que ces grandes lumieres de l'Eglise, avec toute leur vertu & tout leur zele, ayent ignoré qu'il n'est pas permis* DE SAUVER SA VIE, NI CELLE D'UN AUTRE, PAR UN CRIME. Il a beau exagérer les suites dangéreuses de la désobéissance d'Abdas. Dût périr le monde entier, il n'est jamais permis de faire le mal. Les objections, qu'il met sans necessité, pour ne rien dire de plus, dans la bouche des Infidèles, ne sont donc d'aucune force; & j'ose dire que ce sont des Armes, qu'il leur prête gratuitement. Veut-il condamner toute la Nation pour la faute d'un seul? On convient qu'Abdas eut tort de détruire le Temple du Feu. Que demande-t-il encore? Que ne lance-t-il ses traits envenimés contre ceux, qui en 1562. & en differentes autres années détruisirent tant d'Eglises Catholiques en France?

MEME REM. *Les Persécuteurs de ceux de la Religion, avoient inspiré malignement cette pensée à Charles IX.* &c.

Ceux qui disoient à Charles IX. que les Calvinistes, qui d'abord ne demandoient que la simple tolérance, voudroient un jour, s'ils se sentoient les plus forts, aller de pair avec les Catholiques, & même dominer: ces gens-là-dis-je, ne parloient à ce Prince, que sur des faits indubitables, & dont il avoit été lui-même témoin. Je veux dire, sur la rébellion ouverte des Calvinistes en 1562. Or, un trait *malin*, est un trait hazardé sans preuve, pour décrier des personnes, qui ne l'ont pas mérité; c'est-à-dire, qui n'ont donné aucun sujet de présumer d'eux le mal qu'on en dit malignement & par avance. Etoit-ce le cas, où se trouvoient les Calvinistes en France, dans le tems où l'on disoit à Charles IX. ce que Bayle rapporte ici? Ne s'étoient-ils pas révoltés presque par toute la France, & n'avoient-ils pas pris les Armes contre lui dez le commencement de la seconde année de son Regne?

Telle étoit la réfutation, que j'avois tâché de faire de l'Article ABDAS, lorsqu'en ayant fait part à un Sçavant, dont je demandois le sentiment, il m'envoya pour réponse un Tome des Mémoires de Trévoux, (C) où l'on trouve une *Dissertation sur le Martyre de S. Abdas, contre ce qu'en a dit Bayle*, &c. Dissertation, qui, je l'avouë, m'étoit alors inconnuë. J'y renvoye le Lecteur, avec l'aveu que je me suis peut-être trop hazardé en taxant de témérité, le S. Martyr, & en convenant qu'il eut tort de détruire le Temple du Feu. Mais je ne l'avois fait que sur l'autorité de plusieurs Hif-

(A) *Hist. Eccles.* T. 5. p. 541. Edit. de Bruxelles, in-12.
(B) Article ABIMELECH, à la fin de la REM. A.

(C) *Mém. de Trev. du mois de Décembre* 1735. II. Part.

toriens, (D) ainsi que l'avouë le P. Merlin, Auteur de cette Dissertation, qui le justifie d'une maniere très plausible. En effet, il tâche de prouver, qu'Abdas détruisit ce Temple dans un tems de faveur pour l'Evangile, sous le Regne d'Isdegerdes, qui aimoit & protégeoit les Chrétiens; & qu'après la mort de ce Prince, Vararanes, son fils & son successeur, tout dévoué à la superstition, & à la fureur des Mages, lui ordonna de le rétablir. Mais si ses conjectures ne vont pas sur ce point jusqu'à la démonstration, on est forcé d'avoüer qu'il justifie sur le reste le S. Martyr par des raisons convaincantes. » Raisonnons maintenant, *dit-il*, dans la » supposition de la faute & de la témérité » d'Abdas. Il est question de sçavoir si le » refus qu'il fit, de rebâtir ce Temple du » Feu, est digne d'admiration & de la cou» ronne comme Théodoret l'a pensé; ou s'il » est injuste & digne de blâme, comme M. » Bayle le prétend. » Le P. Merlin, après avoir cité le témoignage de plusieurs Ecrivains illustres, qui ont loüé cette action, & quelques autres semblables, poursuit ainsi: » Mais dans la balance du Dictionnaire » Critique & Historique, un petit Sophis» me l'emporte sur le poids de toutes les au» torités les plus respectables. M. Bayle al» légue ce précepte de la Loi naturelle, » qu'il nomme, dans je ne sçais quel sens, » une Loi de la Religion naturelle: *Il faut » réparer par restitution ou autrement le » dommage qu'on a fait à son prochain.* Je » lui demanderois volontiers quel rang il » donne dans sa Religion naturelle au Dieu » des Chrétiens, & dans quelle considéra» tion il veut bien l'y mettre? S'il estime que » le Dieu des Chrétiens est tenu d'en user » avec le Dieu des Perses, & les Dieux de » toutes les autres Nations, comme avec » *ses prochains*, & que par conséquent, il » ne lui convient point de défendre à ses » Ministres & à ses Serviteurs, mais plûtôt » de leur commander la réparation des torts, » qu'ils auront faits à toutes les autres Re» ligions? Car il s'agit ici d'un dommage » & d'une réparation en matière de culte, » & tous les artifices de M. Bayle ne nous » feront point perdre de vuë cet objet. Pour » combattre à son aise la pensée de Théo» doret, (E) il ose détourner à un faux » sens les paroles de ce Pere, qui dit que le » Roi de Perse ordonna à l'Evêque Abdas » de faire rebâtir le Pyrée: *Pyræum denuo » ædificare jussit*. Et là-dessus notre Censeur » raisonne, comme si le Roi de Perse n'a» voit eu à cœur que la restitution du bien » d'autrui, & *d'un bien, d'autant plus pri» vilégié, qu'il appartenoit à la Religion » dominante*, dit M. Bayle, qui donne tous » les priviléges qu'il peut à l'impiété. Ce » Prince n'avoit qu'à faire estimer le dom» mage, & enlever à Abdas dequoi le payer. » N'étoit-il pas maître de ses biens, ainsi » que de sa personne? Quelle résistance, » & quelle difficulté auroit-il trouvé à con» fisquer & à faire vendre tout ce que l'E» glise & les Chrétiens de Suse possédoient, » & à en remettre le prix entre les mains » des Mages, qui auroient rebâti leur Py» rée, ou le Temple du Feu, avec les soû» terrains qui servoient à leurs impostures? » Faut-il avoir toute la sagacité & toute la » pénétration de M. Bayle, pour conce» voir que le Roi, en ordonnant au S. » Evêque de réédifier le Temple démoli, » n'exigeoit pas simplement qu'il fournît aux » frais & à la dépense; mais qu'il présidât, » & veillât lui-même à cette construction? » Et quel étoit en cela le but du Prince » Idolâtre? Certes, ce n'étoit pas tant d'ob» tenir le dédommagement d'une perte de » biens, que la réparation d'une injure fai» te à sa fausse Divinité. Il vouloit évidem» ment que le Chef & le Pontife des Chré» tiens servît d'instrument à rétablir le » Sanctuaire d'une Idole, afin qu'il en re» levât en même tems la gloire, & que par » cette action, non seulement il réparât ce » qu'il avoit fait, mais encore qu'il parût » rétracter ce qu'il avoit dit contre la su» perstition. Je dis plus: quand on n'auroit » voulu exiger d'Abdas, que le seul paye» ment de la somme, où se montoit le dom» mage; s'il avoit sçû certainement qu'on » dût l'employer à rebâtir le *Pyrée*, il ne » lui auroit point été permis de la donner » volontairement, suivant les principes de » la veritable Religion. Mais, dit M. Bay» le, *seroit-ce une raison valable pour s'em» pêcher de rendre une bourse, qu'on au» roit volée à quelqu'un, que de dire que » ce quelqu'un est homme qui employe son » argent à la débauche*? Non; mais c'en » est une, que de lui entendre sérieusement » dire, qu'il n'en fera point d'autre usage » que pour insulter votre Dieu, & qu'il » ne vous redemande son argent, que dans » ce dessein & à cette intention. Quoi de

(D) Sur celle de M. Fleuri, en particulier, qui dit que cet Evêque, *poussé d'un zéle indiscret, abbatit, &c.* Fleuri, *ubi supra*.

(E) Théodoret. *Lib. 5. cap. 39.*

» plus légitimement dû aux Princes que les » Tributs? (F) Les plus Religieux Israëlites » les payoient aux Rois de Syrie, sans s'informer à quoi ils étoient destinés. Mais on » leur commande de les envoyer pour contribuer aux frais des Sacrifices qu'on faisoit à Hercule. Ils se croyent obligés de s'assurer que cet emploi n'aura point de lieu. » L'Ecriture Sainte les aprouve, & les loüë. » S. Ambroise (G) se sert avec succès de » cet exemple, pour faire révoquer à l'Empereur Théodose le Grand, la Sentence, » par laquelle il avoit condamné un Evêque & des Moines à fournir aux Juifs & » aux Hérétiques Valentiniens de quoi rebâtir une Synagogue & un Temple, que » les premiers avoient abbattu de leur autorité privée. Malgré l'Ecriture, & S. » Ambroise, l'avis de M. Bayle, est que cet » ordre de Théodose soit reçu comme une » Loi dans le Code du Tolérantisme, *&c.* »

Au reste, ce que dit Bayle dans le corps de cet article, sur *cette persécution de trente années que le zèle indiscret d'Abdas alluma dans la Perse*, Jurieu l'avoit déja avancé dans ses Réflexions historiques sur les Conciles. (H)

ABEL.

REM. B. *La narration de Moïse semble prouver clairement que Caïn & Abel n'étoient point frères jumeaux. Néanmoins l'un des plus judicieux Interprètes de l'Ecriture Sainte* [Calvin] *a crû qu'ils l'étoient.*

Cet Eloge donné à Calvin paroît ici déplacé. Car sur quel fondement l'un des plus judicieux Interprètes de l'Ecriture est-il d'un sentiment contraire à ce que cette même Ecriture semble prouver clairement? Moïse parle d'abord de la naissance de Caïn, & il dit (A) qu'Eve accoucha une seconde fois & que ce fut d'Abel. *Rursumque peperit fratrem ejus Abel.* Ce mot *rursum* prouve que Caïn & Abel n'étoient pas jumeaux. Le seul fondement de l'opinion contraire que Procope rapporte (B) sans l'approuver, est que Moïse, après avoir dit qu'Eve conçut & mit au monde Caïn, ajoûte tout de suite, qu'elle mit au monde Abel, sans répéter qu'elle le conçut. Mais cette raison est des plus frivoles. Car il en faudroit conclure que Gad & Aser étoient frères jumeaux, & que Dina étoit sœur jumelle de Zabulon. L'Ecriture raconte qu'Aser est né de Zelpha après Gad, & que Dina est née de Lia après Zabulon; de la même maniere qu'elle raconte la naissance d'Abel après celle de Caïn. Il y a plus. Le mot *rursum* n'est pas employé pour la naissance d'Aser, ni pour celle de Dina, comme pour la naissance d'Abel. Cependant nul Interprète n'a dit qu'aucun des enfans de Jacob fussent jumeaux.

REM. C. *Caïn & Abel s'aperçurent dez la premiere fois, que Dieu mettoit de la différence entre leurs présens. L'Ecriture ne parle que d'une oblation de ces deux freres. Ainsi la supposition du P. Salien, que Caïn ne reconnut qu'à la longue, & après plusieurs offrandes réitérées, sa réjection, & la faveur de son frere auprès de Dieu, est nulle.*

De-là il faudroit donc conclure aussi que de tous les hommes, qui vécurent avant le Déluge, ces deux freres seuls firent des oblations à Dieu. Car l'Ecriture ne parle point de celles que firent Adam, Hénoc, Mathusalem, Lamech, pere de Noé, *&c.* Si Bayle avoit consulté les Interprètes les plus Sçavans dans la Langue Hébraïque, (C) il y auroit vû que le P. Salien a raison de se vanter, que son sentiment est confirmé par le Texte Hébreu. Il y auroit appris que ces paroles de la Vulgate: *Factum est autem post multos dies, ut offerret Caïn, &c.* signifient plusieurs oblations; parce que l'expression Hébraïque, qui répond à celle-ci, *post multos dies*, signifie, *à fine dierum*, & que *dierum* est mis pour *annorum.* De sorte que le sens de la phrase, est que Caïn offroit au Seigneur, à la fin de chaque année, des fruits de la terre.

MEME REM. Bayle est contraint d'avoüer, que c'est avec raison qu'on croit communément, qu'il tomba un feu céleste sur la victime d'Abel. Mais il semble qu'il tâche de décréditer un peu un si grand miracle, par la réflexion suivante: Que *les Payens se sont vantés de cette sorte de marques extraordinaires de l'approbation du Ciel en quelques lieux, comme nous le montrerons*, dit-il, *dans l'Article EGNATIA.*

Que les Payens s'en soient vantés, ou non,

(F) II. Mach. Cap. 4.

(G) Ambrof. Epist. 17. Lib. 2. ad Théodos. Imp.

(H) P. 26. à la tête de son *Abregé de l'Histoire du Concile de Trente.*

(A) Genes. IV. 2.

(B) Procop. in Genes. IV.

(C) Fagius, Vatable, Aben-Ezra, *&c.*

non, ce n'eſt pas de quoi il s'agit. Il eſt queſtion de ſçavoir s'ils ont eu raiſon de s'en vanter. Or c'eſt ce que l'on ne prouvera jamais. Que lit-on dans l'Article *EGNATIA*, auquel l'Auteur nous renvoye? Que des Impoſteurs avoient aſſez d'eſprit, pour perſuader au Peuple une merveille ſi ſingulière. Mais les honnêtes gens n'en étoient pas la dupe, comme on le voit par la cinquiéme Satire du premier Livre d'Horace.

REM. E. *Les uns veulent que leur différend* (d'Abel & de Caïn) *ait été une diſpute de Religion.*

Bayle cite uniquement le Targum de Jéruſalem, ou l'on trouve ce conte, qui n'a aucun fondement. Loin de le rejetter, il paroît l'admettre indirectement, en ajoûtant que *ce fut un mauvais commencement des diſputes de Religion, & un fâcheux préſage des déſordres épouvantables, qu'elles devoient cauſer dans le monde.* Il fait donc illuſion à ſes Lecteurs, en les avertiſſant, *une fois pour toutes*, à la fin de cet Article, qu'ils ne doivent pas donner leurs jugemens ſur ce ramas de ſentimens divers touchant les choſes qui concernent Abel; & en avouant qu'il *a raſſemblé bien des menſonges, & bien des fautes, ſuivant le but & l'eſprit de ſon Dictionnaire.* Si, de ſon aveu, il a raſſemblé bien des menſonges ſur Abel, pourquoi tirer de ces contes, des réflexions déſavantageuſes à la Religion? Le fondement ſur lequel elles ſont appuyées, étant faux, ou tout au moins très douteux, quelle ſolidité peuvent-elles avoir? Un Critique du rang de Bayle devoit-il s'y livrer ſans raiſon? » Il eſt beaucoup plus vraiſemblable, dit M. de » Crouſaz, qu'une diſparité d'humeurs » entre ces deux frères, fit naître peu-à- » peu, & fortifia avec le tems, des ſen- » timens d'averſion dans le cœur de Caïn » contre Abel, dont la douceur & la vertu » devoient naturellement le rendre plus » aimable aux yeux de toute la famille. » Des marques de préférences, données au » ſacrifice d'Abel, achevèrent d'enflam- » mer ſon envie, & bouleverſèrent cet eſ- » prit furieux, ſans que des controverſes » de Religion euſſent la moindre part à » ſon emportement «. C'eſt le raiſonnement que Bayle auroit pû faire; mais il lui auroit fallu ſupprimer ſa réflexion favorite ſur les diſputes de Religion, & le préſage, qu'il en tire pour l'avenir.

Voyez les *Réflexions du P. Merlin, Jéſuite, ſur l'Article d'Abel du Dictionnaire de Bayle, dans les Mémoires de Trevoux, Avril* 1738. *pag.* 678.

ABELARD. (PIERRE)

Bayle, au commencement de cet Article, dit qu'*Abélard naquit au Village de Palais.*

Il falloit dire, *au Palets*, Village à quatre lieuës de Nantes. C'eſt ainſi que l'on écrit, & que l'on parle dans le Lieu même. Abélard prit de-là le nom de *Palatinus*, qui lui a été donné par différens Ecrivains, entr'autres, par Jean de Sariſbéry (A).

Les Auteurs ne s'accordent pas ſur la prononciation du nom d'Abélard. M. de la Monnoye dit que *pluſieurs ont écrit Abailard, mais qu'on prononce, & qu'on devroit toûjours écrire Abaillard* (B). On peut voir dans le P. Niceron (C), & dans Fabricius (D), les noms divers qu'on a donnés à ce fameux Dialecticien; à quoi il eſt bon de joindre ce qui ſuit. Du Cheſne cite (E) un Poëte anonyme écrivant en M. CCC. LXXVI. qui appelle notre Auteur du nom d'*Abalard*. Ce Poëte du XIVe. ſiécle, parle ainſi de la Morale d'Abélard, qu'il avoit vuë:

> Pierre Abalard en un Chapitre,
> Où il parle de franc-arbitre,
> Nous dit ainſi en vérité,
> Que c'eſt une habilité
> D'une voulenté (*volonté*) raiſonnable,
> Soit de bien ou de mal prenable,
> Par grace eſt à bien faire encline,
> Et à mal quand elle deſeline.

Le dernier Hiſtorien de la Vie de ce Philoſophe (F) l'appelle *Abeillard*, & prétend que ſa mere le nomma ainſi, par une raiſon qui a été ſolidement réfutée dans les *Mémoires pour les hommes Illuſtres*, &c (G) Voici au ſujet du nom d'Abélard, un paſ-

(A) Il l'appelle *Peripateticus Palatinus. V. in Polycratico paſſim, & in Metalogico.*

(B) *Notes ſur les Jugem. des Sçav.* Tom. 1. p. 326. Edit. de Paris, in-4°. L'Auteur de la Vie d'Abélard, inſérée au 4e. Tom. des Mémoires du P. Niceron, s'eſt mépris en diſant que *M. de la Monnoye voudroit qu'on prononçât, & qu'on écrivît toûjours Abeillard.* Ménage dans ſon Dictionnaire Etymologique, p. 553. Edit. *in-fol.* au mot Paraclit écrit Abellard; & M. Arnauld *Abaillard.* Voyez *le Recueil de pluſieurs Piéces concernant la vie & la mort de M. Arnauld*, Tom. 2. p. 93.

(C) Niceron, Tom. 4. p. 1. & ſuiv.

(D) *Bibliotheca mediæ & infimæ Latinitatis*, T. 5. p. 699.

(E) *Notæ ad Hiſtor. Calamit Pet. Abæl.* & p. 1161. François d'Amboiſe, dans ſa *Préface Apologétique d'Abelard*, à la tête des Œuvres du même Abelard. Voyez le *fol.* 15. *verſo.*

(F) D. Gervaiſe.

(G) Niceron, *ubi ſupra.*

ſage curieux, qui ſe trouve dans le 3e. Tome des Anecdotes du P. Bernard Pez (H) :

Petrus, qui Abaëlardus, à pleriſque Bajolardus dicitur, natione Anglicus (I), *primùm Grammaticæ & Dialecticæ, hinc Divinitati operam dedit. Sed cùm eſſet inæſtimandæ ſubtilitatis, inauditæ memoriæ, capacitatis ſupra humanum modum, auditor aliquando Magiſtri Roſcii* (K), *cœpit eum cum exfeſtucatione* (L) *quadam ſenſuum illius audire. Attamen imperavit ſibi, ut per annum lectionibus ipſius intereſſet. Mox ergo ſocios habere, & Pariſius palam Dialecticæ atque Divinitati lectiones dare cœpit, & facilè omnes Franciæ Magiſtros in brevi ſupervenit. Qui cùm de Quadruvio* (M) *nihil audiſſet, clam Magiſtro Tirrico* (N) *in quaſdam Mathematicas lectiones aures dabat, in quibus, ſupra quàm æſtimaret, obtentu difficultatis intellectus reſiliebat audientis. Cui ſemel afflicto & indignanti, per jocum Magiſter Tirricus ait* : Quid canis plenus niſi lardum bajare conſuevit ? Bajare *autem* lingere *eſt. Exinde* BAJOLARDUS *appellari cœpit. Quod nomen, tanquam ex defectu quodam ſibi impoſitum, cum abdicaret, ſub litteratura non diſſimili* HABELARDUM *ſe nominari fecit, quaſi qui haberet artium apud ſe ſummam & adipem.*

REM. A. *On ne ſçauroit bien dire ſi Abélard étoit cet aîné ; car il parle ſur cela d'une manière, qui donne lieu à deux opinions différentes.*

On forme d'auſſi grands doutes ſur le rang de ſa naiſſance, que ſur la prononciation de ſon nom. Il ne nous reſte qu'un ſeul paſſage, qui puiſſe lever cette difficulté ; mais il eſt ſi décifif, qu'il eſt ſurprenant que d'habiles gens y ayent été trompés. Le voici, tel qu'Abélard l'a rapporté, en parlant de lui-même, & de ſon père : *Patrem habebam Literis aliquantulùm imbutum, antequàm militari cingulo inſigniretur. Unde poſt modum, tanto Literas amore complexus eſt, ut quoſcumque filios haberet, Literis, antequam Armis, inſtrui diſponeret. Sicque profectò actum eſt. Sic itaque Primogenitum ſuum, quantò chariorem habebat, tantò diligentiùs erudiri curavit. Ego verò, quanto amplius & faciliùs in ſtudio Literarum profeci, tantò ardentiùs in eis inhæſi, & in tanto earum amore illectus ſum, ut militaris gloriæ pompam, cum hæreditate, & Prærogativa Primogenitorum meorum, fratribus derelinquens, Martis Curiæ penitus abdicarem, ut Minervæ gremio educarer.* Bayle, après avoir cité les différentes opinions des Auteurs, finit en diſant que s'il avoit à choiſir, il ne préféreroit pas le ſentiment de ceux, qui ont penſé qu'Abélard étoit le plus jeune de ſes frères. Il a raiſon, auſſi bien que D. Gervaiſe, qui a repris avec juſtice M. du Pin, d'avoir dit qu'Abélard étoit le cadet. Mais ils devoient expliquer ce paſſage, afin que perſonne n'y pût être trompé dans la ſuite, après tant d'habiles gens. Je vais faire ce qu'ils n'ont pas fait. Abélard, après avoir parlé des ſoins que ſon père prit de l'éducation de ſon fils aîné (c'eſt-à-dire d'Abélard lui-même) raconte l'attention qu'il eut de ſon côté pour répondre aux déſirs d'un ſi bon père. *Ego verò*, dit-il, *tanto Literarum amore illectus ſum*, ut, derelinquens fratribus pompam gloriæ militaris, cum hæreditate, & prærogativa meorum Primogenitorum, *Martis Curiæ penitus abdicarem*, &c. Ou l'on voit que *Primogenitorum*, eſt le génitif du pluriel *Primogenita*, qui ſignifie droit d'aineſſe. Ce mot ſe trouve quatre fois dans la Genèſe (O), au ſujet du droit d'aineſſe, qu'Eſaü vendit à ſon frere Jacob. *Cui dixit Jacob : Vende mihi* Primogenita *tua. Ille reſpondit : En morior. Quid mihi proderunt* Primogenita ? *Ait Jacob : Jura ergo mihi. Juravit & Eſaü, & vendidit* Primogenita. *Et ſic, accepto pane, & lentis edulio, comedit & bibit, & abiit, parvi pendens quod* Primogenita *vendidiſſet.* Jacob lui dit : Vendez-moi *votre droit d'aineſſe*. Eſaü lui répondit : Je me meurs. De quoi me ſervira *mon droit d'aineſſe* ? Jurez-le-moi donc, lui dit Jacob. Eſaü le lui jura, & lui vendit *ſon droit d'aineſſe*. Et ainſi, ayant pris du pain, & ce mets de lentilles, il mangea & bût, & s'en alla, ſe ſouciant fort peu de la vente, qu'il venoit de faire de *ſon droit d'aineſſe*. J'avouë que le Subſtantif pluriel *Primogenita*, n'eſt pas un terme de la bonne Latinité, & qu'on le chercheroit inutilement dans les Auteurs du Siècle d'Auguſte. Mais il n'eſt pas ſurprenant qu'il ſe trouve dans les Ecrits d'Abélard, puiſqu'il eſt employé au même ſens dans la *Vulgate*. On ſçait que cette

---

(H) Cet Ecrivain dit l'avoir pris, *in codice Tegernſeenſi.* Dans le Gloſſaire de du Cange, où l'on cite une partie de ce paſſage au mot *baiare*, l'Auteur aſſure l'avoir tiré d'un Mſ. conſervé à la Bibliothèque du Monaſtère de S. Emmerame à Ratisbonne. Le P. Mabillon, qui en a tranſcrit auſſi les premiers mots au Tom. 4. de ſes *Analecta vetera*, p. 59. nous apprend qu'il les a lûs ſur le Mſ. cité dans du Cange.

(I) C'eſt une erreur ; Abelard étoit né dans la Province de Bretagne, comme on l'a vû plus haut.

(K) Il falloit dire, *Roſcelini*, ou *Rucelini*.

(L) Comme s'il eût dit : *Feſtucas in oculo diſtrius ejus notare atque improbare.* Voyez le Gloſſaire de du Cange, au mot *exfeſtucare*.

(M) Les quatre Parties des Mathématiques ; ſçavoir, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Aſtronomie, & la Muſique.

(N) *Theodoricus.*

(O) Cap. XXV. V. 31. 32. 33. & 34.

Traduction ayant été faite dès les premiers Siècles de l'Eglise, elle a conservé plusieurs expressions qui étoient usitées parmi les Romains dans le langage familier, & qui ne se trouvent pas dans les Auteurs prophanes qui nous sont restés.

Le Substantif *Primogenita* n'a été inconnu ni à François d'Amboise, qui s'en est servi dans sa Préface des Œuvres d'Abélard: *Et Primogenita nostra ad Rupifocaldos transtulit*; ni à du Cange, quoiqu'il ait paru ignorer que ce terme a été employé dans le sens que je viens d'y donner. *Primogenita*, dit-il (P), *Primitiæ. Charta ann.* 1069. (c'est-à-dire, dix ans avant la naissance d'Abélard) *ex Tabulario Ecclesiæ Gratianopolit. fol.* 24. *Dono, & transfundo eis Ecclesiam Sanctæ Mariæ de Quinciaco, cum omnibus* Primogenitis, *& Primiciis, & cum duabus partibus decimi, & cum Alodatico totum & ab integro, quod de me Gonzaldus Presbyter tenet.* Les sçavans Editeurs de du Cange, qui, peu après citent le mot *Primogenitura*, qu'ils expliquent par *Jus & Privilegium Primogeniti, droit d'ainesse*, auroient observé sans doute, s'ils avoient vû le passage d'Abélard, que *Primogenita* ne signifie pas seulement *prémices*; mais qu'il est pris aussi par quelques Auteurs du Bas-Empire pour *le droit d'Ainesse*. Ils pourront faire usage de cette remarque, dans leur Supplément. Elle auroit pû aussi trouver place dans l'*Amalthea Onomastica* de Laurentius, & dans Spelman.

C'est tellement le sens du passage d'Abélard, qu'il est impossible de l'expliquer autrement; car que veut dire *Primogenitorum meorum fratribus*, aux frères de mes ainés? Je demande à présent comment l'ont expliqué ceux, qui en ont conclu qu'Abélard étoit le plus jeune de ses frères? Il faut de toute nécessité qu'ils ayent entendu le *Primogenitorum meorum fratribus*, de la même manière, que s'il y avoit: *Primogenitis meis fratribus*. Il faut que le P. Alexandre, qui l'a ainsi expliqué, ait eu une étrange absence d'attention; car il n'est pas possible de le soupçonner d'une ignorance grossière de latinité: *Militaris gloriæ pompam*, dit-il, *cum hæreditate* Primogenitis fratribus *derelinquens*. Mais, ce qui est encore plus étonnant, c'est que Bayle, qui cite ce passage du P. Alexandre, ne s'est pas apperçu d'une bévuë si singulière. Tant il est vrai, que l'on copie souvent les fautes d'autrui sans examen. Du Chesne a aussi fort mal entendu ce passage; car dans sa Note sur ces paroles: *Sic itaque Primogenitum suum, &c.* il dit: *Forte Radulfum* (Q).

REM. C. Bayle prétend que *le sentiment de Guillaume de Champeaux touchant la nature des universaux, est dans le fond un Spinosisme non développé*; & dit qu'*il ne voit pas ce que le Cordelier Frassen auroit répondu á Spinosa*.

On trouve dans les Mémoires de Trevoux (R), une réfutation de cette Remarque de Bayle, qui donne ici, & dans plusieurs autres endroits de cet Article, la victoire sur Champeaux à Pierre Abélard. Mais sur quel fondement? Sur le seul témoignage de ce dernier, homme, ainsi que Bayle en convient, plein de lui-même, & extraordinairement entêté de son mérite; récusable, par conséquent, dans tout ce qu'il avance sans preuve à son avantage, & au préjudice de ses Adversaires.

L'Auteur du Dictionnaire n'a pas assez détaillé les courses d'Abélard. Celui-ci, né en 1079. se rendit à Paris vers 1103. leva Ecole à Melun en 1107. ou 1108. Sa trop grande application altéra sa santé. Il se vit obligé d'interrompre ses études, & d'aller respirer son air natal. A son retour de Bretagne, où il passa quelques années, il se mit une seconde fois, environ l'an 1111. sous la discipline de Guillaume de Champeaux retiré à Saint-Victor. Il étudia sous lui la Rhétorique. Mais leurs anciennes disputes de Philosophie se réveillèrent, & divisèrent bien-tôt le Maître & le Disciple. Abélard retourna en 1112. à Melun, où il ne fit pas un long séjour. Il revint à Paris au Mont Sainte-Geneviève, suivi par tout d'un grand nombre d'Ecoliers. Il alla une seconde fois en Bretagne (*à Nantes*) où il apprit la promotion de Champeaux à l'Episcopat, & où il resta peu de tems. De-là se rendit à Paris. Mais ayant pris la résolution d'étudier en Théologie, il se transporta à Laon pour entendre l'Ecolâtre Anselme, qui professoit cette Science avec beaucoup de réputation. Abélard en fut peu content; on le vit s'ériger en maître, & expliquer le Prophète Ezéchiel à ses Condisciples, sans autre secours que celui des Commentaires communs. Le succès lui fit des jaloux. Albéric de Reims, & Lotulfe Lombard, animèrent contre lui Anselme, qui l'obligea de discontinuer ses leçons, sous prétexte qu'il étoit encore trop peu versé dans les matières Théologiques. Ne pouvant plus rester à Laon, il revint environ l'an 1115. à Paris, où il continua d'expliquer l'Ecriture Sainte avec un applaudissement général. Ce fut alors qu'il com-

(P) *Glossar. ad Script. med. & inf. Latinit. ult. Edit.*

(Q) *Not. ad Hist. Calamit. Abæl.* p. 1142.

(R) *Novembre* 1738. *pag.* 2236.

mença de mener une vie licentieuſe. Il entra vers 1116. chez le Chanoine Fulbert, dont la Nièce accoucha l'année ſuivante. Il fit un troiſième voyage en Bretagne; & à ſon retour il épouſa Héloïſe environ l'an 1118. Après ſa diſgrace arrivée, ſi je ne me trompe, en 1119. il ſe retira dans l'Abbaye de Saint-Denys. Il ne voulut cependant pas s'y engager, qu'Héloïſe n'eût prononcé la première ſes vœux dans le Monaſtère d'Argenteüil. Elle fit ce ſacrifice, moins par inclination, que par complaiſance pour Abélard qu'elle aimoit toujours. Celui-ci fit le ſien à ſon tour, pour cacher ſa propre ignominie.

DANS LE TEXTE. *Les déſordres de l'Abbaye de Saint-Denys, où les impuretés de l'Abbé étoient autant ſupérieures à celles des ſimples Moines, que ſa Dignité l'élevoit au-deſſus d'eux, chaſſèrent bientôt Abélard*, &c.

En quelque endroit que Bayle trouve des calomnies contre les Moines, il les adopte avec joye, ſans ſe mettre en peine d'approfondir la vérité.

Abélard, dans ſa première lettre (S), qui contient l'Hiſtoire de ſes malheurs, atteſte que lorſqu'il ſe fit Moine à S. Denys, les Religieux & l'Abbé même, vivoient dans un honteux dérèglement; de ſorte qu'un homme de bien, comme lui, ſe crut obligé de leur reprocher leur vie licentieuſe. Mais voici la véritable cauſe de ſa fuite. Sa diſgrace n'empêcha pas ſes anciens Diſciples de l'aller trouver à S. Denys, pour lui perſuader de reprendre ſes premières études (T). Ils lui repréſentèrent que Dieu lui ayant donné d'heureux talens, il ne devoit pas les laiſſer inutiles; que s'il avoit enſeigné autrefois pour acquerir du bien & de la réputation, il devoit déſormais n'avoir en vuë que l'utilité de l'Egliſe; que Dieu n'avoit peut-être permis ſa diſgrace, que pour l'engager à faire un meilleur uſage de ſon eſprit; que le repos de la ſolitude, à laquelle il s'étoit conſacré, avoit perfectionné ſes heureuſes diſpoſitions, & leur avoit fait produire des fruits qu'elles ne portoient pas, lorſqu'il étoit partagé par mille ſoins, & agité de la violence de ſes paſſions.

Abélard veut nous faire accroire, dit D. Félibien (V), que les Religieux de Saint-Denys, & l'Abbé même, vivoient pour lors dans un grand dérèglement, & qu'ils furent ravis de trouver cette occaſion pour ſe défaire de lui, comme d'un cenſeur importun, qui leur reprochoit ſouvent, en public & en particulier, leur vie licentieuſe. Mais il y a lieu de ſoupçonner, que le reſſentiment, plûtôt que la vérité, n'ait fait couler de ſa plume ces paroles d'aigreur; ſurtout écrivant ceci après avoir été obligé de ſortir de Saint-Denys.

» Il me ſemble que c'eſt trop peu dire, » (c'eſt la remarque d'un Auteur (X) moderne) & que la calomnie d'Abélard eſt » évidente. Il n'y avoit pas encore ſi long-» tems, que S. Odilon (Y), Abbé de Cluni, avoit réformé avec ſuccès l'Abbaye » de S. Denys. Le Vénérable Adam avoit » été formé à la vertu par ceux qui avoient » profité des exemples, & qui avoient été » témoins des miracles de S. Odilon; & » d'ailleurs on a des preuves inconteſtables » de ſa piété, & de ſon inſigne charité en-» vers les pauvres. C'eſt pourtant de ce S. » Abbé, *dont* M. Bayle a oſé dire ſur la foi » d'Abélard (Z), que *les impuretés étoient* » *autant ſupérieures à celles des ſimples Moi-* » *nes, que ſa Dignité l'élevoit au deſſus* » *d'eux*. Il s'en falloit bien que les mœurs » des Religieux de Saint-Denys fuſſent alors » telles qu'il plaît à Abélard de les repréſen-» ter; à moins qu'on ne ſe perſuade que le » Roi Philippe I. choiſit cette école d'infa-» mie pour y faire élever ſon fils, Louïs VI. » dit le Gros; & que parmi des Moines » nourris dans la moleſſe & dans la volupté, » le grand Suger, ſucceſſeur du Vénérable » Adam, apprit à dormir peu, & à travailler » beaucoup, à aimer la piété & les ſaintes » lectures, & à perſévérer dans ces diſpoſi-» tions juſqu'à la mort. C'eſt lui ſeul néan-» moins, qu'on pourroit accuſer d'avoir in-» troduit, avec le faſte & la mondanité, » quelque dérèglement dans l'Abbaye de S. » Denys. De condiſciple de Louïs le Gros,

(S) *Abailard. Epiſt. 1. Cap. VIII. pag. 19.*

(T) *Abailard. ibid.*

(V) *Hiſt. de l'Abbaye de S. Denys*, Liv. III. p. 146.

(X) *Mémoires de Trev. Nov.* 1738. *p.* 2248.

(Y) *Ademarus Lemov. Monachus, in Chron. Totſaldus Monachus, in vita S. Odil. Lib. 2. cap. 9.*

(Z) Not. *Andreæ Querecetani ad Hiſt. Calamitatum Petri Abaelardi.* Du Cheſne avoit déjà ſoupçonné la bonne foi d'Abélard. Car voici comment il s'exprime dans ſa Note ſur ces paroles (Cujus Abbas ipſe, quò cæteris prælatione major, tantò vità deterior) *Abbati huic S. Dionyſii nomen Adam, qui cœpit regere Monaſterium anno MXCIX. Sed utrùm tam infamis vitæ fuerit, uti ſcribit hic Abaelardus, haud immeritò dubitari poteſt. Nam & pauperum Chriſti curam magnam geſſiſſe, patet vel ex his ejus Literis, quas tabulæ San-Dionyſianæ ſuggeſſerunt*, &c. *Quare ſatis mirari non poſſum, cur Abaelardus etiam ſubjiciat, ſe intolerabiles Abbatis illius, & Monachorum S. Dionyſii, ſpurcitias*, &c. *niſi forſitan eis, quos poſtea infenſiſſimos habuit, aliquâ ſaltem verborum acrimoniâ parem gratiam referre voluerit.* Du Cheſne loue auſſi la piété, & le zèle de l'Abbé Adam, pour le culte des Autels, dont il cite des monumens.

devenu

» devenu son Favori, il rapportoit dans le » Monastère l'air de la Cour & du monde, » qu'il respiroit par la nécessité des emplois » & des affaires les plus importantes de l'E- » tat, dont il étoit chargé. Mais les princi- » pes de piété, qu'il avoit reçus sous le vé- » nérable Adam, le rappellérent bientôt aux » devoirs rigoureux de sa profession, & le » portérent à se réformer lui-même le pre- » mier, & ensuite à réformer sa maison, » que son exemple avoit dérangée. (A) Le » Dictionnaire de M. Bayle, qui est histo- » rique du mal, qu'ont débité tous les Ecri- » vains calomniateurs, & critique de tout » bien, sur le rapport de ces faux témoins, » n'étoit point fait pour ces réflèxions. »

Je ne dissimulerai pas cependant, que quelques Auteurs contemporains nous ont laissé une étrange peinture des Moines de Saint-Denys qui vivoient en ce tems-là. Mais je n'en connois aucun, soit ancien, soit moderne, si l'on en excepte Abélard, D. Gervaise, (B) & Bayle, qui dise que l'Abbé Adam trempa dans ces désordres; si ce n'est peut-être par sa foiblesse à les tolérer, puisqu'il vivoit avec une régularité exemplaire.

Abélard, poursuit Bayle, *voulut devenir Censeur, & il se rendit par-là si fâcheux qu'on fut ravi de s'en défaire, & qu'il se choisit un lieu de retraite dans les Terres du Comte de Champagne.*

Abélard, comme nous l'avons déja dit, sollicité par ses anciens Ecoliers, de reprendre ses études, se rendit à leurs instances, & obtint facilement de l'Abbé la permission de se retirer dans une petite habitation peu distante de ce Monastère, où il ouvrit une Ecole de Théologie. Bayle croit que cette petite habitation est la même, que celle où Abélard se réfugia d'abord après sa fuite de l'Abbaye de Saint-Denys. *On découvre ce sens*, dit-il, *en conferant deux passages.* Voici le premier: *Ad cellam quamdam recessi, scholis, more solito, vacaturus.* Voici le second: *Nocte latenter aufugi, atque ad terram Comitis Theobaldi proximam, ubi antea in cella moratus fueram, abscessi.* Abélard dit à la vérité, dans le second passage, qu'il s'étoit déja arrêté en la petite habitation, qui lui servit de retraite après sa fuite de Saint-Denys. Mais il ne dit point en quel tems, ni si c'est lorsqu'il commença à ouvrir une Ecole de Théologie, après s'être fait Moine à Saint-Denys; ou si c'est pendant les voyages, qu'il fit en divers lieux, avant sa disgrace & sa profession Monastique. Le sens, que Bayle donne au passage d'Abélard, n'est donc pas certain; & l'on voit, au contraire, que la petite habitation, où Abélard ouvrit une Ecole de Théologie, après s'être fait Moine de Saint-Denys, étoit située dans le Diocèse de Paris, au lieu que l'autre étoit située à Provins, dans le Diocèse de Sens. En effet, Abélard, qui se fioit trop à son esprit, & qui ne retenoit point dans de justes bornes les droits de la raison en matière de Foi, ne se fût pas plûtôt érigé en maître de Théologie, qu'il enseigna plusieurs choses, qui pouvoient donner atteinte au Dogme Catholique. On en fit du bruit; & son Livre de la Trinité, qu'il donna alors au Public, fut déféré à Géufroy, Evêque de Paris. Une Lettre qu'Abélard écrivit à ce Prélat, (C) ne permet pas d'en douter. Ce Docteur étoit donc alors soumis pour le spirituel à l'Evêque de Paris. Et il est sûr que cette lettre fut écrite avant le Concile de Soissons, où Abélard fut condamné. Car de quel front celui-ci reprocheroit-il à Roscelin, son Accusateur, qu'il avoit été condamné dans un Concile de Soissons, si lui-même eût été depuis condamné dans un autre Concile de Soissons? Cette lettre fut donc écrite de cette petite habitation, qui fut la premiére Ecole, où Abélard recommença d'enseigner, après sa Profession Monastique, & où il composa son Livre de la Trinité; & par conséquent, cette habitation étoit dans le Diocèse de Paris. D'ailleurs, quelle apparence, qu'Abélard demeurant à Saint-Denys, & invité par les Ecoliers, qu'il avoit eus à Paris, de continuer à les instruire, & se rendant à leur sollicitation, avec le consentement de son Abbé, les ait menés à Provins, pour y établir son Ecole? La conjecture du P. Mabillon est tout-à-fait vraisemblable. (D) Il croit qu'un Village, appellé *Deüil*, qui est dans la vallée de Montmorency, & où il y a un Bénéfice simple, dépendant de l'Abbaye de S. Florent de Saumur, fut le lieu, que choisit Abélard, après son entrée à Saint-Denys, pour y donner des leçons de Théologie. C'étoit un Hospice Monastique, dont étoit Prieur un nommé Foulques, Ami intime d'Abélard; comme on le voit par une lettre de consolation, que celui-ci en reçut au sujet de sa fameuse disgrace. Du Cange, cité par Bayle, confirme ce sentiment au mot *cella*, qu'il dit signifier le lieu de la

(A) *S. Bern. Epist. 78. ad Sugerium.*

(B) Dans la vie *d'Abélard*, & dans *celle de Suger*.

(C) *Abælard. Epist. 21.*

(D) *Annal. Benedict. Tom. V. ad ann. 1120. p. 552.*

résidence de quelques Moines dans des Terres éloignées, qui dépendoient de leur Monastère, & où on les envoyoit pour veiller à la conservation des fruits, & à la sûreté des revenus.

Pour avoir negligé la règle de critique, que nous venons de suivre, Bayle n'a pas expliqué heureusement les *diverses stations d'Abélard*. Comme il falloit que celui-ci demeurât dans le Diocèse de Paris, quand ses Ecrits & sa personne furent deferés à l'Evêque de cette Ville; il étoit nécessaire qu'il habitât dans la Métropole de Reims, lorsque ses Ecrits furent déférés a l'Archevêque de cette dernière Ville. Et c'est par la même raison, que l'on conclut fort bien, qu'il avoit quitté l'Abbaye de Saint Gildas, dans le Diocèse de Vannes; qu'il étoit revenu, & avoit fixé sa demeure au Paracler, dans le Diocèse de Troyes, lorsqu'il s'adressa à l'Archevêque de Sens, pour lui demander la convocation d'un Concile, où sa cause fût de nouveau examinée & jugée, sans quoi il se feroit adressé à l'Archevêque de Tours, Métropolitain de Bretagne. On ne trouve aucun exemple dans toute l'Histoire Ecclésiastique, que quelqu'un ait été appellé, ou ait comparu pour subir un Jugement au Tribunal d'un Evêque, dont il ne dépendît pas actuellement. Il doit donc passer pour constant, non seulement qu'Abélard ne sortit point du Diocèse de Paris, quand il ouvrit une Ecole de Théologie; mais qu'ensuite inquiété par l'Evêque Géofroy, au sujet de son Traité sur la Trinité, il en sortit, & transporta son Ecole dans un Diocèse de la Métropole de Reims; par exemple, dans celui de Senlis, dont il étoit fort peu éloigné.

REM. I. *Le Roman de la Rose est l'ouvrage de Guillaume de Loris, si l'on en excepte la fin, qui fut faite par Jean de Meun.*

Presque tout l'Ouvrage est de Jean de Meun; c'est-à-dire, à l'exception du premier demi quart, ou environ, qui est de Guillaume de Loris.

REM. M. *L'occasion, qui porta notre Abélard, à écrire sur le Mystère de la Trinité, fut que ses Ecoliers lui en demandérent des raisons Philosophiques. Ils ne se payoient point de paroles; ils aimoient mieux des idées, & ils disoient hautement qu'il n'étoit pas possible de croire ce que l'on n'entendoit pas; & que c'étoit se moquer du monde, que de prêcher une chose, qui étoit incompréhensible, tant à celui qui parle, qu'à ceux qui écoutent.*

Telles sont les paroles d'Abélard. (E) Bayle ajoûte, *qu'il y a de l'apparence que ce Philosophe trouvoit assez raisonnables les maximes de ses Auditeurs.* Il ne veut pourtant pas qu'on appuye cette conjecture sur le témoignage de Pasquier, qui accuse Abélard (F) d'avoir soutenu, qu'*on ne devoit pas croire une chose, dont on ne pouvoit rendre raison. Ce qui étoit en bon langage, détruire le fondement de notre Foi.* L'Auteur du Dictionnaire dit qu'il vaut mieux se fonder sur ces paroles de S. Bernard: *Quid magis contra Fidem, quàm credere nolle quidquid non possis ratione attingere? Denique exponere volent illud Sapientis: Qui credit citò, levis est corde: Citò credere, est, inquit, adhibere fidem ante rationem.* Il n'est pas difficile de comprendre ce qui a si fort intéressé Bayle à la réputation d'Abélard. La cause de l'un est la cause de l'autre.

MEME REM. *Le Traité, qu'Abélard composa sur ce sujet, plut extrêmement à tout le monde; hormis à ceux, qui étoient du même métier; c'est-à-dire, qui étoient Professeurs en Théologie.*

Bayle convient que ce Traité fut condamné au Concile de Soissons, où le Nonce du Pape, ainsi que les autres Evêques, étoit fort opposé aux sentimens d'Abélard; que S. Bernard, & S. Norbert poussérent vivement ce Théologien sur cette matiére. Desorte que celui-ci étant regardé comme un Hérétique, *peu s'en fallut que le peuple ne le lapidât.* C'est Abélard lui-même, qui nous apprend ces circonstances. Cela supposé, comment Bayle a-t-il pû dire en bonne Critique, que *ce Traité plut extrêmement à tout le monde, hormis aux Professeurs?*

DANS LE TEXTE. *Le Concile de Soissons, sans avoir donné lieu à Abélard de se défendre, le condamna à jetter lui-même son Livre au feu, & à s'enfermer dans le Cloître de S. Médard.*

Abélard se plaignit de ses Accusateurs & de ses Juges. Il dit que les premiers étoient ses Ennemis, & jaloux de sa réputation; & que les autres étoient des ignorans. Un autre grief de Bayle contre le Concile de Soissons, c'est que ce Concile, sans avoir donné lieu à Abélard de se défendre, le condamna, *&c.* » C'est encore, [dit à ce sujet un Auteur de » nos jours] (G) une vieille querelle, que » les Hérétiques (H) ont coutume d'oppo-

(E) Abélard, p. 20.
(F) Pasquier, Recherches de la France, Liv. VI. Ch. 17.
(G) Voy. *Mém. de Trév. Nov.* 1738. p. 2258.

(H) Le P. Théophile Raynaud, a cru, ainsi qu'on le verra ci-après, qu'Abélard n'étoit pas Hérétique formel.

» ser aux décisions de l'Eglise. On la renou-» velle en chaque Siécle. Mais l'Eglise suit » toûjours ses règles, sans avoir égard aux » vaines plaintes de ceux qui les ignorent. » Quand il s'agit de décider si un Livre est » Hérétique, ou non, ce Livre seul con-» tient toute la cause, le crime, ou la justi-» fication. Il ne faut que le lire & l'exami-» ner. Il en est de même que d'une lettre, » ou d'un Mémoire avoué, & reconnu par » celui qui en est l'Auteur, & qui est dé-» féré au Prince, comme blessant le respect » qui lui est dû, & contraire aux interêts de » l'Etat. La lettre, ou le Mémoire, sont » seuls à consulter, pour condamner ou ab-» soudre l'Accusé. Quel besoin l'Eglise a-» t-elle d'entendre parler ceux, dont elle a » les Ecrits entre les mains? Ne peut-elle » condamner les Ecrits des absens ou des » Morts? Ne reçoit-elle pas du S. Esprit le » don de discerner entre la forme des saines » paroles, & les erreurs, qui y sont oppo-» sées? Le pointilleux Abélard se flattoit » d'embroüiller par ses discours, ce qui étoit » clair dans son Livre, & de produire avec » pompe les difficultés, qu'il avoit imagi-» nées pour détruire la créance commune. » Il se croyoit en droit d'attendre la solution » de ses vetilleuses subtilités, avant que de » pouvoir être condamné. Mais les Peres » du Concile jugérent à propos de rappeller » cet orgueilleux Sophiste à la simplicité des » enfans. Ils ne lui laissérent point le choix » des termes de la Profession de Foi, qu'ils » exigérent de lui. Ils lui firent réciter mot » à mot le Symbole de S. Athanase. Ils ne » souffrirent pas même, qu'il le dît par cœur. » Mais, pour l'humilier d'avantage, ils vou-» lurent que le papier à la main, il le lût, » sans y rien ajoûter. »

Abélard se sauva du Monastère, de nuit, en Champagne, & obtint après la mort de l'Abbé, la permission de vivre monastiquement où il voudroit, &c. Les raisons de Politique, qui concoururent à cela, sont assez curieuses.

Il est, en effet, fort curieux de voir, que les discours d'un homme, qui s'étoit fait Moine malgré lui, (I) & qui n'en avoit que l'habit & le nom, fussent jugés propres à la réforme d'un Monastère; & que la Cour dût craindre, qu'il ne réüssît dans cette bonne œuvre. Il est curieux d'apprendre que Louis le Gros, & son Conseil ne craignoient rien tant que le rétablissement des bonnes mœurs, & la régularité dans l'Abbaye de Saint-Denys, parce que des Moines vicieux sont plus soumis à leurs Princes, que de fervens & saints Religieux. Le Critique a oublié d'observer que Louis le Gros étoit plus fin que ses ayeux, Hugues & Robert, qui furent assez simples, pour charger S. Odilon, Abbé de Cluni, de travailler à la réforme de l'Abbaye de Saint-Denys; que le même Louis le Gros quitta sa politique, & que son Conseil changea de Maxime, en ne mettant pas le moindre obstacle à la Réforme, que l'Abbé Suger mit à Saint-Denys, peu après la fuite d'Abélard; que ce Prince inconstant s'éloigna de ses premieres vuës, en augmentant le crédit de l'Abbé & des Moines de Saint-Denys, aussitôt qu'ils furent réformés; & que Louis VII. dit le Jeune, son Successeur, eut la simplicité de suivre son exemple. Si Bayle y avoit réflèchi, il auroit peut-être dit que cette faveur avoit pour but de faire retomber les Moines de Saint-Denys dans leurs anciens désordres, comme l'avantage & l'interêt de de l'Etat le demandoient.

Les mœurs incorrigibles des Moines, &c.

Ce n'est pas seulement des Moines de S. Denys, qu'Abélard fait une si étrange peinture. Il n'épargne pas davantage les Religieux de Saint-Gildas de Ruis en Basse Bretagne, qui l'élurent, pour leur Abbé, & parmi lesquels il ne put vivre long-tems. Ce qu'il dit de l'excès de leur malice, paroîtra incroyable à tout autre qu'à Bayle, & à D. Gervaise. (K) La passion lui dicta ce qu'il écrivit contre ces Moines, & ne lui permit pas de garder les règles de la modération. Il ne mérite donc nullement qu'on ajoûte foi à ce qu'il rapporte des excès de scélératesse, dont il les charge. La vérité est, que sa vanité souffroit trop dans cette Abbaye. Il n'avoit pû y attirer la même foule d'Ecoliers, qui l'avoient suivi dans ses autres retraites. L'inquiétude naturelle de son esprit & l'ennui d'une solitude, où personne ne l'alloit voir, lui firent prendre la résolution de quitter ce lieu, & de se rendre au Paraclet, pour y fixer sa demeure auprès d'Héloïse. Les fréquens voyages, qu'il y avoit faits, avoient déja donné lieu à la médisance, & il lui falloit un prétexte aussi puissant, que la crainte continuelle d'être empoisonné, ou massacré par ses Moines, pour colorer la démarche qu'il hazardoit.

Abélard fut en bute à deux soi disans

(I) S. *Bernard. Epist.* 327. *ad Guill.* & Bayle l'a dit formellement.

(K) Dans la *Vie d'Abélard*.

restaurateurs de l'ancienne discipline , & grands zélateurs ; qui comme nouveaux Apôtres , s'etoient acquis la faveur des peuples.

Par ces deux nouveaux Apôtres, Bayle entend S. Bernard, & S. Norbert, Chanoine Régulier. Ce récit, tiré d'Abelard, est démenti par ces paroles de S. Bernard, Epist. 377. *Porro silentii ac patientiæ super his meæ patientiam habete, cum horum plurima ac pene omnia, huc usque nescierim.* Ce passage du Saint, tiré d'une lettre, écrite l'an 1139. démontre l'imposture de la plainte d'Abélard, qui dit d'un tems antérieur à son Election à la dignité d'Abbé de Saint Gildas, que S. Bernard, & S. Norbert, courant le monde, déchiroient sa personne dans leurs prédications, lui attiroient le mépris des Puissances Ecclésiastiques, & Séculiéres; rendoient sa Foi & ses mœurs si suspectes, qu'ils intimidoient, & lui enlevoient tous ses Amis. Qui a dit à Bayle, que c'est S. Bernard, qui ment, & que ce n'est pas plûtôt Abélard, qui, dans l'histoire, qu'il a faite de sa Vie, a inventé cet Anachronisme, pour faire croire que le S. Abbé de Clairvaux étoit déja son persécuteur depuis plusieurs années, lorsqu'en 1140. il agit contre lui au Concile de Sens? Et qu'on n'objecte pas que la lettre historique d'Abélard fut écrite de l'Abbaye de Saint-Gildas. Elle porte tous les caractéres d'une lettre faite à plaisir, & qui n'a jamais été adressée à personne; mais à un Ami en l'air, qui n'est pas nommé une seule fois, ni dans toute cette piéce, quoique très longue, ni dans la lettre à Héloïse, où il en fait mention. Abélard a donc pû l'avoir composée après le Concile de Sens; & comme il a feint de l'envoyer à un Ami, il a pû aussi supposer l'avoir ecrite de l'Abbaye de Saint Gildas. En effet, si S. Bernard a déclamé si long-tems contre les erreurs d'Abélard, il est inconcevable, non seulement qu'il assure ne les avoir point connuës avant l'année 1138. mais encore qu'il ne les combatte nulle part, & qu'il n'y ait aucun vestige, qui designe Abelard, dans aucun des Ouvrages, que le Saint a composés avant cette année.

S. Bernard fut mandé au Concile de Sens, pour y soutenir le personnage d'Accusateur contre Abélard.

Ne diroit-on pas qu'Abélard ne fit aucune instance, pour l'y faire venir? Le Saint ne se conduisit certainement pas de la maniére, qui est ordinaire à la jalousie. Quand il fut informé de la Doctrine d'Abélard, par une lettre de Guillaume, Abbé de Saint-Thierry, il en conféra avec cet Abbé, & avec plusieurs autres personnes pieuses & éclairées. Après quoi, dit un Historien de sa Vie, (L) témoin oculaire de ses actions; comme sa bonté, & sa douceur accoutumée, ne lui permettoient pas de causer de la confusion à un homme, en voulant corriger son erreur, il alla trouver Abélard, pour l'avertir en secret; & il lui parla avec tant de modestie & de raison, qu'Abélard rentra en lui-même, & promit de réformer dans ses Ouvrages tout ce que le Saint jugeroit à propos. De mauvais conseils, & sa vanité, l'empêchérent de tenir parole. Il se ligua avec Arnauld de Bresce, qui avoit été son Disciple, & qui chassé tout récemment d'Italie, étoit venu pour s'unir d'interêts avec lui. Par les instigations de ce pernicieux Ami, il forma le dessein d'entrer en lice contre S. Bernard; persuadé que ses erreurs auroient un libre cours, s'il remportoit la victoire sur l'Abbé de Clairvaux, dont la science & la sainteté étoient révérées de tout le monde. C'est pourquoi le S. Abbé dans une de ses lettres, compare cette résolution d'Abélard, secondé d'Arnauld de Bresce, au défi que faisoit aux Israëlites le Géant Goliath, précédé d'un autre Combattant qui portoit ses armes. *Præcedit Goliath procero corpore .... antecedente quoque ejus Armigero, Arnaldo de Brixia.* (M) Abélard avoit le titre d'Abbé; il se mesuroit avec un adversaire qu'il égaloit par le rang, & qu'il croyoit surpasser en mérite. Il ne doutoit point qu'il ne l'embarassât, comme il avoit embarassé tant d'autres dans les filets de sa Dialectique. Le Saint, voyant qu'il l'avoit inutilement averti en secret, reïtéra ses charitables remontrances en présence de quelques témoins. *Secretò prius, ac deinde duobus, aut tribus adhibitis testibus, juxta evangelicum præceptum hominem convenit.* (N) Non-seulement il ne se hata point de déférer à l'Eglise, ce Novateur obstiné; mais il ne dit pas un mot de lui dans ses discours & dans ses Ecrits publics, avant qu'Abélard eût éclaté le premier, en portant ses plaintes à l'Archevêque de Sens; & celui-ci ne se plaignit

(L) *Gaufr. in Vita S. Bernardi, Lib. III.*

(M) *Epist.* 189. *ad Innoc.* Je ne vois pas pourquoi l'Auteur de l'Eloge d'Abélard inséré au IVe. Vol. des Mémoires du P. Nicéron, veut qu'il s'agisse dans ce passage d'une difficulté, qu'Abélard avoit euë avec Arnauld de Bresce. Il n'y a rien dans ces paroles du Saint, qui fasse naitre l'idée d'un different entre ces deux fameux Personnages contre S. Bernard. Tout au contraire, il s'agit dans cette lettre d'une ligue entr'eux contre le Saint, comme je le viens de dire.

(N) *Epist. Archiepisc. Senon. ad Innoc. II. apud S. Bernardum* 337.

point

point que S. Bernard eût parlé jusqu'alors publiquement contre lui; mais qu'il condamnoit ses Livres en secret. *Causatur Abbatem suis in occulto detrahere libris* (O); ce qui confirme ce que j'ai dit ci-dessus de la Lettre historique d'Abélard. Il s'adressa donc fiérement à l'Archevêque de Sens, & il dit qu'il étoit prêt à défendre publiquement ses Ouvrages, que l'Abbé de Clairvaux n'osoit attaquer que sourdement. Il pria l'Archevêque d'appeller cet Abbé au prochain Concile, ou dans une dispute réglée, leur débat se termineroit en présence & par le Jugement des Evêques. Le Prélat, pour rabaisser le faste insolent de ce Novateur, & pour ne lui pas donner lieu de se glorifier que personne en France n'avoit eu la hardiesse de lui tenir tête, & ne s'étoit crû assez habile pour lui résister en face, lui accorda sur le champ, & sans balancer, ce qu'il demandoit. Ensuite ayant convoqué ses Suffragans pour l'Octave de la Pentecôte, il avertit Saint Bernard de se tenir prêt (P) à le combattre & à le confondre. *Scripsit mihi*, dit Saint Bernard (Q), *sollicitante quidem ipso* (Abaëlardo) *Archiepiscopus Senonensis, diem statuens congressionis, quo ille in præsentia ejus, & Coëpiscoporum suorum deberet, si posset, statuere prava Dogmata sua contra quæ ego mutire ausus fuissem.* Le S. Abbé refusa d'abord d'accepter le défi, tant parce qu'il se croyoit un enfant, en comparaison de ce vieux Sectateur d'Aristote qui avoit étudié toute sa vie la Dialectique, que parce qu'il lui paroissoit indigne de commettre aux raisonnemens humains, la discussion des matieres de Foi qui sont appuyées sur une vérité certaine & immuable. Il disoit que les Ecrits d'Abélard suffisoient pour déposer contre leur Auteur; que c'etoit l'affaire des Evêques, à qui seuls il appartenoit de prononcer sur les Dogmes, & qu'il ne devoit pas s'en mêler. *Abnui, tum quia puer sum, & ille vir bellator ab adolescentia sua, tum quia judicarem indignum rationem fidei humanis committi ratiunculis agitandam, quam tam certâ ac stabili veritate constet esse subnixam. Dicebam sufficere scripta ejus ad accusandum eum, nec mea referre, sed Episcoporum, quorum esset ministerii de Dogmatibus judicare* (R).

Ce modeste refus du Saint Abbé enfla le courage d'Abélard, qui ne cessa point de crier, & qui le prit sur un ton bien plus haut qu'auparavant. Il rassembla autour de lui, autant qu'il put, des complices de ses erreurs, non pour l'aider, mais pour partager avec eux l'honneur de son vain triomphe. Il écrivit à ses Disciples plusieurs lettres, où il maltraitoit & méprisoit fort S. Bernard. Il publia par tout que ses réponses étoient toutes prêtes, & qu'il l'attendoit de pié ferme, au jour marqué. *Ille nihilominus, imò amplius, levavit vocem, vocavit multos, congregavit complices. Quæ de me ad Discipulos suos scripserit, dicere non curo. Disseminavit ubique se mihi die statuto apud Senones responsurum.*

Ces raisons engagèrent S. Bernard, quoiqu'à regret, à se rendre aux raisons de ses amis, qui voyant que tout le monde se préparoit au Concile de Sens, comme à un grand spectacle, & que les Rois mêmes, & les Princes vouloient y assister, craignirent que l'absence du S. Abbé ne causât du scandale, n'accrût l'audace d'Abélard, n'accreditât & ne confirmât l'erreur, quand personne ne se présenteroit pour combattre & contredire ce Novateur. *Cedens autem, licet vix, ita ut flerem, consilio amicorum, qui videntes quomodo se quasi ad spectaculum omnes pararent, timebant ne nostra absentia & scandalum populo, & cornua crescerent adversario, & quia error magis confirmaretur, cùm non esset qui responderet, aut contradiceret* (S). Bayle garde un profond silence sur tous ces faits. Il pouvoit cependant en dire un mot, & payer au moins son Lecteur d'un sophisme ou d'une raillerie.

Le succès ne répondit point à la confiance présomptueuse qu'avoit Abélard, de faire du Concile de Sens le théatre de sa gloire. Plusieurs Evêques de la Province de Reims s'étoient joints à ceux de la Province de Sens pour le composer. Le Roi de France, Louis VII. accompagné de Thibaut, Comte de Champagne, & de quantité d'autres Seigneurs, l'honora de sa présence. Un grand nombre d'Abbés & de sçavans Religieux, des Maîtres en Théolo-

(O) *Gaufr. in vita S. Bernardi, cap. V.*

(P) *S. Bern. Epist.* 187.

(Q) *Idem, Epist.* 189, *ad Innoc. II.*

(R) *S. Bern. ibidem.*

(S) Comment l'Auteur de la Vie d'Abélard, insérée au Tom. IV. des *Mémoires du P. Nicéron*, a-t il pû dire, p. 14. que Saint Bernard refusa de se trouver au Concile de Sens, *par des raisons que M. Gervaise trouve peu solides*? D. Gervaise, qui ne nie point que le S. Abbé ne se soit trouvé au Concile de Sens, ne dit rien de pareil.

gie, des Eccléſiaſtiques diſtingués, groſſiſſoient l'Aſſemblée. Que de raiſons pour engager les Prélats à faire toutes choſes dans l'ordre, ou du moins à garder les bienſéances de leur miniſtère! *Ils ont ſacrifié*, dit Bayle, *le pauvre Abélard à la jalouſie de S. Bernard.* Et comment? Outre que la ſainteté de ce grand homme, & l'autorité qu'il s'étoit acquiſe, inſpiroient le reſpect, & auroient impoſé ſilence à la cabale, même formée en ſa faveur; la ſeule préſence du Roi & des Grands de ſa Cour, eſt un témoignage certain que la décence regna dans toutes les actions du Concile.

Pierre Bérenger, Diſciple d'Abélard, a cependant l'audace de nous repréſenter la Séance où ſon Maître fut condamné, comme une vraye Bacchanale. Bayle, qui feint de le croire, eſpére, au moyen des ſaillies réjouïſſantes, dont il accompagne cette peinture imaginaire, que tout le monde ajoûtera foi au récit de Bérenger. Voici au juſte comment la choſe ſe paſſa.

L'Abbé de Clairvaux produiſit les Ouvrages d'Abélard, & une liſte des propoſitions erronées qui en avoient été extraites; & il donna l'option à ſon adverſaire, ou de nier que ces propoſitions fuſſent réellement de lui, ou de les rétracter, ou de les défendre: &, s'il prenoit ce dernier parti, il le prioit de répondre aux raiſons, & aux autorités des SS. Pères qu'il alloit lui objecter. *A Dei famulo Petri illius ſcripta prolata ſunt, & erroris capitula deſignata. Demum illi optio data eſt, aut ſua eſſe negandi, aut errorem humiliter confitendi, aut reſpondendi, ſi poſſet, objiciendis ſibi rationibus, pariter & ſanctorum teſtimoniis Patrum* (T).

Abélard demeura tout interdit. L'envie de répondre & de diſputer lui échappa. A moins que Bayle ne prétende qu'on devoit abſolument le faire parler malgre lui, à quel propos fait-il cette vaine déclamation? *Ce fut donc une oppreſſion criante, que de donner gain de cauſe à l'Accuſateur, ſans avoir ſçû de l'Accuſé s'il reconnoiſſoit pour ſiens les Ouvrages, dont les propoſitions furent extraites; s'il convenoit qu'elles euſſent été extraites fidèlement, s'il les entendoit au ſens de l'Accuſateur*, &c. Le Concile eut droit de prendre pour un aveu, le refus que fit Abélard d'ouvrir la bouche, & de s'expliquer, ſinon pour interjetter appel au Saint Siège. Quelle que fut la cauſe, qui porta Abélard à cette démarche, Saint Bernard prétendit que cet appel n'étoit pas légitime, & qu'en ce cas les appellations ſont défenduës par les Canons. *Appellans ab electis Judicibus*, dit Saint Bernard (V), *quod non putamus licere.* Le Saint Docteur déſignoit les Canons d'Afrique (X), qui faiſoient loi en France. Bayle dit d'après Pierre Bérenger, que la raiſon, qu'eut Abélard d'appeller, c'eſt qu'*il voyoit la mauvaiſe diſpoſition de ſes Juges*; & c'eſt auſſi pour détruire un ſi vain prétexte, qu'il n'étoit pas permis de décliner un Tribunal, à qui l'on s'étoit librement adreſſé. Bayle ne rejette point ce prétexte allégué par Bérenger; & il adopte encore ce que dit Otton de Friſingue; ſçavoir, qu'*Abélard apprehenda d'être accablé par quelque émotion populaire, & que pour éviter cet accident, il demanda d'être renvoyé à la Cour de Rome.* Bayle, en bon Critique, auroit dû faire reflèxion, qu'Otton de Friſingue, qui ayant été fait Evêque de cette Ville d'Allemagne dès 1138. n'aſſiſta point au Concile de Sens; en eut une fauſſe rélation, & que la crainte d'un ſoulevement du peuple contre Abélard, le Roi étant préſent, avec les Princes, & les Seigneurs de ſa Cour, eſt une pure chimère. D'ailleurs, comme il faut néceſſairement ici rejetter le témoignage de quelqu'un, pourquoi ne fera-ce pas plûtôt celui de l'Evêque Allemand, qui étoit à cent lieuës, que celui des Evêques, témoins oculaires, qui aſſurent que la plus grande partie du peuple étoit pour Abélard? *Homo ille multitudinem trahit poſt ſe, & populum, qui ſibi credat, habet* (Y). Cependant Saint Bernard n'omit rien pour le raſſurer, & pour l'engager dans la diſpute. Il lui repréſenta, que ſon appel, quoiqu'interjetté contre les règles, avoit mis ſa perſonne à couvert; que quoiqu'il arrivât, il étoit bien aſſuré, que par reſpect pour le Souverain Pontife, on ne décerneroit aucune peine contre lui, & qu'ainſi il pouvoit répondre en toute liberté, & avec une entière ſécurité; qu'on l'entendroit, & qu'on ſouffriroit ſes réponſes avec toute la patience imaginable. Abélard avoua depuis à ſes Diſciples, que le ſimple récit de ſes propoſitions extraites de ſes Livres, le déconcerta, & qu'à l'inſtant preſque toute ſa mémoire s'évanouït, ſa raiſon s'éclipſa, & qu'il perdit même pendant quelque tems le

(T) *Gaufr. in vita S. Bernardi, Lib. III. Cap. V.*
(V) *S. Bernard. Epiſt.* 189.
(X) *Cod. Afr. Can.* 96.
(Y) *S. Bern. Epiſt.* 191.

fentiment intérieur. Bayle rend pourtant, en quelque forte, hommage à la vérité, en difant : *On lut d'abord à l'Affemblée les propofitions qui avoient été extraites des Livres de Pierre Abélard, & cette lecture fit tant de peur à l'Accufé, qu'il interjetta appel au Pape.*

Ce n'eft plus la mauvaife difpofition des Juges, ni l'indignation du Peuple prêt à fe foulever, qui fait peur à l'Accufé ; c'eft la fimple lecture de fes propofitions. Le Concile ne laiffa pas de les condamner, mais fans toucher à la perfonne de l'Auteur ; & il rendit compte de toutes chofes au Pape Innocent II. en le priant de confirmer la condamnation.

Saint Bernard fut chargé de compofer les lettres que les Evêques envoyèrent à Sa Sainteté, & il écrivit auffi en fon nom. C'eft la véritable époque où le Saint Abbé commença de fe déclarer contre Abélard. Rofcelin, ancien Maître de ce dernier, fuivant le fentiment commun, fut le premier qui l'attaqua fur la nouveauté de fa Doctrine, & le déféra à l'Evêque de Paris. Albéric de Reims, & Leutade de Lombardie, furent fes feules Parties au Concile de Soiffons qui fe tint l'an 1121. Guillaume, Abbé de Saint Thierry de Reims, fufcita la tempête où Abélard fuccomba fans reffource par les cenfures du Concile de Sens qui fut célébré en 1140. & enfuite confirmé par le Saint Siége. Ce fut Abélard luimême, qui voulut être jugé par ce Concile. & qui força Saint Bernard à y faire le perfonnage de fon Accufateur, pour lui avoir feulement donné en fecret un avis charitable, après s'être tû pendant 25. ans fur ce qui le regardoit.

Le Saint Abbé ayant pénétré, à cette occafion, le fond de la mauvaife Doctrine d'Abélard, & ayant éprouvé fon extrême obftination à ne vouloir point renoncer à fes erreurs, le traita enfuite dans les lettres qu'il écrivit, & dans les Ouvrages qu'il publia, comme les SS. Pères de tous les fiècles ont traité les Chefs des Sectes.

Il n'eft pas étonnant que Bayle, qui eft l'Apologifte de toutes les impiétés, & l'Apôtre du Tolérantifme, y trouve à redire (Z). Le Pape ne tarda point à ratifier la Sentence du Concile de Sens. Il ordonna de plus que les Livres d'Abélard fuffent brûlés, qu'on l'enfermât lui-même, & qu'on lui défendît d'enfeigner.

Il eft remarquable, dit Bayle, *qu'Abélard ne fe fit nul fcrupule de fon mariage avec Héloïfe, quoiqu'il fût dans la Cléricature, & poffeffeur d'un Canonicat.*

On peut regarder comme un fait certain qu'Abélard n'étoit pas Chanoine, lorfqu'on le força, en quelque manière, à époufer Héloïfe. Je doute même qu'il l'ait jamais été. Au moins ne trouve-t-on aucun veftige de ce fait, dans le détail qu'il a donné de fes avantures.

REM. Y. *Voici l'abfolution d'Abélard. Elle devoit être mife fur fon Tombeau*, &c.

On trouve plufieurs exemples d'abfolutions femblables. Oléarius, à la pag. 154. de fon *Voyage de Mofcovie*, Edit. *in*-4°. cite un paffeport pour l'autre monde, que le Confeffeur accorde à fon Pénitent en Mofcovie : *Je foufsigné, Evêque & Prêtre ... certifie par ces préfentes, que N. Porteur desdites lettres, s'eft confeffé, & a reçu l'abfolution*, &c. *En témoin de quoi nous lui avons expédié le préfent Certificat, afin que Saint Pierre en le voyant lui ouvre la porte à la Vie Eternelle.* D. Ménard, dans fes Notes fur le *Sacramentaire de Saint Grégoire*, pag. 233. rapporte une pareille abfolution donnée à Périgueux, l'an 1071. Cette coûtume fubfiftoit encore à la fin du XIVe. fiècle. On en voit une preuve dans le compte de Pierre du Cellier, rendu à la Chambre des Comptes de Dijon en 1389. où l'on apprend que la Ville d'Auxonne, ayant été interdite & excommuniée en 1388. par Guillaume, Archevêque de Befançon, le Pape Clément VII. leva ces cenfures, & manda que, *fi ceux, qui étoient morts pendant l'interdit, avoient donné des marques de repentence, on leur donnât l'ab-*

(Z) L'Auteur de la Vie d'Abélard, impr. au IV. Tom. des *Mémoires du P. Nicéron*, dit pag. 16. & 17. que *le P. Théophile Raynaud, avant M. Gervaife, avoit déja juftifié Abélard. Il avoit montré*, ajoûte-t-il, *qu'il n'étoit pas Hérétique formellement, & que le S. Abbé pouvoit un peu plus ménager fon adverfaire.* Le P. Théophile Raynaud ne juftifie point Abélard. Il ne dit point que S. Bernard pouvoit le ménager un peu plus. Il dit, à la vérité, qu'Abélard n'étoit pas Hérétique formel dans le tems que S. Bernard fe déclara contre lui : *Petrus Abaelardus Hereticus formalis non erat, cùm Divum Bernardum habuit adverfarium.* Quand on lit que *le P. Raynaud avoit montré*, &c. on conçoit qu'il a examiné la queftion, qu'il a difcuté les faits. Il ajoûte d'abord après, qu'Abélard foutenoit plufieurs erreurs groffières : *Laborabat tamen Petrus fœdis erroribus.* Quelle juftification ! Après avoir tranfcrit les endroits des lettres de S. Bernard, où Abélard eft traité durement, Théophile Raynaud finit par ces paroles : *Eft verum his de caufis S. Bernardum à Quercetano, Præfatione ad Abaelardum, fuiffe de felle & acerbitate fcribendi reprehenfum. Sed boni omnes aliter cenfuerunt ; & Ecclefia Bernardo hanc novitii cenforis petulantiam prædamnavit.* A l'aide de quel Dictionnaire trouvera-t-on dans ce paffage, que Saint Bernard pouvoit un peu plus ménager fon adverfaire ? Au refte, Théophile Raynaud ne pouvoit, ni juftifier Abélard, ni défapprouver les duretés contenuës dans les lettres de S. Bernard, fans fe contredire lui-même. Dans l'endroit, où il parle d'Abélard, il a deffein de prouver cette propofition : *Etiam in Catholicos erroribus citra Hærefim fordentes, aut vitiis maculofos, afperi Patres.* Où l'on voit que s'il dit qu'Abélard n'étoit pas Hérétique formel, ce n'eft pas pour le juftifier, mais pour faire fentir que l'exemple du Saint Abbé, traitant fi rudement Abélard, eft l'une des preuves de fon fentiment.

folution fur leurs os, & qu'on les fit porter en Terre Sainte; ce qui fut entiérement exécuté. Tournefort, pag. 175. du III. Vol. de fon *Voyage du Levant*, affure que l'Evêque Armenien en Géorgie met fur la poitrine des morts, une lettre, par laquelle il prie Saint Pierre de leur ouvrir la porte du Paradis, & qu'enfuite on les met dans le Suaire.

REM. Z. *J'ai été furpris de voir qu'Abélard ne fait aucune mention de fon Maître Rofcelin, qui paffoit en ce tems-là pour un fubtil Logicien. Salabert, Prêtre d'Agen, révoque en doute dans fa Differtation, intitulée :* Philofophia Nominalium vindicata, *& imprimée à Paris, en* 1651. *in-8°. que Rofcelin ait été Précepteur de Pierre Abélard. Nous examinerons fes raifons dans l'Article Rofcelin.*

Bayle a depuis oublié cet article, & l'éclairciffement qu'il fe propofoit d'y donner. Il eft difficile de décider fi Rofcelin a été Maître d'Abélard. Voici les raifons pour & contre. Ceux qui foutiennent l'affirmative, s'appuyent fur le témoignage d'Aventin, qui l'affure pofitivement (A), & fur celui d'Otton de Frifingue, qui dit auffi expreffément, que Rofcelin fut le premier Maître d'Abélard. Salabert, qui nie qu'Abélard ait été Difciple de Rofcelin, prétend qu'il n'eft pas poffible que le premier, qui paroît fage & modéré dans la plûpart de fes Ecrits, eût tenu une conduite fi peu mefurée avec fon Maître, quelques mauvais fentimens en matière de Foi, qu'il eût reconnu en lui, & quelque injure qu'il en eût reçuë. Ne fe fût-il pas contenté, ajoute-t-il, de l'avertir en particulier, felon le précepte de Jefus-Chrift, & de le faire avec tout le refpect qui convient à un Difciple ? Attaqué & bleffé par fon Maître, ne devoit-il pas enfevelir dans un profond filence les outrages qu'il avoit reçus, & défendre fa caufe, ou, fi l'on veut, celle de l'Eglife, fans aigreur, & fans aucune parole injurieufe ? Abélard n'a point tenu cette conduite à l'égard de Rofcelin. Donc, conclud Salabert, il n'a jamais été Difciple de Rofcelin. Eft-ce férieufement que Salabert nous renvoye aux Ecrits d'Abelard, pour y trouver des preuves de fa modération & de fa fageffe ? Je fuis furpris qu'il n'ait pas cité en particulier la manière dont Abélard a traité Saint Bernard, Saint Norbert, l'Abbé & les Moines de Saint-Denys, le Légat Conon, & les Evêques du Concile de Soiffons, où il fut condamné !

Je m'étonne encore, que pour démontrer qu'Abélard eût été plus refpectueux envers Rofcelin, & qu'il l'eût menagé davantage, s'il eût été fon Difciple ; Salabert n'ait pas copié la peinture qu'Abélard fait de fes deux Maîtres, Guillaume de Champeaux, & Anfelme de Laon ! Ceux qui tiennent la négative, ajoutent qu'Otton de Frifingue eft le feul Ancien, qui ait dit que Rofcelin fut Maître d'Abélard. (Nous avons vû plus haut, que c'étoit auffi le fentiment d'Aventin) & que, quoique contemporain, fon témoignage fe trouve affoibli par les circonftances évidemment fauffes, dont il l'accompagne : *Habuit primò* (Abaëlardus) *Præceptorem Rozelinum quemdam, qui primus noftris temporibus in Logica fententiam vocum inftituit, & poft ad graviffimos viros, Anfelmum Laudunenfem, Guilhelmum Campellenfem, Catalauni Epifcopum, migrans*, &c. (B) Bayle a obfervé plufieurs erreurs d'Otton. Par exemple, celui-ci fuppofe qu'Abélard eut Anfelme pour Profeffeur à Laon, avant que d'étudier fous Champeaux, & il avance auffi fauffement que Champeaux étoit déja Evêque, quand Abélard fe mit fous fa difcipline. J'ai dit plus haut, qu'Otton s'étoit trompé dans la rélation qu'il a faite du Concile de Sens. Il eft clair qu'il fe trompe auffi en fuppofant qu'Abélard alla trouver Champeaux à Châlons, & que le même Abélard enfeigna à Paris, auffi-tôt après fon arrivée en cette Ville ; faute que Papyre Maffon a fidèlement copiée. Il paroît encore indubitable qu'Otton fe trompe, au moins dans la circonftance du fait, en affurant que Rofcelin fut le premier Maître d'Abélard : *Habuit primò*, &c. Car enfin, Rofcelin, que les monumens de ce tems-là appellent ou fimplement *Compendienfem*, ou *Clericum Compendienfem* (ce qui prouve que du Chefne a eu tort de conjecturer, (C) qu'il étoit Breton de naiffance) tenoit fon école à Compiegne, dans un tems où Abélard n'étoit encore qu'un enfant. Rofcelin y enfeignoit depuis quelques années, lorfqu'en 1092. il fut condamné au Concile de Soiffons, & depuis obligé de fortir de France. Il ne paroît donc pas qu'A-

(A) *His quoque temporibus fuiffe veterio Rucelinum, Britannum, Magiftrum Petri Abelardi, &c.* Aventin. Lib. VI. Ann. Boior.

(B) *De Geftis Friderici, Lib.* 1. *Cap.* 47.

(C) *Not. ad Hift. Calamit. Petri Abæl*, pag. 1143.

bélard

bélard, qui n'avoit alors que 13. ans, & qui n'étoit pas encore sorti du *Palets*, sa patrie, ait pû avoir Roscelin pour Précepteur domestique, ni qu'il ait pû être son Disciple à Compiegne. D'ailleurs Abélard ne nous a point appris le nom de celui qui l'avoit instruit au Palets, dans la maison paternelle. Il n'y a guére lieu de douter qu'il ne l'eût nommé, si c'eût été un homme, qui eût eu quelque réputation dans le monde. En 1120. Roscelin, alors Chanoine de S. Martin à Tours, écrivit un mémoire contre Abélard, comme ce dernier nous l'apprend dans une lettre qu'il adressa à Gilbert, Evêque de Paris, dont Roscelin attendoit le retour en cette Ville, pour lui presenter ses plaintes contre la doctrine d'Abélard, sur le Mystère de la Trinité. Abélard, qui en fut informé le prévint, & dans sa lettre (D) il parle très mal de Roscelin, sans le nommer cependant, comme d'un ancien ennemi de la Foi, & comme d'un homme, qu'il ne connoissoit que par sa mauvaise réputation. *Ille fidei hostis antiquus, cujus Hæresis detestabilis Suessionensi Concilio* [*ann.* 1092.] *à Patribus convicta est, atque insuper exilio punita, ab utroque Regno, tam Anglorum, quàm Francorum expulsus, &c.* Il semble que s'il eût été son Disciple, c'étoit là l'occasion d'en parler. Ajoûtons qu'Abélard, qui aux dates près, qu'il a omises, est entré dans un détail assez exact de ses courses & de ses Maîtres, ne fait aucune mention de Roscelin. Bayle l'avouë, & ce silence lui paroît incroyable. Ne doit-on pas en conclure, que plus ce silence paroît merveilleux, plus il est une forte preuve de la fausseté du fait? Ceux qui sont pour l'affirmative, répondent à cette derniere raison, qu'il ne doit pas être surprenant, quoiqu'en ait pensé Bayle, qu'Abélard ait eu honte de s'avouer pour Disciple de Roscelin, & qu'il affecte de ne le nommer en aucun endroit de l'Histoire de sa vie. Il n'avoit garde de confirmer & d'appuyer le reproche qu'on lui faisoit, de ne penser pas Catholiquement sur le Mystère de la Trinité, en comptant parmi ses Maîtres, un homme, qui de l'aveu de tout le monde, avoit erré en ce point, & dont personne n'avoit pris la défense, quand il fut condamné à ce sujet.

REM. BB. Bayle reprend Du Chesne d'avoir critiqué mal à propos Papyre Masson. *Dire que tous les Auteurs* [c'est Bayle qui parle] *avouënt qu'Héloïse étoit niéce du Chanoine Fulbert, est une mauvaise preuve contre Papyre Masson, qui a dit qu'elle étoit fille d'un Chanoine. Rien n'empêche que Fulbert ait eû une sœur qui ne se soit pas bien conduite. Je m'étonne que Du Chesne ait crû pouvoir réfuter Papyre Masson.*

Bayle réfute mal Du Chesne, dont la censure contre Papyre Masson est très juste. Bayle a supposé que Masson croyoit Héloïse, niéce du Chanoine Fulbert, & en même tems, fille d'une autre Chanoine. Voilà sur quoi sa remarque est fondée. Or, ce n'est pas là, ce qu'a prétendu Masson. Ce dernier, qui n'avoit pas lû la lettre d'Abélard, où l'Histoire de ses malheurs est rapportée, n'a pas même fait mention de Fulbert. Il donne le nom de Jean au Chanoine, dans la maison duquel Héloïse demeuroit, lorsqu'elle fut séduite par Abélard, qui y logeoit avec elle, en qualité de son Précepteur. Masson a supposé outre cela, que ce Chanoine, qui prenoit un si grand soin de l'éducation d'Héloïse, & qui eut tant de douleur de la voir deshonorée, étoit son pere. Ainsi il la fait uniquement fille, & nullement niéce d'un Chanoine. *Joannes, Canonicus Parisiensis*, dit Masson, (E) *Heloïsam, naturalem filiam, habebat... Amor inter eam, & Abaïlardum, qui in* PATERNIS *Ædibus illam docebat, tantus fuit... Quæ re cognita, pius* PARENS *injuriam* FILIÆ *illatam, &c.* Du Chesne réfute donc fort bien Papyre Masson, en prouvant par tous les Ecrivains de ce tems-là, qu'Héloïse étoit la niéce, & non la fille du Chanoinoine chez qui elle demeuroit. Bayle, qui n'avoit pas lû Masson, s'est imaginé que celui-ci assuroit qu'Héloïse étoit fille naturelle d'un Chanoine, & niéce d'un autre. C'est à quoi Masson, n'a jamais pensé. Il parle uniquement d'un Chanoine, qu'il nomme Jean, & qui élevant chez lui sa fille Héloïse, lui donna aussi chez lui Abélard pour Précepteur. Au reste, quand même Papyre Masson auroit dit, qu'Héloïse étoit fille de Jean, & niéce de son frere Fulbert, il auroit été encore fort bien réfuté par le témoignage des anciens Ecrivains, qui disent tous qu'elle étoit niéce de Fulbert, & dont il n'y a aucun qui avance qu'elle fût la fille d'un Chanoine.

(D) *Epist.* 21. *p.* 334. *Oper. Abæl.*

(E) *Annal. lib.* III. p. 256. Edit. de 1577. *in*-4. Jean le Clerc a suivi la faute de Papyre Masson, en traitant *Héloïse de fille de Prêtre*. Biblioth. Anc. & Mod. Tom. 9. p. 371.

Citons, au fujet d'Abélard, un trait, que Bayle n'auroit pas laiffé échapper, s'il lui fût tombé fous la main. » Lorfque Pierre » Abélard, efprit très dangéreux, dit le P. » Garaffe, (F) fe laiffa emporter à fes tê» veries, il dogmatifa, qu'il y avoit autant » de Cieux, que de jours dans l'année; & » on lui répondit qu'il en mettoit fi grand » nombre, afin de ne faillir d'en trouver » quelqu'un à fa difpofition. ».

Je crois que le P. Garaffe auroit été fort embaraffé de citer le paffage, où Abélard a tenu ce fentiment. On croit communément que l'ouvrage, où ce Pere raconte cette Hiftoire, ne contient prefque que des fables inventées à plaifir. » Ce Livre, » dit un Auteur de ce Siècle, (G) eft écrit » d'un ftile tout-à-fait bouffon, & rempli » de Contes & d'Hiftoriettes, qui n'ont » d'autre fondement que l'imagination de » l'Auteur. » Ou cet Ecrivain fe trompe, ou le P. Garaffe étoit le plus fcélérat de tous les hommes. » Il y a quelques ef» prits [c'eft le P. Garaffe qui parle] (H) » qui fe font perfuadés, que j'avois inventé » moi-même ces maximes pour les com» battre. A quoi je réponds, que fi la vé» rité étoit telle, je ne trouve point de » raifon, ni de repart, & ferois d'avis que » tout le monde me perfécutât comme le » plus infâme, & le plus pervers Ecrivain, » que les Siècles enfantérent; & dis de » bon cœur à Dieu, que je le prie de m'ar» racher la plume des mains, & la vie du » corps, quand le malheur me portera à » une méchanceté fi dénaturée. Mais Dieu » m'en garde:

» *Nec mihi fcribendi veniat tam dira libido*, &c.

Il eft donc de l'équité de croire que le P. Garaffe a puifé dans de mauvaifes fources tant de contes qu'il a raffemblés dans le Livre de la *Doctrine Curieufe*.

Depuis la mort de Bayle, D. Gervaife, ancien Abbé de la Trappe, a fait imprimer la Vie d'Abélard, & celle d'Heloïfe. (I) On prétend qu'il n'a pas gardé le caractére d'Hiftorien dans cet Ouvrage, qui paffe pour un Panégyrique perpétuel de ce fameux Dialecticien. On peut confulter le jugement qu'en ont porté les Journaliftes de Trévoux. (K)

L'Auteur a inféré dans cette Hiftoire deux Epitaphes d'Abélard, compofées par Pierre le Vénérable; avec la Traduction qu'en a faite l'Hiftorien lui-même, fi je ne me trompe. (L) Voici une troifiéme Epitaphe affez finguliére de ce Philofophe, tirée des Anecdotes du P. Bernard Pez. J'y joins une Traduction, que je ne donne pas pour fort exacte; ayant pris la liberté de fubftituer quelques penfées à l'original, qui felon moi, ne fçauroit être entiérement exprimé dans notre Poëfie, & m'étant contenté de fuivre en gros le deffein de l'Auteur. Au refte, je ne me rends point garant des louanges, dont Abélard eft comblé dans cette Epitaphe, ni de celles que la Traduction a pû y ajoûter. Je confens même, fi l'on veut, qu'on prenne tous mes Vers pour autant de contre-vérités, à l'exception de ceux, où il eft parlé de fon Salut, fur lequel je ne prétends point prononcer.

PETRUS *amor Cleri*, PETRUS *inquifitio veri*,
Lingua falutaris, turbæque lucerna Scolaris,
Argumentandi follertia, copia fandi,
Poft mundi bella, nova fulget in æthere ftella,
De mundo fragili fub menfe vocatur Aprili.
Eloquii flos, confilii ros, ingenii cos,
Grammaticæ fons, Rhetoricæ pons, ac Logicæ mons,
Ecclefiæ lux, juftitiæ dux inter iniquos,
Gymnafii fax, Difcipuli pax, juftus & infons.
Hinc abiit, fed non obiit, nec definit effe.
Præteriit, fed non periit, tranfivit ad effe.
Afpera gens, violenter agens, fuper hunc fabricavit;
Chriftus eum fuper æthereum jubar exhilaravit.

TRADUCTION.

Ci gît, qui du Clergé fut l'amour & la gloire;
ABELARD, dont le nom embellira l'Hiftoire;
Qui fit tout fon plaifir de la Divine Loi,
Qui par d'heureux Ecrits fçut défendre la Foi,
Et fignalant par tout le don de la parole,
Fut l'honneur de l'Eglife, & l'appui de l'Ecole;
Réüniffant lui feul mille talens divers,
Du bruit de fon fçavoir il remplit l'Univers;
Heureux, fi moins connu, le poifon de l'Envie
N'eût jamais altéré les douceurs de fa vie!
Ami de la Juftice & de la Vérité,
On le vit ici bas errant, perfécuté.
Mais de fes longs travaux, & de fon innocence,
Il reçoit aujourd'hui le jufte récompenfe;
Et de tant de combats forti victorieux,
Comme un Aftre nouveau va briller dans les Cieux.

On trouve auffi dans les Mémoires du

(F) *Doctrine curieufe des Beaux-Efprits de ce tems*, p. 266.
(G) Niceron, Mémoires des hommes Illuftres, T. 31. p. 384.
(H) Apologie, imprimée à Paris en 1624. p. 292.
(I) A Paris, chez Mufier & Barrois, en 1720. 2. vol. in-12.
(K) Mars 1739. Part. II. p. 703.
(L) Tom. 2. p. 233.

P. Niceron, (M) une vie abrégée d'Abélard, avec un détail curieux de ses Ouvrages, auquel il est à propos d'ajoûter ce qui suit:

Dans le Catalogue de la Bibliothèque de M. du Fay, (N) on lit: *Raccolti de Secreti Magici, & ancora naturali virtu, extrati dalli Libri di Pi. Dabbano, Pietro Bailardo, &c. Mſ. in-4°.* Je ne crois pas qu'il y ait aucun Ouvrage d'Abélard, dans ce Recueil de secrets Magiques, qui apparemment, a été compilé par quelque Italien moderne. Il est vrai qu'on a fait à Pierre Abelard, aussi-bien qu'à plusieurs autres célèbres personnages, qui ne le méritoient pas mieux que lui, l'honneur de l'accuser de Magie. Voici ce qu'en dit Gérard d'Auvergne, qui ne l'a point épargné sur ce sujet: (O) *Eo tempore fuit Petrus Abaëlardi, celeberrimus in opinione scientiæ, sed de Fide dogmatisans perfidè. Fuit autem Nigromanticus, & Dæmoni familiaris.* D. Marténe, qui rapporte ce passage, (P) a pris soin de réfuter la censure de Gérard. Naudé ignoroit, sans doute, qu'Abélard eût été accusé de magie, puisqu'il ne l'a point justifié. (Q) Le P. Marténe ajoûte: *Est penes nos ejusdem Abaëlardi Liber, in quo, ingenio suo indulgens, omnia Christianæ Religionis Mysteria in utramque partem versat, negans quod asseruerat, & asserens quod negaverat.* Il dit que le P. d'Achery vouloit faire imprimer cet Ouvrage, mais qu'après avoir communiqué son dessein aux plus sçavans hommes de son tems, ils lui conseillérent de le laisser pour toûjours enseveli dans la poussière d'une Bibliothèque. Le P. Marténe ne donne pas le titre de ce Traité. C'est peut-être l'ouvrage Manuscrit, qui est indiqué dans quelques Catalogues, tantôt, sous le titre de *Sic & Non: Dialogus inter Christianum & Philosophum*; tantôt sous celui-ci: *Collatio Philosophi cum Judæo. Collatio Philosophi cum Christiano.*

Rithmi de Sancta Trinitate. Cet Ouvrage commence ainsi: *Alpha & O magne* DEUS, *Heli, Heli, DEUS meus.* Dans la grande *Collection d'anciens Monumens* du P. Marténe, T. IX. p. 1092-1097. Le P. Hommey avoit déja fait imprimer cette Piéce, sous le nom d'Hildebért du Mans dans son Spicilége des Peres, p. 446. Paris, 1684. *in-8°.*

Rithmi metrico Stilo, in Monasterio, quod vocatur Paraclitus, decantandi. Manuscrit. Voy. *Appendix ad Henric. Gandav. cap.* 3.

Dans les Mémoires du P. Niceron, Tom. 4. p. 35. N°. 29. on range parmi les Mſſ. d'Abélard le Livre intitulé: SCITO TE IPSUM. C'est sans raison, puisqu'il a été imprimé dans les Anecdotes du P. Bernard Pez, Tom. 3. part. 2. p. 627-688.

Fabricius a fait mention d'Abélard dans le 5. Tom. de sa *Bibliotheca mediæ & infimæ Latinitatis.* Mais il en auroit parlé plus exactement, s'il eût consulté le Catalogue de ses Ouvrages, imprimé dans le Tom. du P. Niceron, que je viens de citer.

Dans les *Mémoires de Trévoux, Novembre* 1738. *Mars* 1739. *Part. II. & Août Part. II.* on trouve deux Dissertations, où l'on réfute quelques points de l'Article Abélard du Dictionnaire de Bayle. Elles sont intitulées: I. *Réflexions sur quelques points des Articles Abélard & Berenger du Dictionnaire Critique & Historique. II. Apologie de S. Bernard contre les calomnies de M. Bayle.*

Jean le Clerc a fait aussi une ample mention d'Abélard dans le 9. Tom. de sa *Bibliothèque Ancienne & Moderne*, pag. 348. Art. 3. en rendant compte des *lettres d'Abélard*, réimprimées à Londres, en 1708. *in-4°.* par les soins de *Richard Rawlinson.* Il finit son extrait en disant que *Bayle a parlé au long d'Abélard, dans son Dictionnaire, aux Articles d'Abélard, Héloïse & Fulbert, plûtôt pour plaisanter de leurs Amours, & de leur querelle, que pour faire une vie suivie.*

ABELLI. (ANTOINE)

Docteur en Théologie.

Il falloit ajoûter: *de la Faculté de Paris. Jacobin & Abbé de Notre-Dame de Livry en l'Aulnoi.*

C'est une Abbaye de l'Ordre de S. Augustin, & de Chanoines Réguliers, située à deux lieuës environ de Paris, à l'Orient, dans la Forêt de Bondi.

REM. A. *Il me paroît surprenant qu'un Jacobin joüisse d'une Abbaye.*

(M) Tom. IV. pag. 1.

(N) Pag. 148. N°. 1119.

(O) Dans sa Chronique Latine de Cluni, qui est parmi les Mſſ. de la Bibliothèque du Roi.

(P) *In Præfat. Tom. V. Thesaur. nov. Anecdot.*

(Q) *Apologie pour les grands hommes soupçonnés de Magie.*

Le fait a pû paroître surprenant à Bayle, parce qu'il n'en sçavoit aucun autre exemple. Il est aisé d'en citer plusieurs. Jean Guiencourt, dont je parlerai encore dans la suite, Jacobin, Confesseur du Roi Henri II. & Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, fut Abbé de S. Georges. Gilles de Bins, aussi Jacobin, Confesseur de la Reine Eléonore, seconde femme du Roi François I. fut nommé en 1540. à l'Abbaye de S. Jean d'Amiens, Ordre de Prémontré, comme la Morliére nous l'apprend. (A) Le Prédécesseur d'Antoine Abelli dans l'Abbaye de Livri, étoit Jacobin. Il s'appelloit Jacques Fouré; & la Reine Catherine de Médicis, dont il fut ensuite Confesseur, *impetra en* 1573. dit S. Julien de Balleure, (B) *qu'il fut nommé au Pape, pour être Evêque de Châlon* [sur Sône] *en laissant son Abbaye de Livry à nôtre Maître Abelly, Prédicateur, & puis Confesseur de ladite Royne.*

Bayle rapporte un éclaircissement que M. de la Monnoye lui avoit envoyé au sujet de cet Abbé. Mais il y a une circonstance sur laquelle ce Sçavant Critique s'est mépris. *Il faut supposer*, dit M. de la Monnoye dans cet éclaircissement, *que pour parvenir à l'Abbaye de Livry, Antoine Abelly passa de l'Ordre de S. Dominique, dans celui des Chanoines Reguliers de S. Augustin. Ce qui est une chose fort aisée, & qui se pratique tous les jours.*

Il est vrai que ces sortes de Translations d'un Ordre à un autre, sont aisées & assez fréquentes. Je crois cependant que les Jacobins, Abbés nommés-ci-dessus, n'étoient point dans ce cas. Ils demeurérent dans leur Ordre, & eurent leurs Abbayes *en commande*, comme nous l'apprenons du P. Echard. (C) Dans l'Epitaphe de Jean Guiencourt, mort en la Maison des Jacobins de la ruë S. Jacques à Paris, & rapportée par le même P. Echard, (D) on lui donne la double qualité de *Religieux de l'Ordre des Freres Prêcheurs, & d'Abbé de S. Georges.* D'ailleurs, ce dernier, avant que d'avoir cette Abbaye de l'Ordre de S. Benoît, au Diocèse de Roûen, avoit été pourvu de celle d'Arborel, Ordre de Citeaux, au Diocèse de Castres. Il n'y a nulle apparence qu'il eut fait Profession successivement dans ces trois Ordres. La Croix-du-Maine, & du Verdier donnent aussi à notre Abelly les deux qualités de Jacobin & d'Abbé, qu'il avoit prises lui-même dans ses *Sermons sur les lamentations de Jérémie*, qu'il fit imprimer en 1582.

Je trouve, dit Bayle, *dans l'Acte, par lequel l'Université de Paris prêta serment de fidélité à Henri IV. le* 22. *Avril* 1594. *j'y trouve, dis-je, entre ceux qui le signérent, un François Abelly, Abbé d'Ivry, Prédicateur & Aumonier du Roi.* Bayle nous renvoye à la page 372. de l'*Histoire du Collége de Navarre*, où cet Acte est transcrit.

Il est dit à ce sujet dans l'éclaircissement envoyé à Bayle par M. de la Monnoye: *A l'égard de François Abeli, Abbé d'Ivry, je crois qu'il y a faute, & que ce François, qui fut apparemment successeur d'Antoine, doit être qualifié Abbé de Livry.* Je crois, de même que M. de la Monnoye, qu'il falloit dire *Livry*, & non pas *Ivri*. Mais je porte plus loin la conjecture, & je ne doute presque pas qu'il n'y ait une autre faute, à laquelle il n'a pas fait attention, non plus que Bayle. Je pense donc que le nom, *François*, est une faute, & que dans l'original de l'Acte il y avoit simplement F. ou au plus *Fr.* & que ceux qui l'ont copié dans la suite, ont crû expliquer fort bien ces deux lettres par le nom de *François*, au lieu de frere. En voici des preuves. Cet *Abely* a signé l'Acte, en qualité de Docteur. Son nom se trouve le cinquiéme dans cette liste, qui ne comprend les noms que de trente-deux Docteurs; les noms d'environ vingt autres, & des Bâcheliers qui avoient signé cet Acte, ayant été omis dans les listes imprimées, où l'on s'est contenté de dire que plusieurs autres Docteurs en Théologie, Licentiés, & Bâcheliers, l'avoient signé: *Alii Doctores, Licentiati, & Baccalaurei in Theologia.* Il falloit donc que cet *Abely* qui a signé le cinquiéme, fût ancien Docteur. Ce qui convient parfaitement à notre *Antoine Abelly*, qui étoit sorti de Licence en 1556. c'est-à-dire, depuis 38. ans. Il est vrai que l'ordre d'ancienneté n'est pas tout à fait gardé dans ces signatures, & qu'après le Doyen & le Sou-Doyen, Réné Benoît signe le troisiéme, & Adrien d'Amboise, quoique Docteur depuis 12. ans seulement, ou environ, signe le quatriéme. Apparemment Réné Benoît signa des premiers, parce qu'il étoit nommé à l'Evêché de Troyes, & Adrien d'Amboise, parce qu'il étoit

(A) *Antiquités d'Amiens*, p. 274.

(B) *Origine des Bourgognons*, p. 489.

(C) *Bibliotheca Scriptorum Ordinis Prædicatorum.*

(D) *Ibid.* Tom. 2. p. 193.

Grand-

Grand-Maître du Collége de Navarre, où l'Acte fut arrêté & signé. Abelly, plus ancien qu'eux signa le cinquiéme, & il paroît que tous les autres signérent selon le rang de leur réception.

Ma seconde preuve, dit un Critique, dont j'emprunte presque toute la réfutation de cet Article, c'est que je ne me souviens pas d'avoir aperçu aucun autre Licentié dans ces tems-là, du nom d'Abelly, sur la liste des Licences que j'ai luës, aucun autre, dis-je, que le Jacobin Antoine Abelly. Remarquez, ajoûte-t-il, que n'ayant plus cette liste, & n'étant point en état d'y recourir, je n'assure pas qu'il n'y en ait effectivement aucun autre. La troisiéme preuve, est que du Boulay, qui a donné cette liste en 1673. avant le Docteur de Launoy, n'a pas mis, comme celui-ci, *Franciscus* tout au long, mais seulement *Fran.* Claude Mallingre, Historiographe de France, qui la publia en 1652. raporte ainsi la signature, (E) comme tirée des Régistres du Parlement : *F. Abely, Abbé d'Yvry, Prédicateur & Aumosnier du Roi.* Quatriéme preuve; c'est que dans cet Acte, tel que le rapporte Mallingre, & tel que la Faculté, à ce qu'il paroît, le remit au Parlement, & en François, tous les Réguliers, comme c'est encore la coutume dans la Faculté, ont fait précéder leur nom de la lettre F, qui désigne leur qualité de Religieux par celle de Frere. Ainsi le sixiéme signe, *F, Huon, Abbé du Val, Proviseur des Bernardins*; le huitiéme, *F. Ferré, Prédicateur.* C'est Michel Ferré, Jacobin, Licentié en 1566. Enfin, il n'y a pas un seul Religieux cité dans cette liste, qui n'ait fait précéder sa signature de cette lettre F.

Le P. Le Long prétend (F) qu'Antoine Abelly mourut en 1589. Il y a tout lieu d'en douter. Le P. Echard, que le P. Le Long avoit, sans doute, consulté, mais dont il paroît qu'il n'a pas bien pris la pensée, se contente de dire qu'Abelly a survécu à la Reine Catherine de Médicis, morte en 1589. & qu'il n'a pû rien découvrir touchant la mort de ce Docteur. Je croirois volontiers que le P. Le Long, au lieu d'*obiit*, avoit voulu dire, *claruit*, comme il le dit en parlant de plusieurs autres Auteurs, toutes les fois qu'il ne sçait pas la date de leur mort. Il s'ensuit de-là, que si cet Abelly, qui signa l'acte du serment de fidélité, prêté par l'Université de Paris au Roi Henri IV. le 22. Avril 1594. est le même qu'Antoine Abelly, celui-ci a vécu plus long-tems, que ne le dit le P. Le Long.

ABELLY. (LOUIS)

Bayle étoit si peu instruit de ce qui regarde ce Prélat, que pour parvenir à remplir l'article, qu'il en a composé, & qui est à peine d'une page, il l'a orné de 20. vers de Despréaux, ausquels il a cousu une digression sur les Commentateurs des Poëtes. Un Lecteur ne sçait-il pas un grand nombre de circonstances de la Vie d'Abelly, quand il a lû son article dans le Dictionnaire de Bayle ? Combien d'Admirateurs de ce fameux Critique, s'imaginent qu'il a épuisé tous les sujets qu'il traite, & que personne ne peut se vanter de sçavoir ce qu'il a ignoré !

Il prétend que cet Evêque étoit né à Paris. En effet celui-ci se disoit Prêtre Parisien, & quelquefois en Latin *Parisinus*, quelquefois aussi *Parisiensis*. Cependant Pontas assure (A) qu'il naquit au Vexin François en 1603. sans dire précisément en quel lieu. Le P. Niceron, qui a suivi le sentiment de Bayle, (B) ajoûte qu'Abelly étoit né d'une honnête famille.

Ce dernier fut d'abord Grand Vicaire du Diocèse de Bayonne vers 1640. & ensuite Curé de S. Josse à Paris, environ l'an 1650. Il garda cette Cure jusqu'à l'année 1663. qu'il fut nommé à l'Evêché de Rhodès. Cette Ville étoit trop éloignée de Paris, pour que le séjour en fût agréable à une personne comme lui, qui avoit passé la plus grande partie de sa vie avec les Gens de Lettres. Cette raison, jointe à la frayeur du poids de l'Episcopat, lui fit abdiquer son Evêché en 1667. Il revint à Paris, & établit sa demeure à S. Lazare, chez les Peres de la Mission, où il mourut accablé de vieillesse & d'infirmités.

Il s'étoit fait imprimer dez 1644. (C) & peut-être auparavant, quoique le P. Niceron ait pensé que son premier ouvrage fut la *Moële Théologique*, imprimée pour la

(E) Pag. 243. du *Recueil tiré des Régistres de la Cour du Parlement, contenant ce qui s'est passé concernant les troubles, qui commencérent l'an 1588. & ce qui fut fait en l'an 1594. pour la pacification d'iceux.* Paris, 1652. in-4°.

(F) *Bibliotheca Sacra*, p. 591.

(A) *Catalogue des Auteurs*, à la tête du *Dictionnaire des Cas de Conscience.*

(B) *Mémoires des Hommes Illustres*, Tom. 41. p. 182.

(C) V. la *Bibliothèque des Auteurs citez par Richelet*

premiere fois en 1651.

Il a composé, dit Bayle, *un Traité de Théologie, intitulé*, Medulla Theologica, *qui a été cause que M. Despréaux lui a donné l'épithète de Moëlleux, & qui est fort éloigné des Maximes des Jansénistes.*

Si Bayle avoit lû cet Ouvrage, il n'eut point dit que c'est un Traité de Théologie, puisque c'est une Théologie entiére, quoiqu'extrêmément abrégée. Il est vrai qu'*elle est fort éloignée des maximes des Jansénistes*. Mais ils ne s'en trouvérent pas plus offensez, que d'un grand nombre de livres de cette espèce, que l'on publioit tous les jours. Ce qui les indisposa véritablement contre Abelly, fut sa *Vie de M. Vincent de Paul*, qu'il donna au Public en 1664. 13. ans après la Moële Théologique. Despréaux, pour venger Messieurs de Port-Royal, dont il étoit Ami, comme tout le monde sçait, fronda la *Moëlle* dans son Lutrin, & dicta par une imagination vraiment Poëtique, dit un Auteur de ce siècle, (D) cette courte Note à M. Brossette, pour servir d'éclaircissement au vers 188. du 4e. Livre de Lutrin.

Que chacun prenne en main le moëlleux Abelly.

Avant la composition du Lutrin, le Livre de M. Abelly, intitulé: Medulla Theologica, *étoit en réputation parmi les Théologiens, & il n'y avoit point d'ouvrage de cette espèce, qui eût plus de cours, que celui-là.* Il est vrai qu'avant la composition du Lutrin, cet ouvrage avoit beaucoup de vogue, puisqu'ayant été imprimé pour la premiére fois en 1651. à Paris, il y fut réimprimé pour la neuviéme en 1673. indépendamment de huit ou neuf autres Editions, faites à Lyon, à Cologne & ailleurs. On lit dans le Commentaire, après les paroles ci-dessus : *Mais dès que le Lutrin parut, ce Poëme fit tomber la moëlle, & depuis long-tems on ne la lit plus.*

Rien de moins vrai. Depuis la publication du Lutrin, (E) il y a eu plus de douze Editions de *la Moëlle Théologique* : sçavoir, trois de Paris en 1677. 1679. & 1684. six de Lyon, toutes imprimées sur de nouvelles permissions, en 1675. 1678. 1682. 1688. 1689. 1698. Une de Cologne en 1705. & deux postérieurs à l'année 1720. Il y en a, sans doute, quelques autres qui ne sont pas venuës à ma connoissance. En 1687. M. de la Berchère, alors Archevêque d'Aix, substitua *la Moëlle* dans son Séminaire, à la *Morale* de Grenoble. Il n'y a pas long-tems que cet Abregé de Théologie se voyoit dans le Séminaire de Vienne. Dès qu'il parut, il fut bien reçu du Public pour deux raisons. La premiére, parce que c'est un ouvrage très court, quoiqu'aussi rempli qu'un Abregé de cette nature le peut-être. La seconde, est que l'Auteur n'y avoit enseigné que les sentimens assez communs de son tems. Il ne fit qu'abréger dans ce Livre, comme il le dit luimême, les Ouvrages des Docteurs de Gamache, Duval & Ysambert.

Quel est donc le motif qui engagea Despréaux à dicter cette Note à son Commentateur ? Le voici, selon toutes les apparences : Le bruit que fit le Luttin à sa naissance, pénétra jusqu'à la retraite de l'ancien Evêque de Rhodès. J'apprends d'un curieux Manuscrit contenant diverses Particularités sur plusieurs Gens de Lettres, & composé, à ce qu'il paroît, vers la fin du dernier siècle, (F) que ce Prélat fut très mécontent de la manière, dont le Poëte Satirique l'avoit introduit sur la Scène. » Il lui écrivit, disent ces Mémoires, une » lettre très vive, où il lui fit un crime du » Lutrin, dans lequel on a pris plaisir de » tourner également en ridicule & le sacré » & le profâne. Il prétend qu'un Livre, » composé pour l'instruction des Fidèles, » devoit être à l'abry de la Censure, & » que l'Auteur du Poëme ne devoit point » se régler sur l'exemple d'un Payen, tel » qu'Horace, qui a fait des railleries de » ses fausses Divinités. Il lui fait sentir le » tort que cet Ouvrage peut faire à la Re- » ligion auprès des Libertins & des Impies. » Il lui dit nettement qu'il est en peine de » sçavoir, comment il s'excusera au Juge- » ment de Dieu, d'avoir employé d'une » maniére si pernicieuse, les talens qu'il » lui avoit donnez pour les consacrer à sa » gloire. Il lui mit devant les yeux quelques » Vers, où la Religion n'étoit pas assez » ménagée, celui-ci entr'autres :

» Abîme tout plûtôt ; c'est l'esprit de l'Eglise. (G)

» Il prétend que ce discours ne pour- » roit se souffrir que dans la bouche d'un » Hérétique. Enfin, il l'exhorte à réparer » publiquement le scandale qu'il a donné

(D) *Ibid.* pag. IV.

(E) Les quatre premiers Chants parurent en 1674. & les deux derniers en 1683.

(F) Il m'a été impossible de découvrir quel est l'Auteur de ce Manuscrit. Il paroît seulement qu'il étoit lié avec nos plus célèbres Ecrivains du XVIIe. siécle.

(G) Chant 1. V. 186.

» publiquement. Mr. Boileau répondit assez foiblement à cette Lettre. Il protesta de l'innocence de ses intentions ; son » ouvrage n'étant qu'un jeu, qui ne pouvoit tirer à conséquence ; qu'il auroit » soin, à la premiére Edition, de retrancher tout ce qui paroîtroit donner du » scandale, & en particulier le Vers qui » regardoit M. l'ancien Evêque de Rhodès, pour lequel il avoit une estime toute particuliére, & qu'il n'a jamais eu » dessein d'offenser. M. Boileau ne tint pas » sa promesse, & il lui auroit même été » difficile de la tenir, sans gâter son Poëme en plusieurs endroits. » Voilà ce que Despréaux n'a pas jugé à propos de révéler à son Commentateur. Ce trait peut servir à caractériser en quelque sorte le Poëte Satirique.

Il doit donc passer pour constant que le Lutrin ne fit aucun tort à la *Moëlle Théologique*, non plus qu'aux autres Ouvrages d'Abelly. Sa *Couronne de l'Année Chrétienne*, en 4. volumes, fut réimprimée pour la neuviéme fois en 1689. c'est-à-dire, long-tems après la publication du Poëme de Despréaux. Quand je dis que le Lutrin ne fit aucun tort à la *Moëlle Théologique*, j'entends auprès des personnes éclairées, & qui ne sont pas les dupes des jugemens d'autrui. Car il y a toûjours eu des gens, sur-tout dans les Provinces, qui ne se voulant pas donner la peine d'examiner un ouvrage d'esprit, ou n'ayant pas assez de lumiéres pour en juger sainement, s'imaginent qu'un Livre ne sçauroit être bon, ni goûté du Public, dès qu'il n'a pas le suffrage de quelques Critiques fameux du tems. Les sçavans Editeurs du *Dictionnaire de Trévoux*, réimprimé à Paris, en 1743. ont porté un jugement très avantageux de la *Medulla Theologica*. » M. » Abelly, *disent-ils*, (H) a fait un ouvrage en Latin, divisé en deux Tomes, » intitulé, *la Moëlle de la Théologie*. Un » certain Protestant avoit injustement donné ce titre à divers Traités de Théologie hétérodoxe, que M. de Rhodès a » réfuté dans son Ouvrage, qui est concis, » précis, plein de suc, & solide sur les » matiéres de Théologie Scholastique & » Morale : ce qui l'a fait nommer par M. » Despréaux le Moëlleux Abelly. » On voit par ce passage le motif qui engagea l'Evêque de Rhodés, à composer *la Moelle Théologique*, & à lui donner ce titre. Mais il est certain que Despréaux n'avoit pas dessein de loüer cet Ouvrage, quoiqu'on semble le dire dans le *Dictionnaire Universel*.

Il a fait aussi la Vie de Vincent de Paul, &c.

Cet Ouvrage, qui fut traduit en Italien par *Domenico Acami*, & imprimé à Rome en 1677. *in*-4°. fut attaqué par un Ecrit intitulé : *Défense de M. Vincent de Paul, contre le Discours de sa Vie, publié par M. Abelly. Paris*, 1668. *in*-4°. L'Auteur de cette Critique, omise dans la Bibliothèque historique de la France par le P. Le Long, m'est entiérement inconnu. » C'est par un » déguisement encore plus artificieux, *dit* » *Baillet*, (I) qu'un Auteur Anonyme pu» blia un Livre sous le titre de Défense de » M. Vincent de Paul, Supérieur Géné» ral de la Mission. Car après l'avoir lû & » examiné sérieusement, il est aisé de voir » que c'est la Défense d'une autre person» ne, & que c'est en même tems une espè» ce d'accusation fine & adroite de M. » Vincent contre le Livre que M. Abelly » a fait de sa Vie. » Celui-ci répondit par un Ouvrage, dont j'ignore le titre, & qui fut réfuté dans une *Réplique à l'Ecrit de M. Abelly, pour défendre son Livre de la Vie de M. Vincent. Paris*, 1669. *in*-4°. Cette Réplique a aussi été omise dans la Bibliothèque du P. Le Long.

Bayle ne fait mention que d'une partie des Ecrits d'Abelly, dont on peut voir dans les Mémoires du P. Niceron un Catalogue plus ample, qui n'est pourtant pas suffisant, puisqu'il n'y est fait mention que de trente-trois Ouvrages, & que M. le Clerc assure en avoir *vû une quarantaine, qui ont eu pour la plûpart un fort grand débit*.

La Tradition de l'Eglise, touchant le Culte de la Sainte Vierge, réimprimée pour la seconde fois à Paris l'an 1675. (K) *fit un grand plaisir aux Protestans, parce qu'elle leur fournit de bonnes armes contre les Convertisseurs, qui vouloient leur faire accroire, que s'il y avoit quelque chose d'excessif dans cette espèce de dévotion, ce n'étoit que des pensées Monachales ou des abus que les Evêques corrigeoient journellement. Ce même Livre servit aux Protestans contre celui de M. de Condom.* [L'exposition de la Foi de M. Bossuet.] *En effet*,

(H) Au mot *Moëlle*.

(I) *Jugem. des Sçav.* T. 1. p. 277. Edit. de Paris, *in*-4°.

(K) La premiere Edit. est de Paris 1652. Il y eut deux autres Edit. de ce Livre avant 1675. sçavoir, en 1662. & en 1672.

M. Abelly se rendit le protecteur des pensées les plus outrées, concernant la dévotion envers la Vierge Marie. C'étoit ruïner les efforts de l'autre Prélat, & les vuës de ceux qui ont publié ou approuvé les Avis Salutaires de la Vierge à ses Dévots indiscrets.

Bayle raisonne ici en Ministre passionné, & nullement en Controversiste éclairé & de bonne foi. Il devoit se souvenir de ce principe certain, que les plus sçavans d'entre les Ministres ont non seulement avoüé, mais encore enseigné positivement plus d'une fois: sçavoir que des sentimens de particuliers, quels que puissent être ceux qui les soutiennent, dès qu'ils ne sont point des sentimens de l'Eglise, & qu'on n'est point obligé de les recevoir, ne peuvent causer aucun préjudice à l'Eglise, ni donner un juste sujet de s'en séparer. C'est ce que le Ministre Daillé a supposé comme une vérité incontestable dans son Apologie des Eglises Réformées, qui parut en 1633. *in-12.* avec des Approbations expresses de Drelincourt, de Mestresat, & d'Aubertin, depuis traduite en Latin par l'Auteur, & dédiée à David Blondel.

Après avoir rapporté (L) divers points de la croyance de l'Eglise, qu'il donne faussement pour autant d'Héréfies, il ajoûte: *Qui si encore ce n'étoient les sentimens que de quelques-uns de leurs Docteurs... le reste de leur Eglise les désavouant, pour cela nous ne ferions aucun scrupule de communier avec elle; reconnoissant de bonne foi* que C'EST CHOSE DESRAISONNABLE *d'imputer les opinions des* PARTICULIERS *à un corps entier. Il arrive souvent que ceux qui vivent en la communion d'une Eglise, ne sont pas en tout & par tout de même croyance qu'elle... Et aujourd'hui dans cette Eglise Romaine, dont nous nous sommes séparez, l'Ordre des Jacobins a quelques opinions particulieres; la Compagnie des Cordeliers a aussi les siennes, & celle des Jésuites semblablement. S'il n'y avoit donc au milieu d'elle que quelque Société seulement, qui tint affirmativement les choses que nous ne pouvons croire*, LES AUTRES Y VIVANS EN LIBERTÉ DE LES RECEVOIR, OU DE LES REJETTER, *en ce cas je confesse qu'il seroit difficile d'excuser notre séparation, puisque la communion du corps, d'où nous nous sommes retirez, ne nous obligeroit précisément à aucun des points contraires à notre conscience.*

(L) V. p. 29. & 30.

A ce principe, qui peut servir comme de première proposition au raisonnement, que je fais ici contre Bayle, je joins celle-ci qui en sera la seconde. Or, ces sentimens, quels qu'ils puissent être, que Bayle attribuë à M. Abelly, étoient certainement du nombre de ces Opinions de Particuliers, ou si l'on veut, de quelques Sociétés seulement, dont il est fait mention dans le passage de Daillé. C'est-à-dire, que c'étoient des sentimens que l'on pouvoit *recevoir ou rejetter* en vivant dans l'Eglise, & que l'Eglise n'obligeoit point a croire. Cela est incontestable, de l'aveu même de Bayle, qui oppose ici M. Abelly, à M. Bossuet, comme à ceux qu'il appelle *Convertisseurs*, & à ceux qui approuvoient les *Avis salutaires*. De ces deux propositions qu'il n'est pas possible de nier raisonnablement, on doit conclure que les Protestans ne pouvoient au fond tirer aucun avantage réel & solide du Livre de M. Abelly. Conséquemment le triomphe que quelques Protestans ont crû pouvoir établir sur ce Livre; triomphe que Bayle fait beaucoup valoir, n'étoit véritablement qu'un triomphe chimérique.

Veut-on un nouvel exemple, & en même tems une preuve claire & sensible des injustes préventions de Bayle? Ce raisonnement que je viens de faire, Bayle l'avoit fait auparavant, lorsqu'il l'avoit crû nécessaire pour disculper les Protestans des accusations d'un Catholique. Mais ici, qu'il eût fallu justifier les Catholiques contre les Prétendus-Réformés, Bayle ne fait aucun usage de son esprit & de sa Critique; & il aime mieux se joindre aux Protestans ses Confréres, pour déclamer contre l'Eglise Romaine, que de raisonner sensément pour les Catholiques, & avec eux, contre les mêmes Protestans. Le fait suivant mérite une attention particuliere.

M. Arnauld mit au jour en 1672. *le Renversement de la Morale de J. C. par la Doctrine des Calvinistes*, & composa en 1672. & depuis, divers Ecrits pour défendre cet Ouvrage. Le Ministre Jurieu, & quelques autres Protestans, entreprirent de venger leur parti & de réfuter M. Arnauld. Dans ce dessein, ils crurent qu'il leur suffiroit de prouver contre lui que le Sentiment de l'inamissibilité de la Grace [c'est-à-dire, de la Justification] & quelques autres points que M. Arnauld prétendoit avoir été décidez dans le Synode de Dordrecht, ne l'avoient point été effectivement, & que, quoi-

que

que reçus communément parmi leurs Théologiens, ils ne passoient cependant que comme des opinions libres. Bayle, à l'article GOMARUS, REM. D. prend parti à ce sujet contre M. Arnauld. *M. Jurieu*, dit-il, *rendit M. Arnauld* TOUT CONFUS (remarquez bien comment) *en lui soutenant que le Synode de Dordrecht n'avoit* JAMAIS *regardé comme des articles* NÉCESSAIRES AU SALUT, *les Dogmes dont il s'agissoit, & en particulier celui de la Grace inamissible.*

Si Jurieu rendit M. Arnauld *tout confus*, en montrant que le point dont il étoit principalement question, n'avoit pas été décidé à Dordrecht, comme un point dont la croyance fût *nécessaire au salut*; Bayle ne devoit-il pas à plus forte raison rendre la même justice aux Catholiques, au sujet du Livre de M. Abelly, qui certainement n'étoit, ni un Livre dont la Doctrine eût été formellement adoptée par l'Eglise, ni même un Livre qui n'eût souffert aucun contradicteur parmi les Théologiens Catholiques? Mais Bayle n'avoit pas le cœur assez disposé pour rendre justice aux Catholiques dans les points mêmes où elle leur étoit le plus évidemment duë. On le voit clairement par cet exemple. Un Evêque Catholique fait un Livre. Les opinions qu'il y soutient se trouvent, de l'aveu de Bayle, (ceci est à remarquer) contredites par d'autres Evêques; & l'Eglise, loin de les approuver positivement, n'a aucune connoissance de ce Livre. Cependant, selon Bayle, les opinions de ce Particulier *donnent de bonnes armes aux Protestans contre les Convertisseurs*; c'est-à-dire, contre ceux qui pour réfuter les calomnies grossières des Protestans, s'appliquoient à bien distinguer les Dogmes que l'Eglise Catholique enseigne, & oblige de croire, & à les séparer de tous les sentimens qu'un bon Orthodoxe peut croire ou ne pas croire, ou même rejetter expressément. Bayle adjuge aux Protestans toute la gloire de cette dispute. Au contraire, le Synode de Dordrecht, suivi par le plus grand nombre des Calvinistes, approuve positivement l'inamissibilité de la Grace. M. Arnauld en tire de très justes conséquences contre les Prétendus-Réformés. *On le rend*, au jugement de Bayle, *tout confus*, en lui soutenant que ce Synode, en approuvant ce point, ne l'a cependant pas regardé *comme un article nécessaire au salut*. N'est-ce pas là ce qui s'appelle avoir poids & poids, mesure & mesure, en un mot une double Critique? Ou plûtôt n'est-ce pas là n'en avoir aucune, au moins de judicieuse, de fixe, & d'équitable? Il est nécessaire d'insister là-dessus, parce que cette inégalité de Critique est l'un des défauts le plus généralement répandus dans le Dictionnaire de Bayle; & par conséquent l'un de ceux contre lesquels on ne peut trop précautionner les Admirateurs de cet Ecrivain.

Comme on tâche d'éviter dans cet Ouvrage tout ce qui n'est que de pure controverse, on ne fera point ici la discussion du Livre & des sentimens d'Abelly, & l'on n'examinera pas si les opinions de ce Prélat sont aussi outrées que Bayle le suppose. On se contentera de remarquer que dans l'un des Ouvrages de ce Prélat, qui a pour titre, *Sentimens des Saints Pères* (M), on trouve divers éclaircissemens par rapport aux Eloges que l'on peut donner à la Sainte Vierge, & aux différentes manières de l'invoquer. On n'y voit rien, quant au fond du Dogme, que ce que M. Bossuet avouë, aussi bien que tous les Docteurs Catholiques. A l'égard de certaines expressions ou conséquences, que l'Auteur semble porter un peu trop loin, il les explique toutes dans un sens exact. D'ailleurs il ne les donne pas pour des points fondamentaux que tout Catholique soit obligé de recevoir. Il les deffend seulement comme des phrases qui ont un fort bon sens; & il soutient que c'est à tort que l'on prétendroit en conclure qu'on ôte à Dieu des Titres qui n'appartiennent qu'à lui, ou qu'on déroge à la médiation de J. C. On trouve dans l'Epitre de Daillé à M. de Mongiat, de quoi défendre très solidement M. Abelly en ce point, & en tout autre semblable, contre l'accusation des Calvinistes. Daillé, après y avoir avoüé, que suivant ceux-ci, la Présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie, détruit le Mystère de l'Incarnation, ajoute que ce motif ne doit pourtant pas les empêcher de conserver la paix & la communion avec les Luthériens qui soutiennent la Présence réelle; *parce que*, dit-il, *ce n'est que par ses suites & non par ses thèses; c'est-à-dire, qu'elle* INDUIT *cette ruïne, mais ne* LA POSE PAS. Il en conclut que *cette suite ne leur peut être mise sus* SANS CALOMNIE,

(M) *Sentimens des Saints Pères & Docteurs de l'Eglise, touchant les excellences & prérogatives de la très Sainte Vierge Marie Mere de Dieu.* 1675. in-12. 2e. Edit. Voyez depuis la pag. 159. jusqu'à la 211. & dernière.

vû qu'ils LA REJETTENT *formellement. Puis donc*, pourfuit-il, *que le venin est dans la fuite qu'ils défavoüent, & non en la thèse qu'ils deffendent; il est clair que je ne dois pas fuir leur Communion.* Voilà une justification entière d'Abelly, que Bayle n'attaque, au fujet de *la dévotion à la Sainte Vierge*, que par différentes conféquences que l'Auteur *rejette formellement*; conféquences qu'*on ne peut lui mettre fus fans calomnie.*

M. Abelly, dit Bayle, *étoit Docteur en Théologie de la Faculté de Paris.*

Plufieurs Ecrivains l'ont crû ainfi avant & après Bayle, entr'autres, les nouveaux Editeurs de la *Gallia Christiana* (N), & en dernier lieu le P. Niceron (O). Ce fait n'eft pas vrai néanmoins, felon M. le Clerc, dont je vais transcrire le témoignage. » Je » n'avois point, dit-il, contefté ce fait » dans le premier Tome de mes Remarques » fur Moréri, imprimées en 1719. Mais » m'étant avifé de vouloir faire marquer » dans la nouvelle Edition de Moréri, l'an- » née en laquelle M. Abelly avoit reçu le » Bonnet, je confultai le Catalogue des » Docteurs de notre Faculté, imprimé en » 1689. deux années entières avant la mort » du même M. Abelly. Je fus tout-à-fait » furpris de n'y point trouver fon nom. J'ai » auffi confulté depuis, le Catalogue des » Licences, qui eft dans la Bibliothèque de » S. Sulpice, celui qu'avoit le P. Echard & » même celui de Sorbonne, que le même » P. Echard me fit l'amitié de voir pour » moi. Le nom de M. Abelly n'y eft point. » Le même Père m'écrivit que M. l'Abbé » Salmon, Bibliothécaire de Sorbonne, » l'avoir affuré avoir appris d'un Prêtre qui » avoit été Ami intime de M. Abelly, & » qui étoit encore vivant, & âgé de plus » de 80. ans (en 1721.) que ce pieux » & fçavant Evêque n'avoit jamais pris » aucun degré en Sorbonne. Depuis ce » tems-là j'ai remarqué que M. Abelly s'é- » toit toûjours dit fimplement *Docteur en* » *Théologie*, mais qu'il n'avoit jamais » ajouté, *de la Faculté de Paris*. J'ai ob- » fervé la même chofe dans les Approba- » tions & Privilèges de fes Ouvrages. » C'eft donc un fait certain que Bayle a » fait ici une faute, quoiqu'elle foit d'ail- » leurs très graciable. Le P. Théophile » Raynaud, dès l'année 1656. les Edi- » rions du Livre intitulé *l'Etat de la* » *France*, de 1674. 1680. & 1686. & » peut-être quelques autres avoient donné » certe qualité de Docteur *de la Faculté* » *de Paris*, ou *de Sorbonne*, au même M. » Abelly. M. du Pin, cinq à fix Editions » de Moréri, & divers autres Ecrivains » poftérieurs la lui avoient confervée (P) «.

Il fut fait Evêque de Rhodès, lorfque M. de Perefixe monta à l'Archevêché de Paris, & il réfigna fon Evêché à un autre, lorfque fon grand âge ne lui permit plus d'en exercer les fonctions.

Cette expreffion, *il réfigna*, n'eft point correcte, les Evêchés n'étant point des Bénéfices qui fe réfignent. Son *grand âge* eft une autre expreffion que Bayle a mal-à-propos hazardée, faute d'avoir fçû en quel tems M. Abelly avoit été fait Evêque, combien d'années il gouverna fon Diocèfe, & quand il fit fa démiffion. Il fut nommé en 1662. facré en 1663. Il abdiqua l'an 1666. n'ayant alors que 63. ans, & il en vécut encore vingt-cinq.

A la marge de la REMARQUE A, Bayle dit que l'Abbé Aubery, Chanoine de la Sainte Chapelle, étoit *un fameux Moliniste*. C'eft encore un fait hazardé fans preuves, felon un Cenfeur de Bayle (Q), qui ne donne aucune raifon de ce qu'il avance, & qui fe contente de faire cette réflexion : » Un Critique exact eft plus » réfervé que Bayle ne l'eft ici, quand » l'occafion fe préfente de parler de cer- » tains faits qu'il n'a jamais examinés, & » dont il n'a aucune preuve, ni même au- » cune connoiffance «. Le Commentateur de Defpréaux affure cependant qu'*Aubery étoit fort oppofé aux fentiments des Janfénistes. Cela eft bien marqué*, dit-il, *par le difcours qu'on lui fait tenir ici, & par la qualité des Livres fur lefquels on fait rouler fa fcience & fes lectures.* A quoi j'ajoûte que Defpréaux l'a dépeint tel que fon Commentateur nous l'expofe ici :

N'en doutez point, leur dit ce fçavant Canonifte,
Ce coup part, j'en fuis fûr, d'une main Janféniste, &c (R).

Voyez le 41e. Tome des *Mémoires du P. Niceron*, Article *Abelly*.

(N) *In Epifcop. Ruthenenf.*

(O) *Mémoires*, Tom. 41.

(P) Dans l'Approbation du 4. Novembre 1656. pour *la Couronne de l'Année Chrétienne*, l'Auteur eft apellé *Maître Louis Abelly, Prêtre, Docteur en Théologie.*

(Q) *Lettre fur le Dictionnaire de Bayle.*

(R) *Lutrin, Chant IV. V.* 173. 174.

ABIMELECH.

REM. C. *Il y a long-tems que j'ai conçu de l'indignation contre Josephe. Il ose raconter les choses autrement qu'on ne les lit dans la Genese. Il change, il ajoûte, il supprime des circonstances. N'en faut-il pas conclure, ou qu'il ne s'est guère soucié de scandaliser sa Nation, ou qu'il a crû que le sentiment de la non-inspiration de Moïse, étoit commun parmi les Juifs?*

La conjecture de Bayle n'a pas toute la vraisemblance qu'il s'imagine. Les infidélités de Josephe sont trop grandes, pour que j'entreprenne de le justifier. Il paroît cependant que cet Historien s'étoit proposé de rendre sa Nation respectable à ses vainqueurs, par l'antiquité de son origine, par ses Ancêtres, par son merveilleux Etablissement, & par la protection dont Dieu l'avoit favorisée. On ne convient pas de l'ordre de tous les événemens arrivés parmi les Juifs. Il en est qui sont racontés après d'autres qui les ont précédé. Si Josephe s'est quelquefois trompé dans l'ordre où il a placé ces événemens, s'il a altéré quelques circonstances, il peut l'avoir fait en vûe de rendre son Histoire plus agréable à ses lecteurs; & il a crû que les Juifs, ses compatriottes, pardonneroient aisément ces artifices à sa bonne intention. Mais l'infidélité de cet Historien, ne prouve point qu'on eût alors, sur l'inspiration des Livres de Moïse, des doutes fort communs. Au contraire, Josephe prétendoit rendre son Histoire plus respectable par l'authenticité des sources d'où il la tiroit. Il faut dire par conséquent, que le dénombrement des alternatives, que Bayle propose pour expliquer la cause des licences que Josephe a prises, est incomplet, & que cette alternative de la conséquence qu'il en tire, est trop précipitée. C'est cependant l'unique pour laquelle il panche, & qu'il n'a hazardee, qu'en vûe d'ajouter ce qui suit.

Je crois que tous les anciens Historiens ont pris la même licence, à l'égard des vieux Mémoires qu'ils consultoient. Ils y ont cousu des Supplémens; & n'y trouvant pas les faits développez & embellis à leur fantaisie, ils les ont étendus & habillez comme il leur a plû: & aujourd'hui nous prenons cela pour Histoire.

Voilà qui est bien universel. *Tous les anciens Historiens ont pris la même licence.* Bayle dit qu'il le croyoit. Mais prétendoit-il qu'on adoptât son goût, & qu'on se rendît Pyrrhonien en fait d'Histoire sur tout ce qu'il ne trouveroit pas à propos, ou qu'il n'auroit pas interêt de donner pour certain? A ce compte, qu'est-ce qu'un Dictionnaire Historique, sinon un Recueil alphabétique des Fables, par lesquelles *tous les anciens* Historiens, qui seuls peuvent nous instruire de ce qui s'est passé dans les siècles éloignés, ont défiguré à leur fantaisie, les faits qu'ils nous donnent pour véritables? Etoit-ce donc la peine de composer un si gros Ouvrage, si l'Auteur n'avoit pas dessein d'inspirer à ses Lecteurs ses sentimens hardis en fait de Religion?

ABRABANEL. (ISAAC)

REM. B. *Le Rabbin Manassé Ben-Israël avoit un interêt tout particulier à ce conte ridicule; car sa femme étoit de la Famille des Abrabanel.*

Bayle cite en marge la Démonstration Evangélique de M. Huet. A quoi l'on peut joindre l'*Huetiana* (A), où l'on trouve un jugement curieux, & quelques particularités sur ce Rabbin. On peut aussi consulter la Préface de la nouvelle Edition du *Commentaire d'Abrabanel sur le Pentateuque*, & la *Bibliothèque choisie* de Jean le Clerc, Tom. 21. pag. 202. Le P. Niceron a donné un Article d'*Isaac Abrabanel*, dans le 41e. Tom. de ses Mémoires. Mais tout ce qu'il en dit, est tiré de Bayle, à l'exception d'un Catalogue plus détaillé des Ouvrages d'Abrabanel, & d'un jugement de Richard Simon sur ce Rabbin, extrait de l'*Histoire Critique du vieux Testament. Voyez la Bibliothèque Sacrée du P. le Long, Tom. 2. pag. 802.*

ABRAHAM.

L'Auteur a rempli de contes & de visions Rabbiniques presque toutes ses Remarques sur cet article. Il a soin d'avertir que quelques-unes sont fausses; mais loin de détruire les autres, il paroît vouloir les adopter, au moins indirectement.

REM. A. *Maimonides donne pour un fait certain, qu'Abraham fut élevé dans la*

(A) Pag. 114. Edit. d'Amsterdam.

Religion des Zabiens, qui ne reconnoissoient d'autres Dieux que les Etoiles. Il s'en tira par les réflexions qu'il fit sur la nature des Astres. Il en admiroit les mouvemens; mais il y remarquoit aussi des imperfections, & il conclut de tout cela qu'il y avoit un Etre supérieur à la machine du monde, un Auteur & un Directeur de l'Univers. Il est certain que Josephe, sans avouer que ce Patriarche ait été pendant quelque tems infecté de l'Idolâtrie, soutient que par son esprit & la considération de l'Univers, il connut l'Unité de Dieu, & la Providence, & qu'il fut le premier qui osa combattre là-dessus l'erreur populaire. Il trouva une opposition assez redoutable, pour se résoudre à abandonner sa Patrie.

Tout ce discours, destitué, comme il est, du blâme & de la réfutation qu'il mérite, est fait pour flatter les interêts de l'Irréligion. Quoi! du tems d'Abraham, dans le pays & dans la famille où il est né, l'oubli de Dieu étoit si profond & si général parmi les hommes, que ce Patriarche eut besoin de recourir aux Etoiles pour parvenir à la connoissance de Dieu. Sem, qui avoit vû le Déluge universel, & qui en avoit été sauvé avec sa famille par le moyen de cette Arche merveilleuse, dont peut-être il pouvoit encore montrer les restes; Sem qui ayant vécu 448. ans avec son père le S. Patriarche Noé, & 98. ans avec son bis-ayeul Mathusalem, étoit assuré de la création, & de la nouveauté du monde par le témoignage de ces deux hommes, dont l'un avoit vécu 84. ans avec Enos, petit-fils d'Adam, & l'autre 243. ans avec Adam lui-même; Sem, qui vivoit alors à Babylone, & ne mourut que l'an 150. de l'âge d'Abraham, étoit tombé dans l'Idolâtrie, tout sanctifié qu'il avoit été par la bénédiction de son père, à laquelle étoit attachée la bénédiction de Dieu même! Arphaxad, Caïnan, Heber, & les autres de la même race, qui avant la confusion des Langues, & la dispersion du genre humain, avoient vécu avec Noé & Sem, les uns 100. ans, les autres 200. ans; qui avoient appris de ces deux témoins oculaires, les effets sensibles de la grandeur, de la puissance, & de la justice de Dieu, dans le terrible événement du Déluge universel; qui enfin avoient éprouvé eux-mêmes l'étonnante merveille de la confusion des Langues: tous ces Descendans de Sem, élevés & instruits par lui, avoient perdu, avec le souvenir des prodiges, dont ils avoient été les témoins, l'idée & la connoissance de celui qui les avoit opérés! Abraham ne trouva personne dans sa famille, qui lui racontât l'Histoire du monde! Histoire remplie des preuves les plus éclatantes de l'existence d'un Dieu! Comment donc, & par quelle voye le détail si exact de cette Histoire a-t-il été communiqué à Moïse?

Quand on voudroit considérer, pour un instant seulement, l'Auteur de la Genèse, comme un Historien ordinaire, il faudroit toujours convenir qu'il a tous les caractères imaginables de vérité & de fidélité. Il rapporte ce qui s'est passé durant l'espace de près de 24. siécles; & cependant avec quelle certitude ne le fait-il point? Son récit se partage en six parties, dont il a pû produire six témoins oculaires; Adam, Mathusalem, Sem, Isaac, Lévi, Amram. Adam a vécu 243. ans avec Mathusalem, celui-ci 98. avec Sem; Sem 50. ans avec Isaac; celui-ci 34. ans avec Lévi, & ce dernier 22. ans avec Amram, père de Moïse, qui a pû être instruit de tous les faits qu'il a écrits dans la Genèse, par le moyen de ces six personnes; sans compter la multitude de leurs proches parens, tant en ligne directe, qu'en ligne collatérale. Comment récuser tant de témoins qui n'ont aucun interêt de blesser la vérité? C'est pourtant cette preuve si convaincante de l'authenticité de la Genèse, que Bayle semble vouloir attaquer, quand il insinuë, sur la foi des Rabbins, qu'Abraham pourroit bien n'avoir connu Dieu que par les Etoiles.

Il ne se contente pas de jetter adroitement le doute & l'incertitude dans les esprits. Comme il sçait qu'un certain nombre de Lecteurs est porté à prendre des plaisanteries pour des raisons, il a soin de choisir des termes qui puissent faire rire, & dont l'indécence fait quelquefois tout le sel. En supposant, que lorsqu'Abraham abandonna sa Patrie, son départ fut une vraie fuite, & l'effet de la persécution des Chaldéens, il fait cette réflexion (A): *Voilà peut-être pour la première fois qu'on s'est exposé au bannissement par zèle de Religion. Abraham sur ce pié-là, seroit par rapport à ce genre de peine sous la Loi de Nature, ce que S. Etienne a été par rapport au dernier supplice sous la Loi de Grace. Il seroit le Patriarche des Réfugiés, non moins que le père des Croyans.*

On voit clairement que par ces paroles il veut flatter les Calvinistes, qui ont quitté la France, pour se retirer à Genève, en Hollande,

(A) REM. A.

Hollande, en Angleterre, *&c.* ausquels on donne communément le nom de Réfugiez. Mais ne leur fait-il pas injure dans la personne de ce Patriarche, qu'il traite bientôt après de *Convertisseur*, (B) terme de moquerie inventé par les Prétendus-Réformés qui l'appliquérent au Cardinal du Perron, & aux autres Docteurs Catholiques, qui travaillérent à la conversion des Calvinistes de France? Bayle qui l'applique à Abraham, ne se feroit pas un scrupule de traiter aussi S. Paul de *Convertisseur*, puisqu'il se moque également de tous ceux qui ont du zéle pour étendre la Religion, quelle qu'elle puisse être. C'est dans le même esprit qu'à la REMARQUE B. il qualifie Nemrod de *Grand Inquisiteur*, & qu'il nomme *St. Office*, l'usage que ce Prince faisoit de sa puissance, pour maintenir & accréditer l'Idolatrie. Ce n'est pas, sans doute, aux personnes pénétrées des vérités de la Religion, qu'il a prétendu plaire par ces expressions burlesques.

REM. D. *Quelques Modernes ne croyent pas qu'Abraham ait enseigné les Mathématiques aux Egyptiens. La raison, qu'ils en apportent, me paroît fausse. C'est, disent-ils, que la détention de Sara auprès du Roi d'Egypte, donnoit tant de martel en tête à Abroham, qu'il n'étoit guére en état de donner leçon sur des sciences aussi abstraites que celles-la, qui, tout comme la Poësie, demandent le repos & la liberté d'esprit.*

Carmina secessum scribentis & otia quærunt.

Mais il falloit prendre garde que Josephe a fort bien distingué les tems. Il dit que ce fut après la liberté de Sara, qu'Abraham eut des conférences avec les Sçavans d'Egypte, & lorsqu'il avoit le cœur content, tant à cause que Pharaon l'avoit comblé de bienfaits, qu'à cause qu'il étoit persuadé que sa femme lui étoit revenuë, sans avoir souffert aucune atteinte à son honneur.

C'est au P. Salien que Bayle en veut ici. A l'entendre, ne diroit-on point que ce Pere parle d'un tems, & Josephe d'un autre? S'imagineroit-on que tel est le raisonnement de ce Jésuite: *Abraham n'a pû enseigner les Mathématiques aux Egyptiens, ni durant le tems que Sara fut dans le Palais du Roi d'Egypte, ni après ce tems-là?* S'aviseroit-on de soupçonner Bayle d'avoir supprimé le second membre de ce Dilemme, qui est qu'Abraham ne put enseigner les Mathématiques aux Egyptiens, même après que Sara lui eut été renduë? Le P. Salien en donne une raison convaincante; sçavoir, qu'aussi-tôt après la délivrance de Sara, Pharaon se hâta de faire sortir Abraham de l'Egypte. C'est l'Ecriture elle-même, qui atteste ce fait. *Ecce conjux tua, accipe eam & vade. Præcepitque Pharao super Abram viris; & deduxerunt eum, & uxorem illius, & omnia quæ habebat.* Voici à present les paroles du P. Salien: *Nec tempus quo Sara fuit apud Ægiptium . . . idoneum fuit ad eas scientias docendas, quæ, non minus quàm*

Carmina, secessum scribentis & otia quærunt.

multò minùs autem posterius, quia, ut scriptura significat, tum statim dimissus est Abraham ex Ægypto. Ou Bayle censure Salien sans l'avoir lû avec attention, ou il l'attaque avec une insigne mauvaise foi. *V. l'Examen de l'Article d'Abraham du Dictionnaire de Boyle, dans les Mémoires de Trévoux, Août* 1738. *pag.* 1601.

ABRAM. (NICOLAS)

DANS LE TEXTE. *Jésuite Lorrain, né au Diocèse de Toul.*

Ce Pere étoit de Cherval.

REM. A. *Il publia plusieurs Livres*, &c. Bayle a prétendu donner le Catalogue de tous les Ouvrages du P. Abram; mais il s'en faut bien qu'il en ait eu une connoissance exacte. Voici ceux qu'il a oubliez:

I. *Epitome Præceptorum Græcorum versibus Latinis comprehensa.* 1612. Cet Ouvrage avoit déja été imprimé cinquante fois en 1651.

II. *Dispositio Analytica aliquot orationum Ciceronis, brevibus Tabulis comprehensa.* Pont-à-Mousson, Gaspard Bernard, 1633. *in*-4°. Ces Tables sont les mêmes, que celles qui se trouvent dans le Commentaire sur les Oraisons de Cicéron, imprimé en 1631. Comme les Sçavans parurent les approuver, elles furent réimprimées séparément pour la commodité du Lecteur.

III. *Theophrastus, sive de Quatuor Fluviis, & Loco Paradisi, Diatriba, ad explicationem vers.* 290. *Libri IV. Georgicon.* Pont-à-Mousson, chez Bernard, 1635. *in*-8°. C'est un Dialogue, où le principal Interlocuteur est appellé Théophraste. Le P. A.

(B) REM. C.

bram auroit mieux fait de ne point mettre en Dialogue cet Ouvrage, qui fut réimprimé, mais retouché par l'Auteur, dans le *Pharus veteris Testamenti*, dont il fait la seconde Partie. Le feu P. de Tournemine a aussi inséré au second Tome de son Edition de Ménochius, donnée à Paris, en 1719. *in-folio*, la Dissertation du P. Abram, qui comprend le neuviéme Livre du *Pharus*, & qui est intitulée : *Dissertatio de tempore habitationis Filiorum Israël in Ægypto.* C'est avec raison qu'il a ôté à cette Dissertation la forme du Dialogue, dont son Auteur l'avoit revétuë.

IV. *Historia Universitatis Mussipontanæ.* Manuscrit, *in-4°.* conservé au Collége de Pont-à-Mousson. L'Auteur n'a pas donné la derniére main à cet Ouvrage, qui est demeuré imparfait.

V. *Commentationes in Epistolas S. Pauli.* Manuscrit conservé au même lieu que le précédent.

MEME REM. *Les Axiomes de la vie Chrétienne, &c.*

On pourroit croire que ce Livre est en François, & l'on se tromperoit. En voici le titre original : *Axiomata vitæ Christianæ. Mussiponti, apud Joannem Guilloré*, 1654. *in-8°.* Souvent réimprimé dans la suite. Ce sont de courtes maximes en vers, à l'usage des jeunes gens, pour les former à la vertu & à la piété.

MEME REM. *Il a traduit en François de l'Italien de Bartoli la Vie de Vincent Caraffe, l'Homme de Lettres, & la Pauvreté contente.*

Bayle est excusable d'avoir attribué, quoique faussement, ces trois Traductions au P. Abram, puisqu'il n'a fait en cela que suivre le P. Sotvvel, qui les donne ailleurs, & avec raison, au P. Thomas le Blanc.

MEME REM. *Son Commentaire sur Cicéron, est un Ouvrage d'un grand travail. Les Notes y sont remplies de beaucoup de Littérature, &c.*

C'est à juste titre que Bayle loue cet Ouvrage, & cite les Auteurs qui lui ont donné des éloges. J'ajoûte que Grævius en a tiré de grands secours pour son Edition des *Oraisons* faite en 1699. à Amsterdam. L'Editeur des *Epitres Choisies*, publiées à Cambrige en 1699. 1710. & 1717. en a aussi beaucoup profité, de même que M. l'Abbé d'Olivet pour son Cicéron, *ad usum Delphini.*

MEME REM. *M. de la Monnoye m'a averti, que ce Jésuite a suppléé en soixante & onze Vers Grecs de sa façon, l'Histoire de la Femme Adultére, qui manquoit au VIII. Chapitre de la Paraphrase de Nonnus.*

Ce passage est corrigé mal à propos de cette manière, à la marge : *C'est une erreur. François Nanzius, qui donna une Edition de Nonnus l'an 1589. est le véritable Auteur de cet endroit suppléé. M. de la Croze m'a averti que M. Simon parle de cela à la page 330. de son Histoire Critique des Commentateurs.*

M. de la Monnoye est repris ici très injustement. Si Bayle, ou la Croze, avoient consulté exactement Richard Simon à l'endroit indiqué, ils y auroient trouvé que Nanzius ayant suppléé 369. Vers Grecs (& non 71.) le P. Abram a inséré, à son exemple, quelques Additions au Texte Grec. En effet, ce Pere nous avertit, qu'il a suppléé par 71. vers Grecs l'Histoire de la Femme Adultère, qui manque dans Nonnus. A la vérité, Nanzius l'avoit fait avant lui par 369. vers, comme Richard Simon le dit après cet Auteur. C'est-là ce qui a donné lieu, à ceux qui n'ont pas examiné la chose, de croire que le P. Abram n'avoit fait que réimprimer le Supplément de Nanzius. Les Vers de l'un sont bien differens de ceux de l'autre, ainsi que les connoisseurs peuvent s'en convaincre aisément. Bayle est d'autant plus blâmable d'être tombé dans cette faute, qu'il avoit lû le passage de Richard Simon, puisqu'il ajoûte à la REMARQUE B. qu'*on voit bien que* ce docte Critique *faisoit cas de cet ouvrage du P. Abram.*

REM. B. *Ses Notes sur la Paraphrase de Nonnus, furent imprimées l'an 1622.*

Elle ne virent le jour qu'en 1623. *in-8°.*

MEME REM. *Le P. Oudin ne dit rien des Notes de ce Jésuite dans son* Supplementum de Scriptoribus Ecclesiasticis, *imprimé l'an* 1686. (en un Vol. *in-8°.*)

Casimir Oudin n'en fait aussi aucune mention dans cet Ouvrage réimprimé en 1722. à Lipsic, en 3. Vol. *in-folio.* V. le Tom. 1. col. 928. où il entre dans le détail des différentes Editions de Nonnus.

ABSTEMIUS. (LAURENT)

Il auroit été à propos d'avertir que son véritable nom étoit *Bévilacqua*, qu'il latinisa suivant la coutume de quelques Sçavans de ce tems-là.

On ne sçauroit presque douter que Bayle n'ait fait un Article de cet Auteur, pour

avoir lieu d'y inférer un conte impie tiré de ses Fables. Ce sont souvent de pareils motifs, qui déterminent l'Auteur du Dictionnaire, à parler de plusieurs Ecrivains, qui d'ailleurs, ne sont pas toûjours dignes de ses recherches.

Le premier Livre des Fables d'Abstemius parut d'abord en 1498. & le second en 1505. Elles ont été réimprimées plusieurs fois, comme le dit Bayle. A la suite des Fables d'Esope, traduites en Latin, & imprimées à Paris, en 1535. *in*-8°. est joint le premier *Hecatomythium* d'Abstemius, avec ce titre: *Laurentii Abstemii, viri elegantissimi, & amoeni ingenii, Fabulae elegantissimae, nuper per clarissimum Poëtam, & Philosophum Gargetium emaculatae. Domittus Palladius Souranus Pollioni Vadio, Sacerdoti Venerando, S. P. D.* Gargetius, qu'on traite ici de Poëte célèbre, & de Philosophe, est un homme fort inconnu aujourd'hui, si je ne me trompe; de même que l'Editeur Domittus Palladius Souranus. Celui-ci, dans son Epitre, fait un très grand éloge d'Abstemius, dont il louë la vertu singuliere, l'éloquence incomparable, & la rare érudition. Abstemius vivoit encore lorsqu'elle fut écrite, puisqu'il y est parlé de lui, comme d'un homme vivant. Mais n'étant pas datée, elle ne sçauroit nous instruire de son âge. Cette Edition ne comprend que le premier *Hecatomythium*; encore y a-t-on omis trois Fables: la 61°. & la 62°. étant les mêmes que la 95°. & la 96°. Et la centiéme manquant tout-à-fait. Dans l'Edition de 1544. faite à Lyon, chez Seb. Gryphius, *in*-8°. On trouve les deux Centuries, sans l'Epitre Dédicatoire, dont je viens de parler. La seconde Centurie est précédée d'une lettre de l'Auteur, adressée, *magnifico ac strenuo viro, D. Angelo Gryphoni, Equiti Aurato*, & datée du 29. Avril 1505. *Ex Urbe Fanestri, pridie Kalendas Maii M. D. V.* Je ne sçais pourquoi Fabricius dit (A) qu'Abstemius n'a fait que 199. Fables. Il y en a deux cens dans l'Edition que je viens de citer. Il est vrai qu'au premier *Hecatomythium*, on passe immédiatement de la 28°. à la 30°. & de la 30°. à la 32°. Mais je crois que c'est une faute de l'Imprimeur, qui a oublié la 29°. & la 31°. car dans les deux Epitres, qui précédent les deux *Hecatomythium*, l'Auteur dit qu'il les a ainsi appellés, *de numero Fabularum*. Au reste, c'est avec quelque raison, que l'Editeur de 1538. louë Abstemius sur la délicatesse de son esprit, & qu'il l'appelle *pater omnium elegantiarum & leporum*. La plûpart de ces Fables ont beaucoup d'agrément. La Fontaine en a traduit quelques-unes, qui ont une grace infinie, & qui sont très dignes de tenir leur place dans le Recueil de cet illustre Ecrivain. (B)

L'Aurelius Victor, *de Caesaribus*, avec la Préface d'Abstemius, fut réimprimé à Bâle en 1530. *in*-8°. selon Fabricius, *Biblioth. med. & infim. Latinit.* Tom. 1. p. 6.

ACCIAIOLI. (DONAT)

CET Article est l'un des plus superficiels du Dictionnaire. Encore n'est-il pas exempt de fautes importantes, que l'Auteur auroit pû éviter avec la plus légere attention.

DANS LE TEXTE. *On l'avoit envoyé en France, pour demander du secours contre le Pape Sixte IV. qui harceloit extrémement les Florentins. Mais il mourut à Milan, au mois d'Août* 1473. *Il couroit sa* 39. *année.*

Bayle cite en marge Varillas pour son garant. C'est-à-dire, *un homme*, selon lui, (A) *dont les fautes sont si énormes, qu'il est capable de faire renoncer à la lecture de l'Histoire.* Il y a dans Bayle mille autres passages, où il porte à peu près le même jugement sur cet Historien.

Il cite à la REM. D. un Mémoire de M. de la Monnoye, où il est dit qu'Acciaioli naquit en 1428. Comment un Auteur, tel que Bayle, qui se piquoit d'une grande exactitude dans la combinaison des dates, ne s'est-il pas apperçu, que c'est une erreur évidente de dire, qu'une personne née en 1428. mourut en 1473. dans sa 39. année? (B) N'est-il pas clair qu'Acciaioli

(A) *Biblioth. med. & inf. Latinit.* Tom. 1. p. 6. Il avoit déja dit la même chose dans sa *Biblioth. Latine*, Tom. 1. p. 377. Edit. de Venise, *in*-4°. Mais je crois qu'il se trompe, lorsqu'il dit à la pag. précedente, qu'Abstemius vivoit encore vers l'an 1522. Si ce que dit Gruter est véritable, que Laurent Valle [mort en 1457.] critiqua notre Fabuliste, il est bien difficile de se persuader que celui-ci ait poussé sa carriere jusqu'en 1522. Il ne doit guére avoir survécu à l'année 1505. où il composa l'Epitre Dédicatoire de sa seconde Centurie.

(B) Par exemple, les 19. 24. 102. 118. 122. 124. 131. 137. 142. 147. 149. 158. 160. 164. 175. 186. 187. 193. 207. 212. 222. 243. &c. Cette derniére est celle de *Belphégor*, tirée de Machiavel. Mais je ne doute presque pas que celui-ci ne l'ait prise de la Fable 95. du second *Hecatomythium*, qu'il a étenduë & embellie.

(A) Article *CALVIN*, REM. B.

(B) Fabricius met aussi la mort d'Acciaioli à l'année 1473. V. *Biblioth. med. & inf. Latinit.* T. 1. p. 7.

avoit alors commencé sa 45. M. de la Monnoye écrivit, quelque tems avant sa mort, à un Sçavant, qui l'avoit interrogé sur ce sujet, *que Bayle avoit étrangement broüillé le Mémoire, qu'il lui avoit envoyé.*

Si Bayle eût daigné ouvrir l'Histoire de Florence, ou même celle de France, il y auroit vû, que ce ne fut pas l'an 1473. que s'élevérent les troubles, au sujet desquels la République de Florence députa vers le Roi Loüis XI. mais qu'ils commencérent seulement en 1478. le 26. Avril par la conjuration des Pazzi [protégez secrettement du Pape Sixte IV.] contre les deux Freres Julien, & Laurent de Médicis, qui gouvernoient alors, & dont ils assassinérent le premier dans l'Eglise. Il auroit, par conséquent, fixé à cette année la mort d'Acciaioli, Chef de cette députation. La difficulté d'un pareil éclaircissement n'étoit pas assez considérable, pour être obligé de s'en rapporter à Varillas. (C)

Donat Acciaioli mourut donc en 1478. au mois d'Août, dans sa 50e. année; comme nous l'apprenons d'ailleurs du Livre intitulé: *La vita di Nicolo Acciaioli, descritta da Mattheo Palmieri, è l'origine della famiglia delli Acciaioli*, imprimé *in*-4°. à Florence, à la suite de l'*Istoria della Casa Ubaldini*. (D) Ces deux Traités, composés en Latin, n'avoient paru qu'en Italien, l'an 1588. de la Traduction d'un Donat Acciaioli, Chevalier de Rhodes; lorsque M. Muratori fit paroître pour la premiere fois l'original en 1728. dans le 13. Tome de sa grande collection des Historiens d'Italie. Ces discours de Palmieri sur la famille des Acciaioli, les Lettres du Cardinal Jacques de Pavie, que Bayle a citées d'après Vossius, mais dont il n'a tiré aucun secours, quoiqu'elles l'eussent empêché de tomber dans quelques fautes, & qu'on y trouve diverses particularités sur Donat Acciaioli; enfin l'Oraison Funèbre de ce dernier par Christophe Landin, (E) que Bayle n'a pas vuë, peuvent servir à l'Histoire d'Acciaioli. C'est dans ces sources, que je puiserai presque tout ce que je vais dire de cet homme illustre.

Donat Acciaioli étoit fils de Nerio. Jean Argyropyle ne fut pas son seul Maître. Il étudia d'abord sous le Cardinal de Pavie. (F) Ce fut, sans doute, à Florence, comme on le voit par un discours de ce dernier, qui, pour le dire en passant, rougissoit si peu de son ancienne qualité de Professeur, que long-tems après qu'il fut parvenu au Cardinalat, & un an seulement avant qu'il mourût, il donna ordre à Jacques Volaterran, son Secretaire, de transcrire ce discours, afin de l'insérer parmi ses lettres, (G) qu'il avoit lui-même commencé de rassembler, & qu'il se disposoit à donner au Public, quand la mort le prévint. Comme ces lettres n'ont point de Tables, j'ai crû faire plaisir aux Curieux d'indiquer au bas de la page, celles qui sont adressées à Donat Acciaioli, (H) avec lequel il fut toûjours lié par les nœuds les plus tendres & les plus intimes.

Acciaioli, dit son Panégyriste, s'étoit adonné, dès son enfance, à l'étude du Latin & du Grec. Il lut d'abord avec avidité la plûpart des Poëtes & des Historiens en ces deux Langues. Mais son génie étant porté naturellement à l'Eloquence, pour laquelle il avoit de grandes dispositions, il lût avec encore plus d'ardeur les Orateurs anciens les plus célèbres, & médita attentivement les préceptes qu'ils ont tracés, pour y parvenir. Il étudia ces préceptes avec tant de succès, qu'il devint l'un des hommes les plus éloquens de son siécle; comme le prouvent plusieurs discours qu'il a composés, & entr'autres, sa vie de Charles-Magne. Il ne se borna pas là. Il apprit la Physique

(C) Vossius est le premier, qui ait dit qu'Acciaioli soit mort en 1473. C'est lui peut-être qui a fait tomber Bayle dans l'erreur.

(D) Le P. Niceron, & Moréri se sont mépris, en mettant la mort de Mathieu Palmieri en 1475. Il est constant, par la raison dite ci-dessus, qu'il ne mourut qu'après le mois d'Août 1478.

(E) *Oratione di M. Christoforo Landino, Fiorentino.* Cette Oraison Funèbre se trouve au Liv. 1. fol. 146-150. du Recueil, qui a pour titre: *Delle orationi volgarmente scritte da diversi huomini illustri de' tempi nostri. Raccolte gia dalla felice memoria del Signor Francesco Sansovian, &c. In Vinegia, Altobello Salicato*, 1584. *Liv.* II. *in*-4°. Si M. de la Monnoye, [*Menagiana*, T. 4. *p.* 274. *Edit. d'Amst.*] & le P. Niceron, qui a cité cette derniere Edition du Recueil d'Oraisons Funèbres, eussent fait attention au titre, ils n'auroient pas dit, sans doute d'après la Ghilini, Theatro d'Huomini Letterati, T. 1. p. 65. que Sansovino ne mourut qu'en 1586. Sa mort est marquée encore très clairement dans l'Epitre Dédic. de l'Imprimeur Altobello Salicato, *al Signor Filippo Pincio, Oratore Eloquentissimo*, où il dit que Sansovin avoit augmenté ces Oraisons Funèbres peu de tems avant sa mort. Sansovin assure que l'Oraison Funèbre d'Acciaioli fut tres applaudie des Auditeurs. Christophe Landin en a fait mention dans l'Apologie mise à la tête de son Commentaire sur le Dante.

(F) V. *Jac. Picolominei, Card. Papiens. Epist.* 80. 182. 106. 209. & 308.

(G) Il s'y trouve, en effet, à la p. 901. de l'Edit. de Francfort, 1614.

(H) Les 74. 80. 81. 102. 107. 193. 209. 308. 325. 486. & 491. On en trouve deux d'Acciaioli à ce Cardinal, la 106. & la 318. & trois du Cardinal à Pierre, frere de Donat, dont je parlerai dans la suite: sçavoir, la 81. [adressée aussi à Donat] la 294. & la 675. Acciaioli lui en avoit écrit plusieurs autres qui ont peri.

ſique & les Mathématiques ſous Argyropyle; de ſorte qu'il fut tout à la fois grand Orateur, ſubtil Logicien, Phyſicien habile, ſçavant Métaphyſicien, & Mathématicien illuſtre. Je n'exige pas qu'on prenne à la lettre tous ces éloges d'une Oraiſon Funèbre. Un lecteur judicieux ſçait les réduire à leur juſte valeur.

La République de Florence, qui connoiſſoit parfaitement les grandes qualités d'un tel Citoyen, & particulièrement ſon talent pour la parole, l'honora des plus éminentes dignités, & lui confia pluſieurs négotiations auſſi épineuſes qu'importantes. Elu dans un âge peu avancé, Gonfanonier de la Juſtice, c'eſt à dire, élevé à la premiere Charge de la Magiſtrature, il devint enſuite Tréſorier de la République. Emploi qu'il remplit avec une intégrité, qui a peu d'exemples, & dont on voit la preuve dans l'indigence où il mourut. Il fut auſſi *du nombre des Cinq, qui ont ſeul le pouvoir de créer le premier Magiſtrat*; trois fois chef de la Faction des Guelfes, Commiſſaire en pluſieurs Villes, à Piſe, à Volterre dans le Caſentin, à San-Miniato, à Monte-Pulciano, & à Piſtoye. Il trouva dans cette derniere Ville une grande diviſion excitée par une ancienne inimitié de pluſieurs des Habitans, qu'il eut l'adreſſe de reconcilier, après leur avoir perſuadé de mettre bas les armes qu'ils avoient priſes les uns contre les autres. Il agit avec la même prudence & le même bonheur, à l'égard des Habitans de Volterre, qui s'étoient révoltés, & auſquels il fut envoyé pour le même ſujet.

Sa Patrie, ayant fait tant d'heureuſes épreuves de ſes talens, le députa auprès du Duc de Milan, enſuite à Rome vers le Pape Paul II. Il s'acquit, par ſa douceur & par ſon érudition, l'amitié & l'eſtime des Sçavans de cette Capitale de l'Italie.

Sixte IV. étant monté ſur la Chaire de S. Pierre, Acciaioli le complimenta ſur ſon Exaltation, de la part de la République, & prononça dans le Sacré Collége un diſcours, (1) qui fut extrêmement applaudi, non ſeulement à Rome, mais encore dans toute l'Italie, où la renommée le répandit promptement. Il fut chargé de deux autres Députations à Rome ſous le Pontificat de Sixte; la ſeconde eut pour objet de faire changer de réſolution à ce Pape, qui mettoit toute l'Italie en feu. Il y fut envoyé la troiſiéme fois, après la mort de Julien de Médicis, aſſaſſiné par la Faction des Pazzi, un Dimanche 26. Avril 1478. dans l'Egliſe pendant le Service Divin.

Acciaioli, ſelon l'Orateur, fut chargé de deux Députations en France auprès du Roi Louis XI. On ignore le ſujet de la premiere. La ſeconde fut pour engager ce Prince à maintenir l'Alliance, qui avoit toûjours été entre ce Royaume & la République, depuis la mort de Charles-Magne.

Quoique le Panégyriſte ne parle que de ces deux Députations auprès de Louis XI. il eſt certain qu'Acciaioli fut nommé à une troiſiéme, que Landino a eu en vûe, à la fin de ſon Diſcours, quand il dit qu'Acciaioli ſacrifia ſes jours à ſa Patrie dans ſa derniere Légation. En effet, il fut expoſé aux plus grands périls ſur la route, où il mourut loin de ſes Amis, de ſes parens, de ſa femme & de ſes enfans, qu'il n'eut pas la douceur d'embraſſer; la mort l'ayant ſurpris à Milan dans un âge aſſez peu avancé, avant que d'avoir paſſé les Alpes. L'Orateur eut ſans doute ſes raiſons, pour ne point entrer dans le détail de cette Ambaſſade, & pour n'en pas développer les motifs. Peut-être craignoit-il d'aigrir encore davantage contre les Florentins, le Pape Sixte IV. auquel Acciaioli avoit d'abord été envoyé, mais inutilement, pour tâcher de l'appaiſer après la vaine conſpiration des Pazzi, qu'il protégeoit ſecretrement.

Landino fait enſuite le portrait d'Acciaioli, & il aſſure que cet illuſtre Florentin étoit très beau; mais encore plus chaſte, dans un ſiècle & dans un pays, où les débordemens étoient portés juſqu'aux plus affreux excès; qu'il ne fit jamais la moindre action, ne prononça jamais la moindre parole contraire à la pudeur. Animé d'un zéle ardent pour la Religion, qu'il honoroit par une piété exemplaire, & par des mœurs tout-à-fait Chretiennes, il avoit trouvé le ſecret, malgré le poids des affaires dont il étoit accablé, de joindre la vie contemplative à la vie active.

Il avoit reçu de grands biens de la fortune. Mais il les perdit preſque entiérement dans les malheurs qui troublérent ſa Patrie. C'eſt ordinairement en ces circonſtances que plus on eſt honnête homme, plus on a ſa part de calamités publiques. Il me paroît ſurprenant que Florence, à qui il rendit de ſi utiles ſervices, ne lui ait témoi-

(1) Ce fut le 3. Octobre 1471. comme il paroît par le titre même de cette Harangue conſervée en manuſcrit dans la *Bibliothèque de Laurent de Médicis*, à Florence ſelon le P. de Montfaucon qui la cite ainſi dans ſa *Nouvelle Bibliothèque des Mſſ.* p. 342. *Donati Acciai li, Oratoris Florentini Oratio habita coram ſummo Pontifice Sixto IV. die tertia Octobris 1471.*

gné sa reconnoissance qu'après sa mort. Qui croiroit qu'il fut réduit à une si grande pauvreté, que le Cardinal de Pavie fut obligé de lui envoyer de l'argent pour chauffer ses enfans, (K) avec promesse que s'il se voit dans la suite en état de faire davantage, il lui procurera tous les ans un plus grand secours, en reconnoissance des bienfaits qu'il en a reçus autrefois?

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici quelques autres particularités, tirées des lettres du Cardinal de Pavie à Donat Acciaioli. Dans la 74. datée du 28. Janvier 1465. il le prie de lui acheter la somme de S. Thomas, à condition que le Manuscrit ne soit pas rempli de fautes, oi le prix trop haut, *ut inopi Cardinali, quantum poteris, parcas.* [L'argent, qu'il laissa en mourant, prouve qu'il n'étoit pas aussi pauvre, qu'il le dit dans quelques-unes de ses Lettres.] Voici le jugement qu'il porte de cet Ouvrage : *Est enim lectio tota frugifera, tota proficiens, & quæ scripturarum pelagus diversum, atque immensum, in unum colligat corpus.* Et dans la Lettre 107. *Si commentarios Beati Thomæ parum disertos existimas, erras vehementer. Facundi in eo genere sunt, & aperti, atque in minutis disputationibus suum splendorem habentes. Inter Ecclesiasticos nostri temporis scriptores, hic se à sordibus vindicat. Bonos imitatur, & à probatis nunquam discedit. Non sunt illi flammæ Orationis, quæ Ciceroni. Sed nec Aristoteli quoque vis est ea, quam in Demosthene legimus. Quisque tamen in suo instituto probandus. Ideo verò minor in his copia, quòd à strepitu forensi alieni, erudite scholam, non calefacere contentionem contendunt. Referuntur hic multa ex Hieronymo, & Augustino, ex Nazianzeno, & Chrysostomo, & ex cæteris, quos probavit Antiquitas; ut nunquam à disertis & gravibus sententiis lectio cesset.*

La 106e. datée du XI. Mai 1465. est une Réponse d'Acciaioli, auquel il avoit donné commission de lui acheter un Plutarque Latin. Malgré l'invention de l'Imprimerie, comme cet Auteur n'avoit pas encore été mis sous la presse, les Manuscrits ne laissoient pas d'en être fort chers. Acciaioli lui dit, qu'il a trouvé trois volumes de cet Historien, où sont contenuës 24. vies; qu'on ne veut point vendre séparément ces volumes, ni les abandonner, à moins de 80. écus d'or. Il finit en disant qu'il a entre les mains les Epitres de Sénèque, dont on demande 16. écus d'or. Voici la réponse que lui fit le Cardinal, au sujet du Plutarque, [Lett. 107.] *Intelligo quid in Plutarchi voluminibus egeris. Legi nomina singulorum, qui vitas ab illo editas traduxerunt. Præter eum, quem scripsi, commendo cæteros. Noster tamen Guarinus, & qui prior laborem hunc novit, Jacobus Angeli in suis traductionibus duri, ac, si homini indocto ferre judicium licet, etiam parum limati. Vide adhuc quæso, an abesse aliquid de precio possit, & an codices sint emendati, & quæ sit, ac quantum continuata scriptura. Idem fieri de cæteris volo, quos postulavi. Dabis Amico veniam, si in his emendis est anxius, ac nimium, quod placeat, quærit. Tormentum est in libros incidere, qui, vel corrupti sint, vel barbarè scripti.* Nullos, *inquit Seneca*, habere codices præstat, quàm inemendatos. *De omnibus ad me rursum rescribito, & te labor non gravet.* Si le Cardinal de Pavie eût attendu encore cinq années, il auroit eu à bien plus vil prix une Traduction Latine de Plutarque, puisqu'on imprima l'an 1470. une version de cet Historien en cette Langue, comme nous le dirons dans la suite.

Après lui avoir annoncé dans la 491e. datée du 7. Novembre 1472. la mort d'Ange Acciaioli, son cousin germain, (L) il ajoûte : *Tibi nunc, & fratri, est cogitandum qua specie sit accipiendus hic obitus. Præsertim status animum nosti. Vides etiam quid ad declinandas linguas expediat. Caput familiæ fuit, multis perfunctus honoribus, caro vestra, & sanguis. Meo judicio, inter utrumque est moderandum, ut, nec dolori, nec neglectui, mors exulis fuisse appareat. Nigram vestem non damno, sed non tam demissam, nec diuturnam, quam cujus jactura ingens ostenditur. Sapitis ambo, noscentes per vos quid ad rem, & opinionem conveniat. Patris quidem fuit indicasse filiis, quid illi charitas monstret.*

(K) *Mitto tibi ex reliquiis præteriti naufragii mei aureos viginti, & quinque Papales, qui in calceandis filiolis te adjuvent. Si colligere me ipsum fortiùs potero, majorem, eamque annuam, senties intensæ olim charitatis mercedem.* Jac. Card. Papiens. Epist. 308. 5. Nov. 1468. Voici comme il lui parle dans la même Lettre. *Laberis nimium, Donate, in commune Nobilitatis malum, idque frequenter. Hoc & pessundedit aliquando familiam tuam, & pessundatura est post hac, nisi apud vos major fuerit mansuetudinis ratio, quam generis. Ego, quod ad me scripseris, petiorisque dimissionem cœnobii, non doleo. Hoc doleo, quod non exorditus, desieris scribere, indignam voluntatem tuam meæ æstimationi prælatam non esse. Fac ut possessionem Amici non negligas, victuri tecum annos, si Deo placuerit, multos, & inutilis nunquam futuri. In omnem casum tuum, ac fratris, cogita perfugium nullibi, quàm apud me, & tutius vobis esse & certius posse.* Il sera parlé dans la suite de ce frere d'Acciaioli.

(L) Philelphe en parle avec de grands Eloges dans plusieurs de ses Lettres,

Ce frere, dont il est parlé dans cette Lettre, s'apelloit Pierre. Le Cardinal de Pavie l'aimoit singulierement, & avoit été son Maître, comme on le voit par les Lettres 81. & 294. Il lui en a aussi écrit quelques-unes, ainsi que je l'ai dit plus haut, entr'autres, la 675ᵉ. Elle est très longue. Le Cardinal l'honore du nom de son frere, & tâche de le consoler de la mort d'une sœur de Donat & de Pierre Acciaioli. Cette sœur qui étoit très belle, s'appelloit Bartholomée, elle avoit épousé un mari déja vieux, dont elle eut plusieurs enfans qu'elle laissa dans l'âge le plus tendre, mourant elle-même dans un âge peu avancé. C'étoit un homme de grande naissance, d'un excellent caractère; mais qui par le malheur des tems, n'étoit, ni assez riche, ni assez puissant pour garantir ses beaux-freres de l'oppression de leurs ennemis. Le Cardinal de Pavie fut si touché de la perte de cette femme, & la pleura avec tant de larmes, qu'il ne craint point de dire, qu'il ne sçait s'il en donnera autant à la mort de sa mere, dont il vient d'apprendre la nouvelle. Aussi méritoit-elle extrêmement d'être regretrée, si nous en croyons les Eloges, dont il la comble. Après avoir loüé la plûpart de ses vertus, il parle de sa piéré qui étoit si grande, que dans sa derniere maladie, malgré les douleurs les plus aiguës, elle voulut recevoir le Viatique à genoux & à terre. Il fait mention de la tendre amitié que ses freres avoient pour elle. Mais lui ayant mis ainsi devant les yeux toute la grandeur de cette perte, il lui presente tous les motifs possibles de consolation. » Il vous reste, » lui dit-il, une seconde sœur, qui n'a pas » moins de vertu que l'autre. Il vous reste » votre frere Donat, qui a reçu la nouvelle » de cette mort avec une constance héroï» que, que vous devez imiter; qui, tant qu'il » ne vous sera pas eolevé, vous doit tenir » lieu de toute chose. » Donat étoit alors à Milan, & peut-être déja mort. Mais le bruit n'en pouvoit encore être porté jusqu'à Florence.

Si Vossius & Bayle eussent lû cette Lettre, datée du 10. Août 1478. ils n'auroient pas mis sa mort à l'année 1473. Ce premier dit qu'il nous reste une Lettre de Philelphe, écrite en 1471. à un Donat Acciaioli, qu'il croit le même que notre Auteur. Il a raison; mais outre cette Lettre qui se trouve au 2. Tome des Lettres de Philelphe, Livre XVII. Lettre 22. il en auroit pû voir au Tome premier, quelques autres de ce Sçavant à Donat Acciaioli: sçavoir, la 37. du IX. Liv. les 28. & 33. du XII. la 24. du XIII. la 3. du XIV. & la 26. du XVI. On voit, non seulement par ces Lettres, mais encore par plusieurs autres de Philelphe, adressées à divers Sçavans, l'estime qu'il faisoit de lui. Ce qui fait l'éloge d'Acciaioli. Car Philelphe, comme personne n'ignore, ne loüoit pas volontiers.

Donat s'étoit marié de bonne heure, puisqu'étant né en 1428. il avoit en 1457. un fils, dont Philelphe parle ainsi dans une Lettre du 5. Janvier de cette année, adressée à Donat: *Jacobum Actiolum tuum* [c'est ainsi qu'il écrit toûjours le nom d'Acciaioli] *quid inquam, tuum? imò nostrum, tantum in dicendo valere experti sumus, ut suæ ætatis nemini concedat . . . Qua in re magis mihi probatur, quod quotidie aliquid scribit Minerva, & eloquentia sua dignum.* Il n'est cependant pas vrai-semblable que ce soit à ce fils de Donat, qu'est écrite la 25. Lettre du 14. liv. de Philelphe, datée du 7. Mai 1458. & adressée *Jacobo Actiolo.* Ceux qui la liront, verront qu'il y a dans cette Lettre des choses qui ne peuvent être écrites par une personne de 60. ans, tel qu'étoit alors Philelphe, au fils d'un homme qui n'en avoit pas trente.

Plusieurs Ecrivains ont fait une mention honorable d'Acciaioli, entr'autres, Hugolino Verrini, au second Livre de sa *Florentia illustrata*, où il dit:

Quis scripto, quis te, Donate, disertior ore,
Accarole, (M) fuit? Quamquam tua clara propago est,
Tu tamen huic veros cumulasti laudis honores.

Et Jean-Antoine Campani, dans une Lettre (N) à Gentilis Urbinas, à qui il parle ainsi, en lui racontant son voyage d'Allemagne:

Donati venit in mentem facundia nostri,
Qua nihil auditur suavius, aut legitur.
Delicias Natura suas huic contulit omnes,
Huic quæ sunt omnes Tuscia delicias.

Politien lui dressa cette Epitaphe, qui se lit dans la Chartreuse de Florence, où il est enterré:

Donatus nomen, Patria est Florentia, gens mi

(M) *Acciaiolo.*

(N) C'est la 1. du VI. Liv. des Lettres de Campani, Edit. de Leipsic, 1707. *in*-8°. Elle est aussi insérée parmi les Lettres du Cardinal de Pavie, Epist. 396. où ces vers se trouvent à la pag. 738.

Acciaiola domus. Clarus eram eloquio.
Francorum ad Regem Patriæ dum Orator abirem,
In Ducis Angugeri mœnibus occubui.
Sic vitam impendi Patriæ, quæ me inde relatum
Inter Majorum nunc cineres sepelit.

Et Latomus cette autre :

Quam vitam impertis aliis, abs te accipis ipse,
Et frueris meritis, Acciaole, tuis.
Dignus, quem docti simili pietate Nepotes
Exornent; atqui sufficis ipse tibi.
Nec Patria ingrata est, pro qua vel fata subisti,
Quæ tibi dat tumulum, quantum habet imperium.

Voici le jugement qu'Erasme porte de Donat Acciaioli, dans son *Ciceronianus.* (O) Bulephorus, l'un des interlocuteurs de ce Dialogue, dit : *Guarinum, sat scio, non recipies, nec Lapum, nec Accioialum, &c. maximè, quod horum plerique non alio monumento nobis innotuerunt, quàm vertendis Græcis, ubi nulla laus inventionis, quæ præcipua pars est Eloquentiæ.* Nosoponus répond : *Istorum neminem contemno. Neminem tamen dignabor Tulliani cognominis honore.*

Je viens à present à la discussion des Ouvrages d'Acciaioli.

REM. A. *Il a traduit en Latin quelques Vies de Plutarque. Il en auroit traduit quatre, si nous en croyons Vossius & Konig; celle d'Annibal, celle de Scipion, celle d'Alcibiade, & celle de Démetrius. Mais comme il ne paroît pas, que ni la vie de Scipion, ni la vie d'Annibal, par Plutarque, soient dans la nature des choses, il est beaucoup plus probable, qu'Acciaiolus a composé de son chef les vies de ces deux grands Capitaines, qu'il n'est probable qu'il les ait traduites du Grec. Le P. Menestrier assure qu'Acciaioli fut un Imposteur, en se vantant d'avoir traduit sur le Grec la Vie d'Annibal.*

Cette Remarque demande quelques éclaircissemens. Acciaioli avoit travaillé sur Plutarque dès 1465. puisque dans une Lettre du 4. Mai de cette année [c'est la 102e.] le Cardinal de Pavie, auquel il avoit envoyé diverses Traductions de plusieurs vies de cet Historien, lui répond ainsi : *Plutarchi vitæ diversos aliquando vidi Traductores, alium alio, vel minùs malum, vel meliorem. Antonius Tudertinus, quem nosti, ita ineptè plures traduxit, ut nullas legere præstet, quàm illas. Similes huic nominare alios possum. Ex bonis Græcis, ut est apud comicum, fecerunt Latinas non bonas.* (P) *Leonardi Aretini placent. Francisci Barbari etiam placent. Tuæ licet duæ summè probantur à me.*

Il ne faut pas croire que le Cardinal de Pavie flatte son Ami. Car voici comment il lui parle dans sa Lettre 193. datée du 26. Fevrier 1467. *Placet absolutum Scipionem, atque Hannibalem. Emenda utrumque diligenter, antequam edas, nec te gravet labor. Vidisti, cùm essem Florentiæ, mediâ paginâ vix dum lectâ, deprehensa multa esse à me, quæ tu parum probasti. Hoc si Libri initio accidit, ubi esse amplior solet curæ, quid in sequentibus timeam? Itaque æstimationi tuæ accuratissimè consule. Multa jam est, & nec projicienda ullâ desidiâ.*

Dans la Lettre 209. il lui dit : *Senam venientes extulimus nobiscum, Campanus, & ego, Libellos tuos, qui apud me erant; in quorum altero vita erat Demetrii Regis in Latinum conversa; in altero Caroli Magni tuâ operâ ex diversis collecta. Delectavit ea lectio utrumque nostrum; me, quod antiquæ institutionis nostræ sum contemplatus vestigia; illum, quod rem cognitu dignam & tamen antea ignoratam, totam agnovit. Quam ob causam, iter agentes, multa de te invicem sumus locuti. Campanus, cujus esse acre judicium cognoscis, ingenio tuo tribuit multa, ornatum laudat, & genus dicendi illustre ac purum.*

Dans la 308. datée du 5. Novembre 1468. il lui témoigne la satisfaction qu'il a reçuë de ses vies d'Annibal & de Scipion. *De Hannibale, & Scipione gratias ago. Delectatus sum Historia, & labore imprimis, & diligentia, & certè etiam luce orationis, quæ jam summos nostri temporis æquat. Nova aggredere. Ætas tua, & vigor animi, communis quoque expectatio omnium, ita exposcunt.*

Les Vies de Plutarques, traduites par Acciaioli, & par plusieurs autres, virent le jour pour la premiere fois en 1470. (Q) sous ce titre : *Plutarchi vitæ à variis Auctoribus traductæ, Philelpo, Tortellio,* [c'est à dire, *Joanne Aretino*] *Lapo, Acciaiolo Guarino, Tuterdino, Leonardo Aretino,*

(O) Pag. 68. Edit. de Toulouse, 1621. in-4°.

(P) *Qui bene vertendo, & eas describendo malè, ex Græcis bonis latinas fecit non bonas.*

Terent. Eunuch. Prolog. v. 7.

Erasme n'avoit pas meilleure opinion des Traductions de Plutarque par les Auteurs Italiens de ce tems-là. *Quæ portenta deprehenduntur in his, quæ verterunt Itali ex vitis Plutarchi?* dit-il dans une de ses Lettres.

(Q) Et ensuite à Paris, en 1521. in-fol. à Bâle en 1542. & 1554. aussi *in-fol.* avec une Préface de *Jerôme Gemusæus.*

Francisco

Francisco Barbaro, *Leonardo Justiniano*, *Jacobo Angelo Rinnucino*; *cum Platonis vita per Guarinum veronensem. Aristotelis vita per Leonardum Aretinum, & de vita Caroli magni commentario. Romæ in-fol.* Philelphe, dans une de ses Lettres, (R) où il rend compte de ces Traductions, semble nier qu'Acciaioli y ait aucune part, en quoi il se tromperoit certainement. Après avoir parlé de plusieurs de ces vies de Plutarque, dont la version est attribuée faussement à certains Auteurs, il ajoûte: *Quæ verò Donato Actiolo, nobili & facundissimo juveni, vitæ sunt datæ, ipse testimonium perhibeat, & verum erit testimonium ejus. Ausim præterea id unum fateri, ac verò quidem, per multa indoctè & imperitè ex Græco in Latinum esse converso, & multa rursus depravata postea per librarios, atque corrupta.* Il paroît que la premiere Edition avoit été donnée par *Jean-André, Evêque d'Alétia*, à qui cette Lettre est adressée. Car Philelphe lui dit tout de suite: *Quare tibi, Pater modestissime, qui hunc laborem ultro subieris, non mediocris adhibenda est diligentia, ne aliena errata te in errorem præcipitem trahant, vel invitum.*

Au reste le P. Menetrier s'est évidemment trompé, en accusant Acciaioli d'imposture. Jamais cet illustre Florentin n'a imposé au Public, ni voulu faire croire qu'il eût traduit la vie d'Annibal sur l'original de Plutarque. Ce qui a, peut-être, jetté ce Pere dans l'erreur, c'est qu'il a vû cette vie, de même que celle de Scipion, insérées avec les vies d'Alcibiade & de Demetrius, traduites par notre Auteur.

Les Journalistes de Trévoux en rendant compte des vies des hommes illustres, omises par Plutarque, (S) font les réflexions suivantes: (T) » Parmi les vies écrites par » Plutarque, & qui ne sont point venuës » jusqu'à nous, étoient celles d'Epaminon» das, & de Scipion l'Affricain. Jamais Pa» ralélle ne fut plus juste; Rome & la » Grece n'ayant peut-être jamais produit » deux hommes, entre lesquels il y eût plus » d'égalité de mérite, ni plus de conformi» té de mœurs & de vertus. On les avoit » supplées dans l'Edition d'Amyot de 1645. » & on y avoit ajoûté celle d'Annibal: le » tout traduit par l'Ecluse du Latin de Do» nat Acciaioli; (U) mais avec un paralelle » beaucoup moins juste d'Annibal & de Sci» pion. M. Dacier composa une nouvelle vie » du Général Carthaginois, pour mettre à » la suite de son Plutarque François; & on » l'a imprimée à la tête de ce Volume, » qu'elle ne dépare point. »

DANS LE TEXTE. *Il a fait des Commentaires sur la Morale, & sur la Politique d'Aristote.*

Les premiers furent imprimés à Venise en 1576. *in-fol.* & les autres dans la même Ville en 1566. aussi *in fol.*

La vie de Charles-Magne, dit Bayle, *ayant été quelquefois jointe avec celle de Plutarque, a donné lieu à une étrange bévuë de George Wicelius. Il a débité cette vie, comme un Ouvrage de Plutarque. Tant il étoit versé dans la doctrine des tems.*

Ne diroit-on pas que Wicelius étoit le plus ignorant de tous les hommes? Il est vrai que ce n'est qu'après Vossius que Bayle lui reproche cette bevuë. Mais un sage Ecrivain, tel que Vossius, n'a eu garde de hazarder cette reflexion ironique: *Tant il étoit versé dans la Doctrine des tems.* Voici comment il parle de Wicelius, dans l'endroit même, où il reléve cette erreur: *Unius de eo* [Carolo Magno] *vitam in Hagiologio DOCTI SANE VIRI, Georgii Wicelii, habes.* (X) Bayle, qui n'étoit que son copiste, pouvoit imiter sa modération. Le P. Le Long justifie (Y) assez bien Wicelius de cette bévuë. *Wicelius*, dit-il, *par inadvertance, ou plûtôt un ignorant correcteur de son Ouvrage, attribuë cette vie à Plutarque. Car Wicelius n'étoit pas capable de faire une pareille méprise.* Voilà comment un Ecrivain impartial sçait rendre justice aux gens de Lettres; toûjours prêt à les défendre, quand il le peut raisonnablement. Bayle, qui a plus besoin qu'un autre d'une pareille indulgence, devoit s'en souvenir ici. Quelle peut être la raison, qui la lui a fait mettre en oubli? N'y avoit-il pas dans son cœur un peu de passion contre Wicelius, qui après avoir malheureusement embrassé la Religion Protestante, l'abandonna pour vivre & pour mourir dans la Religion Catholique. Bayle, au contraire, né Protestant,

(R) Datée du 19. Octobre 1471. C'est la 6. du XXXIV. livre.

(S) *Les vies des hommes illustres omises par Plutarque*, Tome IX. *contenant Annibal par M. Dacier, Enée, Tullus Hostilius, Aristoméne, Tarquin l'Ancien, L. Junius Brutus, Gelon, Cyrus, Jason; traduites de l'Anglois de Thomas Rowe, par M. l'Abbé Bellanger. Paris, Rollin fils*, 1734. *in-4°.*

(T) *Mém. de Trev. Fevrier* 1737. *p.* 300.

(U) Je doute fort qu'Acciaioli ait composé *la vie d'Epaminondas.*

(X) *Vossius, de Histor. Lat. Lib. II.* p. 299. » Vossius, qui » avoit mille fois plus de sçavoir & de lecture que Bayle, étoit » modeste & ne censuroit aigrement personne, au lieu que » Bayle étoit l'homme du monde le plus fier & le plus insultant » envers ceux qu'il surprenoit en quelque faute. » *Bibliothèque choisie de le Clerc*, Tom. 14. p. 82.

(Y) *Bibliothèq. Historiq. de la France*, p. 329. N°. 6729.

embrassa de bonne foi la Religion Catholique, à laquelle il renonça pour vivre jusqu'à la mort dans la Religion Protestante.

Au reste, cette vie de Charles-Magne, adressée par l'Auteur au Roi Louis XI. a été imprimée à la suite du Plutarque latin de 1470. comme on l'a vû ci-dessus. Elle se trouve aussi dans la seconde partie du Recueil des Historiens de France, par Freher, p. 459. & dans l'*Hagiologium* de Georges Wicelius, p. 178. Edit. de Mayence, 1541. *in fol.* Le Cardinal de Pavie, qui fait l'eloge de cette Histoire dans sa Lettre 209. dit qu'Acciaioli l'a composée d'après plusieurs Ecrivains. Mais le P. Le Long prétend qu'il ne l'a tirée que d'Eginard. Bodin assure que cet Historien contemporain de Charles-Magne, & après lui Acciaioli, comblent ce Prince de tant de loüanges, qu'ils paroissent plûtôt faire un Panégyrique, qu'écrire une Histoire.

REM. D. *L'Histoire Florentine de Léonard d'Arezzo, traduite de Latin en Italien par ce Donat, a été imprimée à Venise, in-fol. en* 1473. *au rapport du P. Labbe.*

Elle a aussi été réimprimée avec la continuation de François Sansovin sous ce titre : *Istoria Fiorentina di Lionardo Aretino, tradotta da Donato Acciaioli, con una aggiunta fino all' anno* 1560. *& con Annotationi di Franc. Sansovino. In Venetia*, 1561. *in-4°.*

Dans la *Bibliothèque du Vatican* il y a une vie Manuscrite de Donat Acciaioli, selon le P. de Montfaucon, qui la cite (Z) sous ce titre : *Donati Acciaioli, & Jannotii Manetti, Florentini, illustrium virorum vitæ.* Je ne sçais si ce Manuscrit contient la vie de notre Auteur, ou celle d'un Chevalier de Rhodes, du même nom, qui vivoit sur la fin du XV. Siècle.

J'ai crû qu'on ne feroit pas fâché de trouver ici un ample Supplément à l'Eloge que Bayle a fait de cet illustre Florentin, encore plus recommandable par ses vertus & par ses talens que par sa naissance. Je ne sçais si cette noble & ancienne Famille subsiste aujourd'hui. Mais il est certain, que le Cardinal Nicolas Acciaioli, né à Florence, & mort Doyen du Sacré College, le 23. Fevrier 1719. en descendoit.

ACCIAIOLI, (ZENOBIUS)

Cet Auteur, de la même Famille que le précédent, étoit né en 1462. selon le P. Echard, (A) qui ne dit point quel étoit son pere. Je croirois volontiers que ce fut Ange Acciaioli, dont j'ai parlé dans l'Article precédent, pag. 38. si ce sçavant Bibliothècaire ne nous apprenoit, que Zenobe, encore enfant, fut exilé de Florence avec toute sa famille, & ensuite rappellé avec elle à l'âge de 16. ans, par Laurent de Medicis son parent, & par conséquent en 1478. Or, Ange Acciaioli mourut à Florence, sa Patrie, en 1472. comme on le voit par la Lettre 491. du Cardinal de Pavie.

Laurent de Médicis, qui aimoit singuliérement le jeune Zénobe, le mit entre les mains d'habiles Maîtres, sous lesquels il se distingua si fort, qu'il mérita, dans un âge peu avancé, l'estime des plus habiles gens de son siécle, tels que Marsile Ficin, Ange Politien, Marc-Antoine Sabellicus, *&c.*

Uniquement animé du désir des Lettres, Zénobe fut si sensible aux troubles, qui s'augmentérent à Florence, après son retour, qu'il alla trouver le fameux Dominicain, Jérôme Savonarole, pour le prier de lui procurer l'entrée de son Ordre. Ce qu'il obtint environ l'an 1494. à l'âge de 32. ans. Les Sciences profanes, qu'il avoit cultivées jusqu'alors, ne convenoient pas tout-à-fait à sa Profession Religieuse. Il les abandonna pour s'appliquer à l'Ecriture Sainte & à l'étude des peres. Le Cardinal Jean de Médicis, fils de Laurent, ayant été élevé sur la Chaire de S. Pierre, sous le nom de Léon X. le 10. Mars 1513. Acciaioli alla lui baiser les pieds, & en fut reçu très favorablement. Le nouveau Pape le mit au rang de ses Amis, le logea dans le Monastere de S. Silvestre à Rome, avec des appointemens considérables, & le fit en 1518. Bibliothècaire du Vatican. Emploi qu'il remplit avec la satisfaction du Saint Pere, & l'approbation de tous les Sçavans, jusqu'à sa mort arrivée le 27. Juillet 1519. comme nous l'apprenons d'André Victorelli, (B) & non en 1520. ainsi que l'a crû Bayle, & le P. Echard après lui. Victorelli assure que Léon X. donna le même jour l'emploi de Bibliothècaire à Jérôme Aléandre. Il écrivoit sur de bons Mémoires, & en particulier sur ceux d'Aléandre même. On dit qu'Acciaioli fut inhumé à Ste. Marie de la Minerve.

M. de la Monnoye, dans un Mémoire communiqué à Bayle, prétend que *des Ouvrages d'Acciaioli, on n'a que la Traduc-*

(Z) *Nouvelle Biblioth. des MSS.* p. 53.

(A) *Biblioth. Scriptor. Ord. Prædicat.* T. 2. p. 44.

(B) *Additions aux Vies des Papes de Ciaconius*, à l'Article de Jérôme Aléandre, col. 1522. Edit. de Rome, 1630.

tion du Livre d'Eusébe contre Hieroclès, celle d'Olympiodore sur l'Ecclésiaste, & celle de Théodoret de la guérison des fausses opinions des Gentils, & que les Poësies, dont parle Gyraldus, soit Grecques, soit Latines, n'ont jamais été imprimées.

Cependant le P. Echard, qui cite plusieurs garants, assure qu'Acciaioli a fait imprimer d'autres Ouvrages; sçavoir la Traduction Latine de S. Justin, Martyr, comme l'assurent Léandre Alberti en sa Description d'Italie, fol. 40. & Poccianti dans ses Ecrivains de Florence. Le P. Echard ne croit pourtant pas qu'Acciaioli ait traduit entiérement S. Justin, *parce*, dit-il, *que son Ami, Jean-François Pic de la Mirandole n'auroit pas entrepris de traduire après lui l'Avertissement du S. Martyr aux Gentils.* Le Lecteur jugera de la solidité de cette raison.

Le nouveau Bibliothécaire des Dominicains, dit clairement qu'on a mis sous la presse un grand nombre de Vers d'Acciaioli, entr'autres sur l'Epiphanie, & à l'honneur de Léon X. de même qu'un Panégyrique de la Ville de Naples. M. de la Monnoye avoit, sans doute, une grande connoissance de l'Histoire Littéraire; mais il étoit quelquefois un peu trop hardi à nier la réalité de certains Ouvrages, qu'il n'avoit pas vûs: témoins l'Anticarasse. (C) Par quelle raison a-t-il prétendu, que des Ouvrages cités par Léandre Alberti, Poccianti, Vallius, Altamura, *&c.* comme ayant vû le jour, n'ont jamais été imprimés?

Bayle prétend qu'Acciaioli a fait des *Sermons sur l'Epiphanie*; mais le P. Echard n'en parle pas.

On a publié, dit Bayle, *quelques Lettres, qu'il avoit écrites à Pic de la Mirandole.*

Il falloit dire, *à Jean-François Pic de la Mirandole*. Au reste, il n'y en a qu'une seule. C'est la 5. du Liv. 1. Edit. de Bâle, 1601. *in-fol.* Elle est à la pag. 821. & datée de Florence, le 14. Mai 1502. Acciaioli lui en avoit écrit plusieurs autres, comme on le voit par les Réponses de ce Prince; mais elles n'ont pas vû le jour.

L'Auteur dit qu'*Acciaioli publia en 1495. les Epigrammes Grecques de Politien.*

Il étoit bon d'ajoûter qu'il y joignit celles d'Alexandra Scala, femme de Michel Marulle.

On conserve à Florence, selon le P. Echard, un Ms. Grec *in-4°.* de la Morale d'Aristote à son fils Nicomachus, avec des Remarques d'Acciaioli, que ce Bibliothécaire indique sous ce titre: *Aristotelis Ethica Nicomachea, cum Scholiis & Glossis interlinearibus. Libri X. ex emendatione F. Zenobii Acciaioli, Ord. Præd. Conventus S. Marci; Florentiæ absoluta, die 22. Aprilis* 1504. Selon le P. de Montfaucon, (D) il y a un autre Manuscrit de Zenobe Acciaioli dans la *Bibliothéque de Laurent de Medicis à Florence*; sçavoir, *M. Musuri in libros Platonis Elegiacon Carmen, quod vertit Zenobius Acciaiolus [& hoc puto Archetypum*, dit le P. de Montfaucon] *Scriptum, alia manu, cum multis rasuris.*

ACCIUS.

REM. B. *à la Marge.* On laisse en doute si la Comédie des Académistes est de S. Evremont. Je crois qu'il n'y a aucun sujet d'en douter. Le bruit commun la lui donna dès qu'elle parut; Saint-Evremont ne l'a jamais désavouée pendant plus de 60. ans, qu'il a vécu depuis qu'on eût commencé à la lui attribuer. Il la retoucha même en 1680. mais il la gâta. Dans le Tome premier de ses Œuvres, où elle se trouve, on assure qu'on la donne sur son Manuscrit. Pellisson dit que cette Piéce, quoique sans art & sans régles, & plûtôt digne du nom de Farce, que de celui de Comédie n'est pas sans esprit, & qu'elle a des endroits fort plaisans. Il auroit pû ajoûter que la versification en est plate & rampante, ainsi que de toutes les autres Poësies de Saint-Evremont.

ACCORDS. (ETIENNE TABOUROT, SEIGNEUR DES)

Cet Article est traité avec une retenuë, qui ne se trouve pas dans plusieurs autres du Dictionnaire. Bayle a eu assez de sagesse pour résister à la tentation de dire quelque chose, qui pût blesser la pudeur, ou les mœurs, en maniant un sujet, qui sous sa plume, sur-tout, n'étoit que trop susceptible d'une liberté cynique. C'est par cette considération, qu'on doit lui passer les fautes où il est tombé, en parlant de cet Ecrivain.

Tabourot, Avocat du Roi au Bailliage, & à la Chancellerie de Dijon, naquit l'an 1549.

Il n'étoit pas Avocat du Roi, mais Pro-

(C) V. ses *Notes sur les Satires personnelles* de Baillet, N°. 18. où il dit sans raison qu'il n'y a jamais eu de Livre imprimé sous le titre d'*Anti-Garasse*.

(D) *Nouv. Biblioth. des Mss.* p. 315.

cureur du Roi, comme on le voit dans son Epitaphe, qui sera rapportée ci après. Il est prouvé par cette même Epitaphe qu'il devoit être né en 1547. puisqu'il mourut en 1590. âgé de 43. ans. Ce qui a fait tomber Bayle dans l'erreur, c'est que dans la troisiéme Edition des *Bigarrures* faite en 1584. on a laissé, autour du portrait de l'Auteur ces paroles : Æ T A. 35. qui étoient dans la premiere de 1582.

Tabourot étudioit en 1564. à Paris, au Collége de Bourgogne, (A) & en 1567. il prenoit des leçons de droit à Toulouse. (B)

De retour en sa Patrie, *il épousa Gabrielle Chiquot de Monpatey*, (C) *pour sa beauté, vertus & perfections, & son adresse en divers Ouvrages*. C'est ainsi qu'en parle un Auteur contemporain, (D) qui ajoûte, que Tabourot contracta ce mariage contre la volonté de sa mere, qui le deshérita pour cette désobéïssance. Il faut remarquer que Guillaume Tabourot, pere d'Etienne, avoit, en mourant, laissé sa femme maîtresse de tout le bien. Ce dernier eut de son épouse deux enfans, Guillaume & Pierre, comme il paroît par l'Epitaphe qu'ils dressérent à leur pere en 1606.

Les Armes de cette Famille étoient un Tambour, appellé anciennement *Tabour*, ou *Tabourin*. L'Auteur des Bigarrures, y joignit ces paroles: A TOUS ACCORDS, ce qui donna lieu à Mademoiselle BEGAT, & ensuite à plusieurs autres de l'appeller *le Seigneur des Accords*. Il ne se contenta pas de ce titre. » Tabourot, [dit M. de la Monnoye] dans l'Epitre Dédicatoire de son *Almanac*, » imprimé *in*-8°. à Paris, s'est déguisé sous » le nom de *Jean Vostet Breton*, Anagram- » me d'Etienne Tabourot. » (E)

A l'égard du nom de *Torvobatius*, que Tabourot se donna, selon Bayle, qui cite Baillet à la derniere Remarque de cet Article ; M. de la Monnoye a fort bien observé (F) que ce premier n'a jamais rien mis au jour sous le nom de *Torvobatius*, ou de *Torvobat*. Il est vrai que l'Auteur des Bigarrures rapporte les Anagrammes de *Torvobatius*, & de *Torvobat*, faites sur lui même, sur Jean Tabourot, son oncle, & sur Thiodecte, son frere, qu'il ne juge pas à propos de nommer par leurs véritables noms. (G)

Bayle a ignoré que Tabourot étoit grand Ligueur. Un Ecrivain, que j'ai déja cité, (H) assure qu'*il fut Promoteur aux affaires du Conseil d'Etat tenu à Dijon pour la Sainte Union*. On voit, en effet, par le Régistre de la Grande Chambre du 7. Septembre 1589. qu'il agit en cette qualité.

Le corps d'Etienne Tabourot, ayant été ouvert après sa mort, son foye fut trouvé rempli de pustules & de tubérosités. Comme il avoit beaucoup aimé les truffes pendant sa vie, un de ses amis qui avoit, aussi bien que lui, du penchant à la raillerie, en prit occasion de composer un distique, qui roule sur un jeu de mots, & dont la Traduction ne feroit pas fort honnête en notre langue. Je me gardrois bien de le raporter, si un grave & sçavant Magistrat (I) n'avoit jugé à propos de nous le conserver dans un Mémoire Manuscrit, qui se trouve dans la Bibliothèque du Roi, & où ce Distique est inséré de cette manière :

Nil mirum est, vivus si tubera cruda cacares,
Cui jecur extincto nil, nisi tuber, erat.

Tabourot fut inhumé dans l'Abbaye de S. Benigne de Dijon, où sa femme & ses enfans lui dressérent cette Epitaphe, qu'on lit à côté de la Sacristie de cette Eglise.

D. M.

ET

Memoriæ æternæ Stephani Taborotii,

Qui Fisci Procurator apud suos, tum meritis, tum liberalitate regia, effectus, inter publicas Patriæ discordias, animam quietam & concordem, non sine Amicorum dolore, exhalavit, 1590. *natus annos* 43. *Gabriela Monpatea Conjugi charissimo, & Guillelmus, Petrusque Taborotius, Patri pientissimo ponendum curaverunt*, 1606.

C'est avec raison que Bayle assure que Tabourot *donna trop dans les bagatelles*. Celui-ci, pourvu d'une Charge, qui devoit au moins l'obliger à garder les déhors de la bienséance, n'a pas rougi d'apprendre au Public,

(A) *Bigarrures*, Liv. 1. *chap. des Anagrammes, fol.* 80. *vers.* [où dans l'Edition de 1615. la seule que je citerai, on a mis mal-à-propos 1574. pour 1564. qui se trouve dans toutes les autres] & f. 158. où il se dit Ecolier à Paris, en 1564.

(B) Liv. 1. f. 107. & Liv. 4. [c'est à-dire second, car il n'y a eu ni deuxiéme, ni troisiéme] f. 46. vers.

(C) Voyez ce qu'en dit l'Auteur, *Liv.* 1. *ch. des Anagram. f.* 84.

(D) *Gabriel Breunot*, Conseiller au Parlement de Bourgogne, en ses Mémoires MsT. conservés à Dijon dans la Bibliothéque de M. le Président Bouhier.

(E) *Ménagiana*, T. 3. p. 401. Edit. d'Amsterdam. M. de la Monnoye s'est mépris ici, aussi bien que dans ses *Notes sur les Auteurs déguisés*, p. 531. Edit. de Paris, en attribuant cet Almanach à Etienne Tabourot. Ce Livre est de Jean Tabourot, oncle d'Etienne qui en procura l'Edition.

(F) *Notes sur les Auteurs déguisés*, p. 550.

(G) *Liv.* 1. *ch. des Anagr.* f. 84 & 88.

(H) *Gabriel Breunot*, *Mémoires Mss.*

(I) M. de la Mare, Conseiller au Parlement de Dijon.

Public, qu'il comptoit jusqu'à *trente maîtresses.* (K)

Etienne Tabourot avoit un frere cadet, nommé *Théodecte*, qui avoit du goût pour la Poësie, tant Françoise que Latine. On en voit des marques dans des vers François de sa composition, (L) dans quelques autres Latins, (M) & dans une belle Traduction manuscrite d'une Epigramme de Marot, en vers Elégiaques, qu'on lit sur un Juvenal *in*-4°. imprimé en 1498. avec des Notes de Mancinelli & de Badius. Comme cette Epigramme est une des plus obscénes de Marot, il est à présumer que Théodecte étoit à peu près du même goût que son frere, & qu'ils ont dégénéré, l'un & l'autre, de la vertu de leur pere, loué & estimé de tous ceux qui le connoissoient.

Guillaume Tabourot est fort loué par Pierre de Saint-Julien. Voyez son Epitaphe dans les Bigarrures de son Fils.

Philippe Robert, dont il sera parlé ci-dessous, lui dressa aussi une Epitaphe en vers Grecs, qu'il traduisit en vers Latins. L'Original & la Traduction se trouvent aux pages 44. & 45. de ses Poësies. Guillaume Tabourot mourut consumé des fatigues du Barreau, si nous en croyons les deux premiers vers de cette Epitaphe :

Flebilis hic Heros recubat, quem livida cepit
Attritum trepidi Parca labore Fori.

La premiere Edition des Bigarrures est de Paris 1582. Ce ne fut point son premier Livre. Car il avoit fait imprimer quelques Sonnets; ce que n'ont point sçu la Croix du-Maine, ni du Verdier. On lui attribuë un Dictionnaire de Rimes Françoises.

Des Ouvrages de Tabourot, Bayle n'a connu que ceux qui viennent d'être cités. L'Auteur des Bigarrures en a composé plusieurs autres, dont voici un Catalogue assez exact, si je ne me trompe.

1. *Synathrisie, ou Recueil confus*, &c. M. de la Monnoye prétend (N) que cet Ouvrage est de Tabourot, qui le fit paroître sous le nom de Jean Desplanches, Libraire & Imprimeur à Dijon. J'espére, qu'on me sçaura gré d'insérer ici l'extrait d'une Lettre curieuse du même M. de la Monnoye, écrite au sujet de ce Livre, le 15. Mars 1724. à un Sçavant, qui est encore aujourd'hui l'un des principaux ornemens de la République des Lettres. » Tabourot, autrement le » Seigneur des Accords, si connu par ses » Bigarrures, a beaucoup de part à cette » mauvaise petite compilation, intitulée » *Synathrisie*, du Grec Συνάθροισις. Tabou» rot, en 1567. tems de l'Edition du Livre, » & non pas 1566. avoit 19. à 20. ans. Jean » Desplanches, son compere, (O) Impri» meur à Dijon, étoit un homme fort plai» sant, avec lequel familierement il prenoit » plaisir à boire. Ce fut dans une de ces oc» casions qu'il lui proposa le dessein de ce » Recueil, lui dressant pour la permission » de l'imprimer, le privilége Latin Burles» que, *Cautum est ne quis has illustrium » Poëtarum nugas, è Bacchi adytis magna » religione extractas, in tota Mororum Pro» vincia typis imprimat, aut alibi impressas » venales habeat, præter Janum Plancium, » Typographum Divionensem, compotorum » omnium nugacissimum.* Il prit soin de lui » fournir pour les matériaux de ce Livre » diverses petites Piéces, les unes Latines, les » autres Françoises, quelques-unes de Buchanan & de Govéan; plusieurs aussi de sa » façon, qui ne sont pas les meilleures; mê» me un Dialogue en prose d'un Philosophe » & d'un Pou, traduit en François de l'Italien » de *Luigi Pulci*, comme du Verdier le » marque au mot Guillaume de la Taillon» niere. Voilà en quoi consiste ce petit *in*-4°. » d'environ 80. pages. J'ai dit qu'on y lisoit » quelques vers de Buchanan & de Go» véan. Surquoi, je ne puis, avant que de » finir, m'empêcher de temoigner ma surpri» se d'avoir, dans la lecture que j'y ai faite » d'une Elégie de ce dernier, intitulee, *Ju» niperus*, trouvé une faute, dont je n'au» rois jamais crû capable un aussi habile hom» me que lui. C'est *Oreadum*, la premie» re longue & la seconde brève en ce vers :

Oreadum primi nominis illa fuit, »

2. *Les Sonnets*, dont Bayle a fait mention, furent imprimés en 1572. à Paris, chez Galiot du Pré, *in*-12. L'Auteur dit en ses Bigarrures, (P) qu'*il espére les corriger, & les mettre en lumiere avec ses autres Poësies.*

3. Traduction en vers Latins de *la Fourmy de Ronsard, & du Papillon de Belleau.* Paris, Antoine Hovic, 1572. *in*-8°. C'est, sans doute, de cette Traduction qu'a voulu parler Guillaume Colletet, dans son *Dis-*

(K) *Bigarrures*, Liv. 4. *fol.* 38. *verso*, où il fait entendre qu'il en avoit eu un plus grand nombre.

(L) Insérés à la tête des Bigarrures.

(M) Au devant du Dictionnaire de Rimes, composé par Jean le Févre.

(N) *Notes sur les Auteurs déguisés*, p. 308.

(O) Tabourot le traite de compére dans ses *Bigarrures*, Liv. 1. *ch.* 13. *fol.* 111. *verso.*

(P) Liv. 4. fol. 34.

cours de la Poësie Morale, pag. 43. où il attribuë à notre Auteur une Pièce en vers intitulé, *le Papillon*.

Tabourot a parlé de cette version au Liv. 1. fol. 158. des *Bigarrures* où il nous apprend que *le fils du Sr. Tabourot* [ce fils c'est lui-même] *étudiant en Droit*, *publia cet Ouvrage*. Il avoit dit quelques lignes auparavant, qu'étant Ecolier à Paris en 1564. il avoit fait, à l'imitation des Grecs, *la Coupe Poëtique*, *la Marmite*, *& autres*.

4. Jean le Fèvre, oncle d'Etienne Tabourot, ayant laissé en mourant un Dictionnaire Manuscrit de Rimes, celui-ci l'augmenta, & le fit paroître sous ce titre : *Dictionnaire des Rimes Françoises* (Q) *de feu M. Jehan le Fèvre, Dijonnois, Chanoine de Langres, & Secretaire de Monseigneur le Cardinal de Givry, réduit en bon ordre, & augmenté d'un grand nombre de vocables & de monosyllabes François. Le tout pour l'avancement de la jeunesse en la Poësie Françoise. Paris, Galiot du Pré*, 1572. *in* 8°. L'Éditeur assure, que » si la postérité donne quelques loüanges au travail & à ceux » principalement, qui aportent profit & soulagement au Public, elle n'oublira point » ce labeur-ci, par lequel seront relevés infinis bons esprits, amateurs de la Poësie » Françoise, lesquels, au lieu de ronger » leurs ongles, se gratter derriere la tête, » pour trouver la mémoire d'une contre-rime, perdent cependant de belles inventions, qui s'écoulent, & seront bien aise » de les trouver ici. » Je rapporte ce passage, parce qu'il ne se trouve pas dans la seconde Edition.

Tabourot nous apprend (R) que *les vers Monosyllabes, qui sont imprimés à la fin du Dictionnaire de Rimes, qu'on a exposé en lumiere imparfait*, (S) *à son grand regret, sons de Pierre Boistuau, dit de Launay. Mais j'espere*, ajoûte-t-il, *le faire voir entier, avant qu'il soit guere*. Il dit ailleurs, (T) qu'il fera une suite du Dictionnaire des Rimes Françoises. Il a tenu parole, comme a conjecturé Bayle, qui n'a point connu la 2. Edition, dont voici le titre : *Dictionnaire des Rimes Françoises, premierement composé par Jean le Fèvre, Dijonnois, Chanoine de Langres & de Bar-sur-Aube, & depuis augmenté, corrigé, & mis en bon ordre, par le Seigneur des Accords*. Cette Edition, dédiée au Président Jeannin, fut faite à Paris, chez Jean Richer, en 1588. *in*-8°. On a raison de dire dans la Préface, que cet ouvrage est augmenté de près de la moitié, puisque la premiere Edition n'a que 125. feuillets, & que la seconde en a 242. sans compter cette Préface, une Table qui manque dans l'Edition de 1572. & un très grand nombre de vers à la loüange de l'Auteur & du Livre. Sorel, qui avoit entrepris de parler de tous nos Dictionnaites de Rimes, (U) n'a pas connu celui-ci. Voyez la *Bibliothèque Françoise* de M. l'Abbé Goujet, Tom. 3. pag. 419.

Le Dictionnaire de Rimes, dont parle Bayle à la fin de la Remarque D. est intitulé : *le Dictionnaire des Rimes Françoises, selon l'ordre de l'Alphabet, auquel deux Traités sont ajoûtés; l'un des Conjugaisons Françoises, l'autre de l'Orthographe Françoise. Plus un amas d'Epithètes, recueillis des œuvres de Guillaume de Salluste, Seigneur du Bartas, par les Héritiers d'Eustache Vignon*, 1596. *in*-8°. C'est surement à Genève que ce Livre a été imprimé, quoique le nom de Ville n'y paroisse pas. L'Auteur de la *Méthode pour apprendre la Langue Latine*, dite communément de Port-Royal, attribuë, je ne sçais sur quel fondement, (X) cet Ouvrage à un de la Nouë, fils d'un François de la Nouë, surnommé Bras de fer, Auteur des *Discours politiques & militaires*. C'est, sans doute, sur cette autorité, que Sorel, (Y) & après lui, M. de la Monnoye, (Z) & M. le Duchat, (A) le donnent à cet Ecrivain. Quoiqu'il en soit, il est constant que *l'Amas d'Epithèses, ajouté à la fin de ce Dictionnaire, & des deux Traités qui le suivent*, n'est pas du même Auteur. *Nous ayant été*, dit l'Imprimeur, (B) *communiqué par un de nos Amis, bien affectionné à la Poësie Françoise, nous n'avons fais difficulté de la joindre au reste, quoique de diverse main*.

Le Dictionnaire de la Nouë a été reimprimé sous ce titre : *le Grand Dictionnaire des Rimes Françoises selon l'ordre alphabéti-*

(Q) V. les *Eloges de quelques Auteurs François*, imprimés à Dijon, en 1742. in-8°. dont ceci est tiré, p. 171.

(R) *Bigarrures*, Liv. 4.

(S) l'Editeur se plaint dans la Préface de la seconde Edition, de l'infidélité d'un certain homme, qui avoit fait beaucoup de changemens & de retranchemens dans cet Ouvrage.

(T) Bigarrures, Liv. 4. fol. 43.

(U) *Biblioth. Franç.* p. 14. de la 2. Edit.

(X) Ch. 2. art. 3. vers la fin des *Régles de la Poësie Françoise*.

(Y) *Bibliothéq. Franç.* p. 14. 2. Edition où il donne son jugement sur ce Livre.

(Z) *Ménagiana*, T. 4. p. 173. Edit. d'Amsterdam.

(A) *Ducatiana*, T. 1. p. 25.

(B) Avis à la tête de la 1. Edit. Cet Avis ne se trouve pas dans la seconde.

que, diligemment revu, corrigé, & de nouveau augmenté de la moitié, tant des mots que des Rimes nouvelles & de tous les composés: avec l'interprétation & origine des mots plus rares du Palais, de la Milice, Venerie, & autres. En outre, trois Traités, I. Des Conjugaisons Françoises. II. De l'Orthographe Françoise. III. Les Epithetes tirées des œuvres de Guillaume de Salluste, Sr. du Bartas. A Cologny, [Village de la dépendance de Genève] par Mathieu *Berjon*, 1624. *in*-8°. L'Auteur d'un Livre que j'ai cité, (C) dit qu'il a un exemplaire de cette Edition, où l'on a effacé *Cologny*, & où on a imprimé ce mot: *A Genève*.

Le Livre n'est pas à mépriser, selon M. de la Monnoye. (D) On y trouve, dit-il, de bonnes remarques pour la prononciation, les origines de certains mots, & diverses explications curieuses, qu'on chercheroit inutilement ailleurs. V. la *Bibliothèque Françoise* de M. l'Abbé Goujet, T. 3. & les *Eloges de quelques Auteurs François*, où l'on trouve, p. 170. un Catalogue des *Dictionnaires de Rimes*.

5. *Discours de ce qui s'est fait au Bâtême de Léonor-François de Saux, fils de M. le Vicomte Jean de Tavanes, le* 14. *Mai* 1581. *Par E. T. D.* [Etienne Tabourot, Dijonnois] *Dijon*, 1581. *in*-4°. Poëme d'environ 250. vers. L'Auteur introduit dans cette cérémonie, Pandore, & les Nymphes, qui apportent l'enfant à la Paroisse S. Michel pour y être batisé. Tel étoit le goût de ce tems-là.

6. *Le premier Livre des Bigarrures*. Paris, Jean Richer, 1582. & 1583. *in*-16. de 216. feuillets & contenant 22. Chapitres, *où il est parlé de toute sorte de folies de vers*. Au Frontispice de ces deux Editions, on lit ces quatre vers, qui ne se trouvent pas dans les suivantes:

> Tel fera la nique à ce Livre.
> Voyant ce mot de Bigarrure,
> Qui le lisant par avanture,
> Dira qu'il est digne de vivre.

L'Imprimeur prit la liberté d'ajouter quelque chose du sien, qui ne fit pas plaisir à l'Auteur, comme on le voit dans l'avant-propos de l'Edition de 1615. Ces Additions commencent à la pag. 205. de cette Edition, qui est la derniere où elles se trouvent, & continuent jusqu'à la fin du premier Livre. Les Bigarrures furent réimprimées en 1584. & 1585. Ce fut en cette derniere année que virent le jour pour la premiere fois le second livre de cet Ouvrage, & une partie des *Apophtegmes du Sr. Gaulard*, qui furent augmentés dans la suite. En 1595. Claude de Montrœil, & Jean Richer imprimerent les deux Livres des Bigarrures, les Apophtegmes du Sr. Gaulard, tels qu'ils avoient déja paru, & les *Ecraignes Dijonnoises*.

A l'égard des Touches, elles furent publiées d'abord en 1588. à Paris, chez le même Richer, *in*-12. Dans cette Edition elles sont divisées en deux parties. A la tête de la premiere est une Epitre Dédicatoire au Président Jeannin datée du premier Janvier 1588. & à la tête de la seconde, une autre Epitre à *Joseph de la Scale*, c'est-à-dire, *Joseph Scaliger*. Dans l'une & dans l'autre on voit les Epigrammes Latines de Martial, Catulle, Estienne Pasquier, *&c.* dont presque toutes celles de Tabourot ne sont que des Traductions. Plusieurs de ces Epigrammes sont aussi accompagnées d'explications en Prose qui ont été retranchees des Editions suivantes, de même que les Epigrammes Latines, les Epitres Dédicatoires, & toute la seconde Partie des Touches. Mais la premiere Partie fut augmentée de 72. Quatrains. Comme le détail des autres Editions des *Bigarrures* n'a rien de remarquable, je les passe sous silence. L'auteur de la *Bibliothèque des Romans*, dit, pag. 315. qu'il y a dans cet Ouvrage *bien de mauvaises choses parmi quelques médiocres, & peu de bonnes*. Il vaut mieux s'en rapporter à Bayle, qui ne juge pas si sévérement de ce Livre.

Au reste, à la tête des Bigarrures, on trouve des vers Latins d'un Auteur, que dans l'Edition de 1615. & dans les suivantes, on appelle P. PROB. Il faut lire comme aux précédentes, P. ROB. par où est désigné Philippe Robert, Avocat au Parlement de Dijon, ainsi qu'on le voit à la pag. 68. de ses *Poësies Grecques & Latines*, imprimées à Dijon, en 1666. *in*-8°. où ces vers se trouvent. Le même Poëte a fait aussi une Epigramme Grecque, & une Epigramme Latine à la loüange des Bigarrures. Voyez ses Poësies, p. 89. & 90.

7. *Touches*, Paris, 1585. *in*-16. Ces Touches, comme l'a observé Bayle, sont differentes de celles qui se trouvent dans les Bigarrures. Elles furent faites en deux mois à Verdun sur Sône.

8. *Douze Fables de Fleuves ou Fontaines, avec la Description pour la Peinture & les*

(C) *Eloges de quelques Auteurs François*, p. 175.

(D) *Ménagiana*, T. 4. p. 173.

Epigrammes : par P. D. Th. [*Pontus de Thiard*, Evêque de Châlon] *Paris*, *Richer* 1585. *in-12.* Le P. Niceron s'est trompé (E) en fixant l'Edition de ce Livre à l'année 1586. & en marquant qu'il étoit Latin. Tabourot fit imprimer cet Ouvrage avec une Epitre Dédicatoire à ce Prélat, à qui il dit qu'il *le lui a enlevé de son Cabinet de Bragny.*

9. *Les Portraits des quatre derniers Ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, *avec leurs Epitaphes*, *& l'abregé de leurs Viet*, *en Latin & en François. Parit*, *Richer*, 1587. *in-8°. de 22. feuillets.*

10. *Cacasanga Reystrosuyssolansquenetorum*, *per Magistrum Joannem Baptistam Lichiardum Recatholicatum*, *Spaliporcinum Poëtam. Cum Responso*, *per Joannem Cransfeltum*, *Germanum. Paris*, *Richer*, 1588. *in-12.* Ces deux Piéces sont en vers macaroniques. Naudé, qui en fait mention dans son *Mascurat*, pag. 277. dit que Tabourot est Auteur de la *Réponse*. Pour moi je pense qu'il est l'Auteur des deux Piéces.

11. Dans une Lettre, qui est à la tête de la *Réponse*, dont je viens de parler, l'Auteur dit qu'il a composé, & fait imprimer une Traduction en Distiques Latins des *Quatrains de Pybrac.*

12. *Oratio*, *qua Illustr. & Revendiss. D. Cardinal. Cajetanum*, *S. S. A. Legatum*, *R. P. Edmundus à Cruce*, *Cistere. Abbas*, *sibi assistente D. Perpetuo Barbisy*, *Parlamenti Divion. Consiliario*, *in Urbe Matisconensi excepit. Divioni*, 1590. *in-12.* Cette Harangue, dont Tabourot fut l'Editeur, avoit deja été publiée à Lyon, par ses soins. Il y joignit deux Epigrammes Latines, & une Epitre Dédicatoire à D. Edme de la Croix, Abbé de Citeaux.

13. *La Défense & loüange du Pou*, *ensemble celle du Ciron : par le Seigneur des Accords. A Langres*, *chez Jean Despreys*, 1597. *in-12.* Je ne sçais si ce badinage, qui est en vers à quatre piés, avoit paru pendant la vie de l'Auteur.

14. Tabourot a composé plusieurs autres petites Poësies, imprimées dans differens Ouvrages ; sçavoir, 1°. Un *Sonnet* à la tête de *la Bergerie de Remy Belleau*, *divisée en une premiere & seconde journée.* Paris, 1572. *in-8°.* 2°. Autre *Sonnet* audevant des termes d'Architecture de Sambin. Lyon, *in-fol.* 3°. Quelques Distiques Latins à la tête du Poëme de Jean-Thomas de Dijon, intitulé ; *Epithalamium Henrici III. versu heroico.* Dijon, 1575. *in-4°.* 4°. *Sonnet* audevant de la *Coûtume de Bourgogne*, Edit. de 1576. *in-4°.* 5°. *Epigramme Latine* à la tête du *Voyage de Jean de Lery*, traduit en Latin, 1586. *in-8°.* & dans l'*Histoire de l'Amérique*, par Théodore de Bry, Part. 3. p. 138. 6°. *Sonnet* à la tête de la *Préparation des Médicamens*, par Claude Dariot. Lyon, 1582. *in-8°.* 7°. On trouve plusieurs de ses Poësies parmi celles, qui furent faites sur la *main d'Etienne Pasquier*, & imprimées à Paris, en 1583. *in-4°.* Dans les Poësies de ce dernier, on trouve aussi une Epigramme de Tabourot, fol. 139. de même qu'une longue lettre à Pasquier, insérée parmi les Lettres de celui-ci, fol. 324. Edit. d'Avignon, 1590. *in-16.* Voyez la nouvelle Edition des *œuvres de Pasquier*, Tom. 2. pag. 211.

Guillaume Collatet a fait la vie d'Etienne Tabourot, comme on le voit par la liste de ses *Vies des Poëtes François*, imprimée dans la *Bibliothèque Historique de France*, p. 885. Mais je ne sçais pourquoi le P. Le Long fixe la mort de ce dernier à l'année 1585. *Voyez la Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne.*

ACCURSE.

Accurse, *Professeur en Jurisprudence*, *étoit Florentin.*

Je ne doute point que ce ne soit là le nom de batême de ce Jurisconsulte ; en Italien *Accorso*. La raison de ce sentiment, c'est que tous les anciens Auteurs, qui ont parlé de son fils ainé, ont toûjours dit, *Franciscus Accursii Filius*, ou simplement, *Franciscus Accursii*. Voyez la lettre d'Edouard I. Roi d'Angleterre, au Vicomte d'Oxford, rapportée dans l'article suivant.

Accurse, n'étoit pas né à Florence même, comme l'a crû Pancirole ; mais dans une maison de Campagne, nommée *Bagnuolo*, peu éloignée de cette Ville. Scipion Ammirato, qui nous l'apprend, ajoûte que le Pere d'Accurse étoit un paysan. (A)

On dit qu'il avoit bien alors quarante ans, *lorsqu'il se mit à ouir les leçons du fameux Azo.*

Volaterran est le premier qui l'ait dit. Mais il est d'autant moins croyable, qu'il est tombé dans plusieurs fautes au sujet d'Accurse. Ce qui peut faire douter que celui-ci

(E) *Mémoires*, Tom. 21. p. 300.

(A) *Istor. Fiorent. ad ann.* 1239.

fut

fût alors si âgé, c'est que François, son fils, pour répondre à ce qu'on lui objectoit des contradictions que l'on trouvoit entre ce que son pere avoit fait sur les Institutes, & ce qu'il avoit composé sur le reste du Droit, disoit que ces contradictions venoient de ce que son pere étoit encore jeune Docteur, lorsqu'il composa ses Gloses sur les Institutes. *Erat juvenis Doctor quando Glossavit Instituta, ut dicebat Dom. Franciscus Filius ejus.* C'est ainsi que *Pierre Jacobi*, qui avoit connu François, Fils d'Accurse, s'exprime dans sa *Pratica*, (B) qu'il écrivoit en 1311. J'avouë que *jeune Docteur* ne signifie pas strictement un homme, jeune par raport à son âge, mais seulement eu égard au tems de son Doctorat. Il est cependant difficile de se persuader, que François, Fils d'Accurse, eût parlé de cette manière, si son pere, lorsqu'il travailla sur les Institutes, environ dix ans après qu'il eût commencé à prendre des leçons de Droit, eût été âgé de cinquante ans.

Il enseigna la Jurisprudence à Boulogne, & depuis s'enfonçant dans la retraite, &c.

Volaterran est encore le premier qui ait dit qu'Accurse quitta sa Chaire pour composer dans son Cabinet. Mais son autorité n'est pas assez considérable, pour nous obliger à lui ajoûter foi. Peut-être ce Jurisconsulte n'eût-il pas laissé dans ses Ouvrages, toutes les contradictions dont on se plaint, s'il se fût enfoncé dans la retraite pour composer à loisir.

Bayle apporte plusieurs raisons des contradictions d'Accurse. Mais il oublie celle qu'en a donnée son fils, & qui, sans contredit, est la plus naturelle & la meilleure. A mesure qu'on étudie, on fait de nouvelles découvertes, qui obligent souvent de changer d'opinion, particulierement dans la Jurisprudence, qui est l'une des sciences les plus épineuses. Citons, au sujet des contradictions d'Accurse, un passage, que je ne garantis point, tiré d'un Livre très peu connu : (C) » Ceci me fait souvenir de ce qui » arriva un jour au bon-homme Accurse, le» quel, après s'être inutilement travaillé à » concilier deux Loix, qui lui sembloient » contraires, se voyant au bout de son rollet, » & ne sçachant pas ce qu'il devoit faire » pour démêler le nœud de la difficulté, » conclut enfin qu'il falloit de nécessité, que » l'Empereur fut yvre, lorsqu'il faisoit de » telles Ordonnances. »

Il y a des gens, qui lui donnent une fille fort sçavante. Pancirole n'en parle que par un oüi dire. Dez qu'un fait de cette nature est douteux, il s'en faut très peu qu'il ne soit faux.

Expression singuliere? Comme s'il pouvoit y avoir un milieu entre le faux & le vrai. Bayle vouloit dire, sans doute, que ce fait étant mal prouvé, devoit être mis au rang des Fables. Il y a bien des choses qu'on admet, ou qu'on rejette, en suivant les Loix d'une saine Critique; quoique souvent celles qu'on admet, soient fausses, & les autres véritables. Bayle ne paroît rejetter ce quon dit de la Fille d'Accurse, que parce que les Auteurs, où il a lû ce fait, étoient eloignez du siècle d'Accurse. Cependant le garant, cité par Pancirole, étoit un Jurisconsulte celèbre, qui pouvoit avoir connu des temoins oculaires de ce fait singulier. C'est *Albericus de Rosare*, ou *de Roxiati*, qui mourut à Bergame dans un âge assez avancé, l'an 1354. Voici le passage même d'Albericus: *Andivi quod Dom. Accursius habuit unam filiam, quæ actu legebat in jure Bononiensi.* Le fait ne paroissoit pas incroyable à ce Jurisconsulte.

REM. F. *Accurse mourut l'an 1229. Volaterran dit qu'il mourut l'an 1279. en la 78. année de son âge.*

Ces deux premieres dates sont évidemment fausses, comme je vais tâcher de le prouver ; & la troisiéme est assez incertaine. Quelques-uns croyent avec plus de raison qu'Accurse mourut en 1259. ou 1260. (D) Je penserois plus volontiers que ce fut environ l'an 1245.

Preuve contre la date de 1279. Accurse travailloit sur les Authentiques en 1220. & sur le Code en 1227. Ces dates sont certaines, puisqu'elles viennent d'Accurse lui-même. Il est indubitable, d'ailleurs, qu'il avoit commencé par les Institutes, dans le tems qu'il étoit encore jeune Docteur. Mais il ne l'étoit plus, lorsqu'il écrivit sur les autres parties du Droit, comme son fils en convenoit. Il s'écoula une dixaine d'années entre son travail sur les Institutes & ses autres compositions. D'où il s'ensuit que ses Gloses sur les Institutes doivent être fixées à l'année 1210. ou environ. Il étoit alors Doc-

(B) *Forma libelli de ead. Act. in rem.*

(C) *Le Départ Apostolique de Jean de Labadie hors de ces Provinces unies, après y avoir semé ses convictions impies, impures, & diffamantes. Imprimé l'an* 1670. p. 75. Petit in-12. de 191. pages, où l'on trouve plusieurs particularités curieuses sur ce célèbre Fanatique du XVII. Siècle, omises dans les *Mémoires du P. Niceron*, Tom. 18. & 20. & dans le *Supplément de Moréri de* 1735. où l'on est entré dans le détail de ses avantures.

(D) Le Ghirardacci dit qu'il mourut en 1260. *Istor. Belon.* T. 1. p. 200.

teur depuis quelque tems. De l'aveu de tout le monde il avoit commencé un peu tard à prendre des leçons de Droit. Avant que de parvenir au Doctorat, il avoit étudié plusieurs années. Tous ces faits réünis, comment peut-il être mort en 1279. dans sa 79. année ? Suivant cette opinion il seroit venu au monde en 1201. ou 1202. Est-il possible d'accorder cette date avec toutes les circonstances que je viens de détailler. Ne prouvent-elles pas qu'il n'a pû vivre jusqu'en 1279. quand même il seroit certain qu'il auroit vécu plus de 78. ans ? Il me paroît beaucoup plus vrai-semblable qu'il avoit été à peu près en 1200. Disciple d'Azon, & qu'il n'a pû pousser sa carriere jusqu'à l'année 1260.

Preuve contre la date de 1229. *Gui de Susaria* dit qu'il a consulté avec Accurse : *se cum Accursio pro decidendis causis consilium habuisse testatur.* (E) On peut dire, sans pécher contre la vrai-semblance, que ceux qui consultoient ce Jurisconsulte, ne l'auroient pas joint au célébre Accurse, s'il n'eût déja été Docteur de quelque réputation, & conséquemment âgé au moins de 29. ou 30. ans. Il faudroit donc, en mettant la mort d'Accurse en 1229. que *Gui de Susaria* fût né au plus tard en 1200. Or, ce dernier fait paroît évidemment faux. En voici la preuve. Pancirole assure, (F) d'après le grand Livre des Archives de Reggio, dont il cite jusqu'au feüillet, que les Magistrats de cette Ville firent à Gui des propositions avantageuses, pour l'attirer, & le fixer dans leur Ecole. Il y consentit, avec serment sur les Saintes Ecritures, d'interpréter les Loix Romaines jusqu'à la fin de sa vie, à moins qu'il ne fût appellé à Mantouë, ou que Charles, Roi de la Poüille, ne voulût l'attirer auprès de lui. Or, Gui, selon le même Pancirole, prit possession de sa Chaire en 1270. Ces faits prouvent suffisamment, ce me semble, que Gui n'étoit pas alors un Professeur sur le déclin, & âgé de 70. ans. Car quelle apparence que les Magistrats de Reggio eussent témoigné tant d'empressement pour ce docte Jurisconsulte, & qu'ils lui eussent fait des avantages très considérables, s'ils n'eussent présumé, qu'il pouvoit, suivant le cours ordinaire de la nature, remplir pendant une assez longue suite d'années, le poste qu'ils lui offroient. Et l'auroient-ils pû présumer d'un homme septuagénaire ? Quelle apparence qu'à cet âge il pût être appellé à Mantouë, ou dans la Poüille, & qu'il fût dans la disposition de quitter un jour Reggio, après y avoir professé, pour aller dans l'un de ces deux pays, au cas qu'il y fût appellé ? On verra dans l'Article suivant une autre preuve qu'Accurse n'est pas mort en 1229. En fixant son décès à l'année 1245. ou environ, il est aisé d'accorder toutes ces circonstances, & tous les autres faits qu'on pourroit avancer au sujet de ce Jurisconsulte. J'entends des faits avérés, & non pas des faits hazardés sans preuves. Il n'est pas inutile d'observer que Trithéme prétend qu'Accurse vivoit en 1240. *Claruit sub Frederico Imperatore secundo, anno Domini M D. XL.* (G)

REM. C. *Budée.*

Il faut écrire & prononcer Budé.

Le fameux Henri-Corneille Agrippa ne sembloit pas faire beaucoup d'estime d'Accurse, comme on le voit par ce passage d'une lettre à un de ses Amis, étudiant en Droit : *Neque verò ego te ab istis tuis studiis* (Jurisprudentiâ) *totum retrahere intendo, aut te in vasta illa ingentium commentariorum barbara volumina impingere ; sed te ad Pandectas duntaxat, prudentissima simul & elegantissima veterum Jurisconsultorum oracula, revoco. Non* Accursios, *Bartolos, Baldos, sed Ulpianum, Paulum, Caium, Scævolam, cæterosque illos singularis sapientiæ pariter & elegantis doctrinæ Magistros, te sequi volo. Hi fontes, dimissis quibusque imputatis Glossatorum rivulis, Commentatorumque lacunis, tibi, ad summam jurium, Eloquentiæque eruditionem adipiscendam, revera sufficient.* (H)

Alciati censuram, dit Charondas, (I) *neque probo, neque rejicio. Accursio, & Basilicon interpretibus, neminem præfero.* On peut joindre ces deux témoignages à ceux, que Taisand a rassemblés dans ses *Vies des Jurisconsultes*, imprimées *in*-4°. à Paris, en 1721. & en 1737. avec des Augmentations. Ouvrage, dont je n'ai rien tiré pour cet Article, ni pour le suivant.

Comment Bayle, qui aimoit si fort à citer, que dans le court Article de *Louïs Abelly*, il a transcrit vingt vers entiers du Lutrin de Despréaux, ne s'est-il pas souvenu de ceux-ci, tirés du même Poëme, chant IV. v. 201.

A ces mots il saisit un vieil Infortiat,
Grossi des visions d'*Accurse* & d'Alciat,
Inutile ramas de Gothique écriture,
Dont quatre ais mal unis formoient la couverture,

(E) *Pancirol. de clar. Leg. Interpret. Lib.* 2. *cap.* 41.

(F) *Pancirol. ibid.*

(G) *De Scriptor. Eccles. fol.* 83, *verso. Edit. Colon.* 1531.

(H) Liv. 5. Epist. 65.

(I) *Resp. Lib.* 6. *cap.* 59.

Entourée à demi d'un vieux parchemin noir,
Où pendoit à trois clous un reste de fermoir.
Sur l'ais, qui le soutient auprès d'un Avicenne,
Deux des plus forts Mortels l'ébranleroient à peine, &c.

Dans la *Bibliothèque de Laurent de Médicis à Florence*, (K) il y a une vie manuscrite d'Accurse, & de François, son fils: *Vita d'Accorso, Chiosatore di ragione civile; di Francesco, Figliuolo d'esso Accorso, &c.*

ACCURSE. (FRANÇOIS)

J'ai dit dans l'Article précédent que ce Jurisconsulte ne devoit pas être appellé *François Accurse*, mais François, *fils d'Accurse*. Bayle auroit pû l'apprendre de Pancirole, qui le dit clairement dans l'Article de *Jean fils d'André. Is*, dit-il, *ex Andrea ... & Matre nomine Novella, genitus, Joannes Andreæ à Patre dictus est, sicut & Franciscus* Accursii, *Albertus Odofredi, & Galleoti, Gulielmus Duranti, Martinus Sillimani, & alii, tum Italis, Hebræorum more, parentum nomina pro cognomento retinentibus, vocati fuere*. On ignore son nom de Famille.

Accurse fut si estimé par ceux de Boulogne, que lorsqu'ils eurent appris, qu'il devoit suivre le Roi d'Angleterre en France, pour y enseigner le Droit, ils lui défendirent de s'absenter, & le menacèrent de lui confisquer tous ses biens, s'il sortoit hors de leur Ville. Il crut être plus fin qu'eux en vendant tous ses biens à un Ami. Mais sa finesse fut nulle. On ne laissa pas de les confisquer. Cela le contraignit de revenir, & il en obtint la restitution.

Bayle devoit citer le tems, où le Roi d'Angleterre engagea François, fils d'Accurse, à le suivre en France, & nommer le Prince qui l'y attira. Ce fut Edouard I. qui à son retour de la Terre Sainte, passa par Boulogne en 1273. comme le témoignent le Ghirardacci, (A) & Selden. (B) François accepta cette proposition, & enseigna dans les Provinces du Royaume de France, soumises à la domination Angloise, la Jurisprudence pendant trois années, jusqu'en 1276. que ce Prince l'invita de se rendre en Angleterre, pour y professer dans l'Université d'Oxford. François y consentit, & Edouard écrivit la lettre suivante au Vicomte d'Oxford, datée de l'an 1276. selon Selden, qui l'a tirée des Archives de cette Ville.

Rex Vice-Comiti Oxoniæ Salutem.

Præcipimus tibi, quod Francisco Accursii, *Doctori Legum, vel ejus mandato, has literas nostras deferenti, liberes Manerium* (C) *Oxoniense, ad inhabitandum una cum uxore sua & familia, quamdiu nobis placuerit. Nolumus tamen quod tu propter hoc impediaris quin diebus statutis in aula ipsius Manerii tenere valeas comitatum. In cujus rei testimonium*, &c. *Teste Rege, apud Windesore, septimo die Decembris.*

Mais ce sçavant homme s'est trompé, en croyant que François, Fils d'Accurse, ne répondit point à cette invitation, *parce*, dit-il, *que ceux qui ont composé les vies des Jurisconsultes, n'ont pas fait mention de ce voyage*. On voit dans la Collection de Rymer, (D) Tom. 1. pag. 425. qu'Edouard se servit utilement de François dans les affaires qu'il eut à démêler en 1273. avec Gaston, Prince de Béarn. Voyez Arthur Duck, *de usu & auctor.* Jur. Civil. lib. 2. Part. 2. n. 35. & Wood, dans son *Histoire de l'Université d'Oxford*, liv. 1. pag. 124.

On ne sçauroit dire précisément en quelle année notre Jurisconsulte revint à Boulogne. Il est à présumer que ce ne fut au plûtôt qu'en 1280. parce que dans un vieux Recueil, qui est à peu près de ce tems-là, il est dit qu'*il avoit demeuré long-tems en Angleterre*. Ce Recueil est intitulé, *Cento Novelle Antiche*. On peut consulter la Nouvelle 47. où l'on voit comment on lui rendit les biens qu'on lui avoit confisqués. C'est donc sans raison que Pancirole, & Bayle font entendre que *cette confiscation contraignit ce Jurisconsulte de revenir à Boulogne*.

Comme il n'est pas ordinaire qu'un homme, déja fort âgé, abandonne sa Patrie, & qui plus est, son établissement & ses biens, pour aller chercher fortune dans une Terre étrangere, on peut fort bien, si je ne me trompe, en conclure que François en 1273. étoit encore dans la vigueur de son âge, & qu'il n'avoit guére que 50 ans; d'autant plus qu'après qu'*il eut demeuré long-tems en Angleterre*, il revint à Boulogne, & rentra dans la possession de ses biens. Nouvelle preuve qu'Accurse le pere ne mourut pas en 1229.

(K) Montfaucon, *Bibliotheca Manuscriptorum Nova*, p. 364.

(A) *Istor. Bolon.* T. 1. p. 225.

(B) *Dissertatio ad Fletam*, cap. 8. p. 516. Edit. in-4°.

(C) *Ædes tunc regia ibi, seu Castrum*, dit Selden.

(D) *Fœdera, conventiones, literæ, & cujusque generis Acta publica inter Reges Angliæ, & alios quosvis Imperatores, Reges, &c. ab anno 1101. ad nostra usque tempora. Accurante Thoma Rymer, serenissimæ Reginæ Historiographo. Tomus I. Londini*, 1704. *in-fol.*

Car il avoit émancipé son fils, comme on le verra dans la suite.

Il avoit enseigné à Toulouse, & s'étoit trouvé un jour fort embarrassé, en expliquant la matiére des interêts. Jacques de Ravane, l'un des plus fameux Jurisconsultes de son tems, se fourra parmi les auditeurs incognito, *en faisant de l'Ecolier, & lui fit des objections, qui demeurérent sans bonne réponse.*

A parler exactement, on ne sçauroit dire que François, Fils d'Accurse, ait enseigné à Toulouse. Il est vrai, qu'en passant dans cette Ville, où il fit quelque séjour, on lui entendit expliquer publiquement diverses Loix; à peu près, comme le Président du Ferrier, étant Ambassadeur à Venise, *s'en alloit quelquefois*, dit Brantome, *faire des leçons publiques aux Ecoles de Padoue*. Jacques de Ravane ne se fourra point parmi les auditeurs, *en faisant de l'Ecolier*; car il étoit Professeur à Toulouse. Et s'il se trouva *incognito* dans cette Assemblée, ce ne fut que par rapport à François, Fils d'Accurse. Preuve indubitable que ces deux Jurisconsultes n'étoient point Collégues, & conséquemment, que François n'étoit pas Professeur à Toulouse. Au reste, le fait fut raconté à Boulogne en 1300. par Pierre de Belleperche, Témoin oculaire, qui passant alors par cette Ville, y expliqua la même Loi, sur laquelle Jacques de Ravane, son Professeur, avoit embarrassé François, Fils d'Accurse, à Toulouse. Ces particularités sont racontées tout au long dans Bartole, *in L. unic. Cod. de sentent. quæ pro eo, &c. n.* 3.

Quelques-uns ont dit qu'Accurse, à son retour à Boulogne, y fut Professeur en Droit avec Bartole, & qu'ayant eu avec lui une dispute sur la leçon d'une Loi, il fallut envoyer à Pise, pour y consulter l'ancien Manuscrit des Pandectes. Mais quelle apparence qu'il ait vécu jusques au tems que Bartole étoit alors Professeur? Bayle ajoûte dans la REM. A. d'après un Mémoire de M. de la Monnoye, que *Bartole lui-même a positivement écrit, que c'étoit entre François, Fils d'Accurse, & lui, que cette contestation étoit survenue.*

Si Bartole avoit écrit ce qu'on lui fait dire ici, il n'y auroit aucun doute, qu'il n'eût été Collégue de François, Fils d'Accurse. Car on ne montrera jamais dans les anciens Jurisconsultes, qu'ils ayent désigné par le nom d'Accurse tout court & sans addition, d'autre Accurse, que le célèbre Glossateur. D'où il s'ensuivroit que le fils de ce fameux Jurisconsulte, seroit clairement désigné par ces termes: *François, Fils d'Accurse.* Mais il faut observer, que dans le Texte de Bartole, il y a simplement, *François-Accurse*, & non pas, *François, Fils d'Accurse*; quoiqu'en ait pensé M. de la Monnoye. D'ailleurs, Bartole ne fut Professeur qu'en 1339. & il l'étoit déja depuis quelque tems, lorsqu'il eut la contestation qu'il exprime en ces termes: *Semel, cum hoc dubium haberemus, missimus usque ad Pisas, Dom. Franciscus-Accursius, & ego, ad videndum Pandectas, &c.* Il est donc évident que François, Fils d'Accurse, Professeur avant 1270. ne sçauroit être ce François-Accurse, Collegue de Bartole vers 1340. Le premier pouvoit être pere du second, ainsi que l'a conjecturé Pancirole.

Voici une autre preuve évidente que François, Fils d'Accurse, n'a pû être le Collégue de Bartole. Celui-ci, comme je viens de le dire, ne fut Professeur qu'en 1339. & François étoit mort avant 1321. selon le Ghirardacci, qui rapporte une Requête (E) des Recteurs de l'Université de Boulogne, presentée en 1321. au Conseil de la Ville, pour rappeller de Boulogne, aux mêmes conditions que François, Fils d'Accurse, avoit été autrefois rappellé, *Jacques Belvisio*, qui étoit proscrit. Le Ghirardacci rapporte aussi la liste (F) de ceux qui enseignoient alors le Droit à Boulogne, parmi lesquels on ne voit pas le nom de François, Fils d'Accurse.

Il est vrai, que Trithéme, qui de tous les Auteurs, recule le plus la naissance de Bartole, fait entendre qu'il naquit dez 1299. Ainsi, comme il est certain que ce dernier fut reçu Docteur à l'âge de 23. ans, & que 5. ans après, il commença d'enseigner à Boulogne, il faudroit, en suivant le sentiment de Trithéme, fixer le Doctorat de Bartole en 1322. & le tems auquel il commença de Professer à Boulogne, à l'année 1327. Mais il n'en seroit guére moins difficile de concevoir comment François, Fils d'Accurse, Professeur avant 1270. a pû être son Collégue.

REM. A. *Il fut émancipé de son pere.*

Il y a de l'apparence que François se maria pour lors, & que ce fut pour faciliter ce mariage, que son pere, en l'émancipant, *lui assigna quelques biens*, comme le dit Pancirole. Il est à présumer que François avoit alors plus de 20. ans. Ainsi, comme il n'y a d'ailleurs aucune preuve que cette émancipation ait été suivie aussi-tôt de la mort de son pere, & qu'il n'y ait pas eu plusieurs

(E) *Histor. di Bolonia*, Tom. 2. p. 10.

(F) *Ibid.* pag. 18.

années

années d'intervalle, c'est encore une raison qui doit persuader qu'Accurse le Glossateur n'étoit pas mort en 1229. Car son fils auroit eu environ 70. ans en 1273. Or, quelle apparence que celui-ci fut si vieux, lorsqu'il quitta sa Patrie & ses biens, comme on l'a vû plus haut, pour suivre Edouard I. en Angleterre, où il demeura long-tems?

ACCURSE. (MARIE-ANGE)

Il passa trente-trois ans à la Cour de Charles-Quint.

C'est une erreur évidente copiée du Toppi. Charles-Quint ne fut Roi qu'en 1517. & il abdiqua le 25. Octobre 1555. ce qui fait 38. ans de Regne. Or, Accurse, comme Bayle en convient, demeuroit en 1524. à Rome, où il avoit beaucoup d'envieux, & où il fit imprimer cette même année ses *Dissertations sur Ausone, sur Solin, & sur Ovide.* Il étoit nouvellement de retour des voyages qu'il avoit faits en Allemagne, & en Pologne, où il s'étoit occupé à fouiller dans les Bibliothèques. Il est donc certain, que quand il auroit été à la Cour de Charles-Quint, dez la fin de 1524. il n'est pas possible qu'il y eût passé 33. ans. On sçait d'ailleurs qu'il étoit en 1532. & en 1533. à Ausbourg, & qu'il publia pendant le sejour qu'il y fit, son Marcellin & son Cassiodore. Ce fut en Espagne, dans un voyage qu'il entreprit entre 1524. & 1532. à la suite de Charles-Quint, qu'il trouva le Cassiodore.

Il publia en 1533. à Ausbourg, les Lettres de Cassiodore, en douze livres, accompagnées du Traité de l'Ame; & c'est à lui, que l'on doit la premiere Edition de cet Auteur.

Il auroit été à propos d'observer que *Jean Cochlée*, dez 1526. avoit mis au jour ses *Antiqua Regum Italiæ Gothicæ Gentis Rescripta, ex XII. Libris Epistolarum Cassiodori ad Eutharicum, Romæ quondam à se excerpta, & in 13. titulos digesta, in-8°.* L'Auteur, dans son Epitre Dédicatoire à Henri VIII. Roi d'Angleterre, dit qu'il avoit autrefois ramassé à Rome, avec beaucoup de peine, & réuni en un Volume, les douze livres des Lettres de Cassiodore, dans le dessein de les conférer sur un Manuscrit de la Bibliothèque du Vatican; n'en ayant jamais pû trouver aucun, qui fût entier & correct; & de les donner ensuite au Public. Il se plaint de la perte qu'il fit de ce Recueil, dans le sac de Rome; & ajoûte qu'il ne lui reste de son travail, que ce qu'il met en lumiere. Il souhaite que quelque Sçavant, entre les mains de qui passera cet extrait, publie tout le Cassiodore. C'est peut-être ce qui fit naître l'envie à Marie-Ange Accurse, de chercher cet Auteur, qu'il trouva en Espagne, comme je l'ai dit, & qu'il fit imprimer après que Claude Groulart, Premier Président du Parlement de Normandie, homme très versé dans la connoissance de la Critique & des Belles-Lettres, l'eût exactement conféré sur un ancien Manuscrit, qui appartenoit à Cujas.

REM. F. *Il se moqua d'eux fort plaisamment dans un Dialogue, qu'il publia l'an 1531.*

Il pourroit fort bien y avoir une transposition dans le titre de ce Dialogue. Au lieu de ces paroles: *Osco, Volsco, Romanoque Eloquentia interlocutoribus: Dialogus ludis Romanis actus*, l'Auteur avoit peut-être dit: *Eloquentia: Osco, Volsco, Romanoque interlocutoribus: Dialogus, &c.* comme nous dirions en François: *l'Eloquence: Dialogue entre un Osque, &c.*

REM. G. *On a crû que notre Accurse avoit écrit de sa main au premier feuillet d'une Grammaire de Donat*, imprimée sur vélin, *que ce Donat*, avec un autre Livre intitulé, *Confessionalia*, étoient les premiers Livres imprimés, & que Jean Faust, Bourgeois de Mayence, inventeur de l'Art, les avoit mis sous la presse l'année 1450. *Mr. Chevillier observe que cet Accurse vivoit l'an 1500. & néanmoins il met quelque difference entre son témoignage, & celui qui fut rendu par Ulric Zel, Libraire de Cologne, l'an 1499. Il y met, dis-je, quelque difference à l'égard du tems. Il y avoit, dit-il, un plus long-tems, que le Donat étoit imprimé, lorsqu'Accurse écrivoit cela, que lorsque Zel en parloit. Chacun comprend qu'une année de plus ou de moins, est ici sans conséquence.*

Bayle censure fort mal à propos M. Chevillier, dont le raisonnement est fort bon. Celui-ci, après avoir dit que *Trithème assure que Guttembert & Faust inventèrent les Tables gravées, avec lesquelles ils imprimèrent le Dictionnaire intitulé, Catholicon*; ajoûte que l'on doit préférer l'autorité de Trithéme, aux témoignages de Zel & d'Accurse, qui disoient que Guttembert & Faust avoient eu pour modèle le *Donat* imprimé auparavant à Harlem en caractères taillés sur des planches, de l'invention de Coster. Voici la preuve, sur laquelle M. Chevillier préfere, & soutient qu'on doit préférer le témoignage de Tritème, à ceux de Zel &

O

d'Accurse. *Zel*, dit-il, *racontoit à Cologne* [en 1499.] *ce qui s'étoit fait à Mayence, il y avoit près de cinquante ans. Accurse écrivoit en Italie ce qui s'étoit passé dans un pays bien eloigné de lui, il y avoit* ENCORA PLUS LONG-TEMS. Au contraire, *Trithème avoit été instruit par Pierre Schœffer qui ne lui avoit rien dit que ce qu'il avoit vû à Mayence, & que ce qu'il avoit fait lui-même, travaillant à découvrir l'Imprimerie avec Faust*, &c. Rien de plus sensé que ce court raisonnement.

Mais, dit Bayle, Mr. Chevillier *observe, pag. 21. qu'Accurse vivoit en 1500. & néanmoins, pag. 281. il met quelque difference entre son témoignage & celui de Zel de 1499. Il y avoit, dit-il, plus long-tems*, &c. *Chacun comprend qu'une année de plus ou de moins est ici sans conséquence*.

N'y eût-il eu qu'un mois de difference, cela suffisoit à M. Chevillier. Ulric Zel n'étoit pas assez prêt du tems & du lieu, ou le fait étoit arrivé: Accurse l'étoit encore moins. Ainsi le témoignage de Zel n'étoit nullement préferable à celui de Schœffer, témoin oculaire d'un fait, auquel, d'ailleurs, il avoit eu part. Le témoignage d'Accurse, plus éloigné de tems & de lieu, que celui de Zel étoit encore moins recevable. D'ailleurs, quoiqu'il soit vrai, que M. Chevillier, à la pag. 21. où il n'étoit point question de ce fait, ait avoué à ses Adversaires qu'Accurse vivoit en 1500. il dit simplement, à la pag. 281. où il entre dans la discussion de son témoignage, qu'*Accurse vivoit au commencement du XVI. siécle*. Ce qui a une certaine étenduë. Mais, ce qui fait voir encore plus clairement la chicane de Bayle, c'est qu'il y a bien de la difference entre dire qu'un homme vivoit en 1500. & assurer que c'est précisément en 1500. qu'il a rendu un témoignage qu'on lui attribuë. M. Chevillier convenoit qu'Accurse vivoit au commencement du XVI. siécle; mais il n'a jamais dit qu'Accurse ait rendu ce témoignage dez la premiere année du XVI. siécle. Au reste, il doutoit très fort si ce témoignage avoit été rendu par Accurse.

Doit on dire, ajoûte Bayle, *qu'un homme qui a passé 33. ans à la Cour de Charles-Quint, vivoit en 1500*.

Quoique la chose ne fût nullement impossible, j'avouë que ce seroit s'exprimer improprement, si l'on n'avoit dessein que d'instruire le Lecteur du tems auquel cet homme vivoit. Mais outre que cette époque des 33. ans est très fausse, comme on l'a vû ci-dessus; en supposant même qu'Accurse auroit vécu jusqu'en 1550. ou environ, Chevillier n'a pû être blâmé de dire que cet Auteur vivoit en 1500. Pourquoi? parce qu'il étoit obligé, pour mieux détruire le témoignage qu'on prête à Marie-Ange Accurse, de marquer le tems le plus reculé de sa vie où il auroit pû être instruit du fait, sur lequel on suppose qu'il a rendu ce témoignage. Les Partisans de Coster disoient qu'Accurse avoit déposé en faveur de celui-ci. Plus ils rapprochoient ce témoignage du fait dont il s'agissoit, & plus il étoit concluant. Mr. Chevillier ne s'amuse point à leur nier qu'Accurse eût vécu dez 1500. Il lui suffisoit que son témoignage ne fût pas antérieur à cette année, & par conséquent qu'il fût encore moins concluant que celui de Zel, rendu en 1499. & à qui l'autorité de Trithéme devoit être préferée. L'objection de Bayle seroit fort bonne contre un homme, qui voulant apprendre à ses Lecteurs en quel tems Accurse vivoit, se fût contenté de dire que c'étoit en 1500.

MEME REM. *Il a fait un Livre touchant l'invention de l'Imprimerie*.

Je ne doute point que le Toppi ne l'ait avancé sans preuve. Il avoit oüi dire qu'Accurse avoit rendu un témoignage touchant ce bel Art, & ne sçachant point en particulier quel étoit ce témoignage, il a, sans doute, métamorphosé en Livre une simple Note, écrite sur un *Donat*, & attribuée communément à Marie-Ange Accurse.

REM. I. *On auroit vû sortir de dessous la presse plusieurs autres Ouvrages de sa façon, si son Fils Casimir, qui étoit homme de Lettres, avoit vécu plus long tems. Ce Casimir étoit apparemment celui que le Docte, & le fameux Patron des Doctes, Vincent Pinelli, eut pendant quelque tems dans sa maison. Car encore que le Gualdo donne le nom de François au Fils d'Accurse, il a peur de se méprendre en le lui donnant*. Voici comme il parle: *Præter hos, domi habuit Benedictum Octavianum, res Philosophicas, Theologicasque doctum... Mari-Angeli Accursii Filium Franciscum, ni fallor, insignem moribus & doctrina*.

Je ne crois pas qu'on puisse faire en si peu d'espace plus de fautes qu'en contient cette Remarque. Voici le raisonnement de Bayle que je ne fais que développer. Il suppose que faute d'un tems suffisant, nous avons perdu divers Ecrits d'Accurse, qui mourut avant que de pouvoir mettre sous la presse des Ouvrages déja terminés, *prælo matura*. Bayle suppose encore que son fils, homme de Lettres, n'auroit pas manqué de les faire parnître, si une mort prompte ne l'en eût empéché. Voilà, si je ne me trompe, la pen-

fée de Bayle. J'avouë qu'il l'a tirée du Toppi. Mais la conjecture, que Casimir étoit le même Accurse, que le Patron des Doctes; Vincent Pinelli, eut quelque tems dans sa maison, est entierement de Bayle, & ne fait certainement pas honneur à ce grand Critique. Si Bayle, ne perdant point de vuë le titre de son Dictionnaire, auquel il fait porter le nom de Critique, ne se fût pas astraint à copier servilement le Toppi, Auteur peu exact, il auroit remarqué, 1°. Qu'Accurse, selon le Toppi, & selon Bayle lui-même, ayant passé 33. ans à la Cour de Charles-Quint, ne seroit mort au plûtôt qu'en 1550. en datant le séjour de ce Sçavant dans cette Cour, dez la premiere année du Régne de ce Prince: sçavoir, en 1517. D'où il auroit tiré la conséquence, qu'Accurse, dont le dernier Ouvrage imprimé, est de 1533. n'a pas manqué de tems pour en donner d'autres au Public, *prælo matura*, prêts à voir le jour dez cette année. 2°. Il n'auroit pas conjecturé que ce Casimir étoit l'Accurse que Pinelli garda pendant quelque tems dans sa maison. En voici la preuve: Bayle suppose que Marie-Ange Accurse mourut en 1550. & son fils peu après lui, puisqu'il n'eut pas le tems de faire imprimer divers Ouvrages de son pere. Suivant cette supputation, il n'est pas possible, que Casimir fût du nombre des Doctes, qui demeuroient chez Pinelli, dans un tems où celui-ci étoit, non seulement Docte, mais encore le *Patron des Doctes*. Pinelli ne vint au monde qu'en 1535. Ce ne fut que dans un âge assez avancé, & après avoir acquis de la réputation parmi les Sçavans, qu'il devint *le Patron des Doctes*, & qu'il commença de prendre chez lui de jeunes gens, qui avoient de la disposition pour la Littérature, ausquels il servoit comme de pere & de maître. Pinelli avoit alors 40. ans au moins, ou environ. Par conséquent ce fut vers 1575. peut-être même beaucoup plus tard, que l'Accurse, dont il s'agit, demeuroit chez Pinelli. Qu'on pousse, le plus loin qu'on pourra, la vie de Marie-Ange Accurse, suivant ce qu'en disent le Toppi & Bayle, il n'est pas possible, qu'il ait vécu au-delà de 1553. Si donc Casimir avoit demeuré au plûtôt en 1575. chez Pinelli, comment peut-on dire qu'il ne survécut pas assez à son pere pour avoir le tems de faire imprimer les Ouvrages, que ce dernier avoit laissés, puisqu'il lui auroit survécu plus de 20. ans? Je présume, au reste, que Marie-Ange Accurse ne passa pas l'année 1535. ou environ; [car on ne trouve plus rien sur cet Auteur après 1533.] & par conséquent que l'Accurse, vû par le Gualdo chez Pinelli qui ne logeoit chez lui que de jeunes gens pour les former à la littérature, ne sçauroit être Casimir, fils de Marie-Ange. C'étoit apparemment le petit fils de ce dernier.

ACHERY. (LUC D')

Il a eu part au travail critique, qui paroît dans les premiers Volumes des Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît, & c'est à lui, & au P. Mabillon, que le titre de ces Actes attribuë le travail de les avoir assemblés & publiés.

En lisant ce passage, on est porté naturellement à croire que le P. Mabillon, eut bien au moins autant de part à ce travail, que le P. d'Achery. Mais en consultant les *Jugemens des Sçavans*, ausquels Bayle nous renvoye, on se persuade que le P. d'Achery n'eut presque aucune part aux Actes des Saints. Cependant celui-ci, qui avoit commencé à s'annoncer à la République des Lettres en 1644. s'étoit appliqué en même tems à fouiller dans les Bibliothèques, & à découvrir plusieurs piéces, qui n'avoient point été imprimées jusques-là, ou qui l'avoient été peu correctement. Il trouva des Actes de plusieurs Saints de son Ordre, les recueillit avec soin, & au bout de 15. ou 20. ans, la collection qu'il en avoit faite, étant devenuë très considérable, il prit le dessein de le donner au Public. Ses Supérieurs penserent alors à lui associer quelque jeune Religieux qu'il pût former dans ce genre de travail, auquel il s'appliquoit depuis long-tems, & qui pût aussi l'aider à le continuer. Ils jetterent les yeux sur le P. Mabillon, qui étoit encore jeune, & qui avoit alors assez peu d'érudition, la foiblesse de sa santé ne lui ayant pas permis de faire aucune étude suivie. On lui donna ordre de se rendre à Paris, au mois de Juillet 1664. dans la 32. année de son âge, & on l'associa au P. d'Achery, à qui cependant il fut enlevé peu après. Car le P. Chanteloup, qui avoit commencé à publier une Edition des Œuvres de S. Bernard, étant mort à la fin du mois de Novembre suivant, D. Mabillon fut chargé de poursuivre cette entreprise, à laquelle il se livra tout entier. L'Edition fut achevée en 1667. Pendant ce tems là, le P. d'Achery travailloit à ses *Actes des Saints de l'Ordre de S. Benoît*, & les deux premiers Volumes étoient très avancés, lorsque le P. Mabillon fut en état de lui être de quelque secours.

Le premier Tome, qui comprend le premier Siécle Benédictin, parut en 1668. & le second en 1669. On voit par là que Bayle s'est mal expliqué, quand, au lieu d'attribuer ces premiers Volumes au P. d'Achery, comme à leur véritable pere [sauf à dire que D. Mabillon y avoit contribué en quelque chose] il s'est contenté de dire qu'*il y avoit eu part.*

REM. A. *Il publia quelques ouvrages Ascétiques, ausquels il ne mit pas son nom.*

Ce n'est pas un Recueil de divers ouvrages Ascétiques, que publia le P. d'Achery, mais un simple Catalogue, comme le titre le porte : *Indiculus.* A la vérité, ce Catalogue est raisonné. Car l'Auteur y fait voir en peu de mots le mérite de chaque Livre, l'utilité qu'on en peut tirer, & marque à la marge les differentes personnes, à qui peuvent convenir les divers traités dont il propose la lecture. Si le P. d'Achery ne mit pas son nom tout au long à cette Table, il l'y désigna par ces trois Lettres initiales : *F. L. D.* [*Frater Lucas Dacherius.*] C'est à la fin de la Préface, par laquelle il adresse ce Catalogue aux Religieux de sa Congrégation.

MEME REM. *M. Teissier dit que Luc d'Achery publia la vie de S. Augustin, à Paris, la même année.*

Il falloit dire, pour ne pas jetter le Lecteur dans l'erreur, *la vie de S. Augustin, Moine & Apôtre de la grande Bretagne.* Cette vie se trouve dans l'*Appendix* des Œuvres de Lanfranc. Elle n'est pas de D. Luc d'Achery, mais d'un ancien Auteur.

Le P. de Montfaucon cite un Recueil de lettres de divers Sçavans adressées au P. d'Achery, & conservées dans la Bibliothèque de S. Germain des Prés : *Epistolæ Literariæ Eruditorum ad D. Lucam Dacherium, & alios hujus Cænobii.* Ces Lettres sont du P. Noris, du Cardinal Bona, *des Procureurs Généraux*, &c. (A)

V. un Eloge plus exact, & plus circonstancié du P. d'Achery dans la Bibliotheca Benedictino Mauriana du P. Pez, cap. XIV. dans la Bibliothèque des Auteurs de la Congrégation de S. Maur, par D. le Cerf, & dans le 21. Tome des Mémoires du P. Nicéron.

ACINDYNUS. (SEPTIMIUS)

Bayle, dans les Remarques de cet Article, impute à S. Augustin un relâchement sur la Morale, dont ce Pere de l'Eglise n'est point coupable. S. Augustin n'aprouve nullement l'Adultère, qui a donné lieu à cet Article du Dictionnaire. Il propose seulement par manière de doute ou de question, si la Loi Naturelle, qui veut qu'une femme veille à la conservation des jours de son mari, ne prévaut point à celle qui lui défend, même avec sa permission, d'acquiescer aux désirs d'un autre homme. Non seulement il n'approuve point l'action de la femme, dont il fait mention ; mais il ne panche pas même à croire, qu'elle n'est pas contraire à la Loi Naturelle. Il opine seulement par comparaison, & il dit que, hors l'exemple qu'il allégue, ce crime fait horreur, & que dans cet exemple, il ne révolte pas tant. *V. la Refutation des Critiques de M. Bayle sur S. Augustin, Traité second, pag. 1. Paris, 1732. in 4°.*

ADAM.

Ce que M. Bayle, dit M. Crouzas, allégue sur ce Pere du Genre Humain, est renfermé dans les bornes d'un Historien, qui éloigné du tems des faits qu'il écrit, s'en tient à ce qui nous en a été conservé par un Auteur authentique, sans y ajoûter rien du sien. Et sur ce sujet, il sépare avec une grande retenuë le certain d'avec l'incertain. Il expose en sincére rapporteur, ce qu'on a ajoûté à cette Histoire, soit qu'on l'ait donné comme conjecture, soit qu'on l'ait débité comme une vérité ; & il le narre dans une médiocre étenduë, sans se donner le tems de l'étendre & de l'enfler. C'est de quoi l'on conviendra en lisant son Texte. Il sçait bien faire quand il veut.

Mais pour ce qui est de ses Notes, on s'en est déja plaint, & sur cet Article son stile a été trouvé trop libre. Cette plainte a engagé M. Bayle à donner dans une seconde Edition un morceau d'Apologie, répété depuis, bien des fois. Il se feroit épargné cet embarras, s'il s'étoit borné à un parallèle en termes modestes de la simplicité sensée de la narration de Moïse, avec les fictions qui n'avoient pas paru destituées de vraisemblance à des hommes distingués par leur esprit & leur sçavoir.

Quant à ce qu'il a tiré d'Antoinette Bourignon, il pouvoit le réserver à l'article de cette fameuse Mystique, & là le copier de ses propres termes sans additions, dans la liste de ses principales singularités, qui toutes ne méritoient pas moins d'être annoncées que celle-ci.

Un stile, qui n'est pas ménagé, fait un

(A) *Nouv. Biblioth. des Mss.* p. 1133. & 1141.

contraste

contraste, qui déplait, & qui offense sous des noms, dont on n'a accoutumé de lire l'Histoire que dans des Livres respectés. Il étoit facile à M. Bayle de le prévoir. Mais il s'est mis au dessus de bien d'autres considérations.

ADAM. (JEAN)

REM. G. *Le P. Sotuvel ne marque que cinq Ouvrages du P. Adam.*

Voici un Catalogue plus exact des Ecrits de ce dernier.

1. *Calvin défait par soi-même & par les armes de S. Augustin, qu'il avoit injustement usurpées sur les matières de la Grace, de la Liberté, & de la Prédestination. Paris, Gasp. Meturas*, 1650. *in*-8°.

2. *Les Pseaumes de David en Latin & en François, avec les onze Cantiques. A Paris, chez le même*, 1651. *in*-12.

3. *Heures Catholiques en Latin & en François, contenant l'Office de la Vierge pour toute l'année, l'Office des Dimanches & des Fêtes, les sept Pseaumes de la Pénitence, les Vêpres & l'Office des Morts, du Très-Saint Sacrement, de la Croix, & du S. Esprit, & quelques Hymnes traduites en vers. Avec une instruction pour les Catholiques contre les nouvelles Doctrines; les Régles de la vie Chrétienne, & quelques Priéres tirées de l'Ecriture Sainte, & des Peres de l'Eglise. A Paris, chez le même*, 1651. *in*-8°. La Traduction des Hymnes en vers François, fut critiquée par Guillaume le Roi, Abbé de Haute-Fontaine, qui se déguisa sous le nom de *la Tour*, comme nous l'apprenons de M. Baillet. Cette Critique fut imprimée en 1651. à Paris, *in*-4°.

4. *Le Tombeau du Jansénisme, on le nouveau Parti détruit par S. Augustin, & la Bulle du Pape Innocent X. A Paris, chez le même*, 1654. *in*-4°.

5. *La conduite des Fidèles par les Règles de la Foy, les Maximes de l'Evangile, & les Saints devoirs des Chrétiens dans tous les Etats; tirée de l'Ecriture Sainte. Chez le même*, 1656. *in*-12.

6. *Réponse à la Lettre de Mr. Daillé, Ministre de Charenton, publiée contre l'honneur de Mr. Cottiby, Ministre de Poitiers, converti à la Foi Catholique, où sont réfutées les calomnies de ce Ministre contre le Pape, le Roi, les Evêques, & contre toute l'Eglise. Poitiers, Jean Fleuriau*, 1660. *in*-8°.

7. *Projet presenté à Mrs. de la Religion Prétenduë-Réformée de la Ville & Souveraineté de Sedan, qui ont témoigné, durant la vie de Mr. le Maréchal de Fabers, de grandes dispositions à rentrer dans l'Eglise Catholique. Paris, François Muguet*, 1663. *in*-4°.

8. *Le Triomphe de la Très-Sainte Eucharistie, ou la présence réelle du Corps & du Sang de Jesus-Christ dans cet adorable Sacrement, prouvée par l'Ecriture Sainte, & par les témoignages des Peres des premiers Siècles. Sedan, Guillaume de Meerbec*, 1671. *in*-8°. & *Paris*, 1672.

9. *Abrégé de la vie de S. François de Borgia. Bordeaux, Jean de la Cour*, 1672. *in*-12.

10. *Octave de Controverse sur le Très-Saint Sacrement de l'Autel. Chez le même*, 1675.

11. *Lettre à Mr. Hespérien, Ministre de Soubize. Chez le même*, 1675. *in*-8°.

Dans la *Grande Bibliothèque Ecclésiastique*, composée en Latin, & dont le premier Tome, qui n'a point eu de suite jusqu'ici, fut imprimé à Genève en 1734. *in-folio*, on attribuë mal à propos au P. Jean Adam, un *Traité de la Grace*. Les Auteurs de cette Bibliothèque ne disent point si ce Traité a été mis en lumière.

Le P. Adam mourut à Bordeaux, le 12. Mai 1684.

ADAM. (MELCHIOR)

Bayle, qui dit avoir fait de grands efforts pour donner la vie de ce Sçavant Biographe, auquel il avouë qu'il a beaucoup d'obligation, pouvoit aisément éviter quelques fautes, où il est tombé dans cet Article.

I. Il est faux que *tous les Sçavans, dont on voit la vie dans les Hommes illustres de Melchior Adam, ayent vécu* au XVI. Siècle, ou au commencement du XVII. Bayle n'avoit qu'à ouvrir les Vies des Théologiens Allemands, & ces paroles de la premiere page l'auroient détrompé: *Cum Pontificii hodie in eas, quæ à Papatu gravissimis de causis secesserunt, Ecclesias hoc ariete identidem insulsent:* Ubinam Ecclesia vestra fuerit ante sæcula duo aut plura? *Visum est quorundam saltem Germanorum... vitas circumscriptè præmittere, qui ante Sæculum decimum quintum ... veritatem, quasi in crepusculo, viderunt*, &c.

En effet, on trouve parmi les Théologiens, Gobelin Persona, mort en 1420. parmi les Jurisconsultes, Jean Semeca, mort en 1267. ou 1269. Grégoire Heimburg, re-

ou Docteur vers 1430. Gaspard Schlick mort en 1449. parmi les Médecins, Pierre Raichspalt, en 1320. Wernerus Wolflinus & Andreas Richilus, dont le premier vivoit environ l'an 1460. & l'autre vers 1480. parmi les Philosophes, Jean Faust, & Jean Guttemberg, vivans en 1440. George Purbaek mort en 1462. Jean Regiomontan en 1470. Alexander Hegius environ l'an 1483. Rodolphe Agricola [dont Bayle donne l'Article quelques pages après celui de Melchior Adam, dont il l'a tiré] mort en 1485. Wesselus, Gansfoltius en 1489. & enfin Pierre Scholt mort l'an 1491. Tous les autres ont passé le XV. Siècle. Mais comme il y en a quelques-uns qui n'ont vû que les premieres annees du XVI. & qui ont cessé de composer après le XV. il me semble que Bayle se feroit exprimé beaucoup plus exactement, s'il eût dit, que les Auteurs, dont Melchior Adam a fait la vie, *sont morts* au XVI. Siècle, ou au commencement du XVII. au lieu de dire qu'*ils ont vécu* dans cet espace de tems.

II. Je ne sçais pourquoi Bayle prétend que *ces Vies sont renfermées en quatre Volumes in-8°*. Il y en a cinq. Les Vies des Théologiens sont en deux Tomes. Celles des Theologiens Etrangers parurent en 1618. à Francfort, & celles des Théologiens Allemands à Héidelberg en 1620. Bayle, qui les confond, n'en fait qu'un Volume, auquel il donne la date de 1620. Apparemment que son exemplaire étoit relié en un seul Tome; mais la difference des tems, & des Villes où ils ont été imprimés, devoient l'empêcher de tomber dans l'erreur.

III. J'ignore aussi quelle raison lui a fait dire que Melchior Adam *n'a composé que peu de ces Vies*. Doit-on parler de la sorte de cinq Volumes *in*-8°. ou d'un *in folio*, qui renferme environ 550. Vies d'Auteurs? Le *Dictionnaire Critique* en contient bien moins à proportion. Il est vrai, comme l'assure Bayle, que les Luthériens trouvent trop partial ce Biographe Allemand. Mais c'est sans raison, si nous en croyons l'Auteur lui-même, qui s'exprime ainsi dans un passage que Bayle n'auroit pas dû omettre, & qui est la suite immédiate d'un autre passage cité à la fin de la Remarque A. *Alterum est, quod publicè testor*, nihil heic meum esse, nequidem esse velle, nisi collectione, ordine ac styli elimatione non nulla, in multis molesta. *Quippe, cum omnia ex variis collecta & digesta fide sint Germanâ, uti testimonia ubique copiosè adducta docent, nec nobis in animo unquam fuerit, cuiquam quicquam admetiri nedum admentiri; nec etiam fortassis deprecandum, ne vitia vertatur, sicubi eadem sæpius iisdem recensentur. Ita & narrationis series postulavit, & veritatis id erit argumentum.*

Ce mécontentement des Luthériens vient sans doute de ce que l'Auteur n'est pas si favorable à leurs sentimens, qu'à ceux des Calvinistes, qui lui plaisoient davantage. *Il se trouve*, dit Baillet, *des Catholiques parmi ses Philosophes, ses Jurisconsultes, & ses Médecins, ausquels il rend assez bonne justice.*

Les Vies de Melchior Adam ont été réunies dans un in-folio, & réimprimées pour la troisiéme fois sous ce titre: *Dignorum laude virorum, quos Musa vetat mori, immortalitas, seu Vitæ Theologorum, Jureconsultorum, & Politicorum, Medicorum, atque Philosophorum maximam partem Germanorum, non nullam quoque exterorum, à Melchiore Adamo, Silesio, pluribus olim minoris formæ Tomis congestæ, concinnatæque; nunc verò majoris commoditatis ergo in unum grandioris coactæ. Editio tertia accuratè recensita, ex triplici Indice, Personarum gemino, tertio rerum, locupletata. Francofurti ad Mœnum, apud Jannem Maximilianum à Sande*, 1706. & non pas 1705. comme le dit le P. Nicéron, qui a donné dans son 41. Tome un Article de Melchior Adam, tiré presque entiérement de Bayle. Ce Pere est tombé dans cette légère méprise, d'après les Libraires de Paris, qui ont réimprimé les *Jugemens des Sçavans in-4°.* Je dis les Libraires, car M. de la Monnoye dit expressément dans sa Préface, que ce sont eux qui ont marqué les Editions des Livres cités dans Baillet. L'Imprimeur nous apprend dans son Epitre Dédicatoire, qu'on lui avoit conseillé de joindre dans l'Edition de 1706. des Remarques & des Additions aux Vies de Melchior Adam; mais qu'il a mieux aimé publier cet Ouvrage, tel qu'il est forti de la main de l'Auteur, & laisser à tout le monde la liberté d'en juger selon son goût. Je suis persuadé que ces raisons ne plairont pas aux Lecteurs, qui voudroient, sans doute, que le Libraire eût deferé à ce conseil. Mais puisqu'il ne paroît pas, que ces Remarques & ces Additions ayent été composées, je crois qu'il n'y a pas lieu d'en regretter la perte.

Comme Melchior Adam a donné au Public les Vies des Théologiens d'Allemagne, qui ont vécu au XVI. Siècle; à son exemple, *Henning Witte* ou *Witten*, Professeur d'Eloquence & d'Histoire dans l'Université de Riga, Capitale de la Livonie, & cité par Bayle dans l'Article de ce premier, a composé les Vies des Théologiens Allemands du XVII. Siècle. En 1672. il publia

deux Décades de Théologiens, en 1673. deux autres Décades, en 1674. pareillement deux Décades; & enfin en 1685. outre ces six Décades, une Centurie toute entière. Dans la Préface de cette Centurie il avança même, qu'il avoit une seconde Centurie prête à voir le jour, & cita les noms des Théologiens qui la composoient. Mais un Ecrivain Allemand, dont je parlerai ci-après, prétend que cette seconde Centurie n'a jamais paru, & doute même, malgré le témoignage de Witten, qu'elle ait existé autre part que dans l'imagination de l'Auteur. Il croit que celui-ci changea de dessein en 1688. qu'il publia son *Diarium Biographicum*, où il entreprit de parler des Sçavans du XVII. Siècle, de quelque nation qu'ils fussent, & sur quelque sujet qu'ils eussent écrit. Le second Tome de cet Ouvrage, où il inséra quelques corrections & additions pour le premier Volume, parut en 1696. & l'Auteur mourut peu après. Si l'on se donne la peine de comparer ce récit avec Baillet & Moréri, (A) l'on verra qu'ils n'ont pas fait mention de Witten avec assez d'exactitude. Celui-ci avoit beaucoup voyagé dans sa jeunesse; & c'est dans le cours de ses voyages qu'il ramassa la plus grande partie des matériaux, qu'il employa pour la construction de ses Eloges. Son *Diarium Biographicum* passe pour être fait avec si peu de soin, qu'un Critique n'a pas craint d'avancer qu'on trouve plus de deux mille fautes dans le premier Volume. Struvius (B) ne pense guère plus favorablement des *Vies des Théologiens*, l'Auteur n'ayant presque fait usage que des Oraisons Funèbres, qui ne suffisoient pas pour une telle entreprise. Le dernier Théologien, dont Witten a composé l'Eloge, est *Augustus Varenius*, mort en 1684.

Henri Pipping, de Léipsic, *Docteur en Théologie*, & *Ministre* de Saint Thomas dans la même Ville, travailla sur le même plan. Il continua les Vies des Théologiens, morts depuis 1683. jusqu'en 1704. & fit imprimer l'année suivante son Ouvrage sous ce titre: *Sacer Decadum Septenarius, Memoriam Theologorum nostra ætate clarissimorum renovatam exhibent. Accessit Septenarius eorum, qui, ut Theologi Professione haud fuerint, scripta tamen ediderunt, aut transtulerunt, aut inchoata reliquerunt Theologica. Curante M. Heinrico Pipping.* Lipsiæ, Thomas Fritsch, 1705. *in* 8°. 2. Vol. de 1134. pages, sans la Préface, qui en a 40. Quoique le titre de cet Ouvrage n'annonce pas la Vie des Théologiens Allemands, à l'exclusion des autres peuples, il n'y en a cependant aucun qui ne soit de cette Nation. Ce Recueil ne consiste guère que dans la collection de differentes Oraisons Funèbres, composées ou prononcees à l'honneur des Ecrivains qu'il renferme, avec un Catalogue tout nud de leurs Ouvrages. On juge par-là qu'il y a très-peu de critique dans Pipping. J'en dis autant de Witten. Ce défaut se fait aussi quelquefois sentir dans Melchior Adam, quoique fort audessus de ses Continuateurs, du côté des recherches & du goût. Nous avons encore des Eloges de quelques Théologiens d'Allemagne, imprimés quelques années après les Vies de Pipping. (C) Il faut espérer qu'à la fin du XVIII. Siècle, ou au commencement du XIX. il se trouvera quelque laborieux Allemand, qui continuëra ces Ecrivains.

Avant que de finir cet Article, il est à propos de dire que Witten, Pipping, & Gœzius n'ont fait mention que d'un assez petit nombre de Théologiens, en comparaison de ceux qu'ils ont passés sous silence.

AGAR.

Je ne puis mieux faire que d'emprunter ici les paroles de l'Illustre M. Crouzas. M. Bayle, dit-il, auroit pû se passer de paraphraser les termes tout simples de la Genèse. Mais il est des tentations, ausquelles il succombe toûjours. Ces expressions me paroissent de trop: *Sara pria son Mari d'essayer s'il pourroit avoir des enfans de cette Servante. Abraham vaincu par ses sollicitations, & faisant même, selon la version de quelques Interprètes, un acte d'obéïssance, s'approcha d'Agar avec tout le succès, que sa femme s'en pouvoit promettre; sa femme, dis-je, car c'étoit pour son compte, qu'elle souhaitoit que sa Servante fit des enfans; & n'en pouvant donner par elle-même à son mari, elle vouloit du moins lui en donner par procureur. Ceux qui trouveront peu conforme aux ma-*

(A) Witten a aussi composé en Allemand, un *Répertoire de la Bible*, imprimé à Riga l'an 1689. in-4°. pagg. 461. Ce n'est qu'un *Index* de Sermons Allemands, ou d'explications de l'Ecriture Sainte dans la même Langue. On n'en a pas fait mention dans le Dictionnaire de Moréri.

(B) *Introductio ad notitiam rei Litterariæ, & usum Bibliothecarum.*

(C) *Elogia Germanorum quorumdam Theologorum. Auctore Georgio-Henrico Gœzio. Lubecæ.* 1708.

nières de notre Siècle, qu'il ait fallu employer de grandes prières auprès d'Abraham pour de telles choses, & sur-tout que ces prières soient venuës de sa propre femme, doivent une bonne fois se bien mettre dans l'esprit, que tous les tems & tous les peuples du monde ne sont point semblables. Quoiqu'il en soit, Agar se sentant grosse, devient si fiére, qu'on eût dit qu'elle venoit de faire un très grand exploit.

Sara dit à son mari : *Viens, je te prie, vers ta Servante.* Mais M. Bayle insinuë, pour embellir sa narration, qu'elle usa de *grandes priéres.*

Il a raison d'avertir, que ceux qui trouveront cette Histoire *peu conforme aux maniéres de notre Siècle, doivent une bonne fois se mettre dans l'esprit, que tous les tems, & que tous les peuples du monde ne sont pas semblables.* Cette Remarque est vraye; mais elle auroit eu tout son effet, s'il avoit plû à M. Bayle de l'étendre.

I. Les Esclaves appartenoient à leurs Maîtres, comme tout le reste de leurs biens, & les enfans qui en naissoient, faisoient une partie de leur Domaine. Par-là, les enfans qui naîtroient d'Agar, seroient moins à elle qu'à Sara, d'ailleurs premiere cause de leur naissance, & résoluë de les adopter.

II. La Polygamie s'étoit introduite peu-à-peu. On sçait quelle est la force de l'exemple. Dieu la toléroit, & réservoit à de plus heureux tems, dans lequel la totale expiation du péché seroit faite, de rétablir une plus parfaite égalité entre les droits du mari, & ceux de la femme qui avoit été à l'homme une occasion de chute, & qui avoit péché la premiere.

III. C'étoit donc beaucoup à un mari de ne s'associer pas une seconde femme, qu'avec l'agrément de la premiére.

IV. On regardoit alors les enfans, comme une grande bénédiction. Ils étoient, en effet, pour leurs peres une grande richesse & un grand secours. Dans ces premiers tems, où les familles composoient de petits Etats, il importoit aux peres d'avoir beaucoup d'enfans, & par-là un plus grand nombre d'Officiers, pour maintenir leurs Esclaves dans l'ordre, & les former à leur devoir.

La difficulté qui se tire de la derniére sortie d'Agar, chargée de son fils Ismaël, est aisée à lever, si l'on veut bien considérer, qu'on ne laisse pas d'être chargé, & fort chargé de ceux qu'on est fort éloigné de porter sur ses épaules, & de tenir entre ses bras. Un Gouverneur est chargé d'un Eleve ; un pere de sa famille. Sans contredit ce n'étoit pas un léger poids pour Agar, qu'un fils qu'elle aimoit tendrement, & qui après avoir été élevé dans de grandes espérances, se voyoit sans ressource, & exposé à se donner à quelque Maître inconnu. Ce fils désolé n'avoit pas la force de marcher, & sa mere se voyoit obligée à le soutenir réellement, & à le porter en quelque maniére. Enfin, il est prêt d'expirer de désespoir, autant que de soif, & leur *angoisse* va si loin, que dans l'excès de leur trouble, ils n'aperçoivent pas qu'ils ont près d'eux de quoi se désaltérer. Un Ange le leur fait remarquer, & leur est par-là une assurance, que la Providence ne veut pas les abandonner.

REM. D. *Sara, qui ne put souffrir d'être traitée de haut en bas, la maltraita de telle sorte, qu'elle la contraignit de deserter la maison. Qui auroit jamais deviné que cela serviroit un jour d'Apologie à ceux qui persécutent les Sectes. Cependant l'esprit fécond & imaginatif de S. Augustin y a trouvé ce secret. Il a soutenu, par la conduite de Sara envers Agar, que la vraye Eglise peut infliger des châtimens à la fausse, l'exiler, la tourmenter, & ce qui s'ensuit. On l'a relancé en peu de mots bien fortement dans le Commentaire Philosophique sur les fameuses paroles,* contrains-les d'entrer.

Voyez la *Critique de M. Bayle sur S. Augustin, Traité 2. pag. 30. où l'on examine cette Fanfaronade de M. Bayle : J'ai relancé S. Augustin*, &c. L'Auteur de cet Ouvrage y réfute fort au long l'endroit du *Commentaire Philosophique* de Bayle, cité à la marge de cette Remarque.

REM. E. *S'il étoit permis de chercher ici des Types à la S. Augustin, ne diroit-on pas qu'Ismaël a été l'embléme de certains Controversistes qui ne font que mordre le tiers & le quart, & qui, pour mieux déclarer la guerre au genre humain, sortent à tout moment de leur sphère, écrivent sur toutes sortes de matiéres à tors & à travers, & toûjours en stile de libelle diffamatoire. Tous les âges & tous les pays fournissent de ces copies d'Ismaël. Il y a même de ces copies qui different de l'original, en ce qu'encore qu'elles jettent des pierres sur tout le monde, peu de gens prennent la peine de leur en rejetter. On les laisse joüir en repos de la malheureuse impunité, qui augmente leur audace & leur frénésie.*

Voilà, dit encore M. Crouzas, des coups lancés sur M. Jurieu, & des preuves de l'*Ataraxie Pyrrhonienne* de M. Bayle. Les titres de son Dictionnaire font un tissu alphabétique de crochets, où il suspend ce qu'il trou-

ve

ve à propos. Mais ne pourroit-on point rétorquer contre lui l'accusation, & le regarder lui-même comme un Misantrope, ou pour parler avec Socrate, un Misologue, qui déclaré contre tout ce que le reste des hommes, à l'exception des Pyrrhoniens, reconnoissent & respectent d'évidence & de vrai, ne laisse aucune vérité, dont il ne tâche d'ébranler la certitude par ses objections ?

AGREDA. (MARIE D')

REM. B. *La sixiéme proposition de Marie d'Agreda, condamnée par la Sorbonne, porte que Dieu donna à la Sainte Vierge tout ce qu'il voulut, & lui voulut donner tout ce qu'il put, & lui put donner tout ce qui n'étoit pas de l'être de Dieu . . . Les Scholastiques enseignent communément que le caractère distinctif de Dieu & des Créatures, est que Dieu n'a rien qui vienne d'ailleurs, & que les Créatures n'ont rien qui ne procède d'ailleurs ... D'où ils concluënt que tous les attributs de Dieu sont communicables à la Créature, hormis* l'aseitas, *& par conséquent, qu'il est possible qu'une Créature soit éternelle* à parte ante, *&* à parte post, *& infinie quant à la science, quant à la puissance, & même quant à la vertu de créer*, &c. *Si donc Dieu a conferé effectivement à la Sainte Vierge tout ce qu'il a pû lui conférer, il s'ensuit, selon les Dogmes de l'Ecole, que la Sainte Vierge a existé de tout tems, qu'elle peut tout, qu'elle sçait tout, qu'elle remplit tous les lieux, & qu'à tous égards elle est infinie. Cela étant, ne doit-on pas s'étonner, que la Sorbonne ait seulement dis que* cette proposition est fausse, téméraire, & contraire à la Doctrine de l'Evangile ? *Une telle censure ne sent-elle pas la molesse ? Falloit-il se contenter de ces foibles qualifications*, &c.

Cette reflexion de Bayle manque entiérement de justesse. Il n'attaque la Faculté, & il ne l'accuse d'avoir agi *trop mollement*, en condamnant la sixiéme proposition, que parce qu'elle n'a pas fait attention aux conséquences. Un Critique, tel que Bayle, ignoroit-il qu'on ne doit pas imputer à un homme toutes les conséquences qui coulent de son principe, à moins qu'il ne les admette clairement & formellement ? Ceux, par exemple, qui rejettent la Prédétermination Physique, soutiennent qu'elle détruit la liberté. Cependant ils ne regardent pas comme Hérétiques ceux qui l'admettent. Pour quoi? Parce que ceux-ci nient la conséquence qu'en tirent les premiers. Il en est de même de milles autres sentimens reçus ou tolerés, dont les conséquences, quelquefois les plus légitimes, sont regardées unanimement comme fausses, hérétiques, *&c.* Bayle n'ignoroit pas cette règle de l'equite, puisqu'il en a fait usage fort à propos à l'Article BARLETTE, REM. B. » Il ne serviroit de rien, dit-il judicieusement, de » dire que l'on a pû inferer des paroles de » Barlette ce qu'il lui impute. Car ce qu'un » homme dit, ne doit jamais être confondu » avec les conséquences qui peuvent naitre » de ce qu'il dit. Combien de choses echap» pe-t-il, non seulement à un Orateur, mais » aussi à un Auteur, dont il ne voit pas les » conséquences les plus prochaines ? Il est » donc très possible qu'en lui attribuant d'a» voir dit ces conséquences, on lui impute » ce à quoi il ne pensa jamais. Il faut donc, » SI L'ON VEUT CRITIQUER EXACTEMENT » ET DE BONNE FOI, se prescrire cette Ré» gle : *Accusez les gens d'avoir dit précisé» ment ce qu'ils ont dit. Mais faites-vous » une religion de n'en rien ôter, & de n'y » rien ajoûter. Marquez leur les conséquen» ces qui en naissent, mais n'assurez pas » qu'ils ayent vû ces conséquences, & qu'ils » les ayent admises. Attendez ce qu'ils di» ront, lorsqu'ils auront oüi dire qu'elles sor» tent naturellement & necessairement de ce » qu'ils ont dit.*

Voilà comme Bayle abandonne tout d'un coup un principe équitable, & tombe en contradiction avec lui-même, pour s'ériger en Critique téméraire & passionné.

La seconde réflexion, qui suit immédiattement l'accusation qu'il fait à la Sorbonne, n'est qu'une imagination creuse, pour ne rien dire de plus. Bayle, voulant s'égayer, s'est plû à former une chimère pour la combattre.

AGRICOLA. (JEAN)

On dit qu'il auroit voulu ramener l'usage des Saintes Huiles envers les Malades.

Si Bayle eût lû l'*Interim*, où le Sacrement de l'Extrême Onction est clairement établi, il ne se feroit pas ainsi exprimé. Il auroit donné ce fait pour certain, comme il l'est en effet.

REM. C. *Il ne fit que peu de Livres.*

Bayle n'a connu que les *Explications des Proverbes Allemands*, les *Commentaires sur*

S. *Luc*, & la *réfutation de l'Explication* du Pseaume 19. par Muncer, *&c.* Agricola est Auteur de ces trois autres Ouvrages.

1. *Commentarius in Epistolam Pauli ad Colossenses. Wittebergæ*, 1527. *in*-8°.

2. *Commentarius in Epistolam Pauli ad Titum. Haganoæ*, 1530. *in*-8°.

3. *Historia Passionis & Mortis Christi. Argentorati*, 1543. *in-fol.* V. la Bibliothèque Sacrée du P. Le Long, Tom. 2. pag. 598.

REM. D. *On outre les choses quand on dit qu'il rentra dans la Papauté. Il se relâcha, je l'avouë, sur bien des choses dans l'Interim. Mais Phlug, & l'Evêque de Sidon, ne se relâchérent-ils pas aussi sur bien d'autres? Etoient-ils pour cela Luthériens?*

Mauvais raisonnement qui vient de ce que Bayle n'a connu l'*Interim* que de nom. Il suppose mal-à-propos, qu'on s'y relâchoit à peu près également des deux côtés. Tous les Dogmes nouveaux; c'est-à-dire, tous les points soutenus par les Luthériens, touchant la Foi, y sont expressément rejettés; & tous ceux que les Catholiques soutenoient contre les nouvelles erreurs, y sont proposés comme autant d'articles qu'on est obligé de croire. Il n'y a rien dans l'*Interim*, qu'un Catholique ne puisse tenir en demeurant Catholique, au lieu que la plûpart des Dogmes, qui y sont arrêtés, sont tels qu'un Luthérien ne sçauroit y souscrire, sans cesser d'être Luthérien, & sans faire profession de la Foi Catholique. Tous les points dont se relâchent les Catholiques dans l'*Interim*, se réduisent à deux seuls, qui sont de pure discipline; sçavoir, le Mariage des Prêtres, & la Communion sous les deux Espèces. Encore est-il important d'observer, que si l'on y permet l'un & l'autre, c'est avec restriction: 1°. Que ce n'est que pour un tems, *ad tempus*, & jusqu'à ce que le Concile se soit déterminé sur ces deux points. 2°. Qu'on prendra la précaution de faire reconnoître à ceux mêmes, en faveur de qui l'on se relâche sur ce sujet, que le Célibat des Ecclésiastiques, & la communion des Laïques sous une seule Espèce, n'ont rien que de loüable. Ainsi, comme je l'ai observé, un Catholique, sans cesser d'être Catholique, pouvoit signer l'*Interim*; ce qu'un Luthérien ne pouvoit faire, sans abjurer le Luthéranisme.

Au reste, quoique Bayle n'ait regardé faussement Agricola, que comme un homme qui penchoit vers ce qu'il appelle le Papisme, & non comme un homme, qui revint enfin à l'Eglise Catholique; cependant cette simple prévention l'a engagé à rechercher tout le mal qu'on a dit de cet Ecrivain, & à l'insérer sans aucune discussion dans son Dictionnaire.

AGRICOLA. (RODOLPHE)

Son nom Allemand étoit Cruningen, selon Jac. Phil. Tomasini, *in petrarcha redivivo*, pag. 36.

REM. H. *On prétend que sur le chapitre de la Religion, il avoit senti quelques avant-goûts de la lumière, qui parut au Siècle suivant. Quelqu'un, qui avoit oüi discourir entr'eux Agricola & Wesselus, témoigne qu'ils déploroient les ténèbres de l'Eglise, & qu'ils blâmoient la Messe, le Célibat, & la Doctrine des Moines sur la Justification par les œuvres.*

Où étoit le jugement de Bayle, lorsqu'il débitoit sur un oüi-dire, recueilli par Melchior Adam, la conversation secrette, que deux hommes avoient euë un Siècle & demi auparavant? Melchior Adam, semblable à beaucoup d'autres Réformés, étoit un homme qui cherchoit des Ancêtres à sa Religion, & qui embrassoit avec autant de crédulité que d'ardeur, tout ce qui paroissoit lui en susciter. Ces sortes de personnes en fabriquent, faute d'en trouver de réels; & l'on peut justement leur appliquer ce vers de Virgile:

Credimus an qui amant ipsi sibi somnia fingunt.

On a vû ci-dessus dans l'Article de ce Sçavant, pag. 57. le passage par où il commence ses Vies des Théologiens. Encore ne l'ai-je pas rapporté dans toute sa force, ni dans toute son étenduë. Ne diroit-on pas, à l'entendre, qu'il va citer des Nations Chrétiennes toutes entieres, qui avant la Réformation de Luther, *avoient secoüé le joug de l'Antechrist, & renoncé aux superstitions de la Prostituée de Babylone*; pour me servir des termes fanatiques de cet Ecrivain? A quoi cependant aboutira un si bel exorde? A trois ou quatre Théologiens Allemands, qui, dit-on, avoient blâmé dez le XV. Siècle, quelques cérémonies de l'Eglise. Rien ne prouve mieux son zèle pour trouver des Précurseurs à Luther.

Il est à présumer, au reste, que si Agricola *eût blâmé la Messe, le Celibat, la Doctrine des Moines*, &c. il n'auroit pas demandé à être enterré en habit de Cordelier.

REM. I. *Je ne sçais où Mr. Moréri a lû qu'Agricola fut Syndic de la Ville de Groningue pendant deux ans.*

Bayle attaque-t-il le fait, ou la circonstance des deux ans? Si c'est cette circonstance, j'avouë avec lui que j'ignore où Moréri l'a prise. Si c'est le fait, celui-ci l'avoit puisé dans Melchior Adam: *Groningæ tamen Reipublicæ, vel Syndicus, vel Consiliarius fuit.* Bayle dit plus haut qu'*Agricola avoit enfin accepté une charge dans Groningue?* Pourquoi n'avoir pas dit, comme Melchior Adam, que c'étoit le Syndicat de cette Ville? Pourquoi censurer Moréri d'une manière si vague, & si incertaine, qu'on ne sçait sur quoi tombe sa critique? Ceux qui ont corrigé & continué Moréri, ont tellement crû qu'elle tomboit sur le fait même, qu'ils l'ont retranché du Dictionnaire Historique, de même que plusieurs autres faits critiqués par Bayle, qu'ils ont suivi sans discussion comme un Oracle. J'avouë que celui-ci a presque toûjours raison contre Moréri; mais ce n'est pas un guide infaillible, & l'on n'auroit pas dû, comme on a fait tant de fois, condamner le pauvre Moréri, sur la seule accusation de son Censeur.

Le présage d'Agricola au sujet d'Erasme, dont il est parlé dans la REM. I. est rapporté en la vie d'*Alexandre Hegius* par Melchior Adam; & non pas dans celle d'Agricola, comme le Lecteur pourroit se le persuader par la lecture de Bayle, qui cite fréquemment la vie de ce dernier dans cet article.

Au reste, Erasme n'a laissé échaper aucune occasion de loüer Agricola. Ce présage, si flatteur pour ce premier, n'a peut-être pas peu contribué aux Eloges qu'il a donnés à Rodolphe Agricola. Quoiqu'il en soit, voici comment il parle de ce Sçavant homme dans son *Ciceronianus*: (A) *Rodolphus Agricola sufficit unus pro multis. Agnosco virum divini pectoris, eruditionis reconditæ, stilo minimè vulgari, solidum, nervosum; elaboratum, compositum, sed qui non nihil resipiat & Quintilianum in eloquendo, & Isocratem in orationis structura; utroque tamen sublimior. Quintiliano enim fusior ac dilucidior. Quod voluit præstitit. Nec dubito quin Ciceronis figuram potuisset effingere, si huc vertisset animi studium. Et huic tamen ad summam laudem, quum alia quædam obstitere, tum præcipuè regionis ac temporum infelicitas, quibus vix quidquam honoris habeatur literis politioribus, & nationis parum frugalis vita. In Italia summus esse poterat, nisi Germaniam prætulisset.*

Le P. Nicéron a composé la Vie de Rodolphe Agricola, insérée dans son 23. Tom. Mais il ne dit presque rien de ce Sçavant, qui ne se trouve dans Bayle.

AGRIPPA. (HENRI-CORNEILLE)

Il naquit à Cologne.

Bayle en donne des preuves incontestables tirées des Lettres d'Agrippa. Cependant un Ami de celui-ci, l'exhortant à partir pour la Flandre; paroît dire qu'Agrippa est venu au monde dans cette Province. *Illud imprimis mihi fuit gratissimum, quòd te intelligam haud quaquam abhorrere à nostra Antuerpia ... Nec video causam, cur malis manere in Gallia Lugdunensi, quam tuâ Belgicâ, quæ te produxit. Consentaneum enim est, ut patriam illustres, & Spartam, quam nactus es, exornes.* (A)

Agrippa lui-même dans sa Réponse à cette Lettre, semble convenir qu'il étoit né en Flandre. *Ingratissimus*, dit-il, *ego sum omnium, qui vivunt, hominum, si tuum in me amorem, si tua optima consilia non obviis manibus acceptem, si non agnoscam, si non etiam sequar, qui prius abs te fui amatus prope, quàm cognitus; quique ad meam me felicitatem vocas, & ad patriæ gloriam hortaris.* (B)

Il s'exprime à peu près de la même manière dans un autre endroit, (C) ou, parlant de la Flandre, il dit qu'il retourne en sa patrie. Afin de concilier ces passages avec ceux où il se dit né à Cologne, Schelhorn présume qu'Agrippa, natif de cette Ville, étoit originaire de Flandre. Mais je crois que cette conjecture est destituée de vraisemblance. Agrippa donne à cette Province le nom de sa patrie, sans doute parce que Cologne, selon Pline, Liv. IV. chap. 17. & les autres anciens Géographes, étoit autrefois de la Province Belgique.

REM. E. *Il travailla le fort bonne heure à la Pierre Philosophale; & il paroît qu'on l'avoit vanté à quelques Princes, comme un excellent sujet pour le Grand œuvre; ce qui mit quelquefois en risque sa liberté. Il est sûr qu'un homme, qu'on croiroit capable de faire de l'or, auroit à craindre que quelque Prince ne l'emprisonnât. On voudroit se servir de lui, & empêcher que d'autres Princes ne s'en servissent.*

(A) P. 78. Edit. de Toulouse, 1621. in-4°.

(A) *Lib. V. Epist.* 19.

(B) *Lib. V. Epist.* 18.

(C) *Lib. V. Epist.* 21.

Je doute beaucoup que la recherche de la Pierre Philosophale *ait jamais mis en risque la liberté d'Agrippa*. Il est certain qu'il se mêloit d'un autre métier plus dangéreux, comme on le voit dans les premieres Lettres du Livre I. Il est vrai qu'il s'y explique d'une maniére si obscure, qu'il est impossible de sçavoir tout ce qu'il veut dire. Du moins il ne paroît pas que jusqu'ici personne ait pénétré le sens de ces Lettres. Bayle, qui étoit plus capable qu'un autre, de les comprendre, a passé par dessus, & n'en a tiré que les paroles de la Remarque E. citées ci-devant.

Jean-George Schelhorn, qui s'étoit proposé de suppléer à ce que Bayle a omis dans l'Article d'Agrippa, (D) n'a pas mieux compris que lui, ce qui est renfermé dans ces Lettres. Il s'est contenté d'en transcrire la dixiéme, avec deux courtes Notes marginales de l'Edition de Lyon, qui prouvent clairement, que ni l'Editeur des Lettres d'Agrippa, ni Schelhorn, n'ont pas entendu le véritable sens des premiers Lettres dont j'ai parlé. Celui-ci, avant que de transcrire la dixiéme du Livre I. ne dit rien de ce qu'elle contient, se persuadant, sans doute, que la seule lecture en instruira suffisamment le Lecteur. Mais cette Lettre n'est presque pas intelligible, à moins qu'on n'ait lû avec une extrême attention celles qui précédent. Encore n'est-il pas certain qu'on en puisse découvrir le sens. Quoiqu'il en soit, j'exposerai la manière, dont je crois que ces Lettres doivent être expliquées, en attendant que quelqu'un plus habile que moi, fixe ce sens si obscur & si incertain.

Schelhorn prouve fort bien qu'Agrippa étoit d'une société d'Alchymistes dispersés en differens pays. On ne sçait en quoi consistoient leurs Statuts. Il semble qu'Agrippa ne parle de cette Société, que par énigmes. Tout ce qu'on en peut apprendre dans ses Ouvrages, c'est que les Membres de cette Confrairie s'instruisoient fréquemment de ce qui leur arrivoit, comme on le voit par la neuviéme Lettre du premier Livre. *Caeterùm ego*, dit Agrippa, *Bovillum, & Clarocampensem admoneto nostrae apud Avenionem & Lugdunum praesentiae, Brixianum* [apparemment Germain Brice, d'Auxerre] *cui cum Adamo Burgundia delegata fuerat, tu admoneto. Poteris etiam facilè commonere fascium, & Wigandum, qui apud Parisios sunt.*

L'Italien Landulphe, son intime Ami, à qui cette Lettre est adressée, lui répond en ces termes: *Brixianus Belnam Urbem incolit. Adamus Apud Divionem fatis concessit.*

Cette Confrairie étoit obligée au secret par un serment inviolable. *Non aliud superest*, dit Agrippa, (E) *nisi ut post tot errores, inquisitioni commilitonum insistamus, nostraeque conjurationis renovemus sacramenta, ut nostri sodalitii restauretur integritas. Est hic mecum longinquae peregrinationis meae comes senex quidam multae experientiae, qui olim Zizimo Turcae*, (F) *in Galliis captivo, interpres extitit; qui, etsi careat Literis & Philosophia, tamen senectutis prolixae, longaevaeque peregrinationis beneficio, multarum rerum notitia eruditus est; homo, praeterea, fidelis & taciturnus, & conversatione nostra dignus; quem ego jam comprobatum, instructumque, in nostri Sodalitii sacramentum adscivi.*

Agrippa fait aussi mention de ce serment dans le XC. chapitre de son Traité de la Vanité des Sciences, ou il reconnoît, mais trop tard, la fausseté de l'Alchymie. On voit dans le passage qui suit, les raisons de ce secret gardé si etroittement. *Per multa adhuc de hac arte, mihi tamen non admodum inimica, dicere possem, nisi juratum esset, quod facere solent qui mysteriis initiantur, de silentio, eoque, praeterea, à veteribus Philosophis, atque Scriptoribus, tam constantissimè, religiosèque observato, ut nullus usquam probatae authoritatis Philosophus ac fidus Scriptor comperiatur, qui hujus artis alicubi, vel solo verbo meminisset.*

Jam senes facti, avoit-il dit quelques lignes auparavant en parlant des Alchymistes, *in summa paupertate mendicare compelluntur, ac in tanta calamitate constituti, pro favore & misericordia, insuper contemptum, risumque reportant, paupertateque coacti saepe ad malas artes, & monetae adulterationem, aliaque falsificia degenerant. Quòd si & hodie omnibus, qui absque singulari Principis indulto Alcumistica exercent, regno ac provinciis interdiceretur, addita etiam bonorum proscriptione, corporisque afflictione, profectò non tot adulterinos nummos haberemus, quibus hodie fraudantur ferme omnes, magno Reipublicae detrimento.*

Je ne sçais si Agrippa, & sa société tentérent quelquefois de faire de la fausse monnoye. Mais il paroît par la premiere lettre de son Recueil, que Landulphe étoit à Paris en 1507. avec de très vives inquiétudes,

(D) *Amoenitates Literariae*, T. 2. p. 553.

(E) *Lib.* 1. *Epist.* 8. 20. *Decembr.* 1507.

(F) Frere de Bajazet, Empereur des Turcs.

ayant

ayant déja essuyé plusieurs dangers. On croit que c'est l'Alchymie, qui les lui avoit fait encourir. Mais j'en doute extrêmement. On en verra bien-tôt les raisons. Agrippa lui répond de Cologne, où il étoit alors, & l'exhorte à renoncer à la profession, qui lui causoit tant d'allarmes. *Te nunc iterum vehementer moneo, atque fideliter, quò N. partes relinquas, & protinus relinquas. Tempus enim prope est, quo vel gaudebis reliquisse, vel dolebis adhæsisse. Paucis illa eape. Neque enim satis tutè omnia, quæ te scire velim, his audeo commendare literis.* Il finit sa Lettre en disant qu'il va retourner en France.

Naudé prétend qu'*Agrippa fut retenu à l'âge de 20. ans par quelques Seigneurs François, pour travailler à la Chrysopœe.* (G) Mais je crois qu'Agrippa vint d'abord en France pour un tout autre sujet, comme j'espére qu'on va le voir par l'explication de quelques lettres de ce dernier, qui, selon moi, n'ont pas encore été suffisamment entenduës. Il paroît par la quatriéme, que le Roi lui-même [Louis XII.] voulut que cette Société lui rendît service. » Vous voyez, » mon cher *Galbianus*, dit Agrippa, com» bien il est dangéreux de faire part de nos » secrets aux Grands, qui ne les ont pas plu» tôt appris, qu'ils courent les découvrir au » Roi, pour s'insinuer à nos dépens dans ses » bonnes graces. Les Princes ont à peine en» tendu parler des merveilles que nous opé» rons, qu'ils veulent en être les témoins. » Ils sçavent, pour se faire obéir, employer » jusqu'aux priéres; de telle sorte cependant » que si elles deviennent inutiles, ils font » sentir avec adresse, qu'ils useront du pou» voir qu'ils ont entre les mains. La Fortune, » je l'avouë, semble nous favoriser; mais » sçavons-nous ce qu'elle nous réserve? D'un » côté, on nous fait de magnifiques pro» messes, on nous propose de grandes ré» compenses; mais de l'autre, je n'apper» çois que menaces & que dangers. Ne » vous ai-je pas prié, au commencement de » cette entreprise, de ne nous point embar» rasser dans un labyrinthe, dont nous ne » pourrions sortir quand il nous plairoit? » Vous n'avez pas daigné faire attention à » mes conseils. Plein d'une flatteuse idée, » vous n'avez parlé que des grandes choses » que nous étions capables d'exécuter. *Bas» cus* vous a si fort secondé, & a donné au » Roi une opinion si avantageuse de nos ta» lens, qu'il est impossible de détourner ce » Prince de la résolution qu'il a prise. Je me » vois donc obligé aujourd'hui de dégager à » mes dépens, la parole que vous avez don» née avec tant d'imprudence. La nécessité » où vous m'avez mis, est si grande, que si je » refuse d'obéïr, ou si le succès n'est pas aussi » favorable que le Roi l'espére, c'en est fait » pour toûjours de notre fortune, de notre » réputation, & de la confiance que l'on nous » témoigne. Au lieu de nous considérer com» me des gens utiles à l'Etat, on nous regar» dera comme des délateurs, comme des » ennemis, & à la place du crédit & des ré» compenses que nous avons droit d'atten» dre, la colère du Roi, & les persécutions » seront notre partage. Mais quand même, » en obeïssant aux ordres de ce Prince, le » succès répondroit à nos vœux, je doute, » si loin de nous accorder les graces qu'il » nous a promises, il ne nous exposera pas » encore à de nouveaux dangers; jusqu'à ce » que semblables à Periclès, * le mal que » nous préparons aux autres, retombe sur » nous, & que nous perissions par notre art » même, si les personnes, à qui nous vou» lons nuire, ont assez d'esprit & d'adresse » pour éviter nos embuches. Je ne vous ecris » pas de la sorte pour vous persuader que » je balance sur le parti que je veux pren» dre; mais pour vous assurer que je suis » prêt à sacrifier ma vie, s'il est nécessaire. Et » je ne doute point, si le sort, ou un mau» vais génie ne vient me traverser, que je » n'acquierre à toute notre Société une gloi» re immortelle, par l'action fameuse que » j'entreprends, & pour laquelle je ne veux » de second que vous seul, qui avez toû» jours parfaitement justifié la confiance que » j'ai euë en vous. C'est dans cette espéran» ce, que j'ose tenter une entreprise si péril» leuse; & il me semble déja tenir dans mes » mains le rameau d'or. *Jamque manibus » teneo illum aurum arboris arduæ ramum.* »

* *Periclis instar.* Ne faut-il pas lire *Perilli instar* ?

Je ne doute point que ces dernieres paroles, où Agrippa fait allusion au Rameau d'or, dont il est parlé dans l'Enéide, VI. 141. étant prises trop littéralement, n'ayent donné lieu de croire, qu'il fut appellé en France *pour y travailler à la Chrisopœe*, comme s'exprime Naudé. Mais je suis persuadé que dans cette Lettre il ne s'agit point de la Pierre Philosophale, à laquelle on ne sçauroit rapporter le passage qu'on vient de lire.

Le sentiment, où je suis, se confirme encore par la Lettre suivante, écrite au même, où il témoigne du chagrin de s'être livré aux conseils de ce *Galbianus* & de *Bascus.* » N'avois-je pas, dit-il, prévu long» tems auparavant, que quand nous vou-

(G) L'Art de faire l'or.

» drions sortir de ces lieux, nous ne pour-
» rions les abandonner, que nous perdrions
» notre liberté, attirés par l'éclat des vains
» honneurs dont on nous flatte ; que
» sous prétexte de nous élever aux Digni-
» tés, on nous exposeroit à des perils évi-
» dens, & on nous engageroit à de nouvel-
» les actions, dont nous ne pourrions atten-
» dre que la mort? Qu'il nous suffise de l'a-
» voir déja évitée! A quoi bon tenter enco-
» re une fois la fortune? *Bascus*, à ce que
» j'en puis juger, aime mieux gagner, à nos
» dépens, les bonnes graces du Roi, que
» de renoncer à ses espérances. Je crains le
» finistre présage de son nom, (H) & que
» ce *Caron* ne nous précipite dans le Stix.
» Détournez-le donc de son dessein, tan-
» dis qu'il en est encore tems ; & puisque
» vous le pouvez, tournez notre barque du
» côté droit, avant que *Caron* ne la tour-
» ne du côté gauche. Faites en sorte, du
» moins, de modérer ou de retarder ses pro-
» jets, de crainte qu'en obéissant à un Roi
» sujet à la colère, nous n'encourions la hai-
» ne de tout son peuple, même des Grands.
» Ne vous souvient-il plus, mon cher *Gal-
» bianus*, des dispositions, où ils sembloient
» être derniérement à notre égard, lorsque
» voulant nous ravir notre liberté, ils tâ-
» choient de persuader au Roi, que s'il nous
» renvoyoit, nos talens lui deviendroient
» funestes, & qu'il éprouveroit à son tour
» les malheurs que nous avions attirés sur
» ses Ennemis? Voyez si la prudence nous
» permet de nous livrer à leurs conseils, &
» de nous exposer, par une obéissance, qui
» nous rendra encore plus odieux, à des
» dangers, qui seroient infailliblement sui-
» vis de la perte de notre vie? Qu'il nous
» suffise d'avoir été déja insensés? En effet,
» ne seroit-ce pas le comble de la folie &
» de l'impiété, en foulant aux pieds les loix
» de la conscience, & en nous exposant de
» plus en plus à la malédiction publique,
» pour contenter la fureur d'un Roi mal con-
» seillé, de recourir encore à des secrets dé-
» testables, qui demandent plus de crime,
» que de grandeur d'ame? Ce n'est pas là
» ce que nous avions résolu au Palais de
» Grange. *Non sic apud Grangiæ Palatium
» inter nos convenerat.* Souvenez-vous du
» parti que nous y primes, & ayez soin de
» l'exécuter; si-non je me retirerai quelque
» part, où il vous sera impossible de me
» trouver. Après quoi, vous penserez entre
» vous autres à la manière, dont vous ferez
» sans moi votre cour à ce Monarque. Le
» Porteur vous dira le reste. *Ex Arce-veteri.
» Anno* 1508. »

Il faut s'aveugler pour croire qu'il s'agit ici de la Pierre Philosophale ? Quel crime commettoit-on pour tenter de la découvrir? Ne voit-on pas plutôt que les services que le Roi exigeoit d'Agrippa & de sa Société, regardoient l'Art Militaire, puisqu'il est parlé dans cette lettre des pertes que cette Société avoit causées aux Ennemis de ce Prince ? Il est surprenant, que Schelhorn, qui vouloit redresser Bayle, ait passé sous silence tous ces faits intéressans. Quelques passages, qu'il nous fournit, contribueront peut-être à découvrir ces Anecdotes. Seize ans après cette Lettre, Agrippa écrit à Jean Chapelain, Médecin de François I. qu'il a trouvé de nouvelles machines de guerre. *Scribo nunc Pyromachiam, & non tam scribo, quam ipsâ experientiâ ostendo ; jamque habeo apud me non modicis sumptibus parasos Architecturæ & bellicarum machinarum meæ inventionis modulos admodum utiles simul & perniciosos ; & quales hactenus, quod sciam, non viderit ætas. Hæc fortasse Regi ipsi* [Francisco I.] *& cognisione gratiora, & usu adversùs hostes multò utiliora futura essens. Sed adhuc hæreo animo, ambiguus quid facturus sim, planèque academicon illud accidit, ut nihil adhuc statuere queam, multis adhuc ingratitudinis exemplis, simul ac Periclis * mercede, Phalaridisque præmiis deterritus.* (I)

* Ne faudroit-il pas encore ici Perilli ?

Inveni tandem, dit-il ailleurs, (K) *projiciendorum igneorum globorum Machinam cui in velocitate, in facilitate, & in compendio non est par. Quin & alia his similiter plura . . . Mittimus tibi eum residuis machinis pontem nostrum, opus quidem rude & abortivum, ac proportione carens, ingenio tamen & industria facilitateque haud contemnendum. Sed ubi Antuerpiam venerimus, ego hanc machinam novam omnibus numeris denuo absolvam.*

Il ne faut pas douter que long tems auparavant, il n'eût trouvé sous Louis XII. le secret de rendre à ce Prince de semblables services dans la Guerre. L'Artillerie n'étoit pas portée alors à un certain degré de perfection ; & l'esprit fécond & pénétrant d'Agrippa lui avoit suggéré divers moyens de nuire aux Ennemis de ce Monarque. C'est du moins, ce que l'on peut conjecturer des lettres d'Agrippa, qui eut sujet de s'en repentir peu après. Cette conjecture est d'autant plus vrai-semblable, qu'il fut d'abord

(H) Allusion à la Seigneurie de Janotus Bascus, *Dominus de Charona*, que plus bas il nomme deux fois *Caron*.

(I) *Lib. IV. Epist.* 44.

(K) *Lib. IV. Epist.* 68. & *Lib. V. Epist.* 20.

homme de Guerre. Ce que je dirai dans la suite, fera mieux comprendre la nature des services qu'il rendit à Louis XII. contre les Ennemis de ce Prince.

On voit par la lettre VII. du Livre I. écrite peu après celles, dont j'ai rapporté de longs extraits, les plaintes amères, où il s'abandonne pour avoir suivi les conseils de *Bascus*. Elle est datée *ex Valle-rotunda*, où il paroît qu'il étoit alors prisonnier. « Le » souvenir de la liberté, que j'ai perduë, » dit-il, me cause une affliction inconceva» ble, mon cher Landulphe. Je ne sçais quel » surcroît de malheur m'est annoncé par vo» tre retard. Il me prend quelquefois envie » de finir mes malheureux jours, dont la » course est si remplie d'amertumes, avant » que la mort ne vienne d'elle-même me » surprendre dans cette maudite *Vallée*. » Vous connoissez la grandeur des périls, » ausquels nous sommes exposés. Vous sça» vez jusqu'à quel point nous sommes en bu» te a la haine publique. Repassez dans vo» tre mémoire tous les crimes, dont vous, » & moi, nous sommes coupables. N'avois» je pas prévu depuis long-tems ce qui est » prêt à nous arriver? Ne vous l'ai-je pas pré» dit à vous-même? Plût-à-Dieu que vous » eussiez déféré à mes conseils, ou que nous » fussions en pleine mer sur un Vaisseau bat» tu de la tempête, plutôt que de nous voir » prisonniers sous l'appât d'une fortune bril» lante! Il est vrai que nous viendrons à » bout de tout ce que nous entreprendrons » désormais, si nous pouvons nous tirer du » péril qui nous menace. Agissez donc avec » autant de fermeté que de prudence, si » vous voulez conserver notre fortune & » notre vie; car on se moque de vous & de » moi. »

On apprend par une autre Lettre, qu'il avoit trouvé le moyen de s'échapper de la *Vallée-ronde*. Je crois, dit-il, (L) que si jamais le Ciel a protégé quelqu'un, je puis me vanter d'avoir éprouvé son secours, qui m'a tiré du gouffre de cette *Vallée*. Hercule, en sortant de l'antre de Cacus, & Ulysse, de la caverne de Polyphème, n'ont jamais évité un si grand péril.

Vient ensuite la dixiéme Lettre à Landulphe, qui avoit prié Agrippa de lui raconter le danger qu'il avoit encouru. C'est cette Lettre, que Schelhorn a inserée toute entiére dans le second Tome de ses *Amœnités Littéraires*, & qu'on ne sçauroit entendre sans les observations que j'ai faites. Plusieurs Lettres d'Agrippa, que nous avons perduës, nous auroient peut-être éclaircis sur diverses particularités rapportées obscurément dans celle-ci. Quoiqu'il en soit, j'espére qu'il sera facile de les entendre en général, à l'aide des observations précédentes.

« Vous sçavez, dit-il à Landulphe, qu'a» près que la *Citadelle noire* [ou le Fort» noir, *Arx nigra*] eût été prise par notre » adresse, nous fumes chargés de la défen» se de la *Vallée-ronde*. Vous sçavez avec » quel préjudice de nos affaires communes, » & avec quel danger, accompagnés de » *Bascus* nous passames ce tems avec un peu» ple perfide. Mais ayant enfin, quoique » tard, résolu de devenir sages, vous vous » rendites à *Peniacum* [ainsi que nous en » étions convenus pour le bien de notre So» ciété] & passant par Girone, vous nous » écrivites que vous iriez a Barcelone. *Bas» cus*, à qui cette nouvelle fit plaisir, réso» lolut, pour les raisons que vous n'ignorez » pas, de se rendre dans cette derniere Ville. » C'est pourquoi m'ayant établi Chef de la » Garnison, il se mit en chemin le 9. Juin, » comptant être de retour pour la fête de S. » Jean-Baptiste, jour auquel il devoit don» ner à diner au Prieur du Monastère de S. » George, & à plusieurs autres personnes. »

Bascus ne retourna point à la *Vallée-ronde*; ce qui jetta dans une grande crainte Agrippa, dont la frayeur fut beaucoup augmentée, lorsqu'il apprit du Procureur de l'Abbaye de S. George, que les Paysans des lieux circonvoisins étoient fort irrités contre lui & ses compagnons; qu'ils avoient arrêté & garotté *Bascus*, massacré deux de ses gens, & fait les autres prisonniers.

Le Procureur avertit Agrippa, & ceux qui l'accompagnoient de songer à leur salut. Ce dernier, qui dans l'occasion avoit toûjours été fértile en expédiens, n'en put trouver en celle-ci. Ce Religieux leur dit qu'il falloit, ou s'ouvrir un passage à travers cette troupe insolente, ou fortifier le Château de *Bascus*, qu'ils habitoient, & résister avec courage à ces séditieux; qui dans peu se retireroient d'eux-mêmes, ou qui s'y verroient contraints par l'autorité du Roi [Louis XII. qui s'étoit rendu maître de la *Citadelle-noire* par l'adresse d'Agrippa.]

Comme ils n'étoient que peu de monde, ils jugérent impossible de se faire jour au milieu de cette troupe furieuse. Il y avoit autant de difficulté à l'attaquer, qu'à défendre long-tems un poste si foible. A trois mille pas de là, étoit proche d'Arcone, une vieille Tour déserte, inaccessible de tous côtés;

(L) *Lib*. 1. *Epist*. 8.

à l'exception d'un seul passage, dont il n'étoit pas aisé de connoître la route, & qu'on ne pouvoit traverser qu'avec des peines infinies.

Agrippa, & ses Compagnons, eurent le bonheur de s'en saisir de nuit, à l'insçu des Paysans. Ceux-ci, le lendemain au matin, attaquent le Château de *Bascus*, le forcent, ravagent, pillent tout ce qui s'y trouve, cherchent leurs Ennemis, & sur tout cet Allemand qu'ils regardoient comme l'Auteur de leurs maux, [car ils ne doutoient point que ce ne fût par l'adresse détestable d'Agrippa, que la *Citadelle-noire*, qu'aucune force humaine ne pouvoit forcer, avoit été prise, la Garnison égorgée, & leur liberté ravie.]

Surpris de ne le trouver, ni lui, ni ses Compagnons, ils volent à la Tour, où ceux-ci s'étoient enfermés, défendus par la situation de la place, & redoutables par leurs armes à ces Paysans, qui n'étoient pourvus que d'arcs & de frondes. Cette troupe mutinée, voyant l'impossibilité de les attaquer de force, résolurent de les prendre par famine.

Il ne laissoit pas d'y avoir quelques Paysans, qui ne trempoient point dans ce complot, & qui persistoient dans l'obéissance duë au Roi. L'Abbé, qui avoit beaucoup de crédit sur l'esprit de ces mutins, secondé de ceux qui étoient fidèles, les exhorte, mais inutilement, à se désister de leur entreprise, à obéïr au Roi, & à rendre la liberté à *Bascus*, de même qu'à ceux qui étoient enfermés dans la Tour. Ils répondent qu'ils ne sont point fâchés contre le Roi, mais contre *Bascus*, & ses Compagnons, qui les avoient tyrannisés, & leur avoient ravi la liberté, sous prétexte de les mettre sous la protection de ce Prince. Ils se plaignent avec de violentes menaces, qu'on leur a pris la *Citadelle noire* par les artifices de *Bascus* & d'Agrippa; que le premier est un perfide, qui trahissant sa patrie, s'étoit servi de l'autre, dont l'art abominable leur avoit fait perdre cette Citadelle avec la liberté : que c'étoit par les conseils de tous deux que le Roi avoit si cruellement usé de sa victoire, & qu'il n'avoit pû se rassasier de sang & de carnage. Ils ajoûtent, que puisqu'ils avoient recouvré leur liberté par la force de leurs armes, ils n'étoient point disposés à y renoncer; qu'ils vouloient bien reconnoître l'autorité du Roi, mais à condition qu'il conserveroit leurs Privilèges; qu'ils ne prétendoient plus rentrer dans la servitude; enfin qu'à l'égard de *Bascus*, & de ceux qui étoient dans la Tour, ils les égorgeroient, plutôt que de s'exposer une seconde fois à leur vengeance. Ceux, dont les parens avoient été mis à mort à la prise de la *Citadelle-noire*, animoient de plus en plus la fureur des autres.

Agrippa, & les Compagnons de son malheur, après avoir demeuré plusieurs journées dans cette Tour, & examiné s'ils pouvoient en sortir, s'aperçurent enfin, qu'elle avoit une issuë, qui conduisoit à un Lac, par où l'on pouvoit s'échapper. Mais il falloit un batteau pour le traverser, & il paroissoit impossible d'en trouver. Il y avoit un Fermier, qui demeuroit dans cette Tour avec son fils. Agrippa déguise ce dernier, lui salit le visage & les mains avec differens sucs d'herbes,, lui fait prendre un habit de mendiant, & lui donne un bâton creux où étoit une Lettre. Cet enfant passe au milieu de ces Villageois sans être arrêté, rend la Lettre à l'Abbé, & en rapporte la réponse, qui causa beaucoup de joye aux prisonniers. Ils se mettent en chemin, & trouvent sur le bord du Lac un batteau, qui les conduit sains & saufs à l'Abbaye sur le soir du treize d'Août.

Les Paysans, informés de cette évasion, la regardérent comme un miracle, & craignirent extrêmement, que ceux qu'ils avoient persécutés, n'apprissent au Roi les détours de leur *Vallée*, & que ce Prince n'envoyât des troupes pour mettre à feu & à sang tout le pays. Plusieurs saisis de crainte, rentrérent dans l'obéïssance du Roi. Mais les Chefs de la sédition, qui tenoient *Bascus* en leur puissance, & avoient pillé son Château, persistérent dans leur révolte. Ils redoutoient l'exil, la perte de leurs biens, & même celle de leur vie, s'ils lui rendoient la liberté. Agrippa, qui écrivoit cette lettre le 24. de Janvier suivant, ignoroit encore la destinée de *Bascus*.

L'Abbé exhorta ce premier à retourner à la Cour, & tâcha de lui persuader, que le Roi, dont il avoit déja éprouvé les libéralités, prendroit soin de sa fortune. Agrippa ne sçavoit à quoi se déterminer. Il considéroit que ce Prince ne manqueroit pas de l'employer encore, & de l'exposer à de nouveaux dangers. Aprés avoir séjourné quelques jours dans l'Abbaye, incertain du parti qu'il prendroit, le vieillard *Antonius Xantus* [peut-être ce Truchement de Zozime, reçu dans la Société d'Agrippa, dont il est parlé ci-dessus] l'aborde, & l'engage à parcourir l'Espagne & l'Italie pour apprendre des nouvelles de Landulphe [à qui cette lettre est adressée.] Agrippa suit ce conseil. Le 26. d'Août ils quittent l'Abbaye, se rendent à Barcelone, où ils demeurent trois jours,

jours, de-là à Valence, où ils demandent inutilement des nouvelles de leur Ami au Sarazin *Comparatus*, habile Philosophe & Mathématicien, qui avoit été autrefois Disciple du Portugais *Zacutus*. Après avoir traversé les Isles de Maiorque, de Minorque, & la Sardaigne, ils arrivent à Naples, où, ne trouvant pas ce qu'ils cherchoient, ils prennent la résolution de retourner en France. Ils passent dans la Ligurie, abordent en Provence, & gagnent Avignon, où Agrippa étoit encore lorsqu'il écrivit cette lettre qu'il finit, en disant à Landulphe qu'ils se verront à Lyon, à moins que celui-ci ne veuille l'aller trouver dans Avignon, où il lui découvrira un secret, qu'il brûle d'envie de lui apprendre.

Voilà, sans doute, une partie des services qu'il se vante dans ses lettres d'avoir rendu à la France, & dont il se plaint d'avoir été mal récompensé. Je suis fâché de ne pouvoir répandre plus de lumière sur les faits intéressans que je viens de raconter. S'il est aisé de comprendre qu'Agrippa exposoit sa fortune & sa vie, au cas que les services, dont sa Société avoit donné une idée avantageuse à Louis XII. ne fussent pas suivis d'un heureux succès; j'avoüe que j'ignore pourquoi il se rendoit odieux aux François en servant leur Prince. Je ne me flatte donc pas d'entendre tout ce qui est contenu dans les lettres, dont j'ai rapporté des extraits. J'ose dire cependant, qu'aucun des Auteurs, qui ont parlé d'Agrippa, & qui ont lû ses Ouvrages, ne semble avoir fait attention aux particularités que je viens de détailler. C'est, sans doute, parce qu'elles sont enveloppées sous d'épaisses ténèbres.

Au reste, j'ai cherché en vain dans l'Histoire de Louis XII. des vestiges de ce qu'Agrippa nous apprend. Les Historiens de ce Prince, tant contemporains, que modernes, sont tous muets sur cette matière; ce qui me jette dans une surprise extrême. C'est encore inutilement que j'ai cherché dans les Dictionnaires Géographiques, les noms des Places, à la prise desquelles Agrippa concourut. Je ne doute point cependant qu'elles ne soient situées dans la Catalogne. Elles sont, sans doute, peu importantes; mais nos Historiens auroient peut-être daigné en faire mention, s'ils avoient eu connoissance de ce qu'en dit Agrippa. C'est un point, dont j'abandonne la discussion à ceux qui sont chargés d'écrire notre Histoire.

On peut voir par le détail, où je suis entré, que les lettres de cet homme célèbre sont très curieuses; & je ne sçais pourquoi Sorbiere en a porté ce jugement désavantageux: *Agrippæ Opera, & Epistolæ, indigna fuere, quæ nos remorarentur. Itaque obiter tantùm considerata. Meo tamen calculo, Satira de vanitate scientiarum laudem meretur.* (M) Pour moi, j'avoüe que je les ai luës autrefois avec beaucoup d'attention & de plaisir. Je n'ai pas même été fâché de les parcourir encore pour cette discussion. Au reste, si on les lit en courant, comme a fait Sorbière, on en tirera peu d'utilité.

REM. N. Bayle prouve fort bien que la 82. Lettre du 3. Livre ne sçauroit être d'Agrippa, quoiqu'elle porte son nom. Cependant il y a une difficulté qu'il ne paroît pas avoir apperçuë. Pourquoi y est-il parlé du *Traité du Mariage* par Agrippa, comme d'un Ecrit de l'Auteur de cette Lettre? *Librum meum de Conjugio forsan vidisti.* Si l'on vouloit se livrer aux conjectures, l'on pourroit dire, que l'Auteur de la Lettre étoit un Luthérien, qui voulant faire passer Agrippa pour un Disciple de Luther, mit sous le nom de ce premier, cette Lettre, où la prétenduë Réformation est comblée d'éloges, & qu'afin de mieux persuader qu'elle est de celui dont elle porte le nom, il eut soin d'insinuer que la Lettre, & le Traité du Mariage sont d'un seul & même Auteur. On pourroit ajoûter, que ce Luthérien prit mal ses mesures, puisqu'il laissa dans cette Lettre des marques évidentes de supposition. Mais on aime mieux avoüer que ce mystère est impénétrable.

REM. Q. *Il y a des erreurs de fait dans les moyens de l'Apologie d'Agrippa. J'ai Gabriël Naudé en vuë.*

Bayle n'a pas relevé toutes les fautes de Naudé au sujet d'Agrippa. Naudé prétend que celui-ci *s'est retracté dans sa Preface, tout ce qui pouvoit s'être glissé dans sa Philosophie occulte, de contraire à la Doctrine de l'Eglise, & qu'il s'y excuse sur ce que*, minor quàm adolescens, hoc composuit. Naudé ajoûte qu'après cet aveu, *il n'y aura plus personne de si barbare, & de si dépourvu de toute humanité, qui veuille gloser sur la chaleur & sur les boüillons de sa jeunesse.* Comment ce Sçavant homme n'a-t-il pas vû que cette retractation n'est pas sincère, puisqu'Agrippa fit imprimer lui-même cet Ouvrage peu de tems avant sa mort?

MEME REM. Bayle cite un passage d'une Lettre d'Erasme, où ce grand

(M) *Sorberiana*, au mot *Agrippa*.

homme donne son jugement sur le Traité de la Vanité des Sciences. Si nous en croyons Colomiés, (N) la XL. Lettre du 7. Livre d'Agrippa, intitulée, *Amicus Agrippæ*, est d'Erasme. Cette Lettre, où il est parlé amplement de ce même Ouvrage, ne se trouve pas dans le Recueil des Lettres de ce dernier. *De viro*, dit Erasme, en parlant d'Agrippa dans la Lettre citée par Bayle, *magnificentiùs sentio, quàm ut de ejus ingenio censuram ferre possim.*

MEME REM. *En faveur de ceux, qui n'auront pas les œuvres d'Agrippa, je dirai ici comment on prouve que la Déclamation contre les Sciences fut imprimée l'an* 1530. *& la Philosophie occulte l'an* 1531. *Par une Lettre datée du* 10. *Janvier* 1531. *on apprend que l'Electeur de Cologne avoit reçu un Exemplaire de la Vanité des Sciences, & vû quelques feuilles de la Philosophie occulte, qui s'imprimoit à Anvers.*

Cette Lettre prouve fort mal, que le Traité de la Vanité des Sciences fut imprimé en 1530. puisque le mois de Janvier 1531. étant le neuviéme ou le dixiéme mois de l'an, il pouvoit arriver très aisément, que le Livre eût été imprimé dans le cours de l'année 1531. Bayle n'a pas fait attention, que le mois de Janvier 1531. est le commencement de 1532. selon le calcul d'aujourd'hui. Il est vrai cependant, que ce Traité fut imprimé dès 1530. car l'Auteur parle de cette impression dans une Lettre du mois de Décembre de cette année, en ces termes : *Quòd, si rudem non dedigneris calamum, & vacat tibi legere quod ego aliquando in variis disciplinis profecerim, in hac ipsa Declamatione nostra, de Vanitate Scientiarum inscripta, quam ad te mittimus, conspicies; in qua tamen innumeros Typographi errores excusabis.*

J'ai la seconde Edition du Traité de la Vanité des Sciences, imprimée en 1531. *in* 8°. *apud Florentissimam Antuerpiam.* Colomiés, dans sa *Bibliothèque Choisie*, pag. 209. en cite une autre de la même année, faite à Cologne, *in*-12. Dans mon Edition, & apparemment aussi dans la premiere, après ces mots du frontispice, *de Incertitudine & Vanitate Scientiarum & Artium*, on lit ceux-ci qui ont été retranchés dans les suivantes, au moins à commencer depuis l'Edition publiée en 1537. *atque excellentia Verbi Dei.* (O) On obligea, sans doute, l'Auteur à suprimer ces paroles, trop respectables pour être mises à la tête d'un Livre aussi infame que le sien. Au reste, quoiqu'il n'ait été imprimé qu'en 1530. il étoit composé dès 1526. comme nous l'apprenons du Livre IV. Lett. 44. datée du 16. Septembre de cette année. *Scripsi his diebus*, dit-il, *volumen satis amplum, cui de incertitudine & vanitate Scientiarum, atque excellentia Verbi Dei, titulum feci. Tu, si aliquando videbis, credo, laudabis argumentum, admiraberis tractationem, & judicabis regia celsitudine non indignum. Sed ego illud Regi dedicaturus non sum. Invenit namque opus illud Patronum sui cupidissimum, & de me optimè meritum.*

Quant à la Philosophie Occulte, voici les motifs qui le déterminérent à la composer. *Mirabar admodum*, dit-il, (P) *neque minùs etiam indignabar, neminem hactenus extitisse, qui tam sublimem, sacramque disciplinam* [Magiam] *ab impietatis crimine vindicasset, aut illam nobis purè, sincerèque tradidisset. Si quidem quos ex recentioribus ego vidi Rogerium Bachonem, Robertum Anglicum, Petrum Apponum, Albertum Teutonicum, Arnaldum de Villanova, Anselmum Parmensem*, Picatricem *Hispanum ... & plærosque alios, sed obscuri nominis scriptores; cùm se Magiam tradere pollicerentur, non nisi aut deliramenta quædam nullâ ratione subnixa, aut superstitiones, probis omnibus indignas, præstiterunt.*

Cependant si nous en croyons Patin ; (Q) Agrippa est le Plagiaire de *Picatris.* » C'est le nom, dit-il, d'un Charlatan Espagnol, qui a écrit de la Magie il y a » plus de deux cens ans. Son Livre n'est » que Manuscrit, Agrippa s'en est servi. » Voilà une accusation bien vague de Plagiat. Où ce Manuscrit de Picatris se trouve-t-il ? Quelle preuve qu'Agrippa s'en soit servi ? C'est ce que Patin ne nous apprend pas, & ce qu'il lui auroit peut-être été difficile de nous apprendre.

Comme peu de personnes ont la patience de lire la Philosophie Occulte, je rapporterai ici le jugement que Baudelot de Dairval en a porté. „ Ce Livre, dit cet Auteur, (R) n'est proprement que le secret „ & l'explication des Talismans, quoi„ que jusqu'à present on en ait eu une opi„ nion moins avantageuse. Cela vient, sans „ doute, de ce que ceux qui ont travail„ lé sur ce sujet, l'ont fait si obscurément

(N) *Biblioth. Choisie*, p. 211. Edit. de Paris, 1731.

(O) C'étoit peut-être à cause du 100. Chap. qui a pour titre : *De Verbo Dei.*

(P) *Lib. I. Epist.* 23.

(Q) *Patiniana*, p. 51. Edit. de 1701.

(R) *De l'utilité des Voyages*, p. 400. Edit. de Paris, 1686.

„ & couvert leurs Ecrits de tant d'Enigmes, que le vulgaire, & quelques-uns „ mêmes de ceux qui s'en distinguent, l'ont „ attribué à une science dangéreuse & défenduë. Je sçais que les termes, dont ils „ se sont servis, & que les cérémonies, „ qu'ils veulent qu'on observe pour la fabrique de leurs secrets, ont une apparence dangéreuse, mais qui ne le seroit point, „ si elle étoit développée & expliquée comme on doit faire les secrets de la Chymie. Il seroit à souhaiter, que ces Auteurs nous eussent laissé la clé de leurs „ Ecrits. Peut-être aussi l'ont-ils fait, & „ que quelque ignorant, ou quelque envieux nous la retient. „

REM. X. *L'Edition des œuvres d'Agrippa, faite à Lyon en deux Volumes in-8°. est mutilée dans un endroit, qui pouvoit déplaire aux Gens d'Eglise. M. Crenius, qui a fait cette découverte, s'est bien plaint de cette supercherie.*

Si Bayle & Crenius avoient sçû que le Traité de la Vanité des Sciences est tronqué en plus d'un endroit, ils auroient crié bien plus haut. Schelhorn, qui a restitué ces passages, (S) a fait sur ce sujet des plaintes aussi vives, que s'il se fût agi de quelques falsifications de la Bible. *Animus est*, dit-il, *peculiari observatione fraudes illas & latrocinia, quæ in famosissimum Henrici-Cornelii Agrippæ Librum de Incertitudine & Vanitate Scientiarum Editores Lugdunenses malignè commiserunt, detegere, atque adeo Opus hoc suæ restituere integritati . . . Lugduni per Beringos Fratres, ANNO 1600. non hic solùm liber, sed & reliqua ejus opera omnia in forma octipertita, prælo iterum subjecta fuere. Quà verò fide [ea scilicet, quam Punicam & Græcam meritò dixeris] illud factum sit, pluribus jam demonstrare operæ pretium esse duco . . . Deprehendi haud pauca in Editione Lugdunensi vafrè & malitiosè esse resecta*, &c.

Si l'on juge, à la vuë de ces passages, restitués par Schelhorn, que les Catholiques, ou, si l'on veut, *les Gens d'Eglise*, ont eu interêt de les retrancher; je demande pourquoi ils n'en ont pas supprimé un très grand nombre d'autres, qui leur étoient beaucoup plus injurieux, ou qui favorisoient la Réformation? Schelhorn, qui est obligé de convenir de ce dernier point, en paroît surpris. *Hoc tamen*, dit-il, *ingenuè profitendum est NON OMNIA veritatis* [c'est-à-dire, *Fidei Heterodoxæ*, dans la bouche d'un Protestant] *testimonia ab Agrippa prolata, atroces Editorum manus esse passo; sed HAUD PAUCA, eaque GRAVISSIMA, in ipsa illa manca Editione exstore adhuc INTEGRA ET ILLÆSA.*

A l'égard des passages injurieux *aux Gens d'Eglise*, combien n'en trouve-t-on pas dans l'Edition de Lyon, & sur tout au Chapitre *de Lenonia*, composé presque uniquement de traits envenimés contre les Religieux, les Prêtres, les Evêques, les Cardinaux, les Souverains Pontifes? Mais ils peuvent aisément s'en consoler par la réflexion; que l'Auteur n'a pas épargné le S. Patriarche Abraham; ni son Fils Isaac, ausquels il n'a pas honte d'imputer le vice qui fait le sujet de cet abominable Chapitre. Tel est le Livre dont Schelhorn se plaint, qu'un habile homme a porté un jugement injuste en le condamnant au feu. Tel est le Livre que le même Schelhorn juge digne d'être entre les mains de tous les Gens de Lettres: *Liber iste, quem ego potiùs dignum esse censeo, qui in omnium literatorum versetur manibus.* (T) Tel est le Livre enfin, dont des Chrétiens font un crime à des Chrétiens d'avoir retranché quelques passages, tandis que la lecture de ce même Livre feroit rougir d'honnêtes Payens.

Mais, pour ne nous pas écarter de notre sujet, Schelhorn, qui avouë qu'on a laissé dans le Traité de la Vanité des Sciences, un grand nombre de témoignages favorables aux Protestans, ne devoit-il pas au moins conjecturer; que l'on pouvoit attribuer à une autre cause que celle qu'il s'imagine, la suppression des passages, qu'il révendique avec tant de chaleur? Et pour commencer par le premier, qu'a cité Bayle d'après Crenius? que contient-il, sinon des inepties, dont la fausseté est si évidente, qu'un Protestant éclairé, & de bonne foi, auroit pû le retrancher aussi bien qu'un Catholique? En effet; comment prouver que *les Loix & les Canons autorisent en faveur des Grands; les Mariages illégitimes; & qu'ils diriment les Mariages légitimes*? Agrippa n'avoit-il pas une preuve manifeste du contraire dans la fermeté; avec laquelle Clément VII. s'opposoit alors au Divorce d'Henri VIII. Roi

(S) *Amænitates litterariæ*, T. 2. p. 581.

(T) Un homme d'esprit en a jugé bien autrement. Le Traité d'Agrippa, dit-il, n'est qu'une Déclamation continuelle. Il est plus propre à amuser des Ecoliers, qu'il ne peut être utile à une recherche sérieuse. *Preface du Traité de l'Incertitude des Sciences, traduit de l'Anglois, & imprimé à Paris, en 1714. in-12.*

d'Angleterre ? La Fable des onze mille Prêtres Concubinaires *dans un seul Diocèse*, & tous tels avec la permission de leur Evêque, qui se glorifioit d'en tirer par an onze mille écus d'or de contribution; cette Fable, dis-je, racontée sans aucune preuve, & avec un simple, *nous lisons que*, sans dire en quel endroit, ni en quel tems; peut-elle passer, même auprès des Protestans judicieux & équitables, pour autre chose, que pour un trait satirique & calomnieux?

Comment est-il arrivé qu'on ait supprimé ce passage en faveur *des Gens d'Eglise*, tandis qu'on n'a pas retranché ce qui se lit dans ce même Chapitre, que les Evêques & les Officiaux tirent publiquement un tribut des Prêtres Concubinaires: ce qui a donné lieu au proverbe, *qu'il ait une Concubine, ou qu'il n'en n'ait point, chaque Prêtre payera un écu d'or, & il en prendra une, si bon lui semble*? J'ai honte de réfuter de semblables calomnies; mais la confusion en doit rejaillir sur ceux qui m'y contraignent. S'ils avoient examiné de sang froid les reproches, dont ils prétendent nous noircir, ils auroient vû combien peu de tort nous font de pareilles accusations.

Au reste, est-il vrai que les Freres Berings, ou ceux qui ont procuré à Lyon en 1600. l'Edition des Œuvres d'Agrippa, soient Auteurs de ces retranchemens? Comment ces Editeurs, si déterminés à donner une Edition complette des Ouvrages d'Agrippa, que de l'aveu de Schelhorn, ils ont publié plusieurs Ecrits, qui ne sont pas de cet Auteur, ont-ils pû souscrire à cette suppression? *Hac occasione*, dit ce Sçavant, *mirari subiit Lugdunenses Editores in isto libro mutilando tam studiosos, non superstitiosum duntaxat Librum quartum de occulta Philosophia, seu de Ceremoniis Magicis, Agrippæ perperam affictum; sed & alia opuscula insipida, æternisque tenebris digna, V. G. Petri de Abano Elementa Magica, G. Pictorii Villingani de Speciebus Magiæ Ceremonialis, quam Goëtiam vocant, Epitomen*, &c. *luci exponere veritos haud fuisse*. Comment ces Editeurs, qui ont publié dans son entier la *Réponse d'Agrippa aux Théologiens de Louvain* [Réponse mille fois plus injurieuse aux Gens d'Eglise, que les passages retranchés] ont-ils pû se résoudre au sacrifice de ces mêmes passages? Schelhorn devoit avoir fait toutes ces réflexions, puisqu'il nous apprend qu'il avoit composé une longue vie d'Agrippa, *prolixam satis & copiosam*, lorsqu'étant tombé sur le Dictionnaire de Bayle, il s'apperçut que celui-ci avoit employé la plupart des matériaux, dont le nouvel Historien d'Agrippa s'étoit servi.

Mais, disent Crenius, Bayle, & Schelhorn, ces passages se trouvent dans les Editions de 1530. 1531. 1532. 1539. Donc les Editeurs de Lyon, dans l'Edition desquels ils ne se trouvent pas, sont coupables de ces retranchemens. Afin que la conséquence fût juste, il faudroit prouver qu'on lit ces passages dans toutes les Editions faites jusqu'à celles des Freres Berings, en 1600. Or, c'est ce qu'on ne prouvera jamais, & le contraire est facile à démontrer. J'ai une fort jolie Edition du Traité de la Vanité des Sciences, imprimée en 1575. à Cologne. Cette Edition, qui est antérieure de ving-cinq années à celle de Lyon, est entiérement conforme à celle-ci. Voilà donc les Editeurs Lyonnois à couvert de l'accusation, que ces trois habiles gens leur ont intentée. (U) En effet, quel interêt avoient-ils, par exemple, à retrancher le passage suivant: *Possem hoc loco referre famosi illius Hocstrati, cæterorumque Coloniensium meorum, subtile admodum, & plusquam scotisticum inventum de inquirendis Judæis, omnemque illam Capnionis* [Reuchlini] *Tragœdiam & decennale bellum, in quo omnis* [*omne*] *Coloniensium Magistrorum nostrorum nomen, & fama, & doctrina, irreparabile naufragium fecerunt; nisi hæc omnibus nota essent, & Capnionis triumpho omnibus sæculis clara Historia*.

Il est à propos d'éclaircir ce passage, qui nous fourniroit peut-être des lumiéres sur ces retranchemens, supposé qu'Agrippa n'en fût pas lui-même l'Auteur, comme nous l'examinerons dans la suite. Environ l'an 1500. Reuchlin eut des disputes très vives avec les Théologiens de Cologne, & singuliérement avec l'Inquisiteur Jacques Hocstrat, qui à l'instigation d'un Juif nouvellement converti, presenta une Requête à l'Empereur pour faire brûler tous les Livres des Juifs. Reuchlin prit la défense de ceux-ci, & prouva fort au long l'injustice qu'on leur vouloit faire. Cette dispute dura jusqu'à la Réformation de Luther; événement si considérable, que

(U) Ces passages se trouvent encore dans la Traduction Françoise du Traité de la Vanité des Sciences, par Turquet, réimprimée à Lyon, *in*-12. en 1603. c'est-à-dire, trois ans après l'Edition des Freres Bérings publiée dans la même Ville.

les

les Théologiens de Cologne, assez occupés à défendre la cause commune, se réconciliérent avec Reuchlin.

Comme ces Théologiens avoient succombé dans cette dispute, ils en conservérent apparemment la mémoire. S'il étoit vrai, qu'Agrippa lui-même n'eût pas retranché les passages en question, il ne faudroit pas avoir toute la pénétration de Crenius, de Bayle, & de Schelhorn, pour conjecturer avec beaucoup de fondement, que les Théologiens de Cologne ne souffrirent pas qu'on réimprimât dans leur Ville en 1575. le Traité de la Vanité des Sciences, sans en retrancher le passage, qui leur est si injurieux. Dans cette supposition, l'on pourroit conjecturer avec la même vrai-semblance, qu'ils retranchérent pareillement les autres passages dont il s'agit, & qui sont presque tous contre les Théologiens en général. Il est clair, par exemple, que dans celui-ci : *Lenociniis militant leges atque Canones, cum in potentum favorem pro iniquis nuptiis pugnant, & justa matrimonia dirimunt*; si l'Auteur n'a pas eu en vuë les Théologiens de Cologne, qui eurent la générosité de refuser les presens qu'Henri VIII. leur envoya pour les engager à déclarer nul son mariage avec Catherine d'Arragon : il est clair, dis-je, qu'il a voulu attaquer quelques Universités de France, d'Italie, & même d'Allemagne, qui gagnées par les dons de ce Prince, avoient opiné pour la nullité. Je ne doute point qu'Agrippa n'ait voulu parler de cet événement arrivé en 1529. On en voit la preuve dans le Chapitre précédent, où il dit: *Et hodie adhuc nescio cui Regi persuasum audio, ut liceat sibi jam plus viginti annorum uxorem dimittere, & nubere pellici.* Qui ne voit qu'il se moque de ces lâches Jurisconsultes & Théologiens, qui avoient allégué faussement les Canons en faveur du Roi d'Angleterre? *Quorum venalis, magis quàm sincera, conscientia est*, comme il s'exprime dans la Lettre XX. du 6. Livre, où il invective contre ceux, qui avoient eu la foiblesse d'approuver la dissolution du Mariage d'Henri, & de Catherine.

Si l'on objecte, que le divorce d'Henri VIII. n'arriva qu'en 1529. & que le Traité de la Vanité des Sciences étoit composé dès 1526. comme je l'ai dit ci-dessus; la réponse est facile à donner. Ce Livre n'ayant paru pour la premiere fois qu'en 1530. il a été aisé à l'Auteur d'y faire des additions.

Quelque plausible que pourroit être cette conjecture sur la cause des retranchemens, j'avouë qu'il resteroit toûjours une difficulté; sçavoir pourquoi les Théologiens de Cologne n'auroient pas supprimé plusieurs autres passages de la même espèce. Ne pourroit-on pas répondre, qu'uniquement & personnellement interessés à celui qui les regardoit, ils n'auroient donné aux autres qu'une légére attention, que s'ils eussent voulu retrancher tous ceux qui étoient contre la Religion, ou les bonnes mœurs, le nombre en auroit été infini, *una litura*, &c. que tous les jours des Censeurs passent l'éponge sur certains passages d'un Livre, tandis que faute d'attention ou de loisir, ils ne touchent point à d'autres qui mériteroient mieux cette rigueur ? Combien n'en pourroit-on pas citer d'exemples? *Dat veniam corvis, vexat Censura columbas.* Combien d'ailleurs de faits litteraires, dont on ne peut découvrir l'origine ? Qui nous expliquera, par exemple, la contradiction, qui semble se trouver dans la Lettre 82. du 3. Livre, dont j'ai parlé ci-dessus à la Remarque N. On y lit deux faits, dont l'un semble prouver que cette Lettre est d'Agrippa ; & l'autre qu'elle n'en sçauroit être. Tant que cette contradiction ne sera pas levée, toutes les conséquences, qu'on tireroit de cette Lettre, seroient téméraires.

Mais, diroient les Protestans [dans la supposition que les Théologiens de Cologne, sont les Auteurs de ces retranchemens] qu'importe si c'est aux Editeurs de Lyon, ou à ces Théologiens qu'il faut les attribuer? Il n'en est pas moins vrai qu'ils viennent de la part des Catholiques.

On répondroit que les Théologiens de Cologne auroient agi ainsi, non par interêt pour la Religion, ni pour favoriser les Gens d'Eglise, puisqu'ils ont laissé un grand nombre de passages injurieux à ces derniers, & avantageux à la Réformation ; mais par rapport à leurs interêts particuliers ; leur réputation étant blessée dans quelques-uns de ces passages. De sorte que quand même ils n'auroient rien contenu de contraire à la Foi Catholique, ou d'injurieux aux Gens d'Eglise, les Théologiens de Cologne auroient pû cependant les supprimer. Les Protestans n'auroient assurément rien à leur reprocher en matière de falsification de Livre ; & ces Théologiens pourroient répondre à leurs Adversaires :

Iliacos intra muros peccatur & extra.

Mais je crois que les Théologiens de Cologne n'ont aucune part à ces retran-

chemens, & que la preuve, par laquelle je prétends faire voir que c'est l'Auteur lui-même, qui a supprimé ces passages, peut passer pour une démonstration. J'ai dit plus haut, que j'avois une Edition du Traité de la Vanité des Sciences faite à Cologne en 1575. & où ces passages ne se trouvent pas. Elle porte ce titre : *Henrici-Cornelii Agrippæ ab Nettesheym, de incertitudine & Vanitate Scientiarum Declamatio invectiva*, EX POSTREMA AUTHORIS RECOGNITIONE. *Coloniæ, apud Theodorum Baumium, sub Signo Arboris*, 1575. *in-12.* petit papier.

C'est donc Agrippa, si nous en croyons ce titre, qui a supprimé ces passages. Les Protestans diront peut-être, que c'est une fourberie de l'Editeur ou du Libraire. Mais je soutiens que ces retranchemens doivent être attribués à l'Auteur. Il faut se souvenir des traverses, qui lui furent suscitées à l'occasion de cet Ouvrage, & dont il fait la peinture dans la Lettre XX. du 6. Livre. Les Docteurs de Louvain censurérent plusieurs passages, ceux-ci, en particulier, qui ne se trouvent que dans les premieres Editions : *Canones Sacerdotes, sublatis honestis nuptiis, turpiter scortari compellunt.* [C'est une partie du passage, dont Crenius & Bayle ont blâmé le retranchement, fait selon eux en faveur *des Gens d'Eglise.*] *Verbi Dei Scientiam, nulla Philosophorum Schola, nulla Theologorum Sorbona*, &c.

L'Auteur, il est vrai, mit tout en usage pour se justifier. Mais comme son Livre, ainsi qu'il en convient, lui avoit attiré une multitude infinie d'ennemis, & que l'Empereur même en étoit très irrité ; il est plus que vrai-semblable, qu'il se crut obligé d'adoucir un peu les termes qui pouvoient choquer dans cet Ouvrage, & qu'on peut sans craindre de se tromper, ajouter foi au titre qui porte : *EX POSTREMA AUTHORIS RECOGNITIONE.* Nous lisons, en effet, à la fin de sa *Réponse aux Théologiens de Louvain*, qu'il se réservoit le droit de le corriger : *Salvo mihi jure addendi, AUFERENDI, corrigendi, emendandi, interpretandi. Quod ut in prophanis causis concedi solet, in sacris maximè concedendum erit.*

Si les passages dont il s'agit se trouvent encore dans l'Edition de 1539. quatre ans après la mort de l'Auteur ; c'est que le Libraire l'imprima sur l'une de celles qui avoient paru depuis 1530. & qui étoient alors très récentes. [Peut-être ignoroit-il qu'Agrippa eût fait des retranchemens.] Si au contraire ils sont exclus des Editions, qui ont été faites après le milieu du XVI. Siècle, c'est parce que les Libraires, suivant leur coutume, donnérent ces Editions d'après les plus nouvelles, qu'ils crurent sans doute les meilleures, & qui étoient certainement les moins rares.

Et qu'on ne s'imagine pas que je hazarde ici des conjectures destituées de preuves. Je prie le Lecteur de considérer la réflèxion suivante. Si les Catholiques ont tronqué le Traité de la Vanité des Sciences, pourquoi n'ont-ils pas tronqué la *Réponse aux Docteurs de Louvain*, mille fois plus injurieuse que cet Ouvrage ? Pourquoi n'ont-ils pas tronqué les Lettres d'Agrippa, où l'on voit une infinité de traits satiriques contre les Théologiens, & contre *les Gens d'Eglise*; traits beaucoup plus vifs que les passages en question, comme on peut s'en convaincre aisément, si l'on doute le moins du monde de ce que j'avance ? Combien n'en pourrois-je pas citer d'exemples, si je ne craignois de faire une Dissertation en forme ? Pourquoi enfin les Catholiques n'ont-ils tronqué uniquement que le Traité de la Vanité des Sciences, tandis que plusieurs autres Ecrits d'Agrippa pouvoient à plus juste titre allumer leur zèle ? Lorsque les Protestans auront donné de solides réponses à toutes ces objections, je conviendrai avec eux que les retranchemens de ces passages doivent être attribués aux Catholiques. Mais jusques-là le bon sens veut qu'on les impute à l'Auteur même. Si je me suis si fort étendu sur ce sujet, c'est que j'ai crû nécessaire de fermer la bouche aux Protestans, qui nous ont reproché ces passages, & tant de fois, & avec tant d'aigreur, qu'on diroit à les entendre, qu'ils sont décisifs pour la bonté de leur cause. (X)

Personne n'a marqué les premieres Editions de plusieurs Ouvrages d'Agrippa. Le P. Nicéron croit que le premier Ecrit de cet Auteur, qui ait vû le jour, est le Traité de la Vanité des Sciences. Mais Agrippa en avoit déja publié quelques autres, lorsque ce Livre parut pour la premiere fois

(X) Cette accusation a été renouvellée depuis peu dans un Journal estimé, où on lit ces paroles : » Remarquez que » comme ce passage [*c'est celui que Crenius a restitué*] pou- » voit déplaire aux gros Bonnets de l'Eglise, on l'a fait éclip- » ser dans l'Edition des œuvres d'Agrippa, faite à Lyon, en » 1600. in-8°. » *Biblioth. Françoise*, Tom. 17. *Part. II. p.* 239.

en 1630. comme nous l'apprenons de la Lettre VIII. du 6. Livre, datée du mois de Décembre de cette année. *Reliquos*, dit-il, *libellos nostros de præstantia fœminei sexus, de sacro matrimonio, de originali peccato, de cognoscendo Deo, de vitanda Gentili Theologia, & alia quædam OLIM typis excusa jam DUDUM te & vidisse & legisse arbitror.*

Entre les Ouvrages d'Agrippa, soit publiés, soit promis, aucun Auteur, si je ne me trompe, n'a fait mention d'un Livre *de Nobilitate politica*, qu'il promettoit dans son Traité de la Vanité des Sciences, Chap. LV. *Verùm de hoc latiùs in LIBRO de Nobilitate politica differemus.* Ce Livre n'est peut-être autre chose, que le Chap. LXXX. *de Nobilitate*, où l'Auteur reprend la matière qu'il avoit traitée dans le LV. Chapitre de la *Vanité des Sciences*.

Noël le Comte semble ajouter foi aux prodiges qu'on a racontés d'Agrippa. *Indè existimo*, dit-il, (Y) *artificium Cornelii Agrippæ originem cepisse, qui in Occulta Philosophia videtur rationem quamdam attingere, ut qui maximè a nobis distant, possint quæ volumus in Luna descripta perlegere. Id eo tempore contigisse mihi narratum est quo Franciscus, præstantissimus Gallorum Rex, bellum gerebat pro Mediolanensium Principatu adversùs Carolum V. Rom. Imp. ubi rediit Mediolanum... Nam non semel, quæ per diem agerentur Mediolani, per noctem significata fuisse dicuntur Parisiis.*

Schelhorn cite une Lettre d'un de ses Amis, qui lui apprend un trait extraordinaire qu'on attribuë à notre Auteur. On l'a vû plus d'une fois, dit-on, faire des leçons publiques à Fribourg depuis neuf heures du matin jusqu'à dix, & aussitôt après, à la même heure de dix, professer publiquement à Pont-à-Mousson.

Agrippa n'étoit pas fâché qu'on eût une idée si avantageuse de son pouvoir. L'Orgueil étoit son caractère dominant. Il avoit trouvé le secret, si nous l'en croyons, de procurer au Roi de grandes sommes d'argent, sans fouler le peuple. *Habeo*, dit-il, *jam nuper per me excogitatos modos aliquos, quibus possum regio ærario quot annis non modica pecuniarum talenta applicare, etiam absque populi gravamine, sed & magno cum Reip. commodo, plebisque congratulatione. Sed non sum illa dicturus, nisi ipsius ego primùm de hujus inventionis meæ præfectura certus sim.* (Z) Il est à présumer que François I. à qui l'Auteur, accablé de misère, faisoit une si magnifique promesse, ne daigna pas y faire attention.

Un autre passage peut nous donner une idée de l'orgueil d'Agrippa. *Unum hoc de me citra jactantiam dicere ausim, comedisse me de ligno scientiæ boni & mali, etiam usque ad nauseam, easque disciplinarum partes lustrasse, quas nec illis, nec majoribus suis aspicere unquam contigit; atque hoc est illud in quo scandalizantur, sicut scandalizabantur Pharisæi in Christo, dicentes: Unde huic hæc omnia? Quomodo potest hic homo scire Literas, quas non didicit? Samaritanus est, Dæmonium habet, & in nomine Belzebuth ejicit Dæmonia. Non ne similes illis sunt, qui gloriam illius, quod est in me donum Spiritus Sancti, auferentes, attribuunt Diabolo, dicentes quod Magus sim, & Dæmonium habeam, quod me doceat omnia?* (AA)

» Pour moi, dit Ancillon, j'attribuë tou» tes ses disgraces à ses impietés, qui ont » attiré sur lui la colère de Dieu. Tous les » avantages, dont il a joüi pendant sa vie, » n'étant pas des effets de la bénédiction » de Dieu, mais des fruits de ses ruses & » de ses subtilités, ils se sont toûjours éva» nouis, & ont presque toûjours disparu » dans le moment même qu'il les recevoit. » Je ne fais presque jamais de reflèxion sur » l'Histoire d'Agrippa, sur sa vie, & sur » ses avantures, que je ne me souvienne » de ce que dit Pline, au Chap. 8. du Liv. » 7. de son Histoire Naturelle, & Aulu» Gelle, au Chapitre 16. du 16. Livre » *Noctium Atticarum*; sçavoir, que les » Latins appellent ceux qui naissent les piés » devant, *Agrippa*, comme s'il vouloient » dire, *ægrè parti*, nés par force; que » Marcus Agrippa naquit ainsi, & qu'il est » le seul né de cette manière, qui ait ap» porté bonheur au monde, ou qui ait été » heureux. En effet, Pline donne divers » exemples de gens ainsi nés, & ainsi appel» lés, qui ont été malheureux. Je ne sçais si » Cornelius Agrippa est né les piés devant. » Mais, quoiqu'il en soit, il a senti les effets » du mauvais augure de son nom, puisqu'il » a passé sa vie dans des occupations conti» nuelles de Magie, & qu'enfin il s'est » retiré du lieu de son établissement, » comme s'il eût été criminel. » (BB)

Qu'il me soit permis de joindre une *ré-*

(Y) *Mytholog. Lib. 3. cap. 17. p. 257. Edit. Hanov. 1605. in-8°.*

(Z) *Liv. IV. Lett. 53.* datée du 10. Octobre 1526.

(AA) *Querela super calumnias Scholastic. p. 449. Tom. 2. Oper.*

(BB) *Mélange Critique de Littérature*, T. 1. p. 68.

flèxion à celle de cet habile homme. Quelle idée n'aura-t-on point des talens d'Agrippa, si l'on considére que ses premieres Lettres, dont j'ai raporté des extraits au commencement de cet article, & qui sont louées de tout le monde pour la beauté du stile, ont été écrites par un jeune homme de 21. ans, & que dans un âge si peu avancé il avoit déja donné tant de preuves d'esprit & d'industrie ? Pour moi, après avoir examiné son Histoire avec beaucoup d'attention, j'avouë que j'ignore quel tems il prit pour arriver au degré de science où il est parvenu. On voit par la premiere Lettre de son Recueil, qu'avant l'âge de 20. ans il étoit retourné à Cologne, sa Patrie, après avoir demeuré à Paris; & par la huitiéme, qu'à 21. ans il étoit de retour de plusieurs voyages, qu'il avoit entrepris dans les pays éloignés [peut-être en Turquie] avec un Vieillard, qui avoit servi de Truchement à Zozime, lorsque celui-ci, Frere du Grand Seigneur Bajazet, fut captif en France. Depuis l'âge de 21. ans jusqu'à sa mort, il paroît s'être appliqué à toute autre chose qu'à l'étude, quoiqu'on l'ait vû à 22. ans faire des leçons publiques à Dole, avec un applaudissement universel, & ensuite dans d'autres Villes avec le même succès. Il fit sept campagnes en Italie dans l'Armée de l'Empereur Maximilien I. au service duquel il entra fort jeune; sans compter les services qu'il rendit au Roi Louis XII. Enfin toute sa vie ne fut qu'un cercle continuel de voyages, d'intrigues, d'affaires politiques, de séjour dans les Cours de differens Princes, de persécutions & de traverses, que son ambition jointe à son extrême vivacité, & à son inconstance, lui fit essuyer; pour ne rien dire de la misère, dont il fut toûjours accablé, & qui n'est pas un obstacle médiocre au succès des études. Voilà ce qui m'étonne véritablement, & ce qui devoit plûtôt, selon moi, le faire soupçonner de Magie [puisqu'il a été en bute à une accusation si frivole] que les Livres qu'il a composés sur cet Art. Concluons qu'Agrippa, né dans un Siècle, où l'ignorance & la barbarie commençoient à peine à faire place aux lumieres & à la politesse, étoit un esprit prodigieux, qui n'avoit rien en lui de comparable, que l'ambition effrénée, dont il fut tourmenté toute sa vie.

Jean Voulté, de Reims, lui dressa cette Epitaphe, à laquelle je joins une Traduction :

POST *tempestates, dubiæ post somnia vitæ,*
Agrippam partâ mors requiete rapit.
Et cui nulla fuit misero per regna vaganti
Patria, cum superis gaudet habere domum. (CC)

TRADUCTION.

CI GIT, qu'on vit toûjours errant & vagabond,
Qui des Infortunés fut la plus triste image.
Mais enfin un repos, aussi doux que profond,
Devient aujourd'hui son partage.

A la fin du Livre intitulé : *l'Incrédulité sçavante, & la crédulité ignorante, au sujet des Magiciens & des Sorciers*, (DD) on voit une *Réponse à l'Apologie de Naudé pour les grands hommes soupçonnés de Magie.* L'Auteur, qui parle fort au long d'Agrippa, depuis la page 1070. jusqu'à la page 1085. tâche de réfuter ce que Naudé a dit en faveur de ce célèbre personnage du XVI. Siècle. Mais sa Critique tombe presque toûjours à faux, de même que dans la plupart des autres Chapitres où il censure Naudé. Aussi ce gros Volume n'est-il ni connu, ni digne de l'être.

Voyez les Aménités Littéraires de Schelhorn, Tom. II. pag. 513. *&* 155. *& les Mémoires du P. Niceron, Tom.* 17. *&* 20.

AGUIRRE.

Le Cardinal Joseph Saens d'Aguirre naquit le 24. Mars 1630. à Logrogno, Ville d'Espagne. Il mourut le 19. Août 1699. & non pas en 1686. comme le dit le P. Le Long, (A)

Le Prêtre dont il est parlé à la fin de la REMARQUE D. s'appelloit Antoine Charlas, & étoit Prébendier de Conserans. Il avoit été pendant quelques années Supérieur du Séminaire de Pamiers sous François Caulet, Evêque de cette Ville. Après la mort de ce Prélat, il alla à Rome où il composa l'ouvrage dont parle Bayle, & où il mourut en 1698. Cet Ouvrage est intitulé : *Tractatus de Libertatibus Ecclesiæ Gallicanæ, complectens amplam discussionem Declarationis Cleri Gallicani anni* 1682. *Auctore M. C. S. Th. Doctore*. A Liége, chez Hovius, 1684. *in*-4°.

(CC) *Joan. Vulteii Epigram. Lib. IV. p.* 257. *Edit. Lugdun.* 1537. *in*-8°.

(DD) Ce Livre, qui est du P. Jacques d'Autun, Capucin, fut imprimé à Lyon, en 1671. *in*-4°.

(A) *Biblioth. Historiq. de la France*, p. 130. N°. 2530.

Il y a un fort bon Article du Cardinal d'Aguirre dans le troisiéme Tome des Mémoires du P. Niceron.

AIGUILLON.

REM. B. *Rien n'est plus singulier dans l'Histoire, que la résistance faite par la Ville d'Aiguillon. Ce Siége dura quatorze mois. Froissard écrit que le Duc de Normandie, avec cent mille François, assiegea la Ville d'Aiguillon tenuë par les Anglois. Mezeray ne fait durer qu'une semaine les trois assauts par jour. Qu'est-ce qu'une semaine en quatorze mois? Il ne faut point douter qu'il n'étrangle la juste idée qu'il devoit donner de ces attaques. Il a fait d'ailleurs une faute de Chronologie. Selon lui, le Duc de Normandie arrive à Toulouse au mois de Janvier* 1346. *Il employe trois mois à prendre quelques bicoques. Ensuite il prend Angoulême, & puis retourne vers la Garone, prend Tonneins, assiége Aiguillon, & en leve le Siége, à cause de la Bataille de Creci. Cette Bataille se donna le* 26. *d'Août* 1346. *Non seulement il est impossible, selon cette narration de Mezeray, que le Siége d'Aiguillon ait duré quatorze mois, mais aussi, que vû la coutume de ces tems-là, ce Siége ait été fort long; & c'est parler improprement, que de dire que le Duc de Normandie* s'y étoit opiniâtré. *Il falloit mettre à l'an* 1345. *l'arrivée de ce Prince à Toulouse. Mezeray s'embarrasse beaucoup à l'affaire dont je parle.*

Rien ne feroit, en effet, plus singulier, que le Siége d'Aiguillon, si Bayle ne l'avoit orné de fausses circonstances.

1°. Il suppose d'abord que cette Ville étoit presque sans défense, & telle *qu'aujourd'hui une Ville, comme celle-là ne feroit presque point d'honneur à un Colonel, qui la prendroit d'emblée.* Rien de moins vrai. Cette Ville *étoit*, dit Froissard, Chap. 109. un des plus *forts Châteaux du monde, & le moins prenable.* Il faut remarquer d'ailleurs, qu'il n'y eut point d'Artillerie à ce Siége, qui ne dura pas six mois, comme je le dirai bientôt.

2°. Froissard dit positivement, Chap. 119. que le Duc de Normandie *quitta Toulouse pour se mettre en marche tantôt après la Fête de Noël.* On comptoit encore 1345. au mois de Janvier; mais c'est 1346. selon le calcul d'aujourd'hui. Il est certain d'ailleurs, que la Trève entre les François & les Anglois, ne fut rompuë que vers le milieu de l'an 1346.

3°. Le Siége fut levé *à cause de la Bataille de Creci du* 26. *Août* 1346. Mais Bayle, qui pour trouver ses prétendus quatorze mois de Siége, en place le commencement au mois d'Avril 1345. & la fin en Août 1346. s'est évidemment trompé. Le Siége d'Aiguillon commença au mois d'Avril 1346. & il ne fut levé, selon Froissard, Ch. 121. *qu'à la S. Remy.* C'est-à-dire, le 1. Octobre de la même année. Ce qui fait tout au plus six mois.

4°. Il est vrai que Froissard dit qu'il *y avoit bien cent mille hommes au Camp du Duc de Normandie.* Mais toutes ces Troupes, à proprement parler, ne doivent point être regardées comme environnant & assiégeant la place. Il y avoit entre ce Camp & la Ville une large & profonde riviére; & l'on voit par le détail que Froissard fait des assauts, des sorties, *&c.* que le nombre des Assiégeans n'étoit pas fort considérable. Peut-être même par rapport au Camp, y auroit-il quelque chose à rabbattre sur les *cent mille hommes.*

5°. Bayle, & non Mezeray, *s'est fort embarrassé dans le récit de ce Siége.* Si ce dernier est tombé dans quelque faute ce n'est pas *d'avoir étranglé la juste idée qu'il donne des attaques, en supposant trois assauts par jour pendant une semaine*; mais de n'avoir pas dit que ces assauts [dont il y avoit à la vérité quatre par jour] ne durérent seulement que six jours, selon Froissard. Voici comment la chose se passa. Le Duc de Normandie s'étoit persuadé qu'en donnant assauts sur assauts, il obligeroit les Assiégés à céder Aiguillon. Il avoit fait une espèce de serment de ne point quitter cette place qu'il ne s'en fût rendu maître. Dans cette résolution, il rangea tellement ses Troupes, que quatre corps différens, se relevant les uns les autres, alloient successivement à l'assaut depuis le matin jusqu'au soir. Ces assauts, ainsi continués, ne durérent que six jours, après lesquels cette premiere ardeur se rallentit, & les assauts se donnérent de tems-en-tems, jusqu'à ce qu'enfin le Duc voyant qu'il ne viendroit pas aisément à bout de son entreprise, envoya par le conseil des Seigneurs, demander au Roi son pere ce qu'il feroit. Le Roi lui ordonna de demeurer devant la place, jusqu'à ce qu'il l'eût prise par famine. C'étoit après deux mois de Siége, ou environ.

6°. Mezeray n'a point *parlé improprement*, lorsqu'il a dit qu'un Siége commencé au mois d'Avril, & fini au 1. d'Octobre *a été fort long*, & que le Duc de Normandie *s'y étoit opiniâtré*. Un Siége de six mois dans ces tems-là, comme aujourd'hui, peut très bien être appellé un fort long Siége. Si l'on fait attention que le Duc ne quitta point la place, malgré le peu de succès de ses assauts, & qu'il persista encore pendant cinq semaines, même après la perte de la Bataille de Créci, qui rendoit ses troupes très nécessaires ailleurs, ce n'est point *parler improprement*, que de dire qu'il s'étoit opiniâtré à ce Siége. Bayle prétendoit-il qu'un Historien dût faire, comme lui, un Roman du Siége d'Aiguillon?

AILLY. (PIERRE D')

Cet Article est extrêmement broüillé sur plusieurs faits, où l'on trouve le pour & le contre, sans aucun éclaircissement.

Bayle dit dans son Texte que le Cardinal d'Ailly travailloit à la multiplication des Fêtes, & qu'il persuada au Pape d'instituer la Fête de la Trinité. Cependant, à la REMARQUE H. ce même Cardinal est representé, sans que Bayle contredise, ou éclaircisse ce fait, comme un homme qui conseilloit d'abolir les Fêtes superfluës.

Dans la même Remarque on le dépeint comme un Précurseur de Luther, & comme un homme condamnant la Transsubstantiation; & dans la REMARQUE I. on suppose qu'il admettoit ce Dogme de la manière que l'a depuis admis Descartes, & sans admettre le systême des *accidens absolus*. A quoi veut-on qu'un Lecteur peu éclairé s'arrête dans cette contrariété de faits?

Il est vrai que le Cardinal d'Ailly travailloit à la multiplication des Fêtes. Il est encore vrai, qu'il admettoit la Transsubstantiation, quoiqu'en dise Flacius Illyricus dans son *Catalogue des témoins de la vérité*: Ouvrage rempli de passion, s'il en fut jamais.

REM. K. *Thevet assure qu'il a un Livre de Pierre d'Ailly, achevé d'imprimer l'an mil quatre cens dix, ou commencement que l'Imprimerie fut en usage en France. Cela ne peut-être; car l'Imprimerie ne fut inventée qu'environ l'an* 1440.

Mil quatre cens dix est apparemment dans Thevet une faute d'impression pour mil quatre cens quatre-vingt-dix; année, où suivant Beughem, fut imprimé l'Ouvrage du Cardinal d'Ailly, *de Concordantia Astronomiæ cum Theologia*. Bayle se trompe en croyant que l'Imprimerie fut inventée environ l'an 1440. C'est trop tôt de dix ans tout au moins. Il n'avoit pas une juste idée de l'invention de l'Imprimerie, quand il composa son Dictionnaire. *L'Origine de l'Imprimerie de Paris*, par M. Chevillier, lui étant ensuite tombée entre les mains, il y trouva de quoi s'instruire sur l'invention de cet Art. Mais il ne se souvint pas de tous les passages de son Dictionnaire, où il en avoit parlé peu exactement, & n'en corrigea qu'une partie. De là vient qu'il n'est pas toûjours d'accord avec lui-même sur cette invention, qu'il fixe de tems-en-tems à differentes époques.

Voyez la Vie du Cardinal d'Ailly dans la *Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques* de M. Dupin, & dans le *Gersoniana* du même, Liv. 2. Outre le Catalogue des Manuscrits de ce Cardinal, cités dans l'*Histoire du Collége de Navarre*, on trouve la liste de quelques autres du même Auteur, dans la *Nouvelle Bibliothèque des Manuscrits* du P. de Montfaucon.

AYRAULT. (PIERRE & RE'NE')

Le Traité de *la Puissance Paternelle*, dont il est parlé à la REM. E. de l'Article de Pierre Ayrault, fut imprimé à Tours en 1589. *in*-12. de 82. feuillets. Ce que je remarque, parce que Bayle ne le dit pas, & que le P. Niceron s'est mépris sur l'Edition de ce Livre.

Il n'y a aucune preuve de ce qu'avance Bayle dans l'Article de René Ayrault; que *le Pape se fit montrer le rôle de tous les Jésuites du monde*, afin de sçavoir si ce jeune homme étoit, en effet, dans la Société.

Le P. Niceron a donné dans son 17. Tome un Article de *Pierre Ayrault*, avec un Catalogue de ses Ouvrages, plus détaillé, que dans le Dictionnnaire Critique.

AKAKIA. (MARTIN)

Je doute, quoiqu'en dise Bayle, qu'il s'appellât sans malice, puisqu'on n'en donne aucune preuve.

Le premier Ouvrage que Moreau lui attribuë, est imprimé en 1538. Mais il paroît qu'Akakia étoit Auteur au plus tard dès 1533. En voici la preuve. Symphorien Champier, dans son *Catalogus illustrium Medicorum, quorum SCRIPTA ad manus nostras pervenerunt*, y place Akakia en ces termes: *Martinus Achaquia, qui cum eloquentia singulari summam eruditionem conjunctam habet.* Il faut observer que l'Auteur de ce Catalogue ne cite uniquement que les noms de ceux qui ont écrit, sans aucun détail de leurs Ouvrages. Dans le *Campus Elysius* du même Champier, imprimé à Lyon, en 1533. *in*-8°. il y a une lettre de son neveu, Jean Champier, où il dit, pag. 73. *Martinus Acaquia... summam eruditionem habet; quod prope diem declarabit Liber Galeni de remediis, è Græco in Latinam Coloniam versus.* Cette Lettre est datée du 25. Juin 1532.

Dans la Bibliothèque du Roi il y a un Ouvrage Manuscrit de Martin Akakia, sous ce titre, *M. Akakia Annotata in Libros Anatom. J. Sylvii.* (A)

AKIBA.

REM. A. *Il a supposé un Ouvrage au Patriarche Abraham. Ce Livre est intitulé le Livre de la Création. Il a été imprimé à Bâle, in-folio, en 1587. avec plusieurs autres de même trempe.*

Il me semble que Richard Simon, & Bayle après lui, ne devoient pas donner le nom de *Livre* à ce petit Ouvrage d'Akiba, sans avertir qu'il ne contient que cinq courts Chapitres, renfermés en trois pages de gros caractère, comme on le voit par les *Artis Cabalisticæ Scriptores*, cités dans Bayle. Le Livre d'Akiba, traduit en Latin, s'y trouve sans commentaires à la pag. 869. & a pour titre: *Liber de Creatione, Cabalistinis, Hebraicè Sepher Zezira, Autore Abrahamo: successivè filiis ore traditus. Hinc jam rebus Israël inclinatis, ne deficeret per Sapientes Hierusalem, arcanis & profundissimis sensibus, literis commendatus.* C'est sans raison, pour le dire en passant, que Richard Simon a dit (B) que les *Artis Cabalisticæ Scriptores* sont en deux Volumes. Quoique cet Ouvrage porte au frontispice, *Tomus I.* il n'a point eu de suite. Aussi cet Ecrivain, qui a fait l'extrait de ce premier Tome, n'a rien dit du second. Voyez sur le Livre d'Akiba, la *Nouvelle Bibliothèque des Mss. du P. de Montfaucon*, pag. 246.

ALAMANDUS. (LOUIS)

Je vois des gens qui assurent que Louis Alamandus publia plusieurs Opuscules dignes de lui. Mais je ne vois personne qui marque le titre de ces Opuscules, ni les Bibliothèques, où ils sont.

On ne connoissoit, en effet, aucun Ouvrage de ce Saint Cardinal jusqu'en 1739. que le P. de Montfaucon mit au jour sa *Nouvelle Bibliothèque des Manuscrits*, où il nous apprend, pag. 613. que l'on conserve à Bâle une piéce du Cardinal Aleman, sous ce titre: *Ludovici Alamandi, Archiepiscopi Arelatensis & Cardinalis S. Sixti, Præsidis Concilii Basileensis, Oratio, & Recommendatio, in-fol. an* 1479. Comme ce Cardinal mourut en 1450. ce doit être une copie de cette Harangue.

Voyez Siberus, *de illustribus Alemannis*, pag. 144. *Lipsiæ*, 1710. *in*-4°.

ALBERT LE GRAND.

Albert le Grand naquit l'an 1193. *ou* 1205.

Ce n'est point à cause de son sçavoir, qu'il a été surnommé *le Grand*, comme on le croit communément, mais parce qu'il s'appelloit *Groot*, mot Allemand, qui en François signifie *Grand.* (C) On devroit par la même raison appeller *Hugues le Grand* le célèbre Grotius, dont le véritable nom étoit *Groot.*

Rabelais, qui parle de cet ancien Auteur, (D) sous le nom *d'Albert le Jacobin Grand*, a peut-être affecté cette construction, pour marquer qu'il sçavoit qu'Albert

(A) Montfaucon, *Nouvelle Bibliothèque des Mss.* p. 761.
(B) *Nouvelle Bibliothèque Choisie*, T. 1. p. 322.
(C) V. *Fabricii Bibliotheca med. & inf. latinit.* Article *Albertus Grotus, sive Magnus.*
(D) Liv. V. pag. 31. Edit. de le Duchat.

avoit été furnommé de la forte, parce qu'on s'imaginoit mal à propos, qu'il n'avoit point d'autre furnom, que celui qu'offroit l'idée de fa fcience.

Il n'eft pas certain qu'Albert le Grand naquit en 1193. mais il eft indubitablement faux qu'il vint au monde en 1205. Ptolémée de Lucques affure dans fa Chronique, écrite en 1312. qu'Albert étoit mort en 1280. âgé de plus de 80. ans. Trithème dit (E) qu'il mourut en 1280. à l'âge de 80. ans.

Il eft certain qu'Albert le Grand a été le plus curieux de tous les hommes. Il a donné prife fur lui par cet endroit à d'autres accufations.

A parler correctement, on ne doit pas dire qu'un homme *a donné prife fur lui*, quand il n'a rien fait, fur quoi l'on puiffe, avec quelque apparence de raifon, le foupçonner du mal dont on l'accufe. C'eft le cas où fe trouve Albert. On a débité bien des chofes contre lui, toutes plus fauffes & plus ridicules les unes que les autres, & cela fans nul fondement.

On raconte que naturellement il avoit l'efprit fort groffier, &c.

Il eût fallu difcuter tous ces faits, & diftinguer les vrais d'avec les faux. Il n'eft pas vrai, par exemple, qu'Albert eût naturellement l'efprit groffier. Il eft auffi faux, qu'*il oublia tout ce qu'il fçavoit*. La vérité eft qu'il lui arriva, comme à tant d'autres, de voir fur fes vieux jours diminuer fa mémoire, & fon efprit baiffer. Cependant il ne laiffa pas de fe trouver encore en état de tenir fa Chaire jufqu'à la mort.

REM. B. *Il n'eft point l'Auteur d'un Livre touchant les Accouchemens. Cet Ouvrage eft intitulé* : De natu ra rerum.

On croiroit fur ces paroles, que le Livre *de natura rerum*, eft imprimé, & l'on fe tromperoit. On pourroit croire encore que c'eft proprement *un Traité des Accouchemens*, & qui *traite amplement & par le menu du métier des Sages-Femmes*. Cette broderie eft toute de Bayle. Ce Livre eft un Recueil fur toutes les matières de Phyfique, *&c.*

REM. C. Bayle réfute très mal Naudé qui a dit avec raifon, qu'un Ouvrage anonyme, où un Auteur eft cité, ne doit point être cenfé de ce même Auteur, à moins qu'on n'ait des preuves du contraire.

REM. D. *Il a traité quelques queftions touchant la pratique du devoir conjugal.*

Voyez ci-deffous la réfutation de cette Remarque dans l'article de THOMAS SANCHE'S.

REM. E. Bayle louë Naudé de ne pas dire avec Velcurion & Guibert, qu'Albert *fe moque des Alchymiftes & de leur Tranfmutation prétenduë.* Il eft pourtant très certain que le fait eft vrai, & que Naudé s'eft trompé, en affurant qu'Albert *foutient une opinion du tout contraire.* C'eft ce que le P. Echard prouve fort bien. (F) Il juftifie auffi très folidement Albert de Magie. Il obferve, entr'autres chofes, qu'il eft fort probable que le *Miroir d'Aftrologie* eft d'Albert, & qu'il eft faux que Gerfon l'ait condamné comme *un Livre fuperftitieux au poffible*, ainfi que Naudé l'avance, & Bayle, après lui à la REM. F.

REM. G. Bayle ne dit rien de pofitif fur l'incorruption du corps d'Albert. Il pouvoit la nier, par raport au tems où Thevet en parloit comme d'un fait reconnu affez récemment. Le P. Echard dit que dans une premiere ouverture du tombeau d'Albert, long-tems après fa mort, [on ne fçait point en quel tems] on trouva fon corps entier, & fans nulle corruption : mais que dans la feconde ouverture faite en 1483. le 11. Janvier on ne trouva plus que les os. Ce qui fe voit par la relation du Dominicain Pierre de Pruffe, qui y étoit préfent, & qui l'écrivit dans le tems même.

REM. H. *Ceux qui ont fait l'Hiftoire d'Albert le Grand, difent qu'il entra dans l'Ordre de S. Dominique*, &c.

Voici comment il faut corriger ce paffage, felon le P. Echard, qui eft exact. Albert prit l'habit en Italie à la fin de 1222. ou en 1223. Après avoir demeuré quelque tems dans la maifon de lon Noviciat, il fut envoyé à Padouë, ou à Boulogne pour y étudier. De-là il paffa en Allemagne, & fut Préfet des Etudes à Hildesheim, à Fribourg en Brifcau, à Ratifbonne, & à Strasbourg. De Strasbourg on l'envoya à Cologne, où il enfeigna d'abord la Philofophie, & enfuite la Théologie. Le P. Echard croit qu'Albert avoit été à Paris environ l'an 1138. & de là à Cologne.

Il laiffa fa Chaire à Thomas d'Aquin, lorfqu'il alla profeffer à Paris.

S. Thomas n'avoit alors qu'une année d'étude, & il fuivit Albert fon Maître à Paris. Albert commença d'y enfeigner au mois d'Octobre 1245. & retourna à Cologne à la fin de 1248. après avoir reçu

(E) *De Scriptor. Ecclef.*

(F) *Bibliotheca Script. Ord. Præd.* T. 1. p. 171.

le bonnet de Docteur. S. Thomas le suivit encore cette fois.

Il alla à Rome par ordre d'Alexandre IV. Ce fut en 1255.

Il retourna en Allemagne en 1260.

Ce fut au plus tard en 1257. & il se trouva au Chapitre de sa Province, qui se tint en 1259. à Valenciennes. Il y obtint sa démission de son Office de Provincial, & il reprit sa Chaire à Cologne au mois d'Octobre. L'année suivante 1260. il fut nommé à l'Evêché de Ratisbonne, qu'il abdiqua dès 1263.

Le Pape lui commanda peu après d'aller prêcher la Croisade.

Bullart, que Bayle copie, assure ce fait, dont le P. Echard n'a trouvé aucun vestige dans les Monumens de ces tems-là.

Il assista au Concile de Lyon, où il eut le caractère d'Ambassadeur de l'Empereur.

Le P. Echard a fort bien montré qu'on n'a aucune preuve de ces faits.

Comment se peut-il faire que Naudé, qui avoit tant lû, ignorât toutes ces courses d'Albert le Grand?

Naudé avoit assurément beaucoup de lecture & d'érudition. Mais il faut distinguer les tems. A peine avoit-il 25 ans, lorsqu'il composa son *Apologie pour les grands hommes soupçonnés de Magie*: Ouvrage plus estimé à cause du sujet, & de la réputation que l'Auteur s'aquit si justement dans la suite, que par rapport au Livre même, qui n'est ni assez exact, ni assez profond.

REM. I. *Notre Albert étoit fort petit.*

C'est une vieille erreur débitée depuis plusieurs Siècles, si l'on en croit Pierre de Prusse, qui pour s'en convaincre par lui même, mesura les os d'Albert le Grand, à l'ouverture de son tombeau, qui se fit en sa presence, l'an 1483.

Le P. de Montfaucon cite (G) plusieurs Manuscrits d'Albert le Grand, dont quelques-uns ont été inconnus à ceux qui ont parlé de ce fameux Docteur.

ALCIAT. (ANDRÉ)

M. le Clerc a fait sur cet Article plusieurs Remarques, que je m'étois proposé, selon mon plan, d'insérer ici. Mais comme le P. Niceron en a fait usage pour son Article d'André Alciat, le Lecteur ne trouvera pas mauvais que je le renvoye aux *Mémoires pour les Hommes Illustres*, & que je me borne uniquement à corriger les méprises, où ce Pere a pû tomber, & à suppléer aux omissions qu'il a faites.

Je ne sçais pourquoi les Auteurs modernes aiment mieux suivre le sentiment de Pancirole, qui dit qu'Alciat naquit à Milan, que celui de tous les Ecrivains qui l'on précédé, & qui le disent natif d'Alzato, ou Olzato. J'ai découvert un passage, qui ne doit plus, ce me semble, laisser de doute qu'Alciat ne soit né, en effet, dans ce Bourg du Milanez. Cardan, son Compatriotte, & son Contemporain, dit formellement (A) que ce Jurisconsulte naquit à Alzato.

» Naudé, p. 98. de son Mascurat, dit M. » de la Monnoye, (B) avouë n'avoir jamais » pû trouver le nom de famille d'Alciat, pré» tendant qu'Alciat étoit un nom de Patrie, » tiré d'Alzato, Bourg du Milanez, d'où » venoit Alciat. Pour moi, quoique je sois » persuadé que ce nom, formé originai» rement du Bourg Alzato, étoit par là » longueur du tems devenu le nom de fa» mille des Alciats, je ne laisserai pas de » déclarer qu'à la fin d'un petit Livre in» titulé, *Ars brevis Quintiani Stoæ de* » *aliquibus metrorum generibus*, imprimé » à la suite des Epigraphies de Quintia» nus, j'ai trouvé à la loüange de ce Quin» tianus un écho en vers iambiques, dont » l'Auteur est nommé *Andreas Alzatus* » *Victor, Mediolanensis Patricius.*

REM. B. *Ce que Pancirole assure qu'Alciat publia ses* Paradoxes *environ l'an* 1517. *ne peut pas être éclairci par Claude Minos; car jamais cahos de Livre ne fut plus absurde que l'endroit où ce dernier Ecrivain a parlé de l'Edition des Paradoxes d'Alciat.* Duodecim post annos, *dis-il*, cum Civilis & Pontificii Juris insignibus donatus esset, Paradoxa & Dispunctiones in publicum emisit. *On ne sçauroit comprendre à quoi se rapporte le terme* duodecim; *car tout ce qui précéde est le recit des diverses stations d'Alciat, & de sa manière d'enseigner le Droit. Si l'on pouvoit entendre par ces paroles de Minos, qu'Alciat publia ses Paradoxes douze ans après sa promotion au Doctorat, on dissiperoit tout le cahos.*

(G) *Bibliotheca Manuscriptorum nova.*
(A) *De Genituris*, V. 116. *Edit. de* 1547. *in-fol.*
(B) *Notes sur les Jugemens des Sçavans*, N°. 1286.

Si Bayle avoit sçû que Mignault, & non *Minos*, traduisit lui-même sa Vie d'Alciat, & fit paroître cette Version à la suite de celle des Emblêmes, il auroit pû voir que Mignault a effectivement voulu dire qu'Alciat mit au jour ses Paradoxes, douze ans après qu'il eut reçu le Bonnet de Docteur. Voici les propres termes de Mignault: *Douze ans après qu'il fut Docteur ès Droits Civil & Canon, il mit en lumière ses Paradoxes & Dispunctions.* Mais *le cahos n'est pas levé* pour cela, puisque Névizan assure à la fin du 1. Livre de sa *Sylva Nuptialis* imprimée pour la premiere fois en 1519. qu'Alciat avoit déja publié ses Paradoxes. Or, celui-ci en 1519. n'avoit que 27. ans, & ne pouvoit par conséquent avoir 12. ans de Doctorat, puisqu'il ne fut reçu Docteur qu'à l'âge de 22. ans. Si l'on me demande pourquoi j'ai dit que *le cahos n'est pas levé*, je réponds que Nevizan ayant fait dans la suite des additions à sa *Sylva Nuptialis*, j'ignore si le passage où il est parlé des Paradoxes d'Alciat, se trouve dans les premieres Editions. Le seul moyen de dissiper les ténébres où ce fait paroît enveloppé, c'est de consulter les premiéres impressions de la *Forêt Nuptiale*: éclaircissement que je laisse à ceux qui seront curieux d'en être instruits.

REM. M. *Ses Emblêmes ont été fort estimés, & ornés de divers Commentaires. Ils ont été traduits en François. Les Versions Françoises sont trois pour le moins.*

Bayle donne le titre de la Traduction en Vers de Barthelemi Anneau; mais il paroît qu'il n'a pas vû les deux autres qui sont aussi en Vers. Celle de le Fèvre fût imprimée la premiere sous ce titre: *Livret des Emblesmes de Maistre André Alciat, mis en rymes Françoises par Jehan le Fèvre*, &c. *A Paris, chez Chrestien Weckel*, 1536. *in*-8°. Cette Edition ne contient que 113. Emblêmes, imprimés en Caractères Gothiques; le Latin est en Caractères Italiques. Voici le titre singulier de sa Préface: *La Préface au Livret des Bigarrures du* luisant *Alciat*. C'est ainsi qu'il traduit moins littéralement, que ridiculement, *Clarissimi Alciati*.

La Traduction de Mignault parut en 1584. sous ce titre: *Les Emblêmes Latin-François du Seigneur André Alciat, excellent Jurisconsulte. Enfin est la Vie d'Alciat. A Paris, chez Jean Richer*, *in*-12. » Je sçais bien, dit-il dans sa Préface, que » partie de cet Œuvre a été premiétement » translatée par Maistre Jean le Fèvre, laquelle Version pour être assez passable, » pour le tems auquel elle fut publiée, » s'est trouvée recevable à faute de quelque autre meilleure. Car le bon homme, » pour s'être trop superstitieusement borné » à des huitains (C) où il pensoit enclore le sens de chaque Emblême, n'a pas, » sauf meilleur jugement, répondu à la gravité du sujet, ayant le plus souvent, à » usage d'estriviéres, ou allongé, ou accourci par trop la belle Sentence, à laquelle il étoit raisonnable d'asservir les » mots, & non au contraire. Depuis ce » tems-là, un personnage d'assez bonne érudition, nommé Barthelemy Anneau, s'entremit de tourner ces Emblêmes, Vers pour » Vers; & de fait, sa Traduction en a été » publiée d'impression de Lyon premiérement, & puis de Paris, il y a déja beaucoup d'années. A quoi il s'est tellement » comporté qu'il a voulu suivre, comme à » la trace, son Alciat, le rendant en autant » de Vers François, comme il y en a au » Latin: lui, pensant bien que ce fut un » tour d'habile homme d'apparier notre » Langue, de soi beaucoup riche & féconde, à la Latine, qui est succinte & autrement stérile, à parler par comparaison. Mais, pour en dire la vérité, il s'est » mis en trop grande servitude, & partant n'a pas mieux fait pour ainsi faire, » d'autant que la briéveté, à laquelle il s'est » lié, a engendré quasi par tout une obscurité mal plaisante & pleine de sentences » contraintes & mal agencées. De manière » que pour avoir voulu affecter cette Traduction Vers pour Vers, s'attachant quasi au » nombre des mots, il a fait que le sens » en est de beaucoup détérioré & obscurci, par conséquent peu ou point intelligible. »

Voilà le langage ordinaire de ceux qui travaillent sur un sujet qui a déja été traité. Puisque Mignault a jugé si rigoureusement des deux Versions, qui ont précédé la sienne, il ne mérite aucune grace. Sa Traduction est en Vers de differentes mesures; les uns sont de trois piés & demi, de 4. & 5. piés, & à Rimes croisées; les autres de 6. piés, tantôt à Rimes croisées, & tantôt à Rimes plattes. On trouve d'abord l'Emblême Latin avec la Figure au-dessus, ensuite l'explication en Pro-

(C) Ce que dit Mignault n'est pas entiérement conforme à la vérité; car il y a plusieurs Emblêmes que le Fèvre a traduits par 20. ou 30. vers; par exemple, les 68. 78. 81. 93. 97. &c. & d'autres par 2. ou 4. vers.

se Latine, puis la Traduction en Vers François, suivie de l'explication en Prose Françoise. Les 211. Emblêmes sont tous traduits. Le pauvre Mignault n'a sçu éviter aucun des défauts de son tems. Excepté quelques Poëtes François du XVI. Siècle, & des précédens, que le Ciel semble avoir favorisés, & dont les productions trouvent encore aujourd'hui des lecteurs; on peut dire que tous les Vers des autres Poëtes de ces tems-là, paroissent frappés au même coin. Hiatus, enjambemens, épithétes enflées & ridicules, stile dur, mots inventés, & dérivés du Grec ou du Latin, que notre Langue n'a pas admis. Tels sont les vices que la licence de ces tems grossiers permettoit à ceux qui cultivoient la Poësie Françoise. Mignault, comme je l'ai dit, n'a pas sçu s'en garantir; quoique sa Traduction soit moins une Version, qu'une Paraphrase, puisque le nombre des Vers François surpasse communément de moitié, celui des Vers Latins. Témoin le huitiéme Emblême, qui n'a que huit Vers dans Alciat, & qui est rendu par dix-huit de six piés dans la Traduction.

Jean Névizan, à la fin du premier Livre de sa *Forêt Nuptiale*, fait mention de plusieurs Ouvrages d'Alciat, une partie desquels a été oubliée par Bayle & par le P. Niceron. Voici le passage de Névizan: *Decreveram hoc ordine tractare materiam Præsumptionum, includereque illum Tractatum Bar. & quæ Lucas de Penna in tribus Lib. Cod. tradidit, cum aliis pluribus longo studio mihi glomeratis ... Sed me retraxit clarissimus Jurisconsultus, D. Andr. Alciatus, Mediolanen. legens ordinarie Avenioni, ingens Jurista, & acutissimi ingenii, ac mirabilis facundiæ, qui mihi rescripsit se illum edere per septem Libros, & commentari titulum ff. de verb. signific. & primum Librum C.* [Codicis] *stylo eleganti & Latino, & Responsorum Libros IX. aliaque plura in humanitate, ut Historiæ Patriæ usque ad Carolum Magnum: Libros X. Epistolarum. Lib. III. Orationum in laudem Juris Civilis: Lib. III. Epigrammatum: Lib. III. in quibus multa é Græco transtulit: Aristophanis Nubes de Græco in Latinum, servatâ carminis lege. Hujus itaque, ut dixerim, adhuc Adolescentis tot laudabilia monumenta citò tenebimus ultra Repet. & Paradoxa jam impressa. Est quid mirandum in tam exigua ætate in tot facultatibus ita eminere. Feliciter eum Omnipotens, & ad decrepitatem usque deducat, quo meliora in dies Posteris credere possit.*

Si ce passage se trouve dans la premiere Edition de la Forêt Nuptiale, Alciat n'avoit pas alors 27. ans. Ces termes, *hujus adolescentis ... in tam exigua ætate*, prouvent du moins qu'il étoit fort jeune.

Fabricius possédoit un *Ausone*, où Alciat avoit écrit de sa main quelques Notes. *Ausonii possideo Editionem cum Thaddæi Ugoleti, Parmensis, Præfatione, vulgatam Venetiis*, 1501. *in-4°. passimque notatam manu viri summi Andreæ Alciati.* (D)

Le P. de Montfaucon cite (E) quelques Manuscrits d'Alciat: *Andreæ Alciati Historia Mediolanensis, codex bomb. Item de Templo S. Eustorgii; de tribus Magis; de Sancto Petro, Martyre; de Porta Ticinensi; de Templo S. Laurentii; de Formula Romani Imperii; de re Nummaria; Oratio habita in Gymnasio Bononiensi; Inscriptiones antiquæ & recentiores; Patriæ Inscriptionum Tomi II.*

Le même P. de Montfaucon parle d'un Supplément à l'Histoire Milanoise: (F) *Francisci Cicerei Monumentorum Urbis Mediolanensis ab Alciato prætermissorum Libri duo.* Et dans un autre endroit: (G) *Antiquorum Monumentorum Urbis Mediolanensis ab Alciato prætermissorum Libri duo collecti à Francisco Cicereio.*

Voy. la *Bibliothèque des Auteurs cités par Richelet*, & le 32. *Tome des Mémoires du P. Niceron.*

ALCIAT. (TERENCE)

REM. A. *N'en déplaise au Cardinal Palavicin, je ne crois pas qu'en cette rencontre ce fût assez de nier ce que le P. Paul affirmoit. Quand on a les rieurs contre soi, il faut avoir droit & demi, & accumuler preuve sur preuve, si l'on veut gagner sa cause.*

Cette réflèxion n'est ni judicieuse, ni équitable. Un Historien ne doit rien avancer sans preuve. Sa parole ne suffit pas, dès qu'il s'agit d'un fait, dont il n'a pû être témoin. Maxime encore plus vérita-

(D) *Bibliot. Lat.* T. 2. *p.* 92. Edit. *Venet. in-4°.*
(E) *Biblioth. Mss. nova*, p. 507.
(F) *Ibid.* pag. 514.
(G) *Ibid.* pag. 893.

ble, quand cet Historien n'entreprend une Histoire, que pour blesser la réputation de ceux qui font les objets de son Ouvrage. Maxime enfin, dont s'est éloigné Frà-Paolo, qui, de même que l'a observé M. Bossuet, cachoit sous un froc, un cœur de Protestant, & qui n'avoit composé son Histoire du Concile de Trente, que par affection pour les Pretendus Réformés, & par haine contre les Catholiques. Par conséquent, tout ce qu'il avançoit sans preuve, pouvoit être nié à juste titre. *Il avoit*, dit Bayle, *les rieurs de son côté.* Il ne s'agit point ici *des rieurs*, mais des gens sages, qui ne se laissent entraîner que par la force des raisons. Bayle, dont la Critique varioit d'article en article, & quelquefois même dans un seul, n'a pas manqué d'établir, en faveur des Protestans, la Maxime qu'il censure mal-à-propos dans Palavicin. Il me seroit facile d'en donner mille preuves. Voyez entre autres, sa Réflexion sur trois faits concernant Calvin, avancés par Varillas. *Voilà*, dit il, [Article Calvin, R E M. R.] *de ces choses qu'un Historien, instruit de son devoir, ne publiera jamais.* La raison qu'il en donne est remarquable : *parce que, si on les nie, on le réduira nécessairement à un silence honteux.* Ainsi, dans le Texte du même Article, immédiatement après la Remarque T, parlant d'un Abbé, qui avoit dit quelque chose d'injurieux à la mémoire de Calvin, & qui sommé d'en donner la preuve, ne l'avoit pas fait, il dit : *On peut donc mettre l'accusation de cet Abbé au nombre des calomnies convaincuës.* Voila précisément la Maxime du Cardinal Palavicin. Et pourquoi Bayle voudroit-il qu'on pût convaincre de fausseté, & l'Abbé dont il parle, & Varillas par une simple négation des faits, qu'ils avançoient au préjudice de Calvin ; & qu'on ne pût par la même voye réfuter suffisamment Frà-Paolo écrivant contre des Evêques, contre des Cardinaux, contre des Papes, contre un Concile ?

Au reste, Bayle convient lui-même, qu'à l'égard de plusieurs faits, qui ne font pas honneur à Calvin, & qu'on auroit bien de la peine à réfuter autrement, que par une simple négation, *les Missionnaires* avoient les *rieurs de leur côté*, & qu'*ils divertissoient la populace.* Il est constant, d'ailleurs, que les faits, dont on accusoit cet Hérésiarque, faisoient impression, non seulement *sur la populace*, mais encore sur bien des personnes sensées, qui n'avoient pas coutume de se déterminer sans connoissance de cause.

ALCYONIUS. (PIERRE)

Il aqnit une intelligence fort raisonnable du Grec & du Latin.

» On pourroit peut-être parler ainsi, dit » Jean le Clerc, (A) de la connoissance qu'il » avoit de la Langue Grecque, dans laquel- » le il n'étoit pas fort habile. Mais il sçavoit » assurément plus de Latin, que ne signifie » cette expression, qui ne marque guère » qu'une connoissance fort médiocre. Il y a » peu de Cicéroniens, qui ayent égalé » Alcyonius. Il ne faut que l'ouvrir & en » lire quelques pages, pour le connoître, » pour peu que l'on ait de goût de la bel- » le Latinité. Mais ce n'étoit pas le fort » de M. Bayle, dont on pourroit bien di- » re, *qu'il n'avoit qu'une raisonnable con-* » *noissance de la Langue Latine*; & peut- » être quelque chose de moins, comme » on en peut juger par son Livre, intitu- » tulé, *Janua Cælorum reserata.* (B) Qui » diroit que Paul Manuce, ou George Bu- » chanan, ou Jean-Pierre Maffei, Jesuite, » avoient aquis *une intelligence raisonna-* » *ble de la Langue Latine*, passeroit pour un » homme qui ne les auroit jamais lûs, ou » qui n'auroit guère de connoissance de » cette Langue. On ne parle pas ainsi des » meilleures plumes, entre lesquelles on » peut assurément compter Alcyonius.

» Ce qui me fait encore plus trouver » étrange cette expression de M. Bayle, » c'est qu'il cite Paul Giovio, qui sçavoit » assurément plus de Latin que lui, & qui » étoit d'ailleurs ennemi d'Alcyonius, qui » dit de lui, qu'il étoit parvenu à une ex- » cellente manière d'écrire : *Ad excellentem* » *scribendi facultatem pervenit.* Cela est » si véritable, qu'on l'a accusé d'avoir in- » séré une partie des Livres de Cicéron, » *de Gloria*, dans ses deux Dialogues, sans » pouvoir néanmoins distinguer ces en- » droits de Cicéron, de la composition » d'Alcyonius. S'il n'avoit pas très bien » écrit, & d'un stile également soutenu,

(A) *Bibliot. Choisie*, T. 14. p. 120.

(B) Basnage n'étoit pas du sentiment de le Clerc. Quoique M. Bayle, dit Basnage dans l'Eloge de ce dernier, écrivît élégamment en Latin, il affecta d'imiter en ce Livre le stile barbare des Scholastiques, soit qu'il ne voulût pas rompre encore avec M. Jurieu, soit qu'il eût quelque autre raison de se cacher.

on

» on auroit marqué ces endroits, que l'on „ croyoit être au-dessus de sa portée. Gio- „ vio n'auroit pas manqué de les indiquer. „ Paul Manuce même, qui l'accuse de la „ même chose, dans son Commentaire sur „ l'Epitre 27. du XV. Livre à Atticus, se „ contente aussi de dire, qu'il y avoit quel- „ ques endroits dans les Livres d'Alcyo- „ nius, sur l'Exil, *qui semblent ressentir* „ *un ouvrier un peu plus habile que lui:* „ *aliquanto præstantiorem artificem.* Manu- „ ce n'auroit pas parlé ainsi d'un homme, „ qui n'auroit qu'une *connoissance raison-* „ *nable de la Langue Latine.* J'ai crû de- „ voir faire ces petites Remarques, pour „ montrer que M. Bayle n'est nullement „ exact; comme se l'imaginent ceux qui „ voyent les citations, dont il remplit ses „ marges, & les discussions de minucies, „ dans lesquelles il entre à tous momens. „

REM. A. *Le Public lui est redevable, dit Varillas, de l'exactitude, dont usoit Alde Manuce, dans l'impression des meilleurs Auteurs Grecs & Latins, que nous admirons aujourd'hui ; car il a été toute sa vie Correcteur de cette fameuse Imprimerie.*

Bayle a raison de dire, que ce dernier fait est faux, comme il le fait voir évidemment. Mais il auroit pû ajoûter que Varillas connoissoit peu les Editions Grecques d'Alde Manuce, qui pour la plûpart, sont très peu correctes.

REM. E. *On l'accusa de s'être approprié plusieurs morceaux du Traité de Cicéron*, de Gloria, *& ensuite de l'avoir jetté au feu.*

Bayle a fort bien réfuté la Fable que Varillas a débitée au sujet de Philelphe, dans son Histoire de Louis XI. „ Philel- „ phe, dit M. de la Monnoye, (B) n'é- „ toit point plagiaire, & n'a point écrit „ *de contemptu mundi.* Raimond Soranzo, „ en Latin *Raimundus Superantius*, Juris- „ consulte célèbre à la Cour Papale d'A- „ vignon, vers le milieu du XIV. Siècle, „ avoit les deux Livres de Cicéron, *de* „ *Gloria.* Il en fit present à Pétrarque, „ qui les tenoit fort chers, & les lisoit „ avec soin. Par malheur un Vieillard, son „ Compatriotte, homme fort pauvre, qu'il „ avoit eu autrefois pour Précepteur, les „ lui ayant empruntés, les mit en gage, „ & sans les avoir retirés, s'en retourna „ en son pays, où peu de tems après il „ mourut. Pétrarque, qui dans son Epi- „ tre 1. du 15. Livre *Rerum Senilium*, con- „ te la chose fort au long, ne put, mal- „ gré toutes les recherches qu'il fit, ap- „ prendre de nouvelles de ces Livres, qui „ furent ainsi perdus. „

Il falloit cependant que ce Traité existât encore en 1531. si nous en croyons ce passage d'une lettre de *Beatus Rhenanus* écrite cette année à *Bilibaldus Pirckhaimerus : Expectamus aliquid veterum librorum à te, Ciceronem de Gloria, eundem de vita beata, quasdam ejusdem Orationes hactenus non visas*, &c.

Au reste, on peut ajoûter à la liste des Auteurs cités par Bayle, qui ont accusé Alcyonius de s'être approprié le Traité *de Gloria* ; Pierre Victorius, dans la Préface de son *Commentaire sur la Poëtique d'Aristote*; du Verdier, dans la Préface de sa *Bibliothèque Françoise* ; Nicolas Antonio, au commencement de son Livre, *de jure Exsulum* ; Colomiés dans ses *Opuscules*, Chap. XV. David Abercrombius, *in Fure Academico*, &c. Mais Jean Burchard Mencke a suffisamment réfuté cette calomnie dans sa Préface du Dialogue de l'Exil par Alcyonius, dont il procura l'Edition avec quelques Traités de divers Auteurs, à Lipsic, en 1707. *in*-12. On peut aussi consulter M. de Saci, qui est du même sentiment, dans la Préface de son *Traité de la Gloire.*

Voyez au sujet d'Alcyonius une lettre de M. Magliabechi à Jean-Burchard Mencke, inserée dans les Journaux de Leipsic de 1707. *pag.* 279. *le* 3. *Tome du Journal des Sçavans imprimé à Venise en* 1710. *pag.* 26. *& le* 6. *Volume des Mémoires du P. Niceron.*

ALDROVANDUS. (ULYSSE)

Il se vit enfin réduit à la dernière nécessité, & l'on prétend qu'il mourut à l'Hopital de Boulogne, chargé d'années, & aveugle.

Il me paroît fort douteux, ou plutôt il n'est nullement probable qu'il ait été abandonné jusqu'à ce point par les personnes, qui l'avoient souvent aidé de leurs libéralités, & sur-tout par le Sénat de Boulogne, auquel il laissa toutes les curiosités naturelles, qu'il avoit amassées. D'ailleurs la pompe avec laquelle il fut inhumé, selon Alido-

(B) *Ménagiana*, T. 4. p. 86. Edit. d'Amsterdam. Voyez aussi la *Vie de Pétrarque* par Papyre Masson, Elog. T. 2. p. 77.

si, ne s'accorde guère avec la misére, où l'on prétend qu'il mourut.

Voyez l'Eloge d'Ulysse Aldrovandus dans le 33. Tome des Memoires du P. Niceron.

ALEANDRE. (JEROME)

Jerôme Aléandre naquit le 13. Fevrier 1480. à la Motte, petite Ville de la Carniole, sur la Livenze, au Diocèse de Cénéda, à l'extrêmité Occidentale du Frioul.

Son pere, nommé François Aléandre, étoit un Philosophe & un Médecin fameux, qui mourut le 7. Janvier 1501. âgé de 64. ans; & sa mere, Bartholomée Bonfigli, étoit fille d'un Citoyen de Venise.

Jérôme Aléandre prétendoit être descendu des Comtes de Landri; *mais*, dit M. de la Monnoye, *il n'en a jamais fourni de preuves, quoiqu'Hutten le lui ait nié.* (A) Quoiqu'il en soit, comme il s'est extrêmement distingué par ses talens, par son érudition, & par le rang qu'il a tenu dans l'Eglise, à peine une naissance illustre pour roit-elle lui donner plus d'éclat.

Ses parens, qui n'étoient pas favorisés des dons de la fortune, se déterminérent à le faire étudier, dans la crainte de ne lui laisser d'autres biens, qu'une heureuse éducation. Le jeune Aléandre fit ses premieres études à Venise, & les poursuivit à Pordenone dans le Frioul, où, ce qui est très digne de Remarque, dit Victorelli, (B) il expliqua publiquement les bons Auteurs à l'âge de quinze ans, ayant pour Auditeurs un grand nombre de personnes, tant Ecclésiastiques, que Laïques.

Peu de tems après, son inclination pour les Sciences, le porta à l'étude de l'Astronomie, ensuite à celle de la Médecine; & comme il avoit des talens extraordinaires, & une mémoire prodigieuse, il y fit des progrès considérables. En 1498. il apprit l'Hébreu sous un Juif Espagnol, qu'il convertit, & à la fin de cette année il fut appellé à Venise pour y enseigner la Langue Hébraïque à Sébastien Priuli, Archevêque de Nicosie. Cette fonction lui laissant du loisir, il étudia en même tems la Philosophie & la Théologie, & soutint l'année suivante plusieurs Thèses avec un applaudissement universel. En 1500. il fit dans la même Ville des leçons publiques de Belles-Lettres, où se trouvérent des personnes de la premiére distinction, & entre autres, le Secretaire du Sénat.

Alexandre VI. dit Bayle, *souhaita de l'avoir à son service.*

Bayle paroît douter si Aléandre alla effectivement à la Cour de ce Pape. Aléxandre VI. informé du rare mérite de ce jeune homme, résolut de l'attirer à sa Cour. Il en écrivit à son Nonce, qui résidoit à Venise, lequel en conséquence donna chez lui un appartement au jeune Aléandre, le 24. Novembre 1501. en attendant qu'il pût l'envoyer à Sa Sainteté. Dans cet intervalle, le Pape, qui sçavoit qu'Aléandre, quoique dans sa 22. année seulement, étoit très capable de bien conduire une affaire, lui en confia une d'importance, pour laquelle il l'envoya en Hongrie. Aléandre se mit en chemin; mais ayant été arrêté pendant plusieurs mois par une maladie considérable, il fut contraint de retourner à Venise. Avant qu'il fût en état d'aller à Rome, le Pape mourut au mois d'Août 1503. Ainsi Aléandre n'alla point à la Cour d'Alexandre VI. *Hinc Factum est*, dit Victorelli, *ut profectio illa Romana evanesceret.*

Aléandre, ne pensant plus au voyage de Rome, entra en qualité d'homme de Lettres dans la maison du Noble Vénitien, *Maphæus Leo*, qui avoit été son Disciple, & y demeura jusqu'en 1507. ou environ, qu'il alla loger chez Alde Manuce, & fut membre de l'Académie de ces sçavans hommes, qui s'assembloient chez ce dernier. Durant les sept ou huit années, qu'il passa, tant à Venise, qu'à Padouë, il étudia continuellement. Alde Manuce, qui avoit pour lui une estime infinie, lui dédia son Homère. Nous apprenons de la Préface de ce Livre, qu'Aléandre n'étant pas encore âgé de 24. ans, sçavoit parfaitement le Grec & l'Hébreu, qu'en 1503. il étudioit le Chaldéen & l'Arabe; qu'il avoit fait des progrès considérables dans la Musique & dans les Mathématiques, & qu'il avoit composé un grand nombre de Piéces, tant en Prose qu'en Vers, soit en Grec, soit en Latin.

Louis XII. le fit venir en France l'an 1508. &c.

Aléandre, dit M. Cheviller, (C) qui tire ce qu'il avance de divers livres, imprimés à Paris vers ce tems-là, soutint dans cette grande Ville l'honneur de l'Imprimerie, &

(A) *Not. sur les Jugemens des Sçavans.* Art. 1273.
(B) Victorelli, *Additions aux Vies des Papes de Ciaconius.*
(C) *Origine de l'Imprimerie de Paris*, p. 251. Le même Auteur ajoûte à la p. 255. que ce furent Tissard, & Aléandre, qui établirent l'Imprimerie Grecque à Paris.

l'étude de Langue Grecque, & leur donna de l'éclat & de la vigueur. C'étoit, ajoûte-t-il, un homme d'une grande érudition, sçavant en Hébreu, en Grec, & en Latin. Il parloit & écrivoit ces Langues, comme si elles lui eussent été naturelles. Le Roi Louis XII. le fit venir d'Italie à Paris, où il enseigna le matin les Lettres Grecques, expliquant Platon, la Grammaire de Théodore Gaza, & d'autres Livres Grecs; & l'après midi il donnoit des Leçons sur Cicéron à un grand nombre d'Ecoliers de tous pays. Son éloquence attiroit même à ses Harangues, des Sçavans, & des personnes de Qualité. Voici comme en parle Josse Bade, dans l'Epitre Dédicatoire du Plutarque Latin, qu'il lui dédia l'année 1514. *Tu magni nominis, & magnæ dignationis, & cujuslibet professionis viros innumero numero ad subsellia tua, orpheïâ quadam & Amphionicâ felicitate & gloriâ, devocasti; totamque ferè, quamvis populosissimam, Parisinam Academiam ex tuo narrantis ore suspensam detinuisti.*

On venoit d'Allemagne pour l'entendre; l'Electeur Palatin lui envoya son frere Volfang de Bavière, qui se trouvoit à toutes ses leçons, de même que Jacques Simler, Précepteur de ce Prince. Ce fut à cet illustre Ecolier, qu'Aléandre dédia le *Lexicon* de 1512. que six de ses Disciples firent imprimer, Aléandre voyant seulement les dernieres épreuves. Il dit dans l'Epitre Dédicatoire, que *ce Prince lui faisoit l'honneur de le visiter souvent, & qu'il prenoit la peine de frapper lui-même à sa porte.* Le célèbre Vatable étoit aussi de ses Ecoliers. Il aida son Maître dans la seconde Edition, qu'il entreprit de la Grammaire de Chrysoloras. Car Aléandre étant tombé malade en 1511. Vatable prit soin de l'impression, & mit une Préface au Livre; où il dit que les Lettres Grecques, qui étoient demeurées dans l'obscurité à Paris, y avoient été illustrées par les leçons d'Aléandre: *Cum Hieron. Aleander, vir quidem omnibus doctrinæ numeris, & morum integritate cumulatissimus, & Præceptor mihi semper observandus, & quem nemo satis unquam laudaverit, in Galliam sese contulit; quam nunc suis doctissimis, cum privatis, tum publicis, utriusque Linguæ prælectionibus reddere curat illustriorem, hoc vel anno maximè studiosos, quibus splendida non arridet fortuna, juvare voluit; quod Libellos Græcos, quorum maxima nos alioqui urgeret penuria, typis excudendos tentaverit, tali profectò in his usus sedulitate, ut post hac possit Gallia nostra bonas Literas Italiæ non invidere.*

Christophe de Brillac, Evêque d'Orléans, & ensuite Archevêque de Tours, lui donna son Neveu, Claude de Brillac, pour l'instruire dans les sciences & dans les Langues. Il y avoit déja deux ans, qu'Aléandre étoit son Maître, quand il fit imprimer la *Gnomologia* l'an 1512. Il dédia cette Edition à son Ecolier.

Aléandre avoit une pension du Roi de cinq cens écus d'or. [Ces écus valoient en ce tems-là trente-cinq sols trois deniers.] Il étoit Principal du Collége des Lombards. En 1509. Louis XII. qui se plaisoit souvent à converser avec lui, comme nous l'apprenons d'Arnaud du Ferron dans la Vie de ce Prince, lui accorda des Lettres de Naturalité; & ce fut alors qu'Aléandre, qui pensoit depuis long-tems à entrer dans les Ordres Sacrés, les reçut jusqu'à la Prêtrise inclusivement.

A la fin de 1512. il fut reçu Maître ès Arts, & malgré une Loi de l'Université, qui ordonne qu'on ait ce degré, au moins depuis un an, avant qu'on puisse aspirer au Rectorat, il fut peu après élu Recteur par un suffrage unanime, & avec l'acclamation publique. *Mox*, dit Bade dans l'Epitre de son Plutarque Latin qu'il lui dédia, *contra legem Annariam, in hac Urbe observatam, quod paucis concessum videmus, nulla ambitione, nullo dissidio, nulla armorum vi, ut plerumque alias accidit; sed summis votis, omnibus punctis, plenis suffragiis, plausibilibusque acclamationibus, ad illustrissimam Parisiensis Academiæ Rectorum fu accitus, summum & maximè expetitum, maximèque veneran lum Magistratum.* Cette Epitre datée du 13. Décembre 1514. porte en tête: *Hieron. Aleandro, Mottensi, litterarum & litteratorum raro admodum decori, &c.* Bade lui dit: *Tibi, SUMMO in litteris viro, te, quem trium primarium Linguarum, & universi illius Doctrinarum orbis, quem Encyclopediam Græci vocant, DOCTISSIMUM, bonarum litterarum studiosi ADMIRANTUR omnes.*

Victorelli, ayant trouvé dans les Mémoires d'Aléandre, que deux ans après que celui-ci eut été élû Recteur, la Peste le contraignit de transporter sa Chaire à Orléans, & ensuite à Blois, en a conclu que son Rectorat avoit duré deux ans; mais il s'est trompé. On voit par la liste des

Recteurs (D) qu'il ne dura, suivant l'usage de ce tems-là, précisément que trois mois, à commencer au 23. Mars 1513. que l'on comptoit alors pour l'année 1512.

Lorsqu'Aléandre étoit à Orléans, un de ses Amis, Celse-Hugues Descousu, de Châlon, avec lequel il avoit demeuré à Padouë, lui dédia les Idylles de Théocrite qu'il fit imprimer : *Hieron. Aleandro, Mottensi, trium linguarum doctissimo, Graecas Aureliae litteras profitenti, Celsus-Hugo Dissutus, Cavillonus Celta, earum, necnon Hebraicarum, apud Parrhisios Interpres, S.*

Il passa, dit Bayle, *au service d'Everard de la Mark, qui l'envoya à Rome pour faciliter sa promotion au Cardinalat.*

Avant ce tems-là, & sans doute après que son Rectorat fut expiré au 23. Juin 1513. Etienne Poncher, Evêque de Paris, l'avoit attiré dans sa Maison, *honestissimis conditionibus*, dit Victorelli; & il paroît par l'Epitre de Badius, citée ci-devant, qu'il y étoit encore au mois de Décembre 1514. Badius y dit aussi que Poncher avoit fait connoître plus particulierement au Roi tout le mérite d'Aléandre, & que celui-ci étoit fort bien venu en Cour. Ce Prélat ne se détermina pas sans peine, à céder Aléandre à Everard qui le lui demandoit. Aléandre partit pour Liége à la fin de 1516. L'Evêque de Liége le prit aussi-tôt pour son Secretaire, ensuite pour son Chancelier, & le fit enfin Chanoine de sa Cathédrale, & Prévôt de S. Jean dans la même Eglise.

Léon X. le trouva assez habile pour souhaiter de le retenir... Aléandre eut ensuite la charge de Bibliothécaire du Vatican, après la mort d'Acciaioli.

Léon X. admiroit, dit Victorelli, la mémoire, la vaste érudition, la sagesse, & la probité d'Aléandre. Cet Eloge n'est point outré. Zenobe Acciaioli, comme je l'ai dit ci-dessus dans l'article de ce Dominicain, mourut le 27. Juillet 1519. & Léon X. donna son emploi de Bibliothécaire, dès le jour même, à Jérôme Aléandre.

Il fut envoyé Nonce en Allemagne, l'an 1519.

Ce ne fut qu'en 1520. & il porta avec lui la Bulle de Léon X. contre Luther, qui ne fut donnée qu'au mois de Juillet de cette année.

Il parla trois heures de suite contre la Doctrine de Luther. Mais on prétend qu'il ne la rapporta pas fidèlement.

Bayle devoit supprimer ce prétendu fait, ou le prouver. Il cite uniquement le Luthérien Seckendorf, dont le témoignage trop moderne, n'est d'aucun poids, tant qu'il n'est pas accompagné de preuves.

Il fut créé Cardinal, &c.

Aléandre étoit Nonce de Venise depuis 1533. lorsque Paul III. la rappella auprès de lui vers le mois de Mai 1535. Sa Sainteté le nomma au Cardinalat le 20. Décembre 1536. mais sans déclarer sa nomination, qu'il ne rendit publique, que le 3. Mars 1538. Aléandre fut joint alors aux deux Cardinaux Légats, désignés pour présider au Concile qui devoit s'assembler à Vicenze, & qui se tint à Trente quelques années après. La situation des affaires ayant obligé le Pape à differer le Concile, Aléandre fut envoyé Légat en Allemagne, d'où il revint au mois d'Octobre 1539.

Il fut inhumé dans l'Eglise de S. Chrysogone, qui étoit son titre de Cardinal. Dans la suite il fut exhumé, & transporté dans la petite Ville de sa naissance. Il y fut enterré dans l'Eglise de S. Nicolas.

REM. D. *Nous apprenons de Paul Jove qu'Aléandre ruïna lui-même sa santé par le trop de soin qu'il en prit, & qu'il fut à lui-même un très méchant Médecin, pour s'être servi de trop de remédes non nécessaires.*

J'ai de la peine à le croire en cela, dit Aubery, (E) non plus qu'en ce qu'il ajoûte qu'il ne cessa jusqu'au dernier soupir, de regretter la vie qu'il quittoit, *&c.* Le doute d'Aubery est d'autant mieux fondé, que Victorelli, qui écrivoit sur les mémoires d'Aléandre, dit que le tempérament de ce Cardinal fut toûjours foible; ce qui n'empêchoit pas qu'il ne s'appliquât continuellement à l'étude : *Imbecillis semper ejus valetudo; labor tamen in litterarum studiis indefessus.*

REM. E. *Il avoit publié quelques Ouvrages.*

Il y en a très peu d'imprimés. 1°. Il travailla en 1511. à une seconde Edition *in*-4°. de la Grammaire de Chrysoloras, comme on l'a vû ci-dessus.

2°. Il fit imprimer en 1612. le Livre intitulé :

(D) Du Boulay, *Hist. Univ. Paris*, T. 6. p. 976.

(E) Histoire des Cardinaux, T. 3. p. 568. Il faut remarquer qu'il fait dire à Paul Jove, ce que celui-ci ne dit pas tout-à-fait, sçavoir qu'Aléandre corrompit ainsi *la bonté de son tempérament*. Paul Jove, sans parler du tempérament d'Aléandre, se contente de dire : *Nimia tuendae valetudinis sollicitudine intempestivis medicamentis*, &c. Il est vrai que bien loin de vouloir dire par ces paroles, comme on le pourroit croire, qu'Aléandre étoit d'une foible santé, puisqu'il se voyoit obligé d'user de remédes fréquens, Paul Jove fait entendre que son tempérament ne devoit pas être mauvais; car il ajoûte qu'Aléandre, sans cette imprudente précaution, seroit sans doute parvenu à un âge très avancé : *Perventurus haud dubiè ad exactam aetatem, nisi*, &c.

titulé : *Gnomologia*. Paris, Matthieu Bolfec, *in*-4°. C'eſt, dit M. Chevillier, un Recueil des Sentences de Théognis, & de quelques autres petits ouvrages de divers Auteurs Grecs.

3°. En 1512. ſix Ecoliers d'Aléandre firent imprimer chez le même, un Dictionnaire Grec & Latin. Aléandre, qui en revoyoit les dernieres épreuves, y mit une Préface. Le P. Nicéron dit que ce Dictionnaire vit le jour en 1521. Ou ce Pere ſe trompe, ou c'eſt une faute d'impreſſion cauſée par un renverſement de chiffre : 1521. pour 1512. car Aléandre étoit alors en Allemagne. Ce Dictionnaire eſt ſous le nom d'Aléandre, dans le Catalogue de la Bibliothèque du Cardinal Impériali. Voyez ce que dit de cette Edition M. Chevillier a la pag. 255. de ſon Hiſtoire de l'Imprimerie de Paris.

4°. M. de la Monnoye, dans ſes Notes ſur l'Article 1273. des Jugemens des Sçavans, dit : *Je ne ſçache pas qu'on voye d'autres Vers Grecs d'Aléandre, que les deux de ſon Epitaphe, qui ſont véritablement fort bons.* Bayle rapporte cette Epitaphe a la R E M. H. de même que la Traduction en un Diſtique Latin, dont M. de la Monnoye n'eſt pas content. Voici comment ce dernier a rendu en François cette Epitaphe qui n'avoit jamais été traduite en notre Langue :

» Je meurs. A la bonne heure. Un favorable ſort
» Ne veut pas que je continuë
» A voir des choſes, dont la vuë
» Eſt cent fois pire que la mort. »

Ce ſera, ſans doute, une témérité à moi, de riſquer une autre Traduction après cet habile homme, qui réuſſiſſoit parfaitement dans ce genre :

Je meurs en rendant grace à la Bonté Suprême,
Qui va de mille objets épargner à mes yeux
Le ſpectacle plus odieux,
Que les horreurs de la mort même.

Et pour les Latins, ajoûte M. de la Monnoye, *hors une Epigramme de vingt-deux Vers, imprimée* [en 1577.] *dans le Recueil de Jean Mathieu Toſcan, je n'en connois aucun.* Bayle dit à la fin de la R E M. E. que *le Catalogue d'Oxford ne contient qu'un petit Poëme d'Aléandre.* Ce petit Poëme intitulé, *Poëma ad Julium & Neæram*, n'eſt autre choſe que l'Epigramme de 22. Vers dont je viens de parler, & réimprimée à la pag. 56. du Tom. 1. des *Deliciæ Poëtarum Italorum* de Gruter, Francfort, 1608. *in*-12.

5°. *Quatre Lettres*, qui ſe trouvent parmi celles de Frédéric Nauſéa, Evêque de Vienne en Autriche, imprimées en 1550.

6°. *Tabulæ in Grammaticam Græcam*, imprimées, ſelon Simler, à Straſbourg, en 1517. *in*-8°. Je ne ſçais ſi cet Ouvrage, comme l'a crû le P. Nicéron, eſt different du travail d'Aléandre ſur la Grammaire de Chryſuloras.

Voilà à quoi ſe réduiſent les Ouvrages imprimés d'Aléandre. Il en avoit compoſé beaucoup d'autres. *Opera multa*, dit Victorelli, *eaque egregia, ab eo conſcripta, potiorem eorum partem, Marcellinus Cervinus, Cardinalis S. Crucis, Pontificis Juſſu, habuit. Alia furto ſubrepta. Quatuor de Concilio habendo ab eodem confectos libros Tridentinæ Synodo uſui plurimùm fuiſſe intellexi.* Ce dernier Ouvrage eſt conſervé en Manuſcrit dans la Bibliothèque du Vatican.

Alde Manuce, dans la Préface de ſon Edition d'Homère, nous apprend qu'Aléandre avoit compoſé avant l'âge de 24. ans, un grand nombre de piéces, tant en Proſe qu'en Vers, ſoit en Grec, ſoit en Latin ; des Odes Latines, des Sylves, des Epigrammes en toutes ſortes de Vers, des Epitres, des Oraiſons, des Dialogues, *&c.* des Epitres & Dialogues Grecs à l'imitation de Lucien ; un grand nombre de Vers Grecs, *&c.* Ces Vers avoient tant d'élégance, que Michel Humelberg regardoit Aléandre comme un excellent Poëte, qui ne le cédoit qu'à Homère. Humelberg etoit un Sçavant, qui ayant entrepris de travailler ſur Auſone, qu'il fit imprimer en 1511. à Paris, chez Joſſe Bade, *in* 4°. après l'avoir revû & corrigé ſur pluſieurs Manuſcrits, avoua qu'il reſtoit encore dans ce Poëte, un grand nombre de paſſages obſcurs, qu'Aléandre avoit promis d'éclaircir publiquement dans ſes leçons. *Non inficiamur*, dit Humelberg, *non pauca in omnibus Auſonii Codicibus menda inveniri, magno digna vindice ; quæ Hieron. Aleander, vir omni laudum præfatione major, dum hæc imprimerentur alibi occupatus, ſibi in publico reſervat auditorio diſcutienda.*

Badius diſoit au même Aléandre en 1514. dans l'Epitre Dédicatoire de ſon Edition d'Homère : *Quum MULTI & præclari, tam Græcè, quam Latinè, jam abs te COMPOSITI Libri, poſt preſcriptam* [annorum novem : *nonumque prematur in annum.* Horat.] *Criticorum judicio preſſuram, in lucem venerint, qui, qualis, quantuſque*

fis, abundè manifestabunt.

Quant à son Ouvrage cité par Bayle, *adversus singulos Disciplinarum Professores*, c'étoit à ce qu'il paroît, une méthode générale pour étudier toutes les Sciences, & une espèce de Critique des méthodes suivies par les Professeurs de ces Sciences. Je crois que l'Auteur avoit conçu depuis long-tems le dessein de ce Livre, & que c'est l'Ouvrage dont Erasme disoit en 1524. à Jérôme Aléandre lui-même, sur l'idée qu'on lui en avoit donnée, que ce seroit *un riche trésor.*

Le P. de Montfaucon cite (F) d'autres Manuscrits d'Aléandre, conservés dans la Bibliothèque du Vatican; sçavoir: 1°. *Hieronymi Aleandri Concilium super re Lutherana, &c.* 2°. *Ejusdem secreta Instructio circa personarum, Germanorumque Principum conditionem.* 3°. *Hieronymi Aleandri, Brundusini, varia Opuscula.* Le même P. de Montfaucon cite des lettres d'Antoine de Ferrare, Dominicain, & d'Echius à Jérôme Aléandre.

On voit par ce grand nombre d'ouvrages, dont Aléandre composa une partie dans sa jeunesse, combien peu est digne de foi le témoignage de Paul Jove, cité par Bayle, REM. G. *Qu'Aléandre ne s'exerça qu'à parler, & que lorsqu'il voulut écrire, il sentit trop tard son foible.*

REM. G. *Je ne crois pas qu'on ait eu raison de dire qu'il étoit né Juif. Luther donne cela pour un fait certain; & voici ce que nous lisons dans ses œuvres:* Hieronymus Aleander Judæus natus est. An verò baptisatus sit nescitur. *Certum est eum non esse Pharisæum, quia non credit resurrectionem mortuorum, quoniam vivit perinde atque cum corpore sit totus periturus, adeo nullum à se pravum affectum abstinens. Usque ad insaniam iracundus est, quavis occasione furens. Impotentis arrogantiæ, avaritiæ inexplebilis, nefandæ libidinis & immodicæ, summum gloriæ mancipium, quamquam mollior, quàm qui possit elaborato stylo gloriam parare, & pejor quàm qui vel conetur in argumento honesto. At, ne nesciamus, cessit feliciissimè simulata defectio ad Christianos... Ce que dit Luther, qu'Aléandre étoit fort colère, est très véritable. On en peut croire Josse Gentin, Secretaire de ce Cardinal, dans une lettre à Nausea, Evêque de Vienne. Il lui dit de la meilleure foi du monde, après lui avoir mandé la mort d'Aléandre, qu'il ne sçait où prendre parti, après la mort de son Maître, dans l'appréhension où il est d'en trouver encore un plus emporté.*

Bayle devoit passer sous silence la longue invective de Luther, ou la prouver, ou du moins avertir le Lecteur, comme il fait en pareil cas lorsque l'interêt de son parti le demande, que Luther étoit très récusable: 1°. Parce qu'il étoit l'ennemi déclaré d'Aléandre. 2°. Parce qu'il n'en parloit que sur des oüi-dire, & sans preuve. 3°. Parce qu'il en disoit tant de mal, que par-là même il rendoit incroyable tout le mal qu'il en débitoit. 4°. Parce qu'il avançoit des faits qui étoient notoirement faux, qu'Aléandre, par exemple, étoit Juif de naissance & d'éducation.

Tâchons de prouver la calomnie de Luther. J'observe d'abord qu'il n'y a aucun Catholique, si l'on excepte Erasme, dont j'examinerai les raisons dans la suite, qui ait accusé Aléandre de mauvaises mœurs. Il est certain, au contraire, que tous ceux qui l'ont connu, l'ont loüé de ce côté-là. On peut voir, entr'autres, le témoignage de Manuce dans Victorelli. Manuce y dit qu'Aléandre en 1503. ressembloit en quelque manière à S. Jérôme, son Patron, dont il imitoit parfaitement la doctrine & la probité. Vatable, dans sa Préface sur Chrysoloras, disoit en 1511. *Aleander morum integritate cumulatissimus, quem nemo unquam satis laudaverit.* Micher Humelberg disoit pareillement en 1511. qu'Aléandre étoit au-dessus de toutes les loüanges; & Badius en 1514. assuroit qu'il étoit aimé & admiré de tout le monde, soit dans l'Université, soit à la Cour, autant par sa probité, que par son érudition. L'estime constante & invariable qu'eurent pour lui Etienne Poncher, Evêque de Paris, le Roi Louis XII. les Papes Léon X. Adrien VI. Clément VII. & Paul III. sont des preuves certaines, qu'il n'étoit nullement un Scélérat & un Impie, comme Luther l'a osé avancer dans sa fureur. Victorelli assure, que Clément VII. & Paul III. sur-tout n'entreprenoient rien de considérable, sans le consulter, lors même qu'il étoit absent. Ce qui est à remarquer, c'est qu'Erasme même, le seul Catholique qui ait dit du mal d'Aléandre, & qui durant les dix dernieres années de sa vie fut toûjours animé contre lui, n'a jamais attaqué ses mœurs, que dans un tems où il n'en pouvoit plus être témoin; sçavoir en 1533. & nullement par rapport au tems où il l'avoit fréquenté.

(F) Nouvelle Biblioth. des Mss. p. 112. & 113.

Le Cardinal Sadolet écrivit au Pape Paul III. en 1537. une lettre très vive, quoique très respectueuse, pour se plaindre de ce qu'il n'avoit pas donné le Chapeau à Jérôme Aléandre. Cette lettre est si avantageuse à celui-ci, & réfute si solidement les calomnies de Luther, que je ne puis m'empêcher d'en rapporter ici un fort long passage, & d'assurer qu'elle mériteroit d'être transcrite en entier. *Angit me*, dit Sadolet, (G) *& sollicitum vehementer habet, quod unum opportunissimum, & imprimis utile membrum nostri corporis video languere. Non utar circuitionibus, neque obscurè aut obliquè tecum agam, sed apertè, atque ut veritas ipsa, & fides mea fert. Incredibile est, Pater Sancte, quantum dolorem acceperim, quod summus & doctissimus vir, Hieronymus Aleander, Brundusinus Archiepiscopus, ab eo honore exciderit, ad quem ego vocatus sum; quo adjutore & socio, ambobusque nobis, studio locoque conjunctis, Deo fretus, confidebam nos, non modo apertos impetus hostium, sed absconditas etiam insidias facilè propulsaturos. Multa enim collecta sunt in eo homine magna atque præstantia, quæ in cæteris singula vix insunt, eaque omnia maximè & huic tempori, & huic causæ necessaria. Linguarum summa cognitio; Conciliorum, rerumque, quæ ad eam rationem pertineant, omnium memoria scientiaque admirabilis: usus & consuetudo cum exteris nationibus, ac cum Germana natione præsertim, in qua diu, & acriter, adda etiam feliciter, negotia Catholicæ Fidei tractavit. Quo ergo tantum bonum à nobis rejectum est? Nollem detrahere cuiquam; non enim id naturæ, nec consuetudinis est meæ: sed tamen Sedis Apostolicæ amor, qui mihi penitus insitus est, vincet in hoc loco naturam. Etenim, si confidit Sanctitas Tua res bene processuras horum Theologorum ope, qui in Doctoribus istis recentioribus tantum exercitati sunt, credat mihi Ipsa, in quo mentiri cupio, acerbiore dissidio, & multiplicatis Hæresibus, nos ex Concilio esse discessuros. Quamobrem, & quomodo hoc futurum putem, aut alias dicam, aut res ipsa indicabit. Doleo igitur, & vehementer doleo, quod Aleandrum comitem mihi Fortuna inviderit. Nam cum in me aliquid fortasse insit, quanquam exiguum id & tenue, attamen publicæ causæ non inopportunum, id, illo comite & adjutore, amplius & valentius certè erat futurum. Mihi & dolere & timere necesse est, quod vereor, ne sit non levis plaga publicæ causæ injecta. Atque hic Deum testor, inspectorem cordium, me hoc testimonium de illo viro, neque gratiæ dare, neque ulli cupiditati meæ; sed unam mihi veritatem, unam utilitatem publicam, unam rationem honoris ejus & nominis, quod Tibi eximium & memorabile partum est, esse propositam. Hoc affirmare non dubito: Si Sanctitas Tua suam prudentissimam, atque optimam mentem ad hunc honestandum hominem deflexerit, præter rei Christianæ commodum, & tuam suam laudem, omnes & res & homines tale tuum judicium atque factum summopere esse comprobaturos.*

Le Cardinal Sadolet, qui connoissoit d'ailleurs parfaitement Aléandre, n'en eût jamais ainsi parlé au Pape, s'il avoit sçu que ce Prélat, eût été, à la vérité, un homme d'une science sublime, d'une prudence & d'une expérience consommée; mais malgré toutes ces qualités, diffamé du côté des mœurs, & qui plus est, un homme connu par tout pour un impie. Le Pape eût-il eu même aucun égard aux conseils du Cardinal Sadolet? Cependant il donna le Chapeau à Jérôme Aléandre le 3. Mars de l'année suivante; & je ne doute point que cette lettre ne l'ait engagé à rendre publique la nomination qu'il en avoit faite dès le 20. Décembre 1536.

Le même Sadolet recommande à son neveu, qui étoit à Rome en 1535. d'y voir Aléandre, le plus souvent qu'il pourroit, & appelle celui-ci, *hominem OMNIUM doctissimum . . . Incredibile propè est quæ sit hominis scientia, memoria, &c.* Est-il à présumer que ce pieux Cardinal eût voulu donner à ce jeune homme la connoissance d'un Scélérat & d'un Impie?

Voici encore un témoignage avantageux qu'a rendu Sadolet à la science & à la vertu d'Aléandre. *Consului* [dit-il à Frederic Nausea dans la lettre 10. du 18. Livre, datée du 22. Fevrier 1537.] *Antistitem Brundusinum* [Aleandrum] *hominem, ut nosti, summi judicii, OPTIMI animi, excellentisque doctrinæ*, &c.

Quant à l'avarice infatiable, dont Luther l'accuse, *Avaritiæ inexplebilis*, loin d'en avoir des preuves, on en a du contraire. Victorelli dit d'Aléandre, qu'il étoit *insigni in Egenos & viros doctos liberalitate, quamvis rei familiaris angustiâ premeretur.* Il est certain qu'Aléandre ne fut jamais riche. Il avoua lui même [selon

(G) *Lib. XII. Epist. 7.*

Bayle, R E M. G. en pleine Diéte à Vormes, que sa famille étoit pauvre : *Parentes mei ad inopiam redacti, &c.* [Preuve, pour l'observer en passant, qu'il n'étoit pas *superbe au souverain point*, comme l'a dit Luther traduit par Bayle.] Etant à Venise chez Alde Manuce, il étoit pauvre, & Erasme lui avoit rendu service en ce tems-là, *cum res illi angustiores essent.* Il fut un peu plus à son aise à Paris, ensuite à Liége & à Rome ; mais il ne fut jamais dans l'opulence. Au retour de sa première Nonciature, après la mort de Léon X. à peine avoit-il de quoi subsister. Adrien VI. lui promit qu'il ne l'abandonneroit point. En effet, il lui donna d'abord un Canonicat avec une Prévôté dans l'Eglise de Valence en Espagne, dont il tiroit six cens écus, dit Victorelli. Il quitta ces Bénéfices, lorsqu'au mois d'Août 1524. il fut fait Archevêque de Brindes, & Evêque d'Oria [deux Prélatures réunies alors, & ensuite divisées.] Son Archevêché lui rapportoit en tout huit mille Ducats. Il avoit, outre cela, les apointemens de Bibliothécaire du Vatican. Je ne crois pas qu'il eut quelque chose de plus jusqu'à sa mort.

Un fait, qui lui est extrêmement honorable, c'est qu'étant prêt à mourir, il protesta dans son Testament qu'il n'avoit jamais reçu aucun présent dans le cours de ses Nonciatures : *In Legationibus meis nunquam munus accepi.* Bayle lui-même n'eût pû s'empêcher d'en croire Aléandre sur sa parole ; puisque, comme il le dit fort bien, R E M. H. ce seroit *une horrible médisance de representer Aléandre, comme un Fourbe moribond, qui veut par son Testament faire accroire un grand mensonge à toute la postérité.* Or, ce fait sur lequel on ne pourroit soupçonner Aléandre de mensonge, sans une injustice évidente, & sans une *horrible médisance*, prouve parfaitement qu'il n'étoit point avare.

Autre preuve de la calomnie de Luther. Ceux qui sont rongés d'une avarice insatiable, comme cet Hérésiarque prétend que l'étoit Aléandre, ont plus d'ardeur pour l'argent, que pour les Livres, & cherchent plus à remplir leurs coffres, qu'à enrichir leurs Bibliothèques. Or, il est certain qu'Aléandre eut dès sa jeunesse, & jusqu'à la mort, une grande passion pour les Livres, sur-tout pour les Manuscrits. Quoique peu à son aise dans ses premieres années, il trouvoit le secret de satisfaire cette inclination, & dès 1507. il avoit même déja quelques rares Manuscrits. Erasme avouë (H) qu'Aléandre lui avoit prêté cette année les Centuries Manuscrites des Proverbes Grecs de Michel Apostulius, dont il augmenta ses *Adages*. En un mot, sa Bibliothèque, qu'il légua, en mourant, à des Religieux, étoit nombreuse, bien choisie, & riche en manuscrits. Un *Avare au souverain point* l'eût venduë pendant sa vie, ou, pour mieux dire, ne l'eût pas amassée à grands frais. Il est bon d'ajoûter que nul autre que Luther, n'a jamais accusé Aléandre d'avarice.

Gentin, son Domestique, qui dit que c'étoit un homme emporté, ne dit rien de cette prétenduë avarice. Ce défaut est pourtant dans les Maîtres, celui dont les Domestiques se plaignent le plus, parce que leur cupidité le leur fait souffrir plus difficilement. C'est donc un préjugé favorable à Jérôme Aléandre, de ce que Gentin ne lui reproche rien de ce côté-là.

Passons à present au reproche de colère que lui fait Luther copié par Bayle. Le témoignage de Luther, comme je l'ai déja dit, n'est d'aucun poids. Celui de Gentin est, à la vérité, plus recevable. Il ne sçauroit néanmoins fournir une preuve complette, à moins que l'on ne soit entièrement assuré quel homme étoit ce Gentin. Combien ne voit-on pas tous les jours de Domestiques d'humeur facheuse, ou peu dociles, capables de mettre souvent en colère des Maîtres, patiens d'ailleurs ? La moindre vivacité, qu'ils s'attirent d'un Maître, est pour eux un emportement étrange. Il paroît par la Lettre même de Gentin, qu'il n'étoit pas un Serviteur fort diligent ni fort exact. Sa Lettre est du 6. Mars, & depuis plus d'un mois que le Cardinal son Maître étoit mort, il n'avoit pas encore rendu compte, & remis aux Cardinaux Bembe, Cervin & Gambara, exécuteurs testamentaires du défunt, les Livres & les papiers, dont il se trouvoit chargé en qualité de son Bibliothécaire. Il n'étoit pas si mécontent d'Aléandre, qu'il n'eût demeuré quatre ou cinq ans à son service, & avant sa Légation de 1538. en Allemagne où il l'avoit accompagné. Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'il ne l'accuse, ni d'avarice, ni d'aucun autre défaut. Il l'appelle une homme d'une rare érudition, dont la mémoire lui est précieuse : *Virum raræ eruditionis, bonæ memoriæ ;*

(H) *Adagior. Chiliad. II. Cent. I.* p. 354. Edit. Basil. 1528.

&

& il rapporte l'Epitaphe en deux Vers Grecs, que son Maître lui dicta (I).

Sans nier expressément qu'Aléandre ne fût peut-être devenu, quelque tems avant sa mort, d'une humeur chagrine, & un peu colère, à cause de ses infirmités, je vais tâcher de montrer que ce n'étoit point son naturel. En voici des preuves, qui me paroissent sans replique.

Badius, dans l'Epitre Dédicatoire, que j'ai citée plus haut, dit qu'Aléandre avoit *INGENITAM quamdam HUMANITATEM*, & il ajoûte : *Omitto reliquas tuas virtutes, quamdamque ingenuitatem, & obsequendi studium, quo OMNES tibi mirum in modum devinxisti, quorum gravissimum testimonium, mendacii me suspectum non patietur. Quum tua URBANISSIMA COMITATE, gratia, charitate, quibus quum ob MORES JUCUNDOS, tum ob Literarum miracula, quàm plurimum in Regia potes*, &c. Voilà donc Aléandre, qui en 1514. dans sa 35. année étoit un homme d'un naturel doux, bienfaisant, affable, & qui par là se faisoit aimer de tout le monde, à la Cour, dans l'Université, *&c.* Celui qui l'assure, le connoissoit particulièrement, & il déclare d'ailleurs que ce qu'il dit, est un fait notoire.

Erasme en parloit à peu près de même, sept ans après, dans une Lettre écrite en 1521. à Budé (K), auquel il dit qu'il espéroit, *Aleandri consuetudine frui, non minùs AMŒNA, quàm erudita.* La conversation d'un homme emporté jusqu'à la fureur, comme Luther le disoit d'Aléandre en ce tems-là même, fut-elle jamais pleine de charmes? Erasme se plaignoit, la même année, de ses Ennemis, qui s'efforçoient de le mettre mal avec Aleandre, qu'il appelle *hominem mihi vetere ac JUCUNDISSIMA necessitudine conjunctum* (L). Ce grand homme étoit si persuadé du caractère doux, affable & pacifique d'Aléandre, que lui écrivant à lui-même, pour se plaindre de leurs Ennemis communs, qui, depuis quelques années, avoient semé la discorde entr'eux; il lui dit qu'il ne doute point, que s'il pouvoit le rejoindre, ils ne se reconciliassent entiérement. *Nec dubito quin inter nos pulcherrimè conveniret, si liceret convivere* (M). Ces témoignages d'Erasme ont d'autant plus de poids, qu'il avoit demeuré quelque tems avec Aléandre vers la fin de 1507. à Venise, chez Alde Manuce, n'ayant qu'un même lit, & que d'ailleurs il le connoissoit à fond, comme il le dit lui-même : *Intus, & in cute hominem novi*, qu'enfin il continuë à lui rendre justice sur son humeur douce & pacifique, dans un tems où il croyoit qu'Aléandre, trop crédule, & même trop *simple*, s'étoit laissé prévenir injustement contre lui.

C'est aussi, à ce qu'il me semble, par rapport à l'affabilité, & au caractère aimable d'Aléandre, que Sadolet l'appelloit en 1537. *virum optimi animi*; c'est-à-dire, un très bon cœur.

Si je me suis si fort étendu dans la réfutation de cette Remarque, c'est que la Critique, que j'en ai faite, m'a donné lieu de dire sur Aléandre bien des choses omises par Bayle.

REM. I. *Erasme fait souvent mention de lui dans ses Lettres, & presque toujours, en mal. . . Il faut pour le moins qu'on voye ici un passage d'Erasme, à l'avantage d'Aléandre.*

C'est un fait, non seulement très faux, mais rempli d'une insigne mauvaise foi, d'oser avancer qu'Erasme fait mention d'Aléandre presque toujours en mal. Si je me sers des *termes de mauvaise foi*, c'est moins pour imiter le stile de Bayle, qui, à chaque instant trouve dans Moréri, dans Naudé, *&c. trois ou quatre grands mensonges*, lesquels ne sont pourtant que des erreurs très innocentes; qu'à cause qu'il y a effectivement de la mauvaise foi dans ce passage. Aléandre, dit M. Chevillier (N), » avoit été Ami d'Erasme, parce que ce-» lui-ci n'avoit pas encore commencé à » publier des nouveautés dans l'Eglise. Il » devint pour cette raison un de ses plus » grands Adversaires. Erasme le fait assez » connoître par ses Lettres, & particulié-» rement, par celle qu'il écrivit à Louis » Berquin, l'année 1528. qui est au Tome » 3. p. 761. «

Il faut pour le moins, dit Bayle, *qu'on voye ici UN passage d'Erasme à l'avantage d'Aléandre.* Pourquoi UN, & pas plus, si ce n'est parce que Bayle avoit conçu un injuste préjugé contre ce sçavant Cardinal, qui fut l'un des plus grands hommes de son siécle?

Il est nécessaire de rapporter ici plusieurs

(I) Il ajoûte : *Sunt plura ejus composita Epitaphia, quæ suo tempore mittam.* Il nous apprend dans cette Lettre, datée de Rome, *ex Curia Brundusina*, qu'Aléandre résigna son Archevêché de Brindes, trois jours seulement avant sa mort, avec l'agrément du Pape, à son neveu, François Aléandre, *qui*, dit Gentin, *nobiscum fuit in Legatione Viennæ.*

(K) *Lib. XVII. Epist.* 16.

(L) *Lib. XVII. Epist.* 24.

(M) *Lib. XVIII. Epist.* 35.

(N) *Origine de l'Imprimerie de Paris*, p. 254.

passages des Lettres d'Erasme, à l'avantage d'Aléandre : passages que Bayle avoit lûs, & qui prouvent clairement la mauvaise foi, que je lui impute, d'avoir dit qu'*Erasme fait mention d'Aléandre dans ses Lettres presque toujours en mal.* Ces extraits sont d'autant plus nécessaires, que beaucoup de personnes, qui regardent Bayle comme un Critique sûr & impartial, se persuaderont sur sa parole, si l'on ne prend le soin de les détromper, qu'il n'y a effectivement dans toutes les Lettres d'Erasme, aucun autre passage à l'avantage d'Aléandre, que celui qu'il transcrit, & qui d'ailleurs est fort peu de chose.

Premier extrait. *Aleander jam diu apud nos est, sed hujus hactenus maligna nobis fuit copia, quod satagerit in hoc Lutherano negotio, in quo sanè FORTEM ac STRENUUM virum se præbuit. Hoc ubi defunctus erit, imo, quia jam prope defunctus est, licebit aliquoties hominis consuetudine frui, NON MINUS AMŒNA QUAM ERUDITA.* N'est-ce pas là un Panégyrique complet de cet habile homme, qui étoit alors en Flandres, à la suite de Charles-Quint, auprès duquel il étoit Nonce ? Cette Lettre, adressée à Budé, & datée de 1521. est la XVI. du 17. Livre.

Second extrait. *Gestit adhuc animus, & fortassis audebo jacere aleam; præsertim huc vocante Aleandro, cujus* CONSILIO *in rebus gerendis, NON MINUS TRIBUO, QUAM JUDICIO IN LITERIS .... Amicitiam, quæ mihi cum Aleandro jam non nova fuerat, linguæ venenatæ pœne dirimerant. Nunc, re deprehensa, mutavit animum; sed voces missas magis optat revocare quàm potest.* Cet extrait est tiré du 17. Livre, lettre 14. en date du 23. Septembre 1521. & écrite à son Ami Bumflius, auquel il dit qu'il avoit dessein d'aller à Rome, dans la pensée où il étoit qu'il y trouveroit Aléandre.

Troisiéme Extrait tiré de la Lettre à Bothzemus, luë par Bayle qui en a tiré quelque chose au commencement de la REM. R. de l'Article *Erasme.* (Article, où pour le dire en passant, il fait mention d'Aléandre, & où par conséquent il se souvenoit de ce qu'il avoit dit à l'Article de celui-ci.) Erasme y parle d'un grand Ouvrage sur la controverse du Luthéranisme, dont il avoit formé le projet. Je l'ai entrepris, dit Erasme, *complurium hortatu; primùm Rev. Patris Martini Caracciolæ; præterea, CLARIS. VIRI, HIERON. ALEANDRI, TRILINGUIS ERUDITIONIS HOC ÆVO SINE CONTROVERSIA FACILE PRINCIPIS.* Cette lettre est datée du 30. Janvier 1524. C'est 1525. selon notre calcul.

Quatriéme Extrait. *Aleandrum tum AMO, tum SUSPICIO. Sed quidam illum instigant in me, suggerentes falsas suspiciones, &c.* Liv. 17. Epitre 58. à Barbirius, du 31. Août 1525.

Cinquiéme Extrait d'une autre lettre au même, du 3. Octobre 1525. C'est la XII. du 18. Livre. *Fac amicitiam eloquentia tua confirmes inter me & Aleandrum. ADMIROR HOMINIS ERUDITIONEM, INGENIUM AMO. Sed sunt in orbe* [peut-être *in urbe* Roma, où Aléandre étoit pour lors aussi bien que Barbirius] *tot malæ linguæ, quæ suffundunt frigidam.*

Sixiéme Extrait d'une Lettre qu'Erasme écrivit à Jérôme Aléandre lui-même. C'est la 35. du 18. Livre, en date du 2. Septembre 1524. Bayle à eu la malignité, en supprimant tout ce qu'il y a de favorable à ce sçavant homme, d'en tirer quelque chose contre lui. En voici le commencement. *Vir eximie, RURSUM quereris, quod te literis meis traducam. Imo jam tribus aut quatuor locis in lucubrationibus meis HONORIFICENTISSIMAM facio tui MENTIONEM.* On conçoit par ce début qu'Aléandre, fatigué des faux rapports que lui faisoient d'Erasme, des gens qui ne cherchoient qu'à semer la discorde entr'eux, avoit pris le bon parti, qui étoit d'avoir un éclaircissement sur ce sujet avec Erasme lui-même, & qu'en conséquence il lui écrivit deux fois. On y voit aussi qu'Erasme nioit d'avoir mal parlé d'Aléandre, dont il avoit fait mention au contraire avec éloge dans trois ou quatre endroits. *Nam quod quidam*, ajoute Erasme, *te mihi præfert in omnibus, etiam in re Theologica, non arbitror ad meam ignominiam pertinere, non hercule mogis, quàm quod ditior es, aut formosior. HOC IPSUM ABUNDE GLORIOSUM EST VEL CONFERRI TECUM ...* Erasme finit ainsi : *Sit igitur inter nos illorum omnium* amnistia, *& senties Erasmum constantem & candidum GLORIÆ TUÆ FAUTOREM.*

Je laisse au Lecteur les frais du Commentaire, & à décider si Bayle, qui avoit vû tous ces passages & beaucoup d'autres, a pû dire, sans blesser la vérité, qu'*Erasme parle d'Aléandre dans ses Lettres presque toûjours en mal*, & s'il a eu raison de réduire tout le bien qu'Erasme dit de ce sçavant homme, au seul Extrait qu'il en rapporte.

MEME REM. *Aléandre, bouillant de son naturel, n'avoit pû souffrir la modération d'Erasme.*

J'ai donné assez de preuves de la douceur d'Aléandre. Il est si faux d'ailleurs que celui-ci ne pût souffrir la modération d'Erasme, que ce dernier dit expressément qu'il avoit entrepris, par les conseils d'Aléandre, un Ouvrage [c'est celui dont il est parlé ci-dessus dans le troisiéme Extrait] sur le Luthéranisme, par forme de Dialogue, où il ne devoit entrer, ni emportement, ni aigreur, ni injures; mais plein de modération. *Res peragetur inter duos absque conviciis, nulla contentione, nullo fuco; tantùm nudè simplex veritas exponetur, tanta æquitate, tantaque moderatione*, &c.

MEME REM. *Les Ennemis d'Erasme ne cessérent de le diffamer comme fauteur du Luthéranisme. Ainsi l'amitié & l'estime réciproque, qui avoient été entre lui & ce Nonce, souffrirent une grande diminution au premier voyage d'Aléandre en Allemagne.*

Fait absolument faux. Les Extraits, que j'ai rapportés, prouvent clairement qu'Erasme étoit pénétré d'estime & d'amitié pour Aléandre en 1521. dans le tems, où finit la premiére Nonciature de ce dernier. Ce ne fut qu'après cette année que leurs Ennemis semérent la discorde entr'eux. Erasme fit tout ce qu'il put, jusqu'en 1525. pour se maintenir dans les bonnes graces & dans l'amitié d'Aléandre.

Outre les Extraits qu'on a lûs, la 24. Lettre du 17. Livre, citée par Bayle, le prouve évidemment. Au reste, il est clair que Bayle a eu tort de mettre le passage qu'il en a tiré, à la tête de ceux où il prétend qu'Erasme *parle mal d'Aléandre*. Il me paroît qu'il y est fait mention très honorablement de celui-ci, qu'Erasme appelle *hominem APPRIME DOCTUM, mihique vetere ac JUCUNDISSIMA necessitudine conjunctum*, &c.

MEME REM. *Ce Porteur de Bulles [Aléandre] fit tout ce qu'il put pour perdre Erasme, & bien en prit à ce dernier, que l'Empereur ne voulut pas faire tout ce qu'on lui demandoit.*

Bayle n'a parlé ainsi, que parce qu'il n'a pas pris garde aux dates des Lettres qu'il cite. La premiere des deux, dont il venoit de donner un court extrait, où Erasme se plaint de ceux qui irritoient Aléandre contre lui par leurs artifices, est de 1521. année où ces deux grands hommes n'étoient pas encore ennemis. D'où il s'ensuit que ce ne peut être d'Aléandre que parle Erasme, lorsqu'il se plaint d'un certain qui l'auroit perdu, *si pronas aures Principum reperisset*. On sçait qu'Erasme ne manquoit ni d'ennemis, ni d'envieux. La seconde Lettre est du 9. Mars 1530. 1531. selon le calcul d'aujourd'hui.

MEME REM. *Une Lettre, qu'Erasme avoit écrite à Luther, irrita si fort Aléandre, qu'il tâcha de ruïner son ancien Ami, tant auprès du Pape, qu'auprès de l'Evêque de Liége. Il affecta de dire que les Hérétiques avoient trouvé dans les Ecrits d'Erasme, le fondement de toutes leurs fausses Doctrines.*

Les deux Lettres, citées par Bayle, sont, l'une du 6. Septembre 1524. & l'autre du 25. Août 1528. Elles ne servent donc de rien pour prouver que ces deux Sçavans s'étoient brouillés dès le premier voyage d'Aléandre en 1520. & en 1521. Au reste, Bayle s'en rapporte ici à Erasme, & il a tort. Bien des personnes, comme Erasme s'en plaint lui-même si souvent, faisoient de lui de faux rapports à Jérôme Aléandre, pour l'irriter; & il n'y a pas lieu de douter que d'autres personnes ne fissent de pareils rapports à Erasme touchant Aléandre. Erasme croyoit qu'Aléandre prêtoit trop facilement l'oreille à ces gens-là, & il est clair qu'on est en droit de faire à bien plus forte raison le même reproche à Erasme, qui, comme on le verra dans peu, ne craignit pas d'avancer un grand nombre de faussetés capables de ternir la réputation d'Aléandre. Erasme, prévenu & passionné, ne doit donc point en être crû sur sa parole.

MEME REM. *Aléandre médisoit aussi de l'érudition, & des Ouvrages de ce grand homme.*

Bayle, afin de prouver ce qu'il avance, cite la Lettre d'Erasme à Jérôme Aléandre. J'ai observé ci-dessus qu'elle est très favorable à celui-ci, & que Bayle en fait un fort mauvais usage contre lui. Il n'y a rien dans cette Lettre, d'où l'on puisse conclure certainement qu'Aléandre *médisoit* à Rome *de l'érudition & des Ouvrages d'Erasme*. Car, en supposant même qu'Erasme étoit très bien informé, & qu'il ne se plaignoit pas sur de faux rapports, il ne faut point lui faire dire plus qu'il ne dit en effet. *Nec obscurum est mihi*, dit-il, *quàm odiosas censuras de me ferant eruditi quidam Romæ ... Quod si voles nos tuis etiam lucubrationibus adjuvare, videbis Erasmum candidum applausorem tuæ gloriæ. Nec dubito quin inter nos pulcher-*

rimè conveniret, si liceret convivere. Erasmus Romæ vocor, quasi vestri Scriptores... nunquam lapsi sint ... Aliaque permulta dicuntur illic à morosis censoribus, in quibus NONNULLA VIDENTUR à te profecta.

Voilà donc à quoi se réduisent les reproches d'Erasme prévenu contre Aléandre : *Nonnulla videntur à te profecta.* Il n'ose l'assurer. Il lui semble seulement. En étoit-ce assez pour donner lieu à un Critique aussi habile que Bayle, de dire qu'*Aléandre médisoit de l'érudition, & des Ouvrages d'Erasme?*

Je pense, au reste, que *ces traits de censure*, qu'Erasme croyoit venir d'Aléandre, regardoient les *Proverbes* de ce premier. On disoit à Rome, comme on le voit dans une Lettre d'Erasme du 31. Août 1524. dont je vais citer un passage, & antérieure de deux jours seulement à celle dont il s'agit ici; qu'Erasme avoit assez mal traduit divers Textes Grecs dans ses Proverbes. Erasme, s'imaginoit, si je ne me trompe, que ce reproche venoit originairement d'Aléandre, qu'il reconnoissoit *pour le premier homme de son Siécle*, par rapport à la connoissance des Langues Latine, Grecque & Hébraïque. Voici comment Erasme tâche de se justifier de ce reproche dans la Lettre du 31. Août 1524. *Si parum Græcis respondent quæ vertimus in Proverbiis, causam nemo melius reddet, quàm Aleander, qui me vidit ex tempore tantùm scribentem in hoc opere, quantùm excudebant .... id est singulis diebus geminum paginarum ternionem.* Mais c'étoit convenir de la justice du reproche qu'on lui faisoit. Car les Sçavans de Rome, qui blâmoient l'infidélité de ses Traductions, n'étoient pas obligés de sçavoir quel tems il y avoit employé. D'ailleurs ils auroient pû lui dire, avec le célèbre Comique François du dernier siécle : *Le tems ne fait rien à l'affaire.*

MEME REM. *Erasme regardoit Aléandre comme un Ennemi si irrité, qu'il le prit pour l'un des principaux promoteurs des censures, que la Sorbonne avoit publiées contre ses Livres, & pour l'Auteur véritable de l'invective, qui avoit couru sous le nom de Jules-César Scaliger*, &c.

Il est certain qu'Erasme se trompoit, comme Bayle en convient par rapport à l'Ouvrage de Scaliger. A l'égard de la Censure de la Sorbonne, Bayle se moque du soupçon d'Erasme. Mais il devoit dire que celui-ci, supposoit une fausseté. Car il est indubitable qu'Aléandre n'étoit point à Paris, mais en Italie, lorsque les Censures furent publiées par la Sorbonne. Bayle renvoye à l'Article ERASME, pour l'ouvrage de Dolet, & il y convient qu'Erasme étoit dans l'erreur en l'attribuant à Jérôme Aléandre. Voilà donc trois faits évidemment faux, dont Erasme accuse celui-ci. La Lettre d'Erasme est du 14. Décembre 1531.

MEME REM. *Erasme veut parler de ce Nonce. Il faut donc que la passion d'Aléandre ait été extrême. Car celui, dont Erasme se plaint, avoit fait courir à la Cour de Rome un Ecrit, (Racha) où il disoit au Pape, qu'il s'etonnoit, que tant de milliers de personnes ayant péri en Allemagne, dans la Guerre des Paysans, Erasme, l'Auteur & le Chef de ce furieux tumulte, vécût encore. On ne peut pas ignorer, qui est l'Auteur qu'Erasme désigne, puisqu'il dit : Aleander in suo Racha demirons me adhuc spirare, quum in Germania tot hominum millia sint trucidata.*

Bayle s'en rapporte ici au seul témoignage d'Erasme qui attribuë à Jérôme Aléandre, le *Racha*, dont il se plaint si fort. Mais comment n'a-t-il pas fait cette réflexion qui se presente naturellement à l'esprit d'un Critique équitable, & impartial? Voilà quatre faits dont Erasme accuse Aléandre. 1°. D'avoir été le promoteur des Censures de la Sorbonne. 2°. D'être l'Auteur de l'Ouvrage qui portoit le nom de J. C. Scaliger, & qui étoit effectivement de ce dernier. 3°. De celui qui portoit, & avec raison, le nom de Dolet. 4°. Du Manuscrit qui couroit sous le titre de *Racha* ou *Raca*, sans nom d'Auteur. Il est indubitable qu'Erasme se trompe sur les trois premiers chefs. Dois-je donc, puis-je même prudemment le croire sur le quatriéme, tant que je n'en aurai d'autre preuve que sa parole? Il étoit si étrangement prévenu contre Aléandre, qu'il lui attribuoit, sans la moindre apparence de raison, des Ouvrages avoués par leurs Auteurs, qui y avoient mis leurs noms. Suis-je en droit de me persuader qu'il ne se trompoit pas, lorsqu'il lui attribuoit un Ouvrage Manuscrit, & sans aveu? Voilà, ce me semble, comment Bayle eût dû raisonnet, s'il n'eût été injustement prévenu contre Aléandre. Observez qu'Erasme, en parlant de la Satire de Scaliger, avoit dit, ainsi que Bayle lui-même le rapporte, qu'il étoit aussi assûré que ce Livre venoit d'Aléandre, qu'il l'étoit de sa propre vie : *Tam scio illius* (Aleandri) *esse, quàm scio me vivere.* Ainsi quand même il auroit assûré avec autant de

de confiance, que le *Raca* étoit d'Aléandre, on n'auroit pû sensément l'en croire sur sa parole.

MEME REM. *En un autre endroit il le désigne sous le nom de VERPUS. Ce qui témoigne qu'il n'étoit point désabusé de la médisance qui avoit couru, que cet homme-là etoit né Juif.*

Voilà donc encore une fausseté à laquelle Erasme se prêtoit contre Aléandre, en le diffamant comme Juif de naissance. Bayle ajoute en marge: *Voyez la 74e. lettre du même Livre.* Il auroit dû en tirer le fait suivant, qui témoigne la prévention étrange, où Erasme, quelques années avant sa mort, étoit contre Aléandre. Goclenius, ami d'Erasme, traversé dans la demande d'un Canonicat d'Anvers, lui fait part de la peine où il se trouve. Erasme lui répond le 28. de Juin 1536. & signe ainsi: *Erasmus Rot. ægra manu* (Il mourut le 12. de Juillet suivant) & ne sçachant pas quels étoient les gens opposés à Goclenius, il se mit dans l'esprit que le principal de ces contradicteurs étoit Aléandre, qui ne pouvant lui nuire à lui-même, le persécutoit dans ses Amis. *Suspicor*, dit-il, *harum molestiarum* τεχνίτην *esse eum, qui* Scaligeros, Doletos, *&* Merulas *in me subornat. Non sat habet homo JUDAICE vindex impetere me, nisi & meos impetat..... Habet Leodii qui suffundit frigidam, & hominem ad malitiam instruit.* Erasme, dans les six dernières années de sa vie, s'étoit accoutumé à regarder Aléandre, comme le plus violent & le plus implacable de tous ses ennemis. De quelque part qu'il essuyât des disgraces, qu'on lui suscitât des persécutions, il ne balançoit point sur l'auteur de ces traverses. C'étoit à coup sûr, & sans aucun risque de se tromper, c'étoit Aléandre, ennemi aussi furieux, qu'il avoit été autrefois ami tendre, bienfaisant, & plein de candeur. C'étoit Aléandre, qui étant à Rome, à Venise, en Allemagne, alloit mendier chez les Docteurs de Paris, des censûres contre Erasme. C'étoit Aléandre, qui animoit contre lui Scaliger à Agen, Dolet à Lyon, Constantin Merula, je ne sçais en quel pays. C'étoit Aléandre, qui par une VENGEANCE DE JUIF, le persécutoit en Flandres dans la personne de ses Amis. Arrêtons-nous un moment pour considérer jusqu'à quel point les préjugés sont capables d'obscurcir les lumières de la raison humaine, en voyant qu'Erasme, ce prodige d'érudition, d'esprit, & de jugement, donne dans des travers inconcevables, & dans des visions destituées de toute vraisemblance. Faut-il s'étonner après cela, que prévenu & animé, comme il l'étoit, il ait enfin adopté la médisance que les Luthériens avoient publiée contre Aléandre? Je dis *enfin adopté*, parce qu'on ne prouvera jamais qu'Erasme eût crû jusqu'alors, qu'Aléandre fût de race Juive, & né Juif.

MEME REM. *Aléandre vivoit en Epicurien à Venise en 1533. si nous en croyons Erasme.*

Ce que je viens de dire d'Erasme, me dispense de répondre à cette calomnie, déja suffisamment réfutée. Mais qu'eût dit Bayle, si quelqu'un eût écrit, pendant qu'il étoit encore au monde: *M. Bayle vit en Hollande, comme un Impie, si nous en croyons M. Jurieu?* Vous mettez un *Si*, eût-il dit, uniquement pour pallier votre injustice contre moi. Vous m'en voulez, & votre but est certainement de me décrier. Mais sçavez-vous bien que M. Jurieu n'est pas témoin oculaire de la vie que je mène ici, & qu'il n'en parle, ou que purement de fantaisie, ou uniquement que sur des ouï dire? Il ne mérite donc point d'être crû, jusqu'à ce qu'il nomme ses témoins, & que l'on sçache quelle créance peut leur être duë. D'ailleurs ignorez-vous qu'il est mon ennemi déclaré, & que par-là il est nécessairement suspect dans tout ce qu'il dit, ou qu'il écrit contre moi? N'est-ce pas encore un fait notoire, qu'il est convaincu de fausseté sur diverses accusations qu'il a intentées, ou qu'il intente tous les jours contre moi? *La récusation lui est donc inhérente jusqu'aux moelles.* Voilà ce que Bayle a dit effectivement, en se défendant contre le Ministre Jurieu. Pourquoi, s'il avoit dessein de rendre justice au Cardinal Aléandre, & si d'ailleurs, il étoit déterminé à rapporter l'atroce accusation d'Erasme, ne dit-il pas en faveur de l'Accusé, tout ce qu'il a dit dans un cas semblable, pour se défendre lui-même en sa propre cause?

Je viens de m'apercevoir après coup, qu'Erasme fait encore une mentiun honorable d'Aléandre, en deux endroits d'une Lettre à Marc Laurin, datée du premier de Fevrier 1523. *Fortè fortuna*, dit-il au premier passage, qui est le seul que je citerai, *tum aderat Hieronymus Aleander, qui cum suaviter viximus, nonnunquam & in mediam usque noctem producentes Literatas fabulas*, &c.

Citons à la louange d'Aléandre un passage de Strada, qui, après avoir parlé d'une Assemblée de Gens de Lettres à Rome, à laquelle le Pape Leon X. présidoit de tems-en-tems, ajoute: *Sed horum conventus adhue ardentiùs celebrari cœptus est, cùm ex Germania rediens Hieronymus Aleander, cui*

postea aditum ad Romanam Purpuram VIRTUS aperuit, numerum illum auxit excellentium ingeniorum accessu suo. Et, ut Litteras, non minùs amabat, quàm callebat, eratque memori comprehensione rerum supra omnem Antiquitatem; ita illam Eruditorum Scholam apud se libenter advocabat (O).

On voit par ce long supplément, combien l'Article d'Aléandre est imparfait dans Bayle, & en combien d'erreurs ce critique est tombé, indépendamment de ses omissions importantes. L'Article, qu'en a donné le P. Niceron dans le 24e. volume de ses Mémoires, est plus impartial. Mais il paroît que ce Pere n'avoit pas fait d'assez grandes recherches sur un homme aussi célèbre, que le Cardinal Aléandre.

ALEANDRE le Jeune. (JEROME)

DANS LE TEXTE. *Il écrivit sur la question des Eglises Suburbicaires, & publia un ouvrage contre celui qu'un Anonyme (c'étoit Saumaise) avoit composé là-dessus en faveur des Protestans.*

Cet Anonyme n'est point Saumaise; c'est Jacques Godefroy, dont l'Ouvrage parut à Francfort en 1617. *in*-4°. Le P. Sirmond, & Aléandre, réfutérent Godefroy, l'un en 1618. & l'autre en 1619. Saumaise se mit sur les rangs, & répondit à Sirmond par une Lettre *in* 8°. datée du premier de Janv. 1619. publiée la même année à Leyde, & en 1656. avec plusieurs additions, à la fin de ses Lettres. Godefroy répliqua aussi l'an 1619. Sirmond répondit cette même année à ces deux Protestans. Saumaise ne garda pas le silence. Il mit au jour son *Eucharisticon*, l'an 1621. *in*-4°. A la pag. 34. il traite Aléandre de très sçavant homme. Sirmond termina la dispute par un autre *in*-4°. imprimé en 1621. Voyez la Préface du 4e. Tome des Œuvres du P. Sirmond, Edit. *in-folio*.

REM. A. *Il expliqua des Antiques*, &c.

» Leon Allatius, *dit le P. Niceron*, lui » attribuë le Livre intitulé: *Antiquæ Inscriptionis, qua L. Scipionis Barbati F. expressum est Elogium, Explanatio.* Paris, » 1617. *in*-4°. Mais il est du P. Jacques Sirmond, comme on le peut voir dans le » 17e. Tome de ces Mémoires, pag. 178.« Si le P. Niceron eût consulté exactement le 4e. vol. des Œuvres du P. Sirmond, il auroit trouvé, 1°. Que cette *Explication* ne mérite pas le nom de *Livre*, puisqu'elle ne remplit que 4. pages. 2°. Que ce qui a fait tomber dans l'erreur Leon Allatius en disant à la pag. 124. de ses *Apes Urbanæ*: *Liber hic, licet ex Editione Parisiensi anonymus prodierit, probatæ tamen fidei ac eruditionis viri re vera Aleandri esse testantur; licet alii Jacobo Sirmundo tribuant*: c'est qu'il a confondu cette Explication du docte Jésuite avec un *Supplément* d'Aléandre sur la même matiére, publié dans le tems, & réimprimé dans le 4e. Tome des Œuvres du P. Sirmond, à la suite de l'Explication de ce Pere, sous ce titre: *Hieron. Aleandri Additamentum.* Ce Supplément ne contient que deux pages ou 4. colomnes, dans l'Edition des Œuvres du P. Sirmond. Il commence à la colomne 597. & finit à la 600. Le sçavant Philippe *della Torre*, Evêque d'Adria, a très bien distingué ces deux petits Ouvrages, comme il paroît par ces paroles: *In Inscriptione, quam primùm Jacobus Sirmundus docto commentario, dein noster eruditissimus Aleander Junior, brevi ad illud Additamento, illustrarunt*, &c. (A)

Le même Philippe *della Torre* cite quelques Manuscrits d'Aléandre, conservés dans la Bibliothèque Barberine; sçavoir, 1°. Une *Dissertation sur un passage du 22e. Livre de Tite-Live.* 2°. Une *Explication d'un Passage de Commodianus, Poëte Chrétien du tems de Constantin.* L'Evêque d'Adria rapporte (B) deux pages de cette Explication. 3°. Une *Dissertation sur le 25. Décembre, jour de la Naissance de Notre-Seigneur.* Elle est transcrite tout au long dans les *Monumenta veteris Antii.*

Ce Sçavant ajoute qu'Aléandre avoit composé un *Commentaire sur l'ancien Calendrier de Constantin*, & que plusieurs Auteurs en ont parlé, tels que Gassendi dans la *Vie de Peiresc*, Pignorius dans sa *Tabula Isiaca*, pag. 16. & Leon Allatius, qui le cite à la pag. 124. de ses *Apes Urbanæ*, comme un Ouvrage fini. Mais le même Ecrivain, qui a vû tous les manuscrits d'Aléandre, dit que celui-ci ne se trouve plus, & qu'on voit seulement parmi ses papiers un grand nombre de passages d'Auteurs, qu'il avoit, sans doute, fait entrer dans son Commentaire. M. Fontanini, selon le même, vouloit faire imprimer tous les Manuscrits d'Aléandre; mais ce dessein n'a pas été exécuté.

Aléandre réussissoit fort bien dans la Poësie Italienne, suivant le Crescimbeni, *Istoria della Volgar Poësia*, Tom. 3. Part. 2. pag. 291.

MEME REM. *Il paroît par le livre intitulé*: *Ecclesiæ Orientalis Antiquitates*,

(O) *Fam. Strada*, *Prolus. Acad. Lib.* 2. *Prolus.* 5. p. 330. Edit. de Venise, 1644. *in* 8°.

(A) *Monumenta veteris Antii*, p. 26. Edit. de 1724.
(B) *Ibid.* p. 63. Voyez aussi pag. 15. 22. 223. & 224.

qu'Aléandre, & le P. Morin s'écrivoient quelquefois.

Ces paroles ne suffisent pas pour faire entendre qu'il y a des Lettres d'Aléandre au P. Morin, dans l'Ouvrage cité par Bayle; & le P. Niceron, qui avoit certainement lû celui-ci, n'a point parlé de ces Lettres dans l'Article d'Aléandre.

REM. B. *Nicius Erythræus lui disoit souvent: Lorsque je lis vos Ouvrages, je me trouve un habile homme; mais quand je lis ceux des autres Ecrivains, qui se piquent d'éloquence, je me trouve très ignorant; car je n'y entends rien. Nicii Erythræi Pinacoth. I.*

Nicius Erythræus, ou plûtôt Jean-Victor Rossi, fait encore le même compliment à Jérôme Aléandre, dans l'Epitre dédicatoire de son *Eudemia* (C), dont voici le commencement: *Hieronymo Aleandro Juniori. Heri cùm essem ociosus domi, quo molestis cogitationibus, quibus sæpe appetor, omnes ad me aditus obstruerem, cepi in manus librum nuper à te editum, atque totum illud tempus, quod in ea lectione posui, ita ad nullos curarum scopulos mentem offendi, ut si tutissima aliqua navi vectus, placidissimum æquor excurrerem. Detinebat me præsertim abundantia doctrinæ atque varietas, liquidum ac profluens, & in nullas obscuritatis falebras incidens, orationis flumen & capia, in qua naturalis inest, non fucatus nitor. Etenim, ut sæpius ex me audisti, tua cùm lego, esse mihi satis doctus videor, nam dicis planè quod intelligam. Sunt enim omnia in tuis scriptis aperta, dilucida, ac tuis moribus omnino similia, ac nihil simulatum, nihil fictum obtendunt, sed quidquid tibi intus in animo latet, aperiunt ac proferunt. At, si quando in istorum scripta incidi, qui nunc in Academiis, in scholis dominantur ac volitant, despondeo animum, ac pænitet me quod navaverim operam Litteris. Etenim in singulis quibusque versiculis hæreo, interdum verbum in illis nullum intelligo*, &c. N'étoit-ce pas un peu la faute de Rossi?

MEME REM. *Quelques-uns ne voyent pas que Nicius Erythræus ait expliqué clairement, si ce fut à Rome ou à Paris, que la bonne chère fut fatale à Aléandre. Ils croyent que ce fut à Paris. Pour moi, je ne doute point du contraire. Les conventions de se régaler tour-à-tour deux ou trois fois la semaine, sentent mieux des gens, qui sont en repos chez eux, que des voyageurs: outre que le voyage que le Légat François Barberin fit en France l'an 1625. ne dura que peu de mois, & qu'Aléandre ne mourut qu'en 1631.*

Je rapporte les termes de *Vittorio Rossi*, afin que le Lecteur puisse juger du sens auquel il faut les entendre. *Sed qui itineris tam longi* (le voyage d'Aléandre en France, lorsqu'il y suivit le Cardinal Barberin) *labores fortiter constanterque subiisset, pertulissetque, vim morbi ferre non potuit, ex frequentibus concœnationibus, compotationibusque cum Amicis & contubernalibus aliquot suis; contractis, quos inter convenerat, ut tertio quoque die mutuis se conviviis exhilararent.* Ces conventions de se régaler deux ou trois fois la semaine, dit Bayle, sentent mieux des gens qui sont en repos chez eux, que des voyageurs: outre que le voyage du Cardinal Barberin en France l'an 1625. ne dura que peu de mois, & qu'Aléandre ne mourut qu'en 1631. » Pour moi, dit M. de la Monnoye » (D), je trouve fort juste l'explication de » Baillet: qu'Aléandre ruïna tellement sa santé pour avoir fait trop grande chère à Paris, qu'il lui en resta une indisposition, » dont il mourut à Rome quelques années » après. Les paroles d'Erythræus conduisent naturellement à ce sens. Dire, en effet, qu'Aléandre, qui avoit soutenu la fatigue du voyage de Rome à Paris, ne put » soutenir l'indisposition que lui causérent » ses grands & fréquens repas avec ses amis; » n'est-ce pas dire qu'à la fin de ce voyage, » Aléandre se trouvant dans une Ville telle » que Paris, où la cuisine est excellente, y » fit un peu meilleure chère avec ses amis, » qu'il n'auroit dû; ce qui dans la suite altéra considérablement sa santé, & lui abrégea ses jours. Il y a, ce me semble, plus » d'aparence à cela, qu'à supposer, comme » fait Bayle, que ces Messieurs ne s'avisérent » de se régaler tour-à-tour, que précisément après leur retour en Italie, comme » s'ils n'avoient pû s'en aviser, avant que » d'être partis. De plus, Aléandre, homme » de Lettres de profession, bien loin de songer aux festins, étant à Rome, où, comme l'on sçait, on vit fort sobrement, s'y » appliquoit uniquement à la lecture & à la » composition; au lieu qu'à la suite d'un Légat, qui le défrayoit, il n'est pas surprenant que dans une Ville de bonne chère,

(C) *Jani Nicii Erythræi Eudemiæ Libri VIII.* 1637. *in*-16. Le P. Niceron, dans l'Article de Jean-Victor Rossi, prétend mal à propos que la première Edit. de cet ouvrage parut en 1645. *in*-8° à Leyde, sous le nom de Cologne. Le dernier Ecrit d'Aléandre ayant vû le jour en 1627. ces paroles: *Cepi in manus Librum* NUPER *à te editum*, prouvent que *Vittorio Rossi* avoit eû dessein de faire imprimer son Livre au plûtard vers ce tems-là (outre qu'Aléandre mourut au commencement de 1629. comme je le dirai bientôt) ce qui ne s'accorde pas avec ce que le P. Niceron dit de cet ouvrage dans le 24. Tome de ses Mémoires. Je finirai cette remarque par ce passage tiré de l'Epitre Dédicatoire de l'*Eudemia*: *Venit mihi in mentem ad te hoc breve opus, quod proximis æstivis diebus, fallendi temporis caussa, ex quibusdam narrationibus olim à me scriptis, paucis quibusdam additis, texui.*

(D) *Note sur l'Article* 1410. *des Jugemens des Savans.*

» ses amis & lui n'ayant autre chose à faire » qu'à se divertir, soient convenus de se ré» galer de trois jours l'un, pendant les trois » mois entiers du séjour que le Légat fit à » Paris «.

Le sentiment de Baillet est d'autant plus vraisemblable, qu'Aléandre ne survécut qu'un peu plus de trois ans à son voyage de Paris, & non pas six, comme l'a crû Bayle, qui fixe sa mort à l'année 1631. car il est certain qu'Aléandre mourut le onze de Mars 1629. ainsi que nous l'apprenons de Victorelli, à la fin de son Eloge du Cardinal Aléandre, où il dit : *Hieronymus Aleander Junior, Senioris imitator, probus, eruditissimus : Francisci Card. Barberini à Lattinis Epistolis, dum hæc lecturus erat, immatura ereptus morte, ann. 1629. die Martii 11. fletum nobis elicuit.* L'ouvrage de Victorelli fut imprimé à Rome en 1630. Ainsi l'on ne sçauroit rejetter son témoignage. C'est donc à tort que le P. Niceron, dans son 24e. Tom. a repris le Crescimbeni, pour avoir dit qu'Aléandre mourut le 11. Mars 1629. Au reste, ces mots, *immatura ereptus morte*, prouvent qu'Aléandre n'étoit pas dans un âge fort avancé. Il paroît qu'il eut quelque part aux Additions de Victorelli à Ciaconius; car on lit au frontispice : *Hieronymus Aleander, J. C. & alii Ciaconianum Opus recensuerunt.* J'ajoute que le Livre intitulé : *Navis Ecclesiam referentis Symbolum*, &c. fut imprimé en 1626. & non pas en 1627. comme le dit le P. Niceron.

Strada fait l'éloge d'Aléandre (E), à l'occasion de ces Vers de Plaute, qui ont si fort exercé les Commentateurs :

Neque quidquam meliùs est mihi,
Ut opinor, quàm ex me ut unam faciam litteram
Longam, meô laqueo collum quando obstrinxero (F),

Après avoir rapporté les sentimens divers sur ce fameux passage, il continuë ainsi : *Verùm quamvis ingeniosè hæc dicta sint omnia; tamen ex animo nunquam meo avelli potuit injecta pridem suspicio insignioris alicujus mendi, quo locus ille vitiatus frustra viros doctissimos in istæc difficilia, velitationesque distulerit; donec me, è vestro Eruditorum numero, Auditores, sed qui mihi ex omni numero eximius semper fuit, Hieronymus Aleander, conjecturâ in hunc locum suâ mirificè confirmavit*, &c. Ensuite il ajoute : *Quæ viri eruditissimi conjectura, quam mecum ille, dubitando potiùs, quàm certi quidquam asserendo, communicavit.* Taubman, quelques années auparavant, avoit rapporté dans son *Commentaire sur Plaute*, une conjecture d'un Sçavant sur ce passage, peu différente de celle d'Aléandre.

ALÉGAMBE. (PHILIPPE)

REM. C. *On ne voit pas dans la Bibliothèque de la Société, ceux qui sont sortis de la Compagnie, comme Papyre Masson, Gaspard Scioppius*, &c.

Jamais Scioppius, quoiqu'en ayent pensé plusieurs Ecrivains, n'a été Jésuite, comme je le dirai dans son Article, REM. N.

MEME REM. *Sotvuel a été plus discret qu'Alégambe en ce point. Car on ne lit pas dans son Edition les Livres de Guimenius, de Vernont*, &c.

Si Sotwel n'a point parlé du Livre publié sous le faux nom du *Sieur de Vernant*, c'est que ce Livre n'est point d'un Jésuite, mais d'un Carme de la Réforme de Bretagne, appellé dans le monde Bonaventure d'Hérédie, & dans la Religion Bonaventure de Sainte Anne. Ce Père passoit dans son Ordre pour un habile Canoniste. Il étoit né à Oudon, dans le Diocèse de Nantes, & il mourut d'apopléxie en cette dernière Ville, le 2. Avril 1667. âgé de plus de 60. ans.

Baillet, copié par Bayle, dit que les personnes raisonnables doivent être satisfaites de voir à la tête, & à la fin du Livre, une solemnelle protestation, qu'Alégambe ne prétend pas être garant de ce qu'il avance sur la sainteté & sur les vertus qu'il attribuë à ses Confrères; non plus que sur les autres eloges qu'il leur a donnés.

Jamais ce Bibliothécaire des Jésuites ne fit un pareil aveu. Toute sa protestation consiste à dire, conformément aux deux Decrets d'Urbain VIII. qu'il ne prétend pas que ce qu'il raconte de leurs vertus & de leur sainteté, soit crû de la même manière, que les vertus & la sainteté des Bienheureux canonisés par l'Eglise. Et à l'égard des faits purement historiques, il déclare qu'il les garentit de la même manière, que tout bon Historien est obligé de le faire. C'est-à-dire, que ces faits sont appuyés sur les témoignages de gens dignes de foi, & sur toutes les preuves qu'exigent les loix de la critique. *Profiteor*, dit-il au commencement de son Livre, *me haud alio sensu, quidquid in hoc Catalogo refero, accipere, & accipi velle, quàm quo ea solent, quæ humana duntaxat auctoritate, NON autem DIVINA Catholicæ & Romanæ Ecclesiæ, aut S. Sedit Apos-*

(E) *Prolus. Acad. Lib. III. Prælect. III. Plautin. II. sub init.*

(F) *Aulul. Act. 1. Sc. 1. V. 37.*

tolicæ

tolicæ nituntur. Et à la fin : *Horum plæraque jam antehac ab aliis scriptoribus prodita fuerunt... ea verò quæ addidi, à VIRIS PROBÆ FIDEI, ut existimo, accepi. Verùm hæc omnia ita propono, ut NOLIM accipi tanquam ab Apostolica Sede examinata & probata, sed tanquam quæ à sola suorum Auctorum fide pondus obtineant, atque adeo non aliter, quàm humanam Historiam.*

Rien de plus raisonnable que cette protestation d'Alégambe, & j'ose le dire, rien de moins sensé, que le raisonnement que Baillet lui prête. L'Auteur des Jugemens des Sçavans, en parlant de la Bibliothèque des Jésuites, avoit cité l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres. Il étoit juste que l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres, en parlant du même Livre dans son Dictionnaire, citât l'Auteur des Jugemens des Sçavans; & il auroit été de l'impolitesse de le citer pour le reprendre. Il n'est pas surprenant que Bayle n'ait point corrigé cette faute, puisqu'elle a échappé aux lumières & à la sagacité d'un habile Critique, qui avoit entrepris de corriger Baillet; je veux dire M. de la Monnoye. Au reste, ce fut Bollandus, qui procura l'Edition du Livre d'Alégambe. Celui-ci lui avoit envoyé son Manuscrit à Anvers, & Bollandus, comme l'on sçait, étoit très capable de bien remplir la commission, dont son Ami le chargeoit.

Bayle dit vers la fin de la REM. B. que *le P. Bonanni travaille au Catalogue des Ecrivains de sa Compagnie, qui ont publié quelque chose depuis l'an 1675.*

J'ai vû un Catalogue manuscrit des Ouvrages du P. Bonanni; mais il n'y a pas un mot sur cette continuation. Il y a tout sujet d'espérer que la République des Lettres ne tardera pas à être enrichie d'une nouvelle Edition de la *Bibliothèque des Jésuites*, revûë, & augmentée jusqu'à notre tems. Celui, qui est chargé de ce long & pénible Ouvrage, ne fera point regretter au Public que le P. Bonanni n'ait pas exécuté ce projet.

ALES. (ALEXANDRE)

REM. G. *Il avoit été préservé de la mort par miracle dans sa jeunesse.... ce qu'il attribuë à la foi de ses parens.*

Il étoit important de faire remarquer au Lecteur, que les parens d'Ales étoient Catholiques. Car enfin, que le miracle soit réel ou imaginaire, ce Protestant le croyoit réel, & l'attribuoit à la foi de ses parens Catholiques. Mais si, de son aveu, la foi de ces Catholiques étoit capable d'obtenir du Ciel un miracle, quelle raison pouvoit l'engager à renoncer à cette Foi, pour en embrasser une autre, qui n'étoit née, qu'après lui ?

ALEXANDER AB ALEXANDRO.

Bernard de la Roche, dont il est parlé à la fin du Texte, est le Président de la Roche-Flavin.

REM. A. *Chacun sçait la plaisanterie de Balzac*, &c.

Je crois que ce n'étoit pas une plaisanterie de Balzac, mais une fausse idée où il étoit, & qu'il ignoroit qu'*Alexander ab Alexandro*, ou en Italien, *Alessandro de gli Alessandri*, ne signifioit uniquement qu'*Alexandre, fils d'Alexandre.*

REM. B. *Jovien Pontan n'est mort qu'en l'année* 1505.

Ce fut certainement au mois d'Août 1503. si nous en croyons Paul Jove, qui nous apprend qu'il mourut le même mois, & la même année, que le Pape Alexandre VI.

Bayle parle dans cette même remarque, de la mort d'*Alexander ab Alexandro*, sans dire quand elle arriva. Mais il paroît qu'il la croyoit antérieure à l'année 1510. Cependant un passage d'une Lettre d'Alciat, inséré dans la REM. I. devoit lui faire voir qu'*Alexander ab Alexandro* vivoit encore en 1521. En effet, il ne mourut que le 2. Octobre 1523. à l'âge de 62. ans, selon un Manuscrit du Vatican. D'où il s'ensuit qu'il étoit né vers 1461. Je crois pourtant avoir lû dans les *Dies Geniales*, qu'il dit lui-même qu'il vint au monde l'année de la prise de Canstantinople par les Turcs. Par conséquent, si ma mémoire ne me trompe point, il naquit en 1453.

REM. C. *Je lisois l'un de ces jours, qu'un Avocat des plus fameux de ce Siècle, à qui ses Confreres demandoient pourquoi il se chargeoit de méchantes causes, leur répondit en riant, que c'étoit qu'il en avoit perdu quantité de bonnes. C'est une mauvaise excuse, poursuit l'Auteur. Un Avocat, qui, après avoir examiné une cause, la trouve insoutenable, est obligé de l'abandonner.*

On prétend que ce fameux Avocat étoit Bonaventure de Fourcroy, le même, qui interrogé par M. le Prémier Président, de ce qu'il prétendoit faire de son neveu, répondit à ce Magistrat: *Monsieur, si je vois qu'il*

devienne joli garçon, j'ai dessein d'en faire un Avocat; mais, s'il ne veut rien apprendre, je le ferai Conseiller (A). Au reste, ce que cet Avocat disoit en riant, un autre Avocat, qui vivoit sous Henri III. & sous Henri IV. le disoit sérieusement. » M. Jean » David, *est-il dit dans le Dialogue des Avocats de Loisel*, se chargeoit indifféremment » de toutes causes, & le plus souvent de » mauvaises; ce qui le faisoit bien souvent » condamner en l'amende : à raison de quoi » nous l'appellions l'Avocat du Roi, d'autant » qu'en cela il faisoit plus gagner au Roi, » que ne faisoient ses Avocats. Et me sou» viens que se plaignant un jour à la fenêtre, » à laquelle les Avocats plaidans se retirent, » en attendant que leurs causes s'appellent, » il disoit que l'on ne pouvoit faire état des » causes; d'autant qu'on perdoit souvent cel» les qu'on pensoit gagner, & au contraire, » l'on gagnoit celles que l'on pensoit perdre. » Sur quoi de la Vergne, Avocat, qui étoit » de son pays (car ils étoient tous deux Gas» cons) lui répondit qu'il falloit qu'il y eût » de la faute du Jugement de la Cour, ou du » sien. Et comme il étoit coustumier de par» ler latin en ses plaidoyers, & du latin assez » mauvais, le même la Vergne, qui étoit » facétieux, disoit ordinairement de lui, que, » quelque mélange qu'on pût faire du latin » de *David* avec celui de *Ciceron*, il dis» cerneroit toujours l'un d'avec l'autre (B) «.

Voyez au sujet d'Alexander ab Alexandro, le 6e. Tome des Mémoires du P. Niceron, Fabricius, Bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis, Tom. 1. p. 160. & le Journal de Venise, Tom. 20. p. 127. & Tom. 21. p. 369.

ALEXIS PIÉMONTOIS.

Personne n'a dit quand il vivoit. Il nous apprend lui-même qu'il étoit en Syrie, l'an 1521. (C) que la première Partie de son Livre fut imprimée pour la première fois à Venise; qu'il en donna dans la suite une seconde Edition fort augmentée, & divisée en deux Parties (D). Il paroît par la Traduction Françoise, imprimée à Lyon en 1565. pour la première fois, si je ne me trompe, qu'il y avoit déja eu un grand nombre d'Editions de ses secrets.

ALYPIUS. (FALTONIUS PROBUS)

Bayle n'a composé cet Article, qu'afin de prouver, s'il lui étoit possible, que S. Almaque Martyr, qui souffrit sous ce Préfet de Rome, est *un Saint imaginaire, & que le titre de l'Almanach a produit cette merveilleuse Canonisation.*

Baronius s'est signalé par les heureux efforts qu'il a faits pour éclaircir le Martyre de S. Almaque. Il avoit à faire connoître le Préfet Alype, sous lequel il est dit que ce Saint a souffert. Il découvrit, que celui qui gouvernoit l'Egypte sous l'Empereur Théodose, est nommé Alype dans l'Histoire Lausiaque de Pallade, & que ce même Alype est marqué Préfet de Rome sous le même Empereur, dans une Inscription de ce tems-là, rapportée par Smece (E), où l'on voit qu'il se nommoit *Faltonius Probus Alypius.* Ce qui est confirmé par une autre Inscription du même-tems, qui se lit encore aujourd'hui à Rome proche l'Eglise de Saint Athanase. Elle nous apprend que ce même Alype avoit dressé une Statuë à un de ses frères, appellé *Quintus* (F) *Claudius Hermogenianus Olybrius*, & père de la célèbre Vierge Démédriade.

Sur ce que Baronius conjecture que S. Almaque est le même que S. Télémaque, dont Théodoret fait mention, Bayle prétend rendre suspecte la réalité de S. Almaque. Il est vrai que d'habiles Auteurs distinguent ces deux Saints; mais ils n'en détruisent pas avec moins de force tout ce qui peut détruire la réalité de ce dernier. Baillet (G), & M. l'Abbé Chatelain, Chanoine de l'Eglise de Paris, sont de ce nombre (H).

La seconde Remarque de Bayle consiste à opposer le passage du Martyrologe au Texte de Théodoret. *Voici*, dit-il, *les paroles du Martyrologe sous le 1. de Janvier:* Romæ, S. Almachii, Martyris, qui, jubente Alypio, Urbis Præfecto, cum diceret: Hodie octavæ Dominici diei sunt; cessate à superstitionibus Idolorum, & à sacrificiis pollutis; à Gladiatoribus occisus est. *Théodoret parle d'un Moine nommé* Télémachus, *qui du fond de l'Orient vint à Rome pour travailler à l'abolition des Jeux des Gladia-*

(A) *Menagiana*, Tom. 1. p. 182. Boursault, dans une lettre à M. l'Evêque de Langres, attribue à Pucelle, fameux Avocat de son tems, une réponse à peu près semblable.

(B) *Opuscules de Loisel*, p. 528.

(C) Part. I. Liv. IV. p. 264. Edit. de Lyon, 1565. *in-16.*

(D) Voyez la *Préface pour la seconde Edition.*

(E) *Mart. Smet. Inscript. Antiq.*

(F) Ce Prénom, *Quintus*, ne se trouve point dans la copie qu'en a donnée Fabretti, en son *Recueil d'Inscriptions*, *cap.* 10. n°. 304.

(G) *Vies des Saints au* 1. *Janvier.*

(H) Martyrol. Rom. Trad. en François, avec des Notes pour chaque jour. Paris, Léonard, 1705. *in-4°.* Tom. 1. p. 7.

teurs. Il eut le courage d'aller catéchiser ces gens-là, au plus fort de leurs exercices sanguinaires; mais les Spectateurs lui en sçurent si mauvais gré, qu'ils le lapidérent. Honorius l'ayant sçû, le fit mettre au rang des Martyrs, & commanda qu'on abolît ces sortes de Jeux. On voudroit réduire à un seul fait ce que vous venez de lire, & ce que j'ai cité du Martyrologe. On seroit bien aise que nous crussions que Théodoret a nommé Telemachus, *celui qu'il falloit nommer* Almachius; *qu'il a transporté à l'Empire d'Honorius ce qui s'étoit fait sous celui de Théodose; & qu'il a imputé aux Spectateurs l'action des Gladiateurs. Sur ce pied-là il se tromperoit en trois choses.*

Il est certain que S. Almaque n'a pas besoin d'être le même, que S. Télémaque, pour garder à juste titre sa place dans le Martyrologe. Mais, quoiqu'en pense le fameux Critique, s'il n'est pas vrai, il est au moins fort vraisemblable qu'une même personne est désignée par ces deux noms. Othon de Frifingue, qui décrit (A) presque mot à mot, la narration de Théodoret, a lû dans le Texte de cet Historien, *Dirimochius*, au lieu de *Telemacus*. De *Dirimachius* à *Almachius* il n'y a pas loin. Ce sont différentes leçons d'un même mot, telles que Bayle est souvent obligé d'en reconnoître. Dans cet endroit même du Martyrologe, au lieu d'*Alypius*, on lit en plusieurs exemplaires, *Asclepius*, ou *Olympius*. Comme il ne s'agit pas ici d'un Saint, mais d'un Préfet de Rome, Bayle ne chicane point là-dessus.

Pourquoi paroît-il incroyable à Bayle, que Théodoret, mal informé dans le fond de l'Orient, d'un événement arrivé en Occident, *ait transporté à l'Empire d'Honorius ce qui s'étoit fait à Rome sous celui de Théodose?* On auroit peine à s'imaginer que c'est le même Auteur, qui reproche aux Historiens une infinité de semblables méprises, & qui *croit*, comme nous l'avons vû plus haut (B), *que tous les anciens Historiens ont porté la licence, à l'égard des vieux Mémoires qu'ils consultoient, jusqu'à y coudre des Supplémens, & que n'y trouvant pas les faits développés & embellis à leur fantaisie, il les ont étendus & habillés comme il leur a plû: ce que nous prenons aujourd'hui pour Histoire.* Peut-être, après tout, que Théodoret ne s'est point trompé, & que, comme la famille des Alypes subsistoit encore sous Honorius, il y eut aussi un Alype, Préfet de Rome sous cet Empereur (C). Cependant la conjecture de Baronius sera toujours vraisemblable, jusqu'à ce qu'on ait trouvé le supplément de la liste des Préfets de Rome, que le P. Bucher nous a donnée (D) depuis l'Empire de Gallien jusqu'à celui de Constantius, sur un Manuscrit, que Gassendi assure lui avoir été communiqué par M. de Peiresc.

Enfin on ne prétend pas faire croire à Bayle, que *Théodoret a imputé aux Spectateurs l'action des Gladiateurs.* L'action des Spectateurs fut de poursuivre S. Almaque à coups de pierres; celle du Préfet de le faire arrêter, & de le condamner à mort, sans forme de procès, pour appaiser la sédition; celle des Gladiateurs de lui couper la tête. Sur ce pied-là, Théodoret auroit supprimé quelques circonstances du martyre de S. Almaque, & il ne se seroit point trompé en trois choses, comme Bayle l'avance.

REM. D. *Un sçavant Anglois a conjecturé que le Martyr S. Almachius est un Saint imaginaire, & que le titre de l'Almanach a produit cette merveilleuse Canonisation.*

Ce Sçavant, que Bayle oppose à Baronius, est Waker, Auteur de *l'Enthousiasme de l'Eglise Romaine*, dont M. de la Crose a donné un extrait dans le onziéme Tome de la *Bibliothèque universelle*, où on lit ces paroles copiées par Bayle: *Quelque Moine ignorant du 7. ou du 8. Siècle, voyant au haut du Calendrier*, S. Almanachum, *écrit par abbréviation* S. Almāchum, *prit ce mot, peu usité alors, pour le nom de quelque Saint, lui donna une terminaison en* us, *& le plaça au premier jour de l'année.*

Pour adopter une pareille conjecture, il faudroit croire avec simplicité, qu'il y a bien des siécles, qu'on a crié pour la première fois, *Almanachs nouveaux*, & que le premier jour de Janvier a toujours été le premier jour de l'Almanach. Waker, la Crose, & Bayle ignoroient-ils qu'il n'y a aucun Manuscrit, soit Calendrier, soit Martyrologe, quelque ancien, ou récent qu'il puisse être, avant l'invention de l'Imprimerie, qui eût pour titre *Almanachum* (E)? Ignoroient-ils qu'on voit par le 10. Canon d'un Concile de Ravenne, tenu au XIVe. Siécle, que ce mot n'étoit point usité alors, qu'il n'a jamais été en usage dans la langue latine,

(A) *Otho Frising. Lib. IV. cap.* 19.
(B) Article ABIMELECH, REM. C.
(C) *V. Jac. Gothofred. Cod. Theodos. Tom. VI.* p. 348.
(D) *Ægid. Buch. Comm. in Can. Pasch. vict. cap.* 13.
(E) Je ne fais presque ici que transcrire la Dissertation que je cite à la fin de cet Article. Cependant le P. de Montfaucon, dans sa *nouvelle Bibliothèque des Mss.* p. 156. cite l'Ouvrage suivant: *Almanach perpetuum, incipiens ab ann.* 1300. Mais ce titre n'est peut-être pas aussi ancien que cette année. Le même P. de Montfaucon, à la p. 186. cite aussi *Rabbi Salomonis Almanac, seu Diarius Astronomicus, Hebraicè.* A la pag. 21. du Pithœana, imprimé à la fin du 1. Tom. des *Eloges de Teissier*, Edit. de 1715. on lit ces paroles: Le premier, qui a fait des Almanachs, est un *Laurentius Miniatensis*, qui demeuroit à Rome. *Volaterr. Lib.* 21. *Antropholog. cap. ult.*

comme le prouve le Glossaire de du Cange, qui, après la plus exacte recherche des mots les plus barbares & les plus inusités, employés dans les ouvrages latins de tous les Siécles, n'a trouvé ce mot nulle part; que quand il auroit été reçu, ce n'auroit pas été au premier Janvier qu'on l'auroit mis, mais au 24. ou au 25. Décembre, qui est le jour où commencent les anciens Martyrologes?

Si ces trois Sçavans n'ont pas daigné déchiffrer les vieux Manuscrits, au moins ils ont dû lire le grand Martyrologe de Baronius avec des Notes. Dans la plûpart des Editions le Martyrologe d'Adon de Vienne, est imprimé à la suite, & conforme aux Manuscrits. Ce Martyrologe, qui est du IX. Siécle, commence au 24. Décembre, veille de Noël. Il y est fait mention, comme dans le Martyrologe Romain, de S. Almaque, au premier Janvier. S'ils l'eussent voulu parcourir, ils y aurnient appris, que la coutume de commencer les Calendriers & les Martyrologes par le premier jour de Janvier, n'étoit pas encore établie au IX. Siécle; & ils auroient peut-être trouvé le secret de nous expliquer pourquoi leur Moine du 7. ou du 8. Siecle n'a point placé S. Almaque au 24. ou au 25. jour de Décembre.

Waket poursuit sa conjecture, adoptée par Bayle, en disant *que l'ignorance & le hazard n'eurent pas plûtôt mis au monde ce nouveau Saint, qu'il trouva des Martyrologistes qui le firent tuer dans l'Amphithéatre de Rome, sous le Préfet Alypius, par les Gladiateurs, qu'il vouloit empêcher de combattre.* Ce Sçavant dit ensuite qu'*aucun Auteur ne fait mention de cette sainte hardiesse, & qu'Alcuin est le seul Auteur, qui en ait parlé d'une manière assez douteuse.*

De quelle hardiesse veut-il parler? Est-ce de la hardiesse d'interrompre les Gladiateurs? Il ne met donc pas Théodoret au nombre des Ecrivains. Entend-il la hardiesse de l'action de S. Almaque, telle qu'elle est écrite dans les Martyrologes? Waker ne sçait donc pas, que Bede, qui vivoit un Siécle avant Alcuin, s'est servi dans son Martyrologe à peu près des mêmes termes, qu'on lit dans le Romain: *Romæ, S. Almachii, Martyris, qui, jubente Alypio, Urbis Præfecto, cum diceret: Hodie octavæ Dominici diei sunt; cessate à superstitionibus Idolorum, & à sacrificiis pollutis; hac de causa captus, & à Gladiatoribus occisus est.* Tous les Critiques s'accordent à reconnoître que ce Martyrologe est véritablement de Bede, à une marque évidente, qu'Usuard en a donnée dans sa Lettre à Charles le Chauve. Or ce sont les propres paroles de Bede qu'Alcuin transcrit: il ne parle donc pas plus obscurément que Bede. Si le sçavant Anglois avoit consulté ce Martyrologe, il y auroit vû une nouvelle preuve que le Calendrier Ecclésiastique commençoit par le jour de Noël.

Je n'insiste pas sur l'autorité du petit Martyrologe publié par le P. Rosveide; Martyrologe qu'Adon de Vienne appelle *vénérable & très ancien, envoyé de Rome à un S. Evêque d'Aquilée, qu'un Religieux*, continuë-t-il, *me prêta pour quelques jours, & que je transcrivis étant à Ravenne.* Je passe aussi sous silence le témoignage du plus ancien exemplaire que nous ayons du Martyrologe justement attribué à S. Jérôme, qui fut achevé d'être transcrit l'an 728. par un nommé Laurent, sur un plus ancien, qui portoit le titre de S. Jérôme, pour l'usage du Monastére d'Etternac au Diocèse de Trèves; avec un très ancien Calendrier, qui est à la fin, & à la marge duquel S. Vilbrod, Fondateur de ce Monastére, contemporain de Béde, écrivit de sa main, qu'*il étoit venu d'outre mer en France l'an 690. & avoit été ordonné Evêque, quoiqu'indigne, par le Pape Serge l'an 695.* Dans le premier de ces deux Martyrologes on lit ces mots: *A Rome, S. Almaque décollé sous Alype, Préfet de la Ville.* Dans le second on trouve tout ce que Béde attribue à S. Almaque; mais au lieu du nom de ce Saint, le Copiste a écrit le mot, *Coronæ*.

Il est évident par tout ce qu'on vient de dire, que M. de la Crose se trompe extrêmement, lorsqu'il dit que *tout ce qu'on peut opposer à la conjecture de M. Waker, c'est qu'Almanach est un terme Arabe, qui ne pouvoit être connu du tems d'Alcuin. A quoi l'on répond*, dit-il, *que ce n'est là qu'une erreur vulgaire, puisque Porphyre s'en est servi quatre Siécles auparavant, lorsque parlant de diverses horoscopes, il dit que leurs noms sont contenus dans les Almanachs.* Mais quelle que soit l'origine du mot, *Almanach*, il est constant qu'il n'a jamais été introduit dans la langue latine, & qu'on ne l'a jamais vû qu'à la tête des Calendriers modernes, écrits en langue vulgaire, & depuis l'invention de l'Imprimerie. Il est constant que Saint Almaque étoit dans le Martyrologe, avant que le Calendrier Ecclésiastique commençât par le mois de Janvier, plus de cent ans avant Alcuin, plus de cent ans même avant l'Epoque, où l'on est obligé de placer le Moine chimérique. M. de la Crose n'a-t-il pas bonne grace de traiter d'erreur vulgaire l'opinion des Scaligers & des Saumaises; de vouloir prouver que le mot, *Almanach* ne vient pas de l'Arabe, parce qu'il vient d'un mot Grec que les Critiques font venir de l'Arabe; de prétendre enfin qu'un mot, qui ne se trouve qu'une seule fois dans tout ce que nous avons de livres Grecs, a pû passer plus aisément dans la langue latine, au 7. ou au 8. Siécle, qu'un

mot

mot commun parmi les autres Orientaux? M. l'Abbé Chatelain croit avec le ſçavant Golius, que ce mot eſt composé de l'article *al* des Arabes, & du mot Hebreu *Manha* (A), qui ſignifie *préſent*; parce que c'étoit la coutume des Aſtrologues dans tout l'Orient de faire préſent aux Grands Seigneurs, des Ephemérides de l'année qui commençoit. Si cette origine eſt véritable, *les Etrennes Mignones* ont l'avantage d'exprimer l'Etymologie de l'Almanach. Voyez une *Diſſertation ſur S. Almachius, Martyr, contre ce que Bayle en a écrit dans ſon Dictionnaire à l'Article d'Alypins.* Cette Diſſertation eſt inſérée dans les *Mémoires de Trevoux, Novembre* 1736. *Article CXII.*

Je ne dois pas diſſimuler que M. l'Abbé Chatelain, & l'Auteur de cette Diſſertation, ne ſont pas d'accord avec M. de Tillemont, qui regarde comme ſuſpect le Martyre de S. Almaque. » Pour ce qui regarde l'autorité » de ce qu'on dit de S. Almaque, ce ſont les » paroles de M. de Tillemont (B), il eſt certain que ce qui n'eſt fondé que ſur Béde, » & les autres poſtérieurs, n'en peut pas » avoir une entière. Et je douterois que la » Fête de Noël eût déja une Octave ſous les » Empereurs Payens. Cette Octave n'eſt » point marquée dans le Calendrier de Bucherius en 354. *Boll.* 1. *Jan. p.* 31. §. 1. «

Ce ſçavant homme ne s'eſt il pas trompé en croyant que ces paroles: *Hodie octavæ Dominici diei ſunt*, ſignifient néceſſairement *que Noël avoit déja une Octave*? S. Almaque ne vouloit peut-être dire autre choſe, ſinon: *C'eſt aujourd'hui le huitiéme jour de la naiſſance du Seigneur. Il y a aujourd'hui huit jours, que le Seigneur eſt né*; comme on diroit encore du Vendredi qui ſuit le Vendredi Saint: *Hodie octavæ Dominicæ mortis ſunt*, &c. ſans qu'on pût en inférer que le Vendredi Saint ait une Octave.

ALLATIUS. (LEON)

REM. A. *La mort de Grégoire XV. lui fit perdre la récompenſe de la Commiſſion qu'il avoit eue, de faire tranſporter à Rome, la Bibliothéque de l'Electeur Palatin.*

Voici comment Allatius raconte lui-même les ſoins qu'il prit pour faire tranſporter cette Bibliothéque: *Bibliothecam Palatinam & multitudine Mſſ. codicum, tum Græcorum, tum Latinorum, aliarumque etiam linguarum, & ſingularium codicum copiâ fuiſſe celeberrimam non nega. Eam tamen à Milite Bavaro ſpolium factam* (anno 1622.) *Maximilianus, tum Bavariæ Dux, tropæum miſit Gregorio XV. Pontifici Max. qui ad eam avehendam Leonem* (Allatium) *tranſmiſit, & Leo, bona fide juſſis obtemperans, per hiemem, & per medios hoſtes, Urbem Heidelbergam, non ſine diſcrimine & vitæ alea, penetrant, conſervatam à Milite Tillio, & Henrico de Meternich, ſibique traditam, impenſis Pontificiis integram, ne minimâ quidem illius chartulâ deperditâ*, (on l'accuſoit d'avoir diſtrait les meilleurs Livres de cette Bibliothéque) *Romam invexit in Vaticanam, in qua nunc perhonorificè cuſtoditur, uniuſcujuſque commaditati, ſicuti & Vaticana ipſa* (C). Et dans ſes *Notes ſur l'Hexameron d'Euſthate*, pag. 151. *Dum Bibliothecam Palatinam Heidelberga ſpolium factam, & tropæum miſſam Gregorio XV. à Maximiliano, utriuſque Bavariæ Duce, Romam tranſvehendam curarem, quam tandem, Dei munere, & tanti Principis gloria, ope, ac beneficiis, ſanam incolumemque tranſvexi.*

Le Cardinal, dont Allatius fut d'abord Bibliothécaire, s'apelloit *Biſcia*, & non *Bichi*, comme le dit Bayle dans la même Remarque.

REM. D. *Il ne s'engagea ni au Mariage, ni aux Ordres Sacrés.*

Allatius avoit pris les Ordres Mineurs; car il avoit été deux fois Grand Vicaire en deux différens Diocèſes; la premiére fois, de Bernard Juſtiniani, Evêque de Chio. Il étoit d'ailleurs de la Congrégation des Rites, qui demande qu'on ſoit dans les Ordres. Il ſeroit aſſez ſurprenant aujourd'hui, de voir un homme exercer les fonctions de Grand Vicaire, ſans être dans les Ordres Sacrés.

REM. F. *Il publia ſes Apes Urbanæ. C'eſt un Livre qui devient rare, & qui eſt déja bien cher en Hollande.*

Il a été réimprimé à Hambourg, en 1711. *in*-8°. par les ſoins de J. A. Fabricius, qui a mis une Préface à la tête, & y a joint le *Muſæum Hiſtoricum Joannis Imperialis*. Je renvoye pour le Catalogue des Ouvrages d'Allatius, au P. Niceron, qui a omis les deux ſuivans.

1. Dans le *Gabriel de Philadelphie* de Richard Simon, pag. 274. il y a une lettre d'Allatius. Cette lettre ſe trouve auſſi immédiatement après la *Vie du P. Morin*, par

(A) *Golius in Notis ad Elem. Aſtron. Mah. Alfragani.* Chardin dit qu'*Almanach* vient vraiſemblablement d'*Almenagé*. Ce terme ſignifie les *Almanachs*, ou *Ephémérides*, qui ſe publient en Perſe, au commencement de Mars, & durant la Fête du nouvel an. Les Aſtrologues de Cour en préſentent au Roi & aux Miniſtres, &c. *Voyages de Chardin*, Tom. 5. p. 106. *Edit. d'Amſterdam* (Rouen) 1711. in 12.

(B) *Hiſt. des Emp.* T. 5 p. 806. Edit. de Paris, 1701. *in*-4°.

(C) *De Octava Synodo Photiana*, p. 188.

le même Richard Simon, pag. 482. n. 68. imprimée à la tête des lettres de ce premier, qui parurent sous le titre d'*Antiquitates Ecclesiæ Orientalis*: Londres, 1682. *in*-8°. & Francfort, 1683. *in*-12.

2. *Bennonis Durkhundurkhi Slavi Examen in Spenti Academici Sepulti Epistolam pro Antiquitatibus Etruscis Inghiramii adversùs Leonis Allatii contra easdem Animadversiones. Coloniæ, Georg. Genselin.* (Amsterdam, Jean Blaeu) 1642. *in*-12. M. l'Abbé Lenglet, dans son *Catalogue des Historiens*, croit que cet Ouvrage est d'Allatius, ou d'Inchofer son Ami. L'Auteur de la vie de ce dernier, insérée dans le 35. Tome des *Mémoires pour les Hommes illustres*, &c. dit que *le Catalogue de la Bibliothèque Imperiali, dressé par le sçavant M. Fontanini, donne ce livre à L. Allatius, & qu'il vaut mieux l'en croire; qu'en* 1642. *Inchofer étoit occupé ailleurs.*

Le P. Niceron cite à la pag. 259. de son 10. Tom. Part. II. *Leonis Allatii Instructio de Bibliotheca Palatina, Romam transportanda, ex Italico translata à Mich. Frid. Quade. Gryphiswald*, 1708. *in*-4°. Mais je ne sçais, dit ce Pere, quand l'Ouvrage Italien a paru.

C'est une lettre Italienne sur la Bibliothèque Palatine écrite d'Heidelberg, le 3. Fevrier 1623. à l'Archevêque de Patras, à Bruxelles, & mise au jour la même année.

OUVRAGES promis par Allatius, & qui n'ont pas été imprimés.

Bibliotheca de Scriptoribus Græcis profanis.
Bibliotheca de Scriptoribus Græcis Ecclesiasticis.
Historia Astrologica.
De Philonibus Diatriba, de Theodoris, Nicetis, Constantinis, nec non de Leonibus.
De Libris Apocryphis.
De Academiis Orbis, & earum institutione.
De Melodis Græcorum.
De Græcis, qui Latinè scripserunt, Diatriba.

Il promettoit cette dernière Dissertation à la pag. 350. de son livre *de Georgiis.*

Homerus à calumniis vindicatus.
Exercitationes contra recentium calumnias in antiqui ævi scriptores & lumina.
De Poëtica Exercitationes, adversùs Hypercriticos recentiores.
De fine temporum.
De fine vitæ Joannis Evangelistæ.
De Ptolemæis, Ægypti Regibus.
De Magnete, Libri III.
De Mandragora, Lib. I.
De conscribendis Epistolis.
De Officiis Monasteriorum Græcorum.
De Musica recentiorum Græcorum.
Anachronismus, Carmine Elegiaco.
Carminum Græcorum Sylva.

Allatius légua en mourant sa Bibliothèque à *Jean Pastricius*, & au Collége des Grecs, institué à Rome; ses livres imprimés à Pastricius, selon le P. Mabillon, & ses Manuscrits au Collége des Grecs, comme on l'apprend par une lettre de M. Maffei à M. Bianchini, insérée au Journal de Venise, Tom. 26. pag. 122.

Voyez la *Bibliothèque des Auteurs Ecclésiastiques du XVII. Siècle* par M. du Pin, & le 8e. Tome des *Mémoires du P. Niceron.* Le premier dit qu'Allatius n'a ni assez de justesse, ni assez de critique. Mais le P. Niceron fait entendre que cet habile homme manquoit absolument de ces deux qualités, & qu'il avoit peu d'esprit & de jugement. Il me semble que ce Père ajoute trop de soi au mal, que les Protestans ont dit d'Allatius, qui avoit certainement beaucoup de mérite. Fabricius, plus modéré, lui donne de grands éloges, & le traite de *Vir præclarus, INGENII, & industriæ laudibus CUMULATISSIMUS.* Biblioth. Græc. Tom. X. pag. 405.

Etienne Gradi, Successeur d'Allatius dans l'emploi de Bibliothécaire du Vatican, à qui celui-ci dédia sa Dissertation *de Nilis, & eorum scriptis*, avoit composé la vie de ce sçavant Grec. Il est parlé de cette vie, comme d'un Ouvrage manuscrit, dans le Journal de Venise, Tom. 20. pag. 418.

Jean-George Meuschenius avoit aussi dessein d'insérer une nouvelle vie d'Allatius, de sa composition, à la tête d'une seconde Edition, qu'il préparoit dernièrement du Livre d'Allatius, *de erroribus magnorum virorum in dicendo.* C'est ainsi que s'exprime Fabricius, à la pag. 405. du 10. Tom. de sa *Bibliothèque Grecque*, imprimé en 1721. Mais je ne crois pas que ni cette vie, ni cette seconde Edition ayent vû le jour.

Comme je finissois cet Article, j'ai appris dans le *Journal des Sçavans*, Fevrier 1744. (A) que » M. Argelati vient de publier (*à* » *Florence*) un Programme pour donner » avis qu'il va imprimer un Recueil complet » des Ouvrages tant imprimés que manus» crits de *Leo Allatius*..... & qu'il y join» dra une vie de l'Auteur, tirée de celle » qu'en a laissée Etienne Gradius, son suc» cesseur dans la Préfecture de la Bibliothè» que Vaticane, & de ses Lettres à divers » Sçavans, & de leurs réponses «.

(A) Pag. 365. Edit. in-12.

ALMAIN. (JACQUES)

Il fut reçû Docteur en Théologie l'an 1511.

Almain fit sa licence en 1510. & 1511. comme on l'a vérifié sur le catalogue des Licences,& il ne reçut le bonnet qu'en 1512.

Il fut employé en même tems à écrire pour le Roi Louis XII. contre le Pape Jules II. & pour l'autorité des Conciles contre un Ecrit du Cardinal Cajetan. Le Concile de Pise avoit envoyé à la faculté de Théologie de Paris le Livre de ce Cardinal, afin qu'elle le fit réfuter. Elle choisit Almain pour cette corvée, & n'eut pas sujet de se repentir de son choix.

Quoiqu'en dise M. de Launoy, la Faculté ne choisit pas Almain, pour réfuter le livre de Cajetan (qui n'étoit point Cardinal en 1512. & qui ne le fut qu'en 1517.) Ce fut lui-même, qui s'offrit, comme nous l'apprenons de Richer (A), qui dit qu'Almain, Jean Maire, & un Ecclésiastique de Luçon, duquel il a vû l'Ouvrage manuscrit dans la Bibliothéque du Collége de Navarre, prirent d'eux-mêmes la résolution d'écrire contre Cajetan. Richer ajoute qu'Almain avoit donné dans sa Resumpte, au mois de Fevrier, un essai de son livre, qui fut imprimé au commencement du mois de Juin 1512. D'ailleurs, Almain dit lui-même dans son Epitre Dédicatoire à Tristan de Salezar, Archevêque de Sens, qu'il entreprit de son propre mouvement de refuter Cajetan. C'est donc en vain que le Docteur de Launoy se prévaut d'une fausse tradition pour prouver qu'Almain fut choisi par la Faculté. Au reste, il semble par ces termes : *Il fut employé à écrire pour Louis XII. & pour l'autorité des Conciles*, qu'Almain ait composé deux Ouvrages contre Cajetan. C'est du moins ce qu'on suppose dans le Dictionnaire de Moréri, où on lit : *Pour écrire contre Jules II. & DEPUIS ENCORE pour l'autorité des Conciles.* Il est pourtant certain qu'Almain ne composa sur ce sujet qu'un Ouvrage qui fut imprimé en 1512. à Paris, chez Jean Granjon, *in*-4°. Gothique, sous ce titre : *Libellus de Auctoritate Ecclesiæ, seu Sacrorum Conciliorum ea representantium, editus à Magistro Jacobo Almain, Senonensis Diœcesis Doctore Theologo, contra Thomam de Vio, qui his diebus suis scriptis nisus est omnem Ecclesiæ, Christi Sponsæ, potestatem enervare.* Almain termina cet Ouvrage dans le second mois de son Doctorat. *Et hæc scripsi anno Domini* 1512. *Doctoratus anno primo, mense secundo.* Il ne dit point quel âge il avoit ; mais il étoit fort jeune. *De ætate verò*, ajoute-t-il, *ne vento gloriæ agitari videar, taceo.* Ce passage se trouve à la fin du Livre.

M. de Launoy, dans l'éloge, qu'il a fait d'Almain, a rapporté plusieurs vers, inserés à la tête de cet Ouvrage. Mais il n'a pas fait mention de ceux-ci qui ne se lisent que dans la première Edition, & qui ont été retranchés dans la collection de ses œuvres, publiées par les soins d'*Olivier, de Lyon*, & non pas *Olivier Lugduneus*, comme s'exprime Bayle, qui traduit mal l'*Oliverius Lugduneus* de M. de Launoy.

Ad Literatissimum, humanissimumque virum, Guilielmum Aymeri, Theologiæ Professorem, necnon & regalis Concilii de Mignon, Primarium vigilantissimum, Georgius Bruneau, Vindocinensis, ejus Discipulus.

Magna diu tenuit geminam Discordia gentem,
Œnotriam dubia, Francigenamque, fide ;
Ipsane sacrata præcellat Concio Cleri,
Cuive triplex sacra fronte corona datur.
Utraque Patronum gens est sortita recentem ;
Sancta quibus Superi cognita scita Dei.
Hæc Cajetanum, Senonem altera. Sicut ineptam
Blandior illius pagina fœdat opus ;
Sic veri sincerus amor, sinceraque virtus,
Hujus docta suo scripta nitore polit.
Noxia Liligeras nunquam crevere per oras
Monstro, sed Ausoniæ crebra tulere plagæ.
Monstra Senà subigit, quæ nutris, Roma : potenti
En alter Senoni, Roma, triumphus ades.
Devius (B) *à recto per devia tramite fertur*
Thomas, heu ! veram nescius ire viam.
Ast almum rationis iter sibi deligit Almus,
Qui subeunda canit, qui fugienda docet.
Hoc, Guilelme, meo tibi mittit nomine donum ;
Vindicat hoc veteris pignus amicitiæ.
Hoc admitte, vide, lege, si qua superflua, deme,
Addere perlecto, si qua relicta, potes.

Je passe sous silence quelques autres vers, entre lesquels, on en lit d'Almain lui-même, au Lecteur, & à l'Archevêque de Sens, à qui l'Ouvrage est dédié.

Le Docteur de Launoy, & M. Dupin, ont crû que tous les Ouvrages d'Almain se trouvoient dans la collection de 1517. Ils n'en ont pas connu un autre imprimé huit ans après ; sçavoir, *Jac. Almaini Moralia. Paris, Chevallon*, 1525. *in*-8°. *Goth.*

Bayle, qui fait de l'estime du Livre d'Almain, blâme M. de Launoy *d'avoir repandu tant d'eloges sur M. Rose* (C), parce que

(A) *Histor. Gener. Concil.* Tom. 3. pag. 165. & seq.
(B) Allusion au nom de Cajetan, qui s'appelloit Thomas de Vio.
(C) Article *Guillaume* ROSE.

ce Prélat étoit Ligueur, & Antimonarchique dans ses sentimens. Or Almain pensoit de la même maniére, que l'Evêque de Senlis. Mais Bayle, qui n'avoit vû aucun Ouvrage d'Almain, parloit au hazard, & sans connoissance de cause.

ALTAEMS. (MARC)

Il fut un des Cardinaux qui présidérent au Concile de Trente.

Pour parler exactement il falloit dire, *aux huit dernières Sessions du Concile de Trente*.

Ce Cardinal, ajoute Bayle, *n'obtint la dignité de Légat du Pape, que par les souplesses des gens mal intentionnés.*

On n'en donne aucune preuve suffisante. Tout le reste de cet Article, tiré de Fra Paolo, est très suspect, pour ne rien dire de plus.

ALTHAMERUS. (ANDRÉ)

Il assista en 1528. aux Conférences de Berne, qui furent le Précurseur de la Réforme Ecclésiastique de ce canton-là.

M. Ruchat, qui a fait l'Histoire de cette Conférence, n'a point oublié Althamer, dont il rapporte les raisons en faveur de la présence réelle. Mais je doute, quoiqu'en dise cet Historien, aussi bien que Rivet, cité par Bayle, à la REM. B. qu'*Althamer fut choisi par le parti Catholique* pour défendre ce Dogme.

Voyez l'Histoire de la Réformation de la Suisse, par Abraham Ruchat, Tom. 2. pag. 115. Genève, 1727. in-12.

ALTILIUS. (GABRIEL)

Bayle, à la fin de la REM. E. a crû que le Commentateur de Sannazar (Jean Broukusius) à la pag. 185. de son Commentaire imprimé en 1689. avoit fait présent au Public de trois ou quatre piéces anecdotes d'Altilius. Mais, s'il eût sçû que ces prétenduës piéces anecdotes avoient paru dès l'an 1555. à la suite des Poësies de *Basilius Zonchius*, publiées à Bâle, chez Oporin *in*-8°. il n'auroit pas manqué d'observer que ce Commentateur, ou s'étoit trompé, ou avoit voulu en imposer.

C'est avec raison, qu'à la REM. D. il blâme Paul Jove, qui avoit reproché à Gabriël Altilius, d'avoir négligé les Muses, après qu'il fut devenu Evêque : *Is Antistes factus*, dit Paul Jove, *à Musis, per quas profecerat, celeriter, impudenterque discessit, magno hercle ingrati animi piaculo.*

Latomus prit la défense d'Altilius, par ces quatre vers, que Bayle ne trouve pas mauvais.

Audiit Altilius desertis transfuga Musis,
In quarum tabulis nobile nomen erat.
Sed quid peccavit, si demereatur, ut olim
Carminibus Phœbum, nunc pietate Deum?

Le tout, que j'ai donné à la Traduction, que j'en ai faite autrefois, ne plaira peut-être guére moins.

Faut-il être étonné, que chéri des neuf Sœurs,
Altilius renonce à leurs vaines douceurs?
Si jadis du mensonge imprudente victime,
On le vit à Phébus consacrer ses accens;
Ministre du vrai Dieu, ne sçauroit-il sans crime
A lui seul aujourd'hui réserver son encens?

AMABLE.

L'Auteur du Supplément à la Dissertation sur le Sermon de S. Polycarpe, croit que ce Saint a eu un pouvoir souverain sur les Serpens, parce que tout le monde, depuis 1300. ans, en a vû des effets merveilleux, & qu'il a eu le bonheur d'en voir lui-même. Ce calcul ne s'accorde pas avec ce qu'il a dit dans la page suivante, que S. Gregoire de Tours n'a vécu qu'environ 50. ou 60. ans après S. Amable.

Je n'ai pas vû l'Ouvrage de l'Abbé Faydit, cité par Bayle. Mais j'ai lû la Traduction qu'il a faite de la *Vie de S. Amable, par l'Archi-Prêtre Juste*, que le Traducteur prétend avoir écrit sous l'Episcopat d'Etienne, qui a gouverné l'Eglise de Clermont depuis l'an 1110. jusqu'à l'an 1128. ou environ. Je suis surpris que cet Ouvrage ayant paru en 1702. Bayle, qui n'est mort qu'à la fin de 1706. & qui cite dans son Dictionnaire, des Livres, imprimés l'année de sa mort, n'ait pas connu celui-ci. Comme tout le monde peut le consulter, je me contenterai presque de dire, que S. Amable étant mort le premier Novembre 475. l'Abbé Faydit a reconnu dans sa Préface, que S. Grégoire a vécu environ un Siécle après lui. D'où il s'ensuit que les 1300. ans doivent être réduits à un peu moins de 1200.

A l'égard du pouvoir sur les Serpens, attribué

tribué à S. Amable, je rapporterai un trait que le Traducteur raconte dans sa Préface, après avoir dit qu'il a été lui-même témoin de cette vertu, dont il décrit les effets surprenans.

» Un fameux Charlatan se vantoit que son » remède étoit si souverain contre toutes » sortes de morsures de Serpens, qu'il en » nourrissoit toujours chez lui un plein cof» fre, & les lâchoit ensuite sur des chiens, » & autres vils animaux, qu'on lui appor» toit, & même contre de pauvres malheu» reux, à qui pour de l'argent, il persuadoit » de se laisser piquer par ses serpens, pro» mettant de les guérir, & leur en donnant » l'exemple sur lui-même. Un jour qu'il pré» tendoit faire l'épreuve de son remède, en » présence de gens, il se coula dans la foule » un homme, qui avoit dans sa poche du » ruban de S. Amable, (ainsi appellé, parce » qu'il avoit touché à ses Ossemens sacrés.) » L'Opérateur fut fort étonné quand, ayant » ouvert son coffre, il vit, qu'au lieu que » les serpens avoient accoutumé dans d'au» tres pays de lever la tête, de siffler, & de » s'élancer contre les gens qui étoient au » tour pour les mordre, & les infecter de » leur venin, ils se cachoient au contraire » dans le coffre, & s'allongeoient couchés » les uns sur les autres, comme s'ils fussent » morts ou endormis. Il les fouette, & les » agace pour les obliger de mordre & d'em» poisonner un bras qu'il leur présente. Mais » bien loin de mordre personne, ils s'en» fuirent tous généralement, & s'allérent » cacher dans des trous, & sous des lits » qui étoient dans la chambre, où quelques» uns crevérent. L'Opérateur surpris, s'é» crie qu'il y a quelque Enchanteur dans la » Compagnie, & craignant que tous ses ser» pens ne crevassent, oblige tout le monde » de sortir. Alors l'homme qui avoit à la » main le ruban de S. Amable, s'écria: *Voilà la Thériaque qui guérit de la morsure des serpens. Voilà le souverain Antidote contre leur venin. Voilà ce qui les fait fuir & crever.* L'Abbé Faydit ajoute que ce prodige, arrivé en présence d'une infinité de témoins, est de notoriété publique.

Il doute beaucoup de la vérité d'une certaine tradition, qui court à Rome sur ce grand Saint; à sçavoir, que quand il alla à Rome à pied, le Soleil lui servit de valet, & lui porta en l'air ses gans & son manteau, en guise de parassol, pendant la grande chaleur, & de parapluie, pendant le mauvais tems.

L'Abbé Faydit, qui n'avoit pas lû alors l'ancienne Vie de S. Amable, dit dans sa Traduction, que *ce Saint allant à Rome, & se sentant brûler par les ardeurs du Soleil, jusqu'à ne pouvoir souffrir son manteau sur les épaules, ni ses gans aux mains, un rayon de Soleil lui rendit, par ordre de Dieu, l'office d'un bon Serviteur, & soutint en l'air l'un & l'autre pendant le chemin.* Mais il conjecture avec beaucoup d'apparence, que S. Prix, Evêque de Clermont, ayant écrit en Vers une Vie de S. Amable, qui n'est pas venuë jusqu'à nous, l'Archi-Prêtre Juste a tiré de ce Prélat *le miracle des gans & du manteau portés en l'air au dessus & au devant de lui par un rayon de Soleil. Ce qui, en langage poëtique, où l'on a la liberté de feindre & de donner un air de miracle aux événemens les plus naturels, ne signifie autre chose, sinon que Saint Amable, par la miséricorde de Dieu, ne fut point incommodé de la chaleur dans son voyage.*

AMASEUS. (ROMULUS)

Romulo Amaseo avoit déja quelque réputation à Rome, dès 1513. comme on l'apprend d'une Lettre de J. Franç. Quintianus Stoa, du mois de Mars 1514. adressée *Clarelio Lupo, Spoletano*, & imprimée la même année avec les Poësies du même Stoa, qui étoit en France en 1513.

REM. B. *Amaseus étoit mort dès l'an 1552. Nous en avons la preuve dans une Lettre de Giovan-Antonio Serone.*

M. de la Monnoye, qui avoit communiqué cette remarque à Bayle, ne s'est pas souvenu, dans les Notes sur les Jugemens des Sçavans, de corriger Baillet, qui met la mort d'Amaseo à l'année 1558. (*N°*. 842.) Au reste, ces paroles du Serone, écrites le 20. Octobre 1552. *Piacesse à Dio che ora egli fosse vivo!* ne signifient pas, comme l'a crû le P. Niceron, qu'Amaseo mourut précisément cette année. Sa mort arriva, ou l'an 1552. ou à la fin de 1551. Car il paroît qu'il vivoit encore, lorsqu'Amyot partit de Rome au mois d'Août 1551. *Il mourut certainement en 1552.* suivant l'Auteur d'un petit Ouvrage, qui parut il y a quelques années. (*Lettres à l'Auteur du nouveau Supplément au Dictionnaire de Moréri*, pag. 10.)

Voyez la Préface des *Lettres de Gudius & de Sarrau*, publiées *in* 4°. en 1711. par les soins de Pierre Burman, & le 32e. Tome des *Mémoires du P. Niceron.*

AMBOISE. (FRANÇOIS D')

Il publia pendant sa jeunesse quantité de Vers François, & quelques Pièces Latines, qui, sans doute, ne lui sembloient par fort honorables, quand il se vit élevé aux Dignités.

Cette réflexion est hazardée sans preuve. M. le Clerc dit, qu'il a lû dans un Auteur contemporain, dont il a oublié le nom, que François d'Amboise *se fit toujours honneur de sa première profession d'homme de Lettres, de Poëte, en un mot d'Auteur.*

Si Bayle avoit lû avec attention l'Apologie d'Abélard par d'Amboise, composée long-tems après qu'il fut élevé aux Dignités, que son mérite lui procura, il auroit pû voir combien sa remarque est fausse; car à la pag. 16. celui-ci rappelle ses Vers qu'il avoit faits autrefois à la louange de Belleforest, & de Girard, Abbé Commendataire de S. Gildas de Ruis. *Cujus*, dit-il, *Conventus Ruiensis ipse Girardus nostrâ memoriâ fuit Abbas Commendatarius, & me adolescentem senex inter Amicos præcipuos habuit, Carmine meo Panegyrico laudatus. Franciscus verò Belliforestus, Convena, item meus familiaris, Girardi coætaneus, & æmulus, quem etiam Versibus celebravi*, &c.

Nous apprenons du même Ouvrage, qu'il avoit eu dès sa première jeunesse une grande ardeur pour les Lettres. *Quod si quisquam est*, dit-il, *cui cordi semper fuerit Bibliothecas veterum perquirere, inspicere, rimari, in his profectò nomen meum semper ab adolescentiâ sum professus, sive meorum æqualium exemplo, ut jacentem Literatorum laudem pro viribus sublevarem maculis eorum detergendis, sive quod criticam plus æquo fortasse adamaverim, sive quod varia illa & promiscua lectione delector.*

Nicolas Bourbon, Professeur Royal à Paris, & ensuite Prêtre de l'Oratoire, son contemporain, atteste la même chose dans des Mélanges manuscrits, que j'ai entre les mains.

» M. d'Amboise, Maître des Requêtes, » dit Bourbon, avoit regenté à Navarre & » à la Marche. Il avoit fait le Paranymphe » de médecine. Il avoit une mémoire pro» digieuse, qui le rendoit fort sçavant, & le » faisoit paroître. Il se vantoit toujours d'a» voir regenté, *&c.* «

A la page 31. de l'Apologie d'Abélard, François d'Amboise se glorifie d'avoir eu le célèbre Etienne Pasquier pour Maître. *Pene omiseram*, dit-il, *Elogium de utroque* (Abaelardo & Heloïsa) *optimi senis, & V. Cl. ac undecumque doctiss. mei Præceptoris Stef. Paschasii, qui, dum scriberem, ferè nonagenarius expiravit.*

Il a publié, dit Bayle, *un petit Traité du Concile.*

Voici le sujet de cet Ouvrage. Un Anonyme fit imprimer une Requête, où, se déchaînant contre le Concile de Trente, il remontroit au Roi Henri IV. que Sa Majesté devoit convoquer un Concile. D'Amboise réfuta cette Requête par le Livre suivant: *L'impossibilité du Concile, tel qu'il a été demandé par Requête au Roi, & des inconvéniens, qui en pourroient arriver: in-8°.* de 63. pages, sur un Privilége du 18. Janvier 1608. & réimprimé la même année, à Lyon, chez Ancelin, *in-12.*

Il publia aussi une Préface sur Gregoire de Tours, dans laquelle il justifie cet Historien contre les accusations de Flacius Illyricus, & l'abandonne sur le sujet des deux Denys, l'Aréopagite, & celui de Corinthe.

Cette Préface intitulée, *Avant-discours sur l'Histoire Sacrée de S. Grégoire de Tours*, fut réimprimée en 1614. sous ce titre: *Traité ou Discours sur l'Histoire Sacrée de S. Grégoire, Evêque de Tours, touchant quelques controverses & points de Religion & d'Etat, avec des Observations sur les Libertés de l'Eglise Gallicane, & autres choses accomodées à ce tems.* Le P. Niceron, à qui ces Editions ont été inconnuës, prétend que cette Préface a été publiée en 1615. *in 8°.* avec le *Traité du Concile*, dont j'ai parlé. Bayle se trompe quand il dit, que *dans cette Préface, d'Amboise justifie Grégoire de Tours des accusations d'Illyricus.* Ce dernier avoit donné une Edition de cet Historien, où il prétendoit, non pas *l'accuser*, mais au contraire se servir de son autorité pour prouver que les Elections des Evêques n'étoient point autrefois réservées aux Chapitres des Cathédrales, mais au Clergé, & au Peuple; qu'on ne croyoit point du tems du même S. Grégoire, le Purgatoire ni les Indulgences, *&c.* D'Amboise le réfute sur tous ces points. Il se plaint aussi que quelques personnes, sous prétexte de défendre les Libertés de l'Eglise Gallicane, attaquent l'autorité du S. Siége, & avancent des maximes qui tendent au Schisme; & il critique par occasion le Recueil de Pierre Pithou, dans lequel on avoit inséré l'Ouvrage du Calviniste Gousté. Il avoit déja fait les mêmes réflexions dans son Traité du Concile.

Au lieu de ces paroles: *Et l'abandonne au sujet des deux Denys, l'Aréopagite, & celui de Corinthe*, Bayle devoit dire, *& celui de Paris.* D'Amboise soutient que le premier Evêque de Paris, est S. Denys, l'Aréopagite, contre le sentiment de Grégoire de Tours, qui ne fait arriver S. Denys

dans les Gaules, qu'en 248.

Il y a aussi dans cette Préface une hymne de sa composition à l'honneur de S. Denys, dont voici la première Strophe :

Atheniensis Curiæ
Senator almæ Pontifex,
Inter Sophorum circulos,
Incogniti cultor Dei.

On peut voir la liste des Ouvrages d'Amboise, omis par Bayle, dans le 33ᵉ. Tome du P. Niceron, qui n'a cependant point parlé des Vers composés à la louange de Girard & de Belleforest; de même que d'une Traduction Françoise que d'Amboise avoit procurée de la 7ᵉ & de la 8ᵉ. Epitre d'Abélard, qui contiennent l'origine & les devoirs des Religieuses. *Quem libellum verè aureum*, dit-il pag. 27. de l'Apologie pour ce Philosophe, *nos in Gallicum Idioma transferri curavimus.*

REM. F. *Il y a des Exemplaires des œuvres d'Abélard, qui portent à la tête le nom de M. d'Amboise. Mais on en trouve d'autres, où l'on voit celui d'André Duchesne. S'il étoit permis de conjecturer, on pourroit croire, que par quelque motif secret, & qu'on n'a pas jugé à propos de transmettre à la Postérité, Duchesne auroit cédé la gloire de son Ouvrage à M. d'Amboise, qui étoit alors en état de reconnoître un sacrifice de cette nature.*

Il n'y a peut-être aucun fait littéraire plus difficile à débrouiller que celui-ci. Une partie des exemplaires paroît sous le nom d'Amboise, & l'autre sous celui de Duchesne. L'Apologie d'Amboise pour Abélard ne se voit que dans les exemplaires, qui portent le nom de ce Maître des Requêtes; mais les Notes de Duchesne se trouvent dans tous, sans exception. On ne sçauroit douter que huit années auparavant, d'Amboise n'eût conçû le dessein de donner au Public les Œuvres d'Abélard, comme on le voit par la Préface de son *Traité du Concile*, pag. 12. où, après avoir observé que ce Philosophe eut un différend avec les Moines de S. Denys, pour avoir prétendu que S. Denys, Evêque de Paris, n'étoit pas l'Aréopagite; ce qui le fit soupçonner *d'être mal sentant de la Foi*; il ajoute : *Othon de Frisinge l'en garentit* (c'est-à-dire, l'en justifia) *& la vérité s'en connoitra mieux par les Epitres, & quelques autres œuvres dudit Abélard, & des Epitres Latines de sa femme, que j'ai écrites à la main, & espére en bref les mettre en lumière.*

Voilà donc un dessein médité depuis huit ans. Voyons ce qu'il a fait pour l'exécuter. A la pag. 6. de son Apologie pour Abélard, il dit qu'il a rassemblé toutes les Œuvres de ce Philosophe, afin de dégager sa parole : *Ut me voto exsolverem, quo pridem obstrictus eram, cùm Libellum de Concilio in Publicum vulgari passus sum.* Dans plusieurs autres passages il fait mention des peines qu'il a prises pour ce Recueil. Il dit que lui étant d'abord tombé entre les mains quelques Lettres d'Abélard & d'Héloïse, il rechercha dans la suite les autres Ecrits de ce Philosophe; qu'il conféra, avec un soin extrême, divers exemplaires, écrits d'un caractére très menu & très mauvais; que ce qui le soutint dans ce travail, fut le plaisir qu'il y prenoit, & l'utilité que le Public en devoit tirer; qu'il fit même un voyage au Paraclet, pour ramasser tout ce qu'il pourroit trouver des Œuvres d'Abélard; qu'il a foüillé dans les plus célèbres Bibliothèques de Paris, qu'il a eu entre les mains un Manuscrit tiré du Mont S. Michel, contenant les Commentaires sur l'Epitre aux Romains, *quos dedit utendos A. Quercetano doctissimus P. Jacobus Sirmondus, è Societate Jesu*, &c. Il est bon de remarquer, que quand il a trouvé quelques difficultés, qu'il n'étoit pas capable de résoudre, il a consulté, non pas Duchesne, au moins il ne le nomme pas ici, mais son frère, Adrien d'Amboise, Evêque de Tréguier. *Et, si quid durius inveni, cum Germano meo, R. D. Adriano Amboesio, Episcopo Trecorensi, inter Theologos eminentissimo, communicavi, & eum olim etiam Amicis.*

Qui ne croiroit après cela, que d'Amboise est l'unique Editeur d'Abélard ? Voici cependant des raisons très fortes qui ne permettent pas de douter du contraire. Duchesne, dans les exemplaires qui portent son nom, a mis une Préface, où il rend compte des soins qu'il a pris pour rendre cette Edition la meilleure qu'il a pû. Il parle honorablement de tous ceux qui lui ont fourni des Manuscrits, & avouë devoir à d'Amboise, les Lettres & quelques autres Pièces. Dans ses Notes insérées à la fin, il se donne pour unique Editeur. Après avoir parlé à la pag. 1142. des différens noms d'Abélard, il ajoute, *Nos, hac varietate non obstante, Abailardum VOCAVIMUS.* Et à la pag. 1156. *Tractatus hic ille est*, quem *EDIDIMUS ad calcem Operis... Composuit Abaelardus*, dit-il à la pag. 1161. *Historiam calamitatum suarum, plures Epistolas.... & alia quædam Opuscula, quæ nunc primùm EDIDIMUS.* Et à la pag. 1162. *Hæc verba me movent, quia non leguntur in fidei Confessione, quam INSERUIMUS pag. 330. hujus Operis.* Il dit aussi à la pag. 1186. *Sicut est in Litteris Hugonis, Archiepiscopi Senonensis, quas etiam supra integras RETULIMUS.* Et enfin à la pag. 1192. *Scripsitque etiam pro eo* (Berengarius pro Abaelardo) *Apologiam illam, quam inter ejus opera, nunc etiam ex Bibliotheca Regis Christianissimi CUDENAM CURAVIMUS.* Il est à remarquer que dans tous ces passages il

ne fait aucune mention d'Amboise, dont il s'est contenté de dire un mot dans sa Préface, ainsi que des autres personnes, qui lui ont fourni des Manuscrits d'Abélard.

Qui osera prononcer à présent sur le véritable Editeur des Œuvres de ce Philosophe? De ce qu'on trouve en plusieurs exemplaires: *Edita studio Andreæ Quercetani*, M. Lancelor, dont Bayle a tiré toute la REM. F. conjecture, *que par quelque motif secret, & qu'on n'a pas jugé à propos de transmettre à la Postérité, Duchesne a cédé la gloire de son Ouvrage à M. d'Amboise, qui étoit alors en état de reconnoître un sacrifice de cette nature.* Mais il est visible que la conjecture de ce Sçavant est très-mal fondée; car, outre qu'on auroit autant de droit de conclure le contraire, il est certain, que si Duchesne avoit voulu faire un pareil sacrifice à d'Amboise, il n'auroit pas laissé son propre nom sur une partie des exemplaires, & qu'il n'auroit point fait entendre dans sa Préface ni dans ses Notes, qu'il est le véritable Editeur. Pour moi, je ne doute point que l'Edition ne soit dûë à l'un & à l'autre, conjointement, & qu'ils n'ayent partagé ce travail. Un passage de l'Apologie pour Abélard par d'Amboise me paroît décisif. Le voici, tiré de la pag. 23. *Habemus Abbatis Cluniacensis tres Epistolas ejus operibus insertas, quæ opera maximam partem absolvunt operosi voluminis Bibliothecæ Cluniacenæ, nuper à viro docto, Andrea Quercetano, collecta & editæ, A QUO etiam ME ADJUTUM IN CONFERENDIS, EMENDANDIS, ET EDENDIS HIS EXEMPLARIBUS, NON DIFFITEOR.* J'avouë que je ne comprends pas pourquoi une partie des exemplaires porte le nom d'Amboise, & l'autre celui de Duchesne. Peut être chacun d'eux se persuadoit-il que l'Abélard verroit le jour sous son nom seul; d'Amboise, en parlant de Duchesne, comme d'un homme, qui l'avoit aidé dans ce travail; & Duchesne en citant d'Amboise, comme lui étant redevable de quelques Ouvrages de ce Philosophe. L'Edition étant prête à paroître, ils ne purent apparemment s'accorder, & au lieu de convenir qu'elle porteroit le nom de l'un & de l'autre, ils convinrent mal à propos qu'une partie des exemplaires porteroit le nom d'Amboise; & l'autre celui de Duchesne. Dans cette supposition, le Libraire ne voulut pas sans doute qu'aucun exemplaire parût sans les Notes de celui-ci, qui sont très utiles pour l'intelligence de l'Ouvrage. Duchesne, au contraire, ne voulut peut-être pas que l'*Apologie pour Abélard*, qui n'est pas une fort bonne pièce, comme l'a remarqué Bayle, fût insérée dans la partie des exemplaires qui portent son nom. Peut-être fût-ce d'Amboise lui-même, qui s'y opposa. Quoiqu'il en soit, cette diversité d'exemplaires n'a pas dû contenter le Public, qui se voit privé, ou de l'*Apologie pour Abelard*, insérée dans les exemplaires qui paroissent sous le nom d'Amboise; ou de l'*Epitre Dédicatoire*, de la *Préface*, & des *Testimonia veterum de Abaelardo & Heloïssa*, qui ne sont que dans les exemplaires, où se trouve le nom de Duchesne.

D'Amboise fait entendre à la pag. 30. de son *Apologie pour Abélard*, qu'il a entre les mains plusieurs piéces de ce Philosophe, en prose vulgaire rimée, où l'Auteur tâche de détourner les hommes du joug du mariage. Mais comme ces piéces ne feroient pas entenduës aujourd'hui, l'Editeur a jugé à propos de les supprimer.

Dans le Dictionnaire de Moréri de 1718. & dans les Editions suivantes, on lit qu'*on promet une nouvelle Edition d'Abélard très augmentée.* C'étoit M. l'Abbé Lenglet du Fresnoy, qui la promettoit. Si cette Edition, promise depuis près de 30. années, ne s'imprime pas, comme il y a beaucoup d'apparence, je ne doute point qu'il n'en soit encore parlé dans les futures Editions de Moréri.

Voyez le 33ᵉ. Tome des Mémoires du P. Niceron.

AMBOISE. (ADRIEN D')

REM. A. *Thiriot lui a donné la louange d'être sorti d'une très noble famille.*

Ce n'est peut-être pas une légère difficulté de sçavoir si François, & Adrien d'Amboise, frères, sortoient de l'illustre Maison de ce nom. M. d'Hozier, dans un Mémoire inséré à la fin de l'Article d'Adrien, le nie positivement par les raisons suivantes. 1°. Jean d'Amboise, leur père, Chirurgien sous cinq de nos Rois, étoit natif de Douai en Flandres, & fut naturalisé en 1566. 2°. François d'Amboise obtint en 1589. du Roi Henri III. des Lettres de Chevalerie.

Il ne me sieroit pas, sans doute, de disputer de Généalogie avec M. d'Hozier; mais il me semble que ces preuves ne détruisent en aucune manière la conjecture de Bayle; sçavoir, que François & Adrien pouvoient être sortis du côté gauche de la Maison d'Amboise. Bayle en donne une raison si plausible, qu'il est étonnant que M. d'Hozier n'ait pas daigné y faire attention. François d'Amboise raconte qu'étant allé au Paraclet, pour y chercher des ouvrages d'Abélard, il y fut très bien reçu par l'Abbesse, Marie de la Rochefoucault, sa parente, *dont l'ayeule paternelle*, dit-il, *Antoinette d'Amboise, femme du Seigneur de Barbesieux, Chevalier de l'Ordre, étoit fille unique de Gui d'Amboise, & petite-fille & héritière de*

de Charles, Seigneur de Chaumont, Maréchal de France : de sorte qu'elle recueillit toute la succession de cette très ancienne famille, & qu'elle transporta les biens de la branche aînée dans la Maison de la Rochefoucault. *Totam vetustissimam familiam crevit, & PRIMOGENITA NOSTRA ad Rupifocaldos transtulit.*

C'est une chose assez singulière, ajoute Bayle, que le fils d'un Chirurgien de Charles IX. ait osé parler ainsi. Je l'avouë; mais c'est une preuve, selon moi, que François descendoit véritablement, quoique du côté gauche, de la Maison d'Amboise. Est-il à présumer, qu'un homme, qui, de notoriété publique, avoit obtenu trente ans auparavant des Lettres de Chevalerie, pour récompense de ses services, eût osé prendre cette liberté, s'il n'eût en effet, appartenu par quelque endroit à la Maison dont il se disoit issu. Il est à remarquer, que lorsqu'il parloit ainsi, il étoit dans un rang, qui pouvoit autoriser cette hardiesse. Après avoir été successivement par son mérite, Conseiller, & Président au Parlement de Bretagne, Avocat Général au Grand Conseil, Maître des Requêtes, Conseiller au Conseil Privé, il étoit enfin devenu Conseiller d'Etat. Elevé aux premières Dignités de la Robe, il croyoit n'avoir rien en lui qui pût faire rougir la Maison d'Amboise. A la pag. 29. de son *Traité du Concile* il avoit déja dit que depuis plus de 35. ans, Jean d'Hangest, Evêque de Noyon, & *Fils d'une d'Amboise*, lui avoit donné un livre, & que ce Prelat, *qui lui faisoit l'honneur de le chérir*, étoit mort entre ses bras.

Il doit donc passer pour vrai-semblable, que François, Adrien, & Jacques, duquel je vais parler, étoient bâtards de la Maison d'Amboise. Mais comment trouver la Généalogie de Jean d'Amboise, leur pere, né à Douai, & Chirurgien? Je vais proposer une conjecture assez plausible. Bayle a donné un Article à un *Michel d'Amboise* vivant au XVI. Siécle. Il n'a pas fait mention de la naissance de ce d'Amboise, parce qu'il n'a vû aucun Auteur, qui lui ait fourni des lumières sur ce sujet. Le P. Niceron a trouvé dans les Ouvrages mêmes de Michel d'Amboise plusieurs particularités personnelles; entre autres qu'*il étoit né en Italie de Charles d'Amboise, Amiral de France, & Lieutenant Général du Roi en Lombardie, qui l'eut d'une maîtresse, qu'il avoit dans ce pays vers l'an* 1506. Michel d'Amboise fut amené jeune en France. Le P. Niceron, qui en a parlé assez amplement, n'a pas connu un de ses Ouvrages intitulés : *Deux Satyres du renommé Poëte Juvenal, translatées de Latin en François par Michel d'Amboise. C'est à sçavoir la V. & VI. non encore veuës ci-devant. Paris, l'Angelier*, 1548. in-12. Le Traducteur nous apprend dans sa Préface, qu'il a un *sien parent, né hors de France, qui porte même nom, & même naissance que lui, qui, ce néantmoins, par sa connoissance merveilleuse du corps humain, a prins la route de fortune ès Cours des Grands, qui prisent son industrie*. Michel d'Amboise ajoute qu'*étant délaissé de tous, il a trouvé support dans ce bon personnage, à qui il se sent aulcunement obligé pour la faveur, qu'il lui octroye*. Jean d'Amboise, Chirurgien de François I. & des Rois qui le suivirent, est, si je ne me trompe, suffisamment désigné par ce passage. Ces termes: *Qui portent même nom, & même naissance*, ne laissent aucun doute que Jean ne fût Bâtard de la Maison d'Amboise. Ce que Michel ajoûte immédiatement après, le confirme de plus en plus.

MEME REM. *François d'Amboise se qualifie Ecuyer dans l'Edition d'Abélard.*

Il falloit dire, *Chevalier*, & non pas Ecuyer.

DANS LE TEXTE. *Je ne sçache point, qu'il ait composé d'autres Ecrits, qu'une Tragédie, intitulée, Holoferne.*

S'il en faut croire l'Auteur de la *Bibliothèque des Théatres*, Adrien d'Amboise a composé d'autres Ouvrages. » Nous avons, » dit-il, deux anciennes Comédies sous le » titre des *Napolitaines*, la première, d'A» drien d'Amboise, Conseiller au Parlement » de Rennes, qui a fait plusieurs autres Co» médies & Tragédies, entr'autres Holo» pherne. Ses Œuvres furent imprimées chez » Abel Langelier en 1584. La seconde Co» médie des Napolitaines, est de Thierry » Timosille, Picard. Cette pièce est assez » facetieuse sur un Parisien & un Espagnol. » Elle fut imprimée chez le même Langelier » en la même année 1584. «

Si cet Ecrivain avoit examiné les Ouvrages, dont il parle ici, il auroit évité plusieurs fautes. 1°. La Comédie des Napolitaines est de François d'Amboise. 2°. Adrien n'a jamais été Conseiller au Parlement de Rennes. 3°. Le prétendu Timofile Picard (c'est ainsi qu'il faut écrire) est le même que François d'Amboise, qui se cacha sous ce masque. 4°. Cette prétenduë seconde Comédie des Napolitaines, n'est par conséquent autre chose que celle de François.

Voyez le 33ᵉ. *Tome des Mémoires du P. Niceron.*

AMBOISE. (JACQUES D')

Le P. Niceron rapporte deux Epitaphes de Jacques d'Amboise, frère des précédens; l'une Françoise & l'autre Latine. Dans la première sa femme est apellée *Loüise des*

Portes, & dans la seconde *Aloysia Portera*. Je crois que son nom est défiguré dans l'Epitaphe Françoise, où il faut peut-être lire Louise de la Porte (*Portera*; le nom Latin de des Portes seroit *Portæus*) & qu'elle étoit parente de Maurice de la Porte, Auteur des *Epithétes*, à la tête desquelles on lit un Sonnet & un Distique Latin de François d'Amboise, a la louange de l'Auteur.

Nicolas Bourbon, dans le Manuscrit cité à l'Article de François d'Amboise, parle ainsi de Jacques : » M. d'Amboise, Maître des » Requêtes, avoit un frère Chirurgien de » S. Côme, à Paris, lequel se fit Medecin » de votre Faculté; & afin de répondre tête » couverte, il se fit faire Recteur, & dédia » ses thèses au feu Roi, dont les Ligueurs » irrités, disoient, qu'il falloit le jetter dans » la riviere, lui & son Président, qui étoit » M. Cousinot, le père. Quand le Roi fut » entré dans Paris, il le fit continuer Rec» teur, & lui donna une Charge de Mede» cin du Roi «.

Voyez le 33*e*. *Tome des Mémoires du P. Niceron.*

AMBOISE. (MICHEL D')

Michel d'Amboise étoit Bâtard de Charles II. d'Amboise, Neveu de George, Cardinal de ce nom, & Ministre d'Etat sous le Roi Louis XII. Le P. Niceron conjecture que Michel, né en Italie, vint au monde environ l'an 1506. Je croirois volontiers qu'il naquit plus tard, puisqu'il dit lui-même (A), qu'il étoit *jeune enfant*, lorsque George d'Amboise, Seigneur de Chaumont, fut tué à la Bataille de Pavie, donnée le 24 Fevrier 1525. (1524. selon le calcul de ce tems-là) Charles, leur père, fut fait l'an 1501. Lieutenant Général en Lombardie, & y mourut, revêtu de cette Dignité l'an 1511.

Je ne sçais qui étoit un *Martin Amboise*, ou *d'Amboise*, Provençal, que Scaliger caractérise en peu de mots, avec la politesse, qui se trouve ordinairement dans les Scaligerana : *MART. AMBOSIUS, grand fat, sol, ignorant, est de Provence.*

Jean-Edouard du Monin, à la pag. 32. de son *Manipulus Poeticus*, imprimé en 1579. adresse des Vers *Ad Jac. Marium Ambos. Regium in Græcis Philosophiæ Professorem.*

Voyez ci-dessus l'Article d'*Adrien d'Amboise*, le 33e. Tome des *Mémoires du P. Niceron*, & la *Bibliothéque Françoise de M. l'Abbé Goujet*, Tom. 5. pag. 400. & Tom. 6. pag. 148.

AMYOT. (JACQUES)

Bayle a ignoré que la vie de ce Prélat, composée par Regnaud Martin, son Secretaire, dont Rouillard a donné un extrait peu fidèle, adopté par l'Auteur du Dictionnaire, est imprimée tout au long dans la nouvelle Bibliothéque des Manuscrits du P. Labbe, Tom. I. pag. 521-526. C'est de ce Mémoire que je tirerai une partie de ce que je vais dire.

Amyot, dit Bayle, *étoit né le* 30. *Octobre* 1514.

Il falloit dire 1513. & ne pas oublier qu'Amyot commença ses études à Melun, sa patrie.

Il avoit l'esprit pesant de son naturel.

On n'en a aucune preuve, & l'on en verra d'assez bonnes du contraire dans la suite de cet Article.

Ayant été reçû Maître ès Arts, il continua ses études sous les Professeurs Royaux, que François I. avoit établis.

Amyot fut reçu Maître ès Arts au mois de Septembre 1532. n'ayant pas encore 19. ans. Il faut observer qu'en ce tems-là il falloit auparavant avoir étudié la Philosophie pendant trois ans & demi, & qu'Amyot, par conséquent, avoit achevé ses Humanités à 15. ans & quelques mois. François I. par Lettres Patentes du 24. Mars 1530. (1529. selon le calcul ancien) fonda le Collége Royal. Avant cette fondation, Amyot, qui étudioit au Collége du Cardinal le Moine, avoit appris le Grec sous Jean Bonchamp.

Il sortit de Paris, à l'âge de 23. *ans, pour aller à Bourges avec le Sieur Colin.*

Ce ne fut point avec Colin, mais avec Canaye, depuis Avocat célèbre, qu'il alla étudier en Droit à Bourges, l'an 1535.

A la recommandation de Colin, un Secretaire d'Etat prit Amyot chez lui pour le faire Précepteur de ses enfans.

Bayle suppose qu'Amyot fut Précepteur des enfans de Bochetel, avant que d'enseigner publiquement; mais il se trompe. Amyot n'entra chez Bochetel qu'en 1545. à Paris, & non à Bourges, après avoir enseigné environ 10. ans. Au reste, il n'y avoit point alors de Secretaires d'Etat. Bochetel étoit *Secretaire du Roi & des Finances*, quoiqu'il fît les mêmes fonctions, qu'il continua lorsqu'il eût été choisi pour être l'un des quatre Secretaires d'Etat, créés par Henri II. en 1547.

Les progrès, qu'ils firent sous ce Précep-

(A) *Epit. Dédic. de la* 13*e. Satire de Juvenal, traduite en Vers François.*

teur, engagèrent leur père, à le recommander à la Princesse Marguerite. Cette recommandation fut cause qu'il obtint une Chaire de Lecteur en Grec & en Latin dans l'Université de Bourges.

C'est tout le contraire. Colin ayant parlé avantageusement à cette Princesse du merite d'Amyot, elle lui donna une pension, & la Chaire, dont parle Bayle.

Il fit pendant dix ans deux leçons par jour.

Comment accorder la Chronologie de Bayle? il suppose qu'Amyot, arrivé à Bourges en 1537. fut Précepteur des enfans de Bochetel pendant un tems assez considérable; qu'il professa pendant dix ans, & qu'il revint à Paris, avant la mort de François I. arrivée le 31. Mars 1547. Amyot, comme je l'ai dit, se rendit à Bourges en 1535. y professa environ dix ans, entra chez Bochetel à la fin de 1545. & se rendit à Paris, avant la mort de François I.

Pendant qu'il fut Professeur, il traduisit en François les Amours de Théagène & de Chariclée.

Amyot, assez occupé de sa Chaire à Bourges, n'entreprit cette Traduction, que lorsqu'il fut entré chez Bochetel. Comme il y jouissoit d'un assez grand loisir, il commença par traduire en Vers François quelques Tragédies d'Euripide. Las de traduire en Vers, où il réüssissoit sans doute fort mal (ses versions d'Euripide n'ont pas été imprimées) il traduisit en prose. Sa première Traduction en ce genre fut *l'Histoire Æthiopique des Amours de Théagene & de Chariclée, qu'a composé un Phœnicien, natif de la Ville d'Emesa, de la race du Soleil, nommé Heliodorus, fils de Theodosius.* Amyot traduisit ensuite du Grec de Longus *les Amours de Daphnis & de Chloé.*

La Traduction d'Heliodore plut si fort à François I. qu'il lui donna l'Abbaye de Bellosane.

Ce ne fut point pour l'Heliodore, mais pour les Vies de Plutarque, dont il présenta un Essai à ce Prince, qu'il obtint cette Abbaye. Quoique le Plutarque n'ait pas été imprimé avant la mort de François I. il est certain qu'il en avoit lû une partie à ce Monarque. Amyot lui-même, dans l'Epitre Dédicatoire de son Diodore de Sicile au Roi Henri II. lui adresse ces paroles : *Je ne veux point entrer plus avant dans ce discours à la louange de l'Histoire, le réservant à un autre plus grand & plus excellent œuvre des Vies de Plutarque, que j'avois commencé dès le tems de l'heureuse mémoire du feu Roi, votre pere, qui en a vû plusieurs de ma Traduction.*

M. de la Monnoye a raison de réfuter Baillet, qui avoit dit, de même que Bayle, qu'Amyot obtint l'Abbaye de Bellosane pour récompense de son Héliodore ; mais ses preuves ne sont pas concluantes. *La Traduction d'Héliodore*, dit M. de la Monnoye (A), *ne fut connue que sous le Regne d'Henri II. n'ayant été imprimée pour la première fois qu'en 1549. & personne jusqu'ici n'en ayant pû déterrer une plus ancienne Edition.* Cet habile Critique s'est trompé. L'Héliodore, dont ou a vû le titre plus haut, fut imprimé en 1548. *in-folio* de 161. feuillets. A la fin de cette Edition on lit : *Imprimé à Paris, par Etienne Groulleau, demeurant en la Ruë Neuve Nostre-Dame, à l'Enseigne de Sainc Jean-Baptiste : & fut achevé le 15. jour de Fevrier 1547.* (C'est 1548. selon le calcul d'aujourd'hui.) Je ne doute point même que la première Edition ne soit de 1546. En voici des preuves. Amyot dit expressément qu'il avoit donné lui-même la première Edition de ce Roman. Or celle de 1548. ne peut être la première, puisque le Traducteur étoit sorti de France avec M. de Morvilliers, en Avril, ou tout au plus tard en Mai 1545. & par conséquent l'Edition de 1548. fut faite en son absence, & sur une plus ancienne. Je conjecture que la date de 1549. dans du Verdier, est une faute d'impression pour 1546. le six ayant été renversé. Amyot, suivant le Mémoire imprimé dans le P. Labbe, donna une troisiéme Edition d'Héliodore (en 1554.) & c'est la première, où il soit qualifié Evêque.

Morvilliers l'envoya porter à Trente les Lettres du Roi au Concile en 1531.

Morvilliers n'eut aucune part à cette affaire, comme Bayle en convient à la REM. D. Voici comment la chose se passa. Henri II. envoya sa protestation à M. de Selve, son Ambassadeur a Venise, avec ordre de la faire lire à Trente. Sa Majesté n'avoit nommé personne en particulier pour cette commission. Le Cardinal de Tournon, accompagné d'Amyot & de Lambin, arriva dans le même tems à Venise, en revenant de Rome. M. De Selve alla trouver le Cardinal, & après avoir conféré avec lui sur la commission, ils convinrent d'en charger Amyot, qui s'en acquitta parfaitement. Il lut la protestation d'Henri II. en plein Concile le 1. Septembre 1551. C'est là tout ce que fit Amyot au Concile de Trente. Ceux qui ont écrit qu'il y avoit éloquemment harangué, & combattu vigoureusement pour les Libertés de l'Eglise Gallicane, se sont trompés.

Lorsqu'on rappella Morvilliers de son Ambassade, Amyot aima mieux aller à Rome.

Le fait est vrai ; mais Bayle se trompe en le supposant postérieur au Voyage d'Amyot à Trente.

Il fit sa Cour adroitement au Cardinal de Tournon.

Fait avancé sans preuve.

(A) *Not. sur les Jug. des Sçav. n. 935.*

Le Cardinal le nomma au Roi, lorsque ce Prince le pria de lui indiquer un bon Précepteur pour ses deux puinés. Ce fut environ l'an 1558.

Ce fut certainement en 1554. le Cardinal de Tournon alla à Rome en 1555. & n'en retourna qu'en 1560. Amyot lui-même dans l'Epitre Dédicatoire des *œuvres morales de Plutarque*, dit à Charles IX. *ayant eu ce grand heur, que d'être mis auprès de vous, que vous n'aviez guère que quatre ans.* Or Charles étoit né le 27. Juin 1550. Au reste, ce n'étoit pas au Cardinal de Tournon, que le Roi s'étoit adressé, mais à quelques Evêques, qui en parlérent à ce Cardinal, arrivé depuis peu de Lyon à la Cour. Celui-ci, qui connoissoit Amyot, le nomma au Roi, qui l'agréa.

Charles IX. lui donna l'Abbaye de S. Corneille de Compiegne.

La premiere Abbaye qu'il lui donna, fut celle de *Roches* en 1564. Amyot fut pourvu de celle de S. Corneille en 1567.

Il le fit Evêque d'Auxerre.

Cet Evêché ayant vaqué *in Curia*, par la mort de M. de la Bourdaisière, arrivée à Rome, Amyot en fut pourvû par le Pape Pie V. de l'agrément de Charles IX.

Parce que la Dignité de Grand Aumonier, & la charge de Curateur de l'Université de Paris vaquèrent en même tems, il les lui donna toutes deux. M. de Thou se plaint fort de cette jonction.

M. de Thou, en parlant de cette seconde Dignité, s'exprime ainsi: *Academiæ Parisiensis Cura*; mais cette expression n'est pas juste. Le Traducteur de M. de Thou a eu raison de la corriger de la sorte: *Le Collége Royal.* Les Grands Aumoniers n'ont aucune autorité sur l'Université de Paris, mais ils ont depuis long-tems l'intendance du Collége Royal; & c'est de quoi s'est plaint M. de Thou: mais ses plaintes n'eurent aucun effet, & elles ne paroissent pas bien fondées. Voici comment il s'exprime: *Cùm eodem tempore, & Eleemosynarii dignitas, Joannis Venatoris, Ebroicensis Episcopi, morte, & Academiæ Parisiensis cura, olim illustriss. Cardin. Carolo à Lotharingia, & postea Odeto Colinio Castillionæo demandata, quæ sunt munia omnino distincta, vacarent, eæ conjunctim Amioto attributæ sunt, magno & in posterum perniciosо errore. Quod jam Belnensem Thuanus monuit* (an. 1591.) *& postea Illustriss. Cardin. Perronum*, &c.

Ce récit est plein de faits, ou faux, ou brouillés. 1°. M. de Thou suppose qu'Amyot fut pourvû en Décembre 1560. des deux places vacantes par la mort de le Veneur. Or Jean le Veneur, Grand Aumônier du Roi, étoit mort dès 1543. Le Cardinal de Meudon, qui eut le premier la qualité de Grand Aumonier *de France*, lui succéda, & il y eut entre ce Cardinal & Amyot cinq autres Grands Aumoniers, comme on le peut voir dans du Peyrat (A). 2°. Jean le Veneur étoit Cardinal, & Evêque, non d'*Evreux*, mais de Lizieux; & M. de Thou l'a confondu plus d'une fois avec son arrière-neveu, Gabriel le Veneur, Evêque d'Evreux, qui ne mourut qu'en 1574. & qui ne fut ni Cardinal, ni Grand-Aumonier. 3°. M. de Thou dit, *Academiæ Parisiensis cura ... Carolo à Lotharingia, & postea ... Odeto Castillionæo demandata*, &c. Le Cardinal de Chatillon eut *curam Academiæ*, ayant été *Conservateur* des Priviléges *de l'Université*, depuis 1552. jusqu'en Octobre 1568. qu'il fut déposé (B). Le Cardinal de Lorraine n'eut point cette place avant lui, & ne la posséda même jamais. 4°. Le même Cardinal de Lorraine eut la supériorité ou l'intendance du Collége Royal, que n'eut point le Cardinal de Chatillon. 5°. Le Cardinal de Lorraine avoit la supériorité de ce Collége avant 1551. qu'il y donna une Chaire à Ramus. Il l'avoit encore certainement en 1567. comme on le voit dans la querelle du même Ramus avec Jacques Charpentier, & apparemment il la conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1574. Il resulte de ce que je viens de dire, que quand Charles IX. pourvut Amyot de la Grande Aumonerie en 1560. il n'y joignit, quoiqu'en ait pensé M. de Thou, ni l'Intendance du Collége Royal, ni *Academiæ Parisiensis curam.* Mais j'avoue que j'ignore si Amyot n'eut pas dans la suite l'intendance du Collége Royal, qu'eurent après lui Renaud de Beaune, le Cardinal du Perron, &c.

Il mourut le 6. Fevrier 1593. courant sa 79e. année.

Il falloit dire *sa 80e. année.* Amyot étoit âge de 79. 3. mois & 8. jours. Il est dit dans le mémoire de la Vie d'Amyot, qu'il étoit alors *unde nonagenarius*, âgé de 89. ans; mais c'est une faute visible.

Voilà ce que j'ai extrait d'une Vie d'Amyot, commencée par lui-même, & achevée par son Secretaire. Elle est en Latin, & n'a pas été imprimée.

Bayle se trompe. Cette rélation de la Vie d'Amyot, écrite d'abord en François sur ses propres mémoires, par Regnaud Martin, son Secretaire, Chanoine & Archidiacre d'Auxerre, fut traduite en Latin par Federic Morel en 1612. Le P. Labbe, qui nous apprend ces circonstances, a inséré cette Vie dans sa *nouvelle Bibliothèque des Manuscrits*, comme je l'ai dit au commencement de cet Article.

L'Abbé de S. Réal a sçû mille particula-

(A) Antiquités de la Chapelle du Roi, p. 383. & 384.

(B) Du Boulay, Hist. Univ. Tom. 5. p. 672.

rités

rités curieuses, qui ne sont point dans la Vie d'Amyot.

Et surement de dix de ces particularités prétendues curieuses, il y en a neuf de fausses. Bayle lui-même en a réfuté un assez grand nombre. Je regarde tout ce que cet Abbé a dit d'Amyot comme un pur Roman. Il convient bien à un homme d'avancer, sans la moindre preuve, mille faits qu'il suppose être arrivés plus d'un siécle & demi avant le tems où il les débite!

REM. A. Cette Remarque, de même que la suivante, est remplie de passages de Brantome, de la Popelinière, & de l'Abbé de S. Réal, qui ne contiennent que des fausses. *Encore qu'il fut vrai, qu'Amyot*, dit Bayle à la REM. A. *gueusa quelque tems par les ruës de Paris, je ne m'étonnerois pas qu'il n'eût point chargé de cela les Mémoires de sa Vie. Ainsi je ne refute point par son silence ce que l'on conte de sa gueuserie, de sa condition de Laquais, & de son séjour à l'Hôpital d'Orléans. Il est vrai que je ne sçaurois accorder avec ce silence, l'endroit de son testament, où il légue 1200. écus à l'Hôpital d'Orléans, en reconnoissance de la charité qu'il y avoit éprouvée.*

Je doute extrêmement de tous ces faits. Où ce testament est-il déposé? S'il est vrai que ce legs s'y trouve, est-il accompagné de ces mots, *en reconnoissance*, &c? Quand même on les y liroit, prouveroient-ils qu'Amyot eût gueusé, eût été Laquais, eût même séjourné dans cet Hôpital? En 1562. Amyot étoit Doyen d'Orléans, & en cette qualité Supérieur spirituel, avec son Chapitre, du Grand Hôpital de cette Ville, dont les Sœurs en ce tems-là assistoient les Riches dans leurs maisons. C'en étoit assez pour l'engager à laisser en mourant 1200. écus a cet Hôpital.

REM. G. *L'esprit rebelle de ses Diocésains lui causa mille chagrins. M. de Thou fait une reflexion bien flétrissante pour la mémoire de notre Amyot; car il l'accuse d'avoir oublié les bienfaits dont les deux Princes, ses élèves, l'avoient comblé, & d'avoir eu trop de complaisance pour la fureur séditieuse & ligueuse de ceux d'Auxerre.*

De tous les Ecrivains de ce tems-là, M. de Thou est le seul, qui ait dit qu'Amyot étoit entré dans le parti de la Ligue. Il est bon d'observer, que le célèbre Historien n'assure pas positivement ce fait. *Plusieurs ont assuré*, dit-il, qu'*Amyot eut trop de complaisance pour les Habitans d'Auxerre, lesquels s'étoient abandonnés à la fureur, qui dans ces tems malheureux possédoit la plûpart des François.* Sainte-Marthe, qui écrivoit ses Eloges dès 1598. avoit eu connoissance de ces mauvais bruits; mais, comme Bayle l'a remarqué, *il ne les croyoit pas véritables.* M. le Duchat, qui avoit puisé dans Bayle toute sa doctrine au sujet d'Amyot, n'a pas pris garde à ce dernier fait quand il a dit; *Je ne sçais si Rouillard en doit être crû tout seul*, lorsqu'il nie qu'Amyot *fût Ligueur, contre tant de gens qui disoient le contraire, au rapport de M. de Thou.* D'ailleurs, quand on n'auroit aucun égard au témoignage de Sainte-Marthe, Rouillard n'étoit pas seul, puisqu'il ne nioit ce fait, que d'après Martin, Secretaire d'Amyot. Je suis sûr que M. le Duchat, qui sçavoit si bien sa *Satire Ménippée*, & tout ce qui s'écrivit en ce tems-là contre la Ligue, n'y a pas trouvé un seul passage, où Amyot fût traité de Ligueur. Il y est dit simplement que les Ligueurs l'avoient volé en 1589. Ce silence ne peut que justifier Amyot. Le mémoire du P. Labbe, dit que cet Evêque, à son retour des Etats de Blois en 1589. fut si mal reçu à Auxerre, *ut ab aditu Ecclesiæ suæ arceretur, & Episcopalis domus septo constringeretur, adeo ut nullis Episcopi officiis fungi posset. Tandem, ne quid omitteret, quod simplicioribus & scrupulosioribus animis satisfacere crederet, tametsi minimè, quod adipsum spectabat, indigeret, eo se abjecit, ut primùm absolutionem ad cautelam, ut vocant, peteret, demumque plenam & absolutam à summo Pontifice obtineret per Legatum.* Les Ligueurs d'Auxerre crurent qu'Amyot, ayant entrée au Conseil du Roi, avoit eu quelque part à la mort du Cardinal de Guise. Il se vit obligé de s'en justifier par une *Apologie*, dont M. Lebeuf, Chanoine d'Auxerre, conserve l'original. Malgré l'absolution, qu'il reçut *ad Cautelam*, tout innocent qu'il étoit, ses biens furent pillés; de sorte qu'à peine lui testa-t-il le nécessaire. Il est absurde de penser qu'un Evêque, partisan de la Ligue, eût été traité de la sorte, dans une Ville où les Ligueurs étoient les maîtres.

REM. K. *Il a traduit plusieurs Livres de Diodore de Sicile.*

Les sept derniers à commencer par le XIe. en 1554.

REM. M. *On veut qu'il ait été Plagiaire.*

Cette accusation, si souvent & si inutilement répétée, n'a jamais été accompagnée de la moindre preuve. Richard Simon a fait une fort bonne Apologie d'Amyot contre ceux qui l'ont accusé de Plagiat (A), aussi bien que M. de la Monnoye. » Henri » Etienne, dans la Préface de son *Traité* » *préparatif à l'Apologie pour Herodote*, » dit M. de la Monnoye (B), parle des deux » Traducteurs François de Plutarque, aus» quels, selon lui, cet Auteur est d'autant » plus obligé, qu'ils ne lui ont changé que » la robe. Par ces deux Traducteurs il n'a » véritablement pû entendre que George de » Selve, & Jacques Amyot. Le premier, qui

(A) *Lettres choisies*, T. 1. lett. 24.

(B) *Not. sur la Biblioth. de Colomiés*, p. 53.

» étoit Evêque de Lavaur, nous a donné » avant Amyot huit Vies des Illustres de Plu- » tarque, desquelles il entreprit la Traduc- » tion par ordre de François I. Louvan Gé- » liot, Avocat au Parlement de Dijon, mort » le 3. Mai 1641. a remarqué en marge de » son exemplaire de la Croix-du-Maine, au » mot *Jean de Maumont*, que plusieurs » avoient crû ce Jean de Maumont le véri- » table Auteur de la Traduction de Plutar- » que imprimée sous le nom d'Amyot, que » celui-ci s'étoit attribuée, ayant dérobé ses » papiers après sa mort. Fausseté ridicule, » puisque Jean de Maumont, comme le té- » moigne la Croix-du-Maine, étoit encore » plein de vie en 1584. & que la Traduc- » tion entière de Plutarque avoit paru long- » tems auparavant sous le nom d'Amyot. » Ç'a été le sort de la plûpart de ces sortes » d'Ouvrages, qui ont acquis quelque estime » en leur tems, de donner lieu a de sem- » blables médisances. On sçait ce qu'on a dit » du Polybe de Perot, de l'Hérodote de Po- » litien, de l'Anacréon d'Henri Etienne «.

MEME REM. *J'ai oüi dire (c'est M. Colomiés qui parle) à M. Patin, qu'Amyot avoit traduit les Vies de Plutarque sur une vieille version Italienne de la Bibliothèque du Roi, & qu'elle étoit cause des fautes qu'il avoit faites. Je ne sçais si cette version n'est point celle que fit sur le Latin l'an* 1482. *Baptiste-Alexandre Jaconel de Rieté, qui est dans la même Bibliothèque.*

Il est vrai, dit M. de la Monnoye, que cette version Italienne, imprimée l'an 1482. *in-fol.* chez Adam de Rotwil, à Aquila, Ville de l'Abruzze ultérieure, existe, & qu'il y en a un exemplaire dans la Bibliothèque du Roi. Il est encore vrai qu'elle a été réimprimée en Italie plusieurs fois *in*-4°. & *in*-8°. Mais, comme elle n'a été faite que sur de très mauvaises versions Latines, que ce Traducteur a rendues encore pires, il ne faut pas s'imaginer qu'Amyot, qui, nonobstant les fautes qu'on lui reproche, ne laissoit pas d'être un fort habile homme, fût capable de s'attacher à une si misérable copie.

REM. N. *Quelques-uns l'ont accusé d'avarice.*

Cette accusation tombe absolument par la Vie d'Amyot, imprimée dans le P. Labbe, où l'on trouve des marques indubitables du contraire. On peut aussi consulter l'*Histoire de la prise d'Auxerre*, publiée par M. Lebeuf. C'est là qu'on peut être instruit des libéralités peu communes qu'Amyot fit, nonseulement à son Eglise, mais encore à la Ville d'Auxerre.

MEME REM. *On prendra, si l'on veut, pour une preuve équivoque de son avarice, les deux cens mille écus de bien qu'il amassa.*

Si le fait étoit véritable, la preuve ne seroit point équivoque. Jamais Amyot n'eût amassé cette somme, quand même il n'eût mangé que du pain, bû que de l'eau, & qu'il eût toujours vécu sans Domestiques. Il ne commença d'être riche qu'en 1567. où il fut pourvû de l'Abbaye de Saint Corneille, qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1593. c'est-à-dire environ 26. ans. Pendant tout ce tems, il n'eut jamais par année, l'une portant l'autre, que 23. à 24. mille livres de rente, qui font environ deux cens mille écus en 26. ans. Au reste, c'est la Popelinière, qui le premier, de sa grace, a fait Amyot si riche. Comme, pour faire de pareilles largesses, on ne débourse pas un sou, il n'en coute rien de doubler; & c'est ce qu'a fait fort généreusement M. le Duchat. *Depuis qu'Amyot*, dit-il, (A), *eut été volé, il ne faisoit plus que se plaindre, que l'extrême disette, où ce malheur l'avoit réduit, lui ôtoit tout le plaisir qu'il trouvoit auparavant à étudier. Mais ceux qui sçauront que le désolé Amyot laissa pourtant à sa mort, encore plus de* 200000. *écus, avoueront sans peine, que l'avarice avoit eu beaucoup plus de part à ses plaintes. On pouvoit lui en avoir pris autant ou plus, à son retour des Etats*, lorsqu'en revenant de Blois en 1589. un parti de Ligueurs, lui enleva son équipage, & tout ce qu'il portoit en route.

En supposant ces faits, sans doute on conviendra de l'avarice d'Amyot. Mais M. le Duchat espéroit-il trouver des gens assez simples pour croire avec lui, qu'Amyot en 1589. & Amyot en voyage fût *volable* de *plus* de 200000. écus, & qu'après une perte aussi considérable, il se fût trouvé, avant l'espace de quatre ans, riche d'une pareille somme. M. le Duchat, à qui cet argent ne coutoit rien, en disposoit facilement, & il a remis libéralement à la Ligue les quatre cens mille écus d'Amyot. *Du reste*, ajoute-t-il, *comme cet Evêque mourut dans une Ville Ligueuse, les deux cens mille écus & plus, qu'il laissa, furent un nouveau trésor, dont il enrichit les Ligueurs.*

Puisque M. le Duchat étoit dans la disposition de faire un Roman, il auroit dû, ce me semble, en rendre le dénoüement aussi clair, qu'il l'a crû agréable. Fut-ce Amyot qui laissa les *deux cens mille écus & plus* aux *Ligueurs d'Auxerre*? Ou bien les Ligueurs s'en firent-ils les héritiers de plein droit, & par voye de fait? M. le Duchat a pris encore le soin d'embellir ces paroles de Rouillard: *Amyot se plaignoit journellement de ce que la privation de ses biens, & de ses commodités du passé, lui ôtoient le plaisir de l'étude.* Dans ce passage de

(A) *Not. sur la Sat. Ménippée*, T. 2. p. 298. Edit. de 1714.

Rouillard, que M. le Duchat indique, en nous renvoyant à Bayle qui l'a transcrit, il n'est pas fait mention de *l'extrême disette*; termes dont M. le Duchat s'est servi exprès, pour donner une touche plus vive à son tableau, & mettre dans tout son jour l'avarice extrême du *désolé Amyot*. Au reste, il n'est parlé en aucune manière des plaintes de celui-ci dans le mémoire de sa vie, publié par le P. Labbe: ce qui me rend extrêmement suspect le récit de Rouillard, qui, si nous l'en croyons, ne faisoit qu'extraire le mémoire de cette vie, où il n'est fait pareillement aucune mention du vol d'Amyot, à son retour des Etats de Blois; sans doute, parce que la perte qu'il fit en cette occasion, fut peu considérable, & seulement de ce qu'un Evêque peut porter commodément avec lui dans un voyage. Mais ce mémoire nous apprend qu'on s'empara des biens d'Amyot, qu'on arrêta ses revenus; & après le détail des libéralités qu'il avoit faites à son Eglise, il est dit: *Quibus alia adjecisset, nisi tumultus bellici obstaculo fuissent. Si quidem per civile Bellum, eò propemodum redactus est, ut ægrè ei suppeterent fortunæ ad se, familiamque suam sustentandam, agris ac redditibus ab oppositis occupatis ac direptis, ob factiones & rumusculos sinistros à malevolis, avidis, ambitiosis, fumigerulis fictos*, &c. Il faudroit avoir des preuves de la dernière évidence, pour être en droit de démentir le Secretaire d'Amyot, qu'il accompagnoit alors. Il doit donc passer pour constant, que dans les quatre dernières années de sa vie, Amyot se vit privé *de ses biens, & des commodités du passé*.

J'ajoute ici une particularité, qui en faisant connoître ses héritiers, peut le justifier d'avarice, & prouver qu'il n'étoit pas riche quand il mourut. Ne se trouvant plus en état, au tems de sa mort, de doter le Collège qu'il avoit fait bâtir (environ l'an 1580. suivant M. Lebeuf) il laissa ce Collège *avec ses appartenances*, aparemment quelques maisons voisines qu'il avoit acquises, à la Ville d'Auxerre, qui en jouït après sa mort, mais sans y fonder des Professeurs. Là-dessus procès. Les héritiers demandérent, ou que le Collège leur fût rendu, ou que la Ville y entretînt des Professeurs. Par Sentence des Requêtes du Palais du 14. Fevrier 1602. *entre Damoiselle Marguerite Guerin, vefve de défunt Maître Jean Amyot, vivant Auditeur à la Chambre des Comptes, comme Tutrice des enfans mineurs dudit défunt, & d'elle, Héritiers par bénéfice d'inventaire de défunct Maistre Jac. Amyot, Evesque d'Auxerre; & les Maire, Gouverneur, & Echevins de la même Ville*, ces derniers furent condamnés *à laisser & souffrir joüir la Demanderesse de la maison, dont est question, & rendre les loyers qu'ils en auroient perçur*, &c. Appel à la Cour, qui prononça: *Notredite Cour a ordonné, & ordonne que le Collège basty par ledit défunct Evesque demeurera avec ses appartenances à ladite Ville, lequel lesdits Maire*, &c. *seront tenus entretenir, & faire instruire la jeunesse, à cet effet y tenir Régens; & outre seront tenus lesdits Maire... faire graver au dessus de la porte dudit Collège, l'Inscription par eux produite au procès, & faire poser une tumbe de marbre noir en l'Eglise dudit Auxerre, au lieu, où a été inhumé ledit défunct; contribuer aux frais de son effigie, jusqu'à la somme de cent livres tournois, & fonder & entretenir quatre Services par chacun an pour iceluі defunct, suivant la Transaction produite au procès, sans que le présent Arrest puisse préjudicier à ladite Guerin, & autres héritiers du défunct, pour les obliger à doter ledis Collège. Sans dépens*, &c. *Prononcé* le 20. *Janvier* 1607. Ceci est tiré de la page 654. des *Loix de la France*, par Corbin, publiées en 1614. *in*-4°.

En conséquence de cet Arrêt, on voit dans le Sanctuaire de la Cathédrale, où Amyot est inhumé, à côté de l'Evangile, un tombeau de marbre noir, appuyé contre un pilier, au-dessus duquel est en marbre blanc une effigie de ce Prélat à demi corps, & en relief, les mains jointes. Au-dessous on lit une Epitaphe très simple, avec quatre vers, qui n'ont rien de remarquable, que la date de 1610. qui est l'an, où ce Mausolée fut posé.

REM. O. *Les choses, que M. Varillas rapporte touchant Amyot, sont pleines de faussetés.*

Bayle réfute Varillas, qui dit qu'Amyot *en étudiant* à Paris, *changea de Religion, & servit d'instrument pour séduire ses Compagnons, jusqu'à ce qu'étant découvert, il se réfugia à Bourges, où le même Volmar, qui avoit instruit Calvin & Bèze, l'introduisit chez l'Abbé Colin, en qualité de Précepteur, & le choisit depuis pour son Successeur à montrer le Grec.* Bayle réfute ce passage, en disant qu'Amyot se rendit à Bourges avec Colin en 1537. & que Volmar avoit quitté Bourges dès 1536. Bayle s'est trompé, comme je l'ai déja remarqué, puisque ce fut en 1535. qu'Amyot partit pour la Ville de Bourges. Bayle a ignoré d'ailleurs, que Varillas n'est ici que le Copiste de Bèze, qui assure (A) que, tandis qu'après *les Placards* (du mois de Novembre ou Décembre 1534.) le Lieutenant Criminel Morin poursuivoit les Hérétiques, *plusieurs lui échappérent, qui s'épandirent çà & là; & nommément plusieurs Ecoliers bien instruits* (dans

(A) *Hist. des Eglises Réformées*, liv. 1. p. 16.

la nouvelle Héréſie *) qui ſe retirérent aux Univerſités, entre leſquels vinrent à Bourges Jacques Canaye, & Jacques Amyot, qui avoit déſlors fort étudié en la Langue Grecque; ſi qu'étant par Volmar, Profeſſeur en Grec à Bourges, fait Pédagogue des neveux de Colin, & depuis ayant ſuccédé à Volmar en la Profeſſion des bonnes lettres, finalement, à la faveur de Bouchetel & de Morvillier, fut Précepteur de Charles IX.... & eſt devenu priſonnier* des Calviniſtes, &c.

Ce récit de Bèze s'accorde avec les dates que j'ai marquées ci-deſſus. Mais je ne ſçais ſi cet Auteur eſt digne de foi, quand il dit qu'Amyot quitta Paris pour éviter les recherches du Lieutenant Criminel Morin. Le témoignage de Bèze eſt fort ſuſpect, ſurtout dans ces ſortes de circonſtances; d'autant plus qu'il n'eſt point parlé de ce fait dans le Mémoire de la vie d'Amyot. Varillas ajoute que *Bouchetel & Morvillier lui repréſentérent l'obſtacle que ſon Héréſie apportoit à ſon ſalut & à ſa fortune, & qu'il profita de leurs avis.* Delà Bayle conclud: *Bouchetel le connoiſſoit donc pour Calviniſte. Mais en ce cas l'auroit-il voulu faire Précepteur de ſes Enfans?* Cette objection eſt d'autant plus forte, que ce fut Morvillier, alors Doyen de la Cathédrale de Bourges, qui fit entrer Amyot chez Bochetel: ce qu'il n'eût pas fait aſſurément, ſi Amyot eût été tant ſoit peu ſoupçonné de pancher vers l'Héréſie. Pour moi, je penſe qu'Amyot, âgé de 22. ans, ayant quitté Paris vers le tems des vacances de 1535. pour aller à Bourges, Bèze, aſſez ſujet à faire le mauvais argument, *poſt hoc; ergo propter hoc*, aura crû que c'étoit pour éviter les recherches, que fit cette année, contre les nouveaux Hérétiques, le Lieutenant Criminel Morin. On ne trouve rien, en effet, qui puiſſe prouver qu'Amyot ait jamais été dans leurs ſentimens; & Bèze lui-même, lorſqu'il décrit (A) les commencemens de l'Héréſie dans la Ville de Bourges, n'y fait aucune mention d'Amyot. Au reſte, je doute fort que ce ſoit Volmar, qui ait introduit Amyot chez Colin.

Voici une particularité ſur Amyot. Jean Dorat, Poëte célèbre en ſon tems, fit en 1556. une eſpèce de Satire, intitulée: *De aulici victus miſeriis*, où il dit qu'Amyot laſſé des embarras de la Cour, en étoit ſorti, & qu'il avoit accepté une Chaire de *Régent en Quatrième* (B). Leger du Cheſne, dans une Harangue Latine, qu'il prononça au mois de Janvier 1580. dit à la page 8. (C) qu'un certain, qu'il ne nomme pas, vint à bout de ſupplanter Amyot; mais que le Prince, ſon Diſciple, pleura tant, qu'on fut contraint, pour l'appaiſer, de rappeller ſon Précepteur. *Quorum Anteſignanus (Carole Rex) cùm in locum optimi, doctiſſimique Præceptoris tui, Jac. Amioti irrepſiſſet, non priùs à lacrymis & ſingultibus temperaſti, quàm tibi redditus eſſet vir ille, omni virtutum & artium genere conſummatiſſimus*, &c.

Bayle, comme tous ceux qui ont parlé d'Amyot, a oublié un Ouvrage de ce Prélat: *In Caroli Noni, Regis Chriſtianiſſ. immaturum obitum, Epicedium.* Cette piéce, qui contient plus de cent Vers héroïques, eſt terminée par cette proſe: *Ja. Amiotus, A. E. lacrimis & mœrore confectus, acerbiſſ. dolorem ſuum ex immatura optimi, ac beneficentiſſimi heri, Alumnique ſui, morte conceptum, his verſiculis fallere nitebatur.* Elle eſt inſérée dans un Recueil, imprimé ſous ce titre: *Invictiſſ. Galliarum Regis, Caroli Noni, piiſſimi, juſtiſſimique Principis, Tumulus. A Paris, chez Fed. Morel*, 1574. *in-4°.*

Barthelemy de la Faye, Préſident aux Enquêtes du Parlement de Paris, qui, en 1571. dédia ſon Livre intitulé, *Energnmenicus*, à Pierre de Gondi, Evêque de Paris, ne laiſſa pas de l'adreſſer auſſi à Jacques Amyot, auquel il porte la parole au commencement de cet ouvrage, & à qui il donne le titre d'Abbé de S. Corneille & de S. Cyprien, ſans faire mention des Abbayes de Roches & de Belloſane. Ce qui m'engage à croire qu'Amyot ne conſerva pas ces deux Abbayes, quand il fut nommé à celle de S. Corneille; outre que dans ſon Epitaphe il n'eſt parlé que de cette dernière.

Voyez le 4e. Tome des Mémoires du P. Niceron.

AMYRAUT. (MOYSE)

Les éloges ne ſont pas épargnés à Moïſe Amyraut, dans cet Article, qui vient de ſon fils, & dont Bayle devoit avoir un juſte ſujet de ſe défier.

REM. A. *Il etoit d'une bonne & ancienne famille, originaire d'Orléans, Etienne l'Amyrault, ſon biſayeul, étoit Echevin d'Orléans en* 1509.

La différence des deux noms devoit frapper Bayle, & l'engager à examiner de plus près le mémoire qu'il copioit. » Un Magiſ» trat d'Orléans, *dit M. le Clerc*, allié aux » *Lamyrault*, ancienne famille de cette Ville, » homme d'ailleurs, qui a étudié les Généa» logies de ſon pays, m'a aſſûré, que cette » famille, qui ſubſiſte encore à Orléans, eſt » tout-à-fait diſtinguée de celle des *Amyraut*, » & que le proteſtant Amyraut ne deſcendoit

(A) *Ibid.* pag. 56. & ſuiv.
(B) *Aurati Poemata*, Part. 1. p. 240.
(C) *Leodegar. à Querc.*, *Orat. habita in Auditorio Regio*, *menſe Januar.* 1580.

nullement

» nullement du Lamyraut, Echevin d'Or» léans en 1509. «

DANS LE TEXTE. *Il fut envoyé à Poitiers, pour étudier en Droit. Il y employoit quatorze heures par jour.*

Pur éloge, destitué de preuves.

REM. D. *Il publia un Ecrit, où il expliqua les Myſtères de la Prédeſtination & de la Grace.*

Bayle rapporte le motif, qui, ſelon le mémoire, communiqué par Amyraut, le fils, engagea l'Auteur à compoſer ce Livre, & il remarque judicieuſement que cet Auteur lui-même *ne débite point ce ſujet de ſon Ouvrage, mais un autre aſſez différent.* N'étoit-ce pas là une raiſon ſuffiſante de ſe défier de la bonne foi, ou tout au moins des lumières de celui qui avoit communiqué le mémoire?

REM. G. *Le Synode d'Anjou lui permit de publier une Réponſe aux trois volumes de M. Sphanheim ſur la Grace univerſelle.*

M. Nicole, qui avoit lû les Ouvrages de ces deux Adverſaires, les caractériſe ainſi: » Je me » ſouviens que Spanheim me paroiſſoit *ſtolidè ferox*, & Amyraut honnêtement vain. » L'un eſt un Cicéronien équitable, qui ne » laiſſe pourtant pas d'avoir bec & ongles. » L'autre eſt un Hollandois plein de lui-mê» me, ſans honnêteté, & peu ſubtil (A). «

REM. I. La conférence prétenduë du P. Audebert avec Amyraut, rapportée en cette Remarque, n'a pas la moindre vrai-ſemblance. Il eſt ſurprenant que Bayle ait copié ſans ſcrupule ce trait romaneſque inſéré dans le mémoire d'Amyraut, le fils. Ce mémoire porte, entre autres choſes, que *dès le ſoir même du jour, où cette conférence fut tenue, Amyraut en rendit compte à ſes Collègues, & qu'il ne fit point de ſcrupule d'en parler dans l'occaſion, après que le Cardinal de Richelieu & le P. Audebert furent morts.*

C'étoit un fort bon moyen d'en impoſer avec aſſurance, en tenant ce fait dans l'oubli, juſqu'à la mort de ceux qui y étoient intereſſés, & qui auroient pû, non ſeulement le nier, mais en démontrer la fauſſeté.

Une preuve certaine qu'il n'a été inventé qu'après coup, c'eſt que, ſelon le mémoire même, Amyraut en avoit parlé ſans ſcrupule, après la mort de Richelieu & d'Audebert. Celui-ci ſurvécut quatre ans au Cardinal, & mourut en 1646. Par conſéquent cette conférence n'eût pas manqué de devenir publique avant 1650. Un *Jéſuite*, envoyé exprès par le Roi & par le *Cardinal de Richelieu* au Miniſtre Amyraut, *pour faire des propoſitions d'accommodement ſur le fait de la Religion*, & qui auroit déclaré *qu'on ſacrifieroit* aux Calviniſtes *l'invocation* des Saints, *le Purgatoire, & le mérite des œuvres*, & que, *ſi Rome refuſoit d'y conſentir, on en prendroit occaſion de créer un Patriarche*: ce Jéſuite, dis-je, décélé d'ailleurs par celui auquel il auroit fait ces propoſitions, eut-il pû être inconnu à toute la terre? Si Amyraut, le fils, pour donner à ſon Roman un air de vrai-ſemblance, s'étoit contenté de dire que le Jéſuite ayant *exigé le ſecret*, il lui avoit été gardé inviolablement juſqu'à la mort d'Amyraut le pere; qui pour l'interêt de ſon parti, auroit crû devoir en mourant le communiquer à ſon fils; du moins celui-ci eût-il affoibli l'objection qui ſe préſente naturellement à l'eſprit: ſçavoir comment il a pû ſe faire, que pendant l'eſpace de 50. ans & plus, on n'eût pas entendu dire un ſeul mot de cette conférence; ni des grands avantages que le Jéſuite avoit offerts aux Calviniſtes de la part du Roi, & du Cardinal de Richelieu. Mais cette objection devient une conviction entière de la fauſſeté du fait, dès que celui qui l'avance le premier vers 1694. avoue que ſon pere, dont il prétend le tenir, en avoit d'abord inſtruit ſes Collègues, qui étoient Louis Cappel, Joſué de la Place, &c. & qu'*il n'avoit pas fait de ſcrupule d'en parler dans l'occaſion* d'abord après 1646. Amyraut le pére n'étant mort qu'en 1664. & ayant ſurvécu 18. ans au P. Audebert, ſans doute *l'occaſion d'en parler* ſe préſenta plus d'une fois. Selon le mémoire même, *le bruit ſe répandit dans Saumur, qu'Amyraut s'étoit entretenu ſecrettement avec le Jéſuite.* Il eſt naturel de penſer que ce bruit ne manqua pas d'exciter la curioſité de bien des gens de l'une & de l'autre Communion. M. de la Berchère, Premier Préſident du Parlement de Bourgogne, *exilé à Saumur, où il demeura depuis 1637. juſqu'en 1644.* fut du nombre des Curieux, & Amyraut l'inſtruiſit de ce fait. *Il lui récita une bonne partie de l'entretien, en lui recommandant le ſilence.* Amyraut, le fils, ajoute qu'après la mort de ce Magiſtrat, arrivée à Grenoble en 1654. ſon pere inſéra le récit de cette conférence dans les mémoires qu'il envoya pour la vie de ce Préſident, à M. de la Berchère, ſon frère. Ces mémoires furent communiqués à M. de la Mare, Conſeiller au Parlement de Dijon, qui travailloit à cette vie. Amyraut, le fils, en convient, puiſqu'il ſe plaint, que *cet endroit des mémoires de ſon pere n'a pas été employé dans la vie de M. de la Berchère, qui a été donnée au Public.* A qui perſuadera-t-on que ce fait, s'il eût été véritable, auroit été entiètement ſupprimé, & que le Préſident, & ſon frere, & M. de la Mare (on envoyoit le fait bien circonſtancié aux deux derniers, afin qu'ils le publiaſſent) n'en auront jamais parlé à perſonne, dans un tems, ſurtout, où bien loin qu'Amyraut demandât le ſecret, il le publioit *ſans ſcrupule dans l'occaſion*, & ſouhaitoit même qu'on le fît entrer dans la vie

(A) *Nouvelles Lettres de M. Nicole*, Lettre 40. p. 170. Edit. de 1718.

de M. de la Berchère ? N'eſt-ce donc pas une abſurdité évidente de ſuppoſer que le ſecret avoit été ſi inviolablement gardé par tant de gens auſquels il avoit été découvert, que, juſqu'à ce que Bayle l'eût appris au Public en 1696. ce fût encore une anecdote inconnue généralement à tous les Auteurs, ſoit Catholiques, ſoit Calviniſtes, ſurtout à tant de Controverſiſtes, ennemis du Cardinal de Richelieu & des Jéſuites ?

Voici une autre preuve de la fauſſeté de ce fait, à laquelle il eſt impoſſible de ſe refuſer, & qui peut paſſer pour une véritable démonſtration. Amyraut, le fils, ſe plaint (dans Bayle REM. M.) *de ce que l'endroit des mémoires de ſon pere, où il étoit parlé de cette conférence, n'a pas été employé dans la vie de M. de la Berchère qui a été donnée au Public.* Or, Amyraut, le fils, n'a jamais vû cette vie, puiſque certainement *elle n'a jamais été donnée au Public.* Mais comme il s'imaginoit qu'elle avoit été imprimée, il ne riſquoit rien à ſe plaindre de la ſuppreſſion de cette conférence ; car il étoit bien ſûr qu'elle ne pouvoit s'y trouver ſans miracle, puiſqu'il en étoit lui-même l'inventeur plus de cinquante ans après le tems où il ſuppoſe qu'elle a été tenue. Le P. Le Long ne parle uniquement (A) que d'un fragment latin manuſcrit de la vie de M. de la Berchère, conſervé dans la Bibliothèque de M. de la Mare ; & il eſt certain, comme je l'ai dit, & comme je ſuis parfaitement inſtruit de ce fait, qu'elle n'a jamais vû le jour.

Bayle, à qui l'Abbé Renaudot avoit reproché la fauſſeté de cette conférence, a répondu d'une manière pitoyable, & tout-à-fait indigne d'un Critique de ſon rang. *Je n'ai fait*, dit-il (B), *que ſuivre le mémoire de M. Amyraut, le fils, & je l'ai cité. C'eſt à lui à le garantir.* N'eſt-ce pas là juſtement ce qu'on lui reproche, d'avoir trop ſouvent ſuivi de mauvais mémoires ? Un Hiſtorien, un Critique, en ſera-t-il donc quitte pour tranſcrire des fauſſetés ſous la garantie de la citation exacte qu'il donne d'un méchant original ? Qui le croiroit ? Bayle, qui a fulminé mille fois contre des Catholiques, leſquels ont copié Florimond de Rémond, Bolſec, Berthelier, *&c.* fait ici, malgré lui, leur apologie, parce qu'il ne peut faire la ſienne ſans ce moyen. Il la fait en même tems, non-ſeulement des plus mépriſables Hiſtoriens, qui ont vécu juſqu'à lui ; mais encore de tous ceux qui s'ingéreront d'écrire l'Hiſtoire dans toute la ſuite des ſiécles. *L'Abbé Renaudot aſſure*, dit Bayle, *qu'il y a bien des menſonges dans divers articles de mon Dictionnaire : mais en tout cas ce ne ſont point des fauſſetés à mon égard, puiſque je les tire des ouvrages que je cite, & que je déclare dans ma Preface, que je ne cautionne que la fidélité des citations.* N'eſt-ce pas là une maxime diamétralement oppoſée aux prémiers principes de la Critique ? Qu'en couteroit-il, ſi pour être un excellent Hiſtorien, un Auteur irrepréhenſible, il ne falloit autre choſe que copier, & ſi un Ecrivain n'avoit uniquement *à cautionner que la fidelité de ſes citations* ? Une des principales qualités qu'on demande dans un Hiſtorien, n'eſt-ce pas un jugement exquis pour faire un juſte diſcernement des Auteurs & des ouvrages, où il eſt obligé de puiſer, & pour ſéparer même, dans les meilleurs Ecrivains, ce qu'ils ont avancé ſur de bonnes preuves, d'avec ce qui a pû leur échaper, ou par prévention, ou par ignorance ? Bayle, lui-même, en mille endroits de ſon Dictionnaire, n'a-t-il pas fait le procès à je ne ſçais combien de Bibliotécaires, de Critiques, d'Hiſtoriens, & d'autres Auteurs, pour avoir ſuivi de mauvais mémoires & des guides trompeurs ? En effet, les plus méchans Hiſtoriens, n'ont point, au moins pour la plûpart, forgé les faits, ou, ſi l'on veut, les menſonges qu'ils débitent.

Si l'on prend la peine de jetter les yeux ſur la REM. D. de l'Article FLORIMOND DE RÉMOND, on y verra les loix que Bayle impoſe à ceux qui veulent écrire l'Hiſtoire. » L'Hiſtoire, généralement par- » lant, dit-il, eſt, ou la plus difficile de tou- » tes les compoſitions qu'un Auteur puiſſe » entreprendre, ou l'une des plus difficiles. » Elle demande un homme, qui ait un grand » jugement, une conſcience droite, une » probité achevée, beaucoup d'excellens ma- » tériaux, & ſur toutes choſes, la force de » réſiſter aux inſtincts du zèle de Religion, » qui ſollicitent à décrier ce qu'on juge » faux, & à orner ce qu'on juge véritable, » *&c.* « On peut voir dans le Dictionnaire même la ſuite de ces ſages réflexions, qui ſuffiſent pour condamner l'Auteur qui les a ſi peu miſes en pratique.

Il y paroît ſi éloigné de croire qu'un Ecrivain ſoit irrepréhenſible pour avoir cité ſes garans avec exactitude, qu'il ajoûte : » On ne ſauroit être aſſez ſurpris, après avoir » lû dans beaucoup de livres certains faits » notables & de grande conſéquence, de » voir, qu'au lieu d'être renvoyé à des actes » autentiques, l'on eſt renvoyé au témoi- » gnage de Florimond de Rémond. M. Va- » rillas fut un peu mortifié, quand il lui fal- » lut avouer qu'il avoit été le Copiſte de cet » Auteur. « Mais Bayle en ſe défendant, fait l'apologie de Varillas, & généralement de tous les plus déteſtables Hiſtoriens, & Critiques, qui ont exiſté, ou qui exiſteront ja-

(A) *Biblioth. Hiſtoriq. de la Fr.* p. 725. n. 14206.

(B) *Suite des Réflexions*, &c. n. xxvij.

mais. Dès qu'on leur passera tout, & qu'on sera même obligé de le leur passer, aussitôt qu'ils auront cité leurs garans, les voilà justifiés pleinement & sans réplique. Varillas, par exemple, n'avoit pas cité son garant; mais quand on lui en fit un reproche, il cita Florimond de Rémond. Bayle observe qu'on lui montra que c'étoit un fort mauvais guide. N'importe; en suivant son principe, Bayle devoit faire l'Apologie de Varillas, & dire: *Il a cité son garant; que veut-on davantage? Tout Historien, tout Critique n'est responsable que de la fidelité de ses citations. Celle de Varillas est juste. On a donc tort de lui faire un procès d'avoir suivi un si mauvais original.* Il n'a eu garde cependant de défendre Varillas. Il n'avoit aucun interêt personnel à devenir son Apologiste.

Dans l'Article d'Amyraut, Bayle prend une nouvelle forme. Il cite un mauvais garant, & on le lui reproche. Comment se défend-il? Par un paradoxe, qu'en toute autre occasion il auroit combattu avec véhémence. Si l'on eût accusé Bayle d'avoir rempli de traits impies son Dictionnaire, & que pour toute preuve, on eût cité le Ministre Jurieu; avec quelle hauteur n'eût-il point relevé, & le fait, & l'Historien, & le garant? De quelles railleries n'eût-il point accablé un tel Historien, qui auroit dit pour se défendre: *J'ai cité M. Jurien; c'est à lui à garantir le fait, que j'ai tiré de ses mémoires.* Bayle eût déployé toutes les voiles de son éloquence & de sa critique, pour montrer l'absurdité d'une pareille justification. Il eût prouvé que c'étoit un moyen indubitable de mettre à couvert tous les conteurs de faussetés, les plus insignes calomniateurs, *&c.* Pourquoi donc a-t-il embrassé pour lui même un moyen si foible, ou, pour mieux dire, si digne de censure & de blâme? Au reste, ce seul endroit capital, que j'ai crû devoir réfuter fort au long, suffit pour faire juger du peu de créance que méritent divers autres faits rapportés dans l'Article d'Amyraut, & même dans le Dictionnaire.

REM. T. Bayle y réfute ce qu'Ancillon a dit d'Amyraut dans son *Melange critique de Litterature.* Mais il n'a pas vû un *Mémoire au sujet des Livres de M. Amyraut, envoyé à l'Auteur des Nouvelles de la République des Lettres*, qui l'inséra dans ce Journal du mois de Mars 1699. Article III. On y prend la défense d'Amyraut contre ce qu'en a dit le même Ancillon; & il s'y trouve quelques endroits, dont Bayle auroit pû faire usage.

AMPHITRYON.

REM. B. *Une des plus belles Comédies de Plaute, est l'Amphitryon. C'est le jugement qu'en fait Mlle. le Févre. Molière a fait une Comédie du même titre. C'est l'une de ses meilleures Piéces. Il a pris beaucoup de choses de Plaute; mais il leur donne un autre tour: & s'il n'y avoit qu'à comparer ces deux Pièces, l'une avec l'autre, pour décider la dispute, qui s'est élevée depuis quelque tems sur la supériorité ou l'infériorité des Anciens, je crois que M. Perrault gagneroit bientôt sa cause.*

Mon dessein n'est pas d'examiner si l'Amphitryon de Molière est, comme Bayle le prétend, supérieur à celui de Plaute. Je me propose uniquement d'éclaircir un fait inséré dans le Supplément de Moréri, au sujet de ces deux Piéces. On lit dans cet Ouvrage, que » quand Molière eût donné son » Amphitryon, Madame Dacier voulut pu» blier une Dissertation pour prouver que » l'Amphitryon de Plaute, que le Comi» que moderne avoit imité, étoit fort supé» rieur. Mais ayant appris que Molière de» voit donner une Comédie pour tourner » en ridicule les femmes sçavantes, elle crut » devoir supprimer sa Dissertation. «

Ayant demandé à M. l'Abbé Goujet, en quelle source il avoit puisé cette anecdote, inconnuë jusqu'en 1735, il me fit réponse, qu'il l'avoit tirée d'*une vie manuscrite de Molière, très curieuse, composée par le P. Brumoy, Jésuite, & dont l'Auteur* (M. de la Serre) *de celle qui est à la tête du Molière in 4°. s'est utilement servi.*

Cette Anecdote m'est extrêmement suspecte. L'Amphitryon de Molière fut représenté pour la première fois le 13. Juin 1668. Madame Dacier n'ayant pas encore 17. ans, puisqu'elle naquit sur la fin de 1651. Il est vrai que quand Molière donna le 11. Mars 1672. la première représentation de ses *Femmes Sçavantes*, elle étoit âgée d'un peu plus de 20. ans, & en état de faire une pareille Dissertation. Mais je doute qu'elle en eût eu jusqu'alors, ni l'occasion, ni la pensée. Elle n'avoit pas encore quitté Saumur, sa Patrie, qu'elle n'abandonna qu'en 1673. pour se rendre à Paris, à peu près dans le tems de la mort de Molière, arrivée le 17 Février de cette année. Si elle eût réellement composé la Dissertation dont il s'agit, qui l'eût empêchée, supposé que la crainte des *Femmes Sçavantes* l'eût engagée à la supprimer, de la faire paroître avec sa Traduction de l'Amphitryon de Plaute, publiée en 1683. dix ans après la mort de Molière? On n'y trouve cependant pas le moindre vestige de ce fait. Que dis-je? on y voit le contraire. Après avoir, dans sa Préface, comblé d'éloges le Poëte moderne, sans entrer dans la comparaison des deux Pièces, Madame Dacier finit ainsi son *Examen de l'Amphitryon de Plaute*: » J'avois résolu de faire celui de

» l'Amphitryon de Molière. Mais je crois » que ce que j'ai dit sur la Comédie du » Poëte Latin, peut suffire à ceux qui vou- » dront bien juger de celle du Poëte Fran- » çois. « Ces observations suffisent, ce me semble, pour détruire cette prétenduë anecdote, destituée, d'ailleurs, de toute preuve.

ANABAPTISTES.

REM. A. *Ils abusérent d'une Proposition, que Luther prenoit dans un fort bon sens.*

Bayle tâche en vain de justifier Luther. Il est vrai que cet Hérésiarque recula, lorsqu'il vit l'usage & l'application, que les Anabaptistes faisoient de ses principes. Il désapprouva leur révolte; mais il n'en étoit pas moins la véritable cause.

REM. M. *M. Moréri n'y regardoit pas de si près, & pourvû qu'il pût diffamer les Hérétiques, tout lui étoit bon.*

Dans combien d'Articles Bayle n'a-t-il pas donné sujet de lui faire à lui-même un pareil reproche, par rapport aux Catholiques qu'il diffâme en toute occasion; témoin l'article d'Amyraut, ci-dessus?

On trouve dans le *Sorberiana*, quelques traits assez curieux sur les Anabaptistes du siécle dernier.

ANACRÉON.

REM. L. *C'est sur la traduction d'Henri Etienne, que Remi Belleau fit la sienne en vers François. Richard Renvoisy, Maître des Enfans de Chœur de la Sainte Chapelle de Dijon, fit, selon le témoignage de du Verdier, une autre Traduction Française des Odes d'Anacréon. En quoi du Verdier apparemment s'est mépris. C'est, comme il est à présumer, la Traduction de Belleau, que Renvaisy mit en Musique, & du Verdier même le donne assez à entendre, lorsqu'à la pag. 1222. il cite ce Renvoisy simplement comme Musicien.*

M. le Président Bouhier croit que la Traduction, attribuée mal-à-propos par du Verdier à Renvoisy, n'est pas de Belleau, mais du Président Bégat. » Philippe Robert, dit » M. Bouhier (A), nous apprend que ce » grand Magistrat se délassoit quelquefois » de ses études sérieuses avec les Muses, & » qu'il traduisit les Odes d'Anacréon en vers » François. Voici comment il en parle:

» *Nec mage Pimplæis quisquam se proluit undis,*
» *Teius Anacreon testis, quem carmine nuper*
» *Ludentem patrio tua nobis Musa reliquit* (B).

» Je ne doute pas que cette Traduction ne » soit celle, que Richard Renvoisy mit en » musique à quatre parties; car du Verdier, » qui en parle, & qui ne connoissoit pas » l'Auteur de cette Traduction, convient » qu'elle étoit différente de celle de Remi » Belleau. «

MEME REM. *A l'égard de la Traduction Françoise d'Anacréon, faite par M. Bouthillier de Rancé à l'âge de 12. ou 13. ans, elle n'a jamais été imprimée; & il est vrai-semblable, s'il y en a eu une, qu'elle était en Prose, quoique ceux qui en ont parlé, ne l'ayent pas dit positivement.*

M. de la Monnoye, qui avoit communiqué cette Remarque à Bayle, est contredit par Baillet. » Je ne parle pas, dit ce dernier » (C), d'une Traduction Françoise, qu'il fit » alors d'Anacréon, quoiqu'elle se trouvât » fort au goût de ceux qui travailloient en » ce tems-là à la perfection de nôtre Lan- » gue, & qu'il fit voir qu'il n'avoit pas » moins de politesse pour elle, que d'exer- » cice & d'habitude pour la Grecque & la » Latine. «

M. Marsollier, Copiste de cet Auteur, a rencheri sur lui par les éloges qu'il a donnés à cette Traduction; &, s'il eût parlé avec connoissance de cause, on ne pourroit pas douter qu'elle n'eût été imprimée. Voici ses termes: » Ceux qui travailloient dèslors » à la perfection de notre Langue, y trou- » vérent tant de beautés, qu'il fut aisé de » juger, que si peu de gens l'égaloient dans » la connoissance des Langues Grecque & » Latine, personne ne le surpasseroit dans » l'intelligence parfaite de la Françoise (D). « Je suis fâché qu'un Historien, d'ailleurs si estimable, fasse si peu d'usage de ses lumières. En effet, peut-on dire sérieusement, que *peu de gens égaloient* un enfant de douze ans, *dans la connoissance des Langues Grecque & Latine*?

Ce seroit en vain qu'on objecteroit qu'il n'est point parlé de la Traduction de M. de Rancé dans le Catalogue de ses Ouvrages, imprimé à la fin de sa vie, composée par D. le Nain. Car cet Historien y a passé sous silence les Ecrits prophânes du Saint Abbé. Du moins n'a-t-il rien dit de l'Anacréon publié en 1639, & réimprimé en 1647. selon Fabricius. Ce sçavant Bibliographe m'ap-

(A) *Hist. des Comment. de la Cout. de Bourg.* à la tête de ses Observations sur la Coutume de cette Province. Dijon, 1742. *in-fol.*
(B) *Phil. Robert. Carmina*, p. 34.

(C) *Enfans célèbres*, p. 174. Edit. de Paris, *in-4°.* M. de la Monnoye, dans une Note sur cet Article, dit que cette Traduction n'a jamais été imprimée, ni peut être jamais faite.
(D) *Vie de M. de la Trappe*, Liv. 1.

prend

prend que M. de Maupeou n'a pas oublié la Version d'Anacréon. Mais il n'ajoute pas si ce premier Auteur de la vie de l'Abbé de la Trappe, que je n'ai pas luë, a crû que cette Traduction avoit été donnée au Public. *De Versione Gallica Anacreontis, (Prosa an Versu, edita an inedita) Armandi Johannis Boutillerii Rancei mentio exstat apud Adr. Bailletum & Malpeolum* (A).

On trouve dans un Livre (B), imprimé depuis quelques années, de curieux éclaircissemens sur l'Anacréon de M. de Rancé. Mais l'Auteur de cet Ouvrage prétend avec raison, que le St. Abbé n'a fait aucune Traduction de ce Poëte. Et à l'égard des Notes sur l'Anacréon : » Ce prétendu Com» mentaire, dit-il, cet Ouvrage accom» pli, ce prodige d'érudition, qui fait l'é» tonnement de l'Univers, se réduit à quel» ques Notes marginales, que ses Maîtres » lui avoit fait faire en expliquant cet Au» teur, & que le jeune Abbé avoit eu soin » de coucher sur le papier, à mesure qu'il » les entendoit de leur bouche. Hérodote, » Strabon, Elien, & Pline, qui sont sou» vent cités dans ces Notes, sont des Au» teurs, disoit depuis fort agréablement le » St. Abbé, que non-seulement je n'avois » jamais lûs en ces tems-là, mais dont je » ne connoissois pas même les noms. Il » avouë lui-même dans l'Epitre Dédica» toire, dont nous avons l'Original écrit de » sa propre main, qu'il n'a fait autre chose » que de mettre quelques mots synonymes, » mais plus intelligibles, dans les endroits, » où le sens du Poëte étoit obscur. Voici » cette Epitre : *Magno Joanni Armando* » *Richelio*, &c. Comme dans l'Original il » y a plusieurs corrections faites d'une main » étrangère, il est visible que les Maîtres » du jeune Abbé ont eu beaucoup de part » à cette Epitre. Le style même, les ter» mes & les phrases, qui sentent le pédant » & l'air classique, si éloigné de la belle » Latinité, font voir qu'ils y ont plus tra» vaillé que le Disciple. Il paroît qu'ils lui » composèrent cette Epitre en François, » que le jeune Abbé la mit en Latin, & » qu'ensuite ils la corrigèrent, & la limè» rent le plus qu'il leur fut possible, avant » que de lui faire voir le jour. Voilà tout » le prodige..... A l'exagération outrée, » ces Historiens ajoutent la Fable... *Dans* » *ce même tems.... il fit une Traduction* » *Françoise de ce même Poëte*, &c. Jamais » l'Abbé de Rancé n'a fait de Traduction » Françoise d'Anacréon, ni d'aucun autre » Poëte ; & l'on défie l'homme le plus » versé dans la Librairie, eût-il mis dans sa « mémoire le nom de tous les Livres qui » ont paru jusqu'à présent, de prouver le » contraire. Outre que pour mettre un » Poëte Grec en Latin ou en François, il » faut le mettre en Vers François. On ne » met point un Poëte en Prose. Or jamais » l'Abbé de la Trappe n'a fait de Vers » François. Mais voici l'origine de la fa» ble. En 1688. on imprima à Paris un Li» vre qui portoit pour titre : *Des Enfans* » *célèbres par leurs Etudes*. Comme il y » étoit parlé de M. l'Abbé de Rancé, ses » Amis de Paris lui en envoyérent un exem» plaire à la Trappe. Lorsqu'il vint à la » page 360. où l'Auteur dit : *M. de Rancé,* » *à l'âge de 12. ans, avoit fait une Traduc-* » *tion Françoise d'Anacréon, qui se trouva* » *fort au goût de ceux qui travailloient en* » *ce tems-là à la perfection de notre Lan-* » *gue, & fit voir qu'il n'avoit pas moins de* » *politesse pour elle, que d'exercice & d'ha-* » *bitude pour la Grecque & la Latine* ; il s'é» clata de rire. Quelle bévûë, dit-il, de » prendre une Edition Grecque d'Ana» créon, pour une Traduction Françoise ! » C'est dans cette source que les Sieurs Mar» sollier & Maupeou ont puisé la fable » qu'ils viennent d'avancer, *&c.* «

Qu'il me soit permis de faire quelques observations sur le récit de cet Ecrivain. 1°. Il semble dire que l'Epitre Dédicatoire de l'Abbé de Rancé a été imprimée en Latin. Cependant elle est toute Grecque, & j'ose assurer, après une comparaison très exacte, qu'elle n'est pas, à beaucoup près, entièrement conforme à l'Epitre Latine que l'Auteur cité a insérée dans son Ouvrage. 2°. Je ne sçais pourquoi cet Auteur prétend, que *pour mettre un Poëte Grec ou Latin en François, il faut le mettre en Vers François*, & qu'*on ne met point un Poëte en Prose*. Car, pour ne parler que du seul Anacréon, dont il s'agit ici, personne n'ignore que Madame Dacier l'a traduit en Prose.

Je finirai cette Remarque par une courte idée de l'Anacréon de l'Abbé de la Trappe, Livre fort rare. C'est un *in*-8°. de 145. pages, sans l'Epitre Dédicatoire Grecque de 4. pages au Cardinal de Richelieu, & sans 6. autres pages en Grec, qui suivent cette Epitre, & qui contiennent, 1°. La Vie d'Anacréon, tirée de Suidas. 2°. Plusieurs Vers Grecs à l'honneur de l'Abbé de

(A) Biblioth. Græc. Tom. 1. p. 569.

(B) *Jugement critique, mais équitable, des Vies de feu M. l'Abbé de Rancé, Réformateur de l'Abbaye de la Trappe. Ecrites par les Sieurs Marsollier & Maupeou. Divisé en deux Parties. Où l'on voit toutes les fautes qu'ils ont commises contre la vérité de l'Histoire, contre le bon sens, contre la vraisemblance, contre l'honneur même de M. de Rancé, & de la Maison de la Trappe. A Londres, aux dépens de la Compagnie*, 1742. in-8°. pag. 574. sans l'Avertissement de xxxij. pages. Voyez la pag. 24. & suiv. Le Public n'a pas hésité sur l'Auteur de cet Ouvrage.

Rancé. Ils ſont Anonymes. 3°. Quelques autres Vers Grecs d'Henri Etienne ſur les Odes d'Anacréon. Cette Edition, qui eſt fort belle, a pour titre : ΑΝΑΚΡΕΟΝΤΟΣ ΤΗΙΟΥ ΤΑ ΜΕΛΗ. Μετὰ Σχολίων Ιωάννου Αρμαίδου Βουδιλληρίου, Αρχιμανδρίτου. *Pariſiis, Ex Typographia Jacobi Dugaſt, Viâ S. Joannis Bellovacenſis, ad Olivam Rob. Stephani. M. DC. XXXIX.*

ANCILLON. (DAVID)

Cet Article, comme Bayle en convient, eſt tiré de la vie de David Ancillon, par Charles, ſon Fils. Mais l'Auteur du Dictionnaire auroit dû obſerver que David eſt comblé de trop de louanges, & que cette vie eſt pleine de mille faits deſtitués de preuves.

REM. D. *Le Cardinal du Perron n'épargnoit ni peine, ni ſoin, ni dépenſe pour ſes Ouvrages, qu'il faiſoit toujours imprimer deux fois.*

Vieille fable débitée ſouvent, mais qui n'a jamais été prouvée.

REM. E. *Je m'arrêterai à deux choſes, dont l'une concerne les Livres, qu'il a donnés au Public.*

Bayle n'a pas jugé à propos de parler des *Vers*, qu'Ancillon compoſa *ſur la mort de M. Battier, Profeſſeur en Droit, fort célèbre dans l'Univerſité de Bâle, qui ont été imprimés avec un grand nombre d'autres à la ſuite de l'Oraiſon funèbre de cet illuſtre Defunt.* C'étoit aſſez que ces Vers euſſent déja vû le jour. Si Charles Ancillon avoit été bien conſeillé, il auroit tiré le rideau ſur ces Vers, qui ne font honneur ni à celui qui les a faits, ni à celui qui les a rapportés dans la vie de David Ancillon, puiſqu'ils prouvent que l'un étoit un mauvais Poëte, & l'autre un mauvais Juge de Poëſie. Ces Vers conſiſtent en cinq Diſtiques, où l'on ne s'attendroit pas de trouver une faute énorme contre la Proſodie ; ſçavoir dans le Pentamètre du troiſiéme :

Ni fleret Eccleſia triſtia damna videns (A).

Au reſte, il faudroit avoir un grand fond de crédulité, pour ajouter foi à toutes les circonſtances rapportées dans cette Remarque, d'après le ſeul témoignage de Charles Ancillon, Auteur ſuſpect, s'il en fut jamais. Si quelqu'un vient à nier ces faits qui ſont à l'honneur de ſon père, & au déſavantage des Catholiques, comment ſera-t-il poſſible de les prouver ?

On lit à la fin du TEXTE, qu'*un des Ancêtres de David Ancillon fut Préſident à Mortier dans une des principales Cours Souveraines de France.*

Si ce fait étoit véritable, on n'auroit pas manqué de déſigner le tems & le lieu, où cette Charge fut exercée. Un Lecteur déſintereſſé portera le même jugement ſur mille autres faits rapportés ſans preuves dans le *Diſcours ſur la Vie de M. Ancillon.*

ANDRÉ. (JEAN)

J'ai prouvé ci-devant (B), que ce Juriſconſulte devoit être appellé *Jean, Fils d'André*, & non pas *Jean André* : ce qui ſe confirme encore par les paſſages qui ſuivent : *Joannes Andreæ*, dit M. Baluze (C), *ſcribendum eſſe, non verò* Joannes Andreas, *ut plerique ſolent, patet ex libris veteribus, & ex Cherubino Ghirardaccio, Lib. 21. Hiſt. Bonon. pag.* 112. *qui eum vocat* il famoſiſſimo Giovani di Andrea, Giuriſconſulto; *pag.* 154. Giovani di Andrea, Dottore Decretale ; *& pag.* 192. *ubi de ejus morte :* Giovanni di Andrea, di Patria Fiorentino, ma per adottione Bologneſe, Giuriſconſulto celeberrimo. *Liber Alberti Camerarii : Item duo Inſtrumenta continentia, qualiter Johannes Andreæ, Decretorum Doctor, & Gerra de Pepulis, executores Teſtamenti Alberti Thomaxini, conoſcentis de Bononia, conſenſerunt quod Johanna filia & hæres dicti Alberti venderet certa bona ſua Domino Bertrando, Epiſcopo Oſtienſi. Datum Boboniæ, anno Domini milleſimo cccxxxij. die x. Februarii.*

REM. A. *Tous les Auteurs conviennent que le Père de Jean André a été Prêtre, mais non pas qu'il le fût, lorſqu'il procréa cet enfant. Voilà comment M. Doujat en a parlé après avoir lû Pancirole, qui décide hardiment que Jean André vint au monde avant la Prêtriſe de ſon père. Is ex Andrea, Preſbytero, antequàm Sacerdos fieret, & Matre, nomine Novellâ, genitus.*

Quelle hardieſſe ne faut-il pas pour avancer que Pancirole *décide hardiment, que Jean André vint au monde avant la Prêtriſe de ſon père ?* Ce ſçavant Juriſconſulte, il eſt vrai, a dit les paroles que Bayle lui attribuë ; mais il ajoute peu après : *Sunt tamen qui eum ex concubina natum eſſe autumant : quod NON LIQUET, cùm NEMO eum LEGITIMUM, aut SPURIUM AFFIRMARE AUDEAT.*

Eſt-ce là *décider hardiment que Jean vint*

(A) Voy. pag. 318. 319.
(B) Article de François ACCURSE.
(C) *Not. in Vit. Pap. Avenionenſ. Tom.* 1. *col.* 806.

au monde avant la Prêtrise de son père? Qui pourra désormais compter sur les citations de Bayle?

MÊME REM. *C'est une marque que M. Doujat ne comptoit pas pour beaucoup, par rapport à un tel fait, la décision de Pancirole. Et de quel droit, je vous prie, ce dernier en seroit-il cru plûtôt que Volaterran, qui avoit assuré tout le contraire? Il avoit dit formellement que Jean André naquit du concubinage d'un Prêtre; & personne n'a osé dire que Novella ait jamais été mariée au père de Jean André. Il est donc indubitable que notre célèbre Canoniste est né hors de légitime mariage.*

Rien de moins indubitable. Volaterran est le premier qui l'ait dit, & il l'a dit sans preuve. Où en serions-nous si le témoignage d'un homme, qui en accuse un autre de bâtardise après deux siécles entiers, devoit passer pour *indubitable*? Un pareil témoignage doit-il être admis en bonne critique? Tout homme a droit d'être regardé comme légitime, tant qu'on ne donne pas de bonnes preuves du contraire. Nous souhaitons tous qu'on nous juge ainsi. Nous devons donc juger les autres suivant cette régle. Mais, dit Bayle, *personne n'a osé dire que Novella a été mariée*. Mais aussi personne n'a osé dire pendant 200. ans qu'elle ne le fût pas. En vérité, la Logique de Bayle est admirable! Les anciens, qui ont parlé d'André & de Novella, en ont fait mention suivant la coutume, qui n'obligeoit pas à dire qu'ils avoient contracté mariage. C'est un fait, qui se suppose toujours, excepté le cas, où l'on dit positivement que les parens d'un Auteur n'étoient pas mariés, & qu'ils vivoient en concubinage. D'ailleurs, Jean, pour honorer Novella, sa mère, donna ce même nom à sa fille, & ensuite, pour perpétuer, en quelque manière, la mémoire de l'une & de l'autre, il intitula un de ses Ouvrages, *Novellæ*. Ces deux faits prouvent suffisamment, ce me semble, que Novella n'étoit pas une simple concubine d'André, à moins que Jean ne fût un insensé, ou un homme sans honneur. Mais voici une preuve, sans réplique, que Jean étoit né en légitime mariage.

Il nous apprend lui-même qu'il avoit environ huit ans lorsque son père reçut la Tonsure. Le passage, où je le puise ce fait, est assez curieux, & assez peu connu, pour mériter d'être inséré ici tout au long. *Mihi constat*, dit-il (A), *multos Sacerdotes de suis filiis in Sacerdotio genitis habere spem ubertatis divinæ gratiæ & bonorum. Hujus spei conclusionem ex mea persona sumens divinam potentiam fateor, & talium meritis detrahere non intendo, nec ignoro quæ leguntur lvj. dist. per totum, nec oblitus sum me vidisse aliquos sic genitos notabiliter virtuosos, respectu tamen numeri valde raros. Coitum talem detestor, & solùm ad argumenti destructionem ex tali spe parentum intendo. Constat hîc legentibus me VIDISSE patrem meum purum LAICUM, ET PRIMA TONSURA CARENTEM, ferentem antiquæ formæ mantellum pelle foderatum agnina, modicum ejus foris habens pro limbo, ut illius temporis mos habebat. Unum autem in colore & forma illi similem* (B) *noviter mihi feci, Deo duce, in eelemosynam convertendum. Magister fuit in Grammatica, sed non Doctor, Scholas tenens rectè ex opposito Ecclesiæ Sancti Benedicti de porta-nova, cujus hodie sum pluribus aliis compatronus; ibique sub eo didici primas Literas, & Grammaticæ rudimenta. Dum essem OCTENNIS, ut puto, CEPIT ESSE CLERICUS, & breviter, cùm Ecclesia Sanctæ Ma iæ rotundæ Gallutiorum vacaret, receptis certis Ordinibus ad illam obtinuit præsentari. F lios enim complures illorum Nobilium docuerat, propter quod, & quia prudens erat, amicabantur eidem. Ecclesia etiam corruerat, quia Turris Narbonensium ex opposito ibi sita partialitate destructa corruit super illam, quam ex pecunia priùs congregata reparari fecit in forma rotunda, ut prius fuerat. Extabant enim Nobilia fundamenta. Interpono quod Ecclesia erat parva nimis, ad quod, præter parvitatem territorii rotunditas conferebat. Inter Ecclesiam enim & Turrim erat habitatio Rectoris, in qua studui & profeci; & adhuc erat ibi vacuum, bene, ut æstimo, quinque pedum; quod totum hodie in forma quadra tenet Ecclesia, quam ædificari fecit Nobilis de domo sua Dominus Bonifacius, Legum Doctor, & Miles; & aliquid ego contribui; & ut retineret rotunditatis nomen, formam illi foris rotundam, in qua Virginis est imago, fieri & pingi fecit, & demum parietem medium Ecclesiæ, per quem sexus, dividitur, & nuper Ecclesiæ pavimentum. Redeo ad priùs dicta. Postquam sub viro multæ reverentiæ, Magistro Bonifacio de Pergamo, qui etiam postea fuit Sacerdos, & Canonicus Pergamensis, studium perfecit* (C) *Grammaticæ, à quo prognosticum habui me futurum Doctorem, cujus narratio, quia longa, non scribitur, sed petant à scientibus perscire volentes; suspicor, quòd hæc possent esse ultima mea scripta, propter quod, & quia pluribus sunt communia, hæc ab olim concepta, nolui plus tradere* (D).

(A) *Jo. Andr. Addit. ad Specul. Jur. Durandi, Lib. 4. de Fil. Presbyter. voce, Precor. Edit. Basil. ap Fr b. Frat.* 1574. *in fol. p.* 97. Cave croyoit que cet Ouvrage n'avoit pas été imprimé.

(B) L'Auteur ayant mis plus haut *Mantellum* au neutre (*ferentem Mantellum habens* : car on dit aussi *Mantellus*, comme Du Cange en fait foi) il falloit dire *simile*.

(C) Je crois qu'il faut lire *perfeci*.

(D) J'ai transcrit très fidèlement cette dernière période; dont le sens n'est pas clair. *Postquam... studium perfecit Grammaticæ .....suspicor quod hæc possent*, &c. Je ne vois pas quelle rélation a le dernier membre de la période avec le premier.

DANS LE TEXTE. *Il auroit eu de la peine à vivre à Boulogne, s'il n'y eût rencontré une place de Précepteur.*

Bayle cite Volaterran pour toute autorité. Pancirole l'avoit cité avant Bayle; mais il l'avoit aussi réfuté par ce passage qui suit immédiatement : *Hæc Volateranus. Sed ipse Joannes Andreæ, cui plus credendum, de se aliter narrat. Scribit enim se, cùm nondum annum decimum complesset, à patre apud Joannem Calderinum locatum fuisse, deinde majorem factum, dum æstate vacarent, ante docendi tempus, illum interpretatum fuisse C. cùm apud se de Sponsalib. qui fuit primus Canon quem didicit.* Il est surprenant que Bayle, qui avoit lû Pancirole, n'ait point parlé de cette réfutation.

REM. B. *Si le Conte, que fait de lui Poge, dans ses Facéties, est vrai, il y a lieu de croire que dans la suite, ce Docteur se relâcha bien de sa première continence.*

Il faudroit avoir beaucoup de crédulité pour ajouter foi à ce conte. La même avanture est racontée sous le nom d'un Président de la Chambre des Comptes de Paris, dans la XVII. des *Cent Nouvelles Nouvelles*. Au reste, la femme de Jean, de laquelle il est parlé dans cette Remarque, s'apelloit *Milantia*.

REM. C. *Il envoyoit sa fille faire leçon en sa place.*

Christine de Pise, est la seule qui en ait fait mention. J'ai dit, à l'Article d'Accurse, qu'on avoit raconté le même fait touchant la fille de ce Jurisconsulte. Alberic de Rosate, qui nous l'a transmis, n'auroit pas manqué d'attribuer le même honneur à la fille de Jean, s'il étoit vrai qu'elle fût jamais montée en Chaire. Son silence doit donc rendre suspecte l'anecdote de Christine de Pise. D'ailleurs, Novella fut mariée à Calderin, qui en parle avantageusement, & comme d'une personne d'esprit. C'étoit une occasion naturelle de rapporter un fait si singulier. Cependant, loin d'en faire mention, il ne dit rien qui en approche, ni même qui réponde à l'idée, que Christine de Pise donne de Novella. C'est ce que Bayle observe lui-même à la REM. E.

REM. D. *Son Fils naturel Banicontius publia quelques Livres.*

Quelques-uns l'appellent *Bonicontus*, & quelques autres *Bonincontrus*. Voici ce qu'en dit Cave à l'Article de Jean, Fils d'André : *Filium habuit Bonicontum, Jurisconsultum eximium, qui, postquàm scriptis nonnullis egregiam sibi famam peperisset, immatura morte extinctus, ante patrem obiit* (A). Cette mort fut tragique, comme nous l'apprenons de M. Baluze, qui dit que *Bonincontrus* [c'est ainsi qu'il l'appelle] fut décapité en 1351. *Filium habuit Bonincontrum, ut docent Literæ Clementis VI. apud Ghirardaccium, Lib. 22. pag. 191. Illius caput amputatum est ann. MCCCLI. jussu Magistratus Bononiensis, ut legitur in libro 10. cap. 6. Historiæ Cortusiorum : Tunc Joannes de Pepulis, & Jacobus, Domini Bononiæ, jusserunt amputari caput Bonincontri, Filii famosi Doctoris Joannis Andreæ* (B). Cave s'est donc trompé en croyant que Bonincontrus mourut avant son père, puisque la mort de celui-ci arriva certainement le 7. de Juillet 1348. comme le marque son Epitaphe rapportée dans Pancirole.

REM. H. *On l'accuse d'avoir volé le Traité de Sponsalibus ac Matrimoniis, que Jean Anguissola, de Césene, avoit composé.*

Pancirole, qui rapporte ce fait dans la Vie de Jean, ne l'a pas oublié dans celle d'Anguissola. *Alius*, dit-il, *de Sponsalibus ac Matrimoniis liber exstat, quem Joannes Andreæ sibi impudenter adscribere non erubuit.* Ce qui est d'autant plus probable, que *Jean de Larguicella*, comme il est nommé dans la Glose *ad Proœm. Clementin.* ou *de Lagussella* (C), ainsi que je l'ai vû dans un ancien Manuscrit de cette Glose, mourut, suivant cette même Glose, avant Jean, Fils d'André.

REM. I. *La petitesse excessive de sa taille, fit bien rire les Cardinaux. Bien des gens soutiennent que ce ne fut point à Castello, à qui ceci avint; mais à Jean André, homme de petite taille, & fort laid.*

Cette avanture regarde certainement *Castello*, de qui Jean lui-même la rapporte. Une particularité assez remarquable sur ce dernier, c'est qu'il se fit Dominicain, au moins à la mort (D). C'est, sans doute, en s'engageant dans cet Ordre qu'il prit le nom *de S. Jérôme*, comme l'attestent quelques Ecrivains de Boulogne. Un Auteur Italien (E), conjecture que ce fut parce que ce Jurisconsulte avoit pris ce Saint pour son Patron, qu'il avoit écrit sa vie, & qu'il l'invoque au commencement de son Traité *de Accusationibus*, que son Fils Bonincontrus donna au Public (F).

Ægidius Bellamera, parlant des disputes, qui s'élevèrent entre les Dominicains & les Cordeliers, au sujet de la Conception de la Sainte Vierge, dit que Jean prit parti pour les premiers. Voici ses paroles : *Martinus de Salva dicit, quod Joannes An-*

(A) *Scriptor. Eccles. Hist. Lit. ad ann.* 1336.
(B) *Stephan. Baluz. Not. in Vit. Pap. Avenion.* Tom. 1. col. 806.
(C) Son vrai nom doit être *Anguissola*. Il y a encore actuellement une famille de ce nom en Italie.
(D) *Scriptor. Ordin. Prædic.* Tom. 1. p. 617.
(E) *Stephan. Mar. Fabrucci Excursio Historica*, p. 33. de l'Ouvrage intitulé : *Raccolta d'Opuscoli Scientifici*, &c. Tom: 23.
(F) *Nicol. Alidos. Peregr. Orland. in eod. Jo. Bonincontr. in Tract. de Accus.* Tom. XI. *Tract. divers.*

dreæ ;

dreæ, & Joannes Calderinus, ejus Filius adoptivus, hanc partem, quam tenent omnes Prædicatores, tenuerunt, quia fuerunt de sequela ipsorum, ideo quod ambo in Ecclesia Prædicatorum suam sepulturam elegerunt, & sepulti fuerunt (A).

Voyez, outre les Auteurs cités en cet Article, la *Bib. des Aut. Eccles. du XIV. Siècle* par Dupin, pag. 261. *Raccolta d'Opuscoli Scientifici*, Tom. 23. pag. 33. & Fabricius, *Biblioth. med. & inf. Latin.* Tom. 4. pag. 134.

ANDREINI. (ISABELLE)

REM. B. *Quand ce ne seroit que pour désabuser ceux qui parlent tant de la rigueur de l'Eglise, par rapport à la sépulture des Comédiens en terre Sainte, je copierai ici son Epitaphe, où l'on voit sa profession de Comédienne, tout joignant l'espérance de la Resurrection.*

La complaisance, que l'on eut de souffrir cette Epitaphe dans une Eglise particulière, contribuera-t-elle beaucoup à désabuser ceux qui se plaignent de ce qu'on accorde aux Comédiens la sépulture en terre Sainte? Au reste, Bayle a ignoré que cette Epitaphe étoit accompagnée de la suivante:

Carissima uxor, Isabella dulcissima, Franciscus tuus hoc tibi condere monumentum curavit. Si caret gemmis, non caret lacrymis. Merum fletu amarissimo Lugdunenses omnes ingemuerunt. Quiescat corpus in tumulo, & anima quiescat in Deo. Anno Sal. 1604. *die* 10. *Junii.*

Isabelle Andreini mourut certainement le 10. Juin 1604. Cependant l'Epitre Dédicatoire de ses Lettres, est signée par elle-même, & datée de Venise, le 14. Mars 1607. C'est sans doute une faute d'impression.

La mort de cette Comédienne, dit Bayle, *mit en pleurs tout le Parnasse.*

Ce fut Jean-Baptiste Andreini, son fils, qui donna au Public les Poësies composées par plusieurs Beaux-Esprits de ce tems-là, sur la mort de sa mère.

A LA FIN DU TEXTE. *Elle entendoit le François & l'Espagnol.*

Elle sçavoit aussi le Latin, & écrivoit fort bien en cette Langue, selon un Auteur, que je citerai à la fin de cet Article.

REM. C. à la fin. *Il y a un Jean-Baptiste Andreini, qui a fait une Tragédie intitulée, La Florida.*

Il étoit fils d'Isabelle Andreini. C'est le même dont j'ai parlé ci-dessus.

Voyez *Theatro delle Donne Letterate, con un breve Discorso della preminenza, è perfettione del Sesso Donnesco. Del Sig. Francesco Agostino della Chiesa, Dottor di Leggi di Saluzzo. In Mondovi*, 1620. *in-8°.* pag. 199. 200.

ANDRELINUS. (P. FAUSTUS)

REM. A. *C'est une fort mauvaise coutume aux Auteurs de ne designer le tems, auquel ils écrivent, que par le terme vague de* nunc, jam, *&c.*

Bayle fait cette réflèxion au sujet de la 10. Lettre du 5. Livre d'Erasme, dont il ignore la date. Cette Lettre est certainement de 1499. On y voit qu'Andrelinus étoit gouteux, & depuis long-tems en France. Je crois qu'il y vint avec Paul Emile en 1487. à la suite du Cardinal de Bourbon. Quoiqu'il en soit, ce fut certainement Robert Gaguin qui l'y attira, & qui lui procura une Chaire dans l'Université, comme on le voit par les Lettres du même Gaguin, avec lequel il fut lié depuis ce tems-là par l'amitié la plus étroite. Gaguin eut soin d'entretenir cette amitié par de bons offices. Il lui adressa même plusieurs vers très obligeans. Andrelinus fit, à quelques-uns de ces vers, une Réponse aussi courte, que les Lettres qu'il écrivit à Erasme (B). Car elle ne contient qu'un Distique (C). Au reste, Erasme, n'a honoré Andrelinus de la qualité de *Poëte du Roi & de la Reine*, que par ce que celui-ci la prenoit lui-même sous les Regnes, non seulement de Charles VIII. & de Louis XII. comme Bayle l'a observé à la REM. G. mais encore de François I. ainsi que nous l'apprenons de Barthelemy Chasseneuz, dans le passage suivant: *Quod & de Fausto* (Andrelino) *apud nos factum est, qui Poëta Regius, sæpeque Regineus dictus est temporibus Caroli VIII. Ludovici XII. & Francisci I. hodie moderantis Francorum Regnum, & ab eis optimè stipendiatus semper exstitit* (D).

REM. D. *Les connoisseurs estiment peu ses Poësies. Vossius nomme trois Auteurs qui renfermoient de grands riens dans une multitude de paroles. Il dit sur la foi de François Luisinus, que Constantin Lascaris faisoit le même Jugement de Longolius, mais qu'on l'a fait plus justement d'Andrelin, dans les Poësies duquel il ne manquoit*

(A) *Cap. Conquestus de Feriis.*
(B) Voyez la REM. A. du Dictionnaire.
(C) Voyez *Roberti Gaguini Epistolæ, Orationes, Carmina, &c.* Paris, 1498. *in-8°.*
(D) *Catal. Glor. Mundi. Part. X. Considerat.* 45.

qu'une syllabe, comme Erasme le disoit fort ingénieusement. Cette Syllabe étoit vit, qui signifie sens, entendement, esprit. Si je sçavois où Erasme a parlé d'une manière si peu conforme aux grands complimens, & aux grands éloges, qu'il a écrits à Andrelin, je le dirois.

Ce que Vossius dit de Longueil d'après Luisin, & d'Andrelinus d'après Erasme, paroit apocryphe. Il ne cite, en effet, ni le passage de Luisin sur l'un, ni le passage d'Erasme sur l'autre. A l'égard du Jugement sur Longueil, attribué à Constantin Lascaris, c'est une chimère, puisque, quand celui-ci mourut, Longueil n'avoit pas 10. ans. Je ne sçais si cette erreur doit être imputée à Luisin ou à Vossius. Quant au témoignage d'Erasme sur Andrelinus, je doute fort qu'il se trouve dans les Ecrits du prémier.

REM. E. *On met sa mort à l'année* 1518.

Andrelinus mourut pendant l'hyver de 1518. le 25. Fevrier, comme le marque en termes exprès *Ravisius Textor* (A), qui dit l'avoir vû très gai la veille, & avoir converſé avec lui.

REM. F. *Les mœurs d'Andrelinus n'étoient pas de bon exemple. Mais on l'épargna là-dessus, à cause du lustre qu'il donnoit à l'Université de Paris. C'est Erasme, qui nous apprend ces particularités.*

Pure imagination d'Erasme. Il se trouvoit dans l'Université de Paris, de plus sçavans hommes, qu'Andrelinus, qui n'avoit qu'un sçavoir médiocre, comme Erasme en convient, & qui par conséquent ne pouvoit pas donner beaucoup de lustre à cette Université.

Andrelinus étoit Ecclésiastique, & Chanoine de Bayeux, comme on le voit par l'Ouvrage suivant cité dans la *Bibliothèque Historique* du P. Le Long, n°. 7516. *Publii-Fausti Andrelini, Canonici Baiocensis, de Regia in Genuenses Victoria, Libri III. Paris*, 1509. *in-4°.*

Wolfius attribuë à Faustus Andrelinus un *Dialogue de Jules II.* Voyez l'Article de ce Pape, REM. N. où je tâche d'éclaircir ce fait.

APAFI. (MICHEL)

REM. C. *Il étoit de grande naissance.*

Voici sa Généalogie, telle que je la trouve dans un Ecrivain de son Pays: *Vetustissimâ Hungarorum in Transylvania prosapiâ cretus, Patre Georgio Apafi, Consiliario Statûs intimo Gabrielis, Principis Transylvaniæ, Avo Nicolao Apafi, Vice-Comite Comitatus Kikellensis; Abavo Georgio Apafi, qui Ephorus, tandem Aulæ Præfectus fuerat Joannis Zapolii, Regis Hung. Patruelis ipsi fuerat Franciscus Apafi, Supremus Cubicularius Gabrielis Bathori, Principis Transylvaniæ.* Michel Apafi avoit trois frères aînés, George, Etienne, & Balthasar, qui mourut captif en Tartarie.

REM. G. *Apafi mourut vers la fin d'Avril* 1690.

Ce fut le 15. Il avoit épousé Anne Bornemisza, fille de Paul, Prémier Capitaine des Gardes de George Ragotski, Prince de Transylvanie, de laquelle il eut deux enfans mâles, George, & Michel qui lui succéda; & une fille apellée Eve. George vint au monde en 1661. & dans le moment même que son père fut mandé par Ali Bassa, pour être fait Prince de Transylvanie: *Quo ipso quidem audito mandato, in iter se dedit. Cumque vix territorio suo egressus fuisset, aliquis ex Ministris ipsum insecutus, nuntium attulit de filiolo, ex conjuge sua domi relicta, recens nato; quo super audito, ipse partim parens, partim etiam Turcæ, seu omine futuro feliciter ab Apafio administrandi Principatûs Transylvaniæ, insigniter lætati, ac in spe sua confirmati sunt.* Je crois que George mourut dans l'enfance; car il n'en est pas fait d'autre mention dans l'Histoire de son père. Je parlerai dans la suite du second fils d'Apafi.

L'Auteur de l'Histoire Littéraire de Hongrie, dont je tire tous ces faits, donne de grands éloges à Michel Apafi. Il assure que ce Prince gouverna la Hongrie avec l'applaudissement de tous les Ordres, qu'il veilloit sans cesse au bonheur de ses Sujets, & qu'il étoit recommendable, non-seulement par ses vertus militaires, mais encore par les qualités de son cœur & de son esprit. Plein d'amour pour la justice & de compassion pour les malheureux, il avoit surtout un grand fond de piété. Calviniste de naissance, il se détacha peu-à-peu de cette Secte, & l'abjura enfin avec l'étonnement de tout le monde en 1672. pour faire profession de la Religion Catholique. Protecteur des Sçavans, il aimoit avec passion les Lettres où il avoit fait lui-même des progrès considérables. Les Livres de Théologie avoient surtout beaucoup d'attraits pour lui. Tandis qu'il étoit Calviniste, il lisoit tous les jours l'*Abrégé de Théologie de Wendelin*, fameux Théologien de Ha-

(A) Ravis. Text. Epithet. fol. 210. v°, Paris, 1518. in-fol.

naw ; & il y prit tant de goût, qu'il le traduisit du Latin en Hongrois avec beaucoup de clarté & d'exactitude. Cette Traduction fut imprimée, & l'on en tira un nombre prodigieux d'exemplaires, à l'usage des Calvinistes de Transylvanie, & de Hongrie. *Laurentius Toppetinus*, qui lui dédia son Livre *de origine & occasu Transylvaniæ*, le traite de très sçavant, & entre autres louanges lui adresse ces paroles: *Plus potuit Constantia & Benignitas Tua, quàm potentissima Hostium Arma. Gratia & Humanitas Tua plus composuit in dissentientium animis, quàm ingens Antecessorum Principum vis & astutia. Ipse etiam sapiens, ideoque potens Turca didicit, non semper Phlebotomia morbos, motusque civiles sopiri. Pietate, Clementia, Lenitate, Gratia, Benignitate, raro exemplo Principum asseruisti . . . Quia paterno affectu etiam num foves & Patriam amas, amaris maximè, ita ut ex illis Principibus multi Te dicant, qui tutò, & sine periculo, in cujusvis Subditi gremio somnum capiunt.*

DANS LE TEXTE. *Les Turcs tâchèrent de mettre le Comte Tekeli à sa place. Mais il n'eut pas le bonheur de profiter de l'irruption qu'il avoit faite dans le Pays. La présence du Prince Loüis de Bade le fondit, pour ainsi dire, comme le Soleil fond la neige; & depuis ce tems-là jusques au tems, où j'écris ceci (au mois de Fevrier 1699.) il n'a guère troublé le nouveau Prince titulaire de Transylvanie. C'est le fils de Michel Apafi.*

Michel II. naquit en 1676. & succéda l'an 1690. à son pere, du consentement de l'Empereur Léopold I. Le 15. Juin 1694. Il épousa Catherine Bethlen, fille de George Bethlen, Général de ses Troupes, & Auteur de l'Histoire de Transylvanie, imprimée en 1664. dont Bayle a tiré presque tout l'article d'Apafi. Michel II. ne conserva cette principauté que jusqu'à l'année 1699. que la Transylvanie fut cédée à l'Empereur, par le Traité de Paix de Carlowitz: *Ita tamen, ut modernus Michael Apafi, qui eo usque Principis dignitate & dominia in Transylvaniam usus fuerat, licentiam acciperet à Rege Hung. D. Leopoldo, ex mera gratia, nudo titulo Principis, absque ulla potestate & imperio, ad dies vitæ utendi. Qua etiam de causa, nullum regimen eum videas in Transylvania exercere, sed tantùm, ceu electi Principis Transylvaniæ Filium, iis reditibus bonorum in Transylvania & Hungaria possessorum, sine ullis regalibus gaudere, quæ ad illustrem privatæ vitæ conditionem necessariò requiruntur.* Ce Prince dépouillé mourut le 1. Fevrier 1713. âgé de 37. ans. La Cour de Vienne lui donnoit une pension annuelle de mille florins ; somme extrêmement modique, & qu'on n'accorde qu'à de simples particuliers.

Voyez *Davidis Czvittengeri Specimen Hungariæ Literatæ, Francofurti & Lipsiæ, 1711. in-4°.*

APELLES.

REM. L. *Il ne passoit aucun jour sans manier le pinceau ; d'où naquit un fameux Proverbe. Carlo Dati remarque sur cela que Saumaise, pour confirmer ce Proverbe, a cité comme un vers d'Horace ces paroles*, Nulla dies abeat, quin linea ducta supersit, *qui ne sont ni d'Horace, ni d'aucun autre ancien Poëte. Il quale non è (chio sappia) ne d'Orazio, ne d'altro Poëta Latino antico; ma forse uno di quei versi proverbiali, che vanno per le bocche de gli uomini, senza sapersene l'autore.*

Ce vers est tiré de l'*Hecatodistichon* de Faustus Andrelinus, dont on peut voir l'article dans le Dictionnaire Critique. M. de la Monnoye, qui, le prémier a fait cette découverte (A), nous apprend aussi de qui sont quelques Vers, dont on ignoroit les Auteurs (B). Mais je ne puis m'empêcher d'observer, que cet habile homme s'est trompé, quand il a dit, qu'*on ne sçait point l'Auteur de cet hémistiche* : Casta est, quam nemo rogavit, *que bien des gens citent comme d'Ovide. Il n'en est pas*, ajoute-t-il, *& l'on y a fait cette glose :*

Errat, qui dixit : Casta est, quam nemo rogavit.
Scilicet, hanc, nemo si roget, ipsa rogat (C).

Ce jugement est un peu trop précipité. L'Hémistiche, dont il s'agit, est tiré de ce Distique d'Ovide :

Ludite, formosæ. Casta est, quam nemo rogavit.
Aut si rusticitas non vetat, ipsa rogat (D).

L'erreur de M. de la Monnoye est d'autant plus singulière, que sa Glose [car elle est de lui] renferme à peu près la même pensée, que celle d'Ovide, où il l'avoit, sans doute, puisée autrefois, quoique sa mémoire ne lui en ait pas rappellé l'idée dans la suite. La 71[e]. Epigramme du Livre IV. de Martial roule sur le même sujet, qu'il paroît avoir emprunté d'Ovide.

Qu'il me soit permis, puisque l'occasion s'en présente, d'indiquer ici l'Auteur d'un passage, attribué sans raison à Quintilien

(A) *Menagiana*, Tom. 3. p. 493. Edition d'Amsterdam,
(B) *Ibid.* pag. 129.
(C) *Note* 8. *sur la* 18. *Nouvelle de Bonaventure Des Periers*.
(D) *De Amor. Lib. I. Eleg. VIII. V.* 43. 44.

par un grand nombre d'Ecrivains. *Felices, inquit Fabius, essent artes, si de illis soli Artifices judicarent.* Bayle, & M. de Sallengre, pour ne rien dire d'une infinité d'autres, le donnent à ce Rhéteur, le prémier dans la *Continuation* de ses *Pensées diverses sur la Comète de* 1680. (A) & l'autre, au commencement de ses *Réflexions sur l'utilité de la Littérature* (B). Mais il leur auroit été difficile, de même qu'à ceux qui l'ont rapporté comme s'il étoit de Quintilien, de citer l'endroit, où il se trouve. Ce seroit en vain qu'on liroit pour cela ses *Institutions* & les *Déclamations*, dont on l'a crû autrefois l'Auteur. La source de l'erreur vient, sans doute, de ce que quelqu'un, ayant cité en Latin : *Felices, inquit Fabius, essent artes*, &c. on s'est imaginé que ces paroles, *inquit Fabius*, ne faisoient point partie du passage, & que celui, qui le citoit, l'attribuoit à Quintilien. Au reste, de tous ceux, qui ont fait mention de ce passage, je ne connois que Costar, qui ne l'ait pas attribué à cet Orateur. Voici comment il s'exprime à la pag. 22. de son Apologie : *Mais, comme dit un Ancien, les excellens Ouvriers seroient trop heureux, s'ils n'étoient jugés que par les Maîtres de l'Art. Felices futuras artes, si soli artifices de iis judicarent. Fab. Pict.* Il est de Fabius Pictor, à la vérité, qui l'avoit apparemment inséré dans ses Annales, lesquelles ne sont pas venuës jusqu'à nous, & au sujet de qui l'on peut consulter Vossius (C). Mais j'ignore si Costar a sçû, que celui qui nous a conservé ce passage, est S. Jerôme, dans sa Lettre 26. à Pammachius (D). *Felices, inquit Fabius, essent artes*, dit ce Père, *si de illis soli Artifices judicarent. Poëtam non potest nosse, nisi qui versum potest struere. Philosophos non intelligit, nisi qui scit Dogmatum varietates.* Sur quoi un Commentateur de S. Jerôme s'est trompé, en disant : *Fabii Pictoris nomine dictum hoc Quintilianus citat* (E). Ce Père s'est encore souvenu de ce passage dans la Préface de son 16ᵉ. Livre sur Isaïe, dans laquelle il dit tout au commencement ; *Egregia disertissimi Oratoris Sententia est. Felices esse artes, si de illis soli Artifices judicarent.* Un autre Commentateur de S. Jérôme, prétend qu'on attribuë cette même Sentence à Justin, & à Valère-Maxime : *Tribuitur & Trogo Pompeio, & Val. Max. Lib. VIII. cap.* 13 (F). Je ne me souviens pas de l'avoir luë dans l'Abbréviateur Justin ; mais il n'y a rien de semblable dans l'endroit cité de Valère-Maxime. Je ne doute point, que ce Commentateur de S. Jérôme n'ait eu en vuë le chapitre précédent, dont la matière est, qu'en fait d'Arts, il faut s'en rapporter au jugement des Maîtres : *Optimis Artium Magistris concedendum esse* : ce que Valère-Maxime confirme par quelques exemples.

APOLLINARIUS. (CAIUS SULPITIUS)

REM. B. *Il ne tient pas à M. de Tillemont que l'on ne croye que nous avons encore deux Ouvrages d'Apollinaris. Il a laissé quelques Lettres, dit-il, & un autre Ecrit, où il reprenoit un autre Grammairien, nommé Cæselius Vindex. Gellius, Lib. XV. cap. V. & Lib. II. cap. XVI.*

Ce que dit Aulugelle, II. 16. *Apollinaris Sulpitius, inter cætera in quibus Cæsellium reprehendit*, fait juger qu'Apollinaris avoit critiqué quelques endroits des *Lectiones Antiquæ* de *Cæsellius Vindex* ; & ce qu'il ajoute, XV. 5. *Sulpitius Apollinaris in quadam Epistola scriptum reliquit*, &c. donne lieu de croire que le même Apollinaris avoit laissé un Recueil de Lettres ; mais il n'est pas certain que la Critique des Leçons de *Vindex* (G), fût un Ouvrage distingué de ces Lettres. Ainsi il me paroît que M. de Tillemont ne s'est pas expliqué exactement. Il devoit dire même, *il laissa*, & non, *il a laissé*.

REM. C. *On a l'Epigramme qu'il composa sur l'ordre que Virgile avoit donné de brûler son Eneïde. La voici : ce n'est qu'un Distique :*

Infelix alio cecidit prope Pergamon igne,
Et pœne est alio Troja cremata rogo.

Ces Vers-là font regretter la perte des autres. Versus habemus ejus aliquos de Æneide Maronis, qui deperditorum accendunt sitim. Brietius, de Poët. Lat. pag. 42. *Je m'étonne qu'il ne parle pas des Commentaires de Térence.*

Un Ecrivain de ce Siécle a fait plusieurs réflèxions sur cette Remarque de Bayle. » Voilà donc, dit-il (H), le P. Briet, & » après lui M. Bayle, qui ont crû qu'il ne » nous restoit que ces deux Vers de l'Epi» gramme d'Apollinaris : & cependant, » dans la *Vie de Virgile*, attribuée à Do» nat, qui n'étoit, sans doute, pas inconnuë » au P. Briet, & que M. Bayle avoit assu-

(A) Tom. 1. pag. 61. nᵒ. 3. à la marge.
(B) Insérées dans ses *Mémoires de Littérature*, Tom. 1. pag. 211.
(C) *De Histor. Lat. Lib.* 1. *cap.* 3.
(D) Edit. de Paris, Grand Navire, 1643.
(E) *Marian. Victor. Reat. Episc. Amerin.* D. Martianay n'a fait aucune Note sur ce passage.
(F) *Henric. Gravius.*
(G) Terentius Scaurus a aussi critiqué ces *Leçons antiques* de *Cæsellius Vindex*, selon Aulugelle XI. 15. Cet Ouvrage de *Vindex* est cité par le même Aulugelle, II. 16. III. 16. VII. 2. IX. 14. XI. 15. XVIII. 11. & XX. 2.
(H) *Hist. Crit. de la Rep. des Lettr.* Tom. 7. p. 325.

rément luë (A), on trouve cette Epigramme toute entière. Elle contient six Vers :

» *Jusserat hæc rapidis aboleri carmina flammis*
» *Virgilius, Phrygium quæ cecinere Ducem.*
» *Tucca vetat, variusque simul; tu, maxime Cæsar,*
» *Non sinis, & Latiæ consulis Historiæ.*
» *Infelix gemino cecidit prope Pergamon igne,*
» *Et pæne est alio Troja cremata rogo.* «

Pour moi, il me semble que cette faute ne vient point du P. Briet, & qu'elle ne doit être imputée qu'à Bayle. Est-il à présumer, que par *Versus aliquos*, ce Père n'ait entendu que le dernier Distique? Qui s'exprima jamais de la sorte pour désigner deux seuls Vers? N'est-il pas vrai-semblable que ce Jésuite a voulu parler de l'Epigramme entière d'Apollinaris, telle qu'on la trouve dans la *Vie de Virgile*, attribuée à Donat? Sur quelles preuves, enfin, appuye-t-on l'erreur prétenduë du P. Briet? Est-ce à cause qu'à la pag. 350. de son Recueil, il ne cite que les deux derniers Vers de l'Epigramme? Mais il ne promet que des extraits, conformément à son titre, *Acutè dicta*. Au reste, Bayle ne dit pas que le P. Briet ait marqué positivement que l'Epigramme n'étoit que de deux Vers. Cette méprise est de l'Auteur de la Lettre insérée dans le Journal que j'ai cité. Mais Bayle a tort d'ajouter que le P. Briet *ne parle pas des Sommaires de Térence*. Ce Jésuite, il est vrai, n'en fait pas mention dans l'Article d'Apollinaris, pag. 43. (& non 42.) mais il les cite à l'Article de Térence, pag. 8. en ces termes : *Argumenta Fabularum ejus scripsit Sulpitius Apollinaris Grammaticus.* Ce qu'on peut reprocher au P. Briet, c'est, 1°. D'avoir parlé de l'Epigramme d'Apollinaris, comme d'une Pièce capable de faire regretter les autres Poësies du même Auteur, qui sont perduës; ce qui fait penser qu'Apollinaris avoit composé & donné au Public d'autres Poësies. Or il n'est pas certain qu'Apollinaris ait fait d'autres Vers, que son Epigramme sur Virgile, & ses Sommaires de Térence. 2°. D'avoir prétendu que cette Epigramme est fort bonne. J'ose dire qu'elle ne mérite pas, à beaucoup près, les louanges qu'on lui a données.

MEME REM. *Je m'étonne que Vossius ne dise rien de notre Poëte.*

Fabricius n'a pas fait aussi un Article exprès d'Apollinaris dans sa *Bibliothèque Latine*; mais il en parle dans l'Article de Térence, Tom. 1. pag. 44. au Tom. 2. page 13. dans la liste des Auteurs cités par Aulugelle, & dans le même Tom. pag. 201. Edit. *in-4°*.

REM. D. *Aulugelle parle souvent d'Apollinaris*, &c.

Aulugelle en fait encore mention, XI. 15. & XIX. 13. Saumaise n'a pas oublié Apollinaris dans son *Histoire Auguste*. *Sulpicius Apollinaris*, dit-il (B), *de quo tam multa apud Agellium. Sed mirum non* Sulpicio, *sed* Sulpio, *disertè scriptum in optimo Palatino.* Quiconque aura une juste idée de Saumaise, pensera que s'il avoit connu quelque autre Ancien qui eût parlé d'Apollinaris, il ne l'auroit pas omis.

APONE. (PIERRE D')

Le P. Niceron a donné dans son 26e. Tome un Article de cet Auteur, auquel on peut avoir recours. Je suis surpris qu'il dise à la pag. 316. *qu'il ne sçait ce que c'est que l'Heptameron* de Pierre d'Apone. Puisqu'il avoit composé l'Article d'Agrippa, dont il détaille tous les Ouvrages, il pouvoit s'appercevoir que cet *Heptameron* est un Livre de Magie, imprimé à la fin du 1. Tome des Œuvres de ce dernier. En tout cas, il pouvoit ouvrir Naudé & Moréri, où ce fait est rapporté.

Ceux, qui voudront avoir une plus grande connoissance de Pierre d'Apone, pourront consulter sa Vie composée en Italien par le Comte Mazzuchelli, & citée à la fin de cet Article. Agrippa faisoit peu d'estime de Pierre d'Apone, comme on le voit par ce Passage tiré du Chap. 45. de son Traité de la Vanité des Sciences. *Ex horum verò Goëticorum Anagyri profluxerunt omnes illi tenebrarum Libri, quos improbatæ Lectionis Ulpianus, Jurisconsultus, appellat.... & hodie adhuc confictis titulis circumferuntur Libri sub nominibus Adæ, Salomonis.... quorum nugas stultè secuti sunt Alphonsus, Rex Castellæ, Robertus Anglicus, Bacon, & Apponus, & plerique alii deplorati ingenii homines.* J'ai rapporté à la pag. 70. de ce Livre, Article d'AGRIPPA, un autre passage de cet Auteur, peu avantageux à Pierre d'Apone. Mais je crois qu'en fait de Livres de Magie, on peut dire de l'un & de l'autre :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi.

Voyez la Réponse du P. Jacques d'Autun à l'Apologie des grands hommes soupçonnés de Magie, pag. 1065-1070. (on peut voir ce que j'ai dit de cet Ouvrage, à la fin de l'Article d'AGRIPPA.) *Notizie Storiche, e critiche intorno alla Vita di Pietro d'Abano, dal Conte Giammaria Mazzuchelli.* Cette Vie est imprimée dans le Livre qui a pour titre : *Raccolta d'Opuscoli Scientifici*, &c. Tom. 23. pag. 1-54.

(A) Il en cite plusieurs endroits dans l'Article de Virgile.

(B) Pag. 124. col. 1. Edit. de 1620.

APROSIO. (ANGELICO)

REM. A. *Il a publié un Livre touchant la Bibliothèque des Augustins de Vintimiglia, qui est fort recherché des Curieux.*

Le P. Niceron, qui a parlé amplement d'Aprosio dans le 24e. Volume de ses Mémoires, dit aussi que la *Bibliotheca Aprosania* est fort rare. J'ajoute qu'elle a été traduite en Latin par Jean Christ. Wolfius, & que cette Version a été imprimée en 1734. à Hambourg, *in-8°*.

AQUÆUS. (ETIENNE)

REM. A. *Cet Auteur se nomme Etienne de Laigue, dit Beaulnois.*

C'est apparemment une faute d'impression pour *Beauvais*, ou *Beaulvois*. L'Auteur écrivoit ainsi indifféremment le nom de sa Seigneurie.

REM. C. La Lettre de *Rhenanus sur le Pline d'Aquæus, est du mois de Mars* 1531.

Aquæus mourut en 1537. en même tems que Germain de Bris, en Latin *Brixius*. Jean Voulté, de Reims, composa sur la mort de ces deux Auteurs, une Epigramme, qui leur est commune (A).

AQUIN. (PHILIPPE D')

Il étoit originaire d'Aquino dans le Royaume de Naples, & de là venoit son nom. Mais il étoit né dans le pays d'Avignon.

Philippe d'Aquin naquit à Carpentras. Son nom étoit *Rabbi Mardocai*, ou Mardochée. Il fut chassé de la Synagogue d'Avignon vers 1610. à cause de son penchant pour le Christianisme. Il passa dans le Royaume de Naples, & se fit bâtiser dans la Ville d'Aquino. Il en prit le surnom d'Aquino, dont il changea la terminaison, lorsqu'il vint en France avec sa famille, quelques années après. Il y mourut environ l'an 1650.

REM. A. *Il publia l'Exposition des XIII. manières, dont les anciens Rabins se sont servis pour expliquer le Pentateuque.*

Il falloit dire que cet Ouvrage est Latin. Le P. Le Long dit dans sa *Bibliothèque Sacrée*, qu'il parut sous le nom du P. Arnoux, Jésuite; mais il se trompe: *Veterum Rabbinorum in exponendo Pentateucho modi XIII. à R. Ismaële collecti ex universo Talmudis opere: sub nomine Joannis Arnoux, Soc. Jesu, editi.* Ce Livre est seulement dédié à ce Père, alors Confesseur du Roi Louis XIII.

Il y a eu un Louis-Henri d'Aquin. Je ne sçais s'il étoit son fils, ou son frère.

C'étoit son fils, né vers 1600. dans la Ville d'Avignon, & qui fut père d'Antoine. Louis professa quelque tems le Judaïsme, & se fit bâtiser avec son père. Il fut comme lui, Pensionnaire du Clergé, &, à son exemple, il fit sa principale étude de la Science Rabinique, & des Langues Orientales, où il devint très habile.

Voyez la continuation des Mémoires de Littérature par le P. Desmolets, Tom. II. Part. II. pag. 418. & 419. où l'Auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire des Juifs de Provence*, [le P. Bougerel, de l'Oratoire] promet de parler plus au long de Philippe d'Aquin dans un autre Ouvrage, sans doute dans sa *Bibliothèque des Auteurs de Provence.*

ARAMONT. (GABRIEL D')

Il n'y a aucune date fixe dans cet Article. Au moins Bayle devoit-il marquer que la prise de Tripoli est du mois de Septembre 1551. Il paroît que Gabriel d'Aramont revint en France l'année suivante.

Il y a dans la Bibliothèque du Roi une rélation manuscrite du *Voyage de Mr. d'Aramont, Ambassadeur pour le Roi à Constantinople*, 1547. 1548. 1549. (B)

ARETIN. (CHARLES)

Charles Aretin étoit grand ennemi de Philelphe. Celui-ci s'en plaint amèrement, & le représente comme un méchant homme, plein de fraudes & de ruses malignes. Philelph. Epist. ad Carol. Aretin. ann. 1433. *& Epist. seq.*

Les Lettres de Philelphe, citées par Bayle, sont la 17e. & les suivantes du second Livre. Bayle pouvoit ajouter que Philelphe a aussi parlé fort désavantageusement de Charles Aretin dans la premiere Lettre de son 24e. Livre, datée du 31. Octobre

(A) *Hendecasyllab. Lib. IV.* pag. 82. Edit. de Paris, Simon Coline, 1538, *in-16.*

(B) Montfaucon, *Nouv. Biblioth. des Mss.* p. 856.

1464. *Ticinum*, dit-il, *habere primam & secundam Syllabam brevem, primùm ostendit ratio, deinde auctoritas illustrium Poetarum. Claudianus Alexandrinus, Poeta doctus & accuratus, in Panegyrico de sexto Consulatu Honorii Augusti, ita reliquit scriptum:*

Frondentibus humida ripis,

Colla levant, pulcher Ticinusque, atque Addua visu Cærulus, &c.

Et Sillius Italicus, Libro primo suæ Poeseos, ita scribit:

Dum Romana tuæ, Ticine, alta cadavera ripæ.

Et rursus Libro quinto:

Ad Ticini frater ripas jacet.

Et eodem Libro:

In Rutulos Ticini rapidam contorserat hastam.

Et identidem Libro sexto:

Ad Ticini juvenem ripas.

Sed hoc loco admonendus es, Sillium Italicum pluribus in locis corruptum esse vitio Caroli illius Arretini, Ingenium cujus, *ut in Satira lusimus* (A), plumbo est obtusius omni. *Is enim Carolus, ut erat homo nequam, cùm quiddam effutiisset in divinum Principem illum, Philippum Mariam Anglum, cujus splendidissimum nomen nulla unquam obscurabit oblivio, hujusmodi Versus evomuit:*

Addua Ticino conjunctus nostra, Padusque,
Signa superba feret.

Cùm accepisset erratum suum ab me reprehendi, continuo dedit operam ut Sillium ipsum, cujus auctoritate pro testimonio essem usus (nondum enim Claudiani videram Panegyricum) sibi vindicaret. Quod illi fuit eò factu facilius, quòd is codex solus, per id temporis, erat in Italia, penes Antonium Barbadorum. Advectus enim tum primùm fuerat ex Urbe Constantia in Italiam per Bartholomæum Pulicianum. Deprævavit igitur illum codicem, atque corrupit multis in locis Carolus Arretinus, partim malignitate, partim inscitia.

Quoiqu'en dise Philelphe, il est constant que Charles Aretin a raison, & que les deux premières syllables de *Ticinus*, sont longues. C'est en vain que Philelphe apporte pour exemple le Vers 195. du Panégyrique de Claudien sur le sixiéme Consulat de l'Empereur Honorius:

Colla levant, pulcher Ticinusque, atque Addua, &c.

Car on lit dans toutes les Editions:

Colla levant, pulcher Ticinus, & Addua.

A l'égard de ces Vers de Silius Italicus:

Dum Romana tuæ, Ticine, alta cadavera ripæ, L.45.

Ad Ticini frater ripas jacet ..... V. 155.

In Rutilos Ticini rapidam contorserat hastam. V. 404.

Ad Ticini juvenem ripas ..... VII. 31. (B)

les bonnes Editions, & entre autres, celle de Cellarius, portent:

Dum Romana tuæ, Ticine, cadavera ripæ ....

Ticini frater ripis jacet ....

Ticini rapidam in Rutilos contorserat hastam ....

Ticini juvenem ripis, &c.

Silius Italicus a dit encore au VI. Livre, Vers 706.

Adde & Ticini spumantes sanguine ripas.

Sur quoi Cellarius a fait cette Note: *Adde & Ticini. Sic Dausqueius, & Nic. Heinsius. Vulgares Libri, contra metri legem:* Adde etiam Ticini. *Non ita oblitus fui noster Silius, qui, Lib. IV. V.* 81. 82. *dixerat:*

Hæc ait, atque agmen Ticini flectit ad undas.

Cæruleus Ticinus aquas, &c.

Cellarius pouvoit ajouter que le même Poëte dit aussi au VI. Livre, Vers 107.

Nec deinde adversis modus est. Ticinus & ater Stragibus Eridanus, &c.

On voit par là combien Philelphe, malgré sa hauteur, est mal fondé dans sa Critique. Examinons s'il sera plus heureux dans ce qui suit: *Alia verò*, dit-il, en parlant de Charles Aretin, *quàm plurima, ruditate, secordiaque sua: ut illud de Urbe Corthonio, Lib. V. in Oratione Flaminii ad Corvinum, cùm ait:* (Silius)

As, Corvine, sedet, clausum se Consul inerti
Ut teneat vallo; Pœnus nunc occupet altos
Arreti muros, Corthoni hinc diruat arcem:

At Carolus mutavit, pro Corthoni, Corythi *scribens, & pro* hinc, nunc. Vertit enim ita: Corythi nunc diruat arcem. *Quod ipsum fecerit ne inscitia, an odio in finitimos, nescio. Scimus enim* Corythum, *non prope Arretium, ut* Corthonium, *sed in ora maris Tyrrheni conditum fuisse*, &c.

Toutes les Editions, que j'ai consultées, portent la leçon de Charles Aretin. *Coriti arcem, Cortonam*, dit Cellarius sur ce Vers 123. du V. Livre de Silius Italicus. Le Poëte avoit déja dit dans le IV. Livre, Vers 721. 722.

Sedemque ab origine prisci Sacratam Coriti.

Coritus, c'est Cellarius qui parle, *antiquus Rex Tusciæ, pater, ut putabatur, Dardani, Conditor* Coriti, *sive Cortonæ Urbis.*

Charles Aretin, dit Bayle, *a fait quelques Comédies en Prose.*

Il a laissé les Manuscrits suivans, selon le P. de Montfaucon (C): 1°. *Eloquen-*

(A) Satir. VI. du Liv. II.
(B) Philelphe a crû, sans raison, que ce Vers étoit du VI. Liv:

(C) *Nouv. Biblioth. des Mss.*

tissimi Viri, Caroli Aretini, ad Thomam Pontanum, juvenem doctissimum, cur suæ Musæ diutius sileant, atque belli detestatio. 2°. *Ad Maphæum Vegium, Laudensem, de Distichis sibi dicatis, Responsio.* 3°. *Carmen Elegiacum ad Cyriacum Anconitanum; alterum ad Poggium, de Mercurio sibi misso ab eodem Cyriaco: Alterum ad eumdem de Nobilitate, & carmina nonnulla, cum Epistola ad Maphæum Vegium.* 4°. *In Pschar-pagamurem Carmina.* 5°. *Ad Pontanum Epistola.* 6°. *Caroli Aretini, ætatis suæ clarissimi, Cosmo, Laurentioque Medicibus de morte Nonninæ Matris, consolatio.* 7°. *Caroli Aretini Elegia in obitu Leonardi Aretini.* 8°. *Homeri Batrachomyomachia, Carmine Latino expressa ab Carolo Aretino, Florentiæ Cancellario, cui alia Carmina subjiciuntur.*

Voyez le *Journal de Venise*, Tom. 10. pag. 474. & le 25. Volume des *Mémoires du P. Niceron.*

ARETIN. (FRANÇOIS)

REM. A. *Il traduisit les Lettres de Phalaris.*

Il a composé quelques autres Ouvrages Manuscrits, cités dans la Nouvelle Bibliothèque des Manuscrits du P. de Montfaucon. 1°. *Diogenis, Philosophi, Epistolæ, Francisco Aretino Interprete, ad illustrissimum & clementissimum Patrem & Dominum Pium II. Pont. Max.* avec une Elégie, où il prie sa Muse de présenter son Livre à ce Pape. 2°. *Francisci Aretini Epistolæ.* 3°. *Homeri Odyssea, à Francisco Aretino versa.*

ARETIN. (JEAN)

REM. E. *Je citerai dans l'Article de Nicolas V. une Lettre de Philelphe, datée du 1. d'Août 1465. où la Littérature Latine & Grecque de Tortellius est bien louée.*

Comme Bayle a oublié de donner l'Article de ce Pape, qu'il avoit promis, il est à propos de citer le passage de cette Lettre de Philelphe, qui est la première du Livre 26. On y apprendra que *Tortellius*, (c'est le nom de Jean Arétin) étoit Bibliothécaire de Nicolas V. *Vir gravis ac disertus Joannes Tortellius, Arretinus, quem, propter eruditionem Latinæ Græcæque Litteraturæ, nobilissimæ illi suæ Bibliothecæ, idem Nicolaus Quintus præfecerat*, &c.

Bayle, de même que ceux qui ont parlé des Ecrits de Jean Arétin, ont oublié qu'il a traduit quelques Vies de Plutarque, imprimées à Rome. J'en ai fait mention à l'Article de Donat Acciaioli, pag. 40. Jean Arétin a composé d'autres Ouvrages, qui n'ont pas été imprimés. 1°. *B. Joannis Chrysostomi Homilia in Psalmum* Miserere mei, Deus, *Interprete Joh. Tortellio, Aretino, ad excellentissimum virum, Cosmam Med.* 2°. *Vitæ Joannis Chrysostomi, Gregorii, Nazianzeni, & Athanasii Alex.* 3°. *Jo. Tortellii, Aretini, Opera* (A). Le P. Niceron dit que Jean Arétin a laissé une Histoire manuscrite de la medecine, intitulée: *De medicina & medicis ad Simonem Romanum, Medicum, Liber.* Ce Livre pourroit bien être d'un autre Auteur du même nom, que le P. de Montfaucon traite de Médecin, & qui a laissé en manuscrits ces deux autres Ouvrages. 1°. *Joannis Aretini, Physici, de medicina & Legum præstantia, ad clarissimum juvenem, Laurent. Medicum, Dialogus inter Carolum Aretinum, Nicolaum Niccolum, & Leonardum Aretinum.* 2°. *Joannis Aretini de valetudinis cordis procuratione, Tract. III. primus de cordis valetudine, secundus de ejus invaletudine, tertius de venenis, ad Petrum Medicem.*

Voyez le *Journal de Venise*, *Tom. XI. pag.* 304. & le 25. *Volume des Mémoires du P. Niceron.*

ARETIN. (LEONARD)

» Bayle, selon les Journalistes des Sçavans, a fait de Léonard Bruni Arétin un » Article, qui assurément n'a pas dû lui » couter beaucoup. Il est fort court, ajoutent-ils, cependant il s'y trouve deux » méprises, que nous nous croyons d'autant » plus en droit de relever, que lui-même » en releve très souvent de bien moindres » dans les autres, &c. «

Laurent Mehus, Membre de l'Académie de Cortone, a donné à Florence en 1741. une nouvelle Edition *in-8°.* des Lettres de Léonard Arétin, beaucoup plus ample & plus correcte que les précédentes. L'Editeur y a joint la Vie de l'Auteur avec deux Discours, l'un de Manetti, & l'autre du Poge à la louange du même. Ce Volume fait le premier Tome du Recueil des Lettres des Hommes Célèbres du XV. Siécle, que M. Mehus a entrepris de donner au Public. Voyez le Journal des Sçavans du mois de Novembre 1742. pag. 660. Edit. in-4°.

(A) *Nouv. Biblioth. des Manuscrits du P. de Montfaucon.*

in-4°. où l'on trouve un jugement sur cette Edition, & un précis de la Vie de Léonard Aretin.

Léonard Bruni, disent les Journalistes d'après M. Mehus, naquit à Arezo dans la Toscane, l'an 1370. Il étoit fort jeune lorsque cette Ville déchirée par ses dissentions domestiques fut prise, & pillée, & ses citoyens emmenés captifs. Le jeune Léonard fut conduit prisonnier, & mis dans la chambre d'un Château, où se trouva par hazard un Portrait de Petrarque, né comme lui à Arezo. Ce qu'il entendoit dire sans cesse de ce grand Poëte, lui inspira la plus forte passion pour l'étude. Bientôt après il se rendit à Florence, & y prit des leçons d'Eloquence, & de Dialectique sous les meilleurs Maîtres, & en particulier sous Jean de Ravennes, Grammairien, & Rhéteur très célèbre. Il s'appliqua ensuite au Droit, qui étoit alors la voye la plus sûre pour aquérir des biens & des honneurs. Mais ayant été entendre Chrysoloras, il prit tant de goût à ses leçons, qu'il renonça dèslors à l'étude des Loix. En vain la situation de sa fortune demandoit-elle, qu'il tirât quelque profit de son travail. Enyvré du plaisir qui le transportoit en lisant ou Homère ou Platon, il oublioit le mauvais état de ses affaires, & passoit les jours & les nuits à étudier & à traduire ce qui lui plaisoit le plus dans ces Auteurs. Cependant ce qui sembloit être un obstacle à la fortune, l'y conduisit. Ces traductions plurent à ceux à qui il les montra, & insensiblement elles le firent si bien connoître, que le Pape Innocent VII. le prit à son service, & le l'attacha en qualité de Secretaire des Brefs; emploi qu'il exerça pendant 30. ans sous ce Pape, & sous ses successeurs Grégoire XII. Alexandre V. Jean XXIII. & Martin V. Il raconte lui-même qu'ayant été présenté à Innocent VII. ce Pape le trouva trop jeune pour lui confier un poste si important. D'ailleurs il avoit pour concurrent Jacques Angeli, qui avoit plus d'âge & plus de réputation que lui. Sur ces entrefaites, le Pape reçût des Lettres du Duc de Berri, oncle du Roi de France. Les Prélats de sa Cour lui conseillérent de charger Léonard Bruni, & Jacques Angeli d'y répondre, & de préférer celui des deux qui s'acquitteroit le mieux de ce soin. La Lettre de Léonard parut au Pape & à toute sa Cour, la mieux écrite, & il fut fait sur le champ Secretaire des Brefs. Il signala dans une occasion encore plus brillante, le talent supérieur qu'il avoit pour cet emploi. Innocent VII. étant mort, Grégoire XII. fut élu en sa place, & voulant inviter l'Antipape Benoît XIII. à s'accorder avec lui pour donner la paix à l'Eglise, il ordonna à tous ceux qui avoient alors à Rome quelque réputation d'Eloquence, de composer chacun une Lettre conforme à ses vuës. Celle de Léonard Bruni l'emporta sur toutes les autres, & fut envoyée.

Innocent VII. ayant voulu le faire Evêque, il refusa constamment cet honneur. Mais il demanda lui-même à Grégoire XII. un Canonicat, & une Dignité de l'Eglise de Florence, qui lui furent accordés, & qu'il résigna bientôt après à un des fils de son Bienfaiteur, *Colucius Salutatus*.

Il alla en 1409. au Concile de Pise à la suite d'Alexandre V. En 1410. il fut choisi par les Florentins pour être leur Chancelier; mais il ne garda pas long-tems cette Charge, soit à cause des difficultés qu'il y trouva, soit qu'il espérât de mieux faire ses affaires à la Cour de Rome. Il retourna, en effet, en cette Ville, d'où peu après il revint encore à Florence, alla ensuite à Arezo où il se maria; & après avoir encore exercé quelque tems son emploi de Secretaire des Brefs, il se fixa tout à fait à Florence, où il fut Secretaire de la République, & revêtu successivement des premières Charges de la Magistrature. Il y mourut, & ses funérailles furent célèbrées avec beaucoup de pompe par les ordres, & aux dépens de la Ville. Son corps mis à découvert dans le cercueil, & revêtu d'une robe de soye de couleur cendrée, fut exposé dans l'Eglise, où il devoit être inhumé. Il tenoit en ses mains l'Histoire de Florence qu'il avoit composée; & un des principaux Sénateurs fut chargé de le louer publiquement, & de le couronner au nom du Peuple de Florence d'une couronne de laurier. Un Historien (A) nous apprend ce qui se passa dans cette occasion. Manetti prononça l'Oraison Funèbre qui n'avoit pas encore été imprimée, lorsque M. Mehus, après bien des recherches l'a déterrée. L'Orateur, après avoir exposé les principales circonstances de la vie de Léonard, jusqu'à ce qu'il se fût établi à Florence, parle de toutes les Dignités & de toutes les Charges où son mérite l'éleva. Il s'étend beaucoup sur les différentes obligations que cette Ville avoit à Bruni. Il prétend qu'elle lui doit son salut & sa gloire, & que ce grand homme a possédé dans un degré éminent toutes les vertus qui font un bon Citoyen, & tous les talens qui font un homme d'Etat.

La dernière partie de ce discours roule sur les Ouvrages de Léonard Aretin, qui sont des Traductions, des Histoires, des Dialogues, des Lettres, & beaucoup d'autres petits Ouvrages Philologiques, dont

(A) *Naldus Nalvius in Vita Janotii Manetti.* Son témoignage est rapporté tout au long dans le Journal des Sçavans cité ci-dessus.

Manetti loue la beauté & l'élégance. Il fait voir ensuite qu'il a été un très grand Orateur & un très grand Poëte. Il finit en mettant sur la tête du Défunt une couronne de Laurier, & en lui adressant ces paroles : *Quocirca venerandis memoratorum nostrorum mandatis, ut par est, parere, atque obtemperare cupientes, hac te laurea, opsime Historice, eximie Orator, egregie Poëta, ad perennem quamdam & æternam tuarum bonarum artium memoriam, ac sempiternam ineffabilis prope gloriæ tuæ illustrationem, publicè hujus Florentissimi populi nomine, faustis ominibus, in præsentiarum coronamus*, &c.

Il amassa, dit Bayle, *beaucoup de biens, tant parce qu'il vécut dans le célibat, que parce qu'il fut extrêmement bon ménager.*

Léonard Bruni n'a pas toujours vécu dans le célibat. Il a été marié(A). Dans une de ses Lettres il parle assez au long de son mariage, & de la grande dépense qu'il lui causa.

REM. B. *Il a traduit quelques Vies de Plutarque.*

Bayle ne parle point de la *Vie de Pompée*, traduite par Léonard Aretin, suivant le P. de Montfaucon (B). Voici le jugement que Philelphe porte des Traductions de l'Aretin : *Alexandri, Macedonum Regis, & C. Julii Cæsaris Vitas unius Jacobi Angeli labore latinè redditas, & eodem item modo M. Tullii Ciceronis Vitam, Leonardo Aretino, homini mihi familiarissimo, adscribunt falsò* (C). *Nam Leonardus, fateor, plerasque transtulit Vitas, & perdiserté quidem, sed illas minimè omnes. Nam de Cicerone libellum ipse contexuit, in quo, etsi pleraque ex Plutarcho accepit, tamen non pauca suo marte, partim verò scripsis, partim falsò excogitavis* (D). Le Cardinal de Pavie louë ces Traductions dans sa Lettre 102. aussi bien que le Pape Pie II. qui fait l'éloge de l'Aretin en ces termes : *Leonardus, natione Aretinus, verum Florentia Civitate donatus, Græcis & Latinis literis apprime imbutus, mulsis operibus è Græco in Latinum translatis, nihil ex propria minerva, egregiam laudem assecutus* (E). Il ajoute que Charles Aretin avoit plus de talens pour les Vers, que Léonard : *Par prope huic Oratione solusa, Carmine major inventus Carolus, & ipse Aretinus origine, privilegio Florentinus.*

REM. C. *Il composa trois Livres de la Guerre Punique. Il n'a fait presque que traduire le Grec de Polybe, quoiqu'il l'ait nié dans sa Préface.*

L'Aretin n'a jamais nié qu'il eût traduit cet ouvrage, du Grec de Polybe. Il déclare, au contraire, dans cette même Préface, suivant la Traduction qui s'en trouve au feuillet 207. du *Tite-Live* François de 1575. qu'il a composé cette Histoire, de ce que lui ont fourni *Polybe, & autres Grecs.* Voici encore une preuve certaine, qu'il n'est point un Plagiaire. Dans la Bibliothèque, qui appartenoit autrefois à Jacques-Auguste de Chevannes (F), célèbre Avocat au Parlement de Bourgogne, mort en 1690. on voit un Manuscrit *in-folio*, qui commence ainsi : *Cy-dedans est contenue la Table du Livre de la première Bataille Punique, qui est divisée en deux parties ; & la translata du Grec en Latin ung nommé Maistre Léonard de Aretino l'an mil IIIIXLV. & puis la sranslata de Latin en François ung très notable Orateur, nommé Maistre Jehan le Begue, en son vivant Greffier de la Chambre des Comptes du Roy nostre Sire, en son Palais à Paris, & fut présentée au Roy Charles Septiesme de ce nom, à qui Dieu face pardon. Es premièrement commencent les Histoires ou Chapitres. Premièrement, le Prologue de la première Guerre Punique, que compila Maistre Léonard de* Aretino, *en après la translation en François dudis Livre de la première Guerre, ou Basaille Punique, lequel fit & compila ung notable Clerc, nommé Maistre Léonard* de Aretino, *& a été ladite translation faite en l'an mil IIIIXLV.* (G)

L'Histoire de l'Aretin composée en 1445. & traduite en François la même année, avec l'observation que ce premier la traduisit du Grec, prouvent clairement qu'il n'a pas voulu s'en attribuer l'invention. Il ne reste donc qu'à dire avec Bayle lui-même, en changeant les noms : *N'est-il pas bien étrange, qu'un pauvre Auteur, qui avoit si solemnellement déclaré dans sa Préface, qu'il ne donnoit qu'une Traduction paraphrasée des Leçons d'Argyropylus, ait été pendans long-tems accusé de Plagiat* (H) ? Le P. Niceron a copié mot pour mot la faute de Bayle dans son Article de Léonard Aretin.

Le P. de Montfaucon cite une autre Traduction de la *Guerre Punique*, sous ce titre : *Histoire de la première Guerre Punique, traduite du latin de Léonard Aretin, & dédiée à Philippe, Duc de Bourgogne. Mss. en papier écrit vers* 1460. *in-folio* (I).

REM. F. *Son Histoire de la Guerre des Goths, qui lui fit beaucoup d'honneur, pendant que l'on ignora qu'il n'avoit fait que la traduire du Grec de Procope, attira sur*

(A) Voyez la XVII. Lettre du 3e. Livre.
(B) *Nouv. Bibliothèq. des Mss.* p. 35.
(C) Dans l'Edition de Rome, 1470. *in-folio.*
(D) *Philelph. Lib.* XXXIV. *Epist.* 6.
(E) *Commentar. Rer. memorab. quæ temporibus suis contigerunt, Lib.* II. *p.* 31. Edit. de Francfort, 1614. *in-fol.*
(F) Elle est à Dijon, chez M. Thomas d'Islan.
(G) Le Traducteur dans son Epitr. Dédic. au Roi Charles VII. lui donne une fois le titre de Royale *Majesté*, qu'on croit que Louis XI. a pris le premier.
(H) Article de Donat ACCIAIOLI, à la fin de la REM. B.
(I) *Nouv. Biblioth. des Mss.* pag. & col. dern.

sa mémoire, une espèce d'infamie, dès qu'on sut après sa mort, par les soins de Christophle Persona, que Procope, dont il avoit supprimé le nom, en s'appropriant son travail, étoit le véritable Auteur de cette Histoire des Goths.

Bayle, copié servilement par M. de la Monnoye (A), & par le P. Niceron (B), n'auroit point débité ce petit conte avec tant d'assurance, s'il s'étoit donné la peine de l'approfondir un peu. 1°. Il est faux que Christophe Persona ait fait dans l'Eloge funèbre de Léonard Aretin, la découverte que Bayle lui attribue. Pogge s'étoit auparavant exprimé ainsi : *Ex Procopio Historiam Gothorum quatuor Libris complexus est.* Que Léonard eût pris son Histoire des Goths dans Procope, ce n'étoit donc point une chose ignorée de tout le monde, lorsque Persona en a parlé.

2°. Il n'y a point d'apparence que Pogge, l'un des plus grands admirateurs de Léonard Aretin, & surtout dans un Discours, qu'il consacroit à la gloire de son Ami, ait voulu dévoiler devant tout le monde une semblable imposture, si Léonard en eût été coupable. Mais ce dernier a si peu dissimulé lui-même, qu'il eût pris le fond de son Histoire dans Procope, qu'il en écrit ainsi à un de ses Amis : *De Historia verò quod petis, scias me post discessum tuum IV. Libros de Bello Italico adversùs Gothos scripsisse. Scripsi verò illos non ut Interpres, sed ut genitor & Auctor. Quemadmodum enim si de præsenti bello scriberem, notitia quidem rerum gestarum ex auditu foret, ordo verò ac dispositio, & verba mea essent, ac meo arbitratu excogitata & posita, eodem item modo notitiam rerum gestarum de illo* (Procopio) *sumens, in cæteris omnibus ab eo recessi, ut pote qui hoc unum habeat boni, quod Bello interfuit, cætera illius sunt spernenda* (C).

Il composa plusieurs autres Livres, ajoute Bayle, *dont on peut voir le Catalogue dans la Bibliothèque de Gesner.*

Léonard d'Aretin a laissé un grand nombre de Manuscrits qu'il seroit trop long de détailler. On en trouvera le Catalogue dans la *Nouvelle Bibliothèque des Mss.* du P. Labbe, pag. 47. & dans celle du P. de Montfaucon. *Legitur*, dit Adrien Valois (D), *nondum editus tamen Leonardi Bruni, Philosophi Arretini, qui ante annos 200. vixit, Discursus*, Discorso fatto à Nicolo da Tolentino, Capitano di guerra del commune di Firenze, quando ricevette il Bastone. *Id est, Oratio habita ad Nicolaum Tollentinatem, Ducem populi Florentini, cùm baculum accepit.*

Suivant M. le Cardinal Quirini, il a traduit les Epitres de Platon. *Itaque*, dit-il (E), *ne ipsi omnino desit, quod Tibi oblatum in lucro ponas, eandem* (Epistolam) *corollario ornandam putavi, quod mihi ipsius Vaticanæ Bibliothecæ Latini Codices, post Græcos, ea de causa consulti, subministrarunt. Si quidem nactus inter illos sum easdem Platonis Epistolas Latino Sermone à Leonardo Aretino donatas, viro illo Græcarum Literarum callentissimo, quem in lucubratione mea superiùs citata* (F) *palmam in eo doctrinæ genere præ reliquis suæ ætatis hominibus tulisse ostendi, uno fortasse excepto Francisco Barbaro, cui nimirum locum dare & cedere visus est ipse Leonardus in Epistola à me laudata, qua egregiè defensam à Francisco Græcanicæ Literaturæ causam adversùs Laurentium de Monachis gratulatur, idque unum petit ut sibi quoque pro eadem aliquid dicere audeat, ne officio suo desit. Miraberis profectò, si dixero Leonardi Versionem, de qua loquor, latuisse editores seu Interpretes Platonis, Aldum Manutium, Joannem Serranum, Henricum Stephanum, imò* (*idque vix credo*) *ipsum Marsilium Ficinum. Qui enim fieri potest, ut hic eandem ignoraverit, Florentiæ, ubi ambo vixerunt, elaboratam, & Cosmo Medices nuncupatam, cujus auspiciis suam se aggressus testatur Marsilius, quin decem Platonis Dialogos, prius quàm Cosmus naturæ concederet, Latinos fecisse, reliquum verò opus absolvisse, partim Petri, partim Laurentii temporibus, filii scilicet, ac nepotis ipsius Cosmi? Tandem Leonardi in Platonem labores ne verbulo quidem indicavit Jo. Albertus Fabricius, seu in Bibliotheca Græca, Platonicorum operum Versiones recensens, seu in Latina Medii Ævi, Leonardi Aretini Lucubrationes enumerans.... Cur Leonardum Aretinum, qui in Platone vertendo posuit vestigia princeps, nulla prorsus mentione dignatus fuerit Ficinus, hoc illud est, quòd, ut superiùs dixi, maximopere miror; eòque magis, quòd, præter Epistolas illas, verterit quoque ex Platone Leonardus Dialogos Phædri, Phædonis, Critonis, Georgiæ, & Socratis Apologiam* (G); *quas omnes Versiones exhibent Codices Vaticani, quasque extare etiam in Florentinis didici ex nuperrima Editione Epistolarum ipsius Leonardi,*

(A) *Ménagiana*, Tom. IV. p. 88. Edit. d'Amst.
(B) *Mémoires*, Tom. 25. Article de Léonard Aretin.
(C) Voyez la IX. Lettre du IX. Livre.
(D) *Valesiana*, p. 192.
(E) *Ad doctiss. & clariss. Vir. D. Bern. Montfauconium Epist.* pag. XVIII. C'est la première du Recueil des Lettres de ce sçavant Cardinal, imprimées à Rome, en 1743. *in*-4°.
(F) La Dissertation Préliminaire, insérée à la tête de la nouvelle Edition des Lettres de Léonard Aretin.
(G) Ce sont sans doute ces Traductions que le P. de Montfaucon cite à la p. 23. de sa *Nouv. Biblioth. des Mss. Platonis Dialogus cum Critone. Georgias, Phædrus, Socrates. Item Socratis Athenis Oratio habita die quo damnatus fuit ad mortem.. Leonardus Aretinus liber de Præconio trium Florentinorum Statuum.*

quam singulari Laurentii Mehus diligentiæ debemus. Itaque, quum Versionibus suis optimè meritus fuerit de Platone Leonardus, &c. M. le Cardinal Quirini donne ensuite une idée & quelques extraits des Versions de Léonard Aretin. Voyez aussi la seconde Lettre du Recueil de ce sçavant Cardinal, vers la fin.

Léonard Aretin a composé une Invective contre *Nicolo Nicoli*, si nous en croyons Philelphe. *In Leonardum autem Aretinum qualem se præstiterit* (Nicolaus Nicolus) *ipsius Leonardi in eum Invectiva testimonio est* (A).

Jean-George Schelhom a fait imprimer dans ses *Aménités Littéraires* (B), un Ecrit de notre Auteur, qui a été inconnu à Bayle : *Leonardi Aretini in Carolum de Malatestis, propter derogationem Statuæ, in Memoriam Maronis factæ, Invectiva. Invectivam hanc*, dit Schelhom, *ex Msto. Kraffitiano, fortè Autori coævo, integram inserere placuit, cum ob ejus elegantiam, tum ob Scriptoris celebritatem. Videtur ea adhuc inedita esse.*

REM. G. *Il mourut l'an* 1443.

Le P. Niceron prétend qu'il mourut en 1444. S'il n'y a pas de faute dans le Manuscrit que j'ai cité à la REM. B. Léonard Aretin vivoit encore en 1445.

DANS LE TEXTE. *M. de la Mare, Conseiller au Parlement de Dijon, publia en 1653. un Catalogue des Livres de Léonard Aretin, lesquels il avoit dessein de faire imprimer. Je ne pense pas que la chose ait été exécutée.*

Ce Catalogue parut sous ce titre : *Elenchus Operum Leonardi Aretini. Divione*, 1653. Brochure *in-4°*. Bayle a eu raison de penser que ce Magistrat n'a pas exécuté ce projet, quoiqu'il ait survécu 34. ans. Un passage du P. Labbe nous instruit plus particulièrement du dessein de M. de la Mare : *Leonardi Aretini*, dit-il (C), *Opera omnia, quæ edita, quà nondum publicata, jam pridem summâ diligentiâ conquirit V. C. Philibertus de la Mare, Senator Divionensis, & brevi dabit in lucem, præmissâ ejusdem doctissimi viri vitâ, & Eruditorum de eodem variis hinc inde collectis Elogiis, atque addita Oratione à Jannotio Manetto conscripta, ut significavit Literis ad me Divione datis*, 24. *Aprilis anni hujus* 1652.

M. de la Monnoye, dont Bayle tenoit ce qu'il a dit de ce Projet de M. de la Mare, a composé sur ce sujet des Hendécasyllabes, qui n'ont jamais été imprimés, & qu'on lira peut-être avec plaisir.

Ægras tempore qui suo Camenas,
Languentesque situ, diuque pressas,
Brunus restituit, jacebat ipse
Æger, languidus, obsitus tenebris,
Et langueret adhuc salutis expers;
Ni tandem PHILIBERTUS *advenisset,*
Potens ingenio, peritus arte,
Qui curâ invigilans laboriosâ,
Illum, tempore qui suo jacentes
In lucem revocaverat Camenas,
A longo pariter situ redemit.
Lector, major uter tibi videtur?
An qui ægras potuit juvare Musas?
An qui ipsi potuit beatiorem
Musarum Medico referre vitam?

Voyez le *Journal de Venise*, Tom. 9. & le 25e Volume des *Mémoires du P. Niceron*.

ARETIN. (PIERRE)

Il étoit fils naturel de Luigi Bacci, Gentilhomme d'Arezo, dans la famille duquel on conservoit autrefois les quittances de la pension, qu'elle fournissoit pour les alimens de l'Aretin. Mais le P. Pierre - Jacques Bacci déchira ces quittances par horreur pour sa mémoire. On trouve dans la *vie de l'Aretin*, que je citerai à la fin de cet Article, l'arbre généalogique des *Bacci*, où l'on voit que l'Aretin sortoit de cette famille.

Pierre Aretin, ainsi apellé d'Arezo, sa patrie, vint au monde la nuit du 19. au 20. Avril 1492. Il fut élevé dans le lieu de sa naissance, par sa mère nommée *Tita*. Laurenzo Crasso prétend sans raison que l'Aretin étudia la Rhétorique, & la Philosophie, & qu'il s'appliqua soigneusement à la lecture des Poëtes Grecs & Latins. L'Aretin avoue lui-même qu'il ne sçavoit pas un mot de ces deux Langues.

Un Sonnet, qu'il fit dans sa jeunesse contre les Indulgences, le contraignit à quitter sa patrie, pour aller à Perouse, où il exerça long-tems la profession de Relieur de Livres, & où il ne montra pas plus de respect pour la Religion. Car ayant vû dans une place publique très fréquentée, une image, où la Madelaine, les bras étendus & dans l'affliction, étoit représentée aux pieds de JESUS-CHRIST, il y retourna secrettement, & lui peignit un luth entre les mains.

Las du séjour de Pérouse, il se rendit à pié à Rome, & s'y mit au service de Léon X. & du Cardinal Jules de Médicis, qui devint ensuite Pape sous le nom de Clement VII. Il en reçut diverses libéra-

(A) *Philelph. Epist.* XXI. *Lib.* 2.
(B) Tom. III. pag. 225-240.
(C) *Nova Biblioth. Mss. Supplement.* p. 373.

lités, dont il ne conserva pas long-tems le fruit, grace à son inclination pour la dépense.

L'amour, qu'il avoit pour la liberté, lui inspira du dégoût pour la dépendance. Il quitta Rome; mais il y retourna peu après, ne trouvant pas, sans doute, de quoi subsister ailleurs. Il comptoit s'y fixer, au moins pour quelques années, lorsque la crainte qu'il eut d'être puni des Sonnets licentieux, qu'il composa pour les figures, apellées communément *les figures de l'Aretin*, lui fit abandonner Rome une seconde fois vers le milieu de l'an 1524. Il reprit le chemin de sa patrie, où il demeura peu, Jean de Médicis l'ayant invité à se rendre auprès de lui à Florence. Médicis étoit alors au service de la France. L'Aretin l'accompagna, & s'acquit les bonnes graces de François I. Il alla une troisième fois à Rome, où il reçut cinq coups de poignards, que sa plume satirique lui attira. Aussitôt qu'il fut guèri, il quitta cette Ville, avec promesse de n'y jamais retourner, parce que Clement VII. négligeoit la punition de cet assassinat. Il se rendit auprès de Jean de Médicis, dont il gagna de plus en plus la confiance. Mais ce Seigneur ayant été blessé mortellement à la fin de 1526. l'Aretin qui ne l'abandonnoit ni jour ni nuit, eut la douleur de le voir expirer entre ses bras.

Sensible à cette perte, il prit le dessein de ne s'attacher à personne, & de gagner sa vie par son adresse. Dans cette résolution il partit pour Venise le 25. Mars 1527. Il n'y fut pas long-tems, sans s'attirer la protection du Doge André Gritti. Son penchant pour la Satire lui mit bientôt la plume à la main contre le Pape. Clement VII. en écrivit au Doge, qui manda l'Aretin, & après une sévère réprimende, lui ordonna de parler du Souverain Pontife avec plus de retenue & de respect. L'Aretin obéït. Le Pape fut si content de sa soumission, qu'il lui écrivit un Bref très honorable, auquel l'Aretin répondit d'une manière, qui satisfit encore davantage Clement VII.

Sa réputation, répandue alors dans toute l'Europe, commençoit à lui attirer des graces, qu'il n'auroit osé espérer. Outre plusieurs pensions, qu'il recevoit de différens Princes, l'Evêque de Vaison lui offrit de le faire *Chevalier*, en vertu d'un Privilège qu'il avoit de l'Empereur Charles V. ce que l'Aretin refusa constament. Il fut plus sensible à la promesse, que lui fit le Pape de lui donner 500. écus, pour marier une de ses sœurs, qui demeuroit à Florence.

Les graces, qu'il recevoit sans cesse de ses Protecteurs, ne suffisoient pas à son ambition. Il feignit en 1553. de vouloir passer à Constantinople, & de quitter l'Italie pour toujours. Mais comme c'étoit uniquement dans la vuë de s'attirer de nouveaux bienfaits, il ne partit point de Venise. Il y étoit visité continuellement d'une infinité de personnes de toutes conditions & de tous pays. Ce qui lui inspira un orgueil si ridicule & si arrogant, qu'il ne parloit de ces personnes qu'avec le dernier mépris. Le plus zélé de ses Protecteurs, fut le Duc de Parme, qui n'eut pas honte de demander pour lui au Pape Paul III. un Chapeau de Cardinal. Jules III. étant monté sur la Chaire de Saint Pierre, l'Aretin le complimenta par Lettre, & lui envoya un Sonnet, qui fut fort bien reçu. Peu après le Souverain Pontife le gratifia de mille Piéces d'or, & le fit Chevalier de S. Pierre, le 17. Mai 1550. Il fut si flaté de ses faveurs, qu'il ne désespéra pas de parvenir un jour au Cardinalat. Plein de cette idée, il suivit le Duc d'Urbin, qui alloit à Rome en 1553. Le Saint Père reçut l'Aretin avec tant de marques de distinction, qu'il lui fit l'honneur de l'embrasser. Ces démonstrations d'amitié ne le contentérent pas pleinement: il avoit compté sur des faveurs plus solides. Il quitta Rome à la fin de Septembre de la même année, pour retourner à Venise, où il se vanta d'avoir refusé le Chapeau de Cardinal, & où il fixa son séjour jusqu'à sa mort.

L'Aretin étoit membre de trois Académies. Il fut aggrégé à l'Académie de Sienne en 1541. dans la suite à celle de Padouë, & enfin à celle de Florence au commencement de 1545.

REM. A. *Il n'est pas moins connu sous le titre de fleau des Princes, que sous celui de Pierre Aretin.*

Il s'en faut beaucoup qu'il ne traitât les Princes avec autant de hauteur, qu'on le croit communément. On voit par ses Lettres avec combien d'humilité il écrivoit à l'Empereur, aux Rois de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Bohême, de Portugal; aux Ducs de Saxe, de Florence, de Ferrare, de Mantouë, de Parme, d'Urbin, & autres Princes, & Grands Seigneurs.

REM. B. *On lui donne un autre titre fort glorieux; c'est le même dont toute l'Antiquité honora le grand mérite de Platon: Il divino Aretino.*

Bayle ajoute un passage de Montagne, qui prétend que ce titre prouve la considération singulière où l'Aretin étoit en Italie. Ce titre lui auroit été en effet fort honorable, s'il l'eût dû à son mérite; outre qu'il n'est pas si rare parmi les Italiens, qu'on pourroit se le persuader. Ils ont leurs *divino il Tolomei, divino il Giovio, divino il Tasso, divino il Dolce, divino lo*

Sperone ; pour ne rien dire d'une infinité d'autres.

REM. H. *Je ne ſçaurois croire qu'on ait gravé ſur ſon tombeau l'Epitaphe rapportée par M. Moréri.*

On peut tenir pour certain, que cette Epitaphe ne fut jamais gravée ſur ſon tombeau.

REM. I. *Quelques Princes d'Italie lui firent donner cent coups de bâton.*

Jamais les Princes d'Italie ne firent maltraiter l'Aretin. Ce fut l'Ambaſſadeur d'Angleterre, qui lui fit donner des coups de bâton ; au mois de 7bre ou d'8bre 1547.

REM. K. *Il y a un Dialogue de Maddalena & de Giulia, qui a pour titre, la P..... errante. L'Aretin le déſavouë, & dit qu'il eſt d'un de ſes élèves, nommé le Veniero.*

M. de la Monnoye, de qui vient cette Remarque, eſt convenu dans la ſuite qu'il s'étoit trompé. » J'ai crû autrefois, dit-il » (A), que ce Dialogue n'étoit pas de l'A» retin, mais de *Lorenzo Veniero*, ſon élè» ve. Je me fondois en cela ſur des Vers de » l'Aretin lui-même dans ſon *Capitolo* au » Duc de Mantouë, & ſur ce que la Mo» the-le-Vayer, pag. 396. de ſon Dialogue » du mariage, Edition *in*-4°. voulant dire » une p.... conſommée, dit *la P..... de* » *Veniero*. Depuis ayant vû un Poëme de » quatre Chants en rime octave, intitulé, » *la P..... errante di L. V. V.* c'eſt-à-dire » de *Lorenzo Veniero*, *Veneziano*, manuſ» crit, mais copié ſur l'imprimé à Veniſe, » l'an 1531. j'ai reconnu que je m'étois » trompé, & que les Vers de l'Aretin re» gardoient uniquement ce Poëme, que je » crois néanmoins très certainement de l'A» retin, de même que le *Trentuno della* » *Zaffetta*, Poëme de 114. Stances, auſſi en » rime octave, imprimé à la ſuite du pré» mier, ſous le même faux nom de Venie» ro. « L'Auteur de la vie de l'Aretin a prouvé, contre le ſentiment de M. de la Monnoye, que le Poëme de *la P..... errante*, & *le Trentuno della Zaffetta*, ſont de *Lorenzo Veniero*, qui les dédia à l'Aretin, ſon Ami. Le même Auteur ajoute que la P..... *errante* n'eſt qu'en trois chants qui contiennent 138. Stances. Au reſte le Dialogue de l'Aretin, *de Maddalena & de Giula*, a été traduit en François, & imprimé à la pag. 149. du Livre intitulé : *La Bibliothéque d'Aretin ; A Cologne, chez Pierre Marteau, in*-12. ſans date. C'eſt tout ce que l'on trouve de l'Aretin dans cet Ouvrage, quoiqu'en diſe le titre.

REM. L. *Ses Ragionamenti n'ont jamais été intitulés de la ſorte par leur Auteur. Le véritable titre étoit Capricci. Perion le reconnoit dans ſon invective contre l'Aretin, Scripſit*, dit-il, *atque edidit nefarium Librum quemdam, quem* Capricium *à caprarum laſcivia & libidine inſcripſit.*

L'Auteur de la vie de l'Aretin, croit que celui-ci donna ce titre à ces Dialogues par *Caprice* : comme s'il eût voulu dire, *les Caprices de l'Aretin*.

MEME REM. *Mon lecteur ſera bien aiſe de trouver ici ce que Lambin jugeoit de la Harangue de Perion*, &c.

Cette Harangue intitulée : *Ad Henricum* (II.) *Galliæ Regem clariſſimum ac potentiſſimum, cæteroſque Chriſtianæ Religionis Principes, Joachimi Perionii, Benedictini Cormœriaceni, in Petrum Aretinum Oratio*, fut imprimée à Paris, chez Nicolas de Guingant, en 1551, *in* 8°. de 71. pages non chiffrées, & depuis à Cologne, après la mort de l'Aretin, en 1561. *in* 8°. A la fin on voit un court panégyrique de S. Jean-Baptiſte, ſous ce titre : *Ejuſdem Perionis, de Joannis-Baptiſtæ laudibus Oratio*, de 9. pag. Le jugement, que porte Lambin de l'invective contre l'Aretin (Piéce, que Bayle n'avoit pas vuë,) eſt tout-à-fait bizarre : *Tales homines*, dit-il, en finiſſant, *non verbis aut ſcriptis caſtigandi, ſed legibus & pœnis ſunt coercendi*. C'eſt juſtement ce que Perion ſouhaitoit. Comme il n'avoit pas la puiſſance du glaive, il ſe ſervit de ſa plume pour exhorter vivement les Princes à punir l'Aretin, qu'il prétend avoir été un infame, & un ſcélérat dès ſa plus tendre jeuneſſe. *Niſi vos*, dit-il, *ſupplicium, quod leges in tales homines conſtituunt, quàm primùm de illo ſumatis, nec legum Chriſti, nec veſtra, nec veſtrorum vobis ſalus ac dignitas curæ eſſe videbitur.* A quel ſupplice croit-on qu'il conclud contre l'Aretin ? *Supplicium fortaſſe, quo affectus eſt Athenis Socrates, id eſt veneni potio aliis placebit. At levior eſt hæc pœna, quàm ut in iſtum ſtatui debeat, & præterea à legibus noſtris, moreque abhorret. Neque enim novam tantùm Religionem invehit in Remp. ſed etiam veterem, ut mox docebo, tollit. Si omnia ſuppliciorum genera eodem modo vobis proponam, id quod longum eſſet, non unum iſti, ſed univerſa pœnarum genera pro ſingularibus illius maleficiis deberi judicabitis. Nam ſi ſiccarios, ſi raptores, ſi fures in crucem agi leges volunt, an non iſte meritò ad idem ſupplicium rapi debet, qui bonis moribus puerorum inſidiatur, imò verò qui eis pudicitiam eripit, eamque expugnat ? Si prædones vivos exuri volunt, an non idem eodem mortis genere mulctari jure debet, qui ex præda tanti precii vivit ? Si eos, qui nummos adulterant, vivos in oleum efferveſcens dejici volunt, multò iſte rectiùs, qui bona puerorum ingenia, ingenuoſque mores corrumpit, eâdem pœnâ damnabitur.*

(A) *Menagiana*, T. 4. p. 239. Edit. d'Amſt.

Il le juge digne de tous ces supplices, non-seulement à cause de ses Ouvrages infames, & des débordemens de sa vie; mais encore par rapport aux malheurs arrivés de son tems; qu'il ne balance point de lui imputer. *Qua pœna, atque adeo quàm acribus suppliciis Petrus Aretinus vobis afficiendus est, qui vestris tam uberem malorum materiem, & quasi segetem suppeditat, imò qui tantis flagitiis à pueritia usque ad senectutem, quam turpissimam agit, sese & patiendo quæ multis facere collibuerit, & faciendo in pluribus, quæ passus sit, contaminavit, ut de eo verè possim dicere nullum Remp. vidisse, nec sensisse malum his annis, cujus non semen fuerit? Itaque, Remp. si loqui posset, hanc usuram in eum Oratione existimo: O cænum, ò monstrum, ò portentum, non solum ex meis, sed ex barbarorum etiam finibus ejiciendum! Nimiùm diu te fero, & ita fero, ut mihi nulla esse videar propter scelerum, flagitiorumque tuorum turpitudinem. Nullum est enim in me vel susceptum facinus, vel perfectum à primo tuo ortu, cujus non tu causam dederis. Nulla mala sensi, quæ non tibi, sceleribusque tuis accepta referam. Tuum est Bellum Italicum, tuum Germanicum, tuum Gallicum. Tuæ sunt cædes innumerabilium hominum, tibi tot morborum, ex quibus tot homines mortui sunt; tibi famis animantium, sterilitatis agrorum, causa adscribenda est. Tuæ sunt discordiæ, dissensionesque, & Principum de Imperiorum finibus, & innumerabilium hominum de iis quæ ad Dei Religionem pertinent. Tu corruptor es puerorum, expugnator pudicitiæ, incensor libidinis, turpitudinis amicus, inimicus honestatis.*

Cette invective finit presque par ces paroles, qu'il adresse au Roi Henri II. *De gloria quidem, quæ tibi in hoc quasi certamine proposita est, hoc verè possum dicere, nec Herculis, nec Catonum, nec Paulorum, nec denique Cæsarum triumphos, cum eo, qui te hoc loco manet, ullo modo esse conferendos. Ille enim monstra superavit; tu ejusmodi monstrum vinces, quod illorum omnium immanitatem non æquat, sed longè ac multùm superat: quippe cùm illa tantum vitam corporis hominibus eriperent, hoc animi virtutes, quibus vivere dicitur. Hi verò eos homines, qui hominibus tantum bellum inferebant, vicerant, atque ceperunt; tu, de eo triumphum ages, qui Christi, ejusque Divorum, se hostem acerrimum profitetur.*

Ces passages suffisent pour donner une idée de cette harangue, & pour faire voir, que cette Pièce, estimable d'ailleurs, & qu'Aubert le Mire appelle éloquente, approche un peu trop de la déclamation. J'ignore, par exemple, si l'Auteur à prétendu plaire par ces expressions: *Petrus Aretinus, aut arietinus potius. . . Numquid ais, Arietine noster? . . . Audis, Arietine noster*, &c.

DANS LE TEXTE. *Les Comédies, qu'il fit en Prose, sont beaucoup meilleures dans leur espèce.*

Ces Comédies sont au nombre de cinq; sçavoir, *il Marescalco*, imprimé à Venise, en 1533. *in*-8°. *la Cortigiana*, 1534. *in*-4°. *l'Ippocrito*, Venise, 1542. *in*-8°. *il Filosofo*, ibid. 1546. *in*-8°. & *la Talanta*, ibid. 1550. *in*-12.

REM. N. *Il mourut l'an 1556. à l'âge de 66. ans, plus ou moins.*

Ce fut en 1557. à 65. ans.

REM. Q. *L'un des sujets de son importunité, étoit la dot de sa chère fille Adria.*

Cette fille, qui étoit agréable & spirituelle, naquit au mois de Juin 1537. Son père la fit elever dans un Couvent. Sa mère s'apelloit Catherine Sandella. L'Aretin avoit tant d'affection pour cette fille, qu'il lui fit frapper une Médaille où étoit d'un côté le buste de sa mère, avec cette inscription: *Caterina Mater*; & de l'autre, le buste d'Adria, que ces paroles environnoient: *Hadria, Divi Petri Aretini Filia.* Moyennant la somme de mille ducats, que le Grand Duc de Florence, le Cardinal de Ravenne, & l'Ambassadeur de Charles V. voulurent bien promettre, elle fut fiancée en 1548. à *Diotallevi Rota*, jeune homme de 29. ans, né dans le Bergamasque, mais établi dans le Duché d'Urbin. Le mariage fut célebré deux années après, & au mois de Juin 1550. les deux Epoux se rendirent dans le Duché d'Urbin, où ils furent reçus gratieusement du Duc & de la Duchesse.

REM. R. tout à la fin. *Pierre Aretin eut une autre fille, qu'il souhaitoit fort de marier.*

Elle naquit au mois de Septembre 1547. & mourut âgée d'environ dix ans. L'Aretin eut quelques autres filles, que, malgré l'amour, qu'il avoit pour elles, il ne voulut jamais légitimer. (Car il n'étoit pas marié.) Voici la raison, qu'il en donne dans une de ses Lettres. *O Dieu! On va jusqu'à me reprocher que je ne légitime pas mes filles! Que m'est-il nécessaire de recourir à Sa Sainteté, ou à Sa Majesté Impériale? Il me suffit de leur légitimer l'esprit en leur inspirant de nobles sentimens, dont elles ont uniquement besoin pour être légitimes.*

Voyez *la Vita di Pietro Aretino, scritta dal Conte Giammaria Mazzuchelli, Bresciano*, imprimée en 1741. *in*-8°. à Padouë chez *Joseph Comino.*

ARGYROPYLE. (JEAN)

Il y a sujet d'être surpris que Bayle n'ait pas consulté les Lettres de Philelphe. Il y auroit trouvé un éloge complet de ce sçavant Grec. *Joannem Argyropo-*

lum, dit Philelphe (A) à Donat Acciaioli, le même dont j'ai donné l'Article ci-dessus, *quem mihi diligensissimè commendaras, & vidi libentissimè, & virum doctrina & eloquentia singulari, & rebus omnibus quibus potui, tum publicè, tum privatim, pro dignitate sum quàm accuratissimè prosecutus. Is à Principe nostro perhumaniter, perbenignèque tractatus, transivit ad Transalpinos, rediturus ad vos ad constitutum tempus. Te verò, & reliquam Florentinam juventutem non possum non laudare, quòd talem tantumque & Oratorem & Philosophum Græcâ vobis instituendis disciplinâ præfeceritis. Nam sentio neminem inter Græcos, hoc uno viro omni disciplina præstantiorem. Quod eò pluris faciendum existimo, quòd latinam etiam eloquentiam perpulchrè callet. Incumbite igitur, ut cœpistis, ut quandoquidem hujusmodi Doctorem adepti estis, quod ingenium naturâ habetis acerrimum, id studio quoque, diligentiâque vestrâ, in dies magis magisque augescat, atque exornetur.*

Philelphe, dans une autre Lettre au même, lui dit : *Habes qui te in earum Literarum* (Græcarum) *disciplina labi non patiatur. Est mihi, crede, Joannes Argyropolus, vir apud Græcos tanta doctrina & eloquentia, ut superiorem habeat neminem. Itaque te moneo, atque hortor, ut virum justum & ames & colas.... Quare, si tibi rectè consultum iri vis, audi Argyropolum assiduè atque diligenter* (B).

Feu M. Hodi a composé la *Vie d'Argyropyle*. Elle fait partie de son Livre posthume, intitulé : *De Græcis Illustribus, linguæ Græcæ Literarumque Humaniorum instauratoribus*, &c. *Londini*, 1742. *in-8°.*

ARISTOTE.

REM. I. *Le Cardinal Pallavicin avouë que, sans Aristote, l'Eglise auroit manqué de quelques-uns de ses Articles de Foi.*

Le Cardinal Pallavicin ne fit jamais cet aveu. Fra-Paolo ayant écrit, *que sans la distinction qu'Aristote nous a donnée de toutes les sortes de causes, nous n'aurions pas beaucoup d'Articles de Foi que nous avons* (C); Pallavicin relève (D) cette faute, qui confond l'Article de Foi avec son explication. L'Article nous vient par la voye de la révélation. A l'égard de l'explication, on a besoin des idées nettes & précises, que fournit la Philosophie; comme pour l'expression, il faut emprunter les mots & les phrases que fournit la Grammaire.

REM. U. *En quelques Eglises d'Allemagne, on lisoit la Morale d'Aristote, au lieu de l'Evangile.*

Un fait de cette espèce devoit être ou prouvé, ou rejetté comme un conte. Quelle idée présentent les paroles de Bayle ? Celle-ci, ce me semble : Qu'à la Messe, au lieu de dire la Section de l'Evangile qu'on y lit, on lisoit une Section de la Morale d'Aristote; que les Livres servant à la Liturgie, au lieu de, *Lectio S. Evangelii secundùm Lucam*, ou *Joannem*, offroient une Section de la Morale d'Aristote. Car on ne croira pas aisément que les Prêtres eussent dans la Sacristie, ou portassent avec eux un Tome d'Aristote, quand ils alloient dire la Messe, & que lorsqu'il falloit réciter l'Evangile, ils quittassent le Missel, & ouvrissent le Volume d'Aristote. Cette idée est extravagante. Aussi n'est-ce pas ce que Bayle a voulu dire. Mais la précipitation avec laquelle il écrivoit, & son envie de railler les Prêtres de l'Eglise Romaine, ne lui ont pas permis de voir qu'il disoit réellement une chose, à quoi un homme sensé ne pensa jamais. Il n'a donc rien voulu dire au-delà de ce qu'avancent ses garans. Il en allègue deux. » Je m'en vais, *dit-il*, » citer mon Auteur. C'est M. Spanheim le » père, dans la Harangue séculaire qu'il » prononça à Genève l'an 1635. « Quel témoin ! Un Ennemi déclaré de l'Eglise Romaine, qui, pour prouver la nécessité prétenduë, dans laquelle il s'imaginoit qu'on avoit été, un Siécle auparavant, de réformer l'Eglise à la Calviniste, ramassoit sans jugement tous les traits qu'il jugeoit capables de la rendre odieuse. Voici le passage de Spanheim : *Quin & Philippus Melanchthon, vir candidissimus, testatur variis in locis pro Thematibus Dominicalibus, indè à Karoli-Magni ætate, operâ P. Guarenfredi, Sæculo octavo in Cathedras Ecclesiasticas introductis, Ethica Aristotelis publicè populo prælecta, & à se Tubingæ in agro Witemburgico audita.*

Cet Ecrivain se persuadoit-il, que parce que Mélanchthon étoit *vir candidissimus*, on croiroit sur sa parole, qu'*à la place des Thèmes des Dimanches introduits dans les Chaires Ecclésiastiques par Paul Warnéfride, au huitième Siécle, du tems de Charlemagne, la Morale d'Aristote avoit été luë publiquement en divers endroits* (E)? Bayle, au lieu d'examiner cette Historiette, ajoute : » Si » l'on me demande un autre témoin, & » qu'on veuille se contenter de Magirus » (c'est le cas de dire, *dignum patellâ*

(A) *Lib.* XIII. *Epist.* XXIV. Cette Lettre est datée du 30. Juin 1456.

(B) *Lib.* XVII. *Epist.* XXII. en date du 15. Juillet 1461.

(C) Je me sers de la Traduction d'Amelot de la Houssaye.

(D) Livre VIII. Chap. XIX.

(E) M. Le Clerc, dans sa *Lettre Critique sur le Dictionnaire de Bayle*, pag. 289. n'a pas bien pris le sens du passage de Sphanheim.

operculum)

» *operculum*) je le produirai. « Voici donc ce passage ; car Bayle ne faisoit jamais grace à ses Lecteurs, du moindre extrait de ses Collections : *Tubingæ quondam Monachus, pro concione, Aristotelis Librum Ethicorum publicè explicavit. Ita vulgo dicebat : Quemadmodum Joannes Baptista Christi Præcursor fuit in Theologicalibus, ita Aristoteles fuit Præcursor Christi in Physicalibus.*

Bayle n'a pas voulu perdre son tems à vérifier la citation de Spanheim, ou il n'a pas voulu avouer qu'il l'avoit perdu. Mélanchthon, s'il en faut croire Spanheim (A), dit donc qu'*à la place des Thèmes des Dimanches introduits dans les Chaires Ecclésiastiques par Paul Warnefride, au huitième Siècle, du tems de Charlemagne, la Morale d'Aristote avoit été luë publiquement en divers endroits.*

Mélanchthon étoit d'une crédulité surprenante. Comme on ne dit point qu'il ait été témoin lui-même de ce fait, on n'est pas obligé d'y ajouter plus de foi qu'à mille autres fables qui se trouvent dans ses ouvrages. Je ne citerai qu'un exemple de sa crédulité. *Multa*, dit-il (B), *hoc anno prodigia nunciata sunt : nam mulam Romæ peperisse accepimus, & exundatio Tybris nuper mirum in modum deformavit Urbem Romam, & in agro Augustano vitulus biceps natus est ; quæ* HAUD DUBIE *mutationem Reipubl. portendunt.*

Que dit Magirus ? Un jour, *quondam*, UN Moine prêchant, expliqua la Morale d'Aristote, *&c.* Chose étonnante ! Bayle, accoutumé à faire des réflexions, finit tout court en cet endroit. Son silence ne prouve-t-il pas que ce fait lui paroissoit au moins douteux ? Un Critique impartial auroit été plus loin. Il auroit avoué que c'est un trait satirique contre l'Eglise Romaine, & il se feroit crû obligé d'en faire une discussion exacte. Il auroit consulté Mélanchthon, & s'il n'eût pû trouver les termes allégués vaguement par Spanheim, du moins eût-il vû sans peine, que Spanheim, & Magirus, ont puisé à la même source, & que cependant ils varient dans la manière, dont ils débitent cette fable. D'où il auroit conclu, qu'apparemment le fait avoit été brodé, & que d'un événement unique, dont Mélanchthon avoit peut-être été témoin, un autre Auteur n'auroit pas craint d'avancer qu'il avoit passé en coutume. Mais Bayle, en pesant ainsi toutes ces circonstances, n'auroit pû faire en moins de cinq ans un ouvrage prodigieux. J'ai dit : *D'un événement unique, dont Mélanchthon avoit peut-être été témoin.* Car, jusqu'à ce qu'on produise le passage de Mélanchthon, il sera toujours permis de douter qu'il se trouve dans ses Ecrits.

Au reste, ce qui a donné lieu à cette Historiette, c'est peut-être le passage d'Agrippa, cité par Bayle à la RÉM. H. de l'Article ARISTOTE ; ou quelque citation de la Morale de ce Philosophe, faite par un Prédicateur dans un Sermon ; événement qui a pû être produit sans aucun mauvais dessein, & dont on a beaucoup d'exemples dans les Siécles d'ignorance. Tous les gens raisonnables conviennent que les anciens Sermons sont trop chargés de citations prophanes. Mélanchthon lui-même n'est pas exempt de ce défaut. Il cite Aristote aussi souvent qu'aucun autre, & il porte son estime pour ce Philosophe, aussi loin qu'elle puisse aller équitablement. Entre mille preuves, que j'en pourrois donner, on n'a pour s'en convaincre, qu'à lire sa *Harangue sur Aristote* (C), & en particulier ce passage de la pag. 13.

Nunc quædam de genere Philosophiæ addam, cur Aristotelicum maximè nobis in Ecclesia usui esse arbitremur. Constare arbitror inter omnes, maximè nobis in Ecclesia opus esse Dialectica, quæ methodos rectè informat, quæ dextrè definit, justè partitur, aptè connectit, indicat, & divellit monstrosas connexiones. Hanc artem qui non norunt, lacerant materias explicandas, ut catuli panniculos : Libet enim uti Platonis similitudine. Verè eam Plato laudibus effert, inquiens Igniculum esse, quem Prometheus è Cœlo attulerit, ut in mentibus hominum lumen accenderet ad rectè judicandum. Sed artis præcepta nusquam tradit. Carere igitur Aristotelis monumentis non possumus. Stoica non extant, & adparet intricatos Labyrinthos & corruptelas artis fuisse, non simplicem disserendi viam, utilem explicationi magnarum rerum. Venio ad Physica. Hæc etsi inchoat in Timæo Plato, tamen ita involvit numeris & ænigmatibus, ut vaticinari potius, quàm docere videatur. Aristoteles artificiosè deducit nos ad aspiciendam naturam certo ordine, prima sumens exordia ex geometricis demonstrationibus, quæ ostendunt mundum finitum esse. Hac hypothesi constituta, totam rerum molem partitur. Tandem hominis & animalium descriptiones addit, & ut homini proprias actiones attribuat, adjicit Ethica, in quibus virtutum causas, & ordinem in natura quærit. . . . . Ordine disputat, & plerumque pronuntiat quid sentiat, & sermone utitur puro ac proprio, summæ rerum ab iis, qui non sunt Li-

(A) J'ai consulté une bonne partie des œuvres de Mélanchthon, sans y trouver ce que Spanheim dit y avoir lû. Je ne prétends pas cependant m'inscrire en faux contre lui.

(B) *Phil. Mel. Epist.* 120. *Lib.* 1. *pag.* 170, *col.* 2. *Lit.* G. *Edit. Londin.* 1642. *in-fol.*

(C) *Oratio pro Aristotele.* Elle est à la tête de son Livre intitulé : *Ethicorum Aristotelis Primi, II. III. & V. Librorum Enarratio, per Philippum Melanch. &c. Lugd. Seb. Gryph.* 1548. *in-8°.*

terarum ac artium rudes, certè intelligi possint..... Hos locos si quis propriùs aspiciet in Aristotele, agnoscet non sine causa dictum esse: Calamum ab eo mente tinctum esse. Sed Lector etiam mentem adferat, & aliquid Literarum. Sed dicet aliquis: Quid Physicis & Ethicis opus est Ecclesiæ? &c.

Mais, quand même Mélanchthon auroit dit ce que Spanheim lui fait dire, ce ne seroit pas l'unique fois, que cet homme *très candide, vir candidissimus*, auroit pris plaisir à tourner en ridicule les Prédicateurs de l'Eglise Romaine. Richard Simon a observé (A), que ce fameux Protestant étoit fort sujet à ce défaut, comme on le peut voir par un Livre (B) imprimé en 1529. où Mélanchthon raconte ce qui suit: » Depuis peu un de nos Maîtres, qui ex» posoit publiquement ces paroles de la » Genèse: *Melchisedec, Rex Salem, panem » & vinum obtulit*, ne prenant pas garde » que *Salem* est le nom propre de la Ville, » dont Melchisedech étoit Roi, a pris de » là occasion de parler de la force & de la » nature du sel, qui sert d'assaisonnement. » *Nuper quidam ex Magistris nostris, cùm » enarraret ea, quæ de Melchisedech in Ge» nesi prodita sunt, Rex Salem panem & » vinum obtulit, non advertens Salem loci » nomen esse, multa de condimenti vi ac » natura disseruit. Imposuit enim bono viro » vocum affinitas.* « C'est avec justice, que Richard Simon révoque en doute cette Historiette, ou plûtôt qu'il dit nettement qu'elle *ne paroît guère croyable*, & qu'*il n'y a personne qui ne juge d'abord*, qu'elle *est de son invention. Peut-on s'imaginer*, ajoute-t-il, *qu'un Docteur en Théologie, quelque ignorant qu'il soit, tombe dans de semblables absurdités?*

ARMINIUS. (JACQUES)

Les Leçons transcrites à la REM. B. sont assurément fort belles. Mais il est bon d'observer, qu'aucun de ceux qui les ont données, ne les ont mises en pratique. C'est la coutume des Hérésiarques de s'attribuer le privilége exclusif d'innover. Ils ne veulent se soumettre à personne, & ils exigent des autres une soumission aveugle.

REM. E. *Il eût été à souhaiter qu'il eût fait un meilleur usage de ses lumières.*

C'est une pure pétition de principe. Arminius prétendoit assurément s'en tenir *à la Méthode de S. Paul*. Mais cette Méthode de S. Paul, telle que Bayle pense l'avoir fort bien exposée, Arminius ne l'auroit pas regardée comme étant véritablement de ce grand Apôtre. Les Calvinistes rigides ne pensoient pas comme Arminius. Il y avoit égalité dans la dispute, & aucun Juge pour la terminer décisivement. Toutes les raisons, que Bayle apporte, pour prouver qu'Arminius devoit, ou se soumettre à la doctrine commune des Calvinistes, ou du moins, s'il pensoit différemment, garder le silence, *sans attaquer les droits de la possession*, sont les plus foibles du monde. Calvin, en suivant les hypothèses les plus rigides, s'étoit forgé un Systême en réunissant à peu près ce que quelques anciens Hérétiques avoient enseigné sur ces matières; & il avoit attaqué, tout jeune qu'il étoit alors, & avec assez peu d'étude, *la possession* de l'Eglise Catholique, dans le sein de laquelle il étoit né. N'y avoit-il donc pas en lui de l'orgueil ou de la folie, de vouloir oter à ceux, qui avoient d'abord suivi ses idées, la liberté d'y renoncer, de les attaquer, & de revenir à celles qu'il avoit lui-même abandonnées? *Le droit de la* prétenduë *possession*, dont Bayle veut combattre Arminius, est une chimère. Lorsque celui-ci vint au monde, le Systême de Calvin n'existoit pas depuis autant d'années qu'il en eût fallu, pour posséder le moindre bien par le droit, qu'on apelle de prescription. Sa possession n'avoit pas 25. ans, & loin d'être paisible, elle avoit toujours été combattue par ceux qu'il plaît à Bayle de nommer en divers endroits, *les nouveaux Apôtres*; c'est-à-dire, Luther, Zuingle, Mélanchthon, *&c.*

Mais, dit Bayle, *lorsque les circonstances des tems & des lieux, ne souffrent pas que l'on propose des nouveautés, sans causer mille desordres, il vaut cent fois mieux laisser les choses comme elles sont, que d'entreprendre de les réformer.*

Pourquoi Bayle ne dit-il pas la même chose de ses prétendus Apôtres? Quelles divisions, quels désordres, quels maux ne produisirent point leurs nouveautés?

J'excepte, ajoute-t-il, *les cas où il y va du salut des ames.*

On voit où tend cette exception. Mais n'est-ce pas là ce que Bayle apelle plus bas *un remede palliatif*? Par le moyen de cette exception, on ne pourra jamais convaincre un Novateur.

Arminius, selon Bayle, *ne croyoit pas que l'on courût aucun risque de son salut en suivant les hypothèses de Calvin.*

Je l'avoue. Mais Calvin, qui crioit si haut, ne le pensoit pas non plus des hypothèses contraires aux siennes. Ce dernier est abandonné aujourd'hui sur une partie de ces hypothèses par un grand

(A) Biblioth. Critiq. Tom. I. p. 472.

(B) Philip. Melanchthon. de Arte dicendi, Declamatio.

nombre de ses Sectateurs. Calvin lui-même, & presque tous ses Disciples, depuis le commencement du Calvinisme, ont offert la paix aux Luthériens. Mais quand il seroit vrai que Calvin auroit crû que l'adhésion à ses hypothèses étoit de nécessité de salut, il ne l'eût pû croire que faussement; & Bayle en convient à la REM. D. de l'Article *Amyrault*. Je pourrois citer cent Calvinistes, & des plus célèbres, qui avouent que les opinions des Arminiens, ne préjudicient point au Salut.

Mais enfin, dit Bayle, le Systême d'Arminius n'épuise pas toutes les difficultés. On en convient sans peine. Mais celui des Calvinistes rigides les épuise-t-il toutes? Non, sans doute. Il faut donc de part & d'autre avouer qu'il y a des difficultés au dessus de la raison. On devroit, selon Bayle, s'en tenir, dès le commencement de la dispute, *à l'incompréhensibilité du Mystère*. Plut-à-Dieu! Mais pourquoi Bayle n'adresse-t-il ce conseil, ou ne forme-t-il pas ce désir, par rapport à Calvin? Pourquoi ne s'en prend-il qu'aux adversaires de celui qui a mis la division en France? D'ailleurs, qui fixera les Mystères que Bayle traite ici *d'incompréhensibles*; c'est-à-dire, qui déterminera quels sont les points qui doivent être crus comme des Articles révélés, & qu'on ne peut révoquer en doute sans tomber dans l'hérésie? Sera-ce Calvin? A-t-il une vocation plus respectable & plus authentique qu'Arminius?

Gérard Brandt a laissé une Vie Latine d'Arminius. » Je finirai cette longue Let- » tre, *dit un Journaliste* (A), en vous aver- » tissant que le même M[r]. *de Haes* doit » nous donner bientôt en Latin la Vie du » célèbre Jacques Arminius, écrite par cet » excellent Historien, Gérard Brandt son » grand père maternel. Cette Vie, qui » fera un assez gros volume, sera reçue par » bien des gens, avec autant de plaisir, » qu'elle est patiemment attendue «.

Je ne sçais si cet ouvrage promis en 1716. avoit paru en 1726. car un Journaliste, qui écrivoit en cette année, en parloit de la manière suivante: » La Vie Latine de Jac- » ques Arminius par M. Brandt, *in*-8°. doit » avoir paru depuis quelque tems, M. » Brandt est instruit à fond de ce qui re- » garde l'Histoire des démêlés Théologi- » ques survenus en Hollande depuis la Ré- » formation (B) «.

Voyez le *Sorberiana*, au mot *Arminius*.

ARNAULD. (ANTOINE)

Henri IV. lui donna un Brevet de Conseiller d'Etat.

Dans l'extrait batistaire de son fils Antoine Arnauld, le Docteur, daté du 6. Fevrier 1612. il ne prend pas la qualité de Conseiller d'Etat. Ce qui semble prouver qu'il n'en a jamais été honoré.

La Reine Marie de Médicis voulut le faire Secretaire d'Etat; mais il refusa cette Charge, & dit à la Reine, qu'il serviroit mieux S. M. étant Avocat, que Secretaire d'Etat.

On n'a aucune preuve de tous ces faits, qui doivent par conséquent être regardés comme fort douteux, quoiqu'on en ait voulu parler dans son Epitaphe. Au reste, il manque à cette Epitaphe, rapportée à la REM. A. un Quatrain tout entier, qu'on peut lire dans les dernières Editions de Moréri. Comme cette Epitaphe est un Sonnet, il doit paroître surprenant, que Bayle ne se soit pas apperçu de cette lacune.

M[r]. l'Avocat Général Marion fut un jour si satisfait de l'avoir entendu plaider, qu'il le prit dans son Carosse, l'amena diner, & fit mettre sa fille ainée Catherine Marion auprès de lui. Après le diné, il le tira à l'écart, & lui demanda ce qu'il pensoit de sa fille, & ayant sçû qu'elle lui sembloit d'un grand mérite, il la lui donna en mariage.

Arnauld épousa cette fille en 1587. M. Marion étoit alors simple Avocat, & ne fut rien de plus jusqu'au mois d'Août 1596. qu'il fut Conseiller au Parlement, ensuite Président en la seconde Chambre des Enquêtes, & Avocat Général en 1597. dix ans après le mariage de sa fille. Un simple Avocat n'avoit certainement point de Carosse en 1587.

REM. C. *Il publia un Livre en 1602. pour empêcher le rappel des Jésuites; mais il tâcha de le supprimer.*

Le franc & véritable Discours sur le rétablissement des Jésuites, fut imprimé à la Rochelle, selon le P. Richeome, qui le réfuta sans en connoître l'Auteur. M. Le Clerc ne croit pas que le *Franc Discours, &c.* soit d'Arnauld; parce que le stile en est beaucoup moins impétueux, que celui du *Plaidoyé*, & que d'ailleurs, l'Auteur y dit, pag. 37. *qu'il avoit aimé les Jésuites, d'adventure plus qu'il ne devoit*. Mais M. le Duchat est d'une opinion contraire. On peut voir les preuves de son sentiment dans le *Ducatiana*, pag. 147. A la marge de cette Remarque, il faut lire, *au Plaidoyé d'Arnauld*, & non pas, *au Plaidoyé de*

(A) *Hist. Crit. de la Rép. des Let.* Tom. 12. p. 422. impr. en 1716.

(B) *Biblioth. des Liv. nouv.* par le Sieur Camusat, Juill. 1726. p. 90. Nancy, 1726. in-12.

Pâquier; & *des Montagnes* au lieu *de la Montagne*. Au reste, *la vérité défendue*, n'est pas, comme on le suppose dans la même Remarque, une Réponse au *franc & véritable Discours*.

Il mourut environ l'an 1618.

Ce fut le 29. Décembre 1619. dans sa 60e. année; ayant été bâtisé à Paris, à S. André des Arcs, le 6. Août 1560.

REM. D. *Je ne sçache point qu'on ait répondu à la sommation de celui qui a publié la Lettre de M. d'Heucourt.*

Bayle auroit pû l'apprendre; le Baptistaire, dont il s'agit ici, ayant été imprimé en 1702, à la pag. 4. de la *Justification de M. Arnauld*.

MEME REM. Je trouve infiniment probable, que *l'un des Frères de nôtre Avocat Arnauld fut Huguenot.*

La conjecture de Bayle est très-juste. On peut voir diverses particularités sur la famille des Arnaulds, à la pag. 7. de la *Justification de M. Arnauld*. Mais l'Auteur de cet ouvrage devoit avouer positivement que dans cette famille, les uns étoient Catholiques, & les autres Protestans. C'est un malheur commun à une infinité de familles de France, même des plus illustres, d'avoir eu des Ancêtres ou des Collatéraux Calvinistes. Il n'y a que des esprits foibles, qui puissent s'imaginer que ce soit une tache, ou un préjugé contre l'orthodoxie des Catholiques de ces mêmes familles.

REM. E. *Son second fils est mort Evêque d'Angers; il s'apelloit Henri Arnauld.*

On trouve dans les *Mémoires de Littérature* du P. Desmoletz, Tom. 2. pag. 369. un *Mémoire sur la vie & sur la mort de feu Messire Henri Arnauld, Evêque d'Angers*. L'Auteur de ce Mémoire, le P. Duranty de Bonrecueil, de l'Oratoire, a ignoré, de même que Bayle, que cet Evêque avoit d'abord été Avocat, & qu'*il plaida sa première Cause le 16. Fevrier 1617.* (A)

MEME REM. *Etant à Rome, il sauva par son adresse & par son courage l'honneur & les biens des Barberins, contre les entreprises des parens d'Innocent X.*

Les Auteurs de la *Gallia Christiana*, qui font l'éloge de cet Evêque (B), se contentent de dire, qu'*il ménagea heureusement auprès d'Innocent X. le rétablissement du Cardinal d'Est*. En effet, *il fut chargé pendant trois ans des affaires de France à la Cour de Rome*, d'où il partit pour repasser en France au mois de Janvier 1648. Les Barberins ne rentrérent dans les bonnes graces d'Innocent X. qu'en 1653. par l'entremise de la Cour de France. On voit par là que M. Arnauld ne leur avoit pas été aussi utile, que Bayle le fait entendre.

MEME REM. *Les Cardinaux François, Antoine, & Charles Barberin firent par reconnoissance, non seulement frapper sa médaille, & tirer son portrait, dont ils remplirent toutes leurs maisons; mais lui érigérent aussi une Statue dans leur Palais de Rome, avec ce vers, que Fortunat avoit composé pour S. Gregoire, Evêque de Tours: Alpibus Arvernis veniens mons altior ipsis.*

Tous ces faits tirés du *Mercure galant* sont faux (C). Voici une preuve de la fausseté du dernier, qui suffira, si je ne me trompe, pour démontrer la fausseté des autres. M. Arnauld de Pompone, ayant été fait Secretaire d'Etat en 1671. l'Abbé Faydit l'en félicita par un Poëme latin de sa composition. Il fit graver à la tête les Armes de ce Ministre avec le vers de Fortunat, qu'il changea de cette manière.

Alpibus Arvernis en mons nous altior ipsis.

L'application de ce vers à M. de Pompone, dit Ménage (D), *est d'autant plus heureuse, qu'outre qu'il est Auvergnat d'origine, il porte avec cela une montagne dans ses armes.* L'Abbé Faydit s'est persuadé qu'avant lui, personne n'avoit fait cette application. Ménage, & les gens de Lettres, qui assistoient à ses Mercuriales, la regarderent comme une pensée toute neuve. Dans la Maison de M. de Pompone, où l'Abbé Faydit étoit très connu, personne ne s'imagina que l'allusion de ce vers à un homme de cette famille, ne fût qu'une copie. Ce qui prouve, ce me semble, que cette application n'avoit point été faite 17. ou 18. ans auparavant, en faveur de l'oncle de M. de Pompone.

M. Linage de Vauciennes publia en 1678. *le Différend des Barberins avec le Pape Innocent X. Paris, in-12.* Il y rapporte tout ce qui se passa dans les audiences, que M. Arnauld eut du Pape, au sujet de l'affaire des Barberins; & l'on y voit beaucoup de marques de prudence & de vigueur de la part de cet Abbé. Mais l'Auteur observe à la pag. 158. que M. Arnauld s'étant opposé à une démarche, que les Barberins vouloient faire en 1647. *ils ne furent pas satisfaits de lui.*

Depuis ce tems-là M. Arnauld n'eut plus que deux Audiences, & l'Historien dit, pag. 166. que lorsqu'au mois de Janvier 1648. l'Abbé partit de Rome, où le Marquis de Fontenay-Mareuil étoit arrivé en qualité d'Ambassadeur, *les affaires de la Maison Barberine ne s'accommodoient pas*, &c. Ce fut le Bailli de Valencey, Ambassadeur après le Marquis de Fontenay, qui termina

(A) *Tronçon, sur la Cout. de Paris*, p. 378. Edit de 1618.

(B) *In Episc. Andegavens.*

(C) Le Mémoire, que j'ai cité, & où les éloges ne sont pas épargnés, garde un profond silence sur toutes ces marques de reconnoissance des Barberins.

(D) *Menagiana*, Tom. 4. p. 168.

termina cette affaire au mois de Juin 1653. plus de cinq ans après le départ de M. Arnauld. On voit par là combien le Mémoire, qui servoit de guide à Bayle, est rempli de fautes.

MEME REM. *Il est mort à Angers dans son Diocèse, d'où il n'étoit jamais sorti depuis près de 44 ans, qu'il étoit Evêque.*

Il fut nommé à l'Evêché d'Angers au mois de Janvier 1649. & sacré le 29. Juin 1650. Il n'avoit donc pas 44. ans d'Episcopat, lorsqu'il mourut au mois de Janvier 1692. A la pag. 373. du *Mémoire pour sa vie*, &c. il est dit qu'il sortit *une seule fois* de son Diocèse, & qu'il se rendit à Thouars, pour y travailler à ramener à l'Eglise le Prince de Tarente.

Voyez la *Bibliothèque du Richelet.*

ARNAULD D'ANDILLY. (ROBERT)

Voici en deux mots le dénouement de la difficulté contenue dans la REM. C. M. d'Andilly s'étant retiré en 1644. à Port-Royal des Champs, y demeura jusqu'en 1664. ou environ, qu'il fut obligé d'en sortir. Il se rendit alors à sa terre de Pompone, & c'est là que Richelet le vit vers l'année 1667. Il se retira dans la suite à Port-Royal, où il finit ses jours.

Voyez les *Lettres* 257. 258. *&* 259. *de Bayle avec les Notes de M. Des-Maizeaux*, Edit. de 1729. *la Bibliothèque du Richelet*, & le *Supplément de Moréri*, imprimé en 1735. Article *JEANNIN, ORNANO*, & le *VASSOR.*

ARNAULD. (ANTOINE)

REM. C. *M. Lescot empêcha que M. Arnauld ne fût admis à la Société de Sorbonne.*

Bayle attribue cet obstacle à la vengeance de M. Lescot. Mais c'est un jugement téméraire, puisqu'il n'en donne aucune preuve solide. En effet, M. Lescot avoit toujours tenu une conduite uniforme en fait de dispense des Loix & des Statuts de la Faculté. On en peut voir plusieurs preuves dans les Remarques de M. Le Clerc sur le Dictionnaire de Moréri, au mot *Lescot*. Quelles pouvoient être les causes de l'opposition du Cardinal de Richelieu & de M. Lescot à la demande de M. Arnauld? *La connoissance*, dit Bayle, que ce Ministre avoit de *l'union* de ce Docteur avec l'Abbé de S. Cyran. Mais comment Bayle prouvera-t-il que le Cardinal en fût instruit? l'Abbé de S. Cyran étoit en prison depuis trois ans quand la demande de M. Arnauld fut rejettée, & celui-ci étoit alors un jeune homme assez inconnu. D'ailleurs si Richelieu eut été informé & irrité de cette liaison, qui l'eût empêché de donner des marques de sa colere à M. Arnauld en l'éloignant de la Licence? L'autre raison de Bayle, c'est que ce dernier pendant sa Licence n'avoit point recherché la protection du Cardinal. Ce Ministre avoit si peu d'aversion contre M. Arnauld, qu'il assura les Députés de la Faculté, *qu'il avoit beaucoup de considération pour lui, tant parce qu'il aime sa famille, que parce qu'il avoit appris combien est grande sa science & sa vertu: qu'il lui en donneroit des marques dans l'occasion, mais que dans celle qui se présentoit, il ne pouvoit n'être point du sentiment de ceux qui estimoient, que pour observer les Statuts, on ne devoit point le recevoir.*

A l'égard de M. Lescot, Bayle prétend que sa haine pour M. Arnauld vint de ce que celui-ci avoit soutenu dans sa Tentative un Systême sur la Grace, opposé à celui qu'il avoit écrit en Sorbonne sous M. Lescot. Mais si ce dernier en étoit aussi piqué, que Bayle le suppose, comment arriva-t-il que quand M. Arnauld se présenta pour être reçu, non à la Société, mais à l'Hospitalité de Sorbonne, environ le mois d'Août 1636. (il y fut reçu le 31. Octobre de la même année.) M. Lescot n'y forma aucune opposition? cependant sa colère étoit alors plus récente, & par conséquent devoit être plus vive qu'en 1641. D'ailleurs n'est-il pas ordinaire dans la Faculté de soutenir des sentimens opposés à ceux des Professeurs dont on y a pris des leçons? Souvent les Professeurs l'ignorent, & quand ils en sont instruits, on ne voit pas qu'ils en témoignent du chagrin. Ils avoient encore moins lieu d'en ressentir en 1636. tems où il n'y avoit point de divisions éclatantes à Paris, sur les matières de la Grace.

Tant que le Cardinal vécut, M. Arnauld ne fit plus aucun mouvement pour être admis dans la Maison de Sorbonne. Mais quinze jours après la mort de ce Ministre, il renouvella sa demande qui fut rejettée unanimement, comme nous l'apprenons de la Préface de la *Causa Arnaldina*, pag. 29. Enfin il fut reçu dans cette Maison le 31. Octobre 1643. Mais M. Le Clerc, que je ne fais qu'abréger ici, prétend *que ce fut par sollicitations & par brigues.* » Les » amis de M. Arnauld, dit-il d'après » l'Auteur de la *Causa Arnaldina*, pag. 30.

» firent venir de loin, *ex longinquis Pro-* » *vinciis*, des Docteurs, qui enfin passérent » en nombre le reste de la Maison, & qui » firent que M. Arnauld eut sa dispense à » la pluralité des voix : *Nec quicquam re-* » *luctante adversariorum parte, quæ pro* » *actis Richelii pugnabat.* «

Il publia, dit Bayle, *le Livre de la fréquente Communion l'an* 1643.

L'Auteur de la *Bibliothèque du Richelet*, prétend que ce Livre, où il n'y a guère que le stile qui soit de M. Arnauld, est en partie de l'Abbé de S. Cyran, & en partie de M. le Maître, & de M. de Saci, son frère. Voyez aussi les *Remarques* du même Ecrivain *sur le Dictionnaire de Moréri*, Tom. I. pag. 204.

REM. I. *Il est certain que M. de Maupas, Evêque d'Evreux, a assuré à plusieurs personnes, qu'il avoit appris d'un Sorcier converti, qu'il avoit vû au Sabat M. Arnauld, & une Princesse du Sang, &c.*

Comment regardera-t-on ce fait comme *certain* tant qu'on n'en donnera pas de preuves ? Quel est le témoin digne de foi, qui ait entendu faire ce conte à M. de Maupas ? Il faut ranger cette fable avec celle qui *fait commander à M. Arnauld les Troupes Vaudoises*.

Bayle suppose à la REM. O. que M. Arnauld est Auteur de la *Perpétuité*. Mais cet Ouvrage est de M. Nicole. M. Arnauld n'y eut presque d'autre part, que celle de composer l'Epitre Dédicatoire au Pape Clément IX. Voyez la *Vie de M. Nicole*, *Part. II. Chap.* 12. Bayle est fort embarassé sur plusieurs Ouvrages attribués par les uns à M. Arnauld, & que d'autres nient être sortis de sa plume. On trouvera des lumières sur ces différens Ecrits dans le Dictionnaire de Moréri & dans le Supplément de 1735. où il y a un fort bon Catalogue des Ouvrages de ce Docteur.

M. du Bois ne survécquit guère à la lecture des Réflexions de M. Arnauld sur l'Eloquence des Prédicateurs.

Il ne fit jamais cette lecture, étant mort avant que le Manuscrit de M. Arnauld fût arrivé à Paris.

REM. T. *La critique de la X. Satire de M. Despréaux étant tombée entre les mains de M. Arnauld, lui fit naître la pensée d'écrire une Dissertation en forme de Lettre, où il prit la défense de la Satire, &c.*

C'est mal énoncer le fait. Perrault avoit lui-même envoyé sa *critique* à M. Arnauld, & l'avoit prié de lui en dire son sentiment. Cette prière produisit la Lettre de M. Arnauld. On lit à la marge de la même REM. que *cette Dissertation est le dernier Ouvrage de M. Arnauld* (A). Bayle auroit pû s'appercevoir que la Lettre à Perrault est datée du mois de Mai 1694. & que les quatre Lettres au P. Mallebranche, dont la dernière est du 25. Juillet de la même année, sont postérieures à cette Dissertation, aussi bien que les *Réflexions* adressées à M. du Bois (B). Il est bon de corriger une autre faute de Bayle qui dit : *Je ne sçais si le Public verra ce que M. Arnauld écrivit à M. Despréaux*. Il falloit dire : *à M. Perrault en faveur de M. Despréaux.*

REM. CC. *M. Arnauld avoit enseigné dans Paris la même Philosophie, que celle de M. Descartes, avant que celui-ci eût encore publié les prémiers Essais de la sienne.*

Bayle conclud de là qu'*on appelle abusivement M. Arnauld Cartésien*, puisqu'il n'avoit pas pris sa Philosophie de Descartes. De simples dates prouveront que Bayle se trompe, & que si M. Arnauld a été *Cartésien*, il ne l'a été certainement qu'après Descartes. M. Arnauld voulant être reçu dans la Société de Sorbonne, commença d'enseigner son cours de Philosophie au mois d'Octobre 1639. & le finit au mois d'Août 1641. Les prémiers Essais de Descartes renfermés dans sa Méthode, étoient déja fort connus des Sçavans, lorsque l'Auteur obtint un Privilége pour l'impression de cette Méthode, & de ses autres Ouvrages, en date du 4. Mai 1637. Elle étoit donc imprimée deux ans avant que M. Arnauld commençât à professer la Philosophie.

Mais ce qui prouve de plus en plus l'erreur de Bayle, c'est que la Philosophie, que M. Arnauld enseigna, étoit tout-à-fait différente du Cartésianisme. J'appelle ici *Cartésianisme*, les sentimens particuliers à Descartes, & dont on le regarde ordinairement comme l'inventeur. M. Arnauld, à la fin de ce cours, fit imprimer une Thèse (C) qu'il avoit fait soutenir le 25. Juillet 1641. On n'y apperçoit rien, qui approche des principes de Descartes. A l'égard du Systême du monde, M. Arnauld défend celui de Ticho-Brahé, qui suppose la terre immobile au centre du monde, avec je ne sçais combien d'excentriques, &c. Ce Systême est absolument opposé à celui de Descartes, qui pour le fond est le même que celui de Copernic, où le Soleil est supposé au centre du monde. M. Arnauld dit encore que l'on ne sçait pas si *les Cieux se meuvent par leur propre force, ou par une*

(A) Le Commentateur de Despréaux dit la même chose dans sa Note sur l'*Epitre* X. Vers 122. & dans sa I. Not. sur cette *Lettre*. C'est Despréaux lui-même, qui a donné occasion à cette méprise, en disant dans sa *Lettre à M. de Maucroix*, que *c'est par ses louanges que M. Arnauld a fini, puisque la Lettre qu'il a écrite sur son sujet à M. Perrault, est son dernier Ecrit.*

(B) Despréaux, dans la *Lettre* citée à la Note précédente, prétend aussi que ces *Réflexions* sont antérieures à la Lettre de M. Arnauld.

(C) Ces Thèses sont imprimées à la fin du 3e. Tome de la *Justification de M. Arnauld.*

impulsion étrangère; c'est-à-dire, ou par les simples Loix du mouvement, ou par le secours des Anges, qui leur donnent sans cesse ce mouvement. Il ajoute qu'*il est incertain si les Etoiles recoivent leur lumière du Soleil, ou si elles l'ont par leur nature*; & que l'on ignore de même *si le Ciel des Etoiles est fluide, ou s'il est solide*. Tous ces sentimens sont aussi éloignés du Cartésianisme; c'est-à-dire, de la Physique de Descartes, de ses Tourbillons, de sa matière subtile, où tout nage, *&c.* que nous le sommes des Antipodes. Quant aux *Formes substantielles* [par rapport à l'ame des Bêtes] M. Arnauld les admet, non pas à la vérité, comme fort bien prouvées par le raisonnement; mais comme fondées sur l'autorité: *Dari formas substantiales creditur, potiùs quàm scitur.* Pour ce qui est des Elémens, il en admet trois, mais bien différens de ceux de Descartes: *Tria elementa, terram, aquam, aërem, omniaque frigida & incorruptibilia, quæque in mixtis actu permaneant.* Ces trois élémens sont donc la Terre, l'Eau, & l'Air; au lieu que ceux, qu'admet Descartes, sont la matière subtile, la matière globuleuse, la matière crasse ou grossière. Tous ces sentimens sont de l'Anti-Cartésianisme tout put. Cette autre opinion de la même Thèse: *Vacuum naturæ odio est*, la nature a horreur du vuide, est-ce un sentiment Cartésien?

M. Arnauld, d'ailleurs avoit dès le 13. Janvier de l'année précédente (1640) étant Professeur en Philosophie, soutenu dans sa majeure, où il parloit des Sacremens, les accidens absolus, qui sont un autre sentiment tout-à-fait Anti-Cartésien.

Les Méditations de Descartes ayant été imprimées en 1641. M. Arnauld, après trois adversaires de ce Philosophe, *écrivit les quatrièmes objections*. Bayle, qui rapporte ce fait, ajoute que *tout le monde jugea que c'étoit les plus solides, qui eussent été proposées contre cet Ouvrage.* Comment a-t-il donc pû dire, d'après Baillet & Perrault, que *M. Arnauld avoit enseigné la MEME Philosophie, que M. Descartes!*

Voyez la *Bibliothèque du Richelet.*

ARNOBE.

REM. E. *Si j'avois les Livres nécessaires, j'entreprendrois de donner l'Histoire exacte des Editions d'Arnobe.*

Ces Editions sont détaillées assez exactement dans la *Bibliothèque Latine* de Fabricius.

MEME REM. *Il n'est pas vrai que les Remarques de Didier Herault soyent venues après l'Edition d'Elmenhorst. Celle-ci est de l'année 1610. & l'Ouvrage d'Hérault avoit paru à Genève, l'an 1597. & à Paris, l'an 1605.*

La prémière Edition de l'Arnobe d'Elmenhorst n'est pas de 1610. car en 1603. il y en eut une faite à Hanau, *in-8°.* qui vraisemblablement n'est pas la prémière, puisque le Privilege de l'Empereur pour cet Ouvrage est du 25. Mai 1582. Il n'y a pas d'apparence que les héritiers d'André Wéchel, après avoir obtenu ce Privilége, n'en ayent pas fait usage pendant 21. ans. D'où je conclus qu'il est fort douteux si l'Edition d'Hérault a précédé celle d'Elmenhorst.

MEME REM. *Franciscus Priscianensis n'étoit pas un Imprimeur. Je me persuade que ce fut à lui, que Faustus Sabæus communiqua le Manuscrit, sur lequel fut faite l'Edition de Rome de 1524.*

Ou Bayle, ou Fabricius se trompe. Car celui-ci dit positivement que l'Edition d'Arnobe, donnée par Sabæus, fut imprimée *in-folio* à Rome, *chez Franciscus Priscianensis*, en 1542. & non pas en 1524. comme Bayle le dit sans raison.

MEME REM. *Le P. Labbe donne un coup de bec au grand Saumaise, qui avoit promis des Commentaires sur cet Auteur, & qui ne tint pas sa parole.*

Le P. Labbe & Bayle ont ignoré que ce fut Saumaise, qui donna l'Edition d'Arnobe, faite à Leyde en 1651. *in-4°. cum recensione viri celeberrimi.* Ce *vir celeberrimus* n'est autre que Claude Saumaise. Il avoit eu dessein de faire un Commentaire sur Arnobe, & il l'avoit même commencé, lorsque la mort le surprit. Fabricius en ayant trouvé le Manuscrit, le fit imprimer à la fin du second Tome des Œuvres de S. Hippolythe, dont il procura l'Edition en 1718. à Hambourg, *in-folio*, 2. volumes. *Prima ejus folia*, dit-il (A), *sive disquisitionem de nominibus antiquorum Romanorum* (B) *nactus ego ex Bibliotheca Gudiana edidi ad Calcem Tomi secundi operum S. Hippolyti.* Les Notes de Saumaise sur Arnobe commencent à la pag. 122. du second Tome de S. Hippolythe, & finissent à la pag. 134. où l'Editeur ajoute ces paroles: *Cætera non absolvit Auctor, qui hæc cum Typographo, Arnobium sub prælo versanti (ann. 1651.) imperfecta tradidisset, diem suum obiit (3. Septembr. 1653.) quo nomine omissa sunt in Lugdunensi illa Editione.*

(A) *Biblioth. Latin.* Tom. 2. p. 191. Edit. de Venise, *in-4°.*

(B) Saumaise entreprit ce Commentaire à l'occasion du nom d'*Arnobe*, qui se trouve seul à la tête de son Livre, sans être précédé d'un prénom, ni suivi d'un surnom.

ARRIAGA. (RODERIC DE)

REM. A. *Il publia plusieurs Livres.*

Voici une liste exacte des Editions de ses Ouvrages Philosophiques & Théologiques.

1. *Cursus Philosophicus.* Anvers, Balthasar Moret, 1632. *in-fol.* Paris, Denys Thierry, 1637. Lyon, Claude Prost, 1644. Dans la même Ville, 1653. 1669. Paris. 1669. Morhoff, dans son *Polyhistor*, assure que cette Philosophie est écrite avec plus d'agrément & d'élégance, que les autres Livres de cette espèce.

2. *Disputationum Theologicarum in Primam Partem S. Thomæ, Tomus* 1. *de Deo Uno & Trino.* Anvers, *ex Officina Plantiniana Balthasaris Moreti*, 1642. *in-fol.* & Lyon, Laurent Anisson, 1644.

3. *Disputationum Theologicarum in Primam Partem, Tomus* 2. *De Angelis. De Opere sex dierum. De ultimo fine hominis.* Anvers, 1643. *in-fol.* & Lyon 1644.

4. *In Primam Secundæ Tomus* 1. *De Actibus humanis. De Passionibus Animæ. De habitibus & virtutibus. De vitiis & peccatis.* Anvers, 1644. *in-fol.* & Lyon, 1647.

5. *In Primam Secundæ Tomus* 2. *De Legibus. De Divina Gratia. De Justificatione. De Merito.* Anvers, 1644. *in-fol.* & Lyon, 1647.

6. *In Secundam Secundæ. De Fide, Spe, & Caritate. De Prudentia, Fortitudine & Temperantia.* Anvers, 1649. *in-fol.* & Lyon, 1651.

7. *In Tertiam Partem Tomus* 1. *De Incarnatione Verbi Divini.* Anvers, 1650. *in-fol.* & Lyon, 1652.

8. *In Tertiam Partem Tomus* 2. *De Sacramentis in genere. De Baptismo, Confirmatione, & Eucharistia.* Anvers, 1655. *in-fol.* & Lyon, 1657.

9. *In Tertiam Partem Tomus tertius. De Sacramento Pœnitentiæ. De Extrema Unctione, & ordine.* Anvers, 1655. *in-fol.* & Lyon, 1659.

Il travailloit au IXe. Tome, lorsqu'il mourut, comme Bayle l'a remarqué. Il auroit eu pour titre : *De Jure & Justitia.*

MEME REM. *Don Nicolas Antonio a donné à Arriaga un Livre de Oratore, & Brevis Expositio Literæ Magistri Sententiarum, &c. Mais, comme le P. Sotwel ne parle pas de ces deux Ouvrages, quoique le premier eût été donné à ce Jésuite par Alegambe, il y a lieu de croire que Don Nicolas Antonio s'est trompé.*

L'Ouvrage intitulé, *Brevis Expositio*, imprimé à Cologne, en 1635. *in-8°. apud Bernardum Gualterum*, est du P. Jean *Martinez de Ripalda*, Jésuite. A l'égard du Livre, *de Oratore* M. Gibert dit qu'aux raisons de douter qu'il soit de ce Jésuite, apportées par Bayle, on pourroit én ajouter une autre, qui est qu'on n'y voit pas cet esprit de critique & de contradiction qu'on a reconnu dans Arriaga. « Il semble, » continue-t-il, qu'un homme de son ca» ractère auroit dû montrer sur cette ma» tière son amour pour la nouveauté, com» me Ramus y a montré le sien. Cependant » nous ne trouvons dans cet Ouvrage que » les principes ordinaires. Croirons-nous » sur cela, & sur l'argument négatif qu'en » apporte M. Bayle, qu'il n'est point d'Ar» riaga ? Il n'y a qu'à examiner si ces deux » considérations doivent l'emporter sur » trois autres. L'une est, que le titre même » du Livre, dans l'Edition dont parle Don » Nicolas Antonio, l'attribuë à cet Auteur » (A). La seconde est, que dans un petit » Avant-propos qui est à la tête, le Libraire » assure l'avoir reçu de lui. La troisième » est enfin, que la Permission, que le Pro» vincial de la Société, dans le Royaume » de Bohéme, donne à ce Libraire de l'im» primer, porte comme le titre, que c'est » l'Ouvrage d'Arriaga. A quoi on peut » ajouter, que le Livre étant bon de lui» même, il n'y a point d'apparence que le » Libraire ait voulu le faire valoir davan» tage, en l'attribuant faussement à un » Auteur de cette réputation ».

On ne doit pas être surpris, si Arriaga ne s'y érige point en Sceptique. Il ne s'agit ni de dispute, ni de Dialectique. L'Auteur s'est uniquement proposé de réduire en méthode scholastique les préceptes de Cicéron. Mais de quelque main que vienne ce Livre, il est très utile, & comparable, peut-être même préférable à la *Rhétorique de Soare*, si estimée. Voyez le Jugement de M. Gibert sur cette production d'Arriaga (B).

REM B. *On prétend qu'il est devenu le fauteur du Pyrrhonisme*, &c.

Tout le monde s'accorde à louer la subtilité d'esprit qui régne dans les Ecrits d'Arriaga ; mais on ne louë pas si universellement l'usage qu'il a fait de cette subtilité. Quelques-uns prétendent qu'en réfutant les opinions & les preuves des autres, il a jetté de l'incertitude sur toutes choses, même sur les Mystères. Ne pourroit-on pas appliquer à ces sortes de personnes ces paroles de Sulpice Sévère : *Illi verò felices erunt, si disciplina*, & credendi regula, *nisi exemplo istius viri, non recedunt* ?

(A) J'ai vû un exemplaire de cette Edition, qui porte le nom d'Arriaga.

(B) *Jugemens des Sçavans sur les Auteurs qui ont traité de la Rhétorique*, Tom. 2. p. 442.

cedunt? On connoit la différence qu'il y a entre les Dogmes, & entre les Sentimens de l'Ecole. Il faut adhérer aux prémiers sans raisonner; mais il est permis de combattre les autres. Prouvera-t-on qu'Arriaga se soit jamais écarté de cette règle?

Arriaga étoit Nominal, si nous en croyons un Ecrivain. Pour détruire cette idée, il suffit de rapporter ce que dit Arriaga dans la Préface du Tome *de Legibus*: *Sicut non juravi in ullius verba, sic non detrecto, quam judico veritatem, in quocumque approbare.* Sont-ce là les sentimens d'un Nominal, ou d'un Sceptique?

Dans la Rélation de M. Bourgeois, Docteur de Sorbonne, imprimée en 1698. par les soins du P. Quesnel, il est dit, pag. 20. que dans les Congrégations *de Auxiliis*, les Pères Valentia & Arriaga furent oüis de la part des Jésuites. Il est cependant certain que ces Congrégations finirent le 6. de Mars 1606. plus de six mois avant qu'Arriaga entrât dans la Société.

ARSENIUS, DIACRE.

Je ne ferai qu'une courte observation sur cet Article, qui paroît avoir besoin de divers éclaircissemens. Le Rufin, qui est cité à la REM. B. n'est pas, comme plusieurs personnes le croyent, le fameux Rufin, si connu par ses démêlés avec S. Jérôme, & par quelques Ouvrages de sa composition, qui sont venus jusqu'à nous. Il mourut long-tems avant S. Arséne, & par conséquent il ne sçauroit être l'Auteur d'une vie, où la mort de ce Saint est marquée. C'est à quoi Bayle n'a pas fait attention.

ATHENAGORAS.

REM. F. *Guy Gauffart, Prieur de Sainte Foi à Coulommiers.*

Il faut lire Coulommiers.

REM. G. *Je parlerai d'un Roman, qui a paru sous le nom d'Athenagoras.*

On trouve des traits très curieux sur ce Roman, dans la *Bibliothèque Grecque* de Fabricius, Liv. V. Chap. I. pag. 88. & Chap. VI. pag. 800.

AUBERY. (N.)

L'Ecrivain, dont Bayle parle dans cet Article, est Antoine Aubery, né à Paris en 1616. & mort en cette Ville l'an 1695. Il a composé un grand nombre d'Ouvrages, comme on peut le voir dans le 13e. Tome des Mémoires du P. Niceron, qui a fait un Article d'*Antoine Aubery*.

Voici le Jugement que Chapelain porte d'Aubery: » Il écrit clairement, & exac» tement dans les matières historiques & » politiques; & l'on a vû de lui l'*Histoire* » *des Cardinaux* en plusieurs Volumes, & » un de *la Préseance de nos Rois*. Son stile » n'a ni fleurs, ni élégance; & son fort est » dans la fidélité, curiosité, & solidité, » n'alléguant jamais rien dont il n'ait la » preuve. Il est laborieux, surtout homme » de bien (A) «.

AUBERTIN. (EDME)

On ne dit rien de ses parens. Ce silence, joint à son nom de Bâtème, me fait soupçonner qu'il étoit né dans le sein de l'Eglise Catholique.

REM. A. *L'Essai, qu'il donna sur S. Augustin, ne doit être regardé, que comme un avant-coureur du Livre, qu'il publia in-fol. l'an* 1633.

Cet Essai prétendu est un gros Ouvrage, & la prémière Edition du Livre imprimé en 1633. Aussi la Préface est-elle la même dans l'un & dans l'autre, à très peu de chose près, aussi bien que la division en trois Livres. Cette prémière Edition a pour titre: *Conformité de la créance de l'Eglise & de S. Augustin, sur le Sacrement de l'Eucharistie, opposée à la réfutation des Cardinaux du Perron, Bellarmin, & autres. Divisé en trois Livres*: in-8°. de 516. pag. outre la Préface de 42. pages, *à Messieurs de l'Eglise Romaine*: sans nom de Ville, ni d'Imprimeur, mais avec le nom de l'Auteur, & la date de 1626.

DANS LE TEXTE. *Soit que l'on conclût qu'il faloit qu'il fût bien fort, puisque le Clergé ne l'attaquoit que par la voye du bras séculier*, &c.

Le Clergé méprisa le Livre quant au

(A) Chapelain, *Liste de quelques gens de Lettres François, vivans en* 1662. imprimée dans les *Mémoires du P. Desmoletz*, Tom. II. Part. I. pag. 31. Je ne sçais pourquoi le P. Le Long, qui rapporte une partie de ce Jugement de Chapelain sur Aubery, N°. 11022. de sa *Bibliothèque Historique de France*, l'attribue à Costar. Le P. Le Long a confondu apparemment cette Liste avec le *Memoire des Gens de Lettres célèbres de France, par Costar*, inséré ensuite dans les mêmes *Mémoires du P. Desmoletz*, Tom. 2. Part. 2. p. 317.

fond, le regardant comme tant d'autres Ouvrages semblables, que les Calvinistes avoient permission de faire imprimer. Ce ne fut que sur le titre du Livre, & non sur le fond, qu'on inquiéta l'Auteur. Voici le titre de cet Ouvrage : *L'Eucharistie de l'ancienne Eglise, ou Traité auquel il est montré quelle a été durant les six premiers Siécles.... la créance de l'Eglise touchant ce Sacrement ..... avec réponse à tout ce que les Cardinaux Bellarmin, du Perron, & AUTRES ADVERSAIRES DE L'EGLISE, ont allégué sur cette matière. Par Edme Aubertin, Ministre de la parole de Dieu en L'EGLISE REFORME'E de Paris*: in-folio de 660. pag. en y comprenant la Préface *à Messieurs de l'Eglise Romaine.* L'Epitre Dédicatoire, datée du 6. Mars 1633. est adressée *aux Fidéles composants l'EGLISE DE PARIS.* L'Approbation porte : *Nous soussignés commis par le Synode des EGLISES de l'Isle de France, Picardie, & Pays Chartrain, à l'examen des Livres que les PASTEURS des susdites EGLISES pourroient mettre en lumière, déclarons*, &c. *Fait à Paris ce 15. Décembre 1632. Mestrézat, PASTEUR DE L'EGLISE DE PARIS. Drelincourt, PASTEUR de la même Eglise. DAILLE', MINISTRE DU SAINT EVANGILE en ladite Eglise.* Ce sont uniquement les qualités, que s'arrogérent les Ministres, & l'Auteur, avec les termes injurieux d'*Adversaires de l'Eglise*, appliqués aux Cardinaux Bellarmin, & du Perron, qui déterminérent le Clergé à supplier Sa Majesté de contraindre les Calvinistes à obéïr aux Edits qui leur permettent seulement de prendre la qualité de Ministres de l'Eglise PRETENDUE-RE'FORME'E, & qui leur défendent d'user *de paroles tendantes à sédition, ni de convice contre ceux qui font profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & particuliérement contre les Prélats, & Docteurs de l'Eglise.*

REM. C. *Il est certain qu'il eut sujet d'être content du succès de son Ouvrage.*

Je le crois sans peine. Les Protestans le louérent hautement, &, quoique peu lû, il passa parmi eux pour un chef-d'œuvre. Il n'en fut pas de même des Catholiques. Le peuple de cette Communion ne le lut point, & les Sçavans le méprisérent comme un recueil des preuves & des objections, que les Cardinaux Bellarmin, & du Perron, de même que plusieurs autres Controversistes Catholiques, avoient déja mille fois réfutées solidement. Ainsi de ce côté-là nul *succès*, dont Aubertin ait eu juste sujet *d'être content.*

Bayle paroît faire consister une partie de ce prétendu succès, en ce que le Livre ne fut point réfuté par les Catholiques. C'est à quoi tend le passage du Protestant Elie Benoist, transcrit par Bayle à la fin de la REM. E. où il est dit que *les Docteurs Catholiques non suspects* [Je ne sçais ce que signifient ces termes] *n'ont jamais osé le réfuter pié-à-pié.* Le fait est très faux ; mais quand même il seroit véritable, Bayle devoit se souvenir de ce qu'il avoit observé à l'Article du Cordelier du Bosc, REM. B. & C. que la non-réfutation d'un Livre n'est pas une preuve toujours concluante de sa bonté. Les Catholiques, ainsi que je l'ai dit, regardérent Aubertin comme un Adversaire terrassé d'avance par les Cardinaux Bellarmin, & du Perron.

Bayle transcrit ensuite à la REM. C. un passage de Daillé le fils, qui lui paroît fort concluant. Qui ne sera surpris que Bayle fût si peu instruit du sujet qu'il entreprenoit de traiter ? Daillé écrivant en 1671. a pû dire avec raison, que l'Auteur de la *Perpétuité*, imprimée en 1669. *in-4°.* ne combattoit de tout l'Ouvrage d'Aubertin, *que l'Histoire du changement de créance.* Daillé ne pouvoit pas deviner que le même Auteur devoit bientôt mettre au jour deux autres volumes *in-4°.* où l'Ouvrage entier d'Aubertin, avec tous les subterfuges du Ministre Claude venu à son secours, seroit réfuté pié-à-pié. Le second volume de la *Perpétuité* parut au mois de Décembre 1671. & le 3e. en 1674. Mais ce que Daillé ne pouvoit sçavoir alors, Bayle, 25. ans après, est-il excusable de l'avoir ignoré ? Puisqu'il vouloit en parler, ne devoit-il pas s'en instruire auparavant ? Il joint aux témoignages de Benoist & de Daillé, celui du Ministre Claude, qui écrivant sa grande Réponse, avant les deux derniers Tomes de la *Perpétuité*, dit que l'Auteur de cet Ouvrage *attaqua le Livre de M. Aubertin d'une manière oblique & indirecte.* Bayle ajoute à la REM. D. (en persévérant toujours dans la même erreur) que l'Auteur de la Perpétuité avoue *qu'il seroit fort à souhaiter que quelque personne habile travaillât à réfuter le Livre d'Aubertin.* Encore une fois pouvoit-il ignorer que M. Nicole qui avoit souhaité dans la Préface de son 1. Tome, qu'on réfutât l'Ouvrage de ce Ministre, l'avoit réfuté lui-même dans les deux Volumes suivans ? Bayle devoit-il encore ignorer que le Livre François d'Aubertin, avoit été entiérement réfuté dès 1646. par le nouveau converti Théophile Brachet de la Milletière ? Il avoit vû l'Ouvrage Latin d'Aubertin, & il en cite quelques passages tirés de la Préface. Mais s'il avoit ouvert le corps du Livre, il y auroit vû presque à chaque page le nom de la Milletière, comme d'un homme, qui avoit réfuté Aubertin, & auquel celui-ci s'efforçoit de répliquer.

REM. E. *Il fut exposé dans son agonie*

aux vexations du Curé de Saint Sulpice.

Ce Curé étoit le pieux Jean-Jacques Olier, dont le P. François Giry, Minime, a composé la vie, imprimée en 1687. *in-12.* La Tradition est à S. Sulpice, qu'Aubertin à la mort se trouva extrêmement troublé & irrésolu, & que ce ne fut que la violence de son fils, & les cris de sa femme, & des assistans Calvinistes, qui mirent obstacle à sa conversion. Ce fait est aussi rapporté dans la *Défense de la Foy Catholique, & de sa Perpétuité touchant l'Eucharistie contre le Ministre Claude. Par M. le Maire, Prestre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Chanoine & Archidiacre de Dunois dans l'Eglise de Chartres.* Paris, 1670. *in-4°.* pagg. 667. *Aubertin,* dit M. le Maire, *étant à l'article de la mort demanda un Prestre. M. Aulier,* [il faut écrire *Olier*, Curé de Saint Sulpice] *s'y transporta. Les Religionaires, appréhendant cette entrevuë, se barricadérent ..... Les portes ayant été depuis ouvertes,* M. Olier y entra, *& fut arresté, & pris à la gorge par le fils* d'Aubertin ..... & étant *passé, au risque de sa vie, jusqu'au lit du malade entouré d'un grand nombre de Religionaires, il n'eut pas ouvert la bouche, que la femme du Ministre, embrassa fortement ce Moribond, pleurant, & criant:* Que voulez-vous faire? voulez-vous nous perdre; ruiner votre femme & vos enfans? *De sorte, que le malade, combattu de mouvemens contraires, s'écria plusieurs fois avec une voix terrible:* Je voudrois être mort! Ah! que ne suis-je mort! *& mourut avec des paroles ambigues, qui marquoient le trouble de son esprit, & l'irrésolution de ses pensées.* Tout ce que Bayle, ou tout autre Protestant, pourroit avancer pour récuser M. le Maire, tout Catholique sera toujours en droit de le dire pour récuser Blondel. Je suis surpris que dans la vie de M. Olier, citée plus haut, il ne soit fait aucune mention de toutes ces circonstances, ni de ce que Bayle rapporte sur ce sujet.

Voici un fait ignoré de Bayle, & qui peut confirmer ce que j'ai dit sur les troubles d'Aubertin mourant. Je le tire de l'*Apologie pour les Catholiques*, Ouvrage de M. Arnauld, imprimé en 1682. L'Auteur, ayant observé qu'il suffit d'avoir lû les Pères, pour être convaincu qu'ils ont reconnu l'invocation des Saints, & honoré leurs images, ajoute au Tome II. pag. 224. » C'est pourquoi je n'ai pas été fort surpris de ce que M. Ouvrard (A), dont le mérite est assez connu, non seulement par sa parfaite connoissance de la Musique tant ancienne que nouvelle, mais aussi par son habileté dans plusieurs autres Sciences, m'avoit dit autrefois sur cela de M. Aubertin, qui a été sans contredit l'un des plus sçavans Ministres de ce siécle. Mais à l'occasion de ces disputes, j'ai été bien aise qu'il me confirmât par écrit ce qu'il m'avoit dit de vive voix. Je crois devoir mettre ici la réponse qu'il m'a faite le 22. Janvier de cette année 1682. *J'ai encore aussi présent l'entretien, que j'eus avec feu M. Aubertin sur l'Invocation des Saints, & la vénération de leurs Reliques,* (ce sont les paroles de M. Ouvrard) *que s'il n'y avoit que deux jours. Ce fut à l'occasion de l'autorité des Pères, qu'il me disoit avoir tous lus deux fois, mais en parcourant légèrement ceux qui ne faisoient pas à son dessein; & lui ayant demandé s'il leur donnoit quelque créance, ou s'il les avoit lus pour les contredire, il me dit qu'il étoit en tout de leur sentiment: & nous étant jettés sur l'article de l'Invocation des Saints, & de la vénération de leurs Reliques, il me répondit en propres termes: Qu'il n'y avoit point de vérité mieux établie en toute l'Antiquité, & que jamais il n'avoit prêché, ni rien écrit contre cette vérité. Ce qu'il a répété beaucoup de fois devant M. Corneillau, ancien Conseiller au Chastelet, qui vous en pourra rendre témoignage.*

» On croira ce qu'on voudra du récit de cet entretien (c'est M. Arnauld qui parle) On ne s'attend pas que les Ministres en demeurent d'accord .... Mais on doute qu'il se trouve beaucoup d'honnestes gens, qui se puissent imaginer que cela est inventé à plaisir. Un rapport aussi circonstancié, fait par un homme d'honneur, qu'on ne peut pas feindre avoir eu aucun interêt de mentir, ne manque guère de se faire croire. C'est une impression naturelle qu'il est difficile d'empêcher. Après tout, on ne prétend point en tirer avantage. Car un point aussi certain & aussi constant qu'est celui-là, n'en est pas plus confirmé par l'opinion que ce Ministre en peut avoir eue; & s'il est louable d'avoir connu cette vérité, il est à plaindre d'être demeuré dans une Secte, qui en a fait un des principaux points de sa séparation, & qui l'a toujours depuis décriée comme une erreur damnable, *sortie de la boutique de Satan.* «

Il étoit moralement impossible, qu'un homme [né peut-être Catholique] qui croyoit que c'étoit une erreur de sa Secte de regarder comme une doctrine *sortie de la boutique de Satan*, une doctrine qu'il avouoit être *une vérité des mieux établies dans toute l'Antiquité Chrétienne*, n'eût de tems en tems des scrupules sur la Reli-

(A) Voyez sur M. Ouvrard la Biblioth. du Richelet.

gion qu'il professoit. Et dans quel tems est-on plus livré à ces sortes d'inquiétudes, qu'à l'heure de la mort ?

Voyez le 36e. Volume des *Mémoires du P. Niceron*, où il est parlé d'Aubertin d'une manière très superficielle.

AUBIGNÉ. (D')……

Il s'apelloit Théodore-Agrippa. Je crois que Bayle dit sans raison que *d'Aubigné fut favori & Chancelier de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre*. Quelle apparence qu'étant né seulement en 1550. & cette Princesse étant morte en 1572. il ait été son Chancelier.

Voyez la *REM. Q.* de l'Article de Jeanne, Reine de *NAVARRE*, *l'Histoire de Genève*, par Spon, Tom. 1. pag. 534. Edit. de Genève, 1730. *in*-12. & le 28e. Volume des *Mémoires du P. Niceron.*

AUDEBERT. (GERMAIN)

Président en l'Election d'Orléans.

Il ne fut jamais Président, comme on le voit par son Epitaphe, rapportée à la REM. B.

On ne sauroit assez déplorer, ou la malice, ou l'ignorance de l'homme, quand on songe que Théodore de Beze a été accusé d'une infamie aussi abominable, sur un fondement aussi frivole, que l'est son Epigramme, de sua in Candidam & Audebertum benevolentia.

Tous les honnêtes gens souscriront sans peine à cette réflèxion. Mais convenoit-elle dans la bouche de Bayle, qui n'a pas honte de citer sans aucune censure à la REM. A. le passage de Bèze où celui-ci, en se justifiant de ce crime, l'impute lui-même à ses Accusateurs ? *Quod à nobis ne nominari quidem sine horrore potest, à vobis autem in vestris illis gurgustiolis, ut omnes norunt, pro ludo & joco ducitur.* Si un Catholique s'étoit ainsi défendu contre un Protestant, Bayle n'auroit-il pas observé qu'on risque de n'être pas crû en disant qu'on ne peut nommer sans horreur un tel crime, tandis qu'on ne fait pas difficulté de le rejetter de la manière la plus positive sur ses Adversaires ? N'auroit-il pas dit qu'on pouvoit se justifier sans employer un moyen si bas, qui met en quelque façon de niveau l'accusé & l'accusateur ?

Voyez le 24e. Volume des *Mémoires du P. Niceron.*

AUDIGUIER. (N. D')

Son nom de Bâtême étoit Vital. Il étoit Noble, & Seigneur, ou *Sieur de la Menor en Rouergue*. Qualité qui lui est donnée dans le Privilége de son *Pourtrait du Monde*. On voit dans son Epitre Dédicatoire à la Reine Marguerite, qu'il avoit été au nombre des Domestiques de cette Princesse avant 1604. & pendant qu'elle étoit encore au Château d'Usson. D'Audiguier étoit né en Rouergue, & peut-être à la Mènor, vers 1565. son père, qui étoit *Magistrat Royal*, le destinant à être son successeur, lui fit exercer quelque fonction de sa Charge en 1590. Ce fut dans ce poste qu'il fut attaqué par *onze* hommes, & blessé *le* 26. *Fevrier* 1591. Le 8. d'Avril suivant, qui fut le jour de sa prémière sortie depuis sa guérison, il fut attaqué de nouveau, & blessé avec son père, par *ces mêmes gens qui soulevoient la Bourgeoisie contre Henri IV. & en faveur de la Ligue.*

REM. A. *Il est Auteur de plusieurs Livres.*

On en trouve un Catalogue plus exact dans la *Bibliothèque du Richelet*, & dans le *Supplément de Moréri* (A), imprimé en 1735. que dans Bayle. Voici quelques autres Ouvrages de d'Audiguier, omis par les Auteurs que je viens d'indiquer. 1°. Le *Pourtrait du Monde*. Paris, 1604. *in*-12. pagg. 325. C'est un Ouvrage moral. 2°. *Epitres Françoises & libres discours*. 1608. *in*-12. pagg. 367. 3°. un autre Ouvrage sous le même titre, mais différent du prémier. 1625. *in*-8°. pagg. 521. 4°. *Les diverses Fortunes de Panfile & de Nise, où sont contenues plusieurs amoureuses Histoires, tirées du Pelerin en son pays, de Lopé de*

(A) On lit dans ces deux Ouvrages, que *les Amours de Lysandre & de Caliste, Histoire Tragique de notre tems*, ont été imprimées *pour la prémière fois à Lyon, en* 1612. *in*-12. de 646. pages. La prémière Edition est de Paris, *in*-8°. pagg. 796. imprimée sur un Privilège du 12. Août 1615. Elle vit le jour apparemment la même année, ou la suivante. Ce que je ne puis cependant assurer, parce que le frontispice manque dans mon exemplaire, où on lit à la tête du premier Livre, *Histoire Tragicomique, & non pas Tragique*. En effet cette prétendue Histoire, contenue en dix Livres, finit à la manière des Romans, c'est-à-dire, par le mariage. Un Anonyme en fit un abregé qu'il traduisit en Allemand. L'Original & la Traduction furent imprimés à Amsterdam, chez Jean de Ravesteyn, en 1670. *in*-12. sous ce titre : *Histoire des Amours de Lysandre & de Caliste*, Par M. d'Audiguier. (Le titre Allemand porte ce qui suit) *arrivée en France, la plus grande partie, à Paris, en l'année* 1606. *sous le Regne du Roi Henri le Grand*. L'Auteur de la *Bibliothèque des Romans*, qui cite cette Edition, ne dit point qu'elle est accompagnée d'une Traduction Allemande, ni que ce n'est qu'un simple abregé. Il se trompe encore en donnant le nom d'Henri à l'Auteur.

Vega;

Vega; Paris, 1614. *in*-8°. pagg. 390. 5°. *Histoire Æthiopique* d'Héliodore, traduite par Amyot, & retouchée pour le stile par d'Audiguiet. Cette Edition fut faite en 1609. ensuite réimprimée en 1614. & en 1616. 6°. La *perfection du Chretien de Rodriguès*, traduite par d'Audiguier fut imprimée l'an 1623. en 3. vol. *in*-8°.

Lorsqu'en 1638. l'Académie Françoise commença le *Catalogue des Livres les plus célèbres en notre langue*, qu'on pourroit consulter, & citer même dans le Dictionnaire futur, elle y fit entrer les Ouvrages en prose d'Audiguier.

DANS LE TEXTE. *Il disoit un jour par une bravade de Gascon, qu'il tailloit sa plume avec son épée. Il y en a qui assurent que l'on lui répartit que c'étoit donc à cause de cela, qu'il écrivoit si mal.*

Voici l'origine de cette Histoire, si je ne me trompe. D'Audiguier, dans le second volume de ses *Œuvres Poëtiques*, imprimé en 1614. inséra une *Ode au feu Roi* (Henri IV.) qui commence ainsi :

» Sire, parmi les Beaux-Esprits,
» Qui portent dessus leurs Ecrits
» L'éternité de votre gloire ;
» Je veux que la Postérité
» Me donne autant d'authorité,
» Qu'ils peuvent laisser de mémoire.
» Que si je ne vole aussi haut,
» Comme du Perron, ou Bertaut,
» Il faut pardonner à l'épée.
» Ma plume sent la qualité
» D'un homme qui porte au côté
» Le taillant, dont elle est coupée «.

L'Ode finit en cette manière :

» Ainsi puissiez-vous, ô grand Roi,
» Voir par les effets de ma foi
» Le puissant désir qui m'allume
» De vous servir par le couteau,
» Et puis le remettre au fourreau,
» Pour vous honorer par ma plume «.

La pensée de d'Audiguier, comme elle est ici exprimée, est bien éloignée de l'ait de fanfaronade qu'elle porte dans le passage de Sotel, qui l'avoit tirée, selon Bayle, du *Socrate Chretien* de Balzac. Voilà comment il arrive qu'on donne un tour malin à certaines expressions assez innocentes. Quant à la téponse faite à d'Audiguiet, suivant Sorel, transctit pat Bayle, je la trouve dans cette Epigramme de Saint-Amand *sur un Ecrivain de Gascogne* :

» Ce petit fanfaron à l'œillade échapée,
» Qui fait le grand Auteur, & n'est qu'un animal,
» Dit qu'il tranche sa plume avecque son épée.
» Je ne m'étonne pas s'il en écrit si mal «.

Je doute que Saint-Amand ait voulu parler de d'Audiguier. Cette Epigramme ne se trouve que dans la 3e. partie des Œuvres de ce ptemier, imprimées en 1649. & je ne la ctois pas antérieure à l'année 1645. Il patoît avoir en vuë un Auteur vivant. Or d'Audiguier étoit mott au plûtard dès 1630. Peut-être Saint-Amand sçavoit-il en général qu'un Auteur avoit débité cette *bravade de Gascon*.

Dans les Poësies de du Four, Médecin, & mauvais Poëte de Caën, imprimées après 1660. *in*-12. il y a une Epigramme terminée pat la même pointe.

REM. B. *Un passage me fait croire que l'on tua notre d'Audiguier l'an 1630. Ce passage est pris d'une Lettre de Balzac datée du 20. d'Août 1630. D'Audiguier n'y est pas nommé ; mais je ne doute nullement que ce ne fût cet Ecrivain. Son caractère n'est pas mal représenté dans les paroles suivantes*, &c.

Pour moi je doute fort que Balzac ait eu en vuë d'Audiguier dans le long passage cité par Bayle. Il paroît d'abord que Balzac fait mention d'un homme, qui lorsqu'il mourut avoit encote la manie de composer des Vers, de les ctoire fort bons, & de les donnet au Public. Or ce caractère ne semble pas convenir à d'Audiguiet qui ne versifioit plus depuis long-tems, & dont le detnier Ouvrage est de 1625. c'est-à-dire antérieur de cinq ans à la Lettre de Balzac. D'Audiguier, d'ailleurs s'estimoit infiniment plus pat son courage & par ses vertus militaires, que par sa plume, & par sa Poësie. Enfin je ne crois pas que Balzac ait pû dire raisonnablement que d'Audiguiet étoit un si mauvais Ecrivain, qu'*il n'y avoit pas moyen de le souffrir parmi les Auteurs modernes*. Il semble aussi que Balzac parle d'un homme qui s'étoit battu, & qui s'étoit *fait tuer* ; & non d'un homme qui avoit été *assassiné*. C'est ce que le passage de Balzac fait entendte. Je ferois donc fort porté à ctoire que d'Audiguiet ne vécut pas jusqu'à 1630. Dans un Recueil de la Serre, intitulé : *Le Bouquet des plus belles fleurs de l'Eloquence, cueilli dans les Jardins des Sieurs du Perron. . . . d'Audiguier*, &c. Paris, 1625. *in*-8°. on lit à la pag. 293. ces paroles de d'Audiguier, adressées à une Dame : *Comme mes Vers sont des choses que je ne méprise point, aussi ne les estimerois-je pas tant, que j'en veuille tirer ma gloire ; car elle consiste plus en mes actions qu'en mes Ecrits, & plus en votre service, qu'en toutes mes autres actions. J'honore fort une belle plume ; mais la droite inclination de mon naturel, & la condition en laquelle Dieu m'a fait naître, me fait préférer une bonne épée. Je ne dispute point davantage des Armes sur les Lettres, ni des Lettres sur les Armes. Je parle de mon humeur, qui m'a fait perdre plus de sang, cou-*

rant après les lauriers de Mars, que je n'ai jamais consommé d'encre, pour mériter celui d'Apollon. Voilà, ce me semble, un caractère diamétralement opposé à celui du Brave de Balzac. Autre preuve, que ce n'est pas de d'Audiguier qu'il a voulu parler en sa Lettre de 1630. Dans l'Epitre Dédicatoire des *libres Discours* imprimés en 1608. adressée à M. de Bajaumont, d'Audiguier s'exprime ainsi :

» Que si les horreurs de la Guerre
» Ressortent jamais des Enfers.....
» Alors je reprendrai mes armes...
» Pour vous faire voir par effet,
» Que je sçais mieux faire qu'écrire,
» Et fais plus d'état du bien fait
» CENT MILLE fois que du bien dire «.

Y a-t-il rien de plus opposé qu'à ce que disoit Balzac du Poëme de d'Audiguier, que l'Auteur de ce Poëme *ne comptoit pour rien son courage.... & qu'il ne se piquoit que de bien dire & de bien écrire* ?

D'Audiguier date plusieurs de ses Lettres des Camps de Clairac, de S. Jean d'Angely, & de Montauban, où il s'étoit trouvé en 1621. Il n'a jamais été marié. Guillaume Colletet a fait la vie de Vital d'Audiguier, comme on le voit par le Catalogue de ses *Vies des Poëtes François*, imprimé dans la *Bibliothèque historique de la France* du P. Le Long, qui met sa mort à l'année 1624. peut-être d'après Colletet lui-même.

D'Audiguier, dit Bayle, *avoit un Neveu, qui a passé pour l'Auteur de la Stratonice ; mais on croit que Malleville l'avoit faite, & qu'étant un de ses meilleurs Amis, il la lui donna.*

Comme Pellisson avance ce fait sans preuve, je crois que cette traduction doit être attribuée à ce d'Audiguier, qui signoit ainsi son nom : *P. D. T.* Voyez sur cet Auteur la *Bibliothèque du Richelet*, & le *Supplément de Moréri*, imprimé en 1735.

Je crois, ajoute Bayle, *que ce Neveu est l'Auteur de l'Eromène.* Cet Ouvrage, qui parut en 1620. est incontestablement du Neveu de Vital d'Audiguier.

Il y a eu un d'Audiguier, Avocat au Parlement de Paris, qui a publié quelques plaidoyés. J'ignore s'il est le même que le Neveu, &c.

C'est un Auteur différent. Il s'apelloit Henri Daudiguier, S^r. du Mazet, & étoit Avocat au Parlement & au Conseil. Il en est parlé dans la *Bibliothèque du Richelet*, & dans le *Supplément de Moréri de 1735.* Je dirai seulement que ce Daudiguier en 1662. étoit depuis plus de dix ans *Avocat Général de la Reine Mère*, & que son *Censeur censuré* (oublié dans la Bibliothèque du P. Le Long) *adressé au Sieur de Sandricourt, Auteur d'un libelle intitulé : Le Censeur du Tems, &c.* est une mauvaise Brochure *in-4°.* de dix pages. Au reste, *le Sieur de Sandricourt* n'est autre que le célèbre François de Mezeray, Auteur de plusieurs Pièces Satiriques sur le Gouvernement, qui parurent en 1652.

Je crois que l'Avocat Daudiguier mourut avant 1680.

AVENTIN. (JEAN)

REM. A. *Il naquit l'an 1466.*

L'Editeur d'Aventin met sa naissance à cette année. Mais J. G. Schelhorn cite une vie Allemande de cet Historien, où sa naissance est marquée à l'an 1467. d'après un Manuscrit d'Aventin lui-même (A).

REM. B. *Zieglerus dit que cet homme se nommoit Jean Thurmair, & que delà vint que Leonard d'Eckh donna le nom de Thurniomarus à Jean Aventin. Il ne semble pas que l'un de ces noms vienne de l'autre. Il y a peut-être dans l'un ou dans l'autre quelque faute d'impression.*

La conjecture de Bayle est juste. Aventin s'appelloit en Allemand Thurmayer, qu'on latinisa *Thurinomarus*, ou *Duromarus*.

MEME REM. *Lambecius le blâme de s'être apellé* Aventinus, *au lieu d'*Abusinensis, *puisqu'il étoit d'Abensperg.*

J. G. Schelhorn prétend que notre Historien prit le nom d'*Aventinus*, parce que la Ville d'Abensperg est appellée Aventsperg dans de vieux Monumens.

REM. G. *Son Histoire s'étend jusqu'à l'année 1533.*

Elle finit à l'an 1460. L'Auteur la commença le 6. Fevrier 1519. & l'acheva quelques mois avant sa mort, arrivée le 9. Janvier 1534.

MEME REM. *Elle ne vit le jour qu'en 1554.*

Dès 1522. L'Auteur en avoit publié un Essai en Allemand, à Nuremberg, *in-folio.*

REM. I. *La plûpart des autres Ecrits de cet Auteur, n'ont pas été imprimés.*

Il y a un Catalogue exact des Ouvrages d'Aventin dans la *Bibliotheca mediæ & infimæ Latinitatis*, de Fabricius.

DANS LE TEXTE. *En 1529. on le mit en prison. Personne n'a jamais sçû au vrai l'Histoire d'une telle violence.*

Le véritable sujet, c'est qu'il fut soup-

(A) Je ne sçais pourquoi Fabricius, qui cite cette même vie pour la naissance d'Aventin, la fixe à l'an 1474.

çonné d'Héréſie. Conſultez *Pirckeimer. Epiſt. ad B. Rhenanum*, *Edit. à Gundlingio*, *Præfat. ad Annal. Avent. & Molleri Diſſert. de Avent. §. XI.* 1698. *in*-4°.

Voyez Fabricius, *Bibliot. med. & inf. Lat.* les *Aménités litteraires* de Schelhorn, Tom. 5. pag. 81. & 302. & Tom. 6. pag. 596. Dans le 38ᵉ. Volume des *Mémoires de P. Niceron*, il y a un Article d'Aventin, qui mérite à peine d'être lû. L'Auteur a ignoré que Fabricius, & Schelhom avoient parlé fort au long de cet Hiſtorien.

AVERROËS.

REM. A. *Il a fleuri au XII. Siécle. Je n'en vois guère donner d'autre preuve, que celle-ci : c'eſt que ſes deux fils furent vûs par Gilles de Rome à la Cour de Frederic Barberouſſe.*

Bayle eſt tombé ici dans une faute conſidérable. L'Empereur Frederic I. dit *Barberouſſe*, mourut en 1190. & Gilles de Rome en 1316. 126. ans après lui. Il eſt donc impoſſible que Gilles de Rome ait vû les fils d'Averroës à la Cour de ce Prince, à moins qu'on ne ſuppoſe qu'il a vécu plus de 140. ans. » Apparemment, dit M. le Clerc (A), » Gilles dans l'endroit de ſes Queſtions, » que l'on cite, a mis ſimplement *Frederic*, » & quelqu'un par ignorance aura ajouté, » *Barberouſſe*, au lieu qu'il falloit mettre » *Frederic II.* qui eſt mort en 1250. le P. » Pagi fixe l'année de la mort d'Averroës à » l'an 1206. & remarque qu'Averroës date » ſon Commentaire ſur Ariſtote, de l'an » 1197. (*Il falloit dire* 1198. *comme l'a très » bien obſervé le P. Pagi.*) Ainſi Averroës » a vécu dans le XII. Siécle du tems de » Fréderic I. ſurnommé *Barberouſſe* ; & » ſes enfans ont pû être vûs 40. ans après » la mort de leur père, ou même un peu » plûtôt, à la Cour de Fréderic II. par » Gilles de Rome, dont je n'ai pû vérifier » l'endroit, n'ayant point ſon Ouvrage. » Voyez Pagi, *ad An.* 1197. *n. III* «.

Pour moi je penſe que Gilles de Rome n'a pû voir les fils d'Averroës à la Cour d'aucun Fréderic. Ce n'a pû être à la Cour de Fréderic I. comme l'a prouvé M. le Clerc. J'ai peine à croire que ce ſoit à celle de Fréderic II. puiſqu'il n'eſt pas facile de comprendre comment Gilles de Rome, mort le 22. Décembre 1316. a pû ſe trouver dans un certain âge à la Cour de ce Prince avant 1250. Ce ne peut être non plus à celle de Fréderic III. élu en 1314. Averroës, étant mort dès 1206. Je ne puis rien dire de certain ſur ce ſujet, ayant cherché inutilement le Livre de Gilles de Rome. Naudé, le premier qui ſoit tombé dans cette faute, y a entraîné un grand nombre d'Auteurs, tels que Du Pin, Pope-Blount, &c. Je crois, au reſte, qu'on a débité bien des fables ſur Averroës, & que Bayle a rapporté dans cet Article un grand nombre de faits qu'il ſeroit difficile de prouver ; ſurtout le *moriatur anima mea morte Philoſophorum* !

AUREOLUS (PIERRE)

Bayle cenſure Moréri de n'avoir pas fait un bon uſage d'une vie d'Aureolus. La faute de Moréri n'eſt pas d'avoir fait mauvais uſage de cette vie ; mais d'avoir cité ou indiqué une vie qu'il n'avoit point vuë, & qui n'exiſte pas.

On a dit qu'il fut promu au Cardinalat. Ceux qui l'ont dit ſe ſont trompés, comme le prouve fort bien le P. Wading dans ſes *Annales Ordinis Minorum*, ſur l'an 1316.

REM. B. *Il étoit trop avide de ſe diſtinguer par des opinions nouvelles. C'eſt un caractère d'eſprit fort dangereux. Je n'entends nullement parler de ceux qui travaillent à des Réformations néceſſaires.*

Ce caractère ne pourroit-il pas être appliqué juſtement à Bayle lui-même ? La reſtriction, *qu'il n'entend point parler de ceux qui travaillent à des Reformations néceſſaires*, eſt faite, comme on le voit clairement, en faveur des prétendus Apôtres, Luther, Calvin, &c. Mais ſi elle étoit recevable, elle ſuffiroit pour juſtifier tous les *eſprits novateurs & brouillons*, dont il parle dans la même Remarque. Voyez ci-deſſus l'Article *ARMINIUS*.

REM. C. *On prétend qu'il a ſoutenu l'impoſſibilité de la Création.*

Capreolus, ſon Adverſaire, lui impute uniquement d'avoir dit au ſujet de la Création : *Concluſiones, quæ innituntur rationi naturali, non valent.*

REM. D. *Les Dominicains le firent réfuter par Capreolus.*

Cette commiſſion, donnée à Capreolus, eſt purement imaginaire, & de la même nature de celle que donna la Sorbonne à Jacques Almain, dont j'ai parlé plus haut. Capreolus, ſimple Bachelier à Paris, commença d'y lire, ſuivant la coutume, le Maître des Sentences, & dans ſa première année il expliqua le premier Livre. Il défendit S. Thomas contre ſes Adverſaires, mais autant contre Durand, Scot,

(A) *Remarques ſur Moréri.*

&c. que contre *Aureolus*. Il acheva ce premier Livre en 1409. pres d'un Siécle aprés qu'Aureolus eût achevé le sien. Il fit ensuite sa Licence, qu'il termina à l'an 1412. à Pâques. Long-tems aprés, étant simple Couventuel à Rhodés, qui étoit sa maison de Profession, il composa son Commentaire sur le II. des Sentences, & l'acheva l'an 1426. le III. en 1428. & le IV. en 1432. sans qu'on trouve la moindre preuve, qu'il eût travaillé par une commission expresse.

REM. E. *Je dirai quelque chose de ses Ecrits.*

Le premier Tome des Commentaires d'Aureolus, est sur le premier Livre des Sentences, & divisé en deux Parties, *in-folio* de 1126. pages, & imprimé en 1596. par les soins du Cardinal Sarnano. Le second Volume contient le Commentaire sur le II. & le III. des Sentences, en 542. pag. sur le IV. en 326. pages, & enfin *Quodlibeta sexdecim* en 155. pages *in-folio*, imprimé en 1605. & auquel le Cardinal Sarnano n'eut aucune part. J'ai vû plusieurs exemplaires de ce grand ouvrage d'Aureolus; mais je n'en ai trouvé aucun, où il y eût au commencement un abrégé de sa vie.

MEME REM. *A quoi songe Oldoïni, quand il se vante d'avoir vû le Traité d'Aureolus, de Conceptione Virginis Mariæ, imprimé à Toulouse, l'an* 1314 ?

Je crois que 1314. est dans Oldoïni une faute d'impression pour 1514.

AUROGALLUS. (MATTHIEU)

J'ai vû plusieurs Manuscrits Grecs apportés du Levant en Bohême par le Baron Bohuslas de Hassensteyn, & parvenus entre ses mains, cognationis & studiorum hæreditario jure. Il semble qu'on pourroit inférer de ces paroles latines, qu'il étoit parent de ce Baron.

Ces paroles ne pourroient-elles pas signifier, que le Baron de Hassensteyn, étant homme de Lettres, aussi bien qu'Aurogallus, & Bohêmien comme lui, on exhorte celui-ci à publier les Manuscrits que ce Baron, son Compatriote, avoit apportés en Bohême, & qu'Aurogallus s'étoit approprié, par avance, en vertu du droit, que lui sembloit donner leurs communes études, & leur patrie commune ?

AUTON. (JEAN D')

Il vivoit sous le Regne de Louis XII.

Il vécut aussi sous une partie du Regne de François I. n'étant mort qu'en 1523. selon les Auteurs de la *Gallia Christiana*.

Son Histoire de Louis XII. fut publiée à Paris, l'an 1515. *in-4°. par Théodore Godefroy. Elle ne s'étend que depuis l'an* 1506. *jusqu'à l'an* 1508.

1515. est sans doute une faute d'impression pour 1615. année où Godefroy publia la fin de cette Chronique, c'est-à-dire, les années 1507. & 1508. Mais il ne falloit pas oublier que le même Godefroy, cinq ans aprés, c'est-à-dire en 1620. donna les premières années; sçavoir 1499. 1500. 1501. & 1502. La Chronique d'Auton, conservée en manuscrit dans la Bibliothèque du Roi, commence à l'année 1499. & finit à l'an 1508. Elle est contenue en trois Tomes, dont le dernier, qui comprend les années 1506. & 1507. ne se trouvent plus, suivant le P. Le Long (A), & le P. Niceron (B). Mais ils se sont trompés, s'il en faut croire le P. de Montfaucon, qui cite formellement (C) les Annales d'Auton contenant ces deux années. Le même P. de Montfaucon cite des *Œuvres Poëtiques* de notre Historien (D). Dans le *Cérémonial de France*, par Godefroy, Tom I. on trouve une *Description de l'entrée de Louis XII. à Genes en* 1505. *par d'Auton.*

(A) *Bibl. Hist. de la France*, p. 385. N°. 7513.
(B) Tom. 17. Art. *Theodore Godefroy*.
(C) *Nouv. Bib. des Mss.* p. 842.
(D) *Ibid.* pag. 988. & 1072.

B.

BABELOT.

Les sources, d'où cet article est tiré, sont si suspectes, qu'un Critique impartial auroit honte d'y puiser sans examen.

C'est grand hazard, dit Bayle, *si les Confrères de Babelot ne l'ont mis au rang de leurs Martyrs.*

Ils l'auroient pû faire avec autant de droit qu'en ont eu les Protestans de mettre au nombre de leurs Martyrs je ne sçais combien de gens de leur Secte, comme Marlorat, *&c.* pendus pour crimes, & non pas précisément, pour cause de Religion. Au reste, dans le Catalogue des Martyrs Franciscains, donné par Wading, il n'est fait aucune mention de Babelot.

BABYLAS.

S. Chrysostôme a déployé plus d'une fois toutes les forces de son éloquence pour célèbrer la mémoire de S. Babylas. C'est dommage qu'il n'ait pas été assez instruit des faits qu'il avance. Il suppose que ce Martyr fut mis à mort, pour avoir exclu de l'entrée de l'Eglise un Empereur criminel, & il parle du crime de cet Empereur en homme qui n'avoit guère consulté l'Histoire, &c.

Voyez la réfutation de cet Article dans la *Dissertation sur ce que rapporte S. Chrysostôme du Martyre de S. Babylas, contre la censure injurieuse, que fait Mr. Bayle de la Narration du S. Docteur.* Mém. de Trév. Juin 1737. Art. 63.

BACHOVIUS. (REINIER)

Il laissa, entre autres enfans, Reinier, ou Reinhard Bacovius, qui dit en confidence à un Professeur Luthérien, &c.

Il falloit dire, à un Etudiant Luthérien, qui fut depuis un célèbre Professeur. Otho Tabord n'étoit alors qu'un jeune homme.

Il dit qu'il quitteroit sa Profession d'Heidelberg, & s'en iroit à Strasbourg.

Bachovius n'avoit point alors, c'est-à-dire, en 1627. de Profession qu'il pût quitter à Heidelberg. Il n'y avoit plus dans cette Ville ni Professeurs, ni Université, depuis que l'Empereur Maximilien de Bavière avoit cassé ce Corps en 1622. Elle ne fut rétablie qu'après le retour de Bachovius, depuis son voyage de Strasbourg.

Ne trouvant pas de quoi vivre à Strasbourg, il retourna à Heidelberg.

Il ne s'en retourna pas d'abord à Heidelberg, mais à Spire.

Il fut flottant sur la Religion.

Bayle fait entendre que Bachovius flottoit entre le Calvinisme & le Luthéranisme: ce qui n'est pas vrai. Il falloit dire, entre le Protestantisme, & la Religion Catholique. En effet, il rentra dans le sein de l'Eglise, *sine ulla æquivocatione*, comme il le dit lui-même.

Voyez la *Bibliothèque Raisonnée*, Tom. 16. pag. 183. la *Bibliothèque Françoise*, Tom. 29. Part. II. pag. 187. & le 41. Volume des *Mémoires du P. Niceron.*

BACOUË. (LEON)

Il est parlé moins exactement de cet Auteur dans Bayle, que dans le Dictionnaire de Moréri, auquel on peut ajouter ce que je vais dire.

Ce fut en 1686. qu'il parvint à l'Evêché de Pamiers. Son Poëme intitulé: *Delphinus, seu de prima Principis Institutione*, fut imprimé in-4°. à Toulouse en 1670. & non pas en 1671. Il est divisé en VI. Livres, & de 322. pages. En 1671. il fut orné d'un nouveau frontispice, & d'une Epitre Dédicatoire à M. de Montausier, Gouverneur de M. le Dauphin. Ce Poëme fut réimprimé dans la Ville d'Alby, en 1685. *in-8°.*

Outre cet Ouvrage, ce Prélat a composé un autre Poëme *in-4°.* de 82. pages, imprimé à Toulouse en 1667. sous ce titre: *Sanctiss. ac Beatiss. Patri Clementi IX. Carmen Panegyricum.* Trente-deux ans auparavant, il avoit donné au Public une Traduction de la *Somme de Théologie Morale & Canonique, composée en Espagnol par le P. Henry de Villalobo, Religieux de S. François*, &c. *Traduite par le P. Léon Bacoué, Théologien du même Ordre. Paris*, 1635. *in-folio*, en deux Parties, dont la première est de 1174. colomnes, & la seconde de 964.

L'Abbé de Marolles, qui fait mention de ce Père dans ses Mémoires, l'appelle *de Bacou.*

BADIUS. (JODOCUS)

Il s'établit à Lyon.

Ce fut vers 1491. Il y enseigna les Belles-Lettres pendant dix ans, ou environ.

M. Chevillier assure que Badius avoit été Professeur à Paris, & ensuite à Lyon.

Je ne doute presque pas que M. Chevillier ne se trompe. Trithème, parlant en 1494. de Badius, au sujet duquel il paroît fort bien instruit, ne dit pas un mot de son séjour à Paris. Il dit simplement que Badius passa d'Italie à Lyon, & son récit est fort vrai-semblable. Ce fut en cette Ville, qu'il devint Auteur pour la première fois en 1492.

REM. B. & C. Le Catalogue des Ouvrages de Badius cités par Bayle d'après Valere André, & Swertius, n'est pas complet. Badius a composé un Livre oublié par ces Bibliothècaires, & qui a pour titre : *Commentum duplex in Boëtium de consolatione Philosophiæ .... Item commentum in eundem de Disciplina Scholarium, cum commento in Quintilianum de officio Discipulorum diligenter annotata.* Le premier des deux Commentaires sur Boëce, *de la consolation*, est celui, qui est attribué à Saint Thomas. L'autre, qui y est joint chapitre par chapitre, est de Badius, qui adresse ce Livre *Stephano Geynardo, Bonarum Literarum studioso, & Bibliopolarum Lugdunensium optimo viro nimirum integerrimo .... Ex ludo nostro Literario Lugdunensi.* Ce volume, sans chiffres, est un assez gros *in-folio* de petite forme, qui fut achevé d'imprimer à Lyon par Jean de Vingle, le 20. Avril 1498.

REM F. *Il n'étoit plus en vie au mois de Décembre* 1535.

Il mourut certainement dans le cours de 1535. quoique Clénard le crût encore vivant en 1536. puisque dans une Lettre du 2. Octobre de cette année, il prie Resctius, son Ami, au cas qu'il aille à Paris, de saluer Badius de sa part. Le dernier Livre qu'il imprima, si je ne me trompe, a pour titre : *Annotationes Petri Mosellani Protogensis in Auli Gellii Noctes Atticas mense Januario* 1534. (1535. selon le calcul d'aujourd'hui) petit *in-folio*.

REM. H. *Il vint à Paris vers* 1499. *ou* 1500.

Il étoit encore à Lyon en 1501. c'est de cette Ville qu'il date l'Epitre Dédicatoire des Sermons de Leonard d'Udine, de l'impression desquels il avoit pris soin. Cette Epitre, qui est du 5. Juin 1501. est adressée *Guillermo Totani*, à Guillaume Toutain, Prieur des Dominicains de Lyon. Il quitta cette Ville fort peu après, & le premier Livre, sorti de l'Imprimerie qu'il dressa dans Paris, est de la fin de la même année 1501.

MEME REM. *Badius étoit marié en* 1500. *avec la fille de Jean Trechsel.*

J'en doute fort. Badius, dans l'Epitre du 5. Juin 1501. citée ci-dessus, adresse ces paroles à Guillaume Toutain : *Spero te... munificentiam M.* (Magistri) *Joannis Treschsel laudatum ire ; cujus jam anima requiescat in pace, qui, ut hoc opus transportare facile sit, in hujusmodi forma... imprimere curavit.... Johannes Cleyn elaborare fecit. Nos quoque, quanta potuimus animadversione, effecimus ut castigatius emitteretur.* Je crois que si Badius eût été gendre de Treschsel, il l'eût fait connoître ici, & eût dit quelque chose de plus de cet Imprimeur, qui avant sa mort avoit commencé d'imprimer *in-8°.* les Sermons de Léonard d'Udine, dont j'ai parlé ci-dessus. D'ailleurs Henri Etienne, petit-fils de Badius, & qui sçavoit sans doute quel âge avoit son grand-père, quand il se maria, dit expressément, qu'il étoit déja avancé en âge, *jam senescens.* Ce qu'il n'auroit pû dire, ce me semble, de Badius, né en 1462. & marié en 1500. Je crois donc que Badius ne se maria que quelques années après qu'il se fut établi à Paris.

DANS LE TEXTE, *Conrad Badius, son fils, naquit à Paris, & fut s'établir à Genéve. Il devint fort bon Protestant, & il le témoigne dans l'Alcoran des Cordeliers. Il en a traduit le premier Livre, & compilé le second, & il a orné l'un & l'autre de Notes marginales, qui emportent la piéce. Il étoit Imprimeur & Auteur, & se mêloit de faire des Vers François. Il en a fait contre Nostradamus.*

Voilà tout ce que Bayle nous apprend sur Conrad Badius, qui est l'Auteur, si je ne me trompe, d'un Livre si rare, qu'on n'en connoît presque qu'un seul exemplaire, transporté depuis peu à la Bibliothèque du Roi. Ce livre a pour titre : *Satyres Chrestiennes de la Cuisine Papale. Imprimé par CONRAD BADIUS, Avec Privilége* : *in-8°.* de 131. (A) pages, sans compter trois pages de *matiere diverse en Ryme.* Je doute infiniment qu'il ait été imprimé *avec Privilége*, comme le frontispice l'annonce. Il parut sans doute à Genève, où Conrad Badius tenoit son Imprimerie. Ce ne put être avant 1553. puisqu'on y trouve la *Com-*

(A) A la page 141. de la *Bibliotheca Selectissima*, &c. *Sam. Engel, Bernæ*, 1743. *in-8°.* on lit : *Satyres Chretiennes de la Cuisine Papale, imprimé par Conrad Badius.* 1560. 4to. *pag.* 131. C'est le même nombre de pages que dans l'Edit. *in-8°.* Peut-être a-t-on mis 4to pour 8vo. Quoiqu'il en soit, l'année n'est pas marquée dans l'Edit. *in-8°.*

plainte de Messire Pierre Liset sur le trépas de feu son nez, mise au jour pour la première fois cette même année à la suite de l'*Epistola Magistri Benedicti Passavantii*.

J'ai dit que Badius étoit l'Auteur des *Satyres Chrestiennes*. Voici les raisons qui m'engagent à le croire. Ce fut lui qui les imprima. Il étoit *Auteur & Poëte*, ainsi que le rapporte Bayle d'après du Verdier. Les *Satires Chrestiennes* sont en vers. *Il devint fort bon Protestant, comme il le témoigne dans son Alcoran des Cordeliers, qu'il a orné de notes marginales qui emportent la piéce*. Les *Satires Chrestiennes*, (au nombre de huit & en vers à quatre piés) sont absolument du même goût; & il paroît par la Préface, que l'Auteur, après avoir été Catholique, embrassa la Religion Prétendue Réformée, pour laquelle il témoigne un grand zéle. Je ne sçais lequel domine plus dans cet Ouvrage, ou de la grossiéreté, ou de l'emportement. Les expressions les plus licentieuses y sont employées, & les injures contre les Catholiques, y sont portées à un tel excès, qu'il est impossible de se persuader que l'Auteur se soit séparé d'eux par un motif de Religion. Les régles de la probité n'y sont guère moins violées, que celles de la bienséance. Ces *Satyres* sont terminées par quelques petites Piéces de Poësie presque aussi licentieuses, parmi lesquelles se trouvent quelques *Epigrammes* que des Poëtes modernes ont adoptées sans façon. J'en rapporterai une, qui décéle assez bien l'Auteur de l'*Alcoran des Cordeliers*.

Un homme un jour aux Cordeliers étoit,
Contemplant fort la beauté de ce lieu.
En un endroit, où sa vuë se jettoit,
Vit Saint François MIS AU-DESSUS DE DIEU.
S'en va au Chœur, & se met en ce lieu,
En demandant à un Frère Briffault,
Pourquoi n'est Dieu assis là le plus hault?
Quoi? répond-il, ce n'est pas la raison?
Car tu sçais bien qu'en tout endroit il faut
Que chacun soit le maître en sa maison.

BADUEL. (CLAUDE)

Il écrivoit bien en Latin, & il étoit bon Orateur.

De tous les Ouvrages de cet Ecrivain, je n'ai vû qu'un Recueil *in*-8°. imprimé à Lyon en 1552. contenant des Remarques sur les Oraisons de Ciceron *pro Milone, & pro M. Marcello*, avec plusieurs Harangues, dont Bayle a détaillé une partie. Mais la Latinité de Baduel m'a paru très médiocre, & l'Ecrivain assez froid Orateur. Je crois qu'on ne perd pas beaucoup à ne pas lire ses Ouvrages, malgré les éloges qu'en fait Bayle.

On voit par l'Epitre Dédicatoire de ce Recueil, qu'il avoit trois enfans en 1552. *Habeo jam tres natos filios, uxorem adhuc tanquam vitem Domi, ut inquit Spiritus Sanctus, ea fœcunditate, ut hoc sexu nostro, stirpisque virilis genere, singulis prope annis domum meam augeat.*

Il n'étoit pas du sentiment de ceux qui craignent avec excès de livrer leurs Ecrits au Public, & il prétendoit que cette crainte vient moins de leur modestie, que de leur amour propre. *Neque enim mihi admodum placet ambitiosa quorundam ratio, qui, ut nihil à se in manus hominum veniat, quod ingenio elaboratum, omnique arte perfectum non videatur, solent, aut diutissime apud se opus retinere, aut perpetuò occultare, vitamque communem privare aliquando summa opportunitate atque utilitate, ne aliquid de ingenii sui gloria deperdat.* Mais il n'approuvoit pas la présomption de ceux, qui, dépourvûs des talens nécessaires, osent mettre leurs Ouvrages en lumière. *Non possum equidem probare eorum temeritatem, qui imparati ab iis rebus, quæ ad scribendum multæ ac magnæ requiruntur, cupidiùs scripta sua in publicum ita projiciunt, ut Lectorum patientia intemperantiùs abutantur.*

Voici les talens & les dispositions qu'il souhaite en quiconque veut s'ériger en Auteur : *Maxima verò laus eorum est, qui ita animo, ingenioque sunt parati, ut sua studia & operas in commune libenter conferant eaque scribant, quæ aliquam, aut vitæ, aut doctrinæ, tum humanæ, tum christianæ, institutionem complectuntur. In quibus, etsi non sit adeo exquisita, atque elaborata orationis elegantia, tamen voluntas eorum non omnino inconsiderata, industriaque non expers prudentiæ aut doctrinæ alicujus, est amplectanda & commendanda.*

J'ai un peu de peine à concilier les louanges, que Bayle donne à la modestie de Baduel, avec ce passage d'une Harangue de celui-ci, prononcée par un de ses Disciples; mais qui est certainement de lui, puisqu'elle porte son nom : *Jam verò illam opportunitatem, copiamque præceptorum, doctissimorum hominum, à quibus erudimur hoc tempore, potero-ne silentio præterire? Quo in genere ac numero, PRIMUS occurrit Claudius Baduellus, cujus quidem copiam & facultatem orationis nunc vellem mihi datam esse, ut quæ de hoc viro sentio, pro dignitate ipsius, possem dicere, efficerem profectò ut non minorem officii quàm ingenii, pietatis quàm eloquentiæ laudem mihi apud vos compararem. Sed cum pudor meus, tum SUMMA hominis VERECUNDIA, atque MODESTIA impedit quominus plura de eo, qui adest, coram dicam. Itaque hæc*

laus, justa illa quidem & debita, sed huic loco ac tempori non satis accommodata in alìud tempus reservetur, &c.

REM. A. *Il dédia son Traité du mariage des Gens de Lettres à M. de Masencal, Premier Président au Parlement de Toulouse: Ad Joannem Massecalum.*

Baduel, dans le Recueil que j'ai cité, fait mention de tems-en-tems de ce Magistrat, mais jamais sous le nom de *Massecalus*. Dans son Epitre Dédicatoire de ses Notes sur Cicéron, *pro Milone*, &c. adressée aux Magistrats de Berne, il l'appelle *Massancalus*; & dans ses *Instituta Literaria*, dédiés à ce Président, & insérés au même recueil, il le nomme *Mansancalus*.

BAGNI. (JEAN-FRANÇOIS)

REM. B. *On a dit de lui dans le Sorberiana, une chose qui est fausse de plusieurs manières.*

Il n'est point vrai qu'on l'ait dit de lui. C'est de son Neveu Nicolas Bagni, que le fait est raconté.

MEME REM. *Mais s'il avoit dit ce qu'on lui impute, il eût débité une très fausse pensée*, &c.

Elle est fausse dans l'esprit des Hérétiques. L'intérêt qu'ils ont à décrier l'autorité des Conciles qui les condamnent, les engage à traiter de fourberie & de violence, la sagesse & la fermeté, avec laquelle on tâche de les ramener au sein de l'Eglise; & ils regardent, au contraire, comme prudence & justice, leurs subterfuges, leurs cabales, & leur désobéissance.

BALBUS. (JEAN)

Il sçavoit le Grec, chose rare au XIII. Siècle.

C'est un éloge, dit le P. Echard, qui lui a été donné gratuitement par ceux qui ignoroient que Balbus avoit lui-même avoué, qu'il ne sçavoit pas assez de Grec pour expliquer les étymologies des mots qui venoient de cette Langue.

Le titre de ses Ouvrages se peut voir dans Moréri.

On n'a de ce Dominicain qu'un seul Ouvrage imprimé; sçavoir son *Catholicon*.

REM. A. *Il s'est trouvé des gens qui l'ont traité de Béat.*

Il falloit dire *de Bienheureux*. Ces deux termes François ne sont rien moins que synonymes.

REM. B. *M. Oudin prétend que Jacobus de Voragine, Auteur de la Légende Dorée, & Joannes de Janua, Auteur du Catholicon, ne sont qu'un seul & même homme.*

Casimir Oudin s'est retracté à la pag. 577. du 3ᵉ. Tome de son *Commentarius de Scriptoribus Ecclesiasticis*, réimprimé à Lipsic en 1722. On trouve aussi dans cette Edition diverses particularités sur les Ecrits de Balbus, de même que dans la *Bibliotheca mediæ & infimæ latinitatis* de Fabricius.

REM. B. *Il est certain que Jacques de Voragine publia en 1270. une Traduction Italienne de la Bible.*

On peut assurer, sans crainte de se tromper, que cette Traduction est chimérique. Voyez la *Bibliothèque Sacrée* du P. Le Long, Tom. I. pag. 353. Il est indubitable, au reste, que Jean Balbi, & Jacques *de Voragine*, ou *de Varagine*, sont deux Dominicains différens, comme le P. Echard l'a démontré dans sa *Bibliothèque des Jacobins*.

BALDE.

Bayle dit d'après Pancirole, que Balde mourut de la morsure d'un *chien qui avoit la rage*. Ce fut de la morsure d'une chate qu'il aimoit fort, selon l'Auteur d'un curieux Manuscrit (A), qui prétend qu'on lui dressa *cette Epitaphe en ces deux Vers*, oubliée par Paul Jove. J'ignore par qui elle fut composée.

Hospes, disce novum mortis genus. Improba felis,
Dum capitur, digitum mordet, & intereo.

BALDUS. (BERNARDIN)

La peste le contraignit de quitter Padoue, & alors étant retourné à Urbin, il s'attacha pendant cinq ans à Fréderic Commandin, & apprit de lui les Mathématiques.

La peste n'affligea Padoue qu'en 1576. & Commandin étoit mort dès 1575. C'est donc avant que Baldus retournât à Urbin, qu'il apprit les Mathématiques de ce Sçavant.

REM. I. *Il communioit tous les jours de Fête. C'est ainsi que je traduis, diebus Festis omnibus Sacrum faciebat.*

(A) *Lantiniana, ou Recueil de plusieurs Remarques de M. J. B. Lantin*, Conseiller au Parlement de Dijon; *par M. Legoux, Conseiller au même Parlement.*

Mauvaise

Mauvaise Traduction. Il falloit dire : Il disoit la Messe tous les jours de Fête.

Voyez le 39e. Volume des *Mémoires du P. Niceron.*

BALESDENS (JEAN)

Dès 1638. il étoit Protonotaire Apostolique, & Aumonier Honoraire du Roi. Il étoit même Prêtre, comme on le voit par ce passage du Traité des Perruques, par le célébre Jean-Baptiste Thiers, pag. 355.

» En l'année 1668. feu M. Balesdens, de » l'Académie Françoise, présenta une Sup» plique à M. le Cardinal de Vendôme, Lé» gat *à Latere* de Clement IX. en France, » pour avoir permission de dire la Messe » avec une Perruque. M. le Cardinal de » Vendôme lui accorda cette permission, » qui lui fut aussitôt expédiée en bonne » forme. Un de mes Amis, qui l'a en origi» nal, m'en a donné une copie collation» née ; & voici ce qu'elle porte : LOUIS, » Cardinal Diacre du titre de Sainte Marie » *in Porticu*, Légat *à Latere* de notre très » S. Pere le Pape Clement IX. & du S. » Siége, vers Louis XIV. Roi de France » & de Navarre, & dans l'étendue de ses » Etats ; Nous, ayant égard à la très hum» ble supplication, qui nous a été faite de » la part de notre très cher fils Jean de Ba» lesdens, Conseiller & Aumonier du Roi, » de lui accorder la permission de dire & » célébrer la Sainte Messe avec une perru» que fort modeste, & comme on les fait » à présent avec une Tonsure & Couronne : » En considération de sa vertu, piété, mé» rite, & de son âge & infirmité, lui accor» dons ladite grace ; & pour cet effet Nous » enjoignons à tous Supérieurs & autres à » qui il appartiendra, de le recevoir, quand » sa dévotion le requerera, pour célébrer » la Messe, en vertu de sainte obédience, » & par le pouvoir que nous tenons de la » pure grace du S. Siége & de notre Saint » Pére. Donné à Paris, le 28. Mai 1668. » Signé, le Cardinal de Vendôme, &c «.

REM. B. *Il a publié les Eloges de Papyre Masson.*

Il n'y en a qu'une Edition, qui fut faite en 1638. quoique divers exemplaires portent la date de 1656. par l'artifice du Libraire, qui mit un nouveau frontispice à cet Ouvrage.

Voyez la continuation de l'*Histoire de l'Académie Françoise*, & le 21. Tome des *Mémoires du P. Niceron.*

BALTHASAR. (CHRISTOPHLE)

Il s'appliqua principalement à l'étude de l'Histoire Ecclésiastique, & ce fut cette application, qui lui donna un fort grand dégoût pour la Religion Romaine, & un grand désir d'embrasser la Religion Protestante. Il avoit une Charge considérable dans le Présidial d'Auxerre ; & comme il falloit se résoudre à la quitter, ou à ne changer pas de Religion, il fut quelque tems dans l'embarras de cette alternative. Mais enfin la conscience gagna le dessus, & l'obligea de quitter Auxerre, ses biens, sa Charge, ses parens, ses Amis, & de s'en aller à Charenton, où il s'aggregea publiquement à l'Eglise Réformée.

Rien ne feroit peut-être plus d'honneur à la prétendue Réforme, que ce récit, s'il étoit véritable. Mais par malheur la vérité y manque, comme je vais le dire d'après des Mémoires très sûrs & très fidèles.

Christophle Balthasar étoit né à Villeneuve-le-Roi, avant 1588. puisque l'Abbé de Marolles lui donne plus de 63. ans en 1651. S'étant acquis l'amitié de Claude Chevalier, Lieutenant Général d'Auxerre, & la connoissance de plusieurs autres personnes distinguées de cette Ville, il s'y maria, & s'y fit pourvoir de la Charge d'Avocat du Roi. Après la mort de sa femme, il en prit une seconde à Paris. Ce fut la fille du Concierge de l'Hôtel de Soissons. Mécontent de la conduite de cette épouse, il tenta de la répudier, & la traduisit à l'Officialité de Paris. Mais n'ayant pû venir à bout de faire casser son Mariage, il embrassa la Religion Prétendue Réformée, séduit par les conseils du Ministre Mestrezat, avec lequel il s'étoit lié d'amitié pendant la sollicitation de son procès, & sacrifia, pour ainsi dire, sa Religion au dépit qu'il eut de ne pouvoir réussir dans son entreprise. Je ne sçais si en se retirant à Castres, il emmena sa femme avec lui. Mais il est certain qu'il ne lui garda pas la fidélité qu'il lui devoit, puisqu'il eut un fils naturel qui devint très habile dans les Langues Latine & Grecque, & dans la Géographie. Il étoit lui-même très versé dans cette science, qui lui mérita l'estime des Rois Louis XIII. & Louis XIV. Il avoit d'ailleurs beaucoup d'esprit & d'érudition. J'ai vû plusieurs Lettres manuscrites, que le célèbre Jacques Usserius lui adressa pour lui offrir & l'engager à recevoir une place de Ministre en Angleterre. Balthasar mourut de la pierre, vers 1670.

Son Panégyrique de M. Fouquet est d'un beau stile.

Cette Piéce, oubliée par le P. Le Long, a pour titre : *Christ. Balthasari, in Tribunali Altisiodor. Advocati Regii, Panegyricus D. Nic. Fulceto, Regni Ministro, Sacri*

Ærarii Præfecto. A Paris, chez Denys Langlois, 1655. *in*-4°. Il changea peu après de Religion, puisque l'Abbé de Marolles, écrivant en 1656. dit qu'*il étoit de la Religion Prétenduë Réformée*, qu'il n'embrassa qu'après avoir quitté sa Charge d'Avocat du Roi.

Balthasar a composé d'autres Ouvrages, tant imprimés que Manuscrits, inconnus à Bayle. 1°. *Traité des Usurpations des Rois d'Espagne sur la Couronne de France depuis Charles VIII. Ensemble un Discours sur le commencement, le progrès, declin & démembrement de la Monarchie Françoise. Paris, Morel*, 1626. *in*-8°. Il fut réimprimé dans la même Ville en 1635. *in*-8°. & en 1645. *in*-4°. avec un *Discours des Droits & Prétentions des Rois de France sur l'Empire.* Cet Ouvrage fut traduit en Italien, & parut dans la seconde Partie, pag. 337. du Livre intitulé : *Dell'Europa Gelosa : in Colonia*, 1672. *in*-12. 2°. *Justice des Armes du Roi très Chrétien, contre le Roi d'Espagne, depuis la mort de Charles VIII. Paris*, 1657. *in*-4°.

Le P. Le Long, qui cite ces Ouvrages, est tombé en deux fautes ; la première, d'avoir attribué au n°. 9140. *la Justice des Armes du Roi* à un Claude Balthasar, qui n'exista jamais ; cet Ouvrage étant de Christophle Balthasar, comme l'a reconnu lui-même le P. Le Long, au n°. 12025. mais sans se souvenir qu'il l'avoit deja cité sous le nom de Claude Balthasar. La seconde faute, c'est d'avoir traité Balthasar de *Conseiller d'Etat, & d'Intendant de Languedoc* ; qualités qui ne se trouvent pas dans le privilége des Ouvrages de cet Auteur, & qu'il ne posséda jamais.

Un sçavant homme, qui a laissé des *Mémoires manuscrits* (A), y assure que *Balthasar a fait des Notes très étendues, enrichies de diverses Chartres & Titres anciens sur l'Histoire de Grégoire de Tours, les Formules de Marculphe, les Capitulaires de Charlemagne, Loüis le Débonnaire, & Charles le Chauve. M. Justel*, ajoute-t-il, *connoissoit particulièrement cet Auteur, & sçait ce que ces Ecrits sont devenus.*

BALZAC.

REM. B. *L'Illustre M. de Balzac étoit fils de Guillaume Guez, Gentilhomme de Languedoc. Il represente quelquefois son extraction d'une manière à nous en donner une haute idée.*

M. de la Mare, Conseiller au Parlement de Dijon, assure dans ses *Mémoires manuscrits*, que *Guillaume Guez étoit fils d'un Cardeur de Laine de Beaucaire, & qu'après s'être attaché aux Ducs de Bellegarde & d'Epernon, il devint Receveur Général des Tailles d'Angoulême, où il épousa une fille de qualité, dont il eut M. de Balzac*, &c.

Ce récit est assez conforme à ce que rapporte M. Legouz, Conseiller au même Parlement, qui avoit assisté plusieurs fois aux Mercuriales de Ménage, & qui a laissé un *Supplément manuscrit du Menagiana*, très digne de voir le jour. » Le S^r^. Guez, » dit-il, père de M. de Balzac, sortit fort » gueux de Beaucaire, dont il étoit natif, » & n'en emporta qu'un écu dans sa poche. » Cependant, comme il avoit de l'esprit, » il s'introduisit chez M. le Duc d'Epernon, dont il fut Secretaire. Il épousa une » femme qui étoit Demoiselle, & qui avoit » bien des parens nobles à Paris. C'est ce » qui fait que Balzac traite de cousins plusieurs de ceux à qui il écrit à Paris «.

Bayle dit à la fin de cet article que Guillaume Guez eut de sa femme, *M. de Balzac, un autre fils appellé M. de Roussines, & une fille.*

Balzac avoit plus d'un frère, comme on le voit à la pag. 147. de ses *Entretiens avec du Mas*, dont je rendrai compte dans l'article suivant, & où il dit qu'*il remit entièrement la conduite de ses affaires domestiques à un de ses frères*, &c.

BALZAC. (JEAN-LOUIS GUEZ DE)

REM. A. *Il naquit l'an* 1595.

Ce fut en 1594. selon M. l'Abbé d'Olivet.

MEME REM. *S. Romuald met sa naissance à l'année* 1598. *Mais il a oublié de le prouver.*

S. Romuald étoit sans doute fondé sur une Lettre de Balzac du 12. Janvier 1626. où il s'exprime ainsi : *Pour le moins, Monsieur, assurez-vous que ce n'est pas le monde que j'admire. Au contraire, je ne le regarde plus, que comme celui qui m'a trompé depuis* 28. *ans que j'y suis.* Balzac, qui avoit une passion extrême pour la gloire, & dont les Lettres avoient été imprimées dès 1624. s'imaginoit que plus on le croiroit jeune, plus l'estime qu'on avoit pour lui, s'augmenteroit. Ce n'est pas aux vieillards seuls, que l'on doit reprocher de vouloir passer pour moins vieux qu'ils ne sont. Cette foiblesse se rencontre quelquefois dans les jeunes gens, mais elle n'a pas le même motif.

MEME REM. *Le petit Ecrit, qu'il composa à* 17. *ans, vaut bien une digression.*

(A) Philibert de la Mare, Conseiller au Parlement de Dijon.

C'est une pièce volante de quatre ou cinq pages. L'Ouvrage est très beau, plein d'esprit & de pensées ... On est donc excusable de soupçonner que si la République de Hollande frappée d'admiration pour une si belle plume, & si bien intentionnée, lui avoit offert une belle Charge, l'Auteur de 17. ans l'eût préférée à son pays & à son Catholicisme.

» C'est un Ecrit de dix pages, dit M. » l'Abbé d'Olivet. En l'examinant, on verra » que les conséquences, que Bayle en tire » contre la Catholicité de Balzac, sont » bien téméraires. Il paroît n'avoir pas pris » garde que cet Ecrit se retrouve dans le » Balzac *in-folio*, Tom. II. pag. 482 «. Cette Pièce, qui n'en remplit pas trois pages, est fort peu de chose. On y dit à la marge qu'il l'avoit faite *à vingt ans*. Je ne sçais s'il ne feroit pas plus sûr de s'en rapporter à Balzac lui-même, qui dans sa X^e. Lettre à Chapelain, Livre III. assûre l'avoir composée à l'âge de 17. ans. Voyez la seconde Remarque de M. Des Maizeaux sur la Lettre 134. de Bayle, Edit. de 1729. Dans le *Recueil des Synodes de France*, Tom. I. pag. 291. il est parlé d'un *Paul Guez*, qui en 1637. étoit Ministre de Suilli & d'Aubigny en Brie.

DANS LE TEXTE. *La première Edition de ses Lettres est de 1624.*

L'Auteur y changea une infinité de choses, dans les Editions qui suivirent la première, laquelle est très curieuse, & peu conforme aux autres. J'ai vû un Sçavant qui regrettoit de s'en être privé, après avoir acquis l'*in-folio*. Dans les Mémoires de *Littérature du P. Desmoletz*, Tom. 10. Part. 2. pag. 432. il y a trois Lettres de Balzac, qui n'avoient pas encore été publiées.

REM. B. *Il se crut en passe d'une fort grande fortune.*

Le Cardinal de Richelieu, qui lui avoit fait de magnifiques promesses, ne l'aimoit pas. Un Auteur contemporain, que j'ai cité dans l'article précédent (A), dit que *ce Cardinal avoit du chagrin contre Balzac, parce que celui-ci vivoit un peu trop familièrement avec lui; que ce Ministre avoit même fait proposer à Heinsius le père, d'écrire contre lui au sujet de l'Herodes Infanticida, & de ne le point épargner, & de le peindre de toutes ses couleurs. Ce qu'Heinsius ne fit pourtant pas.*

» La Postérité, dit un autre Auteur (B), » aura peine à croire ce qu'Heinsius, fils, » vous a dit en 1636. que ce Cardinal étoit » tellement outré du grand bruit, que » Balzac faisoit dans le monde, qu'il offrit » dix mille écus à son père, pour rendre » ridicules les Ouvrages en Prose & en » Poësie Latine de Balzac, & je ne doute » point que Balzac en ayant eu avis, n'entreprit d'attaquer & de censurer la Tragédie, *Herodes Infanticida* d'Heinsius » & n'implora le secours de M. de Saumaise, qui étoit avec lui, & qui l'aida » très volontiers dans l'exécution de cette » Critique «.

Bayle, à la REM. B. fait mention des *Entretiens de Balzac*; mais il n'a pas connu *les Derniers Entretiens de M^r. du Mas avec M. de Balzac*, imprimés à Paris, chez Charles de Sercy, en 1656. *in-4°*. pagg. 226. sans l'Epitre Dédicatoire de l'Editeur du Mas, & la Table des Entretiens, qui sont au nombre de IX.

De tous les Bibliothécaires, je ne connois que M. l'Abbé Goujet qui ait parlé de ce Livre; sçavoir dans la seconde Edition de sa Bibliothèque Françoise, sur l'extrait que je lui en donnai. Comme M. Goujet, selon le plan de son Ouvrage, n'a cité que deux Entretiens, je m'étendrai un peu davantage sur cet Ecrit, qui ne se trouve point dans le Balzac *in-folio*, & qui est fort peu connu, quoiqu'il mérite de l'être. Je le fais d'autant plus volontiers, qu'on y trouve quelques particularités sur Balzac.

Girard, dans sa longue Epitre à M. le Duc de Montausier, à la tête des *Entretiens de Balzac*, imprimés en 1657. lui dit que *son retardement à faire paroître ces Entretiens, a donné lieu à l'impression d'un Livre, qu'on a publié sous le titre d'Entretiens de Balzac & de du Mas.* » Ne l'ayant point » vû, ajoute-t-il, je ne sçais ce que doivent » faire en cette occasion, ceux qui aiment, » comme je fais, la mémoire de feu M. de » Balzac. Mais je sçais bien qu'il n'eut jamais de commerce avec personne de ce » nom-là (C). S'il y a donc quelque chose » de lui dans le Livre dont il s'agit, il faut » que ce soient des copies de certains chapitres, qui soient fortuitement tombées » entre les mains de cet inconnu (D). Mais » si c'est une charité, qu'il ait prêtée à mon » Ami, comme il y a beaucoup d'apparence, & un part qu'il lui ait supposé, il » en prendra sur soi la garantie, si bon lui » semble. Car, pour moi, je ne prétends » répondre que des vrais enfans, dont le » père me chargea lui-même (E) «.

(A) M. de la Mare, *Mémoires Mss.*
(B) *Mélanges manuscrits* recueillis par Jacques-Auguste de Chevanes, habile Avocat au Parlement de Dijon.
(C) Ce Jugement est un peu hazardé, Balzac ayant pû voir dans sa retraite, quelque tems avant sa mort, ce du Mas, qui aura mis ces Entretiens par écrit.
(D) Je ne sçais ce que Girard veut dire ici. Entend-il par ces paroles une partie des *Entretiens de Balzac*, dont il a donné l'Edition? Il est certain que ces deux Ouvrages sont très différens, & que dans le premier il n'y a rien, qui soit dans le second. Dans celui de Girard, Balzac parle seul; dans celui de du Mas, c'est tantôt Balzac, tantôt du Mas, & tantôt un Ami qu'il avoit mené à Balzac.
(E) Ces paroles de Girard pourroient faire croire qu'ayant été chargé de tous les Ouvrages posthumes de Balzac, du Mas est un imposteur qui attribue faussement un Livre à celui-ci. Mais il faut considérer que Balzac n'avoit garde de charger Girard de ces *Entretiens*, qu'il n'avoit pas mis par écrit, & qu'il ne prévoyoit pas devoir être imprimés.

Quelque soit l'Auteur de ce Livre, je ne craindrai point de dire qu'il n'est pas indigne de Balzac, & qu'on y reconnoît le génie de cet homme éloquent. Tout ce qu'en dit Girard, pour le décrier, ne lui sçauroit nuire, puisqu'il avoue qu'il ne l'a point lû. Du Mas, dans son Epitre Dédicatoire au Cardinal de Spada, lui dit *qu'il y a près de trois ans qu'il lui auroit offert cet Ouvrage, si quelques raisons considérables n'en avoient retardé l'impression.* Il avoit donc eu dessein de le faire paroître pendant la vie de Balzac, mort le 18. Fevrier 1654. ces *Entretiens* ayant vû le jour en 1656. & le Privilége étant du 24. Septembre 1655. La simple lecture, d'ailleurs, suffit pour convaincre qu'ils ne sont pas supposés.

Ce Livre, comme je l'ai dit, est divisé en neuf Entretiens. Balzac prétend prouver dans le premier, que *l'unité d'une même Foi est absolument nécessaire pour la conservation d'un Etat, & qu'on doit craindre une division dans un Royaume, lorsqu'on y souffre diverses sortes de Religion.* Du Mas, dans le préambule de cet Entretien, assure que *les calomnies suscitées contre Balzac ruinérent le fondement de sa fortune, & lui fermérent l'entrée de la faveur, des Charges, des glorieux emplois, & qu'elles le poursuivirent jusque dans sa solitude.* Cet Editeur ajoute, que *Balzac refusa de donner des éloges au sçavant Saumaise, & d'embellir son tombeau, à cause qu'il étoit mort hors de la vraie Eglise; & qu'il souhaitoit qu'il n'y eût en France que la seule Religion Catholique.*

Le II. Entretien renferme *la description des miséres du tems, causées par la guerre, & l'on y prouve que la paix dans un Etat est le moyen le plus assuré pour contenir les peuples dans l'obéïssance, au lieu que la guerre les porte souvent à la révolte.*

Dans le III. il est parlé *de l'union qui devroit être entre l'Ordre Ecclésiastique, & l'Ordre Religieux; de ce qui devroit être observé par ces deux Ordres pour avoir cette paix si nécessaire à l'Eglise. Il condamne les Religieux qui prétendent vivre sans aucune dépendance des Evêques.* L'Editeur finit cet Entretien en disant que *si le Cardinal de Richelieu eût vécu plus long-tems, connoissant son mérite, il l'eût sans doute proposé au Roi pour être Evêque, puisqu'avant sa mort il lui témoigna très souvent qu'il auroit de la satisfaction de voir tous les Prélats de France dans des sentimens de piété pareils aux siens.* Cette preuve me paroît bien foible à l'égard d'un homme tel que Balzac, qui étoit Séculier. Bayle dit, d'après le Ménagiana, que *Balzac avoit premierement aspiré à être Evêque, qu'il se retrancha ensuite à devenir Abbé; mais qu'il ne réussit ni dans l'un ni dans l'autre dessein; qu'il a même écrit dans quelqu'un de ses Ouvrages* (A), *qu'il ne seroit jamais Abbé, à moins qu'il ne fondât l'Abbaye.* Supposé que Balzac eût aspiré d'abord à l'Episcopat, il en perdit l'envie dans la suite, si nous en croyons l'Abbé Faydit dans le premier Tome de ses *Remarques sur Virgile & Homère*, pag. 400. » M. Godeau, dit-il, fut nommé à l'Evêché de *Grasse* après son beau *Benedicite*. » comme il étoit fort connu & estimé à » Paris, & qu'il y avoit un grand nombre » d'Amis illustres, il eut de la peine à ac- » cepter une Dignité qui l'obligeoit de » quitter le plus agréable de tous les séjours, » pour s'aller confiner dans les Montagnes » de Provence, & dans les solitudes de Le- » rins & de S. Honorat. Mais d'un autre » côté, l'honneur & le plaisir, qu'il y a de » regner en petit Souverain, la Crosse à la » main, & d'être du nombre des Evêques, » que le Grand Constantin avoit accoutumé » d'appeller *les Rois des Eglises*, furent des » appas & des amorces si douces pour lui, » qu'il s'y laissoit entraîner, lorsque M. de » Balzac, à qui M. Godeau vantoit ex- » trêmement la beauté des allées de citron- » niers & de Grenadiers, & les Jardins de » Grasse, lui dit ces vers de Virgile, Georg. » Liv. I. pour le détourner d'accepter cet » Evêché, ou tout au moins d'y aller ré- » sider.

» *Nec tibi regnandi veniat tam dira libido,*

» *Quamvis Elysios miretur Gracia campos.*

» La finesse & la beauté de cette appli- » cation de ce Vers, consistent dans l'équi- » voque & la ressemblance du mot de *Græ- » cia*, qui est dans Virgile, avec celui de » *Gracia*, forgé par M. de Balzac, & aussi » dans le rapport des sujets, sur lesquels ce » Vers a été composé par Virgile, & par » M. de Balzac «.

Combien d'Auteurs n'ont-ils pas avancé que M. Godeau eut l'Evêché de Grasse pour sa Paraphrase du *Benedicite*? Mais personne n'avoit embelli ce conte, comme l'Abbé Faydit. La récompense de l'Evêché de Grasse pour le *Benedicite*, est une fable, ainsi qu'on le voit par une Lettre de M. Godeau lui-même, qui, à la pag. 131. du Recueil de ses Lettres, écrit de la manière suivante au Cardinal de Richelieu: » Monseigneur, j'ai appris deux choses en même » tems de la bouche de M. de Chavigny, » que vous avez résolu de donner de bons » Evêques à l'Eglise, & que vous jettez les » yeux sur moi pour un Evêché qui vaque » en Provence. La première résolution est » digne de celui qui a terrassé l'Hérésie,

(A) C'est dans une *Lettre à M. de Sonbran*, du 8. Août 1633. qui est la 13. du V. Liv. de ses *Lettres diverses*.

» &

» & relevé les Autels abbatus en tant de » Provinces. Mais la connoissance, que j'ai » de moi-même, me fait douter si la se- » conde est de même nature, & si votre » bonté, & quelques rapports avantageux » n'ont point aidé à vous la faire prendre «.

Il n'est donc pas vrai que le Cardinal de Richelieu ait dit à M. Godeau : *Vous me donnez le* Benedicite, *& moi je vous donne* Grasse ; comme l'ont dit tant d'Ecrivains, & comme l'insinue l'Auteur des Remarques sur Homère & Virgile, qui a bien l'air d'avoir forgé l'entretien qu'il attribue à Balzac avec M. Godeau. » Les Remarques » de l'Abbé Faydit sur les Vers d'Homère » & de Virgile, dit M. de la Monnoye, » dans une Lettre manuscrite, sont un pur » Roman. Il cherchoit dans les Ouvrages » de ces deux Poëtes, tout ce qui pouvoit » convenir à des personnes illustres par leur » naissance, ou par leur mérite personnel, » & quelquefois par les deux ensemble. » Après quoi, pour faire quadrer ses ap- » plications, il imaginoit des histoires, telles » que bon lui sembloit, prenant d'ordinaire » garde néanmoins, que les hommes ou les » femmes, qu'il mettoit en jeu, ne fus- » sent plus en vie, afin de n'être point ex- » posé aux démentis, qu'il auroit pû s'at- » tirer de leur part «.

Le IV. Entretien roule *sur l'Eloquence Françoise, sur sa beauté, & sur ce qui doit nous servir de règle pour l'acquérir*. Balzac *souhaite avec ardeur, qu'on n'ambitionne plus dans le Christianisme d'autre éloquence, que la Sacrée, selon les Loix & les règles d'une Rhétorique toute fondée sur les Ecrits des Saints Pères.*

Dans le V. *Il loue Messieurs de l'Académie, & ceux qui ont contribué à la beauté de la Langue Françoise ; & il exhorte tous ceux qui se mêleront d'écrire, de suivre leurs règles, afin que l'Eloquence Françoise demeure dans sa perfection, & qu'elle ne perde pas sa beauté par le changement des mots & des phrases.* Il fait dans cet Entretien un magnifique Eloge de notre Langue, qu'il met en parallèle avec les Langues Sçavantes. Du Mas y dit que *Balzac a fait un excellent Panégyrique, pour rendre immortelle la gloire du feu Roi,* (Louis XIII.) *où il déploye, comme en pleine mer, les voiles de l'Eloquence Françoise.* Je ne sçais si cette Pièce a été imprimée ; elle ne se trouve pas dans l'Edition *in-folio*, & les Bibliothècaires n'en parlent point. *Je ne fais pas mention*, ajoute du Mas, *de quelques autres Œuvres qu'un de ses Amis veut donner au Public.* Ce sont, sans doute les *Entretiens* qui parurent en 1657. & l'*Aristippe*, qui vit le jour en 1658.

Il déclame dans le VI. Entretien *contre l'amour propre, & contre ceux qui tirent vanité de ce qu'ils possèdent quelques avantages. Il montre la nécessité de combattre cette présomption.* Balzac parle avec beaucoup d'étendue d'un Ouvrage de piété qu'il loue extrêmement. » Je ne vous cèle- » rai point, dit-il, qu'il y a huit ans, ou » environ, qu'un Docteur, Religieux de » l'Ordre des Pères Recollects de Guyenne, » me fit l'honneur de me voir en ma mai- » son en la compagnie d'un de mes parens, » qui me dit que ce bon Père [que j'estime » également sage, humble & sçavant] » avoit mis au jour un excellent Ouvrage, » qui avoit pour titre : *La Tyrannie de l'a- » mour propre détruite par les fidèles prati- » ques du pur Amour* (A). J'avoue que » cette seule inscription troubla aussitôt » mon esprit, & frappa si fort mon imagi- » nation, que je me souvins dèslors de voir » renaître en ma présence ces anciens per- » sécuteurs de mes Livres, de mes études, » & de mon repos, qui avoient si long-tems » travaillé à noircir ma réputation, & qui » m'avoient dans leurs Ecrits comparé mille » fois à Narcisse. Ce premier trouble, cette » prompte agitation, qui mit le désordre » dans mon intérieur, ne fut pas hors de la » connoissance de ce bon Père. Il pénétra » par les divers mouvemens de mon visage, » les profonds ressentimens de mon cœur, » & pour me dégager de cette émotion, il » entra aussitôt en discours, afin de justifier » l'innocence de ses intentions, & pour me » faire voir l'importance de son dessein. Ce » qu'il fit avec tant d'adresse, de raison, de » zèle, de douceur, de force, d'éloquence, » & de conduite dans un sérieux entretien » de piété, qui dura trois heures, qu'il eût » été capable de vaincre toutes les résistan- » ces du plus attaché à de contraires senti- » mens. En effet, il me souvient qu'étant » demeuré seul dans ma chambre avec mon » proche parent, il m'échapa de dire ces » paroles animées d'un profond soupir : *Que » faisons-nous en ce monde ? Pourquoi em- » ployons-nous les jours entiers à compter des » syllables, & à ranger trois périodes ? Quel » profit de s'attacher à l'accessoire, pour ou- » blier le principal & le plus important de » tous nos devoirs ? Serons-nous toujours si » peu raisonnables, que de mépriser ce qui est » le meilleur, & d'aimer ce qui nous doit » perdre ? Quelle déplorable délicatesse d'es- » prit, d'estimer la vérité trop incivile & » trop austère, pour nous servir d'entretien, » si elle n'est déguisée par les couleurs de la » flatterie ; & de regretter par une malheu- » reuse coutume tous les sages discours, qui » viennent du Cloître, pour instruire no-*

(A) A la pag. 156. de ces *Entretiens*, on dit que *ce Livre est imprimé dans la Ville Capitale de la Guyenne* ; c'est-à-dire, à Bourdeaux.

» tre entendement, & pour réformer notre » volonté?

Il dit que ce fut après la lecture de ce Livre, qu'il se proposa *de vivre & de mourir dans la Compagnie des Religieux Reformés de l'Ordre Seraphique de S. François.* » Je ne vous célerai point, poursuit-il, mon » grand souhait, comme étant animé d'un » juste motif de reconnoissance; c'est de » voir ce même volume entre les mains des » meilleurs Esprits du Royaume. En effet, » cet incomparable Traité a droit de passer » pour l'unique & parfait directeur de cha» que Fidèle de l'Eglise; & pour cette im» portante considération, il est très digne » d'être traduit en toutes les Langues étran» gères, si l'Auteur a déja retranché des » choses, & s'il en a ajouté d'autres, selon » le conseil que je lui ai donné par l'entre» mise d'un homme qui est notre commun » Ami. Je sçais bien que tous ceux, qui » n'aiment rien qui vienne du Cloître, » m'accuseront d'être passionné en ce Ju» gement, & d'en dire trop pour un Livre, » qui n'est pas encore connu dans Paris. » Mais je puis bien assurer que je n'excé» derois point les termes de la vérité, si je » pouvois leur donner avis, qu'ils y remar» queront mieux que moi, d'autres excel» lentes perfections, s'ils ont la curiosité de » le voir; si d'ailleurs ils ne sont point ma» lades d'un amour désordonné d'eux» mêmes, & si déja ils n'ont point perdu » les lumières de l'esprit avec l'intégrité de » la vie «.

Du Mas ayant objecté à Balzac, qu'*il auroit dû employer l'une de ses belles Lettres pour mettre l'Auteur en crédit, & dans l'estime publique, & pour rendre ensuite son Ouvrage plus recommendable*; voici ce que Balzac lui répondit:

» Vous avez raison de me parler en ces » termes. Je n'ose pas nier absolument que » je ne fusse obligé en quelque façon de » rendre en public un favorable témoignage » de son mérite, non seulement de vive voix » [comme je pense l'avoir fait assez souvent] » mais encore par écrit, de la grande estime, » que j'avois conçue du rare Livre de mon » Docteur. Mais je confesse ingenument » que j'ai négligé de m'acquitter de ce de» voir pour deux raisons, dont la première » fut, parce que je désespérois de pouvoir » réussir contre cette malheureuse impres» sion d'esprit, ou plûtôt sotte créance, que » certains partisans de l'Académie Françoi» se ont fait passer depuis vingt ans comme » en coutume, en ce qu'ils veulent qu'un » Livre, imprimé hors de Paris, en notre » Langue, ne soit point approuvé par les » bons Ecrivains, étant, disent-ils, ordi» nairement conçu en des termes, qui n'ont » ni grace, ni beauté, plein de phrases, qui » ne sont pas reçues à la Cour. En quoi ils » commettent une haute injustice. On voit » tous les jours dans les Provinces plusieurs » bons Ecrivains se corriger des fautes, qui » sont familières à la Cour, & s'aquérir en » peu de tems la pureté du langage & du » stile, dont Messieurs de l'Académie font » usage... L'Auteur, en me faisant visite, » ne me fit point l'honneur de m'offrir son » Livre... D'autres m'ont assuré que la » raison principale, pour laquelle il n'avoit » pas jugé à propos de m'en faire présent, » fut la basse estime & opinion, qu'il en » avoit conçue après l'avoir mis en lumière, » se persuadant qu'il n'avoit point d'autres » qualités que celle d'une médiocre plume » de Province... Jugez donc de ce Dis» cours, si je ne dois pas souhaiter que *le » Traité de l'amour propre*, soit commun & » familier à ceux qui ont de l'esprit & de la » raison pour en faire un bon usage. Mais » si vous voulez prendre la peine de venir » demain dans ce lieu solitaire, je vous dé» couvrirai encore une plus haute injustice » que j'ai commise contre ce même Doc» teur Recollect «.

Cette injustice consiste *en ce qu'il fit refus de publier par quelque-une de ses Lettres l'importance de cet excellent Livre, pour le rendre plus recommendable envers ceux qui l'honorent de leur amitié. Ce n'est pas*, ajoute-t-il, *que l'Auteur de ce bel Ouvrage n'ait employé souvent des Solliciteurs, afin que je lui accordasse cette grace. Mais la honte de rétracter mes premières pensées, m'a toujours empêché de satisfaire à ce devoir.*

Je ne finirois pas, si je voulois rapporter tous les éloges qu'il donne à ce Livre, qui m'est d'ailleurs inconnu, aussi bien que le nom de l'Auteur, quoique j'aye consulté la *Bibliothèque des Frères Mineurs*, par Luc Wading, imprimée à Rome, en 1650.

Dans le VII. Entretien *il parle en faveur de l'Académie Chrétienne, faisant voir clairement qu'elle est très nécessaire, & que la prophane est très dangereuse.*

Dans le VIII. *il continue de parler de l'établissement de l'Académie Chrétienne; & il propose les moyens d'instruire la Jeunesse, pour la rendre sçavante & vertueuse en même tems.*

Il condamne, dans le IX. & dernier Entretien, *deux opinions qu'il avoit lues dans Jansenius; prouvant que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes, & que ses Commandemens ne sont pas impossibles.*

REM. L. *M. Pellisson ayant dit que le 13. Mars 1634. M. de Boisrobert fit voir une Lettre qu'il écrivoit de son chef pour l'avertir que s'il témoignoit à la Compagnie par ses Lettres, qu'il désiroit d'y être admis, elle le lui accorderoit volontiers: M. Pellisson, dis-je, ayant dit cela, ajoute*, qu'il ne voit pas dans le Régistre ce qui suivit; mais qu'infailliblement M. de Balzac sur sa réponse,

fut reçu peu de tems après dans l'Académie. *M. de Balzac ne trouve pas qu'en cela M. Pellisson ait été fidèle Historien. Il reconnoit que M. de Boisrobert l'avoit exhorté plusieurs fois à faire un compliment par écrit à l'Académie, & l'avoit même menacé de la part de M. le Cardinal, si ce Compliment ne venoit pas. Mais il soutient qu'il n'avoit rien répondu, & qu'au bout de cinq ou six mois on lui apprit qu'il étoit de l'Académie, & qu'on avoit vû son nom dans le Soleil du petit bon homme M. de la Peyre. D'où il conclud, que si l'on avoit présenté à l'Académie une Lettre de sa part, on avoit fait une fausse Lettre. Voilà ce qu'il écrivit à M. Conrart le 22. Septembre 1653. On ne sçait pas quel éclaircissement il en reçut; mais on voit par une Lettre du 3. de Novembre de la même année, que cet éclaircissement l'avoit détrompé. Peu s'en faut qu'on ne soupçonne que M. Conrart lui écrivit qu'il avoit vû l'original de son Compliment: d'où il faudroit conclure, que même les plus grands Esprits ne se souviennent pas quelquefois de leurs Lettres du tems passé.*

Je conclus, au contraire, de la Lettre de Balzac du 3. de Novembre, que *même les plus grands esprits sont sujets à manquer d'attention dans leurs lectures.* Car Bayle a très mal entendu le sens de cette Lettre. Balzac y avoue seulement, qu'il s'est trompé sur l'Auteur de la Lettre présentée comme de sa part à l'Académie. On voit précisément que Conrart lui avoit appris, que celui qu'il soupçonnoit d'avoir fabriqué cette Lettre, ne l'avoit pas composée. Pour mettre ce fait dans un plus grand jour, il est nécessaire de citer ici le passage tout entier, qui d'ailleurs est assez curieux.

» Quand j'ai tourné en raillerie, dit » Balzac, le sérieux de M. de Boisrobert, » ni vous, ni mes autres Amis, n'avez point » eu de part à cette raillerie. Il ne m'avoit » point informé de la vérité de la chose: il » ne m'avoit rien écrit de l'établissement, » & des premiers Confrères de l'Académie. » Il me parloit seulement en termes géné» raux d'une *Académie des Beaux-Esprits*, » & m'ordonnoit d'écrire une Lettre, pour » demander d'y être reçu. Ne sçachant » alors autre chose que cela de l'Académie, » je crus en pouvoir rire innocemment avec » M. de Boisrobert.

» Et sur ce que vous me dites, que j'ai » crû, *&c.* c'est une question de fait, & » il ne faut point ici d'argument en forme, » ni de figure de Rhétorique. Lorsque je » vous écrivis de * * * * j'en soupçonnois » un homme, que je ne vous nommai point » alors, & je vous assure que c'est tout ce » que j'en ai eu dans l'imagination. L'éclair» cissement, que vous m'avez donné depuis, » m'a fait connoître que je m'étois trompé; » & j'ai changé de sentiment, dès que j'ai » sçû que le mien n'étoit pas conforme au » vôtre, qui est toujours conforme à la » droite & à l'infaillible raison. Je n'ai pas » la vuë assez bonne, pour voir de si loin » sans me tromper. Mais, dès qu'on me fait » connoître que je me trompe, je me rends » de bonne foi, & ne suis point opiniâtre. » Surtout, mon cher Monsieur, ce que je » vois par vos yeux, je le vois avec certi» tude, au lieu que je doute bien souvent » de ce que je vois par les miens «.

On ne doit pas conclure de ce passage, que Conrart apprit à Balzac, que celui-ci avoit réellement écrit la Lettre présentée en son nom à l'Académie Françoise. Car pourquoi Balzac diroit-il *qu'il n'a pas la vuë assez bonne, pour voir de si loin sans se tromper*? La distance qui est entre sa terre de Balzac, où il résidoit, & la Ville de Paris, est-elle un obstacle qui l'eût empêché de connoître qu'il avoit écrit une Lettre à l'Académie? Voici ce qu'on doit conclure, si je ne me trompe, de la Lettre du 3. Novembre. 1°. Que l'Académie Françoise avoit reçu dès son établissement une Lettre au nom de Balzac. 2°. Que cette Lettre n'étoit point de lui. 3°. Que Balzac ayant soupçonné de l'avoir fabriquée, un homme qui n'en étoit pas l'Auteur, Conrart l'avoit détrompé sur ce sujet, non pas en disant, comme l'a crû Bayle, que Balzac avoit réellement écrit cette Lettre; mais en lui apprenant qu'elle étoit d'une autre personne que celle qu'il en soupçonnoit. De conclure que *peu s'en faut qu'on ne soupçonne que Conrart lui écrivit qu'il avoit vû l'Original de son Compliment*; il me paroît qu'il faut bien aimer les conjectures pour tirer une pareille conséquence. Bayle fait ensuite de grands frais d'érudition pour prouver que *Balzac s'est tenu pour bon & véritable Académicien.* Qui en a jamais douté? Il faudroit que Balzac eût perdu, non seulement la mémoire, mais encore le Jugement, s'il eut, je ne dis pas nié, mais même révoqué en doute sa réception à l'Académie Françoise; puisqu'il lut dans cette Compagnie une partie de son *Prince*, ainsi que l'avoue Bayle d'après Pellisson.

REM. N. Bayle nie sans raison que M. de Perefixe fut le successeur de Balzac à l'Académie.

Voici le Portrait que fait de Balzac M. Le Gouz dans son *Supplément manuscrit du Menagiana*, que j'ai déja cité: » Notre » Langue est très redevable à M. de Balzac. » Il l'a enrichie de beaux termes, qui lui » ont servi à exprimer de belles pensées. On » reprend néanmoins dans sa Prose quel» ques expressions poëtiques & figurées. Il » seroit aisé de faire voir que M. Des» préaux, qui a acquis tant de réputation » par sa Poësie & par ses Satires, a em» prunté de M. de Balzac plusieurs expres-

» sions. On remarque encore que M. de » Balzac a débité plusieurs choses fausses, » soit qu'il manquât de bons Mémoires & » de bon avis, soit qu'il eût trop de pen- » chant à feindre. Pour éviter le terme de » borgnesse, & pour ne pas dire que Dé- » bora avoit un œil crevé, il dit que c'étoit » *une belle aveugle*. Il n'a presque jamais vû » Madame de Rambouillet qu'une fois, » quoiqu'il en parle si souvent. Il dit que » M. Magdelenet avoit fait une Ode Fran- » çoise qui commençoit ainsi :

» L'Hiver, à la barbe sonante,
» Venoit perruqué de glaçons, &c.

» Mais M. Magdelenet dit qu'il ne sçait » ce que c'est, & qu'il n'a jamais fait d'Ode » Françoise. Les Amis mêmes de M. de » Balzac reconnoissoient qu'il avoit le dé- » faut de mentir, ou d'avancer beaucoup de » choses trop légèrement, & d'être un peu » trop vain. Il eut beaucoup de chagrin » d'entendre dire à M. de Montauzier, que » les Lettres de Voiture étoient les plus ga- » lantes, qu'on eût jamais écrites en notre » Langue; & dèslors il tâcha de les décrier, » & excita M. de Girac, & d'autres, à » écrire contre Voiture. On dit que son » père manqua de lui acheter une Charge » de Conseiller au Parlement de Paris. » Mais un emploi si pénible auroit privé le » Public de ses Ouvrages, *&c.* « On peut voir aussi le caractère de Balzac dans le *Sorberiana*, où il est traité trop rigoureusement.

Je finirai cet Article en disant que Girard avoit fait une *Vie de Balzac*, à la prière de Chapelain & de Conrart. *Si bien*, dit l'Auteur (A), *qu'il s'en est formé une copie, que j'ai fait ressembler à l'Original, autant qu'il m'a été possible.* Cette Vie n'a pas été imprimée.

Voyez la *continuation de l'Histoire de l'Académie Françoise*, & le 23. Tome des *Mémoires du P. Niceron*.

Je suis persuadé qu'on lira aussi avec plaisir le *Caractère & l'Apologie de Balzac*, dans les *Essais de Littérature & de Morale de M. l'Abbé Trublet*, pag. 150. de la 2e. Edition. On y peut ajouter les *Réflexions sur les Ouvrages de Littérature*, par M. l'Abbé Granet, Tom. 2. pag. 193.

BANCK. (LAURENT)

REM. A. *Il publia en 1649. un Livre intitulé: de Tyrannide Papæ, &c. Sept ans après il publia Roma triumphans.*

Bayle suppose faussement que ce dernier Ouvrage parut pour la première fois en 1656. Il avoit été imprimé dès 1645. *in-12.* quatre années avant le Livre *de Tyrannide Papæ*.

Voyez le 41. Tome des *Mémoires du P. Niceron*.

BANDEL. (MATHIEU)

Il étoit Jacobin.

Il entra dans l'Ordre vers 1500.

Il a traduit Egésippe en Italien.

Bayle est tombé ici en deux fautes après Vossius. La Version du Bandel n'est point Italienne, & ce n'est pas une Traduction d'Egésippe. Voici le fait. Un Italien avoit composé en sa Langue un Roman intitulé : *l'Histoire de Tite Romain, & d'Egésippe Athenien*. Le Bandel, à la prière de ses Amis, en fit au mois de Septembre 1508. une Traduction Latine, qui fut imprimée en 1509. à Milan sous ce titre : *Titi Romani, Egesippique Atheniensis Amicorum, Historia in Latinum versa per F. Matthæum Bandellum*, &c.

Il fut Evêque d'Agen pendant quelques mois.

Bayle le dit après Joseph Scaliger, & il ajoute à la REM. A. que le Bandel n'étoit pas encore Evêque, lorsque Jules-César Scaliger lui écrivit au mois d'Octobre, ou de Novembre 1553. Mais il se trompe, comme le prouve la qualité de *Monseigneur* donnée au Bandel par Lucrece de Gonzague, dans une Lettre, que Bayle a citée, & qui est au plûtard de 1552. Le P. Echard dit positivement, d'après Fontana, qui avoit puisé ce fait dans les Régistres consistoriaux, que *le Lundi 1. Septembre de la première année du Pontificat de Jules III.* (en 1550.) *Frère Mathieu Bandel fut pourvu de l'Evêché d'Agen, vacant par la mort du Cardinal* (Jean) *de Lorraine; mais avec une réserve de la moitié des fruits de la manse Episcopale, en faveur d'Hector Frégose, Clerc du Diocèse de Vérone*, &c.

Hector Frégose avoit été nommé Evêque d'Agen au commencement de 1548. au plûtard, puisque cette même année Jean-Pierre de Mesme lui dédia sa *Grammaire Italienne, composée en François: A Messire Hector Frégose, Evêque d'Agen.* Voyez aussi la 63. Nouvelle du Bandel, Liv. III. Frégose apparemment, ne voulut pas s'engager dans l'Etat Ecclésiastique, & il remit ses Bulles au Bandel.

Il y a lieu d'être surpris que Joseph Sca-

(A) *Epit. Ded. des Lettres de Balzac à Conrart.*

liger, né dans la Ville d'Agen, qu'il ne quitta qu'en 1358. à l'âge de 18. ans, ait dit que le Bandel fut seulement Evêque *pendant quelques mois*. L'erreur de Scaliger vient sans doute de ce que le Bandel ne commença de résider, qu'après que Scaliger eût quitté Agen, ou il y avoit un Evêque Suffragant, qui remplissoit les fonctions Episcopales depuis 1541. lorsque le Cardinal de Lorraine en avoit été Administrateur. Ce Suffragant, qui s'apelloit Valeri, exerçoit encore les fonctions en 1555. & les continua sans doute au moins jusqu'au départ de Joseph Scaliger. Voyez l'*Histoire Ecclésiastique de Bèze*, Liv. I. pag. 28. & Liv. II. pag. 202.

Ce fut dans la Ville d'Agen, qu'il composa ses Nouvelles.

Il y en composa seulement quelques-unes. Il arriva dans cette Ville environ l'an 1535. à la suite de César Frégose, son Protecteur. Mais il avoit fait une partie de cet Ouvrage, plusieurs années auparavant, tant à Milan, qu'à Mantouë, à Vérone, & ailleurs. Son manuscrit étoit à Milan, lorsque les Espagnols prirent cette Ville sur les François en 1525. L'Auteur qui suivoit le parti de la France, fut obligé de fuir, sans ses papiers, qu'un de ses Amis racheta. Il les revit, & les augmenta dans la suite, pendant son séjour dans la Ville d'Agen. Il vivoit encore vers 1561. comme on le voit par un Acte, qui est dans le Cartulaire de l'Abbaye de Clerac.

C'est peut-être ce qui a engagé les Editeurs du Moréri de Bâle, à dire que le Bandel mourut en 1561. Les Auteurs de la Nouvelle *Gaule Chrétienne*, ne datent point sa mort. *Voyez Tom. 2. col. 930.*

» Quelques Ecrivains prétendent, dit » l'Auteur de la *Bibliothèque des Romans*, » que le Bandel s'appelloit *Jean*, & non » pas *Mathieu*. Ses Nouvelles ont eu beau- » coup de réputation. Mais le sujet renfer- » me ordinairement un grand fond de tris- » tesse, malgré l'amour, qu'on y a semé, » parce que le dénouement en est presque » toujours funeste «.

Voyez la *Bibliothèque du P. Echard*, Tom. II. pag. 155.

BARANZAN. (REDEMPTOS)

Il étoit de Verceil.

Baranzan étoit seulement du Diocèse de Verceil. Il naquit à Serravallé en 1590. & mourut le 23. Décembre 1622. dans sa 33ᵉ. année. Voyez l'article curieux, qu'en a donné le P. Niceron, son Confrère, dans le 3ᵉ. Tome de ses Mémoires.

BARBARUS. (FRANÇOIS)

On peut consulter sur ce sçavant Vénitien l'Ouvrage suivant imprimé depuis quelques années à Bresse : *Diatriba præliminaris in duas partes divisa ad Francisci Barbari, & aliorum ad ipsum Epistolas ab anno Christi 1425. ad an. 1453. nunc primùm editas ex duplici mſ. cod. Brixiano, & Vaticano uno. Has omnes alterum volumen complectitur. Quin ad ejus calcem aderit ampla earumdem mantissa ex Forojuliensibus Bibliothec. Guarnerianæ Mſſ. Brixiæ.* Cette Introduction aux Lettres de François Barbaro, ne contient pas seulement l'Histoire de sa vie ; mais encore, & principalement l'Histoire civile & littéraire des tems & des Villes où il a véeu ; avec un grand nombre d'Anecdotes, de Lettres, & d'autres Pièces de Littérature, tant de Barbaro, que de plusieurs autres sçavans du XVᵉ. siecle, qui n'avoient point encore paru. Voyez le *Journ. des Sçav. Juin 1743. Nouv. Litter.* M. le Cardinal Quirini est l'Auteur de cette Dissertation, insérée à la tête de cette Edition des Lettres de Barbaro (A).

BARBARUS. (HERMOLAUS)

REM. N. *On a débité qu'il eut recours au Démon, pour sçavoir le sens d'un mot Grec. La plûpart des gens ne citent que la Démonomanie de Bodin, où je n'ai pas encore trouvé cette action d'Hermolaus, aux endroits, où il y avoit le plus d'apparence, que je la trouverois.*

On peut tenir pour certain qu'il n'y a rien de pareil dans toute la *Démonomanie*, & que le P. Rapin, de même que Teissier, qui l'ont avancé, ont été dans l'erreur.

Voyez le *Journal de Venise*, Tom. 28. pag. 126. & le 14. Volume des *Mémoires du P. Niceron.*

(A) Voyez *Ad Doctiſ. & Clariſ. Vir. D. Bern. Montfauconium Epiſt.* pag. XIII. C'est la première du Recueil des Lettres de ce sçavant Cardinal, imprimées à Rome, en 1743. in-4°. Voyez aussi la pag. XXII. de sa Lettre à M. de Boze, insérée au même Recueil, sa seconde Lettre à M. *Mazochi*, pag. XI. & p. IV. de sa Lettre à M. *Apostolo Zeno*.

BARBARUS. (DANIEL)

Bayle, Moréri, Teissier, & plusieurs autres Bibliothécaires distinguent deux *Daniel Barbaro*, par l'unique raison, qu'un Auteur de ce nom fit imprimer un de ses Ouvrages en 1542. & que M. de Thou, ainsi que Vossius, prétendent que Daniel Barbaro, *Patriarche d'Aquilée*, mourut en 1569. à l'âge de 41. ans. D'où ces Biographes concluent, que ce Patriarche n'a pû être Auteur en 1542. c'est-à-dire, à 14. ans. Mais outre que ce ne seroit pas une chose sans exemple, sur quoi M. de Thou se fonde-t-il pour assurer que ce Prélat *mourut à 41. ans*? (car le témoignage de Vossius, Copiste de M. de Thou, n'est d'aucune autorité.) Pour moi, je crois qu'il n'y a qu'un seul Auteur de ce nom, & qu'il mourut un peu plus âgé, que ne l'a crû l'illustre Historien. Au reste, quoiqu'en dise Bayle, Daniel Barbaro n'étoit point *Patriarche d'Aquilée*, mais seulement Coadjuteur. Il fut nommé à cette Dignité l'an 1559. & il ne prenoit encore en 1567. que la qualité de *designatus Patriarcha*. Il mourut avant le Patriarche Grimani auquel il devoit succéder.

BARCLAI. (GUILLAUME)

Quoiqu'il eût près de 30. ans en 1573. il ne laissa pas d'aller étudier en Droit à Bourges.

Barclai n'avoit que 27. ans en 1573. & ce fut en 1571. qu'il se rendit à Bourges. Barclai avoue lui-même, selon Bayle, REM. G. qu'il avoit étudié sous Doneau, Collégue de Cujas à Bourges. Or Doneau quitta Bourges en 1572. Le P. Niceron est tombé dans les mêmes fautes. Voyez le 17. Tome de ses *Mémoires*.

BARCLAI. (JEAN)

REM. A. *On a mis sur sa taille-douce au-devant de l'Argenis, qu'il est né le 28. Janvier 1682. & voilà comment les Graveurs nous trompent, aussi bien que les Imprimeurs.*

J'en ai vû une, où il y a 1582.

REM. L. Je dirai pour l'éclaircissement de la fin de cette Remarque, qu'Henri IV. fut surnommé *le Grand* avant le XVII. siécle. Lorsque ce Prince fit son entrée à Lyon, au mois de Septembre 1595. l'Arc de Triomphe, dressé par Messieurs les Comtes, à l'entrée de leur Cloître, portoit cette Inscription : *HENRICO MAGNO, Galliarum & Navarræ Regi.* Consultez la description de cette *Entrée*, pag. 92. par Pierre Mathieu, Auteur de cette *Inscription*, & de toutes les autres.

Voyez le 17. & le 20. Tome des *Mémoires du P. Niceron.*

BARLETTE. (GABRIEL)

REM. B. *Theophile Raynaud, sous le nom de Pierre de Vaucluse, a poussé vigoureusement Barlette, & lui a reproché l'impertinence de sa réponse à la question: Comment la Samaritaine connut que Jesus-Christ étoit Juif? Elle reconnut cela, dit-il, à la Circoncision. Il suffit de l'accuser de n'avoir sçû ce qu'il disoit.*

Bayle a ignoré que Jean Casalas, qui a répondu au Livre de Théophile Raynaud, avoit tenté, avant le Bibliothécaire des Dominicains, de justifier Barlette sur ce sujet (A). Casalas rendit au quatruple les injures que le Jésuite avoit dites à Barlette, & tâcha d'excuser celui-ci par des raisons peu solides, quoique très subtiles. La Samaritaine, dit ce Censeur, connut que Jesus-Christ étoit circoncis, *non ex intuitu oculi, sed illatione mentis, nempe ipsum esse circumcisum ex eo quod testimonio oculorum didicerat, ex capillitio, & habitu, eum esse Judæum. Innumera*, poursuit-il, *hujus mentalis illationis exempla possem ex Scripturis adducere, quæ brevitati consulens omitto, uno contentus, quo nec lux ipsa meridiana clarior. David pugnaturus cum Goliath, ut vidit Gigantem è Castris Philistæorum egressum, dixit, confisus in Domino*: Quis enim est hic Philistæus incircumcisus? *Quod & bis repetit. At in quo novit David Goliath esse incircumcisum? An aspectu oculi? An illatione mentis? Non quidem inspectione oculorum, erat enim Gigas tectus undique veste & armis, ut etiam Scriptura notat* : Loricâ squammatâ induebatur; *ne qua nuditas probrosa posset eminere & videri. In quo ergo, & ex quo agnovit esse in circumcisum? Ex consequenti, & per consequentiam; non oculo, sed mente. Est Philistinus; ergo est incircumcisus. Pari successu, Samaritana, quæ oculo dignoscebat, ex habitu, & capillis intonsis Christi,*

(A) *Candor Lilii*, &c. p. 358. Bayle n'a pas connu cette Critique, comme je le dirai dans l'art. de Théophile RAYNAUD.

ipsum esse Judæum judicavit, & mente intulit esse circumcisum, quia soli Judæi circumcidebantur. Unde Barletta tantùm dixit: Tertia ratio, ad Circumcisionem. Dic, Petre, dum per plateam incedis, num sufficienter agnoscis obviam tibi mulierem, non virum, ex capite mundo muliebri circumdato; ex crinibus intortis & ad scapulas usque promissis, vestibusque mira varietate discriminatis, desfluentibus usque ad terram, ut egeas adhuc penitiori indagine?

Tout ce raisonnement, comme je l'ai dit, est plus subtil que solide. La Samaritaine, il est vrai, pouvoit inférer de l'habillement, & des cheveux de Jesus-Christ, qu'il étoit circoncis. Mais ce n'est pas l'état de la question. Cette conséquence n'ajoutoit aucun poids aux deux autres raisons qu'elle avoit de croire que le Sauveur étoit Juif; & ne pouvoit être pour elle un troisiéme motif, *tertia ratio*, *ad Circumcisionem*, de se persuader qu'elle ne se trompoit pas; à moins qu'elle n'eût de la Circoncision de Jesus-Christ une troisiéme preuve, qui ne fût différente des deux premières. Or elle n'en pouvoit avoir de cette espèce, si l'on ne veut donner gain de cause au P. Raynaud, en concluant avec lui du discours de Barlette, que la Samaritaine s'en étoit donc convaincuë par le témoignage de ses yeux. D'où il résulte que Barlette a dit réellement une impertinence avec sa *troisiéme raison tirée de la Circoncision de Jesus-Christ*. Voilà, ce me semble, ce que Bayle devoit dire, pour prouver ce qu'il avance simplement, qu'*Altamura répondit très mal à Théophile Raynaud, & que le plus court est de dire, que le pauvre Barlette ne sçavoit ce qu'il disoit avec sa troisiéme marque*. Ne pourroit-on pas dire, pour le disculper, qu'il n'est pas responsable de tout ce qu'on lit dans tous les Sermons publiés sous son nom?

REM. D. *J'ose bien mettre en fait que les Sermons, d'où Henri Etienne a tiré ses railleries, ne sont pas ceux, qu'Alberti attribue à un imposteur.*

Bayle parle avec trop de confiance. Il est très certain qu'il se trompe. La preuve en est évidente. Alberti parloit généralement *de tous les Sermons imprimés & publiés sous le nom de Barlette*; & il soutient qu'ils ne sont nullement de lui. Il ne fait aucune distinction, & il ne dit point qu'il y en eût quelques-uns qui fussent véritablement de ce Jacobin. Il les confond tous dans le Jugement par lequel il les ôte à Barlette. Il est constant, d'ailleurs, que c'est dans ces mêmes Sermons, qu'*Henri Etienne puisa ses railleries*. Au reste le sentiment d'Alberti ne sçauroit être rejetté sans preuve. Il dit positivement, qu'il a connu dans sa jeunesse, l'Auteur de ces Sermons, qui, pour leur donner plus de vogue, y mit à la tête le nom de Barlette, le plus célèbre Prédicateur de son Siécle. Dira-t-on qu'Alberti se trompe, ou qu'il ment de gayeté de cœur? Il pourroit, à la vérité, s'être trompé en quelque chose. Je croirois volontiers, que Barlette, qui prêchoit en Italien, n'eut jamais dessein de faire imprimer ses Sermons; que la réputation qu'il avoit, fit naître à quelques-uns de ses Auditeurs, l'envie de les écrire, pendant qu'il les débitoit; & qu'enfin ayant recueilli ces Manuscrits, qui venoient de plusieurs mains, on les traduisit en Latin, & on les fit imprimer. C'est apparemment ce Compilateur, ou, si l'on veut, cet Auteur, qu'Alberti avoit connu dans sa jeunesse. Cela supposé, Barlette eût pû désavouer ces Sermons; & ses Amis l'ont pû faire en sa faveur après sa mort. Il arrive aisément que de pareils Copistes se trompent, & que même ils suppléent quelquefois de leur fond, aux passages, qu'ils n'ont pû entendre, ou conserver dans leur mémoire. C'est ainsi qu'on en a usé à l'égard de feu M. Massillon, Evêque de Clermont, & du P. de la Ruë, Jésuite, qui n'ont pas voulu reconnoître les Sermons, qui paroissent sous les noms de ces deux célèbres Prédicateurs. Le P. Echard croit que S. Vincent Ferrier, Barlette, &c. ont eu le même sort.

Il est vrai qu'Henri Etienne semble avoir attribué à Barlette, les Sermons imprimés sous le nom de ce Dominicain. Mais il n'y a nulle nécessité d'admettre son témoignage. On sçait quelles furent les raisons qui l'engagérent à écrire son *Apologie pour Hérodote*. Son dessein étoit de rendre odieux & ridicules les Prêtres & les Moines en leur prêtant les actions les plus infâmes & les plus extravagantes. Il avoit trop d'interêt à croire ou à feindre que les Sermons de Maillard, de Menot, & de Barlette, étoient de ces trois Prédicateurs, pour chercher la vérité. Aussi M. de la Monnoye, & M. le Duchat, Commentateur de l'Apologie pour Hérodote (qui ne doit pas être suspect aux Protestans) ont crû devoir abandonner le sentiment d'Henri Etienne. » A voir, dit M. le Duchat, (A), tant de » passages latins qui vont suivre, comme tirés » des Sermons de ces trois Prédicateurs, on » pourroit croire que ces Sermons auroient » été prononcés tels que l'impression les » représente; mais on se tromperoit. Les » Sermons, que nous avons de Maillard, » de Menot, & de Barlette, ne sont qu'un » précis de ces mêmes Sermons, qu'ils fai-

(A) *Remarques sur l'Apologie pour Hérodote*, Tom. 1. p. 41. Edit. de la Haye, 1735. in-8°.

» soient au peuple en leur Langue maternelle, & dans une plus grande étendue. » Je tiens cela de l'illustre feu M. de la Monnoye, & il auroit pû ajouter qu'on n'a « mis & publié en Latin le précis de ces » Sermons, que pour en rendre la lecture » utile à plus d'une Nation «.

Les Sermons de Barlette, dit Bayle, *ont été imprimés en* 1571.

La première Edition qu'en ait connuë le P. Echard, qui en cite plusieurs autres, est de Lyon, 1505. Mais il paroît qu'elle a été faite sur une autre plus ancienne, puisqu'elle porte, *Sermones recogniti per*, &c. La première Edition fut imprimée apparemment en Italie.

Voyez la *Bibliothèque des Dominicains*, Tom. 1. pag. 844. & le 3ᵉ. Tome des *Mémoires du P. Niceron*, qui a donné à Barlette un article superficiel, & sans critique.

BARLEUS. (GASPAR)

Bayle, dans les REM. E. & F. fait mention *des bruits étranges qui coururent sur la dernière maladie de Barleus*. A la fin de la REM. F. il cite un passage ou il est dit que *Barleus étoit sujet à quelque accès de folie*. Ce Sçavant mourut le 14. de Janvier 1648. Si Bayle s'étoit souvenu d'un Recueil de Lettres (A) qu'il a cité à l'Article du P. CAUSSIN (B), il y auroit vû que dès 1623. Barleus étoit en proye a de noirs accès de mélancolie, dont il fut encore attaqué en 1632. C'est ce qu'on apprend d'une Lettre de Pierre Cunæus, son Ami, & son Cousin, datée du 9. de Mars 1632. & inserée au Recueil dont j'ai parlé. Voici les paroles de Cunæus a Barleus: *Nunc, cum magno meo dolore, ex aliorum sermonibus rumor est te valetudinis causa à publicis lectionibus abstinuisse. De qua re dum curiosius sciscitor, omnes omnia præclara & honorifica de lectionibus tuis referunt, sed addunt Amici tui, nescio qua animi tristiore cogitatione, credere non esse te muneri isti parem. Equidem ego vehementer gavisus sum, cùm nihil aliud causæ subesse audio. Nam & sanguinis melancholici motibus quibusdam eam opinionem ante* 9. *annos sibi obortam esse, & mox brevi recessisse scio*, &c. On peut voir la suite de cette Lettre, qui mérite d'être lûe. C'est la XXXIII. du Recueil. Barleus lui fit réponse le 12. du même mois en ces termes: *Hasce Literas mihi invito & jam prorsus inerti extorsit uxor. Tanta enim jam animo meo insedit tristitia, ut pigeat & pudeat ad amicos, & nominis mei studiosos rescribere. Incidi miser in melancholiam, illâ qua ante annos IX. laboravi, multò graviorem. Nimiis me primùm studiis fatigavi, hinc obstructionibus laborare cœpi, hinc quæ facilia ante, difficilia visa sunt, tandemque nescio qua pusillanimitate cœpi mihi prorsus diffidere, sensique me imparem ferendo huic oneri. Hac imaginatione obrutus jaceo, sedeo pene mutus & elinguis, excors prorsus. Et cùm misera familiæ meæ sors animum subit, vix sum meus. Ita qui fortunatissimus fui, jam miserrimus mihi videor........ Vana ac stolida persuasione provinciam hanc suscepi. Sentio aliud esse privatim, aliud publicè docere. Non est mihi ea animi præsentia, cùm publicè docendum est, quæ adest privatim docenti. Quin sanso jam quoque metu obsessus sum, ut nequidem ad privatam Lectionem redire audeam. Valetudo afflictior est ex animi dolore, imaginationibus, etiam medicamentis. Somnus gravis & interruptus, totaque corporis œconomia turbata. Unicum superest præsidium in summi Creatoris misericordia & omnipotentia epositum. Is me aliàs ex simili malo expedivit, sed lentè. Scis enim morbos illos diuturniores esse..... Non est animus ultra scribere, & tragicum hunc sermonem mihique molestum prosequi. Videbis facilè ex dictione, ex lituris, quo fuerim animo, cùm hæc exararem. Concidit pristinus vigor corporis & mentis ... Faxit Deus, ut aliquando lætiora & accurratiora scribam! Jam non possum meliora dare*, &c.

Au reste, on trouve dans ce Recueil plusieurs Lettres, tant de Barleus, qu'adressées à ce Sçavant.

BARNES. (JEAN)

Dans le Privilège du Roi pour sa Dissertation Latine contre les Equivoques, il est apellé *Jean Bernest*. Il nous apprend dans l'Epitre Dédicatoire de ce Livre au Pape Urbain VIII. qu'un *Partisan des Equivoques déclama vivement en Chaire contre ces Ouvrage avant qu'il fut imprimé*; que la Faculté de Théologie, après l'avoir lû & examiné, le jugea digne d'Approbation: *Per tres Sententias judicavit eum approbatione dignum*. Cette approbation n'empêcha pas que ce Livre, qu'il avoit composé dans le tems qu'il étoit l'un des Confesseurs de l'Abbaye de Chelles, ne fût condamné *à être laceré & brûlé par l'Exécuteur de la Haute Justice*; & *pour réparation d'honneur à la Compagnie, il fus ordonné que cette exécution serois faite dans la cour du Collége de* Clermont;

(A) *Clarorum virorum Epistolæ centum ineditæ.... Ex Museo Johannis Brant. Amstelodami*, 1702. in-8°.

(B) A la fin du Texte, *cit. d.*

Clermont, *& le Livre supprimé comme de dangéreuse doctrine*, *avec défense de le vendre*. Ce passage est tiré d'un Mémoire manuscrit composé par un Auteur de ce temslà. Bayle dit, que quand ce Bénédictin fut arrêté, il travailloit à *une Réponse au Livre intitulé*, Apostolatus Benedictinorum in Anglia.

La mauvaise doctrine, poursuit l'Auteur du Mémoire que j'ai cité, *contenue dans le Traité des Equivoques*, *fit prendre garde de plus près au personnage*, *& on trouva que dans un autre Ouvrage contre le Livre* de vero Apostolatu Benedictinorum in Anglia, *il maltraitoit ses Frères*, *& ceux de son Ordre en Angleterre. Cela lui fit craindre qu'on ne le cherchât pour le prendre comme fugitif & Dyscole*, *& il prenoit*, *pour éviter d'être pris*, *divers logemens dans l'Université*, *tantôt en un lieu*, *tantôt en un autre. Mais l'Infante des Pays-Bas ayant prié le Roi de le faire prendre*, *& de le conduire à Douay*, *le Chevalier du Guet le prit enfin chez le Prince de Portugal*, &c.

Si ce récit est fidèle, cette *Réponse* contribua, du moins en partie, à sa prise ; ce que Bayle ne fait point entendre.

BARON. (VINCENT)

Il naquit à Martres.

Ce fut le 17. Mai 1604.

Il a fait un Livre de la Justification contre la doctrine des Calvinistes.

Le P. Baron n'a composé aucun Livre particulier sur la Justification contre les Calvinistes.

Voyez la *Bibliothèque du P. Echard*, *Tom. II. pag.* 655.

BARTIUS. (GASPAR)

REM. A. *Il y a peu de grands Seigneurs qui fassent remonter plus haut leur origine*, *que Bartius la sienne. Un de ses Ancêtres se signala dans la Guerre des Vandales*, *à la suite de Louïs le Débonnaire l'an* 856. *Il commandoit la Cavalerie*, *& il fut tué dans cette guerre comme le remarque Spangenbergius.*

Louïs le Débonnaire étoit mort dès l'an 840. Quel usage Bayle fait-il donc de sa critique en attribuant, sur le seul témoignage de Spangenbergius, à un Ancêtre de Bartius, des actions arrivées au milieu du IXe. siécle? Qui jamais a mieux mérité qu'on lui appliquât la censure d'Horace : *O Imitatores*, *servum pecus*! Bayle copie sans cesse; mais tantôt il ne copie, que pour avoir le plaisir de réfuter ; & tantôt il semble avoir tant de respect pour les Auteurs qu'il transcrit, qu'il n'a pas la moindre pensée de les contredire.

Voyez le 7. & le 10. Tom. Part. II. des *Mémoires du P. Niceron.*

BATHYLLUS. I.

REM. D. De tous les Ecrivains que Bayle cite dans cette Remarque, comme Varillas, l'Auteur des *Mémoires d'Artagnan*, *&c.* il n'y en a pas un seul, qui ne soit très récusable.

BAUDERON. (BRICE)

Il a fleuri vers la fin du XVI. siécle.

Il naquit en 1539. à Paray, d'un père qui étoit Juge de cette petite Ville. Se sentant beaucoup d'inclination pour la Médecine, il alla prendre des degrés à Montpellier, ou il fut reçu Docteur. De retour en sa patrie, il acquit une grande réputation, & des biens considérables, entre autres la Terre de Senécé, qui est restée à ses descendans, & dont ils portent le nom. Mais il fit une perte extrême par un accident que je vais raconter.

Ayant un jour été rendre visite à l'Abbé de Cluni, il fut pris par des Ligueurs, & mené en prison, d'où il ne sortit qu'après avoir payé une rançon excessive, qui lui couta une partie de son bien. Ce ne fut pas le seul chagrin qu'il essuya. Il eut la douleur en 1615. de voir mourir son fils Gracien, qu'il aimoit beaucoup, & de perdre la vuë cinq ou six ans avant sa mort. Il supporta ces deux malheurs avec une constance philosophique, & mourut en 1623.

REM. A. *Il publia une Pharmacopée.*

On lit au sujet de ce Livre une anecdote assez curieuse dans la *Bibliothèque du Richelet*, & dans la *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*, quoique racontée un peu différemment. » M. de Senécé, [dit l'Auteur de ce premier Ouvrage] arrière petit-fils de Bauderon, étant à Paris vers » 1715. & ayant besoin de quelques drogues, entra chez un Apoticaire, & les » fit peser & empaqueter, après être convenu du prix. En tirant de l'argent pour » payer, son cachet tomba par hazard sur

» le comptoir, & l'Apoticaire y ayant apperçu les Armes de Bauderon, les regarda » de plus près, & les confronta avec celles » qui se trouvoient à la tête d'une *Pharmacopée* de Bauderon, qui étoit sur une tablette. *Seriez-vous, Monsieur*, dit-il ensuite à l'acheteur, *de la famille de ce grand homme*? L'autre lui ayant répondu qu'il » étoit son arrière petit-fils: *Ha! Monsieur*, » reprit aussitôt l'Apoticaire, *que je suis heureux d'avoir vû quelqu'un de sa race! C'est lui qui me donne du pain, & à dix mille de mes Confrères. Sa méthode, qui est merveilleuse, & qui durera éternellement, est la seule à laquelle on doit s'attacher.* » Quelque effort que fit M. de Senécé, » pour lui faire prendre son argent, il le » refusa constamment, lui protestant que » sa Boutique étoit toute entière à son service, & qu'il lui feroit plaisir d'y venir » prendre librement tout ce qui lui pourroit être nécessaire. Je sçais le fait d'original «.

BAUDOUIN. (FRANC,OIS)

Il alla en France, où il acquit l'amitié des plus Sçavans, de Budé, &c.

Budé mourut en 1540. & Baudoin, qui étudioit encore à Louvain, n'arriva au plûtôt qu'en 1543. à Paris. Le P. Niceron a copié la faute de Bayle.

REM. A. *La curiosité de connoître les plus célèbres Ministres, le fit voyager en Allemagne. Voilà toute la faute que les Catholiques ayent pû lui reprocher. Mais il changea pour le moins sept fois de Religion. Voyons le reproche qu'on lui en fit publiquement. Il n'est point vague, il est muni de circonstances.*

Il ne suffit pas qu'un reproche soit muni de circonstances. Il faut que l'Accusateur soit irreprochable. Or quel est l'Accusateur de Baudouin? Un Auteur qui a caché son nom, & que les uns, de l'aveu de Bayle, nomment *Antonius Guærinius*, d'autres, *Guæimeus*, & d'autres enfin *Cynarus*, & qui n'est connu de personne? Quel crédit doit-on donner au témoignage d'un Inconnu? Il se peut faire que Baudouin ait changé plusieurs fois de Religion; mais la preuve qu'en donne Bayle, est très récusable; & je suis surpris que le P. Niceron l'ait adoptée, sans examen, & sans défiance. La Remarque I. de Bayle peut faire récuser avec raison, la plûpart des Ecrivains qu'il a copiés pour composer cet article.

Voyez le 28. Tom. des *Mémoires du P. Niceron.*

BAUTRU. (GUILLAUME)

La manière, dont M. l'Abbé d'Olivet, dans son *Histoire de l'Académie Françoise*, a caractérisé cet Article, est si juste & si sensée, que je ne puis la supprimer. » Si quelqu'un, » dit-il, est curieux de voir comment écrit » un Bel-Esprit, qui n'a envie que d'amuser des Lecteurs oisifs, & qui ne se propose nullement de leur être utile, il n'a » qu'à lire l'Article BAUTRU dans le Dictionnaire de Bayle «.

Bayle & M. l'Abbé d'Olivet ont ignoré que Bautru étoit Auteur. Chapelain assure (A) que *M. de Bautru avoit fait dans sa jeunesse quelques Satires fort ingénieuses, & qui ont fait grand bruit.* Il y en a une très plate, sous le nom de l'Auteur, intitulée, *Onosandre*, à la pag. 568. du *Cabinet Satirique*, imprimé en 1619. Bautru l'écrivit contre le Duc de Montbazon, qui n'y est pourtant pas nommé. Il composa une autre Satire sous le titre de l'*Ambigu*, contre Jean du Perron, frère du célèbre Cardinal de ce nom, & ensuite son successeur dans l'Archevêché de Sens en 1618. Chapelain, & le P. Le Long (B), lui attribuent un autre Ouvrage plus sérieux; sçavoir, *Lettres & Dépêches manuscrites de M. de Bautru, depuis le 7. Octobre 1628. jusqu'au 17. Novembre 1642.* » Il est plein d'esprit & de » sçavoir, dit Chapelain, a l'humeur encore » enjouée dans son grand âge, & au milieu » de ses infirmités...... ceux qui ont part » à son secret, disent que les Rélations de » ses Ambassades ne peuvent être mieux » écrites. Il a l'ame noble & bienfaisante, » sur tout aux Sçavans, qu'il aprend être » incommodés, dont il y a plus d'un exemple «.

L'Abbé de Marolles, lui a donné place parmi les meilleurs *Epigrammatistes François* (C). Tannegui le Fèvre lui a écrit plusieurs Lettres insérées dans son Recueil.

BEAUCAIRE DE PE'GUILLON. (FRANC,OIS)

Il fut Précepteur du Cardinal de Lorraine. Bayle convient à la Remarque G. que le bruit courant à Trente, *fama erat*, que ce Cardinal avoit eu Beaucaire pour Précep-

(A) *Mélanges*, pag. 160.
(B) *Biblioth. Hist. de la France*, pag. 934.
(C) *Mémoires*, Part. II. pag. 245.

teur, il nia positivement le fait : *Negavit se unquam Belcarii Discipulum fuisse.* Par quelle règle admirable de critique & de jugement, Bayle se détermine-t-il donc à croire que ce simple *bruit*, & à le préférer au désaveu si formel du Cardinal de Lorraine ?

REM. F. *Qui n'admirera la prudence du Concile de Trente ? On nous avoue fort ingenuement que sa disposition a été de mesurer tellement ses décisions, qu'elles ne donnassent aucune atteinte aux sentimens de l'Ecole, sur lesquels les Docteurs de l'Eglise étoient partagés. Si c'étoit Frà Paolo, qui parlât ainsi, on prendroit ce discours pour une Satire de la Cour de Rome. Mais c'est le Cardinal Pallavicin qui le dit ; & par conséquent, il faut croire que cela est vrai.*

Il faut que la passion de critiquer soit bien vive, pour blâmer cette conduite du Concile de Trente. Quel étoit le but de ce Concile ? S'étoit-il assemblé avec tant de peine, pour mettre d'accord des Docteurs Catholiques, qui soutenoient des opinions orthodoxes, quoique différentes ? Non, sans doute. Son but étoit de ramener les Hérétiques à la vérité qu'ils avoient abandonnée, & de mettre la Foi à couvert. Etoit-il de la prudence de perdre de vuë un objet si interessant pour concilier des sentimens d'Ecole ? Si Bayle le pensoit ainsi, que n'en donnoit-il de bonnes preuves ? Croit-il qu'un Lecteur éclairé se laisse éblouïr par des figures de Rhétorique, & qu'il se paye d'une ironie, ou d'une exclamation ?

BEAULIEU. (LOUIS LE BLANC, SIEUR DE)

Je ne puis dire autre chose, sinon qu'il mourut au mois de Fevrier 1675. Je viens d'apprendre qu'il naquit au Plessis-Marli, où son père étoit Ministre.

Il est un peu surprenant, que Bayle ne se soit pas souvenu de l'Epitaphe de Beaulieu, dont il avoit fait part lui-même à Minutoli, au mois de Mars 1675. (A) On y apprend que Beaulieu étoit d'une naissance distinguée, *egregia stirpe nobilis*, & qu'il mourut le 5. des Calendes de Mars (c'est-à-dire, le 23. Fevrier) 1675.

REM. D. Bayle convient qu'il n'est pas assez instruit de la dispute entre Beaulieu & M. Arnauld, pour décider *qui a tort, ou qui a raison.* Cependant, c'est sur cette même dispute, qu'à l'Article GOMARUS, REM. D. il prend parti contre M. Arnauld, en faveur de Jurieu.

Au reste, quoique Beaulieu soit infiniment plus équitable que les autres Protestans, à l'égard de l'Eglise Romaine, il ne lui a cependant pas rendu toute la justice qu'il lui devoit. Il justifie l'Arminianisme, par exemple, & en parlant des Théologiens Catholiques, il dit que Molina est très orthodoxe. Néanmoins par un étrange préjugé, il persiste à soutenir que les Prétendus-Réformés ont raison d'accuser de Pélagianisme l'Eglise Romaine. On ne peut rien voir de moins raisonnable, que ce qu'il dit sur ce sujet.

BEDA. (NOEL)

M. Le Clerc, en sa Lettre critique sur Bayle, a mis dans un si grand jour les différentes règles, sur lesquelles l'Auteur a jugé Beda, & Farel, que je ne crois pas devoir séparer ces deux Articles du Dictionnaire ; sans préjudice cependant de plusieurs autres observations que l'on trouvera pour l'article de Farel, en son lieu.

M. Le Clerc dit d'abord qu'il joint ces deux Articles de NOEL BEDA, & de GUILLAUME FAREL, l'un Catholique & l'autre Protestant ; parce que le parallèle qu'il se propose de faire des deux principes de critique très opposés, sur lesquels Bayle a jugé ces deux hommes, prouvera qu'il avoit double poids, c'est-à-dire, critique pour les Amis, & critique pour les Ennemis, & qu'il s'en faut bien qu'il ait eu droit de dire, comme il s'en flattoit :

Tros, Rutulus-ve fuat, nullo discrimine habebo.

Voici le début de Bayle. *Beda fut le plus grand clabaudeur, & l'esprit le plus mutin & le plus factieux de son tems.* Tout l'Article est à peu près du même stile. Si l'on demande à Bayle, dans quelle source il a puisé ces injures, & quelles peuvent être les raisons qui l'engagent à former un jugement si désavantageux, du caractère de Beda ; il ne produira pas un seul témoin, qui ne soit infiniment récusable. Lisez l'Article jusqu'à la fin, vous trouverez le dénouement, & les causes de la fougueuse critique de Bayle. *Il n'y eut personne* dans Paris, dit-il en finissant, *qui témoignât plus de violence que lui, contre ceux qu'on appelloit hérétiques.* C'est-à-dire, que Beda n'est traité si durement, que parce qu'il fut toute sa vie un zélé défenseur de la

(A) Elle est insérée dans une Lettre de Bayle, qui se trouve à la pag. 83. de ses *Lettres*, Edit. de 1729.

Religion Catholique. S'il eût montré un peu de Tolérantisme pour les Luthériens, Bayle l'auroit traité avec beaucoup plus de douceur. Farel, au contraire, embrassa des premiers en France, les erreurs naissantes du Luthéranisme. C'étoit, lorsqu'il apostasia, un jeune homme d'environ 32. ans, infiniment plus violent que Beda, non-seulement, selon le témoignage de ses Adversaires, mais de l'aveu même de ses Amis, & de ceux qui travailloient, comme lui, à semer l'erreur & à *planter* un nouvel Evangile. Mais comme il fut un des Précurseurs de Calvin, ensuite l'un de ses plus fidèles associés, & un des Patriarches du Calvinisme, Bayle nous en laisse un portrait très avantageux, & trouve l'art d'en faire l'apologie, & un Panégyrique perpétuel. On va lire les preuves de tout ce que je viens d'avancer.

REM. A. *Erasme convainquit Beda d'une infinité de calomnies.*

Comment Bayle le prouve-t-il? le voici. *Le revers du titre* [du Livre d'Erasme] *vous apprendra qu'Erasme trouva DE COMPTE FAIT dans un assez petit Livre de Beda* 181. *mensonges*, 310. *calomnies*, *&* 47. *blasphèmes*, *& cela*, *sans le traiter à la rigueur*; *car il lui fit grace de plusieurs choses*, *qui méritoient d'être relevées*. Bayle reprend quelquefois *les gens prévenus*, qui sans choix, & sans discernement, blâment leurs adversaires. Si on lui eut demandé: Sur quelles preuves vous fondez-vous pour assurer qu'Erasme convainquit Beda de 181. mensonges, de 310. calomnies, de 47. blasphèmes, & cela de compte fait? Avez-vous lû le Livre de Beda? Avez-vous lû au moins tout au long celui d'Erasme? Vous êtes-vous donné la peine de confronter ces deux Ouvrages ensemble? A coup sûr il auroit été contraint d'avouer qu'il n'en avoit rien fait. Il n'avoit jamais lû l'Ouvrage de Beda, car il n'en cite pas la moindre syllabe. Pouvoit-il donc, en judicieux Critique, s'en rapporter au seul témoignage d'Erasme, Adversaire de Beda?

REM. B. *Il n'oublia pour répliquer à Erasme, aucune friponnerie d'un infidèle faiseur d'extraits. Il supprimoit ce qui étoit propre à justifier l'accusé, & à faire voir la calomnie: il ajoutoit ce qui étoit propre à fortifier son accusation*, &c.

Bayle s'est exprimé de la sorte, afin d'éclaircir ces paroles de son Texte: *Beda recourut à des artifices de cabale; il relut les Livres d'Erasme, il en fit de nouveaux extraits aussi infidèles que les premiers, & les donna à censurer à la Faculté de Théologie, où son esprit impétueux & charlatan, ses factions, ses déclamations violentes contre les nouveautés de ce tems-là, & contre ceux qui n'étoient pas assez ardens à les réprimer, lui donnoient une espèce de domination tyrannique*. Bayle ne se contente pas de ces injures: il revient encore à la charge dans la Remarque C. *Beda*, dit-il, *étoit violent de son naturel, il lâchoit la bride à sa violence naturelle, avec d'autant plus de licence, qu'il se couvroit du beau prétexte des intérêts de la vérité. Il diffamoit hardiment les gens dans un Livre, il traitoit de lâches prévaricateurs les personnes modérées.... C'étoit le moyen de tyraniser la Faculté de Théologie*, &c.

Sur quoi Bayle, encore une fois, se fonde-t-il pour débiter une si sanglante invective? Sur le seul témoignage d'Erasme, dont il ne se défie ici en aucune manière. Mais on va voir combien la critique de Bayle varie, & combien de moyens de récusation il trouve contre Erasme, quand il veut défendre un Protestant noirci par ce dernier. Dans l'Article FAREL, Remarque C. il rapporte un long passage d'Erasme, extrêmement injurieux à Farel. Mais admirons son industrie, & son zèle pour l'Accusé. Il a grand soin de précautionner son Lecteur par deux avis importans, dont l'un précéde, & l'autre suit ce passage. *Erasme*, dit-il, *fait un portrait hideux de Farel*; *mais IL FAUT SE SOUVENIR qu'il croyoit avoir reçu des offenses de lui dans quelques Ecrits*. Il transcrit ensuite le passage d'Erasme; & de crainte que le Lecteur n'oublie le premier avis, il ajoute cet autre, *Puisqu'Erasme étoit piqué au jeu*, *L'ON N'EST PAS OBLIGÉ DE CROIRE, qu'il a peint ici d'après nature*, &c.

Est-ce donc qu'Erasme ne croyoit pas avoir reçu des injures de Beda? Est-ce qu'il n'étoit pas *piqué au jeu*, lorsqu'il écrivoit contre lui, aussi bien que lorsqu'il parloit par occasion contre Farel? On connoît les plaintes amères, dont Erasme remplissoit alors toute la République des Lettres, & les Cours des Princes. Il avoit infiniment plus de sujet d'exhaler sa bile sur Beda, que sur Farel. Or, si pour un léger sujet de chagrin qu'il avoit reçu de ce dernier, *on n'est pas obligé de croire*, qu'il n'a pas outré les choses dans son passage contre Farel, sur quoi Bayle fondera-t-il le prétendu privilége qu'il lui donne de n'avoir pas excédé, & d'avoir peint d'après nature, dans tout ce qu'il a écrit contre Beda? L'unique raison, c'est que Bayle étoit injustement prévenu en faveur de Farel, & qu'il l'étoit extrêmement contre Beda. La source de ce double préjugé de Bayle, avoit pour unique fondement son aversion pour la doctrine Catholique, que Beda défendoit avec zèle, & que Farel attaquoit avec fureur.

C'est ce motif, qui l'a porté à faire l'apologie de ce dernier, même sur des faits, à l'égard desquels tout Protestant impartial auroit avoué que cet Hérésiarque avoit tort, & qu'il avoit agi avec autant de témérité, que d'emportement. C'est encore

ce

ce même motif, qui l'a déterminé à déchirer Beda, lors même qu'il n'a pû s'empêcher d'avouer que celui-ci dans le fond avoit soutenu une bonne cause. Farel ne méritoit-il donc pas infiniment plus que Beda, que Bayle lui réservât ces expressions si fortes, ces traits si vifs, ces couleurs si noires, dont il dépeint ce Docteur: *C'étoit le plus grand clabaudeur, l'esprit le plus mutin & le plus factieux de son tems... son esprit factieux & charlatan, ses factions, ses déclamations violentes, sa domination tyrannique*, &c. Voilà, dis-je, un portrait, qui convenoit beaucoup mieux à Farel. En voici des preuves de la dernière évidence, tirés de faits écrits, & avoués par Bayle lui-même. Il rapporte, d'après Ancillon, mauvais Panégyriste de Farel, que ce dernier, *un jour de Procession*, dans une Ville Catholique, *arracha des mains d'un Prêtre l'image de S. Antoine, & la jetta d'un pont en bas dans la riviere*. Jamais Beda fit-il rien de pareil contre les Hérétiques de son tems? Se porta-t-il jamais à quelque violence de cette espèce pour défendre la Foi de ses Pères? En toute autre occasion Bayle auroit-il balancé à dire, que c'étoit une témérité, une action très blâmable? En racontant ce que fit Abdas, qui mit le feu à un Temple consacré aux faux Dieux, n'a-t-il pas accusé ce Saint Evêque *de témérité, de zèle inconsidéré* (A)? Remarquons l'adresse avec laquelle il caractérise cette action de Farel. *Elle est*, dit-il, *une marque d'un zèle UN PEU TROP BOUILLANT*. Peut-on rien dire de plus doux?

J'ai avancé que les Amis mêmes de Farel le trouvoient trop emporté. Bayle m'en fournira les preuves. Œcolampade lui donne en Ami des conseils sur sa violence; conseils qui font voir combien étoit grande la fureur de Farel, sur tout à l'égard des Prêtres Catholiques: *Quantò propensior es ad violentiam, tantò magis te ad lenitatem exerceas; leoninamque magnanimitatem columbina modestia frangas.* Dans une autre Lettre Œcolampade lui écrit, que s'étant informé à un Ami commun, de quelle manière il avoit profité des avis qu'on lui avoit donnés sur ce sujet, il en avoit reçu cette réponse: (Œcolampade parle à Farel) *Quod in sacrificos imbres effundas convitiorum*. Je vous supplie, lui dit-il ensuite, de vous comporter de telle sorte, qu'on puisse me donner de vous cette agréable nouvelle, *quod Evangelistam, non TYRANNICUM Legislatorem præstes*. Quand un Ami écrit ainsi à un Ami, il faut que le sujet en soit bien grand. Bayle a-t-il jamais lû, qu'aucun Catholique, Ami de Beda, lui ait donné de telles leçons? Farel portoit l'emportement à un si haut point, que les Magistrats de Bâle, quoiqu'ils l'eussent long-tems protégé, le chassérent enfin de leur Ville, dans la crainte qu'il n'y soulevât le peuple, & qu'il n'y causât quelque sédition; *quum cuperent civitatem à seditione esse tutam*. C'est Erasme qui nous l'apprend, & Bayle en convient aux Remarques A. & C. de l'Article FAREL. Bayle avoue encore à la Remarque H. du même Article, que Farel par sa conduite turbulente & séditieuse, se rendit odieux jusque dans Genève, & que malgré le grand crédit de Calvin, les Magistrats de cette Ville ordonnérent à ce dernier, dès qu'ils apprirent que Farel y étoit entré (en 1553.) de ne lui pas permettre d'y prêcher. Calvin lui-même raconte le fait, quoiqu'en l'abrégeant beaucoup, & Bayle transcrit le passage de la Lettre de Calvin, datée du 26. Novembre de la même année 1553. Qui ne croiroit, après tous ces faits, avoués par Bayle, qu'il va traiter Farel du moins aussi durement qu'il a traité Beda? Mais on se tromperoit extrêmement. Voici à quoi se réduit tout le blâme qu'il donne à Farel: *On doit être très assuré, que notre Farel étoit de ceux qui ont plus besoin de bride, que d'éperon* (B).

Quelqu'un objectera peut-être que Bayle, en qualité de Protestant, étoit persuadé que Beda pour le fond avoit tort en défendant la Doctrine de l'Eglise Romaine, & que Farel avoit raison en l'attaquant. Mais Abdas, qui détruisit un Temple d'Idoles, avoit-il tort pour le fond? Pourquoi donc, au jugement de Bayle, cet Evêque est-il un *téméraire*, & Farel un homme seulement, qui *avoit plus besoin de bride que d'éperon*? D'ailleurs, puisqu'il avoit promis dans le projet de son Dictionnaire, de ne point faire *le Controversiste, de juger avec la même liberté & avec la même honnêteté les Auteurs, de quelque Religion qu'ils fussent; son Dictionnaire ne regardant point les erreurs de droit, & la partialité y étant inexcusable*; il devoit par conséquent juger Beda & Farel sur un même principe d'équité. Il n'avoit à examiner par rapport à l'un & à l'autre, que la manière dont chacun d'eux s'étoit comporté pour défendre la Religion qu'il professoit. Le fond de leurs sentimens devoit être compté pour rien.

Mais afin de mettre Bayle dans tout son tort, je vais rapporter un de ses passages, où il convient que Beda pour le fond même avoit raison, & où néanmoins il le censure avec autant d'aigreur que d'injustice. *Beda*, dit-il, *s'étoit fort opposé au dessein, qu'eut François I. de faire opiner la Sorbonne favorablement pour le Divorce d'Henri VIII.*

(A) Voyez ci-dessus l'Article ABDAS.

(B) Article FAREL, REM. C.

IL N'AVOIT PAS TORT DANS LE FOND; car ce fut un véritable mystère d'iniquité, que tout ce qu'on fit pour corrompre quelques Universités de France. Mais IL GATA sa cause par ses manières emportées & par ses airs de mutinerie; & il s'enveloppa même dans le crime du parjure.

Je prouverai bientôt que toute cette accusation vient de l'injuste préjugé de Bayle contre Beda, dont tout le crime dans cette affaire aboutit à la vigueur, avec laquelle il s'opposa, soit dans les conversations particulières, soit dans les Assemblées de la Faculté, à ceux qui agissoient pour le Divorce, ou à ceux que ces derniers avoient engagés dans leur parti. La cause de Beda, c'est-à-dire, celle qu'il soutenoit, étoit bonne: Bayle l'avouë. Il avoit de fortes parties: le fait est certain. Une conduite molle, un avis dit froidement, eût été d'un foible secours à la bonne cause. Dans une pareille occasion Bayle auroit canonisé Farel, dont il exalte *l'intrépidité*, *l'éloquence fulminante*, *& la force, avec laquelle il vint à bout de la résistance des Prêtres*, &c. (A) Mais surtout il eût justifié Beda par cette réflexion qu'il fait en faveur des emportemens les plus outrés de Farel: *Le tempérament*, dit-il, *est presque toujours le premier & le principal mobile, dans les personnes mêmes, qui font ici-bas l'Œuvre de Dieu. Quelques-uns prétendent qu'il fut nécessaire, que Luther, que Calvin, que Farel, que quelques autres fussent chauds, colères, bilieux. Car sans cela, disent-ils, ils n'eussent pas surmonté la résistance. L'Eglise étoit alors comme quand J. C. disoit: le Royaume des Cieux est forcé, & les violens l'emportent & le ravissent* (B).

Que n'employoit-il une semblable réflèxion pour justifier la vigueur, avec laquelle Beda se conduisit dans l'affaire du Divorce d'Henri VIII? Cette réflèxion étoit encore plus à propos par rapport au Luthéranisme, qui se fortifioit tous les jours en France. C'est donc d'une fausse espérance, que Bayle, dans le *Projet de son Dictionnaire*, avoit flatté ses Lecteurs futurs, en leur promettant qu'il discuteroit les faits sans préjugé de Religion.

Il le pousse si loin, ce préjugé, qu'il fait semblant d'attribuer à un miracle la conservation de Farel, & à une punition expresse de Dieu l'exil & la mort de Beda. *Farel*, dit-il, *auroit été assommé par les Catholiques après qu'il eut arraché l'Image de S. Antoine, SI DIEU N'Y AVOIT MIS ORDRE par une terreur panique, qui saisit la populace. C'est du moins ainsi qu'un Ministre, que je cite, sauve Farel* (C). Au contraire, après avoir dit de Beda, qu'il avoit été très opposé aux Luthériens, il ajoute: *De-là vient que Théodore de Bèze attribue à UN JUSTE JUGEMENT plûtôt DE DIEU, que des hommes, la peine, que Beda souffrit*, &c. (D) Si l'on vouloit rendre à Bayle injustice pour injustice, & le juger par les mêmes principes qu'il a jugé Beda, & tant d'autres, quel vaste champ n'en fourniroit pas l'étrange contradiction de plusieurs personnes, qui croyant à peine en Dieu, & aux Miracles rapportés dans l'Ecriture, paroissent ajouter foi à tous les prétendus Miracles qu'on débite au désavantage de l'Eglise Catholique, & de sa Doctrine.

Je passe à une nouvelle preuve de la prévention de Bayle, & de l'excès où elle le portoit de tems-en-tems. Il reproche à Beda, comme on l'a vû, *de n'oublier aucune friponnerie d'un infidèle faiseur d'extraits. Il supprimoit*, dit Bayle, *ce qui étoit propre à justifier l'accusé*. Sans convenir de la justice du reproche fait à Beda, je vais tâcher de prouver que Bayle est coupable envers Beda du même délit, & qu'en rapportant un passage de M. Chevillier, il en a supprimé une partie qui contribuoit évidemment à la justification de Beda, & de la Faculté de Paris, dont Bayle se fait aussi l'accusateur. *François I.... dit Bayle, étoit tellement irrité contre le Docteur Noël Beda .... le Roi, le 10. Juillet 1527. envoya par M. l'Evêque de Bazas, les propositions* [des ouvrages de Beda, extraites par le Luthérien caché Louïs de Berquin] *au Recteur, à qui il donna ordre de les faire examiner par les quatre Facultés assemblées, & non point seulement par les Docteurs en Théologie, quos in hac materia suspectos habebat, comme dit le Régistre de la Faculté* (E). Jusqu'ici ce sont les paroles de M. Chevillier, transcrites par Bayle, qui ajoute ce trait satirique: *Prenez garde que les Theologiens de Paris, s'étoient tellement rendus suspects de passion & d'emportement, que le Roi ne vouloit point qu'ils fussent Juges en cette cause, sans l'adjonction des autres Facultés. Il est bon de voir de quelle manière il brida ces zélateurs*, &c.

Mais il est bon aussi de voir *la friponnerie d'un infidèle faiseur d'extraits, qui supprime ce qui est propre à justifier ceux qu'il accuse*. Bayle dit: *François I.... étoit tellement irrité*, &c. Voici les paroles de M. Chevillier, que Bayle a supprimées à la faveur de quatre points: elles sont remarquables: *François I. Ami de tous les Sçavans, prévenu par cette raison pour Erasme, sollicité aussi par ses Lettres, excité d'un autre côté PAR LES INTRIGUES DES LUTHERIENS, qui avoient de puissans Amis à la Cour* [*comme Erasme lui-même le reconnoît*

(A) Article FAREL, REM. D.
(B) Article FAREL, REM. C.
(C) Art. FAREL, REM. C.
(D) Art. BEDA, tout à la fin.
(E) Art. BEDA, REM. A.

dans sa Lettre à Goclenius écrite l'année 1523.] *étoit tellement irrité contre Beda*, &c. Il est certain que si Bayle eût rapporté ce passage tout entier, il auroit apprêté à rire, d'en tirer cette conséquence : *Prenez garde que les Théologiens de Paris s'étoient tellement rendus suspects, de passion & d'emportement*, &c. Le Lecteur, qui eût comparé cette réflèxion avec le texte non tronqué de M. Chevillier, eût justement reproché à Bayle son peu de jugement. Votre conséquence, lui eût-on dit, est fausse. Ce n'étoient point les Théologiens de Paris, qui *s'étoient rendus suspects de passion & d'emportement*; mais c'étoient les Luthériens, ou ceux qui les favorisoient à la Cour, qui avoient injustement prévenu le Roi contre les Docteurs. Bayle a fort bien vû la réponse qu'on lui auroit faite ; & il a crû l'éviter en supprimant la partie du passage, qui ne favorisoit pas l'accusation par laquelle il avoit dessein de noircir la Faculté.

Bayle, dira-t-on peut-être, a tronqué ce passage, parce que M. Chevillier traite Beda trop favorablement, & contre les Loix de la vérité. Mais cette objection est sans fondement. M. Chevillier n'a rien dit, qu'il n'ait prouvé par des actes très-authentiques, & en particulier, par les plaintes mêmes que la Faculté avoit faites en divers tems sur ce sujet. Bayle ne doutoit pas de la protection, que les Luthériens avoient trouvée à la Cour. Il a dit lui-même, en je ne sçais combien d'endroits (peut-être faussement, mais n'importe) que la Princesse Marguerite, avant que d'être Reine de Navarre, & dès 1523. avoit été la protectrice des Novateurs auprès du Roi François I. son frère, qui l'aimoit singulièrement. Il ne nie pas non plus, que ce ne fût *Louis de Berquin, Luthérien caché*, qui dans le fait en question, étoit l'accusateur de Beda, contre lequel il trouva moyen de prévenir Sa Majesté. Quelle protection ne falloit-il pas que Berquin eût à la Cour, pour parvenir jusqu'à faire lire au Roi douze propositions Théologiques, & pour l'engager à prendre la peine de se mêler lui-même d'une affaire de cette espèce ? Mais peut-on douter, que l'auteur de cette intrigue qui lui avoit si heureusement réüssi, ne fût le même qui avoit aussi trouvé l'art de faire entendre à ce Prince, que la Faculté étoit trop favorable à Beda, & qu'assurément il sortiroit avec honneur de cette affaire, s'il n'avoit point d'autres Juges, que les Docteurs en Théologie, ses confrères ? Si Bayle eût trouvé M. Chevillier en défaut, ou sur les preuves, ou sur la conséquence, qu'il en tiroit, que la source de la colère du Roi contre Beda, étoit sa prévention contre ce Docteur causée *par les intrigues des Luthériens*; si, dis-je, il eût trouvé M. Chevillier en défaut sur l'un de ces chefs, il n'étoit point homme à l'épargner. Il aimoit trop, afin de me servir d'une phrase qui lui est familière, *à rompre une lance contre tout venant*, surtout lorsqu'il croyoit le pouvoir faire avec avantage, pour se réduire à se tirer d'embarras par la suppression d'une partie d'un passage. Est-ce là le procédé d'un Historien, qui n'en veut point aux personnes, & qui n'a que la vérité pour objet, sans avoir égard si celui, dont il se propose de parler, est Catholique ou Protestant ? Enfin, la conduite que Bayle tient ici, ne doit-elle pas à juste titre être placée au rang *des friponneries des infidèles faiseurs d'extraits*, &c.

Beda, dit Bayle, (A), *se déclara l'Ennemi juré de tous ceux, qui voulurent faire fleurir les Belles-Lettres. Ce fut par là qu'Erasme, & Jacques Faber d'Estaples encoururent son indignation.*

Qui reconnoitroit à ces traits un Critique du premier ordre ? Afin de pouvoir dire que ces deux Sçavans encoururent l'indignation de Beda, parce qu'ils travailloient à faire fleurir les Lettres, il faudroit qu'ils n'eussent jamais fait autre chose, & qu'ils n'eussent pas donné prise sur eux par d'autres endroits. Or Bayle convient très formellement du contraire dans les Articles de le Fèvre & d'Erasme. C'est donc une injustice manifeste de nous donner comme un fait avéré, que ce fut parce qu'ils travailloient à faire refleurir les Lettres, qu'ils encoururent l'indignation de Beda. C'est-à-dire, pour séparer le fait d'avec la manière trop forte de l'exprimer, que ce fut pour cette raison, que Beda écrivit contre eux. D'ailleurs, une accusation de cette espèce devoit être appuyée sur de bonnes preuves, ou sur des temoins fidèles. Cependant on nous renvoye à Bèze. Un Critique de bonne foi, en lisant le passage de Bèze, auroit regardé cet Historien comme un témoin récusable, sur la seule manière brutale [on va voir que l'expression n'est pas trop forte] dont il dit son sentiment à ce sujet. Voici ses paroles : *Environ ce tems, vint à Paris Erasme de Roterdam, qui remit sus l'étude de la Langue Latine. Et déja Jacques Fabri d'Estaples . . . . . . redressoit les vrayes études des Arts! travaillant même à montrer, & corriger les fautes de la commune Translation Latine du Nouveau Testament sur le Grec Original* (B). *Ce qui déplut tellement*

(A) Au commencement de l'Article BEDA.

(B) Bèze confond tout à son ordinaire. Il suppose que lorsqu'Erasme se rendit à Paris, le Fèvre travailloit sur le Nouveau Testament ; ce qui est faux. Le premier Ouvrage de le Fèvre en ce genre, est sur S. Paul seulement, & de l'année 1512. Or il y avoit alors plus de dix ans qu'Erasme avoit quitté Paris.

aux BARBARES DOCTEURS DE SORBONNE, & nommément à DEUX GROSSES BESTES, à sçavoir BEDA & DE QUERCU, qui étoient lors les Chefs de la Faculté, que jamais ils ne cessérent, qu'ils ne l'eussent contraint de leur quitter la place: comme aussi il fallut qu'Erasme, s'y étant tenu quelque tems, s'en retirât (A). *Plusieurs François encouragérent un chacun* (à Paris) *à l'étude* de la Langue Grecque. *LA SORBONNE s'opposa à tout cela avec telle FURIE, que, si on eût voulu croire nos Maîtres*, (les Docteurs) *étudier en Grec, & se mêler tant soit peu de l'Hébrieu, C'ETOIT UNE DES PLUS GRANDES HERESIES DU MONDE.*

J'ai rapporté ce passage tout entier, parce qu'il fait voir clairemenr combien de caractères de récusation Bèze portoit sur son front, & combien par conséquent Bayle est blâmable de s'être appuyé sur un si foible témoignage pour calomnier Beda. Bayle est en quelque manière encore plus répréhensible que Bèze; celui-ci ayant du moins reconnu que la faute qu'il suppose, & au sujet de laquelle il gémit si vivement, n'étoit point particulière à Beda, mais qu'elle étoit commune à toute la Faculté. Bayle, au contraire, se déchaîne sur le seul Beda, comme si le fait lui eût été propre & particulier. D'ailleurs Bèze marque, au moins en partie, la raison qui rendir Erasme & le Fèvre odieux, non à Beda seulement, mais à toute la Sorbonne. Cette raison étoit que ces deux Sçavans donnoient dans des nouveautés suspectes en ce tems-là: ce que Bayle a supprimé. Voyez la *Bibliothéque critique* de Richard Simon, Tom. II. chap. 26.

Afin de montrer plus clairement que Beda, & les autres Docteurs n'étoient point adversaires d'Erasme & de le Fèvre, par la raison que ceux-ci tâchoient de faire refleurir les Lettres; mais parce que sous ce prétexte, ils répandoient des nouveautés; il est nécessaire de faire quelques réflèxions. 1°. Le Fèvre & Erasme n'étoient pas les seuls qui travaillassent à faire fleurir les Sciences; ils furent cependant presque les seuls, qui se firent des affaires avec la Sorbonne. 2°. Ils avoient déja publié un grand nombre d'Ouvrages de Belles-Lettres, de Philosophie, & même de Théologie avant 1517. Or, ce ne fut que depuis ce tems-là, & à l'occasion des erreurs de Luther, que la Sorbonne appréhendoit de voir s'introduire en France, qu'on commença d'examiner de plus près, les divers Ecrits, où ces *Humanistes*, ces *Grécisans*, ces *Hébraïsans*, comme Beda les appelle, se mêloient aussi de toucher aux matières Théologiques. 3°. Il est encore certain que tant que ces Sçavans, qui faisoient refleurir les Lettres, se renfermérent dans de justes bornes, ni la Sorbonne, ni aucun Docteur particulier, ni Beda même, ne les inquiéta jamais, ni ne les troubla dans l'exercice de leurs talens. Voici un fait authentique très capable de justifier la Faculté en général, & Beda en particulier, contre le reproche calomnieux de Bèze & de Bayle. Il est tiré de l'Histoire de l'Université de Paris, par du Boulay, Tom. VI. pag. 239.

Extrait des Registres du Parlement. Du 15. *Janvier* 1533. (B) *Sur la Requête présentée à la Cour* (par Beda, Syndic, & au nom de la Faculté de Théologie) *tendant à ce que défenses fussent faites à M. Pierre Danes, François Vatable, Paul Paradis, & Agathie Guidacier, lisans* [c'est-à-dire, Professeurs] *du Roi en l'Université de Paris, & à tous autres en général, de ne entreprendre à lire, & interpréter publiquement LA SAINTE ESCRITURE, sinon que premiérement ils se fussent présentés à la Faculté de Théologie de ladite Université, & n'eussent permission d'icelle de faire lesdites Lectures. Après que le Procureur Général du Roi en personne a persisté à l'entérinement de ladite Requête, & conclu selon icelle, M. Noël Bedda, Docteur & Syndic de ladite Faculté, dit que ce qui l'a meu à advertir les Gens du Roi de la Cour de céans, a été, NON POUR EMPESCHER LA LECTURE* (C) *des Langues Grecque & Hébraïque, desquelles IL LOUE LE SCAVOIR ET DOCTRINE* (D), *mais PRINCIPALEMENT craignant que les Professeurs desdites Langues, qui peut-être n'entendent pas la Théologie, ne taxent, ou dérogent à la Translation de la Sainte Escriture, dont use l'Eglise Romaine, & que gens sçavans en sciences humaines, qui se sont mis à traiter de Théologie, & présumans corriger ladite Translation, comme Erasme, Fabry, & autres, ont fait, ne fassent une grande playe en la Chrestienté ...... Pour ces raisons supplioit à la Cour, que si elle permettoit*

(A) Ce récit est plein de fautes. 1°. Erasme avoit quitté Paris plusieurs années avant que Beda fut reçû Docteur; c'est-à-dire, avant 1507. 2°. Erasme & Beda n'eurent aucun démêlé, qu'après que ce premier eût quitté la France. L'Ouvrage de Beda & du Chesne, *de Quercu*, contre Erasme, ne parut qu'en 1524. 3°. Le Fèvre, ayant publié son Commentaire sur S. Paul en 1512. ni Beda, ni aucun autre Théologien, ne l'inquiettérent à ce sujet. On n'attaqua ce Livre, qu'après que l'Hérésie de Luther eût commencé à faire du bruit en France. 4°. Le Fèvre avoit quitté Paris avant ce tems-là, & ce ne fut point pour éviter la prétendue persécution que les Docteurs lui suscitérent à ce sujet, qu'il se rendit à Meaux, où il étoit dès 1518. Ce ne fut qu'en 1523. qu'on s'éleva contre lui, à cause de son Commentaire sur les Evangiles, imprimé en 1522. Censure, qui s'étendit ensuite à son Commentaire sur S. Paul.

(B) C'est 1534. selon le calcul d'aujourd'hui.

(C) Le mot de *Lecture* se prend ici, non pas pour ce que nous appellons aujourd'hui lecture; mais pour ce qui s'appella leçon, telle que la fait un Professeur.

(D) Ici *doctrine* est pris activement, & pour ce qui s'appelle *enseigner*.

auxdits

auxdits lisans en Grec & en Hébrieu de continuer leurs leçons EN LA SAINTE ESCRITURE, *que défenses leur fussent faites de ne taxer, reprendre, ou déroger à la Translation, dont use l'Eglise, & qu'ils eussent à se garder de dire ou semer* CHOSE FAVORABLE A LA SECTE LUTHERIENNE.

Quoi de plus raisonnable! Les Calvinistes n'auroient-ils pas fait la même chose à Genève, si un simple Professeur de Belles-Lettres se fût avisé d'y parler contre leur Version Françoise de la Bible, ou contre les opinions Calviniénes de leur Catéchisme? Si, en conséquence, ce Professeur se fût plaint, que le Consistoire de Genève avoit les Belles-Lettres en horreur, & qu'il haïssoit ceux qui les vouloient faire fleurir; Bayle n'auroit-il pas été le premier à crier, *à la calomnie*, & à dire qu'on estimoit à Genève, & les Sçavans & les Belles-Lettres; mais qu'on avoit été contraint de prendre ces mesures, afin que sous ce prétexte de Langues, de Belles-Lettres, & de Sciences, on n'introduisît point à Genève une Doctrine qui est opposée à celle qui y est reçue, & qu'on ne mît point le trouble dans cette Ville?

Pour revenir à Beda & à sa Requête, voici ce que l'on trouve dans du Boulay: *Marilhac plaida pour les Défendeurs*, &c. *de Monthelon pour le Procureur Général du Roi, & on appuya la conclusion*. Voici une partie de la fin de son Plaidoyé: *Faut aussi considérer la malice du tems, qui est à présent, que la réprouvée & damnée Secte Luthérienne, de laquelle le Roi est totalement persécuteur & extirpateur*, paulatim repit, & virus suum effundit; *& pourroit être, que par nouvelle interprétation, ou Traduction des Lettres Saintes, ils prendroient quelque chose à leur adventage, & en feroient mal leur profit, ainsi qu'il est advenu en Traductions, qui ont été faites du Pseautier, Evangiles*, &c. *Dont s'est ensuivi, que plusieurs ignorans ont présumé entendre les Saintes Lettres, & sont tombés en diverses erreurs; tellement que la Cour par son Arrest a défendu de ne faire doresnavant telles Traductions*, &c. Du Boulay ajoute qu'on ne trouve point dans les Régistres de la Cour, quelle fut l'issue de ce procès. Mais ce qu'il rapporte, suffit pour donner droit de conclure, que Bèze & Bayle ont avancé une calomnie contre la Faculté & contre Beda.

Bayle accuse encore celui-ci *de s'être même enveloppé dans le crime de parjure*, dans l'affaire du Divorce d'Henri VIII. ce qu'il explique à la REM. A. où il se fonde sur une Lettre de Guillaume du Bellay à François I. Cette Lettre porte, que le Premier Président *fit venir ledit Beda.... & tellement le prescha, qu'il lui jura très expressément, non-seulement de n'empêcher qu'il ne fût obéi aux Lettres du Roi, mais de soi employer comme pour sa vie à faire que* LA CHOSE SE PASSAST SANS BRUIT, NE SCANDALE. Mais Bayle devoit-il oublier, que tout ce qu'il dit ici contre Beda, est tiré des adversaires du même Beda, auxquels il avoit tenu tête, dans une cause, qui, selon Bayle lui-même, étoit fort bonne de sa part? Guillaume, & Jean du Bellay poursuivoient chaudement l'affaire du Divorce, & *c'étoit*, dit Bayle, *un véritable mystère d'iniquité*. Ils travailloient à tirer de la Faculté une décision favorable au Divorce d'Henri VIII. secondé de François I. Ils vouloient *corrompre* la Faculté, c'est encore une expression de Bayle. Beda ne se rendit ni aux menaces, ni aux promesses. Est-il surprenant que ces Messieurs le traitassent de *dangéreux Marchand, Auteur de cette discorde & brigue*; qu'ils l'accusassent *de crierie, d'avoir fait le Démoniacle*; & que Jean du Bellay ajoutât, *qu'on avoit suspicion que Beda fit falsifier audit Bedeau le Régistre*, &c? Bayle a-t-il dû dire, en suivant les règles d'une saine critique, que *ces paroles valent leur pesant d'or*, & que *par ces coups de pinceau nous pouvons connoître le vrai portrait de ce personnage* (A)? N'étoit-ce pas plûtôt l'occasion de dire ce qu'il avance pour justifier Farel? *Ces gens-là croyoient avoir sujet de se plaindre, de lui*, ILS ETOIENT PIQUE'S AU JEU; L'ON N'EST DONC PAS OBLIGE' DE CROIRE QU'ILS ONT PEINT D'APRES NATURE. Mais comme Bayle, par prévention pour Farel, s'est souvenu de ce principe d'équité, qui est d'ailleurs incontestable, il l'a oublié ici, parce qu'il est injustement prévenu contre Beda. Si ce dernier eût fait en faveur du Luthéranisme, ce qu'il fit contre le Divorce, Bayle se fût rendu son Apologiste, son Panégyriste; il eût loué *son intrépidité, son éloquence fulminante*, & en vuë de son emprisonnement & de son exil, il l'eût canonisé de son plein pouvoir, & l'eût mis côte à côte de Louis de Berquin, qu'il traite de *Martyr Protestant* (B). A l'égard du parjure, il n'y a aucune preuve, que Beda ait rien fait contre ce qu'on prétend qu'il avoit juré. Mais Bayle n'a pas crû devoir l'épargner. *Il avoit juré de n'empêcher qu'il fût obéi aux Lettres du Roi.* Il falloit donc dire ce que contenoient ces Lettres, & ce qu'avoit juré Beda de ne point empêcher. Si Bayle l'a ignoré, il l'accuse témérairement. S'il l'a sçû, il devoit le découvrir, afin que le

(A) Art. BEDA, REM. E.

(B) A la fin de l'Art. BEDA. Voyez aussi celui de BERQUIN.

Lecteur pût juger s'il accuse justement Beda. *Il avoit aussi juré de soi employer à ce que la chose* (c'est-à-dire, apparemment la Délibération de la Faculté) *se passast sans bruit ne scandale.* Mais fut-il le maître de tenir sa parole ? Et quand il l'auroit pû, il s'agissoit, de l'aveu de Bayle, *d'un véritable mystère d'iniquité*, & de s'opposer à ceux qui s'efforçoient de *corrompre la Faculté* : Bayle l'avoue. Supposons donc que Beda eût juré de ne faire ni l'un ni l'autre, étoit-il obligé, lui qui par sa qualité de Syndic, étoit en quelque sorte à la tête de la Faculté, de tenir son serment ? *Ne se seroit-il pas enveloppé*, en l'observant, *dans le crime du parjure* ?

Beda, selon Bayle, *avoit pris dans la Faculté une espèce de domination tyrannique. Il en abusa de telle sorte, qu'il fallut enfin le livrer au bras séculier, qui pour le punir de ses excès, le condamna à faire amende honorable, & à confesser en présence d'un nombre infini, à la porte de l'Eglise Cathédrale de Paris, qu'il avoit parlé contre le Roi, & contre la vérité. On le condamna de plus au bannissement. Ceci se passa en* 1535.

La Faculté fut très persuadée alors, que Beda n'avoit été puni, que parce que ses adversaires avoient prévenu l'esprit du Roi contre lui. J'avouë qu'après l'affaire des Placards impies, que les Luthéro-Zuingliens avoient fait afficher dans Paris, il a pû dans quelques-uns de ses Sermons lui échaper des traits peu mesurés contre le Roi, qu'il accusa peut-être d'avoir trop d'indulgence pour les Hérétiques. En quoi ce Docteur ne seroit nullement excusable. Bayle convient lui-même, que François I. après avoir fait périr dans les flammes plusieurs de ces malheureux, au commencement de 1535. son ardeur parut un peu se rallentir. Il avoue que Guillaume du Bellai (A) faisoit entendre aux Protestans d'Allemagne, que ce n'étoit point aux Luthériens que le Roi en vouloit, & que ce Seigneur *esquivoit adroitement les coups que l'on lui portoit touchant la sévérité avec laquelle le Roi son Maître punissoit les Hérétiques.* Comme on ignore ce qu'avoit dit faussement Beda contre le Roi, *contra veritatem & Regem*, c'est peut-être sur ce sujet qu'il parla trop librement ; dont le Roi fut irrité. Peut-être aussi, comme on parloit alors de faire venir en France Melanchthon, & d'autres Protestans, afin de conférer avec quelques Docteurs de Sorbonne, & de chercher des voyes de conciliation, Beda blâma-t-il fortement ce dessein. Quoiqu'il en soit, ne sçachant pas de quoi il fut accusé, on doit croire, que la Sentence qui le condamna, est équitable. Je me persuade cependant que s'il pécha dans la forme, il pouvoit n'avoir pas tort dans le fond. Après son amende honorable il fut quelque tems en prison, & lorsqu'il partit pour aller au Mont Saint Michel, lieu de son exil, la Faculté se taxa en faveur de son Syndic. Les Régistres de la Faculté, transcrits par le P. Hilarion de Coste (B) portent : *Anno* 1536. *die* 15. *Julii, de præcepto Facultatis dono gratuito soluta est M. Natali Bedæ summa* 50. *Scutorum ad Solem,valoris* 112. *lib.* 10. *s. cum profectus est ad Montem S. Michaëlis.* Lorsqu'il mourut au lieu de son exil, l'année suivante 1537. elle lui fit faire à frais communs avec ses Héritiers, un Service solennel dans l'Eglise des Mathurins, & Robert Cenalis, Evêque d'Avranches, prononça son Oraison funèbre. Ces faits suffisent pour démontrer, que Beda, soit pendant sa vie, soit après sa mort, fut toujours très aimé, & très estimé dans la Faculté, au moins par le plus grand nombre ; & que *la Domination tyrannique*, que Bayle impute à ce Docteur, n'est qu'une chimere. On craint les tyrans, tant qu'ils sont en vie & en crédit ; mais dès qu'ils ont perdu l'un ou l'autre, on ne les plaint point, on ne les assiste point dans leurs disgraces ; encore moins leur donne-t-on des marques d'estime, d'amitié, & de regret, après leur mort.

Je ne me servirai point pour la défense de Beda, d'une Lettre, que Jules-César Scaliger lui écrivit au commencement de 1530. & qui lui est fort honorable. Scaliger y louë le grand zèle de Beda pour la défense de la Religion Catholique ; & il ajoute que la persécution suscitée contre ce Docteur de la part des Ennemis de J. C. & entre autres, de la part d'Erasme, venoit de ce zèle, dont Beda étoit animé. Je ne fais point, dis-je, usage de cette Lettre, parce qu'il semble que Scaliger ne l'écrivit qu'en haine d'Erasme, avec lequel il étoit alors en inimitié. C'est la neuviéme parmi les Lettres de Scaliger, publiées à Toulouse, *in*-4°. par le Sçavant Philippe-Jacques de Maussac, Conseiller au Parlement de cette Ville. Elle se trouve à la pag. 17.

Je viens de m'appercevoir que les causes de la disgrace de Beda sont développées dans la *Critique de la Bibliothèque de Dupin* par Richard Simon, Tom. 2. Liv. 1. ch. 2. Loin d'y trouver la moindre trace de cette domination tyranique sur la Faculté, dont Beda est accusé par Bayle, on voit au contraire des marques indubitables de l'amitié & de l'estime de la Sorbonne pour ce Docteur. Quand elle le vit traîner en prison par

(A) Voyez l'Art. de Guillaume du BELLAI, REM. B.

(B) Additions à *la Vie de François le Picart*, p. 324.

ordre du Roi, mécontent de ce qu'elle refusa de lui représenter ses Régistres, qui étoient entre les mains de Beda, en qualité de Syndic, elle écrivit une Lettre au Pape pour le supplier de s'employer en faveur de cette malheureuse victime. Dix ans avant son exil, cette Compagnie lui avoit donné une preuve si singulière des sentimens avantageux qu'elle avoit pour lui, que nous ne lisons pas qu'elle ait jamais rien fait de semblable pour qui que ce soit. Beda ne pouvant obtenir du Magistrat un Privilége pour la publication de ses Livres contre Erasme & le Fèvre d'Estaples, la Faculté s'ingéra de lui accorder le 15. de Fevrier 1527. une permission pour l'impression & la vente de ces Ouvrages. Cette permission se lit dans le Livre que j'ai cité, où l'on n'a pas oublié de faire des réflexions sur cette licence, aussi bien que dans la *Bibliothéque Critique* du même Richard Simon, Tom. 2. pag. 379. 380.

N'est-on pas en droit, après cet examen, de tourner contre Bayle cette réflexion qu'il fait sur Moréri, dans l'Article BAUDOUIN, REM. A. *Où est donc la bonne foi historique, & la netteté de récit, qui demandent, que quand tous les autres Livres du monde seroient brulés, la seule Histoire d'un homme apprît clairement à tous les Lecteurs s'il a dit, ou s'il a fait une telle chose?* C'est en mille autres endroits que Bayle fait de pareilles réflexions, qui n'ont pas peu servi, ce me semble, à lui attirer le caractère d'impartialité, qu'on lui attribuë. Se persuade-t-on aisément, en effet, qu'un homme qui déclame si vivement, contre la partialité & la passion des Historiens, soit, pour ainsi dire, lui-même le plus partial & le plus passionné de tous les Auteurs?

J'ajoute encore un Supplément à cet Article. Le P. Hilarion de Coste, nous apprend que le nom de famille de Beda étoit Bédé. C'étoit la coutume des Sçavans de ce tems-là de latiniser leurs noms. Bayle dit, d'après Erasme, que Beda étoit Picard. Je crois qu'il se trompe: Du Boulay, qui a pû consulter les Régistres de l'Université, assure que ce Docteur étoit du Diocèse d'Avranches, & qu'il naquit au Mont S. Michel. *Abrincensis, de Monte S. Michaëlis, ... in exilium pulsus apud Patrios lares.* On voulut peut-être adoucir son malheur en l'exilant dans sa Patrie.

Beda fut Principal du Collége de Montaigu en 1502. Jean Standon l'ayant lui-même désigné pour son successeur. Il reçut le Doctorat le 17. Avril 1507. & fut Syndic de la Faculté quelques années après. J'ignore l'année où il fut nommé au Syndicat. Mais ce fut au plus tard en 1521. Il avoit, comme je l'ai dit, beaucoup de zèle pour la Religion Catholique, & certainement dans ces tems fâcheux d'une Hérésie naissante, il n'eût point été hors de saison, s'il eût été un peu plus modéré. Je croirois volontiers, que la douleur qu'il ressentit, de voir le Luthéranisme faire de jour en jour de nouveaux progrès en France, a pû l'emporter à divers excès. Il fut ou emprisonné, ou exilé plus d'une fois. Le P. Hilarion de Coste, dans son *Histoire Catholique du XVIe. Siécle*, suppose que Beda ne fut point exilé au Mont S. Michel, mais qu'il s'y retira de son plein gré. Quoique je ne puisse rien décider, il me paroît plus probable qu'il y fut exilé. Je ne sçais en quel tems fixer la date précise de cet exil. Son amende honorable est au plus tard du mois de Juin 1535. La Lettre de Latomus, le seul monument, qui nous apprenne ce fait, étant du 29. Juin de cette année. Cependant, selon les Régistres du P. Hilarion de Coste, transcrits ci-dessus, son départ pour le Mont S. Michel, n'est marqué qu'au 15. Juillet 1536. Beda auroit-il été plus d'une année en prison? Au lieu de 1536. ne faudroit-il pas lire 1535? Je trouve aussi quelque variation sur le tems de sa mort. Son Epitaphe du Mont S. Michel porte: *Hic jacet venerabilis & mirabilis famæ vir, Natalis Beda, Doctor Theologus, qui discessit an. D. 1536. die verò 8. Januarii mensis.* Le P. Hilarion de Coste, dans la *Vie de M. le Picart*, assure qu'on lit dans les Régistres de la Faculté, dont on lui avoit communiqué un extrait: *An. 1537. 8. Feb. mortuus est.... & pro eo, 10. Sequenti, celebratæ sunt Vigiliæ, & Missa*, &c. Je crois qu'il faut s'en rapporter à l'Epitaphe, & que celui, qui avoit fait l'extrait communiqué au P. Hilarion de Coste, avoit écrit 1537. quoique le Régistre portât 1536. parce que c'est au fond la même chose; 1536. suivant l'ancien calcul, & 1537. selon le nôtre. Le service de Beda, marqué au 10. Fevrier dans cet extrait, confirme la date de sa mort au 8. Janvier. Car s'il n'eût fini ses jours qu'au 8. Fevrier, il n'auroit pas été possible, qu'on en eût appris assez tôt la nouvelle à Paris, pour lui faire un Service solennel, deux jours seulement après sa mort.

Bayle, à la REM. E. date tous les Ouvrages de ce Docteur, à la réserve du Traité intitulé: *Apologia pro Filiabus & Nepotibus Beatæ Annæ.* Ce Livre qui est *in-4°.* fut imprimé en 1520. *Sub prælo Ascensiano, tertio Calen. Mart.* (A) *M. D. XX.* quoique Moréri & Du Pin, en fixent l'Edition à l'année 1529.

(A) On avertit dans l'*Errata* qu'au lieu de *Mart.* il faut lire *Aprilis*.

BEGAT. (JEAN)

Il publia une Apologie. On y voit le peu de respect, qu'on avoit alors en France pour l'autorité Royale. La Province de Bourgogne, non-seulement ne défére pas à la volonté de son Roi, mais elle décide après une mure délibération dans l'Assemblée de ses Etats, qu'elle n'obeïra point. Quand on représente de semblables choses aux François depuis les révolutions arrivées en Angleterre l'an 1688. ils ne sçavent que dire, & ils voudroient bien que les preuves de ces récriminations ne subsistassent nulle part, &c.

Etoit-ce la peine de faire un Article si superficiel, & si peu exact? Faudra-t-il toujours se plaindre des infidélités de Bayle. Un illustre & sçavant Bourguignon a parfaitement justifié sa Patrie du reproche, que lui fait ici ce téméraire Censeur. » Il » est surprenant, dit M. le Président Bouhier, que Bayle, qui avoit lû l'Ouvrage » du Président Begat, ait osé avancer que » la Province de Bourgogne délibéra, dans » une Assemblée de ses Etats, qu'elle n'o- » béïroit point aux volontés du Roi. Sur- » quoi il fait une comparaison aussi odieuse, » que ridicule, de la conduite des Bour- » guignons envers Charles IX. avec celle » des Anglois envers Jacques II. en 1688. » S'il avoit pris la peine de jetter les yeux » sur cet Ecrit, il auroit reconnu, que les » Bourguignons ne s'éloignérent en aucune » manière dans cette occasion, de la sou- » mission, qu'ils devoient à leur Souverain, » & que leur Député, dans ses deux Dis- » cours, ne fit que représenter, avec au- » tant de respect, que d'érudition & de » force, le danger extrême, qu'il y avoit » de permettre le libre exercice de deux » Religions dans un Etat «.

En effet, Begat porta la parole au Conseil Privé avec tant d'éloquence, que les Remontrances furent approuvées, & la conduite du Parlement loüée par tout le Conseil. L'Edit fut révoqué, avec ces paroles remarquables adressées aux Députés: *Que le Roi se consentoit fort de la Cour, & qu'il n'étoit pas besoin de publier ledit Edit, eu égard au tems. Et avoit été loué le Conseil que la Cour* [le Parlement] *avoit suivi; de sorte que plusieurs des Seigneurs dudit Conseil Privé avoient usé de ces mots: QUE CE PARLEMENT SE POUVOIT VANTER D'AVOIR CONSERVÉ LE DERNIER FLEURON DE LA COURONNE DU ROI.*

Il est donc certain que Pierre de Saint-Julien, transcrit par Bayle, s'est trompé quand il a dit que le Chancelier de l'Hopital parla fort vivement à Begat, au sujet de ces Remontrances. Ce Chancelier écrivit au Parlement une Lettre fort polie, où il mandoit, entre autres choses, que *les Députés avoient très bien fait leur devoir.*

Les Calvinistes ayant excité de nouveaux Troubles, le Roi fut obligé, de leur accorder un nouvel Edit, au mois de Mars 1563. & il l'envoya au Parlement de Dijon pour l'enrégistrer. Le Parlement ordonna que Begat *iroit faire entendre au Roi les raisons, qui lui faisoient différer la publication de cet Edit, laquelle seroit cependant sursise.* Le Député ne s'acquitta pas avec moins de force & de courage, de cette commission, que de la première. Mais que peuvent les raisons au milieu des Armes? Le Conseil du Roi loua la piété des Bourguignons, & le zèle de leur Député, qui n'eut point d'autre réponse, sinon qu'il falloit céder au tems, & publier l'Edit. Il eut beau insister, & soutenir avec fermeté, les Priviléges de la Province, qu'il prétendit être blessés par cet Edit, & qu'il dit que le Roi avoit juré d'observer. Ce fut en cette occasion que le Chancelier de l'Hopital lui répondit ce que rapporte Pierre de Saint-Julien, *qu'il n'appartenoit aux Sujets, d'agir contre leur Roi*, ex Sponsu, *& que toutes conventions de Princes Souverains avec leurs Sujets, ne les obligent, que tant qu'il leur plaira.* Begat, voyant que rien ne pouvoit faire changer cette résolution, retourna dans sa Province, rendit compte à sa Compagnie des volontés du Roi; & l'Edit fut enrégistré le 19. Juin 1563.

On peut voir dans l'Ouvrage de M. le Président Bouhier, que je cite à la fin de cet Article, des preuves plus étendues de ce qu'on vient de lire, de la confiance que le Parlement avoit en Begat, & des honneurs que Charles IX. & toute sa Cour lui rendirent constamment. Le Roi lui fit une grace qui marque l'estime qu'il avoit pour cet habile Magistrat. Car ayant rétabli en sa faveur, par Edit du mois de Mars 1571. la Charge de quatriéme Président au Parlement de Dijon, supprimée depuis quelques années, il l'en fit pourvoir le 7. du même mois; & ses Provisions font mention des grands services, qu'il avoit rendus à l'Etat & au Public. Begat fut reçu le 7. Avril suivant en cette nouvelle Charge; mais il n'eut pas le bonheur d'en jouïr long-tems, étant mort le 21. Juin 1572. à l'âge de 49. ans.

De quel droit Bayle vient-il donc nous dire, *qu'il a la Remontrance de Begat, & qu'il est dit dans cette Piéce, que la Bourgogne n'obeïra point aux volontés du Roi?* Il faut qu'il ait lû cet Ouvrage avec les yeux du Protestant Anonyme, qui entreprit de réfuter la Remontrance, & auquel ce Magistrat répondit d'une manière qui imposa silence

silence à son Adversaire. On peut dire, que dans la *Remontrance*, & dans la *Reponse des Députés pour les trois Etats du pays de Bourgogne par Begat* [que Bayle n'a pas connue] il n'y a pas une seule page, qui ne soit un monument authentique de la fidélité constante & invariable des Bourguignons à l'égard de leur Souverain. Que devient après cela l'odieux parallèle de la conduite de cette Province, avec la rébellion de l'Angleterre en 1688? Je suis surpris que Bayle n'ait pas poussé plus loin son parallèle, & qu'il n'ait pas comparé les Bourguignons du tems de Charles IX. en 1562. avec les Anglois du tems de Charles I. en 1649.

Voyez l'éloge de Begat dans l'*Histoire des Commentateurs de la Coutume de Bourgogne*, insérée dans la *Coutume* de cette Province, par M. le Président Bouhier; à Dijon en 1717. *in-4°.* & 1742. *in-folio*: Eloge qui a été inséré dans les *Mémoires du P. Niceron*, Tom. 6. Voyez aussi la *Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne*.

BELLAI. (GUILLAUME DU)

REM. B. *Il esquivoit adroitement en Allemagne les coups qu'on lui portoit touchant le supplice des Hérétiques en France*, &c.

Bayle a fait plusieurs fautes dans cette Remarque. Il suppose que du Bellai parloit de lui-même en tâchant de justifier le Roi son Maître sur le supplice des Protestans. Il est certain que le discours qu'il prononça, & que Bayle cite d'après Sleïdan, lui avoit été dicté. Cet Ambassadeur en avoit été chargé expressément par Sa Majesté, qui l'avoit fait sçavoir Elle-même aux Princes & aux autres Seigneurs Protestans d'Allemagne, par une Lettre imprimée, en date du 1. Fevrier 1534. (A) & inférée par Jean du Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine* (B) qui virent le jour pour la troisiéme fois en 1535. Cette Lettre, porte, que ceux qui faisoient entendre à ces Princes, que le Roi avoit fait brûler plusieurs Allemands, *calomnioient Sa Majesté: qu'il leur avoit envoyé son Ambassadeur, afin de traiter de la réunion de tous les Chrétiens en la vraye Religion, au moyen de quelques petits traités preparatifs de la voye & moyen d'icelle réunion*; mais que pendant ce tems-là, *l'Ennemi de verité avoit suscité aucuns personnages, plûtôt furieux qu'autrement, à la subversion de toutes anciennes observations, semans tels & si abominables propos .... lesquels propos avoient été abhorrés, non-seulement de lui, mais de la plûpart des Germains. A quoi il avoit industrieusement & par grand'solicitude & vertu résisté, ordonnant que tous les complices & consentant à ce tant énorme crime fussent aprehendés, & avec grand'séverité punis .... Ce qui avoit été par justice fait, mais non d'aucuns desdits Germains, parce qu'ils n'avoient été aprehendés dans tels crimes; & que ceux de leur nation sont en France, en telle seureté, que sont les François*, &c.

Bayle, supposant que ce discours venoit de l'Ambassadeur, comme parlant de lui-même, ajoute: *Or que peut-on dire de plus contraire à la bonne foi*, &c. Il est absolument faux qu'il y eût quelque chose de contraire *à la bonne foi & à la notoriété* dans ce discours, qui se réduit à ces trois points: 1°. Qu'aucun Allemand n'ayant été trouvé coupable dans l'affaire des Placards, n'avoit été puni. 2°. Que les Auteurs de ces Placards ne pouvoient être avoués par les Protestans d'Allemagne. 3°. Conséquemment que le supplice, dont ils avoient été punis, n'étoit point un *préjugé contre le Luthéranisme*, ni une rupture de la réunion que l'on avoit projettée. Or il est certain qu'on ne peut convaincre de fausseté aucun de ces trois points, ni prouver qu'ils fussent contraires à la bonne foi. Le premier est incontestable, & Bayle ne l'ignoroit pas, puisqu'il a cité (C) lui-même la Lettre de Latomus, où celui-ci mande expressément à Erasme, que les Placards avoient fait trembler les Allemands qui étoient en France, parce que le préjugé de leur Patrie faisoit qu'on les soupçonnoit d'en être les Auteurs; mais qu'il en avoit été quitte pour la peur, aucun de la nation n'en ayant été ni coupable, ni puni. Le second point, qui est évident, comme je vais le prouver, emporte la démonstration du troisiéme. Le simple parallèle des Placards, avec les Ecrits de Mélanchthon envoyés au Roi, au nom des Protestans d'Allemagne, & que Sa Majesté désigne sous le nom de *traités préparatifs de la voye d'icelle union*; ce parallèle, dis-je, est une démonstration des deux derniers points. Dans les Placards, on détestoit la Messe avec les termes les plus outrageans. C'étoit au premier article, où l'on concluoit que *tous diseurs de Messes, & tous ceux qui y consentent, sont .... damnables trompeurs, Apostats, loups, idolatres, blasphémateurs exécrables, renonceurs de Jesus-Christ .... plus détestables que les Diables*, &c. L'Ecrit de Melanchthon disoit au contraire au nom des Protestans d'Allemagne: *Nous n'avons*

(A) 1535. selon le calcul d'à présent.
(B) Feuill. 266. Cette Lettre étoit Latine, mais du Bouchet la traduisit en notre Langue.
(C) Art. BEDA, REM. D.

jamais eu dessein de condamner la Messe, mais seulement les abus. Missam ipsam damnare NUNQUAM VOLUIMUS, sed abusus tantùm, &c. Le second article des Placards étoit contre la Présence réelle: *En cette malheureuse Messe, on a du tout abîsmé quasi l'universel monde en idolatrie, quand faussement on a donné à entendre que J. C. est contenu réellement*, &c. Mélanchthon confessoit expressément la Présence réelle, fondée sur les paroles de J. C. *ex quibus* dit-il, *NEFAS est aliud colligere, quàm in Sacramento adesse veram veri Corporis & Sanguinis Domini Præsentiam*. Le troisiéme article des Placards disoit que la *Transsubstantiation étoit doctrine des Diables*, &c. & en conséquence donnoit à ceux qui la croyent, les noms *de Blasphémateurs & Hérétiques, voire les plus grands & les plus énormes qui ayent jamais été*. Mélanchthon mettoit entre les questions indifférentes, & desquelles il souhaitoit qu'on ne parlât plus, la manière dont le Corps de J. C. est dans l'Eucharistie, *&c*. Le quatriéme article des Placards étoit *contre les Cérémonies, luminaires, encensemens, & telles manières de Sorcelleries*, &c. Mélanchthon, vouloit que ces usages, quoiqu'indifférens par eux-mêmes, fussent conservés. Enfin tout l'Ordre hiérarchique est traité avec horreur dans les Placards; *Le Pape, & sa vermine de Cardinaux, & d'Evêques*, &c. Mélanchthon vouloit qu'on maintînt la Hiérarchie, & que le Pape en fût toujours regardé comme le Chef. *HOC OMNES UNANIMITER PROFITEMUR Politiam Ecclesiasticam rem esse SANCTAM ET UTILEM, ut sint utique aliqui Episcopi, qui præsint pluribus Ecclesiæ Ministris. Item ut Romanus Pontifex præsit omnibus Episcopis*, &c. L'opposition des Placards, avec les Ecrits de Mélanchthon, étoit donc sensible. François I. qui les avoit lûs & comparés ensemble, ne pouvoit conclure autre chose, sinon que les Auteurs des Placards étoient gens, que les Allemands ne pouvoient avouer, & dont la juste punition ne pouvoit nuire aux préliminaires de la réunion, que l'on projettoit. Bayle, qui n'avoit lû sans doute, ni les Placards, ni l'Ecrit de Mélanchthon, a donc eu grand tort de prétendre juges décisivement un procès, dont il n'avoit pas vû les Piéces les plus importantes. Par conséquent toutes ses réflèxions contre *les fourberies* de Guillaume du Bellai en Allemagne, tombent d'elles-mêmes.

Bayle n'a pas connu un Poëme de Guillaume du Bellai, intitulé: *Guillelmi du Bellai Peregrinatio humana*, &c. Ce Poëme, divisé en trois Livres, & d'environ dix-huit cens Vers, commence ainsi:

Ordior humanæ diversa pericula vitæ,
Et miseram heroo sortem reserare Cothurno.

On trouve à la fin quelques autres Poësies pieuses. Ce Livre, qui est de 122. pages *in-8°*. sans chiffres, *fut achevé d'imprimer le 13. Juin 1509. à Paris, chez Jean Petit, dit Parvi*.

REM. I. *Il mourut, selon Rabelais, dans son année climactérique, le 10. Janvier 1543*.

Par l'année climactérique, Rabelais a sans doute voulu désigner la 49e année, qui se nomme aussi bien climactérique que la 63e. Car Du Bellai lui-même, dédiant en 1509. le Poëme, dont je viens de parler, au jeune Prince Loüis de Bourbon-Vendôme, auquel il étoit attaché, lui dit: *Si quidpiam minus tersè effutierim, rudis EPHOEBIÆ inscitiam excusabis.* (*Ephœbia*, ou l'âge de puberté commence à 14. ans, & finit à 18.) Après cette Epitre Dédicatoire, il y a un Eloge du jeune Poëte, par Denys le Fevre, son Précepteur, ou son Régent, qui depuis se fit Célestin, & dont on a quelques Poësies. Tout l'Eloge soule sur la jeunesse du Poëte qui avoit composé si jeune cet Ouvrage: *Vidi equidem, & mirabundus*, lui dit-il, *te tumultuaria carmina, nec pauca, inter epulas decantantem, & ex ditissimæ . . . venæ tuæ promptuario educentem: tum, qui aderant omnes, promptam PUERI doctrinam admirari . . . . Non audebas (quodam verecundiæ ÆTATULÆ tuæ non indecoris fræno cohibitus) in vulgus exire . . . . Age, perge, ... macte nova virtute PUER . . . . Vale PUERITIÆ decus & gemmula*, &c. Cet Eloge est suivi de huit Vers du même le Fèvre, qui nous apprennent, entre autres choses, que du Bellai n'avoit que 15. ans, lorsqu'il composa ce Poëme:

Vix albo Lachesis TRIA nerat stamine LUSTRA,
Quum PUER hoc resono pectine lusit Opus.

D'où il s'ensuit que ce Poëme ayant été imprimé en 1509. du Bellai étoit né vers 1494. & qu'il n'avoit que 49. ans, lorsqu'il mourut en 1543. Il est certain, d'ailleurs, qu'il y avoit peu de différence entre l'âge des trois Frères, Guillaume, Jean, & Martin du Bellai. Or l'aîné auroit eu douze ans plus que le second, si par l'année climactérique, dont parle Rabelais, il falloit entendre la 63e. année. Au reste, Guillaume du Bellai auroit dû grossir le Catalogue des *Enfans célèbres* de Baillet.

Le P. de Montfaucon, *dans sa nouvelle Bibliothèque des Manuscrits*, cite des *Lettres des Frères du Bellai*.

Il concourut avec son aîné à leurrer les Protestans d'Allemagne.

C'est une fausseté, dont on a vû la réfutation dans l'Article précédent.

REM. A. *Il se réforma secrettement sur l'article du Célibat, par un mariage de conscience qu'il contracta.*

Bayle cite Brantome pour unique témoin de ce fait. Mais il est facile de prouver, que celui-ci *a débité un grand mensonge*, pour me servir des termes si familiers à Bayle. » Cette Dame, que du Bellai épousa, dit Bayle d'après Brantome, étoit la » veuve de M. de Chatillon, qui fut blessé » devant Ravenne, & qui mourut de ses » blessures. Sa veuve jeune & belle fut » choisie pour Dame d'honneur de la Reine » de Navarre, & lui donna le beau conseil, que cette Reine a inséré dans ses » Cent Nouvelles. L'Amiral de Bonnivet » s'étoit coulé par une trappe dans le lit de » cette Princesse; mais au lieu de jouïr » d'elle, il n'en remporta que de bonnes » égratignures. LA REINE se feroit » plainte de cet attentat à François I. son » frère, si la Dame de Chatillon ne lui eût » donné ce beau conseil, *&c* «.

Bayle rapporte & croit *ce fait très scandaleux*, comme Brantome l'appelle lui-même; il le croit, dis-je, sur une preuve, dont la plus légère attention auroit pû lui faire sentir la foiblesse. S'il se fût agi d'un Protestant accusé sur un cas aussi grave, Bayle auroit été incrédule; les preuves les plus fortes lui auroient paru suspectes & récusables. J'en appelle à l'Article d'Alexandre MORUS. Celui-ci fut accusé dans presque tous les lieux où il demeura, de mener une vie fort déréglée. Il fut condamné par divers Synodes des Protestans ses confrères. Morus n'étoit point marié. *Il aime fort surtout les femmes*, est-il dit dans le *Patiniana* (A), *ce qui fait que je l'appelle Morus le feminin. Par tout où il va, il seme des enfans.* Bayle avoit lû le *Patiniana*, comme on le voit à l'Article DOLET, & ailleurs; de plus il en avoit procuré l'Edition; cependant il ne le cite point au sujet de Morus. Je ne lui en fais pas un crime. Il arrive tous les jours qu'après avoir lû un Livre, & en avoir tiré certains traits, dont on veut faire usage, on ne fait aucune attention à plusieurs autres, qui feroient dans la suite d'une grande utilité. Mais enfin Bayle étoit instruit de toutes les accusations juridiques, & des Sentences portées contre Morus. Tout cela ne le persuade pas, & sans s'être déclaré contre lui, il termine ainsi son Article: *Les marques de piété, qu'il fit paroître durant sa dernière maladie, effacèrent le souvenir de ce qu'il POUVOIT y avoir eu d'irrégulier dans sa conduite.* Que Morus fût coupable ou innocent, ce n'est pas de quoi il est question; mais il est certain que les preuves étoient incomparablement plus fortes contre lui, & plus authentiques, que n'est contre le Cardinal du Bellai, le témoignage d'une femme, témoignage unique, témoignage enfin évidemment récusable par bien des endroits, comme on le verra bientôt. Cependant Bayle, qui n'ose condamner Morus, ajoute foi sans hésiter à la calomnie rapportée par Brantome. Si ce n'est pas la marquer de la partialité, je ne sçais qui pourra jamais en être coupable.

Examinons à présent la narration de Brantome, & marquons d'abord sa fausse chronologie, que Bayle lui passe. I. Suivant Brantome, du Bellai épousa la Dame de Chatillon, *étant Evêque & Cardinal.* Bayle observe que ce Prélat ne fut Cardinal qu'en 1535. En effet, il est certain qu'ayant été honoré de la Pourpre, à Rome, où il avoit été envoyé en 1534. il ne fut de retour à la Cour de France qu'au mois de Juillet 1536. Son mariage ne peut donc être au plûtôt que de la fin de 1536. D'un autre côté, l'attentat de Bonnivet, que Brantome & Bayle ont négligé de dater, est nécessairement antérieur à l'année 1525. puisque ce malheureux Amiral fut tué cette année à la Bataille de Pavie, comme personne ne l'ignore. Cependant Brantome suppose que du tems de l'attentat de Bonnivet, la Dame de Chatillon étoit déja mariée. Comment une faute si visible a-t-elle pû échaper à la sagacité de Bayle? II. Bayle dit, toujours d'après Brantome, que la Dame de Chatillon fut Dame d'honneur *de la Reine de Navarre*, qu'elle l'étoit lors de l'attentat de Bonnivet, *& que cette Princesse en eût porté ses plaintes au Roi François I. son frère, si la Dame de Chatillon ne lui eût donné ce beau conseil*, &c. Cette Histoire, si elle étoit véritable, feroit antérieure à la mort de Bonnivet, arrivée au commencement de 1525. & par conséquent de plusieurs années avant que la Princesse Marguerite, sœur de François I. fût Reine de Navarre. Or Bayle a observé lui-même en divers endroits de son Dictionnaire, que c'est une faute de donner à cette Princesse la qualité de *Reine de Navarre* dans un tems où elle

(A) Pag. 59. Edit. d'Amsterdam, 1703.

ne l'étoit point encore. Pourquoi donc passe-t-il non seulement cette faute à Brantome, mais y tombe-t-il aussi lui-même? III. Bayle ajoute encore, d'après Brantome, que le Seigneur de Chatillon ayant été blessé à Ravenne, & étant mort de ses blessures, *sa veuve jeune & belle fut choisie pour Dame d'honneur de la Reine Marguerite*. Il paroit que Brantome & Bayle ont voulu faire influer cette double qualité *de jeune & de belle* sur les motifs du prétendu mariage, à la date duquel ils ne semblent pas avoir fait attention. Ils sçavoient apparemment que le Seigneur de Chatillon étoit mort en 1512. Mais ils ignoroient quel âge avoit alors cette Dame, qu'ils supposent encore *jeune*. Ils ignoroient que lorsqu'elle avoit épousé ce Seigneur le 11. Juillet 1505. selon le P. Anselme, elle étoit veuve depuis 1503. de Raymond d'Agoult, avec lequel, suivant Allard (A), elle avoit été mariée dès 1495. Brantome, qui dit qu'elle étoit jeune, devoit la croire déja vieille en 1512. comme on le verra ci-dessous. Bayle suit Brantome; mais sans rien sçavoir par lui-même sur ce sujet.

Venons au point capital, c'est-à-dire, au mariage, & examinons la preuve sur laquelle Bayle & Brantome le fondent. IV. C'est *une Dame de qualité & ancienne* qui le rapporte. Voilà toute la preuve. Mais quelle étoit cette Dame? N'étoit-ce pas peut-être une personne, qui aimant à rire, inventa cette Histoire pour se divertir? & pour en tirer sujet de se moquer de M. de Manne, qui se croyoit très bien instruit de la vie du Cardinal? N'avoit-elle pas de la haine pour la Maison du Bellai, & n'auroit-elle pas forgé ce fait infamant pour la déshonorer? Peut-être étoit-ce une Dame Calviniste. Quoiqu'il en soit, dès que cette Dame est inconnue, on ne sçauroit en bonne critique admettre son témoignage. Peut-on en effet croire un fait si grave sur le rapport d'un témoin unique & inconnu?

V. M. de Manne avoit demeuré 15. ans avec le Cardinal, en qualité d'un de ses *privés* domestiques, cependant il n'avoit jamais ouï parler de ce mariage, soit pendant la vie, soit après la mort du Cardinal. N'est-ce pas un fort préjugé de la fausseté de ce fait? Un Cardinal, qui prend l'étrange résolution *de se réformer* à la Luthérienne, *sur l'article du Célibat*, ne le fait pas pour vivre toujours en divorce, & pour ne jamais voir sa femme. Or s'il la voit, il est moralement impossible que cette connoissance échappe à tous les Domestiques. Brantome a crû suffisamment répondre à cette raison, en observant que la Dame de Chatillon étoit *autant rusée & fine*, que *sage & avisée*, & que *pour ce, ne faut douter si elle tint son cas secret avec son Cardinal*. Mais si le secret fut si bien gardé, que les Domestiques du Cardinal n'en eurent jamais connoissance, pas même après la mort de leur Maître, d'où cette Dame, qu'on allegue pour témoin, l'avoit-elle appris? Elle le racontoit après 1580. qui est l'année où M. de Manne devint Evêque de Fréjus, par conséquent 20. ans après la mort du Cardinal, & plus de 40. ans après la mort de la Dame de Chatillon. Apparemment il n'y avoit pas long-tems qu'elle en étoit instruite, supposé qu'elle ne l'eût pas inventé. Personne jusque-là n'en avoit ouï parler, sans excepter même les plus *privés* Domestiques du Cardinal. Toutes ces réflexions ne rendent-elles pas ce témoignage plus que suspect?

VI. L'une des principales circonstances de ce mariage est fausse, de la manière que cette Dame le contoit. *Le Cardinal*, disoit-elle, *est mort marié, est mort réellement marié avec la Dame de Chatillon*. C'est supposer, ce me semble, que son Epouse prétendue lui survécut. Or Brantome luimême est un bon témoin du contraire. Voici ses propres paroles, que Bayle a omises, ne les croyant sans doute d'aucune importance par rapport au fait dont il s'agit: *Ma grande mère la Sénéchale de Poitou eut la place* de la Dame de Chatillon, *après sa mort, par l'élection de François I.* (mort le 31. Mars 1547.) *qui .... la donna de sa main à la Reine sa sœur, pour la connoistre très sage & très vertueuse, mais non si fine & ni rusée, ni accorte en telle chose que la précédente, ni convolée en secondes noces*. Brantome ne marque point en quel tems sa grand'mère fut donnée par François I. à la Reine Marguerite. Mais il paroit par l'Histoire des *Dames Galantes* (B), que ce fut avant 1540. Il est donc indubitable que le Cardinal ne mourut point *marié*.

On dira peut-être que cette circonstance vient de Brantome, & non de la Dame. Ce ne seroit pas répondre. Car cette Dame étant l'unique témoin de ce fait, comme Brantome est aussi le seul qui nous apprend ce qu'elle racontoit, il faut nécessairement recevoir le témoignage de l'un & de l'autre, tel qu'il est, & l'admettre tout entier, ou le rejetter tout entier. Si la Dame a crû que le Cardinal *étoit mort réellement marié*, & non *veuf*, cette circonstance étant fausse, & démontrée telle, ce témoin n'étoit pas bien instruit, & par conséquent son témoignage n'est d'aucune autorité. Si l'on suppose que cette fausse circonstance vient uniquement de Brantome,

(A) *Généalogie de la Maison d'Agoult*, p. 104.
(B) T. 2. p. 161. & ailleurs, Edit. d'Amsterdam (Trevoux) 1690.

c'est

c'est avoüer qu'il y a lieu de le soupçonner d'être lui-même l'Auteur de ce conte.

VII. Lorsqu'un homme engagé depuis long-tems par son état à garder une continence inviolable, prend le dessein de se marier, c'est qu'il est vaincu par la tentation. En ce cas ira-t-il épouser une vieille, qu'il ne pourra peut-être jamais fréquenter? Non, sans doute. Du Bellai, dit-on, se maria, *étant Evêque & Cardinal*, c'est-à-dire après le mois de Juillet 1536. Je ne sçais quel âge avoit pour lors la Dame de Chatillon, veuve pour la seconde fois en 1512. Mais en 1536. il y avoit 41. ans qu'elle avoit été mariée en premières noces, & apparemment elle n'étoit pas éloignée de 60. ans, lorsqu'elle contracta son troisième mariage prétendu avec le Cardinal du Bellai. D'ailleurs, selon Brantome & Bayle, elle étoit à la Cour & à la suite de la Reine de Navarre depuis plus de vingt ans, en qualité de Dame d'honneur de cette Princesse. Le Cardinal étoit, ou à Paris, ou à la suite du Roi de France, ou en diverses Ambassades. Quelle apparence que voulant se marier par conscience, & pour avoir *remedium incontinentiæ*, comme Brantome & Bayle le supposent, il se soit déterminé à épouser une vieille, & une vieille attachée à une autre Cour?

VIII. Dans un *Factum*, dont on trouvera le titre au bas de cette page (A), on lit ces paroles: *De la Disposition de Blanche de Tournon. Le premier fideicommis qui se présente, est celui de défuncte Blanche de Tournon, fille de Jacques II..... porté par son Testament du 16. Juillet 1532.* A la fin de ce Factum, il y a une grande feuille pliée, où se trouve *la Généalogie des Seigneurs de Tournon*, & on y lit ce qui suit: *Blanche, mariée en premières noces à Raymond d'Agoult, & en secondes à Jacques de Coligny, Sieur de Chatillon, a testé le 16. Juillet 1532. au profit de François, Cardinal, son frere, avec charge de substitution.*

Voilà, si je ne me trompe, une démonstration en forme de la fausseté du conte rapporté par Brantome; conte, qui se réduit à ceci: *Que Jean du Bellai étant Evêque & Cardinal.* (Il ne fut fait Cardinal qu'en 1535. étant à Rome) *il épousa Blanche de Tournon, Veuve du Seigneur de Chatillon.*

Au reste, je n'ajoute pas plus de foi à Brantome, quand il attribue à l'Amiral de Bonnivet, l'attentat, dont il est parlé ci-dessus. La Reine de Navarre en a fait sa quatrième Nouvelle. *Il y avoit au Pays de Flandres*, dit cette Princesse, *une Dame de si bonne Maison, qu'il n'en étoit point de meilleure, veufve du premier & second mari, desquels elle n'avoit nuls enfans vivans... & sœur d'un grand & jeune Seigneur, & mari d'une fille du Roi....* Le *Gentilhomme*, qui tenta le mauvais coup, *étoit & demeuroit dans la maison de* ce Seigneur, & il en est parlé comme d'un homme non marié, & sans emploi. Ce Gentilhomme avoit une fort belle maison, & *il dit à son Maistre que s'il lui plaisoit d'y aller prendre trois ou quatre cerfs, il n'auroit point veu plus beau passe-tems.* Le Prince y consentit, & y séjourna quelques jours. Ce fut là que le Gentilhomme *tenta le mauvais coup.* La Dame, qui donna le conseil, que Brantome attribue à la Dame de Chatillon, mariée dans la suite, selon lui, au Cardinal du Bellai, étoit *ancienne & sage femme, autant qu'il en étoit point.* Dans la suite de cette Nouvelle, on la traite de *vieille.* Brantome dit *avoir appris de sa grand'mère la Seneschale, & Dame d'honneur de la Reine Marguerite*, que cette Reine étoit la Princesse, à qui le Gentilhomme en vouloit, que le Gentilhomme étoit Bonnivet, & que la Dame qui *remontra*, étoit la *Dame de Chatillon.* En vérité il y a tout lieu de croire que ce récit est un *vrai conte de grand'mère.* S'il y a une ou deux circonstances qui peuvent désigner la Reine Marguerite (qui n'étoit alors ni Reine, ni sœur de Roi) il y en a plusieurs autres, qui ne peuvent lui conveoir, telles que le pays & le double veuvage. En supposant qu'il y soit question de cette Princesse, cette avanture ne peut être arrivée qu'en 1514. tems auquel le Comte d'Angoulème devint Gendre de Louïs XII. & ensuite son successeur sous le nom de François I. au mois de Janvier 1515. Mais quand même l'avanture seroit véritable, & qu'elle pourroit s'entendre de la Princesse Marguerite, il ne s'ensuivroit pas que Bonnivet fût le Gentilhomme auteur de cet attentat. En effet, il étoit marié dès 1506. & en 1514. il étoit certainement à l'Armée, & non simple Gentilhomme du Comte d'Angoulême. D'ailleurs la Dame de Chatillon en 1514. n'étoit point ancienne & vieille. Brantome & Bayle l'ont supposée alors *jeune & belle veuve.* J'ai dit ci-dessus que je ne sçavois pas au juste son âge. Mais je crois qu'en 1514. elle avoit près de 40. ans. C'étoit trop pour la désigner par la qualité de *jeune veuve*; mais trop peu aussi pour l'appeller *ancienne & vieille.* Son père marié le 21. Janvier 1465. avoit eu neuf enfans, cinq garçons & quatre filles. Blanche étoit la troisième des filles; mais elle étoit aînée

(A) *Salvation de Madame la Duchesse de Vantadour, Héritière de Tournon, où sont traités tous les points & questions du procès, pour raison des biens de cette succession. Ensemble l'extrait des principales clauses des Testament & Contrats de mariage de la Maison de Tournon.* In fol. sans date, mais de 1634. ou 1645. Voyez la pag. 57. mal chiffrée 75.

de quelques-uns des garçons, dont le dernier étoit François, depuis Cardinal, né en 1488. Quand même en 1514. Blanche auroit eu 45. ans, la qualité d'*ancienne & de vieille* ne lui conviendroit point encore. Au reste, plus on s'efforcera de prouver que Blanche, Dame de Chatillon, étoit *vieille* dès 1514. plus on contribuera aussi à mettre dans tout son jour le ridicule du prétendu mariage de cette Dame en 1536. avec Jean du Bellai *déja Cardinal*.

Si j'ai si fort insisté sur la réfutation de ce conte, c'est que j'ai crû devoir précautionner les Lecteurs contre les *Histoires de Brantome* (A), que Bayle a copiées très souvent sans aucune défiance. Je ne dois pas oublier que dans les *Memoires d'Amelot de la Houssaye*, on donne comme un fait avéré le mariage de Blanche de Tournon avec le Cardinal du Bellai. Ce n'est pas la seule faute, pour le dire en passant, qui se trouve dans ce Livre au sujet de ce Cardinal. On peut mettre hardiment au rang des faussetés ce qu'il dit de ce Prélat : *Que le Président Poyet, qui fut depuis Chancelier de France, n'ayant pas voulu se charger d'une Harangue à faire au Pape Clément VII. qui arrivoit à Marseille, parce que le Roi ne lui donnoit que trois jours pour se préparer, Jean du Bellai, Evêque de Paris, accepta volontiers la commission, & s'en acquitta si bien au goût du Pape, qu'il en eut un Chapeau de Cardinal pour recompense*. Du Bellai ne fut Cardinal qu'en 1535. & Clément VII. qu'il avoit harangué à Marseille, étoit mort dès le 26. Septembre 1534. Le récit *des trois jours uniques*, accordés au Président Poyet pour haranguer ce Pontife, est une fable détruite dans les *Mémoires de Martin du Bellai, Sieur de Langey*, frère du Cardinal. Il s'enfuit delà que tout ce qu'on lit dans les *Mémoires d'Amelot*, sur Jean du Bellai, est faux d'un bout à l'autre. De combien d'autres faits rapportés dans ces Mémoires, ne ferois-je pas en droit de dire la même chose ?

REM. B. *M. de Thou ne rapporte qu'à 1544. les soins du Cardinal du Bellai pour la Ville de Paris, & il se trompe.*

C'est Bayle lui-même qui se trompe, lorsqu'il prétend que ce fut en 1536. que ce Cardinal fit fortifier Paris. Il est vrai qu'en cette année les Troupes de l'Empereur Charles-Quint, faisant le Siége de Péronne, l'allarme fut grande à Paris, & que le Cardinal du Bellai prit de fort bonnes mesures pour la sûreté de cette Ville ; mais à proprement parler, il ne la *fortifia* point ; c'est-à-dire qu'il n'y fit construire aucune fortification. Les Mémoires de Langey nous apprennent uniquement qu'il accepta *quelque nombre de Pionniers, plus pour faire contenance de fortification, qu'autrement, afin que l'Ennemi eût d'autant moins envie de l'assaillir* (B). Mais, lorsqu'en 1544. Charles-Quint eût pris Chateau-Thierri, & qu'il étoit pour ainsi dire, aux portes de la Capitale ; comme le danger étoit beaucoup plus grand qu'en 1536. aussi l'allarme fut-elle beaucoup plus vive. Ce fut alors que du Bellai *fortifia la Ville*, ayant fait élever pour cela ce qu'on apelle le *Boulevart* de la Porte S. Antoine, ainsi que nous l'apprennent les Auteurs de la *Gallia Christiana* (C).

BELLARMIN. (ROBERT)

REM. Y. *Le P. Labbe se trompe en mettant à l'année 1617. la première Edition du Traité de Bellarmin, de Scriptoribus Ecclesiasticis.*

C'est Bayle lui-même qui est dans l'erreur, pour avoir mal pris la pensée du P. Labbe. Ce Père, dans l'endroit que cite Bayle, ne parle pas de la première Edition de cet Ouvrage, prise absolument, mais de la première qui fut donnée par le P. Sirmond. Voici ses paroles : *Post primam Editionem, cui annò M. DC. XVII. Magnus Sirmondus, ejusdem Cardinalis rogatu, industriam suam addixerat*, &c. Aussi le P. Labbe, dans l'Edition qu'il a donnée de ce Traité de Bellarmin, a-t-il parlé de quelques autres Editions antérieures à 1617. Il faut avouër cependant que la phrase du P. Labbe est un peu loûche. Ce Livre parut pour la première fois à Rome, en 1613. chez Zanetti, *in*-4°. & il fut réimprimé deux fois la même année ; sçavoir à Cologne, chez Bernard Gaultier, *in*-8°. & à Lyon, *in*-4°.

Voyez le 31. Tome des *Mémoires du P. Niceron*.

(A) » Brantôme, *dit M. Duclos*, étoit un Ecrivain peu » exact, qui ramassoit sans choix, sans examen, & sans dis» cussion, tout ce qu'il entendoit dire. Le désir de sçavoir & » d'écrire des anecdotes, suppose communément la crédu» lité. Sa prétenduë naiveté lui gagne la confiance de quel» ques Lecteurs ; car on prend souvent pour naif, ce qui » n'est que l'effet de la vétusté du langage. D'ailleurs on ne » fait pas assez d'attention, que la naiveté prouve plûtôt la » sincérité de l'Ecrivain, que la vérité des faits qu'il rap» porte «. *Histoire de Loüis XI. Tom. 2. p. 352. Voyez aussi la pag. 374.*

(B) *Fol. 317. verso.* Edit. de 1571. *in*-8°.

(C) *In Episcopis Parisiensibus.*

BELLEAU. (REMI)

Cet Article eſt ſi court qu'il n'ennuyera perſonne. Bayle auroit dû dire au moins, que Belleau étoit du nombre de la fameuſe *Pleïade*. Sur quoi l'on peut conſulter le chapitre CX. de l'Anti-Baillet, avec les Notes de M. de la Monnoye. Le P. Niceron, qui a parlé de Belleau dans le 31. Volume de ſes Mémoires, cite un trait de *la Reconnue*, Comédie de notre Auteur, par où celui-ci a rendu ſa Religion ſuſpecte. Comme cette Pièce n'a été imprimée qu'en 1585. ſelon l'Auteur de *la Bibliothèque des Theatres*; c'eſt-à-dire, huit ans après la mort de ce Poëte, ce trait pourroit bien avoir été ajouté par quelque Calviniſte. Si *les Vies des Poëtes François*, compoſées par Guillaume Colletet, étoient publiées, on ſçauroit peut-être ſi Belleau n'étoit pas un Calviniſte couvert. Quoiqu'il en ſoit, je dirai, en attendant qu'elles ayent vû le jour, que dans quelques endroits de ſon *Carmen metrificum*, il paroit avoir pris plaiſir à tourner en ridicule les Prêtres & les Moines.

Voyez la *Bibliothèque Françoiſe* de M. l'Abbé Goujet, Tom. 4. pag. 154. & 236.

BELLEFOREST. (FRANÇOIS DE)

Il naquit proche de Samaten, Ville du pays de Comminges.

Ce fut au Village de *Sarzan*, ſelon Belleforeſt lui-même, dans le 3e. Tome de ſes *Hiſtoires prodigieuſes*, pag. 34. *Il naquit*, dit-il, *au Village de notre naiſſance, appellé Sarzan, un monſtre*, &c.

Vous trouverez la liſte de ſes Ecrits dans la Croix-du-Maine, & dans du Verdier.

Il y en a une plus exacte dans les Mémoires du P. Niceron, Tom. XI. & XX.

REM. D. *Le Ghilini a commis beaucoup de fautes. Il prend Comminges pour une Ville.*

» M. Bayle, dit M. le Duchat (A), croit » que *Comminges* eſt le nom du pays même, » & non pas celui de la Capitale de ce » même pays: mais il ſe trompe lui-même. » Cette Capitale ſe nomme *Comminges*, » auſſi bien que le pays. Il eſt vrai qu'au» jourd'hui on la nomme communément » *S. Bertrand*, du nom de ſa Cathédrale, » mais ſon ancien nom eſt *Comminges*, & » elle n'eſt point nommée autrement dans » M. *de Thou*, non plus que dans *Sidonius* » *Apollinaris*, & dans *Grégoire* de Tours. » Voy. Du Chêne, *Antiq. des Villes*, &c. » p. 717 «.

Il y a beaucoup de choſes à réformer dans ce paſſage. 1°. Jamais Sidonius Apollinaris, ni Gregoire de Tours, n'ont connu le nom de *Comminges*, qui vient de *Communita*, ou de *Communica*. 2°. *Saint-Bertrand*, Ville ou Bourgade bâtie vers le onzième ſiècle, & qui ne contient que 500. Habitans, eſt ſur une colline, au pié de laquelle étoit autrefois la Ville de *Comminges*, *Lugdunum Convenarum*, qui étoit une Ville plus grande que Toulouſe, comme il paroit par les veſtiges de ſon enceinte. Elle fut détruite en 585. par Gontrand, Roi des Bourguignons. 3°. *Saint-Bertrand* ne s'appelle point *Comminges*, qui eſt le nom de la Province ou du Comté. Il eſt vrai cependant que l'Evêque de cette Contrée ſe nomme abuſivement l'Evêque de *Comminges*, c'eſt-à-dire, l'Evêque du pays de *Comminges*: comme on dit l'Evêque de *Conſerans* dont la Ville Epiſcopale ſe nomme *Saint-Lizier*. L'Evêque de Conſerans eſt Evêque du pays de Conſerans. Voyez le *Dictionnaire Géographique* de M. de la Martinière, aux mots *COMMINGES*, & *SAINT BERTRAND*.

BELOT. (N)

Je crois que cet Avocat eſt Michel Belot, natif de Blois, Licentié en Droit à Orléans en 1632. encore vivant en 1666. & Neveu de Guillaume Ribier, dont il fit imprimer cette même année à Blois, les *Mémoires* en deux Volumes *in-folio*. On y voit au Tome 1. la Vie de Ribier, & au Tom. 2. pag. 107. la Vie du Cardinal Sadolet; toutes deux de la compoſition de Belot. L'Auteur du Supplément de Moréri, imprimé en 1735. convient que Belot étoit de Blois; mais il prétend qu'il s'appelloit *Jean*.

BELOY. (PIERRE DE)

Cayet ſe contente de dire que la détention de Beloy dura plus de deux ans.

Les paroles de Gayet ne regardent que la détention de Beloy dans la Baſtille, ou il

(A) *Ducatiana*, p. 157. M. le Duchat ajoute qu'il *penſe que la Vie des neuf Charles attribuée plus bas par le Ghilini à Belleforeſt, eſt d'Arnaud Sorbin, Auteur de la Vie de Charles* IX. Il ſe trompe. *L'Hiſtoire des neuf Rois Charles*, eſt de Belleforeſt.

avoit été transféré, selon le même Cayet, les derniers jours de l'année 1588. Le Journal de l'Etoile, (A) nous apprend que le 4. Juin 1587. la Ligue avoit fait emprisonner Beloy, pour avoir écrit en faveur du Roi de Navarre contre la Bulle du Pape. L'Etoile ne dit pas quel étoit cet Ecrit de Beloy; mais la Remarque suivante va nous en instruire, & ce sera un nouveau Livre à ajouter à la liste de ceux de ce docte Jurisconsulte.

REM. C. *Il fut enfermé à la Conciergerie. M. de Thou dit que ce fut par ordre du Roi.*

» Puisqu'à l'endroit, dit M. le Duchat » (B), où M. Bayle renvoye pour la vérification de ce fait, M. de Thou parle » nommément de certain gros Livre, pour » raison duquel Beloy fut mis en prison par » le crédit des Ligueurs, je m'étonne que, » loin de rechercher quel peut avoir été ce » Livre, M. Bayle, contre sa coutume, » n'en ait pas seulement dit un mot. *Postea*, » dit M. de Thou (C), *& in illam censuram scripsit Franciscus Hotmannus J. C.* » *joculari Stylo, libroque* Brutum Fulmen » *titulum fecit .... Scriptum & postremò* » *grandem librum Petrus Belloius, ob id molesto ac periculoso carcere diu exactus.* Ce » gros Livre est celui qui parut en 1556. » (D) sous le titre de *Moyens d'abus, Entreprises & Nullités du Rescript* & *Bulle* » *de Sixte V. contre Henri, Roi de Navarre,* » *& Henri, Prince de Condé.* C'est ce » qu'on voit à la Note marginale de l'endroit cité du *Journ. de l'Etoile.* Et par » conséquent, *ces Moyens d'Abus*, &c. ne » sont pas une simple Traduction du *Brutum Fulmen*, comme l'assure dans son » Catalogue des Historiens M. l'Abbé Lenglet (E), qui d'ailleurs n'avoit assurément pas consulté les paroles de M. de » Thou ci-dessus rapportées. Du reste, » quelques exemplaires des *Moyens d'Abus*, » &c. marquent pour lieu d'impression la » Ville d'*Ambrun*, d'autres *Cologne* (F). » Mais si nous en croyons *Jean de Villiers-Hotman*, dans son *Anti-Chopin*, p. 75. » de l'Edit. de Chartres, 1592. c'est à » Tours, que le Livre en question fut imprimé «.

BEMBUS. (PIERRE)

On l'accusa d'avoir parlé de la parole de Dieu avec beaucoup de mépris. Je n'ai pû remonter que jusqu'à Lanzius, qui dit que Bembus conseilloit à un Ami de ne lire point les Epitres de S. Paul, de peur de gâter son stile.

Bayle cite en marge *Scipion Gentilis* transcrit par König. Il lui étoit donc très aisé de trouver un garant antérieur à Lanzius, puisque celui-ci se fonde expressément sur Gentilis déja mort. Gentilis mourut en 1616. & l'on trouve dans l'Edition même de l'Ouvrage que Bayle cite de Lanzius, une Epitre de ce dernier, datée de 1620. & par conséquent postérieure de quatre années à la mort de Gentilis. L'Auteur, que Bayle pouvoit raisonnablement présumer avoir attribué, quoique sans preuve, ce mépris de S. Paul au Bembe, est un Théologien Protestant, nommé *Victorin Strigelius*, né l'an 1524. vingt-trois ans avant la mort du Bembe arrivée en 1547. *Bembus*, dit-il (G), *qui postea Cardinalis factus est, cum ad Sadoletum venisset & eum in enarratione Epistolæ ad Romanos aliquid operæ collocare intellexisset*: *Omitte*, inquit, *has nugas*; *non decent gravem virum tales ineptiæ*. Bayle, par une continuation d'erreur, & pour n'avoir pas sçû que ces paroles étoient de Strigelius, les a rapportées comme d'un Grégoire Michel, qui se les est appropriées dans une de ses Notes sur la Traduction Latine, qu'il donna des *Curiosités inouies de Gaffarel*, en 1676. plus d'un siécle après l'impression du *Commentaire de Strigelius sur les Pseaumes.*

Le P. de Montfaucon nous apprend (H) qu'on voit à Padouë l'Original des Lettres du Bembe.

Voyez le XI. & le XX. Tome des *Mémoires du P. Niceron.*

(A) Tom. 1. p. 223.
(B) *Ducatiana*, p. 157.
(C) A l'endroit du Livre 82. où il parle de la Bulle de Sixte V. & des diverses réponses qu'on y fit.
(D) Faute d'impression pour 1586.
(E) M. Lenglet cite cet Ouvrage à la pag. 1027. de son *Catalogue des Historiens*, Tom. 8. Edit. de 1735. *in*-12. Mais il n'y dit pas que ce soit une Traduction du *Brutum Fulmen*.
(F) » L'exemplaire de la Biblioth. Fayana, p. 409. dit » M. le Duchat, porte *Ambrun*, *Chaubert*, 1586. *in*-8°. celui » dont s'est servi l'Editeur du *Journ. de l'Etoile*, marque » Cologne, aussi 1586. & on prend ce Livre pour un *in*-12. » mais c'est un *in*-8°. & il est imprimé à Cologne, de l'Impr. » d'*Herman Jolin*, dit Bayle (Tom. II. p 812. Rem. T. de » l'Artic. *Hospital*) où, soit dit en passant, il semble con» fondre cet Ouvrage avec un autre qui porte le nom d'*Anti-* » *Sixte* «. Le P. Le Long, n. 2412. de sa *Bibliothéque Historique*, prétend que ce Libraire s'apelloit *Fobin*. Bayle, à l'endroit cité, croit qu'*Herman Jolin* est un nom supposé. J'ai un exemplaire des *Moyens d'Abus*, qui porte au Frontispice, *A Ambrun par Pierre Chaubert*, *M. D. LXXXVI. in*-8°. L'Auteur s'y dit, aussi bien que dans son Epitre Dédic. au Roi Henri III. *Catholique*, *Apostolique*, *Romain*. Au reste, comme ce Livre n'est que de 413. pages, *in*-8°. d'un assez gros caractère, je ne sçais, quoiqu'en dise M. le Duchat, d'après le *Journal de l'Etoile*, si c'est celui qu'a désigné M. de Thou par ces termes, *grandem Librum*, &c.
(G) Dans son *Explication du Pseaume IV.*
(H) *Nouv. Biblioth. des Mss.* p. 88.

BENCIUS. (FRANÇOIS)

REM. A. *Les Eloges de M. de Thou par M. Teissier nous apprennent que Bencius vint au monde dans un Village de Toscane, nommé Aquapendente, qui étoit du patrimoine de son père.*

Bayle, sur la foi de du Ryer, copié fidélement par Teissier, fait dire ridiculement à M. de Thou qu'Aquapendente est un Village qui appartenoit au père de Bencius. Le nouveau Traducteur de M. de Thou a commis la même faute, en prétendant que *Plante* (A) *Benci* étoit *né à Aquapendente en Toscane, Ville, qui appartenoit à sa Maison.*

Patrimoniali Etruriæ Oppido, &c. dans M. de Thou, ne signifie autre chose, sinon que la Ville d'*Aquapendente*, où étoit né Bencius, est située dans cette partie de la Toscane, qui dépend du Patrimoine de S. Pierre. *Acula, seu Aquula* (*Aquapendente*) *Urbs est Hetruriæ in ditione Pontificia*, dit Baudrand en ses additions au Dictionnaire Géographique de Ferrari.

Il étudia les Belles-Lettres à Rome sous Muret.

Avant que d'aller à Rome, Bencius, comme il le marque dans une de ses Epigrammes, avoit étudié dans sa Patrie, sous la conduite de son père, *Præceptoris Optimi*; c'est ainsi qu'il s'exprime. Il se rendit ensuite à Rome pour continuer ses études qu'il regardoit comme le chemin des richesses & des honneurs qui flattoient son ambition. Il y étudia quelque tems chez les Jésuites. En 1563. il commença son cours de Philosophie & de Jurisprudence sous Muret. Il donna quatre ans à la Philosophie, & deux à la Jurisprudence.

La manière, dont on conte qu'il se détermina à prendre l'habit de Jésuite, tient beaucoup du merveilleux, &c.

Ces merveilles sont aussi racontées fort au long par le P. Jouvency, dans son *Histoire de la Société*, Part. V. Lib. XXIV. §. 13.

Alégambe s'est un peu broüillé dans ces chiffres: Annos natus XX. in Societatem est adscitus.

Bencius avoit 28. ans, lorsqu'il entra chez les Jésuites le 18. Mai 1570. étant né en 1542. Juste Lipse, qui avoit étudié sous Muret avec Bencius, felicite ce dernier en ces termes sur son entrée en Religion: *Genus vitæ mutasse te audivi: quod salutare tibi futurum omnino confido. Et revera, mi Bensi, quid hæc humana sunt, nisi jactationes & fluctus, in quibus nihil firmum sit, nisi ad anchoram ea alliges veræ pietatis? A me quoque abiit illa juventus; & una mihi hæc cura, ut quidquid hoc est ævi, in virtute & feriis jam studiis traducam.* Avant que d'enseigner la Rhétorique au College Romain, Bencius l'avoit professée d'abord à Sienne & ensuite à Perouse. Ce fut lui qui engagea Muret à prendre la Prêtrise, comme Muret l'insinuë dans la Lettre qu'il lui écrivit en lui envoyant en 1585. sa Traduction Latine du premier & du second Livre de la Rhétorique d'Aristote: *Tu me primus tanto adolescentior, tanto seniorem humana contemnere, & pleno gradu ad divina properare docuisti, cum in ipso vernantis ætatis flore, posthabitis voluptatibus, ambitione deposita, rejectis omnibus aliis curis, in istam te sanctissimam, & orbi terrarum fructuosissimam hominum cultui divino mancipatorum sodalitatem contulisti ..... Nunquam ex illo consiliis, præceptis, cohortationibus juvare me, & faces ac stimulos animo meo ad pietatem subdere destitisti. Meritò igitur ita te amo ut patrem filius, & ut filium pater.*

Il mourut le 6. Mai 1594.

Il travailloit, lorsqu'il mourut, à la Vie du Pape Grégoire XIII. comme je l'apprends d'une Lettre du P. Fronton du Duc à Juste Lipse, datée du 1. Juillet 1594. *De F. Bencii obitu perlatum ad vos arbitror, quem Gregorii XIII. Vitam scribentem nobis denum dierum acuta febris eripuit.* Le Cardinal Baronius a fait l'éloge de Bencius en ces termes: *Vir maximè pius, & insigniter eruditus, qui & Musas reddidit Christianas, & suaviore concentu canoras.*

M. Teissier assûre que Nicius Erithræus dit que ce Jésuite a fait une Traduction de la Rhétorique d'Aristote, si belle, qu'il seroit difficile de trouver rien de plus achevé sur cet Ouvrage.

Erithræus, ou plûtôt Jean Victor *Rossi* ne dit pas ce que Teissier lui fait dire. Bencius n'a pas traduit la Rhétorique d'Aristote, comme on le voit par ce Catalogue de ses Ouvrages qui est très exact.

1. *Oratio in die sancto Parasceves ad Gregorium XIII. habita anno* 1584. Elle est inférée au Recueil intitulé: *Orationes quinquaginta de Christi Domini Morte. Romæ, Typis Vitalis Mascardi*, 1641. *in*-12. C'est la 5e. de ce Recueil.

2. *Oratio in funere M. A. Mureti. Romæ*, 1585. *in*-4°. *Paris. Robert-Columbel*, 1585. *in*-8°. *Ingolstadii, Adam Sartorius*, 1587. *in*-8°. *Veronæ*, 1727. *in*-8°. dans le 1. Tome des Œuvres de Muret. Elle se trouve communément à la tête du second

(A) Bencius, avant son entrée en Religion, s'appelloit *Plante*; nom qu'il quitta pour celui de François.

Volume des Harangues de Muret.

3. *Odoardo Farnesio Epistola.* A la tête de la dernière Edition des Harangues du P. Pierre-Jean Perpinien, Jésuite, faite en 1587.

4. *Ergastus, Drama ante Distributionem præmiorum, actum III. Cal. Novembr.* 1587. *Romæ, Zanetti, in*-4°. & 1590. *in*-8°.

5. *Oratio in die sancto Parasceves ad Xistum, habita anno* 1588. C'est la 8ᵉ. du Recueil que j'ai indiqué au n. 1.

6. *Literæ Societatis Jesu duorum annorum* 1586. & 1587. *Romæ, in Collegio Societatis Jesu*, 1589. *in*-8°.

7. *Orationes XXVII. cum Dissertatione de stylo & scriptione. Romæ, Jacob. Tornari*, 1590. *in*-8°. *Ingolstadii, Sartorius*, 1595. *in*-12.

8. *Carminum Libri quatuor. Romæ, Tornari*, 1590. *in*-8°. *Ingolstadii, Sartorius*, 1595. *in*-12.

9. *Annuæ Literæ Societatis Jesu anni* 1588. *Romæ, in Collegio S. J.* 1590. *in*-8°.

10. *Annuæ Literæ S. J. anni* 1589. *Romæ, in Collegio S. J.* 1591. *in*-8°.

11. *Philotimus Drama actum ante Præmiorum distributionem. IV. Cal. Januarias* 1590. *Romæ*, 1590. *in*-8°.

12. *Quinque Martyres Societatis Jesu in India. Carmen Heroicum Libris sex. Venetiis, Moschi*, 1591. *in*-4°. *Romæ, ex Typographia Vaticana*, 1592. *in*-4°. & *in*-8°. *Coloniæ, Birckman*, 1591. *in*-12. *Ingolstadii*, 1599. *in*-8°. *Antverpiæ, typis Martini Nutii*, 1602. *in*-12. *Francofurti, in Parnasso Soc. Jesu. Part.* 1. *pag.* 703.

13. *Oratio in funere Alexandri Farnesii. Romæ*, 1594. *in*-4°.

14. *Orationes & Carmina. Editio quarta. Ingolstadii, excudebat Adamus Sartorius*, 1502. *in*-12. *Lugduni, Joan. Pillehotte*, 1603. *in*-16. Les *cinq Martyrs* ne se trouvent point dans cette Edition.

15. *Carmina de Obelisco Vaticano.* Dans le Recueil des Vers sur ce sujet, imprimé à Rome.

16. *Paraphrasis in Psalmum* 71. En vers. Elle est insérée dans la *Bibliotheca Selecta* du P. Possevin, à la fin du Livre XVIIᵉ.

17. *Oratio ante Ferias Autumnales, cum studia proferrentur.* Dans le Recueil qui a pour titre : *Elegantiores præstantium Virorum Satiræ. Lugduni Batavorum Joan. Maire*, 1655. *in*-12. Tom. 1. pag. 281.

18. *Epistolæ ad Justum Lipsium.* A la pag. 67-81. du Recueil intitulé : *Sylloges Epistolarum à viris illustribus Scriptarum. Leydæ, Samuel Luchtmans*, 1727. *in*-4°.

19. Le P. de Montfaucon, dans sa *Nouvelle Bibliothèque des Manuscrits*, pag. 179. col. 1. n. 11. cite des Notes de Bencius sur les Catilinaires de Cicéron : *Francisci Bencii, Societatis Jesu, Notæ in Catilinarias Ciceronis Orationes.* C'est un *in*-4°. manuscrit conservé dans la Bibliothèque du Cardinal Barberin.

BENSERADE. (ISAAC DE)

Il naquit de la Religion, comme son nom de Bâteme le fait connoître.

Benserade, il est vrai, étoit né Calviniste. Mais la preuve, qu'en donne Bayle, est-elle concluante ? Il ne l'a pas crû quand il a parlé d'*Isaac* & de *Benjamin* Arnauld. Diroit-il qu'*Isaac* le Maître *naquit de la Religion* ?

REM. A. *La raison, pourquoi l'Evêque, qui le confirma, ne lui ôta point le nom d'Isaac, est très singulière.*

Cette Histoire est racontée un peu différemment dans *les Hommes illustres* de Perrault.

REM. D. Le long passage, que Bayle a tiré de l'*Arliquiniana*, pag. 79. ne contient que des fables. L'Auteur de ce Recueil débute par une fausseté notoire, sçavoir que Benserade ne vint à la Cour, que sous le Ministère du Cardinal Mazarin. Bayle n'avoit pas honte de puiser dans les sources les plus bourbeuses. » L'Auteur » d'*Arliquiniana* (A), dit un Ecrivain qui » n'est pas lui-même exempt de critique » (B), a fait acheter au Public, des contes, » dont feu Dominique se feroit... bien » loin d'avoir eu la pensée d'en ennuyer » ceux qu'il avoit l'honneur de fréquenter «.

REM. G. *Son Sonnet de Job fit beaucoup parler de lui.*

Voyez l'*Histoire de la Guerre des Uranins & des Jobelins* dans le premier Tome des Mémoires de M. de Sallengre, qui n'a donné aucune date à cette dispute. Il est certain que le Sonnet, qu'adressa Benserade à une Dame, en lui envoyant ses Paraphrases sur Job, fut l'*Hélène* de cette guerre. Ces Paraphrases virent le jour en 1638. (C) & l'on feroit porté à croire que le Sonnet suivit d'assez près. Cependant la dispute ne commença qu'en 1651. Quelle en peut être la raison ? Je penserois volontiers que Benserade ne composa le Sonnet, qu'après 1647. année où les *Paraphrases sur Job* pa-

(A) C'étoit un Ecclésiastique Italien, nommé Cotolendi, qui ne manquoit pas d'esprit, & qui a fait quelques autres Ouvrages.

(B) Voyez la Préface de *la Vie de Scaramouche, par le Sr. Angelo Constantini, Paris, Barbin*, 1695. *in*-12.

(C) Il composa cet Ouvrage dans un tems de maladie, ou plûtôt de convalescence. Dans son Epitre Dedicatoire au Cardinal de Richelieu, il fait mention des secours qu'il avoit reçûs de ce Ministre.

rurent pour la seconde fois, à Paris, *in-12.* J'ai cette seconde Edition, inconnue à ceux qui ont parlé de Benserade, & omise dans la *Bibliothèque Sacrée* du P. Le Long. Peut-être vers 1651. y eut-il une 3e. Edition, au sujet de laquelle, Benserade aura pû faire le Sonnet dont il s'agit.

Le P. Tarteron, copié par Bayle, dans cette même Remarque, avoit faussement attribué au Prince de Conti, le Sonnet qui finit par ces trois Vers :

» L'un est sans doute mieux rêvé,
» Mieux conduit, & mieux achevé ;
» Mais je voudrois avoir fait l'autre:

Ce Père reconnut apparemment qu'il s'étoit trompé ; car il supprima ce passage dans la nouvelle Edition de son *Perse & Juvenal*, faite en 1706. Ce Sonnet est de Pierre Corneille, qui dans un autre Sonnet avoit dit en apostrophant la *demangeaison de la Guerre civile* :

» Que vous avez de peine à demeurer oisive,
» Puisqu'au même moment, qu'on voit bas les Frondeurs,
» Pour deux méchants Sonnets on demande, qui vive « !

Voyez le *Recueil des Poësies* imprimées chez Sercy en 1653. pag. 399. & 401. Ce qui a sans doute donné lieu à l'erreur du P. Tarteron, c'est que dans le même Recueil de Sercy, pag. 376. on trouve sur les deux Sonnets de Voiture & de Benserade un Jugement du Prince de C. en quatre Vers, dont voici les deux derniers :

» Le grand est le plus admirable,
» Le petit est le plus galand «.

Le grand, en Vers à 6. pieds, est celui de Voiture, & le petit en Vers à 4. pieds est de Benserade. Je crois, au reste que le C. veut dire *Condé*, & non pas *Conti*.

Je finirai cet Article par quelques Vers de Benserade, qui n'ont jamais été imprimés, si je ne me trompe.

Sur le succès des Armes du Roi.

De trente Rois ligués renverser le dessein.
Prévenir l'Ennemi dans le tems qu'il complotte,
Faire trembler la mer sous le poids de sa flotte,
En combattant l'Anglois résister sur le Rhin,
Attaquer en Piémont, triompher dans la Flandre,
Sont des faits jusqu'ici tout-à-fait inoüis.
La moitié suffiroit pour lasser Aléxandre.
Mais le tout, quoique grand, n'est pas trop pour LOUIS.

SONNET sur l'Empereur, pendant que le Roi faisoit la Conquête du Comté de Bourgogne.

Chimérique Héritier du grand nom des Césars,
Crois-tu bien soutenir l'éclat de leur Mémoire,
En te tenant à Vienne à l'abri des Rampars,
Ou prenant à Cologne une vengeance noire ?

◆

Aux dépens de leur sang, au milieu des hazards,
Ces Héros en personne alloient droit à la gloire.
Ils n'étoient Ennemis que dans le champ de Mars,
Amoureux du Combat, plus que de la Victoire.

◆

Notre Roi tous les jours dans ce champ glorieux,
Comme un brillant Soleil se fait voir à nos yeux,
Et comme un vrai César l'Univers le regarde.

◆

Mais toi, qui n'en retiens que le nom sans effet,
Si tu ne veux passer pour une Aigle bâtarde,
Viens, sans braver de loin, voir le Soleil de près.

Voyez l'*Histoire de l'Académie Françoise*, par M. l'Abbé d'Olivet, & le 14. Tome des *Mémoires du P. Niceron*.

BERAULD. (NICOLAS)

Il fut Précepteur de l'Amiral de Coligny. M. de Montmorenci, qui venoit d'être fait Connétable, avoit commandé à Berauld de l'avertir de tout ce qu'il trouveroit de bien ou de mal en Odet & Gaspard de Coligni, &c.

Bayle ajoute trop de foi à un Auteur aussi fabuleux, que l'est Sandras des Courtils dont il a peint lui-même l'esprit romanesque dans le I. Tome de sa *Réponse aux questions d'un Provincial*, chap. 27. M. de Montmorenci ne devint Connétable qu'en 1538. Odet, déja Cardinal, étoit âgé alors de 23. ans, & Gaspard, qui en avoit un peu plus de 21. portoit les Armes depuis plusieurs années. Des Courtils a donc grand tort de supposer que ces deux frères étoient encore sous la ferule de Berauld, quand M. de Montmorenci fut fait Connétable. Comment Bayle n'a-t-il pas apperçu une faute si grossière ? Berauld fut chargé vers 1534. de l'éducation des jeunes Coligni. Odet, né au mois de Juillet 1515. reçut le Chapeau dans sa 19e. année, sur la fin de 1533. Il est vrai que cette Dignité ne lui fit pas perdre le goût de l'étude. Car il prit avec lui deux Hommes de Lettres, Basier, qui apparemment le dirigeoit dans ses études de Théologie, & Berauld pour les Belles-Lettres. J'en trouve la preuve dans une Ode, que Charles Fontaine lui adressa vers 1555. & auquel il dit :

» Et te dira ton Secretaire,
» Que puis (*depuis*) deux fois dix ans ma Muse
» Chantois de toy dedans Paris.....
» Berauld, ton homme docte & sage,
» Avecques ton Doyen Basier,

» Vers toy me dressoient le passage,

» De moy se vouloient soucier (A) «.

Salmon Macrin, écrivant à ce même Cardinal en 1537. au plûtard, se plaint de la fiévre qui empêchoit ce jeune & docte Prélat, de composer des Vers :

Hanc febrim ut male Dî, Deaque perdant,
Quæ te tot cruciat molesta menses,
Nec navare operam sinit Camenis
Liberalibus, ut priùs solebat, &c.

Il le loue ensuite sur ses progrès dans l'étude, qui sont si grands, lui dit-il,

Ut spe incredibili, indole & beata
Gaudio afficeres tuos Amicos,
Atque ipsum prope vinceres Beraldum,
Quo nil tersius, elegantiusque,
Cultæ munditia ac lepore linguæ, &c. (B)

Mais il est certain, comme je l'ai dit, qu'en 1538. année où M. de Montmorenci fut fait Connétable, Berauld n'étoit plus chargé de l'éducation des Coligni.

REM. B. *Erasme le représente comme un paresseux.*

Il faut observer qu'Erasme s'exprimoit ainsi à la fin de 1528. & que Berauld dès 1522. dans une Epitre à François Poncher, se plaignoit que ses forces étoient presque épuisées, qu'il ne pouvoit plus rien produire de son fond, & qu'il se bornoit, pour ne pas demeurer oisif, à aider les autres. *Quando videlicet absumptis magna ex parte ingenii viribus, pristinaque illa plus quam restibili fœcunditate lacessente, parere ipse nihil jam queo, obstetricis vicem lubens exhibeo*, &c. En effet, il y a un assez grand nombre de Livres, qui ont été imprimés par ses soins, & où il a mis des Préfaces, ou des Epitres Dédicatoires.

REM. C. Bayle rapporte, d'après des Courtils, que Berauld étoit Bégue. Mais cet Historien de l'Amiral de Coligni, est démenti par Erasme, qui avoit connu Berauld, & qui lui attribue une grande volubilité de langue, comme Bayle l'a observé. Le dernier Vers de Macrin, que j'ai cité plus haut, confirme le témoignage d'Erasme.

REM. E. *D'autres assurent qu'il étoit de Languedoc. Gesner, qui le dit né à Orléans, aura pû être trompé par le long séjour que Berauld fit dans cette Ville où il étoit Professeur en Droit.*

Gesner ne s'est certainement point trompé, ou plûtôt il n'a rien dit de lui-même sur la Patrie de Berauld, puisqu'il n'a fait que citer l'Ouvrage de ce dernier, qui porte au Frontispice, *Nicolai Beraldi, AURELII..... Dialogus.* Voyez la Remarque précédente de Bayle. Le Poëte Nicolas Bourbon, son Ami, lui adressa des Vers fort flatteurs, sous ce titre : *Ad Nicolaum Beraldum AURELIUM* (C). Au reste Berauld n'a jamais été Professeur en Droit : on peut l'en croire lui-même. Voici comment il s'exprime dans l'Epitre Dédicatoire du Traité, *de Mandatis Apostolicis*, de Lubin Dallier, *Leobini Dallerii* (Professeur en Droit Civil & Canon à Orléans, sa Patrie) adressée à son Protecteur, François Poncher, Evêque de Paris : *Institutæ mihi vitæ ratio ad hæc studia olim jam intermissa* (Juris) *ac identidem tamen revocata, redire me hoc tempore non patitur, quæ me alioqui haud ita multum ipsa unquam delectarunt, aliis haud omnino malè, ut puto, natum, aut factum.* Cette Lettre est datée de Paris, du 29. Mars 1521. *ante Resurrect. Dominicam*; c'est-à-dire, en 1522. Berauld avoue donc qu'il a étudié le Droit, qu'il a interrompu depuis long-tems cette étude ; qu'il l'a cependant reprise de tems-en-tems ; mais qu'il ne l'a jamais trop goutée, ayant eu d'autres occupations. Berauld, déja avancé en âge (il avoit commencé d'enseigner à Orléans vers 1500.) ne songeoit plus alors à se remettre à l'étude de la Jurisprudence.

Il composa l'an 1533. une Brochure *in-4°.* intitulée : *Nicolai Beraldi de vetere ac novitia Jurisprudentia Oratio, cum erudita ad Antiquorum Lectionem ac Studium exhortatione.* Ce seul titre, où Berauld ne prend pas même la qualité de Jurisconsulte, prouve suffisament qu'il ne l'étoit pas, & encore moins Professeur en Droit. Cette Piéce est une Harangue qu'il devoit prononcer à Toulouse, où il se trouvoit à la suite de la Cour en 1533. & il l'auroit effectivement débitée dans les Ecoles de Droit de cette Ville, *nisi relicto Regio comitatu, aliò sibi migrandum intellexisset.* C'est ce qu'on apprend dans la Préface de Gryphius, à qui Berauld, passant à Lyon, en revenant de Toulouse, confia son Manuscrit, & qui l'imprima.

REM. F. *Il a travaillé sur Pline. Cependant le P. Hardouin n'en dit rien.*

Son travail sur Pline fut imprimé à Paris au mois de Novembre 1516. on lit à la fin du Livre : *Impressa est hæc mundi Historia ex diligentissima recognitione, impensis Beraldi, & Reginaldi Calderii, in quorum ædibus venales sunt Libri.* Le titre porte : *Caii Plinii Secundi Naturalis Historiæ Libri XXXVII. nuper studiosè recogniti, atque impressi, adjectis variis Antonii Sabellici, Raphaëlis Volaterrani, Beroaldi, Eras-*

(A) Voy. la pag. 21. des *Odes, Enigmes, & Epigrammes de Charles Fontaine*, imprimées en 1557. sur un Privilege de 1555.

(B) *Hymni, Lib. III. pag.* 111.

(C) *Nugæ, Lib. VIII. Carmen LXXI.* Edit. de Lyon, 1537. *in-8°.*

mi,

mi, Budei, Longolii Adnotationibus; quibus mundi Historia locis plærisque vel restituitur, vel emendatur. Væneunt Luteciæ in via Jacobea sub Signo Ensis. Et in ædibus Reginaldi Calderii, &c. Berauld est Auteur de la Préface, en forme d'Epitre Dédicatoire, adressée Nicolao Bracheto, à Nicole Brachet [comme on l'appelloit en ce tems-là] Conseiller au Parlement. On y voit que Longueuil avoit ajouté diverses Notes à un exemplaire contenant les corrections d'Hermolaus Barbarus, & qu'il avoit remis cet exemplaire à Berauld. Celui-ci, dans le dessein de donner une nouvelle Edition de Pline, plus correcte que toutes les précédentes, ramassa de plus toutes les Notes & les corrections sur cet Auteur, qui purent s'offrir à ses soins, & entre autres celles qui se trouvent dans le Traité de Budé, *de asse*, publié en 1515. De son côté il crut avoir corrigé heureusement le Texte en plusieurs endroits. Mais il n'osa cependant publier ses conjectures: *Quædam & nos nostro marte in Plinio monstra domuimus. . . . Ex iis quædam tamen arbitraria, quædam adhuc nobis incompertiora, quàm ut pro veris edi, statuique debeant.* On voit par là que le P. Hardouin n'a pas eu tort de ne lui point donner place dans son *Catalogue des Commentateurs de Pline*, puisque Berauld n'a pas commenté cet Historien. Selon la Remarque d'Adrien Valois, dans sa *Notice des Gaules*, cette Edition de 1516. a parmi les Sçavans l'autorité d'un Manuscrit. Il paroît, au reste, qu'en effet le P. Hardouin n'a pas connu cette Edition de Pline, non plus que celle de 1525. donnée par un certain Angelus, qui dédia son Ouvrage à Michel Boudet, Evêque de Langres, auquel Camers dédia, la même année, son ample *Index* de Pline. L'Edition d'Angelus a été aussi omise dans la *Bibliothèque Latine* de Fabricius.

REM. H. *Le Catalogue d'Oxford contient un Dictionarium Græco-Latinum Nicolai Beraldi, imprimé à Paris, l'an 1521.*

Ce Dictionnaire ne porte aucun nom au frontispice. Beraud, qui prit soin de l'Edition, le revit & l'augmenta; c'est pourquoi dans sa Préface il dit, *Nostrum hoc Lexicon*. Mais à la fin du Livre, ce Dictionnaire est attribué à Jean Craston, Carme Italien, qui en étoit le premier Auteur. Il y est dit aussi que les additions viennent de plus d'une main. On voit, au reste, dans la Préface de Berauld, qu'il se disposoit à faire réimprimer divers autres Ouvrages Grecs des bons Auteurs; qu'il avoit passé à la Cour les deux années précédentes 1519. & 1520. qu'il avoit été ami du célèbre Lascaris, & de Salmon Macrin, avec lesquels il avoit eu des conférences sur le Grec; qu'il n'étoit pas riche, *non amplis facultatibus præditus*; enfin, qu'il étoit revenu professer la Langue Grecque dans l'Université de Paris, d'ou cette Préface est datée le 27. Juin 1521.

REM. I. *C'étoit un honnête homme*, &c.

La preuve que donne Bayle, de la probité & du désintéressement de Berauld, est une broderie de des Courtils. Ce Romanesque Historien avoue que Berauld avoit été Précepteur des deux Frères de Coligni. Peu importoit donc à ce Sçavant lequel des deux embrassât l'Etat Ecclésiastique. D'ailleurs il fait promettre par le Connétable de Montmorenci à Berauld, Laïque, marié & fort âgé, des Bénéfices de la part d'un Disciple, que ce Précepteur ne devoit pas espérer raisonnablement de jamais voir Cardinal. Au reste, je ne prétends pas nier que Berauld ne fût *un fort honnête homm*. Il me suffit, pour le croire, de n'avoir aucune preuve du contraire.

DANS LE TEXTE. *Il fut fort considéré d'Etienne Poncher, Evêque de Paris, & puis Archevêque de Sens.*

La Lettre de Budé, citée à la marge, est datée du mois de Mars 1519. & porte qu'il avoit dîné avec Berauld chez Etienne Poncher, *Archiepiscopum Senonensem nuper factum*. Il falloit donc dire, *auparavant* Evêque de Paris, & *alors* Archevêque de Sens.

Bayle ne dit rien de la mort de Berauld, je crois qu'elle arriva vers l'an 1540. Dans les Lettres de Robert Britannus, natif d'Arras, imprimées à Paris en 1540. il y en a une au feuillet 8. adressée *Nicolao Beraldo, Regio Historico*. Cette Lettre est datée de Toulouse du 13. Janvier; mais sans aucune autre date. Berauld alla dans cette Ville assez peu de tems après cette Lettre, & y demeura fort peu, comme on le voit par la Lettre suivante, datée aussi de cette Ville le 26. du même mois: *Egis hic*, y est-il dit, *aliquos dies Beraldus, non quidem lubens, ut potui ex ipsius scriptis cognoscere; & adhuc prope invitus detinetur, neque quicquam optat ardentiùs, quam ut hinc evolare aliquò liceat.*

Dans le même tems Britannus reçut une Lettre de Dolet, qui le prioit de saluer Berauld de sa part, & il répondit à Dolet par une autre du 23. Berauld étoit alors à Toulouse. La difficulté consiste à sçavoir en quel tems. Il est certain que Berauld étoit en cette Ville l'an 1533. à la suite de la Cour. Mais je crois qu'il s'agit d'un autre séjour de Berauld à Toulouse, postérieur à cette année.

Dans le Supplément de Moréri de 1735. on dit que Berauld vivoit encore en 1539.

Bayle a oublié un Ouvrage de ce dernier, cité dans la *Bibliothèque Sacrée* du P. Le Long: *Nicolaus Beraldus, Aurelius, Catholicus: Enarratio Psalmorum 71. & 130. Parisiis, 1529. in-4°.*

BERENGER. (PIERRE)

Bayle semble avoir pris plaisir dans cet Article à décrier S. Bernard, & l'Eglise Catholique. On connoîtra mieux le caractère de ce Saint dans l'Edition de ses Œuvres publiées par le P. Mabillon en 1690. que dans les Articles de BERENGER, & de S. BERNARD, du Dictionnaire Critique.

REM. L. *Le Légat Conon, qui condamna Abélard, n'entendoit rien à la question.*

» Le Cardinal Conon, qui présida au » Concile de Soissons, n'entendoit rien à » la question, & ne sçavoit pas les élémens » du Catéchisme, uniquement parce qu'A- » bélard l'assure. Mais, dira-t-on, Abélard » raconte un fait qui s'est passé en sa pré- » sence. Il proteste avoir entendu distinc- » tement ces paroles du Légat. *Selon la » foi commune & publique, il y a trois Tout- » puissans.* Est-il menteur? Sans doute, & » on doit tenir pour certain que Conon, » l'un de ceux qui vouérent une vie soli- » taire à Treceburgen en Allemagne, & » qui fondérent l'Ordre, nommé *Arrosia*; » tiré de cet état & de ce lieu obscur, pour » être fait Cardinal & Evêque de Palef- » trine; mis à la tête de toutes les grandes » affaires de l'Eglise Romaine, dans des » tems fort difficiles & fort orageux, Légat » en Orient, en France, en Allemagne, » Président de quatorze Conciles; seul ju- » gé digne de succéder à Gelase II. par ce » Pape même & par tous les Cardinaux; » & après un généreux refus du Pontificat, » rendu maître d'en disposer en faveur de » qui il lui plairoit; on doit, dis-je, croire » qu'un tel homme sçavoit mieux son Ca- » téchisme qu'Abébard, & Bayle «. (*Mémoires de Trevoux, Novembre* 1738. pag. 2257.)

Voyez les *Mémoires de Trevoux*, Mars 1739. *Part. II. Août* 1739. *Part. II.* & ci-dessus l'Article d'*ABELARD*.

BERGAME. (JACQUES-PHILIPPE DE)

Il avoit une dévotion particulière pour Nicolas Tollentin.

Il faut *de Tolentin*; autrement on croira que Tolentin est un nom propre.

REM. A. *Vossius dit que l'Auteur marque à la fin du Livre, qu'il avoit alors 69. ans. Je n'ai pas trouvé ce que Vossius rapporte.*

Le témoignage de Vossius est cependant véritable. Ce qu'il dit se trouve dans l'Edition de 1506. qu'il a citée. Fabricius ne doute point que Trithème, pour la composition de son Traité *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, ne se soit servi utilement des Eloges des hommes illustres, qui sont répandus dans la Chronique de Jacques de Bergame.

REM. C. *Il assure, selon Vossius, que Jean Rochus le fit entrer dans son Couvent.*

Pour le coup Vossius s'est trompé. L'Auteur lui-même assure que ce fut Jean de Novare.

Dans les *Mémoires de Littérature* par M. de Sallengre, on accuse Bayle *de s'être trompé, quand il a dit que Jacques de Bergame a publié un Traité des Dames Illustres Chrétiennes*, &c. Je ne trouve pas cette faute dans le Dictionnaire de Bayle, au moins dans l'Edition de 1734. dont je me sers. Bayle dit uniquement que Jacques de Bergame a composé un *Traité des Femmes Illustres*. Le P. Niceron est tombé d'après Gesner dans la faute que reprend M. de Sallengre. Ce Pere assure que notre Auteur mourut le 15. Juin 1520. âgé de 86. ans. Mais Fabricius met sa mort à 1518. & il ne lui donne que 85. ans. Ce qui est de sûr c'est que dans sa Chronique de l'Edition de 1503. qui finit en 1502. & qu'il acheva cette derniére année, Jacques de Bergame dit positivement qu'il avoit 69. ans.

M. de Sallengre lui attribue un *Commentaire sur S. Luc*. Fabricius dit qu'il ne connoit personne qui en ait parlé. Le P. Le Long n'a fait aucune mention de Jacques de Bergame dans sa *Bibliothéque Sacrée*. Le P. de Montfaucon dans sa *Nouvelle Bibliothéque des Manuscrits*, pag. 1228. cite un Commentaire de notre Auteur sur les Distiques attribués à Caton: *Philippus de Bergamo, in Catonem de Moribus, in-folio.*

Voyez les *Mémoires de Littérature par M. de Sallengre*, Tom. I. p. 165. & 202. le 17. Tome des *Mémoires du P. Niceron*, & la *Bibliothéque du moyen âge, par Fabricius.*

BERGIER. (NICOLAS)

REM. A. *Il composa la Vie de S. Albert; mais cet Ouvrage n'a point été imprimé.*

Il a laissé un autre Manuscrit conservé dans la Bibliothéque du Roi, intitulé: La *Musique Spéculative.*

Voyez le 6e. Tome des *Mémoires du P. Niceron*, la *Nouvelle Bibliothéque des Manuscrits du P. de Montfaucon*, pag. 792. & la *REM. B.* de la *Dissertation* de Bayle *sur le Jour.*

BERNARD. (SAINT)

L'Auteur nous renvoye à l'Edition des Œuvres de S. Bernard par D. Mabillon. Il paroît faire beaucoup d'estime de cet habile Editeur. Mais pourquoi dans cet Article, purement satirique, ne dit-il rien des raisons du Sçavant Bénédictin, qui justifie si bien S. Bernard des accusations qu'on lui intente. *Je ne fais*, dit Bayle, REM. E. *que suivre pié-à-pié le Sieur d'Amboise, Auteur très bon Catholique.* Mais le P. Mabillon n'est-il pas *un Auteur très bon Catholique*? Pourquoi Bayle lui préfére-t-il donc l'Editeur des Œuvres d'Abélard? Ne s'est-il pas moqué mille fois de ces Editeurs, qui épousent aveuglément les interêts de leurs Originaux? Par conséquent ne devoit-il pas se défier de François d'Amboise, avec d'autant plus de raison, qu'il n'ignoroit pas que ce Maître des Requêtes avoit pris hautement le parti d'Abélard contre S. Bernard? Bayle connoissoit la malice du cœur humain. Il se persuadoit sans peine qu'il trouveroit un plus grand nombre de Lecteurs, en flattant l'inclination naturelle qu'ont les hommes à trouver des compagnons de leurs foiblesses dans ceux qui se distinguent le plus par leur mérite.

A la pag. 1384. de la *Nouv. Biblioth.* des *MSS.* du P. de Montfaucon, il y a une longue & curieuse Lettre de S. Bernard, en François & en Latin, qui n'avoit pas encore été imprimée. Dans la Bibliothèque du Noviciat des Jésuites de Paris, il y a un MSS. contenant l'instruction de S. Bernard aux Templiers: *Ad Milites Templi*, en François. Elle est imprimée en Latin.

Voyez l'*Apologie de S. Bernard* dans les *Mémoires de Trévoux*, *Mars 1739. Part. II. Août 1739. Part. II.* & ci-dessus l'Article d'*ABELARD*.

BEROALDE. (MATTHIEU)

Bayle, après avoir rapporté à la Remarque C. un discours très injurieux à la Mémoire de François I. prononcé, selon un Ministre converti, par Beroalde, qui étoit Calviniste, ajoute ces paroles: *Je consens que l'on tienne ce discours pour suspect de fausseté autant qu'on voudra; &, s'il est faux, tant mieux pour ce Dictionnaire, qui doit principalement contenir les mensonges des autres Livres. Ce qui soit dit à l'égard de cent sortes de passages, qu'on pourra citer.*

J'en appelle à tout Protestant raisonnable. Bayle a-t-il coutume de traiter aussi doucement un Catholique noirci par ses Adversaires? Non, sans doute, & le seul Article de BEDA, le prouve suffisamment. Mais la réflèxion de Bayle est-elle digne d'un Critique du premier ordre? Si son Livre est destiné *à contenir les mensonges des autres Livres*, c'est donc un magazin de faussetés & de calomnies, où l'on recevra le témoignage de quiconque osera médire? les mensonges des autres Livres ne doivent trouver place dans un *Dictionnaire critique*, qu'à condition, que le Critique fera voir que ce sont des mensonges, ou au moins qu'il avertira son Lecteur, qu'il a fait tout ce qu'il a pû pour en découvrir la fausseté, & que n'ayant pas réussi dans ses recherches, il tient ces faits infamans pour suspects. S'il ne s'agit que d'entasser dans un Livre faits sur faits, particularités sur particularités, tout homme qui sçaura lire, pourra le disputer à Bayle. Le plus grand défaut de cet Auteur, défaut qui lui est commun avec plusieurs Ecrivains célèbres, a été son impatience de publier ses Ouvrages. Il sçavoit qu'on ne compose un Livre qu'avec beaucoup de lenteur, quand on se fait une loi de tout discuter, & de n'avancer rien sans preuve. D'un autre côté il voyoit avec plaisir la variété d'érudition qu'un Ecrivain, qui ne prend pas toutes ces peines, mais qui a beaucoup de lecture, est capable de répondre à pleines mains dans un Ouvrage comme le sien. Il sçavoit aussi qu'un Lecteur, accablé pour ainsi dire, par cette espèce de profusion, supplée rarement aux discussions qu'un Auteur n'a pas faites, & par conséquent qu'il est peu à craindre. Voilà, ce me semble, pourquoi Bayle a inféré tant de fables dans son Dictionnaire, sans avoir pris le tems de les examiner & de les réfuter avec toute la critique, dont il étoit capable. *Il faudroit en quelque façon*, dit-il (A), *dans les matières de fait, suivre le conseil que M. Descartes donne à l'égard des spéculations philosophiques, examiner chaque chose tout de nouveau, sans avoir aucun égard à ce que d'autres en ont écrit. Mais il est infiniment plus commode de s'en raporter au témoignage d'autrui, & c'est ce qui multiplie prodigieusement les témoins des faussetés.*

Cette leçon est très judicieuse; mais celui qui la donne ne l'a pas toujours mise en pratique. Il a préféré en mille endroits la

(A) Article GOULU, REM. F.

méthode qu'il appelle ici *la plus commode*, & qu'il avoue cependant n'être bonne qu'*à multiplier les témoins des faussetés*. Il l'a, dis-je, préférée à la méthode d'*examen*, parce que celle-ci, qu'il convient être la bonne, demande dans un homme qui écrit, trop de tems & de travail.

Voyez le *Menagiana*, Tom. IV. pag. 427. Edit. d'Amsterdam, & le 34. Vol. des *Mémoires du P. Niceron*.

BEROALDE. (FRANCOIS)

REM. B. *Il s'amusa à traduire le songe de Poliphile, & fit plusieurs Romans où l'on trouve quantité de secrets de la Nature & de l'Art, par le moyen desquels plusieurs choses extraordinaires se font.*

» Bien des gens, dit M. de la Monnoye, » qui n'ont connu le songe de Poliphile que » par oui-dire, ont crû de bonne foi, que » le grand-œuvre y étoit en énigme. C'est » à quoi l'Auteur n'a jamais pensé; & Sorel, à qui Bayle s'en est fié, s'explique » avec trop de négligence, lorsque, pag. » 373. de sa Bibliothèque Françoise, après » avoir dit que les Chymistes croyent trouver le secret de leur Art dans le songe de » Poliphile, il ajoute que François Beroalde, Sieur de Verville, composa sur ce » modèle un Livre de pareil sujet, sous le » titre de *Voyage des Princes fortunés*. Le » parallèle ne quadre pas. En effet le voyage des Princes fortunés contient véritablement, & de dessein formé par l'Auteur, les mystères de la Chymie; au lieu » que le songe de Poliphile ne les contient » que dans la folle imagination de ses Lecteurs «.

Il est certain cependant qu'il y a une seconde Edition du Poliphile, dans laquelle l'Editeur donne cet Ouvrage comme un Livre d'Alchymie, & l'Auteur a donné lieu à cette opinion par les merveilles qu'il attribue à sa Religieuse. Au reste, il ne faut pas confondre la Chymie, qui est une Science utile & licite, avec l'Alchymie, qui est une folie des Souffleurs.

Voyez la *Dissertation sur le Livre intitulé, le Moyen de parvenir*, & le 34. Volume des *Mémoires du P. Niceron*.

M. de la Monnoye, Auteur de cette Dissertation insérée au 4e. Tome du *Menagiana*; & le P. Niceron, ne paroissent pas avoir connu la première Edition du *Moyen de parvenir*. Elle fut publiée à Paris, *in*-12. sans date; mais elle est certainement antérieure à celles des Elzevirs.

BERTELIER. Voyez CALVIN, REM. Q.

BEZE. (THEODORE DE)

M. de la Monnoye a fait voir dans le Menagiana (A), que l'ancienne orthographe du nom de cet Hérésiarque, étoit *de Besze*. Ce qu'il prouve par l'Epitaphe de Nicolas de Beze, Oncle de Théodore, que lui dressa celui-ci en 1543. & par un Livre dédié en 1521. à ce Magistrat. A quoi j'ajoute que dans la *Réception du Cardinal d'Amboise, Légat à latere, le 21. Fevrier 1502. au Parlement de Paris*, le même Nicolas de Beze, est appellé *Nicole de Besze* (B).

Il étoit de Vezelay en Bourgogne.

Vezelay n'est pas en Bourgogne, mais dans le Nivernois.

REM. E. *La premiere Edition de sa Traduction du Nouveau Testament est de 1556. Il en fit une seconde dix ans après; & la dédia à la Reine d'Angleterre.*

L'Edition de 1566. ne sçauroit être la seconde, puisqu'il y en a une *in-folio*, Grecque & Latine faite à Zurich en 1559. sans nom d'Imprimeur, & sans Epitre Dédicatoire.

Ce qui a donné lieu, sans doute, à cette erreur de Bayle, c'est Beze lui-même, qui ne se souvenant pas de l'Edition de Zurich, ou ne la connoissant pas peut-être, dit dans sa Réponse à Castalion, imprimée en 1563. que la seconde Edition de son Nouveau Testament étoit alors sous la Presse. Peut-être aussi l'Edition de Zurich est-elle la première. Quoiqu'il en soit, le P. Le Long a crû, comme Bayle, que ce Livre avoit vû le jour dès 1556. Ce Père cite ensuite les Editions de 1565. 1582. 1588. 1598. & 1642. sans parler de celle de 1559. Voyez l'*Hist. Crit. des Versions du Nouv. Test. par Richard Simon*, pag. 291.

REM. F. *Il publia le sacrifice d'Abraham.*

Ce fut en 1552. selon l'Auteur de la *Bibliothèque des Théatres*.

MEME REM. *Ses cent Pseaumes furent imprimés avec Privilége du Roi l'an 1561.*

C'est-à-dire en France. Car je ne doute point qu'ils n'eussent été imprimés à Genève plusieurs années auparavant. Ce qui me le persuade, c'est cet endroit de l'Epitre en Vers, qui commence par *Petit troupeau*, &c.

(A) Menagiana, Tom. 4. p. 342. Edition d'Amsterdam.
(B) Voyez la *Vie du Cardinal d'Amboise par M. l'Abbé le Gendre*, Tom. 2. pag. 301.

» Je

» *Je voy les feux bruslans en lieux divers,*
» *Je voy passer de la Mer au travers*
» *Une grand'troupe, & un Roy sur le port,*
» *Qui tend la main pour les tirer à bord.*
» *Que Dieu te doint, ô Roy, qui en enfance*
» *As surmonté des plus grands l'espérance,*
» *Croissant tes ans, &c.*

On sçait que ce n'est qu'après le Livre achevé, qu'on en fait l'Epitre Dédicatoire. Or qui peut être *ce Roi encore enfant, qui se tient sur le port pour tirer à bord, les Hérétiques qui passoient la Mer afin d'éviter les supplices qu'on leur faisoit souffrir en France*? C'est évidemment le jeune Roi d'Angleterre Edouard VI. qui regnoit depuis deux ans, lorsqu'en 1549. les feux furent rallumés en France sous le Regne d'Henri II. C'est donc environ l'an 1550. que Beze acheva les cent Pseaumes, qui restoient à traduire en Vers François, & il est très probable que ces Pseaumes traduits par Beze avoient été imprimés à Genève, & même qu'ils s'y chantoient environ dix années avant 1561. qu'en conséquence du Colloque de Poissi, tout le Pseautier réformé fut imprimé en France avec Privilège du Roi. Dès 1549. Beze étoit établi à Lauzanne (qu'il quitta dix ans après) & à peine s'y fut-il fixé, que par le conseil de Calvin, il commença, & acheva cette Traduction. » Ces Pseaumes ayant été mis en » Musique, dit M. Ruchat (A), on en in- » troduisit incessamment le chant dans les » Eglises, pour faire partie du Service Di- » vin «. Si Beze avoit daté son Epitre au *petit Troupeau*, il nous auroit épargné cette discussion. Peut-être l'avoit-il fait, & que les Imprimeurs, suivant leur coutume, ont supprimé la date de cette Epitre.

MEME REM. *Après être réchappé de la Peste, il fit une Ode pour en rendre graces à Dieu.*

Long-tems après il publia sur ce sujet un Traité qui a pour titre: *De Peste, Quæstiones duæ explicatæ: una sit ne contagiosa? Altera an, & quatenus sit Christianis per secessionem vitanda? Theodoro Beza, Vezelio, Auctore.* Personne n'a parlé de cet Ouvrage, si l'on en excepte Teissier, qui n'en dit que ce mot dans la dernière Edition de ses Eloges: *De Pestis contagio, & fuga*; & l'Auteur du Supplément de Moréri imprimé en 1735. Mais ce dernier ne s'est pas exprimé assés exactement, lorsqu'il a dit que Beze a écrit deux petits Traités singuliers sur la Peste; que dans l'un il examine, *sit ne Pestis contagiosa*? & dans l'autre, *an & quatenus Christianis sit per secessionem vitanda*? Ce n'est qu'un seul & même Traité, où les deux Problêmes sont résolus. Au reste, ce n'est qu'une Brochure in-8°. de 35. pages, imprimée à Genève en 1579. chez Eustache Vignon. M. l'Abbé Goujet prétend que ce petit Ecrit avoit été imprimé à Genève dès 1577. Quoiqu'il en soit, Beze le composa, environ 28. ans après qu'il eut été attaqué de la peste à Lauzanne: *Ego Lausannæ, quum peste laborarem ante annos vigenti octo*, dit-il vers la fin de cet Ouvrage.

REM. H. *Une expression, qu'il employa au Colloque de Poissi fit murmurer. Nous disons que le Corps de Jesus-Christ est éloigné du pain & du vin, autant que le plus haut Ciel est éloigné de la terre*, &c.

Bayle fait tous ses efforts pour prouver que les Evêques eurent tort de crier au blasphême, en entendant cette expression. » Ils ne pouvoient pas ignorer, dit-il, que » les Ministres enseignent que l'humanité » de J. C. ne peut être en plus d'un lieu, » & ils ne devoient point attendre que » Beze n'osât point exposer les sentimens » de son parti. Ils n'ont donc pas dû se » scandaliser de son expression. Je ne vois » qu'une chose qui puisse excuser l'irrita- » tion des Prélats. On peut dire qu'il y a » des expressions qui nous choquent, en- » core qu'elles ne signifient rien, qui ne soit » signifié par des expressions qui ne nous » offensent pas. Sur ce pié-là, les Evêques » de Poissi se trouvoient plus offensés de la » doctrine représentée par une comparai- » son, que de la même doctrine représen- » tée nuement & simplement. Mais alors » leur scandale n'étoit pas fondé sur le » zèle de Religion; car la Foi, ni la » Divinité ne peuvent pas être plus bles- » sées par la comparaison que Beze allé- » gua, que par l'exposition la plus simple » de la Doctrine des Protestans. Ce n'est » donc point pour les interêts de Dieu que » l'on se pouvoit scandaliser; c'étoit donc » uniquement, parce que l'on supposoit » qu'un petit Ministre ne respectoit pas » assez humblement ses Auditeurs, lorsqu'il » osoit se servir de certains termes. Ceux » qui voudroient faire ainsi l'apologie de » ces Prélats, leur attribucroient une va- » nité très criminelle. Que faire donc? » Vaut-il mieux dire, qu'ils agissoient com- » me des enfans, qu'ils ne s'offensoient pas » des choses, mais des mots? cela ne leur » feroit point d'honneur. Je suis surpris » qu'un Historien aussi grave, que Mézé- » rai, ose dire que cette proposition de » Beze, étoit emportée & choquante, que » Beze en eut honte lui-même, qu'elle » blessa horriblement les oreilles Catholi- » ques, que les Prélats en frémirent d'hor- » reur. Il est visible que Mézerai trouve » raisonnables ces frémissemens d'horreur; » & il se rend par-là ridicule. Car c'est

(A) *Hist. de la Réformation de la Suisse*, T. 6. p. 458.

» toute la même chose de dire, *le Corps* » *de J. C. n'est point présent au S. Sacrement*, » & de dire, *il en est éloigné d'une distance* » *infinie* «.

Voilà une Apologie de Beze bien subtile, & une accusation des Prélats de Poissi très spécieuse. Mais tous ces raisonnemens ont-ils autant de solidité, que d'apparence? C'est ce qu'il est important d'examiner afin de mettre les Lecteurs en état de décider si *Mézerai s'est rendu ridicule*, & conséquemment les Prélats de Poissi; ceux-ci en montrant de l'indignation pour les termes de Beze, & Mézerai en approuvant cette indignation. Je remarque d'abord, que Bayle, qui ne cite point le passage de cet Historien, ne donne pas une juste idée de ce passage. Voici tout ce que Mézerai dit sur ce sujet: » On peut dire de Beze dans cette action, pour n'en pas dire pis, qu'il n'y eut » ni la prudence, ni la modération qu'il » devoit. Car sur le fait du S. Sacrement, » il s'emporta à des discours qui blessérent » horriblement les oreilles Catholiques, disant que le Corps de J. C. étoit aussi » éloigné de l'Eucharistie, que la terre l'est » du Ciel. Les Prélats frémirent d'horreur » à ces paroles. Le Cardinal de Tournon » en mena grand bruit, & les traita de » blasphème; en sorte que Beze en eut » quelque honte lui-même, & tâcha de » s'en excuser auprès de la Reine, & d'a- » mollir un peu une proposition si choquante «.

I. Pourquoi Bayle est-il *étonné que Mézerai ait osé dire, que l'expression de Beze choqua horriblement les oreilles Catholiques, & que les Prélats en frémirent d'horreur?* Puisque de l'aveu de Bayle lui-même, le fait est très vrai, quel tort Mézerai a-t-il eu de le rapporter? Ne faudroit-il pas être *étonné*, au contraire, s'il l'avoit passé sous silence?

II. J'observe en passant que Mézerai ne dit pas précisément que *Beze en eut honte*; mais *qu'il en eut quelque honte*, & qu'il tâcha de s'excuser auprès de la Reine. Quoi de plus véritable? Tous les monumens de ce tems-là ne nous l'apprennent-ils point. En quoi Mézerai est-il donc coupable, & par où s'est-il *rendu ridicule*? C'est qu'il *est visible qu'il trouve raisonnables ces frémissemens d'horreur*.

Passons à Bayle la conséquence qu'il tire de la narration de cet Historien, & voyons si ses raisons sont aussi solides qu'il se l'imagine. *Je ne vois*, dit-il, *qu'une chose, qui puisse excuser l'irritation des Prélats. On peut dire qu'il y a des expressions, qui nous choquent, encore qu'elles ne signifient rien, qui ne soit signifié par des expressions qui ne nous offensent pas.*

III. Des expressions obscénes, il est vrai, choquent les Auditeurs, mais ne choquent-elles pas aussi l'honnêteté & les bonnes mœurs? Et *sur ce pié-là* les Catholiques ne pouvoient-ils point être choqués des expressions de Beze, non pas précisément, parce qu'elles étoient contraires à leurs sentimens, *ou qu'ils n'étoient pas assez humblement respectés*; mais parce qu'elles exprimoient d'une manière plus injurieuse à la Présence réelle, une opinion contraire à cette même Présence? Il est vrai, quant au fond, que *c'est la même chose de dire que le Corps de J. C. n'est point au S. Sacrement, & de dire, il en est éloigné d'une distance infinie*. Mais afin qu'une comparaison ne soit pas choquante, il ne suffit pas toujours que la rélation des sujets que l'on compare entr'eux, soit exacte; il faut de plus que les termes soient mesurés, honnêtes, conformes en un mot à toutes les bienséances. En voici un exemple que Bayle ne sçauroit rejetter.

IV. Antoine la Faye, dans son *Discours sur la vie & sur la mort de Beze*, dont Bayle a tiré tant de faits pour cet Article, nous apprend que le Cardinal de Lorraine dit un jour à Beze, qu'il avoit lû dans un Ouvrage, attribué à celui-ci, que J. C. n'étoit pas plus dans la Céne, que dans un bourbier: *Christum esse in Cœna, sicut in Cœno.* Cette proposition est exactement vraie dans le sentiment des Calvinistes, & Beze, selon le raisonnement de Bayle, ne pouvoit la désavouer. Cependant que répondit-il? *Hanc vocem esse BLASPHEMAM dixit, nec ab ullo unquam seriò pronunciatam, vel scriptam, qui CHRISTIANUS dici vellet.* Si quelqu'un parloit ainsi sérieusement, il blasphémeroit, & il ne feroit pas digne du nom de Chrétien. Ce ne feroit donc pas *un scandale mal fondé ni puéril*; ce ne feroit donc point *agir comme des enfans, qui ne s'offensent pas des choses, mais des mots*; ce ne feroit donc pas *se déshonorer*, que de faire voir, qu'on est choqué d'une pareille expression. *La Foi, & la Divinité peuvent donc être plus blessées par une comparaison, que par l'exposition la plus simple.* En un mot toutes les railleries, tous les raisonnemens, que Bayle fait dans cette longue Remarque contre l'indignation des Prélats de Poissi, retombent nécessairement sur l'indignation que l'on témoigneroit contre les paroles, quoiqu'infiniment plus impies, que le Cardinal de Lorraine attribuoit à Beze, & que celui-ci traitoit de blasphèmes.

V. Si l'on dit que cette proposition: *J. C. n'est pas plus dans la Céne que dans un bourbier*, est non seulement impie, mais encore fausse dans le sentiment des Calvinistes, qui conviennent que dans la Céne on reçoit J. C. par la Foi; je répons que l'expression de Beze au Colloque de Poissi est fausse par la même raison dans le sentiment même des Calvinistes, puisqu'en recevant le Corps de J. C. dans l'Eucharistie, au

moins par la Foi, on ne sçauroit dire qu'il est aussi éloigné du S. Sacrement, que le Ciel l'est de la terre.

Pourquoi Bayle, qui a cité presque toutes les pages du *Discours de la Faye*, n'a-t-il pas fait mention de cet entretien du Cardinal de Lorraine, & de Beze; si ce n'est parce qu'il renverse toute sa Remarque? Sans cet inconvénient eût-il passé sous un profond silence ce trait, qui a du rapport avec les paroles de Beze au Colloque de Poissi?

VI. Mais quand même les paroles de Beze, prononcées dans cette Conférence, n'auroient pas été plus injurieuses à la Divinité, qu'une simple exposition de la Doctrine Calviniste; pourquoi Bayle qui convient que les Prélats s'en trouvoient offensés, parce que Beze manquoit au respect qu'il leur devoit, ose-t-il blâmer l'indignation de ces mêmes Prélats? Pourquoi prétend-il *que ceux qui voudroient faire ainsi l'apologie de ces Evêques, leur attribueroient une vanité très criminelle*? Depuis quand des hommes constitués en Dignité, ne sçauroient-ils, sans se rendre coupables *d'une vanité très criminelle*, se plaindre qu'on manque au respect qui leur est dû? Mais outre que ces Prélats avoient à maintenir la Dignité de leur rang, ne devoient-ils pas prévenir les effets du scandale, que l'expression de Beze causa dans cette Assemblée, & particuliérement sur l'esprit d'un jeune Roi, qui par la foiblesse de son âge, étoit plus susceptible des impressions qu'auroit pû faire un Discours écouté froidement, & sans *indignation*? Ce fut donc une insigne témérité à Beze de s'exprimer si hardiment devant une Assemblée nombreuse & respectable, en présence d'un Monarque, dont il n'avoit secoüé l'obéissance, que par son apostasie. Par conséquent, ni Mézerai, qui d'ailleurs narre le fait avec beaucoup de modération, ni l'Assemblée de Poissi *ne se sont rendus ridicules*, celle-ci en témoignant son indignation, & le célèbre Historien *en approuvant ces frémissemens d'horreur*, &c.

VII. Je le repète. Quand même Beze n'auroit fait qu'exposer nuement & simplement le Dogme des Calvinistes sur l'Eucharistie; les Prélats de Poissi, en témoignant leur indignation contre cette Doctrine, n'auroient fait, à leur tour, qu'imiter le zèle des Pères, qui se trouvoient aux anciens Conciles. Nous lisons effectivement que les Pères du Concile de Nicée n'eurent pas plûtôt entendu les impiétés d'Arius, qu'ils se bouchérent les oreilles. Mais Bayle n'avoit pas plus de respect pour les Pères du Concile de Nicée, que pour les Prélats du Colloque de Poissi.

REM. L. *L'Histoire Ecclésiastique de Beze est un Ouvrage très curieux.*

Voyez ci-dessous l'Article *Florimond de REMOND*, où l'on examine quel cas on doit faire de ce Livre.

REM. R. Bayle critique avec raison *Gregorio Leti*, qui raconte d'une manière fabuleuse les mesures qu'on prit à Rome pour faire rentrer Beze dans la communion Catholique par l'entremise de S. François de Sales. Dans les premières Editions du Dictionnaire de Moréri, on avoit parlé, à la vérité peu exactement, des conférences que le Saint, & le Ministre avoient euës ensemble. Bayle s'inscrivit en faux contre ces conférences; & les Continuateurs de Moréri, au lieu d'approfondir & de rectifier ce fait qui est très réel, prirent un parti plus court & plus aisé: ce fut de le supprimer. J'ai déja remarqué dans l'Article de Rodolphe AGRICOLA, qu'il suffisoit aux Continuateurs de Moréri que Bayle l'eut critiqué, pour retrancher tout ce qui avoit donné lieu à sa censure: on en voit ici un nouvel exemple. S'ils avoient pris la peine de consulter différentes Histoires de la Vie du S. Evêque de Genève, & en particulier celle de M. Marsollier qu'ils n'ont pas même citée; ils y auroient trouvé des preuves incontestables des visites que le Saint rendit à Beze, pour tâcher de l'attirer au sein de l'Eglise.

François de Sales, alors Prévôt de l'Eglise de Genève, âgé d'environ 30. ans, ayant reçu un Bref (A) du Pape Clément VIII. qui lui ordonnoit de travailler à la conversion de cet Hérésiarque, l'alla voir en 1597. Heureusement il le trouva seul, comme il souhaitoit. Beze le reçut avec beaucoup de politesse, & parmi les louanges qu'il lui donna, il lui dit qu'il ne pouvoit s'empêcher de regretter qu'il employât tant de talens pour la défense d'une aussi mauvaise cause que celle de l'Eglise Romaine. François prit delà occasion d'entrer en matière, & lui demanda s'il étoit véritablement persuadé qu'on ne pût faire son Salut dans l'Eglise Catholique? Beze fut si embarassé de cette question, qu'après avoir été quelque tems sans répondre, il pria François de Sales de lui permettre d'entrer un moment dans son cabinet pour penser plus sérieusement à sa réponse. Il y demeura près d'un quart d'heure, se promenant à grands pas, avec un trouble sur le visage, qui marquoit l'inquiétude de son cœur, & l'agitation de sa conscience. Il revint avec le même trouble. *Vous m'avez demandé*, dit-il, *si l'on pourvoit faire son Salut dans l'Eglise Catholique? Nous sommes seuls, je puis vous dire mes véritables Sentimens; oui, je crois qu'on peut s'y sauver.*

(A) En date du 1. d'Octobre 1596.

François ne manqua pas de profiter de cette réponse pour presser son Adversaire. Je ne rapporterai point les raisons qu'il employa. On les peut voir dans sa Vie publiée par M. Marsollier. Cette Conférence se tenoit avec beaucoup de modération, lorsque François, afin de donner plus de force à ses raisons, crut devoir ajouter ce que plusieurs personnes, qui vivoient encore, avoient ouï dire plusieurs fois au Duc de Savoye Emmanuel Philibert. Ce Prince, dit-il, raconroit qu'il avoit assisté au Colloque de Cormasse, tenu en 1527. qu'il s'y étoit trouvé un grand nombre de Ministres, & qu'aucun des plus fameux n'y avoit manqué. Qu'il avoit été question, avant toutes choses, de produire leur confession de Foi; mais que n'en ayant pû convenir, ils étoient tous sortis de l'Assemblée, les uns après les autres, personne ne voulant céder, & ayant tous des sentimens divers sur un point si essenciel. Que le Colloque avoit fini de la sorte, sans avoir produit d'autre fruit, que d'exposer les Calvinistes à la risée des Catholiques. Le Duc, qui avoit beaucoup d'esprit, ajouta François, concluoit de luimême, que bien loin que parmi les Calvinistes tout le monde entendît l'Ecriture Sainte, leurs Docteurs mêmes ne convenoient pas de son sens, & qu'il falloit que leurs inspirations fussent bien opposées, puisqu'ils ne pouvoient les accorder. Il ajoutoit qu'il n'avoit jamais vû les Protestans d'accord que sur la haine qu'ils avoient tous pour l'Eglise Catholique, pendant qu'ils vivoient paisiblement avec des Sectes, qu'ils condamnoient eux-mêmes d'erreur & d'impiété.

Ce trait d'Histoire aigrit Beze. Il fut sur le point de donner un démenti au Duc de Savoye. Mais le fait étant si public, qu'il n'y avoit aucun moyen de le nier, tout son ressentiment tomba sur François qu'il traita assez mal. Celui-ci lui répondit avec tant de douceur (A), que Beze eut honte de son emportement, & lui en fit des excuses; la Conférence finit, & Beze plein d'estime pour François, le pria de le venir revoir, l'assurant qu'il pourroit toujours le faire en toute sûreté.

François écrivit au Pape pour lui rendre compte de cette Conférence, & l'assura que Beze n'étoit point éloigné des sentimens Catholiques; que l'aveu qu'il lui avoit fait, qu'on pouvoit faire son Salut dans l'Eglise Romaine, ne laissoit aucun lieu d'en douter; mais que la réputation qu'il avoit acquise parmi les Calvinistes, & surtout l'établissement considérable qu'il y avoit, le retenoient plus fortement dans l'Hérésie, que toutes les raisons qui devoient lui faire abandonner l'erreur; & qu'il supplioit Sa Sainteté de lui marquer ses intentions.

Le Pape, par un second Bref du 29. Mars 1597. rapporté, de même que le premier, dans la Vie que j'ai citée au bas de la page, lui donna pouvoir de traiter avec Beze, de lui offrir tous les avantages qu'il pourroit souhaiter, à l'exclusion des Dignités Ecclésiastiques, qu'il ne vouloit pas qu'on lui proposât, & qu'on lui donneroit toutes les sûretés, & toutes les cautions qu'il pourroit lui-même demander. Pour satisfaire aux ordres de Sa Sainteté, François retourna deux fois à Genève, où il eut deux Conférences avec Beze, la première sans témoins, la seconde en présence du Président Favre, qui voulut l'y accompagner. A la vérité Beze ne se rendit pas; mais il fut si fort ébranlé, qu'en prenant congé de François, dont la douceur l'avoit charmé, il lui serra la main, & levant les yeux au Ciel avec un grand soupir: *Si je ne suis pas, dit-il, dans le bon chemin, je prie Dieu tous les jours, que par son infinie miséricorde il lui plaise de m'y mettre.*

Ces dernières paroles de Beze déterminérent François de Sales à retourner une quatrième fois à Genève pour conférer avec lui sans témoins. Il lui dit d'abord qu'il ne venoit point pour disputer, mais pour lui parler à cœur ouvert, de la plus importante affaire qu'il eût au monde, qui étoit son retour à l'Eglise Catholique; qu'il le prioit de lui permettre de dire avec liberté tout ce qu'il pensoit, & d'attribuer à l'estime qu'il avoit pour lui, & à l'extrême passion qu'il avoit de procurer son Salut, tout ce que son zèle pourroit lui inspirer afin de le ramener au point d'où son bonheur ou son malheur éternel dépendoit.

Beze, qui avoient conçu autant d'estime que d'amitié pour François, lui répondit qu'il lui feroit plaisir, qu'il n'y avoit personne qu'il écoutât plus volontiers que lui, & qu'il ne feroit pour qui que ce fût, ce qu'il ne feroit pas pour lui. Sur cette confiance, François lui déclara ingenuement que quelque passion qu'il eût de le voir rentrer dans la Communion Catholique, il n'avoit rien fait jusqu'alors que par l'ordre exprès du Pape; qu'il avoit sur lui les Brefs qui en pourroient faire foi; qu'il en avoit encore reçu un depuis peu, par lequel Sa Sainteté lui offroit une retraite honorable

(A) Le P. de la Rivière, Minime, Auteur d'une *Vie de S. François de Sales*, publiée à Lyon, *in* 8°. en 1625. environ 20. ans après la mort de Beze; raconte ainsi naïvement la manière dont le Saint appaisa le Ministre: *Notre François donc s'appercevant que ce gros & gris matou commençoit à miauler avec furie, il lui passa la main sur l'eschine & l'amadoua. Son intention n'étoit pas de l'aigrir, ains de l'adoucir; de l'estranger; ains de le ranger; de le confondre, ains de le refondre; de le divertir, ains de le convertir*, &c.

par

par tout où il lui plairoit ; quatre mille écus d'or de pension ; de lui payer ses meubles & ses Livres tout ce qu'il lui plairoit de les estimer, & de lui donner toutes les sûretés qu'il jugeroit à propos de prendre.

Un pareil début surprit Beze ; & l'ayant rendu fort attentif, François continua de lui dire que le Pape n'avoit pas crû qu'il fût juste de lui proposer d'abandonner les avantages qu'il avoit dans la Communion Calviniste, sans lui en offrir d'autres qui pussent rendre sa condition encore meilleure qu'elle n'étoit ; que les offres qu'il lui faisoit, ne tendoient point à le corrompre ; qu'on étoit persuadé qu'un homme aussi éclairé que lui, ne se gouvernoit pas par l'interêt dans une affaire, où la conscience devoit uniquement être écoutée ; que ce n'étoit qu'une compensation qu'il auroit droit d'exiger, si l'on ne lui avoit pas offerte. Mais aussi qu'après avoir pourvu ainsi honnêtement à sa subsistance, les considérations humaines ne devoient plus l'arrêter. Qu'il étoit dans un âge à songer sérieusement à son Salut ; que le tems des miséricordes alloit passer pour faire place à celui de la Justice ; que Dieu lui parloit par sa bouche, peut-être pour la derniére fois, & qu'il regretteroit sans doute un jour, mais trop tard, mais en vain, de ne l'avoir pas écouté.

François parla encore long-tems sur le même ton. Beze, qui connoissoit la vérité, ne pouvoit se résoudre à la suivre. Les yeux baissés contre terre, il gardoit un morne silence, & se sentoit déchirer le cœur par tous les reproches qu'une conscience allarmée est capable de faire dans une pareille occasion. Mais d'un autre côté le respect humain, l'habitude, la honte de se dédire, des engagemens secrets, dont on n'eût jamais soupçonné un homme presque octogénaire (A), l'empêchoient de se déterminer, & le retenoient dans un parti, dont il connoissoit la foiblesse mieux que personne. François attendoit à quoi aboutiroit cette irrésolution, & jugeant du cœur de Beze par le sien, il espéroit qu'il se rendroit enfin. Mais Beze dit pour toute réponse, qu'il étoit persuadé, à la vérité, qu'on pouvoit faire son Salut dans l'Eglise Catholique, cependant qu'il ne désespéroit pas aussi de le faire dans la Communion Calviniste. François de Sales ne jugea pas à propos de le presser davantage. Il crût qu'il falloit lui donner le tems de réfléchir aux propositions qu'il lui avoit faites ; & il s'attendoit d'achever dans une autre visite ce qu'il croyoit avoir si heureusement commencé. Mais il ne fut plus tems. Ses fréquentes visites avoient donné trop d'ombrage aux Habitans de Genève. Il apprit que s'il retournoit, on avoit résolu de se défaire de lui, & qu'on observoit Beze d'une maniére à ne lui en plus permettre l'accès. Un Auteur contemporain que j'ai cité à la Note A. de la pag. 208. dit que Beze, si l'on eût connu le dessein où il étoit de se retirer, auroit couru risque de la corde. Je ne puis passer sous silence la réflexion de M. Marsollier. Que peut, dit-il, la raison humaine contre une volonté séduite, abandonnée à ses passions, accablée du poids d'une habitude invétérée, captive sous la Loi du péché ? Pour vaincre de pareils obstacles, il faut des graces du premier ordre, telles que celles qui ont converti un S. Paul, & un S. Augustin. Mais il est rare que Dieu les accorde aux Auteurs des Hérésies & des Schismes. Beze l'éprouva comme beaucoup d'autres.

Il y a une grande apparence que le libertinage n'avoit pas peu contribué à le faire sortir du sein de l'Eglise. Certains Ouvrages qu'il publia depuis son apostasie, ne permettent guère d'en douter. J'ai dit plus haut que de secrets engagemens furent une des raisons qui le retinrent dans l'erreur. On comprendra quelle étoit la nature de ces engagemens, par un fait que rapporte un Historien anonyme de S. François de Sales. Cet Auteur raconte qu'Henri IV. envoya à Genève le Sieur Deshayes, Gouverneur de Montargis, pour quelques affaires secrettes ; qu'il y fit connoissance avec Beze, & que comme ils avoient tous deux l'humeur fort gaye, ils devinrent bientôt bons Amis, & n'eurent plus de secrets l'un pour l'autre. Deshayes, étant un jour en conversation familière avec Beze, s'avisa de lui demander qu'est-ce qui l'attachoit le plus à la Secte des Calvinistes ? Beze ne répondit rien ; mais ayant fait venir une jeune fille fort belle qui demeuroit avec lui : *Voilà*, lui dit-il, *la raison qui me convainc le plus de ma Religion*. Deshayes fut d'autant plus surpris de cette réponse, que Beze étoit alors dans un âge fort avancé, & qui devoit l'avoir guéri de pareilles foiblesses. Après cela, dit judicieusement M. Marsollier, il faudroit que la Religion Chrétienne eût bien changé de caractère depuis la venuë de Calvin, si Dieu avoit choisi de pareilles gens pour réformer son Eglise, & pour leur découvrir des vérités inconnues à tant de Saints si éclairés, si humbles, si détachés du monde, uniquement occupés de lui, & de l'espérance de l'autre vie.

» Quelques années après, continue M. » Marsollier, Beze tomba malade ; & com- » me il se sentit proche de la mort, il sou- » haita de parler à François. Cette satisfac- » tion lui ayant été refusée, on assure qu'il se

(A) M. Marsollier dit que Beze étoit alors âgé de 70. ans. Mais étant né en 1519. il en avoit 78. en 1597.

» repentit d'avoir quitté l'Eglise Catholi- » que, & qu'il rétracta ses erreurs. Mais » étant mort au pouvoir des Calvinistes, il » est difficile de pouvoir dire quelque chose » de certain sur un fait de cette importan- » ce «. J'ai lû dans des Mémoires manuscrits de ce tems-là, que cet Hérésiarque sentit en mourant de violens remords, qui le tourmentérent horriblement, & dont il ne put se délivrer. Telle fut la fin de ce fameux Ministre du parti Calviniste, qui du vivant de Calvin avoit partagé son autorité, & qui l'avoit eue toute entière après la mort de ce Chef de la prétenduë Réforme. C'étoit, sans contredit, l'un des plus beaux esprits de son Siécle. Il parloit & écrivoit avec la dernière politesse; & s'il n'étoit pas aussi sçavant que Calvin, il l'emportoit sur lui par tant d'autres endroits, qu'il avoit plus d'une fois excité sa jalousie. On prétend que les Génévois, faisant le parallèle de l'humeur de Calvin, & de celle de Beze, disoient qu'ils aimeroient mieux être en enfer avec Beze, qu'en paradis avec Calvin.

On a lieu d'être surpris qu'Antoine la Faye, qui a composé un *Discours sur la vie & sur la mort de Théodore de Beze*, ait passé sous silence l'entrevuë de S. François de Sales & de ce Ministre. A-t-il pû supprimer un fait si important sans une insigne mauvaise foi? car on ne sçauroit dire qu'il l'ait ignoré. Ami & confident de Beze, il étoit pour lors à Genève. D'ailleurs ce que je vais raconter, prouvera qu'il n'a pû manquer d'en avoir connoissance, & nous donnera une idée du caractère de cet Historien. On verra par là combien Bayle a eu tort de s'en rapporter à lui dans son article de Beze, tiré presqu'entierement de cet Auteur.

Quelque tems avant les conférences de S. François de Sales & de Beze, ce premier avoit souvent proposé aux Ministres, des disputes publiques sur la Religion, qu'ils avoient toujours refusées sous de vains prétextes, qui marquoient la foiblesse de leur cause. Ce refus obstiné rendit la Religion Protestante très suspecte au Baron Davuli, Calviniste de bonne foi. Ce Baron, qui étoit regardé dans le pays, comme le Chef du Calvinisme, pour lequel il avoit un zèle ardent, avoit acquis par ses grandes qualités une réputation extraordinaire dans Genève & dans les Provinces voisines. S. François de Sales eut le bonheur de lui faire connoître la vérité, dans de longs entretiens qu'ils eurent ensemble. Davuli se rendit à la lumière; mais comme cette démarche étoit de la dernière conséquence, & qu'elle devoit faire un grand éclat, il voulut n'avoir rien à se reprocher, ni devant Dieu, ni devant les hommes. Il pria le Saint de rédiger par écrit les principaux points de leurs entretiens, dans le dessein de les envoyer à Genève & à Berne, pour sçavoir ce que les plus habiles Ministres de ces deux Villes pourroient y répondre. Ces conférences furent envoyées; &, comme François de Sales l'avoit prévû, Davuli ne reçut point de réponse. Le Baron prit le silence des Ministres, pour un aveu de l'impuissance où ils étoient de le satisfaire, & rentra dans le sein de l'Eglise. Comme ses affaires l'appelloient souvent à Genève, & qu'il faisoit gloire de sa conversion; la Faye, Ministre de cette Ville, à qui il avoit témoigné autrefois de l'estime, voulut entreprendre de lui persuader qu'il avoit eu tort de changer de Religion. Le fervent Prosélyte lui répartit qu'il s'en avisoit trop tard; qu'il devoit avoir répondu à l'écrit qu'il avoit envoyé aux Ministres de Genève & de Berne; que lui, & ses confrères étoient des lâches, qui n'avoient osé défendre leur Religion contre le seul François de Sales qui les avoit défiés si souvent & si publiquement. La Faye se sentit piqué, il répondit qu'il étoit prêt d'aller à Tonon disputer contre François, & qu'il se faisoit fort de le convaincre en sa présence, qu'il l'avoit trompé par une fausse exposition de la Doctrine Catholique. Davuli le prit au mot. On convint du jour qu'il se rendroit à Tonon, & Davuli partit pour avertir François qu'il auroit bientôt à combattre un adversaire digne de lui. François répondit qu'il seroit le bien venu, qu'il ne manqueroit pas à l'assignation; mais qu'il avoit de la peine à croire que les Ministres de Tonon, ayant refusé de conférer avec lui, ceux de Genève voulussent l'entreprendre. En effet, la Faye manqua de parole; & quoique le Baron Davuli fût allé trois ou quatre fois à Genève pour le sommer de tenir sa promesse, il trouva toujours de nouveaux prétextes pour s'en dispenser.

Ce refus obstiné confirma de plus en plus le Baron dans la Foi qu'il avoit embrassée. Il ne laissa pas cependant de proposer au Saint d'aller ensemble rendre une visite de civilité à ce Ministre, en disant qu'il l'engageroit insensiblement dans la dispute. Le Saint lui accorda ce qu'il demandoit. Ils partirent pour Genève, accompagnés de quelques Amis de Davuli, qui pussent en cas de besoin rendre témoignage de tout ce qui se seroit passé dans la visite qu'ils alloient faire.

Jamais surprise ne fut égale à celle de la Faye quand il se vit en tête le célèbre François de Sales, qu'il redoutoit en effet beaucoup plus qu'il n'en faisoit semblant. La conférence dura trois heures; mais quoique François pût faire pour obliger ce Ministre à vuider une question avant que de passer à une autre; comme la Faye trouvoit son avantage à ne rien approfondir, il proposa tant de questions qu'on n'en pût vui-

der aucune. On y parla de l'Unité de l'Eglise, du Sacrement de l'Eucharistie, des bonnes œuvres, & des satisfactions humaines, du Purgatoire, de l'intercession & de l'invocation des Saints, & de quelques autres points controversés; matières si amples qu'à peine trois jours eussent suffi pour les examiner comme il faut. Mais on ne pouvoit se dispenser de suivre ce Ministre, qui se sentant pressé sur une question, passoit aussitôt à une autre; mais avec tant de désavantage, qu'ayant remarqué sur le visage des assistans le peu de satisfaction qu'on avoit de ses réponses, il rompit la conférence par un torrent d'injures les plus atroces qu'il vomit contre François de Sales. Tel est ce Panégyriste de Beze, & cet Historien modéré, de la partialité duquel Bayle ne se défie en aucune manière. *Fayus nescio quis*, dit le P. Scribani, Jésuite (A), *deliciarum fons*, *& poculorum custos*, *de vita & obitu Bezæ magnas dedit fabulas*, &c.

Je finirai cette Remarque par une anecdote, sur Théodore de Beze, que M. le Tors, Lieutenant Criminel au Bailliage d'Avallon, m'a communiquée dans une Lettre qu'il m'écrivit le 11. d'Août 1744. en ces termes: » Benigne de la Chasse, » ma tris-ayeule maternelle, étoit proche » parente de Théodore de Beze, & en relation avec lui. Elle alla même le trouver » à Genève, pour le prier d'éclaircir les » doutes qu'elle avoit sur les contestations, » qui troubloient l'Eglise. La réputation » de ce Sçavant, & l'estime qu'elle avoit » pour lui, avoient fait naître en son cœur, » des doutes sur la Religion Catholique. » Mais elle fut fort surprise d'entendre Beze » lui conseiller de s'attacher fermement à » la Religion de ses pères, & de ne s'embarasser en aucune sorte de ce qu'il avoit » fait & écrit. *Mais comment*, *mon Cousin*, » répliqua-t-elle, *se peut-il que vous me* » *donniez un conseil aussi contraire à ce que* » *vous soutenez*? Il lui dit pour toute réponse, que *son parti étoit pris*. Elle s'en » tint heureusement à cette décision, qui » la conserva, elle & toute sa famille, dans » l'exercice de la Religion Catholique, » dont elle fit profession jusqu'à la fin de sa » vie, qui fut très longue. Je suis en état » d'affirmer que des personnes de probité, » & fort sensées, m'ont dit tenir ce fait de » Benigne de la Chasse même. Je l'ai ouï » dire plusieurs fois, en différens tems, & » toujours avec les mêmes circonstances.

» Il y a eu dans la Collégiale d'Avallon » des Chanoines du nom de Beze. Les Habitans de Vezelai disent par tradition que » Beze a prêché chez eux. Ils montrent » même la Chaire, & prétendent qu'il a » été Archidiacre de leur Eglise. Mais je » n'en ai point d'autre preuve «.

Bayle, à la REM. U. traite Mézeraî d'*étourdi* pour avoir fait le caractère de Beze d'après *Claude de Saintes & Florimond de Remond*, *qui n'ont apporté aucune preuve de leurs médisances. Mezerai*, continue-t-il, *s'est fait un grand tort auprès des personnes de jugement.*

Il seroit facile de rendre la pareille à Bayle. Si l'on est *étourdi* pour citer des Auteurs qui ne citent personne, qui mérita jamais mieux que Bayle, la qualification qu'il donne à Mézerai? Il a inséré presque tout Brantome dans son Dictionnaire. Or Brantome ne cite personne. Il a calomnié une infinité de Catholiques sur le seul témoignage de Beze, qui ne cite aucune Autorité, & qui est toujours guidé par sa passion, comme on le peut voir ci-après dans l'Article *Florimond de* REMOND.

REM. X. *Ses Poësies intitulées Juvenilia*, *ont donné lieu à de grands vacarmes.*

Elles furent composées à Orléans & à Paris, vers l'an 1540. Beze ayant à peine 24. ans, selon l'Auteur des *Mémoires de l'Etat de la France sous Charles IX.* (B) Mais en 1540. Beze n'avoit que 21. ans. Bayle dit que Beze témoigna du regret d'avoir composé ces Poësies; on ne sçait point en quelle année il témoigna publiquement ce regret. Si l'on en juge par l'Epitre Dédicatoire de ses Pseaumes, qui commence par *Petit troupeau*, & qui fut faite peu après l'an 1550. on peut croire que ce fut environ ce tems-là: témoin ces vers de cette Epitre adressés aux Poëtes de Cour:

» Soient désormais vos plumes adonnées
» A louer Dieu, qui vous les a données:
» C'est trop servir à ses affections,
» C'est trop suivi folles inventions.
» On a beau faire & complaintes & cris,
» Dames mourront, & vous, & vos Ecrits....
» Sinon, chantez vos feintes Poësies,
» Dames, Amours, complaintes, jalousies.
» Quant est de moi, tout petit que je suis,
» Je veux louer mon Dieu, comme je puis «.

Ces *complaintes*, ces *cris*, & ces *jalousies* qu'il blâme dans les Poëtes de Cour, n'étant dans le fond que des Poësies tendres & galantes, il est à présumer, qu'il déclare ici le regret qu'il a d'avoir composé des Vers qui avoient causé du scandale.

DANS LE TEXTE. *La conférence de Montbelliard le mit aux prises l'an 1586. avec Jacques André Théologien de Tubinge. Il se trouva au Synode, que Mrs. de Berne*

(A) *Clari Bonarscii Amphitheatrum Honoris*, &c. *Editio altera*, 1606. pag. 424.

(B) Tom. 1. fol. 363. verso.

avoient convoqué. On y condamna le Dogme de Samuel Huberus touchant notre Justification devant Dieu; lequel consistoit, selon lui, dans une qualité inhérente. De nostra ad Tribunal Dei justificatione per fidem, tanquam instrumentum, quo Christus, Justitia nostra, apprehenditur, professus est se penitus assentiri, quum antea & scripto & verbo docuisset Justitiam nostram apud Deum esse qualitatem quandam patibilem in nobis inhærentem. *Fayus in vita Bezæ, pag.* 55.

Bayle a mal compris la pensée d'Antoine la Faye. C'est *Claude Albery*, Professeur de Philosophie à Lauzanne & non Samuel Huberus, qui fut condamné dans le Synode de Berne, & à qui le passage de la Faye convient, ainsi qu'on le va voir: *In Synodo illa* (Bernensi) dit la Faye, *Alberius cum suis receptæ doctrinæ, & in confessione, tam Gallicana quàm Helvetica, comprehensæ*, de nostra ad Tribunal Dei, Justificatione per fidem, tanquam instrumentum, quo Christus, Justitia nostra *apprehenderetur*, professus est se penitus assentiri, quum antea & scripto & verbo docuisset Justitiam nostram apud Deum esse qualitatem quandam patibilem in nobis inhærentem. *Ejus Apodicticæ de ea re Orationes sex, Synodi totius voce & sententia damnatæ & suppressæ sunt, unà cum ipsius Organo Logico, in quo Dogma illud, cum aliis aliquot erroneis, erat aspersum, illorumque Librorum Lectione interdictum est in Scholis DD. Bernensium.*

Je viens de m'appercevoir que Bayle dans l'Article ROTAN, REM. E. cite ce passage d'après Melchior Adam, qui l'avoit tiré de la Faye. Melchior Adam, transcrit par Bayle, dit positivement: *Claudius Alberius, Triumclurianus, cum suis receptæ doctrinæ, &c.* &, chose étonnante, Bayle renvoye à son Article de BEZE, sans voir qu'il a mal entendu le passage de la Faye. Ces sortes de fautes, où tombent quelquefois les Ecrivains les plus attentifs & les plus éclairés, devroient rendre les Critiques un peu plus indulgens. Il paroît souvent que Bayle n'avoit pas fait cette réflexion.

La Faye avoit dit, deux pages auparavant, que Beze & lui-même, passant par Lausanne, en allant à la dispute de Montbelliard, prirent avec eux Claude Albery pour en être secondés dans cette dispute. Je suis surpris que Bayle, qui a prétendu nommer, d'après la Faye, tous les combattans, ait gardé un profond silence sur Albery. Ce n'est pas sans raison, que j'en suis étonné, puisque celui-ci eut, peu après la conférence de Montbelliard, une vive dispute avec Beze, dont il est à propos de parler, & qui éclaircira le passage de la Faye.

Cayet nous apprend qu'Albery, ayant été employé par Théodore de Beze pour résoudre le Dogme de la Justification, » écrivit sur l'Epitre aux Romains des *Apodictiques* si exactes, que Beze en fut tout » étonné. Car en quelque sorte qu'il pût » tourner les paroles de l'Apôtre, il s'en» suivoit toujours conclusion à la faveur de » l'Eglise Catholique; cause pourquoi Al» bery se sentit pris par sa propre diligence, » & en déclara son intention audit de Beze, » qui incontinent le pressa d'écrire au con» traire, lui défendant de faire imprimer, » ni publier autrement son Livre susdit. » Leur Université de Lauzanne s'opposa » audit de Beze, & ayant vû ledit Livre, » le mit sous la presse. De Beze en cam» pagne aussitôt, & après plusieurs allées » & venues, y eut Arrêt des Seigneurs de » Berne, que ledit Albery se reconcilieroit, » ensemble ladite Université de Lauzanne, » avec ledit de Beze, & à faute de ce faire, » ils étoient aux dangers DE LEURS » TESTES, dont ils furent menacés.... » Le pauvre M. Albery se sauva en France, » & vint à Digeon, où il rendit son ame à » Dieu, ayant fait sa confession Catholi» que, s'étant remis au giron de notre Mère » Sainte Eglise, par la grace de Dieu (A) «.

Beze répondit aux *Apodictiques* d'Albery, par le Livre qui a pour titre: *Theod. Bezæ Apologia de Justificatione, per unius Christi apprehensi Justitiam gratis imputatam, adversus anonymi Scriptoris Tractatum nuper sparsum. Genevæ*, 1592. *in*-8°.

Dans le dessein, où j'étois d'aquérir des lumières sur cet Adversaire de Beze, j'avois d'abord consulté Moréri, où je ne trouvai que ces paroles: *Albery* (*Claude*) *mort en* 1596. *a écrit sur Hippocrate & sur Aristote, & de la Résurrection des morts.* Après quoi l'on renvoye à *Casaubon, Epit.* 59. & à *Konig, Bibliotheca vetus & nova.* J'ouvre la Bibliothèque ancienne & moderne de König, où je ne vois que ce qui suit: *Alberius* (*Claud.*) *mortuus est anno* 1596. *Scripsit in Hippocratem, & Aristotelem. Vid. Casaub. Epist.* 59. *Item, de Resurrectione Mortuorum.* J'ai recours à la dernière Edition des Lettres de Casaubon; mais je ne trouve rien sur Albery dans la Lettre 59. Je passe à la suivante, où je lis ce passage, qui me fait voir la négligence des Continuateurs de Moréri: *Ut ego ex Literis tuis factus sum lætior, ita te ex meis tristiorem fieri oportet. Magnum enim cepi nuper dolorem ex obitu viri clarissimi & doctissimi Alberii nostri.* [On lit à la marge: *Est hic Claudius*

(A) Voyez l'Epitre Dédicatoire (à M. Henri de Gondi, Evêque de Paris, signée, F. V. P. C. c'est-à-dire, *Pierre-Victor-Palma Cayet*) du Livre, qui a pour titre: *L'Epitre d'un Ministre de la Religion Réformée* (Théophile Cassegrain) *désirant se faire Catholique, &c. Avec la Réponse à icelle.* (Par le même Cayet) *Paris, Denys Binet*, 1598. *in*-8°.

Alberius, *cujus exstant Orationes de Animæ Immortalitate Resurrectione Mortuorum*, *de Charitate*, *& Terræ motu.*] *Is*; *si nescis*, *Divione*, *ante mensem circiter*, *hominem exuit. Beatum illum*, *qui patriam sic affectam*, *ut spes salutis sit propè nulla*, *maturè reliquit*; *mutans aliâ meliore & semper quidem optandâ*, *cæterùm nunc maximè expetendâ. Me verò angit illud maximè*, *talem tantumque virum*, *ita multas frustra vigilias vigilasse*, *tot in cassum sudores sudasse* : *nec Literis*, *quod poterant eximiè*, *quicquam unquam ejus labores profuturos. Nam*, *ut alia omittam*, *Hippocratem certè & Aristotelem*, *ejus industriâ illustratos*, *non videbimus. Schedæ ejus*, *& in eo genere scripta*, *si quâ possum ratione*, *efficere conabor*, *ut tibi serventur*, *agamque de ea re*, *cum illa*, *quam tuis Literis indicasti*, *studiosissimè*.

On voit par cette Lettre, datée du 5. de Mai 1596. qu'Albery mourut vers le commencement du mois d'Avril de la même année. Il est aisé de prouver la négligence dont j'ai accusé les Continuateurs de Moréri. Au lieu de recourir aux Lettres de Casaubon, indiquées par König, ils se contentent de copier mot à mot ce Bibliothècaire. Qu'arrive-t-il delà? Qu'ils citent justement les Ouvrages d'Albery, qui n'ont pas été imprimés, tandis qu'à l'exception d'un seul, ils ne parlent point de ceux qui ont vû le jour. D'ailleurs, qui ne croiroit en lisant Moréri, que les *Commentaires sur Hippocrate*, *& sur Aristote*, ont été donnés au Public?

Au reste, Albery (A), auquel le docte Casaubon rend un témoignage si avantageux, méritoit bien que Bayle dît quelque chose de la dispute de ce Professeur de Lauzanne avec Théodore de Beze; & que Moréri parlât de lui avec plus d'étendue. J'espère que le Lecteur ne trouvera pas mauvais que je supplée encore à ce que ce dernier a omis sur ce sçavant homme, & que je donne un Catalogue de ses Ouvrages, aussi exact qu'il m'a été possible de le dresser.

1. *Claudii Alberii*, *Triuncturiani*, *posteriorum notionum*, *quas secundas intentiones & prædicabilia vocant*, *brevis explicatio. Lausannæ*, 1576. *in*-8°.

2. *De Interpretatione. Lausannæ*, 1577. *in*-8°.

3. *Libellus* ΠΕΡῚ ἙΡΜΗΝΕΊΑΣ, *seu denunciationibus*, *quas propositiones vocant*, *in quibus verum & falsum primò dijudicantur. Lausannæ*, 1577. *in*-8°.

4. *Organum*, *id est Instrumentum doctrinarum omnium*, *in duas partes divisum*, *nempe in analyticum eruditionis modum*, *& Dialecticam*, *sive methodum disputandi in utramque partem. Morgiis*, *apud Joan. Le Preux*, 1584. *in*-4°.

5. *Oratio de Terræ motu. Lausannæ*, 1585. *in*-8°.

6. *De animæ Immortalitate. Genevæ*, *ap. Joan. Le Preux*, *in*-8°.

7. *Apodicticæ Orationes sex*, &c. Je ne sçais en quel tems ni en quel endroit cet Ouvrage a été imprimé. Le passage de Cayet, que j'ai rapporté, fait entendre, que ce fut à Lauzanne. Beze y répondit par son Apologie Latine touchant la Justification, comme je l'ai dit. Le P. Le Long a oublié dans sa *Bibliothèque Sacrée* ces *Démonstrations* d'Albery *sur l'Epitre aux Romains*.

8. *De Resurrectione mortuorum*.

9. *De Charitate*. Dans la Lettre 69. de Casaubon il est parlé de ces deux Ouvrages, comme ayant vû le jour.

10. Le même Casaubon assure, qu'Albery avoit *travaillé sur Hippocrate*, *& sur Aristote*; mais que le Public ne verra pas ces Commentaires.

11. *De Concordia Medicorum*. Je ne connois cet Ouvrage que par ces deux passages de Gui Patin : » Faites-moi la faveur » de me mander, à votre commodité, qui » est un certain *Claudius Alberius Triuncurianus*, qui a fait *de Concordia Medicorum*, *de terræ motu*, *de resurrectione mortuorum*, & qui a écrit sur l'organe d'Aristote, dont quelques-uns disent que M. » du Moulin a tiré sa Logique. Il vivoit » sous Henri III. Je pense qu'il a enseigné » à Genève, ou à Lauzanne, & même qu'il » changea de Religion. Mais où est-il mort? » Mandez-moi, s'il vous plaît, ce que vous » en sçavez, sinon M. Huguetan l'Avocat » vous en dira quelque chose. Je lui en ai » autrefois ouï parler (B).....

» Je prie M. Huguetan l'Avocat, de me » mander ce qu'il sçait de deux hommes » qui tous deux ont été Médecins, & tous » deux ont été une partie de leur vie à Genève, & ont tous deux écrit de Physique » & de Médecine.... L'autre est *Jacobus* » (C) *Auberius Triuncurianus*, qui a écrit » sur l'Organe d'Aristote, *& de Concordia* » *Medicorum* (D) «.

Il y a des Lettres MSS. de Théodore de Beze, dans la Bibliothèque publique de Ste. Elisabeth à Breslau, selon M. *Jordan*, *Conseiller Privé*, dans une *Lettre* insérée au *Journal Litteraire d'Allemagne*, &c. *Tom*. 2. *Part*. 2. *Art*. 5. Dans cette même Bibliothèque on trouve aussi des Lettres de plusieurs autres Sçavans, &, entre autres, de

(A) Antoine Lescaille cité par Bayle, à l'Article ROTAN, REM. E. le nomme toujours *Aubery*.
(B) *Lettres à Ch. Spon*, Tom. 2. p. 301.
(C) C'est *Claudius*, comme il a dit ci-devant. Patin étoit sujet à ces fautes de mémoire.
(D) *Lettres à Spon*, Tom. 2. p. 329.

ceux qui suivent, dont Bayle a donné des Articles: André *ALCIAT*, Théodore de *BEZE*, Martin *BUCER*, Auger Gislen *BUSBEC*, Hugues *DONEAU*, Matthieu *DRESSERUS*, Didier *ERASME*, Melchior *GOLDAST*, François *HOTMAN*, Jean *KIRCHMAN*, Hubert *LANGUET*, Jean *LEONCLAVIUS*, Martin *LUTHER*, & ses Fils, Philippe *MELANCHTHON*, Wolfgang *MUSCULUS*, David *PAREUS*, Gaspar *SCIOPPIUS*, Victorin *STRIGELIUS*, Jean *STURMIUS*, Zacharie *URSIN*, Guillaume *XYLANDER*, & Jérôme *ZANCHIUS*.

Voyez l'*Histoire de Genève*, par Spon, Tom. 2. Edit. de Genève, 1730. *in-12*.

BIBLIANDER. (THEODORE)

Son véritable nom étoit *Bouchman*, selon M. Ruchat, qui dit qu'en 1531. Bibliander fut fait Professeur en Théologie à Zurich, & qu'âgé à peine de 32. ans, il commença l'exercice de son emploi par l'Explication du Prophète Isaye, le 11. Janvier de l'année suivante 1532. Bibliander étoit donc né environ l'an 1500. ce qui détruit toutes les conjectures & tous les témoignages, que Bayle rapporte sur l'âge de cet Auteur. *C'étoit*, ajoute M. Ruchat, *un homme si sçavant dans les Langues & dans les Sciences, & si éloquent, que Bullinger a écrit sur son sujet : Je ne sçais s'il y a au monde un homme, qui ait plus de politesse, plus de science, & de pénétration que lui.* Il est bon d'observer que c'est un Protestant qui parle. Je finissois cet Article, lorsque je me suis apperçu, que les Editeurs du *Moréri* de *Bâle*, avoient fait usage en partie de ce que j'ai tiré de M. Ruchat. Mais je ne sçais pourquoi ils font naître Bibliander en 1514. puisqu'ils conviennent, qu'il commença d'enseigner dès l'an 1532. Est-il vraisemblable qu'il ait été à 18. ans successeur de Zuingle?

Voyez l'Histoire de la Réformation de la Suisse, par Abraham Ruchat, Tom. 3. pag. 506.

BIGOT. (EMERIC)

» Emeric Bigot, dont il est parlé si souvent dans le *Menagiana*, & duquel M. Bayle a donné un bon Article, tient une place fort honorable dans les Lettres de M. Chapelain. Pour M. Bigot, dit ce dernier, il est digne de tous les éloges que vous lui donnez, & il a cela par-dessus M. Ménage, & par-dessus moi, qu'il est plus soigneux que l'un à entretenir bonne correspondance avec ses Amis, & qu'il est mieux informé que l'autre de ce qui se passe dans la République des Lettres «. *Lettre de Chapelain à Nicolas Heinsius, du 26. Janvier 1659.*

Au même du 6. Janvier de la même année. » C'est le garçon de France, qui a le plus de passion pour les Lettres, & un de ceux qui sans fanfare est plus enfoncé dans le Grec & dans le Latin. Sa violente inclination est de contribuer au rétablissement des bons Auteurs de l'une & de l'autre Langue; & il ne se peut dire combien il a de sagacité pour en découvrir le véritable sens «.

On apprend encore par les Lettres de Chapelain, que Bigot partit en 1659. pour son voyage d'Italie, & que Chapelain lui donna des Lettres de recommendation pour M. *Barducci*, Evêque de *San-Miniato*, & pour le Comte *Bardi*, Secretaire d'Etat à Florence. *Extrait des Mélanges de Chapelain, pag. 17.*

REM. C. *Le dessein de M. Bigot avoit été de joindre à la Vie de S. Chrysostôme, l'Epitre à Cesarius, qu'il avoit déterrée dans une Bibliothèque de Florence; mais elle parut si formelle contre la Transsubstantiation, que les Examinateurs le contraignirent à la supprimer.*

Bayle a tort de leur supposer cette intention, puisqu'ils prétendirent seulement, que les preuves, sur lesquelles on se fondoit pour attribuer à S. Chrysostôme la Lettre à Césaire, n'étoient pas suffisantes. En effet, le P. Merlin (A), & D. Ceillier (B) ont très bien prouvé qu'elle ne pouvoit être du S. Docteur. Bayle n'auroit pas dû oublier qu'elle a été imprimée plusieurs fois.

Voyez les *Mémoires du P. Niceron*, *Tom.* 8. & 10.

BILLI. (JACQUES DE)

REM. B. *Il se plaignoit du tems qu'il lui falloit perdre avec les Dames.*

Le passage Latin de Billi, rapporté dans le Dictionnaire, ne dit point ce que Bayle

(A) *Mem. de Trev. Fevr.* 1737. Art. 23. & *Mars* de la même année, Art. 31.

(B) *Histoire générale des Auteurs Sacrés & Ecclésiastiques*, Tom. IX. pag. 248.

lui fait dire. *Hic cursitandum, litigandum, & sororis causâ, quæ apud Magistri equitum uxorem educatur inter puellas, tempus terendum.* Voilà comment cette phrase doit être ponctuée, & comment elle l'est en effet dans l'Edition du Dictionnaire critique faite en 1734. Apparemment que la virgule se trouve aussi dans les autres Editions après *inter puellas*, & non après *educatur.* L'envie que Bayle avoit de censurer *les Abbés de Cour*, ne lui a pas permis de donner à ce passage, l'attention qu'il devoit.

» Le P. Labbe, (dit un Auteur du siécle » dernier) raconta l'an 1655. à M. de » Chevanes (Avocat au Parlement de Dijon) que le P. Sirmond avoit eu d'un » Prêtre, parent de Chastelain, Libraire à » Paris, des Lettres Latines de Jacques de » Billi, de Prunai, Abbé de S. Michel en » l'Herm; lequel Chastelain les avoit eues » en achetant le fond de Chaudière, aussi » Libraire à Paris, auquel Jacques de Billi » les avoit envoyées pour les faire imprimer, avec ses *Observations sacrées*, qu'il » avoit augmentées de beaucoup. Il ajouta » que parmi ces Lettres, il y en avoit quatre, qui contenoient la rélation de ce » que les Huguenots faisoient en France en » ce tems-là...... M. Baron, Curé de » Sainte-Croix de Sens, a un volume de » Lettres Latines manuscrites de Jacques » de Billi. Elles ne sont pas originales, » mais copiées très exactement en 1583. « (A) D. Martène atteste les avoir vûes en 1708. à Sens chez M. Baron (B). Ces Lettres, parmi lesquelles il y en a plusieurs Grecques, sont à présent dans la Bibliothèque du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine de Sens, laquelle Bibliothèque a été fondée, dottée, & donnée à ce Chapitre par M. Charles-Henri Fenel, Doyen de cette même Eglise, mort le 7. Fevrier 1727. Ces Lettres avoient été achetées par ce Fondateur après la mort de Charles Baron, mort Chanoine de Sens. On conserve aussi dans cette Bibliothèque un Recueil de Lettres du S[r]. de Chêne, (*à Quercu*) qui avoit possédé ces Lettres, & avoit eu dessein d'en donner l'Edition (C).

Voyez le 22. Tome des *Mémoires du P. Niceron*.

BLANC. (ANDRE')

Deux fameux Thomistes ont dit faussement qu'il fut le premier Jésuite, qui prit la plume en Italie contre le Dogme de la Probabilité; car dès l'année 1609. Paul Comitolus, Jésuite Italien, avoit fait la même chose.

Si Comitolus est le premier Jésuite Italien qui ait écrit contre le Probabilisme (D), il n'est pas le premier Jésuite qui l'ait attaqué, puisque dès 1608. *Fernandus Rebellus*, Jésuite Portugais, & Chancelier de l'Université d'Ebora, l'avoit réfuté dans son Ouvrage intitulé: *De obligationibus Justitiæ, Religionis, & Caritatis*, & publié à Lyon. Voyez le *Traité du Dogme de la Probabilité*, &c. traduit du Latin de M. *Cotta, Professeur à Tubinge*, & imprimé à Reims, en 1731. *in*-8°. pag. 32. où *Fernandus Rebellus* est simplement, & mal à propos, appellé *Ferdinandus* (E).

André Blanc, en Italien *Bianchi*, Génois, entra dans la Société en 1602. âgé de 15. ans, & fit la Profession des quatre Vœux. Après avoir enseigné la Rhétorique à Milan, & la Philosophie à Gènes, il suivit le talent qu'il avoit pour la Chaire, & devint un fameux Prédicateur. Il mourut à Gènes le 29. Mars 1657. *Raphael Soprano*, dans ses *Ecrivains Genois* (F), de même qu'*Angelico Aprosio*, dans sa *Bibliotheca Aprosiana*, & dans sa *Viziera Alzata*, ont donné de grands éloges à son éloquence pour la Chaire, à sa subtilité dans les matières de Philosophie & de Théologie, à son amour, pour le travail, à la régularité de ses mœurs, & à sa candeur. Comme Bayle n'a point parlé des Ouvrages de *Bianchi*, j'en donnerai un Catalogue exact.

1. *De singulari S. Caroli Borromei Sapientia, Oratio habita in Collegio Brindensi Soc. Jesu, die quo solemnis studiorum reintegratio magnâ nobilissimorum civium frequentiâ celebrabatur. Mediolani*, 1610. *in*-4°.

2. *Epigrammatum Libri VI. Mediolani, Philipp. Ghisolfi*, 1635. *in*-8°. Il y en a une seconde Edition en huit Livres, faite à Gènes, chez Pierre-Jean *Calenzani*, en 1639. *in*-8°.

3. *Oratione nelle Esequie del Principe di*

(A) *Mémoires Mss.* de Philibert de la Mare, Conseiller au Parlement de Dijon.

(B) Premier *Voyage Littéraire*, p. 63.

(C) Ce de Chêne étoit un sçavant homme. Il est l'Auteur des doctes Mémoires pour l'Eglise de Rouen contre la Primatie de Lyon. On conserve aussi dans cette Bibliothèque du Chapitre de Sens plusieurs morceaux considérables manuscrits, entre autres, les Sermons de Maurice de Sulli, Evêque de Paris, écrits en Langue Françoise de ce tems-là; le plus ancien exemplaire qu'on connoisse du Roman de Girard de Roussillon, *&c.*

(D) Dans ses *Responsa Moralia.*

(E) C'est ainsi du moins qu'il est cité dans le *Journal Littéraire de la Haye*, Tom. 19. Part. 1. Art. 3. où l'on trouve un extrait de ce Livre traduit du Latin de *Cotta.*

(F) *Li Scrittori della Liguria, è particolarmente della Maritima. In Genova, per Pietro Giovanni Calenzani*, 1667. *in*-4°. Voici ce que l'Auteur y dit de Bianchi: *Dicitor di scielta Eloquenza ne' Pergami, e Soggetto di gran nome nelle scienze speculative, visse a giorni nostri essemplarissimo per la candidezza de' costumi, e continuamente applicato all' esercitio della penna.*

Melfi, *Gio. Andr. Doria*, *Vicere di Sardegna*. Cette Oraison funèbre a dû paroître en 1640. puisque Jean-André Doria fut inhumé le 10. Mars de cette année.

4. *Disputatio de opinionum Praxi. Genuæ*, 1642. *in-8°. Matriti*, *Didac. Diaz de la Carrera*, 1645. *Cremonæ*, 1645..... *Additis tribus Apologiis diverso tempore editis. Genuæ*, *Calenzani*, 1652.

5. *Carminum Pars secunda*, *Liber I. Pistomachia*, *sive pugna Fidei. Genuæ*, *Calenzani*, 1645. *in-8°*..... *Liber secundus. Animæ Suspiria. Ibid.* 1645. *in-8°*.

6. *Prediche sopra le Feste del Signore e de Santi*, *e sei del Santissimo Sacramento. Genuæ*, *Calenzani*, 1647. *in-4°*.

7. *Parafrasi del Salmo* 50. *Ibid. in-12*.

8. *Lettera a Suor Chiara-Francesce*, *Monaca in S. Chiara di Carignano*, *dove si tratta de gl'honori e godimenti delle Vergini à Dio consecrate. Genuæ*, *Dominico Peri*, 1649. *in-4°*.

9. *Prediche sopra la Passione di Christo. Genuæ*, *Giovan. Parroni*, 1651. *in-12*. Il y a douze Sermons.

10. *De Cambio Tractatus brevis atque dilucidus*, *in quo ejus essentia & justitia declaratur*, *& impugnantium argumentis respondetur. Genuæ*, *Benedict. Guasco*, 1652. *in-8°*.

11. *Pii mores*, *& sancti amores*, *Epigrammatis expressi. Ibid. Guasco*. 1653. *in-8°*.

12. *Beati dolores*, *Epigrammatis expressi. Ibid. Guasco*, 1653. *in-8°*.

13. *Questioni Filosofiche facili ad intendersi*, *utili*, *e vaghe a sapersi*, *curiosamente resolute. Ibid. Guasco*, 1653. *in-4°*.

14. *Passione di Christo figurata*, *ed Historica*, *in trenta Sermoni descritta*, *ed in tre Trattati divisa. I. Passione figurata nel Sacrificio d'Abraamo. II. Christo crocifisso Terrestre Paradiso. III. Passione Historica. Ibid. Guasco*, 1656. *in-8°*.

15. *De Præscientia Dei ac Prædestinatione*, *Disputatio. Ibid. Guasco*, 1656. *in-8°*. L'Auteur se déguisa dans ce Livre, & dans quelques autres cités ci-devant, sous le nom de *Candidus Philalethus*.

16. *De S. Damaso I. Romano Pontifice*, *Poema*. Je ne connois ce Poëme que par l'*Athenæum Ligusticum* d'Oldoini, pag. 21. qui n'en dit pas davantage.

17. *Carmen in laudem Nepotum Clementis VIII*. Ce Poëme, suivant le même Oldoini, est conservé en Manuscrit dans la Bibliothèque du Collége Romain des Jésuites.

BLONDEL. (DAVID)

Ce fut lui apparemment que le Synode de Castres députa au Roi l'an 1626. & qui remercia Sa Majesté au nom de la Compagnie. Si je ne l'assure pas, *c'est parce qu'il n'en dit rien*, *lorsqu'il parle de ce Synode: outre que le Mercure François ne dit pas* David Blondel, *mais simplement* Blondel. *Or il y avoit plus d'un Ministre de ce nom en ce tems-là.*

Il n'y a pas le moindre doute, qu'il n'ait été député au Roi par le Synode de Castres en 1626. comme on le voit par la Table de ce Synode, où *David Blondel* se trouve le seul Député de ce nom qui y ait assisté. Ce Synode, dont il fut Secretaire, fit deux députations au Roi. Blondel ne fut pas de la première, mais de la seconde. Au reste, le but de cette députation, n'étoit pas *de remercier le Roi*, mais de lui faire des représentations *sur les justes & réels Griefs des Réformés*, comme il paroît par la Lettre de ce Synode à Sa Majesté. Voyez Aimon, *Actes des Synod. Nation.* Tom. II. pag. 408.

REM. B. *On le députa quatre fois de suite aux Synodes Nationaux. L'un de ces quatre Synodes ne fut pas celui d'Alais en 1620. comme l'a crû M. Des-Marets*, *qui ajoute qu'il en fut Secretaire*, &c.

Pour faire mieux sentir que la faute de Des-Marets ne peut être rejettée sur la conformité des noms, il eût été à propos de nommer ceux qui remplirent la fonction de Secretaire. Ce furent Vignier, & Papillon. Voy. *Actes des Syn. Nation.* Tom. II. pag. 141.

REM. G. *Le Synode National de Charenton le fit Professeur Honoraire. Dès-là*, *il fut censé libre de tout engagement avec un Troupeau*, &c.

Bayle s'est trop fié à Des-Marets, qui n'est pas exact. I. Ce ne fut pas le Synode National de Charenton, qui déchargea Blondel du Ministère, ou qui rompit les *engagemens qu'il avoit avec son Troupeau*, *& lui permit de se fixer à Paris.* Toutes ces faveurs lui avoient déja été accordées par le Synode Provincial, dont le National ne fit à cet égard que confirmer la disposition. Mais voici ce que le Synode National fit de plus. Il lui donna le titre de Professeur Honoraire, & lui assigna *une Pension de mille francs*, *outre ce qu'il recevoit de la Province de l'Isle de France*. II. L'Acte, qui fut passé à cette occasion, ne spécifie pas, quoiqu'en dise Bayle, d'après Des-Marets, une réfutation de Baronius, comme l'Ouvrage auquel on engageoit Blondel à travailler. Il y est parlé de divers Ecrits, dont plusieurs sont nommés; mais il n'y a pas un seul mot sur *la réfutation de Baronius*. Voy. *Act. des Syn. Nat.* Tom. II. pag. 692.

REM. I. *Il publia un Livre touchant la Papesse Jeanne*, &c.

Il ne paroît pas que Bayle, ni le P. Niceron, ayent connu la seconde Edition

Françoise

Françoise du *Familier éclaircissement de la question, si une femme a été assise au Siège Papal.* Elle est d'Amsterdam, chez J. Blaew, 1649.

REM. O. *Courcelles dit que les Catholiques offrirent la Mitre à Blondel.*

Courcelles ne le dit certainement pas. Voici ses paroles rapportées à la Remarque C. *Quare omnes qui noverant, stupendæ ejus eruditioni assurgebant, non solum Protestantes, sed etiam Catholici Romani, qui ipsum vel Infulæ Episcopalis, VEL magnæ alicujus in Aula aut in Curia Dignitatis illicio in partes suas pertrahere parati erant, nisi religiosiorem comperissent, quàm ut mundanarum opum aut honorum splendore caperetur.*

Il est aisé de voir que c'est ici une simple imagination du Panégyriste, qui se fondant sur le mérite qu'il conçoit dans son Héros, présume que s'il eût voulu changer de Religion, il eût trouvé les Catholiques DISPOSE'S à le récompenser d'un Evêché, ou d'un autre Poste. Mais Courcelles ne dit pas qu'on eût rien offert à Blondel, ni que celui-ci eût rien refusé.

REM. P. *Des-Marets dit que Demery, Sur-Intendant des Finances, payoit une Pension à Blondel, & que cette Pension l'obligea à publier sa Papesse Jeanne,* &c.

Bayle a raison de dire que *si l'on eût demandé à Des-Marets d'où il sçavoit que d'Emery* (c'est ainsi qu'il faut écrire) *faisoit pension à Blondel, il auroit payé d'un ouïdire.* Il devoit donc se défier de cet Auteur qu'il a trop copié dans cet Article. Blondel avoit une pension de mille francs du Consistoire de Charenton, & apparemment elle ne lui suffisoit pas. Ce fut sans doute la raison qui lui fit quitter Paris, dans l'espérance de trouver quelque chose de plus en Hollande. Eût-il abandonné cette Ville, si indépendamment de cette Pension (outre ce qu'il recevoit de la Province de l'Isle de France) il en eût eu une de M. d'Emery, & une autre de dix-huit cens livres de deux Magistrats, dont je vais parler ?

MEME REM. *M. Ancillon nous apprend un fait assez étrange* : » Je sçais de » lui (*Blondel*) que M. le Président de » Mesme, très Catholique Romain, lui » donnoit douze cens livres de pension par » an, afin qu'il écrivît contre la Primauté » du Pape, & qu'un Conseiller du Parle- » ment de Paris, aussi très Catholique Ro- » main, lui donnoit six cens livres de pen- » sion pour le même sujet, & que pour » satisfaire à ces deux Messieurs, il avoit » fait le Livre *de la Primauté du Pape, &c.* «

Si le récit d'Ancillon est vrai (ce que je ne puis me persuader) Blondel étoit un grand Fourbe. Car dans la Préface qu'il a mise à la tête de ce Livre, il dit, & il répéte plusieurs fois, que c'est à la prière des Calvinistes, ses Confrères, qu'il l'a entrepris. » Vous ne verrez pas ici, dit-il pag. 2. » l'effet d'une volonté portée par l'ambi- » tion .... mais l'effort d'une humble » obéïssance aux instances qui m'ont été » faites de divers endroits & durant plu- » sieurs années, & par des personnes, de » qui l'emploi me devoit être plus vénéra- » ble, & la PIE'TE' plus connue, & le » jugement plus autorisé pour assujettir le » mien. Ne pouvant par aucunes remon- » trances divertir leurs pensées d'exiger de » moi ce que j'avois toujours estimé passer » ma portée (c'étoit de réfuter, comme » il prétend commencer à le faire ici, la » *Réplique du Cardinal du Perron au Roi de* » *la Grande Bretagne*) j'ai pris leurs ex- » hortations comme une espèce de com- » mandement, voire comme une particu- » liére VOCATION DE DIEU, *&c.* « Voilà ce que Blondel assuroit, & dont il vouloit persuader le Public. Mais, si l'on en croit Ancillon, toutes ces belles paroles ne font que des mensonges. Il avouoit à ses Amis que sa *Vocation* pour cet Ouvrage venoit de son avarice, & qu'il n'*écrivoit contre la Primauté du Pape* que pour satisfaire *deux Magistrats très Catholiques Romains*, dont l'un lui donnoit 1200. livres de pension, & l'autre 600. Si Blondel n'est pas un fourbe, quelle qualification mérite l'Auteur qui le calomnie ? Il vaut mieux avouer que dans des Ouvrages posthumes on fait dire à des Ecrivains beaucoup de choses à quoi ils ne pensérent jamais ; quoique cette excuse ne puisse guère être alléguée en faveur d'Ancillon, dont le Recueil fut publié par son fils.

Le P. Véron, Jésuite, en réfutant la *Primauté* de Blondel, le nomme *Ministre de Rouci* ; & c'est effectivement de Rouci, que Blondel date ce gros Livre. Bayle n'a pas fait mention de ce poste de Blondel.

Voyez le 8[e]. Volume des *Mémoires du P. Niceron.*

BLONDUS. (FLAVIUS)

On peut consulter pour cet Article, le 12[e]. Tome du Journal de Venise, pag. 37. le 16[e]. Volume des Mémoires du P. Niceron, & le premier Tome de la *Bibliotheca mediæ & infimæ Latinitatis* de Fabricius ; Ouvrages où il est parlé plus exactement de *Flavio Biondo*, que dans le Dictionnaire de Bayle, & où l'on cite quelques Manuscrits de cet Auteur, ausquels on peut joindre le suivant, tiré de la *Nouvelle Bibliothèque des Manuscrits* du P. de Montfaucon :

De Cosmographia Italiæ.

BOCCACE. (JEAN)

REM. H. *Il composa plusieurs Livres.... Je m'étonne que Vossius ait parlé de presque tous ces Ouvrages, comme s'ils n'étoient que manuscrits.*

On trouve dans le 33[e]. Tome des Mémoires du P. Niceron un Catalogue curieux des Ouvrages de Boccace, auquel on peut ajouter la liste de plusieurs Manuscrits du même Boccace, entr'autres, des Notes sur Martial, cités par le P. de Montfaucon (A). Voyez aussi le premier Tome de la *Bibliotheca mediæ & infimæ Latinitatis*, de Fabricius.

Quelques-uns disent que Boccace a été, ou l'Auteur, ou l'Approbateur du Livre de tribus Impostoribus.

Il falloit ajouter que ce fait est faux, & que cet Ouvrage n'est qu'une chimère, comme l'a fait voir M. de la Monnoye dans sa Dissertation sur ce Livre prétendu, insérée à la fin de son IV[e]. Tome du *Menagiana*.

BOCHART. (SAMUEL)

La premiere chose de grand éclat, qu'il fit à Caen, fut de soutenir une longue conférence avec le P. Véron, & d'en sortir victorieux.

De quel droit Bayle assure-t-il que Bochart sortit victorieux de cette conference? Est-ce parce que Bochart le prétendoit? Mais le P. Véron s'attribuoit aussi la victoire, selon Bayle lui-même, *Remarque B.* On lit à la même Remarque un passage d'une Epitre Dédicatoire de Rivet à Bochart, où Rivet loue ce dernier de sa dispute contre Véron, *dans laquelle*, lui dit-il, *vous lui montrâtes qu'il ne sçavoit rien ni en Grec, ni en Hébreu*, &c. Quand même il seroit vrai, que Véron ne sçavoit ni Grec, ni Hébreu, en faudroit-il conclure, qu'il fut vaincu dans cette dispute? La connoissance de ces deux Langues est-elle absolument nécessaire à un homme, qui veut établir & prouver les Dogmes de la Religion Catholique contre un Hérétique?

Voyez le 27[e]. Tome des *Mémoires du P. Niceron*.

BODIN. (JEAN)

Henri III. eut tant de considération pour lui, qu'il fit emprisonner Jean de Serre, qui avoit fait contre Bodin un Ecrit injurieux.

L'Auteur qui écrivit contre Bodin, n'est pas *Jean de Serre*, mais *Michel de la Serre*, Gentilhomme Provençal, comme on le voit à la pag. 331. de la Bibliothèque de la Croix-du-Maine. Ce qui a jetté dans l'erreur ceux qui ont mis cette réfutation au nombre des Ecrits de l'Historien Jean de Serre, c'est que Bodin nomme son Adversaire *Serranus*, de même que l'Historien latinisoit son nom. Au reste, c'est contre la République de Bodin, que la Serre avoit écrit. Sa *Remontrance à Henri III. contre la Republique de Bodin* fut imprimée à Paris en 1579. *in*-8°.

Voici comment Bodin lui-même raconte la chose dans l'Epitre Dédicatoire de sa Démonomanie : » Il me suffira pour ceste » heure de vous faire ce petit présent, le- » quel, s'il vous est agréable, je m'assure, » si j'ai encore quelque mal-veillant, qu'il » ne fera pas si mal advisé, que fut n'a pas » long-tems quelqu'un (que je ne veux » nommer pour son honneur) lequel dédia » au Roi un Libelle contre la République » que j'ai mis en lumière. Mais sitôt que le » Roi eust remarqué le propos calomnieux » de cest homme-là, il le fit constituer pri- » sonnier, & signa le Decret de sa main, » avec défenses sur la vie d'exposer son Li- » belle en vente. Toutefois il en est demeu- » ré quitte pour une amende honorable, » *&c* «.

L'Histoire de Flandres remarque que ce fut Bodin, qui conseilla au Duc d'Alençon de se saisir d'Anvers.

Cependant Bodin avoit été du nombre de ceux qui n'étoient pas d'avis de ce voyage de Flandres; se défiant, comme il disoit, de la légéreté des Flamands, & du peu de moyen qu'ils auroient de secourir ce Prince, & de l'assister d'argent, ainsi que des autres choses nécessaires à la Guerre (B). Peut-être aussi, pour prévenir ces inconvéniens, Bodin, voyant ce voyage entrepris contre son sentiment avoit-il en dernier lieu conseillé au Duc d'Alençon de se saisir d'Anvers.

REM. D. *Sa République fut imprimée l'an 1576.* &c.

On en a fait un abregé sous ce titre : *Johannis Angelii Werdenhagen, J. C. C. Synopsis, sive Medulla in sex Lib. Johan. Bodini, Andegavensis, de Republica. Ubi per quæstiones omnia succinctè & nervosè explicantur. Amstelodami, apud Joannem Jans-*

(A) *Biblioth. Mss. Nova.* Le même Auteur cite à la p. 366. une Vie manuscrite Latine de Boccace.

(B) Voyez les *Mémoires du Duc de Nevers*, T. 1. p. 558.

sonium, 1635. *in*-12. L'Auteur de cet Abregé témoigne en plus d'un endroit une estime infinie pour ce Livre,& pour Bodin, qu'il regarde comme le plus consommé dans la Politique,qui ait jamais été dans l'Univers. *Qui aliquid singulare*, dit-il dans son Epitre Dédicatoire, *in Politicis vident, consiteri coguntur, Bodinum certè talem fuisse qui omnibus superiorum temporum Politicis præripuerit palmam.*

J'ai lû dans un Manuscrit (A), que » quand M. Colbert fut appellé au Ministère, il s'informa de l'Abbé de Bourzeis » & de Chapelain, quel Livre il devoit » lire concernant la fonction qu'il alloit » faire. Ils lui conseillérent de lire la Ré» publique de Jean Bodin. Mais ils lui di» rent précisément qu'il ne falloit pas qu'il » en lût la Préface à M. le Président de Pi» brac. Ceux qui prendront la peine de la » lire, verront bien quel chemin ces Con» seillers persuadoient à ce Ministre de » tenir «.

REM. K. *Il fut Procureur du Roi d'une Commission pour les Forêts de Normandie.*

Il fit à ce sujet un Manuscrit cité par le P. de Montfaucon (B), & qui se trouve dans la Bibliothèque du Roi, sous ce titre: *Avertissement aux Commissaires pour la Réformation des Eaux & Forêts de Normandie.*

REM. M. *Il mourut de la peste dans sa* 67ᵉ. *année.*

J'ai lû dans le *Borboniana Mss.* dont j'ai parlé à l'Article de François d'AMBOISE, que Bodin ne prit aucune précaution pour se garentir de la peste, parce qu'*il avoit écrit, & croyoit faussement, que ceux qui avoient passé* 60. *ans, ne pouvoient pas en mourir.*

REM. N. *Parlons du mépris de Cujas pour Bodin*, &c.

Bayle n'a pas bien détaillé la dispute de ces deux Sçavans. Il fait entendre que *Cujas, ayant appris qu'il avoit été censuré dans la République de Bodin, déclama quelques jours après contre celui-ci pendant plus de deux heures.* Si nous en croyons Bodin, Cujas fut l'aggresseur; ce fut sans raison que ce grand Jurisconsulte déclama si vivement contre lui, & eut l'imprudence de hazarder quelques termes injurieux à l'ordre des Avocats. Voici comment Bodin rapporte ce fait en son Epitre Latine de la seconde Edition de sa *République. Sed tamen*, dit-il à Pybrac, *ne spretos se queran-tur, iis etiam aliquid respondendum putavi; ac potissimum popalari tuo Cujacio, qui NE VERBO quidem à me violatus, quin etiam honorificè, & illa, qua decuit, animi moderatione admonitus, tanta nihilominus iracundia exarsit, ut cùm acerba oratione in me invectus esset, nulla meæ dignitatis habita ratione, ad extremùm, doloris impatiens, universum Advocatorum ordinem forensia pecora, vulturesque togatos appellaret.* Bodin, qui avoit exercé la Profession d'Avocat, ne laissa pas cette declamation sans réplique, ni le mépris que Cujas paroissoit faire des Avocats, d'après Apulée dans son Ane d'or (C). Il lui reprocha d'avoir plûtôt appris à braire de l'Ane d'Apulée, que de Cicéron à parler Latin. *Neque verò*, dit-il, *existimavi eum, qui politiore doctrina mediocriter esset imbutus, adeo modestiæ & humanitatis oblitum, ut etiam libellos famosos teneris adolescentibus, quos virtute, non minùs quàm eruditione, informare debuerat; publicè dictaret; cùm satis, opinor, Lege Cornelia intestabiles esse, qui famosum Libellum scripserunt, & capitali pœna teneri, qui repertum non corruperunt. Ac tametsi ferendæ non sunt injuriæ, quas in me singulari quadam contumelia congessit, feramus tamen, ne aut intemperanter scripsisse, aut nostro dolori minùs ignovisse videamur. Sed ferre non debemus clarissimum ordinem Advocatorum forensia pecora, vulturesque togatos appellari à Cujacio, qui profectò aliter sentiret, nisi ab Asino Apulei rudere potiùs, quam Latinè loqui à Marco Tullio didicisset, qui de se ipse scribens: Nullus est dies, inquit, quo die non dicam pro reo.* Après avoir parlé des honneurs, où plusieurs Avocats se sont élevés par leur mérite, il poursuit ainsi: *Sunt illa forensia Cujacii pecora, quæ discipulis ad intuendum, & ad imitandum proponere debuerat, non Apuleium istum, qui primus fœda barbarie Latini Sermonis puritatem, ac detestanda maleficarum fortium impietate sacram Philosophiam conspurgavit.* Je ne sçais pourquoi Bayle, qui avoit connoissance de la Piéce, d'où j'ai tiré ces passages, n'a pas daigné les citer.

Au reste, je ne prétends pas que Bodin puisse être mis, en aucune sorte, en paralléle avec Cujas. Il n'est qu'un Avanturier en comparaison de ce grand homme. On voit par une infinité d'endroits de ses Ouvrages qu'il tord le sens des Auteurs qu'il cite, & qu'il les prend dans un sens très différent du véritable. Il s'est donné sur ce sujet une si grande liberté, qu'elle dégénére en mauvaise foi, ou en folie. Dans la *Bibliothèque Germanique*, Tom. 5. pag. 27. on lit un extrait de la Dissertation de M. Bayer sur l'Eclipse de Soleil observée à la Chine, & que plusieurs avoient crû être la même, qui arriva lors de la passion de J. C. Voici ce que l'on y dit de notre Auteur:

(A) *Mémoir. Mss.* de M. de la Mare, Conseiller au Parlement de Dijon.
(B) *Nouv. Bibl. des Mss.* p. 884.

(C) *Quid ergo miramini, vilissima capita, imo forensia pecora, immo verò togati Vulturii.* Apul. Lib. X.

Bodin a eu la hardiesse de transporter ce récit (*de l'Eclipse de Phlegon*) *à la* 210e. *Olympiade*; & M. Bayer releve avec soin plusieurs fautes que Bodin a commises là-dessus, & qui ne méritoient pas d'être réfutées.

Bayle cite plusieurs Auteurs, qui ont regardé Bodin, comme un homme qui n'étoit intérieurement ni Catholique, ni même Chrétien. Sur quoi j'observerai que Jean-Baptiste Porta, que Bodin dans sa *Démonomanie* avoit traité de sorcier & d'empoisonneur; assûre que s'étant informé de quelques Seigneurs François, quel homme étoit Bodin, ils lui avoient répondu que c'étoit un Hérétique, qui n'avoit échappé au massacre de la S. Barthelemy, qu'en se jettant du haut d'une fenêtre. *Hæreticum esse, quique in Festo D. Bartholomæi, qua die cunctis hujusmodi impiis cædes indicebatur, è specula præceps periculum evasit.* Je ne sçais si le fait est vrai. Comme Bodin avoit été de la Religion Prétenduë Réformée, il pouvoit alors être soupçonné de Calvinisme.

Personne n'ignore que Bodin a été accusé de Judaïsme. Ce fait est éclairci dans les *Melanges de Chapelain*, depuis la page 167. jusqu'à la 180e. On peut prouver d'ailleurs par quelques traits qui lui ont échapé, indépendamment du *Colloquium Heptaptomenes*, qu'il étoit Juif dans le fond de l'ame.

Voyez le 17e. Tome des *Mémoires du P. Niceron.*

BOI.

Bayle, après avoir dit que le Pape Urbain VIII. fit offrir un bon Evêché à ce fameux Joueur d'Echecs, s'écrie: *Quel abus! Et que voilà une belle porte pour entrer dans l'Episcopat!* Avant que de hazarder cette censure, il falloit prouver d'abord, qu'Urbain VIII. eût offert un Evêché à Boi, & en second lieu, qu'il le lui eût offert précisément, parce que celui-ci étoit un excellent joueur d'Echecs.

REM. A. *On va donner au Public un Livre du Jeu des Echecs, tiré de ses leçons, & de celles de Gioachino Greco.*

Vers la fin du dernier siécle, on imprima un Livre du Jeu des Echecs, qui est une Traduction de *Greco*, surnommé *le Calabrois*. Pour celui de Boi, je crois qu'il a été traduit, avant que Bayle composât son Dictionnaire; mais je ne puis dire l'année.

BOISSARD. (JEAN-JACQUES)

Par un passage, que je citerai ailleurs, on apprendra qu'il fut au service du Cardinal Caraffe.

La marge renvoye aux Remarques de l'Article Paul IV. qui est resté dans les idées de l'Auteur, aussi bien que celui de Fra-Paolo, promis par Bayle sous le nom de Sarpi. Au reste, le passage, que Bayle, si je ne me trompe, avoit en vuë, se trouve dans le *Mascurat de Naudé*, de la seconde Edition, pag. 621. Bayle ne dit rien de la Foi de Boissard, sur laquelle, par une Lettre du 5. Janvier 1697. il avoit prié M. le Duchat de lui donner des lumières. Il est certain que Boissard avoit embrassé la Religion Prétenduë Réformée. Mais on peut inférer du passage cité dans le Mascurat, qu'il professoit encore la Religion Catholique à l'âge de 31. ans, puisque ce passage nous apprend qu'il étoit en 1559. au service du Cardinal Caraffe. Or Boissard étoit né en 1528.

Voyez le 18e. Tome des *Mémoires du P. Niceron.*

BOLSEC. (JEROME)

Ce n'est pas là le nom entier de Bolsec. Au bas de l'Epitre Dédicatoire de sa vie de Calvin, il signe *Hierosme Hermas Bolsec.* Cette Epitre est adressée à M. d'Espinac, Archevêque de Lyon, & datée du 24. Juin 1577. Le titre du Livre, Edition de Paris, 1582. porte, tant au frontispice, qu'à la premiere page *Hermès* au lieu d'*Hermas.*

Il dogmatisa d'abord en secret sur la Prédestination, suivant les principes de Pélage.

Bayle copie ici Calvin, & Beze, qui ne sçavoient pas distinguer dans ce que disoient les Pélagiens, ce qu'il y avoit de Catholique, d'avec ce qu'il y avoit d'Hérétique.

Et puis il eut la hardiesse de faire un discours public contre le sentiment reçu.

Il falloit dire, *reçu à Genève*. C'étoit le Prédestinatianisme de Calvin, contre lequel Bolsec s'éleva publiquement.

Dès qu'on eut appris les conversations qu'il avoit eues avec certaines gens, pour les infecter de son Pélagianisme, &c.

Ce prétendu Pélagianisme n'étoit qu'un pur systême d'Ecole, joint à de justes reproches, que Bolsec faisoit à Calvin par rapport au systême impie de celui-ci, sur la Prédestination même au péché. Le passage de Beze, transcrit à la Remarque B. en fait foi.

Calvin le réfuta ... Bolsec fut le seul, qui n'eut point de honte d'être terrassé de la sorte.

Beze,

Beze, Ennemi de Bolsec, & cité ici comme unique témoin, ne mérite aucune créance.

Bolsec convaincu de sédition & de Pélagianisme, fut banni de la République.

Ses Parties furent ses Juges, & dans le cas semblable d'un Calviniste banni par des Catholiques, Bayle eût crié à l'injustice, comme il le fait en mille endroits. Bolsec n'étoit nullement coupable de sédition, comme on le voit par l'Histoire de Genève que je citerai à la Remarque suivante, & où il est parlé fort au long de ce Médecin.

REM. B. *De la manière que Beze raconte la chose, il semble que Bolsec fit un Sermon.*

Beze ne dit rien de pareil. Il raconte seulement qu'un Ministre qui prêchoit, fut contredit par Bolsec. Celui-ci n'expose pas autrement ce fait. Bayle devoit se souvenir que Bolsec n'étoit pas Ministre, comme il en convient à la Remarque F. Ainsi Bolsec n'avoit pû prêcher à Genève. Voici comment la chose se passa. Saint André, Pasteur de l'Eglise de Jussy, prêchant un jour de Congrégation dans le Temple de S. Pierre (A), & n'ayant pas traité la matiére de la Prédestination au gré de Bolsec; celui-ci après le Sermon prit la parole, &c. Voyez l'*Histoire de Genève par Spon*, Tom. II. pag. 53. Edit. de Genève, 1730. *in-12.*

REM. E. *Il causa tant de troubles dans le Canton de Berne, qu'on le bannit de toutes les terres de ce Canton. Il étoit un de ceux qui accusoient hautement Calvin de faire Dieu Auteur du péché.*

L'Accusation n'étoit point injuste, & beaucoup de Calvinistes mêmes en conviennent. Ainsi ces prétendus troubles ne consistoient, qu'en ce que Bolsec jettoit de justes scrupules dans l'ame de beaucoup de personnes, qui déféroient trop à Calvin, & qui peu-à-peu se prévinrent avec raison contre ce Chef de la Réforme.

MEME REM. *Calvin fut si heureux, qu'encore qu'on ne voulût point prononcer* (à Berne) *sur sa doctrine, ni définir si elle étoit vraie ou fausse, on ordonna à Bolsec de se retirer hors du Pays.*

Beze le dit, & s'il dit vrai, c'est une preuve que Bolsec succomba uniquement, non par la bonté de la cause de Calvin, mais par le crédit de ce dernier. On ne voulut point décider si la *Doctrine de Calvin étoit vraie ou fausse*; c'est-à-dire, s'il avoit tort ou raison. J'ajoute que Bolsec, qui est tout aussi digne de foi que Beze, raconte le fait bien différemment dans sa *Vie de Beze*, au feuillet 29. Il y dit que Calvin, accusé par divers Ministres du Canton de Berne, fut cité à comparoître, & que lui Bolsec, *qui avoit été le premier promoteur de cette dispute, eut aussi commandement de se rendre à Berne*, de Thonon, où il exerçoit la Médecine: Que Calvin ayant appris son arrivée, quitta Berne, pour se retirer à Neuf-Chatel: qu'enfin les Magistrats de Berne firent défenses à tous leurs Ministres *de plus disputer sur ce point de la Prédestination*, &c. » Le pauvre Bolsec, ajoute-t-il, eut congé de s'en retourner à son » habitation de Thonon .... Et ce qu'écrit » Beze, que ledit Bolsec fut banni par le » Magistrat de Berne .... c'est un très évi» dent mensonge, tesmoings les Seigneurs » de Berne mesmes. Bien est vrai que Cal» vin, Beze, Viret, avec aucuns de leurs » dévots incessamment escrivoyent ... & » chascun jour redoubloient nouvelles im» postures contre Bolsec. De quoy lesdits » Seigneurs de Berne, trop importunés de » tant de calomnies, combien qu'ils fussent » bien informés, que tout cela ne procédoit » que de malévolence & de haine, pour se » délivrer de telles importunités, feirent » dire par un de leur Conseil, nommé » d'Ausbourg, qu'il feroit mieux audit » Bolsec de se retirer de leurs terres plus » loin de ses Adversaires ..... Car jamais » il n'auroit paix ni repos auprès d'eux. » Bolsec aquiessant à leur bon conseil, amia» blement, & avec leurs bonnes graces, » s'en alla en France «. Je sçais que ce témoignage de Bolsec est suspect; mais l'équité demandoit qu'on le citât, aussi bien que celui de son Adversaire.

REM. F. *Dans les Actes du Synode National de Lyon*, 1563. *on voit Bolsec parmi les Ministres déposés. Il y est appellé infame, faussaire, Apostat. Cela montre, que le Synode d'Orléans, trompé par l'extérieur de sa fausse repentance, l'admit au S. Ministère.*

Ce récit n'est point exact. I. Quand même il paroîtroit par le Synode de Lyon tenu en 1563. que Bolsec avoit été Ministre, il ne s'ensuivroit point qu'il eût été reçu par le Synode d'Orléans 1562. qui étoit un Synode National. Il auroit pû être reçu dans quelque Synode Provincial, & d'ailleurs les Actes de ce Synode ne parlent de lui en aucune manière. II. Il n'y a rien dans les Actes du Synode National de Lyon, qui prouve avec certitude, que Bolsec ait jamais été admis au Ministère. Son nom se trouve tout au plus deux fois dans ce Synode. Je dis, *tout au plus*, parce que dans le second passage on lit *Bolsac*, & non pas

(A) Le Sermon de ce jour-là, qui est le Vendredi, est encore aujourd'hui exposé à la censure particulière des Ministres, dans leur Corps. Mais dans ce tems-là, le Sermon du Vendredi étoit exposé à la censure publique dans le Temple; de sorte qu'après le Sermon il étoit libre à tous les Auditeurs de proposer au Ministre qui avoit prêché, leurs doutes & leurs difficultés.

Bolsec. Il pourroit bien s'agir d'une autre personne. C'est à ce *Bolsac* que le Synode donne les qualifications d'infame, *&c.* rapportées par Bayle. Le premier passage où Bolsec est nommé, est dans le *Chapitre des faits généraux*, Art. XII. sous ce titre : *Rôle des Coureurs* (A). Le second est dans le *Mémoire dressé pour le service des Eglises*, sous cet autre titre : *Rôle des Ministres déposés & vagabonds* (B). Il n'est pas certain que tous ceux, dont les noms paroissent dans ces listes, ayent été admis au Ministère. Il suffisoit qu'ils l'eussent exercé, soit qu'ils s'y fussent ingérés d'eux-mêmes, ou autrement. Le premier de ces deux sens, est celui qu'on attachoit au mot *Coureur*, & apparemment aussi à celui de *Vagabond*, comme on le peut voir dans le Synode de Poitiers 1560. Chapitre *des faits généraux*, Art. VI. & dans la *Discipline des Eglises Réformées de France*, Chap. I. Art. LIV. Il est assez probable que Bolsec étoit de ce nombre.

REM. G. Bayle y transcrit un passage de Beze, qui lui donne lieu de s'écrier contre Bolsec : *Quelle bassesse* ! *Quelle lâcheté* ! Bayle ne se souvenoit-il plus de ce qu'il venoit de dire à la Remarque A. que c'étoit dans beaucoup de Catholiques une *indignité* d'avoir ajouté foi *aux sottises les plus brutales, que Bolsec avoit vomies contre Calvin, contre Beze*, &c. Ne peut-on pas lui reprocher d'être tombé ici dans la même faute qu'il censure ? S'il ne croit pas que ce soit à lui une *indignité* d'admettre, sur la seule parole de Beze, la *sottise brutale qu'il vomit* contre Bolsec, par quelle règle de critique prétendra-t-il que c'est une *indignité à des Catholiques* de croire, sur la parole de Bolsec, que Beze étoit un Débauché, *qui reçut le loyer convenable* de ses impudicités, par la maladie infame qu'il gagna, suivant Bolsec (C) ?

REM. I. *Ses deux Histoires de Calvin & de Beze sont indignes de foi ..... Cela montre qu'il a dû être fort en colère, & qu'ainsi ce qu'il publia contre Calvin & contre Beze, doit être rempli d'un esprit de ressentiment, qui nous doit rendre suspectes toutes ses Historiettes.*

Bayle établissoit des règles admirables de critique. Il ne lui manquoit que de s'y conformer. Que répondroit-il à quiconque ramasseroit tout le mal, que Bolsec a dit de Calvin & de Beze, & qui en concluroit en objectant Bayle à lui-même : *Cela montre que Calvin & Beze ont dû être fort en colère, & qu'ainsi ce qu'ils ont publié contre Bolsec, doit être rempli d'un esprit de ressentiment, qui nous doit rendre suspectes toutes leurs Historiettes* ? C'est pourtant de Calvin, & sur tout de Beze, que Bayle tire presque tous les reproches qu'il fait à Bolsec ; de Beze, dis-je, dont on peut assurer avec justice que *jamais homme n'eut plus de besoin que lui de Procès verbaux, confirmatifs juridiquement de ce qu'il avance*, comme s'exprime Bayle, en parlant de Bolsec.

REM. K. *On prétend que Bolsec attendit à parler du supplice de Calvin à Noyon, que Bertelier ne fût plus en vie : marque évidente qu'il se vantoit à faux d'avoir vû l'acte entre les mains de Bertelier*, &c.

Pour un Professeur aussi célèbre en Philosophie qu'a été Bayle, il me semble que ce n'est pas raisonner avec justesse, que de tirer une conséquence *évidente* d'un simple, *on prétend*. Cette prétention est si hazardée que Bayle ignoroit (& je l'ignore pareillement) si Bertelier étoit mort lorsque Bolsec parla de la fleur de lys de Calvin. Si Bayle eût sçû que Bertelier n'étoit plus alors en vie, il n'auroit pas manqué de nous l'apprendre. Mais il avouë qu'il ne sçait en quel tems Bertelier mourut. Au reste, quand même il seroit certain que Bertelier étoit mort, avant que Bolsec eût publié l'acte du supplice de Calvin, le raisonnement n'eût pas été porté jusqu'à l'*évidence*. Nous examinerons à l'Article CALVIN, REM. Q. Ce qui regarde le supplice vrai ou faux de cet Hérésiarque.

BOMBERG. (DANIEL)

REM. A. *Il commença à imprimer en Hébreu à Venise l'an* 1511.

Bomberg ne commença de s'appliquer à l'étude de la Langue Hébraïque qu'en 1515. & n'imprima sa première Bible, qui est *in-folio*, qu'en 1518.

Voyez la *Bibliothèque Sacrée du P. Le Long*, Tom. 1. pag. 63.

BONCIARIUS. (MARC-ANTOINE)

Le P. Niceron, auquel je renvoye le Lecteur, a donné dans le 32e. Volume de ses Mémoires, un Article plus étendu de Marc-Antoine Bonciari. Mais je doute qu'il ait raison de dire que le pere de notre Auteur mourut le 1. Mars 1605. dans sa 65e. année. Lorsque celui-ci vint au monde le 9. Fevrier 1555. son pere n'auroit eu que 14. ans, ce qui n'est nullement vrai-semblable. Je crois donc qu'il y a ici une erreur chronologique.

(A) *Aimon*, *Actes des Synodes Nationaux*, Tom. 1. p. 37.
(B) *Ibid. pag.* 49.
(C) *Vie de Beze*, *fol.* 20. *verso*.

BONFADIUS. (JACQUES)

REM. A. *Il naquit à Salone.*

Il falloit dire à *Salo.*

REM. D. *Il fut condamné à être brûlé, d'autres disent qu'il fut décapité.*

» Ceux, dit M. de la Monnoye qui ont » écrit qu'il fut brûlé, & ceux qui ont » écrit qu'il fut décapité, ont tous raison. » Il fut décapité & ensuite brûlé. Tout ce » que ces Messieurs, qui sollicitérent pour » lui, purent obtenir, fut qu'il ne seroit » point brûlé vif. C'est ce que disent assez » clairement les Vers de Paul Manuce, » cités par M. Ménage :

» *Exprimitur tandem hoc invito à Judice, vivus*

» *Ne comburatur crepitanti deditus igni* «.

Pour moi, je suis persuadé que Bonfadius ne fut brûlé ni mort ni vif. Sa Lettre rapportée par Ménage, & citée par Bayle, suppose clairement que son corps ne devoit pas être brûlé, puisqu'il prie qu'on l'enterre dans l'Eglise de S. Laurent. *Sepelliranno il corpo mio in San Lorenzo.*

Sa mort arriva l'an 1560.

Bayle suit cette Epoque préférablement à celle du Ghilini, qu'il cite en marge, & qui fixe la mort de Bonfadius à 1551. Cette Epoque est pourtant beaucoup plus sûre, que celle de 1560. puisque la lettre de Bonfadius, écrite peu avant son supplice, se trouve dans un Recueil des Lettres, imprimées dès 1559. à Venise, chès Gabriël *Giolito de' Ferrari.*

Au reste, les *Annales de Genes* par Bonfadio, ont été insérées dans le 1. Tome des *Antiquités d'Italie de Grævius*, imprimé à Leyde, en 1704. *in-folio.*

Voyez l'*Anti-Baillet avec les Remarques de M. de la Monnoye*, Article LXXXIX.

BORE. (CATHERINE DE)

REM. A. *Erasme loue la beauté de cette fille.* Lutherus, *dit-il*, duxit uxorem, puellam MIRE' VENUSTAM. *M. Seckendorf trouve là beaucoup d'exagération à l'égard de la beauté. Personne n'est plus croyable que lui là-dessus. Disons donc que la femme de Luther n'étoit pas fort belle.*

On seroit curieux d'apprendre pourquoi M. Seckendorf, qui écrivoit plus de 150. ans après le mariage de Luther, est un Juge plus compétent de la beauté de la Religieuse que Luther épousa, qu'Erasme, qui en parloit dans le tems même.

MEME REM. *Mais faisons une réflexion sur les vuës artificieuses & malignes de ceux qui affectent de représenter cette Religieuse comme une très belle fille. Ils ont pour but de critiquer le choix de Luther, & d'en conclure qu'il étoit trop adonné à ses plaisirs*, &c.

Bayle fait ensuite une longue apologie de Luther, & tâche sérieusement de prouver que les Catholiques ont eu tort de blâmer le mariage de cet Hérésiarque avec une très belle fille. Mais il présume un peu trop de son éloquence & de la subtilité de son esprit, s'il prétend faire passer de justes & innocentes railleries pour *des vuës artificieuses & malignes.* Admirons la prudence de Bayle. Il ne lui échappe pas le moindre trait contre le mariage de Luther avec une Religieuse, qui avoit été enlevée de son Cloître avec plusieurs de ses Compagnes pendant la Semaine Sainte. Il trouve, au contraire, fort mauvais qu'on en rie, & déclare de sa pleine autorité les rieurs pour des personnes *artificieuses & malignes.* Combien de traits piquans n'auroient pas coulé de sa plume, s'il eût eu à parler de l'action d'un Catholique pareille à celle de Luther ? J'en fais Juge tous ceux qui ont lû avec un peu d'attention quelques pages de son Dictionnaire. Mais puisque Bayle, qui ne fait aucun scrupule de rire si souvent aux dépens des Catholiques, ne veut pas qu'ils se permettent le moindre trait de plaisanterie sur le mariage de Luther, on lui dira que, non seulement les Catholiques, mais tous ceux qui portoient le nom de Chrétien, avoient plus de sujet de gémir, que de rire d'un mariage si scandaleux. Aussi s'est-il trouvé des Protestans, qui ont eu assez de bonne foi pour le blâmer, comme on le peut voir à la Remarque G. où Bayle dit que *Luther fut décontenancé par les murmures que son mariage excita au dedans, & au dehors.* C'est-à-dire, parmi les Protestans, & parmi les Catholiques. On me permettra de rapporter ici une réflexion du Roi d'Angleterre sur ce mariage, dans sa Réponse à Luther: *Quale flagitium si designasses olim apud Romanos Ethnicos, & illa terram viva subiisset, & tu ad mortem usque verberibus esses multatus.*

BORRI. (JOSEPH-FRANCOIS)

REM. G. *La Reine de Suéde l'envoyoit quelque fois chercher en carosse*, &c.

La manière, dont Bayle s'exprime, porte à croire, que du vivant de la Reine de Suéde, il n'y avoit que cette Princesse, que Borri eût la liberté d'aller voir. Mais

Borri rendoit de tems-en-tems d'autres visites, s'il en faut croire Misson, qui dans une Lettre écrite de Rome le 30. Mars 1688. & par conséquent avant la mort de Christine, s'exprime ainsi: » Il (*Le Cavalier Borri*) n'est pas étroittement resserré, » & même on lui permet quelque fois de » venir dans la Ville, quand il y a des malades de qualité, qui désirent d'en être » visités «. *Voyage d'Italie*, *Tom. II. pag.* 31.

Voyez le second Tome des *Acta Litteraria* de Struve, & les *Aménités Littéraires* de J. G. Schelhom, Tom. V. pag. 141-163.

BOSC. (N. DU)

Il s'appelloit Jacques du Bosc, ou plûtôt *du Bosq*, comme il signoit son nom dans ses premières années.

REM. A. *J'ai oui dire que la Traduction des Sermons du P. Narni est de d'Ablancourt.*

Le P. du Bosc est certainement l'Auteur de cette Traduction qui parut au mois de Juin 1636. L'original ne fut imprimé qu'à la fin de 1632. & vraisemblablement les exemplaires n'en purent être portés à Paris avant 1634. Or d'Ablancourt, comme je le prouverai à l'Article PERROT, redevint Protestant, pour le plûtard au mois de Mai de cette même année; & il est difficile de se persuader que dans un si court intervale de tems, il ait pû traduire ce gros Ouvrage. On se persuadera plus difficilement encore, qu'il ait traduit les Sermons d'un Catholique, d'un Capucin, après avoir embrassé la Religion Prétenduë Réformée.

Voyez la *Bibliothèque du Richelet*.

BOSQUET. (FRANCOIS)

Il mourut le 24. Juin 1676. dans sa 63e. année.

Bayle, à la fin de la Remarque B. renvoye à l'Article MARTINI, REM. A. où il dit, & avec raison, que *M. Bosquet, lorsqu'il foüilloit à Toulouse dans tous les coins de la Bibliothèque du Collége de Foix environ L'AN 1620. lut, & copia quelque chose du* Pugio *de Martini*. Ne devoit-il pas faire attention qu'un homme qui en 1620. s'appliquoit à de semblables recherches, ne pouvoit être un enfant de sept ans, & par conséquent que M. Bosquet ne pouvoit être né en 1613? Ce dernier, en cette année étoit au Collége de Foix avec M. de Marca, qui en sortit l'an 1615. (A) M. de Marca étoit né l'an 1594. D'ailleurs M. Bosquet dans la Préface de ses Notes sur les Lettres d'Innocent III. imprimées en 1635. fait entendre qu'il avoit composé ces Remarques depuis plus de dix ans. Paul Dumay, dit-il, ayant donné en 1625. quelques Lettres d'Innocent III. ce projet fit souhaiter que l'on publiât toutes les Lettres de ce Pape, qui se trouvoient dans la Bibliothèque de Foix à Toulouse. Il y eut même pour cela un ordre du Roi. *Tunc Amicorum hortatu permotus, quæ ANTEA in hoc libro pervolvendo adnotassem, collegi.* M. Bosquet avoit donc composé ses Remarques sur les Lettres d'Innocent III. avant l'Edition de M. Dumay, Conseiller au Parlement de Dijon, publiée en 1625. sur une approbation du 24 Janvier 1624. L'origine de l'erreur sur l'âge de M. Bosquet, vient sans doute de ces paroles de Gariel dans son Histoire des Evêques de Montpellier (B): *Epistolas Innocentii III. anno ætatis suæ 22. eruditissimis Notis illustravit* (*Bosquetus*). D'où l'on a conclu que ce Prélat étoit né en 1613. puisque cet Ouvrage parut en 1635. Mais il faut considérer que ce passage regarde la composition de ces Remarques, que l'Auteur déclare avoir faites plus de dix ans auparavant, & dont l'impression ayant été commencée en 1628. ou 1629. ne fut finie, je ne sçais pourquoi, qu'en 1635. Ces raisons me portent à croire que M. Bosquet étoit né vers le commencement du XVII. Siécle. Aussi le Journal des Sçavans du 31. Août 1676. dit que l'*âge déja fort avancé* de ce Prélat, ne lui permit point de donner au Public les 10. 11. & 12. Livres des Lettres d'Innocent III. ce qui ne sçauroit convenir à un homme mort dans sa 63e. année.

Dans la nouvelle Edition de la *Gallia Christiana*, Tom. 6. col. 575. il est dit que M. Bosquet naquit le 28. de Mai 1605. & à la col. 822. qu'il mourut le 24. de Juin 1676. âgé de 71. ans.

REM. A. *Il mérite d'être mis dans la liste des Enfans celèbres de M. Baillet.*

Bayle se trompe, & son erreur est une suite de la précédente.

MEME REM. *Je suis sûr que* l'Historia Gallicana *est postérieure à l'an* 1633. *& à celle des Papes d'Avignon.*

Les Vies des Papes d'Avignon, sont véritablement antérieures à l'Histoire de l'Eglise Gallicane; mais ce dernier Livre n'est pas postérieur à 1633. puisqu'il parut cette

(A) Baluze, Vie Latine de M. de Marca, p. 16.

(B) Imprimée in-folio en 1665.

même année fur un Privilége de 1632.

Voyez le 12e. Volume des *Mémoires du P. Niceron*, & le 6e. Tome de la *Gallia Christiana* imprimé en 1739. col. 575. & 821. où l'on trouve un bel & juste Eloge de ce Prélat. Les Sçavans Auteurs, après avoir indiqué ses Ouvrages (*col.* 822.) ajoutent en finissant : *Alia bene multa majoris molis opera posteris transmittenda nepotibus legavit, in iis lucubrationibus non nullas de Privilegiis & Immunitatibus Ecclesiæ Gallicanæ, & Annotationes in universum Jus Canonicum. Ab omnibus Eruditis honorificentissimè ubique passim appellatur.*

BOSSULUS. (MATTHIEU)

Il étoit Parisien.

Quelques Ecrivains prétendent qu'il étoit de S. Denys près de Paris, & que son nom François étoit *le Bossu*. Mais j'ai lû dans les Mémoires manuscrits d'un Auteur contemporain, que *Bossulus* étoit Italien. En effet, on ne peut guère douter que son nom ne soit le *Bossolo* des Italiens latinisé. Bossulus avoit une si grande opinion de sa latinité, qu'il disoit souvent, qu'il n'avoit jamais vû que deux hommes, qui parlassent bien Latin; le P. Fronton du Duc, Jésuite, & lui.

Du Boulay nous apprend une particularité sur *Bossulus*, tirée des Régistres de l'Université de Paris; sçavoir que *Bossulus* se rendit suspect d'Hérésie. *Rector, IV. Octobr.* 1572. *declamavit in quemdam Bossulum in Collegio Cenomanensi actu regentem, de Heresi suspectum.* Il fut condamné par contumace le 10. du même mois : *XII. Febr.* 1573. *Bossulus, Dionysio Fano oriundus, eloquentissimus & doctissimus, &, ut aiebant, Caroli Hispaniarum Principis Præceptor, mortuo Carolo Lutetias rediit, ubi cum summa omnium admiratione Philosophiam cepit profiteri. Sed quoniam cum Gasparinis*, (les Huguenots, dont l'Amiral, Gaspard de Coligny, étoit regardé comme le Chef) *familiarius versaretur, eorumque causam audaciùs amplecti videretur, territus internecione aliorum latuit* (à la S. Barthelemy 1572.) *à Rectore in jus vocatus. Tunc statutum, nisi ipse se purgaret, omni privilegio & munere Universitatis privaretur. Quare pacatioribus rebus, postulat restitui .... Statutum est audiendum Bossulum, & Rectorem, à quo fuerat delatus .... Aliquot diebus post .... adfuit Bossulus cum magna Scholasticorum multitudine : tum elegantissimam orationem, sine fuco tamen, & magno apparatu habuit, qua se & Catholicæ & Orthodoxæ Fidei semper addictum demonstrare conatus est*, &c. *Hist. de l'Univ. de Paris.* Tom. VI. pag. 731. Il paroît que cette affaire n'eut point de suite.

Parmi les Manuscrits du Collége des Jésuites de Paris on conserve le suivant : *Matthæi Bossuli Scholia in Lib. III. & V. Institut. Orat. Quintiliani.*

BOSSUS. (MATTHIEU)

REM. C. *Il composa plusieurs Livres*, &c.

Son Dialogue, *de veris ac salutaribus animi gaudiis*, parut en 1491. Ses premières Lettres, au nombre de 465. accompagnées de six Sermons, furent imprimées a Boulogne en 1483. sous le titre de *Recuperationes Fesulanæ.*

Le Président *Chassané*, dont Bayle parle dans cette même Remarque, s'appelloit Barthelemy *de Chasseneuz.*

Voyez la *Bibliotheca mediæ & infimæ Latinitatis* de Fabricius, *le Commentaire de Casimir Oudin sur les Ecrivains Ecclésiastiques*, Tom. 3. col. 2717. & le 28. Volume des *Mémoires du P. Niceron.*

BOTEREIUS. (RODOLPHE)

Il s'appelloit *Bouthrays*, & il naquit à Chateaudun vers 1552. Il étoit Avocat au Conseil, Catholique, Royaliste au tems de la Ligue, & marié. Nicolas Bourbon, de l'Oratoire, assûre dans des Mémoires manuscrits que j'ai lûs, & qui portent pour titre, *Borboniana*, que Bouthrays laissa deux filles, & qu'il parloit fort bien Latin. Le mérite de Bouthrays s'est fait connoître par vingt Ouvrages, ou environ, qu'il a donnés au Public. Le P. Le Long n'en a connu que 12. encore n'en parle-t-il pas assez exactement. Après avoir cité quelques Eloges de la Ville d'Orléans, au nombre 14918. de sa Bibliothèque Historique de la France, il dit au N°. suivant : *Les mêmes Panégyriques en François sous le titre de Recueil de Poëmes & de Panégyriques de la Ville d'Orléans. Par... Raoul de Bouthraye.* Tout ce Recueil est en Latin, à l'exception du titre qui est en François. De plus au même N°. 14918. il dit : *Rodolphi Boterei Aurelianensis*, &c. Il falloit dire, *Aurelia*. C'est le titre de son Eloge en Vers Latins de la Ville d'Orléans. Ses autres Eloges de Paris, de Chartres, & de Chateaudun, sont aussi en Vers Latins. Dans son *Aurelia*, qu'il mit au jour en 1615. il promettoit à la pag. 38. de semblables Poëmes sur les Villes de Lyon, Rouen, Toulouse, Bourdeaux, *alias*-

que urbes æque claras. Je ne sçais si ces Pièces ont été imprimées. Je crois que les premiers Vers, qu'il donna au Public, consistent en un Distique Latin inséré l'an 1582. dans les Figures de la Bible du petit Bernard. Sa seconde production, si je ne me trompe, est une Élégie de 86. Vers François, à la louange d'Antoine du Verdier, imprimée en 1585. à la tête de la Bibliothèque Françoise de cet Auteur. Son Histoire de Louis XIII. n'a pas vû le jour, à la réserve de deux morceaux, dont l'un parut *in*-8°. en 1621. à Paris sous ce titre : *Ludovici XIII. Quadrimestre Itinerarium ab Oceano Neustriaco ad montes Pyrenæos an. 1620. Rodolphus Boterius collegit ex tertio Tomo Annalium, ac seorsim publicavit.* Le P. Le Long, au *N°.* 8709. cite l'autre morceau sous ce titre : *Véritable récit de ce qui s'est passé au second voyage du Roy en 1622. Par Raoul Bouthrays. in*-8°. *Paris*, 1632.

Voyez le 37e. Volume des *Mémoires du P. Niceron.*

BOUCHET. (JEAN)

On trouve dans le 27e. Volume des Mémoires du P. Niceron un Article de Bouchet, beaucoup plus exact & plus étendu que dans le Dictionnaire critique. C'est pourquoi je me contenterai de suppléer aux omissions de ce Pere.

Bouchet, *dès le vivant de Charles VIII. & par le commandement de ce Prince avoit translaté de Latin en François la Légende de Madame Ste. Radegonde.* C'est qu'il nous apprend dans l'Epitre Dédicatoire de son *Histoire & Chronique de Clotaire I.* qu'il fit imprimer en petit *in-folio* l'an 1517. La *Légende*, qui est à la fin, fut la première production de Bouchet, en 1498. au plûtard.

L'Amant transi sans espoir parut en 1500.

Les *Angoisses & Remédes d'Amour* en 1501.

Je ne sçais en quel tems furent imprimés pour la première fois les *Regnards traversans les périlleuses voyes des folles fiances du monde.* Mais cet Ouvrage n'a vû le jour qu'après les deux précédens, quoiqu'en ait pensé le P. Niceron. Bouchet ayant remis au Libraire Verard le Manuscrit de ses *Regnards traversans*, &c. celui-ci craignant que le nom d'un jeune homme peu connu, ne fût un obstacle au débit du Livre, le publia sous le nom de Sébastien Brandt, Auteur d'un Livre Latin, dont la Traduction Françoise en Vers, sous le titre de la *Nef des Fols du monde*, imprimée en 1497. avoit été fort bien reçue du Public. Le Libraire ayant fait des additions & des retranchemens à l'Ouvrage de Bouchet, ce dernier le fit assigner pardevant le Lieutenant Civil. Vérard, pour empêcher la poursuite de cette affaire, donna quelque argent à Bouchet, qui nous apprend cette particularité dans l'Epitre II. de la seconde Partie de ses *Epitres Morales.*

Les Loups ravissans, autrement le Doctrinal Moral, in-8°. mêlé de Prose & de Vers, imprimé à Poitiers, en 1505. M. de la Monnoye a confondu cet Ouvrage avec les *Regnards traversans* (A).

Le Labyrinthe de Fortune, en Vers, fut imprimé en 1522. *in*-8°. à Poitiers. On lit à la fin une *Epitre envoyée par l'Acteur* (l'Auteur) *à R. Père en Dieu, Frère Jehan d'Anton, Abbé d'Angle & Chroniqueur du feu Roi Louis XII.* dans laquelle Bouchet nous apprend qu'il se plaisoit autrefois à

Composer Lais, Rondeaux & Comédies,
Sonnets, Chansons, Histoires, Tragédies ....

Mais que *la pauvreté lui avoit depuis ôté la plume de la main en lui disant, il faut aller ailleurs pour vivre* ; c'est-à-dire, au Palais. Cependant, ajoute-t-il, en prenant sur mon sommeil, j'ai trouvé du tems *pour faire Prose & Vers*, & ensuite :

Encore reste à correction prendre
De toi, qui me as cest art voulu apprendre
Quant à la fourme & langage François,
Ordre & mesure - - - - - - -
Je te pry donc, mon Révérend Seigneur,
Mon Directeur, mon Maître & Enseigneur,
Que ton plaisir soit voir mon petit œuvre, &c.

D'Anthon avoit enseigné la Poësie Françoise à Bouchet avant 1500.

BOUCHIN. (ETIENNE)

A la tête de ses *Plaidoyés*, & de son *Magistrat parfait*, il prend le titre de *Seigneur de Varennes.*

Avant 1632. il résigna sa Charge de Procureur du Roi, & il devoit être alors assez vieux, puisque dans l'Epitre Dédicatoire de ses Plaidoyés, datée du 1. Mars 1620. il dit qu'il a exercé cette Charge pendant 20. ans. Il vivoit encore en 1635. année où parut l'*Indice Armorial* de Louvan Géliot, que Bouchin honora de 24. Vers Hendécasyllabes insérés à la tête de ce Livre.

(A) *Notes sur les Auteurs déguisés de Baillet*, Part. III. Chap. V. p. 381. Edit. de Paris, *in*-4°.

Son frère Jean Bouchin, Avocat, mit un Distique au-devant des *Plaidoyés*, & son fils Claude, six Distiques Latins, & trois Grecs à la tête du *Magistrat parfait*. Outre ces deux Ouvrages, Bouchin est Auteur des *Discours consolatoires sur les longs soupirs & trop fréquentes larmes causées par la mort de M. de Termes, Grand Ecuyer de France. A Dijon*, 1622. *in*-8°. Je ne sçais si le titre de cet Ecrit devoit entrer dans la Bibliothèque du P. Le Long; mais il ne s'y trouve pas. Ce Père s'est contenté de citer *les Antiquités de Beaune*, insérées dans le quatrième Plaidoyé de Bouchin, qu'il appelle mal *Bouchain*.

Je suis un peu étonné que Bayle, ayant à choisir dans les Ouvrages de Bouchin, tant d'endroits qui servent à caractériser cet Auteur, & le génie de son siècle, il se soit borné à quelques passages des moins curieux. J'espère que les Additions suivantes ne déplairont pas.

A la tête des *Plaidoyés*, & du *Magistrat parfait*, on voit les Armes de l'Auteur avec son nom tourné en Anagramme : *STEPHANUS BOUCHIN. HINC NATUS PHOEBUS*; & au bas, ces hémistiches :

PHŒBO SUA SEMPER APUD ME
MUNERA SUNT LAURI.

Bouchin aimoit les allusions. Car dans son Epitre Dédicatoire à M. Brulart, Premier Président du Parlement de Dijon, il dit que ce Magistrat » a un même éclat, » & une même harmonie dans le Sénat, » que le Soleil, qui toujours BRULE » ET ARD, tient entre les Planètes & » les Etoiles; du moins autant que la Lune » en a sur les moindres lumières :

» *Brularti micat inter omnes*
» *Præsidis Sydus, velut inter ignes*
» *Luna minores* «.

Jamais Auteur n'eut une aussi furieuse démangeaison de citer. On croiroit volontiers que c'est lui qu'a eu en vuë Perrault dans ce passage : » Quand on ouvre un Livre » de ce tems-là, on a de la peine à juger, s'il » est Latin, Grec, ou François, & laquelle » de ces trois Langues, est le fond de l'Ouvrage, que l'on a brodé des deux autres » (A). Ils étoient si aises d'insérer du Latin » dans leur François, que lorsqu'ils n'avoient » pas de beaux passages, ils y mettoient » au moins de petites particules Latines » qu'ils regardoient comme des pierres p » des diamans, qui semés çà & là dar » Discours, lui donnoient à leur gré un » éclat & un prix inestimable. Voici comment un Avocat commença son Plaidoyer » en parlant pour sa fille : Cette Fille mienne, Messieurs, est heureuse, & malheureuse tout ensemble; heureuse, *quidem*, » d'avoir épousé le Sieur de la Hunaudière, » Gentilhomme des plus qualifiés de la Province; malheureuse *autem*, d'avoir pour » mari le plus grand chicanneur du Royaume, qui s'est ruiné en procès, & qui a » réduit cette pauvre femme à aller de porte » en porte demander son pain, que les » Grecs appellent *ton arton* (B) «. Ce Portrait semble fait exprès pour Bouchin. *Réquisitions, inquam, inciviles*, dit-il à la pag. 78. de ses *Plaidoyés*. Il ne faudroit pas faire de longues recherches pour trouver dans ses Ouvrages tous les traits de ce Tableau.

» Ce riche torrent d'éloquence, s'écrie-» t-il ailleurs (C), qui vous comble d'admiration & de merveille, a tel & semblable » pouvoir sur les plus foibles & grossiers esprits qui vous écoutent, que les rayons » du Soleil avoient sur la Statuë de Memnon; laquelle, bien qu'elle fût d'une » pierre fort dure, *tamen ubi radiis Solis » icta esset, vocalem sonum reddebat* «.

Cela est presque aussi galant que le discours de Thomas Diafoirus à sa Maîtresse : « Mademoiselle, ne plus ne moins » que la Statuë de Memnon rendoit un » son harmonieux, lorsqu'elle venoit à » être éclairée des rayons du Soleil, tout » de même me sens-je animé d'un doux » transport à l'apparition du Soleil de vos » beautés «.

L'Auteur a bien prévu qu'on tourneroit en plaisanterie ses énormes citations; car il commence la Préface de ses Plaidoyé en disant qu'il » ne doute point que [illegible]el-» que févère Censeur, qui aura le g[illegible]t dé-» pravé, & la gorge toute char[illegible] de pi-» tuite, quelque passe médisa[illegible] aux dents » jaunastres, blâmera peut[illegible] de la longue » suite des Auteurs, & [illegible] fréquentes allé-» gations des Poëtes [illegible] & François qui » y sont. Mais, co[illegible]uë-t-il, je lui répon-» drai avec Pind[illegible] que celui, qui n'entend » pas volont[illegible] parler des Muses, & a à » dégoût l[illegible] sciences, est haï de Jupiter; » [illegible] autre Pyrenée, qui à faute » qu'il ne peut suivre les Muses, & se » d[illegible]roit le col s'il l'entreprenoit; & s'il » [illegible] que j'aye pris l'effort en quelques [illegible]ieux, qu'il sçache que ç'a été de fait & » d'avis. . . . . Prenez donc ces Plaidoyers, » plûtôt pour un recueïl doux & serré de

Ovid. 5. Metam. Fab. 4.

[illegible] à celui

(A) Ce passage de Perrault a peut-être d[illegible] occasion que de la Bruyère, cité par Bayle à la Rema[illegible] venus de la part

(B) *Parallèle*, Tom. 1. p. 56. Je d[illegible] l'Edit de Pacification [illegible] doux Conseillers du Parlement de [illegible] & une Harangue, qui du Roi à Dijon, pour faire e[illegible]tion en 1576. y prononcérent a[illegible] commençoit ainsi : » Messieurs, ayant plû au Roi de nous » envoyer en cette Province pour l'exécution de la Paix, » *quam Græci vocant* Ἀμνηστίαν, *nihil antiquius duximus*, » que de venir *in locum hunc ornatissimum* «. Toute la Pièce, qui étoit du même goût, est insérée sur les Régistres du Palais.

(C) *Epit. Dédic. des Plaidoyés.*

» de diverses fleurs, que pour un espineux » & litigieux avis de conteste «. S'il a crû par là se mettre à couvert de la raillerie, il s'est fort trompé. Qui ne riroit, par exemple, en lisant à la pag. 102. de son troisiéme Plaidoyé *contre un fils accusé criminellement par son père*: « O! qu'il voudroit » bien avoir trouvé cette petite pierre lon» gue & ronde, qui vient au pays de Phry» gie en la montagne de Sipile; laquelle » quiconque avoit trouvée & portée au » Temple de Cibèle, il étoit puis après » rendu aimable à son père & à sa mere: » *Maxima pietate erga parentes afficiebatur, eosque in posterum summa observantia colebat; licet antea impius erga illos extitisset, violentis etiam manibus in eos ejectis* «.

Aristoteles, Lib. de mirabilibus rebus.

Il a fait venir, je ne sçais comment, dans son quatriéme Plaidoyé, les Antiquités de la Ville de Beaune, sa Patrie. L'Auteur de la *Bibliothèque de Bourgogne*, dit que Bouchin traite ce sujet avec emphase, & en Rhéteur. Pour moi, il m'a paru, qu'il le traite en vrai Pédant, & en digne original de *Mathanasius*, pour ne pas dire, en extravagant.

Ce Plaidoyé *pour un vigneron condamné en l'amende, à cause qu'il avoit dérobé de la paste propre à faire du pain, en tems de famine*, commence par le bonheur des Siciliens, chez qui Cérès voulut fixer sa demeure. L'Auteur fait ensuite un parallèle de cette fausse Divinité du Paganisme avec la Sainte Vierge, *Princesse des bleds, puisque c'est elle qui nous a produit ce beau froment, son Fils bien aimé, lequel nous est donné sous les espèces de froment pour rassasier nos ames*. Il loue ses compatriotes sur la prudence qu'ils ont eue de choisir la Sainte Vierge pour leur Patrone, & de lui dédier *leur principale Eglise desservie par 32. Chanoines & autant de Chapelains, beaucoup plus dévotieux & plus benins, que les Prestres, Religieux & Ministres du Temple de la Ville d'Eleusine, voire même, que la Religieuse Theano, Fille de Menon, qui s'opposa au Decret fait par les Athéniens pour maudire & détester Alcibiades; disant qu'elle étoit Religieuse pour prier & benir, non pas pour détester & maudire.*

Plutar. en la Vie d'Alcib. n. 13.

» La Charité, ajoute-t-il, est telle dans » l'Hôpital de Beaune, soit au Service con» tinuel que rendent 20. Sœurs Religieuses, » & quatre Converses autant chastes & pu» diques que les Prestresses de Cérès appel» lées *Melisses* du nom Grec de l'Abeille » ΜΈΛΙΣΣΑ, tant ennemie de l'impudi» cité, soit en la visite gratuite des Méde» cins, soit aux médicamens & alimens » nécessaires qui se donnent libéralement » aux malades, que l'on ne doit pas croire » qu'en l'Isle d'Esculape, & au Temple » d'icelui où les Romains envoyoient » leurs serviteurs malades & languissans, » on y en ait autrefois exercé une plus » grande «.

Pindar. Pith. Od. 4.

Sueton. in Claud.

Aristoph. in Pluto.

Il ne craint pas d'avancer que Beaune est la *Bibracte* des Anciens. Ce qui lui donne occasion de réfuter vivement un Auteur qui n'étoit pas de cette opinion. » Au premier livre de César, chap. 5e. dit » Bouchin, suivant la cotte de Blaise de » Vigenère, la plume d'or, duquel le rend » aimé & admiré de tout le monde, Beau» ne est qualifiée la meilleure & la plus ri» che Ville de toute la Seigneurie d'Autun. » *Bibracte Oppidum Æduorum munitissimum ac copiosissimum*. Ainsi l'a-t-il traduit, » comme ont fait ceux qui ont mis la main » au Trésor de la Langue Latine, & mê» mement ce docte Passerat, Professeur du » Roi en l'Université de Paris; & non pas » *Beuvret*, suivant que la plume de plomb » de l'un de nos voisins, envieux de notre » bonheur, étranger de Nation, & auquel » il eût été plus séant de dire son breviaire, » l'a osé écrire. Car ceux, qui auront vû » & considéré le terroir & l'assiette de » Beuvret, jugeront facilement, que l'on » ne sçauroit trouver parmi ces rochers » place propre, & assez grande circon» férence en laquelle l'on ait pû bastir une » Ville si grande & si copieuse que César l'a » descrit en sesdits Commentaires; toutes » lesquelles particularités de *munitissimum & copiosissimum* se rencontrent en la » Ville de Beaune, en laquelle (outre ce » quelle est grandement forte & bien mu» nie de Tours & gros Boulevars:

Barole, Doyen de Châlon.

» *Firmataque Turribus altis.*

» *Mœnia*)

Ovid. Epist. 15.

» Il y a de larges & profonds fossés, de» dans lesquels les Habitans ne nourrissent » point de lièvres, comme les laîches & » paresseux Corinthiens. Comment donc » ce Resveur l'apelle-t-il Ville d'hier «?

Pari. Helena. Plutar. en la Vie de Lysander, n. 11.

Je ne sçais si ce livre du Doyen de Châlon a été imprimé. Le P. Le Long n'en a point parlé dans sa Bibliothèque des Historiens de France. Je ne sçais pareillement si ce Doyen a répondu à Bouchin; mais j'ai un Exemplaire des *Plaidoyés* à la tête duquel on trouve le nom d'un *Jean Barole*, qui à l'endroit où Bouchin dit qu'*il y a de larges & profonds fossés dans lesquels les Habitans ne nourrissent point de lièvres*; a écrit ces paroles: *Si on n'y nourrit point de lièvres, on y nourrit de gentils Rossignols d'Arcadie, de même que dedans toute la Ville: de quoi l'Auteur peut faire foi tout le premier.*

Après avoir fait une magnifique description de Beaune, que sur sa parole on prendroit pour une des plus considérables Villes de France; Bouchin revient à l'objet de son Plaidoyé pour s'en écarter aussitôt.

Il

Il exagère l'infortune de ce misérable Vigneron pour lequel il parle. » Il n'avoit pas, » dit-il, où employer sa charue, bien dissemblable à celle de diamant, que Æetas, père » de Médée, donna à Jason pour labourer » le champ, où il avoit semé les dents du » Dragon défait par Cadmus. Sa femme » n'avoit ni chanvre, ni coton, pour mettre » en besogne sa quenouille, qui n'étoit que » de canne, & qu'elle souhaitoit plusieurs » fois être semblable à cette quenouille d'or » émaillée tout à l'entour, qu'Alcandre, » femme de Polybus Thébain, donna à » Héléne, à son retour de Troye. Les Bestes, qu'il tenoit à commande, estoient » en petit nombre;

Homer. Odyss. 4.

» *Pauperis est numerare pecus.*

Ovid. 13. Met.

» Ses brebis ne rapportoient pas trois fois » l'année, comme font les méres ouailles » comues de Lybie. Ses poules ne faisoient » pas des œufs deux fois le jour, comme » celles dont parle Pline. Ses Jumens n'étoient pas pleines de douze poulains, » comme étoient les cavales d'Ericthone, » le plus riche de tous les mortels. La Truye, » qu'il avoit seule, & à commande, ne faisoit d'une ventrée trente cochons, comme » celle qui apparut à Enée au bord du Tybre, & n'a jamais peu s'engraisser par » faute de glands, & que les eauës de ce » pays n'ont pas la vertu d'entretenir la » graisse, comme l'eau noire, qui provient » de la Fontaine Aréthuse. Les Arbres » fruictiers de son petit jardin,

Homer. Odyss. 4. Plinius, Lib. 10. cap. 53. Homer. Iliad. 7. Virgil. 8. Æneid. Homer. Odyss. 13.

» *Quem vimina pauca,*

» *Et calamo redimita levi muniebat arundo,*

Virgil. in Moreto.

» ou étoient stériles, ou battus du mauvais » vent, car ils rapportoient fort peu, étant » bien dissemblables à ceux du Roi Atlas, » dont les feuilles & les fruits étoient d'or:

» *Arboreæ frondes, auro radiante nitentes,*

» *Ex auro ramos, ex auro poma tegebant.*

Ovid. 4. Meta. Fab. 17.

» Ils ne ressembloient pas à cet arbre, qui » étoit en Cypre, en une terre, que les » Paysans appelloient Damascéne, ancien » Domaine du Temple de la Déesse Cythérée, lequel étoit chargé de feuilles & de » pommes d'or,

» *Fulvo ramis crepitantibus auro.*

Idem, 10. Met. Fab. 11.

» Les prés, les terres, & les bois ne rapportoient rien.

» *Non prata viridi lætâ facie germinant,*

» *Nec adulta leni fluctuat zephyro seges,*

» *Non ulla ramos silva pomiferos habet.*

Senec. in Herc. fur. Act. 3.

» Et toutefois l'on n'avoit porté par cette » contrée l'image de Diane, laquelle, au » dire des Palléniens, rendoit les arbres » par où on la passoit stériles, & y faisoit » avorter les fruicts. Tellement que lui, & » sa famille, sont réduits en nécessité; » mais pourtant ils ne treuvérent aucuns,

Plutar. en la Vie d'Aratus, n. 8.

» *Qui dapibus mensas onerent, & pocula ponant.*

» Sa Table n'a le dos chargé de mille plats,

» Exquisément fornis de morceaux délicats.

Virgil. 1. Æneid. Garnier en son Hippol. Act. 3.

» Pas même des viandes ordinaires à telles » sortes de gens,

» De chair de porc par le sel endurci,

» Les gros quartiers, & les jambons aussi,

» N'étoient pas là pendus pour leur usage;

» Mais seulement le rond d'un vieux fourmage,

» Par le milieu traversé d'un genet,

» Et tout auprès un vieux fagot d'Aneth ».

Traduit du Moretum de Virgil. par du Bellay.

Il continue encore pendant quelques pages sur le même ton.

Je ne dirai qu'un mot de son cinquiéme Plaidoyé *touchant la préférence des créanciers & personnes privilégiées sur la vente des meubles délaissés par un Ecclésiastic.* Il n'y a sorte d'extravagances, qu'il ne débite dans ce Plaidoyé, où il est question de sçavoir si les Cordeliers de Beaune, chez qui un Ecclésiastique avoit choisi sa sépulture, devoient être payés avant le Médecin & l'Apoticaire. Il compare cet Ecclésiastique à tous les Héros Grecs & Romains, qui ont marqué de la préférence pour un certain genre de mort. Il dit que, si le défunt a voulu être inhumé, *ce grand Monarque Cyrus a eu autrefois ce même désir,* & il cite un long passage de la Cyropédie. Les Cordeliers ne doivent point, selon lui, être frustrés de la rétribution de cet enterrement, parce que *la grande maladie qui s'engendra au camp du Roi S. Loys combattant contre les Sarrazins l'année 1254. & qui fut la plus cruelle, la plus vilaine & la plus contagieuse, que l'on pourroit imaginer n'arriva que par faute d'avoir de bonne heure enterré les morts :*

Paradin, div. 2. des Annal. de Bourgon.

Silvis, agrisque, viisque,

Corpora fœda jacent, vitiantur odoribus herbæ.

Ovid. 7. Met.

Parce que *la principale cause de la peste qui arriva à Rome pendant le Consulat de Publie Horace, & Sexte Quintilie, fut reconnue provenir de la corruption de l'air causée de la puanteur des corps morts, que l'on négligeoit de brusler ou enterrer.* Il s'étend fort au long sur la nécessité de la sépulture, comme si le gain de la cause en dépendoit. Enfin j'ose dire, qu'après avoir lû ces Plaidoyés, on ne doit rien trouver d'extraordinaire dans *Mathanasius.*

Dion. Halic. Lib. 10. Antiq.

Quoique *le Magistrat parfait* soit un peu moins chargé de citations, il ne laisse pas d'en contenir un nombre très considérable. Je me contenterai de citer un seul passage de ce Livre, où l'Auteur fait encore reparoître sur la scéne la Statue de Memnon, à la vérité d'une manière un peu plus ingé-

rieuse. En parlant des Magistrats, qui se laissent corrompre par argent, il dit qu'» ils » se tournent & meuvent par l'or, comme » certaines fleurs par le Soleil, & que l'or » & les présens les prennent à la pipée.

Ovid. 4. Met. Fab. 8.

» *Sic avidis fallax indulget piscibus hamus,*

» *Callida sic stultas decipit esca feras.*

Martial. Lib. 1. Epigr. 136.

» Semblables à la Statue de Memnon, ils » ne rendent les oracles de leurs jugemens, » que par les rayons de ce Soleil .... Ils se » peinent de jour & de nuit pour penser » rencontrer ce Rameau d'or, qui les con- » duira comme Enée droit aux Enfers «.

Virgil. 6. Æneid.

Je ne puis m'empêcher de rapporter ici un Sonnet singulier, inséré à la tête de cet Ouvrage, & composé par un Avocat de Beaune, Ami de l'Auteur.

» A MONSIEUR BOUCHIN,

» en l'honneur de ses Ecrits faits en faveur » des Muses.

» BEAUNE, chéri terroir, agréable séjour,
» Tu t'es jadis vanté par ta liqueur divine,
» Et l'or de tes Espics, que Cérès Eleusine,
» Et ce bon Dieu Bacchus t'aimoient d'égal amour.

» Il est vrai, le Soleil en son céleste tour,
» Gallopant par le Ciel dès l'Aurore rosine,
» Jusques à son coucher dedans l'onde marine,
» N'a rien vû de pareil à ton petit contour.

» Ore on ne doit chercher le Parnasse
» en la Grèce :
» Il faut pour le trouver, que dans BEAUNE on
» s'adresse ;
» Les Pégasides sœurs ont fait choix de ces lieux,
» C'est toi, digne BOUCHIN, d'éternelle
» mémoire
» Qui fais que ton pays retentit plein de gloire,
» Méritant que ton nom soit écrit dans les Cieux «.

C'est donc avec justice que Bayle blâme la profusion des passages Grecs & Latins cités dans les Ecrits de notre Auteur. Mais il auroit poussé plus loin la raillerie, s'il avoit sçû que Bouchin ne sçavoit pas le Grec. J'ai lû dans quelques Mémoires manuscrits de ce tems-là, dit l'Auteur de la *Bibliothèque de Bourgogne*, qu'il n'entendoit pas un mot de cette Langue, & qu'il faisoit enchasser par une personne habile les passages Grecs qu'il citoit.

Bayle a-t-il raison de demander *si l'on sçavoit le Grec dans la petite Juridiction de Beaune*? L'étude de cette Langue n'étoit peut-être alors guère moins commune, que ne l'est aujourd'hui l'étude de la Langue Latine. On pouvoit compter dans Beaune plus d'un Sçavant très versé dans la Langue Grecque ; comme François Juret, Guillaume Pasquelin, *&c.* témoin encore plusieurs Vers en cette Langue insérés à la tête des Ouvrages de Bouchin par quelques Gens de Lettres de cette Ville, tels que le fils de l'Auteur, & le même Pasquelin, Ex-Jésuite & grand Adversaire de la Société, à laquelle, avant que de mourir, il donna des témoignages solides de réconciliation.

Je doute que Bayle à la Remarque A. ait censuré justement Bouchin, qui dans son sixiéme Plaidoyé, au sujet d'*un charivary donné à une femme, qui s'étoit mariée incontinent après le décès de son mari, commence par louer les veuves qui ne se remarient point. Il passe ensuite*, dit Bayle, *à déclamer contre les secondes noces, & surtout contre l'impatience des veuves qui se remarient trop promptement ; & puis tout d'un coup, il excuse, ou il justifie, ce qu'il venoit de condamner, & se munit de passages & d'exemples, comme auparavant.* Ce qui feroit blâmable dans un simple Avocat, ne doit pas l'être dans un Avocat Général, ou dans un Procureur du Roi, qui est dans l'usage de balancer les moyens des deux Parties, & de leur donner de nouvelles forces, autant qu'il est en lui ; ce qui ne l'empêche pas de conclure pour la Partie dont les raisons lui paroissent les meilleures. C'est le cas où se trouve Bouchin, qui conclud *à ce qu'il soit dit qu'il avoit été mal jugé, & bien appellé par les nouveaux mariés condamnés par Sentence du Juge à octroyer quelques sommes de deniers à ceux qui avoient fait les frais du charivary.*

Le Premier Président (dont Bayle parle d'après Balzac) *qui au milieu de sa Harangue, apostropha les Procureurs, en leur disant qu'ils apprendroient leur devoir dans le Scholiaste d'Homère, sur les dix ou douze Vers qu'il leur récitoit*, est, si je ne me trompe, M. de Verdun, Premier Président du Parlement de Paris, qui affectoit de passer pour sçavant, & qui l'étoit en effet. Mais je ne doute point que Balzac, n'ait employé dans ce portrait, l'hyperbole sa figure favorite.

Au reste, la Remarque de Bayle sur *l'extrémité opposée à celle de Bouchin, où l'on s'est jetté depuis quelque tems*, est très juste ; & non seulement les Avocats, mais encore plusieurs autres sortes de personnes, doivent profiter des leçons, que l'Auteur du Dictionnaire fait à ces premiers.

BOULAI. (CESAR-EGASSE DU)

Bayle ne devoit pas oublier parmi les qualités qu'il donne à cet Auteur, celle d'ancien Recteur de l'Université de Paris.

REM. B. *Je vais citer un passage de*

Patin, parce qu'on y apprendra à peu près en quel tems l'Histoire de l'Université de Paris fut commencée d'imprimer.

Le I. & le II. Tomes furent imprimés en 1665. le III. en 1666. le IV. en 1668. le V. en 1670. & le VI. en 1673. Il y eut en 1667. une censure de la Faculté de Paris contre les trois premiers Volumes, dont on avoit extrait diverses propositions. Du Boulai se défendit par une Brochure *in*-4°. de 12. pages datée du 12. Septembre 1667. & qui a pour titre: *Notæ ad censuram editam nomine Facultatis Theologiæ in opus quod inscribitur, Historia Universitatis Parisiensis.* Bayle dit d'après Baillet que cette Histoire est un bon Livre. M. de la Monnoye n'en tombe pas d'accord; car il dit dans sa Remarque sur le n. 138. des *Jugemens des Sçavans*, que *du Boulai étoit de ceux qui font de gros Livres, faute d'être capables d'en faire de petits qui soient bons.* On ne sçauroit disconvenir cependant que ce Recueil ne soit très utile. Il finit en 1600. & il seroit à souhaiter qu'une bonne plume le continuât jusqu'au dix-huitième siècle. J'ai appris d'un Sçavant une particularité sur cet Ouvrage, c'est qu'après que du Boulai l'eût fini, » on jetta au feu, ou l'on dispersa » sans ressource tous les Actes, Titres, an- » ciens Régistres, documens, *&c.* sur les- » quels il avoit travaillé, comme si tous » ces Mémoires eussent dû dorénavant être » inutiles. On regrette aujourd'hui en plu- » sieurs occasions la perte de ces anciens » monumens «.

A la tête du Traité Latin de l'Epigramme par Nicolas Mercier, *in*-8°. il y a une Epigramme de huit Vers Elégiaques par du Boulai, à la louange de cet Auteur.

BOURSAULT. (EDME)

On trouve un Eloge de Boursault à la tête de son Théatre, de l'Edition de 1725. Le P. Niceron lui a aussi donné un Article dans le 14. Volume de ses Mémoires. C'est pourquoi je ne dirai sur cet Auteur que quelques mots qui ne se trouvent pas dans ces deux Pièces.

Le Prince de Condé, *Ne pas croire ce qu'on voit*, *Le Marquis de Chavigny*, *Artemise & Poliante* ont été réimprimés en 1739. à Paris, chez François Didot en 2. Vol. *in*-12. *Le Prince de Condé* se trouve dans une Edition des Œuvres de Madame de Villedieu. Mais cette Pièce est certainement de Boursault, sous le nom de qui elle parut originairement.

Les Pièces de Théatre de Boursault, lui ont fait, pour la plûpart, beaucoup d'honneur. J'ai ouï dire à un Sçavant, mort depuis quelques années, qu'il avoit vû représenter à Paris en 1690. les *Fables d'Esope* à double paye pendant six mois consécutifs. Son *Germanicus* brouilla Corneille & Racine, comme nous l'apprend l'*Avis* qui est à la tête de cette Pièce. Cet Avis est si curieux, & si court que je ne balance point à l'insérer ici. » Cette Tragédie mit mal » ensemble les deux premiers hommes de » notre tems pour la Poësie. Je parle du cé- » lèbre M. de Corneille, & de l'illustre » M. Racine, qui disputoient tous deux de » mérite, & qui ne trouvent personne qui » en dispute avec eux. M. de Corneille » parla si avantageusement de cet Ouvrage » à l'Académie, qu'il lui échappa de dire, » qu'il ne lui manquoit que le nom de M. » Racine pour être achevé; dont M. Racine » s'étant offensé, ils en vinrent à des paro- » les piquantes; & depuis ce moment-là ils » ont toujours vécu, non pas sans estime » l'un pour l'autre, cela étoit impossible, » mais sans amitié. Je cite cet endroit avec » plaisir, parce qu'il m'est extrêmement » glorieux. Trouver Germanicus digne » d'un aussi grand nom, que celui de M. » Racine, c'est en peu de mots en dire » beaucoup de bien; & que ce témoignage » ait été rendu par un homme aussi fameux » que M. de Corneille, c'est le plus grand » honneur que je pusse recevoir. Le Lecteur » jugera, s'il lui plaît, qui des deux eut le » plus de raison; l'un de dire ce qu'il dit, » ou l'autre de s'en offenser «.

Cet *Avis* imprimé en 1694. ne dut pas faire plaisir à Racine. Germanicus est une assez belle Tragédie. Mais je crois que le Jugement de Corneille est un peu trop flatteur pour Boursault, qu'il honoroit du nom de son fils, & en faveur duquel il étoit fort prévenu. On sçait d'ailleurs que le goût de ce Prince du Théatre François n'étoit pas aussi sûr, que son génie étoit vaste & étendu. » La Tragédie de Germanicus, dit » l'Auteur de la *Bibliothèque des Théatres*, » avoit été refusée sous le titre de la Prin- » cesse de Clèves. L'Auteur y fit bien des » changemens, outre celui du titre; & sa » Pièce ainsi corrigée fut représentée avec » un grand succès en 1671.

Boursault raconte lui-même ce fait dans une de ses Lettres (A), en ces termes: » Je ne vois rien dans notre Langue de plus » agréable que le petit Roman de la Prin- » cesse de Clèves. Les noms des Personna- » ges qui les composent, sont doux à l'o- » reille, & faciles à mettre en Vers. L'in-

(A) *Lettres nouvelles*, &c. Tom. 1. p. 306. Edit. de Lyon, 1711.

» trigue intéresse le Lecteur depuis le commencement jusqu'à la fin ; & le cœur » prend part à tous les évenemens qui succédent l'un à l'autre. J'en fis une Pièce » de Théatre, dont j'espérois un si grand » succès, que c'étoit le fonds le plus liquide, » que j'eusse pour le payement de mes » créanciers, qui tombèrent de leur haut, » quand ils apprirent la chute de mon Ouvrage. Faites-moi la grace, Madame, de » ne point trembler pour eux. Je les satisfis l'année suivante ; & comme la Princesse de Clèves n'avoit paru que deux ou » trois fois, on s'en souvint si peu un an » après, que sous le nom de *Germanicus*, » elle eut un succès considérable. J'avois » pris cependant toutes les précautions possibles pour faire réüssir la Princesse de » Clèves ; & persuadé qu'il est dangereux » d'exposer de trop grandes nouveautés, » je croyois qu'un Prologue que je fis pour » préparer les Auditeurs à ce qu'ils alloient » voir, me les rendroit favorables, mais » leurs oreilles ne pûrent s'accommoder de » ce qu'elles n'avoient pas coutume d'entendre ; & le Prologue attira plus d'applaudissemens que la Pièce ..... Peut-être ne serez vous pas fachée de voir un » fragment de ce Prologue. Je feins que la » Renommée rencontre Melpoméne, la » Muse de la Tragédie, qui rêve dans une » solitude, à qui elle dit, *&c* «.

Dans une autre Lettre à M. le Prince de Condé (A), il parle d'un Essai d'Histoire de sa composition. *J'envoye*, dit-il, *à V. A. S. un Essai d'Histoire, telle que je voudrois l'écrire, pour obliger un jeune Prince à l'apprendre presque en se jouant ..... Je n'y omets rien de tout ce qu'il est absolument nécessaire de sçavoir, & ne l'enfle point de quantité d'incidens inutiles, où le Lecteur prend si peu de part, qu'il se fait un plaisir de les oublier presque aussitôt qu'il les a lûs. Je ne sçai, Mgr. si je me trompe, mais il me semble que sçavoir tout ce qu'il y a de beau dans l'Histoire, c'est proprement ce qu'on appelle la bien sçavoir.* Cette Histoire qui n'a pas vû le jour, & n'a peut-être pas même été finie, n'a rien de commun avec *la Véritable Etude des Souverains* du même Auteur.

Peut-être faut-il attribuer à Boursault une petite Pièce anonyme intitulée : *La critique du Tartuffe, Comédie en un Acte en Vers ; avec une Lettre satyrique sur le Tartuffe, écrite à l'Auteur. Paris, Gabriel Quinet*, 1670. *in*-12. Cet Ecrit ne se trouve point dans le Recueil de ses Ouvrages. L'Auteur de *la Bibliothèque des Théatres* en a parlé à la pag. 294. en ces termes : *la Critique du Tartuffe en Vers d'un Acte en* 1670. aussi bien que M. de Beauchamps, dans ses *Recherches sur le Théatre François*, Tom. 2. pag. 384. mais ils ne nous apprennent pas le nom du Poëte.

BRE'AUTE'. (CHARLES DE)

Son nom étoit *Pierre* & non pas Charles.

L'Auteur, cité plusieurs fois dans cet Article sous le nom de *Botereius*, ou *Bouterouë*, s'appelloit *Bouthrays*. J'en ai parlé ci-dessus.

REM. I. *Voici comment parle de ce Duel un homme qui est d'un tout autre poids que d'Audiguier.*

Pourquoi d'Aubigné est-il d'un tout autre poids que d'Audiguier ? Ils étoient tous deux contemporains, tous deux à Paris, quand Bréauté fut tué en Duel, tous deux Ecrivains de profession, tous deux gens du métier, hommes de guerre.

Une circonstance considérable omise par Bayle, c'est que Bréauté, quand il périt malheureusement, n'avoit que 19. ans, 9. mois & 11. jours. Au reste, ce Duel est raconté très différemment dans le Dictionnaire de Moréri de 1725. d'après un Mémoire qui paroît beaucoup plus exact & plus fidèle, que les Pièces dont Bayle a tiré tout son Article. De sorte que si un pareil combat pouvoit décider de la préférence d'une Nation sur une autre, comme autrefois on sembloit en être persuadé ; le Duel de Bréauté feroit beaucoup plus avantageux aux François, qu'aux Espagnols.

BROSSIER. (MARTHE)

REM. A. *Voilà de quelle manière M. de Thou arrange les choses.*

M. de Thou, de l'exactitude de qui Bayle doute avec raison, mais sans développer assez sa pensée, a confondu apparemment différens faits qu'il falloit distinguer. L'arrangement que Jean de Serres donne à ces circonstances, paroît le plus naturel. Le voici (B). Le Théologal d'Orléans, fut le premier, qui examina Marthe Brossier. Mais ce ne fut point à Orléans, qu'il lui fit subir cet examen. Ce fut à Cleri ; & ce fut lui qui fit à cette fille les questions rapportées dans la Remarque C. & qui conclut à la possession. De là Marthe Brossier, après avoir fait divers pélerinages, alla dans le Diocèse

(A) *Ibid.* Tom. 1. p. 44.

(B) *Invent. Gener. de l'Hist. de Fr. à l'an* 1599.

Diocèſe d'Angers, où l'Evêque découvrit l'impoſture. De ce Diocèſe elle ſe rendit à Orléans, où examinée par l'Official, elle fut encore convaincue de fourberie. M. de Thou, & Mezerai ſur l'année 1599. diſent que les Chanoines de Cleri la chaſſérent de leur Territoire. C'eſt ſans doute ce qui aura donné lieu de confondre ces faits. L'expulſion de Marthe Broſſier, après un examen ſubi en préſence du Théologal d'Orléans, aura été priſe pour un acte de Juſtice exercé dans cette Ville; & c'eſt ce qui aura fait mettre l'avanture d'Orléans avant celle du Diocèſe d'Angers.

Tout le récit d'Aubigné, tranſcrit à la Remarque B. eſt une ſuite de faits auſſi faux que ſatiriques.

Bayle dit que l'*Evêque d'Angers ayant donné à dîner à Marthe Broſſier, ſentit bientôt la fourbe*. L'Evêque d'Angers ne donna point à dîner à cette fille. Il eſt dit à la pag. 40. du *Diſcours véritable ſur le faict de Marthe Broſſier* (A), que M. Miron, *Prélat très ſage*, ne voulut point petmettre qu'on exorciſât cette fille, qu'il ne l'eut auparavant *éprouvée*. » Pour cela, dit la Rélation, » il l'a fait retenir, la nourriſt, & par quelques jours ne lui fait boire que de l'eau » benite, de quoi elle n'eſt ni changée, ni » émue. Quelques jours après lui fait porter de l'eau non benite en un Benitier. » Lors Marthe, voyant ce Benitier, ſe » couche, ſe débat, *&c*. Puis le S^r. Evêque lui dit qu'il a de la vraye Croix; » prend une clef de fer, l'enveloppe en un » tafetas, l'offre à baiſer à Marthe, & ſur » le champ elle commence à faire des diableries. Peu après dit: Qu'on m'apporte » mon grand Livre d'Exorciſmes: ſe fait » apporter un Virgile, &c. « Il eſt enſuite parlé dans cette Rélation de ce qui ſe paſſa tant à Cléri qu'à Orléans. Voyez Pierre Mathieu, tranſcrit par Bayle, à la Remarque A. Ce fut le célèbre Nicolas Rapin, qui fut chargé par le Parlement de conduire à Romorentin Marthe Broſſier avec ſes deux ſœurs *Silvine*, & *Marie*, & *Jacques* leur Père.

J'ai lû dans des Mémoires Manuſcrits de Nicolas Bourbon, de l'Académie Françoiſe, que Marthe Broſſier avoit été inſtruite & apoſtée par la Ligue pour exciter des troubles dans le Royaume, & que le Médecin Duret avoit été gagné par les Ligueurs, pour aſſurer qu'il y avoit quelque choſe de ſurnaturel dans cette fille.

BRUN. (ANTOINE LE)

Il ne s'apelloit ni *le Brun*, comme il eſt nommé ici, ni *de Brun*, comme il eſt écrit dans le Mémoire communiqué à Bayle, mais ſimplement *Brun*. Bayle ne l'a conſidéré que ſous la qualité d'habile Négotiateur; mais ce que Bayle a ignoré, Brun étoit auſſi homme de Lettres; & c'eſt ſuus ce titre que j'en vais parler.

Dès ſa première jeuneſſe il eſſaya de ſe faire un nom parmi les Sçavans. A l'âge de 18. ans il compoſa un Sonnet inſéré à la tête de la *Veſuntio Civitas Imperialis* de Jean-Jacques Chifflet, imprimée à Lyon en 1618. & dont, pour le dire en paſſant, il n'y a qu'une Edition; quoique, par un artifice aſſez commun aux Libraires, pluſieurs Exemplaires portent: *Editio noviſſima, Lugduni*, 1650. (B)

La même année 1618. Brun donna au Public un Ouvrage ſous ce titre: *Le choix des Epitres de Lipſe, traduites de Latin en François, par Antoine Brun, de Dole en la Franche-Comté. A Lyon, in-12*. Quoique le frontiſpice porte 1619. ce Livre fut *achevé d'imprimer le* 3. *Octobre* 1618. ſur un Privilége du 21. Août précédent. Cette Traduction fut réimprimée dans la même Ville en 1624. *in*-8°. Brun étant né en 1600. doit donc être ajouté à la liſte des *Enfans célèbres* de Baillet. Il avoit un frère aîné appellé Laurent-Jean, Chanoine & Théologal de Beſançon, dont on voit trois Diſtiques Latins à la tête de cet Ouvrage. Mais il paroît que celui-ci n'étoit pas grand Poëte; car au cinquiéme Vers, il a fait une faute contre la quantité. Nicolas Faret, qui fut enſuite de l'Académie Françoiſe, compoſa 18. Stances de ſix Vers à la louange du Traducteur; Jean-Jacques Chifflet, 4. Vers Latins, Scipion de la Cour, quatre Vers en notre Langue, François Goujon, cinq Diſtiques Latins (C), & Pierre de Boiſſat, qui fut l'un des premiers Académiciens, un Sonnet dont la penſée eſt ſingulière. Il y compare Lipſe au Soleil. Il dit que ſi ce Sçavant a ceſſé à ſa mort d'éclairer le monde, le Soleil perd de même ſa clarté en ſe couchant; & ſi celui-ci redonne ſa lumière à ſon lever, Lipſe pareillement recouvre aujourd'hui ſon éclat par le moyen de ſon Traducteur; mais la différence qu'il y a entr'eux, c'eſt que,

Pour n'être plus obſcur l'autre Soleil éclaire,
Et pour ne l'être plus ceſtui-ci (Lipſe) *ſe fait* BRUN.

Il faut pardonner cette mauvaiſe pointe

(A) Brochure *in*-8°. de 24. pages, imprimée en 1599. où ſe trouve auſſi l'Arrêt du Parlement du 24. Mai de la même année.

(B) Le P. Niceron dans ſon 25. Tom. à l'Article de Jean-Jacques Chifflet, dit que cette prétendue ſeconde Edition, qu'il croit différente de celle de 1618. porte, *Secunda Editio auctior*; mais il ſe trompe.

(C) L'inſcription porte: *Domino Antonio Bruno, Oratori, & Poëtæ*.

à Boissat, âgé alors de 15. ans, & dont ce Sonnet est la première production, qui ait vû le jour.

Pour revenir à notre Auteur, il joignit à sa Traduction un assez long Poëme de sa composition *sur le trépas de Juste-Lipse, Restaurateur des Lettres humaines.* Brun dit qu'il donne ces Vers comme un échantillon de ceux qu'il doit publier incessamment, & il ajoute que tandis qu'on imprimoit son Livre, *on lui fit donner quelques huit cens Vers pour mettre au Parnasse des Poëtes de ce tems.* Il promet que si l'on fait un favorable accueil à *ce premier né, ou plûtôt ce premier mis au jour, qu'il a voulu être une Traduction, afin de ne commencer par un Ouvrage qui fût entièrement sien; il tâchera qu'en peu de tems un autre sortira, qui n'attend que la nouvelle de la favorable réception du Public sur l'arrivée de son aisné.* Je ne sçais pas quel est cet Ouvrage promis, ni si ces 800. Vers ont vû le jour. Mais on en trouve quelques-uns de cet Auteur dans les *Délices de la Poësie Françoise* (imprimées en 1621.) depuis la pag. 1125. jusqu'à la 1140. de même que dans une Brochure intitulée: *L'Exil volontaire de Cleon; avec les larmes amoureuses de la Magdelaine espanchée sur le tombeau de Notre Seigneur. Par Jacques de Manginelles: Ouvrage dédié* (en forme d'Etrennes le 1. Janvier 1619.) *à Mr. Camille de Neufville, Abbé d'Esnay,* &c. Brun ayant senti dans un âge si tendre, beaucoup d'inclination pour la Poësie, il est vraisemblable, qu'il a composé plusieurs autres Vers, qui ne sont pas venus à ma connoissance. Il y a trois de ses Lettres dans le Recueil de Faret, imprimé en 1627. sous ce titre: *Recueil des Lettres nouvelles de Mrs Malherbe . . . Brun,* &c. Faret observe qu'on a mis mal-à-propos *le Brun* au dessus des pages, au lieu de *Brun*, qui est le véritable nom de l'Auteur. C'est ce même Brun, que Saint Evremond a eu en vuë dans sa *Comédie des Académiciens*, Act. III. Scène 3. composée en 1637.

» IL CONSTE ira trouver le Parlement de Dole,
» Où malgré sa vieillesse il se rendra commun
» Par les graves Discours de l'Orateur le Brun &c.

M. Des Maizeaux, dans sa Remarque sur ces Vers, dit que *M. le Brun, Procureur Général au Parlement de Dole, se servoit toujours du mot, il conste.*

Brun étoit Procureur Général avant 1634. vivoit encore en 1650. & fit paroître cette année une Pièce citée sous ce titre par le P. Le Long dans sa Bibliothèque Historique de la France, n. 9361. *Lettre d'Antoine le Brun, Ambassadeur pour Sa Majesté Catholique en Hollande, sur l'innocence de Messieurs les Princes; du 19. Aoust, in-4°.* 1650. L'Auteur mourut peu de tems après.

BRUN. (CHARLES LE)

Il naquit l'an 1618.

Ce fut à Paris.

M. le Brun s'aquit l'affection & l'estime de M. le Chancelier Seguier, qui lui donna de bonnes pensions, & l'envoya ensuite à Rome, où il l'entretint quelques années.... Les sentimens de reconnoissance, qu'il conserva toujours pour M. Seguier, étoient fort vifs; & après la mort de ce Bienfaiteur il les témoigna admirablement par un Service qui lui fut fait aux Pères de l'Oratoire, & par un Mausolée, que l'on y vit élevé sur ses desseins & sur sa conduite. A SON RETOUR DE ROME, il parut avec une grande distinction au dessus des meilleurs Peintres de Paris, & rencontra en la personne du Premier Président de Bellièvre UN NOUVEAU PATRON. Quelques autres Tableaux qu'il fit, le firent connoître à M. le Cardinal Mazarin, &c.

En lisant ces paroles, il n'y a personne qui n'entende que le Brun étoit encore à Rome lorsque M. Seguier mourut, & que ce fut dans l'Eglise des Pères de l'Oratoire de cette Ville, que fut fait le Service, le Mausolée, &c. qu'ensuite *étant de retour de Rome*, il aquit, à la place de ce Bienfaiteur *un nouveau Patron* dans la personne du *Premier Président de Bellièvre*, & qu'avec le tems il se fit connoître par ses Ouvrages au Cardinal Mazarin. Pour faire voir combien ce récit est plein de fautes, il me suffira d'observer, I. que le Brun revint de Rome en 1647. II. que M. de Bellièvre devenu Premier Président en 1651. mourut au mois de Mars 1657. III. Que le Brun fut fait premier Peintre du Roi en 1662. IV. que M. le Chancelier Seguier ne mourut qu'en 1672. & que ce fut en cette année, que l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, à la tête de laquelle le Brun étoit depuis le 1. Fevrier 1648. fit faire un Service solemnel pour cet illustre Magistrat, son Protecteur, dans l'Eglise des Pères de l'Oratoire de la ruë Saint Honoré à Paris.

Bayle dit d'après un Mémoire inséré dans le Mercure Galant, & qui a été son seul guide, que le Brun, *à son retour de Rome, parut avec une grande distinction au dessus des meilleurs Peintres de Paris.* Le Brun, comme je l'ai dit, revint de Rome en 1647. & certainement Eustache le Sueur, & Sebastien Bourdon n'étoient point au dessous de lui, au point que cet Eloge le fait entendre. Lorsqu'en 1648. l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, composée de 24. personnes, fut établie; les 12. plus

habiles, le 1. Fevrier, tirèrent au sort les 12. premières places. Le Sueur, & Bourdon furent du nombre de ceux-ci, aussi bien que le Brun, à qui le sort donna le premier rang, qu'il conserva jusqu'à la mort. Voyez la *Description de l'Académie Royale des Arts de Peinture & de Sculpture, par M. Guerin*, imprimée en 1715. & en 1740.

En une heure de tems il tailloit de la besogne à plusieurs différens Ouvriers.

La bonne *besogne* ne va pas si vite.

Il donnoit des desseins à tous les Sculpteurs du Roi.

L'Auteur du Mémoire imprimé dans le Mercure Galant n'avoit pour but que de louër le Brun, sans égard pour la vérité. Lorsqu'il composa son panégyrique il pouvoit s'informer de Girardon, Coyzevox, & Tubi, qui vivoient encore, aussi bien que quelques autres Sculpteurs, s'ils n'avoient été que les Copistes des desseins de le Brun, dans les beaux Ouvrages de Sculpture, qu'ils ont faits pendant la vie de ce dernier.

Son unique Héritier, après la mort de sa femme, sera M. le Brun, son neveu, Auditeur des Comptes.

Quoique cette expression soit juste, elle pourroit faire croire à quelques Lecteurs, que M. le Brun l'Auditeur, devoit recueillir les trente mille livres de rente, ou environ, dont M. le Brun jouissoit avec son épouse. Mais ce premier n'a hérité que des biens qui appartenoient à son oncle ; & la portion de Madame le Brun a passé à ses Nièces.

J'ai lû dans des Mémoires Manuscrits(A), que » M. le Brun ayant un jour apperçu un » gueux, qui avoit les cheveux hérissés, & » la barbe mal peignée, lui dit : Mon ami, » vien me trouver demain, je te veux » peindre. Ce gueux se fit raser la barbe, » & peigner les cheveux, & il alla ensuite » trouver M. le Brun. Mais ce Peintre lui » dit : Tu es aujourd'hui un autre homme, » tu n'a plus tes cheveux hérissés, ni ta » barbe mal faite, & c'étoit ce que je vou- » lois peindre. Je n'ai plus besoin de toi «.

BUCER. (MARTIN)

M. l'Evêque de Meaux s'efforce de le faire passer pour un fourbe. Mais il vaut mieux croire qu'en faveur de la paix Bucer inventoit des expressions, qui fussent capables de faire trouver son compte à chaque parti.

Loin que M. Bossuet *se soit efforcé de faire passer Bucer pour un fourbe*, il en porte le même jugement que Bayle. C'est de quoi l'on peut se convaincre par le passage rapporté à la Remarque B. Il y a donc lieu d'être étonné du reproche que Bayle fait à ce Prélat.

REM. D. *On prétend qu'il écrivit à Calvin : Vous jugez selon que vous aimez, ou selon que vous haïssez : Judicas pro ut amas, aut odisti.*

Le *Judicamus pro ut amamus*, que Bayle prétend devoir être substitué au *judicas pro ut amas, &c.* est, à la vérité moins dur quant à l'expression ; mais au fond c'est la même chose. C'étoit un juste reproche que Bucer faisoit à Calvin, quoique de la manière la plus douce qu'il pouvoit le faire. Calvin lui-même sentit ce trait.

REM. G. *Il n'y a rien de plus absurde que de lui imputer qu'il n'y a point de péché par l'incrédulité.*

Je ne doute pas que ce reproche fait à Moréri, ne soit fondé sur une faute d'impression, & que Moréri n'eût dit, *que par l'incrédulité.*

MEME REM. *Au contraire, Prateolus lui impute d'avoir soutenu que l'incrédulité est le seul péché mortel qu'on puisse commettre. Accusation calomnieuse, s'il en fut jamais.*

Elle n'est nullement calomnieuse, & Bayle lui-même en va fournir la preuve. *M. Seckendorf*, dit-il, *soutient, ou que Bucer n'avança pas cette proposition, ou qu'elle ne fut par lui avancée, que selon le sens orthodoxe que Luther lui donne, & qui revient à ceci : c'est que les péchés des fidèles n'excluent jamais du Paradis. Il n'y a que les péchés des incrédules qui damnent.* C'est ce que Prateolus reprochoit avec raison à Bucer, & ce que les Catholiques reprochent au plus grand nombre des Protestans, qui croyent que la Foi seule justifie, & que cette Foi justifiante est inamissible. Ainsi qu'un Fidèle commette un adultère, ce péché ne lui fait perdre ni la Grace, ni le Salut ; en un mot ce péché ne le damne point. Il en est de même de tous les autres péchés, quelqu'énormes qu'ils soient, à la réserve de l'incrédulité, qui est le seul qu'on puisse appeller *Mortel* ; c'est-à-dire, qui puisse procurer la damnation.

Bayle finit cette Remarque par la réflèxion suivante : *Dans le fond pourroit-on rien dire de plus monstrueux, que de soutenir, que tous ceux, qui tombent dans le péché de fornication, traitent de fable tout ce qui se lit dans l'Evangile?*

Autre chose est *de perdre la Foi*, & autre chose est *de traiter de fable tout ce qui se lit dans l'Evangile*. Selon plusieurs Protestans, le Catholique n'a pas la Foi, & selon

(A) *Lantiniana, ou Recueil de bons mots, &c. de feu M. Lantin, Conseiller au Parlement de Dijon.*

tous les Catholiques, le Protestant ne l'a point. Cependant ils ne s'accusent pas mutuellement *de traiter de fable tout ce qui se lit dans l'Evangile.*

Voyez ci-dessus l'Article de Théodore de *BEZE*, à la fin, & ci-dessous la fin de l'Article d'*ERASME*.

BUCHANAN. (GEORGE)

REM. B. Bayle doute si Buchanan régenta au Collége du Cardinal le Moine. Je crois qu'il n'y a aucun sujet d'en douter, & que ce fut en 1544. Lambin dans une de ses Harangues (A), nomme les personnages les plus célèbres, qui avoient ou professé ou étudié dans ce Collége, & il cite comme Collègues, Turnèbe, Buchanan, & Muret: *Joannes Fosserius, Adrianus Turnebus, & Georgius Buchananus, uterque magnus Rhetor, uterque summus Philosophus, Joannes Prevotius, Marcus-Antonius Muretus, qui Romæ vivit, Joannes Passeratius Trecensis*, &c. Buchanan, d'ailleurs, dans sa quatrième Elégie composée en 1544. fait la description de plusieurs incommodités, comme la gravelle & la goutte, dont il fut affligé cette année à Paris; & il n'oublie pas de parler des soins que Turnèbe, & quelques autres de ses Amis, lui rendirent dans sa maladie.

Sed nec amicitiæ mihi pectora cognita certæ
In mediis hic me deseruere malis.
Sæpe mihi medicas Grosfcollius explicat herbas,
Et spe languentem consilioque juvat.
Sæpe mihi Stephani solertia provida Carli
Ad mala præsentem tristia portat opem.
Turnebus, Aonii rarissima gloria cœtus,
Officiis vacuum non sinit ire diem.
Cæteraque ut cessent, Gelidæ pia cura Sodalis,
Et patris & patriæ sustinet usque vicem, &c.

Bayle dans la même Remarque B. dit que *Menage a très bien corrigé* gelidè *par* Gelidæ; celui-ci prétend au Chapitre 83. de son Anti-Baillet, que *cette faute d'impression se trouve dans toutes les Editions des Poësies de Buchanan.* Ménage ne les avoit pas toutes consultées, puisque cette faute ne se voit point dans l'Edition de 1569. *in*-8°. chez Henri-Etienne, où une partie des Vers de Buchanan a été imprimée avec les Poësies de Beze.

Nicolas Bourbon, qui dit à Ménage que Buchanan régenta au Collége du Cardinal le Moine, assure positivement la même chose dans le *Borboniana* manuscrit, ou il ajoute que *Buchanan n'avoit pas son pareil quand il vivoit, qu'il ne l'a pas eu mille ans auparavant, & qu'il ne l'aura pas mille ans après.*

REM. F. *Barclai eut la malignité de dire, que Boucher, Docteur de Sorbonne, avoit emprunté ses armes de Buchanan, & de quelques autres Hérétiques.*

Barclai réfutoit Boucher, Buchanan, & le Protestant qui s'étoit déguisé sous le faux nom de *Stephanus Junius Brutus.* Il avoit examiné & conféré les Ouvrages de ces trois Auteurs; & cet examen l'avoit convaincu que Boucher avoit puisé dans les deux autres. Bayle l'oseroit-il nier, lui qui convient que les Ligueurs empruntoient les sentimens de Buchanan, & qui dit en propres termes à l'Article FEUARDENT, que ce Cordelier *fut l'un des plus séditieux Prédicateurs, qui enseignassent dans Paris contre Henri III. & Henri IV. les Maximes de Buchanan*? A qui de Barclai ou de Bayle *la malignité* doit-elle donc être attribuée?

REM. G. Bayle reproche à Varillas des variations & des brouilleries à l'égard d'un passage de M. de Thou cité par cet Historien. On ne voit assurément ni variations ni brouilleries, quand on confére les deux endroits de Varillas, rapportés par Bayle. On voit seulement que dans l'un Varillas dit plus que dans l'autre; mais il ne se contredit en aucune manière. Il dit en son Livre, que M. de Thou a écrit de sa propre main dans son Histoire, que Buchanan étant à l'article de la mort, refusa au Roi Jacques I. fils de Marie Stuart, le désaveu de ce qu'il avoit écrit contre cette Reine. Dans sa Prèface il avoit dit que ces paroles étoient originairement dans l'Histoire de M. de Thou; quoiqu'on ne les lise point dans l'imprimé. D'où Varillas le sçavoit-il donc? Il nous l'apprend lui-même, & Bayle cite son témoignage. M. Dupuy le cadet avoit transcrit à la marge d'un exemplaire imprimé les morceaux que lui & son frère avoient jugé à propos de retrancher en publiant l'Histoire de ce Magistrat, & c'est dans ces restitutions marginales que Varillas a vû ce qu'il avance sur ce désaveu exigé de Buchanan. Il a donc pû dire sans contradiction dans son Histoire, que M. de Thou avoit écrit ce fait; & dans sa Préface, qu'il l'a vû écrit de la main de M. Dupuy. Il faut avouër cependant que Varillas, faute d'avoir détaillé cet éclaircissement, a parlé avec un peu d'obscurité, & qu'il a pû par-là donner quelque lieu à l'accusation de Bayle.

On voit dans les Mémoires de Trévoux du mois d'Août 1726. un extrait des Ouvrages

(A) *Dionysii Lambini Oratio habita in Gymnasio Cardinalitio, anno* CIↃ. IC. LXVII. *Nonis Quintilibus.* Elle fut imprimée l'année suivante 1568. *Voyez fol.* 6. *verso.*

vrages de Buchanan réimprimés en 2. Volumes *in-folio*, l'an 1715. Il est aussi parlé des Poësies de cet Auteur dans le même Journal du mois de Mai 1729. où l'on trouve un parallèle de la version des Pseaumes de cet habile Poëte, & de celle du P. Commire. Le Journaliste prétend que celle-ci est plus noble & mieux soutenue, que Buchanan n'est point égal, & qu'il se néglige; que ses Tragédies n'ont pas la majesté du Vers ïambe Dramatique; qu'il a forgé de son chef, sans l'aveu des Muses, ces prétendus Vers de trois mesures, qui se trouvent dans sa *Médée*; qu'il fait des combinaisons de Vers, qui ne sont point usitées (A), & des pièces composées uniquement de Vers ïambes de trois piés & demi (B), enfin, qu'il est tombé dans des solécismes. Voyez aussi les *Jugemens des Sçavans*, n. 1328.

On lit dans le *Menagiana*, que » Buchanan avoit été Précepteur des enfans de » M. de Brissac. Comme il étoit un jour à » sa table, il lui arriva dans le tems qu'il » mangeoit du potage bien chaud, de laisser aller un vent qui fit du bruit. Mais » sans s'étonner il dit à ce vent: Tu as bien » fait de sortir, car j'allois te brûler tout » vif (C) «.

» Buchanan avoit le nés percé, comme on » le reconnoît à son Portrait, qui est au » devant de ses Poësies imprimées en Hollande; & en travaillant il mettoit sa plume » dans ce trou, au lieu de la mettre sur sa » table. Il est enterré dans un cimetierre » en un lieu fort caché, qui a pourtant été » découvert par M. Salmonet (D) «.

Je finirai cet article par le Jugement que M. Huet a porté de la *Vie de Buchanan*. *Parcior fuit & verecundior in narranda vitæ suæ Historia Georgius Buchananus, brevis etiam & adstrictus, & candidè quoque se ipse denudans, ut nec de novis pravisque Religionibus, quæ multorum animos infecerant illa ætate, quid ipse senserit fatis dissimulat* (E).

Voyez la *Bibliothèque choisie de Jean le Clerc*, Tom. VIII. pag. 106. & le 7e. Volume des *Mémoires du P. Niceron*.

BUDE'. (GUILLAUME)

REM. A. *Il est né à Paris d'une famille illustre.*

» Jean Budé, Secretaire du Roi Charles » VI. eut un fils naturel, qui fut

» Dreux Budé, Trésorier des Chartes du » Roi, & Grand Audiencier de France, » qui eut pour fils

» Guillaume Budé, Maître des Requêtes » de l'Hôtel du Roi, qui a rempli toute » l'Europe de la réputation de son sçavoir «.

J'ai tiré cette Généalogie des Mémoires Manuscrits de M. de la Mare, Conseiller au Parlement de Dijon, qui dit la *tenir de feu M.* (Nicolas) *Camusat, Chanoine de Troyes, personnage fort versé en l'antiquité. Il se mit*, dit Bayle, *à étudier un peu tard.*

M. de Launoy nous apprend (F), que Budé entra à la fin de 1484. (âgé de 17. ans) au Collége de Navarre, en qualité d'Etudiant en Théologie. Il croit qu'il y étudia pendant trois ans, & qu'il se trouva en état de prendre, s'il eût voulu, le Degré de Bachelier (G).

Dans les Lettres de Budé imprimées à Bâle en 1521. *in-4°.* il y en a une où il dit que son application sérieuse à l'étude, & son mariage avec la Philologie, *maritam hanc nostram Philologiam*, avoit commencé depuis près de 28. ans. *Susceptum hoc vitæ institutum annis jam ferme duo de triginta annis pertuli.* Comme cette Lettre écrite à Thomas Morus, est datée du 9. de Septembre 1518. on peut fixer cette époque à 1490. ou 1491.

REM. C. *De fort habiles gens prétendent que Budé sçut conserver toute sa santé.*

Baillet, que M. de la Monnoye n'a point corrigé ici, s'est trompé. Car, outre que le Roy prétend le contraire dans la Vie de Budé, celui-ci dans une Lettre du 18. Fevrier 1518. dit qu'il se leve ordinairement assez tard, parce que depuis 14. ans il ne croit pas avoir passé trois nuits sans avoir eu mal à la tête: *Ut qui annis jam quatuordecim noctes treis, ut opinor, vacuas capitis dolore non habuerim, tantum abest summo illo bono fruar voluptuariorum Philosophorum, doloris vacuitate.*

REM. G. *On lui contesta la gloire d'être le premier, qui eût défriché les Monnoyes & les Mesures des Anciens. Portius prétendit être le vrai possesseur de cette gloire. Budé, l'ayant appris, n'entendit point raillerie.*

Budé ne l'apprit que par une Lettre de Batiste Egnatius, dont le célèbre Jean Grollier avoit une copie qu'il lui fit voir le 26. Novembre 1518. Il y avoit environ deux ans qu'Egnatius avoit donné cette Lettre à un François, qui avoit promis de

(A) Voyez *Psalm.* 8. 68. 100. 145. *&c.*
(B) Voyez dans le *Liv. III.* l'Epigramme qui commence: *Montana dona montium colentes.*
(C) Tom. 1. p. 139. Edit. de 1695.
(D) *Mémoires Manuscrits de M. de la Mare, Conseiller au Parlement de Dijon.*
(E) *Huetii commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, p. 424.
(F) *Reg. Nav. Gymn. Hist. p.* 217. *Edit. in-4°.*
(G) *Ibid. p.* 876.

la remettre à Budé, mais qui ne la lui avoit pas rendue. Ce fut uniquement par hazard que Budé en eut connoissance. Il dinoit avec Grollier à Paris chez le docte Orléanois François de Loine (prononcez de Luine) & le discours étant tombé sur les Sçavans d'Italie, Grollier parla d'Egnatius, & dit à Budé qu'il devoit en avoir reçu une Lettre fort obligeante. Budé l'assura qu'il ne l'avoit pas vuë. J'en ai une copie, dit Grollier, & je vous l'enverrai. Il tint parole, & dès le lendemain Budé fit réponse à Egnatius. Mais il ne paroît aucun fiel dans sa Lettre. Il y loue seulement Portius sur le témoignage avantageux qu'Egnatius lui en avoit rendu. Car il n'avoit jamais ouï parler de ce premier, ni de son Ouvrage qui n'avoit pas encore vû le jour. Il marque qu'il souhaite qu'on l'imprime, & qu'il est dans l'impatience de sçavoir ce qu'ils ont pû dire de commun sur les poids, les mesures & les monnoyes des Anciens. Je sçais, dit-il, & je puis l'attester que dans la composition de mon Ouvrage *de Asse*, je n'ai été aidé de personne : *Nec illi* (Portio) *quod suum est invideo; modò id sine mea captione obtineat. Et res ejusce modi fortasse*, *QUÆ DUORUM ESSE POSSIT*. Budé convient que les découvertes qu'il avoit pû faire en lisant les anciens Auteurs, Portius pouvoit les avoir faites de son côté, *Budæi Epist. pag.* 49.

MEME REM. *Lascaris obtint à force de prières, que Budé n'insérât point dans la seconde Edition le discours piquant qu'il avoit fait contre Portius.*

Après ce que je viens de dire, je ne puis croire ce que Bayle rapporte ici; d'autant plus que la seconde Edition de Budé avoit été publiée avant qu'il eût entendu parler de Portius & de son Ouvrage. Je ne doute pas cependant que Budé ayant vû après 1518. l'Ouvrage de Portius, n'en ait témoigné du mécontentement, & qu'il n'ait écrit contre cet Italien. C'est ce que Louis le Roy auroit dû éclaircir dans la Vie de Budé.

Il se ménagea de telle sorte, que son grand sçavoir ne le rendit pas odieux aux Inquisiteurs, &c.

Ce passage, & l'éclaircissement que Bayle y donne dans la Remarque H. ne se trouve ici que pour rendre odieuse la Religion Catholique. Budé se renferma toujours dans les bornes de la Littérature; & lorsque les troubles de la Religion commencérent en France après l'année 1520. il n'écrivit, ni ne fit rien, qui pût le rendre suspect d'une mauvaise doctrine. Bien au contraire, il fut l'un des Juges, qui condamnérent à la mort le Luthérien Louïs de Berquin, comme Bayle lui-même le dit dans l'article de ce dernier. Il n'est donc pas surprenant qu'il ne se soit pas fait des affaires de ce côté-là. Bayle suppose que le Clergé & le Parlement en vouloient aux Sciences & aux Gens de Lettres. C'est une chimère, que je crois avoir suffisamment réfutée à l'Article BEDA. On n'inquiétoit en France, que ceux, qui sous prétexte d'Hébreu, de Grec & d'érudition, se mêloient de dogmatiser; comme l'a fort bien remarqué le docte Gentien Hervet, à la pag. 22. de son *Anti-Hugues*.

REM. I. *Louis XII. employa deux fois Budé à des Ambassades en Italie.*

Louis le Roy cité par Bayle, suppose que Budé fut deux fois Ambassadeur, ou Envoyé en Chef à Rome par Louis XII. Je crois qu'il se trompe. Budé dit, il est vrai, *Bis Romam adii*. Mais je pense qu'il ne fut qu'une fois Ambassadeur en Chef, & que l'autre il n'alla à Rome qu'*in Comitatu*, & à la suite d'un autre Ambassadeur. Budé lui-même, dans une Lettre du 27. Avril 1518. écrite par conséquent après la mort de Louïs XII. & où il fait le détail de son sejour à la Cour, & de ses emplois jusqu'à l'année 1518, ne parle que d'une seule Ambassade. *Interim legatione functus sum*.

MEME REM. *Louis XII. le mit ensuite au nombre de ses Secretaires.*

Bayle le dit d'après Louïs le Roy, qu'ont aussi suivi M. Boivin dans son *Memoire sur Guillaume Budé*, & le P. Niceron. Mais le Roy est démenti par Budé lui-même qui nous apprend qu'il étoit déja Secretaire lorsqu'il fut appellé à la Cour par Charles VIII. prédécesseur de Louis XII. *Annum*, dit-il, dans la Lettre que je viens de citer, *jam plus duo de vicesimum agere inter Aulicos desii, quò Literis prolixiùs liberiùsque vacarem. Quum sub mortem suam Carolus me evocasset.... jam in ore hominum esse cœperam ob Græcæ Linguæ studium, quam sine Rivali tum amabam. Quod cum homines tum nostri mirarentur, rumor in Aulam usque manaverat* (*JAM ENIM regis, non à secretis, sed SECRETARIUS ERAM*). Voilà ce que Budé écrivoit le 27. Avril 1518. à Richard Paceus, Anglois qui étoit à la Cour d'Henri VIII. & qui croyoit que Budé étoit à la Cour de France en qualité de Secretaire d'Etat, & qu'on lui communiquoit le secret des affaires politiques. Ce fut pour le détromper, que Budé lui écrivit cette Lettre, où il lui marqua depuis quel tems il étoit Secretaire du Roi. *Post octavum circiter mensem*, continue-t-il, *à morte ejusdem Regis occasionem nactus, ex aula me subduxi; nec unquam postea persuadere mihi quisquam potuit ut denuo à studio migrarem; etiamsi aliquoties Aulam ad aliquot dies adii, & Romam interim legatione functus sum. Quare quod ad me de pace scribis, quasi in actu rerum aulicarum aliquæ meæ sint partes, non*

patiar ulteriùs te errare. Volo enim ut intelligas nullum me negotium cum Aula ; nihilque planè commercii cum Aulicis habere, &c. Jacques le Fevre d'Estaples, qui dédia en 1498. à Budé, *Magna Moralia Aristotelis, Georgio Valla interprete*, lui donne le titre de Secretaire du Roi : *Guill. Budæo, Secretario Regio, bonarum Literarum studiis addictissimo*, &c. Louïs le Roy, qui avoit connu Budé, est un exemple qu'il n'est pas toujours sûr de se fier à un Auteur contemporain, & qui paroît instruit du sujet qu'il traite.

REM. K. Bayle réfute Louïs le Roy, qui prétend que Budé ne fut appellé à la Cour par François I. que quand ce Prince partit pour son entrevuë avec le Roi d'Angleterre à Ardres. Il le réfute, dis-je, par une Lettre d'Erasme qui dit le contraire. Mais Bayle auroit pû remarquer dans la réponse de Budé, qui est après la Lettre d'Erasme, que Budé n'alla en effet à la Cour, que dans le tems marqué par Louïs le Roy.

MEME REM. *Je n'oserois révoquer en doute l'Ambassade de Budé en* 1515.

En joignant cette Ambassade de Budé sous François I. aux deux autres de la Remarque précédente sous Louïs XII. il se trouve en bonne Arithmétique, que selon Bayle, Budé avoit été envoyé trois fois Ambassadeur à Rome. Cependant nous avions vû, & Bayle cite le passage, que Budé, de son aveu, n'avoit en 1518. été que deux fois à Rome : *BIS Romam adii.* Comment Bayle n'a-t-il pas fait cette réflèxion ? Il faut donc retrancher l'une de ces trois Ambassades. Je suis porté à croire que Budé alla une fois à Rome sous Louïs XII. une autre fois sous François I. que ce fut sous ce dernier qu'il eut le titre d'Ambassadeur, & que c'est à cette seconde légation qu'il faut rapporter ces paroles : *Romam interim legatione functus sum.*

REM. L. *La femme de Budé, bien loin d'empêcher, que son mari n'étudiât, lui servoit de second dans le cabinet, & lui cherchoit les passages & les Livres nécessaires.*

Rien de moins vrai. Elle faisoit tous ses efforts pour l'empêcher d'étudier. C'est lui-même qui nous l'apprend dans sa Lettre du 9. Septembre 1518. à Thomas Morus, où il l'assûre, que ses parens & ses Amis avoient fait souvent tout leur possible pour le détourner des Muses. Mais je n'ai cédé, lui dit-il, *nec parentum autoritati, nec CONJUGIS PRECIBUS, quæ meam Philologiam, velut suam pellicem, sibi præferri DOLEBAT ET FREMEBAT: non rei in universum uxoriæ lenociniis, non prolis universæ blandimentis*, &c. La femme de Budé n'avoit alors que 28. ans, & étoit déja mère de sept enfans ou plûtôt de sept garçons : *qui septimo jam filio factus sum comitatior.* L'Anonyme cité par Bayle prétend que les embarras du mariage ne détournerent jamais Budé de l'étude. Mais celui-ci dit tout le contraire dans sa Lettre du 2. Fevrier 1519. à Louïs Vivès : *Mihi studia vacationem jam nullam præstare possunt à curis familiaribus, avocamentisque rei œconomicæ & uxoriæ, quam unam jam Philologia mea æmulam jam diu habere cœpit. Quo mihi nunc magis omni ope contendendum esse duco, ut quoad ejus fieri potuerit contubernio ipsas, hospitalique necessitudine conjungam, cùm illi corpus, hunc animum despondrim.* L'exemple de Budé & de sa femme prouve donc tout le contraire de ce que l'Anonyme prétendoit établir. Budé n'étudioit pas autant qu'il auroit voulu. » Lorsqu'il fut fait Maître des Requê» tes, & Prevôt des Marchands, dit Ni» colas Bourbon, les affaires, que lui don» noient ces deux Charges, l'empêchoient » de s'appliquer à l'étude. Il s'en plaignoit » beaucoup, & il disoit que la libéralité » du Roi, & la bienveillance du peuple de » Paris le rendroient ignorant «. Au reste, Vivès dans sa *Femme Chrétienne*, fait un très bel éloge de la femme de Budé.

Ce grand homme se fit plus craindre qu'aimer dans la République des Lettres. C'a été une forte marque qu'il étoit fier & mal endurant.

Cette accusation est absolument destituée de preuves. On ne voit rien dans les Ouvrages de Budé, qui ressente le caractère que Bayle lui attribue.

REM. X. *Nous connoitrions suffisamment qu'il s'étoit rendu très redoutable, quand nous ne sçaurions que le chagrin qu'un Professeur de Venise fit paroître de ce qu'on avoit fait prendre garde au Public, qu'il ne suivoit pas les sentimens du docte Budé.*

Si ce Professeur se fâcha de ce qu'Erasme avoit écrit ; c'étoit, outre l'amour de la vérité blessée par Erasme, l'estime & la considération qu'il avoit pour Budé, & nullement parce qu'il regardoit celui-ci comme un Adversaire redoutable & mal endurant. Bayle convient lui-même que le chagrin qu'eut ce Professeur, *marquoit son attachement pour Budé, sa vénération & son admiration.* Pourquoi a-t-il donc dit plus haut, que ce chagrin venoit d'une source injurieuse à Budé ?

Varillas cité à la Remarque X. dit que *l'exemple de Budé sert admirablement à montrer, que pour être des plus sçavans, on n'en est pas plus propre à négotier les affaires délicates ; & l'on me doit sçavoir bon gré*, ajoute-t-il, *de l'avoir rapporté, quand ce ne seroit que pour la rareté du fait.* M. Le Gendre, meilleur Juge que Varillas,

n'est pas de ce sentiment. » Guillaume » Budé, dit-il (A), aussi habile que sça- » vant, fit voir sous François I. que, quand » les hommes de Lettres ont un bon esprit, » & que l'air du Collège ne les a pas tout- » à-fait gâtés, ils sont également capables » & de sciences & d'affaires «.

Feu M. Legouz, Conseiller au Parlement de Dijon, rapporte dans le *Lantiniana* manuscrit (B), que Longueil a fait un fort beau Parallèle d'Erasme & de Budé, où il fait voir les belles qualités de ces deux grands hommes; que Budé étoit en aussi grande réputation pour sa probité, que pour son érudition, qu'on voit encore sa maison dans la ruë S. Martin à Paris, vis-à-vis, S. Jean le Menestrier, & qu'on lit sur la porte de cette maison ces deux Vers de Juvenal:

Summum crede nefas animam præferre pudori,

Et propter vitam vivendi perdere causas.

De tous les Poëtes Latins, Budé aimoit & estimoit particulièrement Térence. J'ai une Vie de Guillaume Budé, dit M. de la Mare (C), écrite par Louïs le Roy, en marge de laquelle Pierre Galland avoit écrit ces mots: *Accepi quondam à Domino Jacobo Tusano, Literarum Græcarum Regio Professore, Budæum non secus ac proprios ungues tenuisse memoria Comœdias Terentianas.*

Voyez dans l'Histoire de l'Académie des Inscriptions, Tom. 5. *pag.* 350. *&* 354. Edit. *in-4°. un Mémoire de M. Boivin le Cadet pour la Vie de Guillaume Budé.* Voyez aussi la *Prosopographie* d'Antoine du Verdier, Tom. 3. col. 2400. & le 8e. *Volume des Mémoires du P. Niceron.*

BUNEL. (PIERRE)

Bayle prétend que Pierre Bunel n'étoit pas fils de Guillaume Bunel, dont il a parlé dans l'Article précédent. Les Continuateurs de Moréri, sur l'autorité de Bayle, l'assurent d'une manière encore plus positive. *Quelques personnes*, dit Bayle, *croyent que Pierre étoit fils de Guillaume Bunel. Mais cela n'est point vraisemblable, puisqu'on n'en trouve nul vestige ni dans ses Lettres, ni dans les Auteurs qui parlent de lui. Sainte-Marthe, qui observe que le père de Pierre Bunel étoit Normand, eût-il oublié un caractère aussi honorable, que l'est celui de Docteur Régent* (en Médecine) *dans une fameuse Université?* (Toulouse) Bayle n'avoit pas tout lû, & la preuve tirée de Sainte-Marthe, est un argument négatif qui ne conclud rien dans cette occasion. L'Auteur du Dictionnaire a parlé, d'après Gesner, de la première Edition des Lettres de Bunel, publiée chez Charles Etienne en 1551. *in-8°.* Mais comme il n'avoit pas vû cette Edition, il a ignoré que ce sçavant Imprimeur mit à la tête de ce Livre un Abregé de la Vie de Pierre Bunel, où l'on apprend que celui-ci étoit fils d'un père Normand, Médecin de l'Evêque de Lavaur, qualités, qui ne peuvent convenir qu'à Guillaume Bunel, & qui justifient les liaisons de Pierre Bunel avec George de Selve, Evêque de Lavaur, au service de qui notre Bunel entra, & auquel on le vit toujours très affectionné. C'est sans doute dans cette Vie de Bunel par Charles Etienne, que Graverol, censuré mal-à-propos par Bayle, avoit appris que Pierre Bunel étoit fils de Guillaume Bunel?

Quoiqu'il en soit, Pierre Bunel étant à Venise chez Lazare Bayf (il y entra l'an 1531.) s'acquit l'amitié de Jules Camille, de Jacques Sadolet, & de Lazare Bonamico. Sadolet lui proposa de se charger de l'éducation du Cardinal Cornaro (D), & à Bonamico de celle des enfans du Prince de Melphes. Bunel refusa cette condition, dans le dessein de voyager. Il partit pour Rome, & il auroit été en Grèce si les malheurs de la Chrétienté le lui eussent permis. De retour à Venise, il apprit que Bayf étoit sur le point de revenir en France. Cette nouvelle l'affligea, parce que Bayf l'avoit reçu gratuitement chez lui. Mais comme il sçut que George de Selve, Evêque de Lavaur, Neveu de l'Evêque du même nom, de qui Guillaume Bunel avoit été Médecin, devoit remplacer Bayf à Venise, il attendit dans cette Ville le nouvel Ambassadeur; ce qui confirme de plus en plus ce que j'ai dit qu'il étoit fils de Guillaume Bunel. Aussitôt que l'Evêque de Lavaur fut arrivé, il alla le saluer, & ce Prélat le prit à son service. Après la mort de ce Protecteur, il fut contraint de retourner à Toulouse, où le Président Pierre du Faur lui confia l'éducation de ses enfans. Il étoit en route pour aller en Italie avec ses Disciples, lorsque la mort le surprit à Turin en 1546. à l'âge de 47. ans, *quum Orationes*, dit Charles Etienne, *de maximis rebus atque argumentis meditaretur.* Etienne avoit fait espérer qu'on pourroit trouver quelques Ecrits de cet habile homme, dont le Public profiteroit; mais on n'a rien de Bunel que ses Lettres dont Jacques du Faur, son Eleve,

(A) *Vie du Cardinal d'Amboise*, Tom. 2. p. 52.
(B) *Pensées & bons mots de M. Jean-Baptiste Lantin, Conseiller au même Parlement.*
(C) *Mémoires Manuscrits.*

(D) *Cornaro*, ou *de' Cornari*, en Latin, *Cornelius*, qu'il ne faut pas rendre en notre Langue, par *Corneille*, comme a fait M. Flechier, qui dans sa Vie du *Cardinal Commendon* traduit *Ludovicus Cornelius*, par Louis Corneille.

communiqua

communiqua le Manuscrit à ce sçavant Imprimeur.

Bunel avoit tant d'amour pour les Lettres, que ses Amis étoient souvent obligés de l'avertir que son travail excessif nuiroit à sa santé. Dès sa première jeunesse il avoit fait d'excellentes études qu'il continua au Collège de Coqueret sous Robert Dugat. Il alla ensuite à Padoue, & il auroit manqué de tout dans cette Ville si Emile Perrot ne l'avoit reçu & nourri gratuitement dans sa maison. Ce ne fut pas la seule fois que cet habile homme, encore plus recommendable par sa probité, que par la beauté de son génie, éprouva que les enfans des Muses ne sont pas ceux de la Fortune.

A la suite de la Remarque C. une main étrangère a écrit que *Pierre Bunel avoit goûté, étant jeune, la Doctrine des Réformés, & qu'une Lettre de Paul Manuce, à Gui du Faur, pag.* 23. *des Lettres de Manuce, Edition de Morges, fait présumer qu'il y eut des Catholiques qui crurent que JUSQU'A LA MORT Bunel avoit retenu quelque chose du Protestantisme. Satis scio*, dit cette Lettre, *fuisse qui illum (Bunellum) depravatæ Religionis nomine in crimen vocaverunt.*

Quelle preuve donne-t-on que Bunel persévéra *jusqu'à la mort* dans la Religion Protestante? Le passage de Manuce le dit-il? Je doute même que Bunel ait jamais professé la Religion Prétenduë Réformée. Paul Manuce dit à la vérité: *Satis scio qui illum depravatæ Religionis nomine in crimen vocaverint.* Mais il falloit dire aussi que Manuce ajoute immédiatement après: *quorum vitam, si cum Bunelli vita comparares, Socratem diceres iniquorum conspiratione circumventum.* Il faut avouër cependant que Dolet, dans sa seconde Invective, contre la Ville de Toulouse, dit que Bunel fut obligé de quitter cette Ville pour cause de Religion.

Je doute fort aussi, que le passage de Calvin, rapporté dans cette Remarque, regarde notre Bunel. Le Portrait que Calvin fait de ce Bunel, n'est nullement conforme à celui de notre Auteur. Paul Manuce dans sa Lettre, que j'ai citée, & qui se trouve à la tête de l'Edition des Lettres de Bunel, publiée par Charles Etienne, fait un très bel éloge de ce Sçavant. Il dit qu'ayant été assez heureux pour lui rendre quelques services, Bunel en eut tant de reconnoissance, qu'il en parloit dans toutes les occasions; qu'il avoit toutes les vertus d'un Philosophe & d'un véritable Chrétien; qu'on ne pouvoit surtout avoir un plus grand amour pour la chasteté, qu'il ne perdit jamais, malgré les dangers où il se trouva exposé dans sa jeunesse; enfin, que Bunel ayant vécu avec tant d'innocence, il n'est pas surpris d'apprendre de son Ami, qu'il a couronné sa vie par une mort héroïque & presque divine.

REM. D. *On inséra quelques Epitres de Bunel dans le Volume intitulé: Epistolæ clarorum virorum.*

Il y a deux Lettres de Bunel, imprimées dans ce Recueil, qui fut publié en 1569. à Cologne chez Gymnicus, *in*-8°. Elles ne se trouvent point dans l'Edition de Charles Etienne, faite en 1551. Au reste, la meilleure Edition des Epitres de Bunel, est celle de 1581. publiée par Henri Etienne.

MEME REM. *On réimprima les Epitres de Bunel à Toulouse l'an* 1687. *Cette dernière Edition est préférable à toutes les autres par les Notes, que feu M. Graverol, Avocat de Nimes, y a jointes; mais elle est inférieure à celle d'Henri Etienne par les fautes d'impression*, &c.

Graverol ne paroît pas avoir donné ses soins à la correction de ce Livre. Il dit dans sa Préface, que s'étant trouvé à Toulouse pour un procès, le Libraire le pria de joindre quelques Notes aux Lettres de Bunel, dont il préparoit une nouvelle Edition. *Enixe rogavit ut Notulas aliquot appingerem ad oram Epistolarum Bunelli, quarum nova Editio jam proximis diebus Typis suis cuderetur.* L'Auteur ajoute qu'il composa ces Notes en trois jours. *Has itaque Notulas, Opus triduanum*, &c. Il est à propos de lire la Préface d'un Ecrivain, afin qu'on ait une juste idée de son travail, & qu'on ne lui fasse pas un crime d'avoir manqué à un engagement, qu'il n'a point prétendu contracter.

J'ai quelques Lettres de Bunel, qui n'ont pas vû le jour. Elles sont tirées d'un Manuscrit de la *Bibliothèque de M. Baluze*, n. 574. qui fait aujourd'hui partie de celle du Roi.

Outre les Auteurs qui ont parlé de Bunel, cités par Graverol, & par Bayle, on peut consulter *Rob. Britanni Epistolæ*, imprimées a Paris, Liv. I. pag. 16. & Liv. II. pag. 43. *Henr. Stephani Principum Monitrix Musa*, pag. 210. les *Essais de Montagne*, qui en parle ainsi au commencement du Chapitre XII. du second Livre: » Pierre Bunel, homme de grande réputation de sçavoir en son tems, ayant arrêté quelques jours à *Montaigne* en la » compagnie de mon père, avec d'autres » hommes de sa sorte, lui fit présent au » desloger, d'un Livre qui s'intitule, *Theologia naturalis*, &c. «. *Car. Pasch. Vita Vidi Fabricii Pibrachii*, pag. 8. & la *Traduction* de cette *Vie* par *Guy du Faur*, pag. 35. où Bunel est appellé *très éloquent*, & où est louée la pureté avec laquelle il écrivoit en Grec & en Latin; Sadolet, *Epit. XIII. Liv. V.* ou par erreur il est appellé *Brunus*, au lieu de *Bunellus*, dans ce passage: *Ille vero Brunus, doctus, ut ego conjicio, adolescens, scripsit ad me se Georgio, Vaurensi Episcopo, Regio istic Legato, contuberna-*

lem factum esse, &c. Paul Manuce, *Epitr. Lat. Liv. II. Epit. XXXI.* & *Liv. VI. Epit. XVI.* Gui du Faur, Sieur de Pybrac, en son Poëme des *Plaisirs de la vie rustique*, où il fait un bel éloge de Bunel, son Précepteur; & enfin, Jean Voulté, de Reims, qui lui adresse cette Epigramme (A), que je n'entends point :

Non satis, & nimium est semel aspexisse Tholosam.

Hoc, tu si possis solvere, doctus eris.

BURIDAN. (JEAN)

Quelques-uns disent qu'il étoit Recteur de l'Université de Paris en 1320.

On n'en trouve aucune bonne preuve. Mais il est certain qu'il le fut au mois de Mars 1328. que l'on comptoit encore 1327.

Gaguin le fait fleurir en 1348. *& refute par là un conte très injurieux à la Fondatrice du Collége de Navarre.*

Buridan vivoit certainement en 1348. Il étoit Prêtre & il fut nommé cette année à une Chapelle, qu'on venoit de fonder. Voyez du Boulay, *Hist. Univ. Paris.* Tom. IV. p. 304. Au reste, dans le second Tome des *Essais de Litterature*, pag. 183. on trouve une réfutation du conte injurieux à la mémoire de la Reine Jeanne, femme de Philippe le Bel.

Aventin rapporte que Buridan étant chassé de Paris, à cause que la Faction des Nominaux dont il étoit, se trouva inférieure à celle des Reaux, se retira en Allemagne.

Aventin se trompe infailliblement, I. Parce qu'on ne trouve, comme du Boulay l'a remarqué, aucune trace de ce fait dans les Régistres de l'Université de Paris. II. Parce que la censure de l'Université contre les Nominaux, dans laquelle personne n'est désigné, fut donnée en 1339. & que Buridan étoit à Paris, non-seulement en 1348. ainsi que je l'ai dit; mais encore en 1358. selon du Boulay, Tom. IV. pag. 997. III. Parce qu'encore que l'on ne sçache pas en quelle année Buridan mourut, il n'y a cependant pas lieu de douter qu'il ne soit mort à Paris, puisqu'il laissa à la *Nation de Picardie*, dont il avoit été long-tems Procureur & Receveur, une maison que l'on appelloit encore, lorsque du Boulay écrivoit en 1668. *la Maison de Buridan.*

REM. A. Bayle croit que ce sophisme rapporté par Gaguin : *Reginam interficere nolite, timere bonum est*, étoit enveloppé sous une Enigme, que Buridan donnoit à deviner. Pour moi, je pense que toute la difficulté consistoit dans la différence de la ponctuation, qui faisoit trouver deux sens contraires dans ces paroles; sçavoir en les ponctuant comme ci-dessus; ou bien mettant une virgule après le second mot, & une autre après le quatrième : à peu près comme dans ce Vers si connu :

Porta patens esto nulli. Claudatur honesto.

où le point, si on le place après *esto*, fait un sens différent. On admiroit dans ces tems d'ignorance ces petites subtilités, qui n'arrêteroient pas aujourd'hui un enfant de dix ou douze ans.

Au reste, *Buridan*, n'est peut-être que le prénom du fameux Dialecticien, dont on vient de parler. L'Histoire fait mention d'un *Buridan de Furnes*, Seigneur Flamand de la Troupe du Comte de Flandres, à la Bataille de Bovines donnée en 1214.

Sequitur Galterus cum Buridano.

Hic de Guistello, de Furnis venerat ille.

dit Guillaume le Breton (B). Et plus bas :

Cum quo etiam capitur Buridanus, qui quasi ludens

Clamabat : Nunc quisque suæ memor esto puellæ (C).

Voyez l'Histoire de la Milice Françoise, par le P. Daniel, Tom. I. pag. 214.

BUTEO. (JEAN)

Au nom de *Buteo*, sous lequel ont paru les Ouvrages de cet habile Dauphinois, à qui viendroit-il dans l'esprit, que *Bourel*, ou plûtôt *Bourrel*, fût son nom de famille? Moréri, trompé par le nom Latin, a crû que ce Sçavant s'appelloit *Boteon*. Allard, quoique Dauphinois, s'est aussi trompé sur la manière de rendre en François le nom Latin qu'avoit pris son Compatriotte, s'étant imaginé qu'il devoit se rendre en notre Langue par *Boteon*, ou *Borel*. Bayle ne sçachant quel étoit le nom François de *Buteo*, qu'il trouvoit différemment écrit par plusieurs Auteurs, s'en est tenu au Latin sans avoir osé le traduire. Bourrel prit dans ses Ouvrages le nom de *Buteo*, parce que ce nom Latin du *Busard*, répond exactement à *Bourrel*, ou *Bourreau*, qui est le nom que les Paysans Dauphinois donnent à cet Oiseau, par la raison que le *Busard* est effectivement le bourreau de leur volaille, & même des oiseaux de rivière, &

(A) *Epigr. Lib.* XX. *p.* 176. *Edit. Lugdun.* 1537. *in*-8°.
(B) *Philipp. Lib.* XI. *V.* 98. 99.
(C) *Ibid. V.* 142. 143.

des lapins, suivant Belon (A).

M. de Thou dit que Bourrel mourut en 1564. Mais Bayle préfère le témoignage de Chorier, qui fixe la mort de notre Auteur à l'an 1560. La raison de la préférence que Bayle donne à Chorier, est fondée sur ce que celui-ci se renferme dans le Dauphiné. *Par conséquent*, dit Bayle, *la présomption est qu'il a travaillé sur des Memoires plus exacts que M. de Thou, en ce qui regarde les hommes illustres de cette Province.* Ce principe est bon, généralement parlant; mais il est sujet à une exception. Chorier est un Ecrivain si peu exact, qu'il est peut-être plus sûr de s'en rapporter à M. de Thou. Aussi l'Auteur de l'*Histoire des Ordres Religieux* a-t-il suivi cet illustre Historien sur la mort de Bourrel. Bayle conclud du témoignage de Chorier, que Bourrel étant mort en 1560. *ceux de la Religion sont absous du crime d'avoir causé la mort à ce sçavant personnage.* Car M. de Thou prétend que la Guerre civile de Religion, qui commença dans les premières années du Regne de Charles IX. & par conséquent après 1560. *causa un si furieux débordement dans le Dauphiné, que Bourrel fut contraint d'abandonner ses Livres, & le lieu de sa résidence pour s'en aller à Romans, où il mourut l'an* 1564. Un Protestant, qui pense que M. de Thou s'est trompé, dit qu'il croit pouvoir assurer que l'erreur de cet Historien vient d'une équivoque. » En ce temslà, dit cet Auteur (B), vivoit dans le » Dauphiné un bon Ecclésiastique du même » surnom que *Jean Bourrel*, sçavoir » *Séverin Bourrel*, Chanoine de S. Bernard » de Romans. A celui-ci s'adresse une Epi» gramme de Guillaume des Autels, p. 29. » de quelques-unes de ses Poësies, impri» mées *in*-8°. en 1550. sous le titre de *Re*» *pos d'un plus grand travail*; &, selon » moi, ce doit être ce Chanoine, qui sera » mort à Romans en 1564. de chagrin, » dit-on, d'avoir vû la plûpart des Eglises » de Romans, & particuliérement celle de » S. Bernard, ruinées comme elles le furent » alors, suivant du Chesne (C). Mais, soit » dit en passant, si, comme *l'a fait voir* M. » Bayle, les Huguenots sont à bon droit » absous de la mort de *Jean Bourrel*, peut» on dire qu'ils le soient aussi de celle de » *Séverin Bourrel*?

» Revenant à M. de Thou, je dis qu'il » s'étoit vraisemblablement un peu tard » adressé à Romans, pour avoir des Mé» moires sur la vie de *Jean Bourrel*, & que » celui-ci y étant, ou peu connu, ou peut» être oublié, on lui en envoya qui regar» doient le Chanoine *Bourrel*, & où étoit » omis le prénom de ce dernier, dont la mort » arrivée en 1564. avoit fait impression sur » le peuple de Romans. Comme au reste, » *Jean Bourrel* étoit Gentil-homme, à ce » que remarque M. de Thou, peut-être » que lui, & le Chanoine *Bourrel*, étoient » de la même famille, que *du Bourrel Pon*» *senas*, ce cruel Ennemi des Huguenots, » duquel la mort horrible est racontée par » Louïs Regnier, Sieur de la Planche, p. » 495. & suiv. de son *Histoire du Roi François II.* «.

Les Ouvrages de *Bourrel* ont été imprimés *in*-4°. en 1559. à Lyon, chez Michel Jove. Cette Edition contient neuf Traités de Géométrie, & six de Droit Civil.

Voyez l'*Histoire des Ordres Religieux*, Tom. II. p. 113.

BZOVIUS. (ABRAHAM)

REM. G. Bayle cite deux longs passages du P. Théophyle Raynaud contre Bzovius, avec l'Apologie de ce dernier par Vincent Baron. Mais il n'a pas connu la Réponse que fit *Casalas* au Livre du P. Raynaud, & dont j'ai parlé à l'Article de Gabriel BARLETTE. L'Auteur de cette Réponse défend Bzovius avec beaucoup de chaleur, & tâche de réfuter, non-seulement les passages rapportés par Bayle; mais encore plusieurs autres de Théophyle Raynaud contre ce Dominicain.

Voyez *Candor. Lilii*, &c. §. 23. 89. 120. & 129. *Scriptor. Ord. Prædic.* Tom. II. p. 488. & *le* 27[e]. Volume des *Mémoires du P. Niceron.*

(A) *Ornithol. Liv.* 2. *Chap.* 3. M. de la Monnoye s'est trompé, lorsqu'en sa Note sur *Jean Buteo*, cité dans les Contes de Bonaventure des Périers, (Tom. 2. p. 254.) il a crû que le nom François de *Buteo*, étoit *de Boteon*, & que *ce nom a été fort mal interpreté par* Bourel, *dans l'Index Thuani*, *par Jacques Du Puy, Prieur de S. Sauveur, & par tous ceux qui l'ont suivi.*

(B) *Ducatiana*, p. 167.

(C) *Liv.* 4. *chap.* 3. *de ses Antiquités des Villes*, &c.

C.

CAYET. (PIERRE-VICTOR-PALMA)

REM. A. Bayle fait entendre que Cayet naquit *de parens fort pauvres, & qu'il fut entretenu aux études par un Gentil-homme Calviniste.*

Il est certain qu'il fit ses premières études dans l'Université de Paris, qu'il y prit le degré de Maître ès Arts, & ensuite celui de Docteur en Droit Canon; ce qui peut faire douter du récit de Bayle.

MEME REM. *Ses parens avoient embrassé la Réformation avec lui.*

Ce fait est entièrement faux.

Ayant fait fruit aux études, ceux de la Religion, prenant de lui quelque espérance, lui départirent les moyens pour étudier en Théologie.

On avance, sans preuve, que les Calvinistes *lui ayent départi les moyens d'étudier en Théologie.* Il l'avoit étudiée dans la Faculté de Paris, avant que d'embrasser la prétenduë Réforme.

Ils le firent Ministre, & environ l'an 1582. Ils le donnérent à l'Eglise de Poitiers à Montreuil-Bonin.

Ce récit donne à entendre, que Cayet élevé par les Calvinistes, étudia en Théologie après ses Humanités, & qu'après sa Théologie il fut fait Ministre en 1582. Ce qui suppose qu'en 1582. Cayet étoit encore jeune. Supposition ridicule: Cayet né en 1525. avoit alors 57. ans.

Comme il trouva commodité d'entrer en la Maison du Roi, il quitta son Eglise, se mit à la suite de la Cour, & fut donné à Madame Catherine, sœur d'Henri IV. pour l'instruire, & la confirmer dans sa Religion.

L'Auteur paroît avoir crû que Cayet n'entra au service de la Princesse Catherine, que dans un tems où Henri IV. son frère, étoit déja Roi de France. Car il n'eût pas dit simplement *le Roi*, & *la Cour*; mais *le Roi de Navarre*, & *la Cour de Navarre.* Or il est certain, & Cayet le dit lui-même (A), qu'il fut Ministre de la Princesse Catherine à Pau, dès l'année 1584.

Cayet avoit en sa jeunesse étudié à Genève, dès lequel tems, Calvin, dont il étoit Domestique, avoit prédit au pére de cet homme, que son enfant feroit un jour une peste dans l'Eglise, & qu'il feroit la guerre à Dieu.

Fable inventée sans aucune ombre de vrai-semblance! Les Auteurs, copiés par Bayle, vouloient décrier la jeunesse de Cayet, de laquelle ils n'étoient instruits en aucune manière. Ils croyoient que Cayet étoit fort jeune, & Ecolier, lorsque Calvin mourut. L'un de ces Ecrivains prétendoit que Cayet étoit né dans la Religion Protestante, & l'autre, qu'il l'avoit embrassée avec ses parens dès son enfance. Pour détruire ces calomnies, il suffit d'observer, que Cayet né Catholique en 1525. l'étoit encore en 1562. tems auquel, comme il nous l'apprend (B), il étoit Sous-précepteur d'Henri IV. La prétendue Prophétie de Calvin, mort en 1564. est d'autant plus ridicule, que les Calvinistes de ce tems-là, ou n'en eurent aucune connoissance, ou n'y ajoutérent pas foi, puisque, selon l'Auteur de cette fable, les Genevois ne laissérent pas d'avancer cet *enfant* (de 39. ans) lorsque Calvin mourut.

Cependant Cayet s'étant rendu habile homme ..... fut d'abord Ministre à Poitiers, ensuite près delà chez M^r. de la Noue à Montreuil-Bonnin en 1576.

Comment Bayle n'a-t-il pas fait attention à la différence du récit des deux Auteurs qu'il copioit? Le premier donne deux postes de Ministre à Cayet, l'un, non à Poitiers, comme le raconte le second Auteur; mais à Montreuil-Bonnin; non en 1576. comme le veut encore celui-ci; mais en 1582. A quoi veut-on qu'un Lecteur s'arrête en voyant de pareilles contradictions?

C'est une faute inexcusable dans Bayle, & dans les deux Auteurs qu'il transcrit, de n'avoir pas instruit leurs Lecteurs du changement de Cayet, qui né Catholique, persévéra dans la Communion de l'Eglise au moins jusqu'en 1562. Je crois qu'après son changement, il ne tarda pas beaucoup à être Ministre.

Il donna dans ces deux lieux (à Poitiers, & à Montreuil-Bonnin) *de grandes marques d'ambition, & de legéreté d'esprit.*

Reproches sans fondement, & inventés pour décrier un homme devenu, par son retour à l'Eglise Catholique, odieux à son parti. Ce même homme auroit été comblé de louanges, s'il fût mort Calviniste. Au reste, *ces deux lieux* ne sont qu'un seul & même poste. Cayet n'a jamais été Ministre à Poitiers, mais à Montreuil-Bonnin proche de Poitiers, & en cette qualité il étoit *de l'Eglise de Poitiers.*

(A) En parlant au Roi Henri IV. dans l'Epitre Dédicatoire de sa *Navarréïde*, Ouvrage inconnu à Bayle.

(B) *Epit, Dédic. de la Chronol. Noven.*

REM.

REM. B. *Il courut des bruits étranges contre sa réputation. On l'accusa d'avoir fait l'apologie des Bordels.*

Bayle prétend prouver ces calomnies par deux passages d'Aubigné. Le premier, & les Vers qu'on lit à la suite, ne sont qu'une infame Satire. Un peu d'honneur eût empêché Bayle de transcrire ces Vers. Voyez dans l'Article de MARIE L'EGYPTIENNE, le mépris que Bayle fait de la Satire de d'Aubigné.

Ce que l'on va dite doit avoir plus d'autorité, puisqu'on le trouve, non pas dans un Ecrit Satirique, mais dans une Histoire, &c.

Quelle étrange critique ! Des faussetés se changent-elles en vérités, parce que le Calomniateur, après les avoir mises en Vers, les débite en Prose ? Un Auteur capable de mentir & de calomnier impudemment dans une Satire, acquiert-il le droit d'être crû, parce qu'il transporte ses calomnies dans un Livre, auquel il lui plait de donner le nom d'Histoire ? Car enfin le second passage d'Aubigné, tiré de son Histoire, est le même pour le fond, que ce qu'il avoit avancé dans sa Confession de Sanci, *Ouvrage Satirique*, selon Bayle lui-même. On réfutera dans la suite les calomnies d'Aubigné transcrites par Bayle.

MEME REM. *L'Auteur des Notes sur la Confession de Sanci observe que d'Aubigné se trompe, & que toutes ces belles maximes attribuées à Cayet, étoient couchées dans un Ecrit intitulé : Discours contenant le remède contre les dissolutions publiques, présenté à Messieurs du Parlement*.

C'est une fausseté de parler de ce Livre, comme si Cayet en étoit l'Auteur ; & c'en est une autre d'ajouter : *Présenté à Mrs. du Parlement*.

REM. C. *On l'accusa de s'être donné au Diable*.

Tout ce qui concerne la prétendue Magie de Cayet, son conract avec le Diable, signé de sa main, sa mort, &c. enfin toute cette longue Remarque ne contient que des calomnies, qui prouvent uniquement la fureur des Calvinistes contre Cayet. On peut assurer, sans crainte de se tromper, que Bayle ne croyoit pas lui-même ces contes ; & s'il les a rapportés, c'est pour ne pas perdre le fruit de ses lectures.

MEME REM. *Je m'étonne que Montigny ne dise rien des deux Livres qui furent, selon d'Aubigné, l'une des premières causes de la déposition de Cayet*.

De l'aveu de Bayle, à la fin de la Remarque B. il n'y en avoit pas deux, pourquoi donc *s'étonner* que Montigny n'ait rien dit de *ces deux Livres* ?

REM. D. *Il étoit connu du Roi Henri IV. Il l'avoit presque toujours suivi depuis qu'il fut mis auprès de lui avec le S^r. de la Gaucherie, qui fut Précepteur de ce Prince. Ce sont les paroles de Maimbourg*.

Cayet lui-même, en dédiant au Roi Henri IV. sa *Chronologie Novénaire*, dit à ce Prince : *Dès votre jeune âge de huit à neuf ans* (en 1562.) *j'ai eu l'honneur de vous servir sous le S^r. de la Gaucherie, qui vous servoit de Précepteur*. C'est le tems, où l'Anonyme, copié par Bayle, à la Remarque A. prétend que Cayet encore fort jeune, étoit Domestique de Calvin à Genève.

REM. E. *Il fut gratifié peu après de la Charge de Lecteur Royal aux Langues Orientales en 1596. Il ne fut cependant promu, & installé, proprement parlant, qu'après la mort de Jourdain en 1596*.

Cayet étoit *Lecteur du Roi ès Langues Orientales* avant le 15. Juin 1596. puisqu'il est ainsi qualifié dans un Privilége qui porte ces dates. Sans doute Jourdain avoit quitté volontairement cette place. Au reste, cette Charge donnée à Cayet par Henri IV. prouve que l'Auteur du Journal de ce Prince, n'étoit pas bien informé, lorsqu'il supposoit qu'Henri *désapprouvoit* la conduite de Cayet par rapport à son abjuration, & qu'il n'avoit plus que du mépris pour lui. (A).

REM. F. *M. de Launoy assure que Cayet logeoit déja au Collége de Navarre le 20. Mars 1596*.

Launoy s'est trompé. Cayet logeoit encore au Prieuré de S. Martin des Champs, le 8. Décembre de la même année. Mais il se transporta quelque tems après au Collége de Navarre, d'où il date le 1. de Janvier 1602. l'Epitre Dédicatoire de son *Heptameron de la Navarride*, &c.

REM. G. Bayle accuse Maimbourg de s'être *trop échauffé pour Cayet*. Mais il auroit été en droit de faire un reproche beaucoup mieux fondé à divers Ecrivains Calvinistes, dont il a tiré dans les trois premières Remarques, tant d'extraits aussi violens que calomnieux contre Cayet, & beaucoup plus *emportés* que ce que Maimbourg a écrit, en suivant la vérité, en faveur du même Cayet ?

REM. H. *Sa conférence avec du Moulin dura plusieurs jours*.

La Relation de la conférence de Cayet avec du Moulin, ne mérite aucune foi, étant tirée uniquement de l'Ecrit d'un Calviniste. Quand on veut donner son jugement sur de pareilles disputes, il faut, outre l'impartialité, examiner les pièces pour & contre. Or c'est ce que Bayle se donnoit rarement la peine de faire.

(A) *Journal d'Henri IV. sous l'année 1595.* Tom. 1. p. 112. Cet Ecrivain dit faussement que Cayet étoit l'Auteur du *Rétablissement des Bordels*.

REM. O. *Ce qu'il avouë touchant le Livre des Bordels, est un préjugé favorable pour le Synode qui le dégrada. Il a trouvé bon d'insérer un Episode sur ce sujet dans son Histoire d'Henri le Grand; mais s'il n'a pas mieux soutenu sa cause ailleurs, qu'en cet endroit-là, il me semble qu'elle est bien mauvaise. Il avouë qu'il avoit prêté à R. Etienne le Livre du rétablissement des Bordels; & il ne dit rien contre la déposition de son homme. Cette déposition porte que le Manuscrit, qui étoit entre les mains du Synode, fut copié sur une minute écrite de la propre main de Cayet.*

Bayle, à quelque prix que ce soit, veut noircir Cayet. Il suppose d'abord que dans le Synode, qui dégrada celui-ci, on se fonda, au moins en partie, sur le Livre en question. Cependant Montigny, comme Bayle l'avouë, en rapportant les griefs, sur lesquels le Synode fonda la déposition de Cayet, ne parle point de ce Livre. Bayle, par conséquent, auroit dû au moins douter du témoignage de l'accusateur Anonyme, qui prétend que le Synode avoit eu un Exemplaire du Livre copié sur la minute de Cayet. Car le bon sens dicte ici, que tout fait, dont Montigny ne parle point, en rapportant les griefs sur lesquels Cayet fut déposé, ne contribua point effectivement à sa déposition. Bayle devoit aussi s'appercevoir que l'accusation de cet Anonyme n'étoit pas soutenable, puisque si l'on avoit l'original, ou la minute de ce Livre, écrite *de la propre main de Cayet*, on ne se feroit pas contenté de le juger sur une simple *copie* de cette minute. Cette copie étoit-elle constatée, signée & avouée de Cayet? Voilà ce que, suivant l'équité, & les formalités ordinaires d'une procédure exacte, le Synode a été obligé de faire. Bayle devoit donc, avant que de s'arrêter à la déposition de l'Anonyme, examiner s'il donnoit des preuves que ces formalités nécessaires eussent été observées. Un témoin inconnu, qui n'ose dire quel il est, doit passer pour un témoin récusable. On a même droit de le regarder comme un homme, qui ne se cache que pour calomnier plus librement, & sans crainte d'être puni. Jamais un Juge équitable ne reçut de témoignages de cette espèce.

Cayet n'avouë pas qu'*il eût prêté* ce Livre à Robert Etienne. Bayle devoit transcrire l'aveu de Cayet, plûtôt que mille inutilités & mille obscénités, dont il a chargé cet Article. Cayet avouë donc qu'il avoit ce Livre, qu'il n'étoit point de sa composition, qu'il avoit été imprimé depuis plus de 40. ans, qu'il le gardoit, mais qu'il ne l'avoit jamais lû qu'une seule fois. Il dit que Robert Etienne le lui *surprit*, & s'en saisit, avec promesse cependant *de ne le montrer à personne*: qu'Etienne ne tint pas sa parole, mais qu'ayant confié ce Livre à un Ami qu'*il estimoit un autre lui-même*, celui-ci le fit voir *à un Ministre*. Ce qui *servit aux autres*, ajoute Cayet, *à faire grand bruit contre moi, disans que je soutenois qu'il falloit rétablir les Bordeaux, & que j'en voulois faire imprimer un Livre. Voilà*, poursuit Cayet, *une belle bourde pour amuser les petits enfans.*

Bayle, qui se contente d'indiquer le passage de Cayet, sans le transcrire, prétend qu'il soutient mal sa cause, & que s'il ne l'a pas mieux soutenue ailleurs, il falloit qu'elle fût *bien mauvaise*. Pour moi, j'avouë que ce jugement de Bayle me surprend à un point, que je doute presque si mes yeux ne me trompent pas. On accuse un homme d'avoir composé un mauvais Livre qu'on lui a trouvé entre les mains. On n'a nulle preuve qu'il en soit l'Auteur. De son côté il fait voir que ce Livre a été imprimé il y a plus de 40. ans. S'est-on jamais mieux défendu?

J'ai dit que Cayet fit voir que le Livre, dont il s'agit, avoit été imprimé depuis 40. ans. Soupçonneroit-on un homme qui accuse Cayet d'avoir soutenu *une mauvaise cause* (en niant qu'il fût l'Auteur de ce Livre) de fournir lui-même la preuve de ce fait? *On montra*, dit froidement Bayle (dans une Note réléguée à la marge, & après avoir déclamé contre Cayet, comme si celui-ci eût été l'Auteur du Livre.) *On montra des exemplaires imprimés avec cette inscription: Discorso del remedio delle publiche dissolutioni di Nicolo Perroto.* Cet aveu de Bayle ne méritoit-il pas d'entrer dans le corps de l'Article, ou au moins dans la Remarque? Mais il ne vouloit pas présenter si clairement aux yeux de ses Lecteurs un témoignage qui détruisoit de fond en comble tous les efforts qu'il venoit de faire pour persuader que ce Livre étoit au moins fort probablement de Cayet. Ne portant pas la mauvaise foi assez loin pour supprimer cet aveu, il le place dans une Note à côté de la marge, que peu de Lecteurs s'avisent de consulter.

Quoiqu'il connût parfaitement que Cayet n'étoit pas l'Auteur du Livre, il n'a pas eu assez de sincérité, pour en faire un aveu exprès. Que fait-il donc? Il change de batterie, & il se retranche à condamner Cayet pour avoir gardé ce Livre. Qui croiroit Bayle susceptible d'un pareil scrupule? Pour moi, je n'en croirai rien, & je regarde la déclamation suivante, non comme une marque d'une conscience délicate & timorée, mais comme un trait d'ennemi, qui ne sçait plus de quel bois faire flèche pour décrier un homme qu'il entreprend de noircir. *La Lettre*, dit-il, *insérée dans les Mémoires de la Ligue, donne une idée si affreuse de ce Livre, qu'on ne sçauroit tolérer à des gens d'Eglise de garder dans leur*

Cabinet une telle abomination , tant s'en faut qu'on puisse les excuser DE L'AVOIR MISE ENTRE LES MAINS D'UN IMPRIMEUR. S'il m'est permis de dire sans détour ce que je pense, je trouve dans cette leçon un zèle hypocrite, de la mauvaise foi, & aucune critique.

Zèle hypocrite. Je suppose qu'on eût fait cette question à Bayle. *Si ce Livre vous étoit tombé entre les mains, l'auriez-vous, sur le témoignage de la Lettre que vous citez, jetté au feu sur le champ? Ne l'auriez-vous pas au moins parcouru, n'eût-ce été que pour vous convaincre si l'abomination étoit telle que le dit l'Auteur de la Lettre? Persuadé même par cette lecture qu'il étoit encore plus mauvais, que ne le disoit la Lettre, n'auriez-vous pas succombé à la tentation de le garder, suivant la coutume des Curieux, de conserver un mauvais Livre lorsqu'il est rare? Croyez-vous d'ailleurs qu'il y ait plus de mal à garder un mauvais Livre, qu'à lire une infinité de Volumes contre la Religion & les mœurs, & qu'à les insérer par extraits dans votre Dictionnaire? Si quelqu'un est en droit de faire un pareil reproche à Cayet, votre conscience ne vous dicte-t-elle pas, qu'il ne convient nullement dans votre bouche?* Tout Lecteur qui connoît Bayle, est en état de juger s'il eût pû répondre solidement. Mais, dira-t-on, Bayle ne fait ce reproche qu'*aux gens d'Eglise*. Puisque Bayle se donne pour Laïc, je réponds qu'il n'eut pû garder innocemment un Livre, que Cayet ne pouvoit retenir sans crime.

Mauvaise foi. Elle est si visible qu'elle mériteroit l'épithète la plus odieuse. *Tant s'en faut qu'on puisse excuser* Cayet *d'avoir mis une telle abomination entre les mains d'un Imprimeur.* Bayle n'ajoute point, à la vérité, *pour l'imprimer.* Mais il sçavoit que le Lecteur y suppléroit, puisque c'est le sens naturel de la phrase. Il sçavoit d'ailleurs, que les Ennemis de Cayet avoient fort insisté sur cette accusation. D'un autre côté, il avoit lû la réponse de Cayet, qui déclaroit, non pas *avoir remis ce Livre entre les mains d'un Imprimeur*, mais que ce Livre lui avoit été *surpris* par l'Imprimeur Robert Etienne, & qu'il n'avoit jamais pensé à le faire imprimer. Cayet en prenoit à témoin le même Etienne. Bayle avoit vû cette déclaration, & il ne l'attaque par aucun endroit; cependant il vient nous dire, ce qu'on ne sçauroit entendre sans indignation, que Cayet avoit *remis ce Livre entre les mains d'un Imprimeur.*

Aucune critique. Ce que je viens de dire le prouve suffisamment. La crédulité de Bayle sur *l'abomination* contenue dans ce Livre en est une nouvelle marque. *La Lettre insérée dans les Mémoires de la Ligue, donne une idée si affreuse de ce Livre.....* On peut tenir pour certain que si Bayle eût vû cette pièce, il auroit raisonné différemment. *La Lettre, il est vrai*, auroit-il dit, *en donne une idée afreuse; mais l'Auteur de cette Lettre avoit-il lû, avoit-il même vû ce Livre? Il n'y a aucun sujet de le croire. Supposé même qu'il l'avoit lû, n'a-t-il pas exagéré de beaucoup? J'ai tout sujet de m'en défier. Tous ceux qui écrivent en ennemis, outrent tout. Un Moucheron leur paroît un Eléphant. Qui en croiroit mes adversaires, ne regarderoit mon Dictionnaire que comme un magazin d'obscénités. Je ne sçaurois donc raisonnablement m'en rapporter à l'Auteur Anonyme de la Lettre, jusqu'à m'interdire la liberté de vérifier le fait par moi-même, puisque la chose est en mon pouvoir. D'ailleurs le nom seul de Nicolas Pérot, l'un des plus illustres Sçavans du XV. siécle, & que son mérite éleva à l'Archevéché de Siponto, est un préjugé légitime que le Livre n'est pas si mauvais. Peut-être, il est vrai, ce Livre lui est-il faussement attribué. La lecture que j'en ferai, pourra me déterminer là-dessus, & j'y trouverai peut-être aussi quelques faits que je mettrai à profit, & que j'aurai lieu de faire entrer dans l'Article que je donnerai à ce Sçavant* (A). *Je le traiterois sans équité si je prenois le parti de le condamner sur le témoignage d'un homme que je ne connois point.* Ce raisonnement, que je prête à Bayle, n'est-il pas sensé & équitable?

On trouve encore dans la Lettre citée par Bayle plusieurs choses désavantageuses à Cayet; mais je ne m'arrêterai pas à les réfuter. Elles sont assez suspectes, puisqu'elles viennent d'un Ennemi inconnu. J'observerai seulement qu'à l'égard de la Magie, cet Anonyme suppose que Cayet étoit *Sorcier*, &, qui plus est, Sorcier célèbre, connu & consulté dans un tems où les autres Calomniateurs de Cayet le croyoient encore fort jeune, étudiant à Genève, ou sortant à peine des écoles de cette Ville. Il prétend que Cayet porta par l'entremise de Satan, *les jugemens qu'il rendit en* 1573. *au feu* S^r. *de la Rochefoucault sur l'issue du Siége de la Rochelle, & du voyage du Sieur de Strossi en Afrique*, où Strossi fut tué l'an 1583. Il est évident que si Cayet, de notoriété publique, eût été Sorcier en 1573. les Protestans auroient eu grand tort de lui donner un poste de Ministre vers ce tems-là, & qu'ils n'eussent pas attendu jusqu'à 1595. (tems où ils s'apperçurent qu'il alloit quitter leur parti) pour le déposer sur cette plainte également vague & frivole, qu'*il s'adonnoit tellement aux sciences curieuses, qu'on l'appelloit or-*

(A) Bayle a oublié d'éclaircir ce fait à l'Article de Nicolas PEROT.

dinairement Petrus Magus.

Bayle, à la Remarque O. croyant, ou feignant de croire, que Cayet, dans sa *Chronologie Novénaire*, s'étoit proposé de répondre à toutes les accusations de ses ennemis, regarde comme avoué un reproche de l'Auteur Anonyme de *la Lettre*, auquel le même Cayet ne répond pas. Mais celui-ci n'avoit en vuë de répondre ni à cet Anonyme, ni aux Ouvrages faits contre lui. Son unique but dans cette espèce d'épisode, étoit de faire succinctement, & en général, une courte apologie de sa vie & de sa conduite. Aussi cette apologie remplit-elle à peine deux feuillets *in*-8°. qu'il termine par ces paroles: *Mais cela n'est du sujet de notre Histoire.* Ce feroit donc mal à propos, qu'on regarderoit comme des faits qu'il avouë, tous ceux qu'il ne réfute point, ou plûtôt dont il ne dit rien.

MÊME REM. *La Lettre, dont je parle, est une fort bonne pièce.*

Les préjugés de Bayle contre Cayet l'ont porté à juger ainsi de cette Lettre, qu'il auroit regardée d'un autre œil, si elle avoit été écrite par un Catholique contre un Protestant. *L'Auteur*, dit Bayle, *y accuse Cayet d'avoir converti à ses usages les aumônes, que Madame Catherine lui donnoit à distribuer.* Une preuve certaine que c'est une calomnie inventée après coup, c'est que, comme on le voit par l'Ecrit de Montigny, le Synode, qui déposa Cayet, ne lui fit aucun reproche sur ce sujet, non plus que sur le Livre du *Rétablissement*, &c. ni sur différentes autres accusations par lesquelles l'Auteur de cette Lettre prétend diffamer Cayet.

Après avoir noirci Cayet, autant qu'il lui étoit possible, Bayle passe aux reproches qu'il fait aux Catholiques; reproches qui pourroient passer pour un véritable Sermon, s'ils étoient bien fondés. *Ne finissons pas cette Remarque*, dit-il, *sans observer une chose, qui peut faire voir que le faux zèle de Religion acheve ce que le péché d'Adam n'avoit que trop commencé. Les désordres des Sociétés civiles sont très grands, qui le peut nier? Néanmoins on ne voit pas qu'un homme chassé d'une Ville par une Sentence juridique, qui le déclare convaincu D'UNE INFINITE' D'ACTIONS SALES ET VILAINES, trouve dans une autre Ville un accueil si favorable, que sans s'être bien justifié, on l'y reçoive aux honneurs & aux dignités. Un reste de raison & d'équité empêche qu'on n'en use ainsi. Mais ce reste de raison ne se voit pas dans les corps Ecclésiastiques. Voilà Cayet déposé, & couvert d'ignominie par Sentence Synodale fondée sur des accusations infames. Il sort de la Religion Réformée, & passe dans la Catholique. Il y est reçu à bras ouverts: on s'en félicite comme d'une conquête glorieuse: on l'admet aux honneurs & aux dignités Ecclésiastiques, sans s'informer si LES SYNODES l'ont bien ou mal déposé. Les mêmes gens, qui tinrent cette conduite s'agissant de la Religion, ne l'auroient point tenue dans une matière purement civile. ON NE SÇAUROIT TROP APPLIQUER LES LECTEURS A CETTE REMARQUE.*

Après les observations qu'on a vuës ci-dessus, qui ne feroit tenté de prêcher le Prédicateur lui-même, & de lui appliquer ces Vers de Despréaux, en y changeant quelque chose?

> *Ha bon; voilà parler en docte Calviniste,*
> *Bayle, & sur ce sujet si fortement touché,*
> *Daillé dans Charenton n'auroit pas mieux prêché.*
> *Mais entends & permets que je prêche à mon tour* (A).

Mais parlons sérieusement. Cette déclamation que Bayle fait contre les Catholiques en vrai Ministre de Village, péche par les fondemens. Il vouloit prêcher *sur le faux zèle de Religion*. Il prétendoit nous convaincre, ou plûtôt nos Peres, de ce faux zèle qui étouffe jusqu'au reste le plus légér *d'équité & de raison*. Quelle preuve en apporte-t-il? C'est que les Catholiques de ce tems-là reçurent Cayet *à bras ouverts*, sans que la Sentence Synodale qui l'avoit déposé, les en empêchât. Bayle devoit donc se renfermer uniquement dans les faits objectés à Cayet par le Synode. L'Apologie de ce Synode publiée par Montigny, est la seule pièce qui puisse servir à décider ce procès que Bayle intente aux Catholiques. Tant d'extraits Satiriques, dont Bayle accable ses Lecteurs, n'y peuvent contribuer en rien.

Un reste d'équité, dit Bayle, *empêche qu'on ne reçoive dans une Ville un homme chassé d'une autre, & convaincu d'une infinité d'actions sâles... Mais ce reste d'équité ne se voit pas dans les Corps Ecclésiastiques. Voilà Cayet déposé, &c.* Ce raisonnement n'est pas digne de Bayle. D'un fait particulier, quand même il seroit tel qu'il le suppose, il ne devoit pas tirer ce reproche général, qu'on ne voit pas dans les Corps Ecclésiastiques ce reste d'équité, &c. Ne se souvient-il plus de ce qu'il dit à l'Article DRUSIUS, où censurant M. Bossuet, qui s'étoit cependant exprimé avec modération, au sujet d'*un conte qui court parmi les Protestans*, il fait cette réflexion: » Il » y a de l'injustice à insulter tout un Corps, » sous prétexte qu'un certain nombre d'Au-

(A) *Satire X. V.* 118. *& suiv.*

» teurs

» teurs y donnent des marques d'un peu » trop d'entêtement. M. de Meaux eût bien » fait de prendre garde à cela «. Voyez ci-dessous l'Article DRUSIUS, REM. Q.

Voila Cayet couvert d'ignominie par Sentence Synodale fondée sur des accusations infames. Il falloit que Bayle fût étrangement prévenu contre Cayet, pour ne se pas appercevoir que tout Lecteur un peu éclairé lui donneroit infailliblement un démenti sur ce point. L'unique Pièce capable d'éclaircir ce fait, comme je l'ai dit, est le Livre de Montigny, qui assista à l'Assemblée dans laquelle Cayet fut déposé, & qui fut témoin oculaire de toute la procédure. Il n'est donc pas moralement possible qu'il ait ignoré aucun des griefs sur lesquels on fonda la déposition de Cayet. Ce dernier étoit Ministre de la Sœur du Roi, c'est-à-dire, de la personne la plus qualifiée qui fit profession du Calvinisme dans le Royaume. Ceux qui l'avoient déposé, se crurent indispensablement obligés à rendre compte au Public des raisons, qui les avoient engagés à traiter si rigoureusement un Confrère si distingué. Montigny se chargea de cette commission. Il composa, & fit imprimer l'Apologie du Synode sous ce titre : *Avertissement sur la déposition du Sieur Cayet du S. Ministère, & sur sa révolte*, 1595. *in*-12. Le titre seul de cet Ouvrage, fait comprendre, & le bon sens dicte d'ailleurs, qu'il n'avoit nulle envie d'épargner Cayet, ni de cacher aucun des griefs sur lesquels le Synode avoit fondé la déposition de ce Ministre. Tel est le caractère de Montigny, témoin oculaire, qui ne pouvoit pas dissimuler les faits favorables au Synode, & désavantageux à Cayet. Delà il faut nécessairement conclure que tout fait capable de diffamer Cayet, & de justifier la déposition de l'Assemblée, omis par Montigny, n'a effectivement contribué en aucune manière à la déposition de Cayet, à moins que l'on ne donne des preuves claires & évidentes du contraire. Par conséquent tous les traits de Satire répandus dans la *Lettre* Anonyme, & dans Aubigné, doivent passer pour calomnieux. J'ai fait voir plus haut les faussetés contenues dans la Lettre de l'Anonyme, & combien le témoignage d'Aubigné mérite peu de créance. Cet Historien étoit un génie satirique, qui écrivoit contre Cayet en Ennemi declaré, & à qui par conséquent, pour me servir des termes de Bayle en pareil cas, *la récusation étoit inhérente jusqu'aux mouelles.* Mais quand même les témoignages des Ennemis de Cayet seroient aussi conformes à la vérité, qu'ils sont récusables, le Sermon de Bayle n'en seroit pas mieux fondé. Il ne s'agit que de la *Sentence Synodale*, dont Montigny seul peut nous instruire. Or que porte cette Sentence contre Cayet ? *UNE INFINITÉ D'ACTIONS SALES ET VILAINES*? Point du tout. *DES ACCUSATIONS INFAMES*? Nullement. C'est pourtant l'unique base de la Remarque de Bayle.

Trois griefs rapportés par Montigny, & cités par Bayle, à la Remarque C. fondérent la déposition de Cayet. Voici ces trois griefs. I. *Cayet avoit quitté l'Eglise de Poitiers, qui lui avoit été ordonnée, pour se fourrer par mauvais moyens, premierement en celle du Roy, & depuis en celle de Madame* (Sœur du Roi) II. *Il s'adonnoit tellement aux sciences curieuses, qu'on l'appelloit ordinairement* Petrus Magus. III. *Il s'étoit porté peu honnestement à l'endroit d'une Damoiselle.*

Voilà donc à quoi se réduit cette *infinité d'actions sales & vilaines* dont Cayet fut convaincu, selon Bayle. A l'égard du premier grief, étoit-ce un si grand crime à Cayet d'avoir eu l'adresse d'entrer auprès d'Henri IV. alors Roi de Navarre, & auprès de la Sœur de ce Prince ? Il ne fit en cela que ce que tout autre Ministre eût fait à sa place. Les Ministres Protestans, dit Bayle, *employent leur voix, leur plume, leurs pas, leurs sollicitations à l'avancement du Regne de Dieu; MAIS ILS NE S'OUBLIENT POINT EUX-MEMES* (A). Il est vrai que Montigny ajoute que Cayet se servit *de mauvais moyens*. Mais comme il ne les spécifie point, on peut se dispenser de l'en croire sur sa parole. Il suffit d'ailleurs que Cayet ait nié ce fait, dont ses Ennemis n'ont donné aucune preuve. Quant à la seconde accusation, Bayle ne croyoit pas assurément, comme les ridicules accusateurs de Cayet, que celui-ci fût Sorcier; mais s'il le croyoit, tant pis pour lui. Cayet aimoit la Chymie, en conséquence il souffloit; peut-être s'y ruinoit-il. Etoit-ce une cause de déposition? Reste le troisiéme grief, qui paroît, à la vérité, plus considérable que les deux autres, Cayet dit dans sa Chronologie Novénaire qu'on l'accusoit par là *d'avoir été amoureux de la Baronne d'Aros & de l'avoir recherchée en mariage en* 1588. Mais il ajoute que c'est une calomnie. Supposons le fait véritable, où seroit le crime ? Cayet auroit porté ses prétensions trop haut, & puis c'est tout. Personne ne lui ayant fait ce reproche depuis 1588. jusqu'à 1595. on doit donc regarder comme très suspect ce que dit Montigny, que Cayet *s'étoit comporté peu honnestement à l'égard d'une Damoiselle.* Accusation, d'ailleurs dont on n'a jamais fourni

(A) Article *CALVIN*, Rem. Z.

la moindre preuve. Ce qui doit paroître surprenant, c'est que Bayle a lû & rapporté cette réponse de Cayet.

Il passe dans l'Eglise Catholique, ajoute Bayle, *il y est reçu à bras ouvert*, *sans s'informer si les Synodes* (Figure de Rhétorique pour le Synode) *l'ont bien ou mal déposé*. Qui a dit à Bayle que les Catholiques ne firent point cette information? Cayet fut accusé & déposé, mais il avoit bec & ongles; il se défendit. Bayle en convient. D'où sçait-il que les Catholiques ne comparérent pas les griefs objectés à Cayet par le Synode, avec les défenses de l'accusé? Cette confrontation étoit-elle même nécessaire? Les plaintes marquées par Montigny, Apologiste du Synode, n'étoient-elles pas assez légéres & assez destituées de preuves, pour que les Catholiques se dispensassent d'en faire la discussion? Cette discussion d'ailleurs étoit-elle fort longue, & fort difficile à faire? Mais quand même ces griefs auroient été plus atroces, les Catholiques n'étoient-ils pas en droit de les mépriser? D'où vient que les Protestans attendirent à former des plaintes contre Cayet, jusqu'au tems qu'il se sépara d'eux? Les Catholiques sçavoient que dès qu'un Calviniste pensoit à quitter ses frères, ceux-ci ne manquoient guère de le calomnier. Un Ministre étoit estimé dans son parti pour sa science, & chéri pour sa probité. S'appercevoit-on qu'il étoit prêt à abandonner la Religion Protestante? C'étoit un ignorant, un libertin, un impie. Cayet avoit été Ministre pendant 20. ans au moins. Nuls reproches pendant tout ce tems. On voit qu'il pense à rentrer dans le sein de l'Eglise, qu'il avoit eu le malheur de quitter à l'âge d'environ 40. ans, il devient tout-à-coup un scélérat du premier ordre, qui après s'être donné au Diable, est emporté par Satan en corps & en ame. Nos pères accoutumés à entendre de pareilles calomnies, ne s'en étonnoient plus.

Si l'on veut voir combien Bayle varioit dans sa critique, on peut consulter sa REM. C. de l'Article SPONDE. Elle suffit seule pour justifier Cayet de toutes les accusations de ses Ennemis. Bayle y avouë qu'il *règnoit une coutume cruelle de couvrir d'ignominie par toutes sortes d'injures, ceux qui changeoient de Religion. Qu'on épluchoit toute leur vie jusqu'aux recoins de l'enfance, qu'on ramassoit tous les péchés de leur jeunesse, qu'on les suivoit à la piste dans tous leurs déréglemens, que l'on accumuloit pêle-mêle avec des bruits vagues, les faits qui pouvoient avoir quelque certitude, & ceux qui pouvoit recevoir un mauvais sens, lorsque des esprits pleins de soupçons & de défiances les examinoient sans miséricorde, & que l'on faisoit courir le monde à une infinité de satires composées de cette façon..... Qu'on y fait entrer les ouï-dire, les conjectures, les broderies des Conteurs, &c.* Bayle répète la même chose à l'Article de Paul *WELDNERUS, REM. A.* Voyez ci-dessous, Article PATIN, avant la REM. G. la réflexion que j'ai faite sur cette contradiction de Bayle.

J'ai prouvé comment Bayle a trouvé le secret de grossir une accusation peu considérable, dans le dessein de noircir Cayet, & de décrier les Catholiques qui l'admirent à leur Communion, malgré la Sentence Synodale qui l'avoit déposé. Je vais présentement montrer Bayle tout différent de lui-même dans l'Article d'Alexandre MORUS. Le contraste paroîtra singulier à tout Lecteur équitable. Je ne parlerai que d'après Bayle. Morus fut accusé d'adultère à Genève en 1648. Mais comme il quittoit alors cette Ville pour passer en Hollande, cette accusation n'eut point d'autres suites, sinon qu'on écrivit de Genève aux Hollandois contre lui, & qu'on leur envoya des Mémoires *qui le noircissoient terriblement*. Il se fit une aussi mauvaise réputation en Hollande. Entre autres soupçons qu'il donna de sa mauvaise conduite, une fille de chambre de Madame Saumaise le poursuivit en Justice à fin de mariage, prétendant qu'il avoit abusé d'elle sous promesse de l'épouser (A). Cependant, comme il passoit pour l'un des meilleurs Prédicateurs de son Parti, les Amis qu'il avoit en France sollicitérent à Paris, afin que le Consistoire de Charenton l'appellât, & lui donnât une Chaire. Mais l'idée qu'on avoit de ses mœurs, fit que plusieurs personnes s'y opposérent. Dans le Synode de l'Isle de France on proposa de l'appeller, & Daillé, Protecteur de Morus, calma la plûpart des esprits: mais on n'appella point encore Morus. L'année suivante, les plaintes formées contre lui obligérent le Synode de Tergou à les examiner. Le résultat fut une Sentence juridique qui portoit: *La Compagnie a déclaré que ledit Morus étoit incapable d'exercer aucune fonction du Saint Ministère de l'Evangile au milieu de nous, & d'y participer à la Sainte Cene, jusqu'à ce que par une sincère repentance de ses péchés, & une conversation sans reproche, il ait réparé TANT DE SCANDALES QU'IL NOUS A DONNÉ'S*, &c. Le Synode de Nimègue confirma cette Sentence, au mois de Septembre de la même année 1658. tems auquel Morus songeoit à passer en France. Plusieurs personnes souhaitoient qu'il y vînt; *mais plusieurs autres*

(A) M. Huet, qui avoit connu particulièrement Morus, détaille cette avanture dans son *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, p. 128. & suiv.

s'y opposoient. Morus étant arrivé en France, on proposa des accusations & des plaintes contre lui dans le Synode de Loudun tenu en 1659. Le Député pour le Roi à ce Synode fut gagné par les Amis de Morus, & il fit si bien que celui-ci fut innocenté. Bayle dit qu'on éluda toutes ces accusations, qu'on les trouva nulles; & il ajoute d'après l'*Histoire de l'Edit de Nantes*, que le Député du Roi, sous prétexte que les Sujets de Sa Majesté ne devoient point être renvoyés à des Puissances étrangères, fit en sorte qu'on termina l'affaire, sans avoir reçu les pièces par lesquelles les Synodes de Tergou & de Nimègue justifioient leur procédure. Morus fut donc reçu à Charenton en 1660. On l'avoit admonesté au Synode de Loudun, qui lui avoit *fait entendre qu'il falloit qu'il fût plus soigneux à l'avenir, afin de fermer la bouche aux médisans, parce qu'il n'avoit pas toujours eu la circonspection qu'il devoit avoir* (A). Il paroît que Morus ne profita guère de cette leçon. A peine eût-il exercé quelques mois le Ministère à Paris, (c'est-à-dire, à Charenton près de Paris) qu'il y eut de nouvelles plaintes contre lui. Elles n'eurent alors aucunes suites, parce qu'au mois de Décembre 1660. il demanda permission au Consistoire d'aller en Angleterre. Il en revint l'année suivante, & les plaintes recommencérent. Le Consistoire ordonna qu'il feroit oüi, & qu'en attendant *il s'abstiendroit de prêcher*. Il y eut à ce sujet une grande division dans le Parti. L'affaire fut portée au Parlement, qui renvoya la décision de ce procès *à un Colloque*. Le Colloque tenu en conséquence *suspendit Morus pour un an. Le Synode de l'Isle de France confirma cette Sentence, & l'aggrava*. Morus en appella au Synode de Berri & il y gagna sa Cause. *Mais on accusa le Synode de la Province de Berri, d'avoir été un peu partial en faveur de Morus, & de s'être fait un plaisir de mortifier le Consistoire de Charenton* (B). Comme Daillé avoit été l'un des Protecteurs de Morus, Cottibi, auparavant Ministre à Poitiers, & alors Catholique, lui en fit de grands reproches, en lui disant, qu'il s'étoit fait *le défenseur de l'une des plus impures vies du monde*, & qu'il avoit protégé Morus *contre les fidèles Mémoires des Ministres de Rouen, de Can*, (Caen) *& de Lyon, & ce qui est plus étonnant, contre une foule d'accusations de quelques Provinces entières*. Voilà quelles furent les accusations portées contre Morus, à quoi Bayle auroit pû ajouter un trait cité dans un Livre, dont il a procuré lui-même l'Edition. *Morus*, dit Patin, *aime fort les femmes; ce qui fait que je l'appelle Morus le féminin. Par tout où il va, il séme des enfans* (C).

Sans décider si Morus étoit véritablement coupable, je me contenterai d'observer que les accusations intentées contre lui, étoient infiniment plus graves & mieux prouvées, que celles par lesquelles on avoit prétendu flétrir Cayet. Les Jugemens portés contre l'un, étoient plus juridiques & plus solemnels. Par conséquent sa cause étoit beaucoup plus mauvaise que celle de l'autre. Morus poursuivi par ses frères pour cause d'impureté pendant plus de douze ans, & dans tous les lieux où il aborde, à Genève, en Hollande, en France, est juridiquement condamné par trois Synodes, & par une autre Assemblée moins considérable. Il est diffamé par tout où il passe. A la vérité deux Synodes l'innocentent; mais de l'aveu des Calvinistes, l'un sans avoir attendu & sans avoir vû les pièces capitales du procès, & l'autre par jalousie contre le Consistoire de Charenton. Au contraire, Cayet exerce le Ministère pendant plus de 20. ans sans que personne se plaigne de sa conduite. On ne l'accuse que dans le tems où par son changement de Religion il devient odieux au parti qu'il quitte. Une seule accusation est tout le fondement des reproches qu'on lui fit au sujet de l'impureté; le fond de cette plainte n'est qu'une bagatelle passée depuis sept ou huit ans. Les Catholiques sont persuadés de son innocence. Cependant quel déchainement de Bayle contre Cayet? C'est un homme couvert d'ignominie par Sentence Synodale fondée sur des *accusations infames*, c'est un homme convaincu d'une *infinité d'actions sales & vilaines*. Les Catholiques, qui l'admettent aux Dignités Ecclésiastiques, sont gens en qui le *faux zèle de Religion* éteint jusqu'au moindre *reste d'équité*, qui subsiste encore dans les Sociétés civiles, malgré les désordres qui y regnent. Le Lecteur est sans doute en peine d'apprendre quelles expressions Bayle pourra trouver pour caractériser Morus.

Bayle ne pense à rien moins qu'à le traiter rigoureusement. Il le prend sous sa protection, & quelque coupable que puisse être ce Ministre, il ne fait point de difficulté de lui faire grace, ou du moins il n'ose le condamner, ni convenir de la justice de tant de reproches. Afin de prévenir ses Lecteurs en faveur de l'accusé, il insinue d'abord adroitement que tant d'accusations venoient peut-être des envieux de Morus. *Comme il étoit*, dit-il, *grand Prédicateur, & qu'il avoit joint à cette qualité beaucoup de Littérature, il ne faut pas s'étonner que tous ses Collégues n'ayent pas été de ses Amis*. Ce raisonnement est digne

(A) Aimon, *Act. & Synod. Nation.* Tom. II. p. 665.
(B) *Hist. de l'Edit de Nantes* transcrite ici par Bayle.
(C) *Patiniana*, p. 59. Edit. de 1703.

de remarque, & à parler en général, il n'est peut-être pas absolument faux. Mais si c'est un trait d'équité par rapport à Morus, n'en est-ce pas un bien plus grand à l'égard de Cayet, le premier Ministre qui fût entre les Protestans de France, qui etoit bien venu auprès du Roi, d'ailleurs bon Prédicateur de l'aveu de Bayle, qui convient aussi qu'on le doit compter *parmi les Hommes sçavans*? Si l'on ajoute à ces réflèxions une circonstance importante, sçavoir que Cayet étoit sur le point de se faire Catholique; Bayle, dans la supposition qu'il eût voulu lui rendre justice, n'auroit-il pas dit avec autant de raison, que d'équité, qu'il ne falloit pas *s'étonner*, que tous les Collégues de Cayet *n'eussent pas été de ses Amis*, & que ceux mêmes, qui l'avoient aimé & estimé, fussent devenus ses Ennemis à cause de son changement?

Autre trait d'Ami pour Morus. *Il faut avouer*, dit Bayle, *qu'il y avoit bien d'autres choses qui lui suscitoient des traverses. Car sans parler de ses mœurs, qui dans tous les lieux où il a vécu ont été un objet de MEDISANCE par rapport à l'amour des femmes; ses meilleurs Amis demeuroient d'accord qu'il avoit beaucoup d'imprudence, & qu'il étoit fort mal endurant.*

Si Bayle eut regardé du même œil Cayet & Morus, il eût dit la même chose de ce premier par rapport à l'impureté qu'on lui reprochoit; sçavoir que c'étoit une *médisance*. Il est évident, au reste, qu'il ménage infiniment Morus, après les accusations dont celui-ci a été chargé. Car en supposant même que Morus se fût bien défendu sur plusieurs griefs, il n'y a nul moyen de l'innocenter entiérement, & de nier que sa vie ne fût un sujet de scandale. Est-il possible effectivement qu'un homme accusé d'impureté dans tous les lieux où il se trouve, pendant plus de 12. ans, & flêtri par trois Sentences juridiques, puisse être regardé comme absolument innocent, & irréprochable?

Bayle n'osant pas justifier absolument Morus, parce qu'après ce qu'il a rapporté, il sent bien que le Lecteur ne seroit pas disposé à l'en croire sur sa parole, prend un autre biais pour rétablir la réputation de ce Ministre, & effacer de l'esprit du Public, les mauvaises impressions qu'auroient pû y jetter la mauvaise conduite de Morus. *Sa mort, qui fut très édifiante*, dit-il, *& les marques de piété qu'il fit paroître durant sa dernière maladie, effacèrent le souvenir de ce qu'il POUVOIT y avoir eu d'irrégulier dans sa conduite*. Non-seulement Bayle prétend que la mort édifiante de Morus effaça le souvenir d'une conduite qui ne lui avoit pas fait honneur; mais encore il n'ose decider de la justice des reproches faits au même Morus en tant de pays, & pendant tant d'années. Bayle mériteroit sans doute des louanges, s'il y avoit lieu de soupçonner, que ce fût un motif de charité, & une juste crainte de condamner un innocent, qui l'eût porté à suspendre son Jugement. Mais lorsqu'on vient à comparer ses ménagemens pour Morus, avec la facilité extrême, disons mieux, la témérité & l'injustice avec laquelle il condamne Cayet, & mille autres Catholiques, sur le témoignage unique de leurs Ennemis, que peut-on penser, si ce n'est que le préjugé de Religion le détermine à condamner Cayet, tandis qu'il met tout en usage pour justifier Morus autant qu'il est en lui? D'où il faut nécessairement conclure que Bayle n'a pas jugé Morus & Cayet sur les mêmes règles, & que sa critique, en condamnant l'un à la rigueur sur des indices très foibles, & en faisant tous ses efforts pour absoudre l'autre, malgré des preuves très fortes, varie prodigieusement.

Le P. Niceron, qui a fait un Article de Cayet, a oublié l'Ouvrage suivant:

L'Epitre d'un Ministre de la Religion Prétenduë Réformée, desirant se faire Catholique, adressée à Mgr. l'Evêque d'Auxerre, avec la Réponse à icelle. Paris, Binet, 1598. *in*-8°. Cette Lettre est signée: P. V. P. C. Mais dans l'Epitre Dédicatoire & dans le Privilège du Roi, le nom de Pierre-Victor-Palma Cayet se trouve tout au long.

Le P. Le Long (A) & M. l'Abbé Lenglet disent qu'on attribue à Cayet l'*Histoire du Royaume de Navarre depuis le commencement du monde continuée de l'Histoire de Pampelune d'un Evêque de Pampelune jusqu'au Roi Henri d'Albret. Par le S^r. D. L. P. in-12. Paris, Rousset*, 1618. C'est sans doute le Livre dont le P. Niceron a parlé au n. 25.

Voyez le *Journal d'Henri IV. par Pierre de l'Etoile*, Tom. I. pag. 111. & 245. la *Méthode pour l'Histoire* par M. l'Abbé Lenglet, & le 35e. Vol. des *Mémoires du P. Niceron*.

CAIN.

REM. A. *Il avoit peur que quiconque le trouveroit ne le tuât. Ce langage semble supposer, que Caïn étoit persuadé qu'il y avoit des Habitans par toute la terre.*

Bayle donne toute la force dont il est capable à cette objection des Préadamites, à laquelle il répond très foiblement, comme l'a fait voir M. Crousaz dans son *Examen du Pyrrhonisme*, pag. 742. & l'Auteur des *Réflexions sur l'Article de Caïn du Dic-*

(A) *Biblioth. Histor. de la France*, p. 781. N°. 15188.

tionnaire critique & historique, insérées dans les *Mémoires de Trévoux*, *Mai* 1738. *Art. LIV*. On trouve la réfutation de plusieurs autres passages de l'Article CAIN dans les deux Ecrits, que j'indique.

REM. C. *Ce Vers Latin retrograde:* Sacrum pingue dabo nec macrum sacrificabo, *est de Politien.*

» Le P. Mabillon, Tom. 1. pag. 162. » de son *Musæum Italicum*, & Bayle, » dit M. de la Monnoye (A), attribuent » à Politien le Distique, *Sacrum pingue* » *dabo*. Ce ne peut être que sur une » tradition des Jacobins de Sainte Marie » la Neuve de Florence. Mais cette tra» dition n'est rien moins que sûre. On » n'auroit pas omis ces deux Vers dans » les Poësies de Politien, où l'on a inséré » jusqu'à des Hymnes à l'honneur de la » Vierge, dans laquelle il n'y a nulle obser» vation de quantité. Que si l'on me répond » qu'on pourroit bien y avoir omis ce Dis» tique, de même que d'autres Pièces qui » sont incontestablement de Politien, telles » que l'Elégie sur l'exil d'Ovide, *&c.* je » répliquerai que la raison seroit pertinente, » s'il y avoit d'aussi bons témoignages pour » prouver que le Distique est de Politien, » qu'il y en a pour croire que l'Elégie lui » appartient. Le Distique passe vulgaire» ment pour être d'une ancienneté au des» sus du siècle de Politien «.

CALDERINUS. (DOMITIUS)

REM. C. *Il se vit contraint de payer d'effronterie & de souplesse. Voici ce que Politien nous en apprend, &c.*

Je crois qu'on doit se défier de tout le mal, que Politien, & quelques autres Sçavans ont dit de Calderin. La jalousie, comme on sçait, est un vice si ordinaire aux Gens de Lettres, qu'on ne doit pas ajouter foi sans raison aux témoignages désavantageux qu'ils se rendent mutuellement. Lucio Fosforo, Evêque de Segna, dans une Lettre adressée à Alexandre Cortesi, & datée du 13. Mars 1485. (B) louë Calderin, & Valla d'une manière qui ne doit point être suspecte. *Quos quidem*, dit-il, *non laudare ac admirari nefas, & planè impium duco.... Neque hoc adulationi datum.... quippe qui eos jam mortuos* (Calderin étoit mort dès 1477.) *conciliare mihi nequeo*. François Sylvius observe dans son Commentaire sur cette Lettre, que la colère & l'envie avoient engagé Politien à insérer en ses Mélanges plusieurs traits contre l'honneur de Calderin: *Caninè nimis & invidè Calderinum insequitur.* C'étoit aussi, à ce qu'il paroît, le sentiment de Fosforo, qui, disant ce qu'il pensoit de Valla, de Calderin, & de Politien, marque à Cortesi qu'il lui recommande le secret sur cette matière: *Accipe in aurem velut mysteria, & cave ne enunties.* Il appréhendoit sans doute Politien.

L'Académie de Rome le fit enterrer pompeusement.

Bayle, & le P. Niceron disent d'après Paul Jove, que Calderin mourut à Rome. Philippe de Bergame, contemporain de ce dernier, assure positivement que ce fut dans sa Patrie. *Obiit anno 1477. sepultus IN SOLO PATERNO. In cujus tumuli Saxo sui quondam Discipuli hos versus incidi fecerunt:*

Asta, viator. Pulverem vides Sacrum,
Quem verticosi vexat unda Benaci, &c.

La rivière, apellée *Benacus*, passe à Verone. On est donc porté à conclure de là que Calderin ne fut point enterré à Rome; surtout si l'on fait réflexion que dans l'Epitre Dédicatoire de son Martial à Laurent de Médicis, il assure qu'il avoit quitté Rome après un séjour de trois ans. Il dit qu'il a travaillé avec beaucoup d'application à éclaircir ce Poëte, & il ajoute: *Idem effecere studui superiore triennio, quo Romæ publica mercede docui in Sillio* (C), *Cicerone, Sylvis Papinii, aliisque*, &c. Il n'y a pas de doute cependant que Calderin ne soit mort à Rome. Philippe de Bergame, qui prétend le contraire, a été trompé par l'Epitaphe qu'il a rapportée, & qui est de Politien. Celui-ci n'a eu pour but que d'y perpétuer la mémoire de Calderin dans sa patrie, & il a supposé par une fiction poëtique, que ses cendres y reposoient. Aussi avoit-il fait une autre Epitaphe de Calderin, où il disoit clairement que Rome lui avoit donné & la mort & le tombeau: *Huic lethum atque urnam Roma dedit juveni.* Voyez les Poësies de Politien, pag. 595. & ses Mélanges, pag. 488.

On trouve trois Livres d'*Observations critiques* de Calderin dans un Recueil *in-folio* publié par Ascensius en 1511. à Paris, sous ce titre: *Annotationes doctorum Virorum in Grammaticos, Oratores, Poetas, &c.* Gruter a inséré quelques Remarques du 3e. Livre de Calderin dans le 1. Tome de son *Trésor Critique*, dont, pour le dire en pas-

(A) *Menagiana*, Tom. 3. p. 193. Edit. d'Amsterdam. Voyez un autre *Distique Rétrograde*, à la pag. 13. du *Traité des Devises*, par François d'Amboise, impr. à la fin de la 2e. Edition de celles de Claude Paradin.

(B) Cette Lettre se trouve dans les *Virorum Illustrium Epistolæ ab Angelo Politiano partim scriptæ .... cum Sylvianis Commentariis, & Ascensianis Scholiis, &c. A Paris, chez Badius, en 1520.*

(C) On ne voit nulle part que les Remarques de Calderin sur Silius Italicus, ayent été imprimées.

sant, le Recueil d'Ascensius, qui promettoit un second Volume, a fourni l'idée & le canevas. Calderin fait entendre à la fin de ce 3e. Livre, qu'il en avoit composé plusieurs autres sur le même sujet; mais ils n'ont pas vû le jour. Ce Livre est terminé par les trois Distiques suivans :

DOMITIUS AD LECTOREM.

Sic mihi perpetuæ contingant munera laudis,
Et bona post fumos hora superstes eat,
Ut nostros cupio multis prodesse Libellos,
Famaque non ullo tincta cruore placet.
Me legat invitus nemo, non scripsimus illi.
Huic scripta est, si quem pagina nostra juvat.

Voyez Trihème, *de Scriptor. Ecclef.* Baillet, *Jug. des Sçav. avec les Notes de M. de la Monnoye*, N° 305. Fabricius, *Biblioth. med. & inf. Latin.* & le 30e. Tom. des *Mémoires du P. Niceron.*

CALVIN. (JEAN)

DANS LE TEXTE. *Les Conseils de Robert Olivétan, ayant engagé Calvin à étudier la Religion dans sa source, furent cause qu'il résolut de renoncer aux Superstitions.*

Bayle suppose qu'Olivétan engagea Calvin à quitter la Religion Catholique, pendant qu'il étudioit *les humanités à Paris.* Mais il est constant que Calvin n'abandonna la Communion de l'Eglise que plusieurs années après, & qu'il ne pensoit point encore à changer de Religion à l'âge de 20. ans accomplis, lorsqu'il accepta la Cure du Pont-l'Évêque au mois de Juillet 1529. ni même au commencement de 1533. lorsqu'il dédia à Claude d'Hangest, son Commentaire sur Sénèque (A).

REM. B. *Il dédia son Commentaire sur Sénèque à Claude Hangest.* (Il falloit dire *d'Hangest*) *l'Epitre Dédicatoire est datée de Paris le 4. d'Avril 1532. Il fit donc ce Livre avant l'âge de 23 ans accomplis, & non dans sa 24. année, comme Beze l'assûre.*

Le 4. d'Avril 1532. appartenant à l'année 1533. selon le calcul d'aujourd'hui, c'est Bayle, & non Beze, qui se trompe. Bayle fait encore la même faute, à la fin de la REM. FF.

DANS LE TEXTE. *La Harangue, qu'il suggéra à Nicolas Copus, Recteur de l'Université de Paris, ayant fort déplu à la Sorbonne & au Parlement, excita un commencement de persécution aux Fidéles.*

Ce n'étoit pas une Harangue, comme Bayle, & une multitude d'Auteurs, le disent d'après Beze; mais un Sermon, où ni le Parlement, ni la Sorbonne ne se trouvérent. Voici le fait. Le 1. de Novembre 1533. Cop prêcha. Quelques Cordeliers, qui assistérent à son Sermon, en mirent plusieurs propositions par écrit, & les déférent au Parlement. Le 19. du même mois, Cop assembla l'Université aux Mathurins, & nia qu'il eût prêché les propositions déférées, à la réserve d'une seule qu'il avoüa. Il se plaignit amèrement de ce qu'on n'avoit pas porté d'abord ces plaintes à l'Université même; & il suplia l'Assemblée de se joindre à lui, & de demander satisfaction des Délateurs. Il y eut un grand tumulte dans cette Assemblée, après laquelle Cop s'évada, & ne parut plus. C'est ce que portent les Régîtres de l'Université, selon du Boulay, Tom. 6. pag. 238.

REM. C. *Il avoit pensé être pris au Collége de Fortet. Le silence de Beze me fait douter du récit de Maimbourg que l'on va lire:* « Le Lieutenant Morin alla bien accompagné au Collége du Cardinal le » Moine, où Calvin étoit logé, pour se » saisir de sa personne. Mais comme on fut » à sa chambre, on trouva qu'il s'étoit évadé par la fenêtre, de laquelle il s'étoit » coulé à bas avec ses linceuls qu'on y vit » attachés. « *Si ce narré étoit véritable, Beze seroit un mauvais Historien; car il dit simplement que par hazard Calvin ne se trouva pas dans sa chambre, quo fortè domi non reperto.*

J'accorde volontiers à Bayle que Beze est *un mauvais Historien.* Car Beze dit luimême dans son *Histoire Ecclésiastique*, pag. 14. *Furent envoyés des Sergens* (non pas, à la vérité, au Collége du Cardinal le Moine, mais) *au Collége de Forteret* (il falloit écrire *Fortet*) *où Calvin demeuroit pour lors. Mais LES AVERTISSEMENS de quelques Amis le garentirent.* Ce ne fut donc point *par hazard* que Calvin ne se trouva pas chez lui, *quo fortè domi non*

(A) » On lit à la pag. 452. (*du Tom. XI. des Hommes Illustres de la France depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à présent, par M. d'Auvigny, in-12.*) une anecdote » curieuse, qui fait voir combien il est quelquefois de conséquence de refuser des Bénéfices au mérite & au sçavoir, » pour les accorder à la faveur & à l'ignorance. C'est un » fait qui ne se trouve que dans un Ecrit, que le Président » Charenton mit entre les mains de M. de Turenne, dans » le tems que ce grand Capitaine songeoit à se rendre Catholique. Il s'agit d'un refus que la Cour fit au célèbre Calvin d'un Prieuré; & du ressentiment de ce jeune Ecclésiastique de Noyon, qui avoit beaucoup d'esprit & de sçavoir, » *avec de bonnes mœurs; comme tout le monde en convient.* Il » fit part de son projet à Hugue Charenton, Seigneur de la » Terrière. Il lui dit, que pour se venger d'avoir été ainsi » méprisé à la Cour, il feroit parler de lui durant plus de » cinq cens ans. L'Ecrit a été imprimé en 1686. & inséré » dans le premier Livre de l'*Histoire de la naissance du Calvinisme*, par M. Soulier, Curé du Diocése de Sarlat «. *Jugement sur les Ecrits Modernes*, Tom. VII. pag. 276.

reperto, comme le dit Beze dans la Vie de cet Hérésiarque.

REM. D. *De sorte que Calvin, qui avoit pensé être pris, se retira en Xaintonges, après avoir eu l'honneur de parler à la Reine de Navarre, qui avoit appaisé cette premiere tempête.*

La Cour de France étoit alors, c'est-à-dire, à la fin de Novembre 1533. en Provence depuis près de deux mois. Ce fut vers la fin de ce même mois de Novembre, que Calvin quitta Paris. Ce qu'ajoute Bayle que cette Princesse *avoit appaisé cette premiere tempête*, est à la vérité, tiré de la Vie de Calvin par Beze; mais le même Beze avoit fort bien dit dans son *Histoire Ecclésiastique*, sans parler du fait dont il s'agit, que *Cop fut CONTRAINT de se retirer à Bâle, & Calvin en Xaintonges*, pour éviter les poursuites du Lieutenant Morin. Et comment eussent-ils été contraints de s'évader pour éviter ses poursuites, si la Reine de Navarre eût, comme Beze le dit ici, *reçu honorablement Calvin à la Cour*; qu'elle *l'eût écouté favorablement*, & qu'enfin par son crédit, *elle eût appaisé cette premiere tempête*? Voici les paroles de Beze: *Sed hanc tempestatem Dominus, Reginæ Navarrensis ... intercessione dissipavit, misso in Aulam* (la Cour, comme je l'ai déja dit, étoit alors en Provence) *ibique perhonorificè ab eo accepto & audito Calvino*. M. Ruchat, dans son *Histoire de la Réformation de la Suisse*, a commis la même faute, de même que celle, que j'ai relevée à la pag. précédente, après la REM. B.

DANS LE TEXTE. *Cette Princesse arracha aussi des mains des Inquisiteurs le sçavant Faber d'Estaples, & l'envoya à Nérac.*

Qui ne croira, en lisant ceci, que ce fait arriva dans le tems, ou ensuite de la prétenduë délivrance de Calvin? Cependant ce que Bayle dit ici de le Fevre d'Estaples, arriva long-tems avant ce qu'il raconte de Calvin.

Calvin fut à Paris l'an 1534. Servet y étoit alors, & manqua au rendez-vous qu'on avoit réglé pour une Conférence entr'eux deux.

Tant qu'on ne citera pas un autre témoin que Beze, il sera permis de douter de ce rendez-vous.

Cette année fut très rude pour les Réformés.

Ce ne fut pas l'année 1534. mais la suivante, qui *fut très rude* pour les Prétendus Réformés.

Cela fut cause que Calvin se résolut à sortir de France, après avoir publié à Orléans un Traité contre ceux qui croyent le dormir des ames.

Il n'y avoit point alors d'Imprimerie à Orléans, selon un Sçavant de cette Ville, qui a examiné à fond ce fait Typographique.

REM. F. *Beze dit que François I. briguant l'amitié des Protestans d'Allemagne, & sçachant qu'ils étoient fort indignés des persécutions cruelles que leurs frères souffroient en France, se servit d'un subterfuge, par l'avis de Guillaume du Bellai. Ce fut de leur faire accroire qu'il n'avoit puni que certains Enthousiastes, qui sous le nom d'Anabaptistes, substituoient à la parole de Dieu leurs inspirations, & méprisoient tous les Magistrats.*

Cette calomnie a été réfutée ci-dessus à l'Article de Guillaume DU BELLAI, REM. B.

MEME REM. *L'Epitre Dédicatoire de son Institution est datée de Bâle, le 1. d'Août 1536..... Beze prétend que Calvin, après la publication de ce Livre, alla voir la Duchesse de Ferrare en Italie, d'où étant revenu en France ... il voulut regagner Bâle; mais qu'on l'obligea à s'arrêter à Genève, & qu'il y fut déclaré Ministre au mois d'Août 1536. Cela est si incompatible avec la date de la Préface, &c.*

Datez cette Epitre de l'année 1535. & il n'y aura plus d'incompatibilité. Bayle convient lui-même dans cette Remarque, & dans la Remarque U, que la première Edition est de 1535. Il ajoute que la 2e. Edition fut faite à Strasbourg en 1539. & peu après il en cite une de 1536. La première Edition est de Bâle 1535. & l'Epitre est datée de cette Ville le 1. d'Août de la même année, comme il paroît par la revision que Calvin fit de ce Livre en 1559. Ainsi il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit la vraye date de la 1re. Edition. D'où l'on doit conclure nécessairement que l'Edition de Bâle du mois de Mars 1536. n'est que la 2e. sur quoi il faut observer que cette Edition ne fut achevée qu'en 1537. selon le calcul d'aujourd'hui. Je ne doute pas que ce ne soit cette Edition *in*-8°. qui dans la *Bibliotheca Telleriana* est marquée à l'an 1536. Celle de Strasbourg, *in-fol.* de 1539. est la 3e. Celle de 1543. aussi de Strasbourg, est la 4e. des Latines. La 1re. Edition n'étoit, comme le dit Calvin lui-même, qu'un *Livret*, en comparaison de la derniere, parce que *toutesfois & quantes qu'on a réimprimé ledit Livre, il a été aucunement enrichi & augmenté*. On lit au Frontispice de la derniere Edition: *Institution augmentée de tel accroissement, qu'on la peut presque estimer un Livre nouveau.*

MEME REM. *Si l'on en croit M. Mainbourg, l'Institution parut premièrement en François.*

La 1re. Edition est Latine, comme il paroît par l'Edition Françoise de 1541. *in*-8°. d'environ 800. pages, faite à Bâle, sous ce titre: *Institution Chrétienne ... composée en Latin .... & translatée en François par*

lui-même. L'Epitre Dédicatoire est datée de Bâle, le 23. d'Août 1535. Ce qu'il y a de remarquable dans l'Epitre, c'est que l'Auteur y tutoye François I. Liberté, dont il n'usa plus dans les Editions postérieures.

DANS LE TEXTE après la REM. K. *Il fut ordonné à Calvin, à Farel, & à un autre Ministre, de sortir de Genève*.

Ce 3e. s'appelloit Courault, & avoit été Augustin. Bayle en parle dans la REM. F. de la Reine Marguerite de NAVARRE, Sœur de François I. Voyez la *Vie de Calvin* par Bolsec, *fol*. 12. *verso*.

REM. Q. *Les Catholiques ont été obligés de renvoyer au pays des Fables, les calomnies publiées contre ses mœurs. Leurs meilleures plumes se retranchent présentement, &c.*

Il s'agit de la fameuse accusation, vraye ou fausse, intentée à Calvin. J'ai promis d'examiner ici ce que Bayle en a dit aux Articles BERTELIER & BOLSEC, & ce qu'il ajoute dans cette Remarque. Bayle regarde comme une chose démontrée que Calvin n'a point été puni à Noyon. Il assure d'un air triomphant (A), que le témoignage de Bolsec *est le FONDEMENT de l'horrible accusation, qui a couru par tant de bouches, & qui a été insérée dans une infinité de Livres. La question de fait*, poursuit-il, *si Calvin a été puni de la peine du fer chaud pour le crime de non conformité, se réduit, de la part de ceux qui affirment, à la seule autorité de Bolsec, dont le témoignage ne vaut rien dans les choses qui sont à la charge de Calvin*. Bayle ajoute ironiquement, en parlant de Bolsec (B): *Un petit Particulier avoit donc plus de crédit que le Cardinal de Richelieu, pour déterrer les vieux Régistres de Noyon. La vérité est que ce Cardinal employa toutes les perquisitions imaginables pour chercher les prétendues procedures de Noyon contre Calvin, & qu'il ne trouva rien.*

A l'Article BOLSEC, REM. K. Bayle se sert contre ce Médecin, du droit de Prescription. *Car*, dit-il, *si le crime étoit véritable, on n'auroit pas tant attendu à le prôner. Calvin en guerre avec tous les Moines & tous les Ecclésiastiques, les armes toujours à la main, soit pour leur porter de rudes coups, soit pour repousser leurs rudes attaques; (car c'étoient des combats à fer émoulu, & à toute outrance,) Calvin, dis-je, causant à l'Eglise Romaine des pertes irréparables, n'étoit pas un homme, en faveur de qui l'on eût supprimé* 43. *ans de suite la Sentence de la fleur de lys*.

Enfin à l'Article de CALVIN, REM. Q. Bayle ne fait point difficulté de dire que *les Catholiques ont été obligés de renvoyer ce fait au pays des Fables*. Il convient cependant que *le Cardinal de Richelieu, ou cette excellente plume, qui a publié sous le nom de Son Eminence*, la Méthode pour convertir, *ont adopté les sottises de Bolsec. Il est donc très possible qu'encore aujourd'hui quelque grand Auteur les adopte; je ne prétends pas le nier. Je veux dire seulement que pour l'ordinaire, les grands Auteurs ne parlent plus de cela. Pour ce qui est de la populace des Auteurs, qui ont fait courir ces médisances, ils n'y renonceront jamais. Ce sont des gens, qui ne laisseront jamais périr les nouvelles qui leur plaisent; de sorte qu'on peut dire, que, graces à leur diligence, il n'y a point de si chetif Gazetier, qui ne se puisse promettre l'immortalité pour toutes les faussetés grossières, qu'il invente la pipe à la bouche.*

Toutes les injures, dont Bayle, du haut de son Tribunal, charge quiconque osera révoquer en doute l'innocence de Calvin, ne m'épouvantent pas. Au hazard de me ranger dans la *populace des Auteurs*, je prétends que la question qu'il traite avec tant de confiance, n'est nullement approfondie dans son Dictionnaire, qu'il faut par conséquent revoir les Pièces de ce fameux procès, & que s'il falloit le juger sur les moyens de Bayle, on ne pourroit s'empêcher de prononcer la condamnation de l'Accusé.

La question, si Calvin a été puni de la peine du fer chaud, se réduit, selon Bayle, de la part de ceux qui affirment, à la SEULE autorité de Bolsec, *le fondement de cette horrible accusation*.

Si Calvin n'a pas de meilleur Avocat que Bayle, j'ai bien peur qu'il ne soit flétri pour toujours. Car, malgré la hauteur de ce Critique, je vais démontrer que Calvin avoit été accusé long-tems avant que Bolsec entrât dans le détail de cette accusation. Si Bayle ne me fournit pas les preuves, il m'en indiquera au moins une partie. Ce que je vais dire, quoique très-réel, paroîtra presque incroyable à tout Lecteur qui a une haute idée de Bayle.

Cet Auteur voulant (C) critiquer Varillas qui avoit assuré que Lessius a composé une Apologie à dessein de justifier le Ministre Schlusselburg, lequel avoit reproché à Calvin, la punition dont il s'agit, s'exprime en ces termes: *Schlusselburg, ne fait que raporter ce qu'il avoit vû dans des Livres imprimés*: Hæc publicis Scriptis Calvino objiciuntur. *Lessius n'a point composé d'Apologie pour justifier ce Ministre. Il s'est justifié lui-même, comme il a pû, voyant qu'on l'accusoit d'avoir avancé deux calomnies contre Calvin, dont l'une regardoit la* fleur

(A) Article BERTELIER.
(B) Ibid. REM. D.
(C) Article BOLSEC, REM. L.

fleur de lys. Bayle cite en marge *Lessius, Appendix de Antichristo.*

J'espére, avec le secours de cette seule citation, renverser de fond en comble tout le systême de la défense de Calvin par Bayle. Car Lessius cite des Auteurs, qui avant Bolsec, avoient reproché à Calvin le crime de Noyon. C'est ce que j'examinerai après avoir rapporté plusieurs témoignages antérieurs à Bolsec, & qui ont été inconnus à Lessius.

Bolsec avança cette accusation en 1577. Or cette accusation, quant au fond, avoit été intentée plusieurs années auparavant, comme je le prouve.

Du Preau, dans ses *Vies des Hérétiques* (A), imprimées en 1569. mais terminées dès 1567. s'exprime ainsi: *Calvinus, Patria Noviodunensis ... Hunc à Patria sua OB VITÆ IMPROBITATEM exulasse scribit Antonius Demochares, de Missæ Sacrificio, Capite secundo. Eumdem noverunt, (inquit Joannes Vacquerius, Libro de tentationibus) inter DISSOLUTOS suæ urbis viros DISSOLUTISSIMUM.*

Voilà trois Docteurs de Sorbonne, qui sans rapporter en détail le crime avancé par Bolsec, en disoient à peu près la même chose pour le fond. L'Ouvrage, où la Vacquerie écrivoit que Calvin avoit été regardé comme le jeune homme le plus débauché de Noyon, fut imprimé en 1561. du vivant de Calvin; & celui où le Docteur de Mouchi, appellé autrement *Demochares*, soutenoit que Calvin avoit été banni de Noyon, pour ses debauches, vit le jour en 1562. Je ne puis dire au juste en quel tems ces bruits, de la vérité desquels je ne prétends point décider, commencérent à se répandre; mais ce fut certainement avant 1557. 7. ans avant la mort de Calvin, & 20. ans avant l'Ecrit de Bolsec. Car Simon Fontaine, Cordelier, & Docteur de Sorbonne, mort avant le 29. de Janvier 1557. (B) dit en parlant de Calvin: » On » a semé PROPOS INFAMES DE SA » VIE (C), lesquels, s'ils étoient vrais, » donneroient argument inexcusable de » l'extrême besterie de ceux de ce pays-là. (*Genève*) Quoique Fontaine n'entre pas dans le détail de ces *PROPOS INFAMES* de la vie de Calvin, il n'y a pas lieu de douter qu'ils ne concernassent la jeunesse de ce Réformateur, & que ce ne fussent les mêmes, qui furent crus, & ensuite publiés, mais d'une manière vague, par la Vacquerie, par de Mouchi, par du Preau, & par tant d'autres.

Je viens à présent aux témoignages cités par Lessius, que Bayle a crû sans doute esquiver en ces deux lignes, où il dit froidement que ce Jésuite *s'est justifié comme il a pû dans son Appendix de Antichristo, voyant qu'on l'accusoit d'avoir avancé deux calomnies contre Calvin, dont l'une regardoit la fleur de lys.* Sur quoi je fais ce Dilemme: Ou Bayle a consulté l'*Appendix* de Lessius, ou il ne l'a pas consulté. S'il ne l'a pas consulté, c'est une négligence impardonnable à un Critique de son rang, qui entreprend de justifier un Accusé, sans connoître les preuves de l'Accusateur. S'il l'a consulté, comment a-t-il pû avancer, que le *fondement* de l'accusation vient de Bolsec, & que la question, si Calvin a été puni, se réduit, de la part de ceux qui affirment, à la seule autorité de ce Medecin, puisque Lessius démontre le contraire?

En effet, ce Jésuite, dans l'Ecrit cité, composé l'an 1610. & imprimé l'année suivante *in*-8°. s'exprime ainsi: *Surius ad annum Domini 1538. ita de Calvino scribit. Hunc Calvinum à patria sua ob vitæ improbitatem exulasse quidam scribit; eumdemque alius dicit inter dissolutos suæ urbis viros dissolutissimum, inter inconstantes & fœdifragos inconstantissimum. Hæc & alia Surius de Calvino ex publica fama, & Libellus editus est ante annos* 47. Donc le témoignage de Surius, qui en comprend plusieurs autres, est antérieur à celui de Bolsec, l'Histoire de Surius ayant été imprimée à Louvain en 1566. *in*-8°. onze ans avant l'Ecrit de Bolsec.

Campianus, dit Lessius, *ante annos* 30. Calvinum Stigmaticum perfugam vocat. *Ad quod Wittakerus hoc tantum respondet*: Si Stigmaticus fuit Calvinus, fuit etiam Paulus, fuerunt alii. *Ubi non obscurè Wittakerus videtur fateri, sed aliorum exemplo excusare. Joannes Duræus hanc Wittakeri responsionem refutat his verbis*: Quod Calvini Stigma humeris inustum, cum Pauli Stigmatibus conferre non dubitas, facis id quidem pro tua modestia & summo in præceptorem amore humaniter: nisi quod meminisse debueras Christi Stigmata in corpore suo Paulum portasse; Calvinum verò Stigmata liliorum, quibus non nisi nefarii homines ob immania crimina ad perpetuam inuri memoriam solent. *Ad hæc Wittakerus nihil amplius quod responderet habuit. Unde etsi in sua Responsione contra Duræum ad cetera, quæ hoc loco Duræus*

(A) *De vitis Hæreticorum*, p. 109.

(B) L'Epitre Dédicatoire de son Livre, où sa mort est annoncée, est datée du 29. Janvier 1557.

(C) Simon Fontaine, *Histoire Catholique de notre tems*, *fol.* 193. *verso. Paris*, 1558. *in*-8°. Ce Livre fut réimprimé dans la même forme à Paris, en 1560. le fait, qui regarde Calvin, se trouve au feuillet 143. de cette 2e. Edition. Au reste, le fond de cette *Histoire* est tiré de Jean Cochlée, *De Actis & Scriptis Martini Lutheri.* Comme Fontaine n'en avertit nulle part, il doit augmenter la liste des Plagiaires de Thomasius, à moins qu'on ne dise pour l'excuser, que son Livre n'ayant paru qu'après sa mort, il n'a pû rendre à Cochlée la justice qu'il lui devoit.

adfert, *respondere conetur*, *hoc tamen de Stigmate prorsus dissimulat. Hæc ex Libro Anglico*, *cui titul.* Apologia Protestantium pro Romana Ecclesia. *Quid causæ fuisse putabimus homini*, *alioquin loquacissimo & importunissimo*, *hujus silentii*; *nisi quod fama publica*, *& conscientia propria convictus*, *nullo colore rem tegere & honestare potuerit*?

Ce n'est pas mon dessein de rapporter ici toutes les preuves de Lessius. Je me contenterai de citer encore le passage suivant qui détruira une objection de Bayle : *Thomas Stapletonus ita scribit* : *Inspiciantur etiam adhuc hodie Civitatis Noviodunensis in Picardia scrinia*, *& rerum gestarum monumenta. In illis adhuc hodie legitur Joannem hunc Calvinum*, *Sodomiæ convictum*, *ex Episcopi & Magistratus indulgentia solo Stigmate in tergo notatum*, *ex urbe excessisse. Nec ejus familiæ honestissimi viri adhuc superstites, impetrare hactenus potuerunt, ut hujus facti memoria*, *quæ toti familiæ notam aliquam inurit*, *è civicis illis monumentis ac scriniis eraderetur.*

Voici la réflexion de Lessius sur ce passage : *Hæc ille ante annos circiter* 23. *quia conscripsit illa aliquot annis ante evulgationem. Itaque tunc extabant adhuc acta publica*, *quibus id continebatur* ; *quæ tamen jam dicuntur renovata & mutata*, *omissa infami illa de scelere & stigmate Calvini narratione. Facilè id potuit Stapletonus cognoscere per Anglos qui assiduè illac transibant Duaco Rhemos*, *vel Rhemis Duacum commeantes.*

Puisqu'en 1610. les Actes de Noyon, où l'on prétend qu'étoit inscrite la punition de Calvin avoient été altérés, Bayle qui avoit lû ce passage, aussi bien que Drelincourt, a-t-il bonne grace d'objecter d'après le même Drelincourt, que *le Cardinal de Richelieu employa toutes les perquisitions imaginables pour chercher les prétenduës procédures faites à Noyon contre Calvin*? Quelle preuve d'ailleurs donnent-ils de ce qu'ils avancent au sujet du Cardinal de Richelieu? Drelincourt pensoit-il que les Catholiques l'en croiroient sur sa parole? Cette prétenduë perquisition exigeoit d'autant plus d'être prouvée, qu'on en vouloit conclure l'innocence de Calvin, & que la punition de son crime est soutenue comme véritable dans le Livre du Cardinal. La conséquence qu'en tire Drelincort, est qu'il y a de la mauvaise foi, & pour ne la pas imputer au Cardinal, il aime mieux la rejetter sur ceux qui ont revu sa *Méthode* après sa mort, & qui ont fait entrer dans cet Ouvrage l'Acte de Bertelier. Mais c'est gratuitement qu'on suppose cette perquisition, laquelle même, quand elle seroit véritable, ne devroit plus nous étonner, après ce que Lessius nous a appris des Actes de Noyon.

Bayle témoigne beaucoup de surprise (A) de ce que tant de Catholiques ajoutérent foi si aisément à Bolsec. Je n'en suis pas aussi étonné que Bayle. Les motifs qui les portoient à croire Bolsec, étoient très capables de faire impression, même sur des personnes de conscience & d'esprit. La première étoit le serment de Bolsec. Il étoit difficile de se persuader, qu'il eût voulu prendre Dieu à témoin d'un fait qu'il auroit crû faux. La seconde, c'est qu'on regarda le fait publié par Bolsec, comme une exposition plus détaillée d'un bruit qui s'étoit répandu plus de 20. ans auparavant, sçavoir que Calvin avoit été banni de Noyon pour ses débauches.

D'où vient donc, dit Bayle, que Blandrata, Jean-Paul Alciat, Gentilis, Gribaldus, & tant d'autres Hérétiques que Calvin chassa de Genève, & qu'il persécuta ... ne dirent jamais un mot de ces récriminations de Bertelier? On ne sçauroit parer ce coup.

Rien de plus aisé. Qu'on soutienne à Bayle, toujours prévenu faussement, que *le témoignage de Bolsec est le fondement de l'accusation de Calvin*, qu'ils ont eu connoissance de ce fait, mais que ne l'ayant pas crû véritable, ils n'ont pas jugé à propos d'en faire mention; que répliquera-t-il?

Bayle fait ensuite la réflexion suivante : *Une des plus grandes utilités qu'on puisse tirer de la lecture*, *est d'apprendre les foiblesses du cœur humain*, *& les mauvais effets des préjugés de Religion. Or où peut-on mieux connoître cela qu'ici*? *Que ne faut-il pas que l'homme soit naturellement*, *ou qu'il devienne par le zèle aveugle & furieux de Religion*, *puisqu'un Moine devenu Médecin Protestant*, *& puis Médecin Papiste*, *chassé deux ou trois fois avec note d'infamie des lieux où il s'étoit établi*, *ne produit pas plûtôt une accusation sur la foi d'un fugitif condamné à la mort par contumace*; *une accusation*, *dis-je*, *la plus mal bâtie & la plus mal prouvée du monde*, *qu'on l'adopte*, *qu'on en tire mille conséquences*, *que les Auteurs de la première volée*, *le grand Cardinal de Richelieu même*, *la proposent aux Hérétiques*, *comme un motif efficace de conversion*, *& tout cela*, *propter majorem Dei gloriam*?

Il est certain qu'un faux zèle de Religion a produit de tout tems, & produit encore tous les jours un grand nombre d'accusations calomnieuses. Mais pourquoi Bayle, qui donne tant de préservatifs contre ce faux zèle, n'a-t-il pas fait indiffé-

(A) Article BERTELIER, REM. D. & G.

remment l'application de ces avis aux Protestans & aux Catholiques? Est-on curieux d'apprendre de quelle manière il fait le procès à un Calviniste qui calomnie un Catholique? Il n'y a qu'à lire la Remarque Q. de l'Article CASTELLAN. Il y rapporte les réflexions téméraires & calomnieuses de quelques Calvinistes, & de Beze entr'autres, sur la mort de ce Prélat. Un reste d'équité force Bayle à désapprouver ces réflexions; mais il n'est pas indifférent de sçavoir comment il excuse ces Calvinistes. » Je crois, dit-il, pouvoir dire trois » choses sur ce sujet. I. que Beze, & Henri » Etienne, *&c.* ont agi, non par pure mé» disance, mais par zèle de Religion. II. » Que ce qu'ils ont dit, est très-propre à » rendre service à leur cause. III. Qu'apa» remment ils alloient trop vite dans leurs » décisions, *&c.* « Voyez combien de tours & d'adoucissemens pour diminuer ce qu'une pareille conduite a d'odieux, & pour y trouver enfin une bonne intention. Qu'un Catholique convaincu de calomnie à l'égard d'un Protestant, ne s'attende pas à une semblable Apologie. Bayle écrit pour ses Amis. De combien de traits de cette espèce le Dictionnaire Critique n'est-il pas rempli? Jamais homme ne fut plus capable que Bayle, de grossir ou de diminuer la malice d'une action, suivant les intérêts de la cause qu'il soutenoit. Etoit-il donc aussi dégagé qu'il le pensoit, *de ce zèle aveugle & furieux de Religion*, comme il l'appelle lui-même? Voyez les Articles BEDA, CAYET, FAREL, LA MILLETIERE, REMOND, *&c.*

Pour revenir à la réflexion de Bayle sur la facilité avec laquelle plusieurs Catholiques ajoutérent foi à Bolsec, j'observerai encore, qu'il suppose un point que les Catholiques ne lui accorderont pas. C'est le mal qu'il dit de Bolsec, & qu'il s'imagine que les Catholiques étoient obligés d'en croire. Bolsec, selon Bayle, étoit récusable, parce qu'étant devenu Papiste, il avoit été chassé deux ou trois fois avec note d'infamie par les Calvinistes. Mais les Catholiques étoient-ils obligés de regarder ces circonstances du même œil que Bayle les regarde? Ce qu'il considère dans Bolsec comme autant de notes infamantes, les Catholiques ne pouvoient le considérer que comme des preuves de conversion, & comme des caractères qui étoient honorables à ce Médecin. Si quelqu'un, pour réfuter Bayle sur un fait dont Beze feroit le seul garant (il arrive souvent à Bayle de le citer uniquement) lui eût-il dit: Beze est un homme récusable, parce que c'est un Apostat qui non content d'avoir abjuré la Religion de ses Pères, attaque la Foi de l'Eglise. Qu'eût répondu Bayle? Il auroit répliqué, sans doute, que ce qui rend Beze odieux à un Catholique, est précisément ce qui le rend respectable à un Calviniste. Il en est de même de Bolsec. Il étoit estimable aux yeux d'un Catholique, par les mêmes endroits, qui le diffamoient dans l'esprit d'un Protestant.

A Dieu ne plaise, au reste, que je prétende prononcer la condamnation de Calvin sur le crime abominable dont il a été accusé! Mais je n'ai pû passer sous silence ce que j'ai rapporté, afin de mettre le Lecteur en état de décider si Bayle est en droit de nous payer de prescription, & de nous dire que si le crime de Calvin étoit véritable, on n'auroit pas attendu jusqu'à Bolsec, à le prôner, jusqu'à Bolsec, dis-je, qu'il fait unique & premier Auteur de cette accusation. On a publié pendant la vie de Calvin, qu'il étoit un insigne débauché, on l'a publié aprés sa mort. On a répondu aux Protestans qui ont crié à la calomnie. Lessius compose un Traité exprès pour prouver la vérité de ce fait. Les Catholiques continuent à le répandre. Enfin Drelincourt, & Bayle, sur la fin du siécle dernier, entreprennent la défense de Calvin. On a vû avec quel succès; car Bayle a fait usage des meilleures preuves de Drelincourt. Est-il donc vrai que *les Catholiques ont été obligés de renvoyer ce fait au pays des Fables*? Pour nous, moins incrédules que Bayle, mais plus timides que Lessius, qui pretend que ses raisons doivent entraîner tout Lecteur équitable, & que jamais aucun point historique n'a été mieux prouvé; nous nous contentons de dire, que ce fait est l'un de ceux sur lesquels il est de la prudence de ne point prendre parti, & qu'il faut abandonner au jugement de Dieu.

REM. X. *Selon Gui Patin, jamais homme ne fut si sçavant dans l'Histoire Ecclésiastique que Calvin; à l'âge de 22. ans il étoit le plus sçavant homme de l'Europe.*

L'admirable Juge que Patin! Nous verrons dans son Article, si son témoignage en fait de doctrine est compétent. D'ailleurs, c'étoit un homme, qui, comme tout le monde sçait, louoit tout, ou blamoit tout avec excès. Bayle n'auroit pas manqué d'opposer cette réflexion à quiconque lui auroit dit, que, selon ce même Patin, *l'ambition de Calvin a pensé tout renverser, qu'il étoit méchant & vindicatif, furieux & enragé.* (*Patiniana*, pag. 73. de l'Edition d'Amsterdam, donnée en 1703. par Bayle.)

REM. AA. *Bucer ayant présenté Calvin à Erasme, ce grand homme dit hautement que l'Eglise avoit élevé en la personne de ce jeune homme, une peste qui lui seroit fatale.*

Bayle, après avoir fait tous ses efforts pour prouver que ce récit est un conte, ajoute: *Mais, tout bien compté, ce juge-*

ment du grand Erasme ne sçauroit être que glorieux à Calvin, dans l'hypothèse des Protestans. Il prouveroit qu'on eût connu des qualités éminentes dans ce jeune homme.

Pour avoir une juste idée de l'équité & de l'impartialité de Bayle, conferez ceci avec la Remarque A. de l'Article CAYET, où il rapporte que Calvin prédit au Père de Cayet, que son enfant seroit un jour une peste dans l'Eglise; mais où il s'abstient très prudemment d'observer, que *tout bien compté ce jugement du grand Calvin ne sçauroit être que glorieux à Cayet dans l'hypothèse des Catholiques, & qu'il prouveroit qu'ont eût connu des qualités éminentes dans ce jeune homme.*

MEME REM. *Le Voyage de Roussel en Allemagne, fut une suite de la premiere dispersion des Prédicateurs de la Reforme. C'est un évenement de l'année* 1523.

Il est de l'an 1525. comme je le dirai ci-dessous à l'Article de Marguerite, Reine de NAVARRE, Sœur de François I.

REM. BB. *Les reproches faits à Calvin sur son changement de nom, donneront lieu à une Remarque, qui servira de Supplement à l'endroit où j'ai parlé de l'Institution Chrétienne.*

On trouvera des éclaircissemens curieux sur ce sujet dans l'Ouvrage suivant: *Christ. Sigism. Liebii, Serenissimo Duci Saxo Gothano ab Epistolis, Diatribe de Pseudonymia Joannis Calvini, in qua iis quæ Petrus Bælius, Bailletus, aliique de hoc argumento tradiderunt, sub examen vocatis, idem illud uberiùs illustratur; & Epistolæ anecdotæ XXVII. Joannis Calvini, aliorumque ad eum Ψευδωνύμως datæ, nunc primùm in lucem emittuntur.* Amsterdam, 1723. *in*-8°. pagg. 112. Ces Lettres sont tirées de 2. Vol. *in-fol.* Mss. conservés dans la Bibliothèque de M. le Duc de Saxe Gotha, & qu'on promettoit de publier. L'Editeur nous apprend que la plûpart de ces Lettres sont originales, & qu'on y voit le cachet & la suscription des Auteurs. Elles viennent originairement d'un Gentilhomme de Moravie, de la Religion Prétendue Réformée, nommé George-Sigismond de Zestrisell, qui avoit demeuré en pension chez Théodore de Beze, & qui acheta sa Bibliothèque. Ces Lettres, après la dissipation de la Bibliothèque de Zestrisell, passérent entre les mains de plusieurs personnes, & enfin dans la Bibliothèque de M. le Duc de Saxe Gotha.

MEME REM. *Selon le P. Garasse, l'Institution Chrétienne de Calvin fut imprimée à Strasbourg, l'an* 1539. *sous le nom de Joannes Alcuinus, l'Anagramme de son nom.*

Je crois que le P. Garasse se trompe au sujet de cette Anagramme. Gesner, qui avoit vû cette Edition, & qui marque qu'elle est de 116. feuillets, n'auroit pas omis cette particularité. L'Auteur des *Essais de Littérature pour la connoissance des Livres, mois de Juin & de Juillet* 1703. pag. 549. dit; *M. Ménage m'a assuré plusieurs fois en avoir vû un Exemplaire sous ce nom* (d'Alcuinus) *dans la Bibliothèque de M. Naudé, & un dans celle de M. Bigot de Rouen.* J'en doute beaucoup. Dans la *Bibliotheca Bigotiana* il ne paroît qu'une Edition *in*-8°. de l'*Institutio*, sçavoir à Genève en 1537. Je crois, au reste, que la premiere Edition étoit Anonyme. Ainsi Bayle a dit avec raison, que supposé qu'il y ait une Edition sous l'Anagramme d'*Alcuinus*, c'est la première.

Je viens de tomber sur un passage des *Anagrammes* de Tabourot, où il est dit, que » Calvin trouva lui-même *Alcuinus*, » sous le nom duquel il a semé depuis plu- » sieurs opinions erronées, qui ont été de- » puis descouvertes fort aysément «. J'ai douté long-tems, si au sujet de l'Anagramme de Calvin, j'insérerois ici une plaisanterie sur le nom de cet Herésiarque, qui se trouve dans un Recueil imprimé vers la fin du dernier siècle (A). A la pag. 162 & suiv. de ce Recueil on voit des *Centuries du style de Nostradamus, faites par Monseigneur le Duc, & envoyées à Madame de la Fayette, qui les a expliquées.* Ces Centuries sont suivies de l'Explication de cette Dame, qui sur ce Vers:

De l'Inulca frivole Sectateur,

fait le Commentaire suivant: » *De l'Inul-* » *ca*; nom renversé de Calvin, dans lequel » Rabelais trouva Lettre pour Lettre *Jan-* » *cul*, voulant se venger de ce que Calvin » avoit latinisé celui de Rabelais, en *Rabi-* » *læsus*, ou *Rabielæsus* «.

REM. FF. *Calvin en* 1546. *composa en François un petit Livre d'Avertissement, que ce seroit faire un grand profit de faire un Inventaire de toutes les Reliques, &c.*

Cet Ouvrage de Calvin, dont Gesner fait mention, est antérieur à l'année 1546. puisqu'il se trouve marqué dans le Catalogue des mauvais Livres, que les Députés de la Faculté de Paris avoient trouvés, en faisant leurs visites chez les Libraires, depuis Noël 1542. jusqu'au 2. de Mars 1543.

Castalion raconte dans ses Dialogues, que s'étant élevé à Genève une dispute en-

(A) *Voyage de Messieurs de Bachaumont & de la Chapelle. Avec un Mélange de Pièces fugitives tirées du Cabinet de M. de Saint-Evremont. A Utrecht, chez François Galma,* 1697. *in*-12. Remarquez que ce mélange n'est pas celui, qu'on cite ordinairement sous le titre de *Mélange attribué à M. de Saint-Evremont*, le nom duquel ne paroît dans le Recueil de 1697. comme dans l'autre, que pour y donner du relief.

tre Calvin & Farel, dont le premier enseignoit que Dieu nécessitoit l'homme au péché; le peuple se porta au crime avec tant de fureur, qu'on entendoit ordinairement ces paroles: *Péchons, puisque Dieu le veut, & qu'il nous impose la nécessité de pécher.* Castalion ajoute que le Magistrat fut obligé de remédier par son autorité à ces horribles désordres (A). Calvin avoit des Pensionnaires à Genève, suivant le même Castalion (B).

Il y a deux Lettres Françoises de Calvin, imprimées dans les Mémoires du P. Desmoletz, Tom. 10. Part. 2[e]. p. 428. La 1[re]. est datée du 3. Mai 1545. & la 2[e]. du 13. Septembre 1561. Ces Lettres sont connoître quel monstre c'est que l'esprit d'Hérésie.

On a publié depuis peu des *Lettres de Calvin à Jacques de Bourgogne, Seigneur de Falais & de Bredam, & à son Epouse Yolande de Brederode; imprimées sur les Originaux. Amsterdam*, 1744. *in-8°.*

Voyez la *Bibliothèque Critique* de Richard Simon, Tom. 3. chap. 27. l'*Histoire de la Réformation de la Suisse* par Abraham Ruchat, Tom. 5. & 6. & l'*Histoire de Genève par Spon*, Tom. 2. pag. 15. & suiv. Edit. de Genève, 1730. *in-12.*

CAMALDOLI. (AMBROISE)

Le P. Niceron en a parlé plus exactement dans le 25[e]. Tome de ses Mémoires, Article *AMBROISE Camaldule*, pag. 1. Mais il a omis sur les Versions de cet Auteur, & principalement sur celle de Diogéne Laërce, ce passage de Philelphe, tiré d'une de ses Lettres à Donat Acciaioli (C): *Sunt nonnulli qui putant, se fore Græcè eruditos, si eas interpretationes accuratiùs lectitarint ac didicerint, quas nostri Latini è bonis Græcis fecere malas Latinas, in quibus ea sunt vel imprimis, quæ ab Ambrosio, Camaldulensi Monacho traducta, à pluribus habentur in pretio. At ego, Diogenem Laertium cùm proximè attentiùs legerem, quæ ille traduxit, inveni errata propè infinita; adeò ut nihil esse ineptius, nihil corruptius audeam affirmare. Carebam enim Græco codice, proinde utebar eo Latino. In præsentiarum verò, sum nactus etiam Græcum. Si quis igitur velit rediscere, legat Traductiones Camaldulensis Ambrosii.*

CAMPANUS. (JEAN-ANTOINE)

Bayle cite à la fin de la REM. E. l'Antibaillet, où Ménage représente Campani comme un homme très vertueux. Surquoi M. de la Monnoye observe qu'» il faut donc » bien prendre garde à ne pas donner une » méchante explication à cet endroit de » l'Epitaphe que Politien lui a faite:

» *Mi joca, mi risus, placuit mihi uterque Cupido.*

» Le sens le plus naturel, feroit très désa» vantageux à la mémoire de Campanus, » qui n'a laissé dans ses Ouvrages aucune » trace de cette infamie. Quelle a donc » été la pensée de Politien? A-t-il voulu » désigner des compositions amoureuses en » Prose & en Vers, ou en Latin & en Ita» lien? Il y a plus d'apparence que par *uter» que Cupido*, il a entendu l'amour Divin » & l'amour humain, qui ont occupé cha» cun à leur tour le cœur de Campanus. » En effet, parmi les Œuvres que nous » avons de cet Evêque, on trouve dans le » même Recueil des Vers d'amour, & des » discours de piété «.

Il faut avouer, si M. de la Monnoye a raison, que Politien s'est exprimé très improprement. Pour moi, je ne doute point que Politien n'ait eu dans l'esprit la signification qui s'offre naturellement, d'autant plus que l'Epitaphe n'est point honorable à Campani, & qu'on voit par la Remarque B. de Bayle, que Campani a pû donner lieu à la médisance de Politien.

REM. F. Bayle y soutient sans raison, si je ne me trompe, contre M. Chevillier, que Campani fut Correcteur d'Imprimerie. Celui-ci ressembloit à cent autres Sçavans qu'on n'a jamais traités de *Correcteurs d'Imprimerie*. Il avoit entre les mains un grand nombre de Mss. Il faisoit un choix de ceux qu'il croyoit les plus dignes de voir le jour. Il prenoit la peine de les revoir, de les corriger en les conférant avec d'autres Mss. & il les mettoit en état d'être imprimés aussi correctement qu'il étoit alors possible. Il veilloit de plus sur les Imprimeurs, dont, à la vérité, il revoyoit & corrigeoit les feuilles. Il accompagnoit ces Editions de Préfaces, de Tables, *&c.* N'étoit-ce pas là l'emploi ordinaire des Sirmonds, des Labbes, des Mabillons, des Baluzes, & de tant d'autres qui ont donné au Public un grand nombre d'Ouvrages d'anciens Auteurs? S'est-on jamais avisé pour cela de les qualifier de simples Correcteurs d'Imprimerie? Non, sans doute, on conçoit qu'un Correcteur d'Imprimerie est un homme qui ne s'occupe qu'à revoir & à corriger les feuilles

(A) *Sebast. Castell. Dialogi* 4. *&c. Dialog.* 2. *pag.* 111. *Edit. de* 1578. *in*-16.
(B) *Defensio adversùs Libellum Joannis Calvini*, p. 27.

(C) C'est la 220. du Liv. XVII. Elle est datée du 15. Juillet 1461.

d'un Livre; auquel pour l'ordinaire il ne contribuë, & n'est capable de contribuer en aucune autre chose. Or les talens de Campani ne se bornoient certainement point là.

Philelphe parle de Campani avec éloge dans la 1re. Epitr. du XXVI. Livre, en ces termes: *Viro facundiâ singulari, Joanni Antonio Campano*, &c.

Voyez le 2. & le 10e. Vol. des *Mémoires du P. Niceron*, & Fabricius, *Bibliotheca mediæ & inf. Latinit.*

CANICEUS. (JACQUES)

Auteur de quelques Lettres d'Amour. Je ne débite ce fait que sur la foi d'Agrippa, & pour exciter les Curieux à déterrer cet Ecrivain, dont je n'ai vû le nom dans aucun Bibliothécaire, non plus que celui de Jacques Calandrus, Auteur de même catégorie, selon le même Agrippa.

Il est parlé plus amplement de *Caviceo* (car c'est ainsi qu'il doit être nommé) dans les *Additions & Corrections*, imprimées à la fin du Dictionnaire, & dans les Mémoires du P. Niceron, Tom. 24. A l'égard de Calandrus, dont le nom Italien étoit *Giacomo Calandro*, ou plutôt *Calandra*, il étoit de Mantouë. Il composa en Italien vers la fin du XV. Siécle, ou au commencement du suivant, non pas des *Lettres d'Amour*, comme l'a crû Bayle, mais un *Livre d'Amour*, intitulé *Aura*, qu'il dédia à *Isabelle d'Este*, Marquise de Mantouë. *Equicola*, qui fait un bel éloge de cet Ouvrage, en a donné l'extrait dans son *Di Natura d'amore*, fol. 53. & suiv. Edit. de Venise, 1607. *in*-8°. Il ne nous apprend pas de qui étoit fille *Isabelle d'Este*; mais on sçait qu'elle avoit pour père *Hercule d'Este*; premier du nom, second Duc de Ferrare, mort en 1504. & que du vivant du Duc son père, elle épousa *François de Gonzague*, Marquis de Mantouë, mort en 1519. Au reste, cet *Hercule*, père d'*Isabelle*, étoit marié dès 1473. & *François*, Mari d'*Isabelle*, avoit succédé en 1484. âgé de 18. ans, à *Fréderic de Gonzague*, son père; de sorte que, selon toutes les apparences, il ne tarda guère après cette année 1484. à épouser *Isabelle d'Este*, & que par conséquent le Livre de *Jacques Calandra*, dédié à cette Princesse, pourroit bien être de la fin du XVe. Siécle; tems auquel *Isabelle* étoit encore assez jeune pour souffrir avec quelque sorte de bienséance, qu'un tel Livre lui fût dédié.

Parmi les Lettres Italiennes d'*Antonio-Francisco Doni*, il y en a une du 16. de Janvier 1544. *M. S. Endimio* Calandra, *virtuoso Gentilhuomo.*

CANINIUS. (ANGELUS)

REM. D. *Il dit qu'étant repassé d'Espagne en France, avec un Minime, qui s'apelloit Simon Guichard*, &c.

Le retour de Caninius en France, est de la fin de 1550. Le P. Simon Guichard, avec lequel il revint alors d'Espagne, étoit Général des Minimes.

CAPET. (HUGUES)

REM. A. *Le Poëte Dante débita dans son Purgatoire un mensonge bien ridicule, lorsqu'il dit que le père de Hugues Capet étoit un Boucher.*

Le P. Hardouin a tâché de prouver (A) que le Poëme divisé en trois parties, l'*Enfer*, le *Purgatoire*, & le *Paradis*, n'est pas de Dante, mais d'un Poëte qui le composa près d'un siècle après la mort de cet Auteur. Il est à propos de mettre ici par ordre ses objections avec les réponses, que je tirerai principalement d'un Ouvrage nouveau (B).

I. Objection.

Dante est mort en 1321. D'où vient donc qu'au Chant 20. du *Purgatoire*, il met au nombre des Saints, Thomas d'Aquin qui ne fut canonisé qu'en 1323? Comment au 27e. Chant du *Paradis*, a-t-il pû prédire l'entrée de Louïs de Bavière à Rome, pour y créer en 1328. l'Antipape Pierre de Corberia? Dante étoit-il Prophète?

Réponse.

Thomas d'Aquin étant mort dès 1274. en odeur d'une Sainteté connue & avérée par des miracles, le Poëte n'avoit pas besoin d'attendre une Bulle de canonisation pour lui donner la qualité de Saint. S'agissoit-il de lui décerner un culte public? Il est faux qu'au 27e. Chant du *Paradis*, ou ailleurs, il fasse aucune mention de Louïs de Bavière, ni de Pierre de Corberia.

II. Objection.

L'Auteur du Poëme répand contre le S. Siège des injures atroces, qui ressentent fort l'École de Wiclef. Il fait prédire par

---

(A) *Doutes proposés sur l'âge du Dante*, insérés dans les *Mém. de Trev. Août 1727. Art. 76.*

(B) *Bibliothèq. Franç.* par M. l'Abbé Goujet, Tom. 7. p. 292.

S. Pierre que la Providence par un second Scipion secourera bientôt Rome. C'est la révolte de Louïs de Bavière contre le Saint Siège, que le Poëte a ici en vuë; événement qui arriva l'an 1328.

Réponse.

Il ne s'agit nullement de cette affaire; & par le nouveau Scipion, les Commentateurs de Dante n'ont entendu que l'Empereur Henri VII. auquel Dante étoit fort attaché. A l'égard des injures contre le S. Siège, répandues dans ce Poëme, combien d'Historiens avant Wiclef, n'ont-ils pas déclamé aussi vivement contre quelques Papes, qui n'ont pas fait honneur à leur Dignité?

III. Objection.

Hugues Capet se dit dans le Poëme, fils d'un Boucher de Paris. Le Poëte a voulu plaisanter à l'occasion de ce qu'il voyoit de son tems; c'est-à-dire, au commencement du 15e. Siècle. En effet, les *Maîtres-Chefs-Bouchers*, quelquefois Echevins de Paris, Prévôts des Marchands, & remplissant d'autres Charges de la Robe, étoient gens riches, accrédités parmi le peuple, & qui ne faisoient pas par eux-mêmes leur métier en détail. Leur crédit s'accrut tellement qu'en 1411. (c'est la juste époque de ce Poëme & du faux Dante) ils faisoient trembler tout Paris par l'autorité qu'ils avoient sur les gens de ce métier, & sur la populace, dit le P. Daniel.

Réponse.

Il n'y a aucune vrai-semblance que Dante, en nommant Hugues Capet *fils d'un Boucher de Paris*, ait voulu faire allusion aux *Maîtres-Chefs-Bouchers* de cette Ville. Sans m'arrêter au sentiment de ceux que Bayle a réfutés, & qui prétendent que Dante, par ces paroles, a voulu désigner la rigueur avec laquelle, Hugues, Comte de Paris, & Père de Hugues Capet, faisoit exercer la justice; il est très probable que le Poëte, par cette imposture, a eu dessein de se venger du mauvais traitement, qu'il avoit reçu de Charles de Valois, issu d'Hugues Capet.

IV. Objection.

Le Poëte dit que Philippe-le-Bel prit Douay, Gand, *&c*. Cependant ce Prince n'osa attaquer Gand. Un Auteur contemporain de Philippe-le-Bel eût-il pû ignorer ce fait que tous les Historiens rapportent, & mettre Gand, où l'on n'osa se présenter, au nombre des Villes conquises?

Réponse.

Si cette difficulté est considérable, le système du P. Hardouin ne la lève pas. En effet, pourra-t-on dire à ce Père, un Auteur qui écrivoit 90. ans après, a-t-il pû ignorer un fait que tous les Historiens rapportent, *&c*. La véritable réponse, c'est qu'un Poëte, n'étant point soumis aux loix de l'Histoire, est en droit de mettre au rang des Villes conquises, une place qui n'a pas même été attaquée.

» Loin ces Rimeurs craintifs, dont l'esprit phlegmatique
» Garde dans ses fureurs un ordre didactique;
» Qui chantant d'un Héros les progrès éclatans,
» Maigres Historiens suivront l'ordre des tems.
» Ils n'osent un moment perdre un sujet de vuë.
» Pour prendre Dôle, il faut que Lille soit renduë,
» Et que leur vers exact, ainsi que Mezeray,
» Ait déja fait tomber les remparts de Courtrey (A) «.

V. Objection.

Au 29e. Chant du *Purgatoire*, en parlant des Vieillards de l'Apocalypse, le Poëte dit qu'ils marchoient couronnés de Fleurs de Lys. Or les Fleurs de Lys n'ont été sur les Couronnes de nos Rois, ni dans leurs véritables Sceaux, ou sur leurs Monnoyes, que sous Philippe-le-Bel pour le plûtôt; & cet usage est fort rare jusqu'à Charles VI. qui n'a commencé à regner qu'en 1379.

Réponse.

Puisque dans le Poëme de Dante il n'étoit pas question de nos Rois; quand même les Fleurs de Lys n'auroient point été en usage du tems de ce Poëte, rien n'empêchoit qu'il n'en couronnât les vieillards de l'Apocalypse. Mais il est faux que l'usage des Fleurs de Lys n'ait pas été en vigueur du tems de Dante. Le P. Hardouin insinuë lui-même assez clairement que cet usage a commencé sous Philippe-Auguste, environ l'an 1180. Il l'insinuë, dis-je, dans ses *Doutes*, où il avouë qu'*il faut sçavoir gré au Poëte de nous apprendre par ce mot*, du Liso, *la veritable origine des Fleurs de Lys dans les Armes de France; que ce sont les fleurs qui croissent sur les bords de la rivière du Lys qui sépare l'Artois & la France d'avec la Flandre, depuis le Mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainault*.

Ce que le P. Hardouin ne fait qu'insinuer ici, il l'avance formellement, & il le prouve dans ses *Opera varia* (B), où il s'exprime ainsi: *Neque enim alius Regum Francorum ante Philippum-Augustum flores habet in suis nummis similes inscriptos: & tunc habet ipse, cùm similes in suis gereret Philippus, Flandriæ Comes: eò quod data Isabellæ, cujus hic avunculus fuit, in dotem Artesia, cùm ea Philippo-Augusto nuberet anno* 1180. *communis tunc Franciæ & Flandriæ limes fuit amnis Lisius*, le Lys: *cujus in ripa & vicinis palustribus crescerent ii flores. Hos ergo circumsculpi voluit eodem tempore nummis suis uterque Princeps, ut se*

(A) Despréaux, *Art. Poët.* Ch. 2. V. 73. & suiv.

(B) Impr. en 1733. Voyez la pag. 550. col. 2.

Dominum amnis Lisii esse gloriaretur. En nummi utriusque Iconem : Flandrensis quidem argentei, uti exhibetur à D. Le Blanc, pag. 174. &c. Mais ce qui est étonnant, c'est que le P. Hardouin, qui dans ce même Ouvrage cite beaucoup d'autorités pour prouver que l'usage des Fleurs de Lys dans les Armes de France, a commencé sous Philippe-Auguste, n'oublie pas le Dante, puisqu'il ajoute : *Testis etiam locuples hujus appellationis antiquæ est Poeta Dantes Florentinus, qui obiisse fertur anno* 1321. *tum Cantu* 29. *de Purgatorio, ubi de Senioribus viginti quatuor Apocalypseos ita canit :*

Coronati venien di FIOR DA LISO.

ubi præpositio da *locum notat, ubi flores ii nascantur : ut altera* di *rem sive modum quo res aliqua fit : Tum verò insignius cantu rursum* 20. *ubi de vi facta Bonifacio VIII. Papæ, anno* 1303. *sub Philippo Pulchro, in oppido Anagnia :*

Veggio in Alagna intrar lo FIOR DA LISO,
E nel Vicario suo, Christo esser catto.

Noverat is igitur esse insignia Regum Francorum flores Lisi, sive flores ex amne Liso, Fiori da Liso : *Alioqui diceret,* fiori di giglio.

Il est difficile que le P. Hardouin ne se souvînt pas de ce qu'il avoit dit ici, quand ses *Doutes sur le Dante* lui vinrent dans l'esprit. Ce foible échantillon prouve au moins, que la découverte de la vérité n'étoit pas toujours l'objet de ses recherches.

VI. Objection.

Petrarque mort en 1374. n'a point vû le Poëme de son Compatriote. On diroit même qu'il n'a jamais crû que le vrai Dante fût grand Poëte. Car voici tout ce qu'il en dit : *Dantes Aligherius, & ipse concivis nuper meus, vir VULGARI ELOQUIO clarissimus fuit.*

Réponse.

Ce passage ne prouve en aucune manière que Petrarque n'avoit pas vû le Poëme de Dante. Pétrarque avoit raison de borner son Eloge de ce Poëte à une grande connoissance de sa Langue maternelle. Dante étoit excellent Versificateur, mais mauvais Poëte.

VII. Objection.

Volaterran n'a point connu le Poëme de Dante. *Amavit*, dit-il, *in adolescentia Beatricem, cui carmina multa dicavit. Majora deinde secutus studia, Opus egregium, quod nunc exstat, Latinis planè carminibus inchoavit ; cujus initium :* Ultima Regna canam ; *quod, minimè vena succedente, ad vernaculum deflexit sermonem, in quo maximè Princeps emicuit,* &c. Y a-t-il là une seule syllabe qui indique ce fameux Poëme, la triple Comédie de l'Enfer, du Purgatoire, & du Paradis? Dante n'a fait qu'un seul Ouvrage, qu'il ébaucha d'abord en Vers Latins ; & parce qu'il n'y réussissoit pas, il le refondit ensuite en Italien en quoi il excelloit. Mais cet Ouvrage est tout autre que la Triple Comédie, & il est perdu.

Réponse.

C'est sans aucune apparence de raison, que le P. Hardouin distingue de cet Ouvrage commencé en Latin, la Triple Comédie de Dante. Qu'est-ce, en effet, que cette Triple Comédie ? Le P. Hardouin va nous l'apprendre. *C'est une Histoire en Rime des Siècles passés.* Ce ne peut donc être que le Poëme, cité par Volaterran.

VIII. Objection.

Dante n'étoit pas connu par cet Ouvrage des Sçavans ses Compatriotes, quoiqu'imprimé à Venise dès 1472. Jean Villani, & Matthieu son frère, & Philippe, fils de Matthieu, qui ont, dit-on, continué l'Histoire de Jean, sont trois Auteurs qui n'en sont qu'un. Villani, dis-je, qui a parlé de Dante, & qui lui attribue la Triple Comédie de l'Enfer, du Purgatoire, & du Paradis ; & les deux qui l'ont continué, ne sont connus que par ces noms qu'ils ont forgés, pour les mettre à la tête de leur Histoire. Personne n'a parlé d'eux, ni de leur Ouvrage, avant la fin du XVe. Siécle. Ainsi, comme leur Ouvrage ne peut être postérieur de plus de 40. ans, au Poëme dont il s'agit, il ne faut pas s'étonner que Villani en parle, comme il fait, soit qu'il y ait été trompé lui-même, soit qu'il ait voulu nous tromper.

Réponse.

Il n'est pas vrai que Dante ne fût pas connu de ses Compatriotes par sa Triple Comédie avant 1472. Bocace né 9. ans avant la mort de Dante a parlé de ce Poëme aux Livres 8. 14. & 15. de sa *Généalogie des Dieux*. C'est encore gratuitement & contre toute vrai-semblance que le P. Hardouin prétend que l'Historien Jean Villani, qui écrivoit & qui mourut avant le milieu du XIVe. Siècle, 27. ans après la mort de Dante, a été trompé, ou qu'il a voulu tromper. Mais lorsqu'il nie l'existence de Matthieu & de Philippe Villani, sans en donner des preuves, il ne mérite pas d'être écouté des gens raisonnables.

On découvre aisément le motif qui a porté le P. Hardouin à répandre des ténèbres sur le véritable Auteur de la Triple Comédie. » Il voyoit avec chagrin, *dit* » *M. de la Croze* (A), un Poëte accrédité » nommer dans son Ouvrage tous les Au» teurs Ecclésiastiques & profanes du tems » passé ;

(A) *Vie de la Croze par Jourdan, Part.* 2. p. 311.

» passé ; Pères, Philosophes, Orateurs, » Poëtes Grecs & Latins, qui étoient alors » dans les Bibliothèques «, *& constater par consequent*, dit un autre Auteur, *l'existence d'un grand nombre d'Ecrivains, qui, suivant le P. Hardouin, n'ont jamais été.*

C'est encore par le même motif qu'ayant tâché de prouver que ce Poëme contient des sentimens contraires à la Foi, il finit sa Dissertation par ces paroles : » Un Poëte, » qui a tous les défauts, que j'ai rappor- » tés, est-il incapable d'avoir mis son Ou- » vrage sur la tête d'un homme mort 90. » ans auparavant, afin de donner plus de » vogue au Poëme, & pour éviter d'être » responsable en Justice, de la mauvaise » doctrine qu'il renferme ? S'il a eu encore » quelque autre vuë, je la laisse à deviner » aux Critiques Sçavans & Catholiques «.

Pour vision que cette dernière conjecture, par laquelle le P. Hardouin veut faire entendre que l'Auteur de ce Poëme étoit un Sectateur de Wiclef! Je laisse sans réponse les autres objections de ce Père, parce qu'elles ne méritent pas d'être réfutées. Par exemple, il reprend le Poëte d'avoir dit *Malacoth*, au lieu de *Malcuoth*. Qu'en faut-il conclure? Rien autre chose, sinon que Dante n'étoit pas un docte Rabbin. Mais quand il auroit sçû l'Hebreu, aussi bien qu'il sçavoit le Toscan ; un Copiste, un Editeur, un Imprimeur n'auroient-ils pû commettre cette faute?

REM B. *Balthasar Grangier dit qu'il ne faut point prendre à la lettre le mot de Boucher.*

Grangier n'est pas le premier qui ait donné à l'expression de Dante, le sens que Bayle réfute. Cette interprétation se trouve dans les Notes jointes à l'Edition de son Poëme, fait en 1551. à *Lyon*, *Rovillius*, *in*-16.

Villon, au commencement de la seconde Stance de la *Ballade de* son *Appel*, dit :

» Si fusse des trois Huë Capel,
» Qui fut extraict de BOUCHERIE,
» On ne m'eust parmi ce Drappel
» Faict boire à celle Escorcherie, *&c.* (A) «.

Le P. Hardouin prétend au commencement de sa Dissertation, que *quand on dit le Dante ou le Tasse, on entend ordinairement le Poëme, & qu'on ne désigne qu'indirectement celui qui en est l'Auteur.* Il faut observer que les Italiens mettent l'article devant les noms de Batême ; mais qu'ils ne le mettent pas devant les noms de Famille. Ils disent *Torquato Tasso*, *Pietro Bembo* ; & non pas, *il Torquato Tasso*, *il Pietro Bembo* ; & en traduisant ces noms nous disons, *le Tasse*, *le Bembe* ; & non pas, *le Torquat Tasse*, *le Pierre Bembe*, &c. (B) D'où il suit que *Dante* étant un nom de Batême (C), & non pas un nom de Famille, il ne faut pas le faire précéder de l'article. Quand donc on dit *le Dante*, si l'on parle correctement, l'on entend toujours l'Ouvrage de Dante. Encore ne peut-on s'exprimer ainsi que lorsqu'on veut désigner une certaine Edition de ce Poëte ; par exemple, *le Dante de Landino*, comme nous disons, *le Ciceron de Gruter*, *le Virgile de Burman*, &c.

J'apprends, au reste, qu'avant M. l'Abbé Goujet, on avoit déja *répondu aux Doutes du P. Hardouin, dans le Journal Anglois, qui s'imprime tous les mois à Londres* (D). Comme je n'ai pas vû ce Journal, je ne puis rien dire de cette réfutation.

CAPISUCCHI. (RAIMOND)

Ajoutez qu'il naquit à Rome en 1616. & qu'il y mourut le 22. d'Avril 1691. Voyez la *Bibliothèque du P. Echard*, Tom. 2. pag. 730. & son *Supplementum novissimum*, pag. 7. où il dit que le P. du Pasquier, Cordelier fait mention dans son Livre *de l'Attrition suffisante*, d'une Lettre de Capisucchi en faveur de ce même sentiment. Il falloit dire que cette Lettre de Capisucchi au P. du Pasquier, se trouve en entier dans l'Ouvrage de ce Cordelier, Tom. 1. pag. 584.

CARACCIOL. (JEAN-ANTOINE)

REM. A. *Les Protestans reconnurent Caracciol pour Evêque, depuis qu'il eut embrassé publiquement leur Religion.*

Bayle prétend que Caracciol avoit été reçu parmi les Calvinistes en qualité d'Evêque. Mais ce sentiment est si peu fondé, que Caracciol ne fut pas même admis au Ministère sans opposition, & que cette opposition, qui devoit être vuidée au Synode de Lyon, assigné à l'année 1563. ne fut ja-

(A) Voyez le *Recueil des plus belles Pièces des Poëtes François tant anciens que modernes, depuis Villon jusqu'à M. de Benserade*, Tom. 1. pag. 33. *Paris*, *Barbin*, 1692. *in*-12.

(B) Voyez l'*Anti-Baillet* de Ménage, Art. 8. & le 1. Tom. de ses *Observations sur la Langue Françoise*, ch. 295. où il assure qu'*il faut toujours dire* Dante, & que *c'est très mal parler que de dire le Dante ; comme disent plusieurs de nos Académiciens.* Il semble cependant que l'usage soit pour *le Dante.* Du moins c'est ainsi qu'écrivent la plûpart de nos Auteurs, & entr'autres un habile Académicien de nos jours.

(C) Volaterran, Liv. 21. dit que l'Italien *Dante* est corrompu de *Durante. Dantes. Poeta Florentinus, è Gente Algheria, Durantes ab initio vocatus, interciso deinde, ut fit in pueris, vocabulo.*

(D) *Journ. Litter. de la Haye*, Tom 15. p. 487.

mais levée, parce que les Prétendus Réformés découvrirent qu'après la Bataille de Dreux, il s'étoit rendu à la Reine Catherine de Médicis, & au Connétable de Montmorency. Ainsi Caracciol ne fut jamais reconnu généralement pour Ministre. Une de ses erreurs, selon les Protestans, à laquelle il feignit seulement de renoncer, afin de pouvoir être reçu Ministre, étoit la nécessité du Batême, qu'il avoit avancée dans ses Leçons sur l'Epître aux Ephésiens. Voyez Beze, *Hist. Eccles.* Tom. 1. pag. 767. & Tom. 2. pag. 148. & 184.

Hoffmannus cite un Ouvrage d'un Caracciol dans le passage suivant : *In Bibliotheca Spanhemiana, quantùm recordor, reperitur Caraccioli* Synopsis veterum religiosorum rituum, *&c.* (A)

Philelphe, dans son XIIIe. Livre, Epit. 40. datée du 29. *Mars* 1457. parle fort au long, & avec eloge d'un Robert Caracciol, Cordelier, & Evêque d'*Aquino*, au sujet duquel on peut consulter Luc Wading, *de Scriptor. Ord. Minor.* Je ne sçais s'il étoit de la famille, dont Bayle a donné la Généalogie dans l'Article qui précéde celui-ci.

CARBON. (LOUIS)

REM. A. Suppléez ainsi la 2e. citation: *Deinde, si iis potissimum opera dicanda sunt, quibus se plurimùm homines debere sentiunt; ex hoc sanè capite ad hos meos labores omni animi studio tibi consecrandos, causis non levibus impulsus sum. Nam, ut paullo ante dicebam, cùm te apud multos meorum scriptorum eum prædicatorem habuerim, qualem alium fortasse neminem; profectò non poteris non defendere id, quod tuæ privatæ fidei commissum fuisse videbis. Optimè namque novi, te non modo meis scriptis, quæ de Arte dicendi in lucem dedi, mirificè delectari; sed etiam ad ea sibi comparanda alios sæpe fuisse hortatum.*

Suppléez ainsi la dernière citation : *Et id in te admirati sint quod in paucis reperitur, doctrina cum rerum agendarum ratione conjuncta. Quotus enim quisque est, qui cognitione & actione excellat, ut tu, Servili, facis? Eloquentiæ verò tunc privatum specimen exhibuisti, cùm Orationem non jejunam, non nudam, sed rerum genere eruditam, varietate copiosam, sententiis illustratam, verborum selectione cultam, Schematibus pictam, atque dicendi forma ornatam, apud Illustriss. Palmæ Novæ Urbis ædificandæ Præfectos, ut unus è septem designatis, habuisti: quam vir eruditus & eloquens, Augustinus Michaelius, ne tanto bono bonarum Literarum studiosi carerent, tua cum laude in lucem dedit.*

CARDAN. (JEROME)

REM. D. *Il résulte de sa manifestement* (du systême de l'entendement unique & universel, qui constitue l'ame de l'homme, aussi bien que celle de la bête) *que notre ame est aussi mortelle, que celle d'un chien.*

Ou Bayle s'exprime mal, ou cette conséquence ne résulte point de la doctrine de Cardan. Si Bayle fait entendre que l'ame d'un chien est immortelle aussi bien que celle de l'homme, il ne s'exprime pas correctement. S'il veut dire que, selon les principes de Cardan, notre ame est mortelle, il prend mal le sens de ce Médecin. Bien loin que la mortalité de l'ame humaine, soit une suite du systême de l'entendement unique & universel, rien n'est plus opposé à une telle mortalité, que cette hypothèse. On en pourroit conclure plus légitimement, qu'il n'y a point d'ame, soit humaine, soit animale, qui ne soit immortelle.

REM. F. *Il mourut le 21. Septembre 1575. si nous en croyons M. de Thou, qui n'a pas peut-être été assez exact.*

M. de Thou n'a pas manqué d'exactitude; mais Bayle suppose sans raison que cet Historien a parlé de la mort de Cardan sous l'année 1575. au lieu que le chiffre de la page marque 1576.

REM. Y. *Je ferai une Addition touchant l'Ouvrage* de Subtilitate, *que J. C. Scaliger réfuta.*

Comme il n'y avoit pas lieu de douter que Scaliger n'eût répondu à la 1re. Edition du Livre *de Subtilitate*, sans faire mention de la 2e. & comme Cardan s'en plaignit; Joseph Scaliger dans le *Scaligerana secunda* (B), n'a pas craint d'avancer, que c'étoit *à la 6e. Edition*, que son père avoit répondu. Mais il est certain que le Livre *de Subtilitate* ne fut imprimé que deux fois pendant la vie de J. C. Scaliger; la 3e. Edition, qui est de Bâle, *in-fol.* ayant paru en 1560. un an après la mort de celui-ci.

Voyez le 14e. Tome des *Mémoires du P. Niceron.*

(A) Christian. Godofred. Hoffmannus, *Lettr. du* 31. *Décembre* 1731. insérée dans le *Thesaurus Epistolicus Lacr.zianus*, Tom. 1. p. 102. *Lipsiæ*, 1742. in 4°.

(B) Au mot *Jos. Scaliger.*

CARTEROMACHUS. (SCIPION)

DANS LE TEXTE. *Il se retira à Rome, & y trouva une favorable protection chez le Cardinal François Alidosi. Il le suivit à Ravenne, &c.*

Ajoutez que Carteromachus revint de Ravenne à Rome en 1511. qui est l'année de la mort du *Cardinal Alidosi.*

REM. B. *Erasme, qui l'avoit connu personnellement, dit qu'il mourut à l'âge d'environ 43. ans.*

Ce fut à Rome qu'Erasme connut Carteromachus vers 1507. On ignore en quel tems ce dernier mourut. Ce ne fut pas avant 1514. & je crois qu'en cette année il n'étoit pas éloigné de 50. ans. Frisius, dans son Epitome de la Bibliothèque de Gesner, attribue à Carteromachus, outre le peu dont Gesner avoit parlé, l'Ouvrage qui suit : *Oratio de Laudibus Literarum Græcarum*, imprimé à Bâle, chez Froben, en 1517. je ne puis dire si c'étoit avant, ou après la mort de l'Auteur.

Une particularité omise par Bayle, & qui mérite d'être connue, c'est que Carteromachus avoit été Ami de Politien, dont il se qualifioit le Disciple. La 25e. Lettre du XIIe. Livre des *Illustrium Virorum Epistolæ*, est de Carteromachus à Politien, & suivie de quelques Vers Latins & Grecs de sa composition à la louange du même Politien. Elle est datée de Padouë, le 28. d'Avril 1493. Le sujet en est assez singulier. Un Moine, appellé Jean Benoît, de Foligny, injurié par un autre Religieux de son Ordre, tira dans le premier mouvement de sa colère un petit couteau qu'il portoit sur lui, & en perça jusqu'au poumon son Agresseur, qui mourut de cette blessure quelques jours après. Benoît fut arrêté sur le champ, & condamné par son Général à une prison perpétuelle. Carteromachus supplie instamment Politien d'intercéder auprès de Pierre de Médicis, afin que ce Seigneur obtienne du Général, l'élargissement du Prisonnier. Benoît, dit-il, entr'autres raisons, est mon ancien Compagnon d'étude, *&c. quo nemo nobis in hac urbe familior : cognitus à teneris annis Romæ, cùm eisdem studiis, sub eisdemque Præceptoribus ambo erudiremur .... Hac una re huc me venisse gratulabar quod amissum jam diu Amicum recuperaram, de quo jam decennio nihil resciveram.* Cette circonstance de dix ans, que Carteromachus & Benoît avoient passés sans se voir, lorsqu'ils se retrouvérent vers 1492. à Padouë, prouve qu'ils avoient alors un certain âge ; c'est-à-dire, au moins 25. à 30. ans. Carteromachus ajoute que Pierre de Médicis obtiendra avec d'autant plus de facilité quelque adoucissement pour Benoît, *quo Generalis id ipsum cupere dicit, si modo aliqua honesta ratione id se factutum videat. Novit quippe hominem quem sit liberaturus, Græcis & Latini Literis adeo eruditum, ut mirum sit, & antea inauditum, in eo Ordine talem extitisse virum, Philosophiæ verò studiis nulli ejus Ordinis inferiorem.* Il dit encore que c'étoit un homme de fort bonnes mœurs, *qui & ordinem suum illustraret, & gloriam illi pareret immortalem.*

CARTHAGENA. (JEAN)

A la fin de L'ADDITION. *Ainsi, on voit que les impertinences de l'Espagnol Jean Carthagena sur le sujet en question, avoient été déja, par ceux de sa Communion, précédées par de vrais blasphémes en bon François.*

Pour moi, j'avouë que je ne trouve point de *blasphèmes*, dans les Vers, que l'Auteur de cette Addition a transcrits. Le Poëte suppose, ce qui est très vrai, 1°. Que S. Joseph étoit entièrement persuadé de la Sainteté de son Epouse. 2°. Qu'il ignoroit le Mystère de la Conception ; c'est-à-dire, comment elle étoit devenue enceinte. 3°. Il expose les pensées qui durent naturellement se présenter à l'esprit de S. Joseph ; mais ausquelles le Saint n'adhéra pas. 4°. Il ajoute qu'enfin abandonnant le tout à la Providence, S. Joseph résolut de se retirer sans bruit.

Le Censeur a d'ailleurs omis des Vers qu'il ne devoit pas supprimer. Dans l'Edition, dont je parlerai à l'Article CHOCQUET, on lit au 1er. Vers, *Mon Soucy*, & non *mon Souley*. Le Poëte fait parler S. Joseph, par manière de Dialogue, avec lui-même ; & après ce Vers :

» Ne sçay s'il y a faute ou non «,

il ajoute :

» O Dame de très grand renom,
» Pucelle de vertu florie.....
» Tu metz mon cueur en fortes doubtes.
» Si ne sçay de ton fait sa somme,
» Sçavoir : Que dis-tu, méchant homme
» Que je fui ! Il est vérité,
» L'a-elle fait par nécessité ?
» Nenny, elle est en bien parfaicte.
» Il faut qu'elle se soit forfaite,
» *De moy n'est la chose venue* (A),

(A) J'ai mis en caractères italiques les Vers rapportés dans l'*Addition*, pour les distinguer de ceux, que l'Auteur de cette Addition a omis.

» *Sa promesse n'a pas tenue,*
» *El a rompu son mariage.*
» Rompu : Que dis-tu, fol couraige?
» Trop Saincte personne esclandis,
» O bouche quesse que tu dis?....
» Tu mens, il lui est impossible.
» Mentir : *Je suis bien insçible ....*
» *Puisque je n'en suis pas le père.*
» Dieu! quelle erreur, & le croirai-je?
» Nenny : je mens : encor ne sçay-je.
» *El a été trois mois entiers .....*
» *Ha bref, je ne sçay que penser,*
» Fors pour oter suspection
» De ce que j'ai veu conclusion,
» Qui est en son ventre pour vray
» Ce que jamais je ne croiray
» Quel ayt commis aucune offence.....
» M'en partirai secrettement
» En la laissant à tout par elle :
» Mais je prie l'essence immortelle
» Que de mal la veille garder.
» Ici s'en va dormir Joseph «.

Voilà tout le Dialogue, où l'on voit que S. Joseph n'adhére à aucune pensée, qui soit contraire à l'honneur de la Sainte Vierge.

CASTALION. (SEBASTIEN)

Bayle est obligé de convenir que Calvin & Beze ont rapporté sans sujet, & contre leur propre conscience, plusieurs faits extrêmement injurieux à Castalion. D'où vient donc qu'il ne les traite pas d'*impudens calomniateurs*, comme il traite à la REM. C. le P. Garasse, pour avoir faussement attribué à Castalion quelques phrases burlesques, qui ne se trouvent pas dans la Traduction de la Bible de ce dernier, ainsi que l'avoit avancé ce Jésuite? Au reste, cet Article, où Calvin & Beze sont très ménagés, fait voir évidemment quelle créance est duë au mal que ces deux Hérésiarques avoient coutume de dire de leurs Adversaires? Bayle fait à ce sujet de très bonnes réflèxions, dont il n'a fait aucun usage dans divers Articles de plusieurs Catholiques, calomniés par ces deux hommes.

La division entre Calvin & Castalion vint originairement de ce que celui-ci renonça au Prédestinatianisme de l'autre, & qu'il revint aux sentimens enseignés par les Catholiques sur la Grace & sur le Libre Arbitre. *Ob hos potissimum duos articulos*, (Deum omnium scelerum à Calvino statui Auctorem, & maximam hominum partem ex solo suo arbitrio prædestinasse, & creasse ad æternum exitium; & illud exitium re ipsa inferre immerentibus, absque ulla illorum culpa) *Castalio refert se à Calvino, cui diu amicissimè convixerat, recessisse, & Librum adversus ipsum scripsisse, in quo ostendit Calvinum* » bonum Deum à sua sede » deturbasse, & loco ejus Satanam om» nium scelerum Auctorem collocasse. » Hunc modò esse Calvini & Calvinista» rum Deum; & idcirco Calvinistas esse » superbos, immites, invidos, sanguinarios, » calumniatores, hypocritas, malitiosos, » seditiosos, ambitiosos, denique omni» bus pravis & inhonestis affectibus plenos, » quia talem Deum, qui tales gignit filios » sibi constituêre (A) «.

REM. A. *Il est né au pays des Allobroges .... Cela peut signifier également, ou qu'il étoit de Dauphiné, ou qu'il étoit de Savoye.*

Par l'Epithète d'*Allobrox*, donnée à Castalion dans son Epitaphe, il faut entendre necessairement qu'il étoit du Dauphiné. Car dans sa *Bible Françoise*, dédiée *à Henri de Valois II.* il se dit *Sujet* de ce Prince.

REM. C. *Les uns blâment beaucoup ses Versions de l'Ecriture, les autres en disent beaucoup de bien.*

Dans le *Journal Littéraire d'Allemagne*, Tom. 2. Part. 2ᵉ. Art. v. il y a une *Lettre de M. le Conseiller Privé Jordan à l'Auteur de la Vie de Germanicus, sur les Bibliothèques de Breslau.* Voici ce que dit Jordan à la pag. 346. » Un Ouvrage que j'ai vû dans cette » Bibliothèque (*publique de Ste. Elisabeth » à Breslau*) & qui est extrêmement rare, » c'est la *Bible Françoise de Sebastien Cha» teillon.* Cette Bible a cela de particulier, » que l'Auteur par une raison, qui ne sçau» roit être justifiée, s'est le plus souvent » servi de termes qu'il a forgés lui-même, » afin de n'en point employer qui soient dé» rivés *du Grec ou du Latin.* Elle est dédiée » *à Henri de Valois II.* dont il se dit le Su» jet (*comme je l'ai observé à la REM. A.*) » & imprimée *à Basle* par *Jean Hervage*, » l'an 1555. au mois de Mars. Voici un » morceau que j'en transcris, qui vous don» nera une idée de cette Version : *Déclaration de certains mots* : E. signifie que c'est » *un mot Ebrieu ou Syriaque qui est prochain.* » G. *Grec*, L. *Latin*, &c «.

REM. E. *Il est difficile de s'imaginer que Simon Grinæus ait été exempt de passion dans cette affaire.*

Bayle n'avoit pas fait attention à la Note de Colomiés sur l'endroit du *Scaligerana* qu'il cite. Il y auroit trouvé que Simon Grinæus étant mort en 1541. 22. ans avant Castalion, ce n'est pas de ce Grinæus

(A) *Lessius, Tract. de Antich.*

que

que Scaliger dit qu'il fit déterrer Castalion. Scaliger a voulu parler de Jean-Jacques Grinæus de la même famille; & Bayle dit lui-même, quelques lignes plus haut, non pas que Simon Grinæus, mais qu'*un Professeur de cette famille fit déterrer Castalion.*

REM. L. *M. Moreri avance, sans aucune preuve, que Castalion étoit des Montagnes de Dauphiné.*

Voyez ci-dessus, REM. A.

Bayle n'a point parlé d'une Traduction de l'*Imitation* par notre Auteur: *De imitando Christo, contemnendique mundi vanitatibus, Libellus, Authore Thoma Kempisio, Interprete Sebastiano Castellione. Basileæ*, 1563. *in*-16. Castalion, dans sa Préface, rend compte des motifs qu'il a eus, de donner une meilleure Latinité à cet Ouvrage, & de retrancher une partie de l'Original. En effet, il a supprimé tout le 4e. Livre, & il n'est pas difficile d'en deviner la raison. On trouve à la fin l'Ouvrage spirituel de l'Auteur connu sous le nom d'*Idiota*.

Cette Traduction a été réimprimée plusieurs fois. La dernière Edition, ou du moins l'une des dernières, qui est de Francfort, 1707. *in*-12. porte au frontispice .... *Accedit Liber quartus de Sacramento vulgò inscriptus. Georgius Christianus Joannis recensuit.* L'Editeur a mis à la tête une curieuse Préface sur l'Auteur & sur les Versions de l'Original, sans oublier le mérite du Traducteur & de la Traduction. *Cujus quidem viri*, dit-il, *eruditionem ac doctrinam, quam improbo labore consequutus fuit, copiosissimam, rectique in bonis Literis juvandis studium cum sanctis & christianis moribus, inculpatæque vitæ actu conjunctum, quum satis multi jam prædicarint .... tum verò novissimè ornatissimus vir Godofredus Vockerodius*, Consult. de Litter. Stud. 4. c. 1. 148. *condignis extulerit præconiis; satis erit nobis dixisse, esse viri, non pietate minùs, quam doctrina commendatissimi, atque ab omnibus interpretandi adminiculis instructi. Nec opus est ut multis edisseramus quo fine illam adornarit; quum ipse instituti sui caussas in Præfat. ad Lector. exposuerit. Id verò fateri convenit, atque etiam profiteri, elegantissimam esse, & jure meritoque magni faciendam; quum si stylum spectes, verbis conscripta sit simplicibus, propriis, tritis, usitatisque, maximè tamen rebus accommodatis, ac intentioni Auctoris nostri per quam aptis, (cujus generis orationem ceteroquin ingenii, prudentiæ, recti de rebus judicii, & veræ etiam virtutis indicem esse, Philippus Melanchthon, scripta ad Castellionem hunc nostrum Epistola, haud inaniter affirmavit) tum verò Auctoris sensum tam feliciter, scitè, pulcrèque exprimat, redatque, ut dubites an alia melius. Vidit id profectò doctissimus Fabricius, dum scripsit Castellionem Libros hos dictione elegantiore ac puriore, inaffectata tamen, expressisse. Vidit Cl. Poiretus, & ex vero affirmavit Castellionem omnes Latinæ Linguæ opes in vertendis Sacris Literis, his ipsis Kempisii Libellis, ac* Theologia Germanica, *congessisse, Lib. 3. de Erud. falsa*, §. 20. *Nec prorsus negat Valerius-Andreas Desselius, iniquior licet in virum, quod Librum, qui vulgò de Sacramento inscribitur, sustulerit. Ut Henricum Sommalium non immeritò calamum felle, atroque loliginis succo tinxisse dixeris, dum conqueritur nostrum hunc interpretem inspersis verborum atque sententiarum floribus deformasse Auctorem, nec aliud egisse, quàm ut persuadendi efficaciam illi ademerit, virtutis nervos inciderit, ac ipsam quasi Thomæ animam eliserit. Id quidem est, quod loca quædam Castellio expunxerit. Cave tamen viri integritatem in dubium voces, quum id ipsum nec subdolè fecerit, nec malo fine: quin ultro fateatur, ac candidè apertèque in Præfatione sua præmoneat, nec nullis planè de caussis id se fecisse indicet. Quod autem Librum* 4. *qui vulgò* de Sacramento *inscribitur, impiè planè &* sacrilegè *sustulerit, Desselii convicium est, & quem modo diximus, Sommalii. Nobis rectius de viro judicium est, licet non planè nollemus & illum ipsum nobis stilo suo expressum ut reliquisset Librum*, &c.

Richard Simon ne paroît pas faire autant d'estime de cette Traduction, que l'Auteur de la Préface. » Ne cherchez pas, *dit-* » *il* (A), dans la Version de Castalion un style » relevé & ELEGANT: car il dit lui- » même dans sa Préface, qu'il s'est contenté » de lui ôter son style rustique & de le met- » tre en un autre plus pur, mais simple. *Hunc* » *ego Libellum, quia pietatis plenus, non mihi* » *solùm, sed & aliis piis multis visus est, pu-* » *tavi de Latino in Latinum, hoc est, de* » *agrestiore sermone in paulò mundiorem, sed* » *tamen simplicem, esse convertendum* «. Je ne vois pas que la simplicité du style soit incompatible avec l'élégance, qui d'ailleurs ne manque pas à cette Traduction. Après avoir cité l'Edition de 1563. Richard Simon ajoute: » Comme je n'ai pû trouver » l'ancienne Edition, qui est très rare, je » vous en enverrai une nouvelle, qu'on vient » (en 1685.) de publier à Cambrige. Vous » jugerez par là, que ce petit Ouvrage, » que Castalio nomme *Libellum verè au-* » *reum*, n'est pas moins estimé parmi les » Protestans, que parmi nous. Il est vrai » qu'on en a changé & retranché quelques » endroits, & qu'on a suivi en cela une » Edition Allemande publiée par un Pro-

(A) Biblioth. Critiq. Tom. 3. Chap. 25.

» testant d'Allemagne : mais ces endroits » sont peu considérables «.

Castalion a laissé un *système de Théologie* manuscrit, suivant Crellius, dont voici les paroles : *Idem Auctor* (Wetstein, Cousin des Libraires de ce nom) *adtulit secum ex Helvetia* Systema Theologicum *Sebastiani Castellionis nunquam in lucem editum. Sunt in eo* Annotationes in Symbolum, *quod dicitur* Athanasii, *dignæ & stylo & ingenio Castellionis. Desunt huic operi, majori ex parte manu ejus exarato, aliquot à fine folia, ubi de cœna Domini agit. Msct. hoc est in folio crassitie duorum ferè digitorum. Habet idem Auctor Wetstenius aliud aliquod opusculum quoque Castellionis* ἀνέκδοτον (A).

Voyez les *Eloges de Teissier*, Tom. 2. pag. 118. Edit. de 1715. & la *Bibliotheca Selectissima Sam. Engel.* imprimée à Berne, en 1743. *in*-8°. pag. 70. 72.

CASTELLAN. (PIERRE)

Son véritable nom étoit Pierre du Chastel. Il s'est appellé ainsi lui-même dans le titre de son *Oraison funèbre de François I.* imprimée en 1547. & l'on voit encore aujourd'hui un Acte judiciaire émané de ce Prélat, où il est nommé *Pierre du Chastel.*

REM. A. *Son père s'établit à Archi dans la Bourgogne.*

Il n'y a ni Ville, ni Bourg, ni Village de ce nom en Bourgogne. Quintin du Chastel, père de Pierre, s'établit a Arc-en-Barrois dans le Diocèse de Langres. De là vient que Pierre du Chastel est appellé *Langrois* par plusieurs Ecrivains, & non pas, comme le conjecture Bayle à la fin de cette Remarque, parce qu'il étoit né dans le voisinage de Langres.

REM. B. *Sous Maître Pierre Turreau,* &c.

Ce Professeur s'appelloit *Turrel.* Voyez ci-dessous son Article.

REM. N. *Il fit l'Oraison funèbre de François I. Elle consiste en deux Sermons que M. Baluze fit imprimer, quand il publia la Vie de Castellan.*

Du Chastel est Auteur d'une autre Pièce, imprimée dans sa Vie, & dont Bayle n'a point parlé, sçavoir : *Le Trépas, Obséques, & enterrement de très hault, très puissant, & très magnanime François, par la Grace de Dieu, Roi de France, très Chrestien, premier de ce nom, Prince clément, Père des Arts & Sciences* : Ces trois Pièces avoient déja été publiées à Paris, chez Robert Etienne, en 1547. *in*-8°. Le P. Le Long prétend (B) que du Chastel avoit composé en Latin l'Oraison Funèbre de François I. & qu'elle a été traduite en François par Jean Martin, qui la fit imprimer chez Robert Etienne *in*-4°. la même année. Je crois que si ce fait étoit vrai, M. Baluze nous l'auroit appris.

Au reste, l'Oraison funèbre de François I. par du Chastel, ou pour mieux dire, le premier Sermon (C) sur la mort de ce Prince, a été traduit en Italien, & imprimé dans le Recueil des Oraisons funèbres de Sansovino (D), *Liv.* 2. *fol.* 181. *verso*, où l'Editeur appelle du Chastel, *Mons Macone*, (il falloit dire, *di Macone*) *excellente huomo nelle Lettere.* Si l'Editeur eût connu le second Sermon funèbre, je ne doute point qu'il ne l'eût traduit comme le premier.

REM. Q. *Les Protestans firent bien des réflexions sur sa mort.*

Voyez ci-dessus l'Article CALVIN, pag. 259. Au reste, cette Remarque contient des leçons excellentes, que Bayle n'a pas toujours mises en pratique.

REM. S. *Il n'écrivit que peu de choses.*

Dans l'*Histoire du Collége de Navarre* par de Launoi, pag. 275. Part. 1. on trouve une Lettre de du Chastel au Docteur Despence.

Le P. Le Long cite une » Lettre du Roi » Henri II. au Parlement, incontinent après » la mort de François I. & la Réponse du » Parlement, avec les Particularités de la » mort de François I. écrites par l'Evêque » de Mâcon, *in-folio.* Cette Lettre, avec la » Réponse de Pierre Castellan, *ajoute le P.* » *Le Long*, est conservée entre les Manus» crits de M. le Chancelier d'Aguesseau «.

Un Auteur de ce siècle (E), dit que *König, pag.* 174. *de sa Bibliothèque ancienne & moderne, attribue à du Chastel des Institutions Hébraïques, & qu'il cite à ce sujet la France Orientale de Colomiés, qui n'en dit pas un mot.* Voici l'origine de la bévuë de König. Colomiés, après avoir fait l'éloge de du Chastel, cite plusieurs témoignages honorables à ce dernier, parmi lesquels il rapporte l'extrait d'une Lettre, où un Sçavant dit à notre Auteur qu'il lui envoye ses *Institutions Hébraïques*, comme à un homme très versé dans cette Langue. *Alanus Restanus Calignius*, dit Colomiés, *D. Petro Castellano ... in Institutiones Heb. Paris*, 1545. *Institutiones nostras Hebraïcas ante octo annos utcunque à nobis scriptas*,

(A) Lettre de Samuel Crellius à M. de la Croze, du 19. Septembre 1730. inserée dans le *Thesaurus Epistolicus Lacrozianus*, Tom 1. pag 108. *Lipsiæ*, 1742. *in*-4°.

(B) *Biblioth. Histor. de la Fr.* pag. 392. n°. 7608 où l'on voit le titre Latin de cette Pièce, imprimée *in*-4°. selon ce Pere.

(C) C'est celui dont le Texte est : *Humiliata est in pulvere anima nostra*, &c.

(D) J'ai cité ce Recueil dans l'Art. de Donat ACCIAIOLI, pag. 36. Note E.

(E) *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, Art. du Chastel.

& ἀνωνύμως *publicatas, nunc modò studiosiùs appensas, & multis locis locupletiores factas rursus emittimus, ut apud te Ling. Hebraïcæ peritissimum, nostram industriam multis numeris amplificatam esse, fidelissimè testentur.*

REM. U. *Il devint Grand Aumonier le 25. Novembre 1547.*

C'est apparemment une faute d'impression; car Bayle cite à la marge, la pag. 383. de du Peyrat, qui, à cette page, & à la précédente, dit que ce fut le 25. Novembre 1548.

MEME REM. *Le S^r. Catherinot a dit faussement que du Chastel a été Professeur à Bourges.*

Je ne sçais si Catherinot s'est trompé; mais il est certain que cette qualité est attribuée à du Chastel, dans son Oraison funèbre de François I. Que du Chastel ait été Professeur à Bourges, il n'y a nulle impossibilité, quoique Galland n'en ait pas fait mention. Mais que du Chastel dans le plus haut degré de son élévation, & revêtu de l'Episcopat, prenne cette qualité; c'est ce que je ne puis comprendre. Seroit-ce son Traducteur (A) qui lui auroit donné ce titre? Mais comment auroit-il ignoré que du Chastel étoit alors Evêque de Mâcon?

On peut ajouter aux Ecrivains, cités par Colomiés, qui ont donné des louanges à du Chastel, Jean Chéradame, Professeur en Langues Grecque & Hébraïque, Auteur du *Lexicopator Etymon* (B), où il fait un grand éloge de du Chastel. Le même Colomiès dit que celui-ci est loué dans les *Adversaria* de Turnèbe, Liv. 24. chap. 20. où cependant il n'est fait aucune mention de du Chastel. Il falloit dire que Turnèbe, dans l'Oraison funèbre, qu'il prononça à la louange de Tusan, son Prédécesseur en la Chaire de Professeur Royal en Grec, nomme avec honneur du Chastel, dont il loue la piété, la rare éloquence, & la parfaite connoissance qu'il avoit des Langues.

CAVALCANTE. (GUIDO)

REM. B. & C. *On disoit que ses Spéculations avoient pour but de prouver qu'il n'y avoit point de Dieu.*

Il me semble qu'un Critique équitable ne doit point rapporter & perpétuer sur la foi d'un témoin postérieur de plus de trois siècles, (Bocace) une accusation d'Athéïsme.

CAURRES. (JEAN DES)

Il étoit né en 1540. car on lit ces paroles autour de son Portrait, qui est à la tête de ses Œuvres morales de la 2e. Edition: *Ætatis* 43. *anno* 1583. Ainsi il avoit commencé de fort bonne heure, c'est-à-dire, à l'âge d'environ 15. ans, à tenir Ecole.

Outre ses qualités de Principal, & de Chanoine d'Amiens, il avoit encore été Curé, comme nous l'apprenons de Guillaume Colletet. » Jean des Caurres, *dit-il*, » Curé de Pemay près d'Amiens, qui est » celui-là même, dont nous avons un docte » & juste volume d'Œuvres Morales, ayant » fait un Recueil de quelques Sentences » notables tirées de celles de Nilus, Evêque & Martyr, qui vivoit l'an 450. sous » l'Empereur Théodose, les traduisit en » Quatrains François. Mais, quoiqu'ils ne » soient pas des plus élégans du monde, si » est-ce qu'ils ne laissent pas d'être aucunement utiles à ceux qui préfèrent le solide » au pompeux, & la forte pensée à la délicate, comme on le peut voir par la publication qu'il en fit à Paris l'an 1573. ensuite de son autre Livre des premiers élémens de la piété chrétienne (C) «.

REM. A. & B. *Je n'ai point vû l'Edition de ses Œuvres Morales de l'an 1583. qui est augmentée de plus de la moitié..... Il dédie ce Livre à Mgr. Antoine, Sire de Crequi, &c.*

La 2e. Edition, qui contient sept livres, ne fut point faite en 1583. mais en 1584. à Paris, chez Guillaume de la Noüe, *in-8°.* de 654. feuillets, petit caractère. L'Auteur n'impose point, lorsqu'il dit au Frontispice, qu'elle est *augmentée de plus des deux tiers.* Au reste il supprima l'Epître de la 1re. Edition, à laquelle il en substitua une autre adressée *à Messire Geoffroy de la Martonie, Evêque d'Amiens.*

REM. C. *Il m'a appris qu'il fut un tems où les femmes portoient un miroir sur leur ventre.*

Des Caurres déclame avec beaucoup de force contre cette coutume, qui n'étoit pas fort criminelle, si nous en croyons M. le Duchat. » C'étoit, *dit-il*, un miroir de » poche accroché à la ceinture, comme » les Dames y portent aujourd'hui une » montre d'or. Le quadre de ce miroir étoit » aussi d'or, & j'en ai vû un de forme ovale, » & large au plus comme la paume de la » main, que Madame de Réal, à qui il étoit

(A) Voyez ci-dessus, REM. N.

(B) *Lexicopator Etymon, ex variis doctissimorum hominum lucubrationibus, per Joannem Cheradamum, Eloquiorum Sacrorum Regium Lutetiæ Professorem, congestum. Paris. ap. Gulielm. Roland, & Hieronym. Gourmond*, 1543. *in-fol.*

(C) *Discours sur la Poësie Morale*, pag. 132.

» venu de famille, avoit légué à une de ses » nièces, fille de feu son frère, M. d'Ozanne, » vivant Président au Siège Présidial de Sedan. Ce miroir servoit dans l'occasion à » rajuster la coëffure, ou les cheveux dérangés, ou même, si l'on veut, à placer » une mouche, en quoi il y avoit tout au » plus un peu de coquetterie. Voilà tout » le mal de cette mode, qui a passé depuis » 80. ans, plus ou moins (A) «.

MEME REM. *Par lesquels prendre diaboliquement*, &c.

Lisez : *Par lesquels prétendez prendre diaboliquement*, sans quoi il n'y a pas de sens. C'est ainsi que ce passage se trouve dans l'Edit. de 1584. *fol.* 603.

DANS LE TEXTE. *Il étoit encore en vie l'an* 1584.

Il fit imprimer en 1585. *Joan. Cauræi, Moræliani, de Autexusia, hoc est, sui potestate, vel de libero hominis arbitrio.* Paris, *in*-8°. Il nous apprend au feuillet 543. tourné de ses *Œuvres Morales*, Edit. de 1584. qu'il a *fait un Commentaire Latin sur la Pédalogie de Borbon, imprimé à Paris, apud Joannem Bene-natum*, 1571.

Jean Dorat lui adresse quelques Vers à la pag. 25. de la premiere Partie de ses Poësies : *In Jo. Caurrei, Canonici, & Gymnasiarchæ Ambianensis, Libellos, quibus pauperes commendat*; de même qu'à la pag. 71. (mal chiffrée 95.) de la seconde Partie : *In Joannis Cauræi Effigiem*; & *in Anagrammatismum Joannis Caurei*. Dans ces trois petites Pièces, le nom Latin de notre Auteur est orthographié de trois manières différentes.

CAUSSIN. (NICOLAS)

Il naquit l'an 1580. *& entra chez les Jésuites à l'âge de* 26. *ans.*

Il naquit en 1583: d'un père aussi recommendable par sa probité, que par son expérience dans la Médecine, & entra dans la Société l'an 1607. Il gagna tellement par sa douceur, l'amitié de ses Ecoliers, que quand il avoit prononcé ou donné au Public quelque Harangue, ils le portoient en triomphe sur leurs épaules, avec des acclamations à sa loüange. Ce qu'il souffroit par bonté, sans déroger à sa gravité, ni au respect qu'ils lui devoient.

Il mourut le 2. *de Juillet* 1651.

Ce fut d'une dissenterie, qui le tourmenta 14. jours, & qui lui fit endurer pendant cet espace de tems, des douleurs incroyables, qu'il appelloit un bain & des délices, en comparaison de ce qu'il avoit souffert à la Cour, tandis qu'il étoit Confesseur du Roi.

Il publia plusieurs Ouvrages.

Ajoutez aux Ouvrages du P. Caussin cités par les Bibliothécaires des Jésuites, une longue Lettre écrite au P. Mutio Vitelleschi, Général de la Société, & imprimée à la pag. 571-604. du Livre intitulé : *Tuba altera majorem clangens sonum*, &c. *Argentorati*, 1714. *in*-12. Cette Lettre, qui regarde la disgrace du P. Caussin, est très curieuse. J'en extrairai quelque chose ci-dessous dans mes Observations sur la Remarque A. Le P. Labbe attribuë aussi au P. Caussin le Manuscrit suivant : *Antiquitates nobilium gentium, Ægyptiorum, Persarum, Atheniensium, Lacedemoniorum, Romanorum, Gallorum* (B). Mais ne croyons pas aisément ce qu'on lit dans un Ecrivain Moderne, que » nous avons des Fragmens fort » curieux sur la tendre amitié de Louïs » XIII. pour Mlle. de la Fayette, écrits mê» me par le P. Caussin, Confesseur de ce » Prince (C). « L'Auteur ajoute que *le Mss. qu'il en a vû, portoit ce titre.* Cela peut-être ; mais il faut sans doute regarder ces Fragmens comme supposés, & comme dignes d'entrer dans la *Bibliothèque des Romans.*

Je viens, dit Bayle, *de lire une Lettre, où l'on assure que la Reine Mère le fit sortir de Paris, & le rélégua en Bretagne, pour complaire au Cardinal Mazarin, à qui il avoit déplu, & que la raison de cette disgrace vint du Livre de Regno & Domo Dei, qu'il avoit publié l'an* 1650.

Ce récit, tiré de Patin, est si évidemment faux, que Bayle lui-même a dit plus haut que le P. Caussin fut exilé par l'autorité du Cardinal de Richelieu mort en 1642.

REM. A. *On le trouva digne d'être mis auprès du Roi comme Directeur de conscience. Il ne s'acquitta point de cette Charge au gré du premier Ministre*, &c.

Plusieurs personnes ont formé des conjectures sur la cause de la disgrace de ce Jésuite. Un célèbre Auteur contemporain, qui étoit alors à Paris, prétend que le P. Caussin perdit d'abord les bonnes graces du Roi, pour avoir inspiré à Mlle. de la Fayette le dessein de se retirer de la Cour, & que le Cardinal de Richelieu lui fit ôter son emploi, non pas pour le sujet que le Roi avoit d'être mécontent ; mais parce que ce Pere avoit fait naître dans l'esprit de ce Prince des scrupules sur l'alliance qu'il avoit formée avec les Hollandois. On a trouvé dans sa chambre, dit cet Auteur, des raisons qu'il avoit mis par écrit, & ti-

(A) *Ducatiana*, pag. 171.
(B) *Biblioth. Mss. in*-4°. pag. 235.
(C) *De l'Usage des Romans*, pag. 149.

réde différens Livres, afin de prouver qu'il étoit défendu de secourir des peuples qui avoient secoué le joug de leur Prince légitime, tels qu'il regardoit les Hollandois (A).

Bayle ne sçachant quel parti prendre sur ce point historique, couvert de ténèbres si épaisses, ne peut *assez admirer le silence des Bibliothécaires des Jésuites*. Peu auparavant il cite des Lettres du P. Caussin sur sa disgrace, mais qu'il croit perduës. *Ce Pere*, dit-il, *en avoit écrit lui-même l'Histoire dans une excellente Lettre, qui a été malheureusement égarée, & qui mériteroit pourtant de voir le jour pour la satisfaction des esprits, si elle se pouvoit recouvrer.* Comme j'ai entre les mains une copie fidèle (B) de cette Lettre, & de quelques autres du P. Caussin sur le même sujet, j'en tirerai les principaux traits.

Je ne remonterai point à l'état des affaires de la Cour en 1637. Personne n'ignore l'autorité dont joüissoit le Cardinal de Richelieu, les sujets de plainte que la Reine Marie de Médicis avoit contre lui, l'éloignement du Roi pour sa Mère, *&c.* Le P. Gordon étoit alors Confesseur de ce Prince. C'étoit un homme timide. Il reçut un jour une Lettre anonyme où on lui marquoit l'obligation où il étoit d'avertir le Roi de l'état de sa conscience, & dans laquelle on le menaçoit lui-même des Jugemens de Dieu, s'il négligeoit son devoir en cette occasion. Cette Lettre troubla le Confesseur. Richelieu, qui s'en aperçut, lui fit donner son congé, & choisit le P. Caussin sur la réputation de la franchise de son caractère, & de la simplicité de ses mœurs. Mais les Supérieurs du P. Caussin ne le jugérent pas capable de cet emploi, & ils tâchérent de le détourner de l'accepter. Celui-ci ne se rendit point à leurs raisons. Il se crut légitimement appellé. Ils tentérent, mais inutilement, de lui persuader au moins de ne rien faire sans les consulter.

A peine le P. Caussin eut-il commencé l'exercice de ses fonctions, qu'il fut averti, de la part du Cardinal, des liaisons que le Roi avoit avec Mlle. de la Fayette; liaisons, qui ne donnoient pas une médiocre jalousie à ce Ministre, accoutumé depuis long-tems à posséder seul l'esprit & la faveur de son Maitre. On fit entendre au Confesseur, que ces liaisons, quelqu'innocentes qu'elles fussent, pouvoient devenir dangéreuses, que Mlle. de la Fayette avoit déclaré au Roi le dessein où elle étoit d'entrer en Religion, & qu'il falloit disposer ce Prince à y donner son consentement. Mlle. de la Fayette parla elle-même de sa résolution au P. Caussin, qui s'y opposa d'abord, dans la pensée que cette vertueuse fille, dont le zèle pour le bonheur du peuple lui étoit connu, rendroit un plus grand service à sa Patrie, dans la Cour que dans le Cloître. Mais enfin vaincu par l'ardent désir qu'elle lui témoigna de suivre les mouvemens de la Grace qui l'appelloit, il promit de parler au Roi.

Le P. Caussin rendit compte, en effet, à S. M. du dessein de Mlle. de la Fayette. Ce Prince y consentit, mais avec presque autant de douleur que Titus en marqua, lorsqu'il dit le dernier adieu à Bérénice; avec cette différence néanmoins, que les sentimens de ce Monarque Chrêtien ne pouvoient être ni plus purs, ni plus innocens. Mlle. de la Fayette se retira au Monastère de la Visitation à Chaillot.

Le Roi, qui ne pouvoit perdre sitôt le souvenir de cette fille, l'alla voir un jour de chasse, sans en avertir le Cardinal, & eut avec elle un entretien de trois heures. Le Ministre conçut beaucoup d'inquiétude de cette visite, dans la crainte qu'il ne s'y fût passé quelque chose contre ses interêts. Il soupçonna le P. Caussin de l'avoir conseillée. Mais celui-ci lui fit connoître adroitement que l'estime du Roi pour cette Demoiselle étoit si forte, que loin d'interrompre le cours de ces visites, il étoit de la prudence de paroître les approuver. Le Cardinal sentit la force de ces raisons. Le Roi continua de voir librement Mlle. de la Fayette, guidée par le Confesseur, qui de concert tâchoient de lui inspirer des sentimens désavantageux au Ministre. Voici ce que le P. Caussin écrivoit lui-même au Pape Urbain VIII. le 10. de Fevrier 1643. cinq ou six ans après sa disgrace: *Annum agens quinquagesimum quartum, vocatus sum in Aulam, & Regis Confessarius constitutus.... Cum viderem omnia ferme à principali, qui tum erat, Ministro, impotenter tractari... obstiti conatibus potentissimi & iniquissimi hominis.* Il ajoute qu'il avoit tâché de persuader cinq choses au Roi. 1°. *De maintenir l'autorité du S. Siége, & de ne point permettre qu'on écrivît contre.* 2°. *De pacifier les troubles de l'Eglise, excités par le Cardinal.* 3°. *De ne point suivre le conseil de ce Ministre, qui vouloit l'engager à une Alliance avec le Turc contre des Princes Chrêtiens.* 4°. *De soulager ses peuples accablés par la rigueur des impôts.* 5°. enfin, *De respecter & de rappeller la Reine sa mère, exilée par les intrigues du Cardinal.* Tels sont les cinq chefs qu'il avoit subdivisez en douze, dans sa Lettre au P. Général, du

(A) Grotius, *Epist.* 878. *& seq.* Edit. *in fol.* Grotius dit que le P. *Binet* avoit d'abord été choisi pour remplacer le P. Caussin. Il faut lire le P. *Dinet*.

(B) Elle a été faite sur un Ms de ce tems-là. Le P. Caussin, dans la 2e. Edition de sa *Cour Sainte*, se plaint que dèslors ces Lettres avoient été altérées par ses Ennemis.

7. de Mars 1638. & imprimée dans la *Tuba altera.*

Le Roi fut touché de ce Discours. Il voulut cependant excuser son Ministre. Mais le P. Caussin ayant refuté ces excuses qui avoient été suggérées, S. M. jetta un profond soupir. Elle fut en proye à de vives inquiétudes pendant deux jours. Enfin, le troisième, Elle demanda au P. Caussin s'il auroit le courage de soutenir en présence du Cardinal, ce qu'il lui avoit dit? Le Jésuite y consentit, malgré le péril où il s'exposoit. Après quoi le Roi l'envoya vers ce Ministre, à Ruel, en lui disant qu'il l'y suivroit de près. Le P. Caussin entra dans la chambre du Cardinal, il s'apperçut bientôt que ce Ministre, malgré ses déguisemens, étoit en colère contre lui, & que le Roi l'avoit instruit de ce qui s'étoit passé. Ce Prince étant arrivé, le Cardinal congédia le P. Caussin, en l'avertissant de se retirer par un appartement détourné. Ce Père, qui n'avoit pas ordre de dire qu'il venoit de la part du Roi, craignit de compromettre S. M. s'il refusoit d'obéïr. Il crut que ce Prince vouloit faire passer cette entrevuë pour un effet du hazard. Il resta dans une chambre prochaine, croyant à chaque instant qu'on l'alloit introduire. Aussitôt que le Roi fut entré, la porte fut environnée de Gardes. Enfin le Jésuite s'ennuyant d'attendre, s'introduisit lui-même. Il porta la parole au Roi, à qui il dit qu'il venoit pour dégager sa promesse, & pour confirmer tout ce qu'il avoit eu l'honneur de lui dire. Le pauvre Père parla long-tems; mais il avoit déja perdu son procès, avant que d'être entendu. Le Cardinal s'étoit si pleinement justifié dans l'esprit de S. M. qu'elle ne fit presque aucune attention au discours du P. Caussin, qui s'en retourna à Paris, aussi surpris, que peu satisfait de cette entrevuë. Le lendemain au matin, par ordre de la Cour, il partit pour Rennes, où on lui défendit d'avoir aucune liaison avec personne, soit de vive voix, soit par écrit. Deux mois après il fut relégué à Quimper, & il partit, quoique malade, au milieu des incommodités de l'hyver. *Scripsi*, dit-il, *ad Patrem Sirmundum, successorem meum, me ad iter parari æquo & exercito animo, tantùm postularet à Ministris moram, dum vis morbi se frangeret, & leniretur dolor. Certè miseratus fuisset Rex unum de canibus sic affectum, cùm tamen omnis illi miseratio erga Confessarium senem & infirmum prohiberetur.*

Dans quelques Lettres, qu'il écrivit durant son exil, il se plaignit amèrement du Cardinal, qui, dit-il, mit tout en usage pour le perdre, & qui n'épargna pas même sa réputation. *Timendum fuit illi, qui se timeri volebat ab omnibus, ne malis artibus putaretur virum bonum, & sincera erga Regem fide ab eo divulsisse. Occurrendum erat huic æstimationi. Itur ad Patrem mendacii, ad mundi tintinnabulum, quæritur infœcatus omnium figmentorum colluvie calamus, qui* Gazettam *illam, quam vocant, in me, jubente ac dictante Cardinali, distringeret.*

Ces plaintes regardent la Gazette de Paris, du 26. Décembre 1637. conçue en ces termes: » Le P. Caussin a été dispensé » de Sa Majesté de la plus confesser à l'ave» nir, & éloigné de la Cour, parce qu'il » ne s'y gouvernoit pas avec la retenue qu'il » devoit, & que sa conduite étoit si mau» vaise, qu'un chacun, & son Ordre même, » a bien plus d'estonnement de ce qu'il a » tant demeuré en cette Charge, que de » ce qu'il en a été privé. Le déplaisir, que » ceux de sondit Ordre, ont de sa faute, » est proportionné à la grande & sincère » passion qu'ils ont au bien de cet Estat, » & au service du Roi. Pour tenir sa place, » le Roi a fait élection dans le même Ordre » des P P. Jésuites, du P. Sirmond, qui » est en réputation, il y a plus de cinquante » ans, d'estre l'un des plus sçavans hommes » de l'Europe; auquel Sa Majesté se con» fessa avant-hier à S. Germain «.

Le P. Caussin ajoute qu'on l'avoit *menacé de prisons, de Sauvages, de supplices, & de tous les dangers qu'on se peut figurer dans les colères du Cardinal*, &c.

J'ai lû dans un autre Mſ. (A) que ce Ministre » ordonna aux Jésuites de chasser le » P. Caussin de leur Compagnie. Ce qu'ils » lui refuserent, disant qu'encore bien qu'il » eût manqué de prudence, & de conduite, » étant Confesseur du Roi; comme il avoit » toujours vécu en homme de bien parmi » eux, ils ne pouvoient pas en user de la » sorte à son égard. Il leur proposa encore » de l'envoyer en Canada; mais ils lui di» rent, que comme parmi eux l'emploi de » Canada étoit une preuve d'estime & de » bonne opinion, qu'on avoit pour ceux » qu'on y envoyoit; si pour punir le P. » Caussin, on l'y envoyoit, personne dé» sormais ne voudroit se présenter pour cet » emploi-là. Ainsi échoua par sa disgrace, » l'affaire de l'Etablissement des Jésuites à » Troyes, sa patrie «.

Le P. Caussin s'étoit flatté que son exil ne dureroit qu'autant que la vie du Cardinal; mais il lui fallut encore attendre la mort de Louïs XIII. tems auquel la Reine se souvenant des persécutions qu'il avoit essuyées pour avoir tâché de rétablir l'union dans la Famille Royale, le rappella avec beaucoup de bonté.

(A) *Mémoires de M. de la Mare*, Conseiller au Parlement de Dijon.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici les noms des différens Confesseurs de ce Prince, avec le tems où leurs fonctions ont cessé.

Le P. Pierre Coton. Au mois de Juillet 1617.

Le P. Jean Arnoux. Le 23. Novembre 1621.

Le P. Gaspard Seguiran. Le 21. Décembre 1625.

Le P. Jean Suffren. En 1630.

Le P. Charles Maillans. Au mois d'Octobre 1635.

Le P. Jacques Gordon. Au mois de Mars 1637.

Le P. Nicolas Caussin. Le 8. Décembre 1637.

Le P. Jacques Sirmond. Au mois de Mars 1643.

Le P. Jacques Dinet. Le 14. Mai 1643.

CHALVET. (MATTHIEU DE)

REM. A. *M. Huet témoigne qu'il ne s'est pas beaucoup soucié de s'assujettir à son Auteur, & de le rendre mot pour mot; & qu'au lieu qu'il n'y a rien de plus sec & de plus eoncis que Sénèque, on ne trouve presque rien de plus étendu & de plus ample que cette Version. C'est M. Baillet qui s'exprime ainsi.*

Voici le passage de M. Huet, que Bayle auroit dû consulter, & dont une partie est plus honorable à Chalvet, que Baillet ne le fait entendre : *Facultatem itidem suam periclitatus est vir non doctrinæ solùm, sed solertiæ etiam, humanitatis, & incorruptæ in amplissimo munere integritatis gloria florentissimus Matthæus Calventius. Verba verbis consentanea ut essent parum curavit; sicumque Senecam, & concisum exuberanti Sermonis copia distendit.*

Il faut suppléer ainsi la citation de la REM. D.

» Quand j'aurois autant d'or qu'en versent le Pactole,
» Et le Tage Espagnol en leur arène molle;
» Quand je tiendrois à moi tous les biens plantureux....
» Encor je n'oubliroy le doux soin qui m'amuse,
» Et le désir ardent que je porte à la Muse....
» Et encor, mon CHALVET, chere Teste & sacrée,
» L'honneur de ton Auvergne, & le Mignon d'Astrée,
» Je chanteroy ton nom, & je voudroy semer
» Par mes Vers tes honneurs aux deux bouts de la Mer.
» Soudain que je t'eus veu, & gouté la doctrine,
» Et les graces de Dieu mises dans ta poitrine,
» Aussitot, j'eus au cueur vouloir de t'honorer,
» Et en quelque façon une fois te montrer.
» Combien j'ay en amour tes mœurs, & ta science,
» Et ton parler humain, & ta douce éloquence;
» Et combien je t'estime à cause que tu vais
» Honorant le sçavoir de ces braves Gregeois;
» Ces Gregeois anciens, que du milieu de Grèce,
» Nous ont ici coulé l'amour de la Sagesse «.

CHAMIER. (DANIEL)

Etoit né en Dauphiné.

Chamier étoit de Montelimar.

REM. E. *Il a donné des preuves de son sçavoir dans sa dispute contre le P. Coton. Je rapporterai ce qu'en dit un Auteur Moderne, bon Protestant.*

Le Lecteur s'attend bien que cet *Auteur Moderne, bon Protestant*, donne la victoire à Chamier. Je crois qu'il me sera aussi permis qu'à Bayle, de rapporter ce que dit de cette dispute un *Auteur contemporain, bon Catholique*, qui paroît fort bien instruit. Cet Ecrivain (A) raconte dans des Mémoires manuscrits, que cette Conférence se tint à Nimes. Un Ministre de Grenoble ayant écrit contre la Présence réelle, le P. Coton le réfuta dans son Livre de l'Eucharistie. Les Protestans prétendirent trouver dans l'Ouvrage de ce Jésuite, plusieurs faussetés, dont ils dressérent un Catalogue, où ils en indiquérent jusqu'au nombre de cent. Le P. Coton offrit de justifier ces prétendues erreurs dans une dispute publique. Les Ministres de Nimes, n'osant accepter ce défi, écrivirent » au Ministre de » Montelimar, Daniel Chamier, double » Apostat assez connu pour sa bouche, son » ventre, & son audace, en tout le Dauphiné & le Languedoc; qui, pour paroître courageux, envoye un Diacre avec » un Notaire, qui assigne le Pere au jour, » au lieu, & à l'heure de la dispute. Ils » n'y manquérent ni l'un ni l'autre. Ils s'assemblérent à la Chambre du Trésor, à » trois heures de relevée, après que le Père » eût attendu le Ministre deux grosses heures. Le Ministre voulut commencer la » Dispute par une prière Huguenotte à » haute voix. Mais le Père s'opposa à cela, » comme à chose condamnée par le Concile de Laodicée, qui défend aux Catholiques de prier avec les Hérétiques publiquement. Mgr. le Cardinal de Sourdis, » qui arriva heureusement dans ce même » tems à Nimes avec les Modérateurs de » cette Dispute, Catholiques & Hérétiques, choisis de part & d'autre, aussi » bien que le Secretaire, trouvérent bon

(A) Le P. François de la Vie, Jésuite. Ses Mémoires MSS. sont conservés dans la Bibliothèque du Collège de Dijon.

» que chacun des disputans fît sa prière » particulièrement, & tout bas. L'Oraison » finie, le P. Coton prit l'Ecrit & le Catalogue de Chamier, & le Ministre *l'Apologètique* du Père. Le Ministre accusoit » le Pere de fausseté en son Livre, & le » Pere le Ministre d'être Plagiaire en son » Ecrit. Je serois trop long à raconter tout » ce qui se passa dans cette Dispute, qui » dura sept jours entiers. On en feroit un » gros Volume, pareil à celui qui en fut » dressé par leur Secretaire, où le Ministre » & ses partisans jouérent des artifices » étranges pour éluder la force des argumens, des raisons, & des réponses du » Père. Elle fut terminée enfin par l'autorité du Président de la Chambre myparie de Castres, qui leur défendit de passer » plus outre. Mais il n'y eut personne des » assistans, tant soit peu versé ès controverses de la Religion, qui ne vît bien, même » au jugement de ceux du parti contraire, » que la victoire demeuroit du côté du » Père ; & les fruits qui en réussirent, firent » que les Catholiques demeurérent fermes » en la Foy, & en l'ancienne créance de la » doctrine de l'Eglise ; & les plus doctes » & judicieux Huguenots favorisérent de » leur approbation la cause du Père, & se » mirent à penser sérieusement de changer » leur fausse Religion en la vraye ; même » le Président, qui avoit fait le hola, & » finir la dispute, ayant appris au vrai ce » qui s'y étoit passé, & depuis s'étant trouvé en la Conférence de Fontainebleau, » en qualité de Juge pour le Parti Huguenot, en fut tellement ébranlé, qu'ayant » été fait Ambassadeur de Venise, & y » ayant conferé avec le P. Possevin, se fit » Catholique, & abjura son Hérésie, revint en France, Catholique de Huguenot » qu'il étoit allé en Italie. C'est M. Philippe du Fresne-Cannaye, que les P. P. » Fronton du Duc, & Léonard Perin, » assistérent à Paris, & aidérent à bien » mourir en la Foi, & dans le sein de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, ainsi que je l'ai appris de la bouche du dernier, qui m'en a raconté les » particularités «.

Dix-huit années après cette Conférence ; c'est-à-dire, au Printems de 1618. Daniel Chamier, à la tête des Ministres d'Armagnac & de Quercy, en eut une autre avec le P. Alexandre Regourd, Jésuite, suivant le P. Garasse (A), qui adjuge la victoire au P. Regourd.

Le même P. Garasse fait mention d'un Livre intitulé : *Les Désespoirs de Chamier*, qui contient l'Histoire de cette Conférence; *Volume*, dit-il, *quasi aussi gros que le ventre de ce Ministre, recueilli par Timothée de Sainčte-Foy* (B).

Cet Ouvrage, attribué par Alégambe au P. Regourd, est cité dans la Bibliothèque des Jésuites, sous ce titre : Scripsit Gallicè *Apocarteresim Chamerii*. Ce mot Grec, *Apocarteresis*, signifie *Désespoir*. J'ai ce Livre entre les mains, qui est intitulé : *Les Désespoirs de Chamier, Ministre de Montauban, sur la Conférence qu'il a eu à Lectoure avec le R. P. Alexandre Regourd, Religieux de la Compagnie de Jesus, en Mai* 1618. *avec la Réfutation de la prétendue Jesuitomanie* (C) *& l'esclaircissement de* 4. *célèbres difficultés. Du Juge des Controverses. Des Images de Dieu. De l'Invocation des Sainčts. De la S. Eucharistie, touchant la Réalité & Transsubstantiation. Par le Sieur Timothée de Sainčte Foy. A Caors. Par Jean Dalvy, & par Claude Rousseau*, 1618. *in*-8°. pag. 468. sans l'*Avis de l'Aucteur aux Messieurs de la Religion Prétendue Réformée de Montauban*, à la tête du Livre; & sans des Vers Latins, Grecs, & François inférés à la fin, sous ce titre : *In Danielem Chamerium, & clientes ejus Epigrammaterios. Carmina* ἐγχιτικά.

» Je viens, *dit le P. Garasse*, aux fautes » puériles & ridicules, que lui (*Chamier*) » & ses Confrères très honorés commirent » en leur Versification Latine publiée contre le P. Regourd, qui sont si druës en trois » ou quatre feuillets, que j'ai difficulté de » croire à mes yeux, & me persuader que » des animaux raisonnables soyent si dépourveus de sens, de raison, & de rime. » Voici la première du S^r. Chamier fort » sçavant *in quantitate molis*, mais non pas » *in quantitate syllabarum*. En la pag. 234. » de son Escrit il accourcit la seconde de » *balbuties*, qui signifie *bavardise*, & ce » contre toutes règles de nature, d'art & » de raison, disant en ce Vers réformé :

» *Seu quæ* BALBUTIEM *emendant, & verba profari:*

» A quoi je lui répons par ces Vers meilleurs que les siens :

» Chamier, c'est bien à tort que tu as abbregé
» Le mot de bavardise ;
» Et tes Suppots croiront que nous t'avons gagé
» Pour faire une lourdise.
» Car nous étant prouvé par tes doctes Escrits,
» Imprimés, & à naistre,

(A) *Le Rabelais réformé par les Ministres*, &c. p. 185.
(B) Il a échapé aux recherches de Baillet & de Placcius.
(C) » Chamier, *dit le P. Regourd, au commencement de » sa Préface*, a publié sa *Jésuitomanie* prétendue dans sept » ou huict semaines, aprez sa deffaicte de Lectoure, soubs » espoir de couvrir par son impression précipitée, l'infamie » de ses désavantages, comme si pour gagner le devant en » jactence, on s'acqueroit le dessus au combat. Les Actes » font le gros, & quasi le total de son Libelle, ayant icelui » joinct ensuite, six ou sept demy-feuilles de son creu, farcies, au reste, de convices atroces, &c. « Bayle n'a pas connu cet Ouvrage de Chamier.

» Qu'entre

» Qu'entre les GRANDS BAVARS tu emportes le prix,
» Et te dis leur GRAND maître,
» Tu devois aggrandir la syllabe & le mot
» Par expresse licence,
» Pour montrer en rimant que tu es un grand sot,
» Et bavard à outrance.

» La seconde ignorance du même Chamier » est encore plus grande & plus mystérieuse, » lorsqu'en la pag. 235. il a tellement gêné » le mot Latin *Tabula*, qu'il lui a allongé » la première syllabe d'une mesure, en ce » Vers chargé de toutes les impertinences » du monde :

» *Esset & ô esset bene* TABULA *rasa Juventus.*

» Et dit-on, vû l'orbiculaire de sa corpu- » lence, qu'il aime tant courte prédication » & *longue table*, qu'il ne s'est peu tenir » de l'allonger en écrivant, tant il s'y est » accoutumé de jeunesse :

» Du Ministre Chamier voyant la corpulence,
» Qui n'est du tout si long, mais plus gros qu'une lance,
» Je ne m'étonne pas s'il est si bien nourri,
» Et s'il traîne en marchant un gros ventre pourri,
» N'attendez pour présent qu'un gros pourceau d'estable,
» D'un homme qui par tout rime, & fait LONGUE
» TABLE.

» Il est vrai que ce Ministre, quoiqu'il soit » fils d'une tête raze (A), & qu'il aime la » table, n'aime pas néanmoins la table raze, » comme on peut voir par les censures du » Synode de Privas, qui lui reproche sou- » vent ses excès de bouche ...... Et mar- » quez que lorsqu'il prêcha dans Bordeaux » ces années passées, & prêcha aux Fidèles » de Begle, il cita trois ou quatre fois l'Edi- » tion de Vatable, corrompue par les Mi- » nistres, d'où quelqu'un des Catholiques » tiré par curiosité d'entendre le premier » Ministre de France, à ce que l'on assu- » roit, sortit mal édifié, voyant un assez » gros homme, assez mal fait, qui n'avoit » autres Auteurs en bouche, que Vatable, » & Calvin; & là-dessus composa ce bui- » tain « :

» Je ne m'étonne si Chamier
» Aime la Bible de Vatable.
» C'est, dit-on, son gros coustumier,
» Car ce mot se termine en TABLE.
» Après Vatable, suit Calvin
» Qu'il aime d'amour indivise,
» Car ce mot se termine en VIN.
» Or *table* & *vin* c'est sa Devise «.

Le P. Garasse, après avoir parlé d'une bévuë en Grec, commise, selon lui, par Chamier, ajoute : » Ce qui me fait croire » que les Epistres Grecques Jésuitiques écri- » tes sous son nom, il y a plus de vingt ans, » adressées au R. P. Coton, furent faites par » quelque autre, qui lui prêta son nom, » *&c* «.

L'Auteur, que je cite, fait aussi mention *des Vers Scazontiques, insérés sur la fin des* Désespoirs de Chamier, *aussi bons & preignans que j'en vis oncques. Je ne crains seulement*, poursuit-il, *que ces Prédicans, qui y sont dépeints de leurs couleurs, ne sentiront pas les pointes de cette Poësie, tant ils ont le cuir dur, & l'ame insensible.*

Alexandre Regourd, sous le nom de *Timothée de Saincte Foy*, fait à Chamier le même reproche que Ciceron fait à Antoine. (*Philipp. II.* 25.) » Un chacun sçait que » le premier Dimanche des Advens der- » niers, qui escheoit le 3. Décembre 1617. » il falust qu'en plein presche il rendît gor- » ge, pour descharger le ventre qu'il avoit » trop farcy par un desjeuner anticipé à son » ordinaire ; comme en attestera tout Mon- » tauban, ceux nommément qui furent dé- » putez par le Consistoire à nettoyer la » Chaire, & les Anciens, qui l'en réprimen- » dérent avec commination d'exil, s'il ne » corrigeoit son intempérie (B) «.

Je ne prétends pas, au reste, qu'on doive juger du mérite de Chamier par les plaisanteries de *Timothée de Sainte Foy*, & du P. Garasse; quoiqu'en cela je ne fisse qu'imiter Bayle, qui souvent ne fait aucune difficulté de condamner un Catholique sur le témoignage satirique d'un Protestant. Bayle, au commencement de cet Article, est *surpris de ce que personne n'a fait la vie de Chamier*, dont *l'Histoire*, dit-il, *seroit assez ample, pour souffrir la relieure.* Les termes de *double Apostat connu pour sa bouche, son ventre, & son audace* ; aussi bien que le gros volume de *Timothée de Sainte Foy*, ne feroient pas un petit ornement à l'Histoire de ce Ministre.

REM. F. *Ses Lettres Jésuitiques méritèrent l'estime de Scaliger.*

Bayle n'avoit pas vû cet Ouvrage, qui a pour titre : *Epistolæ Jesuiticæ, & ad eas Responsiones, item per Epistolas datæ, num. omnes XII.* &c. *Ambergæ, Typis Johannis Schonfeldi*, 1604. *in*-12. sans nom d'Auteur au Frontispice ; mais le Livre est précédé d'une Préface, en forme d'Epitre Dédicatoire, datée du mois de Mai 1599. à la tête de laquelle se lit le nom de *Daniel Chamier.*

A la fin de plusieurs exemplaires de ce

(A) Le P. Garasse avoit tiré, sans doute, ces paroles de la pag. 23. des *Carmina*, insérés à la fin des *Désespoirs de Chamier*. Le P. de la Vie que j'ai cité plus haut, traite Chamier de *double Apostat*. Ce Ministre étoit-il né dans le sein de la Religion Catholique ? Etoit-il fils d'un Ecclésiastique ou d'un Moine ?

(B) *Désespoirs de Chamier*, pag. 152. 153.

Recueil, on trouve une Pièce très fade, sous le nom de l'Exjésuite Gabriel de Lerm, intitulée, *Introductio in Artem*, &c. Comme cette Pièce est à la suite des *Epitres Jésuitiques* de Chamier, qu'elle est de son style, imprimée dans le même tems, en même lieu; je ne doute point qu'elle ne soit de ce Ministre, qui pour y donner plus de relief, aura emprunté le nom de Gabriel de Lerm, mort quelques années auparavant. Une forte raison de le croire, c'est que l'Ouvrage finit par un petit Poëme, qui a pour titre *Locusta*, d'un stile très different de l'*Hebdomas Bartassii* par de Lerm; jusque-là que *Camelus* a dans la *Locusta* la première longue, au lieu que dans l'*Hebdomas* il l'a brève, comme il la doit régulièrement avoir. Chamier étoit très sujet à ces sortes de bévuës, dont peu de Poëtes Latins Modernes sont exempts. Le P. Garasse l'a turlupiné sur cette matière, comme je l'ai dit dans la Remarque précédente. Au reste, ni le P. Gretzer, ni le P. Scribani, ne se sont apperçus de cette supposition. Ils ont crû l'un & l'autre que l'*Introductio* & la *Locusta* étoient de Gabriel de Lerm, auquel Gretzer a répondu, suivant le P. Scribani, aussi bien que le P. Scribani lui-même dans son *Amphitheatrum honoris*, pag. 229. de la seconde Edition faite en 1606.

Chamier, à la pag. 238. de ses *Epistolæ Jesuiticæ*, parle d'une *Réfutation* qu'il a faite *de la Vocation des Pasteurs* par le Cardinal du Perron, dont il paroît faire peu d'estime: *De Perrono*, dit-il, *quem Dominum* d'Evreux *appellas, nondum audiveram. Cave de eo quicquam magni polliceare. Ostendit ille annis proximis quid posset, quum* de Vocatione Pastorum *scriberet Libellum, cui ego* Refutationem *opposui, quam is egregiè dissimulat; nempe quia Aquila non cernit muscas. Beatus qui sibi sic sapiat.* Cette *Réfutation* a été inconnue à Bayle.

CHANGY. (PIERRE DE)

Il étoit né à Dijon. Sa Traduction de l'*Institution de la Femme Chrétienne* a été réimprimée à Anvers, chez Plantin, suivant Nicolas *Antonio*, qui la donne par erreur à *Jacques de Changy*, & qui la confond peut-être avec celle, qu'Antoine Tyron donna du même Ouvrage en 1579. (A) chez le même Plantin. Quoiqu'il en soit, cet Imprimeur dit dans son Epitre, que Pierre de Changy *n'avoit suivi le Latin de Vivès, sinon autant qu'il lui avoit plû, & que ledit Livre ainsi reduit, étoit plûtôt un abrégé, ramas, ou changement, que Traduction dudit Latin.* Au reste, Bayle a confondu mal à propos cette Traduction de Changy, avec le Livre suivant du même Auteur. *Instruction Chrétienne pour femmes & filles mariées, & à marier. De la paix & union qu'elles doivent moyenner & entretenir en mariage. A Poitiers*, en 1544. selon Bayle qui cite du Verdier, mais celui-ci dit 1545.

REM. A. *Il a mis en François six livres de Pline. Voici comment on le fait parler dans quelques Vers:*

Qui Plinii bis tres in Gallica Verba Libellos, &c.

La Croix-du-Maine, ni du Verdier ne disent rien de la version de ces six Livres de Pline. Mais ils observent que son Sommaire des XVI. premiers Livres de Pline fut imprimé à Lyon.

Je ne doute point que l'Auteur des Vers cités par Bayle, ne se soit trompé, & qu'il n'ait voulu parler du Livre dont les deux Bibliothécaires François ont fait mention. Ce Livre a pour titre: *Sommaire des Singularités de Pline. Extraict des seize Livres de sa naturelle Hystoire, dont la matière est très exquise & convenable à l'homme: & la publication d'icelle merveilleusement nécessaire aux Lecteurs. Mis en Françoys par Pierre Changy, Escuyer. Lyon*, 1551. 1558. & 1586. *in-16.*

MEME REM. *Ce fut Blaise de Changy, l'un de ses fils, qui le publia. Il étoit Curé Despoysse. Jacques de Changy, autre fils de notre Ecrivain, étoit Avocat. Je crois que la Terre de Changy est en Bourgogne.*

Blaise de Changy étoit Curé d'Epoisses en Bourgogne, au Diocèse d'Autun, à quelques lieuës de Semeur-en-Auxois, au Couchant. Epoisses est tout proche de Changy, qui est aussi en Bourgogne. Ce fut Blaise, qui dédia les *Singularitez de Pline au Cardinal de Meudon*, qu'il tutoye, à l'exemple de Calvin, dans son *Institution Chrétienne*. Mais il n'imita pas Calvin, qui dans les Editions suivantes, n'usa plus de cette liberté, comme je l'ai dit dans son Article; car l'*Epitre* de Blaise de Changy se trouve sans aucun changement, jusque dans l'Edition de 1586. Quant à *Jacques de Changy*, il est Auteur d'une *Epitre à Mlle. de Villesablon, sa sœur*, imprimée à la fin de l'*Institution* Françoise *de la Femme Chrétienne*: ce qui a, sans doute, été cause que cette Version lui a été attribuée.

(A) Le Privilège est du 1. de Juin 1576. qui est peut être une faute d'impression pour 1579. Car & l'Epitre du Traducteur, & celle de l'Imprimeur sont de cette dernière année.

CHARLES-QUINT.

REM. N. *Ils disent qu'il avoit 500. écus dans une bourse, de laquelle il ne se dessaisissoit jamais, jusqu'à la faire coucher avec lui toutes les nuits.*

Je ne sçais si l'on trouve ailleurs, ce que j'ai lû dans les *Contes d'Eutrapel* (A), que Charles-Quint dans sa Retraite avoit caché 400. écus qui lui furent dérobés par un Jéronymite, & qu'il en pensa mourir de chagrin.

REM. Z. *L'on a dit qu'il aspira à être Pape.*

Une Lettre de l'Empereur Maximilien I. du 18. Septembre 1512. à Marguerite d'Autriche sa fille (B), attribuë à ce Prince le même dessein, & parle de ce projet comme prêt à être exécuté. C'est là apparemment la source de ce bruit, soit à l'égard de Charles-Quint, soit à l'égard de Philippe II. son fils. » Il est vrai, *dit un Auteur moderne*, que quelques-uns regar» dent ces Lettres comme supposées; mais » je n'ai jamais été de cet avis, & j'en suis » encore moins, quand je considère que le » dessein de se faire Pape, attribué successivement, & à Charles & à Philippe, a » tout l'air d'avoir été fondé sur la même » ambition, que passoit pour avoir euë » Maximilien, Ayeul du premier, & bis» ayeul de l'autre (C) «.

CHARRON. (PIERRE)

REM. C. *Un Ecrivain de la Religion publia bientôt à la Rochelle une Réponse* (au Livre des trois Vérités) *pour ce Traité de du Plessis.*

Charron, comme le dit Bayle, fit une Réplique à cette Réponse; mais Bayle, & le P. Niceron ont ignoré que ce Protestant Anonyme composa un autre Ouvrage sur cette même matière, intitulé; *Défense de la Réponse faite à la troisiéme prétenduë vérité. Contre la Réplique que l'Auteur y a faite en la seconde Edition de son Livre.* (A Genève) *Pour Jacques Chouet*, 1597. *in-8°.*

DANS LE TEXTE. *Il mourut subitement dans une ruë, le* 16. *de Novembre* 1603.

Voici de quelle manière cette mort est rapportée dans le *Journal de Henri IV.* par Pierre de l'Etoile, Tom. 1. pag. 269. » Le Dimanche, 16. de ce mois, sur les » onze heures du matin, tomba mort en la » ruë S. Jean de Beauvais à Paris, M. » Charron, homme d'Eglise, & docte, » comme ses Ecrits en font foi. A l'instant » qu'il se sentit mal, il se jetta à genoux » dans la ruë pour prier Dieu. Mais il ne » se fût sitôt agenouillé, que se tournant de » l'autre côté, il ne rendit l'ame à son » Créateur «.

Voyez le 16e. Tom. des *Mémoires du P. Niceron.*

CHEVREAU. (URBIN)

Bayle renvoye au Journal de Trévoux, *où l'on n'a point parlé*, dit-il, *du Roman d'Hermiogène* par Chevreau, *ni du volume de Lettres qu'il publia, l'an* 1642. *à Paris.* Le P. Niceron a parlé plus amplement de cet Auteur dans les Tomes 11. & 20. de ses Mémoires, ausquels il faut suppléer ce qui suit.

1°. Outre les Lettres publiées en 1642. le P. Jacob cite *des Lettres nouvelles de Chevreau, imprimées à Paris, chez Ant. de Sommaville en* 1646. *in-8°.* (D)

2°. Le P. Niceron ne dit point en quel tems les *Considérations fortuites traduites de Hall*, parurent. Ce fut en 1660. à Paris, chez Bobin.

3°. Chevreau nous apprend au commencement de la Préface de ce dernier Ouvrage, que *depuis deux ans il avoit servi trois fois d'Interprète au même Evêque Anglois.* J'ignore quelles sont ces Traductions dont j'excepte la suivante: *De la Tranquillité de l'Esprit de Joseph Hall, de la Traduction de M. Chevreau. Paris, Bobin*, 1660. *in-12.* Cette Version est dédiée à M. l'Abbé de Beaumont (*Hardouin de Perefixe, depuis Archevêque de Paris*,) Chevreau dit dans sa Préface qu'il a déja traduit *quelques Ouvrages de Joseph Hall.* Ce Livre oublié par le P. Niceron parut avec les *Considérations fortuites*, &c. De ces trois Traductions, ce Père ne cite que l'*Ecole du Sage*, imprimée en 1664. dont une partie, dit-il, est tirée de Joseph Hall.

4°. Notre Auteur a composé des *Poësies Françoises*, selon M. de Sallengre, dont voici les paroles: » M. Ancillon, qui dans » ses *Mémoires sur les Vies & les Ouvrages* » *de plusieurs Modernes*, a parlé fort au » long de M. Chevreau, a oublié de met» tre dans la liste qu'il donne des Ouvrages » de ce Sçavant, *les Poësies Françoises*,

(A) Feuill. 218. Edit. de Rennes, 1585. in-8°.
(B) C'est la I. du Tom. IVe. des *Lettres de Louis XII.* imprimées à Bruxelles, en 1712.
(C) *Ducatiana*, pag. 172.
(D) *Bibliogr. Gall. univ. hoc est Catalogus omnium Librorum per universum Galliæ Regnum anno 1646. excusorum*, pag. 40.

» qu'il publia à Paris, en 1656. *in-8°*. Il y a » beaucoup d'imitations d'après les Auteurs » Espagnols & Italiens, & il y a des Pièces » fort ingénieuses (A) «.

» Quoiqu'il ne soit pas de la première » classe, il peut tenir le premier rang en» tre les seconds. Il a du génie, du feu, » du sçavoir, & soutient bien une pensée, » soit en Prose, soit en Vers François, » comme ses Ouvrages publics des deux » fortes le témoignent «. *Mémoire de quelques Gens de Lettres par Chapelain.*

CHOCQUET. (LOUIS)

Auteur d'un Ouvrage fort rare ... Il a été inconnu à la Croix-du-Maine.

Bayle veut parler des *Actes des Apôtres*, & de l'*Apocalypse*, dont il donne des extraits. Mais il n'a pas fait attention que Chocquet n'est point Auteur des *Actes des Apôtres*, qui, selon la Croix-du-Maine, furent commencés par Arnoul Greban, & achevés par Simon Greban, son frère. *Antoine Greban*, dit-il, pag. 24. *natif de Compiegne en Picardie, Chanoine du Mans l'an* 1450. *ou environ, frère de Simon Greban ... a traduit de Latin en Vers François les Actes des Apôtres achevés par son frère susdit, imprimés à Paris par Galliot du Pré.* Et à la pag. 456. il dit que *Simon Greban, Secretaire de M. le Comte du Maine, Charles d'Anjou.... a continué le Livre des Actes des Apôtres, commencé par son frère Arnoul, lesquels furent joués & représentés en plusieurs Villes de France; sçavoir est au Mans, à Angers, à Bourges & autres Villes. Nous les avons*, ajoute-t-il, *pardevers nous écrits à la main, & sont composés en Vers François. Maistre Pierre Curet, ou Ceuvret, les a fait imprimer après les avoir revus, & corrigés*, &c. Enfin dans l'Article de Ceuvret, il dit pag. 391. que *Pierre Ceuvret, & selon d'autres Curet, Chanoine en l'Eglise de S. Julien du Mans l'an* 1510. *a ... reveu & recorrigé les Actes des Apôtres, faits & composés en Vers François par Arnoul & Simon les Greban frères*, &c.

REM. A. *Ce fut Alabat, qui obtint le Privilège. Il expose que ce Livre a été corrigé à grands frais.*

Alabat parle, sans doute, des corrections de Ceuvret. Quatre ans après, le même Alabat, ayant sçû qu'on vouloit imprimer cet Ouvrage sans son consentement, obtint un Arrêt du Roi, qui confirma le Privilège, qu'on lui avoit accordé en 1536. pour les *deux ans entiers* qui *restoient* encore. Les Angeliers obtinrent aussi un Arrêt du Parlement contre les *Maîtres Entrepreneurs du Jeu des Actes des Apôtres*, qui se proposoient de faire imprimer ces *Actes* par d'autres que par les Angeliers, à qui Alabat avoit cedé son Privilège. De sorte que si Galliot du Pré les a imprimés, comme l'assure la Croix-du-Maine, il faut qu'il l'ait fait, ou du consentement d'Alabat, ou après l'expiration de son Privilège; c'est-à-dire, après l'année 1542. Ce Privilège se voit à la tête du premier Volume, avec les deux Arrêts donnés en 1540. Il n'y est fait aucune mention de l'*Apocalypse*. M. Des-Maizeaux, de qui j'emprunte cette Remarque, cite une autre Edition des Actes des Apôtres, dont il parle amplement dans une de ses Notes sur la 245e. Lettre de Bayle, datée du 17. d'Octobre 1702. *Je ne ferai point d'excuse*, dit-il en finissant, *sur la longueur de cette Note. On voit assez qu'elle peut servir de supplément à l'Article de* CHOCQUET *dans M. Bayle.*

L'Auteur de la Bibliothèque des Théâtres, dit que *la Conception à personnages, cette Moralité, qui a été long-tems représentée à Paris sur le Théatre de l'Hôtel de Flandres, pourroit bien être de Chocquet, Auteur des Actes des Apôtres & de l'Apocalypse.* Et quelques lignes après, il donne les *Actes des Apôtres* aux frères Arnoul & Simon Greban.

Il y a aussi deux Ouvrages du même genre, dont Bayle n'auroit pas manqué de parler, s'il en avoit eu connoissance. Le premier est intitulé: *Le très excellent & Sainct Mystère du vieil Testament par personnages, auquel sont contenues les Hystoires de la Bible. Reveu & corrigé de nouveau, & imprimé avecque les Figures pour plus facile intelligence. Nouvellement imprimé à Paris l'an mil cinq cens quarante & deux. On les vend à Paris en la grant Salle du Palay par Gilles Corrozet.* Petit *in-folio* de CCCXXIIII. feuillets, où il n'y a ni Epitre Dédicatoire, ni Préface, ni Privilège, ni nom d'Auteur.

Le second renferme les Histoires de la Vie, de la Mort, de la Résurrection, *&c.* Petit *in-folio* d'environ 350. feuillets. Au haut des pages il y a des titres qui varient extrêmement, & qui répondent, non pas au Livre, mais à chaque partie du Livre. Le tout est divisé en quatre journées. A la fin de la signature L. on lit: *Fin du premier jour de la Passion de N. S. J. C.* Je crois qu'on a réuni dans ce Livre deux Ouvrages, qui avoient déja été imprimés séparément en Gothique, & sans date. Le premier avoit pour titre: *Le Mystère de la Conception, Nativité, Mariage, & An-*

(A) *Mém. de Litterat.* Tom. 1. pag. 194.

nonciation

nonciation de la Benoiste Vierge Marie; avec la Nativité de J. C. & son Enfance, par Personnages. Toutes ces Pièces se trouvent dans la *première Journée*, qui finit par le Mystère de *Jésus entre les Docteurs*. Le second Ouvrage étoit intitulé : *Le Mystère de la Passion de N. S. J. C.*

Un Sçavant attribue à Chocquet les deux Tomes de l'*Ancien Testament* & de *la Passion*, quoiqu'il convienne qu'on representoit avant la fin du XVe. siécle ce qu'on appelloit, dit-il, *les beaux Mystères*. Je ne doute point que ce Sçavant ne se trompe. Bayle a observé à l'Article de Jean BOUCHET, que celui-ci avoit vû representer à Poitiers *par personnages*, *la Nativité*, *Passion*, &c. en 1486. Apparemment ce n'étoit pas pour la première fois, que se faisoient ces *jeux* ou *représentations*. D'où l'on peut conclure que ces Pièces ne venoient pas de Chocquet, qui versifioit plus de 50. ans après, & dont l'*Apocalypse* fut imprimée en 1541. sur un Privilège de 1536. Voyez le Commentaire de M. du Monteil, sur l'Art Poëtique de Despreaux, Chant III. V. 86.

CHRYSIS.

REM. A. & B. *Quelques-uns disent qu'elle périt au milieu des flammes. Non-seulement Arnobe l'assure; mais il en tire un Argument contre les Payens. Ubi Juno Regina*, dit-il, *cùm inclytum ejus Fanum, Sacerdotemque Chrysidem eadem vis flammæ Argivâ in Civitate deleret? Il n'y avoit guère de Jugement à se servir d'une telle preuve contre les Dieux des Payens; car outre que Lucrèce se sert d'une raison toute semblable pour ruiner en général le culte des Dieux, ne pouvoit-on pas rétorquer la question d'Arnobe sur lui-même? Ne lui pouvoit-on pas demander où étoit le Dieu d'Israël, lorsque le Roi de Babylone pilloit & brûloit le Temple de Salomon. Je ne sçais à quoi les Pères songeoient dans quelques-uns de leurs Argumens contre les Gentils. D'autres assurent qu'elle se sauva à Phliunte la nuit même. Puisque Thucydide, qui vivoit en ce tems-là, assure ce fait, il y a bien de l'apparence qu'il est véritable, & qu'ainsi Arnobe a fondé sur un mensonge une très mauvaise objection.*

I. Qui a dit à Bayle qu'Arnobe n'avoit pas lû dans quelque Historien Grec Contemporain, dont l'Ouvrage n'est pas venu jusqu'à nous, que Chrysis périt dans l'incendie du Temple de Junon?

II. De quel droit assure-t-il qu'Arnobe dit *un mensonge*? Prétend-il que toutes les fautes, qui échapent à un Ecrivain, sont autant de *mensonges*? Il risqueroit trop à établir cette maxime. Il est vrai qu'il a coutume de qualifier d'une manière aussi odieuse, la plupart des erreurs qu'il réfute.

III. Quelle que soit l'objection d'Arnobe, que j'examinerai dans la suite, elle n'est point fondée entièrement sur le sort de Chrysis, mais principalement sur l'embrazement du Temple de Junon, qu'il regarde comme une preuve, que cette Déesse n'avoit pas la puissance de garantir des flammes un lieu qui lui étoit consacré. Or l'embrazement du Temple de Junon est réel, indépendemment du sort de Chrysis. Soit donc que Chrysis ait péri dans l'incendie du Temple, soit qu'elle ait échappé aux flammes, le fond de l'objection ne laisse pas de subsister. Un Logicien de trois jours auroit pû faire cette Remarque. C'est donc une mauvaise foi dans Bayle de n'avoir pas présenté cette observation à ses Lecteurs, ou tout au moins un désir immodéré d'attaquer les Pères, qui l'a empêché de voir la foiblesse de sa critique. *S'il est honteux de faire des fautes*, dit un Ecrivain moderne (A), *il l'est encore davantage d'en faire en reprenant les autres.*

A l'égard de l'objection d'Arnobe, les Payens n'attendirent pas que le Dictionnaire de Bayle parût, pour rétorquer cet argument contre les Chrêtiens, & ils n'eurent pas besoin pour cela d'aller chercher un exemple dans les vieux tems de Sédécias & de Nabuchodonosor.

Les Livres d'Arnobe furent publiés peu avant la persécution de Dioclétien, qui de concert avec Maximien Galère, son Collégue, fit abbattre la magnifique Eglise que les Chrêtiens avoient élevée à Nicomédie, & toutes celles qu'on avoit bâties à J. C. dans les principales Villes de l'Empire. On traînoit en même tems au supplice les Evêques & les Prêtres; & à l'objection d'Arnobe : *Ubi Juno Regina? ... Ubi Serapis Ægyptius? ... Ubi Liber? ... Ubi Diana? ... Ubi denique Apollo divinus* (B)? on répondoit : *Où est le Dieu des Chrêtiens?* C'est ce qui a fait dire ensuite à un S. Evêque : *Quoties Martyres affligentium ipsa est vox Tyrannorum : Ubi est Deus eorum? Quasi non possit eripere quos ut coronet, tormenta patitur sustinere* (C)? Les Chrêtiens avoient à répliquer que J. C. s'étoit fait un Temple spirituel & éternel, que toute la puissance des Tyrans, ni toutes les forces de la nature, ne pouvoient détruire; qu'il avoit abandonné les Temples matériels, & la personne de ses Ministres,

(A) Dacier, *Préf. de sa Trad. des Vies de Plutarque*.
(B) *Arnob. Lib. 6.*
(C) *S. Bruno Herbip. Episc. Tom. 16. Biblioth. Patrum*.

non seulement à la violence & à la persécution ; mais encore à tous les autres accidens ordinaires de ce monde, afin d'éprouver ses Elus, & de les rassembler un jour dans son Temple céleste : que les Payens ne pouvoient pas faire cette réponse, puisqu'ils croyoient que leurs Dieux habitoient dans leurs Temples, pour défendre ces édifices, & leur procurer une protection spirituelle. C'est ce qu'Arnobe nous fait entendre par ce passage : *Tuta itaque* (Templa) *permanerent, & nullis obnoxia fortuitis, si adessent Dii Præsides, aut haberent aliquas Templorum, UT DICITUR, curas* (A).

Au reste, les Payens n'auroient pû tirer cette objection : *Où étoit le Dieu d'Israël, lorsque le Roy de Babilone pilloit & bruloit le Temple de Salomon* ? ils ne l'auroient, dis-je, pû tirer que des mêmes sources, qui leur auroient appris que le Roy de Babylone n'étoit que l'instrument de Dieu irrité contre son peuple, & résolu de le châtier par la ruine de la Ville & du Temple. *Repulit Deus Altare suum, maledixit sanctificationi suæ* (B). On peut donc dire que Bayle, qui accuse les Peres de manquer de jugement, en manque lui-même en réduisant les Payens à tenir l'argument d'Arnobe pour insoluble, jusqu'à ce qu'ils ayent fait voir que Junon avoit ordonné la destruction de son Temple, & qu'elle y avoit fait mettre le feu, comme le Dieu d'Israël avoit fait piller & brûler le sien par le Roi de Babylone. Le tour que prend Bayle pour répondre au nom des Payens à l'objection d'Arnobe, la rend invincible, puisque ce Pere auroit pû répliquer à leur question : Le Dieu d'Israël etoit avec le Roi de Babylone à Jérusalem, pour faire exécuter ses menaces & ses prédictions sur un Temple, qu'il avoit rejetté & maudit. *Repulit Deus altare suum, maledixit sanctificationi suæ*.

Voyez l'*Apologie d'Arnobe calomnié en plusieurs endroits du Dictionnaire de M. Bayle*, dans les *Mém. de Trev. Mai* 1736. *Art.* 56.

CYGNE. (MARTIN DU)

Il naquit en 1619. à Saint-Omer, & il entra dans la Société en 1639. Après avoir régenté les Basses-Classes pendant cinq ans, il enseigna pendant 14. ans la Rhétorique en différens Colléges, avec beaucoup de réputation. Ensuite il devint Préfet du Collége de Saint-Omer. Il étoit déja assez avancé en âge, lorsqu'il fut destiné une seconde fois, je ne sçais par quelle raison, à régenter les Basses-Classes. Il accepta de bonne grace cet emploi, & protesta qu'il y consacreroit volontiers le reste de ses jours. Il les y employa effectivement ; car il tomba malade au milieu de sa carrière, & mourut le 29. Mars 1669. après quatre jours de maladie. Il a composé les cinq Ouvrages suivans.

1. *Ars Rhetorica*. Liége, 1659. *in*-12. Saint-Omer, 1661. *in*-12. Cologne, 1670. *in*-8°. & Bois-le-Duc, 1677. *in*-12. M. Gibert dit *qu'on ne peut douter de la bonté de cette Rhétorique*. Voyez les *Jugemens des Sçavans sur les Auteurs qui ont traité de la Rhétorique*, Tom. 3. pag. 65.

2. *Explanatio Rhetoricæ, & Analysis omnium M. T. Ciceronis Orationum*. Douay, 1661. *in*-12. Cologne, 1665. 1670. 1677. & 1708. *in*-8°. Paris, 1704, *in*-12. Morhof prétend que ce Livre est le meilleur que nous ayons en ce genre. M. Desjardins, dans son Edition des *Oraisons de Ciceron*, publiée à Paris, en 1738. *in*-4°. s'est attaché au plan du Père du Cygne, dont il fait l'éloge, & qu'il prend pour guide, de telle sorte néanmoins qu'il l'abandonne de tems-en-tems, soit pour développer ce que le P. du Cygne n'a pas assez étendu, soit pour suppléer à ce qui lui a paru défectueux dans les Analyses de ce Père. Voyez les *Mémoires de Trevoux, Septembre* 1738. *Art.* 97.

3. *De Arte Poëtica Libri duo*. Liége, 1664. *in*-12. Cologne, 1705. & Venise, 1716. *in*-12.

4. *Ars Historica*. Saint-Omer, 1669. *in*-12.

5. *Comœdiæ XII. phrasi cum Plautina, tum Terentiana concinnatæ*. Liége, 1679. *in*-12. 2. Vol. & Ingolstad, 1723. *in*-12.

CIMON.

REM. D. *J'aurai plusieurs choses à dire sur son mariage avec sa sœur*, &c.

Pour un plus grand éclaircissement de cette Remarque, voici la Note de M. Dacier sur ces paroles de Plutarque : *Pendant sa jeunesse, il fut accusé d'avoir un commerce criminel avec sa sœur*. » Cette action » de Cimon, *dit M. Dacier*, a été expli» quée diversement, & a donné lieu à une » grande dispute. Les uns ont prétendu » que Cimon avoit épousé sa sœur Elpinice, » & qu'il l'avoit épousée contre les Loix ;

(A) *Arnob. ibid.*

(B) *Jerem. Lament. II.* 7.

» parce qu'elle étoit sa sœur de père & de » mère ; ce qui étoit défendu à Athenes, » où l'on ne permettoit le mariage du frère » & de la sœur, qu'entre le frère & la sœur » de père seulement ; & les autres ont dit » qu'il l'avoit épousée sans blesser les Loix, » parce qu'elle n'étoit sa sœur que de père. » Mais le Texte de Plutarque exclud l'une » & l'autre explication, & éloigne toute » idée de mariage. On ne peut absolument » l'entendre que de la débauche de Cimon, » qui le porta dans sa jeunesse à commettre » un inceste avec sa sœur. On voit assez » dans la suite que Plutarque ne donne » point trop dans le sentiment de ceux qui » prétendoient que c'étoit un mariage fait » dans toutes les formes (A) «. Voyez la *Bibliothèque Françoise*, Tom. 29. pag. 195. & Tom. 33. Part. 2e. Art. 8.

CLAUDE. (JEAN)

REM. A. *M. Claude avoit écrit beaucoup de choses sur son exemplaire de la Méthode du Cardinal de Richelieu. J'ai ouï dire qu'il fut envoyé en France, pour être mis dans la Bibliothèque du Roi.*

Si cet exemplaire, dit l'Auteur de quelques Remarques sur le Dictionnaire de Bayle (B), *est effectivement dans la Bibliothèque du Roi, comme M. Bayle l'a ouï dire, & comme on me l'a assuré, au moins on le cache. Un de mes Amis, l'ayant demandé dans le dessein de copier les Apostilles, n'eut d'autre réponse, sinon qu'il n'y étoit point.*

REM. B. *Les Ennemis des Jansénistes ne comptoient pour rien le triomphe du Ministre Claude, pourvû qu'il servît de rabatjoye à M M. de Port-Royal.*

Ce fait est absolument faux. Bayle suppose peu après que l'Antagoniste de Claude étoit M. Arnauld. C'étoit M. Nicole. C'est encore sans raison qu'il avance que *les Jansénistes n'ont fait qu'une réponse générale au Livre de M. Claude.*

REM. D. Bayle y parle de la Conférence de M. Bossuet avec ce Ministre. *Chacun d'eux*, dit-il, *fit la rélation de la Conférence, & s'attribua la victoire. D'abord ces Rélations ne coururent qu'en manuscrit : mais enfin M. de Meaux publia la sienne en 1682.*

M. Bossuet nous apprend dans la Préface de son Livre, qu'il n'avoit pas dessein de le publier ; mais que cet Ouvrage ayant passé en plusieurs mains, il s'en étoit fait des copies sans qu'il le sçût ; qu'*enfin on l'a imprimé à Toulouse sur une mauvaise copie, & qu'il ne peut plus s'empêcher de le donner tel qu'il l'a rédigé lui-même avec beaucoup de fidélité & de Religion.* Voilà ce qu'il dit dans l'Edition de Paris 1682. qui passe sans raison pour la première. A l'égard de la Relation du Ministre Claude, M. Bossuet prétend qu'elle *ne fait honneur* ni à ce Ministre, ni à lui-même. » Nous y tenons » tour-à-tour, *dit-il*, de longs discours assez languissans, assez traînans, assez peu » suivis. Dans la Relation de M. Claude, » on revient souvent d'où on est parti, sans » qu'on voye par où on y rentre. Ce n'est » pas ainsi que nous agîmes, & notre dispute fut suivie & assez serrée «. Il ajoute enfin que *la vérité a remporté une victoire manifeste.* » Par tout, *poursuit-il*, où M. » Claude dira qu'il n'a pas avoué ce que je » lui fais avouer dans le récit de la Conférence, je m'engage dans une seconde » Conférence à tirer encore de lui le même » aveu ; & par tout où il dira qu'il n'est » pas demeuré sans réponse, je le forcerai, » sans autres argumens, que ceux qu'il a » déja ouïs, à des réponses si visiblement » absurdes, que tout homme de bon sens » avouera, qu'il valoit encore mieux se taire, que de s'en être servis «.

REM. G. *Si l'on suppose que l'Arrêt du Roi* (qui interdit au Ministre Claude toute fonction de son Ministère dans la Province de Languedoc) *contenoit cette raison* (qu'il avoit témoigné de l'éloignement pour le projet de réunion) *on se trompe.*

» On ne se trompe point, dit l'Auteur » que j'ai cité à la REM. A. L'Arrêt en » date du 6 Août 1661. expose que trois » Pasteurs de la Province, ayant représenté » au Synode de Nismes, *qu'il y avoit un* » *bruit épandu dans la Province, que l'on* » *parloit de l'union des deux Religions*, & » ayant requis qu'on s'y opposât, attendu » *l'impossibilité qu'il y a d'unir la lumière* » *avec les ténèbres, & Dieu avec Belial* ; » le Commissaire du Roi protesta contre » cette expression, & défendit au nom de » S. M. de l'insérer dans les Actes ; que » néanmoins on passa outre, malgré ses défenses. *Oui le raport, & tout considéré*... » *attendu que le Ministre Claude, Modérateur audit Synode de Nismes*, EST CE» LUI QUI A AUTORISE' *ladite Dé*» *libération, Sadite Majesté l'a interdit* » *de toutes fonctions de sa Charge de Mi*» *nistre à Nismes, & lui enjoint de se reti*» *rer de la Province de Languedoc dans* » *deux mois*, &c. «

Un Ecrivain (C), qui a critiqué l'Au-

(A) *Plutarq. Vies des Hommes illustres par Dacier*, Tom. 4. pag. 315. Edit. de Paris, in-4°.

(B) Insérées dans la Biblioth. Franç. Tom. 29. Voyez p. 197.

(C) *Remarq. sur l'Art. 1. de la 2e. Part. du Tom. 29. de la Bibl. Franç. contenant des observ. sur le Dict. de Bayle.* Les Remarques sont insérées au Tom. 33. Part. 2e. pag. 327. de la même Bibliothèque.

teur, dont on a lû la citation, prétend que celui-ci à tort de censurer Bayle. *Il paroît*, dit-il, *par l'Arrêt même que l'Auteur raporte, que S. M. n'interdit M. Claude de toutes fonctions de sa Charge de Ministre à Nismes, que parce que sous son autorité, on avoit passé outre, malgré les défenses du Commissaire du Roi, protestant contre les expressions des trois Pasteurs de la Province. L'Arrêt ne prouve rien autre chose.* Pour moi il me semble que cette Critique est mal fondée, & que le Ministre Claude fut interdit de ses fonctions, à cause de son éloignement pour le projet de réunion. Mais c'est avec justice que le Censeur reprend l'Observateur d'avoir prétendu que Bayle s'est trompé, en disant que » M. Claude fit » un voyage à Montauban, sans avoir rien » obtenu à Paris. Il falloit bien, *dit l'Ob-* » *servateur*, qu'il eût obtenu au moins la » permission de retourner en Languedoc, » d'où l'Arrêt du Conseil l'avoit banni «. Montauban, n'étant pas une Ville de Languedoc, mais du Querci, Province bornée au Midi par le Languedoc, & qui fait partie de la Généralité de Moulins, le Ministre Claude, pouvoit y aller sans permission, puisqu'il n'étoit alors banni que du Languedoc.

Le P. Niceron cite les *Considérations sur les Lettres circulaires de l'Assemblée du Clergé de France, de l'année* 1682. par le Ministre Claude. *La Haye*, 1683. *in*-12. J'ai ce Livre imprimé à la fin des *Actes du Clergé de France* 1682. *avec la Relation de ce qui s'est passé au Consistoire de Charenton*, &c. 1682. sans nom de Ville ni d'Imprimeur. On y répondit l'année suivante par cet Ecrit inconnu au P. Niceron : *Remarques sur le livre d'un Protestant, intitulé : Considérations*, &c. *Avec un Examen de trois endroits importans du Livre de M. Burnet, Protestant Anglois, sur le même sujet. A Paris, chez Antoine Dezallier*, 1683. *in*-12. pp. 302. La Critique de Burnet commence à la pag. 227.

Voyez le 4e. Tome des *Mémoires du P. Niceron.*

CLAVIUS. (CHRISTOPHLE)

Bayle parle amplement du mépris de Joseph Scaliger pour Clavius ; mais il est certain que les Mathématiques ne sont pas le bel endroit de Scaliger. Il lui étoit plus facile de charger d'injures Clavius, que de le réfuter. La manière, dont ce Jésuite a défendu la Réformation du Calendrier Grégorien, est très-modérée, sans la comparer même à la hauteur de Scaliger.

REM. C. *L'humilité extraordinaire, qu'Alegambe attribuë à Clavius, ne s'accorde point avec d'autres qualités, que Lorenzo Crasso lui a données, le répresentant fort attaché à son sens, & fort sensible à la censure.*

Sans préjudice de l'humilité, on peut défendre avec force, un sentiment qu'on croit véritable.

COCHLÉE. (JEAN)

Naquit vers l'an 1502.

Boissard, dans ses *Effigies clarorum virorum*, dit vers 1503. Mais il paroît que Cochlée naquit plusieurs années auparavant, puisqu'il étoit Auteur imprimé dès 1519. & Doyen de Notre-Dame de Francfort sur le Mein dès 1520. comme le dit Gesner, qui ajoute que ce Sçavant étoit alors (en 1545.) *jam provectæ ætatis : hodie agit in Civitate Estet.* Cochlée vint au monde en 1480. si l'on en croit son Epitaphe, qui porte qu'il mourut le 10. Janvier 1552. âgé de 72. ans.

Simler prétend que Cochlée mourut à Vienne en Autriche. Aubert le Mire, de même que M. de Thou, disent à Breslaw, & le P. Labbe à Uratislaw en Silésie, où Cochlée étoit Chanoine. Breslaw & Uratislaw font une seule & même Ville.

Chanoine de Mayence & de Worms, & Doyen de Notre-Dame de Francfort.

Il eut ces Bénéfices successivement, & il paroît qu'il n'en avoit plus aucun de ceux-là en 1545.

Voyez le Traité des *Anti* par M. Baillet, pag. 51. Edit. de Paris, in-4°. & les *Eloges de M. de Thou avec les Additions de Teissier*, Edit. de 1715.

COLLATIUS. (PIERRE-APOLLONIUS)

REM. B. *Daumius compte pour la troisième Edition celle de Marguerin de la Bigne ... Cela n'eût pas été exempt de faute, vû l'Edition ... de Paris de* 1575. *qui est dans le Catalogue d'Oxford.*

Bayle se trompe ici, pour ne sçavoir pas que cette Edition de Paris est précisément celle de la Bigne. Dans le Catalogue d'Oxford ces paroles : *Pag.* 423. *Par.* 1575. signifient la page 423. de la Bibliothèque des Pères, Edition de Paris 1575. où l'Ouvrage de Collatius se trouve en effet à la page, ou plûtôt à la colomne 423. du 8e. & pénultième Tome. Cette première Edition se relie en 3. Vol. Ainsi la première Edition de Collatius est de Milan 1481. La 2e.

2e. celle de Jean de Gaigni en 1540. La 3e. celle de la Bigne en 1575. Et la 4e. celle d'Anvers, 1586. *in*-8°. qui porte faussement au titre, *seconde Edition*.

REM. E. Bayle y suppose faussement d'après le P. Briet, que la Bigne a placé Collatius en 690. Il falloit dire : Après le milieu du VIIe. siècle, & avant 670.

Platinus Platus, dont les Poësies, la plûpart de vieille date, furent imprimées en 1502. *in*-4°. à Milan, a fait ce Distique à l'honneur d'Apollonius Collatius :

Petrus Apollonius, referens ab Apolline nomen,
Carmina componit nomine digna suo.

Dans le I. Livre des Epigrammes de Lancinus Curtius, imprimées en 1521. à Milan, *in-fol.* il y en a une de dix Hendécasyllabes à un *Andreinus Collatius*, qui étoit apparemment de la famille d'Apollonius Collatius.

COLOMIÉS. (PAUL)

REM. A. *Il avoit compilé un Ouvrage semblable à la Gallia Orientalis, sur les Italiens & sur les Espagnols, qui ont sçû l'Hebreu.*

Cet Ouvrage a été imprimé sous ce titre : *Italia & Hispania Orientalis, sive Italicorum & Hispanorum, qui Linguam Hebræam, vel alias Orientales excoluerunt, Vitæ; ex Autographo Auctoris nunc primum editæ, & Notis instructæ à Jo. Christophoro Wolfio, Pastore ad D. Catharinæ, & Scolarcha.* Hambourg, 1730. *in*-4°. pagg. 256. sans l'Epitre Dédicatoire, la Préface, & les Tables. Voyez-en un Extrait dans le *Journal Littéraire de la Haye*, Tom. 19. pag. 467. Au reste, une partie des Ouvrages de Colomiés dont Bayle parle en cette Remarque, a été réimprimée en 1709. à Hambourg, *in*-4°. & à Paris en 1731. *in*-12. à la suite de la *Bibliothèque choisie*. Le P. Niceron prétend (A), que dans la seconde Edition de ce Livre faite à Amsterdam en 1699. on a retranché plusieurs endroits, & qu'ainsi il faut avoir les deux Editions, la première à cause de ces retranchemens faits dans la 2e. & celle-ci à cause des Additions. *M. Fabricius*, ajoute-t-il, *a ignoré cela (ces retranchemens) puisqu'il s'est conformé uniquement à la seconde dans sa collection des Œuvres de Colomiés.*

Ces retranchemens ont été faits suivant l'intention de l'Auteur, lequel avoit reconnu plusieurs fautes dans ces endroits supprimés. C'est ce qu'on apprend dans une Note de l'Edition de 1731. Edition où l'on s'est sagement conformé à la seconde. Il n'est donc nullement nécessaire d'avoir la première. Ces retranchemens, d'ailleurs, consistent en très peu de choses.

REM. C. *Un Ministre presbytérien fit une invective atroce contre lui.*

On doit être indigné de l'achamement continuel de Bayle contre Jurieu. Ce n'est pas que celui-ci ne donne souvent matière à la critique de son Adversaire. Ici, par exemple, il est repris avec justice. Mais en vérité deux grandes pages *in-folio* pour réfuter une fade raillerie qui pouvoit être relevée en deux mots, c'est abuser de la critique, de son propre loisir, & de celui du Lecteur.

Voyez le 7e. Tome des *Mémoires du P. Niceron*, & *la Vie de Colomiés*, à la tête de sa *Bibliothèque choisie*, Edit. de 1731.

COLONNA. (POMPÉE)

Il est Auteur de quelques Poëmes, où il décrit les charmes & la beauté d'Isabelle Filamarini, femme du Prince de Salerne. Il faisoit profession de la servir; mais il proteste qu'il ne souhaita jamais rien de malhonnête de cette vertueuse Dame. C'est peut-être une de ces protestations poëtiques, dont il ne faut pas tenir plus de compte, que des parjures des Amans.

I. La Princesse de Salerne s'appelloit *Villamarini*, comme Bayle le dit au commencement de l'Article CAPYCIUS, & non pas *Fillamarini*. II. A l'Article COMENIUS, REM. L. Bayle dit que *la Demoiselle Bourignon, & Comenius s'entre-estimèrent cordialement & spirituellement.* Il ne les soupçonne point d'un amour illégitime, & je n'ai garde de l'en blâmer. Mais s'il agissoit par principe, & non par caprice, pourquoi n'a-t-il pas rendu la même justice au Cardinal Colonna? Avoit-il plus de raison de suspecter ce Cardinal, que le Fanatique Comenius?

REM. C. *Il fit un Ouvrage en l'honneur du Sexe, de laudibus mulierum. Le manuscrit s'en trouve dans la Bibliothèque du Roi, si nous en croyons le P. Oldoini.*

On doit l'en croire, puisque le P. Labbe, pag. 335. de sa *Bibliotheca nova manuscriptorum*, *in*-4°. cite le même Ouvrage sous ce titre : *Pompei Cardinalis Columnæ Apologia mulierum imperfecta.* C'est-à-dire que ce manuscrit n'est pas entier, & qu'il y manque quelques feuillets. Le P. de Mont-

(A) *Mémoires*, Tom. 10. 2e. Part. pag. 235.

faucon nous apprend que ce même Ouvrage se trouve en manuscrit à Rome dans la Bibliothèque du Vatican, & à Milan dans la Bibliothèque Ambrosienne (A).

Voyez l'*Histoire des Cardinaux*, par Aubery, Tom. 3. pag. 250.

COLUMNA. (JEAN)

Ajoutez, 1°. Qu'il étoit de l'ancienne Maison de Rome, dite *de Columna*. 2°. Qu'il se fit Jacobin vers 1226. ou 1227. âgé d'environ 20. à 24. ans. 3°. Qu'il fut Provincial de la Province de Toscane environ l'an 1236. 4°. Qu'ayant été fait Archevêque de Messine en 1255. comme le dit Bayle, il abdiqua vers la fin de 1263. & que s'étant retiré à Rome dans un Couvent de son Ordre, il y composa ses Ouvrages. 5°. Qu'il ne mourut qu'après l'an 1280.

REM. A. *Il composa une Chronique, qu'il insitula Mare Historiarum, la Mer des Histoires*, &c.

Le P. Echard observe (B) que le *Mare Historiarum* de Jean Colonne est très différent du Livre François, intitulé : *La Mer des Histoires*.

MEME REM. *Un Anonyme a mis Jean Columna parmi les Auteurs qui ont fait l'Histoire des Papes*. On dit aussi qu'il composa un *Traité de Viris illustribus & Christianis*.

Colonne n'a point fait d'Histoire des Papes; mais il est Auteur d'un Traité *de Viris illustribus Ethnicis & Christianis*. Le P. de Montfaucon le cite dans sa *Nouvelle Bibliothèque des Mss*. pag. 479. où il s'exprime ainsi : *Codex XV. sæculi, Joannis Columnæ de Viris illustribus usque ad ævum suum Ordine Alphabetico : Opus non spernendum, & luce dignum. Eumdem esse puto Joannem Columnam, qui olim Petrarchæ familiaris fuit. Exstant multæ Petrarchæ ad Joannem Columnam Literæ*. Ce Sçavant Bénédictin s'est trompé ; car Pétrarque ne vint au monde que près d'un siécle après notre *Colonne*. Je crois qu'il se trompe encore, lorsqu'à la Table de sa Bibliothèque il le fait *Légat dans la Marche*.

Si l'on en croit les Nouvelles Littéraires de Leipsic (C), ce Livre étoit sous presse en 1721. Je pense que Fabricius attribue mal-a-propos a Colonne un Livre *de Infelicitate Curialium*, &,un autre *de Gloria Paradisi* (D).

REM. B. *Possevin parle d'un Jacques Columna.*

Les Auteurs, qui ont distingué deux Colonnes, l'un nommé *Jean*, & l'autre *Jacques*, ont été dans l'erreur.

MEME REM. *On ajoute aussi que l'on a érigé une Sculpture de Marbre pour mémoire.* (de la Papesse Jeanne) *Mais Vincent de Beauvais, & Joannes de Columna n'en parlent point.*

» *Est ibi* (E), dit M. le Duchat (F), » *adhuc saxum, quo effigies mulieris cum* » *infante lapidi insculpta cernitur*. C'est le » sens des paroles d'un petit Livre Alle» mand, impr. à Rome l'an 1499. ayant au » frontispice les Armoiries du Pape *Alé*» *xandre* VI. & l'Aigle Impériale. Et la » même chose, ou à peu près, se trouve » encore dans un autre Livre Allemand, » imprimé la même année en 1500. Voy. » *Bibliosh. Hist. Philol. Theol.* de *Theod.* » *Hazæus*, T. 8. p. 526 «.

Il feroit à propos de sçavoir si cette Sculpture n'avoit pas pour objet quelque Histoire absolument différente de la *Papesse*. Il est certain, que soit par ignorance, soit par malice, on a souvent interpreté tout de travers des Sculptures anciennes. Les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, en fournissent quelques preuves. Par exemple, au Tom. I. pag. 276. & suiv. Edit. *in*-4°. on trouve la figure de deux Agathes, dont l'une, qui représente *Germanicus*, a été prise long-tems pour *S. Jean l'Evangéliste*, & l'autre représentant le même *Germanicus & Agrippine*, a passé dans des tems d'ignorance, pour *le triomphe de Joseph en Egypte*.

CORBINELLI. (JACQUES)

Le P. de Montfaucon cite des Œuvres diverses, & des Lettres de Corbinelli : *Jacobi Corbinelli Opera quædam* (G), *Jacomo Corbinelli Lettere* (H).

REM. F. *M. Corbinelli est aujourd'hui l'un des bons & des beaux esprits de France.*

Il est mort le 28. Juin 1716. âgé de plus de cent ans. Il se nommoit *Jean*, & étoit fils de Raphaël, Secretaire de la Reine Marie de Médicis en 1616. Le premier Ouvrage de *Jean*, que je connoisse est un Recueil de Poësies intitulé : *Les sentimens d'Amour, tirés des meilleurs Poëtes modernes*. Paris, 1665. *in*-12. 2. Vol.

MEME REM. *Notez que M. de Corbinelli avoit un grand commerce avec M. de Bussi-Rabusin.*

Il étoit aussi dans une liaison intime avec

(A) *Biblioth. Bibliothecar. Mss. nova*, pag. 141. & 508.
(B) *Script. Ord. Præd.* Tom. 1. pag. 419.
(C) *Act. Lips. An.* 1721. pag 49.
(D) *Biblioth. med. & inf. Latinit.*
(E) A Rome, dans les ruines d'une Chapelle.
(F) *Ducatiana*, pag. 173.
(G) *Bibliotheca Mss. Nova*, pag. 55.
(H) *Ibid.* pag. 526.

Madame de Sévigné, qui en parle fouvent dans fes Lettres, & toujours avec éloge. Elle donne furtout de grandes louanges à fa probité & à fa piété. Corbinelli, dit-elle, a redoublé fa dévotion à la Providence. Je ne connois perfonne, dont les vuës & les connoiffances foient plus chrétiennes que les fiennes... Corbinelli eft toujours chez nous, toujours le meilleur homme du monde, & toujours abimé dans fa Philofophie chriftianifée; car il ne lit que les Livres Saints... Elle ajoute qu'il eft tout pétri dans le myftique, qu'il a Molinos dans la tête, qu'il eft charmé de Malaval, *&c.* Et fur ce que la Comteffe de Grignan, l'avoit traité, en riant, de *Myftique du Diable*, voici ce qu'elle lui répond: Un homme qui ne cherche qu'à détruire l'empire du Diable, qui ne ceffe d'avoir commerce avec les ennemis du Diable, qui font les Saints... un homme qui ne compte pour rien fon corps, qui fouffre la pauvreté chrétiennement... qui ne ceffe de célebrer les perfections & l'exiftence de Dieu; qui ne juge jamais fon prochain, qui l'excufe toujours, qui paffe fa vie dans la charité & le fervice du Prochain, qui ne cherche point les délices ni les plaifirs, qui eft entiérement foumis à la volonté de Dieu! Et vous apellez cela *le Myftique du Diable*! Vous ne fçauriez nier que ce ne foit là le portrait de notre pauvre Ami, *&c.*

CORCEONE. (ROBERT DE)

REM. A. *Il ordonna aux Réguliers de ne point coucher deux à deux... On publia un petit Livre portant pour titre: Advis chrétien touchant une matière de grande importance, dans lequel l'Auteur défire grandement que ce Decret-là foit férieufement gardé... Ce Livre n'eft capable que d'infpirer de l'indignation contre la Loi du Célibat, puifqu'elle a des fuites de cette nature.*

Il y a lieu d'être furpris, que Bayle, qui s'étoit aftreint lui-même volontairement à la continence, & qui la gardoit exactement, comme on le croit, fût fi prévenu contre la Loi du célibat. Il fe déchaine en mille endroits fur cette matière. Au refte, le Livre, dont il parle ici, ne regarde point précifément ce qu'on appelle *la Loi du célibat*, mais en général la pratique de coucher féparément pour tous ceux qui ne font point mariés, foit qu'ils fe trouvent en âge & en état de l'être, ou non. On y exhorte les Peres de famille, & les Maîtres, à faire en forte que leurs enfans & leurs domeftiques, fans excepter ceux qui font d'un même fexe, couchent dans des lits féparés. Quel rapport cette fage pratique a-t-elle à *la Loi du Célibat*?

CORDIER. (MATHURIN)

REM. A. *Gefner nous apprend que le Livre de Corrupti Sermonis Emendatione fut imprimé l'an 1536.*

La première Édition eft de 1530. Deux ans après Robert Etienne en fit une autre. Il y en eut une en 1539. à Lyon chez les Héritiers de Simon Vincent. Si nous en croyons l'Auteur lui-même dans la Préface qu'il a mife à la tête de cette Edition de 1539. la plus mauvaife eft celle de Paris chez Ant. Bonnemère en 1531. dans laquelle, entre autres chofes dont il fe plaint, fon nom, dit-il, a été fupprimé avec une Préface de fa compofition. Au refte, il n'eft pas certain qu'en France, comme Ménage, au mot *Raquette* de fes *Origines Françoifes*, femble le fuppofer, on jouât à la paume avec la main en 1541. puifque le paffage qu'il rapporte à ce fujet des *Colloques de Cordier*, Edit. de 1541. fe trouve déja dans celle de 1531. Il fe peut faire que dans ce Royaume on ait pris l'ufage des *Raquettes* dans l'intervale de ces deux Editions. Je dirai, en paffant, que cette Edition de 1531. eft d'un tiers moins ample que celle de 1539.

Cordier mourut Calvinifte, plus vieux de 30. ans que la Religion qu'il avoit embraffée.

COTIN. (CHARLES)

Je fuis furpris que Bayle ne renvoye point le Lecteur au 29e. Chapitre de fes *Réponfes aux Queftions d'un Provincial*, où il y a un Article Curieux fur Cotin. Je ne répéterai rien de ce qu'on y trouve. J'y ajouterai feulement quelques particularités.

Bayle nous renvoye dans fon Dictionnaire aux *Vies de quelques Auteurs par Richelet*. C'eft nous renvoyer à une mauvaife fource. Ce que Richelet y dit de Cotin eft plein de fautes. Entr'autres il fuppofe que Cotin naquit vers 1618. & mourut en 1673. âgé d'environ 55. ans. Bayle a remarqué qu'il ne mourut qu'au mois de Janvier 1682.

(A) mais il n'a rien dit de son âge, ni de la date de sa naissance. J'ignore aussi en quelle année il vint au monde, mais ce fut tout au moins 12. ou 15. ans plûtôt que Richelet ne pensoit. La première Pièce de Poësie de Cotin, est de 1628. sur la prise de la Rochelle. Il étoit Prêtre & Aumonier du Roi peu après 1630. Dans son *Discours sur les Enigmes* de l'Edition de 1648. à la tête de son *Recueil d'Enigmes*, il dit que quelques personnes de mérite lui avoient donné la qualité de *Père de l'Enigme*, parce que, dit-il, *j'ai commencé à le faire revivre parmi nous*. (Il fait *Enigme* masculin) J'ignore en quel tems il donna la première Edition de ce Recueil; mais elle parut certainement avant 1639. puisque dans la Préface de son *Recueil de Rondeaux* imprimé cette année (B), il parle de ce premier Ouvrage, comme ayant déja été mis en lumière. J'ai vû deux autres Editions du *Recueil d'Enigmes*, l'une de 1648. & l'autre de 1661. *in-12*. Ce Recueil est divisé en 3. parties. Au-devant de la première il y a, comme je l'ai dit, un *Discours* de 20. pages *sur les Enigmes*, & une *Lettre à Damis* sur le même sujet. Ces deux Pièces sont signées, *C. Cotin.*

Bien des gens ont crû que l'Abbé Cotin, décrié d'abord comme un mauvais Prédicateur par Despreaux en 1665. & ensuite comme un Poëte ridicule, tant par le même Despreaux, que par Molière en 1672. n'osa plus se produire dans le monde, & qu'il se regarda comme frappé de la foudre. *On n'a point vû*, dit Bayle, dans sa Reponse aux Questions d'un Provincial, *qu'il ait donné depuis 1672. nul signe de vie. J'excepte un Sonnet inséré dans le Mercure Galant, Juillet 1678.* Il est constant que Cotin, malgré les traits de Satire lancés contre lui, ausquels il fut sans doute d'abord très sensible, conserva toujours & ses Amis & ses Patrons. Il prêchoit encore au mois de Mars 1672. comme on le voit dans le premier *Mercure Galant* de M. de Vizé, qui fit son Apologie contre ceux qui croyoient que c'étoit lui qu'avoit joué Molière. Cotin continua aussi à faire sa Cour aux Muses. *J'ai beaucoup de Vers de M. l'Abbé Cotin*, dit M. de Vizé (C), *que je suis contraint de garder* pour une autre fois; *mais je ne puis m'empêcher de vous envoyer ces huit de sa façon (A Monsieur, sur sa victoire à Cassel.)* M. de Vizé rapporte ailleurs (D) un fait remarquable. M. l'Abbé Colbert, (*mort Archevêque de Rouen*) fut reçû à l'Académie Françoise au mois de Novembre 1678. L'Assemblée fut des plus brillantes. Après le remerciment du nouvel Académicien, & la Réponse du Directeur (c'étoit Racine) celui-ci demanda, suivant la coutume, aux Académiciens, s'ils avoient quelque Pièce à lire. *M. l'Abbé Cotin*, dit M. de Vizé, *commença par un Discours de Philosophie. Il le fit sur ce que M. l'Abbé Colbert, qu'on recevoit ce jour-là, étoit un très habile Philosophe. Il n'en lut qu'une partie, son âge ne lui laissant pas assez de voix pour se faire entendre dans une si grande Assemblée.* Je ne dois pas oublier que l'Abbé Cotin eut l'honneur de présenter lui-même au Roi, un Sonnet au mois de Juillet 1678. & qu'il fut très bien reçu de S. M. Ces particularités prouvent, ce me semble, que, malgré la Satire, Cotin ne laissoit pas de conserver encore au moins une partie de sa réputation en 1678. quoiqu'âgé alors d'environ 75. ans.

» Cotin, dit Chapelain, a beaucoup » d'esprit & de sçavoir dans les Humani- » tés & dans la Théologie, & il est bon » Philosophe Moral & Logicien. Il écrit » facilement, purement & éloquemment, » aussi bien en Vers qu'en Prose, & a l'air » du monde & de conversation: ami de la » liberte & du plaisir, sans dol, & sans » malice. Le jugement & la connoissance » des affaires du monde, n'est pas en quoi » il excelle. Il a beaucoup publié d'Ou- » vrages de galanterie, & de piété avec » une approbation égale; & si la princi- » pale partie étoit de la force des autres, » il pourroit passer entre les premiers de » nos Ecrivains (E) «. Peut-être dira-t-on qu'il n'appartient qu'aux *Chapelains* de louër les *Cotins*.

Voyez pour le reste de ce qui regarde Cotin, *les Eloges de quelques Auteurs François*, imprimés à Dijon en 1742. pag. 163. & l'*Histoire de l'Académie Françoise*, par M. l'Abbé d'Olivet.

COUSIN. (GILBERT)

REM. C. Il étoit encore en vie l'an 1563.

Il mourut en 1567. dans les Prisons de l'Archevêché de Besançon, où il fut mis la même année, comme suspect d'Hérésie, par ordre du Pape Pie V. Le P. Le Long,

(A) La même année on fit ce quatrain sur sa mort:
» Sçavez-vous en quoi Cotin
» Diffère de Trissotin?
» Cotin a fini ses jours.
» Trissotin vivra toujours «.

(B) M. l'Abbé d'Olivet a crû que la 1re. Edition de ce Recueil, étoit de 1650.
(C) *Mercure d'Avril 1677. pag. 88.*
(D) *Mercure de Novembre 1678. pag. 106.* on y trouve dix Vers de Cotin au Roi.
(E) *Liste de quelques Gens de Lettres, &c.*

&

& le P. Niceron assurent qu'il étoit Calviniste. Il est vrai que dans sa *Narrationum Sylva* imprimée en 1567. il y a un trait tout-à-fait Huguenot. *Gregorius Papa IX.* dit-il, *Dominicum, Prædicatoriæ Sectæ Fundatorem, inter Ethnicorum Divulos retulit.* Lib. 3. pag. 278. Il y a quelques autres traits semblables dans ce Livre imprimé l'année de sa mort. Mais il y en a un bien plus grand nombre, qui peuvent faire douter s'il avoit réellement embrassé la Religion Protestante. Par exemple, le Livre 7. contient un suite Chronologique des Papes, dont le dernier est Pie V. élu en 1566. Voici ce qu'il y dit de Marcel II. *Vir sanctissimis moribus, & excellenti doctrina ... præstantissimus, bonis omnibus collacrymantibus, moritur ... Hunc hoc Epigrammate decoravi .... Jure petis Cœlum,* &c. Il n'est pas ordinaire à un Protestant de louer ainsi un Pape. Au Livre 8. pag. 598. dans l'Eloge de Thomas Morus, il le louë comme un Saint cruellement mis à mort *par un Roi impie*. Après quoi il ajoute : *Te verò beatum, & æternæ jam felicitatis compotem, More .... Dum hac mortali vita orbaris .... in Divorum numerum referis.* Ces paroles peuvent-elles sortir de la bouche d'un Huguenot ? J'en dis autant de ce qu'il écrit des Chartreux qu'Henri VIII. fit mourir en 1536. & qu'il canonise comme des Martyrs.

Voyez le 24[e]. Tome des *Mémoires du P. Niceron.*

CREMONIN. (CESAR)

Il mourut de peste l'an 1630. & fut enterré dans le Monastère de Sainte Justine.

Crémonini, quoiqu'en ayent crû Bayle & Moréri, vivoit encore en 1631. puisque le 16. de Juillet de cette année, il fit à Padouë son testament, dont j'ai vû une copie tirée des Manuscrits de M. Dupuy, conservés dans la Bibliothèque de M. Joly de Fleuri, Procureur Général du Parlement de Paris. Crémonini institua pour héritiers les Religieux du Monastère de Sainte Justine, & fit des gratifications assez considérables à ses Domestiques. J'ai lû dans un Mémoire manuscrit, qu'il ne recevoit à son service que des gens fort dévots ; & comme on lui en demandoit la cause : *C'est*, dit-il, *que s'ils ne croyoient pas plus en Dieu que moi, je ne serois pas en sûreté dans ma maison.*

CRITON. (GEORGE)

Il mourut le 8. d'Avril 1611.

Critton, (c'est ainsi qu'il faut écrire) dit en mourant, selon le Journal de l'Estoile, Tom. 2. pag. 365. *Valete Amici ; valete superstites, mortalitatis immemores.*

L'affaire, que Bayle rapporte à la REM. A. se passa l'an 1607. non pas au mois de Janvier, comme le disent Bayle, & le P. Niceron, d'après Gillot ; mais au mois de Décembre. Voyez M. d'Argentré, *Collectio Judiciorum*, Tom. 2. pag. 547. & le 37[e]. Tome des *Mémoires du P. Niceron.*

CRITON. (JACQUES)

Ajoutez que Scaliger en parle ainsi dans le *Scaligerana secunda*, pag. 58. » J'ai ouï » parler d'un Critton, Escossois, en Italie, » qui n'avoit que 21. ans quand il a été tué » par le commandement du Duc de Mantouë (A), & qui sçavoit 12. Langues, » avoit leu les Pères, Poëtes, disputoit *de omni Scibili*, & respondoit en Vers. » C'étoit *ingenium prodigiosum, admiratione magis, quàm amore dignum.* Il étoit » un peu fat. *Et judicium non tantum adfuit. Principes solent illa ingenia amare, non verò bene doctos. Manutius, Præfatione ad Paradoxa, quam dicat Critonio, meminit illius ingenii* «. Je ne sçais pourquoi Baillet veut qu'il y eût de *l'imposture sous une montre si magnifique de tant de belles connoissances.* Nous pouvons nous en rapporter à Alde Manuce, & à Joseph Scaliger qui ne louoit pas volontiers, & qui d'ailleurs mêle bien des ombres dans le Portrait qu'il trace de Jacques Critton. Notre siècle nous a fourni des exemples de quelques personnes, qui dans un âge bien moins avancé, que celui de Critton, n'étoient guère moins versées dans la connoissance des Langues & des Belles-Lettres.

Voyez les *Enfans célèbres* de Baillet avec les *Notes de M. de la Monnoye.*

(A) Ce ne fut point par ordre du Duc Guillaume de Mantoue, qui l'aimoit & qui l'estimoit, qu'il fut mis à mort. Ce fut son Fils, le Prince Vincent, qui le tua brutalement.

CURION. (COELIUS SECUNDUS)

Sçavant Piémontois, &c.

M. de la Monnoye l'appelle, avec raison, un *pauvre Auteur*, & un *grand Plagiaire* (A). Le P. Niceron a donné dans le 21e. Volume de ses Mémoires un Article curieux & étendu de Curion, & de ses enfans, extrait en partie d'une Oraison funèbre de cet Auteur, inférée au commencement du 14e. Tome des *Aménités Littéraires* de Schelhorn, & où l'on trouve quelques faits que le Lecteur ne croira pas aisément. Mais il a oublié parmi les Ouvrages de Curion le Commentaire sur le *Brutus* de Ciceron, imprimé à Bâle en 1564. *in-8°*. On lit dans l'Epître Dédicatoire de ce Livre un grand Eloge de sa fille aînée, Angelique, morte de la peste quelques jours auparavant. Dans la Preface, il promettoit un semblable Commentaire sur l'Eneïde, où il prétendoit prouver que Virgile étoit aussi excellent Historien, que bon Poëte & bon Orateur. Ce Commentaire n'a point paru.

D.

DAILLÉ. (JEAN)

REM. A. *L'Abbé de la Roque n'auroit pas dit* Daillé; *mais j'ai vû* d'Aillé, *&c.*

L'Imprimeur a fait ici plusieurs fautes, qu'il faut ainsi corriger: *L'Abbé de la Roque n'auroit pas dit* d'Allié, *s'il avoit eu plus de connoissance des Ouvrages de ce Ministre. M. de Balzac dit presque toujours, comme il faut écrire*, Daillé; *mais j'ai vû* d'Aillé *dans la Lettre XXXVII. du Livre IX.*

REM. H. *N'en déplaise à quelques Censeurs, son coup d'essai fut un chef-d'œuvre.* Bayle parle de l'*Emploi des Saints Pères*, Pièce, selon lui, très bien écrite, & très achevée. Permis à Bayle de penser ainsi, & permis à nous de penser autrement. Je crois même qu'il s'en falloit beaucoup, que les Confrères de Daillé ne regardassent ce Livre comme un chef-d'œuvre. Aubertin publiant pour la seconde fois en 1633. sa Préface de son Traité de l'Eucharistie, établit des principes sur le respect dû aux Saints Pères, & sur leur autorité, tout-à-fait différens de ceux que Daillé avoit posés dans son Livre, à la fin de 1631. Aussi l'Ouvrage de celui-ci fut-il imprimé, non pas à Paris, ni avec les Approbations ordinaires des Ministres députés pour l'examen des Livres, ni avec Privilège; mais à Genève, & sans aucune approbation. C'est ce qui a fait dire à Baillet, que Daillé *n'a pas toujours été fort heureux dans sa Critique, & qu'il a été battu plus d'une fois par les Protestans mêmes, comme personne ne l'ignore* (B).

REM. O. *On ne sçauroit assez admirer la mauvaise foi des Missionnaires, au sujet d'un passage de M. Daillé touchant le retranchement de la Coupe. Ils ont dit, & répété mille fois que M. Daillé avoit reconnu que le retranchement de la Coupe étoit de nulle ou de très petite importance; ils l'ont, dis-je, répété dans toutes sortes d'occasions, quoiqu'on n'eût cessé de leur répondre que M. Daillé ne parloit point du retranchement de la Coupe, mais des raisons, qui avoient porté l'Eglise Romaine à la retrancher. Voyez la Lettre, qu'il écrivit à M. de Langle*, &c.

Il est impossible de discuter en peu de mots ce fait, dont Bayle paroît n'avoir aucune connoissance. Je dis d'abord qu'on ne sçauroit lire le texte entier de Daillé, sans le prendre dans le sens que *les Missionnaires* y ont donné. Les Calvinistes de France avoient résolu au Synode de Charenton tenu en 1631. de recevoir à leur Communion, les Luthériens, qui reconnoissent, comme les Catholiques, la Présence réelle; Point capital, qui depuis un siécle, ou environ, avoit été l'objet de la dispute des Zuingliens & des Calvinistes d'une part, & des Luthériens, de l'autre. C'étoit à ce sujet qu'ils s'étoient traités mutuellement d'*ânes*, de *pourceaux*, de *renieurs de J. C. d'Ante-Christs, de Diables*, &c. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'ils convenoient réciproquement que leurs Adversaires étoient beaucoup pires, que ceux que de concert ils nommoient *Papistes*. Ainsi Luther, & ses Sectateurs, prétendoient que l'*absence* réelle des Calvinistes, étoit plus condamnable que la *Transsubstantiation*. Les Calvinistes soutenoient, au contraire, que la *Transsubstantiation* étoit plus supportable que la *Consubstantiation* des Luthériens. C'est ce qu'on peut voir dans *Zuingle*, dans *Calvin*, dans *Beze*, dans *Hospinien*, &c. Enfin les Calvinistes

(A) *Not. sur la 68. Nouvelle de Bonaventure Des Périers.*

(B) *Jug. des Sçav. n°. 255.*

jugérent à propos d'abbatre le mur de séparation, en déclarant que la Présence réelle ne contenoit *nul venin*, & qu'elle ne les devoit pas empêcher de regarder les Luthériens comme leurs frères. Mais parce qu'ils persistoient dans leur aversion pour l'Eglise Catholique, ils publiérent en 1633. pour leur justification, par l'organe de Daillé, *l'Apologie des Eglises Reformées; où est montrée la nécessité de leur séparation d'avec l'Eglise Romaine*. Le Chapitre 7. porte, *Qu'il y a deux sortes d'erreurs, les unes qui choquent le fondement de la Foi, & obligent à séparation, & les autres non; que les opinions de Rome sont de la première sorte, & celle des Luthériens de la seconde.* L'Auteur distingue trois sortes d'erreurs, dont il fait trois classes. Il range dans la première, celles qui ne sont *de nulle importance*, dans la seconde les erreurs plus considérables, mais néanmoins tolérables, parce qu'elles ne damnent point, & n'obligent point à séparation; telle est la Présence réelle admise par les Catholiques & par les Luthériens. Enfin il range dans la troisième les erreurs qui *renversent les fondemens du Christianisme*, & qu'on ne peut conséquemment ni admettre, ni tolérer. Telle est, selon lui, *l'adoration du S. Sacrement de l'Eucharistie*. En quoi il combat les plus célèbres Calvinistes ses Prédécesseurs, Zuingle, Calvin, Beze, & tant d'autres qui avouent que l'adoration est une suite nécessaire de la Présence réelle. Daillé, pour se tirer d'affaire, expose faussement le sentiment de l'Eglise; & il suppose que l'adoration des Catholiques n'est point rendue à J. C. mais à je ne sçais quel être *subsistant*, qu'il imagine de fantaisie.

Parlant des erreurs qu'il range dans la première classe, il reproche à l'Eglise Catholique sa trop rigoureuse sévérité à ce sujet, & voici ce qu'il en dit à la pag. 40. » Qu'on lise le Concile de Trente; jamais » l'on ne vit gens plus libéraux d'anathèmes. Ils ne se contentent pas, comme le » Ciel, de frapper les cédres & les sommets des montagnes. A peine y a-t-il » herbe dans le champ de leurs Adversaires, » SI MENUE, qu'elle puisse être, qui se » soit sauvée de leur foudre. Ceux, qui » doutent que le Mariage soit un Sacrement.... ou que les raisons, qui ont » meu Rome à retrancher la Coupe aux » Laïcs, sont valables, CHOSES, comme chacun void, DE NULLE ou DE » TRES PETITE IMPORTANCE à la » piété, sont aussi bien frappés d'anathèmes, que s'ils nioient la Divinité du Seigneur «. Et à la page suivante: » Nous » confessons que la charité ne va pas si vite » que leur zèle: qu'elle supporte beaucoup » de choses qu'elle n'approuve pas; qu'elle » ne rejette que ce qui ne se peut souffrir, » sans hazarder le salut & de nos prochains » & de nous-mêmes. Tant s'en faut qu'elle » voulût avec les Pères de Trente écraser » des Chrétiens pour ces MENUES » PUNTILLES, que j'estime qu'elle » supporteroit facilement en des personnes » fidelles l'opinion des Grecs, &c «. On ne sçauroit lire ce passage, sans en conclure que Daillé met le retranchement de la Coupe parmi les questions *de nulle ou de très petite importance*. *Les Missionnaires*, c'est-à-dire, les *Controversistes Catholiques*, qu'il plaît à Bayle d'accuser de mauvaise foi, ont-ils attribué à Daillé quelque autre chose?

Le même Daillé en 1652. donna une Traduction Latine de cet Ouvrage. Il ne pouvoit ignorer que les Catholiques n'eussent fait usage de son aveu, & qu'entre autres, le Cardinal de Richelieu ne s'en fût servi afin de prouver que les Calvinistes ne croyoient pas que le retranchement de la Coupe fût pour eux une légitime défense par rapport à leur séparation d'avec l'Eglise Romaine. Cependant il n'ajouta rien dans cette seconde Edition, qui pût faire sentir que les Catholiques avoient mal pris sa pensée. Il traduisit ces mots, *menuës puntilles*, par ceux-ci, *res nihili*, choses de néant, & il ajouta que ces questions, *de nulle ou de très petite importance*, selon lui, étoient telles, qu'il n'étoit pas aisé de concevoir en quoi elles pouvoient intéresser la piété & le salut, quand même elles feroient vrayes: *Tametsi difficile sit intelligere quid illa*, ETIAMSI VERA ESSENT, *ad pietatem & salutem conferant.* C'est-à-dire très clairement, que *quand même il seroit vrai que l'Eglise a eu des raisons valables pour retrancher la Coupe aux Laïcs*, le fait, soit qu'on le croye, soit qu'on le nie, ne contribue ni à la damnation, ni au salut, la chose étant en elle-même *de nulle ou de très petite importance*. Tel étoit le raisonnement, que les *Missionnaires* attribuoient à Daillé. Où étoit donc leur *mauvaise foi*, mauvaise foi, *qu'on ne sçauroit assez admirer*; c'est-à-dire, si évidente, qu'on ne sçauroit trop en être surpris?

Mais, dit Bayle, ils insistoient toujours sur ce sujet, *quoiqu'on n'eût cessé de leur répondre que M. Daillé ne parloit point du retranchement de la Coupe, mais des raisons qui avoient porté l'Eglise Romaine à la retrancher.* Mauvais subterfuge. Tout homme raisonnable conçoit que dans ces sortes de questions, les raisons de la décision sont de la même nature, que le fond, ou que la chose décidée. Si le point qu'on décide est important, les raisons, sur lesquelles on le décide conformément à la vérité, sont également importantes; & si la question décidée est une *chose de néant*, les raisons sur lesquelles on la décide, quelques bonnes

qu'elles soient, ne peuvent être regardées comme un objet important. Que quelqu'un eût dit : *M. Daillé s'est bien fatigué pour faire voir, que les raisons qui ont meu Genève à se séparer de Rome, sont valables. Et c'est pourtant, comme chacun void, une chose de nulle ou de très petite importance; & il est difficile de concevoir en quoi cela peut intéresser le Salut, soit que la chose soit vraye, soit qu'elle soit fausse.* Qu'auroit dit Bayle de l'Auteur d'un Livre, où il auroit trouvé ces paroles? Que cet Ecrivain n'avoit point de Religion, & qu'il la regardoit comme une chose indifférente. Mais, lui auroit-on répliqué, *on ne sçauroit trop admirer votre mauvaise foi.* Cet Auteur ne prétend pas que la séparation de Genève ne soit d'une nécessité indispensable; & ce n'est pas de cela qu'il a dit que c'étoit une chose de nulle importance. Il ne l'a dit que des raisons sur lesquelles cette séparation est appuyée. Bayle, sans doute, auroit regardé, & avec justice, cette réponse comme un subterfuge contraire au sens commun; n'étant pas possible, qu'un Calviniste qui croit qu'on ne peut se sauver dans la Communion de Rome, prétende qu'il importe peu de sçavoir si les raisons de cette séparation sont suffisantes, ou si elles ne le sont pas. Il est donc évident, que lorsqu'il s'agit d'un point essentiel au Salut, il est absurde de prétendre que c'est une *chose de néant* de sçavoir si les raisons par lesquelles on établit, ou l'on détruit ce point, sont valables ou non. C'est par ce principe, que les Catholiques concluoient du passage de Daillé, qu'il mettoit le retranchement de la Coupe au nombre des choses de nulle importance; parce qu'il disoit que c'étoit une *chose de néant*, de sçavoir *si les raisons qui avoient meu à Rome à ordonner ce retranchement*, étoient valables ou non.

En effet, les Apologistes de Daillé le font raisonner en homme qui a perdu le sens commun. D'un côté, ils soutiennent qu'il a crû que le retranchement de la Coupe, étoit du nombre des erreurs qui *obligent à séparation*, parce qu'*elles renversent les fondemens du Christianisme*. De l'autre, ils avouent qu'il a crû (& il est évident qu'il l'a dit) que c'est une *chose de néant*, qu'on peut croire ou ne pas croire; sçavoir que l'Eglise ait eu des *raisons valables* pour retrancher la Coupe. C'est-à-dire, que Daillé croyoit, selon ses Apologistes, que c'étoit une *chose de néant* de sçavoir si l'Eglise avoit eu des raisons valables pour canoniser une erreur, qui *renverse les fondemens de la Foi*, & pour *écraser* des Chrétiens, qui pensent autrement. Voilà comment les Apologistes de Daillé le font raisonner; & pour en faire un orthodoxe à leur manière, ils en font un insensé. Voyons si les *Missionnaires* ne le font pas raisonner beaucoup plus conformément au bon sens. Laisser, ou ôter la Coupe aux Laïcs, c'est une chose par elle-même, très indifférente au Salut. Par conséquent, *que les raisons qui ont meu Rome* à la retrancher soient *valables ou non*, c'est une question *de nulle ou de très petite importance*. Rome a donc eu tort d'*écraser* des Chrétiens, parce qu'ils doutent de la valeur de ces raisons, & qu'ils en pensent autrement qu'elle. Rome les frappe d'anathème, *comme s'ils nioient la Divinité du Seigneur*, *la charité ne va pas si vite.* Rien de plus suivi que ce raisonnement, dont je n'examine pas le fond. Mais rien de plus ridicule que ce même raisonnement, si vous changez la première proposition en celle-ci: *Le retranchement de la Coupe est une erreur qui renverse le fondement du Christianisme.*

Mais, ajoute Bayle, *M. de Langle avoit très bien démêlé cette équivoque, & Daillé lui-même approuva cette distinction* du fond d'avec les raisons, *dans une Lettre du* 1. *de Mars* 1655.

Puisque Bayle accusoit de mauvaise foi les Controversistes Catholiques, il devoit, afin de prouver son accusation, rapporter ou des extraits, ou un précis juste & exact de cette Lettre. Si Daillé y dit, que dans le tems qu'il écrivit le passage en question, il étoit persuadé que le retranchement de la Coupe, *renverse les fondemens du Christianisme*, je ne craindrai point d'avancer, que *ce même M. Daillé, qui TROMPE deux Synodes à la fois, qui accumule subterfuge sur subterfuge pour éluder les plaintes formées contre sa conduite* (A), se rendoit coupable de mensonge & de mauvaise foi. En voici des preuves.

1°. Son Texte est très clair, comme on l'a vû ci-dessus. Le Canon du Concile de Trente, contre lequel il déclame, est conçu en ces termes, suivant sa Version (B): » Si quelqu'un dit que la Sainte » Eglise Catholique n'a pas été induite » par de justes causes & raisons à communier les Laïcs, & même les Clercs non » consacrans, sous l'espèce du pain tant seulement, & qu'en cela elle ait erré; qu'il » soit anathème «. C'est au sujet de ce Canon, que Daillé reproche à l'Eglise d'*écraser des Chrétiens* qui ne pensent pas comme elle, pour des *puntilles*, pour des *choses de néant*, & qui, *quand même elles seroient vrayes*, n'intéressent *ni la piété ni le Salut*. Or je dis que Daillé avoit perdu le sens, lorsqu'il parloit ainsi en 1633. supposé qu'il crût que le retranchement de la

(A) REM. L.

(B) Daillé, *Emploi des Pères*, pag. 478.

Coupe

Coupe *renversoit les fondemens du Christianisme*; où je soutiens qu'il trompoit le Public, lorsque 22. ans après il avançoit que croyant ce dernier point, il avoit voulu dire seulement, que c'étoit une question *de néant*, de sçavoir si les raisons du Concile étoient valables ou non, & qu'on pouvoit, sans intéresser son Salut, les croire valables.

2°. Si Daillé eût crû effectivement en 1633. que le retranchement de la Coupe *renversoit les fondemens du Christianisme*, eût-il souffert pendant 22. ans que les Catholiques lui imputassent publiquement d'avoir dit, avec l'approbation de trois des plus sçavans de ses Confrères, qui examinèrent son Livre, que ce retranchement *est une chose de nulle ou de très petite importance*?

3°. Eût-il attendu qu'un de ses Confrères, voyant le mauvais effet de cette imputation, l'eût prévenu, & lui eût ouvert un chemin pour sortir de ce pas, dont les Controversistes Catholiques tiroient avantage?

4°. Le P. Veron, qui étoit Curé de Charenton depuis 25. ans, lorsqu'en 1645. il publia sa *Règle générale de la Foi*, connoissoit Daillé, & les Approbateurs de son Livre, avec lesquels il étoit continuellement aux prises. Il sçavoit parfaitement leurs opinions. D'où vient donc, que dans cet Ouvrage, où il réduit à la Foi précise de l'Eglise, tous les points, sur lesquels se fondoient les Calvinistes pour justifier leur séparation, il ne dit pas un mot du retranchement de la Coupe, tandis qu'il réfute nommément l'*imposture nouvelle* de Daillé *sur l'Adoration*? N'est-ce point-là une preuve certaine, que Daillé ne s'étoit pas plaint jusqu'alors, de ce que les Catholiques publioient, sur son aveu, que les Calvinistes ne regardoient pas le retranchement de la Coupe comme un point essentiel, & comme un des motifs de leur séparation d'avec Rome? N'est-ce pas une preuve, enfin, qu'il avoit réellement fait cet aveu?

Pourquoi donc, dira-t-on, Daillé s'avisa-t-il d'embrasser en 1655. le sentiment contraire? Je n'en puis rien dire d'assuré; mais je m'imagine, que quelques-uns de ses Confrères, qui ne cherchoient point à diminuer le nombre des controverses, insistèrent de nouveau sur le retranchement de la Coupe, comme sur un point essentiel; & que se trouvant embarrassés du passage & de l'aveu de Daillé, ils l'engagèrent à expliquer faussement ce passage. Ce qu'il ne put faire sans le secours d'un *subterfuge*, semblable à ceux, qui lui firent *ELUDER dans un Synode, les plaintes formées contre sa conduite*.

M. de la Mare dit dans ses Mémoires MSS. que Daillé *a laissé parmi ses papiers un petit Ecrit sur l'instruction d'un enfant qu'on veut nourrir dans les Belles-Lettres*.

Voyez les *Mémoires du P. Niceron*, Tom. 3. & Tom. 10. Part. 2e.

DAMASCENE.

REM. F. *M. Arnauld observe que S. Jean de Damas a toujours été la règle de la doctrine des Grecs sur l'Eucharistie .... M. Claude explique l'opinion de cet Auteur ... C'est un galimathias incompréhensible.*

Bayle, au lieu d'examiner le fait par lui-même, s'en rapporte au Ministre Claude, qui n'osant nier que S. Jean Damascène ne fût opposé aux Calvinistes sur l'Eucharistie, a voulu l'ôter aussi aux Catholiques, en supposant faussement que sa doctrine n'est qu'un *galimathias*.

DAMIEN. (PIERRE)

Il s'apelloit en Latin *Petrus Damiani*, Pierre, *fils de Damien*. Tel étoit l'usage des Auteurs de ces tems-là, comme je l'ai observé dans les Articles de François *ACCURSE*, & de Jean *ANDRÉ*.

L'Ecrivain, que Bayle cite à la REM. C. & qui a pris le nom de *l'Abbé Richard*, est le fameux P. Gerberon. Sa réfutation de Jurieu est excellente.

Voyez la *Vie du B. Pierre de Damien*, par le P. Laderchi, Prêtre de l'Oratoire de Rome, imprimée en cette Ville l'an 1702. & Fabricius, *Biblioth. med. & inf. Latinit.*

DANDINI. (JEROME)

Est le premier de son Ordre qui ait enseigné la Philosophie à Paris.

Bayle ajoute à la REM. A. *Je n'ai osé dire qu'il fut le premier Jésuite qui enseigna cette Science dans Padoue, & néanmoins ce seroit le meilleur parti qu'auroit pû prendre un Traducteur..... Quoiqu'il en soit, voici les paroles d'Alégambe* : Hanc (*Philosophiam*) etiam professus est primus è nostris, Lutetiæ Parisiorum; Theologiam verò Patavii. *Le P. Sotvel n'y a rien changé.*

Bayle ne reprend dans Sotwel que cette équivoque. Mais il pouvoit censurer une faute bien plus considérable de ce Jésuite,

laquelle consiste à dire que Dandini fut le premier Jésuite qui enseigna la Philosophie dans Paris. Dandini, de l'aveu de Sotwel & de Bayle, ne se fit Jésuite qu'en 1569. Or dès 1564. Maldonat, comme en conviennent ces deux Ecrivains, avoit enseigné la Philosophie à Paris. Voyez dans Bayle le commencement de l'Article de MALDONAT, qui commença effectivement le 24. Fevrier 1564. à enseigner la Philosophie à Paris; emploi qu'il y remplit pendant deux ans. Je doute, au reste, que Dandini ait enseigné la Théologie à Padouë. Il semble qu'il y expliqua la Théologie; car voici ce qu'il dit au commencement de son Commentaire sur les trois Livres d'Aristote, *de Anima*: *Cœperam hæc equidem in Parisiensi olim Academia tibi præparare; expolieram postea in Patavina, denique in Perusina extremam penè admoveram manum. Sed ecce dum hæc meditor, Clementis VIII. imperio eundum mihi fuit in Orientem. Vix indè redieram, cùm, Superiorum meorum jussu, iter in Poloniam adornare jubeor..... Redii in Italiam, redii ad curas.* Peut-être enseigna-t-il à Padouë, cette partie de la Philosophie, appellée *Théologie naturelle*. Peut-être aussi qu'en expliquant la Théologie dans l'Université de Padouë, il ne laissa pas de travailler à part à son Commentaire sur Aristote. Quoiqu'il en soit, cette incertitude est de peu d'importance pour le Public.

DANTE. VOYEZ CAPET.

D'ASSOUCI. (CHARLES COYPEAU, SIEUR)

D'Assouci étoit né environ l'an 1604. car il dit aux pag. 62. & 115. de sa *Prison*, imprimée en 1674. qu'il avoit alors 70. ans.

Bayle dit, d'après d'Assouci, que cet Auteur étoit de Sens en *Bourgogne*. Sens est une Ville de Champagne.

DANS LE TEXTE, avant la REM. F. *Je me souviens qu'environ l'an 1674. il publia deux petits Volumes, qu'il avoit composés dans les prisons du Chatelet de Paris. Il y étoit détenu encore, & je ne sçai point les particularités de son élargissement.*

Le premier de ces Volumes a pour titre: *La Prison de Monsieur d'Assouci, dédiée au Roy. A Paris, de l'Imprimerie d'Antoine de Raffle*, 1674. *in*-12. de 180. pages, sans l'Epitre Dédicatoire. Le second est intitulé: *Les Pensées de Monsieur d'Assouci, dans le S. Office de Rome, dédiées à la Reine.* Chez le même Imprimeur, en 1676. *in*-12. de 200. pages, indépendamment de l'Epitre, & d'un Avertissement *au Pieux Lecteur*.

Dès l'Epitre Dédicatoire de sa *Prison*, on apprend qu'il avoit été conduit au Chatelet, sur la même accusation, qui l'avoit fait, quelques années auparavant, emprisonner à Montpellier. Il y resta six mois. A la pag. 28. commence le récit de sa Prison. » J'avois fait, *dit-il*, afficher par tout » Paris mes Concerts Cromatiques, & » traité avec un Libraire du Palais de mes » avantures.... lorsqu'un coup de foudre » inopiné ruina toutes mes espérances, & » du haut de ma gloire, me précipita dans » les plus profonds abysmes de la honte & » du désespoir «. Un jour, un Commissaire bien accompagné, entra dans sa Chambre, se saisit de sa personne, & de ses deux Pages, & les mena au Chatelet. Il resta 21. jours dans un horrible cachot, & passa les quatre premiers *sans prendre aucun aliment*. » Lorsque j'y pensois le moins, *dit-il pag.* » 71. je vis entrer dans mon cachot, une » bouteille de vin, un pain de Sigovie, » avec un plat d'épinars, & un homme qui » portoit tout cela, & qui me dit de la part » de mon ami Bejard, & de toute sa généreuse famille, que je prisse cœur, que je » me consolasse, & que je ne manquerois » d'aucune chose «. M. le Comte de Saint-V ***** lui envoya aussi des rafraîchissemens, & s'interessa à son malheur, de même que *l'aîné de Mrs. de la Barre de chez le Roy, qui prit généreusement sa protection.* » Mais il ne faut pas, *ajoute-t-il*, » que je demeure ingrat à Madame l'Abbesse, sa sœur, puisque ce fut cette généreuse Dame, qui lui en inspira la première pensée. Outre la piété, qui est naturelle à cette Maison, elle avoit pris de » l'estime pour moi, par la lecture qu'elle » avoit faite de mon Traité de la Divinité » (A): de sorte que je puis bien référer » purement à Dieu ce coup du Ciel, puisque ce que j'ai écrit de sa Divinité, en » étoit la source. Depuis ce M. de la Barre, » chery pour sa vertu, & renommé par ses » pieux Ecrits, ne m'abandonna jamais » d'un seul pas, aussi bien que M. & Madame Cocqueret, sa sœur, & toute sa » généreuse Maison. Mais je ne puis ou-

(A) Ce Traité de la Divinité n'est autre chose, que ses *Pensées dans le S. Office.* » Cette Pièce (*dit-il dans sa Préface au pieux Lecteur*) est un fragment que j'ay arraché » de mes Avantures d'Italie, pour ce qu'il interrompoit le » cours de mon Histoire, &c «. Au commencement de son Epître à *la Reyne*, il dit à cette Princesse, que ces Pensées de la Divinité ne sont pas de lui, qu'il les tient de la Divinité même, qui les lui a inspirées dans le S. Office de Rome; qu'au sortir de cette sainte captivité, le feu Pape Clément IX. les vit, & les estima d'autant plus dignes de quelque considération, &c.

» blier M. de Niel, premier Valet de Chambre du Roy; ce fameux Illustre, qui sçait » joindre les graces aux bienfaits, m'assista » plus de trois mois durant, sans que je » sçusse de quelle main me venoit ce secours. » Mais, dit Eraste, m'interrompant, je » sçay que vous êtes de très bonne famille, » & que M. votre père, qui étoit un des » beaux esprits du Palais, a fait paroître » son éloquence durant 40. ans dans le » Barreau. Comment est-il possible qu'étant un Enfant de Paris, vous n'y ayez » point de parens, car vous ne m'avez » parlé que de vos amis ? Il est vray, luy » dis-je, que M. Coypeau, qui fut mon » père, étoit un fameux Avocat en Parlement : aussi je ne manque point ici de » parens; j'en ay, grace à Dieu, assez pour » charger une galère : j'en ay de toutes les » sortes, des riches & des pauvres; mais les » pauvres ne me font venus voir que pour » me dérober, & les mauvais riches, qui » font gens à carosses & à plats d'argent, » m'ont lâchement abandonné. C'est pourquoy, comme ils me considèrent peu, » je les considère encore moins, & je les » mets au rang des Archers, qui m'ont pris, » & des ennemis qui m'ont attaqué. Ecoutez ce que j'en dis, & faites-en votre » profit :

» Dieu vous préserve de la niche
» Du Roy, des Archers, des Sergens,
» De leurs griffes & de leurs dens,
» De tous les gens à poil de biche,
» De tous mes Larrons de parens,
» Qui m'ont détruit, & m'ont fait niche,
» De la patte du mauvais riche,
» Et de tous les honnestes gens,
» Qui mon Parnasse ont mis en friche.....

» Je ne vis de toute cette parenté qu'une » pauvre nièce, qui parût bien intentionnée en mon endroit, & qui prît quelque » part à ma disgrace. Je ne pus jamais obtenir une retraite pour mes Enfans de » Musique auprès d'aucun parent, & je » trouvay cette retraite auprès de M. l'Abbé Vallon, qui ne m'avoit jamais veu, » & qui ne me connoissoit que par le bel » endroit de ma réputation. Aussi je puis » dire que je dois tout à mes amis, & rien » à mes parens «.

Bayle ignoroit les particularités de l'élargissement de d'Assouci. Voici ce que ce dernier nous en apprend lui-même à la pag. 100. de sa *Prison* : » Je ne dois rien, *dit-il*, » ni à la puissance des Roys, ni à la faveur » des Grands. Je ne dois la gloire de mes » persécutions, après Dieu, qu'à mes Juges & à mon innocence. A Montpellier » j'étois trop éloigné de la Cour, pour » pouvoir en espérer du secours, & à Rome, » bien loin d'être protégé de mon meilleur » Amy, j'en fus abandonné par les puissantes sollicitations, & les calomnies » dont mes ennemis l'avoient prévenu ; & » dans cette dernière persécution, hors de » Mrs. de la Barre de chez le Roy, comme » je vous ay déja dit, qui ont bien daigné » m'assister en des choses qui ne regardoient point ma justification ; bien loin » d'avoir eu le moindre Avocat pour Conseil, je n'ay pas eu seulement un Procureur pour me dresser une Requeste. Il » est vray que dans la juste appréhension » que j'avois de mes ennemis, & jugeant » de la grandeur de leur puissance formidable, par la rigueur extraordinaire de » ma prison, j'envoyay plusieurs Lettres à » Mgr. le Duc de Saint-Aignan, & au » Roy, qui, à cause de la grande préoccupation des esprits, ne firent d'abord aucun effet. Depuis, cette préoccupation » étant cessée, par la vérification de mon » innocence, Mgr. le Duc de Saint-Aignan, le Père des Muses, & le Dieu du » Parnasse, ne dédaigna point d'appuyer » mon innocence de tout son crédit & de » tout son pouvoir. Le Roy mesme parla à » mes Juges ; mais croyez-vous que ce » grand Monarque leur ait enjoint de me » favoriser, & de m'épargner en ce rencontre ? Il leur aura dit : Faites-lui bonne » Justice «.

Je ne sçais quels furent ses accusateurs. Il ignoroit lui-même à qui il devoit attribuer la cause de sa disgrace «. Chacun, » *continue-t-il*, en parle diversement. L'un » dit :

» Que ce fut l'ombre de Molière,
» Que je fis moi pauvre Rimeur,
» Non pour mettre en mauvaise humeur
» Les gens de bien que je révère,
» Et que j'adore dans mon cœur,
» J'en prends à témoin le Seigneur,
» Je sçais parler, & sçais me taire,
» Mon esprit n'est point détracteur,
» Ni Satirique, ni Censeur,
» Et ne sçais point l'art de déplaire.
» D'autres disent que ce malheur,
» Qui fit pâlir, & fit horreur
» Aux Dieux, amis de l'innocence,
» Fut un effet plein de fureur
» D'une jalouse concurrence ;
» Mais c'est de quoi ma suffisance,
» Graces à Dieu, n'a point de peur.
» Je suis un trop petit Docteur,
» Pour disputer la préférence
» Au grand Dieu de la consonance,
» De qui je suis adorateur.
» Il est vray que de mon honneur,
» Ma plume, qu'estime la France,
» A pris justement la défense

» Contre le trop joyeux Auteur
» De certain Ecrit imposteur,
» Qui me détruit, & qui m'offense.
» Mais de cette gentille erreur
» J'en excuse l'extravagance
» De mon destin plein de rigueur,
» Et non pas ce gentil Rimeur,
» Qui raille & boit par excellence.
» Il est galand, il est railleur,
» Mais son esprit est sans aigreur
» Pour tant de fiel & de vengeance.
» Le Dieu de la douce liqueur,
» Dont il adore la puissance,
» A trop d'attraits & de douceur,
» Et ce fameux persécuteur
» Du gobelet à toute outrance,
» Plus empesché que l'Empereur,
» A trop d'affaires d'importance
» A vuider sur sa conscience,
» Pour écouter l'esprit vengeur,
» Qui n'est pas ami de la pance.
» Une si noire trahison
» Vient plûtôt de la pétulance
» Et de la rage du Démon,
» Que de la benigne influence
» Des joyeux enfans d'Apollon,
» Ou de ceux qui boivent du bon
» Du Mont Pulsane & de Florence.
» Les gens, qui m'ont porté guignon,
» Ce sont des gens, comme je pense,
» Qui tous remplis jusqu'au roignon
» De vertus & de tempérance,
» Confits de Pierre de Provence,
» Sentent fort le Juif d'Avignon,
» Qui préfèrent la succulence
» De la ciboule & de l'oignon,
» A la bisque de Champignon,
» Qui croquent l'ail sur noir quignon,
» Et le chou verd jusqu'au trognon,
» Des gens qui tirent la lignon,
» Qui n'ont mazure, ni pignon,
» Ni feu, ni lieu, ni lumignon,
» Que l'on juge par compétence,
» Quand il y va de leur chignon,
» Et qui pleins de la virulence
» Du pus d'une orde médisance,
» Rataconnants l'escafignon,
» Parlent des gens de conséquence,
» Comme le Perroquet mignon.

» En un mot, je ne crois point avoir eu » dans cette funeste rencontre, que le vul» gaire ignorant & malin, qui se range » toujours du parti des méchans, & qui » toujours affamé de poison, dévore avec » le plus grand plaisir du monde, tout le » venin d'un certain petit animal, qui pour » n'avoir ni corps ni consistance, ne laisse » pas d'être un animal très cruel & très » dangereux. Cet animal s'appelle *Ouy dire*, » qui abusant de la sotte crédulité des » Simples, a versé plus de maux sur les » pauvres humains, que tout ce que l'on » dit de la boette de Pandore.

» Plus fier que foudre & que tempête,
» Toujours sa rage est toute prête.
» Il n'épargne ni Roy, ni roc,
» Toque, bonnet, cape ni froc ;
» Et quoiqu'il n'ait ni pied, ni teste,
» Plus viste qu'un trait d'arbaleste,
» Il va d'icy jusqu'à Maroc.
» C'est luy qui m'a donné le choc ;
» Voyez un peu l'étrange beste.

» Mais, quoique cet animal chimérique » n'ait, comme j'ay dit, ni corps ni con» sistance, il n'est pourtant pas un enfant » sans père, au moins à mon égard. Il a » tiré son origine de la Gazette de feu » Loret, & du voyage de M. C * * * » (*Chapelle*) Quoique ces deux Historiens » n'ayent écrit dans leurs rares productions » aucun mot de vérité, les beaux Vers » que ces deux célèbres Auteurs ont dai» gné faire à ma louange, ne laissent pas » de passer dans le monde pour des ora» cles aussi autentiques, que s'ils avoient » été prononcés par la bouche de la vé» rité même ; & les saillies de leurs beaux » esprits ont fait de si grands progrès dans » l'empire des Idiots, que par tout où je » ne suis pas, on croit que je suis un hom» me mort, bien mort, mais non pas en» terré. Et quelque bruit qu'ait pû faire » icy ma prison, quoique, Dieu mercy, » je sois encore icy en chair & en os, il y » en a qui me prennent encore pour une » ombre ; & je ne sçais pas, si je retour» nois encore à Rome ou à Turin, si l'on » n'auroit pas peur de moy comme d'un » fantôme. Ce sont les effets de cet *ouy* » *dire* «.

S'il faut l'en croire, il souffrit sa disgrace avec beaucoup de résignation à la divine Providence. Il déclare même en plusieurs endroits, que ses ennemis, en le persécutant, lui ont rendu un grand service. Je finirai ces Remarques, qui ne sont déja que trop longues, par le passage suivant tiré de la pag. 136.

» Je sortis donc de prison sans jugement, » après y avoir demeuré six bons mois, & » je repassay les guichets. Aujourd'hui j'ay » remercié mes Juges & tous mes Amis, » & je ne suis désormais plus en peine que » de sçavoir le Logis de ceux qui m'ont » attaqué avec tant d'injustice & tant de » fureur. J'essayrois d'appaiser leur colère, » & j'irois, les genoux en terre, leur ren» dre grace de tant de bien & de tant » d'honneur,

» d'honneur, qu'ils m'ont procuré sans » l'avoir mérité. Quoi, dit Eraste indigné, » vous iriez rendre grace à ces gens qui » vous ont si injustement attaqué! Tout » beau, Eraste, tout beau, lui dis-je, & » traitez mieux, s'il vous plaît, ceux à qui » je suis plus obligé qu'au père & à la mère » qui m'ont mis au monde, & qu'à tous » les amis qui m'ont secouru. Car enfin ils » ont tant fait, ces admirables instrumens » de la miséricorde de Dieu, qu'ils m'ont » remis sur le trône de ma gloire, d'où » l'iniquité des hommes m'avoit si injuste- » ment précipité. Ils ont tant fait, ces res- » sorts cachés de la Providence, qu'ils » m'ont rendu le plus illustre persécuté de » tout l'Univers, & désabusé toute la terre » de mes imaginaires défauts. Ecoutez ce » qu'en dit le sage Robinet dans sa Gazette.

» Apprenez en l'honneur des Filles de Mémoire,
» Que le Sieur d'Assouci, que l'encre la plus noire
» De l'esprit imposteur en vain avoit noircy,
» Est sorty glorieux, & blanc comme l'yvoire.
» Tout couvert des Lauriers d'une entière victoire,
» Rajeuni de vingt ans il se proméne icy.
» Ne vous en moquez pas, quand tout brillant de gloire,
» On sort d'une prison, on rajeunit ainsi :
» On devroit distinguer la Fable de l'Histoire,
» Avoir pour son prochain un peu de charité.
» Le Pasquin médisant nous en a bien conté,
» Du vulgaire ignorant on ne doit pas tout croire.
» On dit qu'il doit beaucoup à la rare équité
» De ses Juges divins, qui de son innocence,
» A l'exemple du Ciel, embrassant la défense,
» Ont consacré leurs noms & leur intégrité
» Au Temple glorieux de l'Immortalité.
» Mais on tient qu'il doit plus à la fière puissance
» De l'invisible main qui l'a persécuté,
» Imposant désormais un éternel silence
» Aux langues des Aspics, dont il estoit gasté ».

REM. F. *Il se glorifie d'avoir pris la plume pour la défense de l'Eglise Romaine.* » C'est, *dit M. le Duchat* (A), dans un » petit Ouvrage, dédié à la Reine, & im- » primé à Paris, chez T. Quinet en 1679. » sous le titre de *Pensées de M. d'Assouci* » *dans le S. Office de Rome.* Il n'est que de » 200. pages *in-12.* du même caractère, » que les deux Tomes de ses *Avantures* » (B), impr. en 1677. Cet Ouvrage est » tiré de ces mêmes *Avantures*, & appa- » remment du 5e. Tome (C). Or M. Bayle » déclarant lui-même n'avoir vû que les » trois premiers, c'est la raison pourquoi » il n'a rien dit de la Prison de d'Assouci » dans le S. Office à Rome, que l'Auteur » appelle la dernière de ses disgraces (D), » & de laquelle il fait le récit, pag. 119. » & suiv. de ses *Pensées*, &c «.

Ce petit Livre contient quelques preuves de l'existence de Dieu contre les Athées. Il dit à la pag. 50. que de deux hommes de cette espèce qu'il a le plus frequentés, & qui lui ont fait un honneur qu'il ne méritoit pas, l'immortalisant dans leurs Ecrits, l'un est mort fol, » & je prie Dieu, *ajoute-* » *t-il*, que l'autre meure plus sage. Le pre- » mier étoit un homme dont je puis bien » parler, puisque je l'ay nourry long-tems. » Il avoit l'imagination si forte, qu'il n'y » a rien de si ridicule ni de si extravagant, » dont il ne se fît une très constante vérité ; » & n'étoit pas content d'en être entiere- » ment persuadé, si les autres n'en étoient » encore persuadés comme lui-même. Il » vouloit qu'on crût que chaque Etoile » étoit un monde, & qu'outre ceux-là il y » en avoit encore une infinité d'autres, & » qu'il y avoit plusieurs Soleils. Et, quoi- » que je lui donnasse à manger, il m'auroit » querellé, & ne se feroit pas soucié de » rompre avec moy, si je ne lui eusse ac- » cordé qu'il y avoit un monde dans la » Lune. L'autre étoit un esprit très délié, » & des plus galans de notre siècle. Il avoit » succé l'erreur avec le lait auprès d'un » grand Philosophe, Athée parfait & ac- » comply, mais qui en avoit fait un mau- » vais Disciple. Celui-cy ne reconnoissoit » rien au dessus de la Nature, attribuoit » tout au hazard, & avoit des pensées ad- » mirables, qu'il disoit être plus claires » que le jour. Mais il falloit alors que je » fusse bien aimé de Dieu, puisqu'il m'a » toujours fait la grace de n'y rien com- » prendre. Il m'assuroit que le monde étoit

(A) *Ducatiana*, pag. 175.

(B) Il falloit dire, *du même caractère, que ses Avantures d'Italie, impr. en 1677. in-12.* Ces *Avantures d'Italie*, qui font le 3e. Tom. des *Avantures de d'Assouci*, font de 432. pages, d'un caractère beaucoup plus gros, que *les Avantures*, impr. aussi en 1677. 2. Vol. in-12. le 1. de 143. pages, & le 2. de 152. pages. Ces deux Parties sont communément reliées ensemble. Bayle cite les *Avantures d'Italie*, tantôt sous le titre de *III. Tom. des Rélations de d'Assouci*, & tantôt sous le véritable titre d'*Avantures d'Italie.* Au reste, les *Pensées de d'Assouci*, que M. le Duchat dit avoir été imprimées en 1679. chez Quinet, avoient paru dès 1676. chez Ant. de Rafflé ; &, comme ces deux prétendues Editions portent le même nombre de pages, je crois sans peine qu'il n'y a de nouveau que le frontispice dans celle de 1679.

(C) Quoiqu'en ait pensé M. le Duchat, il est très vraisemblable que ce fragment n'a point été imprimé dans les *Avantures de d'Assouci* ; que l'Auteur les en tira avant que de les publier, & qu'elles n'ont jamais paru que séparément. Voyez ci-dessus la première Not. marginale de cet Article.

(D) C'est à la pag. 118. de ses *Pensées*, qu'il appelle sa prison de Rome, *sa dernière persécution.* Mais il faut prendre garde, que ce qui étoit vrai alors, cessa de l'être, lorsqu'il fut dans la suite emprisonné au Chatelet. On ne sçauroit douter que sa Prison de Paris ne soit postérieure à sa Prison de Rome. Il le fait entendre très clairement, en disant à la pag. 91. de sa *Prison*, que ce qui lui attira, pendant son sejour au Chatelet, la protection d'une Abbesse, fut la lecture, qu'elle avoit faite de son Traité de la Divinité ; c'est-à-dire, de ses *Pensées dans le S. Office de Rome.* Voyez ci-dessus la première Note marginale de cet Article. Il répète la même chose à la pag. 100. de sa *Prison*, où il parle de sa détention de Rome, comme antérieure à sa prison de Paris. Voyez ci-dessus, pag. 295. col. 1. lign. pénult.

» fait d'atomes ; & pour le prouver, il » m'apportoit des raisons si bourues & si » extravagantes, que si Epicure n'en avoit » point de meilleures, il falloit que ce fût » un esprit bien extravagant & bien bouru. » Aussi, quoique je ne sois pas un grand » Philosophe, & que je n'aye que quelque » lumière naturelle, avec quelque expé- » rience du monde, & quelque peu de » sens, pour discerner le faux d'avec le » vray ; je n'avois pas de peine à les ré- » duire à l'obstination, qui est l'ordinaire » refuge de la présomption & de l'igno- » rance, touchant la Nature, qu'ils con- » fondent avec Dieu, à qui ils ôtent tous » ses attributs, pour les donner à celle qui » n'agit que par son ordre, &c «.

REM. G. Bayle y transcrit un passage d'un Dialogue en Vers. » Cet endroit, cité » d'après d'Assouci, dit M. le Duchat (A), » comme l'ayant extrait d'un Volume des » *Pois Pilez*, ne se trouvera dans aucune » Pièce de Théatre, soit ancienne ou mo- » derne. C'est ainsi du moins que parle dans » la pag. XIX. de sa Préface, l'Auteur de » l'*Histoire du Théatre François*, Ed. d'Amst. » 1735. Sur ce pied-là, d'Assouci en au- » toit imposé à ses Lecteurs, & M. Bayle » auroit eu grand tort de l'en croire sur sa » parole. Mais cet Auteur a-t-il tous les » Volumes des *Pois Pilez* ; & cela supposé, » est-il bien sûr que ces Editions, que l'Au- » teur aura lues, n'ayent rien supprimé de » celle que cite d'Assouci ? J'ai quelque » lieu d'en douter, d'autant plus qu'à la » pag. 351. de cette *Hist. du Théatre Fran-* » *çois*, où on lit ; *Hee ! Ave, Rex Judæo-* » *rum*, on a supprimé le Vers précédent ; » *Sire Roi, Maistre Aliborum*, qui se lit au » f. 207. du *Mystère de la Passion*, Edit. de » 1532. Cette suppression donne lieu de » soupçonner, qu'il pourroit bien y en » avoit d'autres encore dans l'Edition qu'a » suivie l'Auteur du *Théatre François* «.

Au reste, il faudroit avoir un grand fond de crédulité, pour ajouter foi à toutes les avantures de d'Assouci. Il insinuë assez clairement lui-même, ce me semble, qu'elles ne sont pas véritables. Voici comment il s'exprime dans des Vers à Chappelle, (& non pas *la Chapelle*, comme écrit Bayle) qui se trouvent à la pag. 130. du second Tome de ses Avantures :

» Lecteur pieux & charitable,
» Use ici de ta charité,
» Chapelle t'en a bien conté,
» D'Assouci t'en fait le semblable.
» Mais, pour dire la vérité,
» L'un & l'autre de son costé
» N'a rien écrit de véritable «.

Bayle conjecture avec raison que d'Assouci ne se piquoit pas toujours d'une grande exactitude historique. Car à la REM. A. il cite un passage de cet Auteur, tiré vraisemblablement de la *Doctrine Curieuse* du P. Garasse, que d'Assouci applique à sa mère. Mais, pour être convaincu de l'infidélité de ce burlesque Ecrivain, il n'y a qu'à jetter les yeux sur la pag. 104. & suiv. de ses *Pensées*, & l'on en conclura infailliblement que c'étoit un imposteur, ou un visionnaire.

L'Auteur du Dictionnaire n'a pas connu un Ouvrage de d'Assouci : *Le Ravissement de Proserpine, traduit de Claudien en Vers Burlesques*, publié en 1664. *in*-12. & au sujet duquel on peut consulter la *Bibliothèque Françoise* de M. l'Abbé Goujet, Tom. 6. pag. 303. Voyez aussi les *Mémoires Historiques & Critiques du S^r. Camusat, Juin* 1722. pag. 22. & *Juillet*, pag. 90.

Dans le 13e. Tom. des *Amusemens du Cœur & de l'Esprit*, imprimé à Paris, en 1742. *in*-12. on trouve des Vers de d'Assouci *sur la Convalescence du Pape Alexandre, & de la Reine Mère tous deux guéris en même tems* ; & d'autres *pour Lulli, Sur-intendant de la Musique du Roi*.

DATI. (CARLO)

Le P. Niceron a donné dans le 24e. Tome de ses Mémoires un Article de cet Italien, auquel on peut ajouter cet extrait d'une Lettre de Chapelain, insérée dans ses *Mélanges*, pag. 46.

» Pour le Signor Carlo *Dati*, c'est un » Gentilhomme Florentin, la fleur de l'A- » cadémie *della Crusca*, de laquelle il a été » long-tems Secretaire, avec une très gran- » de approbation, & n'a cessé de l'être, » que parce que M. le *Grand-Duc* ne con- » noissant personne dans son Etat, qui pût » si bien soutenir la Charge de premier Hu- » maniste de *Florence*, pour l'instruction » de la jeune Noblesse, l'a tiré de cet autre » poste, pour le mettre en celui-ci, où il » réussit admirablement. On a de lui plu- » sieurs Ouvrages de Prose & de Vers en » Italien, d'un mérite particulier, entr'au- » tres une longue *Sylve sur le Mariage de* » *Sa Majesté*, & sur la Paix qu'il adressa à » feuë Son Eminence. On en a le premier » Volume *delle Prose Fiorentine*, où il a mis » une excellente Préface, & une excellente

(A) *Ducatiana*, pag. 175.

» Apologie de ce Grand Archimède *Torricelli*. La dernière chose qu'il a faite, est » une Oraison funèbre du Cavalier *del Pozzo*, son Ami, qui est une Piéce achevée, » & d'une exquise perfection. Mais il en » médite une de toute autre importance, » qui aura le Roi pour sujet, ce qu'il m'a » fait confidemment sçavoir par une Lettre » que je reçus hier, dans laquelle il me demande des Mémoires pour les employer » à l'exécution de son projet. Vous en » trouverez, Monsieur (*Colbert*) avec ce » mot, la copie, qui assurément ne vous » déplaira pas. Je m'en vais m'appliquer à » lui dresser ces Mémoires; car je ne veux » pas perdre cette occasion, qui s'offre » d'elle-même de faire célébrer les vertus » de S. M. par la plume d'Italie la plus éloquente, & qui en répandra le mieux l'odeur delà les monts. Il y a quelques mois » que ce Gentilhomme voulut avoir commerce avec moi, & je le puis compter » entre mes Amis «. *Du* 18. *Juin* 1665.

M. Chapelain, dit l'Editeur de ses *Mélanges, est d'autant plus louable d'avoir parlé si avantageusement de* Carlo Dati, *qu'il n'avoit pas trop sujet de se louer de son exactitude, dans deux ou trois occasions qui le concernoient personnellement. Il s'en plaint à M. Huygens de Zuylichem par ses Lettres. Du* 18. *Décembre* 1659. Carlo Dati avoit, sans doute, réparé ce défaut d'exactitude, comme le fait entendre la dernière phrase de la Lettre de Chapelain.

DAVID.

C'est ici l'Article qui a le plus scandalizé. Bayle promit de le corriger dans la seconde Edition, & il tint parole. *Mais*, dit l'Auteur de sa Vie, *avant même que cette Edition fût finie, plusieurs personnes ayant déclaré qu'elles ne l'acheteroient point, si cet Article ne s'y trouvoit pas, tel qu'il avoit paru d'abord; le Libraire fut obligé de le faire réimprimer à part, afin qu'on pût le joindre à cette nouvelle Edition.* J'ajoute qu'il a été conservé en entier dans les Editions suivantes. Je n'examinerai qu'un ou deux endroits, & je renverrai pour le reste aux Auteurs qui ont réfuté cet Article.

REM. D. *C'est une chose un peu étrange que Saül n'ait point connu David ce jour-là, vû que ce jeune homme avoit joué plusieurs fois des instrumens en sa présence, pour calmer les noires vapeurs qui le tourmentoient.*

Si elle est étrange, elle n'est effectivement qu'*un peu étrange*, & si elle présente une difficulté, c'est une *difficulté facile à lever*. 1°. Saül avoit vû David dans le tems de ses noires vapeurs; & l'on sçait que les impressions, qu'on reçoit dans cet état, sont confuses, semblables à celles des songes ou de l'yvresse, & que par cette raison, l'on n'en conserve pas un souvenir distinct. On n'aime point à rappeller les idées dont l'on a été frappé alors, & par conséquent elles s'effacent plûtôt. 2°. Indépendamment de ces circonstances & des effets qu'elles produisent, les personnes chargées d'occupations importantes, qu'elles n'interrompent que pour se livrer au plaisir, oublient promptement ceux en qui ils ne s'interessent point. Les Grands, en particulier, ne conservent guère le souvenir des absens ni de leurs services, surtout lorsque ceux-ci ne sont pas d'un rang distingué. 3°. Un léger changement dans l'attitude & dans l'habit, joint au changement qui se forme en un jeune homme dans un petit nombre d'années, peut le faire méconnoître à un Roi, accoutumé à interroger les autres, plûtôt qu'à faire des efforts pour se former & se rappeller des idées. David parut à l'Armée en Berger. A la Cour on l'avoit vû sous une autre figure.

Ce n'étoit donc pas là une difficulté qui dût faire naître la réflexion suivante: *Si une narration comme celle-ci se trouvoit dans Thucydide ou dans Tite-Live, tous les Critiques concluroient unanimement que les Copistes auroient transposé les pages, oublié quelque chose en un lieu, répété quelque chose dans un autre, ou inséré des morceaux postiches dans l'Ouvrage de l'Auteur. Mais il faut bien se garder de pareils soupçons lorsqu'il s'agit de la Bible.*

» Il y a eu néanmoins, *poursuit Bayle*, » des personnes assez hardies, pour prétendre que tous les Chapitres ou tous les » Versets du I. Livre de Samuel n'ont point » la place qu'ils ont euë dans leur origine. » M. l'Abbé de Choisi lève mieux, ce me » semble, la difficulté «.

La lève-t-il simplement mieux que d'autres n'ont fait, ou la lève-t-il effectivement au gré de Bayle? L'Auteur du Dictionnaire ne peut souffrir qu'on suppose qu'il se soit passé plusieurs années entre le Voyage de David à la Cour, en qualité de Musicien, & la mort de Goliath. Sur quoi se fonde-t-il? C'est que David, encore Musicien, est loué comme *un homme vaillant & guerrier*. Mais il faut effacer toute l'Histoire de David, ou convenir que Dieu avoit donné à ce Prophète, dès sa jeunesse, un courage, une habileté, & une force extraordinaire.

REM. K. Bayle y paroît surpris de ce que l'Ecriture, pour rendre plus odieuse l'opiniatreté de Saül à persécuter son Gendre, ne fait pas remarquer qu'il avoit deux

fois faussé sa parole, & que David ne lui reprocha pas que sa vie avoit été deux fois en sa puissance. *De plus*, dit-il, *nous voyons que dans la première de ces deux rencontres David & Saül tiennent à peu près les mêmes paroles que dans la seconde. Si je voyois deux récits de cette nature, ou dans Elien, ou dans Valère Maxime, je ne ferois pas de difficulté de croire qu'il n'y a là qu'un fait, qui ayant été rapporté en deux manières, auroit servi de sujet à deux articles, ou à deux chapitres.*

Mais on sçait que les Livres des Rois, & en général, les Livres Historiques de l'Ancien Testament, contiennent des narrations très simples & très abrégées, & que les Historiens n'ont point pensé à embellir par des réflèxions. Il paroît qu'ils se sont bornés à laisser des Annales. Elien, Valére Maxime, & les autres Historiens Grecs & Latins, ont voulu laisser des monumens de leur habileté en matière d'éloquence & de réflèxions; & ils ont prêté à leurs Héros, des discours dont ils sçavoient bien que la gloire leur en reviendroit à eux-mêmes.

Voyez l'*Examen du Pyrrhonisme* par M. de Crousaz, & l'*Apologie de David*, imprimée à Paris, en 1737. *in*-12.

DAURAT. (JEAN)

Jean Daurat très bon Poëte, étoit Limosin, & d'une ancienne famille, dont on dit qu'il quitta le nom.

Il faut écrire *Dorat*, comme l'Auteur écrit lui-même à la pag. 77. de ses Poësies: *Jean Dorat, Poëte de Votre Majesté*. M. Baluze prétendoit qu'il tiroit son nom de *Dorat*, petite Ville de la Marche Limousine, dont sa famille étoit originaire. A l'égard de sa Patrie, Bayle croit à la REM. A. qu'il n'étoit pas né à Limoges même. En quoi il est contredit par Dorat en divers endroits. Par exemple, Dorat dit à la pag. 100. de ses Poësies, que sept Villes se disputent entr'elles l'honneur d'être la Patrie d'Homère, mais qu'il n'y aura pas une pareille contestation à son sujet: *Contentus patria, quæ fuit una mihi*. Il ajoute que cette Patrie est Limoges: *Urbs in Aquitanis quondam celeberrima terris..... Lemovix*, &c. Et à la pag. 72. dans un Placet au Duc d'Anjou, afin d'avoir une Sauvegarde pour sa maison paternelle a Limoges, en 1569.

Est domus Aurati tenuis, sed nota popello
Lemovicum, huic parcat militis ira tui.
Parcat ut huic miles, jubeas in limine figi:
AURATI DOMUS HÆC; HANC VIOLARE VETO.

Cette Requête n'eut pas son effet, & la maison fut endommagée. Dorat s'en plaignit à Charles IX. qui ordonna que la maison de son Poëte seroit rétablie; ce qui fut exécuté. Il adressa une nouvelle Requête au Duc d'Anjou pour le prier d'avoir égard aux intentions du Roi, & d'ordonner qu'on ne fît point de nouveau dommage, *&c.* pag. 318.

Nam mihi quid prodest servato Lutetia peste...
Si pereat mater, fratres, pariterque sorores,
Quos mihi Lemovicum mœnia parva tenent?
Hos igitur serva, si me servare laboras,
Et PATRIA Vati fac sit in URBE locus.

Au reste, je crois qu'il est faux que Dorat ait changé de nom & quitté celui de *Dinemandi*. Bayle cite sur ce sujet la Croix-du-Maine & Coulon. Quant au premier qui a dit qu'*il étoit de la famille des Dinemandi & des Bremondais*, il a seulement voulu faire entendre que dans la famille de notre Poëte, il y avoit eu des femmes de ces deux maisons. S'il eût crû que le Père de Dorat s'appelloit *Dinemandi*, & sa mère *Bermondet* (C'est ainsi qu'il faut écrire) il se feroit expliqué autrement qu'il n'a fait; & il n'auroit pas manqué de nous apprendre pourquoi le Père s'apellant *Dinemandi*, le fils se nommoit *Dorat*. A l'égard de Coulon, il n'a fait que transcrire Papyre Masson, qui le premier a débité cette fausse circonstance. C'est dans sa *Descriptio Fluminum Galliæ*, pag. 87. où il observe que la Vienne a sa source vers les extrêmités du Limousin, & qu'elle reçoit le Taurion, & peu après l'Aurance. Il ajouta ensuite: *In cujus Aurantiæ ripa Joan. Auratus didicit versus scribere. Is Manepransus* (Dinemandi, ou en François Dinematin) *cùm appellaretur, & displiceret impuberi id cognomen, Aurati ab Aurantia nomen accepit*. Voilà ce que Masson écrivoit en 1611. Mais il ignoroit cette prétendue anecdote, lorsque 15. ou 16. ans auparavant il avoit composé son Eloge peu fidèle de Dorat. Il y a plusieurs autres raisons qui prouvent que Masson s'est trompé. 1°. On ne trouve pas le moindre vestige de *Dinemandi* dans les Poësies de Dorat. 2°. On n'en trouve rien non plus dans la Croix-du-Maine, du Verdier, de Thou, Sainte-Marthe, qui avoient connu Dorat, ni enfin dans aucun Auteur du nombre considèrable de ceux, qui avoient parlé de lui pendant sa vie, ou après sa mort jusqu'à l'année 1611. 3°. La famille de Dorat étoit connue sous ce nom avant 1569. à Limoges, où sa mère, ses frères & ses sœurs habitoient la maison paternelle, comme on l'a vû ci-dessus. Dorat, en changeant

changeant son nom, eût-il aussi porté toute sa famille à le changer ? Eût-il pû faire oublier à toute la Ville de Limoges le nom de *Dinemandi* ? 4°. Parmi les Protestans, qui le raillérent sur son nom de *Dorat*, ou *Aurat*, il n'y en eût aucun, qui fit allusion à *Dinemandi*. Est-il croyable que des gens qui ne cherchoient qu'à turlupiner, l'eussent épargné sur un sujet si favorable aux mauvaises plaisanteries ? Voyez ci-dessous la fin de l'Article Nicolas GOULU.

Il faut avouer cependant qu'on ne sçauroit douter que le véritable nom de Dorat ne soit *Dinemandi*, si l'on ajoute foi à ce que M. l'Abbé Goujet rapporte dans sa *Bibliothèque Françoise*, Tom. 7. pag. 135. en ces termes : » Henri IV. en rappelle » le souvenir dans des termes fort hono» rables dans les Lettres que les petits» fils de Jean Dorat obtinrent de ce Prince, » pour être autorisés dans le changement » que *Jean* leur oncle, fils du Poëte, avoit » fait du nom de *Dinemandi*, qui étoit le » vrai nom de leur famille, originaire d'I» talie en celui de *Dorat*. Ces Lettres de » Henri IV. sont du 2. de Juillet 1605. & » elles furent enrégistrées au Parlement de » Bourdeaux, le 17. Août de la même an» née «.

A l'égard de ce que dit Bayle, que Dorat étoit un *très bon Poëte*, rien n'est plus contraire à la vérité. Bayle convient lui-même que *le Recueil qu'on fit de ses Vers ne lui fut pas honorable*. Il en faut attribuer la cause du moins autant à Dorat, qu'à ses Editeurs, dont il approuva le dessein.

REM. B. *Ménage m'apprend que la mère de Dorat étoit de la famille de Bermondet.*

Ménage se trompe. Les Bermondets étoient fort nobles, & la mère de Dorat ne l'étoit pas, puisqu'elle étoit fille d'un Marchand, comme le dit son fils à la pag. 96. de ses Poësies :

Nobilitas à patre mihi est, à matre proborum
Me Mercatorum gignit avita fides.

REM. C. *Daurat, ni son Disciple Ronsard, ne se trouvérent pas bien d'avoir exercé leurs Muses contre ceux de la Religion; c'étoit s'attaquer à de trop rudes Jouteurs*, &c. *Ils feignirent que leur Grenouille, au lieu de coasser, crioit, AU RAT, AURAT de Limouzin, & se plaignoit des Ronses de Vandomois.*

Ne faisons pas l'injure à Bayle de juger de son goût, par l'estime qu'il semble faire de ces fades allusions. C'est sans doute au zèle aveugle, qu'il témoigne souvent pour sa Religion, qu'il faut imputer les louanges qu'il donne à ces prétendus *rudes Jouteurs*, ou *Joueurs*, comme porte l'Edition de Genève. Voyez ci-dessous l'Article QUINTIN, REM. E. Bayle ignoroit-il que loin que Ronsard *ne se trouvât pas bien d'avoir exercé sa Muse contre ceux de la Religion*, sa *Réponse aux injures & calomnies de je ne sçay quels Prédicantereaux & Ministreaux de Genève*, emporte la pièce, & qu'on a peu de productions aussi vives ?

MEME REM. *Je ne sçais s'il a mis en Vers la Réponse dont il se servit contre un Ministre de Genève, &c.*

On ne voit rien sur ce sujet dans ses Poësies, non plus que sur le *Voyage d'Italie*, dont Bayle parle à la fin de cette Remarque. Si ce Voyage a été entrepris, il a dû être fort court. Dorat ne dit rien pareillement de ce *Poëme, qui lui attira une grêle d'allusions*, & que je crois chimérique. Il n'a fait que quelques petites Pièces contre les Calvinistes.

DANS LE TEXTE. *Etant allé à la Capitale du Royaume*, &c.

Il se rendit à Paris en 1537. âgé de 20. ans. Le plus ancien Monument, où il soit parlé de lui, est de 1540. Dans les *Roberti Britanni Epistolarum Lib. II.* imprimés à Paris, *in-4°.* en cette année, on voit au feuillet 60. une Lettre de *Britannus*, du 25. de Juillet, sans date d'année, *Joanni Aurato*. Dorat y est fort loué pour des Vers de sa composition, & *Britannus* l'y place au-dessus de tous les Poëtes Lyriques de son tems, à l'exception de Salmon Macrin.

On le fait succéder dès l'an 1560. à Jean Stracellus dans la Charge de Lecteur & Professeur du Roi en Langue Grecque.

Dorat étoit Lecteur & Professeur du Roi, dès 1556. comme il se prouve par une petite Pièce en Vers de Michel de l'Hospital, intitulée : *Ad Carolum Lotharingum, Mich. Hosp. de Aurato in Regiorum, Professorum numerum cooptato* 1556. ἑξάστιχον. Cette petite Pièce, suivie de deux autres du même Auteur sur le même sujet, termine quelques Poësies de Dorat, imprimées dans un Recueil intitulé : *Variorum Poëmatum Sylva*, *in-8°.* Il y a dans ce Recueil des Poësies de quatre Auteurs ; sçavoir : Adrien Turnèbe, Michel de l'Hospital, Jean Dorat, & Charles Uthenhovius. J'ignore la date de ce Recueil, parce que le frontispice manque dans mon exemplaire. Mais il suffit pour faire voir que M. de la Monnoye.(A), & le P. Niceron, ne se sont pas exprimés exactement, lorsqu'ils ont dit qu'il n'y a jamais eu d'autre Edition des Poësies de Dorat, que celle de Paris, en 1586. *in-8°.*

(A) *Rem. sur les Jug. des Sçav.* n°. 1337.

Les *Odes & Epigrammes adressées pour Etreines pour l'année* 1557. *par Charles Fontaine*, & données au Public au commencement de cette année prouvent la même chose. A la pag. 71. il y a une Epigramme *à Jean Dorat*, *Lecteur du Roi dans l'Université de Paris.* Voici cette Epigramme qui ne vaut guère, & qui confirme ce que dit Bayle au commencement de cet Article, que le nom de Dorat fut *la source féconde d'une infinité de pointes* :

» Ton nom tout d'or reluit en France,
» Reluit, treluit à suffisance ;
» Mais ton sçavoir plus que tout d'or,
» Te fait bien mieux reluire encor «.

Le Sieur de Cholieres a pris plaisir aussi à plaisanter sur le nom de Dorat. » Je suis » content, dit-il dans la l. *Matinée* qui a » pour titre, *De l'Or & du Fer*, de laisser » enrouiller votre Fer pour mettre en para- » de mon Or, & dorer cette Conférence » des dorées commodités que l'Or nous » apporte. Je suis fasché (dit le Seigneur » Martial) que les Seigneurs Dorat & Fer- » rier ne sont de la partie. Je crois qu'ils » s'estoqueroyent de fort belles raisons. Le » bon homme Dorat auroit plus de paroles » que de dorures. De fait, je sçay qu'il a en » son étude plus de fer que d'or, & en sa » maison plus de jeunes bois que d'escus. » Cela me fait croire que l'or n'est point ce » que vous pensez. Car puisqu'il est doré » de nom, il se le seroit estre d'effet. Il a » assez bonne connoissance en Cour. *At no-* » *mine Auratus,re obæratus*. Je présage qu'il » fera un jour un grand Héros. Il a de l'ai- » rain pour se forger de belles & héroï- » ques Armes. Laissez-là (dit le Seigneur » Roderic) ce Pyndare François, il est de » nostre pays de Limozza, & qui a plus » mérité qu'il n'a ; mais il a assez, & est » prou riche. S'il ne l'est, il a moyen d'a- » voir du contant «. C'est encore lui, sans doute qui est désigné dans le même Livre, feuill. 195. sous le nom de *Poëte Limosin.*

Avant cela il avoit été Principal du Collège de Coqueret, après avoir été Précepteur de Jean-Antoine de Baïf.

Dorat, avant que d'être Principal de Coqueret, avoit fait le métier de Soldat pendant trois ans. Voici ce qu'il en écrit à la pag. 58. de ses Poësies :

Civili fremeret cùm tota Lutetia bello,
Gallus & ipse suas Rex trepidaret opes.....
Pacis amans, vates gladio præcingor acuto,
Atque meâ quatio non mea tela manu.

Cette circonstance de sa vie se rapporte à l'allarme de Paris, lorsqu'en 1544. Charles-Quint approcha de cette Ville. Il y avoit alors dans Paris une grande division ; le Dauphin & le Duc d'Orléans, son frère, y ayant chacun leur parti. Dorat porta les armes jusque vers le milieu de l'année 1547. C'est ce qu'il dit au Conseiller Pastoureau, pag. 224.

Henrici primi sum signa secutus ad usque
Regnum, militiæ parvula pars que fui.
Inde ad Bapaumam Regem comitatus euntem, &c.

Ainsi Dorat porta le mousquet sous Henri II. alors Dauphin, & en cette qualité de Soldat, il suivit ce Prince, devenu Roi, jusqu'à Bapaume ; c'est-à-dire, qu'il eut son congé dans le tems que le nouveau Roi visita après son Sacre les côtes de Picardie au mois de Juillet 1547.

L'entrée de Ronsard au Collège de Coqueret tombe vers l'an 1545. *puisqu'il avoit alors* 20. *ans passés.*

Ronsard y entra en qualité de Pensionnaire de Dorat qui en étoit Principal. Or Dorat n'eut ce poste qu'après avoir renoncé à sa profession militaire, à la fin de 1547. *Ronsardus*, dit du Boulay (A), *nomen Academiæ dedit an.* 1547. *Rectore Roberto Fournier.* Ce ne fut donc qu'en Décembre 1547. après le 16. de ce mois, jour auquel Fournier fut élu Recteur. Ronsard prit cette premiere inscription dans le tems où il entra sous Dorat au Collège de Coqueret. Binet dit que quand Ronsard entra chez Binet, il avoit 20. ans passés. (Il en avoit 21. & quelques mois) Il ajoute que J. A. de Baïf, qui y entra avec lui, *n'avoit que* 16. *ans* ; ce qui désigne l'année 1547. Baïf étant né en 1531.

Bayle suppose que Dorat avoit été Précepteur domestique de Baïf, jusqu'au tems où celui-ci fut son Pensionnaire au Collège de Coqueret ; c'est-à-dire, qu'il suppose que Dorat sortit de la maison de Baïf pour prendre la Principalité de Coqueret, & qu'il y emmena avec lui Jean-Antoine Baïf, fils de Lazare. Mais il y eut un intervalle de quelques années ; sçavoir le tems où il porta les armes. Dorat avoit cessé d'être Précepteur de Baïf avant la fin de 1544.

Il eut pour élève le fameux Ronsard pendant sept années.

C'est une suite de la fausse époque de 1545.

REM. E. *Il donnoit quelque fois de grands repas, se montrant par tout fort eloigné de l'avarice.*

Il seroit très difficile de prouver que Dorat donnoit de grands repas. Il est vrai qu'à la pag. 41. de la seconde Partie de ses

(A) *Hist. Univ. Parif.* Tom. 6. pag. 968.

Poësies, on trouve une Pièce par laquelle il invite M. Brinon, Conseiller au Parlement, mort en 1554. à venir prendre un repas dans la petite maison qu'il avoit au Fauxbourg S. Marceau. Mais après lui avoir dit qu'il ne lui offrira que des productions de son jardin, il ajoute :

Quod si vina domo tuleris, provideris aptè
Tu tibi, sola illic nam putealis aqua est.

Sans vouloir prendre ces termes à la lettre, on y voit que Dorat n'étoit pas homme à se ruiner en grands repas, comme Bayle le suppose dans ces mots qui suivent : *Ce qui pourroit bien être la cause de la pauvreté où il se trouva réduit.*

Bayle fait de Dorat un prodigue, qui par sa faute fut sur le point de mourir de faim dans sa vieillesse. Rien de plus éloigné du caractère de Dorat, comme on le voit en mille endroits de ses Poësies. Dans un remerciment au Médecin Valeran, qui l'avoit traité à la Cour en 1554. il le renvoye pour son payement à M. de Carnavaley, lui promettant de son côté de s'acquitter en monnoye de Poëte ; c'est-à-dire, par des Vers qui l'immortaliseroient. Il lui dit qu'il n'est point attaché aux biens de la fortune ; mais qu'il est contraint d'en amasser par un travail dur & continuel, parce qu'il a une nombreuse famille, & qu'il est obligé en conscience de faire pour ses enfans, ce que ses parens ont fait pour lui.

REM. F. *M. de Thou avance qu'il avoit toujours négligé ses interêts.*

M. de Thou étoit mal informé. Il n'est guère possible de trouver un homme qui poursuivît plus chaudement ses interêts, que Dorat, lequel crioit toujuurs misère.

Papyre Masson reconnoît qu'il ne laissa point de richesses.

Il s'est trompé, comme en plusieurs autres endroits de son Eloge de Dorat.

Sa pauvreté lui a donné place dans la liste des Sçavans, qui sont presque morts de faim.

C'est sans raison.

REM. F. *Quand Dorat mourut, il se trouvoit réduit depuis long-tems dans une déplorable nécessité.*

M. de Thou, dont Bayle transcrit le passage, étoit dans l'erreur. Sans prétendre que Dorat ait jamais été fort riche, il est aisé de prouver qu'il eut toujours de quoi vivre honorablement dans son état, & qu'il ne courut jamais risque de mourir de faim, quoiqu'il ne cessât de crier misère. 1°. Sa Principalité, avec la Pension qu'il tint au Collège de Coquêret pendant dix ans, ou environ, à commencer à la fin de 1547. lui produisoit un fort honnête revenu, comme il l'avouë lui-même dans ses Poësies, pag. 55. & ailleurs. 2°. Peu après son mariage, il avoit vers 1550. une Maison au Fauxbourg S. Marcel, ou dans la suite il transporta ses Pensionnaires, lorsqu'il sortit de la Cour à la fin de 1554. Il en donna la moitié à sa fille, en la mariant l'an 1567. au docte Nicolas Goulu. 3°. Il devint Professeur Royal en Grec en 1556. & il le fut pendant dix ans. Il avouë que les honoraires attachés à cette place, lui furent toujours bien payés. Dans ce tems-là même, il tenoit encore sa pension, qu'il garda presque jusqu'à sa mort, puisqu'en 1585. ou 1586. il disoit, pag. 297. qu'il étoit *dives discipulis, egens sed auri.* 4°. Lorsqu'en 1567. il quitta sa Chaire en faveur de Nicolas Goulu, son Gendre, il devint Poëte du Roi avec des honoraires qui égaloient ceux de la place qu'il abandonnoit. Il y eut à la vérité en 1582. une interruption de payement, mais il n'y perdit rien. Il cria si souvent, & si haut, comme je le dirai ci-dessous, qu'il tiroit au dela de ce qu'il perdoit. M. de Thou convient lui-même que sa pension fut payée jusqu'à sa mort, & Bayle dit qu'elle étoit de 150. écus, ou de 450. livres, comme on l'apprend de Dorat, en comparant deux de ses complaintes, dont l'une est à la pag. 4. de la première Partie, & l'autre à la pag. 25. de la seconde. 5°. Dorat, fort bon ménager, avoit acheté de ses épargnes une maison avec une vigne à S. Cloud, dont il n'avoit point encore payé les lods & vente après 6. ans. La somme étoit de 30. *écus*, & duë à Pierre de Gondy, Evêque de Paris, & Seigneur de S. Cloud, qui apparemment remit la dette, comme Dorat l'en follicita plus d'une fois par ses Vers. Voyez les pag. 112. & 187. Enfin Dorat avoit du bien de famille ; car il parle de sa maison paternelle à Limoges, comme lui appartenant. Il fut obligé (pag. 321.) d'y faire un voyage en 1581. ou 1582. Les interessés dans les deniers du Roi firent à ce sujet diverses poursuites contre lui. Ils lui demandoient en ce pays-là une somme, à raison des biens qu'il y possédoit. Mais il n'étoit ni fort prompt ni fort bon payeur. Il se défendit, & comme il demandoit hardiment, il adressa quelques Requêtes en Vers au Chancelier de Chiverny pour obtenir de Sa Majesté, par son moyen, le don de la taxe qu'on lui demandoit. Il lui dit en 1584. ou 1585. pag. 296.

Claudat Regia ne mihi Sigilla,
Perque Principis impetrem favorem
In dono PATRIÆ, MEÆQUE TERRÆ.

Et à la pag. 325. il lui demande, *aut solutionem, aut absolutionem.* C'est-à-dire, qu'il le prie, ou de lui donner de l'argent pour payer cette taxe, ou de la faire lever. Il s'ensuit de là, que tout ce que l'on a débité sur la pauvreté de Do-

rat, sur sa négligence dans le soin de ses affaires, n'est fondé que sur de faux bruits, & que Bayle, qui les a ramassés, y a ajouté foi trop légérement.

Charles IX. l'avoit honoré de la qualité de son Poëte.

Ce fut en 1567. Ce qui se prouve par des Vers qu'il composa pour l'Horace de Lambin de l'Edition de cette année 1567. Il y signe, *Interpres, & Poësa Regius.* Il se démit peu après de la Place de Professeur, *Interpres*, dont Nicolas Goulu, son Gendre, fut pourvu au mois de Novembre de la même année.

Ce ne fut pas sous celui de Henri II. que Dorat fut Précepteur des Pages.

Il y a ici une omission de l'Imprimeur, qu'il faut suppléer ainsi : *Ce ne fut pas sous son Régne, mais sous celui de Henri II. que Dorat fut Précepteur des Pages.* Je ne crois pas, au reste, qu'il ait jamais eu cette qualité.

REM. H. *Le Traducteur de M. de Thou a commis une bévuë, en rendant ces mots*, primùm pueris Regiis erudiendis admotus fuit, *par ceux-ci : Il fut premièrement employé à instruire les fils du Roi.*

Le Traducteur, il est vrai, a mal traduit ; mais il a, sans le sçavoir corrigé assez heureusement M. de Thou. S'il eut dit *les enfans du Roi*, il n'eût rien dit que de vrai. Voici le fait qu'il est surprenant que M. de Thou ait ignoré. Dorat fut appellé à la Cour vers la fin de 1553. pour être Précepteur du Duc d'Angoulême, fils naturel d'Henri II. & en même tems il donna des leçons aux trois Princesses, sœurs du Duc, & filles légitimes du même Roi. C'est ce qu'il nous apprend dans trois Piéces qu'il adressa au Duc, son ancien Disciple, alors Grand-Prieur de France, vers 1585. Il y en a une à la pag. 212. qui par l'inattention des Editeurs de ses Poësies, porte, *ad Henricum III. Galliæ & Poloniæ Regem*, au lieu que le titre en devoit être, comme des deux autres, *ad Henricum Encolismensem, Magnum Franciæ Priorem.* Elle commence par ce Vers : *Qui tuus est hospes nunc, & Doctor fuit olim.* Dorat, qui tenoit son école & sa pension au Cloître de S. Jean de Latran, appartenant au Grand-Prieur, supplie ce Prince de lui accorder le *gratis* de la maison qu'il occupoit dans ce Cloître, dont le loyer étoit de *cent écus.* Il lui représente qu'il avoit été son Précepteur, sans en avoir jamais reçu aucune récompense :

Tu quoque nutritus tanquam Chironis in antro,
Morellia puer in domo,
Inter ut æquoreas præstanti corpore Nymphas,
Sic TRES SORORES VIRGINES,
QUAS *alter Phœnix ego* TECUM *Græca* DOCEBAM,
Et Latia Plectra tangere....

M. Morel étoit Trésorier de l'Epargne à la Cour d'Henri II. Voyez les deux autres Piéces, pag. 224. & 302. C'est dans cette derniére, qu'adoptant une partie de la pensée d'Ausone, dont parle Bayle, il dit au Grand-Prieur : J'étois votre Précepteur dans un tems, où par votre habillement, & plus encore par votre beauté, *Esse videreris penè puella, puer.*

Je ne sçais pas, ajoute Bayle, *si les chagrins, qui l'obligérent à quitter ce poste, vinrent de la pétulance de cette jeunesse.*

C'est une suite de l'erreur précédente qui suppose Dorat Précepteur des Pages. Je ne prétends pas nier cependant que Dorat n'eût été chargé de l'instruction de quelques jeunes Seigneurs, ou même de quelques pages, qui servoient comme de compagnons d'étude au Prince. Mais dans de pareilles circonstances, la qualité du Précepteur se doit tirer des disciples les plus nobles, & doit être relative au Prince, & non à ceux qui sont instruits & élevés avec lui. Au reste, Dorat fut supplanté, & obligé de se retirer au commencement de 1555. sans retour & sans récompense. Il jetta les hauts cris à cette occasion, & sa Muse ne l'abandonna pas au besoin, mais toutes ses clameurs furent inutiles. Voyez à la pag. 55. une de ses complaintes, *ad Franciscum Carnavaleum* (M. de Carnavaley, Premier Ecuyer d'Henri II. & Gouverneur du Duc d'Angoulême) Dorat y exagère extrêmement sa pauvreté, & le tort qu'il prétendoit qu'on lui avoit fait en l'obligeant à quitter son Collège pour la Cour. On ne peut rien voir de moins sensé que ses plaintes. Il n'avoit été guère qu'une année à la Cour, & il suppose que dans l'espace de cette année il a tout perdu, qu'il a *oublié son Grec* ; qu'il est *debilis, æger, egens.* Il dit, & avec raison, qu'il étoit encore assez jeune, (il n'avoit que 36. ou 37. ans) à son entrée auprès du Prince, & il ajoute, comme s'il eût été 20. ou 30. ans dans ce poste : *Nunc morbis* SENIOQUE *gravis* ; que pendant son absence on a enlevé ses meubles, qu'il n'a pas le moyen d'en acheter d'autres pour rétablir sa pension, que sa maison tombe en ruine, & qu'il n'a point d'argent pour la réparer ; que sa femme lui a donné deux filles d'une seule couche, & qu'elle est encore prête d'accoucher. Enfin il supplie M. de Carnavaley de lui faire au moins donner une pension, qui égale les gages d'un Palefrenier ; *Quam vel equos, qui bene curat, habet.* Il n'est pas aisé de concilier toutes ces plaintes avec l'éloge, que Bayle, REM. E. lui donne d'après Papyre Masson, qu'il *ne faisoit pas plus de cas de l'argent, que de la boüe.*

Il fut le premier restaurateur des Anagrammes.

Quantité

Quantité d'Auteurs l'ont dit, mais sans raison. Il n'en fit qu'après 1550. & on en avoit déja composé avant lui ; témoin Nicolas Denisot qui se disoit par anagramme *Conte d'Alsinois*, & Pierre du Val, qui s'appelloit, aussi par Anagramme, *le vrai Perdu*. Voyez la Croix-du-Maine, pag. 419. & 440. Dès 1543. au plûtard, Charles Fontaine avoit pris cette Devise, *Hante le François*, qui est l'Anagramme de son nom. Voyez aussi les *Bigarures* de Tabourot, au Chapitre des *Anagrammes*, où il dit que cette invention se ressuscita en France avec les » bonnes Lettres sous François I. (*mort en* 1547.) sur le nom duquel fut trouvé : François de Valois, *De façon suis Royal* ; & sur sa femme, sœur » de l'Empereur Charles-Quint, Alienor, » *la Royne*. Je pensois un jour, ajoute Tabourot, donner cette Anagramme à M. » de Bissy, Evesque de Châlon, comme » chose nouvelle : Pontus de Tiard, *Tu as* » *don d'esprit*. Mais il m'assura que desja » d'Aurat, le Poëte vrayment Royal, & » Jacques Pelletier lui avoient donné le » mesme, qu'ils avoient chacun trouvé sur » son nom, dont je fus fort esmerveillé «.

Il vaut mieux le voir se remarier dans son extrême vieillesse, avec une fille de 19. *ans*. Bayle ignoroit la date de ce second mariage, qui fut conclu, si je ne me trompe, à la fin de 1584. ou au commencement de 1585. A l'égard de cette *extrême vieillesse* Bayle suppose Dorat né en 1507. mais il se trompe de dix ans, comme je le prouverai ci-dessous. Dorat ne vint au monde qu'en 1517. Par rapport à cette seconde femme je ne la crois pas si jeune. Je ne doute nullement que les rieurs n'eussent d'un côté, exagéré l'âge du mari, & de l'autre, diminué celui de la femme. Aucun d'eux n'avoit apparemment consulté l'extrait baptistaire des nouveaux mariés. » Je » crois, dit M. le Clerc, entrevoir dans » une Requête de Dorat à M. Seguier, alors » Lieutenant Civil, qu'il avoit épousé une » veuve. Voici ce qu'il écrit, pag. 82. de » la seconde partie :

Nuper benignam tu quod audientiam
UXORIO dederis Libello supplici,
Seguiere, magna habetur à me gratia ....
Rem nosse quaeris ? Mater, extincto patre,
Denupta, vult circumvenire filiam
Causâ mariti, quem SECUNDIS nuptiis
Duxit : domumque jam paternam vendidit,
Nummos recepit : filiae partem abnegat.

» J'avouë néanmoins que ce Vers, *Causâ* » *mariti*, &c. peut se rapporter à la mère, » comme à la fille «.

Pour moi, je ne doute point que l'époux dont il est parlé ici, ne soit celui de la mère, qui en faveur de son nouveau mari veut faire tort à sa fille, & lui enlever une partie de ses biens. Le *duxit*, *vendidit*, *recepit*, *abnegat*, est dit de la même personne. Le dernier Vers de cette Requête omis par M. le Clerc, & auquel il n'a pas fait attention :

Mater suae Noverca facta Filiae,

prouve que la remariée étoit la mère de l'épouse de Dorat. D'ailleurs, si ces Vers regardoient la seconde femme de ce Poëte, il auroit avoué lui-même, que cette femme vouloit tromper sa fille pour l'amour de lui ; chose honteuse & infâme, dont il n'auroit eu garde de convenir publiquement.

» *Auratus Poëta Regius*, dit Nicolas » Bourbon (A), étoit Limousin. Il avoit » été Maître de Ronsard. Il eut de sa pre» mière femme une fille unique, laquelle » il maria à un nommé Goulu, qui avoit » régenté, & lui donna sa charge de Pro» fesseur du Roi. De ce mariage sont venus » deux sçavans frères, sçavoir le P. Gou» lu, Feuillant, qui a si bien étrillé Bal» zac, & M. Goulu, le Médecin, qui étoit » un très sçavant homme. Il avoit épousé » la fille d'un autre Médecin, nommé » M. de Monantœil, qui étoit Professeur » du Roi en Mathématiques. Dorat étant » veuf, âgé de 77. ans (B) épousa en se» condes nôces la fille d'un Patissier du » Fauxbourg S. Germain, & on dit qu'il » n'eut jamais rien d'elle qu'un pâté de pi» geons, qu'il mangea avec d'autres Ré» gens le jour qu'il devint amoureux d'elle, » & qu'elle lui fut accordée «.

Ce nouveau mariage, dit Bayle, *fructifia*. » De ce second mariage, *poursuit Bour-* » *bon*, vint un fils, nommé Polycarpe, » duquel étoit Tuteur M. Goulu, Profes» seur du Roi, & lequel il a nourri long» tems. Enfin ce Polycarpe a été fait Mar» chand de toile, où il a si bien fait, qu'il » est mort depuis peu (C) extrêmement » riche. Plusieurs réputoient ce Polycarpe » bâtard, à cause du grand âge de Dorat, » & qu'il avoit chez lui en pension plusieurs » grands Ecoliers, qui aimoient bien sa » femme «.

Au reste, Dorat avoit déclamé en son tems contre ceux qui se remarient. Voyez la pag. 29. de ses Poësies, Part. 2e. Mais il tenoit une pension assez nombreuse, qui exigeoit l'attention d'une femme.

REM. L. *Voici donc un homme à mettre dans le Catalogue de ceux, qui ont épousé des Servantes.*

Oui, si l'on avoit pris soin de constater

(A) *Borboniana manuscrit.*
(B) Dorat n'étoit pas si âgé. Voyez ci-dessous, REM. R.
(C) C'est-à-dire, vers le Printems de 1638. Car Bourbon dit qu'il écrivoit ses Mémoires dans le tems où l'on commençoit à dire, que la Reine (Mere de Louis XIV.) étoit enceinte.

le fait ; mais c'eſt à quoi Bayle n'a pas ſeulement ſongé. La plûpart de ceux qui entreprennent ces ſortes d'Ouvrages, ſe contentent de ramaſſer ſans examen tous les bruits, vrais ou faux, qui peuvent groſſir leurs catalogues. C'eſt ainſi qu'on a déja mis Dorat parmi les Sçavans pauvres, & *preſque morts de faim*. Les Vers, que j'ai rapportés ci-deſſus au ſujet du mariage de Dorat, prouvent clairement, quoiqu'en diſe Nicolas Bourbon, que ſa ſeconde femme avoit quelque bien ; & l'on eſt en droit d'en conclure, à moins qu'on n'ait une preuve certaine du contraire, que ce n'étoit point une Servante. Bourbon, d'ailleurs, dit qu'elle étoit fille d'un Patiſſier.

REM. M. M. de Thou, copié ici par Bayle, dit : *Auratus in Sanvictorianum Suburbium conceſſerat*. Il faut obſerver que les deux Fauxbourgs de S. Victor & de S. Marceau ſont limitrophes. Dorat dit conſtamment que ſa maiſon étoit ſituée au Fauxbourg S. Marceau (ou S. Marcel). Voyez, entr'autres, à la pag. 220. de ſes Poëſies, une Requête, *Ad Villomontæum*, (Villemontée) *Urbis Præfectum*. Il s'y plaint que les Peſtiférés ſe ſont ſaiſis de ſa maiſon. Le ſujet de cette Pièce commence par ces Vers :

In Marcellino, quo monte ſalubrior urbis
Pars non eſt, domus his empta duobus erat,
Muſarum ſedes, Muſas & amantibus ipſas,
Hoſpita, & urbanis commoda Diſcipulis, &c.

A la pag. 324. il demande par une Requête à M. Seguier, Lieutenant Civil, que ſi la Ville deſtine cette maiſon pour y retirer les Peſtiférés, il eſt juſte qu'on la paye ce qu'elle vaut, & qu'on le rembourſe lui & ſon gendre. D'où l'on peut inférer que cette maiſon avoit aſſez d'étenduë, & que Dorat étoit plus attentif à ſes interêts, que ne l'a crû Bayle.

REM. N. *Du Verdier nous en conte, lorſqu'il dit que les Odes, Epigrammes*, &c. *compoſées par Daurat, paſſe plus de cinquante mille Vers.*

Bayle décide trop hardiment. Du Verdier pouvoit avoir été informé par Dorat de ce qu'il avançoit. Celui-ci, d'ailleurs, dit à la tête de ſon Recueil, qui eſt de 12. à 15. mille Vers, que ce n'eſt qu'une aſſez petite partie des productions de ſa Muſe :

Pars operis quantulacumque mei...

Il promet, ſi ce Recueil eſt reçu favorablement du Public, d'en donner un plus conſidérable.

Condita quæ ſervo majora Poëmata, vobis
In lucem ut veniant mox animoſus ero, &c....

MEME REM. *Il y des Auteurs qui diſent expreſſément que Daurat fit des Vers Latins, qui furent récités au Ballet des Thuilleries de l'an* 1573.

Les Vers de Dorat pour ce Ballet étoient très certainement tous Latins. Ils furent imprimés la même année en une brochure *in-folio* avec Figures.

REM. R. *Il mourut le* 1. *de Novembre* 1588. *âgé de plus de* 80. *ans. La Croix-du-Maine donnoit à Daurat dix ans moins que les autres. Il plaçoit ſa naiſſance à l'an* 1517. *Il eſt certain qu'il ſe trompe.*

La Croix-du-Maine ne ſe trompe point. La manière ſeule, dont il s'exprime en réfutant ceux qui croyoient Dorat beaucoup plus vieux, qu'il ne l'étoit effectivement, & en marquant poſitivement l'année 1517. comme étant celle de la naiſſance de ce Poëte, doit perſuader qu'il étoit bien inſtruit de ce fait, & qu'il le tenoit de Dorat lui-même, ſon intime Ami. D'ailleurs Dorat avoit vû la Bibliothèque de la Croix-du-Maine, avant qu'elle fût imprimée, & il l'avoit honorée de deux Pièces de ſa compoſition, qui ſe trouvent à la fin de ce Livre. Il n'y a pas lieu de douter qu'il n'eût tout au moins jetté les yeux ſur ſon Article. Mais voici des raiſons plus déciſives.

Il y a diverſes Pièces parmi les Poëſies de Dorat, où il parle de ſon âge d'une manière aſſez vague, & d'où l'on ne peut rien conclure. Mais il s'en trouve où il dit poſitivement quel âge il avoit lorſqu'il les compoſa. Dans l'une il ſe dit âgé de 68. ans, & dans une autre, de 69. Elles ne ſont datées ni l'une ni l'autre ; mais je vais prouver que la première n'eſt au plûtôt que de 1584. (année au commencement de laquelle la Croix-du-Maine aſſuroit que Dorat n'avoit que 67. ans) & que la ſeconde ne peut être au plûtôt que de la fin de 1585. Cela prouvera ſans réplique, que la Croix-du-Maine étoit très bien inſtruit, lorſqu'il avançoit que Dorat n'étoit pas ſi vieux que bien des gens ſe l'imaginoient, & qu'il n'étoit né qu'en 1517.

La première de ces deux Pièces eſt une des cinq ou ſix Requêtes que notre Poëte adreſſa au Chancelier de France Chiverny, pour être payé de ſa penſion, qui avoit été interrompue pendant deux ou trois ans, à commencer en 1582. ou environ. Voici la ſuite chronologique de ces Requêtes. Celle qui paroît être la plus ancienne, n'a pû être compoſée avant la fin de 1583. étant évidemment poſtérieure à la mort du Chancelier de Birague, arrivée le 24. de Novembre de la même année. Elle eſt à la pag. 82. de la ſeconde Partie. Dorat y prie le nouveau *Chancelier*, de lui faire autant de bien que M. de Birague, dont il étoit le *Succeſſeur*. Dans la ſeconde, qui eſt à la pag. 79. (mal chiffrée 103.) de la ſeconde Partie, il dit au même M. de Chiverny, que s'étant adreſſé à *défunt* M. de Birague

pour être payé de sa pension, ce généreux Magistrat la lui avoit fait payer de ses propres deniers : *Jussit mox mihi de suo ære solvi.* Faites-moi, ajoute-t-il, la même grace, ou du moins faites donner de si bons ordres, que le Trésorier me paye. Il présenta quelque tems après une troisième Requête, au même Magistrat, auquel il dit, pag. 297. de la première Partie :

Absens Rex erat, & miser perissem.
Presens auxilium nisi tulisset...

C'est une preuve que le nouveau Chancelier, en conséquence de la Requête précédente, lui avoit fait quelque gratification. M. de Chiverny lui avoit promis en même tems de parler pour lui au Roi, dès que Sa Majesté seroit de retour à Paris. Dorat l'en fait ressouvenir ; & pour le toucher plus efficacement, il lui represente sa pauvreté, ses infirmités, sa vieillesse de 68. ans, *&c.*

Annos sexdecies & octo natus.

Observons que si Dorat avoit voulu dissimuler son âge, il l'auroit plûtôt exagéré, que diminué. Les 78. ans qu'il auroit eus alors, selon Bayle, lui auroient rendu un fort bon service dans cette occasion. Cependant il ne s'en donne que 68. C'est une preuve indubitable qu'il n'en avoit pas davantage. Le Chancelier parla au Roi, & sur le commandement de Sa Majesté, il remit à Dorat une ordonnance de payement bien scellée & bien signée. Mais le Trésorier, nommé le Roi, n'y eut point d'égard, peut-être faute de finance. Dorat s'en plaignit dans une quatrième, & peu après, dans une cinquième Requête, ou il déclame contre le Trésorier, qui ne respectoit ni les ordres & la signature du Roi, ni le Sceau, *&c.* Voyez la pag. 325. de la première Partie, & la pag. 25. de la seconde. Je crois, au reste, que la première de ces Pièces est du commencement de 1584. & les dernières de la fin de cette année, ou du commencement de la suivante.

Il y a vingt autres Pièces semblables, c'est-à-dire, d'autres plaintes & Requêtes adressées au Roi, à la Reine Mère, aux Princes, à quelques Seigneurs, au Parlement, au Grand Conseil, *&c.* Elles roulent toutes sur le rétablissement de sa pension, interrompue pendant deux ans, dont il lui devoit revenir *trois cens écus.* Aucune de ces Pièces n'est datée ; mais elles ne peuvent être que de 1584. 1585. & 1586. A la pag. 78. (mal chiffrée 101.) de la seconde Partie, il represente à la Reine Mère ses longs services : *Si quarante ans lisant publiquement*, &c. En 1586. il y avoit 40. ans que Dorat avoit commencé à faire des leçons publiques. Dans une autre Requête au Roi, à la même pag. il dit : *Si j'ai instruit la France cinquante ans*, &c. Il parle du tems où il avoit commencé à être Précepteur Domestique à son arrivée à Paris en 1537. Il exagère en Poëte. Je crois ces Requêtes composées en 1585.

Il n'y a pas lieu de douter que ces Pièces, & celles qui sont adressées au Chancelier de Chiverny, au sujet de sa pension, ne soient toutes de même tems, à quelques mois de distance seulement les unes des autres. Dorat, se disant dans l'une âgé de 68. ans, Bayle seroit obligé de les placer dans les années 1574. & 1575. puisqu'il le fait naître en 1507. au plûtard. Or il est évident que toutes ces Pièces sont postérieures à 1583.

Il faut prouver à présent, que les Vers, où Dorat se donne 69. ans ne sont au plûtôt que du mois de Décembre 1585. On verra, d'ailleurs, une particularité inconnue à Bayle, & néanmoins assez remarquable, sçavoir du second état de Soldat, où notre Poëte, quoique gouteux, se trouve réduit malgré lui sur ses vieux jours.

La Ligue des *Seize* ayant commencé à Paris en 1584. y jetta bientôt la confusion & le trouble. Dans la suite les deux partis opposés se mirent en état de se défendre & de s'attaquer mutuellement. Les Bourgeois y devinrent Soldats par la nécessité. M. Pastoureau, Conseiller au Parlement, & fort opposé à la Ligue, commandoit dans le Quartier de S. Jean de Latran. Il obligea notre vieux Poëte à s'enroller dans cette Milice Bourgeoise. Dorat, pour s'en dispenser, lui présenta une excuse en Vers. Il lui dit, entr'autres choses, à la pag. 224. qu'il est *Pasteur* comme lui (Allusion au nom de ce Magistrat) qu'il a autrefois porté les armes, &c.

Pasco ego nunc pueros per mea prata rudes.
Otia cur turbat mea pastoralia miles,
Regia qui sequitur, TE DUCE, *signa Comes ?*

Il s'excuse sur sa foiblesse, sur ses infirmités, sur sa vieillesse. C'étoit-là sans doute une circonstance à ne pas diminuer son âge. Or il y dit qu'il a *soixante-neuf ans :*

Sexaginta annos ter tribus adjiciens.

Ses excuses ne furent point reçues. Le Capitaine de Quartier fut inexorable, & il fallut que Dorat reprît le mousquet. Il servoit de montre, encore étoit-ce beaucoup. Il s'en plaint à la pag. 26. dans une Pièce adressée à Claude Gauchet, dont il loue fort le Poëme *sur les Plaisirs de la vie champêtre.* J'avois, lui dit-il, un désir extrême de finir mes jours à la campagne :

Classica sed me
Bellantum quibus (heu !) nunc strepit omnis ager,
Rursus in urbanas fugitivum egere latebras,
In quibus imbellis bellica tela FERO....

Ceci arriva au commencement de 1586. La premiére Piéce porte : *Ad Dom. Pastoreum, Regis Consiliarium.* Or, selon Blanchard, M. Pastoureau ne fut reçu Conseiller que le 14. de Décembre 1585. (A) Selon Bayle, cette Piéce seroit de 1575. ou 1576. ce qui est insoutenable, 1°. Parce qu'il s'agit ici des troubles & des Guerres Civiles de la Ligue, 2°. Parce que le Poëme de Gauchet, loué par Dorat, ne fut imprimé qu'en 1583. comme on le voit dans la Croix-du-Maine. 3°. Parce que M. Pastoureau qualifié Conseiller dans le titre de la Piéce, ne le fut, comme je l'ai dit, qu'au mois de Décembre 1585. Toutes ces preuves se soutiennent mutuellement. La Croix-du-Maine, qui, comme il le dit lui-même, pag. 506. acheva sa Bibliothéque le Mercredi 2. jour du mois de Mai 1584. avançoit au commencement de la même année, que Dorat n'avoit que 67. ans, & qu'il étoit né en 1517. Dorat, en sa 3e. Requête à M. de Chiverny, disoit dans le cours de la même année, qu'il avoit 68. ans, & dans la Piéce à M. Pastoureau, au commencement de 1586. qu'il en avoit 69. ce qui s'accorde parfaitement. Car un homme, qui au commencement d'une année dit qu'il a 67. ans, peut dire, quelques mois après, qu'il en a 68. l'usage permettant de compter une année, quoiqu'elle ne soit pas entiérement révolue.

Ce qui a porté plusieurs Auteurs, & Bayle après eux, à croire que Dorat étoit mort âgé de plus de 80. ans, c'est que le même Dorat, dans des Vers de sa composition sur la mort de Légér du Chesne, qui avoit vécu 85. ans dit : *At tuus Auratus pare pœnè ætate superstes.* Ces Vers composés en 1586. sont postérieurs à l'Edition des Poësies de Dorat. Bayle, qui n'avoit pas vû les Piéces, dont j'ai parlé ci-dessus, n'avoit pas tort de conclure de ces Vers, que Dorat avoit alors plus de 80. ans. Il ne pouvoit pas deviner que le Poëte avoit beaucoup exagéré son âge dans la maniére vague, dont il s'exprime. D'ailleurs on lit ces mots autour du Portrait de Dorat, qui se trouve à la tête de ses Poësies : *Joannes Auratus, Poëta, & Interp. Reg. ætæ suæ LXXVIII.* L'Editeur de ces Poësies publiées 8. ans après la mort de Dorat, s'est trompé sur l'âge de ce Poëte mort à 71. ans. Au reste, il faut lire dans le second Vers rapporté par Bayle, *obis*, au lieu d'*obit*, puisque Dorat adresse la parole à du Chesne. Observez aussi, que le Poëte, dont Bayle fait mention à la fin de la REM. O. s'appelloit *du Pelletier*, & non *Pelletier*.

MEME REM. R. Bayle y suppose, d'après Baillet, que *Papyre Masson avoit connu très particuliérement Dorat.* Je suis surpris qu'en lisant l'Eloge, d'ailleurs peu exact, que Masson a fait de Dorat, il ne se soit pas apperçu que ces deux hommes ne s'étoient jamais connus. Remarquez ces paroles de Masson : *Horatium virum acutum & doctum, eumdemque gravissimum Poëtam vocat* (Hieronymus.) *Quas sanè dotes huic nostro Poëta* (Aurato) *congruere meritò dicam, idque asserunt ii qui illum seu adolescentem noverunt, qui sunt admodum pauci, seu quibus extremâ ætate familiaris fuit.* Elles prouvent, ce me semble, très clairement, que Masson n'avoit jamais fréquenté, ni connu Dorat. Un homme, qui parle d'un autre qu'il a *connu très particuliérement*, s'avisa-t-il jamais de dire, en parlant des bonnes qualités qu'il louë en lui, qu'il les lui attribuë avec raison, parce que c'est ce qu'en *assurent ceux qui l'ont connu, ou dans sa jeunesse, ou dans sa vieillesse* ? Ne se met-il pas, du moins, au nombre des personnes dont il cite le témoignage ?

C'est encore d'après Papyre Masson que Bayle prétend à la REM. G. que *Dorat a vecu plus de 80. ans, sans presque aucune maladie.* Dorat lui-même se plaint assez souvent de la goute, & de plusieurs autres infirmités. Voyez ses Poësies, pag. 209. 301. de la 1re. Part. & pag. 21. de la seconde, &c. D'ailleurs, comme je l'ai prouvé ci-dessus, il mourut dans sa 72e. année.

Voyez la *Prosopographie* d'Antoine du Verdier, Tom. 3. col. 2575. & le 26. Tom. des *Mémoires du P. Niceron*, qui n'a fait presque autre chose, que de transcrire Bayle, sans en corriger les fautes.

DELPHINUS. (PIERRE)

REM. A. *On a retranché un endroit curieux qui se trouve dans un Manuscrit de ses Lettres.*

Voici ce passage dont Bayle donne la Traduction : *Dejectus est de Pinnaculo Templi Leo, Insigne Florentinorum*, &c. Ces deux derniers mots font voir que ce Lion étoit la marque de la Souveraineté des Florentins sur Arezzo, dont les Habitans, dans leur révolte, l'avoient abbatu & jetté dans un puits. Ce fut pour les en punir, que les Florentins, secondés par les François, s'étant rendus maîtres d'Arezzo, obligérent tous les Habitans de cette Ville, qui passérent *ce jour-là* dans la ruë, où le Lion fut placé, à se mettre à ge-

(A) Son zèle pour le Service du Roi le fit bannir de Paris en 1591. avec quelques autres membres du Parlement, par le Duc de Mayenne.

noux,

noux, & à demander pardon de leur révolte.

Voyez le 15e. Tome des *Mémoires du P. Niceron*, ou plûtôt l'Oraison Funèbre de Delphini, imprimée au Tom. 3. col. 1211. du Recueil des PP. Martène & Durand, intitulé: *Veterum Scriptorum*, &c. *amplissima Collectio*. Cette Oraison funèbre est précédée de 241. (& non pas 242. comme dit le P. Niceron, ou son Imprimeur) nouvelles Lettres de Delphini, qui n'avoient pas encore vû le jour, & d'une Harangue au Pape Leon X. Le P. Niceron dit que les Lettres de Delphini imprimées en 1524. *furent poussées à la vente de la Bibliothéque de M. Du Fay jusqu'à 300. livres, & à celle de M. Colbert jusqu'à 389*. Ce Père, après avoir cité le *Menagiana*, où il est dit que *ces Lettres ne contiennent qu'une Morale froide, ou des circonstances peu intéressantes*, ajoute: *C'est peut-être pour ces raisons que les PP. Martène & Durand n'ont pas jugé à propos de les faire réimprimer avec les nouvelles*.

S'il avoit pris la peine de jetter les yeux sur l'Avertissement de ces Pères qui précéde les nouvelles Lettres, il y auroit vû un grand éloge de celles qui furent imprimées en 1524. qu'elles furent vendues mille livres à Paris dans une vente publique, peu avant l'Edition du troisième Tome du Recueil des PP. Martène & Durand, publié en 1724. Quoique les Lettres de Delphini ne soyent pas fort intéressantes, il faut convenir cependant qu'ils auroient fait plaisir aux Gens de Lettres, de donner une seconde Edition des anciennes qui sont extrêmement rares. Voyez aussi la Préface du 3e. Tome des PP. Martène, & Durand, pag. 16.

DEMOCRITE.

REM. L. Bayle reproche à Tertullien d'avoir avancé faussement que ce Philosophe se creva les yeux, parce qu'il ne trouva point de meilleur remede contre les tentations qu'il éprouvoit à la vuë des femmes. *Tertullien*, dit-il, *tire de là pour les vrais Fideles un grand sujet de triomphe sur les Sages du Paganisme. C'est un triomphe bien imaginaire. Car ce que l'on sçait de plus certain touchant Democrite, renverse de fond en comble la supposition de Tertullien.*

» Le triomphe, dit un Auteur de notre » Siècle (A), est pourtant réel, quoique » M. Bayle en puisse dire. Il n'est pas né» cessaire pour cela que le fait soit vrai, & » que Démocrite se soit effectivement cre» vé les yeux. C'est assez qu'on le crût alors » fort communément. Car n'est-il pas évi» dent, que le même lustre réjaillissoit sur » l'Eglise naissante, soit que la sagesse des » Philosophes, telle qu'elle étoit en effet, » soit que cette même sagesse, telle que l'o» pinion publique la représentoit, n'attei» gnît point à la perfection de la sagesse » Chrétienne? Or si M. Bayle peut prouver » que le fait est faux, peut-il prouver qu'il » est faux qu'on le crût vrai? Se figure-t-il » que dans une celèbre Apologie, qui de» voit passer entre les mains des Payens, & » de tout ce qu'il y avoit de plus distingué » parmi les Payens, Tertullien eût osé avan» cer, & tourner à l'avantage de sa cause, » un fait qui n'eût été que dans son ima» gination, & qui ne fût pas avoué par le » grand nombre de ses Adversaires «?

REM. T. *Ce qu'on raconte du déplaisir que lui causa sa Servante est assez curieux. Je n'ai encore trouvé aucun Moderne, qui ait cité pour cela un ancien Auteur. Voici de quelle manière Montagne rapporte la chose ..... M. Kuhnius rapporte le même conte, sans citer aucun Auteur. Il eût pû citer Plutarque.*

Bayle a oublié, contre sa coutume, de dire d'ou le passage qu'il cite de Montagne, est tiré. C'est du second Livre des *Essais*, Chapitre XII. un peu avant le milieu. » Cette citation (*de Plutarque*) est très » juste, comme j'en ai été convaincu en » consultant Plutarque lui-même, *dit M. Coste*. Mais depuis j'ai appris de M. de » la Monnoye, que Montagne, après » Amyot & Xylander, fait manger des » figues à Démocrite; mais que Démocrite » mangeoit, selon Plutarque, *un concom» bre*, τὸν σίκυον, & non pas, τὸ σῦκον, *une » figue* «. Amyot traduit, *une figue*, & c'est lui sans doute, qui a induit Montagne en erreur.

DEMPSTER. (THOMAS)

Un jour en revenant du Collège, il trouva qu'on lui avoit enlevé sa femme. Il s'en consola en Stoïcien. Peut-être ne fut-il pas fâché qu'on le délivrât d'un trésor de si difficile garde.

Rien de moins vrai. Cette disgrace le désola. Il courut aussitôt de côté & d'autre pour découvrir où les Ravisseurs s'étoient retirés, & pour avoir justice de leur attentat. Il fit plusieurs voyages, malgré

(A) Le P. Merlin, Jésuite. Voyez les *Mémoires de Trévoux*, *Novembre* 1737. Article 117. pag. 2084.

les ardeurs de la Canicule; mais inutilement. C'est ce que nous apprend le P. Niceron, qui a donné dans son 28e Tome un curieux Article de Dempster, tiré d'une Vie Latine de ce dernier, écrite par lui-même, & inconnue à Bayle. Ce Père dit que la 1re. Edition des Antiquités de Rosin avec les Additions de Dempster, est de Paris, 1613. *in-fol.* & que ces Additions sont insérées à la suite de chaque Chapitre de Rosin. J'ai une seconde Edition de cet Ouvrage, *Editio nova*, faite à Genève, *in-4°.* la même année; mais les Additions de Dempster sont placées à la fin, & sont même précédées d'un nouveau frontispice. Les Antiquités de Rosin remplissent 600. pages, & les Additions 438.

DES-BARREAUX. (JACQUES)

REM. A. *Il étoit fils de Jacques de Vallée, Seigneur Des-Barreaux*, &c.

Ce Jacques Vallée, étoit fils de Jacques Vallée, frère du fameux Geoffroy Vallée, puni de mort pour ses impiétés sous Charles IX. Si Bayle eût sçû cette Généalogie, il n'auroit pas manqué d'observer que Des-Barreaux n'étoit pas le premier Libertin de sa famille, & que son grand-oncle avoit été moins heureux que lui à débiter des sentimens impies.

REM. F. *Il avoit fait un Sonnet dévot, deux ou trois ans avant sa mort, qui est connu de tout le monde.*

M. Brossette, dans son Commentaire sur ce Vers de la Satire X. de Despréaux:

Et nous parlant de Dieu du ton de Des-Barreaux,

dit que celui-ci *se fâchoit tout de bon quand on lui parloit de ce Sonnet*, & qu'*il fit même d'assez mauvais Vers François pour le désavouer.* M. de la Monnoye, qui avoit connu Des-Barreaux, doute fort dans des Remarques Mss. que j'ai vuës, que ce Sonnet soit effectivement de lui, quoiqu'on le lui ait toujours constamment attribué.

Bayle, & le Commentateur de Despréaux disent que *Des-Barreaux mourut l'an* 1674. Ce fut le 9. Mai 1673. suivant les Régistres mortuaires de Châlon sur Sâone.

Comme j'ai entre les mains quelques Manuscrits où il est parlé de ce fameux débauché, je crois devoir rapporter les passages où il en est fait mention.

Le P. Garasse, dans un Manuscrit que je citerai à son Article dit que » ce jeune » homme de très bon esprit, petit-neveu » de ce malheureux Vallée, que le P. Seguiran assista en Grève, lorsqu'il fut brûlé » pour crime d'Athéïsme, avoit été autrefois Ecolier du P. Voisin à la Flèche, & » grandement affectionné de lui, jusques » à le mettre sur la porte du Noviciat. » Etant de retour à Paris, son père, qui » étoit tout-à-fait homme du monde, le » mit entre les mains de Théophile, quoi- » qu'avec la contradiction de sa bonne » mère, qui étoit une sainte femme, & » qui tous les jours, comme une Ste. Monique, pleuroit les débordemens & les » débauches de son fils. Ce jeune homme » étant donc avec Théophile tous les jours, » s'acquit une très mauvaise réputation; & » lorsque Théophile fut pris au Châtelet, » se sauvant en Angleterre, après l'exécution de son phantôme, on trouva parmi » ses papiers des Lettres Latines de Des-Barreaux, qui étoient suffisantes de lui » faire subir la même peine que son oncle, » si la Cour n'eût eu égard à sa jeunesse «. Le P. Garasse ajoute qu'à l'instigation de Théophile, Des-Barreaux se prêta à une calomnie affreuse contre le P. Voisin pour qui Théophile avoit une haine extrême.

» M. Des-Barreaux, dit M. Legoux, » Conseiller au Parlement de Dijon (A), » a fait de beaux Vers & de beaux Sonnets. Il excelloit dans les Ouvrages de » débauche. Il a composé autrefois une » Pièce de Théatre, dont je ne sçais pas » le titre. Un jour il reçut des coups de » bâton dans une ruë de Paris. Un Grand » Seigneur, qui le connoissoit, le voyant » en mauvais état, le fit entrer dans son » Carosse, & lui demanda ce que c'étoit. » Il dit: *Ce n'est rien. C'est un Coquin, à* » *qui j'avois fait donner des coups de bâton,* » *& qui vient de me les rendre.* M. Aubry » & M. Des-Barreaux se donnoient tour-à-tour des coups de bâton, & ce beau » jeu dura quelque tems. M. Des-Barreaux est mort à Châlon-sur-Sâone, bien » pénitent. Un Carme avoit coutume de » l'entretenir de Dieu & de la Religion, » & lui inspiroit la piété. Mais Chapelle » en railloit, & disoit que M. Des-Barreaux ne s'étoit converti qu'à condition » de s'enyvrer une fois le jour avec ce Religieux; & il appelloit cela un quart de » conversion «. Les frais du procès, dont parle Bayle à la REM. C. & que Des-Barreaux paya, après avoir brûlé la procédure, montoient, selon le même M. Legouz, à la somme de 4. ou 500. livres.

» M. de Maupeou, Evêque de Châlon, » dit un autre Conseiller au même Parlement (B), avoit beaucoup de piété. » Il contribua à la conversion de M. Des-

(A) *Supplément Ms. au Menagiana.*
(B) *Lantiniana, ou bons mots & pensées de M. Lantin.* recueillis par M. Legoux.

» Barreaux, qui étant à Châlon, mangeoit » souvent à la table de ce Prélat, & encore » plus souvent avec un Carme que cet Evêque lui avoit envoyé pour l'exhorter à la » pénitence. Ce Religieux lui parloit de » Dieu & de la vertu, & mangeoit en- » suite avec lui. *Et de virtute locuti, Vina » bibunt.* M. Des-Barreaux mourut à Châ- » lon, & y fut enterré dans l'Eglise des » Carmes. Il excelloit dans la Poësie Fran- » çoise. Il m'a récité de fort beaux Son- » nets & de fort beaux Vers, entre autres, » sur l'Auteur de la Nature, qu'il appel- » loit l'Ame du Monde. Il en a fait sur » d'autres sujets, qui doivent être suppri- » més, quoiqu'ils soient pleins d'esprits ».

DOLET. (ETIENNE)

REM. A. *Il composa d'assez bons Ouvrages. Vous trouverez une liste de ses Œuvres, &c.*

Il y a un fort bon Catalogue des Ouvrages de Dolet dans le P. Niceron, qui a ignoré la date de la Traduction des *Tusculanes*. Cette Version fut imprimée en 1543. *in*-16.

Il n'y eut plus personne qui osât parler pour lui la seconde fois qu'on l'emprisonna.

Bayle n'a connu que deux prisons de Dolet; mais celui-ci fut emprisonné au moins quatre fois; la première à Toulouse en 1535. sur une accusation de Luthéranisme. Dolet comptoit cette prison pour rien, parce qu'elle fut fort courte. Il en sortit, & il fut banni de la Ville, après avoir *été promené par les carrefours*, comme il le dit lui-même.

Marot, & lui, bannis l'un & l'autre pour cause de Religion, prirent tous deux le chemin de l'Italie vers 1536. c'est ce que nous apprend Jean Voulté de Reims, dans une de ses Epigrammes du IV. Livre, où la Ville de Lyon regrette le départ de ces deux hommes. Dans l'Epigramme du I. Livre, intitulée: *De Doleto, Brixto, Macrino*, le Poëte avoit déja dit:

Hunc Genabum, atque Liger, charitesque,
novemque Sorores,
Et STEPHANUM expulsum Gallia tota dolet.

Je suis surpris que Bayle, qui à la REM. B. cite Voulté, ne se soit pas apperçu que dans cette Epigramme, il étoit parlé de Dolet, comme étant alors en exil.

La seconde prison de Dolet, aussi pour cause de Luthéranisme, est de 1542. cette prison, qu'il appelle son *premier Enfer*, ne fut que de quatre ou cinq mois. Il dit dans son *second Enfer* en parlant *aux Chefs de la Justice de Lyon*:

» Car en prison plus qu'assez j'ai esté,
» J'y ai passé un hyver & esté ».

Ce qui ne peut s'entendre que de la fin de l'été & du commencement de l'hiver de 1542. Car il n'étoit point encore arrêté, lorsque Guillaume Durand, Maître d'Ecole à Lyon, le pria par une Lettre datée du 1. de Juillet 1542. d'imprimer son petit Livre, *de moribus in mensa servandis*. Il sortit de cette prison, au plûtard au mois de Décembre de la même année.

Il fut emprisonné pour la 3ᵉ. fois presqu'aussitôt qu'il fut de retour à Lyon. Ce fut le 5. ou le 6. de Janvier 1543. comme il se préparoit, dit-il a François I. *à crier le Roy boit*. Il ne resta que deux mois & demi en prison, s'en étant tiré par un assez plaisant stratagême qu'il expose naïvement au Roi, ainsi que je dirai dans la suite. Mais enfin, il fut repris au mois de Juillet 1546. & son Procès alla fort vîte, puisqu'il fut pendu & brûlé le 3. d'Août de la même année.

Bayle, M. de la Monnoye, & plusieurs autres croyent que Dolet, fut condamné, non comme Hérètique, mais comme Athée, & même comme Athée relaps. Ce sentiment est insoutenable; car il est certain que Dolet fut puni en qualité de Luthérien, ou de fauteur des Luthériens, comme je vais tâcher de le prouver.

1°. On ne sçauroit apporter aucune raison d'où l'on puisse inferer l'Athéïsme de Dolet. 2°. Il paroît par les Pièces qu'il a composées en différentes occasions sur son emprisonnement, qu'il n'étoit accusé que de suivre les opinions nouvelles.

Dans son *second Enfer*, qui est une Requête à François I. il représente à ce Prince, que ses Ennemis ont juré sa perte, & qu'ils prétendent *le faire brûler ou pendre*: (Je crois que par ces Ennemis, il faut entendre les Docteurs de Sorbonne, sur la dénonciation desquels il avoit déja été mis en prison, & qu'il avoit assez recemment choqués par son Edition des deux premiers Livres de Rabelais (A), où il avoit inséré

(A) J'ai cette Edition qui passe pour la meilleure, & qui certainement est fort rare. Le P. Niceron, Article *Rabelais*, dit qu'il ne l'a point vue. Elle a pour titre: *Pantagruel, Roy des Dipsodes, restitué à son naturel: avec ses faictz & prouesses espouventables: composées par feu M. ALCOFRIBAS, abstracteur de Quintessence. PLUS, les merveilleuses Navigations du Disciple de Pantagruel, dict Panurge. A Lyon, chez Estienne Dolet*, 1542. *in*-16. Au revers du Frontispice, on lit un *Dixain de M. Hugues Salel à l'Auteur de ce Livre.* Cette première partie, qui est bien imprimée, avec des Figures en bois, a 350. pages. On trouve ensuite: *La plaisante & joyeuse Histoyre du grand Geant Gargantua. Prochainement reveuë, & de beaucoup augmentée par l'Auteur mesme. A Lyon, chez Estienne Dolet*, 1542. pagg. 282 Avant le Frontispice de *la plaisante & joyeuse Histoyre*, &c. il y a un feuillet dont la première page est en blanc; mais au revers il y a une petite Vignette, au tour de laquelle on lit: *Scabra Dolo*; & au bas: *DOLET. Préserve-moy, ô Seigneur, des calumnies des hommes.*

de son chef plusieurs sobriquets injurieux à la Sorbonne.) *que pour en venir à bout, ils ont eu recours à l'artifice*. Ils ont, dit-il, envoyé deux balles de Livres à Paris, l'une remplie de Livres que j'ai imprimés, & l'autre de Livres *de Genève, de ce blason que l'on nomme Hérétique*. *Aux quatre coins* ils ont mis mon nom, *Dolet*, *en lettre assez grosse & lysable*. La ruse, ajoute-t-il, est trop grossière, & si j'avois envoyé ces balles, je n'aurois pas été assez sot, pour y mettre ainsi mon nom :

» Et d'adventage il est assez notoire....
» Que je ne fais que de prison faillir.
» Voudrois je doncq' ou mesprendre ou faillir
» Si très foudain ! Voudrois-je retourner
» A faire cas qui me feist enfourner
» (Pour mon meffaict) dedans la Tour Quarrée,
» Ou en une autre encore mieux barrée !...«

Il tâche ensuite de se justifier, & il ajoute que *depuis six ans* il a *fait train de Libraire*, *mettant dehors de son Imprimerie*, *Livres*, &c. qu'*à cette fois* n'étant pas fort resserré dans la prison, & se souvenant de ce qu'il avoit souffert lorsqu'il avoit *esté à l'autre fois reclus tant aux prisons de Paris qu'à Lyon*, il avoit cherché le moyen de se sauver :

» Cela fut cause (à la vérité dire)
» Que je cherchay (très débonnaire Syre)
» Quelque moyen de tôt gaigner le hault,
» Puis aux Prisons ne faisoit pas trop chaud :
» Et me morfondre en ce lieu je craignois,
» En peu de tems si le hault ne gaignois.
» De le gaigner prins résolution,
» Et avec art & bonne fiction,
» Je preschay tant le Concierge (bon homme)
» Qu'il fust conclud (pour vous le dire en somme)
» Qu'un beau matin irions dans ma maison
» Pour du muscat (qui estoit en faison)
» Boire à pleins fonds, & prendre aulcuns papiers,
» Et recevoir aussi quelques deniers
» Qu'on me devoit, mais que rendre on vouloit
» Entre les mains de Monsieur, s'il alloit
» A la maison, & non point autrement....
» Cela promis, le lendemain fut faict...«

Ils sortirent *au matin sur la brune*, Dolet étant *au milieu* de quelques Sergens & du Géolier. Quand nous fumes à ma maison, poursuit-il,

» Incontinent un Truchement nous eusmes
» Instruit de tout, & faict au badinage;
» Lequel sans feu, sans tenir grand langage,
» Ouvre la porte, & la ferme foudain,
» Comme remply de couroux & desdaing.
» Lors sur cela j'avance un peu le pas,
» Et les Sergens qui ne connoissoient pas
» L'estre du lieu, suivent le mieux qu'ils peuvent.
» Mais en allant une grand'porte ils treuvent
» Devant le nez, qui leur clost le passage,
» Ainsi laissay mes rossignols en cage,
» Pour les tenir un peu de tems en mue.
» Et lors Dieu sçait si les pieds je remue
» Pour me saulver. Oncques Cerf n'y fit œuvre...«

Après cela il remontre au Roi que Sa Majesté l'a *déja tiré une autrefois*, & il le supplie d'arrêter encore les nouvelles poursuites du Parlement. Voici ses raisons :

» Quant à la Foi, on ne m'accuse point
» Pour cette fois, que je tienne un seul point
» D'opinion erronée ou mauvaise,
» Mais quelques gens ne sont point à leur aise,
» De ce que vends, & imprime sans crainte
» Livres plusieurs de l'Escripture Saincte...«

C'est-à-dire, les Livres de l'Ecriture traduits en François. *Voilà*, dit-il, *le mal dont si fort ils se deulent*.

Enfin, il promet au Roi, si Sa Majesté le lui ordonne, de ne plus imprimer à l'avenir de ces sortes de Livres ; & il l'assure que dans la suite il se tiendra tellement sur ses gardes, qu'on ne trouvera rien à reprendre dans sa conduite.

Dans la cinquième Pièce, *à la Souveraine Court de Parlement*, il dit avec assurance :

» Dis-je de DIEU quelque cas mal fonant «!

Et dans la huitième au Cardinal de Tournon :

» Ma responce est, pour vous le dire au vray,
» Que j'ai vescu jusqu'ici, & vivray
» Comme Chrestien Catholique & fidelle,
» Quoique la langue enflammée & mezelle
» D'aulcuns meschans & envieux maudicts
» Me mette sus par ses vilains mesdicts.
» Fauteur ne suis d'Hérésie ou d'erreur,
» Livres mauvais j'ay en haine & horreur,
» Et ne vouldrois ou vendre ou imprimer
» Ung seul feuillet pour la Loy déprimer
» Antique & bonne, ou pour être inventeur
» De sens pervers & contre Dieu menteur «

Voici le titre entier de l'Ouvrage, dont on a lû quelques morceaux : *Le second Enfer d'Estienne Dolet, natif d'Orléans, qui sont certaines Poësies, faictes par luy mesme sur la justification de son second emprisonnement. A Troyes, chez Nicole Paris*, 1544. *in*-12. Il y a neuf Pièces en Vers, qui finissent à la pag. 44. Après quoi on voit ses *deux Dialogues de Platon*, Axiochus & Hipparchus, *mis en François*, & dédiées à François I. à qui il dit : *Revenant dernièrement de Piedmont avec les bandes vieilles pour avec ycelles me conduire au Camp que vous dressez en Champagne, l'affection & amour paternel*

paternel ne permit, que passant près de Lyon, je ne misse tout hazard & tout danger en oubly pour aller voir mon petit-fils, & visiter ma famille. D'où l'on peut conjecturer que ce fut à Lyon, que Dolet imprima lui-même ce Livre. L'Auteur y mit une Préface *à ses meilleurs Amis*, datee de la sorte : *Escript en ce monde, l'an de la Rédemption humaine* 1544. Il leur déclare qu'il n'a point fait de *premier Enfer*, quoiqu'on en eût fait courir un sous son nom. Il dit aussi qu'on le poursuit injustement. *Toutesfois*, ajoute-t-il, *en cela je me remets à Dieu. Qu'il me garde de murmurer contre sa saincte voulunté.*

Il n'y a pas lieu de douter que tout ce que dit ici Dolet pour sa justification, ne soit rélatif, non-seulement à l'envoi des Livres, pour lequel il avoit été emprisonné cette fois, mais encore aux accusations intentées contre lui à son précédent emprisonnement. Or on n'y voit rien, qui ne prouve assez clairement, ce me semble, que toutes ces accusations rouloient principalement sur le Luthéranisme, dont il se justifie de son mieux. Il observe que ce qui anime tant de monde contre lui, c'est qu'il a imprimé quelques Traductions de divers Livres de l'Ecriture Sainte & quelques Ouvrages suspects d'Hérésie. Aussi fut-ce pour lui tendre de nouveaux piéges, que ses ennemis, si on l'en croit, envoyérent sous son nom des Livres Hérétiques à Paris. De plus, la confiance avec laquelle il se justifie auprès de Messieurs du Parlement par ce Vers :

» Dis-je de DIEU quelque cas mal sonnant «?

prouve qu'il ne se sentoit ni coupable, ni même suspect d'Athéisme ou d'impiété. Eût-il osé donner cette espèce de défi à ses envieux, en les appellant en quelque maniére au Parlement, s'il eût été peu auparavant convaincu par ce Tribunal, ou d'impiété ou d'Athéisme; & s'il n'eût échappé aux flammes, que par la Grace du Prince? Dans les Vers transcrits ci-dessus : *Quant à la Foi*, &c. & dans ces autres : *Ma response est*, &c. Dolet ne se justifie que de l'accusation d'Hérésie, & c'est principalement sur sa Catholicité qu'il insiste.

Ce qui confirme ce que j'avance, c'est que les Lettres de l'enthérinement de sa grace, portoient que les Livres, ou composés, ou imprimés par lui, sans doute ceux sur lesquels il avoit été accusé, *seroient brûlés* : ce qui ne fut point exécuté d'abord. Il paroît que son second emprisonnement, & ensuite son évasion, furent cause que la Faculté demanda au Parlement par une Requête du 14. de Fevrier 1543. *que, suivant l'Arrêt donné par ladite Cour, intervenu sur l'enthérinement des Lettres de remission obtenues par Etienne Dolet, les Livres intitulés* : Les Gestes du Roy (A), Epigrammes de Dolet, Caton, Chrispian, l'Exhortation à la lecture de la Sainte Ecriture (B), la Fontaine de Vie; les 52. Dimanches de Faber Stapulense (C), & quelques autres, *soient brûlés*, &c. La Cour les condamna le même jour au feu, & défendit *à tous Libraires & Imprimeurs, d'imprimer ou faire imprimer, ou exposer en vente tels ou semblables Livres... & à toutes personnes de les garder.... sur peine d'être punis COMME HERETIQUES, ET FAUTEURS D'ICEUX* (D). On voit par là que Dolet n'en imposoit pas dans l'exposé qu'il faisoit des causes de son premier emprisonnement. Il eut sa seconde grace peu après la publication de son *second Enfer*. On reconnut apparemment que les balles en question ne venoient point effectivement de lui.

Quelque tems après il fut déféré à la Faculté pour son *Axiochus*, Traduction du prétendu Dialogue de Platon, qu'il avoit joint au *Second Enfer*. La Faculté en tira cette proposition : *Après la mort tu ne seras plus rien du tout* (E). La Censure est du 4. de Novembre 1544. & on y lit : *Judicata fuit hæc propositio hæretica, conspirans opinioni Saducæorum & Epicureorum. Propterea prædicti Libri Censura facienda, fuit commissa deputatis in materia Fidei, &c.* La Faculté ajouta, que ces mots, *rien du tout*, ne se trouvoient ni dans le Grec de Platon, ni dans les Traductions latines (F). Je crois que cette affaire n'eut aucune suite; car il ne paroît pas que Dolet ait été inquiété jusqu'au mois de Juillet 1546. Ce n'étoit qu'une Version, & il n'y a point d'apparence qu'il eût de propos délibéré, & pour débiter une impiété, traduit de cette manière; vû surtout qu'il dédioit cet Ouvrage au Roi, & qu'il le joignoit à une Requête où il prétendoit se justifier de toute erreur auprès de Sa Majesté, & en obtenir grace. Il pouvoit alors répéter pour sa justification ces Vers que j'ai transcrits ci-dessus :

Et davantage il est assez notoire, &c.

(A) Livre de Dolet en Vers, imprimé en 1540.

(B) Dolet est Auteur de la Préface de cet Ouvrage, & peut-être du Livre même, qu'il imprima en 1542.

(C) C'étoient les Epitres & Evangiles, avec quelques priéres, &c. Ouvrage imprimé par Dolet, & crû de Jacques le Févre d'Estaples.

(D) Voyez la *Collectio Judiciorum* de M. d'Argentré, Evêque de Tulle, Tom. 2. pag. 133.

(E) Le Grec porte dans l'endroit en question : *οὐ γὰρ ἔσῃ*: ce qui signifie mot-à-mot : *Tu enim non existes*. C'est la fin d'un Dilemme emprunté de Prodicus, & qui a été répété très fréquemment dans toute l'Antiquité payenne. Un Anonyme, qui a traduit cet Ouvrage, & qui y a joint de sçavantes Notes dans le Livre intitulé : *Doctrina recté vivendi ac moriendi*, à Bâle, 1577. a traduit : *Tu enim nullus eris.*

(F) M. d'Argentré, *ibid.* dans l'Index, pag. XIV. col. 2.

Je pense, au reste, qu'il ne se seroit pas aisément tiré de cette affaire, si son premier emprisonnement eût été fondé sur des accusations d'impiété & d'Athéïsme, & qu'on ne le poussa pas plus loin, parce que jusque là on n'avoit intenté contre lui aucune accusation de cette dernière espèce.

A l'égard de la Sentence définitive contre Dolet, je suis persuadé qu'elle ne le condamna point comme *Athée*, encore moins comme *Athée relaps*; mais uniquement comme Luthérien, ou fauteur du Luthéranisme. Le genre de son supplice peut seul en être une preuve. Dans le prétendu Martyrologe des Protestans, on voit que le 4. d'Octobre de la même année 1546. quatorze Hérétiques (A) de Meaux furent condamnés à Paris, où ils avoient été transportés, à être *bruslés vifs*, ce qui fut exécuté à Meaux, après qu'ils eurent fait amende honorable (B). Quelle apparence, si Dolet eût été convaincu d'impiété & d'Athéïsme, qu'il eût été traité avec moins de rigueur? Cependant il fut seulement étranglé, & son cadavre jetté au feu.

Jacques Severt, Docteur de Sorbonne, & Théologal de Lyon, observe (C) que les Protestans, qui n'ont pas donné une place à Dolet dans leur *Martyrologe*, n'avoient pas agi conséquemment. *Dolet*, dit-il, *cathéchisoit sur Dogmes adultérins, & scandalisoit. Dont par Arrêt du Parlement il fut étranglé, puis bruslé à Paris en la Place Maubert le* 3. *d'Août MDXLV.* (D) *sous le bruit & la QUALITE' D'HOMME LUTHERIEN. J'ai trois bons garants de mon allégué. L'un étoit feu mon père, lors présent à l'exécution, & AUDITEUR du Jugement leu, qui jadis m'en a fait le récit, quand il m'envoya à Paris aux études en* 1579. *L'autre est noble Jean de Chandon, Président en la Chambre des Enquêtes audit Parlement, aujourd'hui vivant* (au mois de Fevrier 1613.) *âgé de* 85. *ans. Le troisième est Hugues Thibault, Juge au Beaujolois, de mesme âge, aussi vivant, y présent avec défunct mon père, son condisciple lors au Collège de Boncour*, &c. Le plus jeune de ces trois témoins est le Pere de Severt, mort en 1584. âgé de 55. ans, qui avoit 17. ans, & les deux autres 18. lorsqu'ils assistérent au supplice de Dolet.

Les témoins, que produit Bayle, ne me paroissent pas avoir autant d'autorité que ceux, dont j'ai cité les témoignages, fortifiés de tant de preuves. Commençons par Calvin qui met (E) Agrippa, Servet sous le nom de *Villanovanus*, & Dolet au nombre des Athées. Mais Bayle lui-même ne croiroit pas Calvin au sujet d'Agrippa. Calvin dit de ces trois hommes: *Notum est eos Evangelium SEMPER fastuosè sprevisse.* Rien de plus faux, au moins par rapport à Dolet, qui se fit tant d'affaires pour s'être opiniâtré à imprimer, contre les défenses rigoureuses du Parlement, des Versions vulgaires de quelques Livres de l'Ecriture, & de quelques Ouvrages, où l'on soutenoit qu'il étoit bon que tout le monde lût l'Ecriture en sa Langue. Certainement un Athée ne se fût pas fait pendre pour une semblable cause. Calvin, d'ailleurs, de l'aveu même de Bayle, accusoit trop légèrement.

J. C. Scaliger, cité à la REM. C. est indigne de creance, 1°. Parce qu'il ne pouvoit parler du fait que sur un oui-dire. 2°. Parce qu'il écrivoit en ennemi outré contre Dolet. *L'emportement de ce Critique*, dit Bayle, *a quelque chose de si outré, & si je l'ose dire, de si brutal, qu'on ne sçauroit s'empêcher de croire qu'un ressentiment personnel dirigeoit sa plume.*

Bayle rapporte à la REM. D. un passage où Dolet est appellé *impiæ fraudis reus*. Mais quel est l'Auteur de ce passage, & que dit-il de précis? Ces termes, *impia fraus*, n'ont-ils donc jamais été appliqués à l'Hérésie dans le XVIe. siècle? On cite un autre passage, où il est dit qu'un Cardinal qu'on ne nomme point, reprochoit à du Chastel, qui avoit intercédé pour Dolet, de demander grace, non-seulement pour des Luthériens, mais encore pour des Athées: *Eorum, qui non modò Lutherana lue infecti, sed etiam Dei expertes impietatis rei essent, partes tueri*, &c. Supposé que ce passage méritât beaucoup de foi, qui a dit à Bayle que ces dernières paroles: *Dei expertes, impietatis rei*, regardoient Dolet? N'est-il pas aussi permis de croire que ce Cardinal n'avoit en vuë Dolet que dans les précédentes: *Lutherana lue infecti*? Bayle, sur ce témoignage, suppose que Dolet étoit non seulement un Athée, mais aussi un Débauché. On n'a aucune preuve de ce fait, qui n'a pas même de vraisemblance, lorsqu'on le compare avec la vie extrêmement laborieuse de Dolet. En effet, celui-ci travailloit sans relâche,

(A) Luthero-Zuingliens. On les appelle aujourd'hui Calvinistes.

(B) L'Arrêt est rapporté tout au long dans le Martyrologe des Protestans, pag. 169. Edit. de 1582.

(C) *Anti-Martyrologe ... contre les supposés Martyrs de la Religion Prétenduë Réformée*, &c. pag. 475.

(D) Il falloit ajouter un I. l'année véritable étant 1546. Dolet dans un Poeme intitulé: *Francisci Valesii, Gallorum Regis, Fata, Lib. II.* déclame à la pag. 53. contre les Luthériens qui saccagérent la Ville de Rome en 1527. Il déclame, dis je, avec autant de force, que l'eût pû faire le Catholique le plus zélé. Il dit que ces impies, *impia gens*, ne respectérent ni les Eglises, ni les Autels, ni les Prêtres, ni les Reliques, &c. *Divorum corpora capsis Exudare suis, & concalcare prophanè*, &c. D'où l'on doit conclure que Dolet n'avoit pas encore embrassé la Religion Protestante.

(E) Bayle, REM. G.

comme le prouve le grand nombre d'Ouvrages qu'il a composés. On voit dans ses *Commentaires de la Langue Latine*, que son unique délassement étoit la Musique qu'il aimoit beaucoup. Ce n'est assurément point là le caractère d'un Débauché. A parler en général, un homme, qui étudie continuellement, n'est pas un homme de débauche. Dolet, depuis 1538. jusqu'à sa mort arrivée en 1546. partageoit tout son tems entre ses deux Professions d'Imprimeur & d'Auteur.

Bayle à la REM. G. cite encore Prateolus, qui dans son Catalogue range Dolet parmi les Athées. Mais Prateolus y range dans la même classe un grand nombre de Luthériens & de Calvinistes; & il suppose que l'Athéïsme est fort commun parmi eux. Bayle conviendroit-il de ce dernier point? Je ne crois donc pas que le témoignage de Prateolus, qui d'ailleurs ne donne aucune raison de ce qu'il avance contre Dolet, doive l'emporter sur tant de preuves que j'ai alléguées.

REM. F. *On a publié une Lettre qui témoigne qu'il se recommenda à la Sainte Vierge & à S. Etienne, un peu avant que d'être étranglé. Mais ces sortes de témoignages sont fort suspects.*

Bayle, loin d'ajouter foi à cette Lettre, prétend que Dolet mourut en Athée. Mais quand même Dolet seroit mort en Athée, on n'en devroit pas conclure qu'il fut condamné pour Athéïsme. Combien de gens punis du dernier supplice pour vol, pour assassinat, &c. meurent en Athées? On ne sçauroit, ce me semble, rejetter le témoignage de l'Auteur de la Lettre, *qui avoit assisté d'office à l'exécution*, comme Bayle lui-même l'avouë; à moins qu'on n'ait des preuves décisives du contraire. Je crois, au reste, que ce fut cette repentance de Dolet à la mort, qui fit que Calvin & ses Disciples ne le regardérent point comme un homme qui dût être mis au rang de leurs prétendus Martyrs, & qui plus est, que ce fut pour cela qu'ils le décrièrent comme un Athée.

Bayle. observe à la fin de la REM. G. que Beze *retrancha* dans les Editions postérieures de ses *Juvenilia*, l'Epitaphe qu'il avoit composée pour Dolet. » Mais, dit » M. le Duchat (A), Gruter, ou moins » scrupuleux que Beze, ou plutôt mieux » informé que lui touchant Dolet, la lui » a restituée, à la pag. 596. de son 3ᵉ. Tome » des *Delit. Poët. Gall.* impr. en 1609. « Cette Epitaphe, qui se trouve dans la première Edition faite à Paris en 1548. représente l'ame de Dolet, comme celle d'un autre Hercule, s'élevant de la flamme pour monter au Ciel. D'où l'on doit conclure naturellement qu'on ne regardoit point Dolet comme un homme condamné pour Athéïsme, & mort en Athée. Car quoique Beze ne fût alors ni fort scrupuleux sur la Religion, étant Catholique extérieurement, & intérieurement Calviniste, ainsi que Bayle en convient, ni fort réglé dans ses mœurs, comme Bayle l'avouë encore; il n'y a cependant aucune apparence, qu'il eût osé louer ainsi un homme convaincu d'Athéïsme, notoirement condamné pour impiété, & mort dans ces abominables sentimens. Malgré les Privilèges des Poëtes & de la Poësie, n'y auroit-il pas d'ailleurs une insigne extravagance à publier qu'un homme qui ne croit point de Dieu, & puni de mort pour ce sujet, est monté au Ciel?

Bayle conclud du retranchement de cette Epitaphe fait par Beze que *c'est une preuve que les Protestans ne prenoient point d'interêt au supplice de ce personnage*. Mais il paroît que les Protestans ne pensérent ainsi qu'après coup, & surtout qu'après que Calvin leur eût donné le ton, en écrivant que Dolet étoit un Athée; fondé, si je ne me trompe, sur ce que celui-ci n'avoit pas persévéré jusqu'à la fin dans les sentimens pour lesquels il avoit été condamné.

En effet, Dolet, étant prêt à être supplicié, parla au peuple, & l'émut à compassion, ce qui prouve qu'il ne lui prêchoit point d'impiétés.

Quand Dolet, dit un Ecrivain que j'ai déja cité (B), *sermocinoit près du brasier, il cuidoit d'abondant preschoter, & s'imaginoit que la populace circonstante lamentoit en regret de sa perte. Dont pour toute priere il proféra ce Vers latin :*

Non dolet ipse Dolet, sed pia turba dolet.

Sur quoi à l'instant du contraire lui fut sagement respondu par le Lieutenant Criminel siz à Cheval :

Non pia turba dolet, sed dolet ipse Dolet.

Les Genevistet, qui n'ont sceu telle Histoire, &c. Severt, qui n'étoit pas encore né, a pû ignorer la manière dont Dolet employa ses derniers momens. Son silence sur ce sujet ne sçauroit être préféré au témoignage positif d'un homme *présent d'office à l'exécution*, qui 20. jours après cette exécution écrit à un Ami les pieux sentimens où Dolet mourut, & que Bayle a transcrits à la marge de la REM. F

Bayle dit que *les Poëtes des deux Partis s'escrimèrent sur ce suppli*[illegible]. Voici à ce sujet des Vers, que je n[illegible]rois imprimés nulle

(A) *Ducatiana*, pag. 178.

(B) [illegible]evert, *Anti-Martyrologe*, &c.

part, & qui viennent sans doute d'un Protestant :

» Dolet, enquis sur les Points de la Foi,
» Dit à Oris, qui faisoit son Enquête :
» Ce que tu crois, certes je ne le croi.
» Ce que je crois ne fut onc en ta tête.
» Oris pensant l'avoir pris, en fit fête,
» Lui demanda : Qu'est-ce que tu crois donc ?
» Je croi, dit-il, que tu n'es qu'une bête,
» Et suis certain que tu ne le crus onc. «

REM. G. *M. le Laboureur a eu tort de dire, que Dolet a été placé au Martyrologe des Protestans.*

Bayle, après avoir exactement consulté ce Martyrologe, est très surpris de n'y pas trouver ce que rapporte le Laboureur. Mais celui-ci a voulu parler des *Icones* de Beze, qu'il a pris faussement pour le Martyrologe des Protestans.

DANS LE TEXTE. *On a dit qu'il étoit bâtard de François I. mais qu'il n'étoit pas reconnu tel.*

Bayle cite en marge le *Patiniana*. Cette fausse anecdote se trouve encore dans les Mémoires qui portent le nom d'Amelot de la Houssaye, article *Dolet*, en ces termes : » On disoit en ce tems-là (& je connois » des gens qui le disent encore) qu'il étoit » fils naturel du Roi François I. & d'une » Orléanoise nommée Cureau ; & qu'il ne » fut point reconnu à cause du commerce » que l'on dit au Roi, que cette Demoi» selle avoit eu avec un Seigneur de la » Cour. «

Ce passage suppose que François I. étoit déja Roi, lorsque Dolet naquit. Or ce Prince, né le 12. de Septembre 1494. ne monta sur le Trône qu'en 1515. & Dolet étoit né le 3. d'Août 1508. Ce dernier dit lui-même dans une Lettre à Budé, datée du 22. d'Avril 1536. qu'il avoit alors 27. ans, & qu'il en avoit 16. lorsque François I. fut pris devant Pavie le 24. de Fevrier 1525. Cette Lettre se trouve à la tête du I. Tome des *Commentaires de la Langue Latine*, qui parut en 1536. Le second vit le jour en 1538. L'interruption de ce Volume fut causée par la prison de Dolet, qui dédia cet Ouvrage au Roi à Moulins. Le Cardinal de Tournon fut son Introducteur, le fit connoître au Roi à qui il en dit *trop plus de bien*, comme s'exprime Dolet. François I. lui donna alors un Privilége général pour l'impression de ses autres Ouvrages, daté du 6. de Mars 1537. (1538. selon le calcul d'aujourd'hui) & signé *par le Roy, Monseigneur le Cardinal de Tournon présent*. Dolet dédia plusieurs autres Ecrits à ce Prince, qui le tira plus d'une fois de prison. Mais il n'y a rien dans tous ces Livres, qui insinuë, ni que Dolet se crût fils de ce Monarque, ni que François I. se regardât comme son père, ni qu'aucun de ceux à qui Dolet s'adressoit, tels, par exemple, que la Reine de Navarre, Sœur du Roi, le Duc d'Orléans, la Duchesse d'Estampes, à laquelle il dit plaisamment, en la priant de lui procurer *l'heure* propice de sa délivrance :

» Hélas ! faites sonner telle heure,
» Puisque vous gouvernez l'horloge «.

Il n'y a, dis-je, aucun mot qui insinuë qu'aucune des personnes que je viens de nommer, fût instruite de cette prétendue anecdote. Est-il à présumer enfin si Dolet eût été fils de François I. que ce grand Prince l'eût laissé succomber à sa malheureuse destinée ?

A LA FIN DU TEXTE. *On rapporte dans le Patiniana, qu'il écrivit contre la Ville de Toulouse quelques Harangues, pour lesquelles il fit amende honorable.*

Patin ayant appris en général que Dolet avoit fait une espèce d'amende honorable à Toulouse, a crû que ç'avoit été en conséquence & en punition de ces deux Pièces. Ce fut, au contraire, pour se venger de ses Juges, qui l'avoient condamné à cette amende honorable, sur une accusation de Luthéranisme, qu'il composa ces deux Harangues contre cette Ville, imprimées *in-4°*. & des Vers contre le Juge-Mage Dammartin, en particulier.

M. de la Monnoye, dont je tire cette circonstance, croit que dans ce Vers de Dolet :

Tant aux prisons de Paris, qu'à Lyon,

Le Poëte parle de deux prisons differentes. Mais Dolet ne comptoit cela que pour une seule, qu'il appelloit son *premier Enfer* ; sans doute, parce qu'ayant d'abord été *enfourné* à Lyon dans la *Tour quarrée*, il avoit été transporté aux prisons de Paris.

Voyez *les Remarques de M. de la Monnoye sur les Jugemens des Sçavans de Baillet*, le 4e. Tome des *Annales Typographiques de Maittaire*, & le 21e. Vol. des *Mémoires du P. Niceron*.

DONAT.

Bayle a fait deux Articles de deux personnages de ce nom, l'un appellé JEROME, & l'autre MARCELLUS. Il y a eu un autre DONAT, Théologien de Raguse, suivant Philelphe, qui dans sa Lettre XII. du XXVe. Livre, adressée à son fils Xénophon, & datée, *V. Kal. Julias* 1465. en parle ainsi tout au commencement : *Donatus Theologus, cùm ex Capitulo Novariensi, Rhagusium rediturus,* hàc

hàc iter faceret, me perhumanè adiit, petiitque, ut Literarum aliquid ad te darem. Ego verò . . . . . volui tamen viro, ut est visus, tibi amicissimo, morem gerere, &c.

DRELINCOURT. (CHARLES)

REM. C. *L'aîné de ses enfans étoit Laurent Drelincourt . . . . Il a laissé un Recueil de Sonnets Chrétiens, fort polis & fort estimés par ceux qui ont du goût tout ensemble pour la piété & pour les belles choses. Il y en a 6. Editions. La dernière est d'Amsterdam, chez Nicolas Parmentier*, 1693.

Je ne sçais pourquoi dans une Edition assez moderne & assez belle, on attribuë ces Sonnets au Ministre Charles Drelincourt, père de Laurent. Voici le titre de cette Edition : *Sonnets Chrétiens sur divers sujets, divisés en quatre Livres, par Charles Drelincourt. Dernière Edition, à laquelle on a ajouté les Pseaumes Pénitentiaux en Vers Héroïques. A Amsterdam, chez Jacques Desbordes*, 1723. *in*-8°. On voit à la tête un beau Portrait de ce Ministre, avec cette Inscription : *Charles Drelincourt, Ministre de Charenton, né à Sedan le* 10. *Juillet* 1595. *décédé à Paris le* 3. *Novembre* 1669. A la fin de la *Traduction des sept Pseaumes Pénitentiaux en Vers Héroïques*, on trouve ces paroles qui devoient desabuser l'Editeur, puisqu'elles ne peuvent s'entendre que de Laurent Drelincourt, privé de la vuë l'an 1680. & mort 6. mois après, âgé de 56. ans : *Ces Vers ayant été trouvés dans le cabinet du Défunt, après son décès, écrits d'une main étrangère, Dieu l'ayant privé de la vuë dès quelques années avant sa mort* (A), *on ne lui doit pas imputer les fautes, qui pourroient s'être glissées dans ces Pseaumes*. L'Edition de 1723. est terminée par des *Prières* (en Vers) *courtes & vives, pour demander à Dieu les Vertus Chrétiennes, & le pardon de ses péchés*. Au reste, je crois qu'en effet la *Traduction des sept Pseaumes Pénitentiaux* n'avoit point été publiée avant 1723. Du moins elle n'est pas citée dans la *Bibliothèque Sacrée*, Ouvrage posthume du P. Le Long, imprimé la même année.

DRUSIUS. (JEAN)

REM. Q. Il s'agit dans cette Remarque, de sçavoir s'il est vrai qu'on lisoit autrefois sur la Tiare du Pape, le mot *MYSTERIUM*. Jurieu l'avance, & M. Bossuet, après Drusius, le nie avec raison. » Il ne » faudroit pas ici se donner la peine, dit ce » sçavant Prélat, de rapporter un conte » qui court parmi les Protestans, si leur » déplorable crédulité ne leur faisoit pren- » dre pour vrai tout ce que leurs gens leur » débitent, *&c.* «

Bayle, qui avouë que M. Bossuet a raison pour le fond, juge sa censure peu équitable. » Il y a de l'injustice, dit-il, à in- » sulter tout un Corps, sous prétexte qu'un » certain nombre d'Auteurs y donnent des » marques d'un peu trop d'entêtement. » M. de Meaux eût bien fait de prendre » garde à cela. C'est ma première Réflè- » xion «.

J'ai observé deux choses ci-dessus à l'Article CAYET, pag. 248. col. 2. 1°. Que Bayle est tombé dans la faute qu'il impute à M. Bossuet. 2°. Que ce Prélat s'est exprimé avec modération, & par conséquent, qu'il n'est point coupable de cette faute. J'ai prouvé la première. A l'égard de la seconde, je dirai seulement, qu'un Protestant de ce siècle a pris la défense de cette fable dans un Ecrit imprimé après la mort de Bayle (B). Il entreprend de répondre aux cinq Réflèxions de ce Critique. Il assûre que Drusius & Bayle eussent raisonné autrement qu'ils n'ont fait, s'ils eussent été mieux instruits ; c'est-à-dire, instruits à sa manière. On ne peut rien de plus foible que les raisonnemens de cet Ecrivain.

(A) L'Auteur mieux instruit, cité par Bayle, assure que Laurent Drelincourt mourut 6. mois après avoir perdu la vuë.

(B) *Christiani Botthulff Blumbergi veritas Mysterii Tiaræ Pontificis olim adscripti, novis aliquot testimoniis asserta, & à contradictionibus aliter sentientium vindicata*, &c. A Zwickaw, chez Jean David Frederici, 1712. in-8°. Voyez le 1er. & dernier Article.



E.

EGINHART.

REM. B. *Je ne sçais ce qu'il faut croire de ses avantures avec une fille de Charlemagne.*

Je croirois volontiers que le tout n'est qu'un Roman, quoique la Chronique, qui parle de ces avantures, soit du X. Siècle, & qu'on lise dans un Livre assez moderne, que les Comtes d'Erpach, qui se croyent descendus d'Eginhart, firent un jour ouvrir son tombeau qu'on voit à Selgenstrat, & que l'Histoire de ses Amours avec Imma, fille de Charlemagne, s'y trouva gravée en peu de mots sur une lame de plomb (A).

Voyez *Fabricius*, *Bibliot. med. & inf. Latinit.*

ELIE.

REM. B. *Cela ne s'accorde pas trop mal avec cet esprit vengeur, dont Elie fut animé en quelques rencontres, comme quand il fit massacrer les Prêtres de Baal, & tomber le feu du Ciel sur les Soldats de son Roi.*

A qui en veut Bayle ? Est-ce à Elie ? Ou n'est-ce pas plûtôt au Dieu d'Elie, qui fit descendre le feu du Ciel, pour consumer le Sacrifice de son Ministre, & pour brûler les Soldats du Roi d'Israël, persécuteur de l'un & de l'autre ? qui, à la prière que lui fait le S. Prophète, immédiatement après le massacre des Prophètes de Baal, envoye une pluye abondante, pour mettre fin à la famine, que la sécheresse avoit causée ? qui prête sa main toute-puissante à l'exécution des prétendus crimes imputés à Elie, qui obéit en quelque sorte à sa voix, comme à celle de Josué, pour favoriser son injuste vengeance, ses attentats contre un legitime Souverain, ses homicides & ses massacres (B) ?

MEME REM. *Les Docteurs de l'intolérance ne sont pas bien aise qu'on les avertisse, que J. C. a aboli cet esprit. Un tel avertissement est une leçon importune, & ils diroient volontiers, comme Félix, à quiconque leur en parle : Va-t-en maintenant ; quand nous aurons la commodité, nous te rappellerons.*

Par tout ce qu'a écrit Bayle contre l'intolérance, il paroît qu'il a crû que J. C. a aboli, comme une chose mauvaise & inutile, *l'esprit vengeur*, non pas précisément d'Elie, mais du Dieu d'Elie. Sur quel fondement avance-t-il que les paroles du Sauveur, où il voit cette abolition, déconcertent les Docteurs de l'intolérance, & qu'ils n'aiment pas à les entendre ? Ne peuvent-ils pas lui répondre que S. Pierre, après avoir entendu ces paroles du Sauveur, & plein de l'esprit de la Loi nouvelle, qu'il avoit reçu avec les autres Apôtres, étendit morts à ses pieds Ananie & Saphire ; que S. Paul frappa d'aveuglement le Magicien Elimas, parce qu'il ne cessoit de renverser les voyes du Seigneur ; qu'à la vérité l'esprit de la Loi Evangélique est un esprit de douceur ; mais que la sévérité y est quelquefois nécessaire ; comme l'esprit de la Loi Mosaïque étoit un esprit de sévérité, & qu'il s'y trouve cependant quelques exemples de douceur ? Elisée (C), héritier de l'esprit d'Elie, ayant renfermé miraculeusement dans la Ville de Samarie, les Soldats, que le Roi de Syrie avoit envoyés pour le prendre, ne voulut point qu'on les mît à mort ; mais après les avoir bien régalés, il les laissa aller.

MÊME REM. *Un homme, qui n'avoit aucun caractère dans l'Etat, aucune Charge politique, aucune part au droit du glaive ; un homme, dis-je, dont la Charge ne consistoit qu'à prophétiser, assemble tous les Prophètes de Baal, qui étoient 450. Il y joint les Prophètes des Bocages, qui étoient au nombre de 400. & avoient l'honneur d'être Commensaux de la Reine. Il les convainc par un miracle qu'ils adoroient un faux Dieu ; & tout aussitôt il donne ordre qu'on les saisisse, & qu'on prenne bien garde qu'aucun n'échappe, & il les fait tous égorger, sans avoir daigné demander au Roi Achab, là présent, s'il l'avoit pour agréable, & sans les avoir exhortés à se convertir.*

Nous n'apprendrons point à Bayle, qu'il est faux que les grands Prophètes du peuple de Dieu n'eussent aucun caractère dans l'Etat, qu'il ne leur apartînt pas de se mêler du Gouvernement Politique, que leur Charge se bornât à prophétiser, & qu'ils n'eussent aucune part au droit du glaive. Nous ne lui dirons point que revêtus de l'autorité de Dieu, qui étoit toujours le

(A) *Hubert Thomas*, *Vie de l'Electeur Palatin Frideric II. pag.* 110.

(B) Il n'est pas nécessaire d'avertir le Lecteur que ceci est une ironie contre le raisonnement ridicule de Bayle.

(C) *IV. Reg.* VI. 22.

premier Souverain d'Israël, les Rois étoient obligés en plusieurs circonstances a leur obéir. La conduite de Samuel, après l'élection de Saül ne lui étoit point inconnuë. Mais Bayle déterminé à imposer à des Lecteurs peu attentifs, ou mal instruits, forme des préjugés contre l'intolérance & la jalousie de ce Dieu, qui veut qu'on n'adore que lui seul, & de la seule manière qu'il a établie. M. Crousaz a bien compris qu'il falloit remédier à la mauvaise impression, que fait ici le récit de Bayle. *Dieu*, dit-il (A), *qui connoit tout parfaitement, & sçavoit toute la part que la corruption avoit à l'erreur des Prophètes de Baal, n'ordonne rien à Elie, qu'il ne fût en plein droit d'ordonner, & en même tems ne lui ordonna rien qu'il soit permis* (à un particulier) *d'entreprendre sans un ordre exprès de cette nature.*

Bayle est sûr de l'innocence des Prophètes de Baal. A ses yeux, Elie seul est coupable, avec le Dieu qui fait la force de ce Prophète, & qui le rend terrible à tous les fauteurs & les promoteurs de l'Idolatrie. *On ne peut pas dire*, ajoute-t-il, *que les Prophètes de Baal avoient agi contre leur conscience; car, s'ils eussent crû que Baal etoit une fausse Divinité, ils ne se feroient point exposés à l'examen; & par le crédit qu'ils avoient auprès de la Reine, ils auroient évité sans peine le défi du Prophète Elie. On voit de plus qu'ils invoquent leur Divinité avec toute l'ardeur possible, & qu'ils se donnent cent coups de couteau en son honneur. Ils espéroient, sans doute, d'être exaucés.*

Une conscience criminelle & digne de chatiment, parce qu'elle est volontairement fausse & erronée, est un point, que l'Auteur du Dictionnaire aime à supprimer. Pour peu qu'on ait lû ses Ecrits, on sçait que, selon lui, les défenseurs des impiétés les plus grossières peuvent agir avec droiture, & avec une persuasion raisonnable, quand ils les soutiennent opiniatrement; & qu'il y a non-seulement des Idolâtres, mais des Cyniques, des Manichéens, des Athées en conscience. Ici les merveilles de la nature, qui attestent la Divinité du seul véritable Maître de l'Univers, soutenues par les miracles éclatans d'un homme, qui dispose à son gré de cette même nature, n'étoient point capables de troubler la conscience des Prophètes de Baal, & n'empêchoient point, selon Bayle, qu'ils ne fussent idolâtres de bonne foi. Quelle conscience, & quelle bonne foi! Il faut les avoir de même trempe qu'eux pour ne pas rougir d'une pareille doctrine. Il n'y manque que la folie de se donner cent coups de couteau.

Bayle n'alléguera-t-il rien pour la défense d'Elie? Il dit ce qui est nécessaire afin que Dieu seul demeure chargé des crimes du Prophète, & afin de justifier la personne de celui-ci, & non pas ses actions. *Les Théologiens*, dit-il, *sont obligés de reconnoitre, afin de pouvoir disculper Elie, qu'il reçut invisiblement de Dieu une mission extraordinaire & spéciale, pour faire mourir ces Prophètes, & que Dieu lui révela que c'étoient des réprouvés, qu'aucune exhortation à la repentance ne toucheroit. Pierre Martyr, à la vérité, allégue les Loix de Moïse contre les Idolâtres, la Loi du talion, &c. mais après tout il se réduit à l'inspiration; & c'est là une raison à quoi il n'y a nulle réplique parmi les Chrétiens.*

Un miracle, qui précéde, & un autre, qui suit le massacre des faux Prophètes, sont des signes trop sensibles de cette inspiration, pour la faire imaginer par les Théologiens. Bayle s'abstient de déclarer si l'*inspiration* est une raison bonne ou mauvaise. Il se contente de dire que parmi les Chrétiens, cette raison ne souffre point de réplique. Il se fait suffisamment entendre, & on lui demande ce qu'auroit à répliquer un homme qui ne feroit pas Chrétien? Il doit en être instruit. Ne feroit-ce pas qu'un Dieu, qui autorise la vengeance, les attentats d'un sujet contre son Roi, le massacre de gens qui n'agissent pas contre leur conscience, & qui par conséquent ne sont pas coupables, n'est pas le véritable Dieu? Mais il est facile de confondre ces impiétés. Elie ferme & ouvre le Ciel. Il en fait tomber, à son gré, le feu ou l'eau. Le Jourdain s'arrête pour lui faire un passage. Il multiplie, par sa volonté & par sa parole, la farine & l'huile. Il ressuscite les morts, il connoît l'avenir & le secret des cœurs. Il est nourri dans un désert par les soins des corbeaux, qui lui apportent à manger. Un char de feu descend du Ciel, & l'enlève aux yeux des hommes. Peut-on douter que le Dieu d'Elie ne soit le véritable Dieu? Ce Dieu hait l'iniquité, & il la connoît mieux, que ceux qui se sont fait une science, à leur mode, du bien & du mal. Il a droit de punir par des chatimens éternels les erreurs, dont ils se sont aveuglés. Pour établir la foi de ces peines terribles de l'autre vie, & pour prévenir les doutes que le libertinage feroit naître sur ce sujet, enfin pour empêcher, après l'établissement de l'Eglise Chrétienne, que des hommes pervers ne regardassent sa longanimité & sa patience à les souffrir, comme une marque qu'il n'est point, & qu'il ne peut rien sur eux; la divine sagesse a fait précéder une Loi aussi févère que miraculeuse, où Dieu, par lui-même, ou par ses Ministres,

(A) *Examen du Pyrrhonisme*, pag. 747.

commençoit visiblement la réprobation des impies.

Ni Calvin, ni Pierre Martyr, son Disciple, n'ont osé faire un crime à Elie de la mort de ces faux Prophètes, ou des Soldats d'Achab. Il faut même avouer que l'un & l'autre justifient en cela le S. Prophète. Ils ont avancé cependant, » que » c'étoit un homme corrompu, & animé » d'un zèle trop véhément, qu'il abandon- » na lâchement la vocation divine, & qu'il » lui préfera sa vie; qu'il manqua de sincé- » rité & de droiture en répondant à Dieu; » qu'il pécha, quand il se plaignit d'être » échappé seul à la persécution; qu'il se » laissa emporter à l'esprit de servitude & » de vengeance «. Bayle dit qu'il n'a rien trouvé *qui approche de cela*, dans l'endroit que désigne le P. Feuardent, Liv. IX. Chap. 3. pag. 121. de sa *Théomachie Calvinistique*, où est indiqué à la marge le Commentaire de Calvin sur l'Epitre aux Romains, Chap. XI. V. 2. & 3. C'est une faute de l'Editeur, qui durant l'extrême vieillesse de ce sçavant Cordelier, prit soin de faire imprimer la Théomachie. Car dans le Texte le P. Feuardent déclare qu'il a tiré les paroles ci-dessus rapportées, d'un Ouvrage de Calvin, écrit en François: *Ex Gallico Calvini Scripto verba ejus Latina sunt*. Il les a donc lues ailleurs, que dans le Commentaire de l'Epitre aux Romains; & très certainement il represente les vrais sentimens de Calvin, puisque ce sont ceux de Pierre Martyr, le fidèle Disciple de cet Hérésiarque; de sorte que le P. Feuardent a eu raison d'attribuer à l'un & a l'autre le passage de Calvin. *Eorum sensu, Elias fuit homo depravatus, nimi vehementi zelo correptus: turpiter vocationem suam deseruit, vitam præferens divinæ vacationi, nec simpliciter, nec rectè Deo respondit eum ab eo interrogaretur. Peccavit etiam quiritando se solum à clade ac persecutione superstitem. Raptus fuit spiritu servitutis & vindictæ. Ex Gallico Calvini scripto verba ejus Latina sunt.* Il est nécessaire d'exposer exactement tout ce que Pierre Martyr a écrit de conforme à ces paroles de Calvin, pour convaincre Bayle d'une insigne mauvaise foi à relever l'accusation que le P. Feuardent a intentée contre Martyr. Celui-ci, dans ses Notes sur le 19. Chap. du 3. Liv. des Rois, accuse Elie d'avoir été infidèle à sa vocation, & d'avoir abandonné le poste, ou Dieu l'avoit placé. *Peccavit itaque suam derelinquendo stationem, in qua fuerat à Deo collocatus.* Il lui reproche une lâche timidité, & d'avoir usé de déguisement & de mensonge dans la réponse qu'il fait à Dieu. *Elias interrogationi simpliciter ac rectè minimè respondit, nec veram sui discessus causam refert. Oportuit quippe illum dicere: Sum redditus admodum infirmus. Jesabelis minas ferre non potui, & propterea concessi huc, ne ab ea interficerer; ac vitam meam pluris feci, quam vocationem abs te mihi collatam. Hæc tacuit, sed à zelo & studio maximo Dei cultûs sese commendavit.*

Quoiqu'on ne voye point dans l'Ouvrage du P. Feuardent, ou il a pris, que Pierre Martyr appelle le zèle d'Elie, une excessive sévérité, & un esprit de vengeance, *majorem æquo severitatem, & spiritum vindictæ*; il n'en est pas moins vrai que cet Ecrivain Calviniste a exprimé la même chose en d'autres termes: *Ideirco Elias repressus est, quia ultionem de impiis ardentissimo studio quærebat* (A). Il a même traité le zèle d'Elie, de passion vicieuse, où l'amour propre & l'orgueil avoient plus de part, que le véritable zèle de la gloire de Dieu. *Zelus hoc loco fortassis pro Nemesi accipitur.... Videbat Propheta sibi non contingere quod maximè optabat, ut à populo Israëlitico audiretur, cùm Dei sermones magno studio inculcaret: Prophetas autem Baal in oculis ferri, & prope modum ab omnibus audiri.* Tous les points contenus dans le passage de Calvin, sont ici adoptés par Pierre Martyr; & on les trouve rassemblés dans ses Notes sur le Chap. XIV. du 3. Liv. des Rois, indiqué par le P. Feuardent, pag. 321. à la marge.

Quand le docte Cordelier reproche à Pierre Martyr d'avoir furieusement attaqué le Prophète Elie, *furialiter*; il se fonde sur ce qui vient d'être cité de l'Interprète Calviniste. Il entreprend ensuite de faire voir que Martyr s'est contredit; &, pour le prouver, il oppose aux passages allégués ci-dessus, celui-ci des Notes de ce Calviniste sur le Chap. I. du 4. Liv. des Rois, & il le *cite fidèlement*, dit Bayle: *Ad id vocatus erat Elias, ut judicia divinæ severitatis exsequeretur. Nec ex se ipso, verùm ex Deo, & Angeli monitu, ita duriter se gerebat. Potuit quidem specie tenus homicida videri: nec tamen pro tali habendus est, cùm solùm fuerit Dei Minister.* Bayle fait imaginer au P. Feuardent, que ces dernières paroles sont injurieuses au Prophète Elie, & qu'elles contredisent cet autre passage, où Pierre Martyr justifie le Prophète: *Omnia hæc privato instinctu Dei agebantur contra Legem in communi propositam. Ipse Legislator, cùm aliquid contra Leges suas jubet, mandatum ejus pro Lege habendum est.* Cependant il est clair que le P. Feuardent met la contradiction entre ces deux derniers passages, d'un côté; & de

(A) In Comment. in IV. Reg. cap. 10. v. 4.

de l'autre, entre ceux, où Pierre Martyr appelle le zèle d'Elie, une excessive sévérité, & un esprit de vengeance; & où il traite ce zèle, de passion humaine & vicieuse. Bayle, à l'abri de cette supercherie, & de la réputation qu'il a d'Auteur exact, & de bonne foi, s'écrie hardiment : *Jamais il n'y eut d'impertinence égale à celle du Cordelier Feuardent, qui accuse Pierre Martyr d'avoir vomi des injures contre le Prophète Elie, & de s'être contredit ensuite.*

MEME REM. B. *Au fond, la liberté que ces Ecrivains Protestans pourroient avoir prise de censurer en quelque chose la conduite de ce Prophète, ne sçauroit être blâmée, sans qu'on blâme S. Chrysostôme.*

Bayle cite à ce sujet le P. Camart, Minime. Le P. Merlin prétend que si Bayle avoit consulté S. Jean Chrysostôme lui-même, il auroit trouvé que les pensées de ce Pere de l'Eglise, sont enveloppées de de tant de tours figurés & hyperboliques, qu'il est impossible qu'il ait eu dessein qu'on prît à la lettre, ce qu'il avance. On peut consulter la suite des réflexions de l'habile Jésuite, dans son *Apologie du Prophète Elie*, que je citerai à la fin de cet Article.

REM. C. Entre les Rêveries, que les Rabbins, ou d'autres Auteurs ont débitées, Bayle ne manque pas de choisir celles, qui ont du rapport à ses idées favorites, & de les commenter, & d'en faire le sujet de divers problêmes qu'il propose en des termes, qui choquent la bienséance.

Voyez l'*Examen du Pyrrhonisme par M. Crousaz*, pag. 747. & l'*Apologie du Prophète Elie contre l'accusation qui lui est intentée par M. Bayle; par le P. Merlin, Jésuite* : Mémoires de Trevoux, Septembre 1738. Article XCV.

EMILE. (PAUL)

La réputation qu'il s'étoit acquise au delà des Monts, fut cause qu'Etienne Poncher conseilla au Roi Louis XII. de lui faire faire en Latin l'Histoire des Rois de France. On l'attira pour cet effet à Paris, & on lui donna un Canonicat dans l'Eglise Cathédrale.

La vérité manque ici entièrement. 1°. On ignore absolument si Paul Emile avoit de la réputation lorsqu'il vint en France. Il étoit fils d'un homme de Lettres, dont il dit : *Facunda parenti Lingua fuit.* 2°. Ce ne fut point Etienne Poncher, qui *conseilla au Roi Louis XII. de lui faire faire l'Histoire des Rois de France.* Emile avoit entrepris cet Ouvrage bien des années avant que Louïs XII. montât sur le Trône. 3°. Il ne fut point attiré en France pour composer cette Histoire. Ce fut le Cardinal Charles de Bourbon, qui étant à Rome connut les talens & le mérite d'Emile, & qui revenant en France en 1487. 13. ans avant le Regne de Louïs XII. l'y emmena avec lui. Ce fut apparemment ce Cardinal qui l'engagea à la composition de l'Histoire de France. 4°. Bayle suppose faussement que dès qu'Emile fut à Paris, Etienne Poncher lui donna un Canonicat. Emile, à son arrivée, entra chez le Cardinal de Bourbon, en qualité d'homme de Lettres. Le Cardinal étant mort l'année suivante 1488. notre sçavant Italien se vit obligé à chercher fortune ailleurs, & il accepta une place de Régent en quelque Classe d'Humanités. Je tire ces faits d'une Epitre Dédicatoire de Jacques le Fevre d'Estaples, adressée en 1516. à François Briçonnet. Celui-ci, qui avoit été fort avancé dans les Finances sous le Regne de Louïs XII. avoit étudié la Philosophie sous le Fèvre vers 1495. & avant ce tems-là, les Humanités & l'Histoire sous Paul Emile. Voici les paroles de le Fèvre : *Dum gubernacula Regni adhuc moderaretur Ludovicus XII. tu verò Cameræ Ærarii Regii Magistratum gereres, efflagitasti Commentarios in Geometriam Euclidis ... Petitionem tuam eò libentiùs amplectebar, quò multis mihi eras carior, ut qui admodum juvenis ... mecum in Philosophicis te exercueras, post nostri Pauli Æmilii ferulam, sub quo tunc apprime, tum in Lingua Latina, tum in Historia profeceras*, &c. (A)

REM. C. *Notons une faute d'Erasme. Il est faux qu'en 1516. Paul Emile eût travaillé plus de 20. ans à cette Histoire.*

Erasme n'est point en faute. Bayle suppose toujours faussement que Louïs XII. qui ne commença de regner qu'en 1598. fit venir Paul Emile en France. Ajoutons, pour rectifier la Remarque de Bayle, que le P. Le Long cite deux anciennes Editions de l'Histoire d'Emile; la première, *in-fol.* sans nom de Ville, & sans date d'impression; mais qu'il croit antérieure à l'année 1500. la seconde, aussi *in-fol.* imprimée à Paris, chez Badius, sans date. Celle-ci contient deux Livres plus que la précédente, & finit à l'année 1223. Le P. Le Long la place vers 1500. Je la crois plus nouvelle de quelques années. Ce même Pere indique un autre Ouvrage d'Emile, qui n'est que manuscrit, intitulé : *De rebus à recentiore Francia gestis.* Le P. de Montfaucon cite deux fois le même MS. sous ce titre : *De rebus à recentiore Francia gestis,*

(A) Voyez le Recueil *in-fol.* de le Fèvre, dont le premier Ouvrage a pour titre : *Euclidis Geometricorum Libri XV.*

Liber (A); & dans un autre endroit le Mſ. ſuivant : *Pauli Emilii Liber V. Francorum Imperium* (B).

REM. F. *Notons encore une mépriſe de la Popelinière. Il dit que Louïs XII. retira de Verone Paul Emile. Celui-ci étoit à Rome quand on l'appella en France. C'eſt ce qu'on peut inférer des Vers Latins qui ſe trouvent au commencement de ſon Hiſtoire.*

Bayle ne cite un long paſſage de la Popelinière que pour le critiquer ; & c'eſt cependant uniquement ſur la foi de cet Hiſtorien, qu'il avance que Louïs XII. attira Paul Emile dans le Royaume, & qu'il cenſure conſéquemment Eraſme, pour avoir dit qu'Emile en 1516. avoit travaillé plus de 20. ans à ſon Hiſtoire ; ſans faire attention qu'Eraſme, qui avoit vû & connu Emile à Paris, ſous le Regne de Charles VII. avoit appris de lui-même en ce temslà qu'il compoſoit cet Ouvrage. Le temoignage d'Eraſme eſt donc préférable à celui de la Popelinière, qui n'écrivoit que longtems après, & que Sponde, Launoi, du Pin, le P. Niceron, *&c.* ont cependant ſuivi.

Au reſte, il eſt indubitable que dans les Vers de Paul Emile dont parle Bayle, & qu'il n'a pas tranſcrits, il y a un Diſtique, que le même Bayle n'entendoit pas. Le voici, tel qu'il ſe trouve dans du Boulai (C):

Incolui Romam. Retinet me Gallia. Cardo
Karlus habet. Gallis condimus Hiſtorias.

Ces paroles : *Cardo Karlus habet* ſeroient inintelligibles, ſi M. de la Monnoye n'avoit écrit à un Sçavant, qu'il avoit lû une Lettre manuſcrite de Paul Emile, où celui-ci dit qu'il eſt venu à Paris, à la ſuite du Cardinal Charles de Bourbon mort en 1488. Ainſi il n'y a pas lieu de douter que *Cardo Karlus*, ne ſignifient, *Cardinalis Carolus*, & qu'Emile n'ait voulu marquer qu'il demeuroit alors chez le Cardinal de Bourbon, auquel il étoit attaché. Puiſqu'il ajoute : *Gallis condimus Hiſtorias*, on en doit conclure qu'il commençoit dèſlors (au plus tard en 1488.) a travailler à ſon Hiſtoire.

REM. H. *Jules-Céſar Scaliger ſe vanta d'avoir lû un Livre, qui contenoit l'Hiſtoire de la Maiſon della Scala, & qui avoit été mis en beau Latin par Paul Emile*, &c.

Il faut obſerver que les Scaligers, Pere & Fils, ne ſont pas trop dignes de foi lorſqu'ils parlent des prérogatives de leur prétenduë Maiſon, & par conſéquent qu'ils ſont toujours récuſables ſur ce ſujet. Voyez ce que M. le Marquis Maffei en a dit dans ſes *Ecrivains Véronois*, à la ſuite de ſa *Verona illuſtrata*.

Jacques le Fèvre d'Eſtaples parle fort honorablement de Paul Emile, dans l'Epitre Dédicatoire de ſes *Magna Moralia Ariſtotelis*, adreſſée en 1498. à Guillaume Budé : *Te non ſolus Ammirot ..... ſed & Georgius Hermonymus, & Paulus Æmilius vehementer.... quorum ille mihi ut Pater, hic vero ut Dominus & benevolentiâ fraternâ, uterque autem ut mihi Præceptor eſt*, &c.

On trouve dans le 40ᵉ. Tome des Mémoires du P. Niceron, un Article de Paul Emile, tiré preſque tout entier de Bayle, dont ce Pere a copié les fautes ; & de la Bibliothèque Hiſtorique du P. Le Long.

EPISCOPIUS. (SIMON)

Les Ouvrages poſthumes de ce docte Arminien furent fournis au Sʳ. de Courcelles, &c.

Le P. Niceron, qui dans le 3ᵉ. Tome de ſes Mémoires a donné un Article d'Epiſcopius, ſe contente de dire que *ſes Ouvrages ont été imprimés à Amſterdam*, 1650. 2. *vol. fol. & réimprimés à la Hayë en* 1678. *fol.* 2. *vol.*

Il falloit dire que le premier Tome parut en 1650. chez Jean Blaeu, & que le ſecond ne parut que quinze ans après : *Simonis Epiſcopii operum Theologicorum Pars altera*. Amſterd. Jean-Henri Boom, 1665. *in-fol.*

Ce Volume eſt diviſé en deux Parties, comme le premier, mais il eſt beaucoup plus épais. Le premier Tome fut réimprimé en 1678. Quoique le titre porte : *Londini, ex officina Moſis Pit*, il eſt certain que cette Edition n'eſt point d'Angleterre, mais de Hollande. La reſſemblance des caractères pourroit d'abord perſuader que ce n'eſt que la même Edition, dont le frontiſpice a été changé ; mais on ſe tromperoit, puiſque le feuillet du titre, dans cette ſeconde Edition tient avec un feuillet de la Préface. D'ailleurs, les colonnes ne ſe rapportent pas toujours exactement, comme on peut s'en convaincre en comparant les deux Editions. Dès la pag. 3. la première colonne ne finit pas de même, ni par les mêmes mots. Ligne 5. en remontant, une Edition porte : *Ioan.* 8. 47. & l'autre : *Joan.* VIII. 47. J'ai obſervé pluſieurs autres endroits qui prouvent ce que j'avance. La ſeconde Edition ne contient que les Ouvrages d'Epiſcopius renfermés

(A) *Biblioth. Mſſ. nova*, pag. 856. & 875.
(B) *Ibid.* pag. 878.
(C) *Hiſt. Univ. Pariſ.* Tom. 6. pag. 966.

dans le premier Volume, sans faire aucune mention du second. On en a usé ainsi, parce que le second Tome ne contient que des Ouvrages peu importans; Leçons, Thèses, Apologies, *&c.* au lieu que dans le premier on trouve les productions d'Episcopius les plus considérables, & composées dans le tems qu'il avoit établi son systême, & changé ou réformé ses idées. Les Notes sur S. Matthieu sont ce qu'il y a de meilleur dans le second Tome. Grotius les cite sans nommer l'Auteur, mais en le désignant. Voyez *Matth. XI.* 19. Les Notes d'Episcopius ne vont pas au delà du Chap. XXIV. 29. On voit des exemplaires du premier Volume, qui portent : *Amstel. Jansson Waesberg*, 1678. mais le feuillet du titre ne tient pas au reste du cayer. D'autres portent : *Hagæ Comitis*, &c.

ERASME. (DIDIER)

REM. A. *Il naquit le* 28. *d'Octobre* 1497. *Je croirois volontiers qu'il n'a point sçû précisément l'année de sa naissance, & de la maniere qu'il croyoit sçavoir le jour qu'il naquit. Aussi se contente-t-il de marquer au commencement de sa vie, qu'il étoit né la veille de S. Simon & de S. Jude; c'est-à-dire, le* 27. *d'Octobre; & néanmoins presque tous les Auteurs marquent, comme l'Inscription de Roterdam, le* 28. *d'Octobre pour le jour de sa naissance.*

Ces Auteurs n'ont pas tout-à-fait tort. Bayle ignoroit qu'Erasme n'étoit pas mieux instruit du jour précis, que de l'année de sa naissance. Car ce grand homme, dans sa Lettre à Marc Laurin, datée du 1. de Fevrier 1523. dit qu'il étoit né le jour de S. Simon & de S. Jude. *Is dies erat natalis meus, & Apostolorum Simonis & Judæ; quo quidem die accidit quiddam natali meo dignum; hoc est, fatale.*

REM. B. *De la maniere que Baudius parle, le bon Gerard eut la direction du Batême de son fils. Cependant la Vie d'Erasme porte, que Gerard vuida le pays secrettement, & s'en alla à Rome*, &c.

Baudius ne fait entendre en aucune maniere, que le pere d'Erasme *eut la direction du Batême de son fils*; & par conséquent il est mal repris. Ce n'est pas sa faute, si Bayle, plein du désir de critiquer, a crû que ces paroles: *Puero nomen suum pater indidit, vocatusque est Gerardus Gerardi*, signifioient que Gerard assistant au Batême de son fils, lui donna lui-même son nom. On dit en Latin *alicui nomen suum dare*, comme on dit en François, qu'une Ville donne son nom à une Province.

REM. C. *C'étoit un scrupule mal fondé, de n'oser publier, au commencement du XVI*e. *siécle qu'Erasme étoit Bâtard.*

Bayle prouve fort bien que tous les Auteurs n'ont pas eu cette fausse délicatesse. On peut joindre aux Ecrivains qu'il cite, Charles Etienne, qui dans ses *Paradoxes* (A), dit qu'*Erasme* étoit fils *d'un Vénérable Abbé de Flandres.*

REM. E. *On dit que Thomas d'Aquin, dont l'esprit a été si pénétrant & si vaste, passoit, durant ses études, pour une grosse bête.*

On le dit, il est vrai; mais il n'est pas moins vrai que ce n'est qu'un conte.

DANS LE TEXTE. *Il fallut prendre le froc parmi les Chanoines Réguliers.*

Il y eut pour Professeur *Cornelius Aurelius*, au rapport de Bonaventure Vulcanius, Editeur de l'Ouvrage de ce dernier, qui a pour titre: *Batavia, &c.* J'en parlerai ci-dessous à l'Article de Bonaventure *VULCANIUS*. C'est sans doute ce *Cornelius*, dont il est dit dans la *Vie d'Erasme*, imprimée à la tête de ses Lettres, qu'il l'engagea à prendre l'habit des Chanoines Reguliers de S. Augustin. Au reste, c'est d'une Lettre d'*Adelard* à *Aurelius*, inserée à la tête de ce Livre, que Vulcanius a conclu que cet Aurelius avoit été Professeur d'Erasme. *Erasmus*, dit Adelard dans cette Lettre, datée de l'an 1515. *Basileæ agit. Miramur omnes, quod tui, sincerissimi semper Amici* & Præceptoris, *nusquam meminit.* Nicolas Bourbon, de l'Académie Françoise, cite dans le *Borboniana* Manuscrit, dont j'ai fait mention a l'Article de Jacques D'AMBOISE, le Distique suivant, *qu'on applique*, dit-il, *faussement à Erasme, fort homme de bien; mais qui a été fait sur un certain qui fut trois fois Augustin, trois fois Jacobin, trois fois Cordelier, trois fois Mathurin, & qui néanmoins ne valut jamais rien :*

Ter Corvus, ter Pica fui, ter Fune ligatus,
Ter Cruce signatus, sumque quod ante fui.

REM. L. *Dès l'an* 1520. *ou* 1521. *les deux Harangues de Scaliger avoient été réimprimées à Toulouse.*

Elles parurent en 1620. *in*-4°. Ce fut Philippe-Jacques de Maussac, Conseiller au Parlement de Toulouse, qui en procura l'Edition, qu'il fit précéder du *Ciceronianus* d'Erasme, lequel porte la date de 1621.

REM. Q. *Hofman & Moréri disent que Collinet, qui rimprima à Paris, l'an*

(A) Déclamation XVII. qui a pour titre : *Que le Bastard est plus à priser, que le Légitime.* Voyez la pag. 109. de la 2e. Edit. chez le même Etienne en 1554.

1527. *les Colloques d'Erasme, en tira jusqu'à vingt-quatre mille exemplaires.*

Il faut toujours dire & écrire *Colines* (*Simon de*) Au reste, la prétendue circonstance des 24. mille exemplaires, répétée par Vigneul Marville, n'a aucune apparence de vérité.

REM. R. *Il nous apprend qu'il fit ses Colloques en sept jours, sans le secours d'aucun Livre.*

Il est vrai; mais il falloit ajouter que la première Edition ne compose pas la dixième partie des additions qu'il fit dans la suite. Je doute qu'en sept jours le Copiste le plus laborieux & le plus prompt pût transcrire ce Livre, tel qu'il est aujourd'hui.

Bayle dans la même Remarque, parle du Catalogue des Ouvrages d'Erasme, composé par lui-même. Ce Catalogue ne comprend pas toutes les productions de ce grand homme, puisqu'il fut achevé le 30. de Janvier 1523. 13. ans avant sa mort. Il fut imprimé à Bâle, chez Froben, *in*-8°. en 1523. avec quelques Opuscules d'Erasme.

En 1537. c'est-à-dire, un an après la mort d'Erasme, Wechel publia *in*-8°. à Paris un Catalogue complet des Ecrits d'Erasme, à la suite de l'Oraison funèbre de ce grand homme, par Frederic Nausea, de laquelle je ferai mention à la REM. T.

Bayle, & Jean Le Clerc, qui a composé une Vie d'Erasme, n'ont pas connu une seconde Lettre très curieuse de ce dernier, écrite à Jean Botzhemus, & qui ne se trouve point dans la collection des Lettres d'Erasme. Elle fut imprimée en 1537. *in*-8°. à Paris, chez Wechel, avec quelques Opuscules concernant Erasme, entre autres, son Oraison funèbre par Nausea. Ce Recueil a pour titre: *Erasmus Roterodamus de lucubrationum suarum proventu, & aliorum in se benignitate. Tumulorum & Epitaphiorum Libellus, in quo mors D. Erasmi Roterodami à studiosis defletur.* Comme ces petites Pièces sont très rares, & qu'elles ont été inconnues aux Editeurs d'Erasme, j'en donnerai une légère idée. Erasme, dans sa Lettre à Botzhemus, fournit beaucoup de preuves du désintéressement avec lequel il dédioit ses Ouvrages. *De Principibus*, dit-il, *illud mihi præfandum est, me quibusdam non minùs debere, qui nihil dederunt, quàm qui dederunt; & his qui dederunt, hoc amplius debere, quod ultro dederunt.* Il ajoute qu'il a refusé plusieurs gratifications, que quelques Seigneurs lui vouloient faire en reconnoissance des Livres qu'il leur avoit dédiés: *R. D. Guilhelmus, Archiepiscopus Cantuariensis, promptissima in me benignitate usus est: sed & hic mihi testis erit, quod sæpe delatam munificentiam recusarim, affirmans mihi plus satis esse pecuniarum..... Philippus à Burgundia, Episcopus Trajectensis, ad cujus Diocesim ego pertineo, post dicatam pacis querimoniam, quum Præbendam oblatam recusassem, donavit annulum incluso Sapphiro, &c..... Jam si quis nominum ac titulorum pompam spectet, meque talem esse credat, quales sunt plerique mortalium, non ne suspicabitur ex Dedicationibus meis Midæ opes collegisse? Non hæc commemoro, quod me pœniteat benignitatis Principum. Meis scriniis accrevisse credo, quicquid accessit honestis studiis: in horum profectum captavi Principum favorem. Porro quod hic non sordidè captarim illorum munificentiam, vel illud arguit, quòd toties mihi laborandum fuit, ut illorum in me munificentiam possem citra illorum offensam recusare. Annui reditus stati sunt paulo plus quàm quadringenti Floreni aurei. Itaque hic census impar est, fateor, sumptibus quos exigit hæc ætas ac valetudo, famulorum & scribarum necessaria studiis meis opera, tum* ἱπποτροφία (*equorum educatio,*) *crebra migratio, atque etiam hic animus, ne quid aliud dicam, abhorrens à sordibus, nec ferens appellantem creditorem, aut non pensatum officium, aut neglectam amiculi inopiam.* D'où Erasme tiroit-il donc ce qui lui manquoit? Il va nous l'apprendre. *Itaque sunt Amici, qui, quod censui deest, supplent sua munificentia, se obtrudentes potiùs quàm dantes. Quod largiuntur negant se dare Erasmo, sed publicis studiis impendere. Sunt autem eâ fortunâ, ut opes illorum hanc jacturam non sentiant; tum eo animo, ut nec prædicari postulent suam benignitatem, nec agi sibi gratias patiantur; atque hoc quidem indigniores, quorum bonitatem ignoret posteritas.* L'heureux siècle pour la Littérature, que le siècle d'Erasme! La manière généreuse, avec laquelle il livroit ses Ouvrages à son Imprimeur, donne le dernier trait à ce tableau. Bayle, dont on vante le désintéressement, Bayle aux gages de son Libraire, ne mérite pas d'être comparé à Erasme sur ce point. Continuons d'entendre ce grand homme. *Locus hic admonet, ut placemus & figulos quosdam, qui mihi conflant invidiam apud ignaros, quasi messem opimam demetam ex benignitate Joannis Frobenii, cui non alio nomine magis faveo, quàm quod vix alius Typographorum majore studio propagat honesta studia, idque facit majore fama, quàm lucro. Et certè non parum emolumenti ex eo cepissem, si quicquid ille detulit (est enim perbenignus) accepissem. Nunc ipse mihi testis erit, quàm hoc sit exiguum, quod mihi obtrudi passus sum, nec hoc erat à me impetraturus, nisi docuisset eam pecuniam ex societate dari, ut portione, quæ ipsum contingeret, minimùm gravaretur. Et tamen, si nihil aliud quàm famulorum meorum operam pensare voluisset, plus erat dandum,*

quàm

quàm accepi. Nec mensam apud illum gratuitam esse passus sum. Nam decem ferè menses in illius ædibus vixi, sed pro his compulsus est à me accipere florenos aureos centum & quinquaginta, magnopere quidem reluctans, maluerat enim tantum addere, sed tamen compulsus est. Et ne quis me credat ex Frobenii benignitate pendère, testis eris idem Frobenius (qui bonam partem suis manibus Francfordiæ meo nomine recepit) summam pecuniæ, quam partim hùc mecum attuli ante biennium, partim ex Brabantia Missam recepi, excedere mille nongentos florenos aureos. Cujus summæ nunc non ita multùm superest. Et tamen interim differtur Cæsaris pensio .... Itaque qui Frobenio invides, certet potiùs cum illo benefactis, & vincenti favebimus. Certè nulla causa est quur mihi illius amicitiam quisquam invideat ..... nec ullum mihi cum illo fœdus est, præter liberam ac mutuam benevolentiam, qua non patiar me à quoquam superari, si quis provocaverit. Reddidi bona fide rationem; æquum est ut desinant obmurmurare. Hæc misera necessitas nos habet, qui Libris æditis populo fabulam agere cœpimus, ut omnes nobis placandi sint, vel infimæ plebis homines, &c. Cette Lettre est datée de Bâle, le 30. de Janvier 1524.

Le Recueil intitulé : *Tumulorum & Epitaphiorum Libellus*, &c. contient plusieurs Poësies de différentes mesures sur la mort d'Erasme.

REM. S. *Il eut de la peine à souffrir qu'on le peignît, c'est qu'il n'étoit guère content de son visage : Ac ne facie quidem propriâ delectabatur, vixque extortum est amicorum precibus, ut se pingi pateretur. C'est lui-même qui dit cela dans sa Vie.*

Bayle n'a certainement pas compris la pensée d'Erasme. Celui-ci dit également, qu'il n'étoit content ni de ses Ecrits, ni de son visage : *Neque quidquam unquam scripsit, quod ipsi placeret : ac ne facie quidem propriâ delectabatur.* On ne conclud pas delà que ses Ecrits soient mauvais; pourquoi en conclure que son visage étoit laid ? Si Erasme étoit tel, sa réflexion est peu digne de lui. Apprendre à la postérité qu'un homme laid n'étoit pas content de sa figure, quelle rare découverte !

L'Auteur du Dictionnaire s'est contenté de transcrire les paroles Latines qu'on a luës dans sa Remarque. Il auroit dû rapporter celles-ci qui précedent immédiatement : *Putidulus erat; neque quidquam unquam scripsit, quod ipsi placeret.* Quelques Editions portent : *Nec putidulus erat.* Je prouverai bientôt que *Putidulus erat*, est la véritable leçon, &, ce qui paroîtra sans doute un paradoxe, que les deux leçons font ici un même sens. *Putidulus*, est un homme amoureux de lui-même, qui se complaît. Un homme de cette espèce est content de sa personne & de ses talens; il admire tout ce qu'il fait, il aime à voir sa figure. Le caractère d'Erasme étoit simple, naturel, sans amour propre. Ses Ouvrages faisoient les délices des bons connoisseurs; il étoit le seul qui n'en fût pas content. Sa figure n'avoit rien que d'agréable; il y étoit indifférent. Telle est la signification de *Putidulus*, qu'Erasme a pris mal-à-propos pour un homme qui n'a point d'amour propre. En voici la preuve tirée de ses Adages. Φίλαυτοι, dit-il (A), *qui sibi vehementer placens ..... Contra, qui sibi displicent*, putiduli *vocantur. Martialis* :

Altera Rancidula (B) *est, altera putidula est.*

Ramirez de Prado, dans son Commentaire sur cette Epigramme de Martial, prétend avec raison qu'Erasme s'est trompé, & que *Putidulus* marque le caractère affecté, que nous appellons *précieux*, opposé au caractère simple & naturel. Vû le préjugé où étoit Erasme sur la signification de *Putidulus*, il n'a pas dû mettre la conjonction *Nec*. Il l'auroit mise, s'il avoit saisi le vrai sens de ce terme Latin. Ainsi, *Putidulus erat*, *Nec putidulus erat*, ces deux expressions, quoiqu'elles paroissent contradictoires, disent la même chose, l'idée est la même. Delà vient sans doute, que quelques Editeurs ne voyant point le *Nec* dans les anciennes impressions, & croyant que c'étoit une faute Typographique, ont jugé à propos de le rétablir.

Le Portrait d'Erasme par Holbein prouve que ce Sçavant n'étoit rien moins que laid. D'ailleurs, on apprend dans sa Vie, qu'il avoit le visage blanc; & les divers traits, dont il s'est peint dans cet Ouvrage, confirment ce que j'avance.

Mais ce qui achève de faire voir la vérité

(A) *Chil.* 1. *Cent.* 3. *num.* 92.
(B) Toutes les Editions de Martial, que j'ai consultées, portent : *Altera ridicula est, altera putidula*; je préférerois la leçon d'Erasme. Voici cette Epigramme, qui est la vingtiéme du quatriéme Livre, avec la Traduction où je crois avoir conservé, sinon les graces, au moins la pensée de l'original.

Dicit se vetulam, cum sit Carelia pupa.
Pupam se dicit Gellia, cùm sit anus.
Ferre nec hanc possis, possis, Coline, nec illam.
Altera ridicula est, altera putidula.

TRADUCTION.

Lise, à soixante hivers, veut n'avoir que vingt ans,
A vingt ans, Artémise en veut avoir soixante,
Toutes deux n'ont rien qui me tente.
Chèr Ami, l'une est, à mon sens,
Une Coquette extravagante,
L'autre une Prude à contre-tems.

de mon ſentiment, c'eſt que Frédéric Nauſea, qui avoit connu particulièrement Eraſme, aſſûre dans l'Oraiſon funèbre de ce grand homme, qu'il étoit très beau de viſage. *Eraſmum*, dit-il, *ſingularis à facie fuiſſe majeſtatis. Eam præterea dederat* (natura) *virilem venuſtatem, ut de eodem dici poterat hoc Maronis:*

Gratior eſt pulchro veniens è corpore virtus.

Ea enim juſta illi ſine aliquo vitio ſtatura erat, is in corpore habitus, is honor capitis, & dignitas oris, cum mirâ quadam majeſtate conjuncta, ut putaſſes, non de Ænea, ſed de Eraſmo ſcripſiſſe Virgilium ſic canentem: Os humeroſque Deo ſimilis, &c. *Id verum eſſe teſtari poteſt, quicumque propius illi cum judicio locutus eſt. Nec enim hactenus audivimus, quem cum Eraſmo loquentem, non ilico prima frontis ipſius & oculorum, & cujuſdam Heroïs majeſtas non aliquo modo conterruiſſet.*

REM. T. *Il s'eſt attiré mille injures, tant de la part des Catholiques, que de la part des Proteſtans.... Il eut beau vivre & mourir dans la Communion Romaine, &c. C'eſt dommage que l'Auteur des ſentimens d'Eraſme publiés en* 1688. *en ſoit demeuré à la première Partie.... On ne ſçauroit nier, qu'à tout prendre, Eraſme n'ait été ce qu'on appelle Catholique.*

On a écrit dans notre ſiècle pluſieurs Ouvrages pour & contre la Catholicité d'Eraſme. M. l'Abbé Marſollier publia l'an 1713. l'*Apologie ou juſtification d'Eraſme*, qui fut critiquée par les Journaliſtes de Trévoux dans leurs Mémoires de Juin 1714. & par le P. Gabriel, Auguſtin. M. Boſſuet, dans ſon *Hiſtoire des Variations*, après nous avoir repréſenté Eraſme, comme ſuſpect en matière de Foi, abandonne néanmoins ſa Mémoire au Jugement de Dieu. S'il n'eſt pas permis de le louer comme Théologien, dit M. l'Abbé du Reſnel (A), on ne peut du moins lui refuſer la gloire d'avoir beaucoup contribué au rétabliſſement des Lettres. Voyez au ſujet d'Eraſme, la *Critique* de la *Bibliothèque de Du Pin*, par Richard Simon, Tom. I. Liv. 7. Ch. 8.

Frédéric Nauſea, qui fut depuis Evêque de Vienne en Autriche, dans ſon Oraiſon funèbre d'Eraſme, écrite quelques jours après la mort de ce grand homme, & miſe au jour la même année, le dépeint comme un Ecrivain très orthodoxe, & entièrement dévoué aux interêts de l'Egliſe. Cette Pièce étant extrêmement rare, & peu connue (B), j'en dirai ici quelque choſe.

Elle eſt intitulée: *Friderici Nauſeæ Blancicampiani, Sacræ Theologiæ, & LL. Imperialium Doctoris, in magnum illum laudatæ feliciſque memoriæ Eraſmum Roterodamum, nuper vita functum, Monodia. Ejuſdem* (Eraſmi) *Vita, ex Beati Rhenani Epiſtola ad Archiepiſcopum Colonienſem* (C). *Pariſiis, ex Officina Chriſtiani Wecheli. Anno M. D. XXXVI.* Brochure *in*-8°. (D) Le témoignage, que Nauſea, de l'aveu de tout le monde, très oppoſé à l'Héreſie de Luther, rend à la Foi d'Eraſme, ne doit pas être ſuſpect. Quoiqu'il fût ſon Ami intime, il n'étoit certainement pas diſpoſé à diſſimuler ou à excuſer les mauvais ſentimens d'Eraſme. Or de quels éloges ne le comble-t-il pas? Selon lui, Eraſme étoit, non-ſeulement le plus bel eſprit, & le plus ſçavant de ſon ſiecle; mais encore un homme, en qui la probité, la piété, & l'amour de la Religion alloient de pair avec la doctrine. Le Panégyriſte pouſſe la louange juſqu'au point de prétendre qu'il n'y a aucune erreur dans les Ecrits d'Eraſme, qui ne mettoit jamais la main à la plume, ſans avoir auparavant imploré les lumières du S. Eſprit. L'Orateur entre enſuite dans le détail des ſervices, qu'Eraſme a rendus aux Lettres & à l'Egliſe. Il ſoutient, que ſi tandis qu'il vivoit, il a eu des Adverſaires, il faut les mettre au nombre des ignorans, ou des Ennemis de la Religion & du vrai mérite; que ſa bonne vie, & ſes Ouvrages, qui ſont entre les mains de tout le monde, & qui vivront éternellement, font ſeuls ſon Apologie; que tous les gens de bien ſe doivent réunir pour prendre ſa défenſe contre ceux qui oſent dire avec autant d'impudence, que de malice, qu'il étoit d'intelligence avec Luther afin de détruire la Foi, tandis qu'il n'a pas ceſſé de faire la guerre aux Luthériens, & de blâmer publiquement leur témérité & leurs Dogmes. Ce que le Panégyriſte avance des ſentimens d'Eraſme à l'égard de Luther & de ſes Sectateurs, eſt très véritable; & Luther lui-même n'en étoit que trop perſuadé. Auſſi parmi les *Colloques* de cet Héréſiarque y en a-t-il un intitulé, *de Eraſmo*, qui eſt une Satire violente d'Eraſme, dans laquelle les Accuſations d'impiété & d'Athéïſme ne ſont

(A) *Traduction de l'Eſſai de Pope ſur la Critique*, Ch. IV. On lira, je penſe, avec plaiſir ces Vers du Traducteur:

» Par le bien & le mal, illuſtre dans l'Hiſtoire,
» Eraſme, de l'Egliſe & la honte & la gloire,
» Contre tous preſque ſeul porta le coup fatal
» Au reſte de ce goût Gothique & Monacal «.

(B) Ceux, qui ont parlé de Nauſea, tels que Moréri, Du Pin, *&c.* n'ont pas fait mention de cet Ouvrage.

(C) Cette Vie n'eſt autre choſe que la Lettre de Rhenanus, à la tête de l'*Origene* d'Eraſme & des Lettres de ce dernier, imprimées à Londres en 1642. Bayle cite à la REM. G. cette Lettre de Rhenanus.

(D) L'année ſuivante le même Wechel réimprima cette Oraiſon avec le Catologue des Ouvrages d'Eraſme ſous ce titre: *Ejuſdem Lucubrationum omnium Catalogus.*

pas épargnées, & où l'on voit clairement que l'origine de la haine de Luther contre ce grand homme, vient de ce que celui-ci n'étoit pas favorable au *nouvel Evangile*, contre lequel il écrivit plus d'une fois avec succès. Vers la fin de ce Colloque on trouve ces deux Vers parodiés de Virgile par Luther, dit-on, dans son lit :

Qui Sathanam non odit, amet tua Carmina, Erasme;
Atque quidem (A) *jungat Furias, & mulgeat Orcum.*

Henri Warthon, d'après Melchior Adam, dit (B), qu'Erasme, pressé par les Nonces du Pape, d'écrire contre Luther, répondit : *Major est Lutherus, quàm ut in illum scribam; imò tantus, ut ex Lutheri unicâ pagellâ perlectâ plus erudiar, quàm ex Thomâ toto.* Si le bon Melchior Adam avoit lû les Ouvrages d'Erasme, il auroit pû voir la fausseté de ce qu'il rapporte, & il se seroit épargné la confusion d'écrire une impertinence. Il auroit vû dans la Dissertation ou Conférence *sur le Libre Arbitre, Tom. IX. pag.* 998. *lign.* 2. qu'Erasme ne regardoit pas les Ecrits de Luther, comme fort solides, ni Luther comme un homme d'une grande érudition, mais comme un Fanatique, *qui minimum tribuat eruditioni, plurimum Spiritui*, & qu'il se moque de certains ignorans, *qui fortiter clamant, Luthero plus esse eruditionis in minimo digitulo, quàm Erasmo in toto corpore.*

DANS LE TEXTE, vers la fin. *Il court un bruit qu'on va commencer à Leide une Edition de toutes les Œuvres d'Erasme, qui sera dirigée par M. Le Clerc.*

Cette Edition a été publiée par les soins de Jean Le Clerc en 10. Vol. *in-fol.* à Leide chez Pierre Vander Aa. Le 1[r]. fut imprimé en 1703. & le dernier en 1706. On peut consulter sur cette Edition la *Bibliothèque choisie* du même Jean Le Clerc, qui a aussi composé une *Vie d'Erasme*, *tirée de ses Lettres*, & insérée aux Tomes V. & VI. de cette *Bibliothèque*.

J. G. Schelhorn a publié dans le I. Vol. de ses *Aménités Littéraires*, pag. 222. une Pièce curieuse sur la 2[e]. Edition du *Nouveau Testament d'Erasme*. Cette Pièce a pour titre : *Recensio & fata secundæ Editionis Novi Testamenti ab Erasmo Roter. curatæ.* Voyez les *Singularités historiques & Littéraires* de D. Liron, Tom. 3. pag. 428. & suiv.

Morhoff accuse (C) Erasme d'avoir pillé dans ses *Adages* les *Leçons de Cœlius Rhodiginus*. Mais il n'a pas pris garde, qu'Erasme préparoit la 6[e]. Edition de ses Adages, lorsque les Leçons de Rhodiginus parurent pour la première fois en 1517. C'est ce qu'Erasme nous apprend (D), aussi bien que Rhodiginus lui-même (E). Voyez les *Miscellanea Lipsiensia Nova*, Tom. I. pag. 103.

Erasme, dans une Lettre à Budé, semble s'être repenti sur la fin de ses jours de s'être applique à différens genres de Littérature. Il felicite son Ami de n'avoir cultivé qu'une espèce de science, qui l'avoit élevé aux honneurs & aux dignités; tandis que lui qui avoit embrassé la Polymathie, n'avoit rien amassé, *præter lippitudinem & calculos.* Ce sont ces termes. Scaliger pensoit de même dans sa vieillesse, aussi bien que Saumaise, qui, dit-on, regrettoit de ne s'être point adonné aux Mathématiques.

Je citerai le Jugement qu'un Auteur Espagnol moderne a porté des Lettres d'Erasme. *Gerardus Gerardi*, dit-il, *notus omnibus nomine Desiderii Erasmi, prægrande scripsit Epistolarum Volumen, in quo excellentissimum ejus ingenium, extemporalis facundia, incredibilis facilitas apparet. Sed, præter quàm quod de eo dixit scientissimè secundus Italorum Varro, Lilius Gregorius Giraldus*, inter Germanos Latinum; inter Latinos Germanum; *quod multò pejus est, Lectori infundit superbiam* (F). Voyez ci-dessus l'Article de Théodore de BEZE, à la fin.

Robert Gaguin a écrit *à Erasme, Chanoine de S. Augustin*, quelques Lettres insérées dans son Recueil.

Dans le *Cymbalum Mundi* de Bonaventure Des Périers, les Interlocuteurs du second Dialogue sont *Trigabus*, *Mercure*, *Rhetulus*, *Cubercus*, & *Drarig*. Les Auteurs des Notes sur le *Cymbalum*, réimprimé en 1732. prétendent que *Rhetulus* est l'anagramme de *Thurelus*, *dont le nom seroit mal écrit, si par Thurelus, Des Périers a entendu Pierre Tyrel, d'Autun, fameux Astrologue judiciaire, Principal du Collège de Dijon*, &c. *Drarig*, ajoute-t-on, *est le nom retourné de Girard, sans que je puisse dire, si c'est un Charles Girard*, Carolus Girardus Bituricensis, *Commentateur du Plutus d'Aristophane, ou Jean Girard de Dijon, mauvais Poëte Latin de ce tems-là.*

Il est indubitable que *Rhetulus* ne peut signifier ici que *Lutherus*. Mais quel est le Girard, qui figure ici avec Luther & Bucer, déguisés sous les noms de *Rhetulus* & de *Cubercus*? Je pense que c'est Erasme. Voici sur quoi je fonde cette conjecture.

(A) Ne faudroit-il pas, comme dans Virgile : *Atque idem*?

(B) *Append. ad Hist. Liter. Guil. Cave*, pag. 139. Edit. de Genève, 1694.

(C) *Polyhist. Tom.* I. *Lib.* I. *cap.* 21. §. 68.

(D) *Adag. Chil.* I. *Cent.* I. *Prov.* II.

(E) Dans une Lettre, qui se trouve parmi celles de *Gudius*, &c. publiées par Pierre Burman, *Epist.* 30. *pag.* 118.

(F) *Gregorii Majansii, Generosi, & Antecessoris Valentini, Epistolarum Libri sex. Lugduni*, 1733. *in*-4°. Voyez *Epist. ad Lectorem*, pag. XIII.

Erasme, comme Bayle l'a observé à la REM. B. s'apelloit Girard du nom de son père. Or *Girard* est le même nom que *Gérard*, ou *Gérart*. *Aliqui pro eo* (Geratto) *Girardum scribunt*, dit Vossius, *de vitiis Sermonis*, liv. 1. chap. 10. Ménage dit la même chose dans son Dictionnaire Etymologique au mot *Girard*. Voila un Girard qui figure parfaitement avec Luther & Bucer, occupés à la recherche des vérités révélées. Erasme écrivit contre Luther sur l'article du Libre-Arbitre, & Luther lui répondit avec sa vivacité ordinaire. Aussi l'Auteur du *Cymbalum* met-il *Drarig* aux mains avec *Rhetulus*, & il les fait parler avec beaucoup de feu. *En voilà une Pièce*, dit Drarig, *qui est de la vraye Pierre Philosophale*. Cette Pièce est l'article contesté du Libre-Arbitre. Drarig se plaint que *Rhetulus lui a fait perdre en ung moment tous ses labeurs depuis* 30. *ans*. Dans le tems de la contestation, Erasme avoit 55. ans. Il étudioit la Religion depuis environ 30. ans. Car il ne pouvoit guère s'y être appliqué avant l'âge de 25 ans; & l'on ne sçauroit dire qu'il ait tardé plus long-tems, si l'on considère la multitude des Livres, qu'il a composés sur les matières Théologiques. On peut observer que *Drarig* & *Cubercus* ne se parlent point, parce que Bucer & Erasme n'ont eu aucun demêlé ensemble. Il paroît par plusieurs endroits des Ecrits d'Erasme, qu'il estimoit Bucer, beaucoup plus modéré que Luther; &, si l'on y prend garde, *Cubercus* n'est point emporté. Voyez ci-dessous l'Article de *Bonaventure DES PERIERS*.

ERMITE. (DANIEL L')

REM. E. *A Leonard le Coq*.

Il se nommoit en Latin *Coquæus*, & son nom François étoit Cocqueau.

On ne peut être assez surpris que Bayle ait raporté tant d'abominations sur l'Ermite, d'après Scioppius, ennemi déclaré & violent de celui-ci. Bayle croit avoir mis à couvert les règles de l'équité, en ajoutant à la fin de la REM. E. » Voila l'idée » que Scioppius nous donne de Daniel » l'Ermite. Je ne répons ni qu'elle soit in- » fidèle, ni qu'elle ne le soit pas. Je sai seu- » lement que Scioppius étoit un homme » fort satirique. Mais Casaubon nous a dit » des choses, qui donnent assez de vraisem- » blance à ces contes de Scioppius «. Si ce ce sont des *contes*, pourquoi paroît-il disposé à les croire? Pourquoi en compose-t-il un long article afin de diffamer un Protestant devenu Catholique? N'est-il pas évident, par les seuls extraits qu'il donne de Casaubon, que la passion & la haine suggéroient à ce dernier tous les traits dont il tache de noircir un homme qui n'avoit encouru sa disgrace, que parce qu'il étoit entré dans le sein de l'Eglise? Si quelqu'un, après avoir dépeint l'Auteur du Dictionnaire, comme un impie & comme un Athée, d'après plusieurs traits échapés à la plume de Jurieu, se contentoit de dire froidement: » Voilà l'idée, que Jurieu nous » donne de Bayle. Je ne répons, ni qu'elle » soit infidèle, ni qu'elle ne le soit pas; je sai » seulement que Jurieu est un homme fort » satirique. Mais Le Clerc & Jaquelot nous » ont dit des choses, qui donnent assez de » vraisemblance à ces contes de Jurieu «: Si quelqu'un, dis-je, eût fait un pareil raisonnement, Bayle n'auroit-il eu rien à y répliquer.

Voyez le 29ᵉ. Volume des *Mémoires du P. Niceron*.

ESECHIEL.

Bayle, après avoir débité un grand nombre de fables, dont la lecture n'est d'aucune utilité, déplore avec les Protestans la honteuse crédulité du Peuple Juif, & la hardiesse (A) de ses Ecrivains à débiter cent mille fornettes. Mais chacun, ajoute-t-il, doit apprendre par les choses, qui se passent dans son Parti, que la pente dans cet endroit-là est très-glissante.

Bayle se plaint d'un penchant à l'erreur, qu'il juge très-commun. Mais on peut tirer de ce penchant une fausse conséquence, qui ne va pas moins qu'à rendre suspects tous les vrais miracles. C'est là une erreur beaucoup plus dangéreuse, dont Bayle ne dit pas un mot. Le judicieux Auteur qui a démontré la vérité de la Religion Chrétienne, suivant l'ordre & la méthode des Géometres (B), a très-bien fait sentir la différence, qui se trouve entre les miracles publiés à la naissance du Christianisme, & reconnus pour vrais dans ce tems-là; & ceux que l'on a publiés dans la suite: il a, dis-je, très bien fait sentir cette différence, par raport au degré d'autorité que les uns & les autres méritent.

Voyez l'*Examen du Pyrrhonisme par M. de Crousaz*, *pag*. 747.

(A) REM. C.

(B) *La vérité de la Religion Chrétienne démontrée par ordre géométrique. Par Mr. Jean Denyse, Professeur de Philosophie au College de Montaign. Paris*, 1717. in-12. Voyez la pag. 146. & suiv.

ESOPE.

ESOPE.

REM. O. Bayle reprend Méziriac d'avoir dit que si les Fables qui portent le nom d'Esope, sont effectivement de lui, *il faut advouer que nous n'avons point d'escrit qui soit plus ancien que celui-ci, excepté les Livres de Moyse, & quelques autres du vieil Testament.* Bayle ajoute que Méziriac a fini sa vie d'Esope *par une méprise bien lourde. Car qui ne sait*, dit-il, *que les Poësies d'Homère & celles d'Hesiode ont précédé tout ce qu'Esope a pû produire? N'avoue-t-il pas lui-même que l'honneur de l'invention des Fables est dû au Poëte Hesiode? D'où vient donc que peu de pages après, il fait Esope antérieur à Hésiode? Distractions d'esprit.*

Ces observations de Méziriac prouvent qu'il n'étoit guère possible qu'un aussi sçavant homme tombât tout-à-coup dans une méprise si grossière. Il est donc visible qu'il y a quelque omission dans le Texte de Méziriac. *Le seul moyen de l'excuser*, dit M. de Sallangre (& j'ajoute après lui, que ce moyen est aussi naturel qu'équitable) *seroit de dire qu'il parlois des Ouvrages* en Prose, *& que l'Imprimeur a oublié de mettre ces deux mots après Escrits. Car qui peut s'imaginer que M. de Méziriac ait ignoré une chose que les enfans mêmes sçavent* (A)?

ESPAGNET. (JEAN D')

REM. A. *En l'année 1623. il fut imprimé à Paris un Livre intitulé: Enchyridion Physicæ restitutæ*, &c.

» *L'Arcanum Hermeticæ Philosophiæ*, » dont l'*Enchyridion Physicæ restitutæ* n'est » qu'une introduction, quoique ces deux » Livrets soient à peu près de la même » longueur; cet Ouvrage, dis-je, passe » chez ceux qui s'appliquent à la recherche de la Pierre Philosophale pour une » pratique sûre, mais énigmatique du » grand Œuvre; & l'Auteur, Jean d'Espagnet, est regardé comme un Adepte. » Je suis fort trompé s'il n'est parlé de lui » sur ce pied dans la Préface de la Traduction françoise des Lettres du Cosmopalite. Au reste, par Physique ancienne, » M. d'Espagnet, si j'ai bonne mémoire, » n'entend autre chose que les principes » de la Philosophie Hermétique (B) «.

ETAMPES. (ANNE DUCHESSE D')

Bayle suppose vers la fin de la REM. D. que la Reine de Navarre contribua à la perte du Chancelier Poyet. J'en doute beaucoup, 1°. Parce qu'il n'est pas vraisemblable que ce Chancelier ait été assez imprudent, pour parler à cette Princesse, comme on prétend qu'il le fit. 2°. Parce que les Lettres de François I. qui destituérent ce premier Magistrat sont datées de Lyon le 9. d'Août 1542. tems où la Reine de Navarre étoit à Bearn. Jean Bouchet observe (C) que *le Roi & la Reine de Navarre furent quelque tems à Beziers*, lorsque François I. y séjourna au mois de Septembre: ce qui fait voir qu'ils y étoient venus saluer le Roi. Cet Auteur ajoute qu'ils s'en retournérent delà en Gascogne.

REM. E. *La Duchesse d'Etampes se porta à une noire perfidie. S'appercevant que la santé de François I. diminuoit tous les jours, elle noua des intelligences avec Charles-Quint.*

Les témoignages de Mézerai & de Varillas, transcrits dans cette Remarque, & dans celle qui suit, ne sont pas des preuves tout-à-fait concluantes du fait odieux, dont on accuse ici la Duchesse.

REM. H. *On dit qu'elle vécut dans les sentimens des Réformés.*

» Toute la preuve, que je sçaurois donner du Protestantisme de cette Dame, » dit M. le Duchat (D), se réduit à un » argument négatif tiré de *Brantôme*, dans » sa Vie de Henri II. Là, parlant de la » Duchesse d'Etampes & de la Duchesse » de Valentinois, il exalte beaucoup la » Catholicité de cette dernière; mais il » ne dit pas un mot des sentimens de l'autre sur la Religion. Comme ces deux » Dames avoient mené une vie fort dérèglée, & que sur la fin de sa Vie la Duchesse de Valentinois sembla vouloir expier les désordres de sa jeunesse par un » zèle outré pour la Religion Catholique, » il semble que si la Duchesse d'Etampes » avoit pris la même voye, pour faire » l'expiation de sa jeunesse libertine, *Brantôme* n'auroit pas manqué de nous en » informer «.

Brantôme, qui étoit dépourvu de la première & de la plus nécessaire des qualités pour écrire l'Histoire; c'est-à-dire, de la fidélité, ne mérite pas le nom d'Historien, & par conséquent d'être cité. Voyez ci-dessus, à l'Article de Jean DU BELLAI, l'estime qu'on doit faire de cet Auteur.

(A) *Mémoir. de Littér.* Tom. 1. pag. 89.
(B) *Bibliothèque Françoise*, Tom. 29. pag. 198.
(C) *Annales d'Aquitaine*, fol. 229. & 231. Edit. de 1545.
(D) *Ducatiana*, pag. 179.

EUDES.

Bayle, aux REM E. & F. cite sur des faits arrivés au VIIIe. siècle, Fredégaire, qui est mort dans le VIIe. Il falloit dire, *un Continuateur de Fredégaire*.

EVE.

Cet Article est fort long, & Bayle abuse de son tems & de celui de ses Lecteurs, en suppléant par des *contes impertinens*, qu'il reconnoît pour tels, à ce que Moïse ne nous a pas appris au sujet de la premiére femme. Il y a une différence infinie entre rapporter dans un Ouvrage les imaginations des hommes sur un sujet imparfaitement connu, imaginations qu'ils ont publiées de bonne foi, telles qu'ils les concevoient; & entre grossir un Dictionnaire, des licences que des hommes profanes se font données pour plaisanter sur les plus grands événemens, contre le respect dû à Dieu & à l'Histoire Sainte. Un sage Historien doit-il travailler à perpétuer la mémoire de ces extravagances débitées à mauvais dessein, & par des principes très condamnables? Si Scarron s'étoit avisé de parodier en Vers burlesques l'Histoire de l'innocence & de la chute, Bayle auroit-il dû se faire un mérite, auroit-il dû même se permettre de transcrire ces Vers également méprisables & odieux par leur licence profane?

REM. A. *Il faut avouer que les deux têtes, à qui Dieu avoit donné en dépot le salut du genre humain, le gardérent si mal que rien plus. Ils livrérent la place à l'ennemi presque sans combat; & au lieu de se battre pour un si précieux dépôt, autant que l'homme pécheur se bat pour sa Religion & pour sa Patrie, pro aris & focis, ils ont fait moins de résistance, qu'un enfant, à qui l'on veut ôter sa poupée. Ils agirent comme s'il n'y fût allé que d'une épingle. Sic erat in fatis.*

La faute de nos premiers parens est assez grande, sans se plaire à l'exagérer encore. On n'usa contre Eve ni de violence ni de menace, il est vrai; mais la tentation n'en fut pas moins dangéreuse. Le Tentateur débute par une question, dont Eve n'avoit aucun lieu de se défier. *Est-il vrai que Dieu vous ait défendu de manger de tous les Arbres du Jardin?* Eve répond que tous les fruits leur sont permis, à l'exception d'un seul. Le Séducteur paroît surpris de cette exception, & ne la trouve pas croyable. La beauté du fruit lui fait présumer qu'il ne sçauroit causer la mort, puisque la raison ordonne de croire que les Ouvrages de Dieu se soutiennent, que l'harmonie regne entr'eux, & que le beau n'y est pas séparé de l'utile. Le nom de cet Arbre, dont l'usage promet une étendue de connoissances, appuye cette conjecture. Ces raisonnemens, dont le récit de Moïse renferme l'abrégé, parurent vrai-semblables à Eve. Elle s'y rendit avec trop de précipitation. Ce fut sa faute, & la cause universelle de toutes les autres. Si l'on évitoit l'erreur, on éviteroit le péché où elle entraîne; & si l'on évitoit toute précipitation dans les jugemens, on se garentiroit de l'erreur.

Adam avoit reçu immédiatement de Dieu la défense. Eve, qui fut crée ensuite, l'apprit de son époux. Elle put croire qu'il avoit mal pris le sens des paroles de Dieu. Mais l'importance de cette décision méritoit un plus long examen. Elle décide trop vite; ce fut sa faute; & quand Bayle ajoute que *l'inexpérience d'Eve sur toutes choses, doit diminuer l'étonnement de sa courte & foible résistance*, on doit s'en tenir là. Il n'en faut pas chercher d'autre cause, ni dire: *Sic erat in fatis*. C'est sur la fausse supposition que tous les évenemens dérivent d'une inévitable destinée, que Bayle fonde des objections qu'il donne hardiment pour victorieuses.

Adam trouva dans Eve vivante, après qu'elle eût gouté du fruit défendu, une nouvelle raison de présumer, qu'il n'avoit pas bien compris le sens des paroles de la défense, & il pécha par imitation.

Exiger d'Adam & d'Eve l'abstinence d'un seul Arbre, l'hommage & l'aveu qu'ils tenoient tout le reste, de la libéralité de leur souverain Maître, ne renfermoit rien que de juste & de digne de Dieu. La précipitation à s'écarter de cet ordre fut entiérement volontaire. Les excuses dont les coupables voulurent couvrir leurs fautes, contribuérent à l'aggraver.

Il est encore tout-à-fait vrai-semblable, que le Tentateur se hâta de séduire Eve, avant que l'habitude eût affermi ses heureuses dispositions, & la force de sa raison naturelle. Un plus long usage des bienfaits de Dieu, lui auroit mieux fait sentir la justice de l'ordre de son Créateur. Mais il est toujours vrai qu'elle devoit user de plus de circonspection. Elle le devoit, elle le pouvoit. Dieu exigeoit un hommage libre. Rejetter cette chute sur une fatalité des Decrets, c'est imiter la faute d'Adam, qui la rejette sur le présent que Dieu lui avoit fait de sa femme.

Bayle, à la REM. K. blâme avec raison Sarasin d'avoir composé un Sonnet profane, mais il ne peut résister à la tentation d'en transcrire les dix derniers Vers.

Dans le Texte qui précéde la REM. L.

& dans cette Remarque, l'Auteur feint de condamner le Roman profane du *Loredano*, sur lequel il renchérit, ou peu s'en faut. Le Loredano, dit-il, *décrit les avances d'Eve dans le stile des anciens Romanciers. Il auroit mieux fait d'employer celui des Modernes, plus conforme aux idées des Juifs, qui exigeoient une grande retenue de la part des femmes dans la demande du devoir conjugal. Car si quelqu'une le demandoit à haute voix, en sorte que les voisines pussent entendre que la conversation rouloit sur ces matières, elle pouvoit être répudiée.*

Mais ces matières énoncées dans les termes les plus grossiers (de même que les réflexions qui tendent à remplir l'esprit, de doutes sur la Religion, proposées sous les tours les plus éblouïssans) sont néanmoins les objets favoris que Bayle ne sçauroit quitter. Elles sont le but de ses Recueils & de ses Commentaires. L'Article d'Eve en fournit un grand nombre de preuves. Bayle est d'autant moins excusable de badiner sans cesse sur ces matières, qu'il en connoît le danger. *L'honneur des femmes*, dit-il, *est au centre d'un cercle, dont toute la circonference est bloquée de mille sortes d'ennemis. C'est un but auquel on tend par toutes sortes de chemins, & même par les apparences de la Theologie la plus mystique & la plus illuminée* (A).

Voyez l'*Examen du Pyrrhonisme*, *par M. de Crousaz*, pag. 741.

EUGENE IV.

Il portoit l'habit de Célestin.

Il ne fut jamais *Célestin*; mais il étoit de la Congrégation des Chanoines de S. George *in Alga*, très-différente de celle que l'on nomme des *Celestins*.

REM. A. *Il n'étoit point neveu du Pape Grégoire XII.*

Je pense comme Bayle. J'observerai seulement, que l'Auteur le plus ancien de ma connoissance, qui ait dit qu'Eugéne étoit neveu de Grégoire XII. est Jacques-Philippe de Bergame, lequel s'exprime ainsi au feuillet 363. en parlant de Grégoire: *Gabrielem Condelmarum* (c'étoit le nom d'Eugene IV.) *ex sorore nepotem*, *creavit Cardinalem.*

En 1460. il y avoit un *Gabriel Condulmarius*, Secretaire du Cardinal d'Aquilée, *Loüis Mezzarota*, comme on le voit par la fin de la 53e. Lettre du Livre 15 de Philelphe, adressée à ce Cardinal, & datée du 22. de Fevrier 1460.

Voyez la *Vie d'Eugene IV.* par un Auteur contemporain, dans le 7e. Tom. des *Melanges de Baluze*, pag. 506. *la Bibliothéque de la moyenne & de la basse Latinité* par Fabricius, la Dissertation de M. le Cardinal Quirini, à la tête des Lettres de François Barbaro, & la Lettre de ce sçavant Cardinal à M. Apostolo Zeno, insérée dans le Recueil de ses Lettres, publiées à Rome, en 1743. *in*-4°.

EXPERIENS. (PHILIPPE-CALLIMACUS)

Cet Article est tiré presque tout entier de Paul Jove, qui paroît avoir fait un Roman, au lieu de l'Histoire de cet Auteur. Pour rectifier les fautes de Jove, & de Bayle son Copiste, il est à propos de consulter la vie de *Callimaco Esperiente* par Apostolo Zeno dans le Journal de Venise, Tom. 26. pag. 383. ou du moins le 6e. volume des Memoires du P. Niceron, qui a copié une partie de cette vie. On peut aussi consulter la *Bibliothèque de la moyenne & basse Latinité* par Fabricius, au mot *Callimacus*. Je me contenterai seulement d'indiquer, si je ne me trompe, l'origine d'une faute de Jove. Cet Auteur, & Bayle après lui, disent que n'*osant pas divulguer la mort d'Esperiente*, *on fit sécher son cadavre à la chaleur d'un fourneau*, *& qu'on le gardoit dans une armoire.*

C'est à la lettre, ce que Bonfinius (B) raconte du fameux Poëte, Janus Pannonius, Evêque de Cinq-Eglises, mort l'an 1470. dans une espèce d'exil à Zagrabia sur la Save. Le conte débité par Paul Jove touchant *Esperiente*, pourroit bien n'avoir sa source, que dans ce récit de Bonfinius.

(A) Article BOURIGNON, à la fin de la REM. D.
(B) *Rer. Hung. Decad.* 4. *Lib.* 3. *pag.* 569. *Edit. de* Hanau, 1606.

F.

FABRICIUS. (VINCENT)

IL mourut l'onzième d'Avril 1667. à l'âge de 54. ans.

Je crois que Fabricius est mort âgé de plus de 54. ans, puisqu'il fit imprimer ses Poësies en 1632. S'il n'y a pas d'erreur, il doit être ajouté à la liste des *Enfans célèbres* de Baillet.

FAREL. (GUILLAUME)

Il étudia à Paris, & il y apprit la Philosophie, la Langue Grecque, & l'Hébraïque.

Je doute fort que Farel sçût l'Hébreu. Ancillon, copié par Bayle, est un Panégyriste, qui ne donne aucune preuve de ce qu'il avance. Colomiés n'a pas mis Farel dans sa *Gallia Orientalis*, parmi les *François Hébraïsans*.

Bolsec dit que le vrai nom de Farel, étoit *Fareau*, & qu'il étoit de race Juive. Je ne garentis point Bolsec. Le P. Echard a observé qu'André Valladier s'étoit trompé en supposant que Farel avoit été Dominicain.

Guillaume Briçonnet, Evêque de Meaux, avoit quelque inclination à la Réforme, & dans cette vuë il fit venir dans son Diocèse quelques personnes, qui avoient goûté les nouvelles opinions. Farel fut apellé pour les prêcher l'an 1521.

Il n'est pas vrai, 1°. Que Guillaume Briçonnet eût de l'inclination pour la prétenduë Réforme de Luther, 2°. Que dans cette vuë, il fit venir dans son Diocèse quelques Luthériens : ce qui suppose qu'il les connoissoit pour tels. 3°. Que Farel y fut appellé en 1521. pour prêcher le Luthéranisme. Farel en 1521. n'étoit encore que Maître ès Arts, & il n'avoit aucun Ordre de ceux que nous appellons Sacrés ; ce qui me fait douter qu'il ait jamais été *appellé pour prêcher à Meaux.*

La persécution, qui fut allumée à Meaux l'an 1523. contre ceux qu'on appelloit Hérétiques, le contraignit de pourvoir à sa sûreté ailleurs qu'en France.

Il est certain que l'événement, que Bayle appelle *persécution* n'arriva qu'en 1525. & que Farel n'y fut point enveloppé. Du moins il n'est nommé dans aucun endroit des monumens, qui nous en restent.

REM. A. *Il se retira à Strasbourg. J'ai crû devoir suivre le narré d'un homme* (Ancillon), *qui nous apprend qu'il a le Journal de Farel entre les mains .... Mais je ne dois pas dissimuler qu'un autre Ministre, qui me paroît avoir travaillé sur de bons Mémoires, conte la chose un peu autrement. Il dit que Farel, contraint d'abandonner Meaux, s'en alla à Gap* (A), &c.

Bayle conjecture avec raison qu'Ancillon se trompe. Sur quoi j'observe que le *Journal de Farel*, qu'Ancillon avoit *entre les mains*, n'étoit pas une Pièce fort authentique. La Remarque que j'ai faite ci-dessus, en est une bonne preuve. Dès qu'un *Journal* contient des fautes aussi grossières, c'est une Pièce suspecte, & indigne d'être citée par un Historien. Il est impossible qu'un homme dans le *Journal de sa propre vie*, dise qu'en telle année, il s'est trouvé impliqué dans une affaire considérable, tandis qu'il est faux qu'il y ait eu part, & qu'elle soit arrivée dans le tems auquel il la place : ou, s'il est capable de l'écrire, c'est un imposteur, qui ne mérite aucune créance. Beze raconte dans son Histoire Ecclésiastique, pag. 6. (& Bayle ne devoit pas l'oublier) que Farel s'en retourna de Meaux à Paris, d'où, après y avoir *subsisté tant qu'il put*, il se *retira en Suisse*. Je pense, au reste, que Farel, supposé qu'il eût été effectivement appellé à Meaux par l'Evêque, ou qu'il s'y fût rendu de lui-même, y avoit eu quelque espèce d'Ecole pour tout poste. L'Evêque de Meaux, qui étoit zélé, & fort attaché à la doctrine de l'Eglise, quoiqu'en dise Bayle, voulant rémédier à l'ignorance de son Diocèse, y avoit fait venir quelques personnes, soit pour prêcher, soit pour instruire la Jeunesse. Mais s'étant apperçu que quelques-uns de ces Etrangers qu'il avoit appellés, ou qui étoient venus d'eux-mêmes dans son Diocèse, *empoisonnoient* son peuple par leurs erreurs, il s'opposa au progrès du mal. Il révoqua par une Ordonnance du 12. d'Avril 1523. tous les pouvoirs de prêcher qu'il leur avoit accordés. Sans doute, Farel, qui avoit donné dans ces erreurs, prit alors le parti de retourner à Paris, où il ne demeura pas longtems. Voyez ci-dessous *Marguerite de NAVARRE*,

(A) L'Auteur de l'*Histoire des Evêques de Nimes*, imprimée en 1738. en 2. Vol in-12. est de ce sentiment. Mais il dit sans preuve, aussi bien que Bayle, & plusieurs autres Protestans, que Guillaume Briçonnet, Evêque de Meaux, étoit favorable à la prétendue Reformation.

VARRE,

VARRE, sœur de François I. REM. F. Il alla successivement à Bâle, à Berne, à Mont-béliard, à Strasbourg, à Neuchatel; une seconde fois à Berne, & dans le Gouvernement d'Aigle en 1526. On peut voir dans l'*Histoire de la Réformation de la Suisse*, de même que dans la nouvelle Edition de l'*Histoire de Genève* par Spon, la suite des courses & des travaux de ce *nouvel Apôtre*.

REM. C. *Il modéra un peu son ardeur.*

Il fut toujours extrêmement emporté, & l'on en trouve dans cette Remarque même des preuves évidentes, malgré les adoucissemens de Bayle, qui a jugé Farel & Beda sur des principes très différens, comme je l'ai fait voir dans l'Article de ce dernier, où j'ai comparé les deux Articles que Bayle nous a donnés de ces deux hommes, & auquel je renvoye le Lecteur.

REM. F. *M. de Madaure l'accuse d'avoir crié qu'il est faux que la Vierge soit demeurée Vierge après l'enfantement .... M. Ancillon fait voir que c'est une fable.*

Si les preuves d'Ancillon sont concluantes, Bayle en devoit citer quelques-unes. M. Meurisse, Evêque de Madaure, écrivoit sur des Mémoires aussi bons que ceux de l'Apologiste de Farel. Celui-ci, d'ailleurs, qui croyoit qu'il n'y avoit que le Diable, qui pût être Auteur des vœux de virginité, de chasteté & de continence, étoit très capable de dire que la Mère de Dieu *n'étoit pas demeurée vierge après son enfantement.*

REM. I. *Nous trouvons dans le mariage de Farel, de quoi prouver par un bel exemple, qu'il n'y a rien de plus téméraire, que le vœu du Célibat.*

Farel, dans sa 70e. année, continent & chaste, dit-on, jusque-là, cède enfin à la tentation. Il s'imagine qu'il lui est impossible de vivre plus long-tems sans femme; il en prend une. Voila le fait. Qui croiroit Bayle capable de tirer de ce trait digne de risée, & dont les Amis mêmes de Farel se moquoient, d'en tirer, dis-je, comme d'une excellente preuve, cette étrange conséquence: *Donc il n'y a rien de plus téméraire, que le vœu du Célibat?* J'aimerois autant que Bayle, après avoir rapporté (A) la permission que Luther, Mélanchthon, & autres prétendus nouveaux Apôtres, donnérent au Langrave de Hesse, pour arrêter son incontinence, d'épouser une seconde femme, quoique la premiere fût vivante; j'aimerois autant, dis-je, que Bayle en conclût: *On trouve là de quoi prouver par un bel exemple, que rien n'est plus téméraire que la promesse qu'un homme fait en se mariant, de s'en tenir à la femme qu'il épouse, & de n'en prendre jamais une autre avec elle.* Cette preuve vaut l'autre pour la ridiculité & l'extravagance.

Le don de la continence, ajoute Bayle, *n'est point une chose, sur laquelle on puisse compter.*

Voici son argument réduit à la forme de l'Ecole. On ne sçauroit sans témérité s'engager par vœu à pratiquer constamment une vertu qui est un don de Dieu. Or la continence est un don de Dieu. Donc sans témérité on ne sçauroit s'engager par vœu à garder constamment la continence. Un Apologiste de la pluralité des femmes, opposeroit à Bayle qui la condamne, un argument semblable, en substituant simplement la chasteté conjugale à la continence. Bayle n'y répondroit jamais que par l'aveu que son argument contre les vœux du Célibat n'est pas solide.

On dira peut-être qu'on prête à Bayle un Argument Théologique auquel il n'a pas pensé, puisqu'il ne parle que *du don de continence que la nature a donné*. A quoi je répondrai que l'Argument de Bayle n'en devient pas meilleur, & qu'il n'attaque pas moins la chasteté conjugale, que la continence dans le Célibat. La chasteté, à parler en général, est difficile à garder dans quelqu'état qu'on se trouve. Rien de plus aisé, d'ailleurs, que de prouver par Bayle, même, que les pechés contraires à la chasteté regnent parmi les personnes mariées, & parmi celles qui ne le sont pas, quoique sans aucun engagement à la continence. Au tems du déluge, on ne connoissoit point les vœux du Célibat, &, qui plus est, la Polygamie étoit tolérée: cependant le désordre étoit presque universel. Il n'y a aucune passion, qui séduise plus aisément le cœur, que l'Amour. Par conséquent, si Bayle raisonne juste, tout homme agit avec témérité, qui, se fondant sur ses propres forces, & *sur le don de continence*, qu'il s'imagine que *la nature lui a donné*, s'engage à vivre constamment dans la continence. Mais son argument ne vaut rien en ce qu'il suppose que ceux qui dans le Christianisme s'engagent à garder toujours ou la continence ou la chasteté conjugale, comptent sur leurs forces, & sur le don, que la nature leur a fait. Le Chretien sçait & croit que toute vertu, comme tout acte de vertu vient de Dieu, & que tout bien qui contribue au salut, est une grace de sa part. C'est le fondement solide, sur lequel il s'appuye pour former en quelqu'état qu'il se trouve, une ferme résolution de ne rien faire qui soit opposé à la pratique de la chasteté, dont Dieu lui a fait un commandement. Il se souvient d'ailleurs de l'assurance que nous a donnée S. Paul, que *Dieu est fidèle* dans ses promesses, & qu'*il ne permettra pas que nous soyons*

(A) Article LUTHER, REM. Q.

tentés au delà de nos forces (A). Dans cette confiance il ne craint point de s'engager, après avoir pris des mesures pour connoître, autant qu'il lui est possible, l'état où Dieu le veut, de s'engager, dis-je, ou à garder pour toujours la continence, ou à garder jusqu'au tems où il se mariera, ou à garder dans le mariage la chasteté conjugale. Dieu, en qui on n'espère pas en vain, est son appui. Voila son assurance. Cela s'apelle-t-il témérité?

Bayle attaque par un Systême Physique l'engagement à la continence. Il avoit trop d'esprit pour ne pas sentir la foiblesse de son raisonnement. Mais, outre qu'il avoit dessein de réjouir ses Lecteurs, il etoit bien sûr qu'une partie d'entr'eux n'en découvriroit pas l'illusion. *Ce n'est point*, dit-il, *à cause que nous le voulons, que certains objets nous plaisent, c'est à cause qu'ils remuent d'une certaine manière les fibres de notre cerveau.* Ces impressions *produisent des changemens presque infinis dans l'homme, & de là naissent cent autres impressions qui détruisent la continence ..... Le don de continence n'est point une chose, sur quoi l'on puisse compter. Il a été à l'épreuve de mille objets très aimables. Il y a été pendant une longue suite d'années; hé bien, est-ce à dire qu'il y sera éternellement? Pouvez-vous répondre qu'enfin il ne vous tombera pas sous les yeux quelque AUTRE OBJET MIEUX PROPORTIONNE' avec les fibres de votre cerveau? Cela vient comme le larron de nuit, à l'heure qu'on ne s'y attend point. Gardez toujours VOTRE LIBERTE'. Songez que vous pouvez perdre votre don, & que vous le perdrez peut-être, lorsque vous y penserez le moins. Il ne faut pour cela QU'UNE PERSONNE qui vous donnera de l'amour. Ce sera L'EPONGE DE VOTRE CONTINENCE.*

Est-il possible que Bayle ne s'apperçût pas, que ce Systême ne vaut rien (B), ou qu'il attaque également ceux qui s'engagent à la chasteté conjugale: à moins que pour soutenir le Systême de cette prétendue mécanique par rapport aux personnes non mariées, il ne veuille avancer un paradoxe aussi contraire à l'expérience qu'au bon sens; sçavoir, que dès qu'un homme est marié, il devient de marbre ou de bronze à l'égard *des objets les plus aimables*, que ces objets ne font plus aucune *impression sur son cerveau*, qu'il peut compter sur sa chasteté, que nul *autre objet* ne sera *mieux proportionné aux fibres de son cerveau*, que sa femme; que *nulle autre* femme que la sienne ne lui *donnera de l'amour*; en un mot que jamais il ne trouvera *l'éponge de sa continence*?

Le Célibat des Ecclésiastiques, poursuit Bayle, *étoit depuis quelques siécles une source inépuisable d'impuretés scandaleuses.*

Un Défenseur de la Polygamie dira que le mariage réduit à l'union de deux personnes, est depuis bien des siècles une source inépuisable d'impuretés scandaleuses. Il en trouvera cinq cens preuves pour une, sans puiser ailleurs que dans le Dictionnaire critique. Il en conclura, comme Bayle en conclud par rapport au Célibat, que Luther & ses Disciples eurent raison d'accorder une seconde femme au Langrave de Hesse du vivant de la premiere; mais qu'ils eurent tort de s'arrêter dans un si beau chemin: qu'il falloit *tarir les adultères dans leur source, mettre la coignée au pied de l'Arbre*, declarer que *rien n'est plus téméraire, que de s'engager à la chasteté conjugale*, & que chacun peut, quand *des objets aimables seront proportionnés aux fibres de son cerveau*, prendre, à la manière des Turcs (parce qu'en ce cas il y a une *nécessité irrésistible*) une seconde, même une troisième femme & plus, avec la première. Que répondra Bayle à ce raisonnement?

Il dira, sans doute, que l'état du mariage est saint, & que l'un des avantages qui l'accompagnent, c'est de mettre un frein à l'incontinence. Par conséquent, poursuivra-t-il, ce n'est point à l'état luimême qu'on doit attribuer *les impuretés scandaleuses* qui ne sont que trop fréquentes parmi les gens mariés, tant d'adultères surtout, *qui déshonorent le nom chrétien*. La véritable & *inépuisable source de tout cela*, c'est la malheureuse facilité avec laquelle ils se livrent à leurs passions brutales; c'est le peu de soin qu'ils ont de veiller sur eux, d'éviter les occasions de chute, le peu de soin qu'ils ont de se mortifier, de prier, *&c.* Cette réponse est excellente; mais elle justifie à plus forte raison le Célibat & les autres vœux.

Il falloit donc mettre la coignée à la racine, dira l'Apologiste de la Polygamie en suivant les principes de Bayle. *Il falloit tarir cette source par l'abolition du mariage réduit à un seul homme & à une seule femme.*

Très mauvaise conséquence, eût répondu Bayle. Il faut rappeller les gens mariés à la sainteté de leur état, fulminer contre ceux qui le déshonorent, les punir rigoureusement, & non pas abolir la chasteté conjugale, afin qu'il n'y ait plus personne qui la transgresse. Rien de plus sensé que cette réponse; mais encore une fois elle détruit aussi la mauvaise conséquence de Bayle contre le Célibat & les autres vœux.

Prenons garde, au reste, que c'étoit la continence même observée, & les vœux les mieux gardés qu'attaquoient les prétendus

(A) 1. *Corinth.* X. 13

(B) Voyez la REM. F. de l'Article Joseph HALL, où il semble que Bayle ait pris plaisir à réfuter ce qu'il dit ici.

Réformateurs. Bayle à la REM. I. n. 32. nous en indique une preuve qu'il est nécessaire de mettre dans tout son jour.

Les Religieuses de Sainte Claire de Genève vivoient dans la régularité la plus parfaite. Elles étoient depuis long-tems la bonne odeur de J. C. par leur vie humble, retirée & pénitente, & surtout par leur éminente chasteté. Mais elles étoient par là-même une odeur de mort, à des gens qui ne pouvoient souffrir que des filles voulussent avoir J. C. pour époux unique. Farel, arrivé à Genève pour y prêcher le *nouvel Evangile*, regarda ces Religieuses comme un objet digne de son faux zèle. S. Paul, en pareil cas, eût fait l'éloge de la virginité, & eût exhorté avec force ces saintes filles à la persévérance. Les Cypriens, les Ambroises, les Jerômes, les Augustins eussent agi de même. Mais Farel, fort éloigné d'être un Saint, & d'avoir l'esprit des Saints, tint à ces vierges un langage bien différent. *Il decria l'estat de cette sainte chasteté & virginité*, pendant que ceux qui l'accompagnoient, *parlementoient & flatoient les jeunes Sœurs*, & leur contoient des sornettes pour les obliger à renoncer à leurs vœux. *La Mère Vicaire*, fille pleine de résolution, se leva, & *s'alla mettre entre les jeunes devant ces gallands*, en disant au Syndic: *puisque vos gens ne gardent silence, je ne le garderai non plus; mais je sçaurai ce qu'ils disent à mes Sœurs..... Vous êtes de mauvais séducteurs, mais ici ne gagnerez rien. Quel Diable de femme est ceci*, répondirent-ils? *Dame Vicaire, avez-vous le Diable? Retournez en vostre place. Non feray*, dit-elle, *que ces gens ne soient ostés d'auprès mes Sœurs. Le chetif Predicant Farel étoit tant courroucé, qu'il ne sçavoit tenir propos, mais trembloit en parlant, & n'avoit aucune contenance.... Les Syndics étans troublés commandèrent furieusement que la Dame Vicaire fût mise dehors .... lors plusieurs la prirent & la sortirent, & toutes les Sœurs s'elevèrent pour sortir après elle. Mais la porte leur fut fermée, dont elles se prirent à plorer, criant miséricorde. Mais derechef fut commandé silence*, & le bruit étant *appaisé, le Prédicant reprit sa parole trompeuse du bien de mariage & de liberté, avec propos de grands abus & damnables, & quand il parloit de corruption charnelle* (qu'il imputoit à ces Religieuses) *les Sœurs commençoient à crier: c'est menterie, crachant par dépit contre lui, & sur tout les jeunes Sœurs qui étoient devant lui, disant: nous ne pouvons plus oüir de ces erreurs. De quoi le Prédicant fut fort indigné, disant*: Et vous, Père Confesseur, *qui tenez ces pauvres aveugles en cette captivité damnable, que ne les faites-vous taire pour ouïr la parole de Dieu? Mais elles ne la peuvent pas ouïr, d'autant qu'elles ne sont pas de Dieu, ains toutes corrompues* DE COEUR, FEIGNANT *de vivre chastement encloses, & ainsi* ABUSENT *le monde*. Cependant *la Mère Vicaire estant dehors frappoit contre la paroy de grand force, criant: Hé chetif & maudit homme.... tu ne gagneras rien. Je vous prie, mes sœurs, que vous n'entendiez rien à luy. De cela les Hérétiques furent plus troublés que devant. Car elle faisoit tel bruit, que le Prédicant perdoit sa memoire & propos .... Il cessa, & à voir sa contenance, il eût voulu n'être jamais entré leans, & ne cuidoit assez tost estre dehors, & moy, qui écry cecy, étant présente, & avisant curieusement sa contenance* (*en ferme propos de ne varier en l'amour de Dieu & de ma vocation*) *j'apperçu très bien que le Diable & tous ses adhérans ne peuvent endurer la compagnie des vrayes espouses de Jesus-Christ*, &c. On peut voir la suite des mauvais traitemens qu'on fit à ces Religieuses, à la pag. 199. & suivantes du Livre qui a pour titre: *Relation de l'Apostasie de Genève, par Sœur Jeanne de Jussie, pour lors Religieuse du Couvent de Ste. Claire de Genève* (A).

Si ces filles eussent été des débauchées & des scandaleuses, Farel eût trouvé de quoi pallier son entreprise. Mais elles avoient gardé inviolablement leurs vœux. Ce ne fut que par un trait de désespoir, qu'il les accusa *d'être toutes corrompues de cœur, de feindre de vivre chastement, & d'abuser* ainsi *le monde*. Il est clair que si elles eussent donné la moindre prise sur elles par quelques déréglemens extérieurs, il n'eut eu garde de se réduire à ces téméraires accusations d'hypocrisie. D'ailleurs l'invincible fermeté de ces saintes filles, qui protestèrent constamment qu'elles aimoient mieux tout perdre & tout souffrir, que de prendre le parti du mariage, est une preuve certaine qu'elles n'étoient pas moins chastes de cœur, qu'elles le paroissoient extérieurement. La canaille les menaça plus d'une fois de les *violer toutes dans quelque nuit*. Les Magistrats leur firent différentes offres avantageuses, si elles vouloient prendre les maris qu'on leur présentoit. Ils les menacerent des plus mauvais traitemens si elles n'acceptoient ces offres. Tout cela fut inutile. Il n'y en eut qu'une seule (laquelle auparavant avoit été mise plusieurs fois en pénitence à cause de sa légereté & de son peu de régularité par rapport aux usages ordinaires) qui préta l'oreille à la séduction, & que sa sœur, qui étoit dans le monde, & de la nouvelle Religion, détermina à prendre un mari. Les

(A) Edit. de Paris, 1682. in-12.

autres furent mises déhors, & se retirérent à Anessy.

Bayle continue : *Il falloit fortement combattre le pernicieux Dogme, qu'un Ecclésiastique concubinaire péchoit moins, qu'un Ecclésiastique qui se marioit.*

Bayle déguise la prétendue difficulté, afin de surprendre un Lecteur, ou peu eclairé, ou peu attentif. La véritable, l'unique question étoit, si un Ecclésiastique, si un Religieux, ou toute autre personne engagée par vœu à la continence, péchoit en rompant son vœu ? S. Paul l'a décidée positivement contre les veuves, qui vouloient se marier, après s'être volontairement engagées à vivre dans dans la viduité & la continence. *Habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt* (A). C'est-à-dire, suivant la Traduction même de Genève (B), *ayans leur condamnation, en tant qu'elles ont faussé leur premiére foi* ; ou, pour le dire d'une manière plus intelligible, *parce qu'elles ont faussé la promesse, qu'elles avoient faite auparavant*. Une veuve peut se remarier ; S. Paul le dit. Quelques veuves se damnoient en se remariant ; S. Paul le dit aussi. Pourquoi quelques veuves pouvoient-elles se remarier, tandis que les autres ne le pouvoient pas ? C'est, suivant le S. Apôtre, que les unes étoient libres, & que les autres ne le pouvoient faire, *sans fausser leur foi* ; c'est-à-dire, leur engagement & la promesse qu'elles avoient faite. Cette promesse ne sçauroit être que celle de ne se point remarier ; & c'est ainsi que tout les Pères ont entendu & expliqué le passage de l'Apôtre. Si une veuve, après avoir fait la promesse, ou (ce qui est la même chose) le vœu de vivre dans la continence, péchoit & se mettoit en état de *condamnation*, en se mariant, pourquoi toute autre personne, qui se marie après avoir promis de vivre dans la continence, ne se met-elle pas dans le même état de condamnation ? Pourquoi un Prêtre, un Ecclésiastique engagé au Célibat par vœu, fera-t-il exempt de la régle ? Or de sçavoir, si cette veuve peche plus en se mariant, qu'en vivant en concubinage, c'est une question peu importante, dès qu'on avoue qu'elle péche precisément en rompant son vœu. Il en est de même par rapport aux Ecclésiastiques. Dès qu'on avouera qu'ils péchent précisément par l'infraction de leur vœu, c'est une question purement incidente de sçavoir s'ils péchent plus en se mariant, ou en vivant en concubinage. Bayle, qui n'ignoroit pas ces principes, a voulu faire illusion à ses Lecteurs, qui n'eussent pas été fort surpris s'il se fut contenté de dire : *Le Dogme pernicieux qu'un Ecclésiastique péche en se mariant*, &c. C'est pourquoi il a substitué à ce Dogme capital, la question incidente : *Le Dogme pernicieux qu'un Ecclesiastique péche plus, &c.* On va voir à quel dessein.

Il étoit donc nécessaire, ajoute-t-il, *de prêcher vigoureusement sur l'audace de ceux qui avilissoient le mariage jusqu'à lui préférer la fornication.*

Ainsi, selon Bayle, les Catholiques avilissent le mariage, *jusqu'à lui préférer la fornication*. Dans un autre homme que lui, on pourroit dire que c'est un trait d'ignorance ; mais d'une ignorance tout-à-fait crasse ; & par là on l'excuseroit en quelque manière. Mais dans Bayle on est presque forcé de dire que c'est un trait de pure malignité & de mauvaise foi. Au hazard de nous tromper, jugeons-en néanmoins plus favorablement en rejettant son argument sur ses injustes préjugés, qui l'ont empêché de voir qu'il parloit également & contre la vérité, & contre la droite raison.

Si l'on vouloit prouver que ce petit sophisme n'est pourtant point dans Bayle un trait d'ignorance, rien ne feroit plus aisé. Le P. Théophile Raynaud, ayant, sur une pensée impertinente, qui se trouve dans un Sermon de Gabriel BARLETTE, imputé à celui-ci une impiété qui en paroît être une conséquence évidente, Bayle le réfute solidement. Il observe que *ce qu'un homme dit ne doit jamais être confondu avec les conséquences qui peuvent naître de ce qu'il dit.* La raison qu'il en apporte, est fort bonne. C'est qu'il échappe souvent à un homme des choses, *dont il ne voit pas les conséquences les plus prochaines* ; & qu'ainsi *il est très possible qu'en lui attribuant d'avoir dit ces conséquences, on lui impute ce à quoi il ne pensa jamais. Il faut donc*, ajoute Bayle, (qui joint ee sommaire en marge : *REGLE que doivent suivre ceux qui imputent certaines choses* aux autres) *il faut se prescrire cette régle* : (elle est très équitable ; mais il s'en est souvent écarté.) *Accusez les gens d'avoir dit précisément ce qu'ils ont dit ; mais faites-vous une religion de n'en rien ôter, & de n'y rien ajouter. Marquez-leur les conséquences qui en naissent ; mais n'assurez pas qu'ils ayent vû ces conséquences & qu'ils les ayent admises. Attendez ce qu'ils diront, lorsqu'ils auront ouï dire qu'elles sortent naturellement & nécessairement de ce qu'ils ont dit.*

On voit par là que quand Bayle accuse les Catholiques *de préférer la fornication au mariage*, en conséquence de ce qu'ils disent qu'un Prêtre, qui tombe en fornication, commet un moindre péché que celui qu'il commettroit en se mariant ; il n'ignoroit pas cette règle du bon sens : Qu'on ne doit

(A) I. Timoth. V. 12.

(B) Edit. de 1567. à Paris, chez Haultin.

doit imputer à un homme qu'on accuse, que ce qu'il a dit réellement, qu'on ne peut & qu'on ne doit équitablement lui en imputer les conséquences, qu'après qu'on a sçû qu'il les apperçoit & qu'il les admet. Or Bayle pouvoit-il ignorer que jamais les Catholiques n'ont dit ni crû que *la fornication fût préférable au mariage*. Ce n'est donc point par ignorance qu'il a péché lorsqu'il leur a imputé cette conséquence, & qu'il les a accusés, ce qu'il a fait plus d'une fois, *d'avilir le mariage, jusqu'à lui préférer la fornication.*

Il est pourtant vrai qu'il a aussi péché par ignorance, en ce qu'il a crû que cette conséquence naissoit naturellement & nécessairement de ce principe des Catholiques: *Que la fornication est un moindre péché dans un Prêtre, que le mariage.* La conséquence naturelle de ce principe, est que *la fornication est* un péché moindre que cette conjonction illicite, sacrilége, & nulle, que les Protestans qualifient faussement du nom respectable & saint de mariage. Or les Catholiques sont persuadés que le mariage contracté par un Prêtre est tel; & dans le tems-même où l'on pouvoit douter s'il étoit nul, on ne doutoit pas qu'il ne fût criminel & sacrilége. Qu'on eût proposé à Bayle le cas suivant: De deux hommes, l'un a epousé sa sœur, & l'autre a pris une concubine. Lequel des deux est le plus coupable? Il eût repondu sans hésiter que c'est le premier. Qu'en conséquence on lui eût fait cette objection comme une suite de sa réponse: *Donc vous avilissez le mariage, jusqu'à lui préférer la fornication.* Cette conséquence l'eût-elle embarrassé un seul moment? Non, sans doute. Il auroit répondu qu'il rejettoit cette ridicule conséquence, & qu'on ne pouvoit la lui attribuer sans calomnie. Sçachez, auroit-il dit à son Adversaire, 1°. Que je ne regarde point le mariage d'un frère & d'une sœur comme un mariage véritable, mais comme un véritable inceste. 2°. Que sans entrer même dans la question si ce mariage est valide ou non par lui-même, je le regarde comme une conjonction illicite & criminelle, & conséquemment comme un péché plus grave que le simple concubinage. Est-ce là *avilir le mariage, jusqu'à lui préférer la fornication ou le concubinage?* C'est précisément ce que répondent les Catholiques qui croyent tous que le mariage des Prêtres, est criminel, nul & sacrilège.

Bayle acharné contre les vœux & contre la Loi du Célibat, nous représente ensuite les Saints qui s'y sont assujettis, & *qui ont été les promoteurs de cette Jurisprudence*, comme des gens sans sçavoir, sans prudence, sans expérience, qui *n'avoient pas assez étudié la nature humaine*, &c. *Chacun d'eux*, ajoute-t-il, *eût dû dire aux autres: Nous nous arrêtons à l'écorce, l'éclat des superficies nous jette dans l'illusion. S'ils eussent prévû les suites de cette Loi, ils eussent apparemment pris leurs belles idées pour un piége du Tentateur.*

Un Apologiste de la Polygamie fera les mêmes objections contre le mariage des Chrétiens. Il prendra la licence de traiter les SS. Pères, comme Bayle les traite ici, & il éludera les paroles de J. C. & de S. Paul en faveur de l'indissolubilité & de l'unité du mariage entre deux personnes; comme les Protestans éludent les paroles de J. C. & de S. Paul en faveur de la virginité, de la continence, & des vœux. Jurieu l'a déja fait; mais comme il a été condamné par les plus sages de sa Communion, & par Bayle lui-même (A), je n'insisterai pas davantage sur ce sujet. Ce seroit une chose trop longue, quoique très aisée, de prouver, 1°. Que J. C. a fait l'éloge de la virginité stable & choisie par engagement. 2°. Par conséquent que cet etat n'est ni impossible ni criminel. 3°. Qu'il est donc permis, à certaines conditions, de s'y engager, & qu'en cela il n'y a nulle témérité. 4°. Qu'en effet, du tems de S. Paul les vœux de continence étoient en usage. 5°. Que le Célibat a été joint au Sacerdoce dès les premiers siécles de J. C. comme Bayle le reconnoît ici, en disant qu'il faut rendre justice à ces grands hommes de *L'EGLISE PRIMITIVE, qui ont tant recommandé le Célibat*, &c. 6°. Enfin, que presque tout ce qu'on objecte contre les vœux du Célibat, n'attaque pas moins la fidélité conjugale; les gens mariés se trouvant en cas d'absence ou de maladie incurable de l'une des deux parties, *&c.* dans la situation d'une personne qui a fait vœu de continence.

D'où vient donc que les Protestans ont tant crié contre la Loi du Célibat, & qu'ils l'ont traitée d'invention diabolique? Ils y ont été portés par plusieurs raisons. 1°. Par leur fureur contre l'Eglise, & contre toute discipline qu'elle autorisoit. 2°. Par leur propre incontinence. La plûpart d'entr'eux étoient des Prêtres ou des Moines défroqués qui ne pouvoient justifier leur apostasie, sans décrier les vœux qu'ils avoient violés. 3°. Par le désir qu'ils avoient d'augmenter leur parti. Ils avoient appris par leur propre expérience, qu'un des plus surs moyens pour attirer des gens obligés à la chasteté, c'étoit de les dégager de cette partie du joug du Seigneur, que leur libertinage leur faisoit regarder comme insupportable. Ils comptoient sur l'incontinence

(A) Article LUTHER, REM. R.

des autres, comme sur la leur propre.

Bayle cite à la fin de cette longue REM. I. un passage *de Florimond de Remond, qui assure que Farel avoit déjà eu une femme quand il se maria à l'age de 69 ans.* Bayle avoit dit cependant que *Farel avoit vecu garçon jusque là.* Pour moi, je pense que Farel avoit déja été marié. La Sœur de Jussie rapporte que *le chetif Predicant Farel, & Pierre Viret*, à leur arrivée à Genève, disoient dans leurs prêches, *en parlant* des Religieuses de Ste. Claire, *qu'elles étoient pauvres aveuglées erronées en la Foi .... que chacun devoit les lapider. Car ce n'étoit que toute paillardise & hypocrisie; car elles font accroire qu'elles gardent virginité que Dieu n'a point commandé, pour ce qu'il n'étoit point POSSIBLE de la garder .... Que Messieurs de la Ville ne les devoient souffrir; mais les mettre dehors, & les faire toutes marier, selon le COMMANDEMENT DE DIEU*, &c. (A)

Il n'y a certainement qu'un fou qui puisse parler de la sorte s'il n'est pas marié. Car en ce cas dire qu'il *n'est pas possible de garder la virginité*, c'est avouer que l'on est plongé dans l'impudicité. Or il n'y a qu'un extravagant, ou qu'un homme qui se glorifie de son libertinage, qui puisse faire un tel aveu. Comment d'ailleurs un homme de 45. ans, qui vit dans le célibat, peut-il prêcher que le mariage est *un commandement de Dieu?* Quelqu'une de ces Religieuses, auxquelles il s'efforçoit de prouver qu'elles étoient dans l'obligation de se marier, ne lui auroit-elle pas répondu qu'elle n'y étoit pas plus obligée que lui? Remarquons en passant un bon mot & une sage réponse de ces Religieuses. Un Emissaire de Farel leur ayant objecté que J. C. n'avoit pas commandé la virginité, elles lui répliquérent avec autant de piété que d'esprit: *Il ne l'a pas commandée; mais il nous l'a montrée par exemple.*

REM. M. *Lindanus observe que Farel enseigna que le S. Esprit n'étoit autre chose que le mouvement que Dieu imprime aux créatures.*

» L'Ecrit, où Lindanus prétend que
» Farel ait enseigné cette doctrine, est
» une Epitre au Duc de Lorraine, datée
» de Gorze le 11. de Fevrier 1543. C'est
» une apologie de Farel & de sa doctrine,
» que ses ennemis disoient être contraire
» à la Foi, & condamnée de Dieu & de
» l'Eglise comme injurieuse à Dieu, à la
» Vierge Marie, aux SS. Apôtres, & à
» tous les autres Saints & Saintes du Pa-
» radis; destructive du S. Sacrement, &
» de toutes les Ordonnances de l'Eglise,
» *&c.* & particulièrement de l'obéissance
» des peuples envers leurs Princes. Dans
» cette Lettre, pas un mot qui témoigne
» que Farel ait été accusé de mauvaise
» doctrine sur l'article du S. Esprit, ni d'où
» l'on puisse déduire ce que Lindanus lui
» impute là-dessus, si ce n'est peut-être ce
» que dit Farel, à la pag. 24. où après
» avoir exposé sa doctrine sur la rémission
» des péchés, il ajoute que cette doctrine
» est celle de J. C. & des Apôtres, & que
» quiconque la condamne, condamne Jé-
» sus, & rejette l'esprit de Dieu, *qui parle*
» *par ses Serviteurs, comme il a parlé par*
» *les SS. Apôtres.* Si Lindanus a trouvé là
» quelque Hérésie, il faut qu'il ait été lui-
» même Héretique (B) «.

FARNABE. (THOMAS)

REM. B. *L'Auteur de cette observation est, je pense, César Cremonin*, &c.

Il faut dire, *le premier Auteur.* Autrement un Lecteur peu instruit s'imaginera que Baron cité plus haut, & Cremonin ne sont qu'un seul & même Auteur, & que *Baron* n'est qu'un faux nom sous lequel Cremonin s'est déguisé. Au reste, c'est sans preuve que Bayle attribue à la fin de cette Remarque le *Franc & libre Discours* à l'Avocat Arnauld.

Voyez le 16e. Tome des *Mémoires du P. Niceron.*

FAUCHET. (CLAUDE)

Il mourut fort vieux l'an 1601.

Le P. Niceron dit qu'il naquit en 1529. & qu'il mourut âgé de 72. ans, puisque Fauchet lui-même, dans la Préface de ses *Antiquités Gauloises* en 1599. assure qu'il étoit dans sa 70e. année. Son portrait, à la tête de ses Œuvres, Edit. de Paris, porte: *ætatis anno* 70. 1599. Le P. Niceron dit avec raison que toutes les Œuvres de Fauchet, excepté sa Traduction de Tacite, furent imprimées à Paris, en 1610. *in-4°.* mais il devoit ajouter que cette Edition fut contrefaite l'année suivante à Genève; & que le Traité *de la Langue & Poësie Françoise* fut supprimé dans cette Edition de 1611.

REM. A. *Le déclin de la Maison de Charle-Magne parut l'an 1620.*

(A) *Relation de l'Apostasie de Genève*, pag. 163.

(B) *Ducatiana*, pag. 180

Faute d'impreſſion pour 1602.

Le P. Le Long, & d'après lui le P. Niceron, rapportent que Fauchet, pour récompenſe de ſes *Antiquités Gauloiſes*, *ne reçut du Roi Henri IV. qu'une moquerie*, *&c.* Voici comment M. de la Mare raconte cette avanture dans ſes Mémoires Manuſcrits : » Claude Fauchet fut fort incommodé de dettes & affaires domeſtiques » ſur les dernières années de ſa vie, comme » il le témoigne en la Préface des Origines » des Dignités & Magiſtrats de France, » & en l'Epitre qu'il en adreſſe à M. le » Maréchal de Bouillon, par l'entremiſe » duquel il fut recommandé au Roi Henri IV. pour avoir quelque ſecours de » penſion, ou quelqu'autre libéralité, dont » le Roi promit de ſe ſouvenir. Depuis ledit Sr. Fauchet ayant fait faire ſon buſte » en marbre par un Statuaire de Paris, & » ne le retirant pas faute d'argent, le Roi » qui cherchoit & amaſſoit des piéces curieuſes pour embellir ſes Jardins de S. » Germain, paſſant devant la Boutique de » ce Statuaire, & ayant vû le buſte dudit » Sr. Fauchet, qui étoit homme vénérable » & de belle repréſentation, l'acheta & » le fit mettre avec d'autres dans ſes Jardins de S. Germain. Et, comme M. le » Maréchal de Bouillon invita un jour le » Roi à faire du bien audit Fauchet, & de » ſe ſouvenir de lui, ainſi qu'il lui avoit » promis : *Ventre Saint Gris*, répondit le » Roi, *je m'en ſuis ſouvenu ; je l'ai fait* » *mettre dans mon Jardin de S. Germain.* » Ce que le Sr. Fauchet ayant ſçû, il fit les » Vers ſuivans :

» J'ai reçu dedans Saint Germain
» De mes longs travaux le ſalaire.
» Le Roi de pierre m'a fait faire,
» Tant il eſt courtois & humain.
» S'il peut garentir de la faim
» Mon corps ainſi que mon image,
» J'atteſte le Courbeau Romain,
» Je ſerai plus heureux que ſage.
» Vien, Tacite, Sallufte, & toi,
» Qui es tant loué dans Padoue,
» Venez ici faire la moue
» Au coin du Jardin comme moi «.

Voyez les *Jugemens des Sçavans avec les Remarques de M. de la Monnoye*, & le 25e. Vol. des *Mémoires du P. Niceron.*

FAUCHEUR. (MICHEL LE)

Ses autres Ouvrages ſont pluſieurs volumes de Sermons, & un Traité de l'Action de l'Orateur. On l'imprima à Leyde l'an 1686. & on l'attribua fauſſement à M. Conrart. Mrs. de Leipſic en donnérent une analyſe. Ils n'oubliérent point l'endroit où l'Auteur parle d'un Prédicateur, qui ſe faiſoit une régle de touſſer par compas & par meſure ; & de peur d'y manquer il faiſoit des marques à ſon manuſcrit, par tout où il ſe propoſoit de touſſer. Il écrivoit à ces endroits-là, hem, hem, comme on l'a vû dans l'original après ſa mort.

Il eſt parlé dans Moréri des Sermons de le Faucheur ; mais on y a oublié *Huict Sermons faicts en l'Egliſe de Montpellier, ſur, &c. A Genève, par Paul Marceau*, 1627. *in*-12. pagg. 403. Bayle ſemble croire qu'on n'imprima, & qu'on n'attribua qu'en 1686. à Conrart le Traité de l'Orateur. La 1re. Edition eſt de Paris, chez Courbé, 1657. *in*-12. Le Privilége eſt accordé à Conrart, & il n'y a rien dans le Titre qui ne porte à croire qu'il ne ſoit de lui. On ſe trompoit cependant en l'attribuant à cet Académicien, qui l'avoit ſeulement revû & corrigé.

Voyez les *Jugemens des Sçavans ſur les Auteurs qui ont traité de la Rhétorique* par M. Gibert, Tom. 3. pag. 142. & la *Bibliothèque Françoiſe* de M. l'Abbé Goujet, Tom. 2. pag. 252. de la 1re. Edition.

A l'égard du Prédicateur cité par le Faucheur, voici ce qu'en rapporte celui-ci à la pag. 81. *Olivier Maillard en un ſien Sermon fait à Bruges l'an* 1500. *marquoit les endroits de ſon diſcours où il avoit deſſein de touſſer, y mettant, comme cela ſe voit dans l'imprimé, hem, hem, hem.* Je ne déciderai pas ſi ce fait, copié par Vigneul-Marville (A), eſt vrai, ou faux ; mais il ſera permis d'en douter juſqu'à ce qu'on le voye dans l'original même, où, s'il s'y trouve, il peut ſignifier toute autre choſe, que ce qu'a crû le Faucheur.

Guy Patin fait mention du Miniſtre le Faucheur, en ces termes : » Il eſt ici mort » un de vos Miniſtres de Charenton, nommé M. le Faucheur, que beaucoup de » gens regrettent comme un digne perſonnage, & qui a été excellent Opérateur » en ſon métier (B) «.

FAUNO. (LUCIO)

REM. A. *L'Edition Latine de ſes Antiquités de Rome parut à Veniſe, l'an* 1546. *ſi nous en croyons l'abregé de Geſner.*

Simler dans ſon Abregé, marque 1549. L'Abregé de Frizius porte 1546. par une faute d'impreſſion.

(A) *Mélanges*, Tom. 1. pag. 124. Édit. de 1725.
(B) *Lettr. à Ch. Spon*, Tom. 2. pag. 254. datée du 24. Avril 1657.

FENOILLET. (PIERRE)

Henri IV. le nomma à l'Evêché de Montpellier.

Ce fut l'an 1608. Ce Prélat que son éloquence, sa piété, & son zèle rendirent fort célèbre dans son tems, mourut en 1652. Voyez quelques-uns des Ouvrages de sa composition, qui nous restent, dans la *Bibliothèque Historique*, du P. Le Long. Ce Père qui s'est trompé en plaçant deux fois la mort de cet Evêque à l'année 1665. a aussi oublié l'Oraison funèbre de Louis XIII. prononcée par M. Fenoillet dans sa Cathédrale.

FERNEL. (JEAN)

Il étoit né en Picardie.

Fernel se disant *Ambianus*, on en doit conclure qu'il étoit d'Amiens, ou au moins du Diocèse. Jean des Caurres cite trois célèbres Médecins, natifs du *Pays* d'Amiens, Fernel, Sylvius, & Marœul (A).

Il fut reçu Maître ès Arts au bout de deux ans.

Aujourd'hui on est reçu au bout de deux ans; mais en ce tems-là, il en falloit au moins trois & demi (B).

Les Principaux de Collége lui offrirent, à l'envi les uns des autres, la Régence de la Logique avec des gages très considérables.

Cette offre prétenduë manque de preuves.

REM. H. *Je ferai une Remarque sur le nombre de ses années*, &c.

Quoiqu'en dise Patin, il est constant & par le témoignage de Plantius, & par la lecture de la vie de Fernel, que celui-ci vécut plus de 52 ans. Mais il se peut faire qu'il n'ait pas poussé sa carrière jusqu'à la 72e. année.

DANS LE TEXTE, avant la REM. F. *Il donna ses veilles à la composition de l'Ouvrage de abditis rerum causis.*

» A l'ouïr parler en son Epitre à Henri » III. de son désintéressement, de sa li» berté de philosopher, vous diriez qu'il » doit dire merveilles. Cependant tout son » préambule est pure bourde. Eudoxe, Bru» tus, & Philiatre y débattent des formes, » & prouvent que celle des mixtes est au» tre que les refractes des Elémens, qu'elle » se tire de la puissance de la matière, & » qu'elle n'est point *ex traduce* en la semen» ce. Et ayant dit au commencement du » 2. Liv. que les Sectateurs de Démocrite » n'ont pas été en moindre nombre, que » ceux d'Hippocrate, ni moins ingénieux: » *Auctorum utrinque par ferè numerus, qui » ingeniorum laude & acrimonia non admo» dum dispares sunt*, il ajoute généreuse» ment à trois lignes de là: *Atomos veteres » jam ridemus, miramurque ut sibi quisquam » persuaserit corpora quædam solida atque » individua, fortuitâ illa concursione, res » magnitudine immensas, varietate multitu» dineque infinitas, omnem que absolutissi» mum hunc mundi ornatum effecisse.* Ou je » remarque le paralogisme commun à pres» que tous ceux qui rejettent les atomes, » comme s'il falloit nécessairement que le » hazard les guidât, & si une puissance su» prême ne pouvoit pas les ranger en leur » ordre pour tous ces admirables effets que » nous voyons dans le monde. Que diriez» vous de cette proposition: *Rei cuique ge» nitæ alias à materia, alias à qualitatum » temperamento, alias à forma vires inesse, » tria morborum genera, materiæ, tempera» menti, totius substantiæ* (C) «?

M. Lantin, Conseiller au Parlement de Dijon, prétendoit que Fernel avoit d'abord commencé à étudier en Droit; mais que n'y réussissant pas il quitta cette science pour s'attacher à la Médecine (D).

Bayle cite plusieurs passages sur Fernel, tirés des Lettres de Guy Patin. Mais il n'a pû voir un Ouvrage de celui-ci imprimé en 1713. où il est fait mention du même Fernel. Patin y parle d'une Vie manuscrite de ce Médecin, qui doit être différente de celle de Plantius. Quoiqu'il en soit, voici le Passage de Patin; » Fernel étoit un grand » homme, mais ses argumens pour telles » qualités [*les qualités occultes*] ne sont » point des démonstrations Mathémati» ques. Je l'estime le plus sçavant & le plus » poli des Modernes; mais comme il n'a pas » tout dit, aussi n'a-t-il pas dit vrai en tout » ce qu'il a écrit. Si le bon homme, qui » est mort trop tôt à notre grand regret, » eût vécu davantage, il eût changé bien » des choses à ses Œuvres, principalement » en ce point-là. Je n'avance pas cela de » moi-même, je l'ai lû dans sa propre vie, » que j'ai manuscrite. Elle m'apprend beau» coup de particularités de cet excellent » homme, *qui & in altis non leviter lap» sus est* «. *L'esprit de Guy Patin, pag.* 177. & 178. Il est encore parlé de Fernel, à la pag. 138. du même Livre.

(A) *Œuvres Morales*, *fol.* 549. de la 2e. Edit.

(B) Du Boulay, *Hist. de l'Univ. de Paris*, Tom. VI. pag. 381. & *seq.* & 649.

(C) *Sorberiana*, au mot *Fernelius*.

(D) *Lantiniana Mss.* recueilli par M. Legouz, Conseiller au même Parlement.

FERRARE. (RENE'E DE FRANCE, DUCHESSE DE)

REM. K. Le Jacobin, qui fut envoyé en Italie, pour retirer de l'Héréfie la Ducheffe de Ferrare, s'appelloit Ory, & il eut deux fois cette commiffion, à ce qu'il paroît ; la première fous François I. en 1538. la feconde, dont parle Bayle, fous Henry II. en 1552. Voyez la *Bibliothèque des Dominicains* par le P. Echard, Tom. 2. pag. 162.

FERRARIENSIS.

Il étoit d'une fort noble Maifon, originaire de Trevife, & il fe fit Jacobin en 1488. à l'âge de 14 ans. Il fut reçu Docteur en Théologie à Boulogne en 1516.

Sa corpulence ne l'empêcha pas de vifiter les Provinces de l'Ordre.

C'eft ainfi que Bayle explique ces paroles: *Licet corpore gravis.* On ne peut douter qu'il ne les ait comprifes. Mais les a-t-il bien renduës?

Il fut affifté à fa mort par le P. Ives Mayeuc, qui avoit été Confeffeur de la Reine Anne de Bretagne, de Charles VIII. & de Louis XII.

Le P. Mayeuc fut Confeffeur uniquement de la Reine Anne, fuivant le P. Echard, Tom. 2. pag. 59.

Il mourut le 24. de Septembre 1528. Ce fut le 19. felon Leandre Albert.

Il en faut croire Leandre Alberti, qui l'accompagnoit dans ce voyage.

Voyez *la Bibliothèque des Dominicains.*

FERRET. (EMILE)

Il alla à Rome, & fut Secretaire du Cardinal Salviati. Il fut reçu Avocat à l'âge de 19. ans.

C'eft fuppofer, ce me femble, qu'il étoit Secretaire du Cardinal Salviati, avant que d'être reçu Avocat à l'âge de 19. ans. Or Salviati ne fut Cardinal qu'en 1517. Ferret ayant alors 28. ans. Il falloit donc dire que Ferret fut Secretaire de Jean Salviati, *depuis Cardinal.* Je penfe même que ce fait eft déplacé, & que Ferret ne fut point Secretaire de Salviati, comme Bayle le fuppofe ; vû que Salviati n'avoit alors que 17. ans. La raifon, qui me fait juger ainfi, c'eft que Ferret fuivit le jeune Salviati à Rome, & qu'ils y étudiérent enfemble. Voyez la fin de cet Article.

Cela lui fit obtenir la qualité de Secretaire de Leon X.

Je ne prétends pas le nier ; mais il falloit en donner des preuves. Bayle ajoute qu'*il exerça cette Charge pendant quelques années.* Si la chofe étoit ainfi, on trouveroit aifément quelques lettres de ce Pape, ou Ferret auroit figné en qualité de Secretaire.

REM. D. *François I. le fit Confeiller au Parlement de Paris, ... puis s'étant défait de cette Charge*, &c.

Je doute que Ferret ait été Confeiller au Parlement, fon nom ne fe trouvant point dans la lifte de Blanchard. Si l'on en croit fon Epitaphe, il femble qu'il fut plûtôt Confeiller au Grand Confeil: *In Regio Lutheciæ Confilio.*

Il fe retira à Lyon, &c.

Il y étoit fans emploi l'année 1539. & les trois fuivantes, & y fit imprimer chez Griphe *in*-8°. en 1541. *Marci Tullii Ciceronis Orationes Verrinæ ac Philippicæ ad codicum veterum fidem ab Æmilio Ferreto caftigatæ* (A). Ferret dédia cet Ouvrage au Cardinal Salviati, qu'il louë de fon amour pour les Belles-Lettres & pour les bons Livres. C'étoit dans la Bibliothèque de ce Cardinal, que Ferret avoit trouvé pendant qu'il demeuroit dans *fa jeuneffe* auprès de lui, le Manufcrit d'où il avoit tiré ces corrections. Ferret dit de plus dans fon Epitre Dédicatoire: *Voluiffem equidem publicæ utilitati per me ipfum confulens, Commentarios edere in Pandectas Juris Civilis, quos multo labore meo, multorum annorum evigilitatis cogitationibus compofui .... Verùm, cùm mihi nunquam ipfe planè in eo opere fatisfecerim, femperque aliquid fe offerat meditanti quod dubitationem aliquam moveat, currentemque remoretur ac retineat, interim dum illos diligenter & accuratè purgo*, &c.

Ferret forma le célèbre Antoine de Govea, comme je le dirai dans l'Article de ce dernier.

FERRI. (PAUL)

REM. B. *A l'âge de 19 ans, il avoit déja publié un Livre ... La premiere Piéce qu'on y rencontre eft une Paftorale intitulée, Ifabelle, ou le Dédain de l'Amour.*

» Je trouvai ce même jour, dit Claude » Jordan (B), la *Climéne*, Tragi-Comédie,

(A) Fabricius a oublié cette Edition.

(B) *Voyage Littéraire*, pag. 47. de la 2e. Edition.

» par le Sieur de la Croix, impr. à Paris, » en 1632. *in-8°.* Voici ce que je trouvai » écrit sur le premier feuillet de la main de » Paul Fery, Ministre de Metz... Ce Li- » vre avoit appartenu à Mr. Fery: *La plû- » part de cette* Climéne *a été plagiarisée, & » prise, & dérobée de mon* Isabelle, *comme » j'ai dit à l'Imprimeur, étant à Paris en » 1634. & pour cette cause l'ai achetée, » après avoir reconnu le larcin, en y lisant » sans y penser, & m'a dit l'Imprimeur, » que le Sieur de la Croix, qui s'en dit l'Au- » teur est un Avocat.* PAUL FERY (A) «.

REM. I. *M. de Madaure, Suffragant de l'Evêché de Metz, est Auteur, de cette Histoire*, &c.

Bayle, qui parloit de cette *Histoire*, sans l'avoir vuë, & sans en connoître l'Auteur, croyoit qu'il s'apelloit *de Madaure*. Son nom étoit Meurisse. Voyez ci-dessus la REM. F. de l'Art. FAREL. Bayle est tombé dans la même faute à l'Art. d'ANCILLON.

FERRIER. (JE'RE'MIE)

REM. D. *Un Tumulte populaire donna lieu à son changement de Religion*, &c.

Bayle après avoir rapporté toutes les persécutions qui furent suscitées à Ferrier par la populace en fureur à cause de son changement de Religion, persécutions racontées dans le *Mercure François*, & décrites par Ferrier lui-même; finit par une circonstance, qui *a tout l'air*, dit-il, *d'une imposture & d'une atroce calomnie.* D'où il conclud que *les autres peuvent devenir suspectes par ce moyen.*

Bayle n'ignoroit pas, sans doute, qu'on peut appliquer au peuple échauffé, & échauffé du zèle de sa Religion, ces paroles d'un Poëte célèbre: *Notumque furens quid femina possit.* Mais afin qu'on voye que ces persécutions ne sont pas chimériques, comme Bayle l'insinuë, je rapporterai ce que nous en a laissé un Auteur contemporain, en ces termes:

Histoire mémorable de la conversion du Sr. Jérémie Ferrier, premier Ministre de Nismes, à la Foi Catholique.

» Je ne dirai rien ici de cette admirable » conversion, que je n'aye appris à Nismes » même, y passant à mon retour de Rome, » & de ceux qui étoient sur les lieux, » quand elle est arrivée. Mais il est néces- » saire de sçavoir que ce glorieux converti » étoit absolument le plus docte & le plus » éloquent Ministre de France, voire de » toute l'Europe, au dire même de ses » plus grands envieux & ennemis, ainsi » que ses Ouvrages imprimés devant & » après sa conversion en font une foi in- » dubitable. Aussi l'appelloient-ils l'Au- » gustin & le Chrysostôme de son siècle. » Les Jésuites, qui avoient cultivé cette » mission depuis 10. ou 12. ans, ayant re- » connu que ce seroit rendre un très grand » service à Dieu & à l'Eglise, que de le » gagner, & de donner un des grands » échecs, que l'Hérésie de Calvin pût » recevoir, tâchérent toujours de le gagner » plus par douceur, & par aimables pour- » parlers, que par disputes. Mais le plus » heureux de tous à sonder & à reconnoî- » tre cet esprit & à le gouverner, fut le » P. Raymond des Strictis, un des grands » fléaux de l'Hérésie, en tous ces quar- » tiers-là du Dauphiné, de la Provence » & du Languedoc. Car il en vint à bout » heureusement cette année 1613. en la » manière suivante.

» Les voyages fréquens, que le Sr. Fer- » rier avoit faits de Nismes à Paris, lui » avoient donné le moyen de conférer pri- » vément & amiablement avec quantité » de Jésuites, sans soupçon & sans om- » brage, en prenant les lieux & les occa- » sions secrettes & non suspectes. Outre » les discours dont il s'étoit entretenu ci- » vilement à Nismes, les Livres de con- » troverse qu'il avoit lûs de lui-même, » sous prétexte de les réfuter en ses Prê- » ches, lui firent, avec la grace du S. Es- » prit, reconnoître la fausseté de ses er- » reurs, & les vérités de l'Eglise Catho- » lique, qu'il se résolut enfin d'embrasser » publiquement dans la Ville même de » Nismes, pour réparer par sa conversion » le tort qu'il y avoit causé. Et bien que » la plûpart de ses Amis Catholiques trou- » vassent plus à propos & moins dangereux » de le faire ailleurs, il voulut néanmoins » passer outre, croyant que son exemple » porteroit quantité d'autres Habitans de » Nismes à faire la même chose. Ce que » pourtant ils ne firent point; mais son » dessein lui réussit tout au contraire. Car » dès qu'un bruit sourd eût couru par la » Ville, que le grand M. Ferrier les vou- » loit quitter pour se faire Catholique, » voilà le simple peuple, qui en ces Pays » chauds est ardent & violent, excité par » les soufflets des Ministres, des Professeurs, » des Suppôts des Consistoires, & des plus » apparens Huguenots de la Ville, qui » s'émut contre lui, premierement de » paroles injurieuses & outrageantes, le » nommant le méchant, le Traitre, & le » Judas de l'Evangile de Calvin; qu'il le » falloit tuer, & qu'avant qu'il en vînt à

(A) Si ce Ministre signoit ainsi, c'est la véritable orthographe de son nom. Il faudroit écrire *Ferry*, si l'on en croyoit Ancillon, cité par Bayle à la fin de la REM. C.

» l'Apostasie, il s'en falloit défaire par le » fer & par le feu, & en faire un exemple » de zèle, de justice, & de vengeance » Réformée, afin de lui apprendre, & à » ceux qui le voudroient imiter, ce qu'ils » devoient craindre d'une action si lâche. » Ces discours violens étoient l'avant-cou- » reur du foudre qui devoit suivre. Ses » Amis, qui connoissoient comme lui, la » fureur de ce peuple, & la rage de ses » envieux & de ses ennemis, le firent sor- » tir à la sourdine de sa maison, & aller » chez un Catholique pour être en assû- » rance. Il ne fut pas plûtôt hors de chez » lui, que ce peuple mutiné l'ayant appris, » devint enragé, & court droit à sa mai- » son, entrant dedans par force, & se met- » tant à la saccager. Les uns se jettent » dans la dépense, les autres descendent » dans la cave, les autres montent au gre- » nier pour y tout gâter, ruiner & perdre » les provisions qui y étoient. Delà ils vont » dans les chambres, prennent les meubles, » les rompent & les jettent par les fenê- » tres. Ils firent pis; car entrant dans la » chambre, où sa femme étoit en couches, » prête d'accoucher, la jettent hors du » lit, & prennent deux de ses petits en- » fans, qui étoient avec elle, pour les brû- » ler avec leur mère & toute la maison. » Mais ils en furent empêchés par le Ma- » gistrat qui survint, mais encore trop » tard, à ce furieux désordre. Ces forcenés » voyant qu'ils ne pouvoient plus rien faire » de cruel dans la Ville, prennent des fa- » gots & du feu, & s'en vont dans sa mé- » tairie qu'il avoit aux fauxbourgs pour la » brûler, & l'eussent infailliblement fait, si » le pauvre Censier ne s'y fût trouvé, qui » les conjura de ne le point ruiner avec » son Maître, puisqu'il avoit la moitié de » tout ce qui étoit dans cette maison. Ils » eurent conscience de le faire; mais ils se » jettèrent sur les gerbes, qui étoient déja » entassées dans la grange, & les foulèrent » aux pieds, & les gâtèrent entièrement, » sortirent dans le jardin, le verger & les » vignes prochaines qu'ils coupèrent, ébran- » chèrent, & désolèrent aussi entièrement, » laissant par tout d'étranges marques de » leur rage. Pendant tout ce grand vacar- » me, le S^r. Ferrier, que ces enragés cher- » choient par tout, étoit à couvert, sous » la protection des Catholiques, non sans » appréhension de sa personne, résolu pour- » tant, si ces Maniaques passoient outre à » le chercher, de se retirer au logis des » Jésuites pour mourir à leurs pieds, & » signer sa confession de Foi Catholique, » de son sang en leur présence. Après donc » que la chaleur de ce grand tumulte fut » appaisée par la nuit, on trouva bon de le » faire retirer de Nismes en habit déguisé, » & de le faire passer dans la Ville de Beau- » caire sur le Rhône, où il fut reçu par les » Catholiques à bras ouverts, & mis en » lieu d'assurance. Mais son frère ne fut » pas si heureux que lui; car se voulant » sauver de Nismes travesti, il fut décou- » vert, pris, & manqua d'être poignardé; » mais il s'échappa généreusement, & en » fut quitte pour quelques coups de pierre, » dont on le poursuivit, & dont il fut heu- » reusement delivré sans être blessé, & » s'en alla rendre avec son frère à Beau- » caire. Ce fut là, ou ce courageux Athlète » composa le beau Livre des raisons & des » motifs de sa conversion, & rétracta tou- » tes les erreurs, dont il avoit autrefois » parsemé ses Ouvrages de jeunesse. De- » puis s'étant retiré a Paris, il écrivit son » excellent Traité de l'Ante-Christ (A) » contre le Ministre Naperi, Ecossois, dans » lequel il condamna tout ce qu'il avoit » mis dans ses Thèses contre le Pape, à » Nismes, le voulant lors faire passer pour » Ante-Christ, de quoi il fait amende ho- » norable à la face de toute la France & » de toute l'Europe. Quelque tems après » il mit au jour son *Catholique d'Etat* avec » une approbation générale, & bientôt » après, il fut accueilli de la maladie mor- » telle qui l'emporta, au grand regret de » tous les gens de bien & de tous les bons » Catholiques, qui pleurérent une si grande » perte (B) «.

Bayle, à qui ces particularités prouvées solidement, & avouées par l'Historien Calviniste de l'Edit de Nantes, n'étoient pas inconnuës, ajoute foi avec la plus grande crédulité du monde, aux calomnies que les Protestans, sur le point de perdre Ferrier, répandirent contre lui. C'est de ces calomnies que les REMARQUES C. & L. sont composées. J'ai déja observé à l'Article CAYET, que tel Ministre, dont les mœurs passoient pour irréprochable dans son Parti, devenoit tout-à-coup un Scélérat, aussitôt qu'il pensoit à embrasser la Religion Catholique.

REM. E. *Il mourut le 26. de Septembre 1626.*

(A) Un mauvais Poëte [Thomas de Lorme,] à la p. 167. de sa *Muse nouvelle*, impr. à Lyon, en 1665. a fait cette Epigramme sur ce Livre :

Pour M. Jérémie Ferrier, sur son Livre de l'Ante-Christ contre les calomnies des ennemis de l'Eglise Catholique.

EPIGRAMME.

» Ferrier se plaint si bien des injustes mépris,
» Qu'a pour la vraye Eglise une trouppe ennemie,
» Que l'on peut à bon droit appeller ses Ecrits
» Les Lamentations d'un docte Jérémie «.

(B) *Mémoires Mss. du P. François de la Vie, Jésuite*, conservés au Collège de Dijon. Voyez ci-dessous, dans l'Article JANSENIUS, REM. F. le passage d'un autre Jésuite, qui porte de Ferrier un jugement bien différent.

Le P. Garasse dans ses *Mémoires Manuscrits*, assûre que Ferrier *mourut le* 1. *de Septembre* 1626. *deux heures après Théophile* (A). Dans le *Mercure François*, Tom. XII. pag. 474. la mort de Théophile est marquée au 24. Septembre, & celle de Ferrier au 26. Moréri, & le P. Nicéron placent celle de Théophile au 25. Septembre; M. Titon du Tillet (B) au 24. Décembre, *peu de tems*, dit-il, *après sa sortie de prison de la Conciergerie*: & le P. d'Avrigny (C) au 1. Septembre.

REM. G. *Je ne doute point que la femme de M. Tardieu, qui périt si tragiquement avec son Mari, ne fût la fille de l'Ex-Ministre Ferrier.*

Elle l'étoit effectivement. Voyez les Notes de M. Brossette sur la Satire X. de Despréaux, V. 266. & suivans.

REM. H. *Je ne sçaurois bien dire quel âge il avoit.*

Le Synode National tenu à Tonneins en 1614. lui donnoit environ 38. ans, au mois de Juin. Suivant ce calcul, il auroit été reçu Ministre à l'âge de 17. ans en 1593. & il auroit eu 50. ans, l'année de sa mort arrivée en 1626. Dans le Rôle des Ministres déposés à ce Synode, le Portrait qu'on fait de Ferrier, le représente comme un homme de haute stature, ayant les cheveux noirs & frisés, le teint olivâtre, les narines ouvertes & les lèvres fort grosses (D).

REM. K. *Je n'oserois décider que ce soit lui, qui ait fait le Catholique d'Etat.*

Le Catholique d'Etat, ou Discours des Alliances du Roi très Chrétien contre les calomnies des Ennemis de son Etat, fut imprimé à Paris, chez Bouillerot, en 1625. *in*-8°. Il a été constamment & universellement attribué à Ferrier (E), & Baillet est le seul, qui sans raison l'ait donné à Jean Sirmond, de l'Académie Françoise. Ni Pellisson, ni M. l'Abbé d'Olivet, ne l'ont placé parmi les Ouvrages de cet Académicien. Je ne sçais si le P. Le Long a fait mention de cette Pièce; mais je sçais qu'il a dû en parler, & qu'il ne l'attribue ni à Ferrier, ni à Sirmond. Voyez ci-dessus, la fin de la REM. D. où l'Auteur que j'ai cité assure que Ferrier fit le *Catholique d'Etat* quelque tems avant la maladie dont il mourut. Voyez aussi la REM. F. de l'Article JANSENIUS.

REM. M. *Voilà un trait de l'injustice que l'on fait ordinairement aux Sectes que l'on tolère. On les soupçonne de mauvaises intentions; on s'imagine que si elles avoient la puissance de changer le Gouvernement, elles le changeroient*, &c.

On a réfuté une semblable réflexion de Bayle, ci-dessus, à l'Article ABDAS.

FEUARDENT. (FRANÇOIS)

REM. A. *J'ai toujours été fort étonné que les familles qui portent un nom odieux ou ridicule ne le quittent pas. Pourquoi, par exemple ne pas abandonner le nom burlesque ou farouche de Feuardent?*

Qu'il y a de petitesse dans cette Remarque, & qu'elle est peu digne de Bayle! Il n'ignoroit pas, sans doute qu'on ne peut, changer de nom en France sans Lettres du Roi (F); témoin Olivier *le Diable*, qui en obtint de Loüis XI. pour changer son nom en celui de *le Dain*, comme si l'on disoit *le Cornu*, ou *le Damné*, qui pourtant laissoit encore des traces de son ancien surnom. En général, à moins qu'un nom ne soit réellement odieux ou burlesque, ce seroit une foiblesse de solliciter ces sortes de Lettres, qui constituent en dépenses, indépendamment de l'embarras de les obtenir. Un homme sensé pensera-t-il jamais que *Feuardent* étoit dans le cas de demander une mutation de nom? Voyez dans le *Dictionnaire Critique* l'Article REGIUS, REM. C. à laquelle on peut ajouter, que le 10. Décembre 1710. furent enrégistrées au Parlement de Dijon des Lettres du Roi, qui portoient commutation du nom de *Vicon*, en celui de *Monmouth*, pour un Conseiller du Présidial de Bourg en Bresse.

Il fut l'un des plus séditieux Prédicateurs, qui enseignassent dans Paris contre Henri III. & Henri IV. les Maximes de Buchanan.

Bayle reconnoît ici avec raison que les Ligueurs suivoient les Maximes de Buchanan. Pourquoi donc, à l'Article BUCHANAN, REM. F. accuse-t-il Barclay *de malignité*, pour avoir dit que *Boucher, Docteur de Sorbonne, avoit emprunté ses Armes de Buchanan, & de quelques autres Hérétiques?*

Quo teneam vultus mutantem Protea nodo?

Voyez le 39ᵉ. Volume des *Mémoires du P. Niceron*.

(A) *Le* 28. *Août* 1625. ajoute le P. Garasse, *après une contestation de quatre séances, l'Arrêt fut prononcé en faveur de Théophile .... Le premier jour de Septembre, en vertu de l'Arrêt il fut élargi de la Tour de Montgommery, & après avoir roulé un an tout entier en débauches horribles, il mourut le premier jour de Septembre* 1626. &c.

(B) *Parnasse François*, pag. 197.

(C) *Mémoires pour l'Hist. prof.* Tom. 1. pag. 384.

(D) *Recueil des Synodes*, Tom. 2. pag. 49.

(E) On le lui attribue dans le *Mercure François*, Tom. XII. pag. 475. où il est dit que le Livret du Catholique d'Etat fut fait par Ferrier contre l'*Admonition*; & en dernier lieu dans le Catalogue de la *Bibliothèque de M. Conet*, n. 2728.

(F) Je n'ignore pas que le P. *Annat* s'appelloit *Canard*, & que le vrai nom du P. *Commire* étoit *Commère*. Mais, comme ils étoient Jésuites, ils ne pouvoient faire aucun acte judiciaire.

FEVRE

FEVRE D'ETAPLES. (JACQUES LE)

Il s'appelloit *Fabri*. Tous les monumens de ce tems-là & des tems voisins le nomment de cette manière (A). Ce nom est assez commun en France.

C'étoit un homme de fort basse naissance.

On ne donne aucune preuve de ce fait. En voici une du contraire, qui paroît assez bonne. Le Fèvre avoit étudié à Paris, & ensuite il avoit voyagé pendant trois ans, ou environ. Son patrimoine avoit fourni à ces dépenses. Ayant eu depuis un établissement à Paris, il abandonna ce patrimoine à sa famille pour être délivré de l'embarras de le régir. Ces biens consistoient sans doute en des fonds qui demandoient des soins. *Jacobus Faber*, dit Trithème (B), *ad hoc unum natus videtur, ut palestræ consulat .... Quod ut liberiùs fiat, non modò patrimonium, quod non contemnendum Stapulis habebat, suis condonavit, sed & dignitates, officia, beneficia & honorifica & opulenta abjecit*. J'ignore quels étoient ces Bénéfices ou Emplois dont parle Trithème, & que le Fèvre avoit ou refusés ou quittés. Je sçais seulement que ce sçavant homme étoit à Bourges, à la suite de la Cour en 1507. & qu'il envoya de ce lieu au Docteur Gilles Delf, la Traduction Latine qu'il y avoit faite des quatre Livres, *de Fide Orthodoxa*, de S. Jean Damascène, en le priant de les faire imprimer. *Opusculum B. Joan. Damasceni, quod superioribus diebus inter AULICOS tumultus è Græco Latinum feci*, &c. La Lettre est datée de Bourges le 13. de Fevrier 1506. qui est 1507. selon le calcul d'aujourd'hui.

Je crois que ce qui a donné lieu à Bayle de dire que le Fèvre *étoit de fort basse naissance*, c'est un passage de Florimond de Rémond, cité à la REM. G. où *le Fèvre, qui portoit le surnom d'Etaples, Village de sa naissance*, est representé comme *un pauvre enfant sans berceau & sans aveu*.

Bayle n'a pas sçû que Rémond vouloit désigner dans ce passage la batardise de le Fèvre, fondée sur de faux bruits qui avoient couru après la mort de celui-ci, & que j'examinerai, lorsque je ferai mention de son prétendu Doctorat.

Il se rendit suspect de Luthéranisme, & il fut contraint de céder aux avanies de certains Zélateurs emportés & ignorans, qui ne lui donnoient aucun repos, & se retira à Meaux.

Il alla à Meaux vers le commencement de l'année 1518. tems auquel on ne connoissoit point encore le Luthéranisme en France. Ce fut Guillaume Briçonnet, Evêque de Meaux, qui de retour en 1518. de son Ambassade de Rome, emmena le Fèvre avec lui dans son Diocèse. Ce Prélat, Evêque de Lodève, & Abbé de S. Germain dès 1507. lui avoit donné vers ce même tems un logement dans cette Abbaye. Vatable qui y avoit aussi un logement, dédiant au même Evêque de Meaux sa version Latine des 32. Livres d'Aristote, *de Phisiologia*, lui adresse ces paroles dans son Epitre datée de l'Abbaye de S. Germain, au mois d'Août 1518. Je vous offre, lui dit-il, *primum ingenii mei fœtum.... Doctissimus ille Faber TUUS, Mæcenas & Protector meus ..... Is est, cui me, meaque debeo .... quem CUM DOMI HABEREM, quoties dignus vindice nodus incideret, consulebam*, &c. M. Briçonnet établit le Fèvre au régime de la Maladerie de Meaux le 11. d'Août 1521. & il le fit son *Vicaire Général le 1. de Mai* 1523. comme le dit Gui Bretonneau, dans sa *Généalogie des Briçonnets*, pag. 178. & 179. Ce ne furent donc point *les avanies de certains Zélateurs*, qui l'obligérent de se retirer à Meaux.

La Persécution excitée à Meaux par les Cordeliers, obligea l'Evêque à être bon Catholique.

Quoiqu'en dise Bayle, l'Evêque de Meaux fut toujours très bon Catholique, comme je le prouverai ci-dessous dans l'Article de Marguerite de NAVARRE, Sœur de François I.

Le Fèvre fut alors contraint de se retirer à Blois, & de là en Guyenne.

Cet *alors* désigne ici l'année 1523. & c'est une faute; l'affaire de Meaux n'étant que de 1525. A l'égard du voyage de le Fèvre à Blois, je ne doute point, que Bayle & tous ceux, qui comme lui, ont supposé qu'il le fit en qualité de fugitif, ne se soient trompés. Il le fit, à ce que je pense, à la suite de la Reine Marguerite de Navarre en 1528.

C'est une autre faute de dire que le Fèvre, en quittant Meaux, se réfugia à Blois, & delà en Guyenne. Le Fèvre demeura à Meaux, avant l'année 1520. jusqu'à la fin de 1525. En quittant Meaux il alla à Strasbourg, & il ne se rendit point en Guyenne (à Nérac) avant 1531.

Le Parlement de Paris reçut ordre de François I. de ne rien résoudre contre le Fèvre, & d'attendre les intentions de Sa Majesté.

Voici une partie de la Lettre de ce Prince. » Nos Amez.... Nous avons entendu

(A) Beze, *Histoire Ecclésiastique*, Des Caurres, *Œuvres Morales*, *fol.* 543. Edit. de 1584. & surtout du Boulay (*Hist. de l'Univ. de Paris*, Tom. 6. *pag.* 239.) qui rapporte un Acte fait pendant la vie de le Fèvre.

(B) *Trithem. De Scriptor. Ecclesf.*

» que pardevant vous s'est fait aucune procédure à l'encontre de Maistre Jacques » Fabri, Pierre Caroli, & Gérard Ruffi, » à l'instigation des Théologiens de Paris, » quoique ce soit d'aucuns d'eux, qu'on » dit estre grandement leurs malveillans, » signament dudit Fabri : lequel, comme » vous pouvez estre recors, fut n'a guères » (*en* 1523.) par aucuns d'eux calomnié, » & à grand tort mis en pareille peine... » Sur quoi..... furent dèslors commis » par Nous plusieurs Prélats & Docteurs, » pour.... visiter & entendre les Œuvres, » propositions & choses dont lesdits Théologiens le chargeoient : lesquels par Nous » députés après diligente... inquisition, » nous feirent dudit Fabri tel & si entier » rapport, que tant au moyen d'icelui, que » de la grande & bonne renommée en fait » de science & sainte vie, que depuis avons » sçû icelui Fabri avoir en ce pays d'Italie & d'Espagne, l'avons eu en telle opinion & estime, que ne voudrions en rien » souffrir, qu'il fût calomnié, molesté & » travaillé en tort.... Nous avons voulu » vous prier, & néanmoins commander, » que si vous avez été informés de choses » qui touchent les dessus dits, qui vous ait » peu & deu mouvoir de décerner contr'eux ajournement & autre procédure.... » que vous en avertissiez .... nostre très » chère & très Amée Dame & Mère, Règente en France, & cependant surseoir » & tenir suspend lesdites Procédures, *&c.* » A Madrit, 12. Novembre 1525. »

Ce Prince étoit alors en prison. Sleïdan ignoroit que le Fèvre se fût retiré à Nérac.

Sleïdan n'avoit garde de le sçavoir, le fait n'étant point réel. Bayle croyoit que dans le tems où François I. écrivit en faveur de le Fèvre, celui-ci étoit depuis longtems à Nérac ; mais il se trompoit, comme on l'a vû ci-dessus.

Ce fut apparemment en ce tems-là, que la Sorbonne dégrada le Fèvre de son Doctorat.

Jamais le Fèvre ne fut Docteur de Sorbonne ; c'est-à-dire, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & par conséquent il ne fut jamais dégradé. Un grand nombre d'Ecrivains de toute espèce, se sont trompés, aussi bien que Bayle, en donnant à le Fèvre la qualité de Docteur. Tels sont, entr'autres, Charles du Moulin, célèbre Jurisconsulte, qui écrivant en 1543. l'appelle *Docteur de Sorbonne* ; Beze, dans ses *Icones* & dans son *Histoire Ecclésiastique*, Sainte Marthe dans ses *Eloges*, Gaillat dans ses *Portraits* publiés en 1619. Sponde, Moréri, & ses Continuateurs, (excepté M. l'Abbé Goujet) du Pin, Richard Simon, le P. Daniel, & beaucoup d'autres Auteurs modernes, tant Catholiques, que Protestans. Voici les preuves de l'erreur où ils sont tombés.

1°. Dans le grand nombre d'Ouvrages, soit Philosophiques, soit Théologiques que le Fèvre a composés, il n'y en a point, où il prenne la qualité de Docteur.

2°. Aucun de ceux qui ont parlé de lui pendant sa vie ne lui a donné cette qualité. Ces Ecrivains sont (indépendamment des Actes du Parlement & de ceux de la Faculté) Trithème, Reuchlin, Grandval, Fischer, Ravisius Textor, Charles de Bouelles, (*Bovillus*), Etienne de Bar, le Cardinal Ximenès, Roussel, Erasme, Parvi, Badius, Champier, Rhenanus, Clicthove, Chalsseneuz, Vatable, le Continuateur de Philippe de Bergame, Salmon Macrin, Agrippa, *&c.* Est-il possible que le Fèvre n'eût jamais pris la qualité de Docteur, & qu'aucun de tous ces Ecrivains, dont la plûpart étoient ses Amis ou ses Panégyristes, ne la lui eût donnée, s'il l'avoit eue réellement ?

3°. La plûpart de ces Auteurs, quand ils ont voulu donner à le Fèvre une espèce de qualité honorable, ne l'ont jamais désigné comme Théologien, mais seulement comme Philosophe. Ainsi Trithème, ou son Continuateur, dit en 1512. *Jacobus Faber, celeberrimus sæculi nostri Philosophus.* Reuchlin écrivant à le Fèvre le 31. d'Août 1513. *Joannes Reuchlinus, LL.* (Legum) *Doctor, Jacobo Fabro, Stapulensi* (A). Il prend la qualité de Docteur ès Loix, mais il n'en donne aucune à le Fèvre. Dans le corps de sa Lettre, il ne lui parle que comme à un Philosophe. *Philosophissime Faber .... Faberrime Fabri .... Amor in me tuus ab animo constante, nobili, Philosophicoque proficiscitur*, &c. Une chose digne d'attention, c'est que Reuchlin écrit cette Lettre à le Fèvre, son Ami, le priant de s'employer pour lui auprès des Théologiens de Paris. *Mitto defensionem meam, ut si Adversarii apud eminentissimos Theologiæ Professores Parisienses, viros eximios ... me accusaverint insolentiæ aut temeritatis.... tu illis defensionem meam porrigas. Sanè plurimum de te mihi spes est, cum laudatissimo Theologorum Collegio tam diligenter meo nomine agas, ut aliquam saltem consolationem fraternam mihi suo confratri & ejusdem universitatis membro celeriter mittant*, &c. Y eut-il jamais une occasion plus naturelle de donner à le Fèvre la qualité de Docteur, s'il en eût été honoré ?

En cette même année 1513. Etienne de Bar dédia à le Fèvre l'*Apologeticon de studio humanæ Philosophiæ*, Ouvrage de Symphorien Champier, encore vivant.

(A) Dans du Boulay, *Hist. de l'Univ. de Paris*, Tom. 6. pag. 61.

On sçait que dans une Epitre Dédicatoire on ne diminue point les titres du Mécene. Voyons à quoi se terminent ceux dont cet Etienne honore le Fèvre : *Eruditissimo in omnique disciplinarum cognitione consummatissimo, totius item Galliæ Philosophorum Principi, Jacobo Fabro Stapulensi, Stephanus de Barro, natione Tullensis.*

Guillaume Petit, dit ordinairement Parvi, Jacobin, Confesseur de Loüis XII. & depuis mort Evêque de Senlis, écrivant à Claude de Seyssel, pour lors Evêque de Marseille, au sujet du gros Ouvrage *in-folio* de ce Prélat, intitulé : *De triplici Statu Viatoris*, &c. lui mande le 8. de Novembre 1514. qu'il a montré ce Livre à divers Sçavans qui l'ont tous loüé. *Communicavi pluribus*, dit-il, *inter quos Raulinus & Clicthoveus nostri magno Eulogio Theologi, & Jacobus Faber, primarius Philosophus.* D'où vient cette distinction entre Raulin & Clicthove d'une part, & le Fèvre de l'autre? Les premiers sont appellés *Théologiens* insignes; le dernier est qualifié *chef des Philosophes.* D'où vient, dis-je cette différence, si ce n'est que Raulin & Clicthove étoient Docteurs en Théologie, & que le Fèvre n'étoit que Professeur en Philosophie? Clicthove avoit été Disciple de le Fevre, & ensuite son Collégue, ayant enseigné avec lui la Philosophie pendant plusieurs années. Cependant, parce que la qualité de Philosophe se trouvoit comme absorbée en lui par la qualité supérieure de Théologien, ou de Docteur en Théologie, Parvi n'en fait aucune mention. Le Fèvre, au contraire, s'étoit renfermé dans les bornes de la profession Philosophique : Parvi se contente de le mettre à la tête des Philosophes.

Dans le second Livre des Lettres d'Agrippa, il y en a quelques-unes de ce Sçavant à le Fèvre avec les Réponses de celuici. Le Fèvre n'est qualifié Docteur dans aucune de ces Lettres datées de 1519.

On répondra peut-être que le Fèvre n'étoit point encore Docteur, & que rien n'empêche qu'il ne l'ait été dans la suite. En 1519. le Fèvre étoit âgé de 60. ou 65. ans, suivant le calcul que j'établirai. (Selon le calcul des Auteurs d'aujourd'hui il avoit alors plus de 75. ans, & selon quelques autres qui placent sa naissance à l'année 1436. il avoit 83. ans.) Est-il croyable qu'un homme plus que sexagenaire ait pris le parti de redevenir en quelque manière écolier, d'étudier en Théologie, ou tout au moins, s'il l'avoit fait auparavant, d'entreprendre un cours de Licence qui dure deux ans?

4°. Les Ecrivains, d'ailleurs, qui ont parlé de lui long-tems après 1519. n'en ont pas fait mention autrement par rapport aux qualités qu'ils lui donnent, que les Sçavans dont j'ai transcrit les expressions. Ainsi Chasseneuz parlant en 1527. (A) de le Fèvre & de son Disciple Clicthove, fait entr'eux une espèce de partage de la Théologie & de la Philosophie. Cette dernière science est le lot de le Fèvre, & la Théologie celui de Clicthove. Voici le passage de Chasseneuz, qui fait l'éloge des Illustres de son tems. *Faber Stapulensis Philosophicè (eloquetur), cujus incude expolita jam purè loqui didicit Philosophia. Clicthovei casto sermone Theologia melle dulcius concionabitur.*

L'Auteur de l'Addition au *Supplementum Chronicorum* de J. P. de Bergame, imprimé à Paris, deux ans seulement avant la mort de le Fèvre, distingue, comme Chasseneuz, le Philosophe & le Théologien en parlant de le Fèvre & de Clicthove. *Jacobus Faber, clarissimus Philosophus; Jodocus Clicthoveus, Theologus eruditissimus, Fabri Discipulus.*

5°. Voici une nouvelle preuve d'un grand poids. Béda, fameux Adversaire de le Fèvre, écrivit contre lui & contre Erasme, un Ouvrage sous ce titre : *Annotationum Natalis Bedæ, Doctoris Theologi Parisiensis, in Jacobum Fabri Stapulensem, Libri duo; & in Desiderium Erasmum Liber unus.* Ce Livre fut d'abord imprimé chez Badius en 1526. *in-folio*, & la même année chez Quintell à Cologne *in*-4°. Cette seconde Edition fut terminée le 31. d'Aoùt 1526. A la tête il y a une Approbation de la Faculté de Théologie de Paris, dont voici le commencement : *Cùm multi dicerent errores inveniri in Commentariis, quæ MAGISTER Jacobus Fabri in Epistolas Pauli & in Evangelia edidit ... scripsissetque in confutationem illorum MAGISTER Natalis Beda, STUDII PARISIENSIS THEOLOGUS*, &c. Cette Approbation est datée du 15. de Janvier 1525. (c'est 1526. selon le calcul d'aujourd'hui.) La Partie, qui est contre Erasme, est aussi munie d'une Approbation particulière en date du 16. Mai 1526. Le Fèvre est qualifié simplement *Magister*, titre que la Faculté donne même à un simple Candidat, à raison de la Maîtrise ès Arts. Beda, au contraire, est appellé non-seulement *Magister*, mais encore *Studii Parisiensis Theologus.* La conséquence est aisée à tirer. Beda, par la même raison, prend à la tête de son Ouvrage, le titre de Docteur, qu'il ne donne point à le Fèvre. Bien plus, dans sa Préface il suppose, comme un fait constant, & sans doute il en devoit être bien informé, que le Fèvre n'avoit jamais

(A) *Catalog. glor. mundi, Part. 12. Considerat. 16. n. 38.*

fréquenté les Ecoles de Théologie. *Quoniam igitur spreta neglectaque Theologia.... hoc nostro sæculo Faber & Erasmus, & alii quidem divinas Literas ac prævioram scripta Doctorum*, *PER SE NULLIS PRÆCEPTORIBUS*, *tractare præsumpserunt, quid mirum si in dictorum nuper Hæreticorum prolapsi sunt impietates*? Il les nomme ensuite *Humanistas Theologisantes.* Beda se fût-il exprimé ainsi, au sujet d'un homme, qui auroit été Docteur comme lui, qui auroit par conséquent fréquenté les Ecoles de Théologie, suivant l'usage de ce tems-là, pendant cinq ans, avant que de pouvoir être simple Bachelier, qui auroit fait ensuite les deux années de Licence, & qui enfin auroit eu au moins 8. à 10. ans d'etude de Théologie?

6°. Dans le *Pithœana*, à la fin du 1. Tome des Eloges de Teissier, réimprimés en 1715. François Pithou dit à la pag. 12. *Faber Stapulensis étoit Bâtard, & pour cela ne put être Docteur de Sorbonne.* Pithou ne donnant aucune preuve de ce qu'il avance, & étant trop éloigné du siècle de le Fèvre, son témoignage n'est pas recevable. Voici la source où il a sans doute puisé ce fait. Un Cordelier, natif de Sens, Docteur de Sorbonne, mort en 1557. nommé Simon Fontaine, composa, assez peu auparavant une *Histoire Catholique de notre tems* (A), où l'on trouve les paroles suivantes, au feuillet 72. de la première Edition (B): *Jacques Faber d'Estaples, François très docte ès Langue Grecque & Latine, avec ce en Philosophie, & Bachelier en Théologie à Paris, débouté, comme l'on dit, du degré des Licences, pour n'estre né de légitime mariage, meit en lumière ce même an 1521. ses Commentaires sur les quatre Evangelistes*, &c. Ce Fontaine étoit un assez mauvais Historien, & un Plagiaire. Il faut donc faire usage de la Critique pout discerner ce qui est digne de foi dans ce passage, d'avec ce qui ne mérite aucune créance. Il paroît d'abord qu'on ne sçauroit sensément douter que sur ce fait: *Le Fèvre a-t-il été Docteur ou non?* l'autorité de Fontaine ne soit préférable à celle de Bèze, & même à celle de du Moulin, puisque ce Cordelier étudioit dans la Faculté avant 1540. Il entra en Licence l'an 1550. Il faut aujourd'hui sept années entières d'étude avant la Licence, & alors il en falloit deux de plus. En second lieu, on ne peut douter pareillement, qu'il ne courût un bruit vers 1550. que le Fèvre n'avoit pû être Docteur, ni même être admis à la Licence, parce qu'il n'étoit pas né de légitime mariage.

En 3e. lieu, dans ces sortes de bruit ce qu'il y a de faux, suppose ordinairement certains faits véritables qui y servent comme de fondement. Le vrai dans ce que rapporte Fontaine, étoit que le Fèvre n'avoit pas été Docteur. Le *dit-on*; c'est-à-dire, la raison qu'on en donnoit, étoit qu'il n'avoit pû l'être parce qu'il étoit Bâtard, & je crois cette circonstance fausse, quoique Charles Etienne avant lui eût mis le Fèvre parmi les Sçavans, nés illégitimes (C). Si le Fèvre avoit été réellement Docteur, comment le bruit auroit-il couru dans Paris qu'il ne l'étoit pas? Comment Fontaine, Docteur de Sorbonne, y auroit-il été trompé? En 1550. il restoit un grand nombre de Docteurs, de Licenciés, de Bâcheliers, qui avoient connu le Fèvre, & qui l'auroient vû dans la Faculté, supposé qu'il en eût été Docteur. Il y en avoit même, qui en 1550. auroient été plus anciens Docteurs que lui. Tout le monde sçait qu'un homme qui est Professeur de Philosophie, ne sçauroit être en même tems Docteur en Théologie. Nicolas le Clerc, par exemple, dit vulgairement en ce tems-là *Clerici*, Doyen de la Faculté depuis 1540. ou peu après, jusqu'en 1557. & qui avoit pris le bonnet en 1506. tems auquel le Fèvre professoit encore la Philosophie, auroit vû passer ce dernier bien des années après lui. Il étoit donc moralement impossible que dans Paris, & dans la Faculté même, on eût crû que le Fèvre n'avoit point été Docteur, s'il l'avoit été en effet. Il étoit encore impossible que l'on cherchât pour quelle raison il n'avoit pas été Docteur, ni même Licencié, & que tant de gens, jusqu'à des Docteurs ses contemporains, se persuadassent que son illégitimité en étoit la vraye raison. Mais par rapport à cette dernière circonstance, il n'étoit nullement difficile qu'elle fût crue vraye, quoiqu'à tort. Fontaine ne la donne que comme un bruit vague, en ajoutant: *comme l'on dit.* En 1550. tous les gens de Lettres pouvoient sçavoir que le Fèvre n'avoit pas été Docteur, & il n'y avoit pas peut-être un seul homme qui pût sçavoir avec certitude, qu'il fût né hors de légitime mariage. Le Fèvre, selon moi, naquit vers 1455. ou un peu après, à Etaples, petit lieu à une extrémité de la Picardie. On peut bien s'assurer qu'un siècle après, il n'y avoit pas un particulier dans Paris, qui sçût comment, & de quels parens le Fèvre étoit né. Puis donc que sa batardise ne pouvoit être fondée que sur des bruits incertains, il seroit nécessaire de sçavoir si ces bruits avoient quelque fonde-

(A) Voyez ce que j'ai dit de l'Histoire & de l'Historien, à l'Article CALVIN, pag. 257. Note C.

(B) Elles sont au feuillet 53. de la 2e.

(C) Dans ses *Paradoxes*, *Déclamation XVII.* qui a pour titre: *Que le Bastard est plus à priser que le Légitime.* Voyez la pag. 109. de la 2e. Edit. faite chez le même Etienne, en 1554. *in*-16.

ment

ment véritable dans les tems qui avoient précédé celui où ils se répandirent. En bonne Critique, la bâtardise imputée à un homme près d'un siècle après sa naissance, ne doit jamais être admise sans preuve. Tout homme a droit d'être regardé comme legitime, tant qu'on ne donnera pas la preuve du contraire. Nous voulons tous & avec raison qu'un pense de nous sur ce pié. Nous devons par conséquent penser & juger de la naissance des autres suivant cette même règle. Or on ne trouve personne, même parmi les Adversaires de le Fèvre, qui lui ait jamais fait un pareil reproche. On voit, au contraire, des faits, qui portent naturellement à croire que cette imputation est fausse. Le Fèvre etoit Prêtre, il étoit Maître ès Arts, qualités qui demandent qu'on soit né de legitime mariage. Il est vrai qu'on peut obtenir dispense; mais a-t-on lieu de dire qu'un homme en a eu besoin, tandis qu'on n'en apporte aucune preuve? Si le Fèvre avoit été Bâchelier, ce que je ne crois pas, ce seroit une autre preuve en sa faveur. Car c'est avant que de pouvoir être admis à subir les examens pour le Baccalaureat, qu'on s'assure de la naissance de celui qui se présente. Trithème dit, comme on l'a vû au commencement de cet Article, que le Fèvre, pour étudier avec moins d'embarras, avoit abandonné à sa famille un honnête patrimoine: *Patrimonium non contemnendum, quod Stapulis habebat.* Il me paroît que le patrimoine & la bâtardise sont deux choses qui ne se trouvent point dans un même sujet, surtout dans un homme, qui, selon Bayle, *étoit de fort basse naissance.* Car un illégitime qui a un honnête patrimoine, doit être fils d'un homme, au moins riche. Mais le fait avancé par Bayle, d'après Verheinden, témoin méprisable, est extrêmement douteux, comme je l'ai dit ci-dessus.

Venons maintenant à la qualité de Bâchelier, que Fontaine donne à le Fèvre. Je crois que Fontaine se trompe. Les preuves que j'ai rapportées, font voir que le Fèvre ne fut jamais membre de la Faculté, & qu'il n'avoit pas même étudié en Théologie, au moins à Paris. Un Bâchelier, surtout un vieux Bâchelier, est peu considéré dans la Faculté. Il a donc été facile de se tromper sur ce sujet 50. ou 60. ans après. Si le Fèvre avoit étudié en Théologie à Paris pendant cinq ans, suivant la coutume de ce tems-là, ç'auroit été certainement avant 1490. tems auquel il commença d'employer les biens dont il jouïssoit, ou qu'il recevoit de ses parens, à ses voyages d'Italie, d'Allemagne, &c. Depuis son retour, qui fut environ la fin de 1493. il enseigna la Philosophie pendant un grand nombre d'années.

7°. Enfin, M. le Clerc assûre qu'il a vû un Catalogue de tous les Licentiés de la Faculté, continué Licence par Licence depuis l'année 1374. jusqu'à présent. Le nom de le Fèvre, ajoute-t-il, ne s'y trouve point quoiqu'on y trouve, ce qui est très remarquable, les noms de divers Licentiés, qui ont apostasié dans la suite, & entr'autres celui de Pierre Caroli, qui suivit pour un tems Farel & Calvin. Je n'insiste pas davantage sur ce sujet. Il est tems de venir à l'autre point que je regarde comme une autre faute dans Bayle, sçavoir que la Sorbonne *ait dégradé le Fèvre de son Doctorat.* Ce fait ne sera pas d'une aussi longue discussion que l'autre.

Je dis donc, que quand même on auroit raison de soutenir que le Fèvre a été Docteur, il n'y auroit pas le moindre lieu de soupçonner seulement qu'il ait été dégradé. En voici les preuves. J'omets la capitale, sçavoir que n'ayant jamais été Docteur, il n'a pû perdre cette qualité. 1°. Dans tous les Actes de la Faculté, il n'y a pas un mot de cette dégradation, quoiqu'on y trouve diverses choses faites en differens tems contre le Fèvre, qu'il seroit trop long de rapporter ici. 2°. On y voit, & en d'autres Monumens de ce tems-là, que la Faculté ayant voulu dès 1523. examiner quelques Ouvrages de le Fèvre, elle en avoit été empêchée par l'autorité Royale. J'ai dit plus haut quelle étoit l'estime de François I. pour ce Sçavant. Ce Prince, qui défendit au Parlement de Paris d'agir contre le Fèvre, eût-il souffert que la Faculté l'eût flètri honteusement par une dégradation? 3°. Beda luimême dit clairement dans la Préface citée ci-dessus, que jusque là on n'avoit employé que des voyes de douceur pour ramener le Fèvre; & ces mots de la Faculté dans l'Approbation de l'Ouvrage de Beda: *Cùm multi dicerent inveniri errores in Commentariis, quæ Magister Jacobus Faber edidit*, &c. prouvent qu'elle n'en avoit pris aucune connoissance dans ses Assemblées. 4°. Erasme, qui se plaint si amèrement, & en tant d'endroits, de ce que la Faculté avoit fait ou souffert que l'on fît contre lui & contre le Fèvre, ne dit pas un mot de la prétendue dégradation de ce dernier (A). 5°. François I. à la sollicitation d'Erasme, de le Fèvre, & des Amis qu'ils avoient à la Cour, se plaignit fortement à la Faculté, de ce que Beda avoit osé écrire contre ces deux premiers. Il marqua à l'Université qu'il en étoit indigné. Cette Lettre qui est du 10. de Juillet 1527. ne parle en aucune manière de cette dégradation: preuve cer-

(A) Voyez sa Lettre du 16. Juin 1526, à François I. Lib. 21. Epist. 40.

taine que ce Prince n'en avoit pas connoiſſance, & par conſéquent que le Fèvre ne lui en avoit porté aucune plainte ; ce qu'il n'eût pas manqué de faire, ſi cette dégradation eût été réelle. 6°. Le paſſage de Fontaine cité ci-deſſus, peut paſſer pour une démonſtration complette du ſentiment que je ſoutiens. Car enfin, ſi le Fèvre eût été dégradé du Doctorat à la fin de 1525. ou au commencement de 1526. comme Bayle l'avance, cet événement auroit encore été aſſez récent pour qu'on n'en eût pas perdu le ſouvenir en 1550. & qu'on cherchât des raiſons pour leſquelles le Fèvre, d'ailleurs ſi ſçavant, n'étoit jamais parvenu au Doctorat. Simon Fontaine frequentoit la Faculté au plûtard dès 1540. Une dégradation ſolemnelle d'un homme auſſi célèbre que le Fèvre, auroit-elle été oubliée dans un ſi court eſpace de tems, de ceux mêmes qui y auroient eu part ? Peut-on douter qu'en 1540. il ne reſtât encore au moins la moitié des Docteurs de la Faculté, qui auroient aſſiſté à l'Aſſemblée où cette dépoſition auroit été faite à la fin de 1525. ou au commencement de 1526 ? 7°. Ni Bèze, ni aucun autre Auteur contemporain, n'ont fait mention de cet événement. 8°. Le premier, ſi je ne me trompe, qui ait avancé que le Fèvre a été dégradé du Doctorat, eſt M. de Sponde ſur l'année 1523. & il l'avance plus d'un ſiécle après, ſans en donner la moindre raiſon, & ſans indiquer la ſource où il a puiſé cette prétenduë anecdote. Après toutes ces preuves, on doit conclure que Bayle s'eſt trompé avec un grand nombre d'Ecrivains, en aſſurant que le Fèvre a été Docteur de la Faculté de Paris, & qu'il a été dégradé de ſon Doctorat (A).

Mais il ne ſortit point de France, comme Sleïdan le débite.

Bayle ſe trompe, & Sleïdan a raiſon.

J'avoue qu'il fit un voyage à Strasbourg, mais ce fut par ordre de la Reine de Navarre, afin de conférer avec Bucer touchant la Réformation de l'Egliſe.

Bayle tâche à la REM. C. de prouver ce qu'il vient d'avancer, mais il n'y peut réuſſir. Auſſi cette prétenduë *députation ſecrette* de le Fèvre & de Rouſſel de la part de la *Reine* Marguerite, eſt-elle une fable. Le voyage de ces deux hommes à Strasbourg, eſt certainement de l'année 1525. comme les témoignages de Sleïdan & d'Eraſme le prouvent, & Bayle en convient. Or comment n'a-t-il pas fait attention que la Princeſſe Marguerite, ainſi qu'il l'avoue à l'Article *NAVARRE*, ne devint Reine que lorſqu'elle épouſa le Roi de Navarre au mois de Janvier 1527 ?

On répondra peut-être que Bayle ne péche ici que dans l'expreſſion, appellant la Princeſſe *Reine de Navarre*, parce qu'elle le fut dans la ſuite, quoiqu'elle ne le fût point alors. Mais Bayle l'a ſuppoſée Reine. Il a crû que le Fèvre & Rouſſel s'étoient rendus, non pas de Meaux, mais de Nérac à Strasbourg. Il a dû croire conſéquemment, que la Princeſſe étoit à Nérac, & que c'étoit dans cette Ville qu'elle leur avoit donné ſes ordres pour leur voyage de Strasbourg. Or rien de plus faux. Nérac, Ville capitale du Duché d'Albret, appartenoit au Roi de Navarre Henri d'Albret. La Princeſſe Marguerite ne fut donc Maîtreſſe à Nérac, & n'y put ni demeurer, ni retirer qui que ce fût qu'après ſon mariage de 1527. avec le Roi de Navarre. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que Bayle l'a ſuppoſée Dame & Maîtreſſe de Nérac dès 1523.

Bayle dit que le Fèvre alla à Strasbourg pour *conférer avec Bucer*. Melchior Adam qu'il copie, dit, *avec Capiton & Bucer*. Bayle qui s'étoit peut-être apperçu qu'au tems où le Fèvre alla à Strasbourg, (à la fin de 1525.) Capiton n'étoit plus dans cette Ville, comme on le voit dans Melchior Adam lui-même ; a voulu redreſſer ſon guide. Mais Bayle, s'il y eût eu interêt, auroit fait ſans peine ce raiſonnement : *Mon guide m'égare ici, je dois donc m'en défier.* Mais charmé de la découverte de la *Députation ſecrette*, Anecdote qu'il veut tranſmettre à la Poſtérité, il tente tout pour la conſerver. Ainſi Melchior Adam débitant une fable évidente, ſçavoir que le Fèvre & Rouſſel conférérent à Strasbourg avec *Capiton qui n'y étoit plus*, & avec Bucer ; Bayle, ou ne s'en défie point, ou ne ſe met point en peine de le corriger. Comment n'a-t-il pas pris garde, d'ailleurs, que Melchior Adam antidate de deux ans cette prétenduë conférence, & qu'il place le voyage de le Fèvre & de Rouſſel à Strasbourg, & leur prétendue *Députation ſecrette* ſous l'année 1523. date dont la fauſſeté eſt viſible ?

REM. C. *Eraſme, qui ne ſçavoit point cette derniere circonſtance* (la Députation ſecrette) *s'imagina que le Fèvre étoit à Strasbourg comme fugitif.*

Eraſme ne ſe trompoit point, étant certain que le Fèvre ne quitta Meaux qu'en qualité de fugitif. Les faits ſuivans en four-

(A) M. le Clerc, dont je tire preſque tout ce que je dis ici, » crû avoit découvert le premier, que le Fèvre n'étoit point Docteur de Sorbonne. Mézeray avoit fait cette découverte avant lui. » Jacques le Fevre, dit-il, natif d'Eſtaples, » qui n'étoit pas Docteur en Théologie à Paris, comme plu- » ſieurs l'ont dit, au moins il ne s'en trouve rien dans les Ré- » giſtres de la Faculté, &c. « Mais il ſe trompe en ce qu'il ajoute que *le Fèvre, Farel, & Rouſſel s'introduiſirent l'an 1523 auprès de Guillaume Briçonnet, Evêque de Meaux, & lui embrouillérent l'eſprit de ces dangereuſes opinions* (Luthériennes) *en telle ſorte qu'il commença de les prêcher.* Abregé Chronol. Hiſt. de l'Egliſe du XVI. ſiécle.

nissent la preuve. Le Fèvre publia en 1522. son Commentaire sur les Evangiles, Ouvrage qui fut la source des affaires qu'on lui suscita dans la suite. Quelques Docteurs engagèrent la Faculté à le censurer sur onze propositions qu'ils en avoient tirées. Le Roi en prit connoissance, & le Fèvre se tira d'affaire avec honneur. Peu après, la Faculté eut occasion d'en faire ses plaintes dans une Lettre à la Mère du Roi, du 7. d'Octobre 1523. (A) Le Fèvre avoit été fait Grand Vicaire de Meaux, le 1. de Mai de cette année. Il étoit encore à Meaux en 1525. comme le prouve l'Epitre Dédicatoire de son Commentaire sur les Epitres Canoniques, adressée au Chancelier du Prat, & datée de cette Ville. L'affaire suscitée à l'Evêque de Meaux par les Cordeliers, arriva au milieu de la même année. L'Avocat Bouchard qui plaida pour ces Religieux, profita de l'absence du Roi, & déclama très vivement contre *Fabri*, qu'il appelle *Domestique & Commensal de l'Evêque de Meaux* (B). Il pressa le Parlement de le poursuivre, *&c.* En conséquence il y eut des *informations* faites à Meaux, lesquelles *vuës*, la Cour ordonna le 3. d'Octobre, *sur les Conclusions du Procureur Général du Roi*, que *les Juges délegués* pour la connoissance des causes d'Héresie, *auroient commission de ladite Cour pour faire prendre au Corps Caroli & M. Girard* (Roussel) *& pour faire adjourner Fabri*, &c. Tous ces faits prouvent contre Bayle, que le Fèvre étoit alors, non à Nérac, mais à Meaux. Le Fèvre trouva dans cette occasion de puissans Protecteurs qui sollicitérent le Roi pour lui. Sa Majesté écrivit au Parlement de *surseoir* les procédures, comme je l'ai dit ci-dessus. Le Parlement ordonna le 15. de Décembre, que *Remontrances* feroient faites à Madame la Régente, & *au surplus permit aux Juges délégués par le Pape*, & *aux Commissaires députés par ladite Cour, pour instruire le procès desdits Fabri, Caroli, & Ruffi, & autres .... de procéder à faire & parfaire leur procès*, &c. (C) Qui pourroit douter sensément après cela, qu'Erasme ne dit la vérité, lorsqu'au mois de Mars 1526. il écrivoit: *Faber Gallia profugus*, &c. Le Fèvre revint en France en 1526. comme on le voit dans une autre Lettre d'Erasme, datée du 6. de Juin de cette année (D).

REM. E. *Il soutint que la Pechereße, Marie-Madelaine, & Marie, sœur de Lazare, sont trois femmes differentes .... Son Livre fut imprimé l'an* 1518. *& l'an* 1519.

Le Fèvre composa deux Dissertations sur ce sujet, ce que personne n'a dit jusqu'à présent. La premiere fut imprimée en 1516. & en 1518. La seconde, qui a été inconnue à tous ceux qui ont parle de le Fèvre, est intitulée: *De tribus & unica Magdalena, Disceptatio secunda Jacobi Fabri Stapulensis ad Dionys. Briçonetum, Episcopum Maclovensem. Paris. Henr. Stephan.* 1519. *in*-4°. Cet Ouvrage, qui est excellent, & par ordre géometrique, contient 55. propositions. Dans la 19e. proposition il parle d'un Martyrologe plus ancien que celui dont l'Eglise se sert. Voici le commencement de ce Martyrologe: *Septimo Cal. Januarii in Bethleem Judæ Nativitas*, &c. On y trouve aussi ces paroles: *Quarto Cal. Febr. Hierosolymis Marthæ & Mariæ, sororum Lazari .... Undecimo Cal. Augusti, Natalis S. Mariæ Magdalenæ.* Il retracte dans cette seconde Dissertation plusieurs choses qu'il avoit avancées dans la première. Celle-ci a ete aussi reimprimée pour la 3e. fois à la suite de la seconde Dissertation sous ce titre: *De Maria Magdalena, Triduo Christi, & una ex tribus Maria, Disceptatio Jac. Fabri Stapulensis, ad Franc. Molinum, Regis Francisci I. Magistrum. Tertia Emissio. Paris. apud Henricum Stephanum.* Cette Dissertation a trois Parties. Dans la première il prouve que la Pécheresse, dont il est parlé dans S. Luc, VII. 37. Marie sœur de Marthe, & Marie Magdeleine, dont il est dit dans S. Marc, XVI. 9. que J. C. l'avoit délivrée de sept Démons, sont trois femmes differentes. Mais il paroît avouer que toutes trois s'appelloient *Magdeleines*; ce qu'il rétracta dans sa *seconde Dissertation*, n. 27. pag. 36. Le Fèvre dans cette première Partie parle avec beaucoup de piété & de jugement du culte & des reliques des Saints. Dans la seconde Partie il fait voir que J. C. ne ressuscita pas la nuit, & il explique comment il faut entendre qu'il ressuscita après trois jours. *Mirè*, dit-il, (E), *aliquando idem est atque Ev. Quid si sol*, ajoute-t-il, *qui lucem suam, quasi lugens, Christo moriente, retraxit, eamdem, quasi exultans, ipso resurgente, acceleraverit, & tanquam officiosus* (*quod videtur innuere Evangelista*) *citiùs solito, illo die, ob resurrectionis gloriam, illuxerit, exortusque fuerit, juxta illud: Valde mane veniunt ad monumentum orto jam Sole?* Il propose le même doute dans sa *seconde Dissertation, proposit.* 37. *pag.* 25. Dans la troisième Partie il prouve que S. Anne n'a eu qu'une fille; sçavoir la Sainte Vierge, & que ceux qui ont crû qu'elle avoit eu trois maris, sça-

(A) *Item, a aussi été fait ce qui a été possible pour que ladite Faculté n'examinast le Livre de Maistre Jacques Fabri*, &c. Voyez la Collection de M. d'Argentré, Tom. 2. pag. 4.

(B) Dans son premier Plaidoyé du XI. d'Août. Voyez du Boulay, *Hist. de l'Univ. de Paris*, Tom. 6. pag. 173.

(C) Voyez la nouvelle *Histoire de l'Eglise de Meaux*, Tom. 2. pag. 283.

(D) *Epist.* 44. *Lib.* 30.

(E) *Fol.* 45. *verso.*

voir, S. Joachim, Cléophas & Salomé, & une fille de chacun d'eux, sçavoir, la Sainte Vierge, & les deux autres Maries dites dans l'Ecriture, *de Cleophas* & *de Salomé*, ont été dans l'erreur. Il termine son Ouvrage par ce vers :

Tres feci ex una, tres ex tribus, ex tribus unam.

C'est-à-dire : j'ai prouvé qu'il falloit distinguer trois femmes, dont parle l'Evangile, sçavoir, la femme pécheresse, la Magdeleine, & la sœur du Lazare : qu'elles s'appelloient toutes trois *Magdeleines*, & que les trois Maries filles de S. Anne, n'en sont qu'une. Au reste, cette troisiéme Partie ne fut imprimée pour la premiére fois qu'en 1518. avec la seconde Edition de la premiére Dissertation sur les trois Magdeleines. Le Chartreux Pierre *Sutor* ou *Cousturier* critiqua la Dissertation de le Fèvre sur Ste. Anne, dans l'Ouvrage suivant : *Petri Sutoris Cartusiani Disceptatio de triplici connubio Divæ Annæ. Parisiis, ap. Joh. Parvum*, 1523. *in*-4°. Il y soutient, contre le Fèvre, que Ste. Anne a eu trois filles, & contre Beda que la même Sainte a eu trois maris. Beda (A) convenoit du reste avec le Critique. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le Chartreux assure, non-seulement qu'il défend l'opinion commune & la mieux fondée ; mais encore, qu'il venge Ste. Anne de l'injure que lui ont faite le Fèvre & Beda ; comme s'il étoit plus honorable à cette Ste. d'avoir été mariée trois fois & d'avoir eu trois filles, que de n'avoir eu qu'un mari, & qu'une fille. Baronius, & tous les bons Ecrivains rendent aujourd'hui justice à le Fèvre, dont l'opinion sur Ste. Anne est universellement suivie. Le Fèvre ne doutoit point qu'il n'eût raison ; car écrivant au célèbre Agrippa, le 20 Mai 1519. il lui dit avec confiance qu'un jour on reconnoîtra la vérité de son sentiment. *Non, obsecro, ægrè feras, quod multi scriptis meis tum de Magdalena, tum de Anna adversentur. Existimo aliquando futurum ut harum rerum perspectior sit veritas, de quibus disceptо solum, & nihil temerè diffinio... Falsitas in se ipsa marcesset* (B)... *Per se omnia ista cadent*, dit-il ailleurs (C), en parlant du sentiment de ses Adversaires, *& tandem agnoscetur veritas, & fælicius, si non contendatur, quàm si ut contendatur, ut mea fert opinio.* On auroit peine à croire combien ces Ouvrages de le Fèvre sur les trois Magdeleines & sur Ste. Anne produisirent d'Ouvrages polémiques. On peut consulter sur ce sujet les Lettres d'Agrippa. *Mitto ad dignitatem tuam*, dit le Fèvre à ce Sçavant, *defensionem Disceptationis nostræ à quodam Doctore Theologo Studii nostri non ignaviter elaboratam, insuper & Apologiam pro Anna, mihi ex Germania dono missam. Aliam vidi à Vicegenerali Fratrum Divi Francisci ; verùm illam apud se recepit. Virum unicum Annæ tribuebat, sed filias tres. Existimavi illam visam, non conducere Disceptationi nostræ... Secunda Disceptatio parata est in Magdalena, quam primo nuncio ad vos itanti expecta* (D). Agrippa, dans sa réponse, dit qu'il a écrit en faveur de le Fèvre un Ouvrage sur l'unique Mariage de Ste. Anne, où il prouve aussi qu'elle n'a eu qu'une fille. Ce qui l'engagea de prendre la défense de son ami, c'est que celui-ci étoit en bute à une infinité d'adversaires. Agrippa en nomme trois qu'il dit aussi être ennemis de tous les Sçavans : Dominique *Delphinus*, Nicolas *Orici*, Francifcains, & Claude *Salin* Prieur des Jacobins de Metz, & Docteur de la Faculté de Paris, *Doctorculus Parisiensis*. Ce dernier, poursuit Agrippa, a écrit contre moi, *imò contra librum tuum, ineptissimam, sed dignam se Authore tragædiam, cujus conclusiones, ah confusiones dixerim, mihi ab hoc triduo... oblatæ sunt* (E). Agrippa écrivit une seconde fois pour le Fèvre contre Salin. Mais je ne crois pas que cette défense ait vû le jour.

MEME REM. *Cette dispute échauffa terriblement les esprits, tant parce que les moindres innovations étoient suspectes aux Catholiques dans ces commencemens du Lutheranisme, que parce qu'on n'étoit guère persuadé que le Fèvre fût orthodoxe.*

Réflexion téméraire & fausse. En 1518. on ne pensoit point en France au Luthéranisme. Ainsi le Fèvre n'en pouvoit être suspect. La Censure de la Faculté renduë trois ans après, sçavoir le 11. Novembre 1521. ne nomme personne, & ne fait aucune mention du Luthéranisme qui étoit alors en vogue.

MEME REM. *Il a été permis de soutenir publiquement en Sorbonne le sentiment des trois Magdeleines.*

J'en doute beaucoup. En 1702. & en 1703. on ne laissoit point passer ce sentiment dans les Thèses. Bayle a crû que le Texte du P. Lamy, qu'il cite en marge, marquoit la manière dont on permettoit d'exprimer ce sentiment dans les Thèses.

(A) *Apologia pro Filiabus & Nepotibus Beatæ Annæ.*
(B) *Agripp. Lib. 2. Epist. 28.*
(C) *Ibid. Epist. 31.*
(D) Ibid. Epist. 28. *Multi jam sunt*, ajoute le Fèvre dans la Lettre 36. *qui contra Disceptationem meam de Anna scripserunt, tum Franciscani, tum Carmelitæ. Latet me tamen adhuc sua se scripta emisisse. Et nunc sesqui-annus fluxit à quo scripsit Carmelita codicem tribus conclusionibus, disceptationem nostram evertere molitus, sed machina admodum barbara.* Le Lecteur pourra consulter toutes les Lettres que j'indique ; car il seroit trop long d'en rapporter ici les particularités concernant le Fèvre. J'ajoute cependant que notre Auteur, suivant les Lettres 35. & 36. avoit composé un Commentaire sur Richard de S. Victor, que je ne crois point imprimé.
(E) *Epist. XXX.*

C'étoit

C'étoit ce que répondoient les foutenans qui couchoient leurs Thèfes d'une manière équivoque, & qui foutenoient la diftinction des trois femmes. C'eft ce qui eft arrivé plus d'une fois. Au commencement de ce fiécle, un Bâchelier avoit couché fa Thèfe en ces termes: *Unica eft Magdalena Chrifti Unctrix.* On attaqua la Thèfe par cet argument: *Tres mulieres Chriftum unxerunt. Ergo malè pofita eft tua Thefis.* Le répondant accorda la première propofition; mais il nia la feconde. L'autre reprit, & lui dit: *Ergo contra juramentum* (A) *propugnas opinionem à Facultate prohibitam.* Le répondant le nia en rapportant la cenfure de 1521. qui dit: *Inhibemus afferere PLURES effe MAGDALENAS, aut in dubium revocare quod UNICA fit. Porro,* ajouta-t-il, *unicam agnofco Magdalenam, nequaquam autem tres Magdalenas. Equidem tres mulieres Unctrices ab invicem diftinguo, fed quarum una tantùm Magdalena vocaretur.* C'eft rendre illufoire le Decret de la Faculté, & en fuivre uniquement la Lettre & non l'efprit.

MEM. REM. *La chofe alla fi avant, que les plus habiles auroient eu honte de demeurer dans le fentiment commun,* &c.

Rien de moins vrai. Le plus grand nombre a toujours été, même parmi les plus fçavans Théologiens & Commentateurs, pour le fentiment qui ne diftingue pas les trois femmes de l'Evangile. Bayle devoit faire réflexion que les cinq Auteurs qu'il nomme enfuite, n'étoient nullement inférieurs en fçavoir, aux plus doctes défenfeurs de la diftinction des trois femmes.

Bayle nomme vers le commencement de cette même REM. E. *Grondivel*, un Docteur, dont le vrai nom marqué plus d'une fois dans fon Ouvrage contre le Fèvre, étoit de *Grandval.*

REM. F. *Il fit une Traduction Françoife des quatre Evangiles, & une Verfion Latine des Epitres de S. Paul.*

C'eft exclure le refte de la verfion du Nouveau Teftament, & c'eft une faute. Cette Traduction fut imprimée chez Colines en 3. vol. *in*-8°. en 1523. La verfion des Evangiles fut achevée d'imprimer le 8. de Juin, celle des Epitres de S. Paul & des Epitres Canoniques, le 16. d'Octobre, celle des Actes le 31. du même mois, & celle de l'Apocalypfe, le 6. de Novembre. Voyez la *Bibliothèque Sacrée* du P. Le Long, pag. 355. *la Critique de la Bibliothèque de Du Pin* par Richard Simon, Tom. 1. pag. 570. & la *Bibliothèque Critique* du même Simon, Tome IV. Lett. XV.

MEM. REM. *Il cenfure affez fouvent la Vulgate.*

Il diftinguoit fenfément l'office du Traducteur d'avec l'office du Commentateur. *Autre chofe*, dit-il, *eft d'interpréter, & autre expofer*, ou commenter. Il regardoit comme une obligation étroite à un Traducteur en Langue vulgaire, de ne jamais s'écarter du Texte Latin. Mais il croyoit qu'il étoit permis dans un Commentaire, de marquer les différences qui fe trouvent entre le Texte Latin & les Textes originaux. Voyez les *Remarques* de M. Le Clerc *fur Moreri*, Tom. 3. pag. 42. & 43.

REM. G. *Il ne quitta point extérieurement l'Eglife Romaine.... Mais au fond de l'ame il n'étoit guère Papifte.*

Bayle s'eft oublié ici. A l'Article CASTELLAN, REM. Q. il avoit fait une réflexion à laquelle on ne peut s'empêcher de fouscrire; mais qu'il n'a pas mis ici en ufage. *Toutes les perfonnes exemtes de préjugé*, avoit-il dit, *m'accorderont qu'on ne fçauroit être trop refervé, quand il s'agit d'accufer les gens de pécher contre leur confcience.* Il convient au même endroit, que Calvin, Bèze, & plufieurs autres, fe trompoient en s'imaginant que certaines perfonnes étoient des *traitres à leur confcience*, parce qu'ils n'avoient pas *rompu* avec l'Eglife Romaine, quoiqu'ils fouhaitaffent la Réforme dans l'Eglife, & qu'ils cruffent que Luther avoit raifon en quelques points. C'eft fur cette règle qu'il foutient, *qu'on ne peut nier qu'Erafme ne foit mort, ce qu'on appelle Catholique.* Tels font les principes fur lefquels Bayle devoit conclure en faveur de la Catholicité de le Fèvre. En effet, dès qu'un homme demeure extérieurement attaché à une Communion, il faut ou qu'il la croye bonne, & qu'il foit perfuadé que rien ne l'oblige à l'abandonner, ou il faut que ce foit un Impie qui regarde la Religion comme une fable. Bayle avoit-il quelque raifon de juger le Fèvre coupable d'une telle impiété; le Fèvre, dis-je, dont les Ouvrages font remplis de piété, & que tout le monde a loüé pour fa candeur, & pour la régularité de fa vie?

L'unique preuve de Bayle eft fondée fur ces paroles de Florimond de Rémond, qu'il tranfcrit à la REM. G. *Le Fèvre... faifant toutefois le Catholique.* Bayle avoit-il donc oublié ce qu'il avoit dit contre Rémond, Art. CALVIN, REM. Y. & Article REMOND, REM. F? Il dit dans ce dernier Article, que *tout Hiftorien devroit rougir de n'avoir pour fon azile, que l'autorité de Rémond*, &c.

Il eft vrai que la Sorbonne, à l'inftigation particuliere de Beda, pouffa affez vivement le Fèvre; mais il faut obferver, 1°. Que le Fèvre foutint conftamment qu'on

(A) C'eft le ferment qu'on fait de ne foutenir aucune opinion défendue dans la Faculté. Ce ferment fe fait au commencement de la Thèfe.

l'avoit calomnié, & qu'il se justifia en présence des Prélats & des Docteurs, que le Roi lui avoit donnés pour Juges en 1523. 2°. Le Fèvre dans l'Epitre Dedicatoire de son Commentaire sur les Epittes Canoniques en 1525. remercie M. du Prat, Archevêque de Sens, & Chancelier, de la protection qu'il lui avoit accordée dans l'affaire précédente de 1523. Il l'assure de plus dans ce nouveau Livre qu'il lui offre, qu'il a pris garde qu'il ne lui échappât rien qui pût déplaire à personne, si ce n'est à ceux qui n'aiment ni la piété, ni la vérité. 3°. Depuis 1525. jusqu'à sa mort arrivée en 1536. on n'intenta nulle accusation contre lui. 4°. Quand la Faculté le poursuivit encore en quelque manière après sa mort, elle ne mit point ses Ouvrages parmi ceux des Hérétiques, mais seulement parmi ceux de certains Théologiens Catholiques, qu'elle croyoit avoir erré en plusieurs points, & qui par là étoient justement suspects. Ainsi dans un Statut du 17. d'Août 1555. elle dit : *Caveant Doctores & Bachalaurei citare nominatim Fabrum, Erasmum, Cajetanum*, &c. & dans un autre de 1561. *Non producant testimonium Fabri, Erasmi, Cajetani* (Le Cardinal Cajetan, Jacobin célèbre) *& aliorum SUSPECTORUM*, &c.

MÊME REM. *Il me souvient* (*c'est Florimond de Rémond qui parle*) *avoir veu autrefois, que l'Eglise de Nérac étoit sur bout, son tombeau en ces mots* : *Corpus humo*, &c.

Ce Distique est de J. Vouté (*Vulteius*) dans le second Livre de ses Epigrammes, dont l'Epitre Dédicatoire est du 27. de Juillet 1536. Ainsi le Fèvre mourut au plus tard en 1536. & non pas en 1537. comme l'a crû Bayle, après Théodore de Beze. Une seconde preuve que le Fèvre mourut en 1536. c'est cet autre Distique du même Poëte, pag. 208. sur la mort de le Fèvre, de Zazius, & d'Erasme :

Tres una vivunt, moriuntur tempore eodem,
Haud quibus in terris doctior alter erat.

Ulric Zazius mourut le 24. de Novembre 1535. âgé de 74. ans, & Erasme le 11. de Juillet 1536. à l'âge de 70. ans.

R E M. A. *On raconte des choses fort singulières touchant ses dernières heures. Thomas Hubert, Conseiller de l'Electeur Palatin Frederic II. qu'il accompagna à son voyage d'Espagne, fit une Rélation de ce voyage, laquelle fut imprimée à Francfort l'an 1624. Il raconte que l'Electeur son Maître revenant d'Espagne passa par la France, l'an 1538. & tomba malade à Paris, où François I. & la Reine de Navarre le visitèrent souvent. Ce fut dans l'une de ces visites, que cette Princesse raconta de quelle manière le Fèvre d'Etaples finit ses jours. Lui, & quelques autres Seigneurs, dont les entretiens plaisoient beaucoup à cette Reine, dinoient un jour avec elle* (A). *Au milieu du repas le Fèvre se mit à pleurer, & lorsque la Reine lui en demanda la raison, il répondit que l'énormité de ses crimes le visitèrent dans cette tristesse. Ce n'étoit point le souvenir de ses impudicités qui l'affligeoit, vû qu'à l'âge de 101. ans il avoit encore sa virginité. A l'égard des autres passions qui précipitent les hommes dans le désordre, il se sentoit la conscience assez en repos; mais il comptoit pour un très grand crime, qu'ayant connu la vérité, & l'ayant enseignée à plusieurs personnes qui l'avoient scellée de leur propre sang, il avoit eu la foiblesse de se tenir dans un azile, loin des lieux où les couronnes des Martyrs se distribuoient. La Reine, qui étoit fort éloquente, le rassura. Il fit son Testament de vive voix, s'alla mettre sur un lit, & y fut trouvé mort peu d'heures après.*

Quelque détaillée que soit cette Rélation, Bayle fait assez connoître qu'elle lui est très suspecte. Cependant, comme c'est sur le témoignage de Thomas Hubert, que les Protestans mettent le Fèvre au rang de ceux qui ont connu ce qu'ils appellent la vérité, il est bon de faire quelques réflexions sur cette Histoiriette. Bayle insiste avec justice sur le silence de Beze. J'y joins celui de Calvin. Ce dernier avoit des rélations dans la Cour de Navarre. Il étoit donc moralement impossible qu'aucun des Amis qu'il y avoit, ne l'eût informé d'un fait arrivé en présence d'un grand nombre de témoins; & s'il en a été informé, comment est-il possible qu'il n'en ait pas fait mention dans le Traité qu'il composa sept ans après contre ceux qu'il nomme des *Nicodemes*; c'est-à-dire, contre ceux qu'il croyoit Calvinistes intérieurement, quoiqu'extérieurement ils fussent attachés à la Communion Romaine, ou par crainte, ou par quelque autre espèce de respect humain? On conçoit sans peine quel vaste champ le changement & les remords de le Fèvre lui eussent donné. C'eût été, sans doute, l'un des plus beaux & des plus forts

(A) *M. Colomiés*, ajoute Bayle à la marge, *prétend que la Reine alla diner chez lui. Le Latin de Thom. Hubert ne signifie point cela.* » Il est vrai, dit M. le Duchat (*Ducatiana*, pag. 181.) que les paroles de Thomas Hubert citées » par M. Bayle, ne disent pas que la Reine de Navarre alla » diner chez le Fèvre, mais la suite le donne assez à en- » tendre. *Inter prandendum autem*, continue l'Auteur, *cœpit* » *Faber vehementer contristari, & subinde illachrymari. Quorum causam dicere rogatus, accusareturque à Regina quod* » pransum apud se veniset, *ut lata fieret, ipse verò tristaretur.* La Reine de Navarre dina donc effectivement chez » le Fèvre, & non pas le Fevre chez elle. Au reste, quoique l'Edition que M. Bayle cite de cette Rélation de Thomas Hubert ne soit que de l'année 1624. ce Livre paroissoit pourtant dès l'année 1606. puisqu'on en trouve un » long extrait à la suite des Lettres de Clénard réimprimées » cette même année à Hanau. Peut-être même étoit-il imprimé dès avant l'année 1556. puisqu'il est dédié par l'Auteur à l'Electeur Palatin Frederic II. mort cette année-là «.

endroits de son Ouvrage. Cependant il n'en dit rien ; preuve certaine qu'il l'ignoroit. Mais s'il l'ignoroit, c'est une preuve assurée que tout le monde l'ignoroit aussi, & conséquemment c'en est une très forte de la fausseté de cette prétendue anecdote.

Je ne passerai point à Bayle ce qu'il suppose, que *la plûpart des Sçavans*, qui avoient été témoins de ce fait prétendu, parce qu'*ils dinoient*, comme le Fèvre, *avec la Reine*, *étoient dans les sentimens des Reformés*. C'est une décision hazardée sans preuve. Bayle croyoit que la Reine de Navarre, que Roussel, qui étoit dèslors Evêque d'Oleron, & autres, étoient Catholiques à l'extérieur, & Calvinistes intérieurement. Mais il se trompoit, comme je le ferai voir ci-dessous à l'Article de Marguerite de NAVARRE.

Bayle observe à la marge que l'Histoire de Hubert est adoptée par Rivet, Colomiés, & Jurieu. J'ajoute qu'elle l'est aussi par Hoffman, par Jean Godefroi Olearius, par les deux Fabricius (Jean, & Jean Albert) & par Poppe-Blount. Apparemment qu'elle l'est, & qu'elle le sera dans la suite par beaucoup d'autres Protestans. Mais en est-elle plus digne de foi?

La Rélation porte que l'Electeur Palatin fit *un voyage en Espagne vers Charles-Quint*, *qu'à son retour en* 1538. *il prit son chemin par la France*, *qu'une maladie l'arrêta pendant quelque tems à Paris*, *où François I. & la Reine de Navarre le visitérent souvent*. Enfin, que *ce fut dans une de ces visites*, *que cette Princesse raconta de quelle manière le Fèvre finit ses jours*. Bayle, qui rapporte toutes ces circonstances, d'après le Livre même, n'en contredit aucune. Il y a pourtant tout lieu de croire que c'est une histoire faite à plaisir, en un mot un pur Roman. Voici les raisons de le penser.

C'est un fait incontestable, que Charles-Quint, qui étoit parti d'Espagne en 1535. n'y rentra qu'en 1538. après ses deux entrevuës avec François I. à Nice le 18. de Juin, & à Aiguemortes le 18. de Juillet. Il ne fut donc en Espagne qu'au mois d'Août pour le plûtôt. Conséquemment l'Electeur Palatin n'eût pû se determiner au voyage d'Espagne que dans le mois de Septembre. Or le silence de Sleïdan, qui n'insinue pas même, que ce Prince ait fait ce voyage en cette année, est d'un grand poids, puisqu'il raconte tout ce que firent en ce tems-là les Electeurs, & les autres Princes Allemands. Bien au contraire, ce que cet Historien rapporte de l'Electeur Palatin pendant l'année 1538. fait voir assez clairement que celui-ci demeura toujours dans ses Terres. Il dit d'abord au Livre XII. qu'*au commencement de Juin* 1538. l'Electeur de Brandebourg envoya un exprès à celui de Saxe pour lui apprendre que les Turcs se préparoient à faire une irruption en Allemagne, & qu'il étoit nécessaire que tous les Princes de l'Empire s'y oppofassent. Que cela ne se pouvant faire, sans qu'ils conférassent ensemble, il étoit d'avis qu'ils convinssent de s'assembler à Eisenack le 24. de Juillet prochain, qu'il se chargeoit, dès qu'on seroit d'accord sur le jour & sur le lieu, d'en informer l'*Electeur Palatin*. L'Electeur de Brandebourg ne doutoit donc pas que l'Electeur Palatin ne fût chez lui. En effet, le jour & le lieu de l'Assemblée ayant été arrêtés, il lui en donna avis. *Respondit Palatinus . . . se, si sua sit opus præsentia, non defuturum*. L'Electeur Palatin étoit donc à portée de se rendre en peu de jours à Eisenack, où néanmoins il se contenta d'envoyer un Député. Il ne s'y trouva aucun Electeur, ni aucun autre Prince, si ce n'est par Députés. L'Electeur de Brandebourg leur écrivit, *ut Palatinum rogarent . . . ut alius designetur dies quo rursus conveniant*. Les Députés lui répondirent le 5. d'Août, *Litteras se daturos ad illum ... & diem se dicturos de consilio Palatini & Brandeburgici*, *quem ad diem omnes conveniant*. Cela prouve que l'Electeur Palatin étoit encore chez lui. L'Assemblée d'Eisenack écrivit à Charles-Quint qu'elle croyoit encore en Italie, afin qu'avant que d'aller en Espagne, il marquât le jour auquel on s'assembleroit de nouveau en Allemagne, pour y pourvoir aux affaires de l'Empire. Charles répondit par une Lettre datée de Tolède le 25. de Novembre, & il indiqua le 12. de Fevrier suivant. Dès qu'on eût reçu la Lettre de l'Empereur, on notifia le jour. L'Assemblée se tint, & l'Electeur Palatin s'y trouva comme les autres. Cette Assemblée dura jusqu'au 25. d'Avril ou environ, c'est-à-dire, jusqu'à la mort de l'Electeur de Saxe, arrivée le 24. Le Prince de Brunswic partit aussitôt pour l'Espagne, & prit sa route par la France. Je remarque ce dernier fait, parce qu'il prouve que Sleïdan qui le rapporte, n'eût pas omis de faire entrer dans son Histoire le voyage de l'Electeur Palatin vers Charles-Quint, si ce voyage avoit été entrepris en ce tems-là.

Observons d'ailleurs qu'on n'apprit en Allemagne qu'à la fin d'Août l'arrivée de l'Empereur en France, & par conséquent qu'on ne put avoir qu'au mois suivant des nouvelles de son arrivée en Espagne. Deux raisons devoient empêcher les Electeurs & les autres Princes de s'éloigner. La première étoit l'irruption des Turcs qu'ils appréhendoient, & contre laquelle ils étoient dans la nécessité de se pourvoir. La seconde étoit l'Assemblée prochaine à laquelle ils devoient se trouver, & dont ils ignoroient encore le tems, qu'ils avoient prié l'Em-

pereur, duquel ils attendoient la réponse, de leur fixer. Quelle apparence que l'Electeur Palatin eût pris le parti dans ces circonstances de voyager en Espagne? S'il l'eût fait, c'eût été sans doute pour des affaires importantes, & sur tout pour celles qui regardoient l'Empire; & en ce cas il n'eût pas été possible moralement que Sleïdan n'en eût rien dit.

Mais si l'Electeur Palatin ne fit point le voyage d'Espagne en 1538. le Livre de Hubert qui n'est qu'une Rélation de ce voyage, que sera-t-il, sinon un Roman d'un bout à l'autre?

A la marge de la même REM. A. on a joint une *Note critique*, où l'on observe, que le Fèvre, suivant Macrin, *n'avoit pas tout-à-fait cent ans*. Il est à propos d'éclaircir cette Note. Macrin, dans son Ode, *de obitu Jac. Fabri Stapul.* le loue beaucoup, & remarque, entre autres choses, que la Sorbonne l'avoit long-tems inquiété, quoiqu'il n'eût pas mérité un pareil traitement. *Exercuitque hunc immeritum diu Sorbona... æqua parum.* Ensuite il ajoute:

Immotus acres sustinuit minas,
Constantiæque haud flectere de via,
Attrita ceu rupes ab undis,
Proposuit, potuit ve cogi.
Ævi peracto jam prope sæculo,
Morbo gravatus quàm senio minùs,
Efflavit, instar dormientis,
Sanctam animam tenues in auras.
Senis loquentis CHRISTUS ad ultimum
Versatus ore est, unaque vox fuit,
Laus una CHRISTUS, canticque;
Et dubitem hunc adiisse cælum?

Cette Ode se trouve dans les *Hymnes de Macrin*, liv. 3. pag. 119. dont l'impression fut achevée le 7. de Fevrier 1537. (1538. selon le calcul d'aujourd'hui) chez Robert Etienne, *in*-8°. Comparons la rélation de la mort de le Fèvre donnée par Macrin son ancien ami, avec celle de Hubert.

1°. Suivant Macrin, le Fèvre étoit malade: *Morbo gravatus quàm senio minùs.* On ne dira pas sensément d'un homme qui se porte bien, & qui *n'a aucune marque de maladie, que c'est moins la maladie qui l'a affoibli, & mis au tombeau, que son grand âge.* Cette expression suppose nécessairement une maladie. Mais en parlant d'un homme fort âgé, qu'une légère maladie emporte, on dit fort bien, qu'il est mort *moins de maladie que de vieillesse*. Selon Hubert, le Fèvre mourut *sans avoir donné aucunes marques d'indisposition.*

2°. Suivant Macrin, le Fèvre, durant ses dernières heures, avoit toujours J. C. dans le cœur & à la bouche, le louant, l'invoquant, & ne parlant que de lui jusqu'au dernier soupir. Selon Hubert, il n'y a rien de pareil. Le Fèvre se met à table. Peu apres il pense qu'il va mourir, & alors il fait pour la première fois réflexion à sa détestable hypocrisie. Il devient *triste, il pleure.* On lui en demande le sujet, il le déclare, il ajoute que *ce péché ne peut s'expier.* On lui represente qu'il ne faut *jamais desespérer de la miséricorde de Dieu.* En un moment il est consolé & *fortifié*; & ensuite, comme s'il n'eût été coupable que d'une peccadille, il n'y pense plus. *Il ne me reste donc plus*, dit-il, *que de faire mon testament.* Il le fait, & c'est une pièce assez grotesque par rapport aux circonstances où il se trouve. La Reine plaisante, *& ce bon vieillard paroissant alors plus joyeux qu'il n'avoit encore fait: Madame*, dit-il, *j'ai besoin de quelque repos, & à ceux qui étoient à table, adieu, Messieurs.* Voilà les dernières paroles de le Fèvre.

3°. Suivant Macrin, le Fèvre eut des témoins de la ferveur avec laquelle il louoit & il invoquoit J. C. & de la manière tranquille dont il mourut, *instar dormientis.* Mais, si l'on s'en rapporte à Hubert, il n'y eut aucun témoin de cette mort. *Il s'alla mettre sur un lit, & lorsqu'on s'imaginoit qu'il dormoit*, pendant que le reste de la Compagnie étoit à table, *il passa à une meilleure vie, sans avoir donné aucunes marques d'indisposition.*

4°. Selon Macrin, le Fèvre toujours ferme dans la route qu'il avoit prise, ne changea jamais. Selon Hubert, le Fèvre changea à la mort & condamna l'hypocrysie, dans laquelle il avoit vécu pendant une si longue suite d'années.

5°. Selon Hubert, le Fèvre fit profession ouverte du Protestantisme, dans ce moment où il pleura & déclara la faute qu'il avoit faite en retenant si long-tems la vérité (prétenduë) dans l'injustice. Macrin, au contraire, ne doutoit pas que le Fèvre n'eût toujours été, & ne fût mort bon Catholique. Macrin étoit Catholique. Or il n'est pas possible qu'un Catholique dise d'un homme qu'il sçauroit avoir véeu un grand nombre d'années dans la Communion extérieure de l'Eglise, sans y croire, & s'être enfin déclaré à la mort Luthérien ou Calviniste; que c'est un des plus saints personnages qui ait vécu depuis cinq cens ans, & qu'il est au Ciel. C'est ce que Macrin dit pourtant de le Fèvre.

Enthea virtutum & sapientiæ,
Quo justiorem Gallia non tulit
A sesqui millenis & ultra,
(Quamquam hominum illa ferax sit) annis.

D'ailleurs, Macrin reproche à la Sorbonne d'avoir injustement traité le Fèvre. Il supposoit donc, qu'elle l'avoit soupçonné sans raison

raison de favoriser les Hérésies de ce tems-là. Si ce que dit Hubert étoit vrai, la Sorbonne étoit pleinement justifiée.

6°. La circonstance de 101. ans marquée par Hubert, est incompatible avec le récit de Macrin, qui dit seulement, sans marquer d'âge précis, que le Fèvre étoit fort vieux, *longævus*, & qu'il avoit vécu *près d'un siécle*.

Il est donc visible que ces deux espèces de rélations de Hubert & de Macrin touchant la mort de le Fèvre, se combattent mutuellement. Pour adopter celle de Hubert, il faut nécessairement rejetter celle de Macrin. Un homme sensé & sans préjugé prendra-t-il ce dernier parti? Macrin est un homme connu qui écrit aussitôt ce qu'on lui apprend des dernières heures de son Ami. Son Ouvrage est publié dans le même tems. Personne ne le contredit. Les Protestans interessés à révendiquer le Fèvre, comme un grand homme, qui avoit voulu en mourant rendre hommage à ce qu'ils appellent la vérité, gardent le silence. Les Catholiques en font de même. Personne enfin ne dit que le Fèvre fût mort Protestant. Il s'en faut infiniment que la Rélation d'Hubert ait les mêmes caractères d'authenticité. Elle ne paroît qu'environ 70. (A) ans après la mort de le Fèvre. On n'a aucune assurance que l'Auteur soit un homme de probité, incapable de forger une imposture. On ne sçait pas même si ce Hubert est un personage réel, & si ce n'est pas un masque sous lequel un Auteur Pseudonyme a voulu publier un Roman. Mais, supposé qu'il ait été effectivement *l'un des Conseillers de l'Electeur Palatin en* 1538. il n'a pas fait imprimer lui-même sa Relation. Qui est-ce donc qui l'a publiée? On l'ignore. Et quelle preuve a-t-on que cet Editeur inconnu n'y a fait aucune altération? Enfin, après tous les caractères de fausseté qu'elle porte, peut-elle être préférée à celle de Macrin?

Tous ceux qui ont parlé de le Fèvre, l'ont crû âgé d'un siècle ou environ, lorsqu'il mourut; mais ils n'en ont apporté aucune preuve. S'il étoit permis de faire des conjectures, je dirois qu'il n'avoit guère que 80. ans, & par conséquent qu'il naquit vers l'an 1455. Le premier Ouvrage qu'on sçache qu'il composa, fut produit en 1490. & imprimé en 1505. pour la première fois sous ce titre: *Jac. Fabri Stap. in sex primos Metaphysicorum Libros Aristotelis Introductio composita anno* 1490. Il fut réimprimé en 1515. *in-folio*, avec divers autres Ecrits du même Auteur. Peu après la composition de cet Ouvrage, le Fèvre commença à voyager, & il etoit à Rome en 1491. & 1492. comme il le dit dans l'Epitre par laquelle il dédia en 1508. a Robert Dure (*Roberto Fortunato*) son Edition *in*-8°. du Livre intitulé: *Georgii Trapesuntii Dialectica*. Cette Epitre commence ainsi: *Nunc sextus decimus agitur annus, vivente adhuc Hermolao Barbaro .... Roma peregrinus agebam*, &c. Il y étudia sous Argyropyle & sous Hermolaus Barbarus, ainsi que je l'apprends d'une Lettre de Rhenanus à Reuchlin: *Jacobus Faber ... Philosophiam ita illustravit, ut Hermolao Barbaro & Argyropylo, Præceptoribus olim suis, huic longè plus nitoris attulerit ... Is, cum ego apud Parisios Philosophiæ studiorum asseclа degerem, mihi oppido familiaris fuit* (B). Symphorien Champier a fait mention des voyages que le Fèvre entreprit pour se perfectionner dans les Lettres. *Instar item Pythagoræ atque Platonis*, lui dit-il, *aliorumque insignium Philosophorum, exteras lustrati regiones, atque diversos adusti populos, nec non ipsam per universum orbem famatissimam Italiam, doctorum ingeniorum altricem, laboriosissimè peragrasti, tum ut eos, quos ex libris atque fama noveras, coram quoque videres, tum ut ab eis bonas Literas ad tuos adveheres* (C).

Challeneuz rapporte que le Fèvre parcourut non-seulement l'Europe, mais encore l'Asie & une partie de l'Afrique. *Quibus etiam adjungemus illum virum omnium Litteratorum in omni scibili perfectissimum, Jacobum Fabrum Stapulensem, qui causa discendi totam Europam & Asiam transfretavit, & partem Africæ etiam transcurrit, ut viros doctos & perfectissimos Litteris Græcis, Latinis, Hebraicis, & Chaldæis inveniret* (D).

Le Fèvre, de retour de ses voyages, enseigna la Philosophie à Paris, au Collège du Cardinal le Moine, en 1493. & commença dès l'année suivante à donner quelque Ouvrage au Public; ce qu'il continua jusqu'en 1525.

Je ne puis dire au juste en quelle année il quitta sa Chaire; mais je conjecture que ce fut à la fin de 1506. puisqu'il étoit à la suite de la Cour en 1507. D'ailleurs Guillaume Briçonnet, pour lors Evêque de Lodève, & Abbé de S. Germain en 1507. lui donna un logement dans cette Abbaye vers le même tems, & c'est de cette Abbaye, que le Fèvse date son *Quincuplex Psalterium* imprimé *in-folio* en 1508. Il étoit trop éloigné du Collége du Cardi-

(A) Je n'ai pas oublié ce que M. le Duchat a dit au sujet de cette Rélation, sçavoir qu'elle a peut-être été imprimée avant 1556. (Voyez ci-dessus, p. 354. Note A.) Mais comme ce n'est qu'une simple conjecture, on sera bien fondé à croire que cette Piéce n'a paru qu'après la mort de l'Auteur, & longtems après celle de le Fèvre, tant qu'on ne citera pas une Edition fort antérieure au 17e. siècle.

(B) Du Boulay, *Hist. de l'Univ. de Paris*, Tom. 6. p. 492.

(C) Lettre de Champier à le Fèvre, datée de Lyon, le 24 de Mai 1507.

(D) *Casal. glor. mundi*, Part. 10. *Considerat.* 4.

nal le Moine, pour qu'il pût venir commodément deux fois chaque jour faire ses leçons dans ce Collège. Il demeura dans cette Abbaye jusqu'en 1518. (A) qu'il se rendit à Meaux, comme je l'ai dit ci-dessus. J'ai dit aussi qu'il se réfugia à Strasbourg en 1525. & qu'il fut rappellé cinq ou six mois après. Il ne tarda pas à être nommé Précepteur du Prince Charles, né le 22. de Fevrier 1522. mort Duc d'Orléans en 1545. & troisième fils de François I. *Jac. Faber. Stap.* dit l'Auteur de l'Addition au Supplément de la Chronique de Bergame (B), *cui jam admodum seni* (C) *Franciscus Rex tertium filium adhuc juniorem erudiendum tradidit. Quod officium etiam annosus Faber tam diligenter obiit, ut Regis animum inclinatissimum sibi fecerit; ac nisi honorum ac dignitatum contemptor fuisset (quo nomine Philosophi ac viri boni titulum ab omnibus promerebatur) haud mediocrem authoritatem in Aula Regia fuisset consecutus.* Je crois qu'il resta à la Cour jusqu'en 1531. Estimé & protégé de son Prince, il ne fut pas obligé de quitter ce séjour, & d'abandonner son poste pour se garentir des poursuites de Beda, auquel le Roi avoit imposé silence à ce sujet par une Lettre adressée à l'Université, & rendue au Recteur par l'Evêque de Bazas, dans l'Assemblée du 10. de Juillet 1527. (D) En 1531. la Reine demanda le Fèvre à François I. & l'emmena avec elle à Nérac où il mourut en 1536. âgé d'environ 80. ans.

Le Fèvre a été l'un des plus féconds Ecrivains de son siècle. Je n'ai pas dessein de donner ici un Catalogue de ses Ouvrages. On peut consulter sur ce sujet Trithème, Gesner, l'*Apparatus ad Bibliothecam Patrum* du P. le Nourry, la *Bibliothèque Sacrée* du P. Le Long, le 3e. Tome des *Remarques de M. le Clerc sur le Dictionnaire de Moréri*, la *Critique de la Bibliothèque de Dupin* par Richard Simon, la *Bibliothèque Critique* du même Simon, Tom. 2. chap. 26. les *Singularités Historiques & Littéraires* de D. Liron, Tom. 3. pag. 428. & suiv. & la *Bibliothèque de la moyenne & de la basse Latinité*, par Fabricius. Je me contenterai seulement de citer un passage de Théophile Raynaud au sujet de l'Edition d'*Idiota* donnée par le Fèvre. *Jacobi Fabri Stapulensis luculentum de Idiota testimonium suppetit ex adornata per eum Idiotæ Editione. Sed, quod de Tertulliano scriptum est à S. Hilario, consequens hominis error detraxit scriptis probabilibus auctoritatem. Consecuta, inquam, Fabri, à Catholica Fide defectio eum à testimonio ferendo repellit. Authent. Credentes, C. de Hæret. cap. si Hæreticus & cap. Pagani, 2. qu. 7.* (E) Ce n'est pas seulement Théophile Raynaud parmi les Catholiques, qui a crû que le Fèvre avoit embrassé la Religion Protestante. Un grand nombre d'Auteurs Orthodoxes ont eté du même sentiment, entr'autres, Mezeray, comme je l'ai observé ci-dessus, pag. 350. Not. A. & Richard Simon dans sa Critique de Dupin, fondés sur le seul témoignage de Melchior Adam, qui a dit contre la vérité, ainsi que je l'ai fait voir, que le Fèvre eut des conférences sur la Religion à Strasbourg avec Capiton & Bucer. Je me suis étonné mille fois de la trop grande crédulité de plusieurs Ecrivains, d'ailleurs gens d'esprit, qui ajoutent foi sans examen au récit d'un seul, souvent interessé à nous tromper. C'est ce qui est arrivé par rapport à la fable qu'a débitée Melchior Adam. Tant il est vrai qu'il est plus aisé de transcrire, que d'entrer dans une discussion critique. Le P. de Montfaucon cite un Mf. de le Fèvre *de Magia naturali*, & un autre *de Mensuris* (F). Je ne dois pas oublier que le Fèvre avoue dans son *Quincuplex Psalterium*, *Ps.* 103. v. 20. qu'il avoit autrefois donné dans l'Astrologie Judiciaire.

Ce long détail, où je suis entré prouve que l'Article de le Fèvre est très imparfait dans le Dictionnaire de Bayle. Un Sçavant d'Allemagne promettoit une Vie de notre Auteur, comme je l'apprends de Fabricius, dont les paroles termineront cet Article: *De ejus* (Fabri) *vita, meritis & concertationibus exspectamus Commentarium clarissimi viri Friderici-Jacobi Beyschlagii, cujus sciagraphiam, capitumque argumenta dedit in Sylloge variorum Opusculorum, Edita Halæ Suevorum*, 1727. 8°. *pag.* 261. *seqq.* (G)

FINE'. (ORONCE)

REM. C. *Je crois qu'il fut long-tems emprisonné pour avoir prédit des choses qui ne plaisoient pas à la Cour de France.*

Il est certain que Finé fut long-tems en prison. Du Boulay rapporte un extrait des Régistres de l'Université du 27. d'Octobre

(A) Les Lettres que j'ai citées ci-dessus de le Fèvre à H. C. Agrippa sont datées de Paris en 1519. Comme Meaux n'est pas éloigné de cette Ville, le Fèvre etoit seulement par occasion à Paris. Le passage de Vatable cité vers le commencement de cet Article, prouve clairement que le Fèvre avoit quitté Paris dès 1518.

(B) *Fol.* 436. *verso*, Edit. de Paris, 1535.

(C) Il avoit alors 70. ans ou environ, selon mon calcul; ce qui est beaucoup pour un poste de cette nature. Suivant la rélation de Hubert, il en auroit eu plus de 90. ce qui n'a aucune vrai-semblance.

(D) Du Boulay, Tom. 6. pag. 200.

(E) Th. Raynaud, *Illustrium aliquot Scriptorum, de Idiota Testimonia*, à la tête de l'Edition de cet Auteur qu'il donna en 1632. à Lyon, in-16.

(F) *Bibliotheca Mss. nova*, pag. 30. & 58.

(G) *Biblioth. med. & inf Latinit.* voce *Faber Stap.* Voyez aussi une Lettre de Beyschlagius à M. de la Croze, datée du 6. Août 1729. & insérée au 1. Tom. pag. 65. du *Thesaurus Epistolicus Lacrozianus. Lipsiæ*, 1742. in-4°.

1524. où il est dit : *Incidit quæstio de Domino Orontio ad longa temporum curricula incarcerato, quatenus Litteræ per Artium Facultatem ad Regis Christianissimi Matrem darentur pro ejus liberatione, &c.* (A) Du Boulay, qui étoit aparemment instruit de la cause de cette prison par les Régistres mêmes, l'attribue à l'Appel qu'Oronce avoit fait de l'enrégistrement & de la promulgation du Concordat que François I. avoit ordonné qu'on fit dans l'Université.

REM. E. Ce que Bayle dit des enfans de Finé, d'après Thevet, & M. de Launoy, est un peu brouillé. Jean-Oronce fut élu Recteur de l'Université (poste qu'un Docteur ne sçauroit remplir) le 10. d'Octobre 1565. Du Boulay, parlant de cette Election, a fait une faute considérable. *Die 10. Octobris*, dit-il, *Rector electus est M.* (Magister) *Orontius Finæus, vir omni Scientiarum genere conspicuus* (B). Cet Eloge ne peut convenir qu'au père mort dès 1555. Il est vrai que Du Boulay, dans la liste des Recteurs (C), a dit avec raison : *Joannes Finæus, Orontii filius*. Jean fut Recteur jusqu'au 17. de Décembre 1565.

L'année suivante il fut reçu Docteur de la Maison de Navarre, & non pas en 1565. comme le dit M. de Launoy. Ce qui fait que celui-ci se trompe ordinairement d'une année, en parlant du Doctorat de ses Confrères, c'est qu'ayant un Catalogue des Licences, où l'on suivoit le calcul commun, l'année commençant alors à Pasques, tems auquel finissoit aussi la Licence ; il a toujours suivi ce même calcul. Jean-Oronce devint Doyen en 1608. & mourut en 1609. dans l'année de son Décanat.

Sur le Catalogue des Licences, il est appellé Jean Oronce, quoique le nom de *Jean* soit omis dans divers Actes de la Faculté, entre autres, dans un Acte du 1. d'Octobre 1608. où il signe seulement : *Orontius Finæus, Decanus* (D).

REM. F. Bayle, après avoir cité un passage de Jean-Baptiste *Benedicti*, qui accuse Finé de Plagiat, ajoute : » Il y a là deux » choses à considérer. L'une est un fait, » sçavoir que le Livre de Finé contient » mot-à-mot plusieurs Remarques de Munster, l'autre est le raisonnement de Benedictus. Il suppose que si Finé ne les eût » pas prises de Munster, la gloire de l'un » & de l'autre eût été plus grande. Il a raison à certains égards ; mais par certains » côtés sa pensée est fausse, & en tout cas » il eût bien fait de la mieux développer. Il » suppose ensuite que l'un a été copiste de » l'autre sans y penser. Il devoit donc dire » que Munster avoit été Plagiaire des mêmes Auteurs que Finé pilla depuis : & il » devoit nous dire qui étoient ces Auteurs-là «.

Un Ecrivain Allemand croit que Bayle n'a pas bien pris la pensée de Benedicti. *Magnum*, dit-il (E), *Seculo P. C. N. XVI. inter Mathematicos, Mechanicos imprimis & Astrologos Galliæ nomen fuit ORONTII FINÆI, Delphinatis, Mathematicæ Doctoris in Parisiensi Schola publici, jusque in sublimiorem hanc artem meritis clarissimi. Cujus cùm præclara multa, & exquisitæ doctrinæ Scripta exstent, ille tamen, quem* de Horologiis Solaribus *vulgavit, libellus in magnam reprehensionem incidit Joannis-Baptistæ Benedicti, Patricii Veneti, qui multa hic ad verbum descripta simili Sebastiani Munsteri libro nos docet ..... Non addidit suppresso Munsteri nomine id factum ; nec à Bælio, qui Plagii hinc reum facit Finæum, id annotatum video. Sed mihi, perquirenti opus Finæi universum, credat, velim, Lector, Munsteri hic nec ipsum nomen legi. Neque tamen ex me quæras de locis illis, quæ surrepta Munstero putari debeant ; quorum facere indicium, ne iniquior videretur accusator, sanè debuisset Benedictus. Non enim mihi, aut aliis, nunc tantum nasi est, ut olfacere illa furta, suis involuta velamentis, possimus. Habeo præterea, quæ contra Bælium, inconcinnum verborum Benedicti interpretem, disputem. Is, dubio vocabuli* imprudens *sensu in errorem inductus* (*accepit enim hanc vocem pro* nesciente, non cogitante, *cùm usus sit Benedictus pro* parum prudente, non considerante) *hanc dictis Benedicti mentem affingit, quasi ex eodem uterque, tam Munsterus, quàm Finæus, fonte hausissent aquas suas, nec tam Munsterum expilaverit Finæus, quàm eos ipsos, quibus sua Munsterus accepta retulit. Mera somnia. Quid enim apertius, quàm illud tantum voluisse Benedictum, utrumque in errore sæpius versatum, nec satis prudenter à Finæo factum, quòd res falsas, & facilè confutandas, ex Munsteri opere in suum transtulerit ?*

L'Abbé de Brianville étoit du même Pays, & de la même famille qu'Oronce Finé.

Il s'appelloit Oronce Finé de Brianville. Dès 1666. il étoit Aumonier ordinaire du Roi. Peu de tems après, il fut nommé à l'Abbaye de S. Benoît de Quinçay. Il mourut en 1675. suivant le P. Le Long.

Voyez le 38e. Volume des *Mémoires du P. Niceron*.

(A) *Hist. de l'Univ. de Par.* Tom. 6. pag. 965.
(B) *Ibid.* pag. 649.
(C) *Ibid.* pag. 979.
(D) *Collection de M. d'Argentré*, Tom. II. Part. 2. pag. 2. A la pag. 85. du même Tome il est appellé simplement *Orontius Finæus*.
(E) *Miscellanea Lipsiensia Nova*, Tom. 1. pag. 108. *Lipsiæ*, 1742. in-8°.

FLAMINIUS. (MARC-ANTOINE)

REM. B. Bayle y reprend Teiſſier pour avoir dit que M. de Thou s'eſt trompé, lorſqu'il a avancé que Flaminio n'approuvoit pas la Doctrine de Luther. Bayle prétend qu'on ne lit pas dans la Vie de Pierre Martyr, que Flaminio eût embraſſé le Luthéraniſme. Teiſſier a répondu à cette Critique dans l'Edition de ſes Eloges, faite en 1715. » Nous voyons dans cette Vie, » dit-il, que Martyr, étant en Italie, » conféroit avec ſes Amis, *puræ Religionis* » *ſtudioſis*, qui étoient affectionnés à la » Religion des Proteſtans, laquelle l'Au- » teur de cette Vie croyoit être la Religion » pure; & il met au nombre des Amis, » avec leſquels Martyr conféroit, Benoît » Cuſan, Antoine Flaminio, & Jean Val- » dès, diſant que par ces entretiens ils ſe » confirmoient réciproquement dans la vé- » ritable Religion ». On peut voir les autres preuves, que Teiſſier donne du Luthéraniſme de Flaminio.

Mais s'il a raiſon ici contre l'Auteur du Dictionnaire, il me ſemble qu'il ne ſe défend pas ſi bien, lorſqu'il prétend contre lui, que l'Epigramme de Flaminio ſur la mort de Savonarole eſt un argument qui démontre le Proteſtantiſme du même Flaminio. Teiſſier a beau dire que Savonarole *a combattu ouvertement la Religion Romaine, ſurtout la puiſſance du Pape, qu'il a ſoutenu que le Pontife Romain eſt l'Ante-Chriſt*, &c. Ces paroles me ſemblent une pure déclamation; & je crois que Bayle n'a pas tout-à-fait tort de dire, qu'*une infinité de Dominicains bons Papiſtes, ſigneroient publiquement cette Epigramme.*

REM. C. *Le père de notre Flaminio mourut l'an* 1536.

On grava ces paroles ſur ſon tombeau: *JOANNIS ANTONII FLAMINII FORO CORNELIENSIS, VIRI DE UTRAQUE LINGUA B. M.* (bene meriti) *OSSA*. Dans les *Poëſies choiſies* de ſon fils, imprimées avec celles de Théodore de Beze, on trouve, pag. 153. ces Vers de Marc-Antoine Flaminio, adreſſés à ſon père mourant:

Vixiſti, Genitor, bene ac beatè,
Nec pauper, neque dives, eruditus
Satis, & ſatis eloquens, valente
Semper corpore, mente ſana, amicis
Jucundus, pietate ſingulari.
Nunc laſtris bene ſexdecem peractis,
Ad Divûm proficiſceris beatas
Oras. I, Genitor, tuumque natum
Olympi citò ſiſte tecum in arce.

Bayle n'a pas connu les Lettres de Marc-Antoine Flaminio, publiées par Joachim Camerarius (A), avec quelques autres Pièces, où l'on apprend pluſieurs particularités curieuſes ſur les deux Flaminio, père & fils, dont le dernier mourut en 1550. âgé de 57. ans. Je ne rapporterai pas ici ces particularités, parce qu'on les peut voir dans les *Aménités Littéraires* de Schelhorn (B), qui a donné une analyſe de ce Recueil.

FLORA.

REM. H. *Blondel s'eſt étendu fort librement ſur cette penſée. Il ne faut pas, dit-il, defendre une bonne cauſe par des raiſonnemens mal choiſis*, &c.

On peut voir dans le Dictionnaire la ſuite de cette réflèxion, & la réfutation qu'en a faite le P. Merlin, Jeſuite, dans une Diſſertation inſérée aux *Memoires de Trevoux* (C), ſous ce titre: *Apologie des Saints Pères en général, contre une accuſation calomnieuſe, dont le Miniſtre Blondel a oſé les charger, & qui eſt adoptée par M. Bayle.*

REM. I. *Voſſius n'a pas entendu un paſſage de Lactance*, &c.

Le docte Jéſuite, que je viens de citer, après avoir, dans une autre Diſſertation (D), juſtifié Lactance, de l'accuſation, que Bayle lui intente au commencement de cet Article, cenſure avec beaucoup de vivacité cette Remarque du même Bayle, dans les termes ſuivans: » Je ne puis m'em- » pêcher de relever une énorme bévuë, où » tombe ce grand Critique, dans la cenſure » qu'il fait d'un endroit de Voſſius, à qui » il reproche de n'avoir pas entendu ce » Père. Il eſt vrai, Voſſius s'eſt trompé, » mais M. Bayle n'a ſçû montrer ni com- » ment, ni pourquoi; & la preuve, qu'il » apporte pour vérifier la mépriſe de Voſ- » ſius, en eſt une ſi grande (*mépriſe*) qu'elle » auroit dû le couvrir de confuſion, ſi de » ſon vivant on la lui avoit reprochée. Voici » de quoi il s'agit. Les Auteurs font men- » tion de deux Courtiſanes fameuſes, ap-

(A) *Epiſtolæ aliquot M. Antonii Flaminii de veritate doctrinæ eruditæ, & ſanctitate Religionis, in Latinum veterem ſermonem converſæ ex Italico hodierno, nec non narrationes de Flaminio, & aliis quibuſdam, cognitione bonarum & opt. diſciplinarum ac artium, & pietatis ſtudioſorum non indignæ: Editæ à Joachimo Camerario. Noribergæ, in officina Dieterichi Gerlacii*, M. D. LXXI. in-8°.

(B) Tom. 10. pag. 1148. & ſeqq.

(C) Novembre 1737. Article CXVII.

(D) *Diſſertation ſur la Déeſſe Flora.* Cette Pièce eſt imprimée dans les *Mém. de Trev. Novemb.* 1735. *Art. CVI.*

» pellées,

» pellées, l'une & l'autre *Acca Larentia*. La » premiére fut nourrice de Romulus. La » seconde vivoit sous Ancus Martius, & » étoit surnommée *Faula*. Lactance reproche aux Romains l'Apothéose de la premiére. Il ajoute qu'ils rendent aussi les » honneurs divins à la seconde, qui, selon » Verrius, étoit la concubine d'Hercules. » *Nec hanc solum Romani meretricem colunt, sed & Faulam quoque, quam Herculis Scortum fuisse Verrius scribit.* Ensuite il parle de Flora, dans les termes » que j'ai rapportés ci-dessus. Vossius prétend que Lactance n'a point distingué » *Faula* de *Flora*, mais qu'au lieu de *Faula*, » il faut lire dans son texte *Flaura*. Or » *Flaura* étoit l'ancienne orthographe de » *Flora*. C'est ainsi que *Caudex* fut changé » en *codex*, &c. M. Bayle réfute ainsi Vossius : *Tout cela tombe par terre, dès qu'on songe que la Déesse Faula de Lactance a été concubine d'Hercules, & que la Flora, dont il parle, laissa tous ses biens au peuple Romain. Voila comment faute d'attention les Auteurs les plus célébres tombent dans de grosses méprises.*

» M. Bayle a la bonté de fournir lui-même un exemple, qui fait toucher au doigt » la vérité de sa belle Sentence. Est-ce faute » d'attention, ou d'une véritable érudition ? » Si Vossius avoit vécu, quand le Dictionnaire Critique & Historique commença » à paroître avec l'admiration des demi-Sçavans, & l'applaudissement des Libertins, il auroit bien fait voir à notre Critique, que pour un homme, qui fait » montre de tant de lecture, & d'une lecture exacte, c'est une ignorance crasse, » que d'appeller *grosse méprise*, la persuasion & la reconnoissance de ce fait, » qu'une Concubine d'Hercules laissa tous » ses biens au peuple Romain. Vous êtes-vous figuré, lui diroit-il, que cette Concubine devoit vivre au tems des travaux » d'Hercules, & de son séjour en Italie, & » qu'il falloit qu'elle fût plus vieille qu'aucune Sybille, pour avoir été aimée d'Hercules, & (*avoir*) vû les Romains ? Quelles » études avez-vous donc fait ? Sont-ce les » collections de quelques Ecoliers, que » vous mettez en œuvre ? Macrobe est l'*A*, » *B*, *C*, de tout homme qui se pique d'érudition littéraire. N'y avez-vous point » lû, que sous le Regne d'Ancus Martius, » un fripon, qui avoit la garde du Temple » d'Hercules, où il n'étoit pas permis aux » femmes d'entrer, y introduisit par privilège cette *Acca Larentia*, surnommée » *Faula*, & qu'elle passa ensuite pour la » Concubine d'Hercules ? J'ai cité le Livre, » & le Chapitre, dans l'endroit même de » mon Ouvrage, que vous avez la témérité » de censurer. [*Saturn. Lib. I. Cap.* 10.] » *Ferunt enim, Regnante Anco, Æditum* » *Herculis, per ferias otiantem, Deum sesseris provocasse ipso utriusque manum tuente,* » *adjecta conditione, ut victus cæna Scortoque multaretur. Victore itaque Hercule,* » *Accam Laurentiam, nobilissimum per id* » *tempus Scortorum, intra ædem inclusisse cum* » *cæna ..... Evenisse itaque ut egressa à Caturio capto ejus pulchritudine compellaretur; cujus voluntatem secuta, sumptaque* » *nuptiis post obitum viri bonorum ej·s facta* » *compos, cùm decederet populum Romanum* » *nuncupavit hæredem, & ideo ab Anco* » *in velabro loco celeberrimo urbis sculpta* » *est, ac solemne Sacrificium ei constitutum.*

» M. Bayle auroit sans doute profité de » cette correction, que lui auroit faite Vossius, & il se seroit humblement rétracté » dans une seconde Edition de son Dictionnaire, où il auroit cherché à se consoler de cette mortification par l'infame » plaisir de mettre en François, avec le » moins de pudeur qu'il auroit pû, & d'accompagner de réflexions les plus cyniques cette petite Historierre. Les Lecteurs corrompus lui auroient fait grace » aisément de l'ignorance ou de l'inadvertance qui la lui avoit fait omettre, sur » ce que de pareils traits n'ont pas coutume d'échaper à la liberté effrénée, » qu'il se donne de satisfaire son goût pour » les discours impudiques. Mais peut-être » le ton hardi & décisif, dont il couvre le » superficiel & le faux de sa vaste érudition, lui auroit fait avancer que Macrobe » est l'unique Auteur, où cette Historiette » se trouve. Alors on la lui auroit encore » montrée dans Plutarque, au Livre des » Questions Romaines, que Vossius cite au » même endroit, qui est l'objet de la censure de M. Bayle ; & notre Critique auroit été confondu pour la seconde fois.

» La véritable méprise de Vossius saute » aux yeux dans ce Livre des Questions » Romaines de Plutarque. Car 1°. Cet » Ecrivain donne à cette *Acca Larentia*, le » surnom de Φαβόλα, que quelques-uns de » ses Interpréres Latins expliquent par le » mot *Fabula*. C'est manifestement le *Faula* de Verrius & de Lactance. On ne » doit donc point lire dans le texte de ce » dernier *Flaura*, au lieu de *Faula* ; & » par conséquent Vossius s'est trompé dans » sa conjecture, qui est que Lactance n'avoit point distingué *Faula* de *Flora*. 2°. » Plutarque dit que les *Larentalia* du mois » de Décembre, étoient la Fête de *Faula* ; » au lieu que la Fête de *Flora*, ou les Jeux » Floraux se célébroient à la fin du mois » d'Avril, & d'autres *Larentalia*, dans le » même mois en l'honneur d'*Acca Larentia*, nourrice de Romulus. Concluons » avec un sçavant Editeur de Lactance : » Il y a toujours eu dans Rome tant de » Courtisanes, qu'il n'est pas bien impor-

» tant de sçavoir à laquelle il faut rapporter l'origine des Jeux Floraux. C'est assez » que la Déesse *Flora* passe incontestablement pour avoir été une fameuse Courtisane. *Sed, cùm Urbs illa tot prostibulis » abundaret, non multùm refert quodnam » ex illis hisce potissimum ludis originem » præbuerit. Sufficiat interim Floram apud » omnes occurrere Scorti nomine famosam.* » Thomas *Sparn*. pag. 85. Une autre conclusion est que M. Bayle a tout lû, comme un petit Maître auroit tout vû, en » parcourant en poste tout les pays du » monde «.

Voyez les Dissertations, que j'ai citées dans cet Article.

FRANÇOIS D'ASSISE.

REM. C. Bayle y transcrit un passage de Pierre Damien cité par la Mothe-le-Vayer. Mais il a fait deux fautes à ce sujet, la première d'avoir mal entendu le passage de Damien, où il ne s'agit que du cas marqué dans l'Epigramme Françoise, qui commence ainsi :

» Un jour le Diable ayant trouvé
» Saint Pacome sur un privé,
» Qui disoit tout bas ses Matines, *&c.*

La seconde, d'avoir crû que la Mothe-le-Vayer avoit entendu comme lui ce même passage.

A la fin de cette REM. on trouve une *Note Critique* où l'on renvoye au nouveau *Menagiana*. M. de la Monnoye en ce Livre est tombé dans les mêmes fautes, que Bayle a commises ; mais il a reconnu depuis, qu'il s'étoit trompé, & que la Mothe-le-Vayer n'a point fait la faute que Bayle lui impute. Au reste, il est à propos de donner ici le passage de Pierre Damien, cité par Baronius, que n'indiquent ni la Mothe-le-Vayer, ni Bayle : *Hinc est quod à me* (Pierre Damien parle à l'Impératrice Agnès) *per venerabilem Rainaldum, Comanum Episcopum requisisti : Utrùm liceret homini inter ipsum debiti naturalis egerium, aliquid ruminare Psalmorum*, &c. (A)

Baronius, sur le mot *egerium*, dit en marge, *ipsam egeriem*, & au titre : *Agnetis Aug. scrupulus ejus mentis candorem patefacit.* Si Bayle avoit lû ce passage dans la source, ou même s'il y avoit fait attention, il auroit vû que le terme *homini* est un mot générique, & qu'il ne faut pas confondre, *debiti naturalis*, avec *debiti conjugalis*.

FRANÇOIS I.

REM. S. *Le surnom de Grand, qui lui fut donné après sa mort, n'a pas été de durée.*

» On sçait à quel point ce Prince favorisoit les Sciences & les Belles-Lettres. » Les Sçavans & les Beaux-Esprits qu'il » avoit considérés, furent ceux qui lui » donnérent le surnom de *Grand*, à cet » égard proprement, & non point par » rapport à son courage (B). La Postérité, » qui n'a pas sçû cela, & qui s'est imaginée fort mal-à-propos, qu'un Prince ne » pouvoit mériter ce surnom, que par de » grandes Conquêtes & par un grand nombre de Victoires, ne trouvant pas cela » dans la Vie de François I. a été assez injuste, pour lui ravir un surnom, qu'il » avoit si bien mérité. On a surtout fort » vanté les agrémens de sa Table, non » point par rapport à la bonne chère, mais » à cause des excellens discours qu'y tenoient de sçavans hommes & de grands » Capitaines, que le Roi ne manquoit » jamais de faire appeller. Mais personne » n'en a parlé plus magnifiquement que » Hubert Thomas, Liv. X. de sa Vie de » l'Electeur Palatin, pag. 202 (C) «.

A la fin de l'*Histoire justifiée contre les Romans*, on trouve une *Lettre du Roi François I. à Madame Louise de Savoye, sa Mère, Régente en France, sur la défaite des Suisses à Marignan* (D) ; & une longue *Epitre* en Vers, du même Prince, *traitant de son partement de France en Italie, & de sa prise devant Pavie*. L'Editeur avertit que cette dernière Pièce est tirée d'un Manuscrit du tems même de François I. conservé dans la Bibliothèque du Roi, parmi les Mss. de M. Baluze, n. 370. *On y trouve encore*, ajoute-t-il, *d'autres Poësies de ce Prince, faites pendant sa Prison, avec quelques Vers de la Reine de Navarre sa sœur.* Dans la *Nouvelle Bibliothèque des Mss.* du P. de Montfaucon, il y a un Catalogue de plusieurs Ecrits, ou de ce Monarque, ou qui le concernent. Ajoutons que dans les

(A) *Annal.* Tom. XI. *ad ann.* 1062. *n.* XCVI.
(B) Bèze, *Hist. Ecclés.* Tom. 1. pag. 4.
(C) *Ducatiana*, pag. 183.
(D) Cette Lettre, comme l'Auteur de l'*Histoire justifiée* en convient, avoit déja été imprimée dans les *Desseins de Professions nobles & publiques, par Antoine de Laval.* Paris, 1613. *in*-4°. pag. 267.

Marguerites de la Marguerite, &c. par la Reine de Navarre, pag. 548. Edit. de Lyon, chez Pierre de Tours, 1549. *in*-16. on lit une *Responfe* (en Vers) *envoyée par le Roy François à ladite Dame, avec une Sainte Catherine, pour fes Eftreines.*

Je finirai cet Article, en obfervant que Bayle n'a fait que compiler un très grand nombre de paffages deftitués de preuves. Le témoignage de Mezeray, & furtout ceux de Brantome & de Varillas, qu'il entaffe fans aucun choix, ne font pas d'une fort grande autorité.

FURIUS. (FRIDERIC)

Surnommé Cæriolanus, parce qu'il étoit né à Valence.

Il falloit dire, parce qu'il étoit né à *Ceriola*, au Royaume de Valence.

REM. B. *Il fit un Traité pour foutenir qu'il falloit traduire l'Ecriture en Langue vulgaire.*

Ce Livre eft intitulé *Bononia, five de Libris Sacris in Vernaculam Linguam convertendis. Bafileæ*, 1556. *in*-8°. L'Auteur donna à fon Ouvrage le titre de *Bononia*, parce qu'il l'écrivit contre l'Auteur qui portoit ce nom.

Voyez la *Bibliothèque Sacrée* du P. Le Long, pag. 735.

FIN DE LA PREMIERE PARTIE.



